PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS



APPROUVÉ

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021

POUR LE PRÉSIDENT,
LE VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ,

ROCH BRANCOUR

TRANSMIS AU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
LE 16 SEPTEMBRE 2021

angers loire métropole
communauté urbaine

Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole

SOMMAIRE

Secteur d'Angers page 3 à 22
Secteur d'Avrillé page 23 à 134
Secteur de Beaucouzé page 135 à 150
Secteur de Bouchemaine page 151 à 226
Secteur de Briollay page 227 à 234
Secteur de Cantenay-Epinard page 235 à 246
Secteur d'Ecouflant page 247 à 268
Secteur d'Ecuillé page 269 à 284
Secteur de Feneu page 285 à 304
Secteur de Loire Authion page 305 à 310
(commune déléguée d'Andard)
Secteur de Loire Authion page 311 à 338
(commune déléguée d'Andard)
Secteur de Loire Authion page 339 à 348
(commune déléguée d'Andard)
Secteur de Loire Authion page 349 à 370
(commune déléguée d'Andard)
Secteur de Loire Authion page 371 à 420
(commune déléguée d'Andard)
Secteur de Loire Authion page 421 à 438
(commune déléguée d'Andard)
Secteur de Loire Authion page 439 à 456
(commune déléguée d'Andard)
Secteur de Longuenée-en-Anjou page 457 à 470
(commune déléguée de la Meignanne)
Secteur de Longuenée-en-Anjou page 471 à 486
(commune déléguée de la Membrolle-sur-Longuenée)
Secteur de Longuenée-en-Anjou page 487 à 498
(commune déléguée du Plessis Macé)
Secteur de Longuenée-en-Anjou page 499 à 506
(commune déléguée de Pruillé)
Secteur de Montreuil-Juigné page 507 à 526
Secteur du Plessis-Grammoire page 527 à 544
Secteur des Ponts-de-Cé page 545 à 742
Secteur des Rives-du-Loir-en-Anjou page 743 à 818
(commune déléguée de Soucelles)
Secteur des Rives-du-Loir-en-Anjou page 819 à 854
(commune déléguée de Villevêque)
Secteur de Saint-Barthélemy-d'Anjou page 855 à 866
Secteur de Saint-Clément-de-la-Place page 867 à 886
Secteur Sainte-Gemmes-sur-Loire page 887 à 1004
Secteur de Saint-Lambert-la-Potherie page 1005 à 1008
Secteur de Saint-Léger-de-Linières page 1009 à 1016
(commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières)
Secteur Saint-Martin-du-Fouilloux page 1017 à 1028
Secteur de Savennières page 1029 à 1048
Secteur de Soulaines-sur-Aubance page 1049 à 1072
Secteur de Trélazé page 1073 à 1074

ANGERS

Ville d'Angers

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC

Novembre 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION ___ ***3***

CONTEXTE ___ ***4***

Définitions ___ **4**
Accessibilité ___ 4
Personnes handicapées ___ 4
Personnes à mobilité réduite ___ 5

Données chiffrées ___ **5**

Le cadre légal ___ **7**
L'état de la réglementation sur l'accessibilité avant la loi du 11 février 2005 ___ 7
La loi n°2005-102 du 11 février 2005 ___ 7

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) ___ **9**

Les dispositions législatives complémentaires en matière d'accessibilité ___ **9**
Cadre bâti ___ 9
Transports ___ 10
Gouvernance ___ 10

Les outils angevins ___ **10**
Le Plan de Déplacements Urbains (Angers Loire Métropole) ___ 10
Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports (Angers Loire Métropole) ___ 11
La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ___ 11

L'ELABORATION DU PAVE ANGEVIN ___ ***12***

Les principes ___ **13**

La phase de diagnostic 14

Méthodologie 14
Priorisation des itinéraires à diagnostiquer : 14
Choix des indicateurs : 18

Premiers constats : 20
Accessibilité des cheminements voirie 20
Mobilier urbain 21
Stationnement adapté 22
Parcs et Jardins 22

Les objectifs 23

Objectifs techniques 24

OBJECTIF 1 Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien 24

OBJECTIF 2 Améliorer l'accessibilité des abords des Etablissements Recevant du Public municipaux 25

OBJECTIF 3 Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté 26

OBJECTIF 4 Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP) 27

OBJECTIF 5 Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap 28

OBJECTIF 6 Actualiser la base de données accessibilité 29

Objectifs de prescriptions générales 30

OBJECTIF 1 Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap 30

OBJECTIF 2 Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité 31

OBJECTIF 3 Sensibiliser les usagers du domaine public 32

OBJECTIF 4 Faciliter la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public non municipaux 33

OBJECTIF 5 Evaluer les actions menées 34

INTRODUCTION

« *l'architecture doit être mise au service de l'homme. Elle doit se pencher sur l'individu et créer, pour le bonheur de celui-ci, les aménagements qui rendent plus aisés, tous les gestes de sa vie […]*[1]. » Le Corbusier, 1957

Si, par ces propos, Le Corbusier ne désignait pas seulement les personnes handicapées, concevoir une Cité accessible à tous est désormais un défi que nous nous devons de relever.

Il concerne bien sûr tous ceux qui, à un moment ou à un autre de leur vie, rencontrent une situation de handicap pour accéder à l'espace public et s'y déplacer en autonomie (personne âgée, femme enceinte, voyageur avec ses bagages, livreur de marchandises…) et doit améliorer le confort d'usage de tous les citoyens.

Conformément à la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» et sur délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010, la Ville d'Angers a lancé l'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public. Il complète, dans une approche globale et cohérente, les travaux de mise en accessibilité entrepris dans les Etablissements Recevant du Public et les transports collectifs.

Ce plan vise à organiser et à coordonner les actions de mise en accessibilité de l'espace public. Il traite du contexte réglementaire et territorial, définit les enjeux de la mise en accessibilité et détaille l'ensemble des mesures proposées. Celles-ci seront évaluées annuellement, afin de garantir un processus dynamique et structurant pour la Cité.

[1] La Charte d'Athènes, Le Corbusier, éditions de Minuit, 1957.

CONTEXTE

Définitions

Accessibilité

Une définition de l'accessibilité, commune à 14 ministères, est parue en 2006 : « L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en oeuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres[2]. »

Personnes handicapées

D'après l'article L.114 du Code de l'action sociale et des familles, ce sont les personnes qui subissent, dans leur environnement, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

[2] Définition de l'accessibilité, une démarche interministérielle, Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées, 2006

Personnes à mobilité réduite

La notion de « personne à mobilité réduite » est plus large que celle de « personne handicapée », car elle regroupe l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit, par exemple, des « personnes handicapées, (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les personnes en fauteuil roulant), personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette)[3] ».



Données chiffrées

Les personnes en situation de handicap :

Lors du lancement de la phase d'études, il n'a pas été possible d'effectuer un recensement au niveau local, car aucune donnée spécifique n'était disponible.

Les données suivantes sont donc basées sur une extrapolation des données nationales de l'enquête « Handicap, Incapacités, Dépendance » publiée fin 2002.

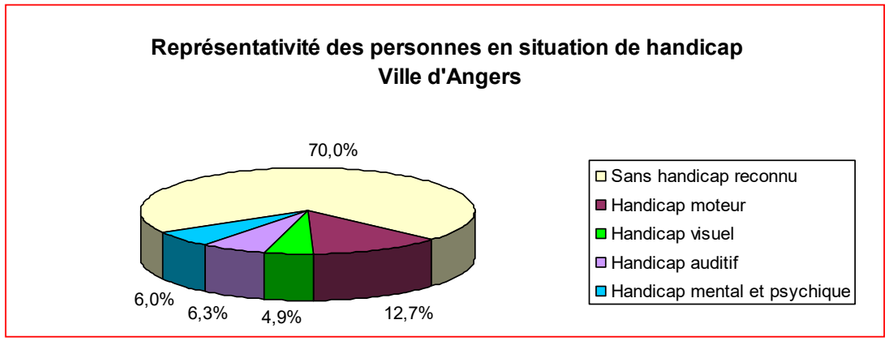

[3] Directive 2001/85/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2001

Les personnes âgées :

En 2006, à Angers, les 60 ans et plus représentent 16.6% de la population totale (soit 28 317 personnes), contre 20.7% sur le territoire national[4].

Les évolutions démographiques nationales prévoient un accroissement important de la part des personnes âgées de plus de 60 ans, qui en 2020, représenteraient plus d'un quart de la population (26.2%) et près d'un tiers en 2050 (32%)[5].

En outre, selon le graphique ci contre des déficiences par type et par âge, plus on avance dans l'âge, plus la déficience se manifeste : cela augure, pour les années à venir, une augmentation des besoins des personnes vieillissantes en matière d'accessibilité.

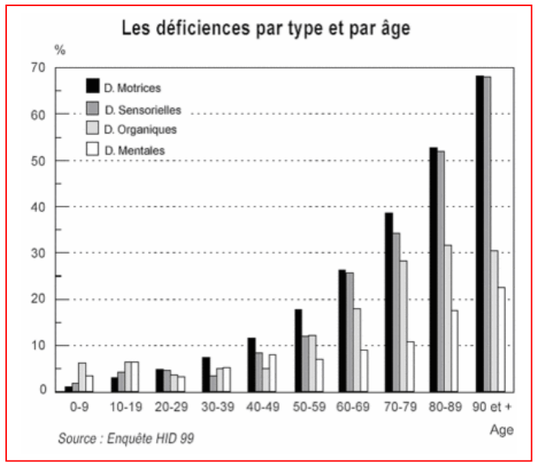

Les personnes à mobilité réduite :

Aux 2 catégories ci-dessus, s'ajoutent – ou se recoupent partiellement – les enfants de moins de 14 ans, les cardiaques, les obèses, les personnes de petite taille, les femmes enceintes, les personnes atteintes d'une infirmité temporaire, les personnes encombrées (paquets, bagages, poussette…)

Le nombre de personnes concernées s'étend donc potentiellement à toute la population, car chacun a été, est ou sera inévitablement au cours de sa vie, si ce n'est en situation d'impossibilité, au moins en situation de difficulté. Les estimations arrêtent cependant un chiffre d'environ 40% de la population, soit 60 000 personnes pour la Ville d'Angers en 2006.

[4] Source : INSEE, RP 2006

[5] Source : Insee, situations démographiques et projections de population 2005-2050, scénario central

Le cadre légal

L'état de la réglementation sur l'accessibilité avant la loi du 11 février 2005

La première inscription réglementaire du principe d'accessibilité date de 1975, avec la promulgation de la « loi d'orientation en faveur des personnes handicapées ».

Dès 1978, la réglementation prévoit la mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public à l'occasion de travaux de réalisation ou même de réfection (article 4 du décret n°78-1167du 9 décembre 1978)

Le décret n°99-756 du 31 août 1999 complète le précédent en fixant les caractéristiques techniques des cheminements, trottoirs, stationnements, feux tricolores… Ces dispositions sont reprises dans la nouvelle réglementation relative à la voirie et aux espaces publics et sont complétées par des mesures concernant l'accessibilité de tout type de handicap.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005

Une nouvelle approche conceptuelle :

- prend en compte l'ensemble des types de handicap (moteur, sensoriels, mental et psychique)
- impose un calendrier précis de mise en œuvre
- affirme l'importance de la concertation avec les associations de personnes handicapées qui apportent leur expertise d'usage au sein des instances créées.
- pose le principe de la continuité de la chaîne de déplacement : celle-ci englobe le cadre bâti, la voirie, les systèmes de transport et leur intermodalité et doit permettre à la personne handicapée d'évoluer, de son point d'origine à son lieu de destination, de manière continue et sans rupture.

Des évolutions législatives :

Législation 1975 →2005	Evolutions	
Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées 30 juin 1975 Décret d'application de la loi de 1975 9 décembre 1978 Décret relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique 31 août 1999	Prise en compte essentiellement du handicap moteur, visuel plus rarement	L'accessibilité est pensée de façon sectorielle (logement, transports, espace public)
Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées 11 février 2005	Prise en compte de TOUS les handicaps	Intégration de la chaîne du déplacement

Un principe transversal, des compétences partagées

Le principe de continuité de la chaîne de déplacement répond à l'objectif de la loi du 11 février 2005 : « l'accessibilité à tout pour tous »

Cependant, de nombreux acteurs interviennent dans l'aménagement urbain.

La mise en accessibilité implique donc des compétences partagées et une coordination importante.

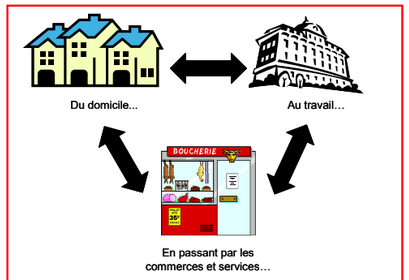

Exemple de chaîne de déplacement

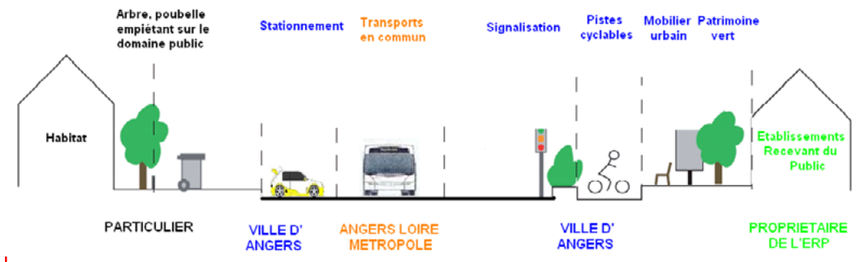

Partage de compétences : profil d'une voirie type

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE)

Le cadre réglementaire du PAVE est fixé par l'article 45 de la loi du 11 février 2005 et par le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006.

Le PAVE :

- est établi à l'initiative du maire,
- fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune,
- précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus,
- tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains,
- est élaboré en concertation avec l'autorité organisatrice des transports (AOT) et la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Ces textes sont complétés par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007, qui détaillent les prescriptions techniques relatives à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Les dispositions législatives complémentaires en matière d'accessibilité

Cadre bâti

Le cadre bâti (locaux d'habitation, Etablissements Recevant du Public, installations ouvertes au public, lieux de travail) doit être accessible à tous[6].

[6] Art. L-111-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Les Etablissements Recevant du Public existants devront être rendus accessibles dans un délai ne pouvant excéder 10 ans à compter de la publication de la loi[7], soit en janvier 2015.

Transports

Dans les 3 ans suivant la publication de la loi, les autorités organisatrices des transports élaborent un schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs, ceux-ci devant être accessibles en février 2015.[8]

Gouvernance

Dans les communes de plus de 5000 habitants, une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées est créée. Composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations de personnes en situation de handicap, elle est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles et de faire des propositions relatives à la mise en accessibilité. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées[9].

Les outils angevins

Le Plan de Déplacements Urbains (Angers Loire Métropole)

Le Plan de Déplacements Urbains 2005-2015 a été approuvé par le conseil de communauté du 17 mars 2005.

La thématique de la mobilité réduite y est mentionnée dans les fiches actions « cohésion sociale et solidarité » et « déplacements piétonniers et accessibilité ». Le

[7] Art. L-111-7-3
[8] Art.45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005
[9] Art.46, Ibid

Plan de déplacements Urbains est téléchargeable sur le site Internet d'Angers Loire Métropole : http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domaines-d-intervention/deplacements/pdu

Conformément à la loi, le PDU d'Angers Loire Métropole fait actuellement l'objet d'une évaluation. Les études et les orientations du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public de la Ville d'Angers seront intégrées à son annexe Accessibilité, au même titre que le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports (Angers Loire Métropole)

Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports a été approuvé par le Conseil Communautaire du 12 février 2009. Elaboré en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap et Kéolis (l'exploitant du réseau), il détaille, pour la période 2009-2020, la mise en accessibilité du service des transports : aménagement des arrêts, des véhicules, accès à l'information, évaluation et de suivi sont les orientations déclinées dans 14 fiches actions.

Le Schéma Directeur et le « Guide d'aménagement des quais et arrêts de bus accessibles » sont téléchargeables sur le site Internet d'Angers Loire Métropole http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domaines-d-intervention/deplacements

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la Ville d'Angers a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007. Composée de représentants de la commune, des associations de personnes en situation de handicap et des associations d'usagers, elle se réunit 2 fois par an pour dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti et des espaces publics. Les membres de la CCAPH sont également membres des instances pilotant les démarches d'études et de mise en accessibilité.

L'ELABORATION DU PAVE ANGEVIN

La Ville d'Angers élabore son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Les Comités de pilotage et techniques sont les garants de la légitimité et de la cohérence de la démarche.

Le Comité de pilotage dirige la démarche. Il donne les orientations et effectue les choix nécessaires au bon accomplissement de celle-ci.

Présidé par le Maire, il est composé de 12 autres membres de droit :

- 6 Elus représentants de la commune et adjoints à l'Action sociale, la santé, le handicap, à la Mobilité, la voirie, les déplacements, à l'Urbanisme, le logement, à l'Environnement et les espaces verts, aux Bâtiments.
- 5 représentants des personnes en situation de handicap : le Comité de Liaison des personnes en situation de Handicap (CLH), l'Association Valentin Haüy (AVH), l'Association Angevine des Malentendants et des Devenus Sourds – Surdi 49, l'Association des Paralysés de France (APF), l'Association Angevine de Parents d'Enfants en sItuation de Handicap (AAPEI)
- 1 représentant des usagers : l'union locale de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (C.L.C.V.)

D'autres membres pourront être invités, à titre d'experts dans leur thématique.

Le Comité technique élabore, anime et coordonne les actions décidées par le Comité de pilotage. Il est composé de représentants :

- du bureau d'études chargé de réaliser les diagnostics préalables,
- des personnes en situation de handicap
- des services municipaux concernés
- et des services communautaires concernés.

Les principes

Les enjeux de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité sont ambitieux. La mise en en œuvre de ces dispositions nécessite une bonne connaissance d'une part, des textes réglementaires et de l'état d'accessibilité sur le territoire, d'autre part, des besoins générés par les différents types de handicap.

C'est pourquoi le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public doit, non seulement décliner les aspects techniques de la mise en accessibilité, mais aussi ses aspects organisationnels et stratégiques.

Les principes retenus sont les suivants :

- Développer une mise en accessibilité progressive et continue de l'accessibilité dans les projets de voirie, d'espace public et d'installations ouvertes au public,
- Veiller au respect de la chaîne de déplacement par des actions coordonnées avec les programmes de mise en accessibilité des transports, des Etablissements Recevant du Public municipaux et non municipaux,
- Diffuser une culture commune en matière d'accessibilité pour les intervenants et les usagers de l'espace public,
- Améliorer l'information des personnes en situation de handicap sur l'état d'accessibilité.

La phase de diagnostic

Bien que la loi prévoie à terme une mise en accessibilité de l'ensemble des circulations piétonnes, l'étendue du périmètre potentiel exclut un diagnostic initial exhaustif.

En effet, l'espace public de la Ville d'Angers comprend :

- 400 km de voirie communale
- 180 km de cheminements dans les parcs et jardins.
- un grand nombre d'installations ouvertes au public (3 cimetières, 36 sanitaires publics, 204 cabines téléphoniques…)

Les études (relevés terrain et propositions de solutions de mise en conformité) sont réalisées par un prestataire extérieur, retenu à l'issue d'un marché public : la société SCE.

Les périmètres à diagnostiquer ont été décidés avec les partenaires suivant une méthodologie partagée.

Méthodologie

Priorisation des itinéraires à diagnostiquer :

Deux critères méthodologiques ont été jugés prioritaires par le Comité de pilotage :

- L'accès aux transports, qui, avec l'arrivée du tramway et la mise en accessibilité progressive du réseau de bus, offrira une autonomie de déplacement plus grande aux personnes en situation de handicap
- La proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

L'outil SIG « Système d'Information Géographique » (SIG) a été retenu afin définir, dans les quartiers, des îlots pour lesquels la mise en accessibilité s'avérera la plus utile. Ces îlots, les plus riches en pôles générateurs de déplacement, seront reliés entre eux par les transports en commun.

Les pôles générateurs de déplacement sont les différents maillons de la chaîne de déplacement : l'habitat collectif, les Etablissements Recevant du Public de la 1ere à la 4e catégorie, les commerces et services de proximité, les arrêts de bus et de tramway, les pôles multimodaux et les sites de loisirs et de sports. Ils ont été :

- répertoriés,
- notés en fonction de leur nature et de leur fréquentation
- cartographiés avec une taille proportionnelle à la note attribuée (cf. carte 1) ce qui a également permis d'établir une cartographie des densités sur le territoire angevin (cf. carte 2).

Les diagnostics de la voirie et des espaces publics ont donc été réalisés dans les secteurs les plus riches en pôles générateurs de déplacement. Ils ont débuté par les rues :

- du centre-ville,
- reliant le centre ville aux gares (SNCF et routière)
- à proximité des pôles universitaires
- du trajet de la ligne 5, première ligne de bus rendue accessible : troisième ligne du réseau pour sa fréquentation, elle relie de nombreux quartiers entre eux et au centre ville ; de plus elle était moins impactée par les travaux du tramway.

Deux parcs (le Jardin des Plantes et celui du Mail) ont également été diagnostiqués.

Les diagnostics se poursuivront jusqu'en fin d'année 2011 dans les quartiers et le Jardin des Beaux Arts.

Carte 1 : cartographie des pôles générateurs de déplacements pondérés

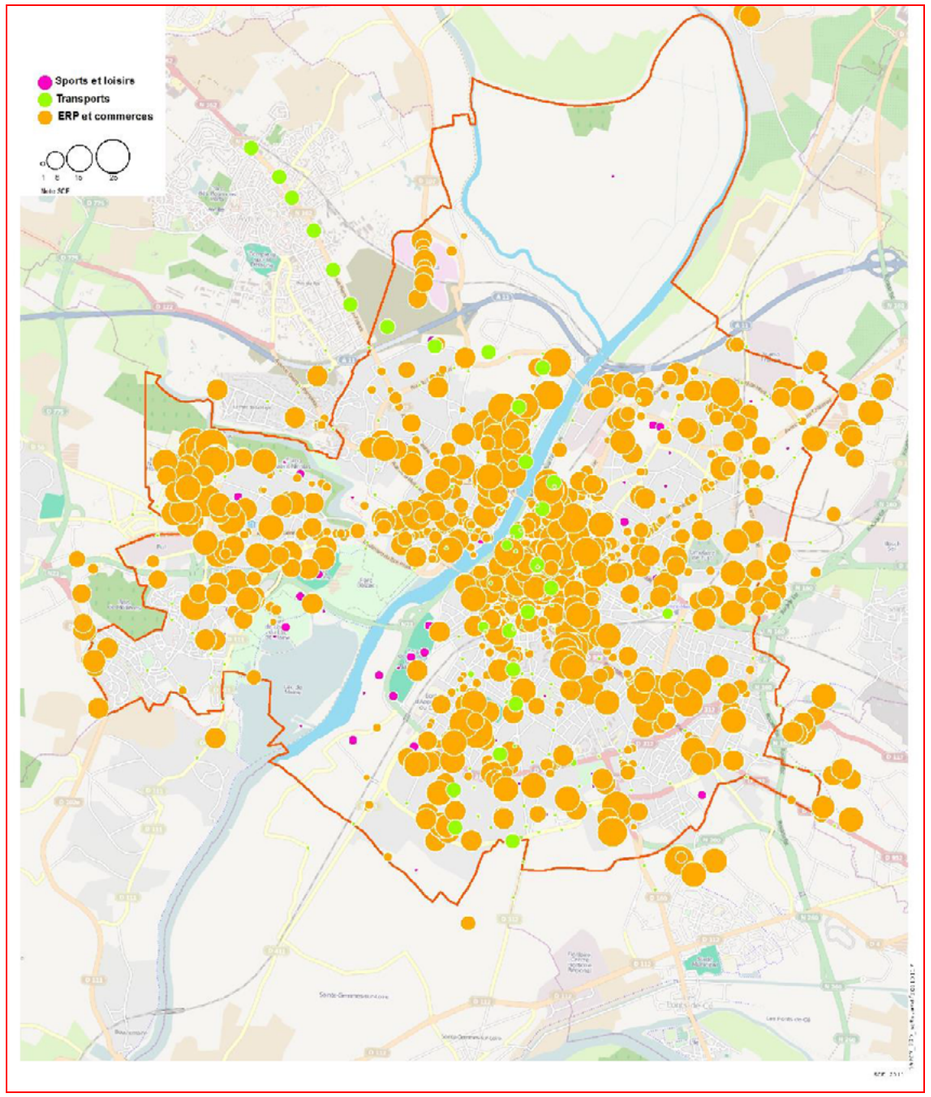

Carte 2 : cartographie des densités des pôles générateurs de déplacements

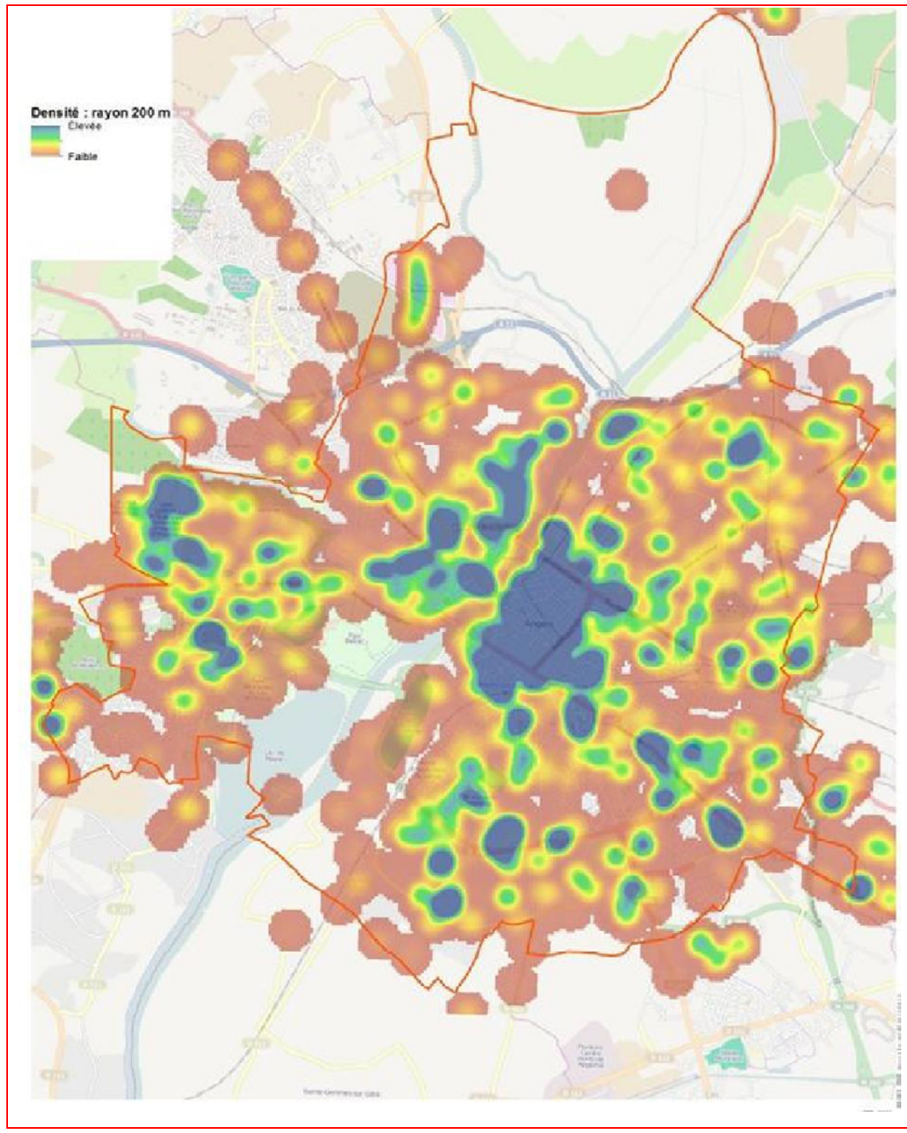

Choix des indicateurs :

La définition des indicateurs est primordiale, car elle conditionne la méthode, le volume des relevés et préfigure l'information cartographique finale. Pour cette étape, le Comité de pilotage s'est appuyé sur les décrets n°2006-1657, 2006-1658 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007, ainsi que sur les travaux menés en 2004/2005 par Angers Loire Métropole dans le cadre de l'Observatoire de l'Accessibilité.

Les indicateurs suivants, relatifs à l'accessibilité du domaine public, ont donc été retenus :

- Les tronçons de trottoirs
- Les traversées piétonnes
- Les feux tricolores
- Le stationnement adapté
- Le mobilier urbain
- Les horodateurs
- Les bornes d'information
- Les escaliers publics
- Les rampes
- Les panneaux de voie et de bâtiment.

Pour chaque indicateur retenu, une liste d'attributs a été établie afin d'apporter des éléments descriptifs précis.
Exemple des attributs définis pour les traversées piétonnes : largeur de la traversée, dispositif d'éveil à la vigilance, abaissé de trottoir, dégagement, état de la chaussée, marquage, traversée en 2 temps, zone d'attente sécurisée.

Les attributs relevés ne permettent qu'une simple description de chaque indicateur : largeur du trottoir 1.50m, pente de 3%... Or l'intérêt est de combiner les attributs entre eux, afin de fournir une information utilisable : le niveau d'accessibilité.

Les règles de définition des niveaux d'accessibilité sont les suivantes : tous les indicateurs sont déclinés en 3 niveaux : accessible, non accessible, moyennement accessible, qui tiennent compte de la réglementation pour les 2 premiers et de l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap pour le 3e.

Exemple : algorithme défini pour les tronçons de trottoir

Largeur	Pente	Dévers	Terrain	Stationnement illicite	Travaux en cours
> 140 cm	<4%	<2%	stable	non	non
<90cm	>8%	>4%	glissant, meuble, irrégulier	oui	oui
90<=L<140cm	8>P>4%	4>D>2%	sablé		
accotement cheminé					
absence de trottoir ou d'accotement					
accotement enherbé					

accessible
moyennement accessible
non accessible

Une base de données a été créée sous Access afin de rassembler toutes les informations et de les mettre en cohérence pour la saisie et la mise à jour. Elle comporte les tables des 12 indicateurs et matérialise leurs relations (exemple : une traversée piétonne lie deux tronçons…)

Les données sont collectées par enquêtes terrain, saisies dans la base de données et géolocalisées sur SIGEO, l'outil SIG d'Angers Loire Métropole.

Premiers constats :

Accessibilité des cheminements voirie

Sur les 82 km de voirie diagnostiqués à ce jour, 56% des trottoirs ou cheminements sont conformes et respectent donc les normes d'accessibilité en terme de largeur, de pente, de dévers et de qualité de revêtement

Les résultats traduisent de grandes disparités en matière d'accessibilité des cheminements. Néanmoins, aucun secteur ne se démarque réellement. Les rues les moins accessibles, comme les plus accessibles sont réparties de manière homogène sur le périmètre étudié.

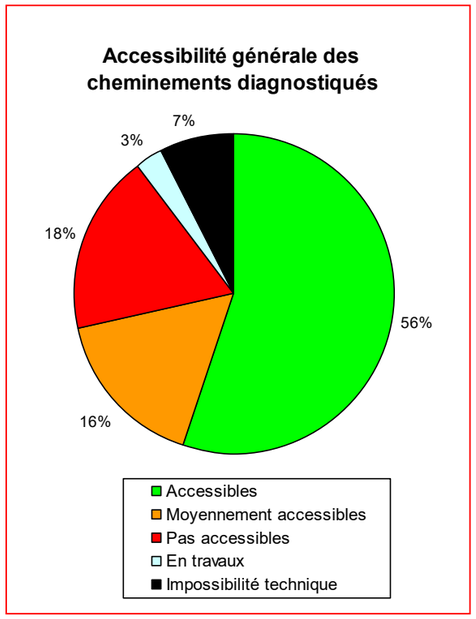

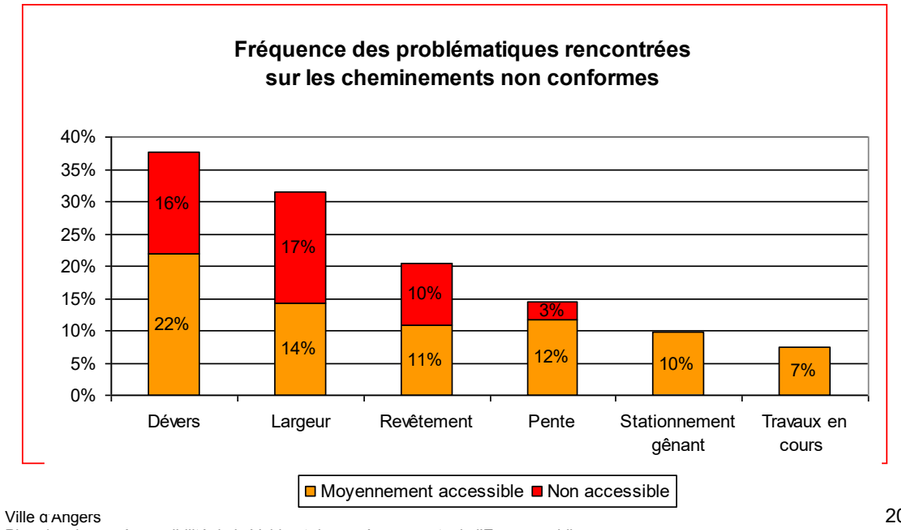

Mobilier urbain

Le mobilier urbain a été répertorié uniquement lorsqu'il engendrait un problème, soit de détection pour les personnes déficientes visuelles, soit parce qu'il réduisait la largeur de cheminement disponible à moins de 90 cm. Une personne en fauteuil roulant est alors obligée de circuler sur la chaussée pour poursuivre son déplacement.

On constate que les trottoirs, généralement assez larges, permettent l'implantation de mobiliers sans que cela réduise de façon discriminante la largeur de passage (seuls 109 éléments du mobilier urbain génèrent ce type de dysfonctionnement).

En réalité, il s'agit le plus souvent de potelets anti-stationnement et d'arceaux vélo dont le gabarit est non-conforme car non détectable par les personnes non-voyantes circulant avec une canne blanche.

Obstacles relevés	Nombre
Potelet	462
Panneau (signalisation, publicitaire)	76
Arceau vélo	67
Grille d'eau pluviale	28
Poteau concessionnaire	24
Arbre	11
Terrasse de commerce	10
Candélabre	8
Grille d'arbre	6
Banc	5
Coffret EDF	5
Poubelle	5
Enrochement	4
Barrière	3
Borne à incendie	3
Boîte à lettre	2
Total	719

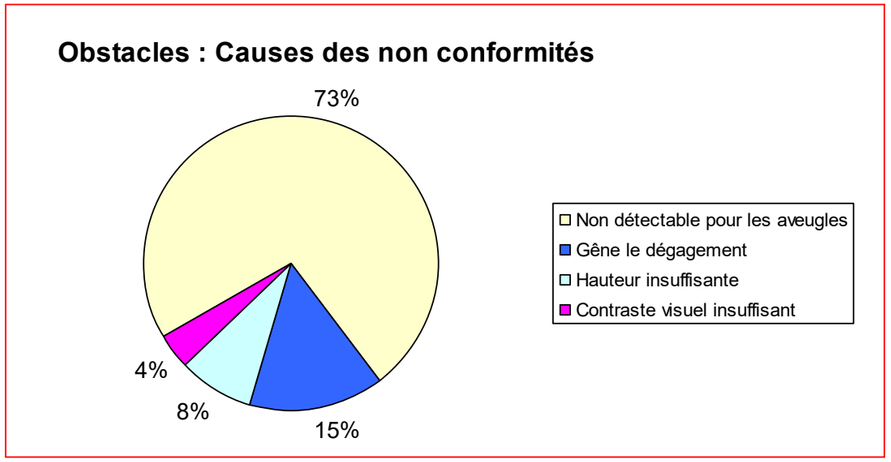

Stationnement adapté

188 emplacements de stationnement adapté situés sur le domaine public ont été diagnostiqués.

- **45%** sont **conformes à la réglementation** (soit 84 emplacements).
- **38%** (72 emplacements) sont **non accessibles**, en raison d'une largeur insuffisante (56 emplacements) et/ ou de l'impossibilité d'accéder au trottoir (33 emplacements)
- **17%** (32 emplacements) sont **peu accessibles** en raison de non conformités de la signalétique horizontale (31 emplacements) et/ou verticale (20 emplacements).

Parcs et Jardins

Deux parcs ont été diagnostiqués : le Jardin du Mail et le Jardin des Plantes.

A noter, l'importante part des impossibilités techniques, due à la topographie du site du Jardin des Plantes.

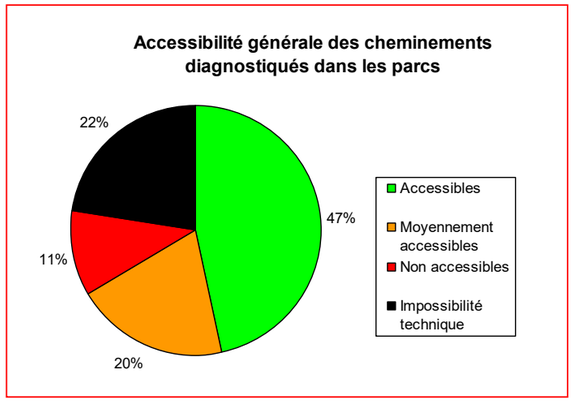

Les objectifs

Afin de développer une mise en accessibilité continue et cohérente, de diffuser une culture commune de l'accessibilité et de proposer aux personnes en situation de handicap une information partagée, des objectifs techniques et de prescriptions générales ont été définis.

Objectifs techniques

OBJECTIF 1	**Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien**
Constats	Les études réalisés sur le terrain relèvent 2 types de non-conformités : les non conformités linéaires (problématiques de largeur, de dévers et de revêtement des cheminements) et les non conformités ponctuelles qui concernent les traversées piétonnes, le mobilier urbain…
Objectifs	Traiter les non conformités linéaires et ponctuelles dans les projets de travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement Traiter les non conformités ponctuelles dans les projets de travaux d'entretien
Outils	→ Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports → Base de données accessibilité → Référentiels accessibilité
Pilotes	Direction Voirie, Direction Parcs Jardins et Paysages
Partenaires	Aménageurs, Angers Loire Métropole, Conseil Général, Kéolis, Concessionnaires, gestionnaires d'ERP, Direction Santé Publique, Associations
Indicateurs de suivi	• Niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics • Linéaire de cheminement rendu accessible • Nombre de traversées rendues accessibles • Nombre de carrefours (feux tricolores) rendus accessibles • Aménagements réalisés

OBJECTIF 2	**Améliorer l'accessibilité des abords des Etablissements Recevant du Public municipaux**
Constats	Les Etablissements Recevant du Public devront être accessibles en 2015. Cependant cet objectif ne pourra être envisagé si l'environnement du bâtiment n'est pas accessible. Or le diagnostic relève un indice moyen d'accessibilité de 34% pour les abords des Etablissements Recevant du Public municipaux du 1er groupe.
Objectif	Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux Etablissements Recevant du Public municipaux
Moyens outils	→ Diagnostic de l'accessibilité des ERP municipaux et programme de mise en conformité : prioriser les travaux des abords des établissements retenus. → Base de données accessibilité → Référentiels accessibilité
Pilotes	Direction Voirie ; Direction Parcs Jardins et Paysages
Partenaires	Directions gestionnaires des ERP, Direction Santé Publique, Associations
Indicateurs de suivi	• Nombre d'ERP dont les abords ont été aménagés • Niveau d'accessibilité des ERP • Aménagements réalisés

OBJECTIF 3	**Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté**
Constats	Les études réalisées sur le terrain relèvent des emplacements de stationnement peu/non accessibles : problématiques d'accès au trottoir et/ou de signalétique. La réglementation exige que 2% des emplacements de stationnement matérialisés soient adaptés
Objectifs	Faciliter l'accès des personnes titulaires d'une carte européenne de stationnement aux emplacements réservés.
Moyens	→ Etude de faisabilité technique des aménagements préconisés → Création de nouveaux emplacements si besoin → Lutte contre l'occupation illicite des emplacements
Pilote	Direction Voirie
Partenaires	Direction Santé Publique, Direction Sécurité Prévention
Indicateurs de suivi	• Nombre d'emplacements de stationnement adapté mis en conformité • Nombre d'emplacements créés • Nombre total d'emplacements adaptés

OBJECTIF 4	**Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)**
Constats	Les études réalisées sur le domaine public relèvent des Installations Ouvertes au Public (cabines téléphoniques, sanitaires publics, conteneurs enterrés) non accessibles.
Objectifs	Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux Installations Ouvertes au Public.
Moyens outils	→ Programmation de la mise en accessibilité des IOP en fonction des marchés et des projets d'installations → Référentiels accessibilité → Base de données accessibilité
Pilotes	Direction Voirie, Direction Environnement Cadre de Vie – Déchets
Partenaires	Concessionnaires, Direction Santé Publique
Indicateurs de suivi	• Nombre d'IOP accessibles

OBJECTIF 5	**Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap**
Constats	Chaque année, des Angevins et des associations de personnes en situation de handicap sollicitent les services techniques municipaux pour demander la création d'un emplacement de stationnement adapté, la sonorisation de feux tricolores, la mise en place de mains courantes dans les escaliers publics.
Objectifs	Améliorer le confort d'usage quotidien des Angevins en situation de handicap.
Moyens outils	→ Etude de la faisabilité technique et financière des aménagements sollicités → Référentiels accessibilité → Base de données accessibilité
Pilotes	Les directions sollicitées
Partenaires	Concessionnaires, Aménageurs, Direction Santé Publique
Indicateurs de suivi	• Nombre de demandes • Analyse des réponses apportées

OBJECTIF 6	**Actualiser la base de données accessibilité**
Constats	La base de données constituée par les études réalisées par SCE constitue un outil d'information, de suivi et de gestion. C'est également un outil d'aide au projet et à la planification, visant à mettre en relief les priorités d'aménagement pour développer l'accessibilité des territoires et garantir la continuité des cheminements.
Objectifs	Disposer d'un état des lieux actualisé du niveau d'accessibilité atteint
Outils	→ Base de données accessibilité constituée
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	Direction Voirie, DSIC, Direction Parcs Jardins et Paysages, Associations
Indicateurs de suivi	• Nombre de consultations • Nombre de mises à jour

Objectifs de prescriptions générales

OBJECTIF 1	**Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap**
Constats	Les difficultés sont nombreuses pour la mise en accessibilité des espaces publics : multiplicité des intervenants, réglementation jeune, obstacle qui peut rapidement rendre impossible la continuité du déplacement de la personne en situation de handicap… Il est important que les concepteurs des projets et ceux qui les réalisent connaissent la réglementation et les besoins des usagers à mobilité réduite pour les prendre en compte au mieux.
Objectifs	Développer une culture partagée de l'accessibilité
Moyens outils	→ Mise en conformité des référentiels de la Ville d'Angers avec les lois, décrets et normes en vigueur → Inscriptions des textes réglementaires sur l'accessibilité dans les cahiers des charges des projets → Formation à l'accessibilité du personnel municipal et non municipal intervenant sur l'espace public avec mise en situation de handicap
Pilotes	Direction Santé Publique, Direction Voirie, Direction Parcs Jardins et Paysages
Partenaires	Aménageurs, Concessionnaires, Associations
Indicateurs de suivi	• Outils élaborés • Bilan des actions de formation menées • Niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

OBJECTIF 2	**Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité**
Constats	Pour faciliter leurs déplacements, les personnes en situation de handicap ont besoin de connaître le niveau d'accessibilité des lieux où elles souhaitent se rendre et d'identifier les itinéraires les plus accessibles.
Objectifs	Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite
Moyens outils	→ Expérimenter la mise à disposition des usagers d'une partie des données accessibilité collectées : déterminer les informations pertinentes et les possibilités de transfert SIGEO / Site Internet Ville, version d'essai à valider avec les usagers → Informer de l'évolution du niveau et des améliorations en matière d'accessibilité → Faire appel aux opérateurs et associations du domaine du handicap pour relayer l'information
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	DSIC, Direction Information Communication, Associations
Indicateurs de suivi	• Liste des articles, brochures et bilan des actions produites • Consultation du site Internet de la Ville d'Angers • Indice de satisfaction des usagers

OBJECTIF 3	**Sensibiliser les usagers du domaine public**
Constats	La méconnaissance des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite lors de leurs déplacements induisent des comportements inappropriés des autres usagers : stationnement gênant, poubelles ou terrasses encombrant les cheminements… Ceux-ci peuvent parfois rendre inaccessibles des espaces pourtant judicieusement conçus et réalisés.
Objectif	Mettre en place des actions de sensibilisation pour favoriser le vivre ensemble
Moyens outils	→ Actions de communication et de sensibilisation du grand public sur le stationnement illicite, l'encombrement du domaine public… → Diffusion du Guide « Vivre ensemble : avec ou sans handicap » → Arrêté sur les terrasses permettant d'encadrer l'occupation commerciale du domaine public
Pilote	Direction Santé Publique, Direction Voirie
Partenaires	Direction Information Communication, Associations
Indicateurs de suivi	• Liste des articles, brochures et bilan des actions produites

OBJECTIF 4	**Faciliter la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public non municipaux**
Constats	Les ERP non municipaux sont soumis à la même échéance de mise en accessibilité ; la problématique du lien domaine privé / domaine public est également présente.
Objectif	Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux Etablissements Recevant du Public non municipaux
Moyens outils	→ Informer les propriétaires et les gestionnaires des échéances réglementaires prévues par la loi du 11 février 2005. → Sensibilisation par les services municipaux sollicités et les partenaires → Valoriser les Etablissements Recevant du Public accessibles → Favoriser la réalisation technique des aménagements
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	Direction Environnement Cadre de Vie – Déchets, Direction Voirie, Direction Urbanisme, Mission Commerce et Artisanat, CCI, Angers Loire Tourisme, DDT, Associations…
Indicateurs de suivi	• Outils réalisés • Nombre de demandes annuelles : dossiers examinés, dérogations

OBJECTIF 5	**Evaluer les actions menées**
Constats	Les actions définies dans ce Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public feront l'objet d'une évaluation annuelle selon les indicateurs proposés.
Objectifs	Maintenir une dynamique propre à faire progresser le niveau d'accessibilité Respecter la réglementation
Moyens outils	→ Pour les actions techniques, un document de programmation annuelle sera annexé au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public. Les actions seront évaluées avec les indicateurs proposés. → L'évaluation sera présentée chaque année à la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et au Conseil Municipal.
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	Ensemble des partenaires associés à la conception du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public et à la réalisation des actions

AVRILLÉ

Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et d'aménagements des Espaces Publics

Avrillé

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

ACF

Sommaire

Préambule **3**
Rappel réglementaire 3
La chaîne de déplacement 4
Les différents types de handicaps 4
Modalités d'évaluation du PAVE 5
1. Avrillé **6**
1.1 Situation géographique 6
1.2 Situation topographique 6
2. Les audits **9**
2.1 La chaîne de déplacement 9
2.2 La réalisation des audits 11
2.3 Le résultat des audits 12
3. Les propositions d'actions **16**
3.1 Traversées de chaussée 16
3.2 Cheminement 16
3.3 Obstacles permanents 17
3.4 Sensibilisation 17
4. Les priorités d'actions **18**
5. La Planification des actions **25**
6. L'estimation financière des travaux **26**
7. Annexe **28**
7.1 Table des matières des cartes 28
7.2 Cartographies 28

Préambule

La loi du 11 février 2005 dans son article 45 demande que dans chaque commune, quelle que soit sa taille l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
Ce plan vise à déterminer un programme de travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et permet également de prévoir des mesures sur l'usage et les bonnes pratiques à mettre en place sur l'ensemble du territoire communal.

Rappel réglementaire

Les modalités concernant la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sont précisées par les décrets du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007 précisant les prescriptions techniques de mise en accessibilité.
Les dispositions définies par ces textes de loi sont applicables pour la voirie lors de :

- Réalisation de voies nouvelles
- Aménagements ou de travaux modifiant la structure des voies
- Travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est composé de quatre parties :

- Présentation de la commune
- Présentation des audits réalisés
- Présentation des propositions d'actions élaborées
- Présentation du chiffrage estimatif proposé

Ce plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit permettre à la chaque commune d'établir un phasage des aménagements et des travaux à entreprendre sur la voirie communale afin d'améliorer l'accessibilité des lieux générateurs de déplacement de la ville.

La chaîne de déplacement

Le principe de la chaîne de déplacement est essentiel dans le traitement de l'accessibilité de la Ville. Il permet à tous valide ou non de se rendre de manière la plus autonome possible dans un établissement recevant du public par l'intermédiaire d'aménagements mis en place à la fois sur la voirie, les transports et le cadre bâti.

Les différents types de handicaps

Il existe différents formes de handicaps, qui ont ainsi été définis par la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant." (Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, Art 2 - Art. L. 146-1 A).

La loi a effectivement souhaité considéré toute personne présentant une difficulté physique, sensorielle ou psychique dans ses déplacements.

Quatre types de handicaps ont de ce fait été identifiés pour la prise en compte de l'accessibilité dans la Ville.

Le handicap moteur, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou une personne présentant des difficultés à se déplacer.

Le Handicap visuel, personnes aveugles et les personnes malvoyantes.

Le Handicap auditif, personnes sourdes et les personnes malentendantes.

Le Handicap intellectuel, cognitif et mental, personne présentant des difficultés liées à un trouble psychique.

Modalités d'évaluation du PAVE

L'évaluation du Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des espaces publics doit prendre en compte la périodicité et les modalités de sa révision. L'organisation deux fois par an de la réunion de la Commission Communale d'Accessibilité permettra de rendre compte de l'exécution des travaux planifiés. A la suite de ces réunions, qui pourront être complétées et suivies de comités techniques internes permettant de voir l'état d'avancement des aménagements réalisés, une révision partielle du plan pourra être engagée. La révision du plan devra reprendre les actions réalisées et déterminer les orientations définies ainsi que l'échéancier prévu.

1. Avrillé

1.1 Situation géographique

La commune d'Avrillé est située en périphérie de la ville d'Angers, dans le département du Maine et Loire. Entourée par les communes de Montreuil-Juigné, Angers et Cantenay-Épinard, Avrillé est située à 5 km au Nord-Ouest d'Angers la plus grande ville des environs. La commune s'étend sur 15,9 km² et compte 12 881 habitants depuis le recensement de la population en 2007.

1.2 Situation topographique

Située à 50 mètres d'altitude, la ville d'Avrillé possède une topographie peu accidentée.

Plan de la Ville

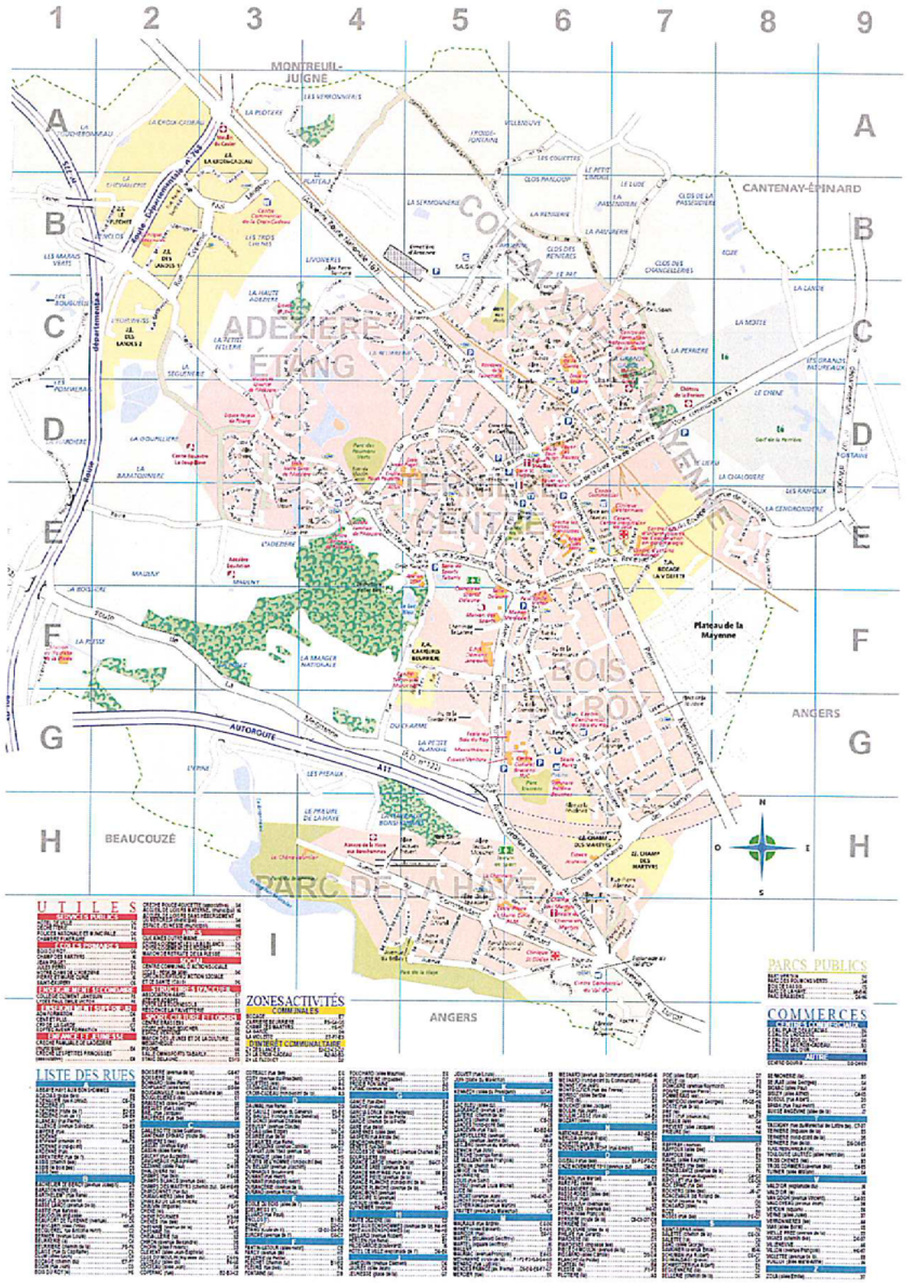

Janvier 2011

Janvier 2011

2. Les audits

2.1 La chaîne de déplacement

Selon la loi du 11 février 2005 l'accessibilité de la voirie et des espaces publics doit permettre la continuité de la « chaîne de déplacement ». La chaîne de déplacement comprend le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les systèmes de transport. La voirie représente ainsi le lien entre les structures que composent la chaîne de déplacement et est donc au centre des préoccupations en matière d'accessibilité.

La définition d'une chaîne de déplacement communale est alors indispensable afin de traiter de manière cohérente la mise en accessibilité de la voirie communale. Cette chaîne de déplacement s'attachera à lier entre eux par des cheminements les plus accessibles possibles les Etablissements Recevant du Publics (ERP) et les Installations Ouvertes au Publics (IOP) de la commune.

Pour la commune d'Avrillé, la chaîne de déplacement a été définie en fonctions des différents ERP et IOP de la ville, des zones d'activités et d'industries, de la présence sur le territoire communal et des pôles de commerce et de services. La chaîne de déplacement à été définie par les services municipaux.

A partir de ces zones définies, les audits relatifs à la voirie et aux espaces publics se sont attachés à prendre en compte les liaisons existantes entre ces zones afin de considérer la ville sous un angle de déplacements à l'échelle communale. Les rues concernées par l'audit sont représentées par la carte suivante.

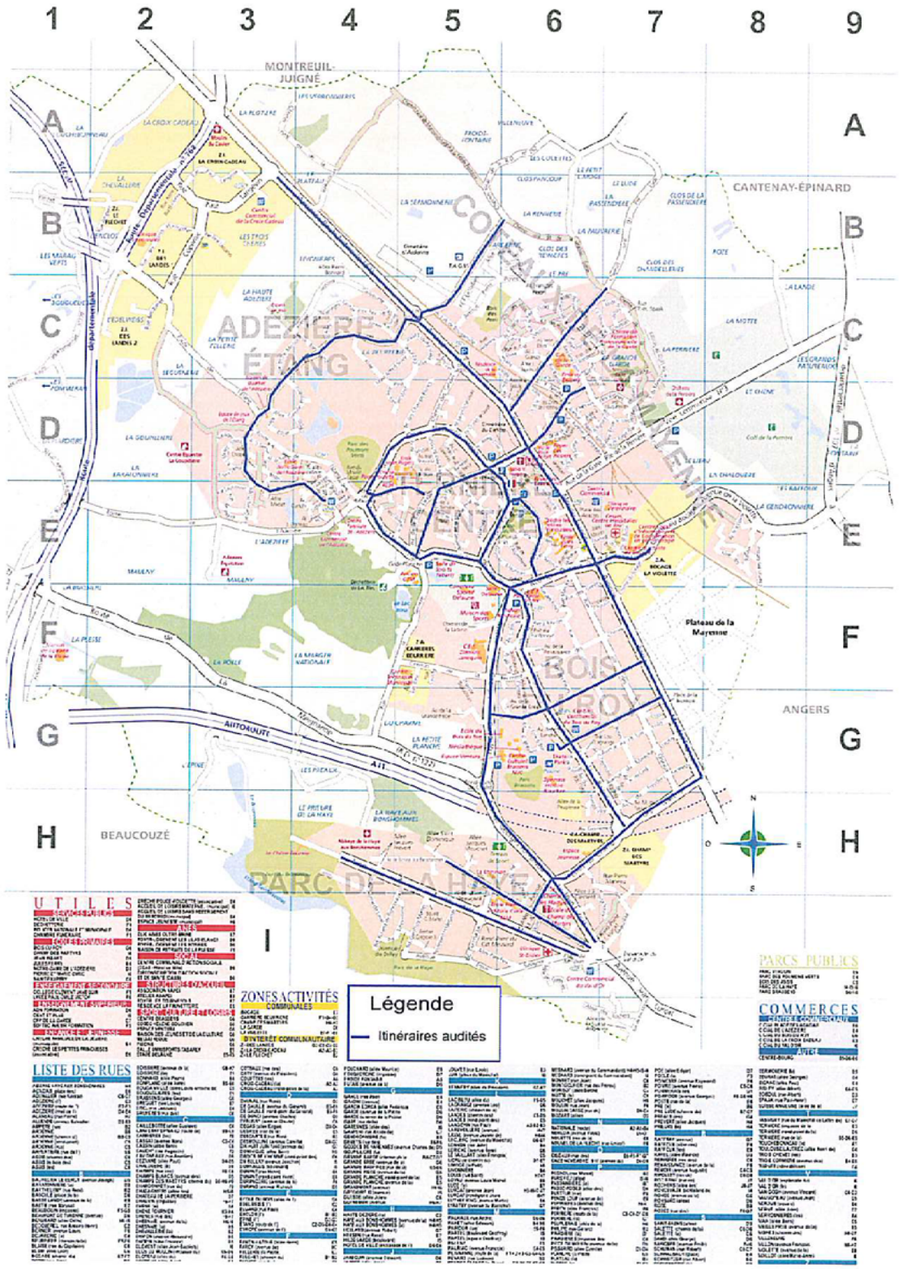

2.2 La réalisation des audits

Les audits ont été réalisés en trois phases sur l'ensemble des rues concernées.

Dans un premier temps, ces différentes zones ont fait l'objet d'un état des lieux de l'existant sur le terrain. Dans un second temps, le constat des non conformités relevées sur le terrain a pu être réalisé ainsi que les préconisations au vu d'améliorer la mise en accessibilité du site et enfin les estimations financières des préconisations.

Les audits sont ensuite traduits en rapports, qui se présentent sous forme de fiches, confectionnées à partir d'un progiciel spécifiquement adapté à la réalisation de rapport d'audit accessibilité. Ces fiches de rapports reprennent ainsi les 3 phases indispensables à un audit et telles qu'elles sont définies par la loi, accompagnées de photographies des sites en question ainsi que la réglementation correspondant à la thématique traitée.

En effet, les rapports d'audits sont élaborés en thématiques ; il existe 6 thématiques permettant d'avoir une vision complète sur l'état actuel de la voirie existante. Toutefois, une rue n'est pas nécessairement concernée par toutes les thématiques.

Les thématiques sont les suivantes :

- Géométrie des trottoirs, configuration des trottoirs en termes de largeur, pente et dévers, ...
- Obstacles sur les trottoirs, traite de tout obstacle permanent ou non, situé sur le cheminement
- Géométrie des traversées de chaussée, relatif à l'ensemble des traversée de chaussée existante ou à créer dans les rues auditées
- Stationnement GIG-GIC, prend en compte les places de stationnement adapté existante sur le territoire communal et celles à créer.
- Accessibilité des ERP, considère les abords immédiats des Etablissements Recevant du Public.
- Escaliers, concerne tous les escaliers situés sur la voirie municipale

A partir de ces audits, le PAVE a pu être réalisé, reprenant dans une première partie une synthèse des non conformités les plus souvent rencontrées sur le terrain, dans une seconde partie les préconisations chiffrées validées par la maîtrise d'ouvrage qui seront à prévoir dans la mise en accessibilité de la commune et enfin les priorités d'action en fonction des critères d'intervention choisis par la commune.

2.3 Le résultat des audits

Pour la commune d'Avrillé, les audits complets ont été finalisés pour toutes les rues concernées.

Les audits font en effet ressortir différentes thématiques présentant, dans la commune plus de difficultés en matière de déplacements.

Il s'agit de :

- Absence de traversées de chaussée créant des ruptures de cheminement.
- Traversées de chaussée non conformes, absence de bande d'éveil de vigilance et d'abaissés de trottoir.
- Obstacles permanents sur les trottoirs, encombrement des cheminements (potelets, grilles, obstacles en port à faux, ...).

Les cartes ci-après permettent de visualiser l'état du niveau d'accessibilité des rues d'un point de vue des cheminements (carte p. 13) et d'un point du vue des traversées de chaussée (carte p. 14). En effet, un niveau d'accessibilité a été mis en évidence dans les rapports. Certaines rues, ainsi que l'illustre la carte présente davantage de difficultés dans les déplacements des usagers, du fait notamment d'une discontinuité ou d'absence de cheminement dans ces rues.

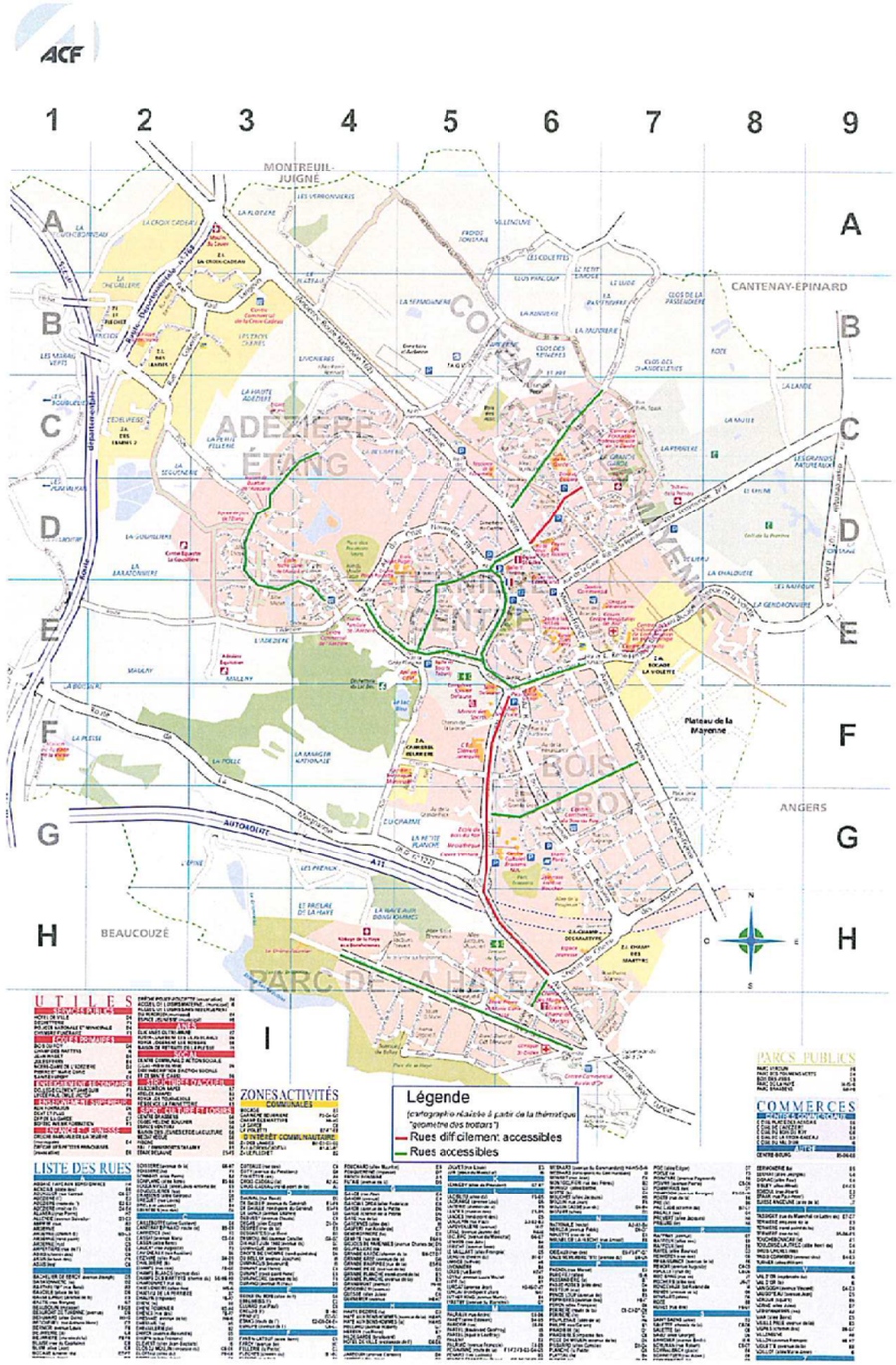

Janvier 2011

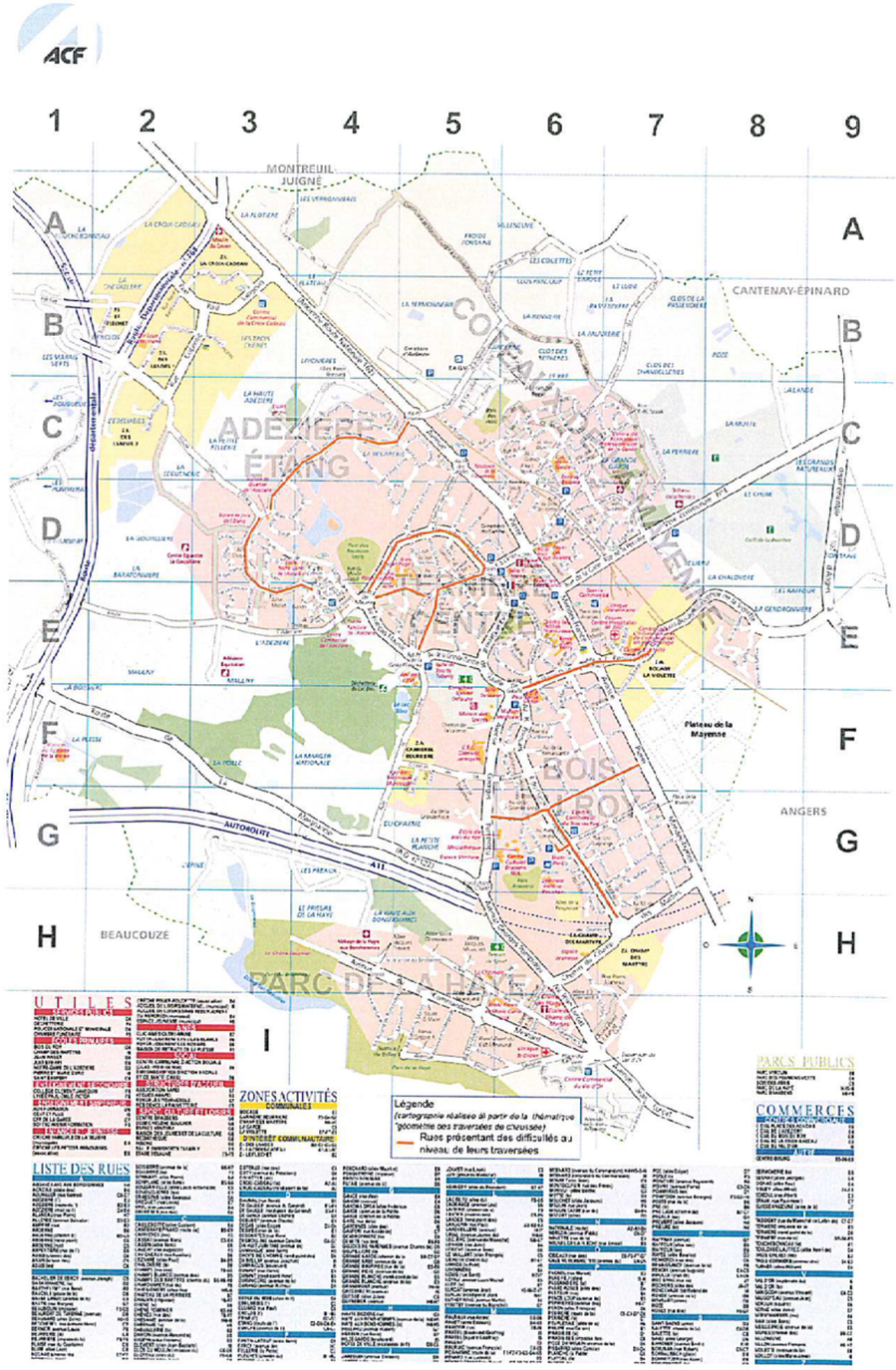

Janvier 2011

2.4 Synthèse des rapports

La voirie de la commune d'Avrillé est une voirie ayant déjà fait l'objet d'aménagements facilitant le déplacement des usagers sur la voirie municipale.

Après une définition des pôles générateurs de déplacement et l'analyse des audits, il s'avère que la thématique posant des difficultés reste la géométrie des traversées de chaussée ; l'absence de traversée ou la non conformité des traversées de chaussée existantes nuit effectivement à la continuité de la chaîne de déplacement.

Toutefois, quelques rues de la ville nécessitent la mise en œuvre de petits aménagements ou de travaux. En effet, les difficultés en matière d'accessibilité sont, dans l'ensemble des audits relativement récurrentes.

Il s'agit essentiellement :

- Obstacles non permanents (véhicules ou jardinières)
- Potelets non conformes à l'abaque de détection des obstacles
- Obstacles non contrastés
- Absence de cheminement matérialisé au sol
- Revêtement de sol dégradé

Ainsi, que nous l'avons vu précédemment, le problème principal en termes d'accessibilité pour la commune d'Avrillé reste les ruptures de la chaîne de déplacements, qu'elles soient créées par la présence d'obstacles, par l'absence de traversées de chaussée ou par l'absence d'abaissés de trottoirs.

Il convient alors de prévoir des aménagements et des travaux en ce sens dans le but de faciliter les déplacements des usagers sur la voirie municipale.

3. Les propositions d'actions

Les propositions d'actions visant à améliorer l'accessibilité de la voirie se répartissent de manière différente en fonction de leurs buts et de leurs enjeux.

Nous proposons ainsi quatre axes à prendre en compte sur le territoire communal.

3.1 Traversées de chaussée

Pour une partie des traversées de chaussée de la commune, il s'agit de mettre en place des abaissés de trottoir afin de permettre un cheminement continu pour tous et des bandes podotactiles afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles.

Dans le but d'aménager une chaîne de déplacement continue, il convient également de créer de nouvelles traversées de chaussée conformes, aux croisements de certaines rues. Les traversées de chaussées conformes permettent de créer un cheminement accessible et continu lors de rétrécissements trop importants des largeurs de trottoir.

3.2 Cheminement

Certaines rues possèdent des trottoirs peu praticables du fait d'un revêtement de sol dégradé, ne permettant pas un cheminement autonome des personnes handicapées, notamment motrice.

Rues concernées :

- Rue Maréchal Leclerc
- Avenue de la Boissière
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue Jean Lurçat
- Allée des Châtaigners
- Rue René Hersen
- Chemin de la petite Garde
- Rue Auguste Renoir

Par ailleurs, il convient également dans le but de faciliter le déplacement des personnes déficientes visuelles d'améliorer et de favoriser le guidage

visuel et tactile dans certains lors de rupture de cheminement ou lors d'un cheminement peu défini.

Rues concernées :

- Avenue Georges Pompidou
- Chemin du Champs des Martyrs
- Esplanade
- Chemin d'accès au cimetière

3.3 Obstacles permanents

La problématique des obstacles sur les trottoirs concernent de nombreuses rues. Il s'agit généralement de potelets, ne permettant pas une largeur de passage suffisante, ou la présence de grilles non conformes, des potelets non conformes à l'abaque de détection des obstacles ou encore la présence d'obstacles en porte à faux, < 2.20 m.

La présence de ces obstacles, bien que ponctuels nuit à l'accessibilité immédiate des trottoirs.

Ces difficultés peuvent être traitées de manière ponctuellement pour chacune des rues afin de rendre praticables et accessibles l'ensemble des itinéraires au fur et à mesure des travaux engagés par rues voire par quartiers.

3.4 Sensibilisation

Dans un dernier temps, il s'agit de mettre en place à l'échelle communale, une sensibilisation de la population aux enjeux liés à l'accessibilité. En effet, l'accessibilité ne demande pas seulement des aménagements et des travaux importants, mais également une démarche citoyenne ; la prise en compte de l'accessibilité permet de faciliter les déplacements à tous. La sensibilisation des usagers a pour objectif premier d'éviter l'encombrement des cheminements (voitures, étal de commerces, ...) et la prise en compte des difficultés de déplacements dans leurs usages quotidiens de la voirie et des espaces publics communaux.

4. Les priorités d'actions

Les rapports d'audits prennent en compte une priorité d'actions représentée par une image de feux tricolores. Trois niveaux permettent de déceler le niveau d'accessibilité des rues en fonction des thématiques traitées, représenté ainsi :

- Feu vert : Accessible
- Feu Orange : A suivre
- Feu rouge : Urgent

Le caractère « urgent » est défini par rapport à deux types de constat relevé lors de l'audit terrain. Soit par rapport à l'inaccessibilité d'un site à un type de handicap, soit en fonction d'un risque encouru par les usagers lors de leur cheminement dans une rue. Il s'agit alors de risques liés à la sécurité routière, aux ruptures de cheminements ou encore à un risque de chutes.

En fonction des thématiques prioritaires déterminées ci-dessus, l'audit a permis de recenser les rues qui étaient particulièrement touchées par une mise en accessibilité qualifiée comme « urgent ».

Pour l'ensemble des voiries communales auditées :

L'audit à permis de mettre en évidence 12 feux verts, essentiellement pour la thématique géométrie des trottoirs.

L'audit a recensé 15 feux rouges concernant essentiellement la thématique « Géométrie des traversées de chaussée ».

Pour les rues de la commune à caractère « orange », les audits ont permis de mettre en évidence de nombreux défauts gênant le déplacements des personnes handicapées mais également le déplacement de toute personne présentant des difficultés à se déplacer.

Ces points non conformes par rapport à la réglementation en vigueur, qui ne présentent pas un caractère « urgent » ont été repérés dans les fiches rapport comme « à suivre » Les non conformités relevées se retrouvent de manière régulière dans la majorité des rues.

Il s'agit d'obstacles au sol, tels que des grilles non conformes, d'obstacles non contrastés, de dégradations ponctuelles de revêtements de sol, la

présence d'escaliers sur la voirie ou de traversée de chaussée sans bandes podotactiles.

Le traitement de ces points zone par zone ou rue par rue permettront progressivement d'améliorer l'accessibilité et de faciliter le déplacement des riverains et des usagers dans les rues d'Avrillé.

Enfin, la présence de places de stationnement adaptées a été notée sur la voirie municipale, toutefois, certaines d'entre elles non conformes.

La mise en conformité des places de stationnement adaptées notamment au niveau des dévers non conformes et de la signalisation verticale et au sol insuffisante ou inexistante améliorerait l'accessibilité du centre-ville et des ERP de la commune.

Par ailleurs, la présence de rues nouvellement aménagées ou réaménagées rend certains itinéraires plus facilement praticables.

Rue Jean Lurçat

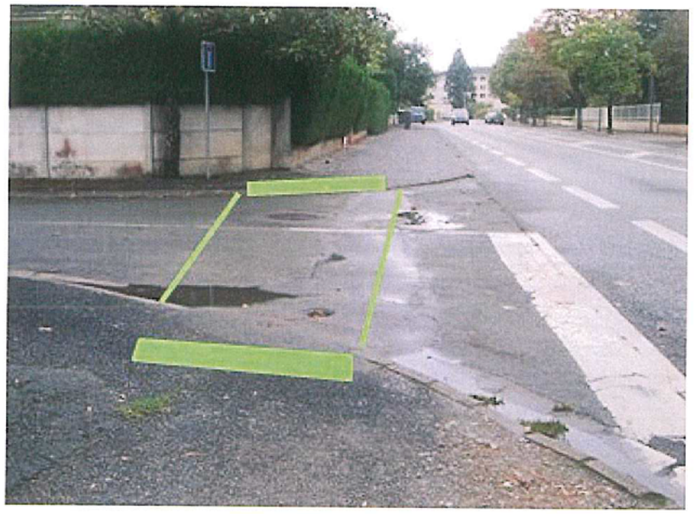

Rue Auguste Renoir



Avenue Commandant Mesnard



Avenue de la Boissière



Janvier 2011

Allée des Châtaigners



Rue René Hersen



Janvier 2011

Chemin de la Petite Garde



Esplanade



Janvier 2011

Avenue Grandemont



Avenue François Mauriac



Janvier 2011

5. La Planification des actions

La thématique de la géométrie des traversées de chaussées pose deux problématiques entraînant des ruptures de la chaîne de déplacement.

Dans un premier temps, les absences de traversées de chaussée constatées sur le terrain à certains croisements empêchent le cheminement.

En effet, par l'absence de traversée de chaussée au niveau de croisements, la chaîne de déplacements est alors rompue, puisque le cheminement ne peut se faire en toute sécurité ou est impossible en cas d'absence de partie abaissée.

Il convient ainsi pour permettre un cheminement continu et sécurisée de créer des traversées de chaussée conformes avec abaissés de trottoirs et bandes podotactiles à chacun des croisements recensés dans l'audit voirie et espaces publics.

Dans un second temps, ce sont les traversées de chaussée existantes mais non conformes qui posent des difficultés de cheminements. L'absence d'abaissés de trottoirs à certaines d'entre elles, ne permettent pas à une personne en fauteuil roulant de continuer de cheminement en toute autonomie.

6. L'estimation financière des travaux

Après l'analyse des audits accessibilité finalisés, nous avons pu réaliser le coût global relatif à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics d'Avrillé. Le graphique ci-dessous présente le résultat de ces estimations par thématique.

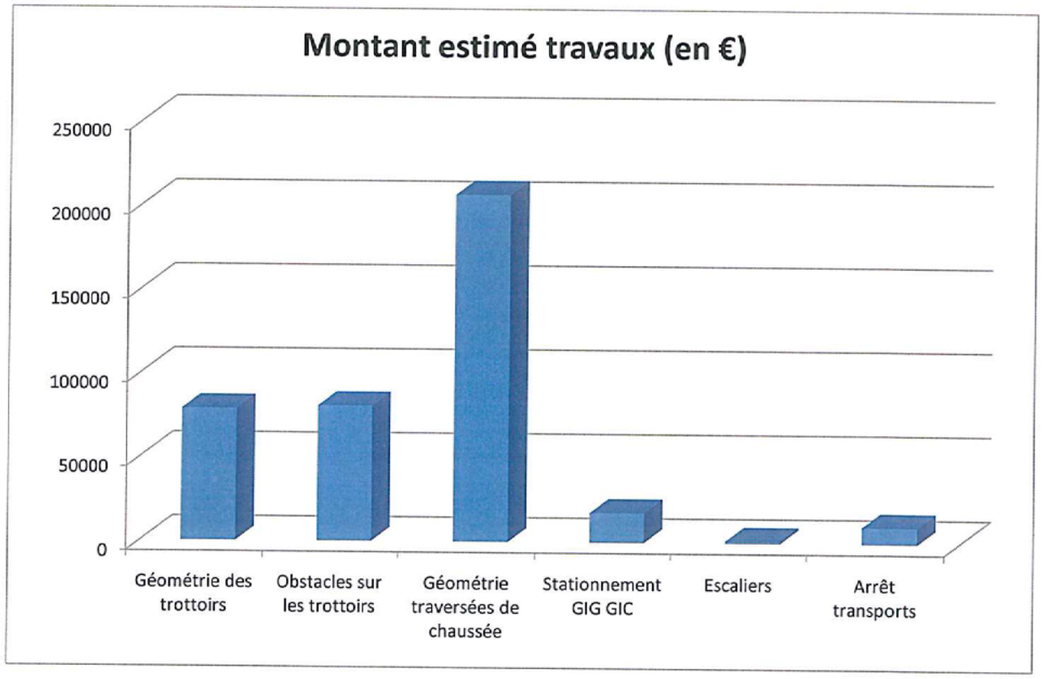

Pour l'ensemble de la voirie d'Avrillé, le montant total s'élève à 395 250 € HT.

Il apparaît ainsi que la thématique principale est la géométrie des traversées de chaussée, qui nécessite un coût important de part la présence de traversées de chaussée non conformes ou par l'absence de traversées de chaussée à certains carrefours.

La mise en accessibilité de la voirie d'Avrillé revient à considérer la continuité de la chaîne de déplacements d'une part à l'intérieur du centre ville puis d'autre part au niveau des liaisons existantes entre les quartiers.

Les travaux de mise en conformité dans le respect de la continuité des cheminements proposés peuvent être mis en œuvre de manière ponctuelle aux traversées de chaussée par la mise en conformité des traversées de chaussée existantes.

Puis dans un second temps, il conviendrait de prévoir la création de nouvelles traversées de chaussée dans les zones les plus fréquentées afin de créer de nouveaux cheminements accessibles et sécurisés pour tous.

Enfin, le traitement de l'encombrement des trottoirs, en lien avec la réfection et l'élargissement des trottoirs peut être prévu pour créer sur l'ensemble des cheminements les plus fréquentés de la commune des trottoirs praticables tant par le revêtement de sol que par leur largeur, qui permettra à une personne en fauteuil roulant, une personne avec une poussettes ou toute autre personne nécessitant une largeur de passage plus grande de circuler en toute autonomie sans créer une gêne importante pour les autres usagers.

7. Annexe

7.1 Table des matières des cartes

Plan de la Ville .....page 8

Carte des itinéraires audités.....page 9

Synthèses cartographiques.....pages 11 et 12

7.2 Cartographies

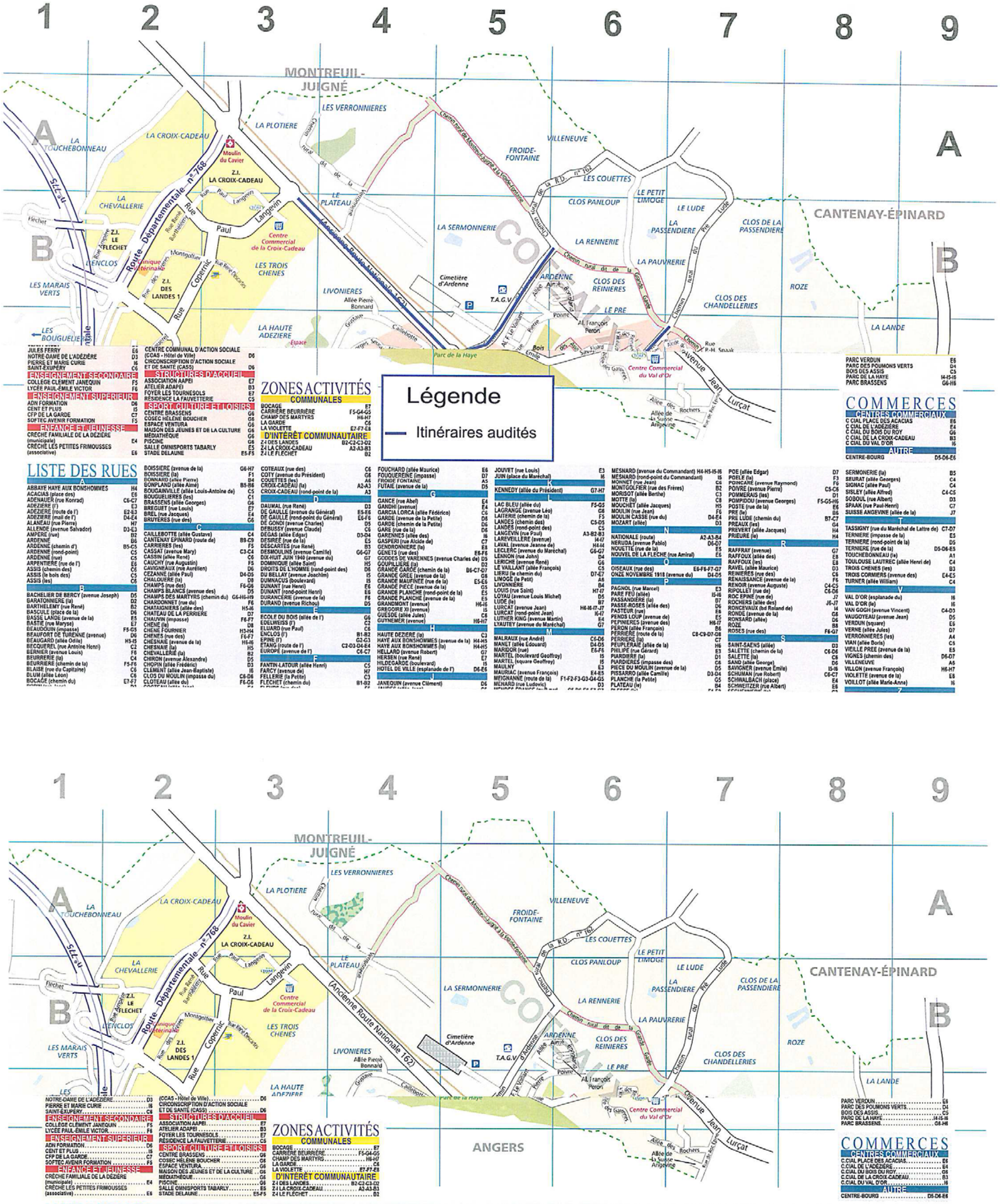

Légende

— Itinéraires audités

ZONES ACTIVITÉS

COMMUNALES

BOCAGE	E7
CARRIÈRE BEURRIÈRE	F5-G4-G5
CHAMP DES MARTYRS	H6-H7
LA GARDE	C6
LA VIOLETTE	E7-F7-E8

D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Z-I DES LANDES	B2-C2-C3-D2
Z-I LA CROIX-CADEAU	A2-A3-B3
Z-I LE FLECHET	B2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

COLLEGE CLEMENT JANEQUIN	F5
LYCÉE PAUL-ÉMILE VICTOR	F6

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ADN FORMATION	D6
CENT ET PLUS	I5
CFP DE LA GARDE	C7
SOFTEC AVENIR FORMATION	F5

ENFANCE ET JEUNESSE

CRÈCHE FAMILIALE DE LA DEZIERE (municipale)	E4
CRÈCHE LES PETITES FRIMOUSSES (associative)	E6
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS - Hôtel de Ville)	D6
CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE (CASS)	D6

STRUCTURES D'ACCUEIL

ASSOCIATION AAPEI	E7
ATELIER ADAPEI	B3
FOYER LES TOURNESOLS	E7
RÉSIDENCE LA FAUVETTERIE	C5

CULTURE ET LOISIRS

CENTRE BRASSENS	G6
COSEC HÉLÈNE BOUCHER	G6
ESPACE VENTURA	G6
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	G6
MÉDIATHÈQUE	G6
PISCINE	G6
SALLE OMNISPORTS TABARLY	E5
STADE DELAUNE	E5-F5

PARCS ET JARDINS

PARC VERDUN	E6
PARC DES POUMONS VERTS	D4
BOIS DES ASSIS	C5
PARC DE LA HAYE	I4-I5-I6
PARC BRASSENS	G6-H6

COMMERCES

CENTRES COMMERCIAUX

C.CIAL PLACE DES ACACIAS	E6
C.CIAL DE L'ADEZIERE	E4
C.CIAL DU BOIS DU ROY	G6
C.CIAL DE LA CROIX-CADEAU	B3
C.CIAL DU VAL D'OR	I6

AUTRE

CENTRE-BOURG	D5-D6-E6

LISTE DES RUES

A

ABBAYE HAYE AUX BONSHOMMES	H4
ACACIAS (place des)	E6
ADENAUER (rue Konrad)	C6-C7
ADEZIERE (l')	E3
ADEZIERE (route de l')	E2-E3
ADEZIERE (mail de l')	D4-E4
ALANEAU (rue Pierre)	H7
ALLENDE (avenue Salvador)	D3-E3
AMPERE (rue)	B2
ARDENNE	B4
ARDENNE (chemin d')	B5-C5
ARDENNE (rond-point)	C5
ARDENNE (rue)	C5
ARPENTIERE (rue de l')	E6
ASSIS (chemin des)	C6
ASSIS (le bois des)	C5
ASSIS (les)	C6

B

BACHELIER DE BERCY (avenue Joseph)	D5
BARATONNIERE (la)	D2
BARTHELEMY (rue René)	B2
BASCULE (place de la)	D6
BASSE LANDE (avenue de la)	E5
BASTIE (rue Maryse)	E7
BEAUDOUIN (impasse)	F5-G5
BEAUFORT DE TURENNE (avenue)	D6
BEAUGARD (allée Odile)	H5-I5
BECQUEREL (rue Antoine Henri)	C2
BERNIER (avenue Louis)	F6
BEURRIERE (la)	C4
BEURRIERE (chemin de la)	F5-F6
BLAISE (rue du Capitaine)	C6
BLUM (allée Léon)	C6
BOCAGE (chemin du)	E7-F7
BODIN (rue Jean)	D3
BOIS DU ROY (la)	H6
BOISSIERE (avenue de la)	G6-H7
BOISSIERE (la)	F1
BONNARD (allée Pierre)	B4
BONPLAND (allée Aimé)	B5-B6
BOUGAINVILLE (allée Louis-Antoine de)	C5
BOUGUELIERES (les)	C1
BRASSENS (allée Georges)	G6
BREGUET (rue Louis)	E7
BREL (rue Jacques)	E4
BRUYERES (rue des)	G6

C

CAILLEBOTTE (allée Gustave)	C4
CANTENAY ÉPINARD (route de)	B3-C3
CARRIERES (les)	F5
CASSAT (avenue Mary)	C3-C4
CASSIN (allée René)	C6
CAUCHY (rue Augustin)	F5
CAVIGNEAUX (rue Aurélien)	D6
CEZANNE (allée Paul)	D4-D5
CHALOUERE (la)	D8
CHAMPS (rue des)	F6-G6
CHAMPS BLANCS (avenue des)	D5
CHAMPS DES MARTYRS (chemin du)	G6-H6-H9
CHARDONNET (rue du)	F6
CHATAIGNIERS (allée des)	H5-I6
CHATEAU DE LA PERRIERE	D7
CHAUVIN (impasse)	F6-F7
CHENE (le)	D8
CHENE FOURNIER	H3-H4
CHENES (rue des)	F6-F7
CHESNAIE (avenue de la)	H6-I6
CHESNAIE (la)	H5
CHEVALLERIE (la)	B2
CHIRON (avenue Alexandre)	D5
CHOPIN (allée Frédéric)	D3
CLEMENT (allée Jean-Baptiste)	I6
CLOS DU MOULIN (impasse du)	C6-D6
CLOTEAU (allée du)	F6-G6
COCTEAU (allée Jean)	E4
COPERNIC (rue)	B2-B3-C2
COTEAUX (rue des)	C6
COTY (avenue du Président)	G6
COUETTES (les)	A6
CROIX-CADEAU (la)	A2-A3
CROIX-CADEAU (rond-point de la)	A3

D

DAUMAL (rue René)	D3
DE GAULLE (avenue du Général)	E5-E6
DE GAULLE (rond-point du Général)	E6-F6
DE GONDI (avenue Charles)	D5
DEBUSSY (avenue Claude)	C6
DEGAS (allée Edgar)	D3-D4
DESIREE (rue de la)	E3
DESCARTES (rue René)	B3
DESMOULINS (avenue Camille)	G6-G7
DIX-HUIT JUIN 1940 (avenue du)	G7
DOMINIQUE (allée Saint)	H5
DROITS DE L'HOMME (rond-point des)	D6
DU BELLAY (avenue Joachim)	I5
DUMNACUS (boulevard)	I5
DUNANT (rue Henri)	F6
DUNANT (rond-point Henri)	E6
DURANCERIE (avenue de la)	F6
DURAND (avenue Richou)	D5

E

ECOLE DU BOIS (allée de l')	G6
EDELWEISS (l')	C2
ELUARD (rue Paul)	C6
ENCLOS (l')	B1-B2
EPINE (l')	G2-G3
ETANG (route de l')	C2-D3-D4-E4
EUROPE (avenue de l')	C6-C7

F

FANTIN-LATOUR (allée Henri)	C5
FARCY (avenue de)	H7
FELLERIE (la Petite)	C3
FLECHET (chemin du)	B1-B2
FLEURS (rue des)	F6
FONTAINE (la)	D9
FOUCHARD (allée Maurice)	E6
FOUQUEREINE (impasse)	D7
FROIDE FONTAINE	A5
FUTAIE (avenue de la)	D5

G

GANCE (rue Abel)	E4
GANDHI (avenue)	E4
GARCIA LORCA (allée Fédérico)	C6
GARDE (avenue de la Petite)	D6
GARDE (chemin de la Petite)	D6
GARE (rue de la)	D6
GARENNES (allée des)	I6
GASPERI (rue Alcide de)	C7
GENDRONNIERE (la)	E8
GENETS (rue des)	E6-F6
GODDES DE VARENNES (avenue Charles de)	D5
GOUPILLIERE (la)	D2
GRANDE GARDE (chemin de la)	B6-C7-D7
GRANDE GREE (avenue de la)	D8
GRANDE MAUFINEE (rue de la)	E5-E6
GRANDE PIECE (avenue de la)	G5
GRANDE PLANCHE (rond-point de la)	E5
GRANDE PLANCHE (avenue de la)	E5
GRANDMONT (avenue)	H6-I6
GREGOIRE XI (avenue)	I5
GUESDE (allée Jules)	C6
GUYNEMER (avenue)	H6-H7

H

HAUTE DEZIERE (la)	C3
HAYE AUX BONSHOMMES (avenue de la)	H4-H5
HAYE AUX BONSHOMMES (la)	H4-H5
HELLARD (avenue Robert)	G7
HERSEN (rue René)	E7
HILDEGARDE (boulevard)	I5
HOTEL DE VILLE (esplanade de l')	D6-E6

I

JANEQUIN (avenue Clément)	D6
JAURES (allée Jean)	C6
JEUNESSE (place de la)	G7
JOUVET (rue Louis)	E3
JUIN (place du Maréchal)	I6

K

KENNEDY (allée du Président)	G7-H7

L

LAC BLEU (allée du)	F5-G5
LAGRANGE (avenue Léo)	G6
LAITERIE (chemin de la)	F5
LANDES (chemin des)	C6-D6
LANDES (rond-point des)	C5
LANGEVIN (rue Paul)	A3-B3-B3
LAREVEILLERE (avenue)	I4-I7
LAVAL (avenue Jeanne de)	H4-I4
LECLERC (avenue du Maréchal)	G6-G7
LENNON (rue John)	D4
LERICHE (avenue René)	G6
LE VAILLANT (allée François)	C5
LIERU (le chemin du)	D7-E7
LIMOGE (le Petit)	A6
LIVONNIERE	B4
LOUIS (rue Saint)	H7-I7
LOYAU (avenue Louis Michel)	D5
LUDE (le)	B7
LURÇAT (avenue Jean)	H6-I6-I7-J7
LURÇAT (rond-point Jean)	I6-I7
LUTHER KING (avenue Martin)	E4
LYAUTEY (avenue du Maréchal)	G7

M

MALRAUX (rue André)	C6-D6
MANET (allée Edouard)	D4-D5
MARIDOR (rue)	E6-F6
MARTEL (boulevard Geoffroy)	I5
MARTEL (square Geoffroy)	I5
MAULNY	E3
MAURIAC (avenue François)	E4-E5
MEIGNANNE (route de la)	F1-F2-F3-G3-G4-G5
MENARD (rue Ludovic)	D3
MENDES FRANCE (av. Pierre)	C5-D6-E6-F7-G7
MERCIER (rue)	E6
MESNARD (avenue du Commandant)	H4-H5-I5-I6
MESNARD (rond-point du Commandant)	I5
MONNET (rue Jean)	C6
MONTGOLFIER (rue des Frères)	B2
MORISOT (allée Berthe)	C3
MOTTE (la)	C8
MOUCHET (allée Jacques)	H5
MOULIN (rue Jean)	F6
MOULIN CASSE (rue du)	D4-E4
MOZART (allée)	D3

N

NATIONALE (route)	A2-A3-B4
NERUDA (avenue Pablo)	D6-D7
NOUETTE (rue de la)	E5
NOUVEL DE LA FLÈCHE (rue Amiral)	E6

O

OISEAUX (rue des)	E6-F6-F7-G7
ONZE NOVEMBRE 1918 (avenue du)	D4-D5

P

PAGNOL (rue Marcel)	E3
PARE FEU (allée)	I5-I6
PASSANDIÈRE (la)	B7
PASSE-ROSES (allée des)	D6
PASTEUR (rue)	E6
PENDS LOUP (avenue de)	E5
PEPINIERES (avenue des)	H6-I7
PERON (allée François)	B6
PERRIERE (route de la)	C8-C9-D7-D8
PERRIERE (la)	C7
PEUPLERAIE (allée de la)	H6
PHILIPE (rue Gérard)	E3
PIARDIERE (la)	D1
PIARDIERES (impasse des)	C6
PIECE DU MOULIN (avenue de la)	D5
PISSARRO (allée Camille)	D3-D4
PLANCHE (la Petite)	G5
PLATEAU (le)	B4
PLESSE (la)	F1-F2
PLOTIERE (la)	A3
POE (allée Edgar)	D7
POELE (la)	F3
POINCARE (avenue Raymond)	F6
POIVRE (avenue Pierre)	C5-C6
POMMERAIS (les)	D1
POMPIDOU (avenue Georges)	F5-G5-H6
POSTE (rue de la)	E6
PRE (le)	B6
PRE LUDE (chemin du)	B7-C7
PREAUX (les)	G4
PREVERT (allée Jacques)	H4
PRIEURE (le)	H4

R

RAFFRAY (avenue)	G7
RAFFOUX (allée des)	E8
RAFFOUX (le)	E8
RAVEL (allée Maurice)	D3
REINIERES (rue des)	C6
RENAISSANCE (avenue de la)	F6
RENOIR (avenue Auguste)	C4-C5
RIPOLLET (rue de)	C6-D6
ROC EPINE (rue de)	J7
ROCHERS (allée des)	J6-J7
RONCEVAUX (bd Roland de)	I4
RONDE (avenue de la)	G6
RONSARD (allée)	D6
ROZE	B8
ROSES (rue des)	F6-G7

S

SAINT-SAENS (allée)	D3
SALETTE (chemin de la)	C4-D4
SALETTE (la)	C6
SAND (allée George)	D6
SAVIGNER (avenue Emile)	I5-I6
SCHUMAN (rue Robert)	C6-C7
SCHWALBACH (place)	E4
SCHWEITZER (rue Albert)	E6
SEGUENNERIE (la)	C2
SELLERIE (chemin de la)	D6
SERMONERIE (la)	B5
SEURAT (allée Georges)	C4
SIGNAC (allée Paul)	C4
SISLEY (allée Alfred)	C4-C5
SOBOUL (rue Albert)	D3
SPAAK (rue Paul-Henri)	C7
SUISSE ANGEVINE (allée de la)	J7

T

TASSIGNY (rue du Maréchal de Lattre de)	C7-D7
TERNIERE (impasse de la)	E5
TERNIERE (rond-point de la)	D5
TERNIERE (rue de la)	D5-D6-E5
TOUCHEBONNEAU (le)	A1
TOULOUSE LAUTREC (allée Henri de)	C4
TROIS CHENES (les)	B3
TROIS CORMIERS (avenue des)	E4-E5
TURNER (allée William)	C4

V

VAL D'OR (esplanade du)	I6
VAL D'OR (le)	I6
VAN GOGH (avenue Vincent)	C4-D3
VAUGOYEAU (avenue Jean)	D5
VERDUN (square)	E6
VERNE (allée Jules)	D7
VERRONNIERES (les)	A4
VIAN (allée Boris)	C5
VIEILLE PREE (avenue de la)	E5
VIGNES (chemin des)	D6-D7
VILLENEUVE	A6
VILLON (avenue François)	H6-H7
VIOLETTE (avenue de la)	E8
VOILLOT (allée Marie-Anne)	I6

Z

ZOLA (allée Emile)	D7

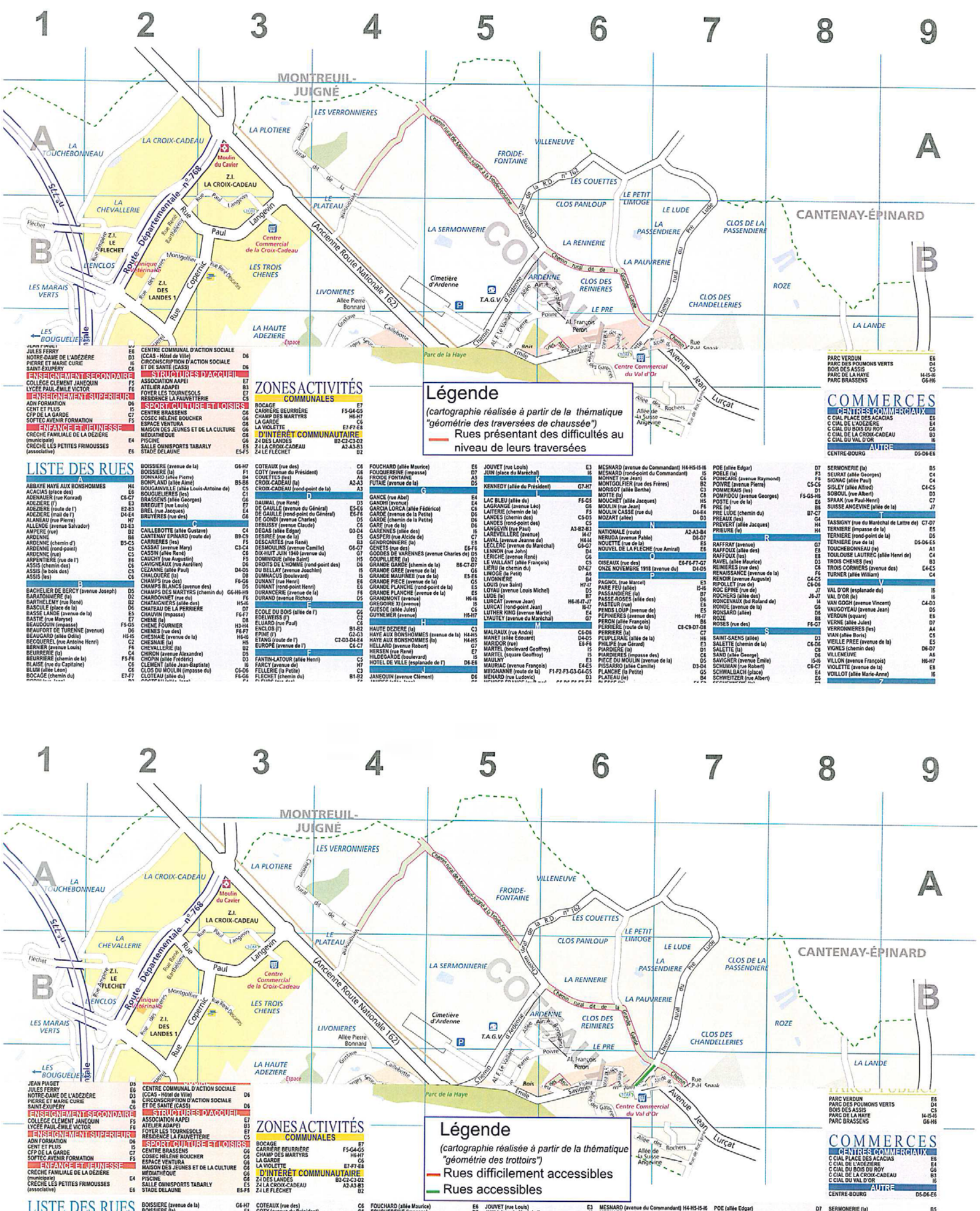

JEAN PIAGET D3
JULES FERRY E6
NOTRE-DAME DE L'ADÉZIÈRE D3
PIERRE ET MARIE CURIE I6
SAINT-EXUPÉRY C6

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
COLLEGE CLEMENT JANEQUIN F5
LYCEE PAUL-EMILE VICTOR F6

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ADN FORMATION D6
CENT ET PLUS I5
CFP DE LA GARDE C7
SOFTEC AVENIR FORMATION F5

ENFANCE ET JEUNESSE
CRECHE FAMILIALE DE LA DEZIERE (municipale) E4
CRECHE LES PETITES FRIMOUSSES (associative) E6

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CCAS - Hôtel de Ville) D6
CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE (CASS) D6

STRUCTURES D'ACCUEIL
ASSOCIATION AAPEI E7
ATELIER ADAPEI B3
FOYER LES TOURNESOLS E7
RESIDENCE LA FAUVETTERIE C5

SPORT, CULTURE ET LOISIRS
CENTRE BRASSENS G6
COSEC HÉLÈNE BOUCHER G6
ESPACE VENTURA G6
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE G6
MÉDIATHÈQUE G6
PISCINE G6
SALLE OMNISPORTS TABARLY E5
STADE DELAUNE E5-F5

ZONES ACTIVITÉS

COMMUNALES
BOCAGE E7
CARRIÈRE BEURRIÈRE F5-G4-G5
CHAMP DES MARTYRS H6-H7
LA GARDE C6
LA VIOLETTE E7-F7-E8

D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
Z4 DES LANDES B2-C2-C3-D2
Z4 LA CROIX-CADEAU A2-A3-B3
Z4 LE FLECHET B2

Légende

(cartographie réalisée à partir de la thématique "géométrie des traversées de chaussée")

Rues présentant des difficultés au niveau de leurs traversées

PARC VERDUN E6
PARC DES POUMONS VERTS D4
BOIS DES ASSIS C5
PARC DE LA HAYE I4-I5-I6
PARC BRASSENS G6-H6

COMMERCES

CENTRES COMMERCIAUX
C CIAL PLACE DES ACACIAS E6
C CIAL DE L'ADEZIERE E4
C CIAL DU BOIS DU ROY G6
C CIAL DE LA CROIX-CADEAU B3
C CIAL DU VAL D'OR I6

AUTRE
CENTRE-BOURG D5-D6-E6

LISTE DES RUES

A
ABBAYE HAYE AUX BONSHOMMES H4
ACACIAS (place des) E6
ADENAUER (rue Konrad) C6-C7
ADEZIERE (l') E3
ADEZIERE (route de l') E2-E3
ADEZIERE (mail de l') D4-E4
ALANEAU (rue Pierre) H7
ALLENDE (avenue Salvador) D3-E3
AMPERE (rue) B2
ARDENNE G6
ARDENNE (chemin d') B5-C5
ARDENNE (rond-point) C5
ARDENNE (rue) C5
ARPENTIERE (rue de l') E6
ASSIS (chemin des) C6
ASSIS (le bois des) C5
ASSIS (les) C6

B
BACHELIER DE BERCY (avenue Joseph) D5
BARATONNIERE (la) D2
BARTHELEMY (rue René) B2
BASCULE (place de la) D6
BASSE LANDE (avenue de la) E5
BASTIE (rue Maryse) E7
BEAUDOUIN (impasse) F5-G5
BEAUFORT DE TURENNE (avenue) D6
BEAUGARD (allée Odile) H5-I5
BECQUEREL (rue Antoine Henri) C2
BERNIER (avenue Louis) F6
BEURRERIE (la) C4
BEURRIERE (chemin de la) F5-F6
BLAISE (rue du Capitaine) C6
BLUM (allée Léon) C6
BOCAGE (chemin du) E7-F7
BOISSIERE (avenue de la) G6-H7
BOISSIERE (la) F1
BONNARD (allée Pierre) B4
BONPLAND (allée Aimé) B5-B6
BOUGAINVILLE (allée Louis-Antoine de) C5
BOUGUELIERES (les) C1
BRASSENS (allée Georges) G6
BREGUET (rue Louis) E7
BREL (rue Jacques) E4
BRUYERES (rue des) G6

C
CAILLEBOTTE (allée Gustave) C4
CANTENAY EPINARD (route de) B9-C9
CARRIERES (les) F5
CASSAT (avenue Mary) C3-C4
CASSIN (allée René) C6
CAUCHY (rue Augustin) F5
CAVIGNEAUX (rue Aurélien) D6
CEZANNE (allée Paul) D4-D5
CHALOUERE (la) D8
CHAMPS (rue des) F6-G6
CHAMPS BLANCS (avenue des) H5
CHAMPS DES MARTYRS (chemin du) G6-H6-H9
CHARDONNET (rue du) F6
CHATAIGNIERS (allée des) H5-I6
CHATEAU DE LA PERRIERE D7
CHAUVIN (impasse) F6-F7
CHENE (la) D8
CHENE FOURNIER H3-H4
CHENES (rue des) F6-F7
CHESNAIE (avenue de la) H6-I6
CHESNAIE (la) H5
CHEVALLERIE (la) B2
CHIRON (avenue Alexandre) D5
CHOPIN (allée Frédéric) D3
CLEMENT (allée Jean-Baptiste) I6
CLOS DU MOULIN (impasse du) C5-D6
CLOTEAU (allée du) F6-G6
COTEAUX (rue des) C6
COTY (avenue du Président) G6
COUETTES (les) A6
CROIX-CADEAU (la) A2-A3
CROIX-CADEAU (rond-point de la) A3

D
DAUMAL (rue René) D3
DE GAULLE (avenue du Général) E5-E6
DE GAULLE (rond-point du Général) E6-F6
DE GONDI (avenue Charles) D5
DEBUSSY (avenue Claude) C6
DEGAS (allée Edgar) D3-D4
DESIREE (rue de la) E5
DESCARTES (rue René) B3
DESMOULINS (avenue Camille) G6-G7
DIX-HUIT JUIN 1940 (avenue du) G7
DOMINIQUE (allée Saint) H5
DROITS DE L'HOMME (rond-point des) D6
DU BELLAY (avenue Joachim) I5
DUMAS (boulevard) D5
DUNANT (rue Henri) E6
DUNANT (rond-point Henri) E6
DURANCERIE (avenue de la) F6
DURAND (avenue Richou) D5

E
ECOLE DU BOIS (allée de l') G6
EDELWEISS (l') C2
ELUARD (rue Paul) C6
ENCLOS (l') B1-B2
EPINE (l') G2-G3
ETANG (route de l') C2-D3-D4-E4
EUROPE (avenue de l') C6-C7

F
FANTIN-LATOUR (allée Henri) C5
FARCY (avenue de) H7
FELLERIE (la Petite) C3
FLECHET (chemin du) B1-B2
FOUCHARD (allée Maurice) E6
FOUQUERIENE (impasse) D7
FROIDE FONTAINE A5
FUTAIE (avenue de la) D5

G
GANCE (rue Abel) E4
GANDHI (avenue) E4
GARCIA-LORCA (allée Fédérico) C6
GARDE (avenue de la Petite) D6
GARDE (chemin de la Petite) D6
GARE (rue de la) D6
GARENNES (allée des) I6
GASPERI (rue Alcide de) C7
GENDRONNIERE (la) B3
GENETS (rue des) E6-F6
GODDES DE VARENNES (avenue Charles de) D5
GOUPILLIERE (la) D2
GRANDE GARDE (chemin de la) B6-C7-D7
GRANDE GREE (avenue de la) G6
GRANDE MAUPINEE (rue de la) E5-F6
GRANDE PIECE (avenue de la) G5
GRANDE PLANCHE (rond-point de la) E5
GRANDE PLANCHE (avenue de la) E5
GRANDMONT (avenue) H6-I6
GREGOIRE XI (avenue) I5
GUESDE (allée Jules) C6
GUYNEMER (avenue) H6-H7

H
HAUTE DEZIERE (la) C3
HAYE AUX BONSHOMMES (avenue de la) H4-H5
HAYE AUX BONSHOMMES (la) H4-H5
HELLARD (avenue Robert) G7
HERSEN (rue René) E7
HILDEGARDE (boulevard) I5
HOTEL DE VILLE (esplanade de l') D6-E6

J
JANEQUIN (avenue Clément) D6
JOUVET (rue Louis) E3
JUIN (place du Maréchal) I6

K
KENNEDY (allée du Président) G7-H7

L
LAC BLEU (allée du) F5-G5
LAGRANGE (avenue Léo) G6
LAITERIE (chemin de la) F5
LANDES (chemin des) C5-D5
LANDES (rond-point des) C5
LANGEVIN (rue Paul) A3-B2-B3
LAREVEILLERE (avenue) I4-I7
LAVAL (avenue Jeanne de) H4-I4
LECLERC (avenue du Maréchal) G6-G7
LENNON (rue John) D4
LERICHE (avenue René) G6
LE VAILLANT (allée François) C5
LIERU (le chemin du) D7-E7
LIMOGE (le Petit) A6
LIVONNIERE B4
LOUIS (rue Saint) H7-I7
LOYAU (avenue Louis Michel) D5
LUDE (la) B7
LURÇAT (avenue Jean) H6-I6-I7
LURCAT (rond-point Jean) I6-I7
LUTHER KING (avenue Martin) E4
L'YAUTEY (avenue du Maréchal) G7

M
MALRAUX (rue André) C6-D6
MANET (allée Edouard) D4-D5
MARIDOR (rue) E6-F6
MARTEL (boulevard Geoffroy) I5
MARTEL (square Geoffroy) I5
MAULNY E3
MAURIAC (avenue François) E4-E5
MEIGNANNE (route de la) F1-F2-F3-G3-G4-G5
MÉNARD (rue Ludovic) D3
MESNARD (avenue du Commandant) H4-H5-I5-I6
MESNARD (rond-point du Commandant) I5
MONNET (rue Jean) C6
MONTGOLFIER (rue des Frères) B2
MORISOT (allée Berthe) C3
MOTTE (la) C8
MOUCHET (allée Jacques) H5
MOULIN (rue Jean) F6
MOULIN CASSE (rue du) D4-E4
MOZART (allée) D3

N
NATIONALE (route) A2-A3-B4
NERUDA (avenue Pablo) D6-D7
NOUETTE (rue de la) E5
NOUVEL DE LA FLECHE (rue Amiral) E6

O
OISEAUX (rue des) E6-F6-F7-G7
ONZE NOVEMBRE 1918 (avenue du) D4-D5

P
PAGNOL (rue Marcel) E3
PARE FEU (allée) I5-I6
PASSANDIERE (la) B7
PASSE-ROSES (allée des) D6
PASTEUR (rue) E6
PENDS LOUP (avenue de) E5
PEPINIERES (avenue des) H6-I7
PERON (allée François) D6
PERRIERE (route de la) C8-C9-D7-D8
PERRIERE (la) C7
PEUPLERAIE (allée de la) H6
PHILIPE (rue Gérard) E3
PIARDIERE (la) D1
PIARDIERES (impasse des) C6
PIECE DU MOULIN (avenue de la) D5
PISSARRO (allée Camille) D3-D4
PLANCHE (la Petite) G5
PLATEAU (le) B4
POE (allée Edgar) D7
POELE (la) F3
POINCARE (avenue Raymond) F6
POIVRE (avenue Pierre) C5-C6
POMMERAIS (les) D1
POMPIDOU (avenue Georges) F5-G5-H6
POSTE (rue de la) E6
PRE (le) B6
PRE LUDE (chemin du) B7-C7
PREAUX (les) G4
PREVERT (allée Jacques) H4
PRIEURE (le) H4

R
RAFFRAY (avenue) G7
RAFFOUX (allée des) E8
RAFFOUX (les) E8
RAVEL (allée Maurice) D3
REINERIES (rue des) C6
RENAISSANCE (avenue de la) F6
RENOIR (avenue Auguste) C4-C5
RIPOLLET (rue de) C6-D6
ROC EPINE (rue de) J7
ROCHERS (allée des) J6-J7
RONCEVAUX (bd Roland de) I4
RONDE (avenue de la) G6
RONSARD (allée) D6
ROZE B8
ROSES (rue des) F6-G7

S
SAINT-SAENS (allée) D3
SALETTE (chemin de la) C6-D6
SALETTE (la) C6
SAND (allée George) D6
SAVIGNER (avenue Emile) I5-I6
SCHUMAN (rue Robert) C6-C7
SCHWALBACH (place) E4
SCHWEITZER (rue Albert) E6
SERMONERIE (la) B5
SEURAT (allée Georges) C4
SIGNAC (allée Paul) C4
SISLEY (allée Alfred) C4-C5
SOBOUL (rue Albert) D3
SPAAK (rue Paul-Henri) C7
SUISSE ANGEVINE (allée de la) J7

T
TASSIGNY (rue du Maréchal de Lattre de) C7-D7
TERNIERE (impasse de la) E5
TERNIERE (rond-point de la) D5
TERNIERE (rue de la) D5-D6-E5
TOUCHEBONNEAU (le) A1
TOULOUSE LAUTREC (allée Henri de) C4
TROIS CHENES (les) B3
TROIS CORMIERS (avenue des) E4-E5
TURNER (allée William) C4

V
VAL D'OR (esplanade du) I6
VAL D'OR (le) I6
VAN GOGH (avenue Vincent) C4-D3
VAUGOYEAU (avenue Jean) D5
VERDUN (square) E6
VERNE (allée Jules) D7
VERRONNIERES (les) A4
VIAN (allée Boris) C5
VIEILLE PREE (avenue de la) E5
VIGNES (chemin des) D6-D7
VILLENEUVE A6
VILLON (avenue François) H6-H7
VIOLETTE (avenue de la) E8
VOILLOT (allée Marie-Anne) I6

Z

Légende

(cartographie réalisée à partir de la thématique "géométrie des trottoirs")

Rues difficilement accessibles

Rues accessibles

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Bois, Parcs et Cimetières**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Bois des assis**
- **Parc des Poumons verts**
- **Parc de l'Hôtel de Ville**
- **Parc G. Brassens**
- **Cimetière du Centre**
- **Cimetière des Ardennes**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Bois des assis**

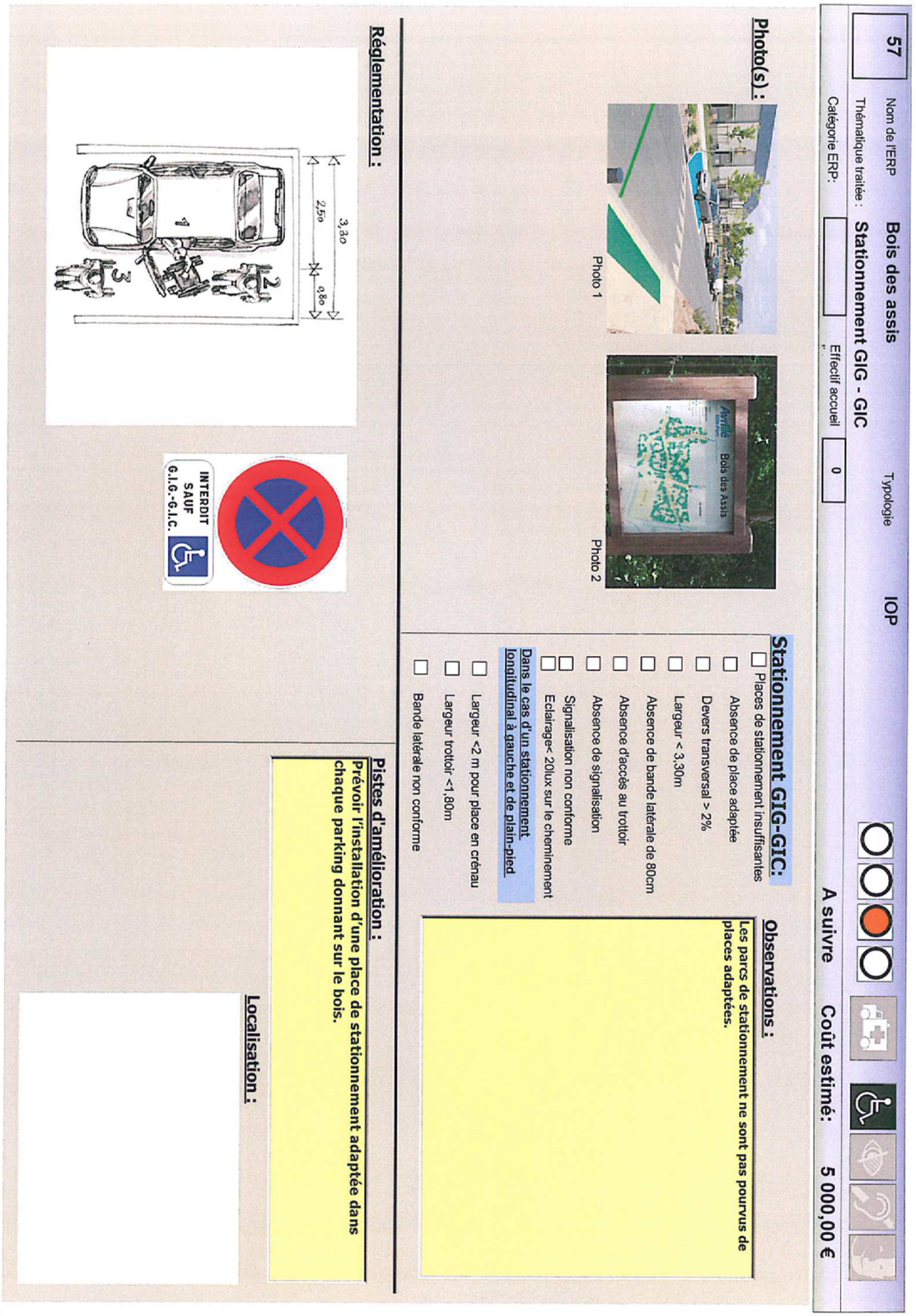

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

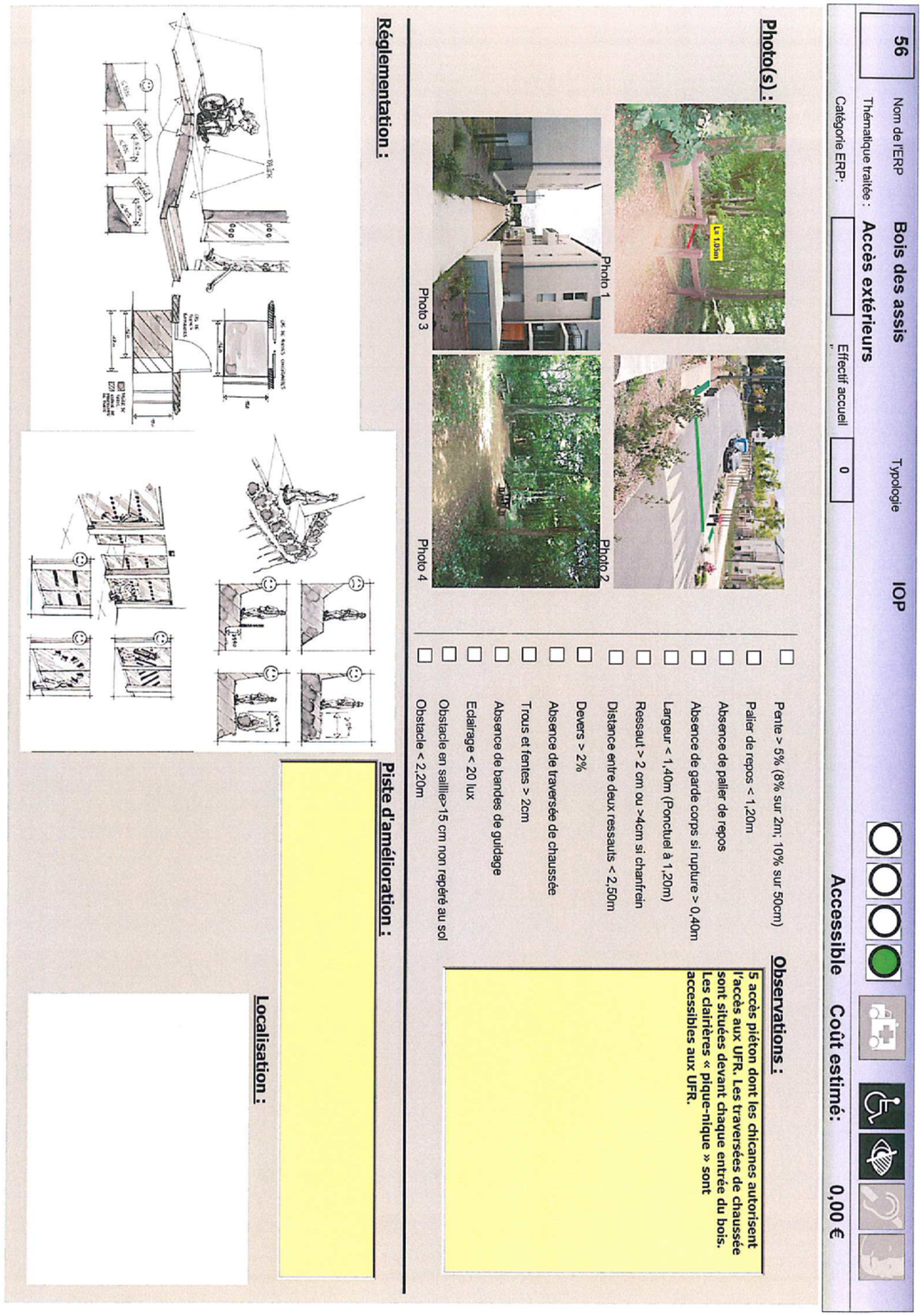

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Parc des poumons verts**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

58	Nom de l'ERP	Parc des poumons verts	Typologie	IOP
	Thématique traitée :	Accès extérieurs		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

A suivre Coût estimé: 2 500,00 €

Photo(s) :

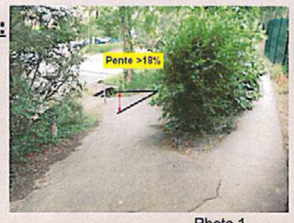

Photo 1


Photo 2


Photo 3


Photo 4

- [x] Pente > 5% (8% sur 2m; 10% sur 50cm)
- [ ] Palier de repos < 1,20m
- [x] Absence de palier de repos
- [ ] Absence de garde corps si rupture > 0,40m
- [ ] Largeur < 1,40m ou < 1,20m
- [ ] Ressaut > 2 cm ou >4cm si chanfrein
- [ ] Distance entre deux ressauts < 2,50m
- [x] Devers > 2%
- [ ] Absence de traversée de chaussée
- [ ] Trous et fentes > 2cm
- [ ] Absence de bandes de guidage
- [ ] Eclairage < 50lux
- [ ] Obstacle en saillie>15 cm non repéré au sol
- [ ] Obstacle < 2,20m

Observations :

Les allées de ce parc sont accessibles aux UFR. Trois parkings desservent les entrées du parc des poumons verts. Celui de l'école Notre Dame est équipé d'une place de stationnement adapté. Mais l'accès le plus proche pour entrer dans le parc est totalement infranchissable pour un UFR (pente > 20%) ; Les deux autres parkings permettent à un UFR d'entrer dans le parc. Mais aucun des deux n'est équipé de place adaptée. Deux lignes de bus (3 & 9) desservent également le parc des poumons verts (arrêt « Boissière »). Des traversées de chaussées sont présentes devant tous les accès du parc débouchant sur un axe routier.

Réglementation :

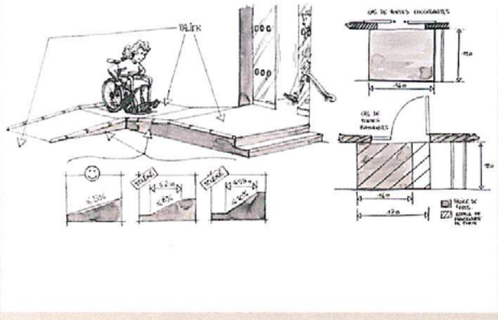

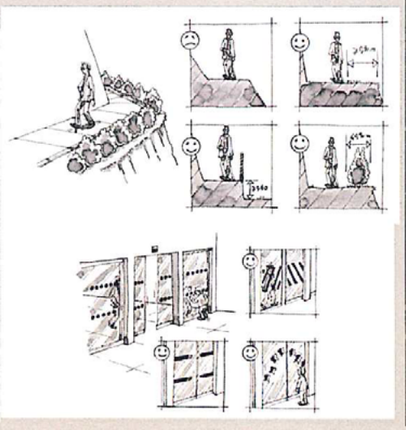

Piste d'amélioration :

Prévoir l'installation d'une place adaptée sur les parkings desservant les accès au parc utilisables par les UFR.

Localisation :

59	Nom de l'ERP	Parc des poumons verts	Typologie	IOP
	Thématique traitée :	Stationnement GIG - GIC		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

A suivre Coût estimé: 2 500,00 €

Photo(s) :


Photo 1


Photo 2


Photo 3

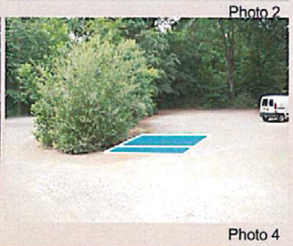
Photo 4

Stationnement GIG-GIC:

- [ ] Places de stationnement insuffisantes
- [x] Absence de place adaptée
- [ ] Devers transversal > 2%
- [ ] Largeur < 3,30m
- [ ] Absence de bande latérale de 80cm
- [ ] Absence d'accès au trottoir
- [ ] Absence de signalisation
- [ ] Signalisation non conforme
- [ ] Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- [ ] Largeur <2 m pour place en créneau
- [ ] Largeur trottoir <1,80m
- [ ] Bande latérale non conforme

Observations :

Quatre parkings desservent les entrées du parc des poumons verts. Celui de l'école Notre Dame est équipé d'une place de stationnement adapté. Mais l'accès le plus proche pour entrer dans le parc est totalement infranchissable pour un UFR (pente > 20%) ; Les deux autres parkings permettent à un UFR d'entrer dans le parc. Mais aucun des deux n'est équipé de place adaptée.

Réglementation :

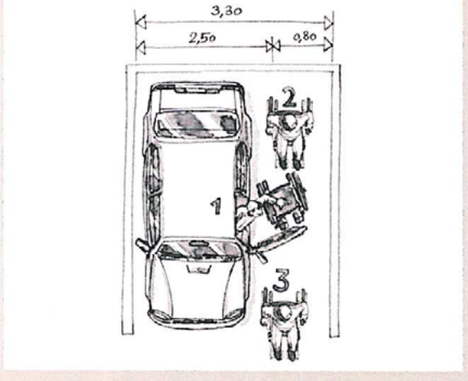



Pistes d'amélioration :

Prévoir l'installation d'une place adaptée sur les parkings desservant les accès au parc, utilisables par les UFR.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Parc de l'Hôtel de Ville**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

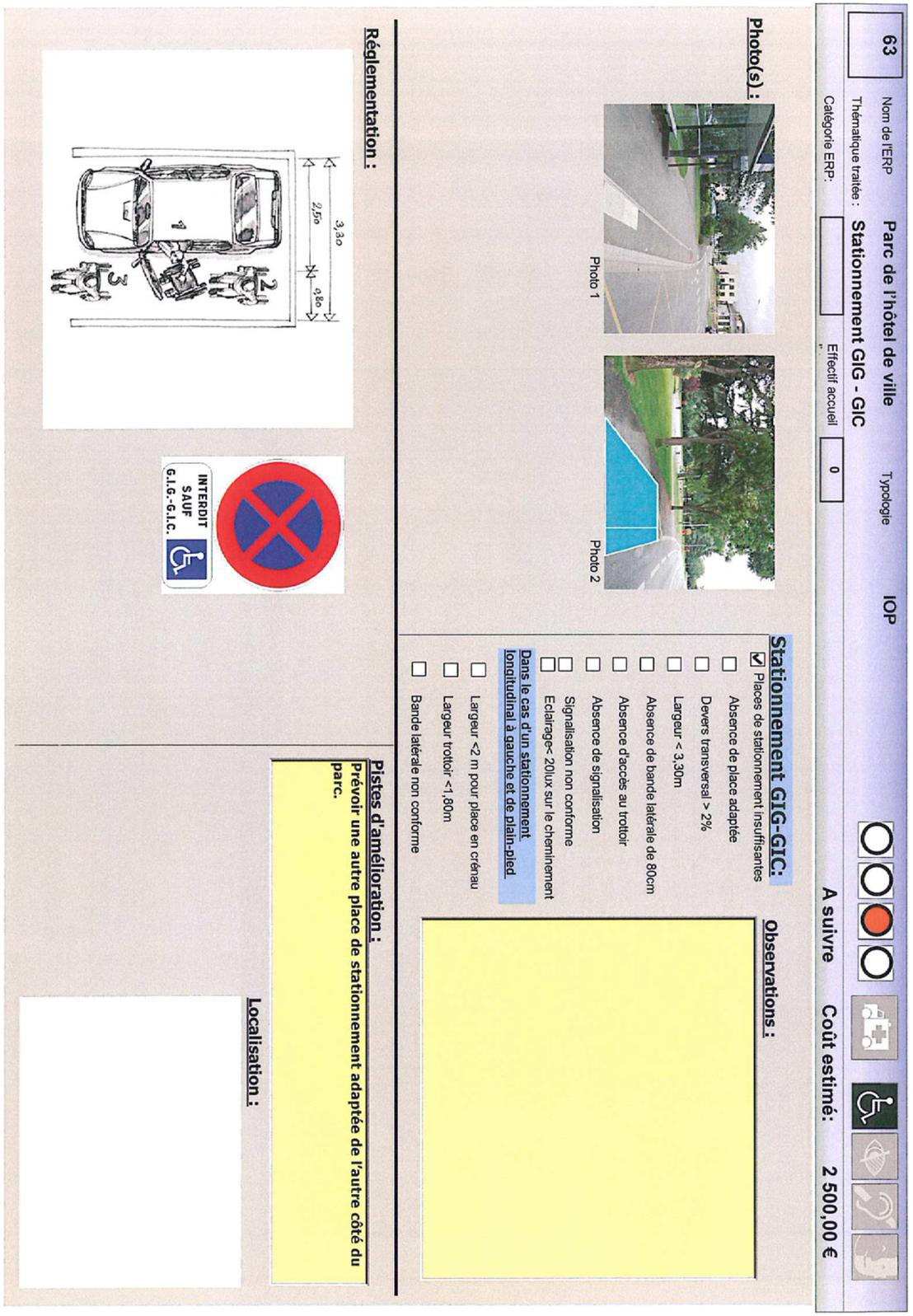

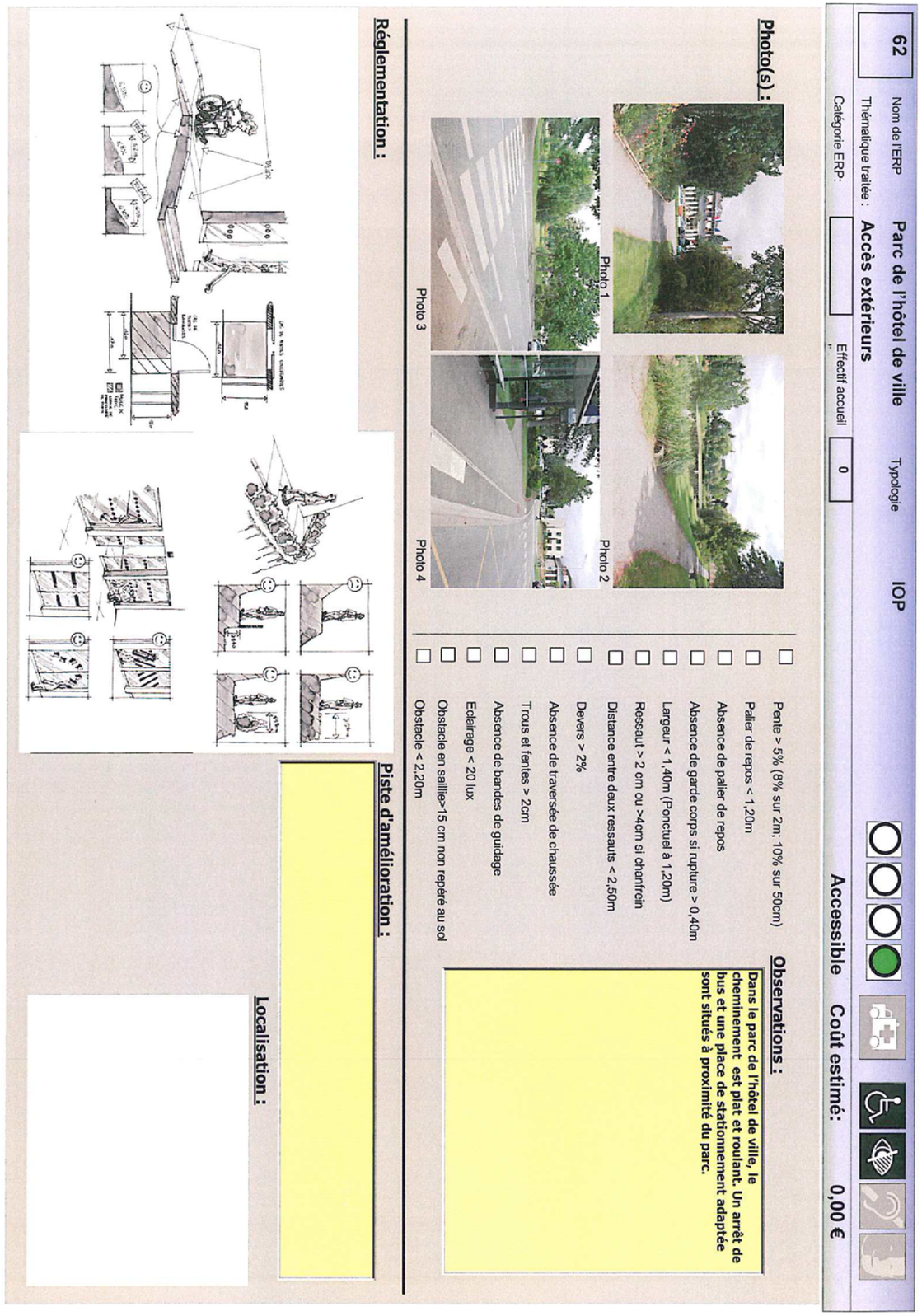

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Parc G. Brassens**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

64	Nom de l'ERP	Parc G. Brassens	Typologie	IOP
	Thématique traitée :	Accès extérieurs		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

A suivre — Coût estimé: 4 000,00 €

Photo(s) :



Photo 1


Photo 2

- ☐ Pente > 5% (8% sur 2m; 10% sur 50cm)
- ☐ Palier de repos < 1,20m
- ☐ Absence de palier de repos
- ☐ Absence de garde corps si rupture > 0,40m
- ☐ Largeur < 1,40m (Ponctuel à 1,20m)
- ☑ Ressaut > 2 cm ou >4cm si chanfrein
- ☐ Distance entre deux ressauts < 2,50m
- ☐ Devers > 2%
- ☐ Absence de traversée de chaussée
- ☐ Trous et fentes > 2cm
- ☐ Absence de bandes de guidage
- ☐ Eclairage < 20 lux
- ☐ Obstacle en saillie>15 cm non repéré au sol
- ☐ Obstacle < 2,20m

Observations :

10 places de stationnement adaptées et conformes sont réparties autour du parc (sur les 3 principaux parkings). Le parc abrite de nombreux centres culturels, artistiques et sportifs (école maternelle, du bois du Roy, piscine, gymnase H. Boucher, Centre culturel G. Brassens, Centre Lino Ventura). Les nombreux escaliers du parc sont contournables par des allées accessibles aux UFR.

Réglementation :

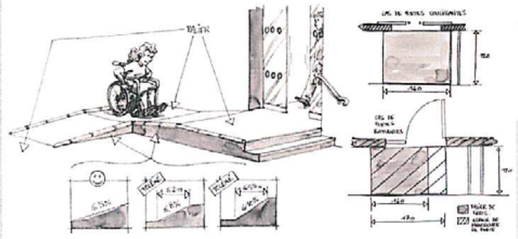

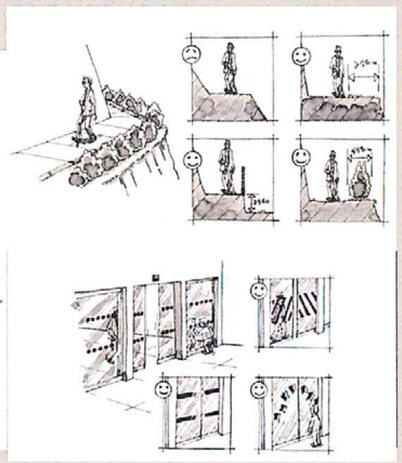

Piste d'amélioration :

Le pont de bois qui enjambe l'étang doit être revu : Réduire un ressaut et contraster les garde-corps en bois (photo 1). Réfection du revêtement dans certaines allées (photo 2)

Localisation :

65	Nom de l'ERP	Parc G. Brassens	Typologie	IOP
	Thématique traitée :	Stationnement GIG - GIC		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

Accessible — Coût estimé: 0,00 €

Photo(s) :


Photo 1


Photo 2


Photo 3


Photo 4

Stationnement GIG-GIC:

- ☐ Places de stationnement insuffisantes
- ☐ Absence de place adaptée
- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30m
- ☐ Absence de bande latérale de 80cm
- ☐ Absence d'accès au trottoir
- ☐ Absence de signalisation
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- ☐ Largeur <2 m pour place en crénau
- ☐ Largeur trottoir <1,80m
- ☐ Bande latérale non conforme

Observations :

10 places de stationnement adaptées et conformes sont réparties autour du parc (sur les 3 principaux parkings)

Réglementation :

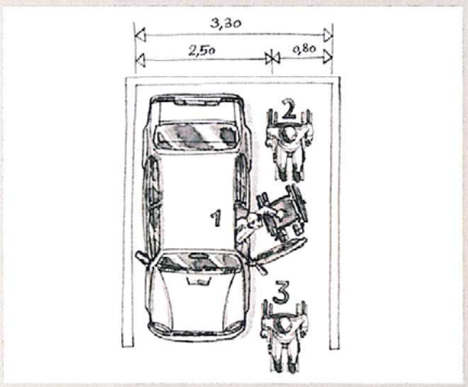



Pistes d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Cimetière du Centre**

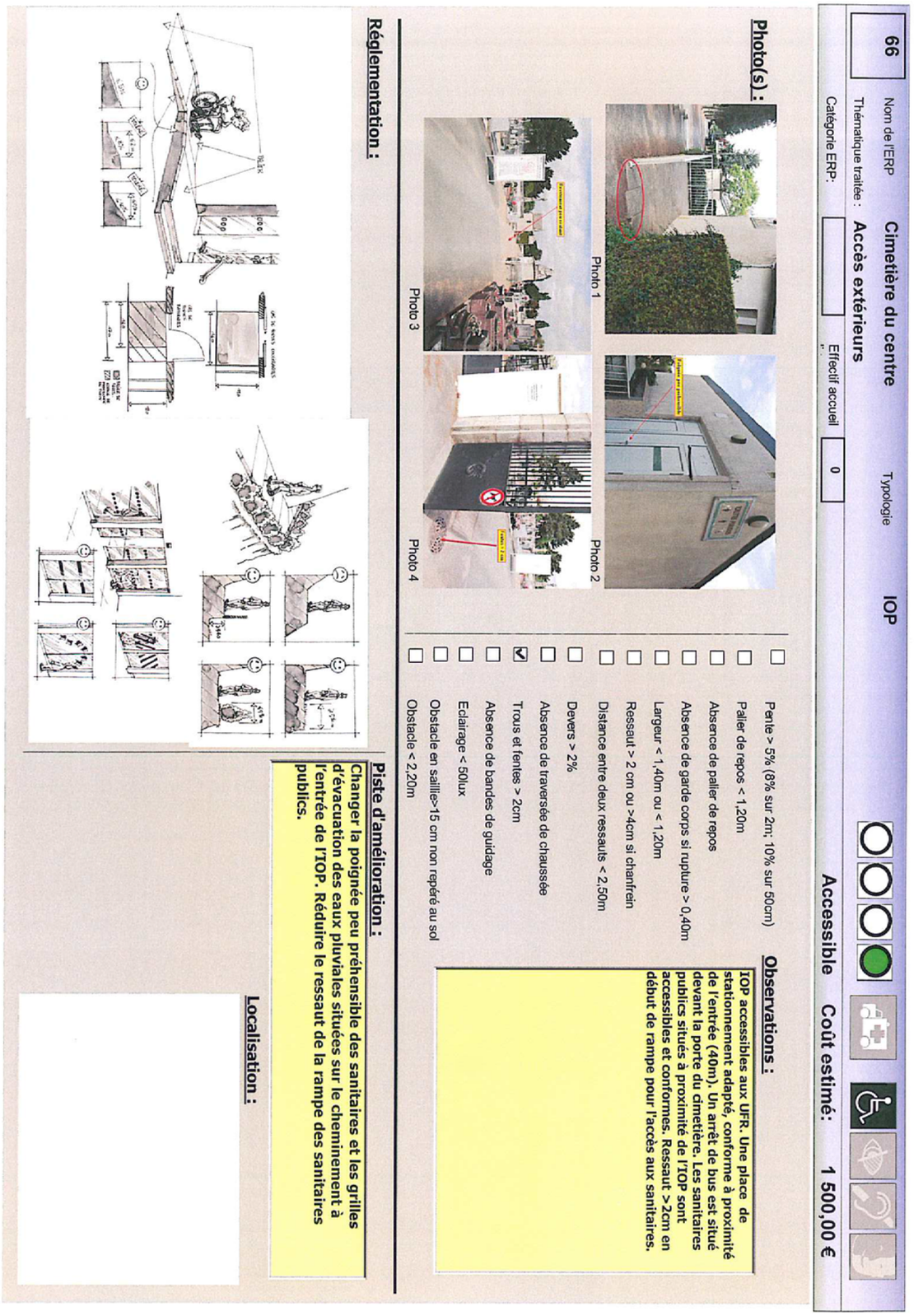

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

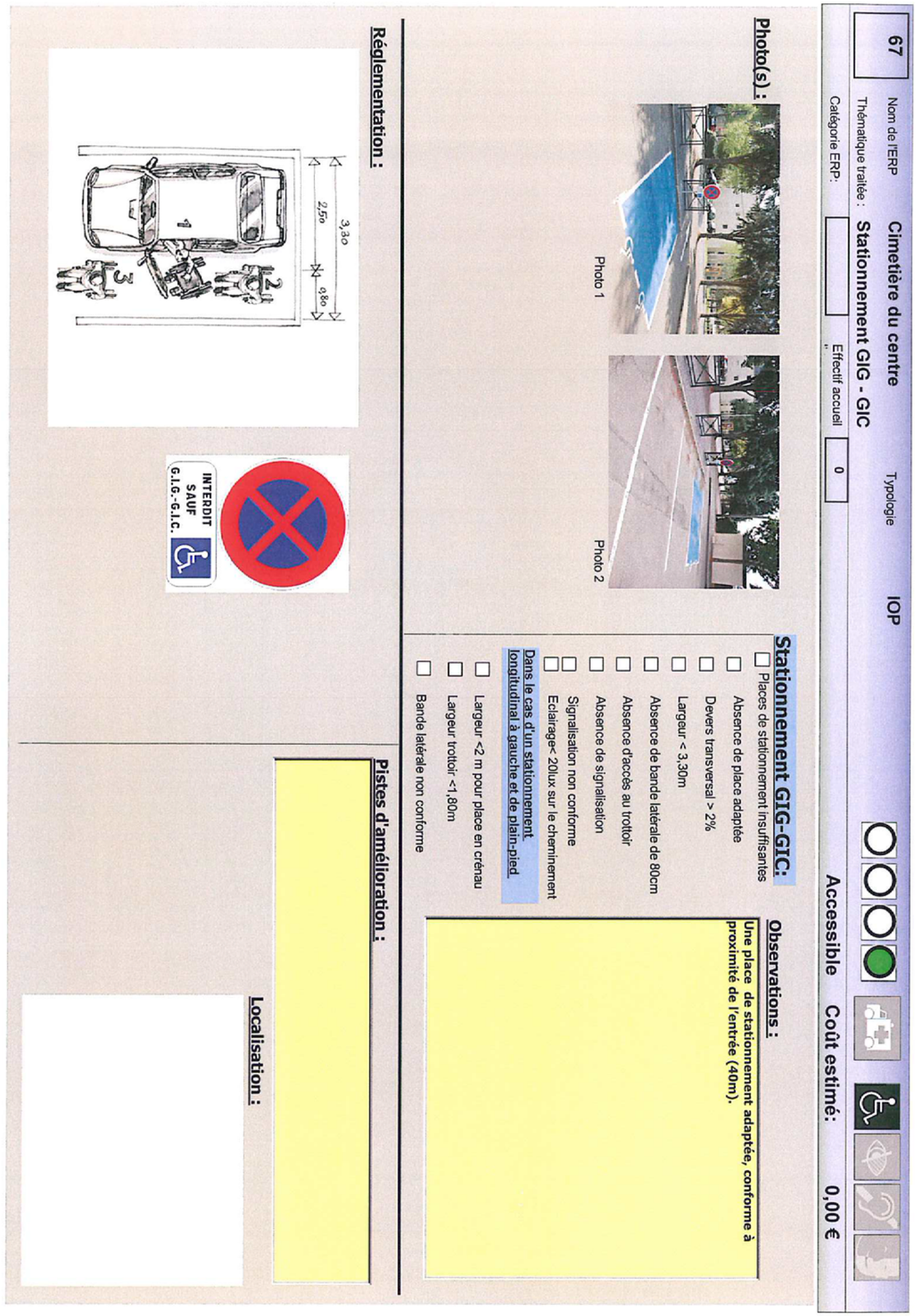

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Cimetière des Ardennes**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr



Tableau de synthèse

N°	Observations	Piste d'action	Urgence	Cout
Typologie de bâtiment: *Bois des assis*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			1,00	
56	5 accès piéton dont les chicanes autorisent l'accès aux UFR. Les traversées de chaussée sont situées devant chaque entrée du bois. Les clairières « pique-nique » sont accessibles aux UFR.			01 0,00 €
Stationnement GIG - GIC			2,00	
57	Les parcs de stationnement ne sont pas pourvus de places adaptées.	Prévoir l'installation d'une place de stationnement adaptée dans chaque parking donnant sur le bois.		03 5 000,00 €
			Somme par bâtiment:	*5 000,00 €*
			TOTAL:	*5 000,00 €*
Typologie de bâtiment: *Cimetière des Ardennes*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			1,00	
68	IOP accessible aux UFR. Deux places de stationnement adaptées, conformes et situées à proximité de l'entrée du cimetière. Sanitaires adaptés et conformes.			DSC_0330 0,00 €
			Somme par bâtiment:	*0,00 €*
			TOTAL:	*0,00 €*
Typologie de bâtiment: *Cimetière du centre*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			1,00	
66	IOP accessibles aux UFR. Une place de stationnement adapté, conforme à proximité de l'entrée (40m). Un arrêt de bus est situé devant la porte du cimetière. Les sanitaires publics situés à proximité de l'IOP sont accessibles et conformes. Ressaut >2cm en début de rampe pour l'accès aux sanitaires.	Changer la poignée peu préhensible des sanitaires et les grilles d'évacuation des eaux pluviales situées sur le cheminement à l'entrée de l'IOP. Réduire le ressaut de la rampe des sanitaires publics.		11 1 500,00 €
Stationnement GIG - GIC			1,00	
67	Une place de stationnement adaptée, conforme à proximité de l'entrée (40m).			15 0,00 €
			Somme par bâtiment:	*1 500,00 €*

jeudi 24 février 2011

N°	Observations	Piste d'action	Urgence	Cout
			TOTAL:	*1 500,00 €*
Typologie de bâtiment: *Parc de l'hôtel de ville*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			1,00	
62	Dans le parc de l'hôtel de ville, le cheminement est plat et roulant. Un arrêt de bus et une place de stationnement adaptée sont situés à proximité du parc.			DSC_0785 0,00 €
Stationnement GIG - GIC			2,00	
63		Prévoir une autre place de stationnement adaptée de l'autre côté du parc.		DSC_0792 2 500,00 €
			Somme par bâtiment:	*2 500,00 €*
			TOTAL:	*2 500,00 €*
Typologie de bâtiment: *Parc des poumons verts*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			2,00	
58	Les allées de ce parc sont accessibles aux UFR. Trois parkings desservent les entrées du parc des poumons verts. Celui de l'école Notre Dame est équipé d'une place de stationnement adapté. Mais l'accès le plus proche pour entrer dans le parc est totalement infranchissable pour un UFR (pente > 20%) ; Les deux autres parkings permettent à un UFR d'entrer dans le parc. Mais aucun des deux n'est équipé de place adaptée. Deux lignes de bus (3 & 9) desservent également le parc des poumons verts (arrêt « Boissière »). Des traversées de chaussées sont présentes devant tous les accès du parc débouchant sur un axe routier.	Prévoir l'installation d'une place adaptée sur les parkings desservant les accès au parc utilisables par les UFR.		05 2 500,00 €
Stationnement GIG - GIC			2,00	
59	Quatre parkings desservent les entrées du parc des poumons verts. Celui de l'école Notre Dame est équipé d'une place de stationnement adapté. Mais l'accès le plus proche pour entrer dans le parc est totalement infranchissable pour un UFR (pente > 20%) ; Les deux autres parkings permettent à un UFR d'entrer dans le parc. Mais aucun des deux n'est équipé de place adaptée.	Prévoir l'installation d'une place adaptée sur les parkings desservant les accès au parc, utilisables par les UFR.		DSC_0816 2 500,00 €

jeudi 24 février 2011

N°	Observations	Piste d'action						Urgence	Cout
								Somme par bâtiment:	*5 000,00 €*
								TOTAL:	*5 000,00 €*
Typologie de bâtiment: *Parc G. Brassens*									
Nom du bâtiment: IOP									
Accès extérieurs								2,00	
64	10 places de stationnement adaptées et conformes sont réparties autour du parc (sur les 3 principaux parkings). Le parc abrite de nombreux centres culturels, artistiques et sportifs (école maternelle, du bois du Roy, piscine, gymnase H. Boucher, Centre culturel G. Brassens, Centre Lino Ventura). Les nombreux escaliers du parc sont contournables par des allées accessibles aux UFR.	Le pont de bois qui enjambe l'étang doit être revu : Réduire un ressaut et contraster les garde-corps en bois (photo 1). Réfection du revêtement dans certaines allées (photo 2)	☑	☑	☐	☐			4 000,00 € 10
Stationnement GIG - GIC								1,00	
65	10 places de stationnement adaptées et conformes sont réparties autour du parc (sur les 3 principaux parkings)		☑	☐	☐	☐			0,00 € DSC_0746
								Somme par bâtiment:	*4 000,00 €*
								TOTAL:	*4 000,00 €*
								Total général	*18 000,00 €*

jeudi 24 février 2011

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Lignes de bus**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Ligne de bus n°3**
- **Ligne de bus n°9**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Ligne de bus n°3**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Ligne de bus n°9**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

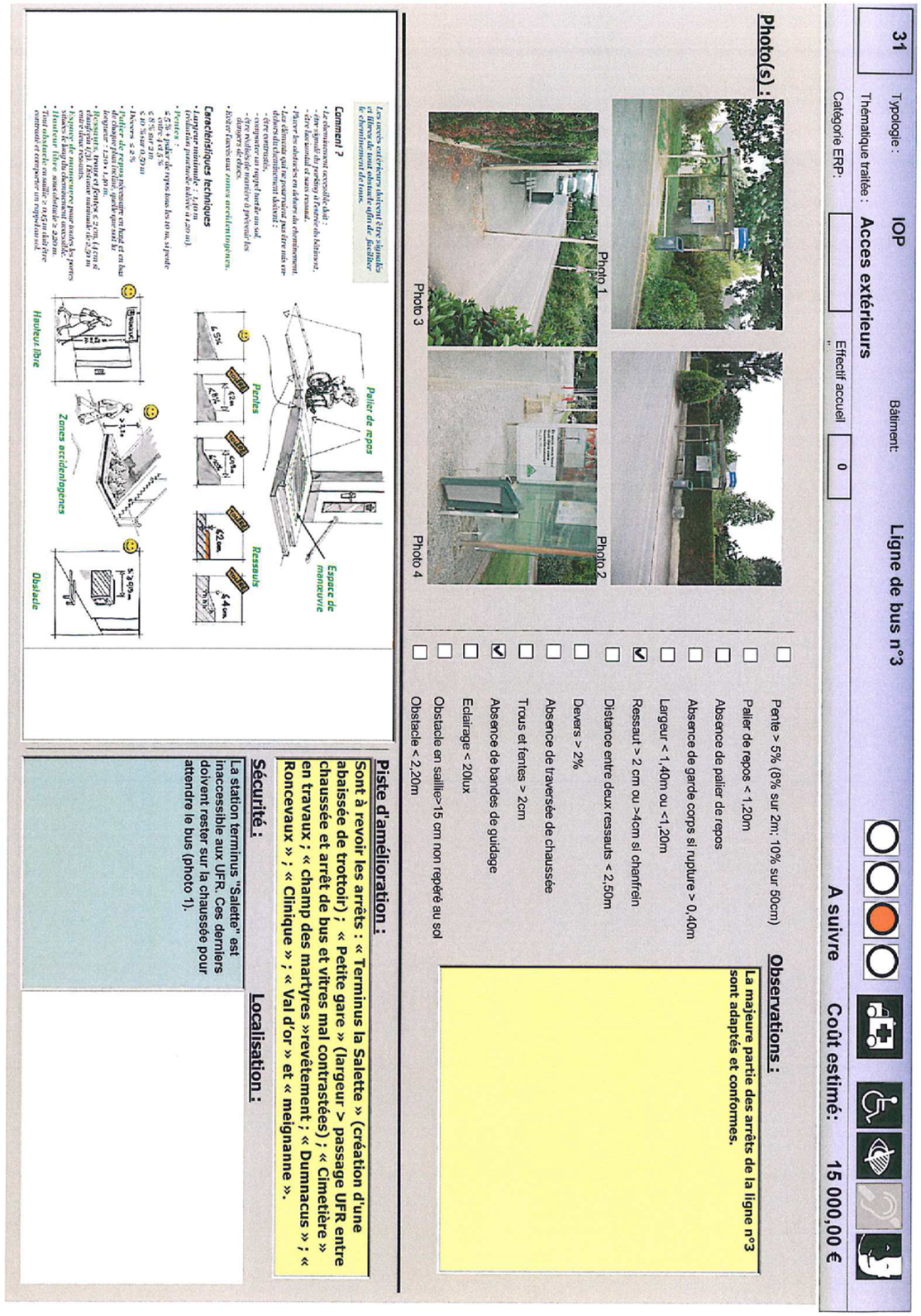

31 | Typologie : IOP | Bâtiment: Ligne de bus n°3
Thématique traitée : Acces extérieurs | Effectif accueil 0
Catégorie ERP:

Photo(s) :

Photo 1 Photo 2 Photo 3 Photo 4

Pente > 5% (8% sur 2m; 10% sur 50cm)
Palier de repos < 1,20m
Absence de palier de repos
Absence de garde corps si rupture > 0,40m
Largeur < 1,40m ou <1,20m
Ressaut > 2 cm ou >4cm si chanfrein
Distance entre deux ressauts < 2,50m
Devers > 2%
Absence de traversée de chaussée
Trous et fentes > 2cm
Absence de bandes de guidage
Eclairage < 20lux
Obstacle en saillie>15 cm non repéré au sol
Obstacle < 2,20m

Observations :

La majeure partie des arrêts de la ligne n°3 sont adaptés et conformes.

Piste d'amélioration :

Sont à revoir les arrêts : « Terminus la Salette » (création d'une abaissée de trottoir) ; « Petite gare » (largeur > passage UFR entre chaussée et arrêt de bus et vitres mal contrastées) ; « Cimetière » en travaux ; « champ des martyres »revètement ; « Dumnacus » ; « Roncevaux » ; « Clinique » ; « Val d'or » et « meignanne ».

Sécurité :

La station terminus "Salette" est inaccessible aux UFR. Ces derniers doivent rester sur la chaussée pour attendre le bus (photo 1).

Localisation :

A suivre Coût estimé: 15 000,00 €

Les accès extérieurs doivent être signalés et libres de tout obstacle afin de faciliter le cheminement de tous.

Comment ?

- Le cheminement accessible doit :
  - être signalé du parking et depuis la voirie,
  - être horizontal et sans ressaut.
- Placer les obstacles en début du cheminement.
- Les éléments qui ne pourraient pas être mis en conformité doivent être traités :
  - contrastés ou rapprochés au sol,
  - être matérialisés manière à prévenir les dangers de chocs.
- Eviter l'accès aux zones accidentogènes.

Caractéristiques techniques

- Largeur minimale : 1,40 m (tolérance jusqu'à 1,20 m).
- Pentes :
  - ≤ 5% + palier de repos tous les 10 m. si pente ≤ 8% sur 2 m
  - ≤ 8% sur 0,50 m
  - ≤ 10 % sur 0,20 m
- Devers ≤ 2%
- Palier de repos accessible en haut et en bas de chaque rampe (1,20 m. minimum quel que soit la longueur - 1,20 x 1,20 m).
- Ressauts, trous et fentes ≤ 2cm, (4 cm si entre deux plans inclinés) - hauteur minimale de 2,20 m entre deux obstacles.
- Espace de manœuvre pour usagers en fauteuils hors du cheminement accessible.
- Hauteur libre minimale > 2,20 m
- Eclairage artificiel nécessaire si cheminement extérieur continue et comporte un rapport au sol.

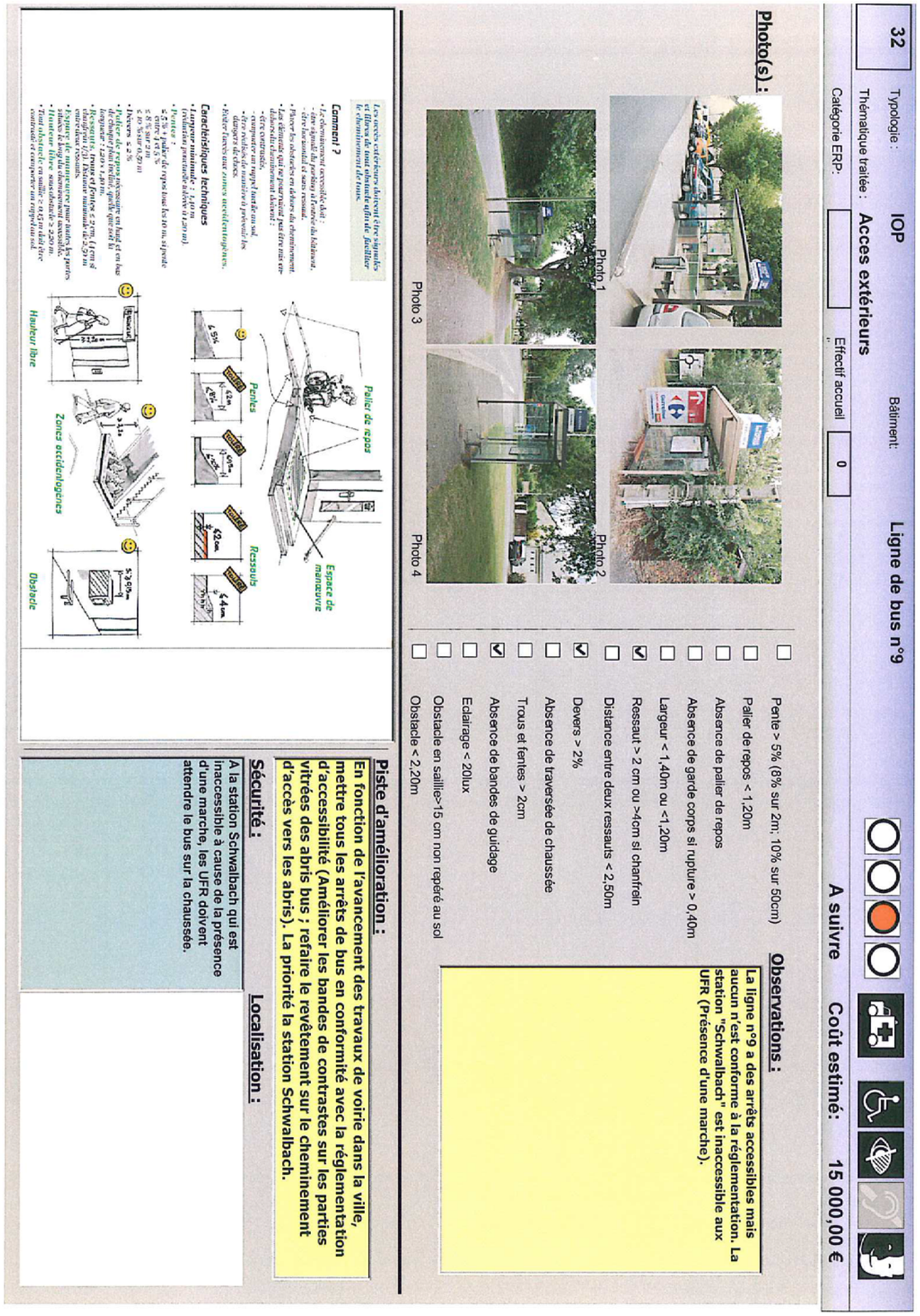

32 | Typologie : IOP | Bâtiment: | Ligne de bus n°9

Thématique traitée : Acces extérieurs

Catégorie ERP: | Effectif accueil | 0

Photo(s) :

Photo 1 Photo 2 Photo 3 Photo 4

Les accès extérieurs doivent être signalés et libres de tout obstacle afin de faciliter le cheminement de tous.

Comment ?

- Le cheminement accessible doit :
  - être signalé du parking et relié au bâtiment,
  - être horizontal et sans ressaut.
- Prévoir les solutions en dehors du cheminement piéton (escalier, rampe) qui peuvent être mises en place en cas d'évènement (alarme incendie, ...).
  - être contrasté,
  - comporter un revêtement non meuble et non glissant,
  - être visible et identifié par les malvoyants et les aveugles,
  - éviter tout risque de heurt à hauteur de tête.
- Eviter tout type d'obstacle.

Caractéristiques techniques

- **Largeur minimale** : 1,40 m (évitement possible à 1,20 m).
- **Pentes** :
  - ≤ 5 % sur 2 m (entre 5 et 8 %),
  - ≤ 8 % sur 2 m,
  - ≤ 10 % sur 0,50 m.
- **Devers** ≤ 2 %.
- **Ressauts** : tout ressaut supérieur à 2 cm doit être chanfreiné à 45° ou muni d'une contre-marche.
- **Largeur de repos** : longueur : 1,20 x 1,40 m.
- **Bordures** : toute bordure ≥ 2 cm, (1 cm si isolée) doit être chanfreinée à 45° ou matérialisée.
- **Espace de manœuvre** pour toutes les portes : 1,70 m x 1,70 m.
- **Hauteur libre** minimale de 2,20 m.
- Tout obstacle en saillie > 0,15 m doit être contrasté et comporter un repérage au sol.

Observations :

La ligne n°9 a des arrêts accessibles mais aucun n'est conforme à la réglementation. La station "Schwalbach" est inaccessible aux UFR (Présence d'une marche).

A suivre | Coût estimé: 15 000,00 €

- ☐ Pente > 5% (8% sur 2m; 10% sur 50cm)
- ☐ Palier de repos < 1,20m
- ☐ Absence de palier de repos
- ☐ Absence de garde corps si rupture > 0,40m
- ☐ Largeur < 1,40m ou <1,20m
- ☑ Ressaut > 2 cm ou >4cm si chanfrein
- ☐ Distance entre deux ressauts < 2,50m
- ☑ Devers > 2%
- ☐ Absence de traversée de chaussée
- ☐ Trous et fentes > 2cm
- ☑ Absence de bandes de guidage
- ☐ Eclairage < 20lux
- ☐ Obstacle en saillie>15 cm non repéré au sol
- ☐ Obstacle < 2,20m

Piste d'amélioration :

En fonction de l'avancement des travaux de voirie dans la ville, mettre tous les arrêts de bus en conformité avec la réglementation d'accessibilité (Améliorer les bandes de contrastes sur les parties vitrées des abris bus ; refaire le revêtement sur le cheminement d'accès vers les abris). La priorité la station Schwalbach.

Sécurité :

A la station Schwalbach qui est inaccessible à cause de la présence d'une marche, les UFR doivent attendre le bus sur la chaussée.

Localisation :

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Tableau de synthèse

N°	Observations	Piste d'action					Urgence	Cout
Typologie de bâtiment: *IOP*								
Nom du bâtiment:	Ligne de bus n°3							
Acces extérieurs							2,00	
31	La majeure partie des arrêts de la ligne n°3 sont adaptés et conformes.	Sont à revoir les arrêts : « Terminus la Salette » (création d'une abaissée de trottoir) ; « Petite gare » (largeur > passage UFR entre chaussée et arrêt de bus et vitres mal contrastées) ; « Cimetière » en travaux ; « champ des martyres »revêtement ; « Dumnacus » ; « Roncevaux » ; « Clinique » ; « Val d'or » et « meignanne ».	☑	☑	☐	☑		15 000,00 € DSC_1069
							Somme par bâtiment:	*15 000,00 €*
Nom du bâtiment:	Ligne de bus n°9							
Acces extérieurs							2,00	
32	La ligne n°9 a des arrêts accessibles mais aucun n'est conforme à la réglementation. La station "Schwalbach" est inaccessible aux UFR (Présence d'une marche).	En fonction de l'avancement des travaux de voirie dans la ville, mettre tous les arrêts de bus en conformité avec la réglementation d'accessibilité (Améliorer les bandes de contrastes sur les parties vitrées des abris bus ; refaire le revêtement sur le cheminement d'accès vers les abris). La priorité la station Schwalbach.	☑	☑	☐	☑		15 000,00 € DSC_1028
							Somme par bâtiment:	*15 000,00 €*
							TOTAL:	*30 000,00 €*
							Total général	*30 000,00 €*

vendredi 25 février 2011 *Conception outil :Cete Normandie Centre Juillet 2009* *Page 1 sur 1*

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau Multisports**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau Multisports de l'Espace jeunesse**
- **Plateau multisports de l'Adèzière**
- **Plateau multisports de la Chesnaie**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau multisports de l'espace jeunesse**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau multisports de l'Adézière**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

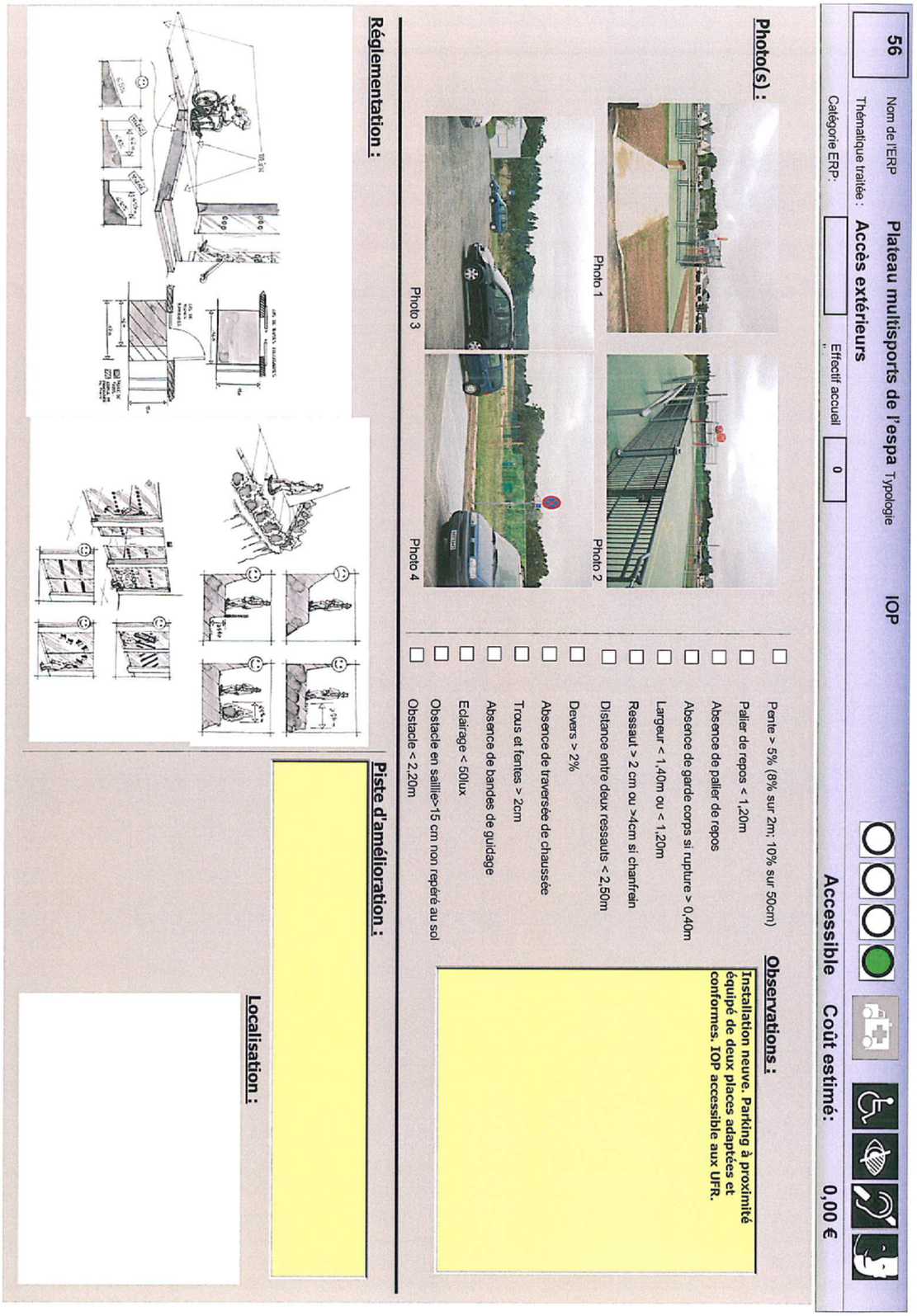

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau multisports de la Chesnaie**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

59	Nom de l'ERP	Plateau multisports -L'Adéziè	Typologie	IOP
	Thématique traitée :	Accès extérieurs		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

Urgent Coût estimé: 20 000,00 €

Photo(s) :


Photo 1



Photo 2

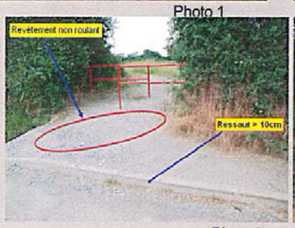

Photo 3

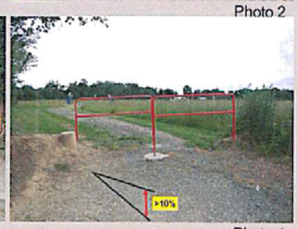

Photo 4

- [x] Pente > 5% (8% sur 2m; 10% sur 50cm)
- [ ] Palier de repos < 1,20m
- [x] Absence de palier de repos
- [ ] Absence de garde corps si rupture > 0,40m
- [ ] Largeur < 1,40m ou < 1,20m
- [x] Ressaut > 2 cm ou >4cm si chanfrein
- [ ] Distance entre deux ressauts < 2,50m
- [ ] Devers > 2%
- [ ] Absence de traversée de chaussée
- [ ] Trous et fentes > 2cm
- [ ] Absence de bandes de guidage
- [ ] Eclairage < 50lux
- [ ] Obstacle en saillie>15 cm non repéré au sol
- [ ] Obstacle < 2,20m

Observations :

IOP inaccessible aux UFR et PMR. Revêtement impraticable, présence de marches (ressaut >10cm), pente >10%. Absence de stationnement adapté.

Réglementation :

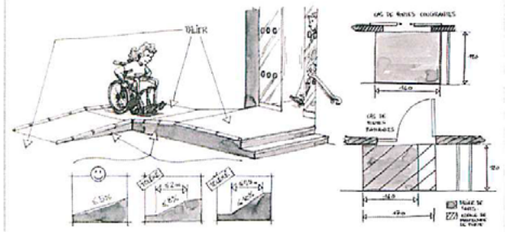

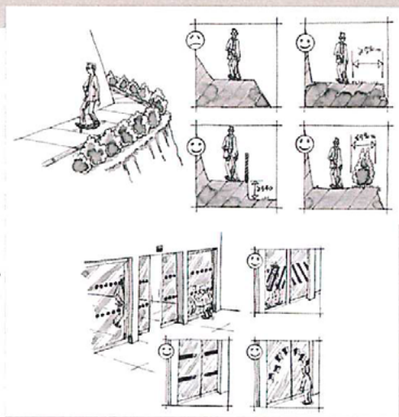

Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du revêtement ,pour le rendre praticable par tous (environ 250m²). Changer les chicanes pour permettre aux UFR de passer. Réduire dans la mesure du possible la pente des rampes d'accès. (<5%)

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

57 Nom de l'ERP **Plateau multisports la Che** Typologie **IOP**

Thématique traitée : **Accès extérieurs**

Catégorie ERP: Effectif accueil 0

Accessible **Coût estimé: 5 000,00 €**

Photo(s) :


Photo 1


Photo 2


Photo 3


Photo 4

- ☐ Pente > 5% (8% sur 2m; 10% sur 50cm)
- ☐ Palier de repos < 1,20m
- ☐ Absence de palier de repos
- ☐ Absence de garde corps si rupture > 0,40m
- ☐ Largeur < 1,40m (Ponctuel à 1,20m)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou >4cm si chanfrein
- ☐ Distance entre deux ressauts < 2,50m
- ☐ Devers > 2%
- ☐ Absence de traversée de chaussée
- ☐ Trous et fentes > 2cm
- ☐ Absence de bandes de guidage
- ☐ Eclairage < 20 lux
- ☐ Obstacle en saillie>15 cm non repéré au sol
- ☐ Obstacle < 2,20m

Observations :

Terrain de basket et de handball situés derrière le centre de loisir de la Chesnaie. Accessibles aux UFR et PMR. Les places de stationnement adaptées sont situées devant le centre de loisir (80m environ des terrains de sport). Le terrain de foot et le boulodrome sont situés en retrait à 250m du centre de loisirs. Ils sont accessibles en véhicule mais ne sont pas équipés de stationnement adapté, ni de sanitaires. Le boulodrome est utilisé pour les concours de pétanque régionaux. Absence de sanitaires.

Réglementation :

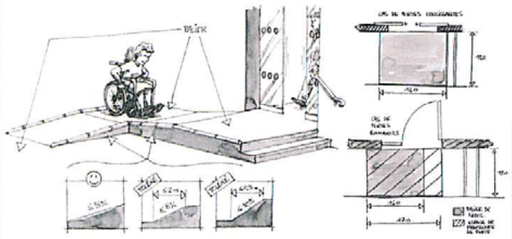

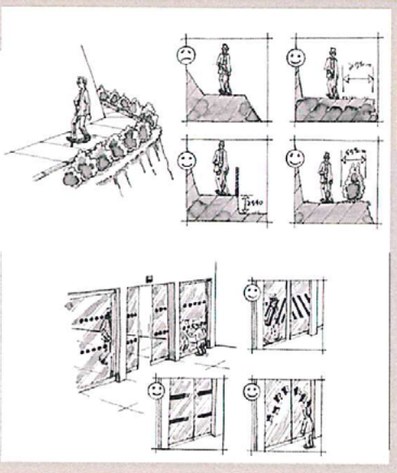

Piste d'amélioration :

Prévoir la création de places de stationnement adaptées aux abords du boulodrome et/ou du terrain de foot. S'il est prévu de construire des sanitaires, prévoir un sanitaire adapté aux UFR.

Localisation :

58 Nom de l'ERP **Plateau multisports la Chesn** Typologie **IOP**

Thématique traitée : **Stationnement GIG - GIC**

Catégorie ERP: Effectif accueil 0

A suivre **Coût estimé: 7 500,00 €**

Photo(s) :


Photo 1


Photo 2

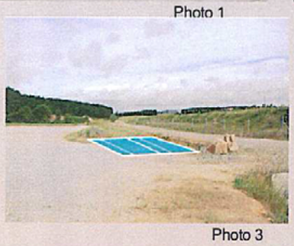
Photo 3

Stationnement GIG-GIC:

- ☐ Places de stationnement insuffisantes
- ☐ Absence de place adaptée
- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30m
- ☐ Absence de bande latérale de 80cm
- ☐ Absence d'accès au trottoir
- ☐ Absence de signalisation
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- ☐ Largeur <2 m pour place en crénau
- ☐ Largeur trottoir <1,80m
- ☐ Bande latérale non conforme

Observations :

Les places de stationnement adaptées sont situées devant le centre de loisir (80m environ des terrains de sport). Le terrain de foot et le boulodrome sont situés en retrait à 250m du centre de loisirs. Ils sont accessibles en véhicule mais ne sont pas équipés de stationnement adapté.

Réglementation :

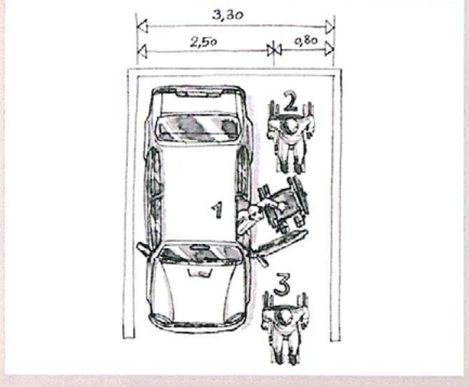



Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de places de stationnement adaptées aux abords du terrain de basket (photo 1), du boulodrome (photo 2) et/ou du terrain de foot (photo 3).

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Tableau de synthèse

N°	Observations	Piste d'action	Urgence	Cout
Typologie de bâtiment: *Plateau multisports de l'espace jeunesse*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			1,00	
56	Installation neuve. Parking à proximité équipé de deux places adaptées et conformes. IOP accessible aux UFR.			0,00 € DSC_0735
			Somme par bâtiment:	*0,00 €*
			TOTAL:	*0,00 €*
Typologie de bâtiment: *Plateau multisports la Chesnaie*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			1,00	
57	Terrain de basket et de handball situés derrière le centre de loisir de la Chesnaie. Accessibles aux UFR et PMR. Les places de stationnement adaptées sont situées devant le centre de loisir (80m environ des terrains de sport). Le terrain de foot et le boulodrome sont situés en retrait à 250m du centre de loisirs. Ils sont accessibles en véhicule mais ne sont pas équipés de stationnement adapté, ni de sanitaires. Le boulodrome est utilisé pour les concours de pétanque régionaux. Absence de sanitaires.	Prévoir la création de places de stationnement adaptées aux abords du boulodrome et/ou du terrain de foot. S'il est prévu de construire des sanitaires, prévoir un sanitaire adapté aux UFR.		5 000,00 € DSC_0304
Stationnement GIG - GIC			2,00	
58	Les places de stationnement adaptées sont situées devant le centre de loisir (80m environ des terrains de sport). Le terrain de foot et le boulodrome sont situés en retrait à 250m du centre de loisirs. Ils sont accessibles en véhicule mais ne sont pas équipés de stationnement adapté.	Prévoir la création de places de stationnement adaptées aux abords du terrain de basket (photo 1), du boulodrome (photo 2) et/ou du terrain de foot (photo 3).		7 500,00 € 01
			Somme par bâtiment:	*12 500,00 €*
			TOTAL:	*12 500,00 €*
Typologie de bâtiment: *Plateau multisports -L'Adézière*				
Nom du bâtiment: IOP				
Accès extérieurs			3,00	

vendredi 25 février 2011

N°	Observations	Piste d'action					Urgence	Cout
59	IOP inaccessible aux UFR et PMR. Revêtement impraticable, présence de marches (ressaut >10cm), pente >10%. Absence de stationnement adapté.	Prévoir la réfection du revêtement ,pour le rendre praticable par tous (environ 250m²). Changer les chicanes pour permettre aux UFR de passer. Réduire dans la mesure du possible la pente des rampes d'accès. (<5%)	☑	☑	☑	☑	○●○○	20 000,00 € DSC_0834

Somme par bâtiment: 20 000,00 €

TOTAL: 20 000,00 €

Total général 32 500,00 €

vendredi 25 février 2011

Elaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Ville d'Avrillé

Réalisation des audits

- **Allée des Châtaigniers**
- **Avenue de la Boissière**
- **Avenue des Trois Cormiers**
- **Avenue du Commandant Mesnard**
- **Avenue du Général de Gaulle**
- **Avenue du Onze Novembre 1918**
- **Avenue François Mauriac**
- **Avenue Georges Pompidou**
- **Avenue de Grandemont**
- **Avenue Pierre Mendès France**
- **Avenue Raymond Poincaré**
- **Avenue René Leriche**
- **Avenue Salvador Allende**
- **Avenue Vincent Van Gogh**
- **Esplanade**
- **Rue Henri Dunant**
- **Rue Albert Schweitzer**
- **Rue Auguste Renoir**
- **Rue de la Ternière**
- **Rue des Bruyères**
- **Rue des Champs**
- **Rue Maréchal Leclerc**
- **Rue Jean Lurçat**
- **Rue René Hersen**
- **Chemin de la Petite Garde**
- **Chemin d'accès au cimetière**
- **Chemin de la Salette**
- **Chemin des Ardennes**
- **Chemin du Champs des Martyrs**
- **Route Nationale**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Etat des lieux de l'accessibilité

282

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **allée des chataigniers**

A suivre **Coût estimé: 5 800,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures, Poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

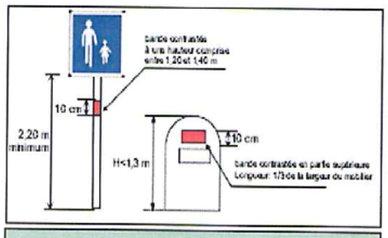

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

281

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

tinéraire : **allée des chataigniers**

A suivre **Coût estimé: 3 000,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : **Graviers.**

Observations :

Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

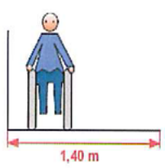

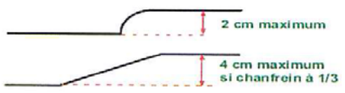

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m





- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

284

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

Itinéraire : **allée des chataigniers**

Urgent **Coût estimé: 2 500,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☐ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Place non conforme, sortie de la personne sur la chaussée. Photo1.

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



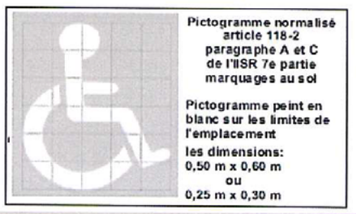

Pistes d'amélioration :

Prévoir de déplacer la place de stationnement sur l'autre trottoir. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

283

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **allée des chataigniers**

A suivre **Coût estimé: 15 000,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat

- ☑ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

10 traversées de chaussée existantes non conformes.

Réglementation :

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles aux traversées de chaussée existantes.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

254

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue de la Boissière**

A suivre **Coût estimé: 9 500,00 €**

Photo 1



Photo 2

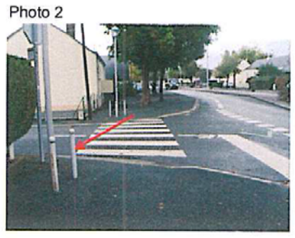

Photo 3



Photo 4



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Poubelles, voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

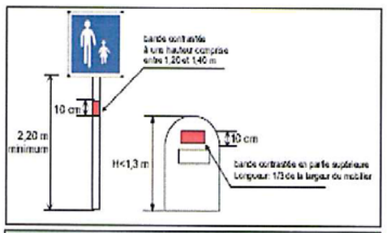

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo4. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo3. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

253

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Avenue de la Boissière**

A suivre **Coût estimé: 3 500,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

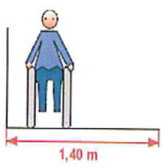

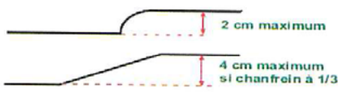

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant

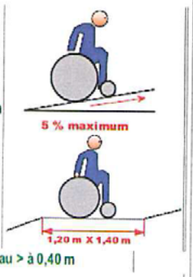



Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

256

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

tinéraire : **Avenue de la Boissière**

Urgent **Coût estimé: 10 400,00 €**

Photo 1



Photo 2

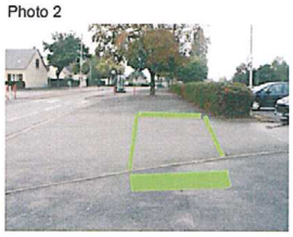

Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 18 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo2. Prévoir la mise en place de bandes podotactiles aux traversées de chaussée existantes. Photo1.

Sécurité : **Localisation :**

Etat des lieux de l'accessibilité

255

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue de la Boissière**

A suivre **Coût estimé: 300,00 €**



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☑ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

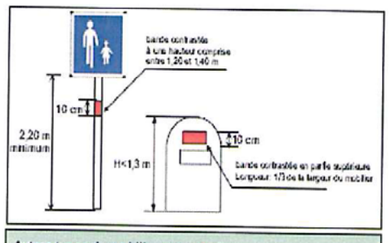

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir un rappel au sol pour l'obstacle en saillie > à 15cm.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

299

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **avenue de la grande planche**

A suivre **Coût estimé: 1 100,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3

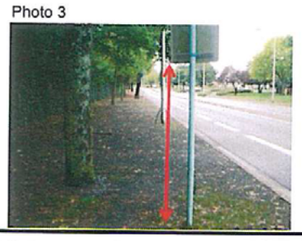

Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voiture.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

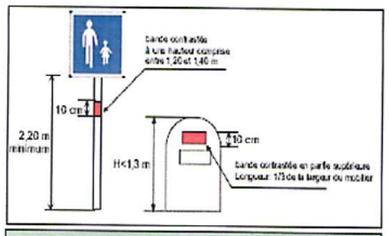

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo3. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

298

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **avenue de la grande planche**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

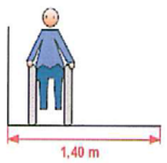

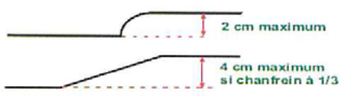

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction



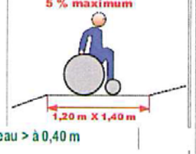

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

347

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **avenue des trois cormiers**

A suivre **Coût estimé: 8 900,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☑ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

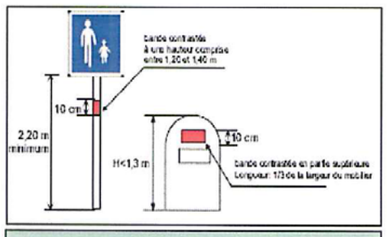

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo4. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

346

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **avenue des trois cormiers**

A suivre **Coût estimé: 1 200,00 €**

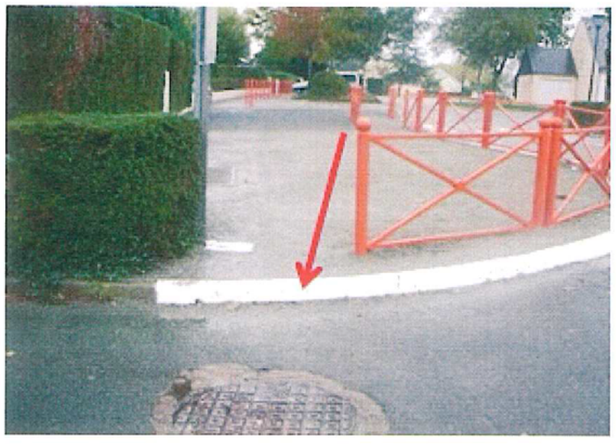

Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☑ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement

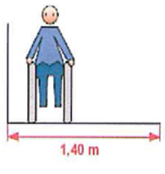

- Trous et fentes < 2 cm



- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m



- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

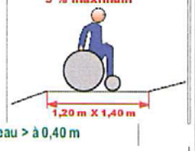

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Prévoir de supprimer le ressaut.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

349

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

tinéraire : **avenue des trois cormiers**

Urgent **Coût estimé: 10 900,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3

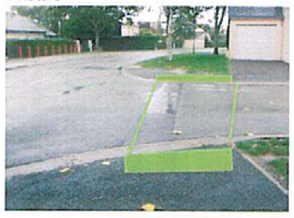

Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 3 traversées de chaussée existantes non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

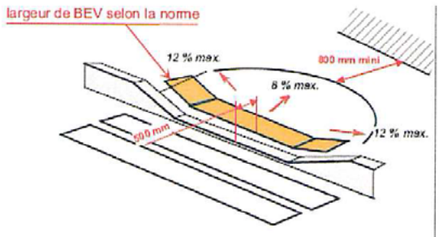

Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, 2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo3.

Sécurité :

Rupture de cheminement.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

348

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

tinéraire : **avenue des trois cormiers**

A suivre **Coût estimé: 1 100,00 €**



Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [x] Partie contraste non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

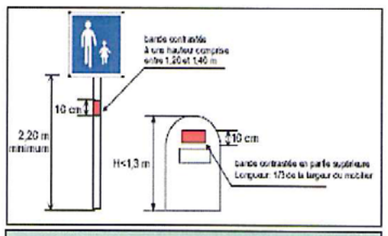

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

287

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **avenue du commandant mesnard**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

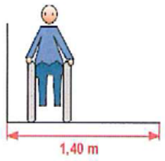



- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction



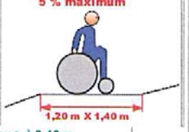

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

350

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

Itinéraire : **avenue des trois cormiers**

A suivre **Coût estimé: 100,00 €**



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Hauteur du panneau < 2,20 m

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m



Panneau B6d
+
panneau M6h
+
marquage au sol
pictogramme blanc
sur les limites



Pictogramme normalisé article 118-2 paragraphe A et C de l'IISR 7e partie marquages au sol

Pictogramme peint en blanc sur les limites de l'emplacement

les dimensions:
0,50 m x 0,60 m
ou
0,25 m x 0,30 m

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser le panneau à 2,20 m.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

289

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **avenue du commandant mesnard**

A suivre **Coût estimé: 300,00 €**

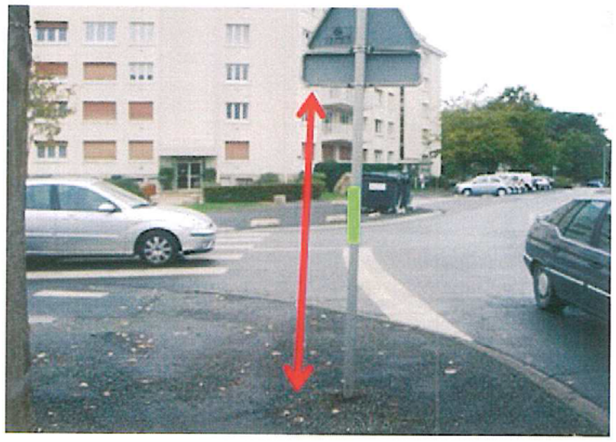

Constat :
- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

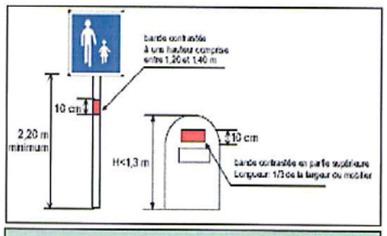

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

288

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **avenue du commandant mesnard**

A suivre **Coût estimé: 1 900,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

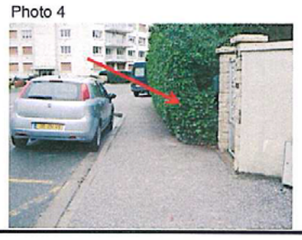

Constat :
- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☑ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

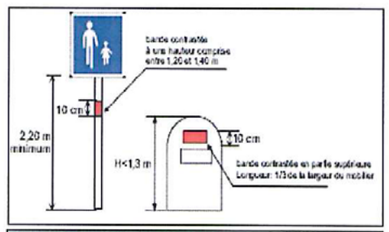

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo4.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

291

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

Itinéraire : **avenue du commandant mesnard**

A suivre **Coût estimé: 1 300,00 €**



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☑ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Panneau < 2m20.

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



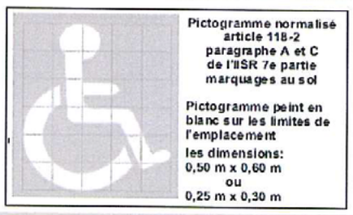

Pistes d'amélioration :

Prévoir un accès horizontal au trottoir. Prévoir de rehausser le panneau > 2,20 m.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

290

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **avenue du commandant mesnard**

A suivre **Coût estimé: 1 200,00 €**



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Traversée de chaussée non conforme.

Réglementation :

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

...es signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs ...onores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de ...instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux ...ormes en vigueur.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **rue du général de gaulle**

297

A suivre **Coût estimé:** **1 600,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

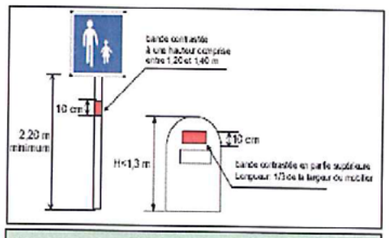

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **rue du général de gaulle**

296

Accessible **Coût estimé:** **0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

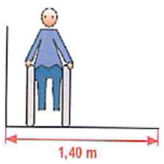

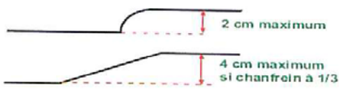

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant

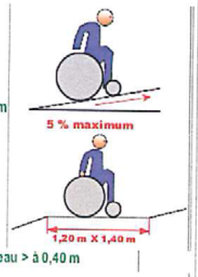



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

310

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **avenue du général de gaulle 2**

A suivre **Coût estimé: 800,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation : Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

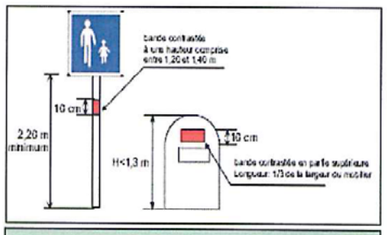

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser l'obstacle < 2,20 m. Photo1. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

309

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **avenue du général de gaulle 2**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Réglementation : Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

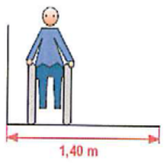

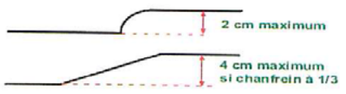

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction



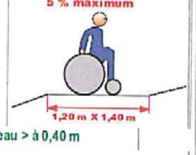

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

304

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Avenue du onze novembre 1918**

A suivre **Coût estimé: 5 000,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers et herbe.

Observations :

Cheminement praticable discontinu.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

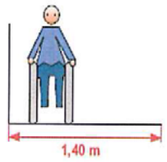

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

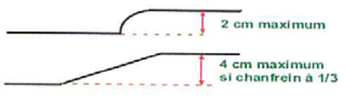

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

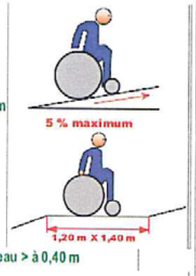

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m



- 2 % maxi en cheminement courant

Piste d'amélioration :

Prévoir un cheminement praticable qur le cheminement actuellement en herbe.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

311

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **avenue du général de gaulle 2**

A suivre **Coût estimé: 1 200,00 €**



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Traversée de chaussée non conforme.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

306

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue du onze novembre 1918**

A suivre **Coût estimé: 500,00 €**



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

4 poteaux non contrastés.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

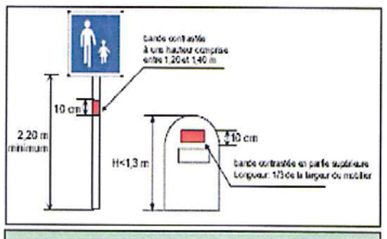

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de contraster les obstacles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

305

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue du onze novembre 1918**

A suivre **Coût estimé: 2 400,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☑ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

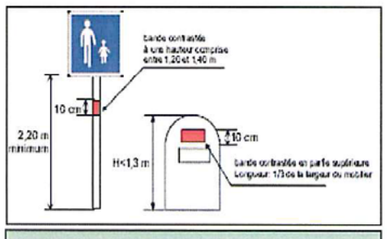

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo4.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

308

Thématique traitée **Arrêt de transports collectifs**

Itinéraire : **Avenue du onze novembre 1918**

A suivre **Coût estimé: 5 000,00 €**

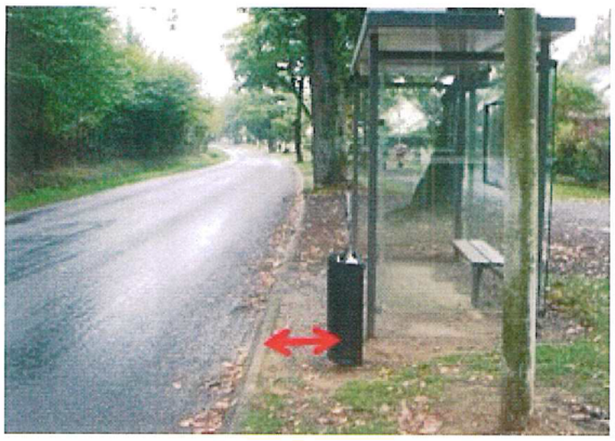

Constat

- ☐ Abscence de cheminement vers l'aire d'attente
- ☐ Hauteur de l'arret non adaptée aux matériels roulants
- ☑ Largeur entre l'arrêt et l'abris voyageur<0,90m
- ☐ Cheminement piéton de transit < 1,40m
- ☐ Aire de rotation<1,50m pourl'embarquement
- ☐ Ligne et destination non indiquées
- ☐ Caractères d'affichage non conforme
- ☐ Abscence de bande de vigilance si hauteur >26cm
- ☐ Pas de passage piéton à proximité

Observations :

Réglementation :

- Hauteur adaptée aux véhicules utilisés
- Un cheminement accessible entre trottoir et arrêt, dégagé de tout obstacle
- Passage entre nez de bordure et retour abri : 0,90 m
  1,40 m si cheminement piéton non accessible côte cadre bâti
- Aire de rotation fauteuil : diam. 1,50 m
  En urbain, sauf impossibilité, les arrêts sont aménagés en alignement ou en avancée
- Signalétique et informations
  Hauteur minimum des caractères :
  - 12 cm pour l'identifant de la ligne
  - 8 cm au minimum pour le nom de l'arrêt
  - des couleurs contastées conformes (annexe 1)
- Pour le transport guidé :
  Hauteur quai > 26 cm équipé de bandes d'éveil de vigilance sur toute la longueur (NF P98-351)

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

◇ *Guide CERTU*
Les bus et leurs points d'arrêt accessibles à tous

◇ *L'implantion de BEV conforme est recommandée pour les systèmes de transports guidés par un dispositif autre que le rail*

- *Les prescriptions concernant les machines automatiques de vente de tickets sont celles applicables aux ERP en cohérence avec celles des gares (article 11 de l'arrêté du 1er août 2006)*
- *Les dimensions de l'espace d'usage assurant l'accessibilité des équipements sont de 0,90 m x 1,30 m*

Pistes d'amélioration :

Prévoir une largeur suffisante entre l'arrêt et l'abris voyageur.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

307

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Avenue du onze novembre 1918**

Urgent **Coût estimé: 19 400,00 €**

Photo 1

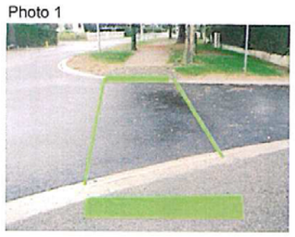

Photo 2



Photo 3



Constat

- ☑ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 16 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2, 3.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

301

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue francois mauriac**

A suivre **Coût estimé: 1 500,00 €**

Photo 1



Photo 2

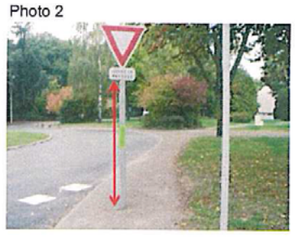

Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

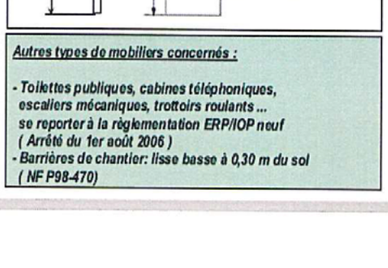

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

300

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Avenue francois mauriac**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

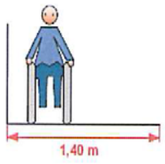

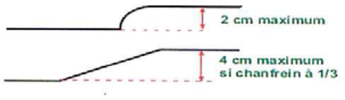

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant

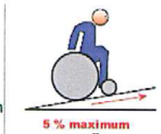

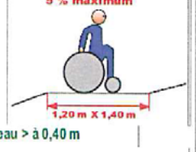



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

266

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **avenue G. Pompidou**

Urgent **Coût estimé: 15 000,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☑ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron, gravier

Observations :

Cheminement uniquement sur le trottoir de gauche dans sa 1ère partie. Revêtement de sol dégradé.

églementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

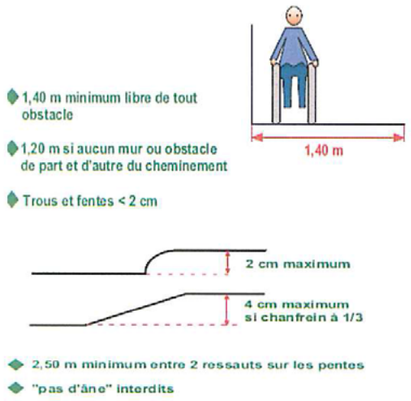

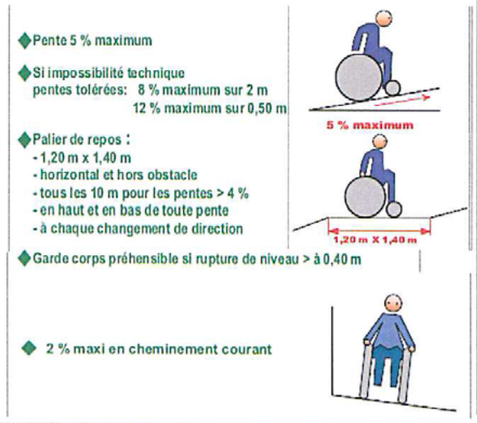

Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol. Photo1. Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement. Photo2.

Sécurité :

Conflit d'usage entre cyclistes et piétons.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

302

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Avenue francois mauriac**

A suivre **Coût estimé: 4 200,00 €**

Photo 1

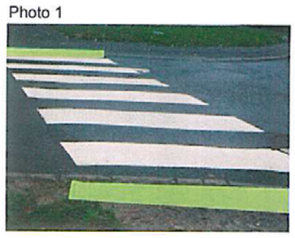

Photo 2

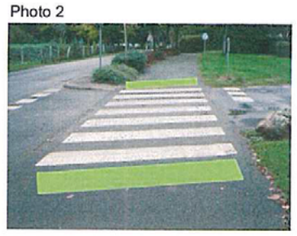

Constat

- ☑ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

3 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

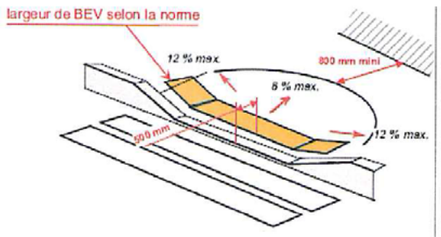

◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

268

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **avenue G. Pompidou**

A suivre **Coût estimé: 10 500,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☑ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

8 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'ISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, 3. Prévoir des feux sonores. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

267

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **avenue G. Pompidou**

A suivre **Coût estimé: 5 500,00 €**



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures, poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

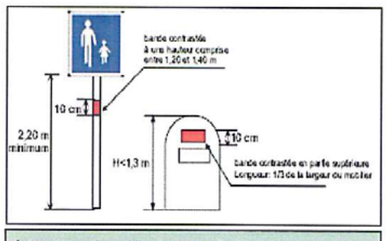

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

274

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue Grandemont**

A suivre **Coût estimé: 600,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures, poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

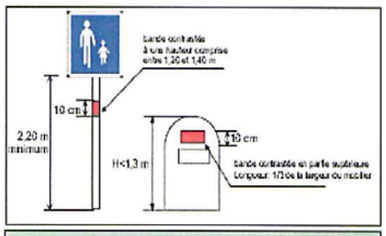

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

273

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Avenue Grandemont**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

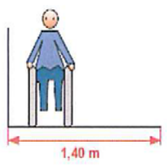

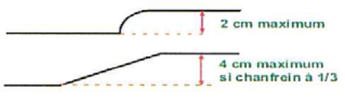

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant







Piste d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

276

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Avenue Grandemont**

A suivre **Coût estimé: 2 200,00 €**

Photo 1

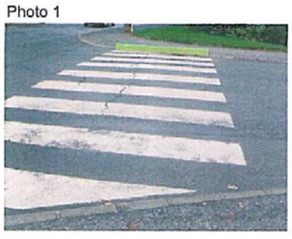

Photo 2



Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

1 traversée de chaussée non conforme.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

275

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue Grandemont**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [ ] Partie contraste non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [ ] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures, poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

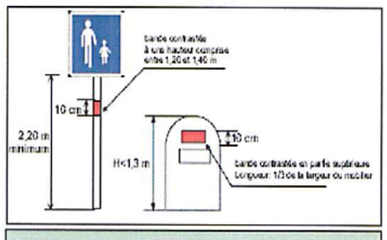

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

331

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

tinéraire : **avenue pierre mendes France**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement :

Observations :

Rue en travaux

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

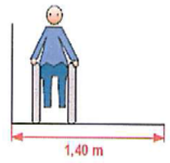

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

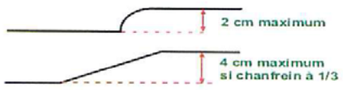

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

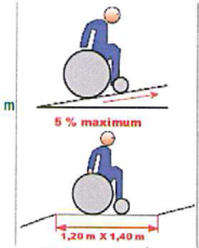

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

277

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

inéraire : **Avenue Grandemont**

A suivre **Coût estimé: 500,00 €**



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☑ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



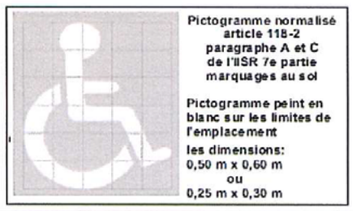

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

264

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue R. Poincaré**

A suivre **Coût estimé: 300,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

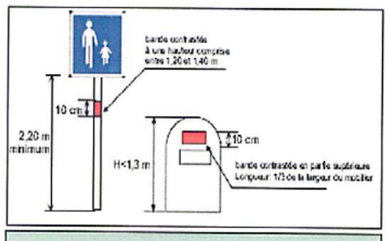

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster l'obstacle.Photo3. Prévoir le changement du potelet non conforme à l'abaque. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

263

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Avenue R. Poincaré**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☑ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron.

Observations :

églementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

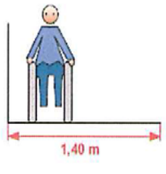

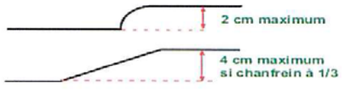

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction



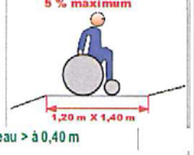

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

249

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Avenue René Leriche**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : **Graviers.**

Observations :

Rupture de cheminement sur le trottoir de gauche.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

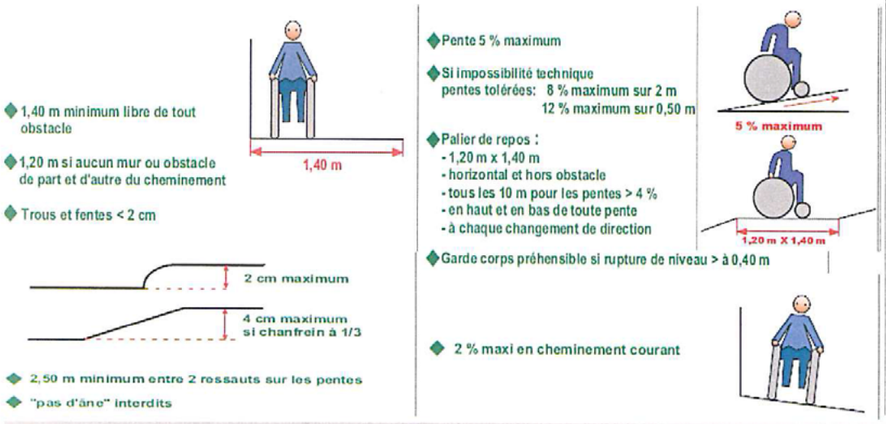

Piste d'amélioration :

Prévoir d'inciter le cheminement sur le trottoir droit.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

265

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

Itinéraire : **Avenue R. Poincaré**

A suivre **Coût estimé: 3 000,00 €**



Constat :

- ☑ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☑ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir
  de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h. Prévoir la mise à niveau de place.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

251

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Avenue René Leriche**

Urgent **Coût estimé: 3 700,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☐ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversée de chaussée. 2 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

250

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue René Leriche**

A suivre **Coût estimé: 500,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Poubelles, Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

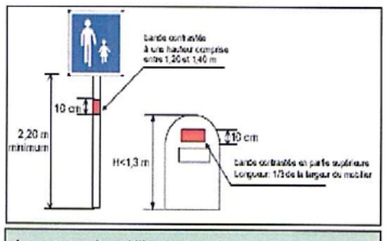

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

341

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

tinéraire : **Avenue salvador allende**

Accessible **Coût estimé:** **0,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : **Graviers et bitume gravilloné.**

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

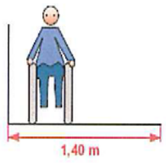

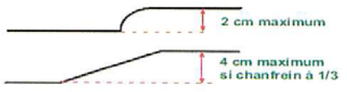

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction



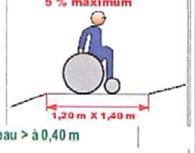

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

252

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

tinéraire : **Avenue René Leriche**

A suivre **Coût estimé:** **1 000,00 €**



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☐ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir
  de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



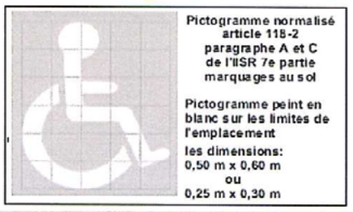

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

343

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Avenue salvador allende**

Urgent **Coût estimé: 16 500,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussée. 4 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 3, 4.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

342

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Avenue salvador allende**

A suivre **Coût estimé: 3 800,00 €**

Photo 1



Photo 2

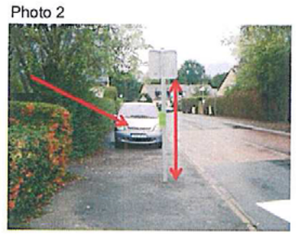

Constat :

- [x] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [x] Partie contraste non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

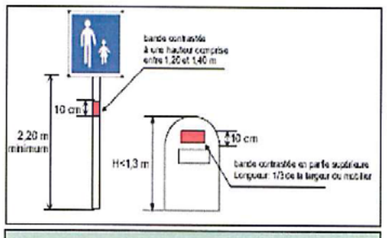

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de supprimer les potelets sur le cheminement. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

345

Thématique traitée **Arrêt de transports collectifs**

tinéraire : **Avenue salvador allende**

A suivre **Coût estimé:** **0,00 €**



Constat

- ☐ Abscence de cheminement vers l'aire d'attente
- ☐ Hauteur de l'arret non adaptée aux matériels roulants
- ☐ Largeur entre l'arrêt et l'abris voyageur<0,90m
- ☐ Cheminement piéton de transit < 1,40m
- ☐ Aire de rotation<1,50m pourl'embarquement
- ☐ Ligne et destination non indiquées
- ☐ Caractères d'affichage non conforme
- ☐ Abscence de bande de vigilance si hauteur >26cm
- ☐ Pas de passage piéton à proximité

Observations :

Arrêt inaccessible aux personnes déficientes motrice.

Réglementation :

- Hauteur adaptée aux véhicules utilisés
- Un cheminement accessible entre trottoir et arrêt, dégagé de tout obstacle
- Passage entre nez de bordure et retour abri : 0,90 m
  1,40 m si cheminement piéton non accessible
  côte cadre bâti
- Aire de rotation fauteuil : diam. 1,50 m
  En urbain, sauf impossibilité, les arrêts sont aménagés en alignement ou en avancée
- Signalétique et informations
  Hauteur minimum des caractères :
  - 12 cm pour l'identifant de la ligne
  - 8 cm au minimum pour le nom de l'arrêt
  - des couleurs contastées conformes (annexe 1)
- Pour le transport guidé :
  Hauteur quai > 26 cm équipé de bandes d'éveil de vigilance sur toute la longueur (NF P98-351)

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

◇ *Guide CERTU*
Les bus et leurs points d'arrêt accessibles à tous

◇ *L'implantion de BEV conforme est recommandée pour les systèmes de transports guidés par un dispositif autre que le rail*

- *Les prescriptions concernant les machines automatiques de vente de tickets sont celles applicables aux ERP en cohérence avec celles des gares (article 11 de l'arrêté du 1er août 2006)*
- *Les dimensions de l'espace d'usage assurant l'accessibilité des équipements sont de 0,90 m x 1,30 m*

Pistes d'amélioration :

Prévoir la reconfiguration de l'arrêt de bus pour le rendre accessible aux personnes déficientes motrice.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

344

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

tinéraire : **Avenue salvador allende**

A suivre **Coût estimé:** **2 300,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☑ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☑ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Signalisation non conforme. Panneau < 2m20.

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



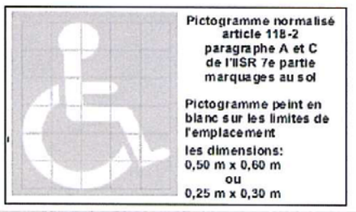

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser les panneaux < 2,20 m. Prévoir un accès horizontal au trottoir. Prévoir une place de 3m30 de large. Photo1. Prévoir la mise en place du panneau B6d. Photo2.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

338

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **avenue vincent van gogh**

A suivre **Coût estimé: 1 200,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Poubelle.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

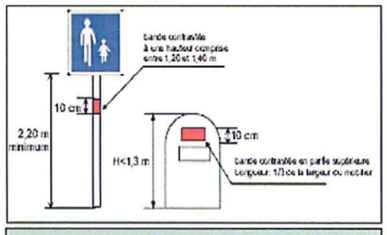

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

337

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **avenue vincent van gogh**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 % ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

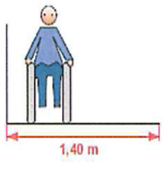

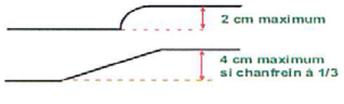

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant

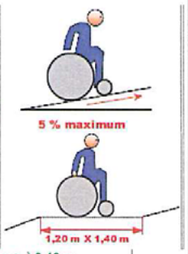



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

312

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **esplanade**

A suivre **Coût estimé: 7 500,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : **Pavés et goudron.**

Observations :

Cheminement peu défini à certains endroits.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

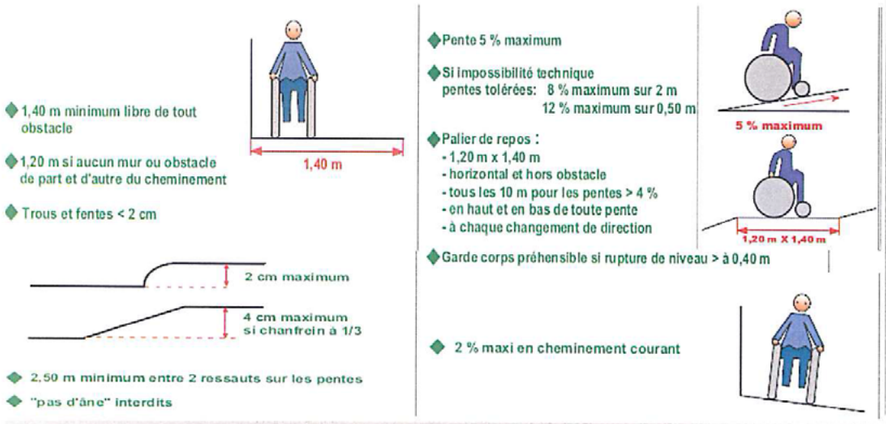

Piste d'amélioration :

Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

339

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **avenue vincent van gogh**

Urgent **Coût estimé: 6 500,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Constat

- ☑ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 4 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo3. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, 2, 3.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

278

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Henri dunant**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

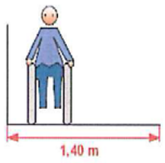

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

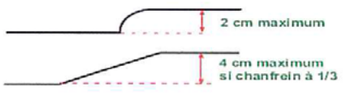

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

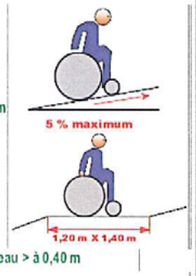

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

313

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **esplanade**

A suivre **Coût estimé: 2 600,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☑ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

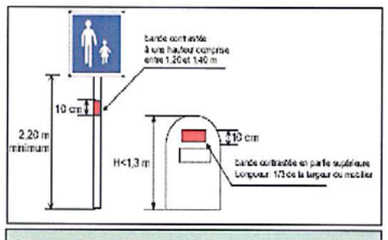

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo3, 4.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

280

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Henri dunant**

Urgent **Coût estimé: 14 800,00 €**

Photo 1



Photo 2

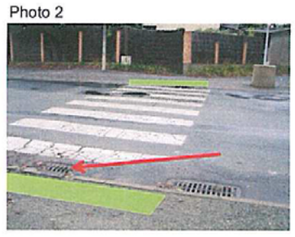

Photo 3



Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 7 traversées de chausée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2, 3.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

279

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Henri dunant**

A suivre **Coût estimé: 4 400,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [x] Partie contraste non conforme
- [x] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

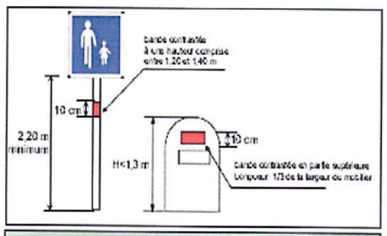

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles. Photo3. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo1.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

325

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

tinéraire : **rue albert schweitzer**

A suivre **Coût estimé:** **1 000,00 €**

Photo 1

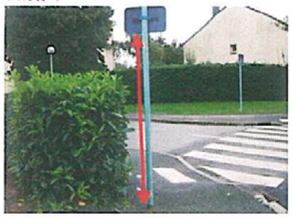

Photo 2



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

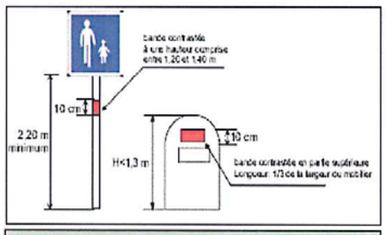

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

324

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

tinéraire : **rue albert schweitzer**

A suivre **Coût estimé:** **0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☑ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : **Goudron, graviers.**

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

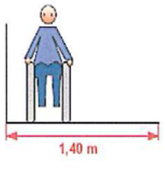

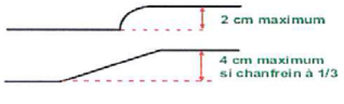

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

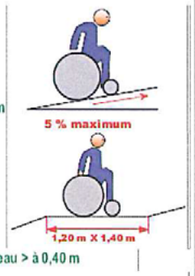

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

327

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

Itinéraire : **rue albert schweitzer**

A suivre **Coût estimé: 3 500,00 €**

Photo 1



Photo 2

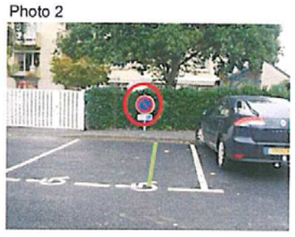

Photo 3



Constat :

- ☑ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☑ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



Panneau B6d
+
panneau M6h
+
marquage au sol pictogramme blanc sur les limites



Pictogramme normalisé article 118-2 paragraphe A et C de l'IISR 7e partie marquages au sol

Pictogramme peint en blanc sur les limites de l'emplacement

les dimensions:
0,50 m x 0,60 m
ou
0,25 m x 0,30 m

Pistes d'amélioration :

Place de stationnement difficile à mettre en conformité (dévers > 2%), place à déplacer dans un endroit avec un devers < 2% Photo1. Prévoir la mise en place des panneaux B6d Photo2, 3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

326

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

tinéraire : **rue albert schweitzer**

A suivre **Coût estimé: 4 300,00 €**

Photo 1



Photo 2

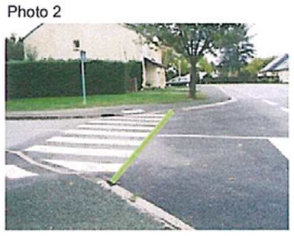

Photo 3



Photo 4



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☐ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Traversées de chaussées non normalisées. Absence de traversée de chaussée.

Réglementation :

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1. Prévoir une bande de guidage le long de la traversée de chaussée. Photo2. Prévoir de normaliser les traversées de chaussée. Photo3, 4.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

335

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **rue auguste renoir**

A suivre **Coût estimé: 1 100,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

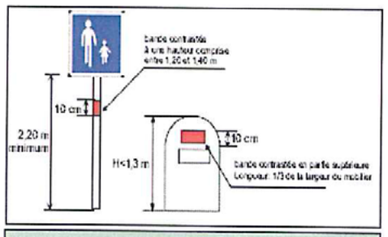

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

334

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **rue auguste renoir**

A suivre **Coût estimé: 3 500,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement

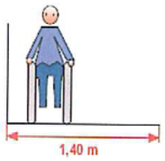

- Trous et fentes < 2 cm

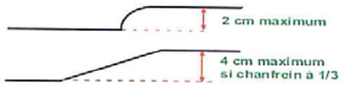

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction





- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

352

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Rue de la ternière**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

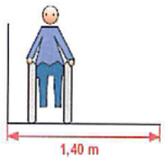

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

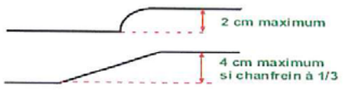

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m



- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

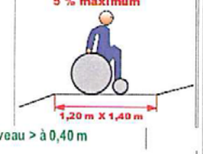

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

336

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **rue auguste renoir**

Urgent **Coût estimé: 19 400,00 €**

Photo 1



Photo 2

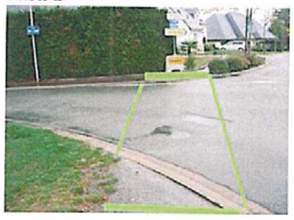

Photo 3



Photo 4



Constat

- ☑ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 5 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

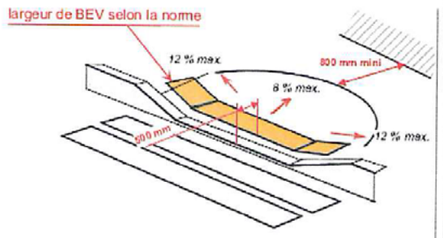

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo3, 4.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

354

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Rue de la ternière**

A suivre **Coût estimé: 900,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

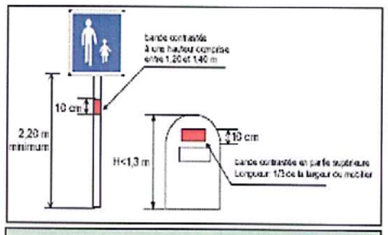

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

353

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Rue de la ternière**

A suivre **Coût estimé: 2 600,00 €**

Photo 1

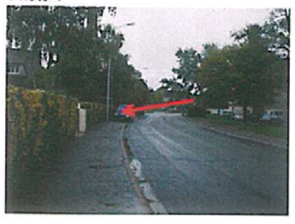

Photo 2



Photo 3



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voiture.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

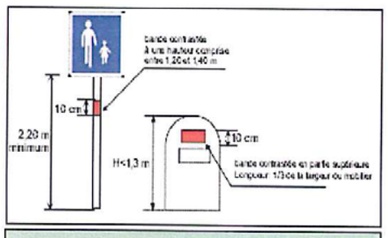

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

356

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

Itinéraire : **Rue de la ternière**

A suivre **Coût estimé: 100,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



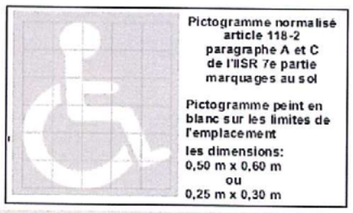

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser le panneau à une hauteur > 2,20 m photo 1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

355

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Rue de la ternière**

Urgent **Coût estimé: 22 400,00 €**

Photo 1



Photo 2

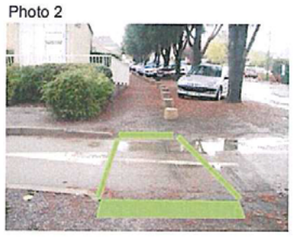

Photo 3



Photo 4



Constat

- ☑ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 7 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 3, 4.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

242

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Rue des Bruyères**

A suivre **Coût estimé: 4 200,00 €**

Photo 1



Photo 2

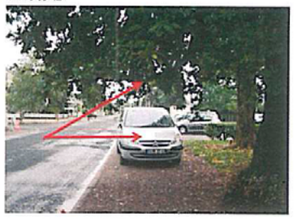

Photo 3



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Poubelles, voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

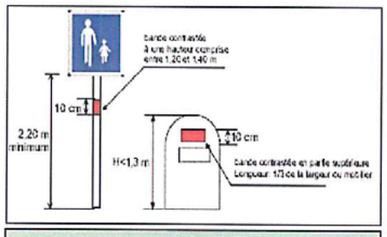

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

241

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Rue des Bruyères**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

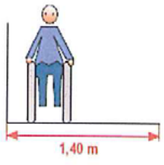

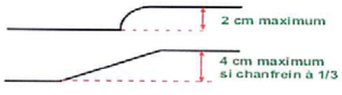

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction





- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

257

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Rue des Champs**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☑ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

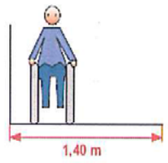

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

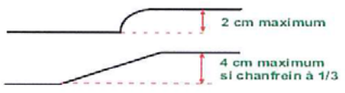

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

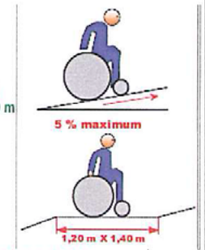

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m



- 2 % maxi en cheminement courant

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

243

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Rue des Bruyères**

Urgent **Coût estimé: 11 200,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☐ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

2 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

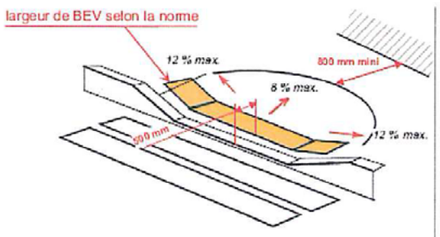

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1. Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo2, 3, 4.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

259

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Rue des Champs**

A suivre **Coût estimé: 1 200,00 €**



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

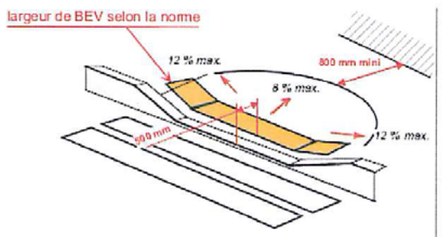

Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

258

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Rue des Champs**

A suivre **Coût estimé: 2 000,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Poubelles, voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

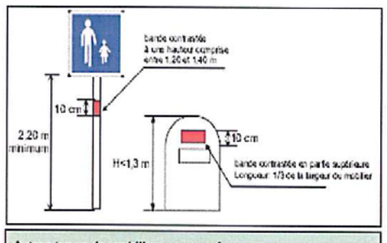

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo4.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

245

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Rue du Maréchal Leclerc**

A suivre **Coût estimé: 1 600,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

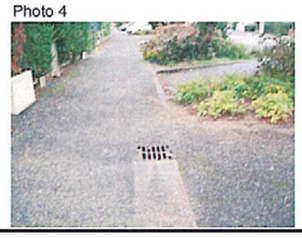

Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :
Voitures, poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :
Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

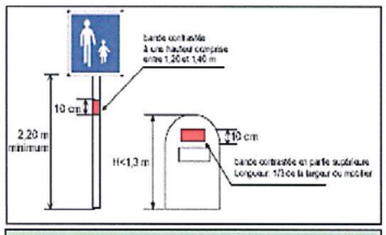

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:
Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo2. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo4.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

244

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Rue du Maréchal Leclerc**

A suivre **Coût estimé: 2 500,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :
Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

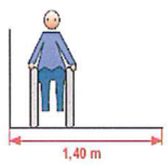

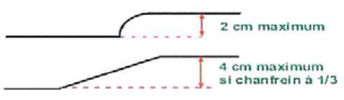

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant







Piste d'amélioration :
Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

247

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Rue du Maréchal Leclerc**

A suivre **Coût estimé: 6 100,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Constat

- ☐ Absence de bateau au droit de la traversée
- ☐ Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- ☐ Pente et/ou devers non conforme
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- ☐ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- ☐ Ilot ne propose pas de continuité logique
- ☐ Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussées. 6 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2, 3. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

246

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

tinéraire : **Rue du Maréchal Leclerc**

A suivre **Coût estimé: 4 500,00 €**



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

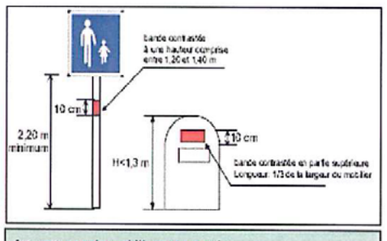

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

270

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Rue jean lurçat**

A suivre **Coût estimé: 5 000,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : **Graviers.**

Observations :

Revetement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

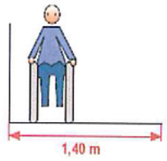

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

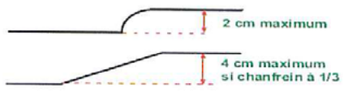

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction
- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m



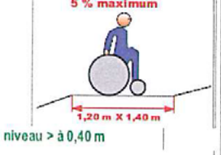

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

248

Thématique traitée **Stationnement GIG - GIC**

Itinéraire : **Rue du Maréchal Leclerc**

A suivre **Coût estimé: 3 500,00 €**



Constat :

- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en epis ou bataille
- ☐ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres (entre 0,90 et 1,20

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

- Largeur >= 3,30 m
- Pentes et dévers <= 2 %
- Cheminement accessible jusqu'au trottoir sans emprunter la chaussée largeur de 0,80 m
- Rue à sens unique :
  Stationnement à gauche de plain-pied :
  emplacement réduit à 2 m si espace sur trottoir de largeur 0,80 m dégagé de tout obstacle
- Signalisation verticale et horizontale conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 concernant la signalisation routière (IISR 4e partie)
- Répartition homogène sur la zone de stationnement
- Parcmètre ou horodateur lisible en toute position hauteur entre 0,90 m et 1,30 m

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



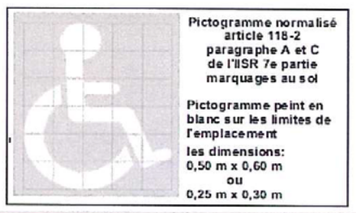

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h. Prévoir la mise à niveau de place.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

272

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Rue jean lurçat**

A suivre **Coût estimé: 5 900,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversée de chaussée. 3 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008



- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

271

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Rue jean lurçat**

A suivre **Coût estimé: 500,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [x] Partie contraste non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [ ] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Poubelles, voitures.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

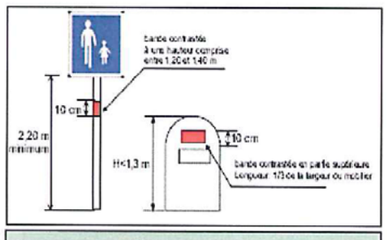

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1, 2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

294

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **rue rené hersen**

A suivre **Coût estimé: 400,00 €**

Photo 1



Photo 2

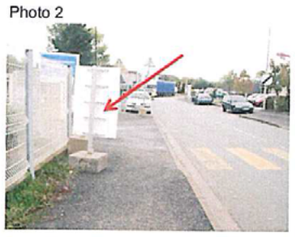

Photo 3



Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Panneau de chantier.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

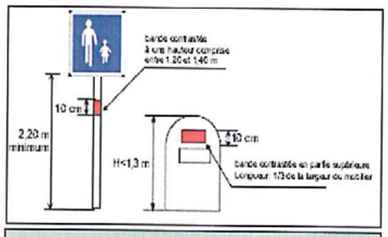

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

293

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **rue rené hersen**

A suivre **Coût estimé: 9 000,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☑ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron, graviers.

Observations :

Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

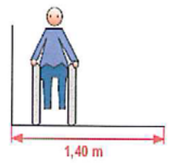

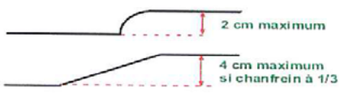

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction





- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m

- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

314

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **Chemin de la petite garde**

Urgent **Coût estimé: 8 500,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- [x] Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- [x] Pente > 5 %
- [ ] Dévers > 2 %
- [ ] Pas de palier de repos
- [ ] Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- [ ] Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- [ ] Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- [ ] Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- [ ] Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- [ ] Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron.

Observations :

Absence de trottoir. Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

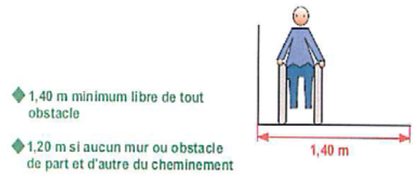

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm



- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

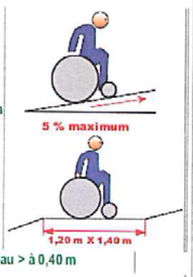

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m



- 2 % maxi en cheminement courant

Piste d'amélioration :

Prévoir la création cheminement matéralisé au sol. Photo1. Prévoir la réfection du sol. Photo2.

Sécurité :

Absence de cheminement matérialisé au sol, conflti d'usage véhicules /piétons.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

295

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **rue rené hersen**

Urgent **Coût estimé: 4 700,00 €**

Photo 1

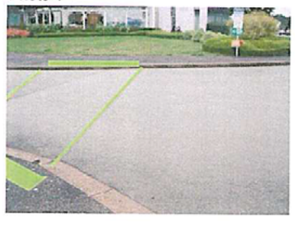

Photo 2



Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversée de chaussée. 1 traversée de chaussée non conforme

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

316

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **Chemin de la petite garde**

A suivre **Coût estimé: 10 300,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

6 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité



◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

315

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **Chemin de la petite garde**

A suivre **Coût estimé: 3 100,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Constat :

- [x] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [x] Partie contraste non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0.8m par 1.30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Voitures, poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

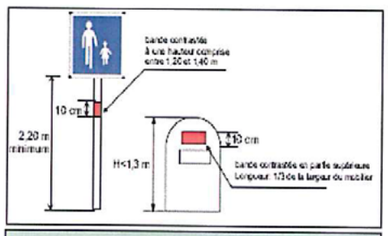

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la réglementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

333

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **chemin d'accès au cimetière**

Urgent **Coût estimé: 5 000,00 €**



Constat :

- ☑ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

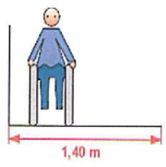

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

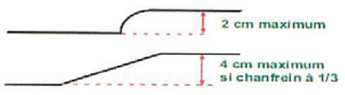

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m, 12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

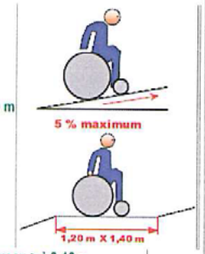

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Prévoir la création cheminement matérialisé au sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

317

Thématique traitée **Escalier**

Itinéraire : **Chemin de la petite garde**

A suivre **Coût estimé: 1 400,00 €**



Constat :

- ☐ largeur < 1,20m escaliers sans mur
- ☐ largeur<1,30 m si un mur
- ☐ largeur < 1, 40 m Si 2 murs
- ☐ hauteur max marche > 16 cm
- ☐ largeur giron < 28cm
- ☑ Contraste non visible 1ère et dernière marche
- ☐ largeur contraste < 5 cm
- ☐ Pas de main courante de chaque coté ou intermediaire
- ☐ Absence de double main courante si escalier > 4,2Om
- ☐ Passage < 1,20m entre 2 mains courantes
- ☐ main courante < 80cm et > 1m (sauf quand gardes corps)
- ☑ la main courante ne dépasse la première et la dernière marche d'une largeur au moins égale au giron

Observations :

Réglementatio

- Escalier (sauf escalier mécanique)
  - largeur : - 1,20 m si aucun mur de chaque côté
    - 1,30 m si un mur d'un côté
    - 1,40 m entre 2 murs
  - marches : - hauteur maximale : 16 cm
    - giron minimum : 28 cm
  - main courante : - à partir de 3 marches
    - dépassant la première et la dernière marche
  - nez de première et dernière marche avec un dispositif contrastant, largeur mini : 5 cm (annexe 1)
- Tout escalier de 3 marches ou plus comporte une main courante de chaque côté ou une main courante intermédiaire
- Une double main courante intermédiaire si largeur supérieure à 4,2 m
- Passage minimum entre mains courantes : 1,20 m
  Hauteur de main courante comprise entre 0,80 m et 1 m
  Chaque main courante dépasse les premières et dernières marches de chaque volée d'une largeur au moins égale au giron

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

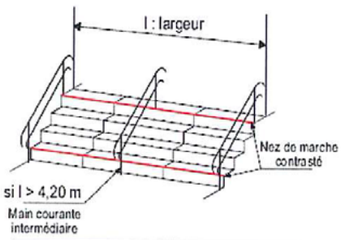

- Hauteur maximale de la main courante: 0,90 m au dessus du nez de la marche
- Une main courante à une hauteur intermédiaire pour les personnes de petite taille
- Nez de marche saillant ou à claire-voie à éviter

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de main courante avec débord d'une longueur d'au moins une marche. Prévoir des nez de marches antidérapants et contrastés. Prévoir la mise en place d'une bande d'éveil de vigilance en haut des marche.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

320

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **chemin de la salette**

A suivre **Coût estimé: 3 900,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3

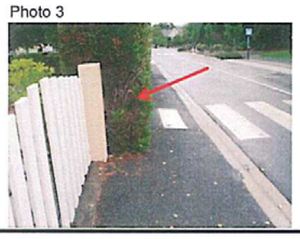

Photo 4

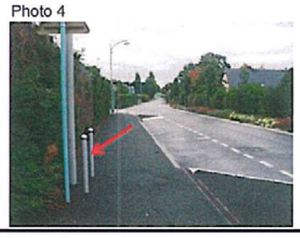

Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie contraste non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- ☐ Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Végétation sur le cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

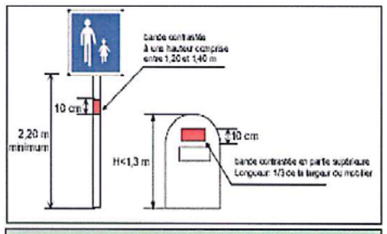

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo4. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

319

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **chemin de la salette**

Accessible **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

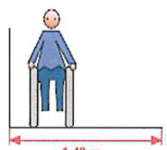

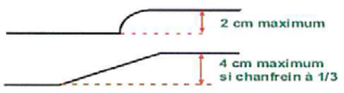

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction



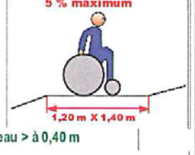

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

322

Thématique traitée **Géométrie des traversées de chaussée**

Itinéraire : **chemin de la salette**

A suivre **Coût estimé: 4 700,00 €**

Photo 1

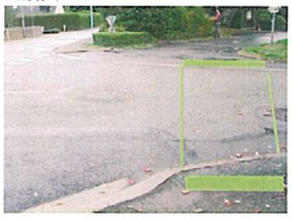

Photo 2



Constat

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée "bateaux" < 1,20 m
- [ ] Pente et/ou devers non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d' un passage horizontal d'au moins 0,80 m au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Pas de feux sonore pour feux de circulation permanents
- [ ] Non respect de la hauteur des feux
- [ ] Absence de contraste visuel ou tactile sur traverséel
- [ ] Ilot ne propose pas de continuité logique
- [ ] Le cheminement n'est pas conforme dans l'ilot

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversée de chaussée. 1 traversée de chaussée non conforme.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- Largeur minimum de l'abaissé de trottoir : 1,20 m
- Mise en oeuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées :
  - 0,50 m du bord du trottoir
  - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm
- Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1)
- Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou tout autre dispositif assurant la même efficacité

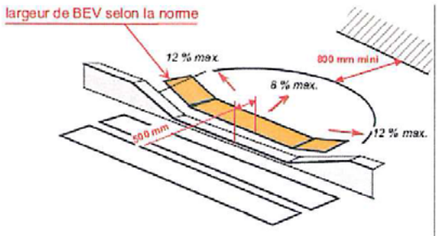

◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir*

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2.

Sécurité : **Localisation :**

Etat des lieux de l'accessibilité

321

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **chemin de la salette**

A suivre **Coût estimé: 250,00 €**



Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [ ] Partie contraste non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement :

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

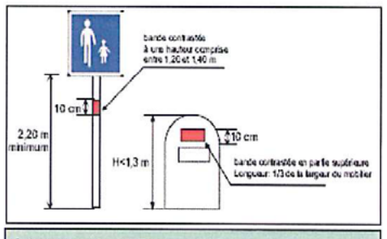

Autres types de mobiliers concernés :

- Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)
- Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)

Pistes d'amélioration:

Prévoir de rehausser l'obtsacle < 2,20 m.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

285

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **chemin du champs des martyrs**

A suivre **Coût estimé: 10 000,00 €**

Photo 1



Photo 2



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Goudron.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

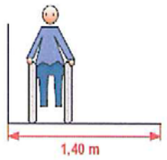

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

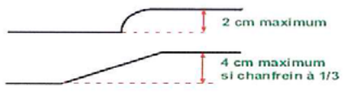

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

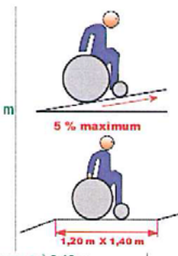

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement.
Photo1, 2.

Sécurité :

Conflit d'usage entre piéton et cyclistes.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

332

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **chemin des ardennes**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Constat :

- ☐ Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- ☐ Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- ☐ Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- ☐ Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- ☐ Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement :

Observations :

Rue en travaux.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

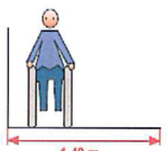

- 1,40 m minimum libre de tout obstacle
- 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement
- Trous et fentes < 2 cm

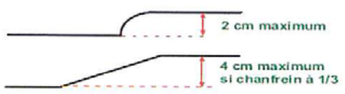

- 2,50 m minimum entre 2 ressauts sur les pentes
- "pas d'âne" interdits

- Pente 5 % maximum
- Si impossibilité technique
  pentes tolérées: 8 % maximum sur 2 m
  12 % maximum sur 0,50 m
- Palier de repos :
  - 1,20 m x 1,40 m
  - horizontal et hors obstacle
  - tous les 10 m pour les pentes > 4 %
  - en haut et en bas de toute pente
  - à chaque changement de direction

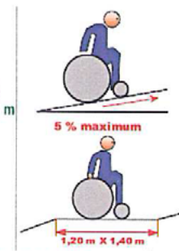

- Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m
- 2 % maxi en cheminement courant



Piste d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

329

Thématique traitée **Géométrie des trottoirs / Cheminements**

Itinéraire : **route nationale**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- [x] Absence de trottoir (simple cheminement piéton)
- [ ] Pente > 5 %
- [ ] Dévers > 2 %
- [ ] Pas de palier de repos
- [ ] Palier de repos inférieur à 1,20 m sur 1,40 m
- [ ] Pas de garde-corps Si rupture > 0,40 m
- [ ] Largeur < 1,40 m (Si mur ou paroi...)
- [ ] Largeur<1,20m (si absence de mur Ou d'Obstacle de part et d'autre)
- [ ] Ressaut > 2 cm ou si chanfrein(1/3)>4cm
- [ ] Distance entre deux ressauts <2,50m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Absence de cheminement.

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

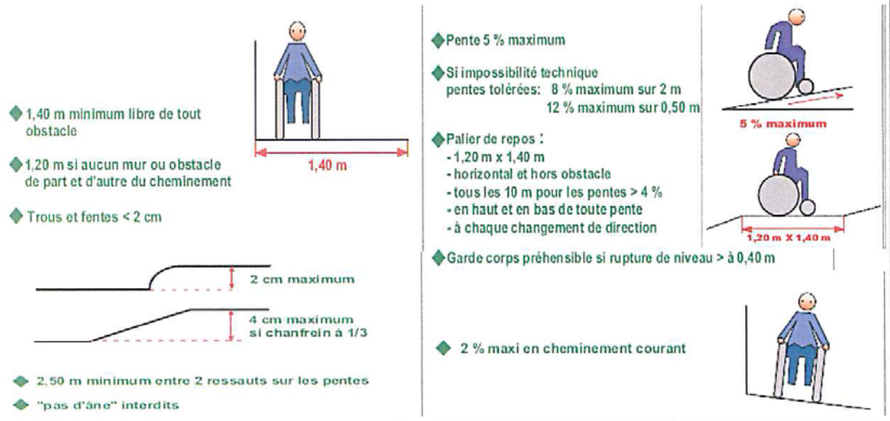

Piste d'amélioration :

Prévoir d'étudier la pertinence de créer un cheminement piéton.
Photo1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

286

Thématique traitée **Obstacles sur les trottoirs**

Itinéraire : **chemin du champs des martyrs**

A suivre **Coût estimé: 0,00 €**



Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [ ] Partie contraste non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [ ] Mobilier urbain sur poteau (h <2,20m), parties surélevées mal signalée
- [ ] Element en saillie >15cm et <2,20m non indiqué au sol
- [ ] passage sélectif, chicane <0,8m par 1,30m

Obstacles non-permanents sur le cheminement : Panneau d'arrêt de bus et poubelles.

Mobilier urbain sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

- Bornes et poteaux et autres mobiliers urbains comportent une partie contrastée : bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m pour mobilier inférieur à 1,30 m bande en partie haute
- Hauteur de passage libre de 2,20 m
- Les obstacles en saillie de plus de 15 cm situés en porte-à-faux à moins de 2,20 m de hauteur doivent être rappelés à l'aplomb du porte-à-faux par un élément bas installé au maximum à 0,40 m du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm
  Dispositif d'éclairage non éblouissant (annexe 2)

  Abaque de détection des bornes et poteaux (annexe 3)

  Cheminement avec passage sélectif doit permettre le passage d'un fauteuil roulant de gabarit 0,80 m x 1,30 m

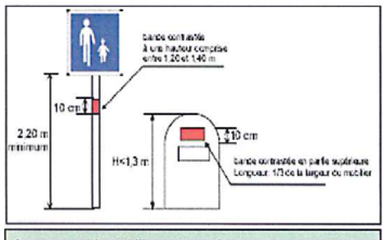

Autres types de mobiliers concernés :

- *Toilettes publiques, cabines téléphoniques, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ... se reporter à la règlementation ERP/IOP neuf (Arrêté du 1er août 2006)*
- *Barrières de chantier: lisse basse à 0,30 m du sol (NF P98-470)*

Pistes d'amélioration:

Prévoir de déplacer l'obstacle hors du cheminement

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Etat des lieux de l'accessibilité

330

Thématique traitée **Arrêt de transports collectifs**

Itinéraire : **route nationale**

A suivre **Coût estimé: 5 000,00 €**



Constat

- ☐ Abscence de cheminement vers l'aire d'attente
- ☐ Hauteur de l'arret non adaptée aux matériels roulants
- ☑ Largeur entre l'arrêt et l'abris voyageur<0,90m
- ☐ Cheminement piéton de transit < 1,40m
- ☐ Aire de rotation<1,50m pourl'embarquement
- ☐ Ligne et destination non indiquées
- ☐ Caractères d'affichage non conforme
- ☐ Abscence de bande de vigilance si hauteur >26cm
- ☐ Pas de passage piéton à proximité

Observations :

Réglementation :

- Hauteur adaptée aux véhicules utilisés
- Un cheminement accessible entre trottoir et arrêt, dégagé de tout obstacle
- Passage entre nez de bordure et retour abri : 0,90 m
  1,40 m si cheminement piéton non accessible
  côte cadre bâti
- Aire de rotation fauteuil : diam. 1,50 m
  En urbain, sauf impossibilité, les arrêts sont aménagés en alignement ou en avancée
- Signalétique et informations
  Hauteur minimum des caractères :
  - 12 cm pour l'identifant de la ligne
  - 8 cm au minimum pour le nom de l'arrêt
  - des couleurs contastées conformes (annexe 1)
- Pour le transport guidé :
  Hauteur quai > 26 cm équipé de bandes d'éveil de vigilance sur toute la longueur (NF P98-351)

Source : Une voirie accessible - CERTU -2008

- *Guide CERTU*
  Les bus et leurs points d'arrêt accessibles à tous
- *L'implantion de BEV conforme est recommandée pour les systèmes de transports guidés par un dispositif autre que le rail*

- *Les prescriptions concernant les machines automatiques de vente de tickets sont celles applicables aux ERP en cohérence avec celles des gares (article 11 de l'arrêté du 1er août 2006)*
- *Les dimensions de l'espace d'usage assurant l'accessibilité des équipements sont de 0,90 m x 1,30 m*

Pistes d'amélioration :

Prévoir une largeur suffisante entre l'arrêt et l'abris voyageur.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnement Centre commercial du Bois du Roy**
- **Stationnement Centre commercial du Val d'Or**
- **Stationnement centre-ville Amiral la Flèche**
- **Stationnement Ecole Champs des Martyrs**
- **Stationnement Logement des Rosiers**
- **Stationnement ZA Bocage Violette - CLIC**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Centre commercial Bois du Roy**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

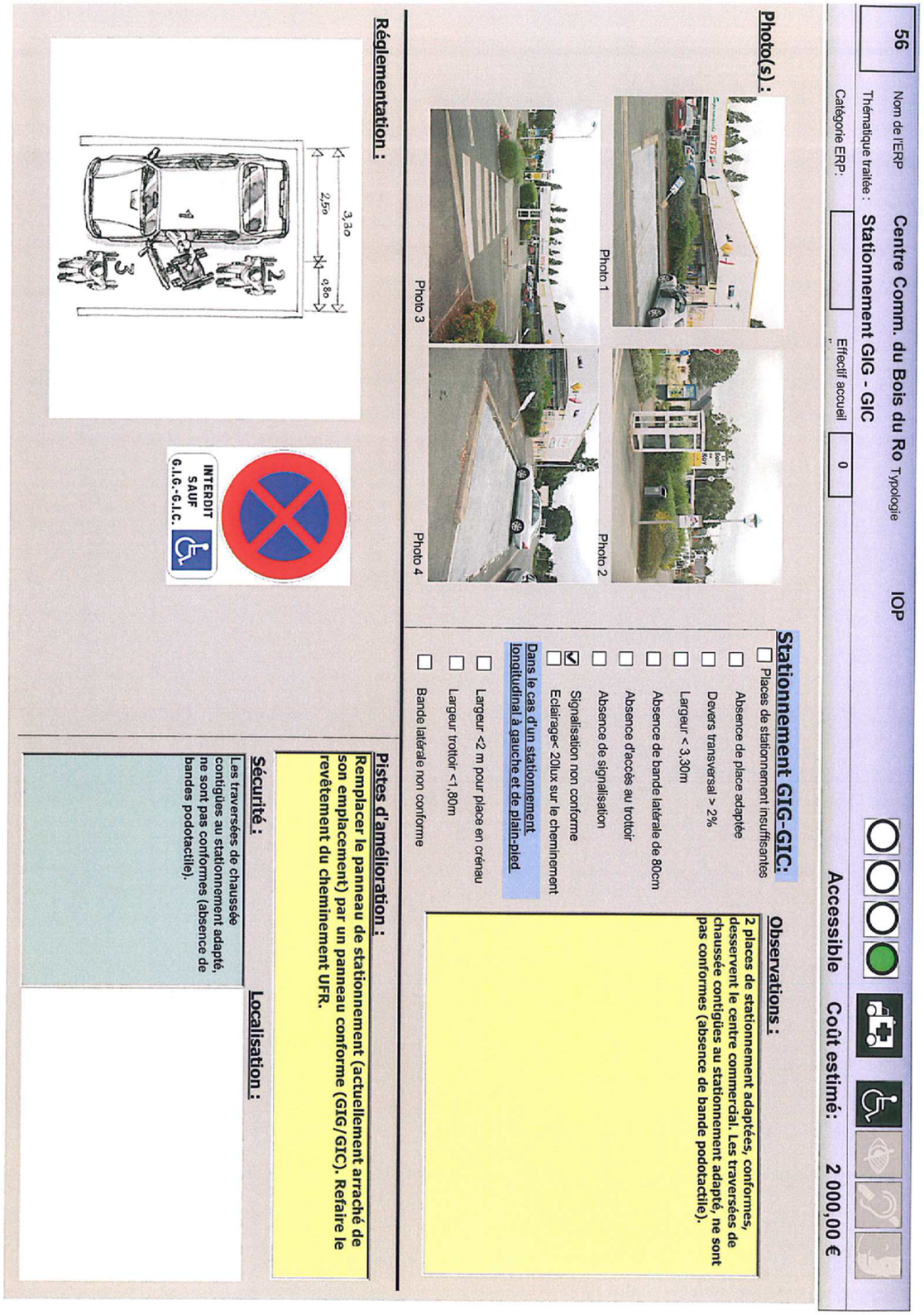

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Centre commercial du Val d'Or**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Centre ville – Amiral la Flèche**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

57 | Nom de l'ERP: Centre Comm. du Val d'or | Typologie: IOP
Thématique traitée : Stationnement GIG - GIC
Catégorie ERP: | Effectif accueil: 0

Photo(s) :


Photo 1


Photo 2


Photo 3

Stationnement GIG-GIC:

- ☐ Places de stationnement insuffisantes
- ☐ Absence de place adaptée
- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30m
- ☐ Absence de bande latérale de 80cm
- ☐ Absence d'accès au trottoir
- ☑ Absence de signalisation
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- ☐ Largeur <2 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir <1,80m
- ☐ Bande latérale non conforme

Observations :

Le Parking privé du centre commercial possède 2 places de stationnement adaptées mais non-conformes (absence de panneau de stationnement interdit, absence de bande latérales). Une troisième place située sur le parking de la résidence, à proximité du centre commercial est neuve et conforme.

Réglementation :

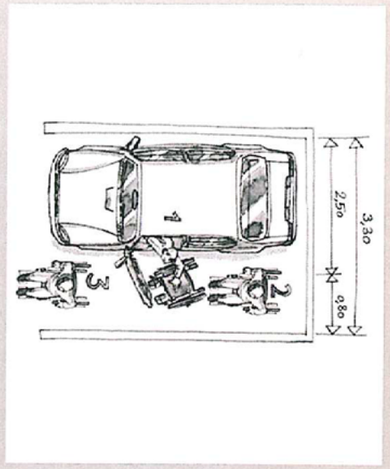



Pistes d'amélioration :

Installer les panneaux réglementaires B6d et M6h.

Localisation :

A suivre | Coût estimé: 500,00 €

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Ecole Champs des Martyrs**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

58	Nom de l'ERP	Centre ville-Amiral de la Flèc	Typologie	IOP
	Thématique traitée :	Stationnement GIG - GIC		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

A suivre Coût estimé: 3 000,00 €

Photo(s) :



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Stationnement GIG-GIC:

- ☐ Places de stationnement insuffisantes
  - ☐ Absence de place adaptée
  - ☐ Devers transversal > 2%
  - ☐ Largeur < 3,30m
  - ☐ Absence de bande latérale de 80cm
  - ☐ Absence d'accès au trottoir
  - ☐ Absence de signalisation
  - ☐ Signalisation non conforme
  - ☐ Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- ☐ Largeur <2 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir <1,80m
- ☐ Bande latérale non conforme

Observations :

Autour de la place de l'église St Denis, en centre ville, se trouvent 6 places de stationnement adaptées dont 3 sont conformes (1 devant les WC publics, près du cimetière du centre, deux derrière l'église St Denis). Actuellement de nombreux travaux de voirie entre le cimetière du centre et la place de l'église St Denis perturbent la circulation et le stationnement des véhicules. Les traversées de chaussée sont également en cours de rénovation.

Réglementation :

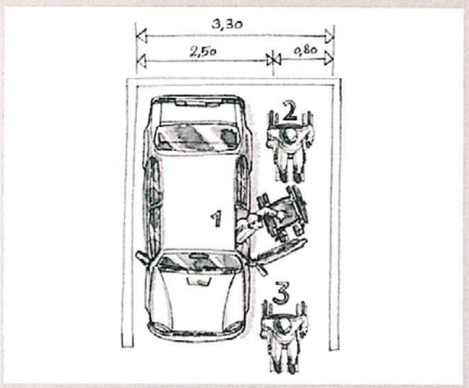



Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en conformité des 3 autres places de stationnement adapté (panneaux réglementaires B6d et M6h, peinture).

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Foyer logement les Rosiers**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

59	Nom de l'ERP	école Champs des Martyrs	Typologie	IOP
	Thématique traitée :	Stationnement GIG - GIC		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

A suivre Coût estimé: 2 500,00 €

Photo(s) :



Photo 1



Photo 2



Photo 3

Stationnement GIG-GIC:

- ☐ Places de stationnement insuffisantes
  - ☐ Absence de place adaptée
  - ☐ Devers transversal > 2%
  - ☐ Largeur < 3,30m
  - ☐ Absence de bande latérale de 80cm
  - ☐ Absence d'accès au trottoir
  - ☐ Absence de signalisation
  - ☑ Signalisation non conforme
  - ☐ Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- ☐ Largeur <2 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir <1,80m
- ☐ Bande latérale non conforme

Observations :

Une place de stationnement adaptée, mais non-conforme se trouve à côté de l'entrée de l'école du champ des Martyres. 4autres places adaptées et conformes se situent derrière l'école, dans le parc de l'Abbaye. Absence de bandes podotactiles sur la traversée de chaussée.

Réglementation :

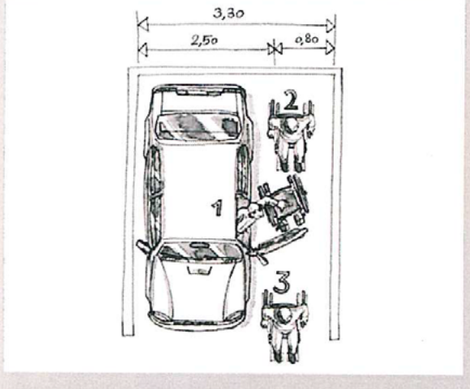



Pistes d'amélioration :

Mettre en conformité la place située à proximité de l'entrée de l'école en installant le panneau réglementaire et en refaisant le revêtement (peinture). Installer les bandes podotactiles sur le traversée de chaussée.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements ZA Bocage Violette - CLIC**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

60	Nom de l'ERP	Foyer logement les Rosiers	Typologie	Residence personnes ag
	Thématique traitée :	Stationnement GIG - GIC		
	Catégorie ERP:		Effectif accueil	0

A suivre Coût estimé: 500,00 €

Photo(s) :


Photo 1


Photo 2


Photo 3


Photo 4

Stationnement GIG-GIC:

- [x] Places de stationnement insuffisantes
- [ ] Absence de place adaptée
- [ ] Devers transversal > 2%
- [ ] Largeur < 3,30m
- [ ] Absence de bande latérale de 80cm
- [ ] Absence d'accès au trottoir
- [ ] Absence de signalisation
- [x] Signalisation non conforme
- [ ] Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- [ ] Largeur <2 m pour place en créneau
- [ ] Largeur trottoir <1,80m
- [ ] Bande latérale non conforme

Observations :

2 places de stationnement adaptées sur l'ensemble du parking du foyer logement. Une à côté de l'entrée principale, l'autre à l'arrière du bâtiment. La place réservée située près de l'entrée principale est occupée par un véhicule de service de l'établissement.

Réglementation :

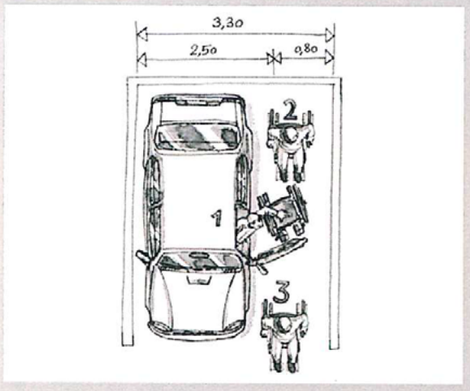



Pistes d'amélioration :

Prévoir de réserver une place de stationnement pour le véhicule de service (avec panneau et signalétique adéquate) afin de libérer la place de stationnement réservée aux véhicules GIG/GIC du public. Prévoir une sensibilisation à l'accessibilité du personnel travaillant au foyer et utilisant à mal escient le stationnement GIG/GIC avec le

Localisation :

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

61 | Nom de l'ERP: ZA Bocage Violette - CLIC | Typologie: IOP

Thématique traitée : **Stationnement GIG - GIC**

Catégorie ERP: | Effectif accueil: 0

Accessible | Coût estimé: 1 000,00 €

Photo(s) :


Photo 1


Photo 2


Photo 3


Photo 4

Stationnement GIG-GIC:

- ☐ Places de stationnement insuffisantes
- ☐ Absence de place adaptée
- ☐ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30m
- ☐ Absence de bande latérale de 80cm
- ☐ Absence d'accès au trottoir
- ☐ Absence de signalisation
- ☐ ☐ Signalisation non conforme
- ☐ ☐ Eclairage< 20lux sur le cheminement

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied

- ☐ Largeur <2 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir <1,80m
- ☐ Bande latérale non conforme

Observations :

Les 3 places de stationnement adaptées sont presque conformes. Deux sont proches du CLIC, (Centre local d'information et de communication gérontologique),l'autre dessert le centre médical.

Réglementation :

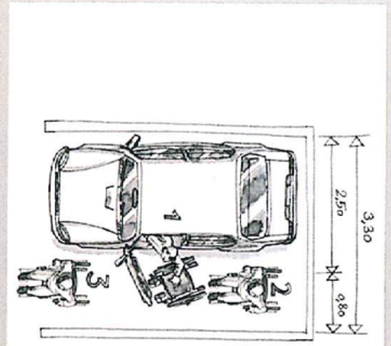



Pistes d'amélioration :

Installer les panneaux réglementaires B6d et M6h pour mettre totalement en conformité ces deux places réservées aux GIG/GIC.

Localisation :

Tableau de synthèse

N°	Observations	Piste d'action						Urgence	Cout
Typologie de bâtiment: *Centre Comm. du Bois du Roy*									
Nom du bâtiment: IOP									
Stationnement GIG - GIC								1,00	
56	2 places de stationnement adaptées, conformes, desservent le centre commercial. Les traversées de chaussée contigües au stationnement adapté, ne sont pas conformes (absence de bande podotactile).	Remplacer le panneau de stationnement (actuellement arraché de son emplacement) par un panneau conforme (GIG/GIC). Refaire le revêtement du cheminement UFR.	☑	☐	☐	☐			2 000,00 € DSC_0738
Somme par bâtiment:									*2 000,00 €*
TOTAL:									*2 000,00 €*
Typologie de bâtiment: *Centre Comm. du Val d'or*									
Nom du bâtiment: IOP									
Stationnement GIG - GIC								2,00	
57	Le Parking privé du centre commercial possède 2 places de stationnement adaptées mais non-conformes (absence de panneau de stationnement interdit, absence de bande latérales). Une troisième place située sur le parking de la résidence, à proximité du centre commercial est neuve et conforme.	Installer les panneaux réglementaires B6d et M6h.	☑	☐	☐	☐			500,00 € DSC_0725
Somme par bâtiment:									*500,00 €*
TOTAL:									*500,00 €*
Typologie de bâtiment: *Centre ville-Amiral de la Flèche*									
Nom du bâtiment: IOP									
Stationnement GIG - GIC								2,00	
58	Autour de la place de l'église St Denis, en centre ville, se trouvent 6 places de stationnement adaptées dont 3 sont conformes (1 devant les WC publics, près du cimetière du centre, deux derrière l'église St Denis). Actuellement de nombreux travaux de voirie entre le cimetière du centre et la place de l'église St Denis perturbent la circulation et le stationnement des véhicules. Les traversées de chaussée sont également en cours de rénovation.	Prévoir la mise en conformité des 3 autres places de stationnement adapté (panneaux réglementaires B6d et M6h, peinture).	☑	☐	☐	☐			3 000,00 € 001
Somme par bâtiment:									*3 000,00 €*
TOTAL:									*3 000,00 €*

N°	Observations	Piste d'action						Urgence	Cout
Typologie de bâtiment: *école Champs des Martyrs*									
Nom du bâtiment: IOP									
Stationnement GIG - GIC								2,00	
59	Une place de stationnement adaptée, mais non-conforme se trouve à côté de l'entrée de l'école du champ des Martyres. 4autres places adaptées et conformes se situent derrière l'école, dans le parc de l'Abbaye. Absence de bandes podotactiles sur la traversée de chaussée.	Mettre en conformité la place située à proximité de l'entrée de l'école en installant le panneau réglementaire et en refaisant le revêtement (peinture). Installer les bandes podotactiles sur le traversée de chaussée.	☑	☐	☐	☐			2 500,00 € DSC_0711
Somme par bâtiment:									*2 500,00 €*
TOTAL:									*2 500,00 €*
Typologie de bâtiment: *Foyer logement les Rosiers*									
Nom du bâtiment: Residence personnes agées									
Stationnement GIG - GIC								2,00	
60	2 places de stationnement adaptées sur l'ensemble du parking du foyer logement. Une à côté de l'entrée principale, l'autre à l'arrière du bâtiment. La place réservée située près de l'entrée principale est occupée par un véhicule de service de l'établissement.	Prévoir de réserver une place de stationnement pour le véhicule de service (avec panneau et signalétique adéquate) afin de libérer la place de stationnement réservée aux véhicules GIG/GIC du public. Prévoir une sensibilisation à l'accessibilité du personnel travaillant au foyer et utilisant à mal escient le stationnement GIG/GIC avec le véhicule de service.	☑	☐	☐	☐			500,00 € DSC_0971
Somme par bâtiment:									*500,00 €*
TOTAL:									*500,00 €*
Typologie de bâtiment: *ZA Bocage Violette - CLIC*									
Nom du bâtiment: IOP									
Stationnement GIG - GIC								1,00	
61	Les 3 places de stationnement adaptées sont presque conformes. Deux sont proches du CLIC, (Centre local d'information et de communication gérontologique),l'autre dessert le centre médical.	Installer les panneaux réglementaires B6d et M6h pour mettre totalement en conformité ces deux places réservées aux GIG/GIC.	☑	☐	☐	☐			1 000,00 € DSC_0847
Somme par bâtiment:									*1 000,00 €*
TOTAL:									*1 000,00 €*
Total général									*9 500,00 €*

Elaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Ville d'Avrillé

Réalisation des audits

- **Synthèse audits voirie**

Tableau de synthèse

N°	Rue	Observations	Piste d'action	Urgence	Photo	Cout
Arrêt de transports collectifs						
308	Avenue du onze novembre 1918		Prévoir une largeur suffisante entre l'arrêt et l'abris voyageur.	☑ ☐ ☐ ☐		5 000,00 € 2010-10-14
330	route nationale		Prévoir une largeur suffisante entre l'arrêt et l'abris voyageur.	☑ ☐ ☐ ☐		5 000,00 € 2010-10-18
345	Avenue salvador allende	Arrêt inaccessible aux personnes déficientes motrice.	Prévoir la reconfiguration de l'arrêt de bus pour le rendre accessible aux personnes déficientes motrice.	☑ ☐ ☐ ☐		0,00 € SS856240
				Somme		*10 000,00 €*

ACF Sarl Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 034 539 00019
RCS : ROUEN 512 034 539 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 86512034539 / RC HISCOX N° HA RCP 0083804
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04288 76
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Feu - 76100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 09 57 03 52 02
Agence : 35 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.95.04.13 Fax. 05 46 95 38 60
contact@conseilsacf.fr

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
Escalier										
317	Chemin de la petite garde		Prévoir la mise en place de main courante avec débord d'une longueur d'au moins une marche. Prévoir des nez de marches antidérapants et contrastés. Prévoir la mise en place d'une bande d'éveil de vigilance en haut des marche.	☐	☑	☐	☐			1 400,00 € 2010-10-18
								Somme		*1 400,00 €*

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
Géométrie des traversées de chauss										
243	Rue des Bruyères	2 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1. Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo2, 3, 4.	☑	☑	☐	☐			11 200,00 € 2010-10-12
247	Rue du Maréchal Leclerc	Absence de traversées de chaussées. 6 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2, 3. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1.	☑	☑	☐	☐			6 100,00 € 2010-10-12
251	Avenue René Leriche	Absence de traversée de chaussée. 2 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1.	☑	☑	☐	☐			3 700,00 € 2010-10-12
256	Avenue de la Boissière	Absence de traversées de chaussées. 18 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo2. Prévoir la mise en place de bandes podotactiles aux traversées de chaussée existantes. Photo1.	☑	☑	☐	☐			10 400,00 € 2010-10-12
259	Rue des Champs		Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.	☐	☑	☐	☐			1 200,00 € 2010-10-12
268	avenue G. Pompidou	8 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, 3. Prévoir des feux sonores. Photo2.	☐	☑	☐	☐			10 500,00 € 2010-10-13
272	Rue jean lurçat	Absence de traversée de chaussée. 3 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1.	☑	☑	☐	☐			5 900,00 € 2010-10-13

N°	Rue	Observations	Piste d'action	Urgence	Photo	Cout
276	Avenue Grandemont	1 traversée de chaussée non conforme.	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.			2 200,00 € 2010-10-13
280	Henri dunant	Absence de traversées de chaussées. 7 traversées de chausée non conformes.	Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2, 3.			14 800,00 € 2010-10-13
283	allée des chataigniers	10 traversées de chaussée existantes non conformes.	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles aux traversées de chaussée existantes.			15 000,00 € 2010-10-13
290	avenue du commandant mesnard	Traversée de chaussée non conforme.	Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.			1 200,00 € 2010-10-14
295	rue rené hersen	Absence de traversée de chaussée. 1 traversée de chaussée non conforme	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2.		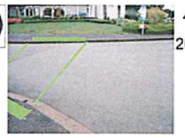	4 700,00 € 2010-10-14
302	Avenue francois mauriac	3 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.			4 200,00 € 2010-10-14
307	Avenue du onze novembre 1918	Absence de traversées de chaussées. 16 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2, 3.			19 400,00 € 2010-10-14

N°	Rue	Observations	Piste d'action	Urgence	Photo	Cout
311	avenue du général de gaulle 2	Traversée de chaussée non conforme.	Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.			1 200,00 € 2010-10-18
316	Chemin de la petite garde	6 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.			10 300,00 € 2010-10-18
322	chemin de la salette	Absence de traversée de chaussée. 1 traversée de chaussée non conforme.	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2.			4 700,00 € 2010-10-18
326	rue albert schweitzer	Traversées de chaussées non normalisées. Absence de traversée de chaussée.	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1. Prévoir une bande de guidage le long de la traversée de chaussée. Photo2. Prévoir de normaliser les traversées de chaussée. Photo3, 4.		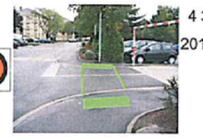	4 300,00 € 2010-10-18
336	rue auguste renoir	Absence de traversées de chaussées. 5 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo3, 4.			19 400,00 € 2010-10-19
339	avenue vincent van gogh	Absence de traversées de chaussées. 4 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo3. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, 2, 3.			6 500,00 € 2010-10-19

N°	Rue	Observations	Piste d'action	Urgence	Photo	Cout
343	Avenue salvador allende	Absence de traversées de chaussée. 4 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 3, 4.	☑ ☑ ☐ ☐	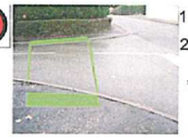	16 500,00 € 2010-10-19
349	avenue des trois cormiers	Absence de traversées de chaussées. 3 traversées de chaussée existantes non conformes.	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, 2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo3.	☑ ☑ ☐ ☐		10 900,00 € 2010-10-19
355	Rue de la ternière	Absence de traversées de chaussées. 7 traversées de chaussée non conformes.	Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 3, 4.	☑ ☑ ☐ ☐		22 400,00 € 2010-10-19

Somme *206 700,00 €*

N°	Rue	Observations	Piste d'action	Urgence	Photo	Cout
	Géométrie des trottoirs / Cheminem					
241	Rue des Bruyères			☐ ☐ ☐ ☐		0,00 € SS855898
244	Rue du Maréchal Leclerc	Revêtement de sol dégradé.	Prévoir la réfection du sol.	☑ ☑ ☐ ☐		2 500,00 € SS855918
249	Avenue René Leriche	Rupture de cheminement sur le trottoir de gauche.	Prévoir d'inciter le cheminement sur le trottoir droit.	☑ ☐ ☐ ☐		0,00 € SS855929
253	Avenue de la Boissière	Revêtement de sol dégradé.	Prévoir la réfection du sol.	☑ ☑ ☐ ☐		3 500,00 € SS855941
257	Rue des Champs			☑ ☐ ☐ ☐		0,00 € SS855964
263	Avenue R. Poincaré			☑ ☐ ☐ ☐		0,00 € SS855969
266	avenue G. Pompidou	Cheminement uniquement sur le trottoir de gauche dans sa 1ère partie. Revêtement de sol dégradé.	Prévoir la réfection du sol. Photo1. Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement. Photo2.	☑ ☑ ☐ ☐		15 000,00 € SS855978
270	Rue jean lurçat	Revetement de sol dégradé.	Prévoir la réfection du sol.	☐ ☑ ☐ ☐		5 000,00 € SS856000

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
273	Avenue Grandemont			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856008
278	Henri dunant			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856048
281	allée des chataigniers	Revêtement de sol dégradé.	Prévoir la réfection du sol.	☑	☑	☐	☐			3 000,00 € SS856026
285	chemin du champs des martyrs		Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement. Photo1, 2.	☐	☑	☐	☐			10 000,00 € 2010-10-13
287	avenue du commandant mesnard			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856043
293	rue rené hersen	Revêtement de sol dégradé.	Prévoir la réfection du sol.	☑	☑	☐	☐			9 000,00 € SS856069
296	rue du général de gaulle			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856073
298	avenue de la grande planche			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856080

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
300	Avenue francois mauriac			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856086
304	Avenue du onze novembre 1918	Cheminement praticable discontinu.	Prévoir un cheminement praticable qur le cheminement actuellement en herbe.	☑	☑	☐	☐			5 000,00 € SS856115
309	avenue du général de gaulle 2			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856125
312	esplanade	Cheminement peu défini à certains endroits.	Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement.	☐	☑	☐	☐			7 500,00 € 2010-10-18
314	Chemin de la petite garde	Absence de trottoir. Revêtement de sol dégradé.	Prévoir la création cheminement matéralisé au sol. Photo1. Prévoir la réfection du sol. Photo2.	☑	☑	☐	☐			8 500,00 € SS856151
319	chemin de la salette			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856156
324	rue albert schweitzer			☑	☐	☐	☐			0,00 € SS856167
329	route nationale	Absence de cheminement.	Prévoir d'étudier la pertinence de créer un cheminement piéton. Photo1.	☑	☑	☐	☐			0,00 € SS856178

N°	Rue	Observations	Piste d'action	♿	👁	👂	🧠	Urgence	Photo	Cout
331	avenue pierre mendes France	Rue en travaux		☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856180
332	chemin des ardennes	Rue en travaux.		☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856185
333	chemin d'accès au cimetière		Prévoir la création cheminement matérialisé au sol.	☑	☑	☐	☐			5 000,00 € SS856189
334	rue auguste renoir	Revêtement de sol dégradé.	Prévoir la réfection du sol.	☑	☑	☐	☐			3 500,00 € SS856193
337	avenue vincent van gogh			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856209
341	Avenue salvador allende			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856228
346	avenue des trois cormiers		Prévoir de supprimer le ressaut.	☑	☐	☐	☐			1 200,00 € 2010-10-19
352	Rue de la ternière			☐	☐	☐	☐			0,00 € SS856278

Somme *78 700,00 €*

N°	Rue	Observations	Piste d'action	♿	👁	👂	🧠	Urgence	Photo	Cout
Obstacles sur les trottoirs										
242	Rue des Bruyères	Végétation sur le cheminement.	Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo2.	☑	☑	☐	☐			4 200,00 € 2010-10-12
245	Rue du Maréchal Leclerc	Végétation sur le cheminement.	Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo2. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo4.	☑	☑	☐	☐			1 600,00 € 2010-10-12
246	Rue du Maréchal Leclerc		Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque.	☐	☑	☐	☐			4 500,00 € SS855911
250	Avenue René Leriche		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.	☑	☑	☐	☐			500,00 € 2010-10-12

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
254	Avenue de la Boissière		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo4. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo3. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2.	☑	☑	☐	☐			9 500,00 € SS855945
255	Avenue de la Boissière		Prévoir un rappel au sol pour l'obstacle en saillie > à 15cm.	☐	☑	☐	☐			300,00 € 2010-10-12
258	Rue des Champs	Végétation sur le cheminement.	Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo4.	☑	☑	☐	☐			2 000,00 € SS855965
264	Avenue R. Poincaré		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster l'obstacle.Photo3. Prévoir le changement du potelet non conforme à l'abaque. Photo2.	☑	☑	☐	☐			300,00 € 2010-10-12

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
267	avenue G. Pompidou		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles.	☑	☑	☐	☐			5 500,00 € 2010-10-13
271	Rue jean lurçat		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1, 2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1.	☑	☑	☐	☐			500,00 € 2010-10-13
274	Avenue Grandemont	Végétation sur le cheminement.	Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo2.	☑	☑	☐	☐			600,00 € 2010-10-13
275	Avenue Grandemont		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements.	☑	☑	☐	☐			0,00 € SS856009
279	Henri dunant		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles. Photo3. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo1.	☑	☑	☐	☐			4 400,00 € 2010-10-13

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
282	allée des chataigniers		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2.	☑	☑	☐	☐			5 800,00 € 2010-10-13
286	chemin du champs des martyrs		Prévoir de déplacer l'obstacle hors du cheminement	☑	☑	☐	☐			0,00 € 2010-10-13
288	avenue du commandant mesnard	Végétation sur le cheminement.	Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo4.	☑	☑	☐	☐			1 900,00 € SS856041
289	avenue du commandant mesnard		Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m.	☐	☑	☐	☐			300,00 € 2010-10-14
294	rue rené hersen		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo3.	☑	☑	☐	☐			400,00 € 2010-10-14

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
297	rue du général de gaulle	Végétation sur le cheminement.	Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2.	☐	☑	☐	☐			1 600,00 € 2010-10-14
299	avenue de la grande planche		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo3. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo2. Prévoir de contraster les obstacles. Photo1.	☑	☑	☐	☐			1 100,00 € 2010-10-14
301	Avenue francois mauriac		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo1.	☐	☑	☐	☐			1 500,00 € 2010-10-14
305	Avenue du onze novembre 1918		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo4.	☑	☑	☐	☐			2 400,00 € 2010-10-14
306	Avenue du onze novembre 1918	4 poteaux non contrastés.	Prévoir de contraster les obstacles.	☐	☑	☐	☐			500,00 € 2010-10-14

N°	Rue	Observations	Piste d'action	♿	👁	👂	🧠	Urgence	Photo	Cout
310	avenue du général de gaulle 2		Prévoir de rehausser l'obstacle < 2,20 m. Photo1. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.	☑	☑	☐	☐			800,00 € 2010-10-18
313	esplanade		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo3, 4.	☑	☑	☐	☐			2 600,00 € 2010-10-18
315	Chemin de la petite garde		Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo3.	☑	☑	☐	☐			3 100,00 € 2010-10-18
320	chemin de la salette	Végétation sur le cheminement.	Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo4. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3.	☑	☑	☐	☐			3 900,00 € SS856160
321	chemin de la salette		Prévoir de rehausser l'obtsacle < 2,20 m.	☐	☑	☐	☐			250,00 € 2010-10-18

N°	Rue	Observations	Piste d'action	♿	👁	👂	🧠	Urgence	Photo	Cout
325	rue albert schweitzer		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.	☐	☑	☐	☐			1 000,00 € 2010-10-18
335	rue auguste renoir		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles.	☐	☑	☐	☐			1 100,00 € 2010-10-19
338	avenue vincent van gogh	Végétation sur le cheminement.	Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.	☑	☑	☐	☐			1 200,00 € 2010-10-19
342	Avenue salvador allende		Prévoir de supprimer les potelets sur le cheminement. Photo1. Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.	☑	☑	☐	☐			3 800,00 € 2010-10-19
347	avenue des trois cormiers	Végétation sur le cheminement.	Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo4. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3.	☑	☑	☐	☐			8 900,00 € 2010-10-19

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
348	avenue des trois cormiers		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles.	☐	☑	☐	☐			1 100,00 € 2010-10-19
353	Rue de la ternière	Végétation sur le cheminement.	Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conforme à l'abaque. Photo2. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo3.	☑	☑	☐	☐			2 600,00 € 2010-10-19
354	Rue de la ternière		Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo2.	☐	☑	☐	☐			900,00 € 2010-10-19

Somme *80 650,00 €*

N°	Rue	Observations	Piste d'action					Urgence	Photo	Cout
Stationnement GIG - GIC										
248	Rue du Maréchal Leclerc		Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h. Prévoir la mise à niveau de place.	☑	☐	☐	☐			3 500,00 € 2010-10-12
252	Avenue René Leriche		Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h.	☑	☐	☐	☐			1 000,00 € 2010-10-12
265	Avenue R. Poincaré		Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h. Prévoir la mise à niveau de place.	☑	☐	☐	☐			3 000,00 € 2010-10-12
277	Avenue Grandemont		Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h.	☑	☐	☐	☐			500,00 € 2010-10-13
284	allée des chataigniers	Place non conforme, sortie de la personne sur la chaussée. Photo1.	Prévoir de déplacer la place de stationnement sur l'autre trottoir. Photo2.	☑	☐	☐	☐			2 500,00 € SS856023
291	avenue du commandant mesnard	Panneau < 2m20.	Prévoir un accès horizontal au trottoir. Prévoir de rehausser le panneau > 2,20 m.	☑	☐	☐	☐			1 300,00 € 2010-10-14
327	rue albert schweitzer		Place de stationnement difficile à mettre en conformité (dévers > 2%), place à déplacer dans un endroit avec un devers < 2% Photo1. Prévoir la mise en place des panneaux B6d Photo2, 3.	☑	☐	☐	☐			3 500,00 € SS856165

N°	Rue	Observations	Piste d'action	♿	👁	👂	🗣	Urgence	Photo	Cout
344	Avenue salvador allende	Signalisation non conforme. Panneau < 2m20.	Prévoir de rehausser les panneaux < 2,20 m. Prévoir un accès horizontal au trottoir. Prévoir une place de 3m30 de large. Photo1. Prévoir la mise en place du panneau B6d. Photo2.	☑	☐	☐	☐			2 300,00 € 2010-10-19
350	avenue des trois cormiers	Hauteur du panneau < 2,20 m	Prévoir de rehausser le panneau à 2,20 m.	☑	☐	☐	☐			100,00 € 2010-10-19
356	Rue de la ternière		Prévoir de rehausser le panneau à une hauteur > 2,20 m photo 1.	☑	☐	☐	☐			100,00 € 2010-10-19
									Somme	*17 800,00 €*

N°	Rue	Observations	Piste d'action	♿	👁	👂	🗣	Urgence	Photo	Cout

Total général *395 250,00 €*

Audits accessibilité voirie Ville d'Avrillé	Qté de potelets non conformes	Qté de poteaux à contraster	Qté de poteaux à rehausser	Qté de traversées de chaussées à créer	Qté d'abaissés de trottoirs à créer	Qté de bandes podotactiles à mettre en place
Rue A. Renoir		7	4	4	8	10
Rue A. Sweitzer		9	1	1		
Rue de la Ternière	15	7	2	6	4	14
Rue des Bruyères	12	21		4		4
Rue des Champs	3	15				4
Rue du maréchal Leclerc	26	3	3	1		12
Rue Henri Dunant		31	3	2	12	14
Rue Jean Lurçat		5		1	2	6
Rue René Hersen		3	1	1	2	2

Audits accessibilité voirie Ville d'Avrillé	Qté de potelets non conformes	Qté de poteaux à contraster	Qté de poteaux à rehausser	Qté de traversées de chaussées à créer	Qté d'abaissés de trottoirs à créer	Qté de bandes podotactiles à mettre en place
Allée Vincent Van gogh		9	3	1	2	8
Allée des chataigniers	28	9			10	10
Avenue de la grande planche		9	2			
Avenue de la Boissière	48	6		2		36
Avenue des trois cormiers	45	9	2	1	4	6
Avenue du commandant Mesnard	5	2	1			4
Avenue du général de Gaulle		7				
avenue du général de Gaulle 2		2	3			4
Avenue du onze novembre 1918	6	12	4	2	4	32
Avenue Francois Mauriac	7	3	1		2	6
avenue G. Pompidou		48	7		6	16
Avenue grandemont	3	7	1		2	2
Avenue R. Poincaré	1	1				
Avenue René Leriche				1		4
Avenue S. Allende	4	25	6	5	2	8
Chemin de la petite garde	13	7	1		8	13
Chemin de la Salette	14	4	1	1	2	2
Chemin du champs des martyrs						
Passage effet papillon	10					

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

BEAUCOUZÉ

Sommaire

Rue de la Charmille p.1
Allée de l'Hermitage ..... p.2 à 3
Rue du Bourg p.4
Rue du Bourg de Paille..... p.5 à 9
Chemin de l Oisellerie..... p.10
Rue du Grand Pin..... p.11 à 13
Avenue de la Grange aux Belles..... p.14 à 18
Rue de la Haute Roche..... p.19 à 21
Passage Piétons (Rue de la Haute Roche)..... p.22
Rue de l'Hermitage..... p.23 à 24
Rue de l'Oisellerie..... p.25 à 27
La Mancharderie p.27
Rue Montreuil..... p.28 à 29
Rue de la Picoterie..... p.30
Rue du Prieuré..... p.31 à 32
Avenue des Promeniers..... p.33 à 35
Rue de la Renaissance..... p.36 à 37



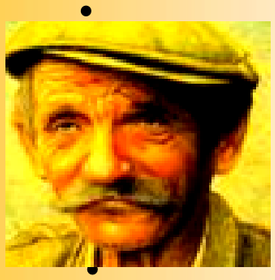



La loi «handicap» du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances,
pour la participation et la citoyenneté
des personnes handicapées

BEAUCOUZE

Relevé Général
Par cheminements

E.D.M.S
ETUDE - DIAGNOSTIC - MAINTENANCE de SIGNALISATION

Rue de l'Oisellerie



Rue divisée en tronçons

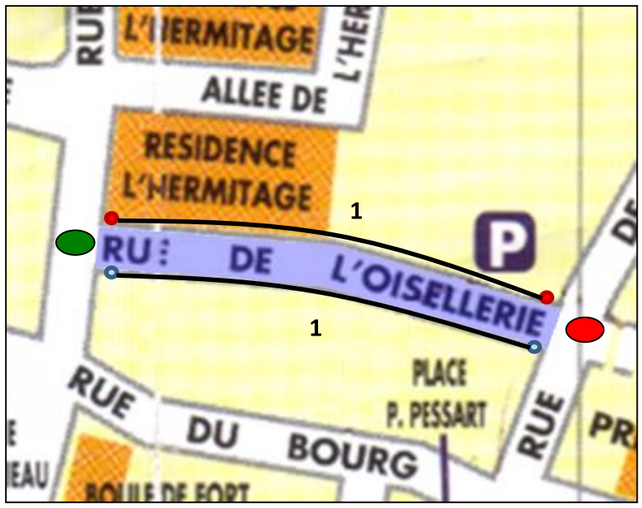



Passage Piétons (Rue de Haute Roche)



Rue divisée en tronçons





Allée de l’Hermitage

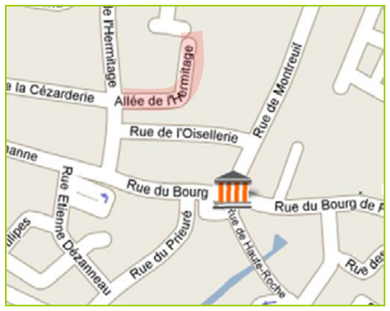

Rue divisée en tronçons

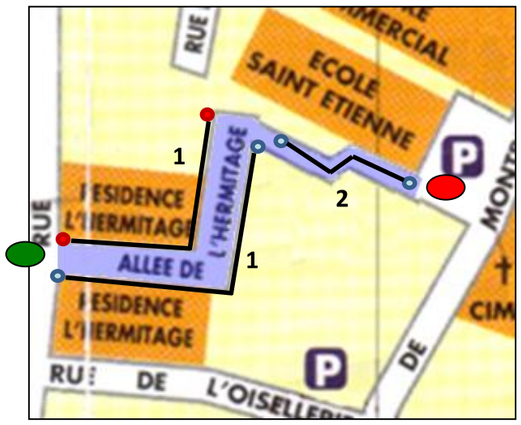

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Chemin de l’Oiselleie

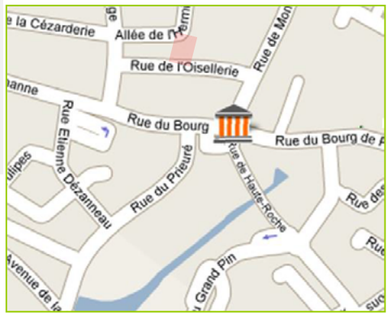

Rue divisée en tronçons



- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

La Mancharderie



Rue divisée en tronçons

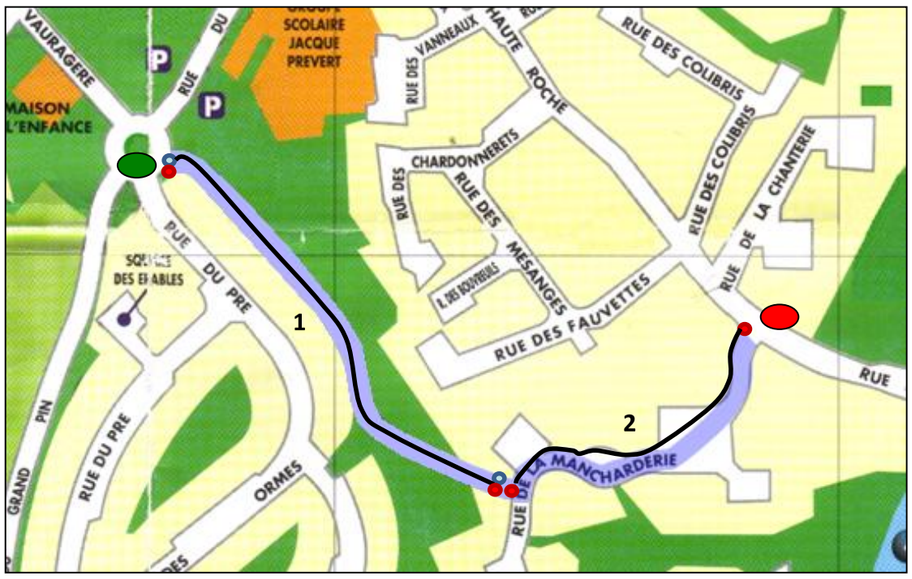

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Rue de la Haute Roche

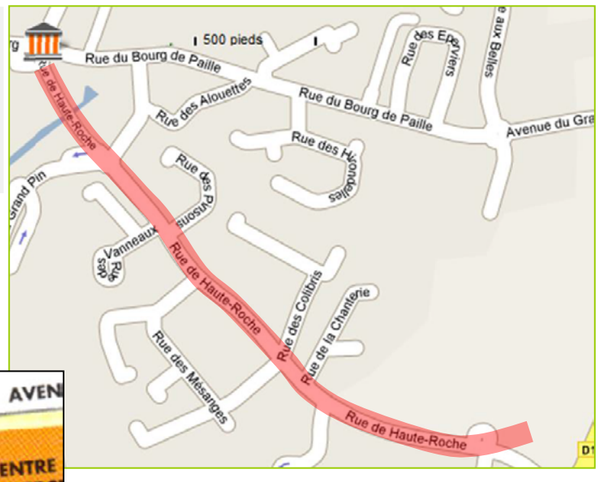

Rue divisée en tronçons

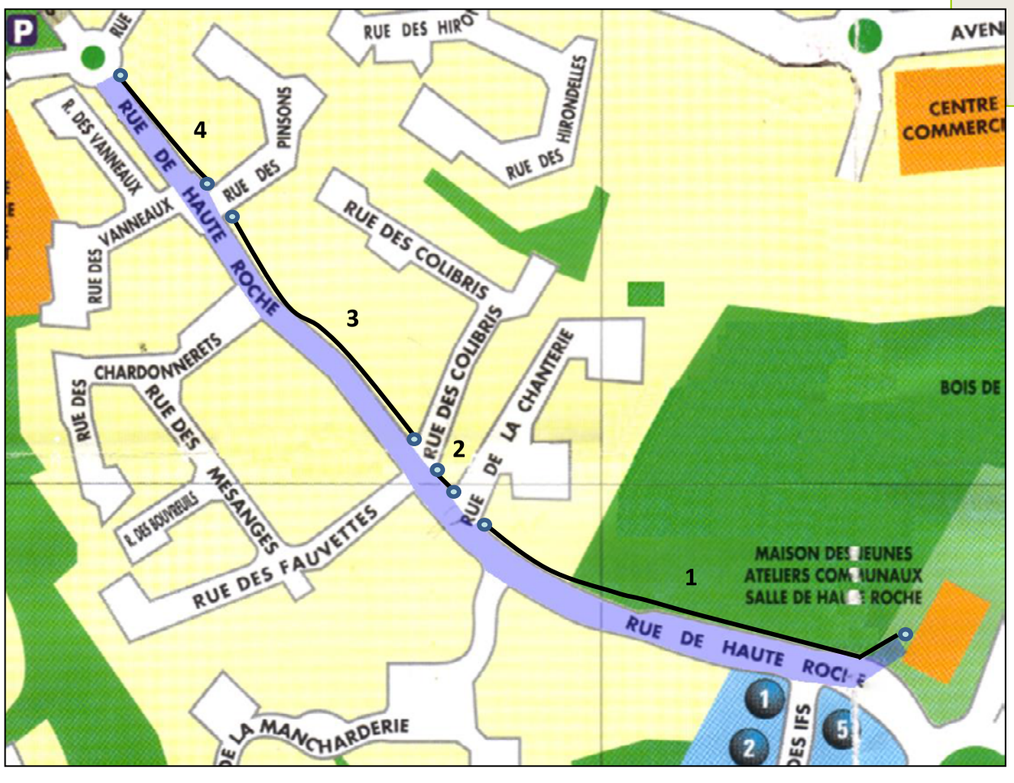

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Avenue des Promeniers

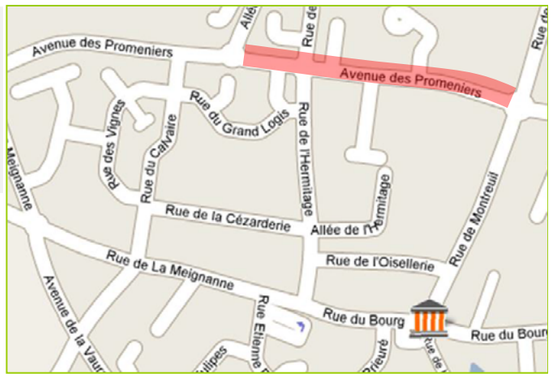

Rue divisée en tronçons





Rue du Prieuré



Rue divisée en tronçons

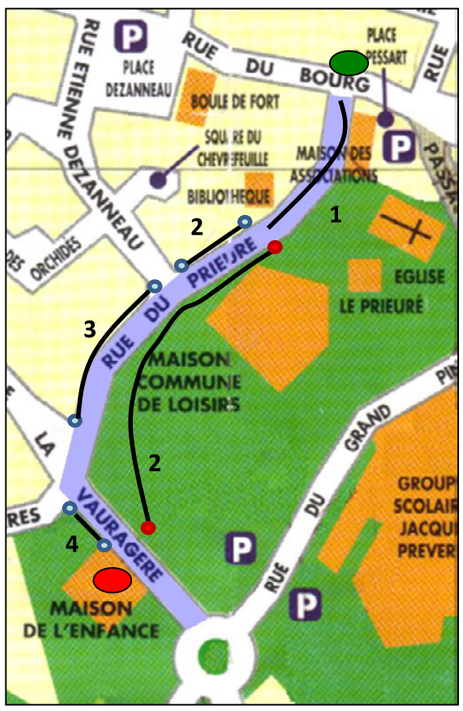



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de Bourg de Paille



Rue divisée en tronçons

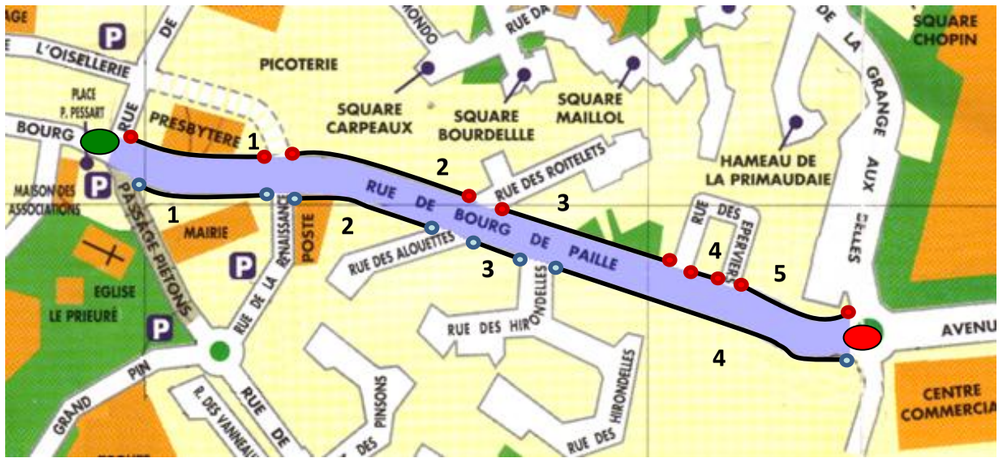

Départ
Arrivée
Coté droit
Coté gauche
1 Numéro de tronçon
Parking
Traversée
Arrêt de bus

Avenue de la Grange aux Belles



Rue divisée en tronçons

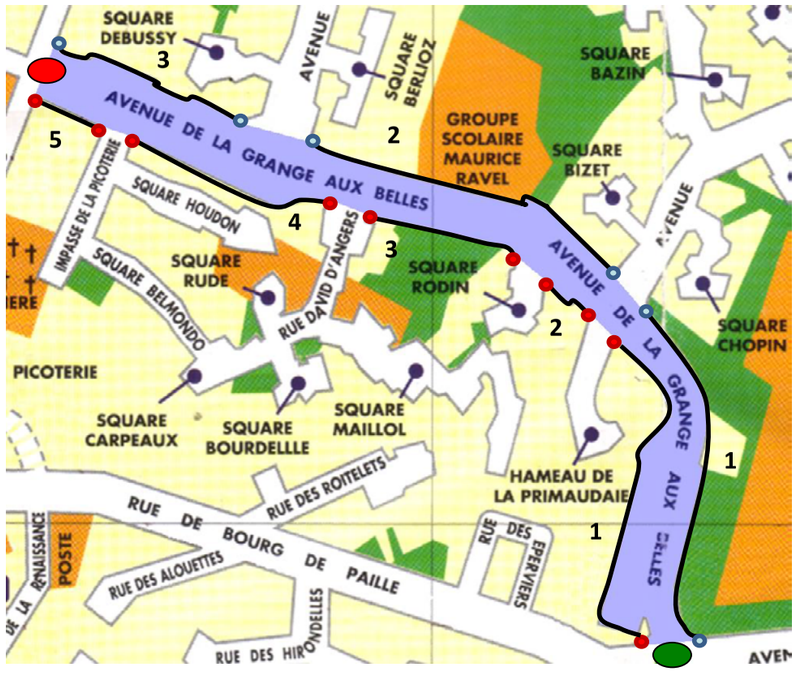

Départ
Arrivée
Coté droit
Coté gauche
1 Numéro de tronçon
Parking
Traversée
Arrêt de bus

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de Montreuil



Rue divisée en tronçons

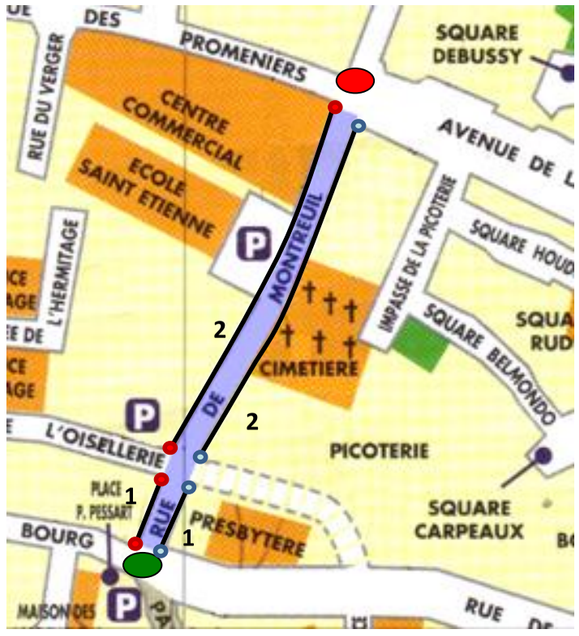



Rue de l' Hermitage



Rue divisée en tronçons

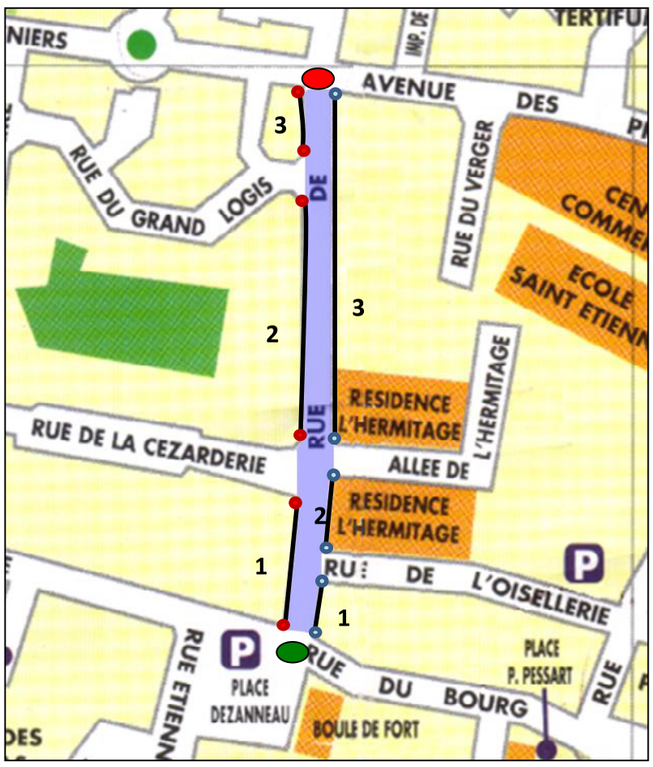



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de la Picoterie



Rue divisée en tronçons

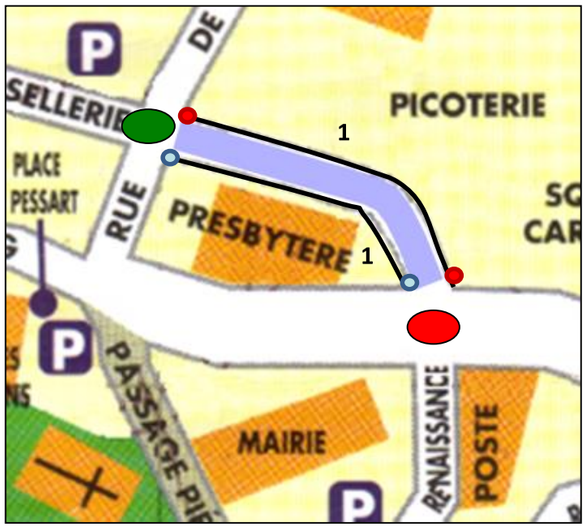

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Rue du Grand Pin



Rue divisée en tronçons

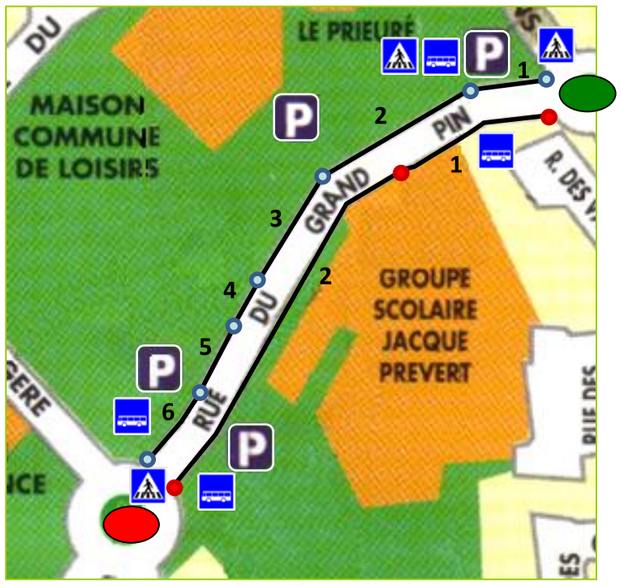

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Rue du Bourg



Rue divisée en tronçons

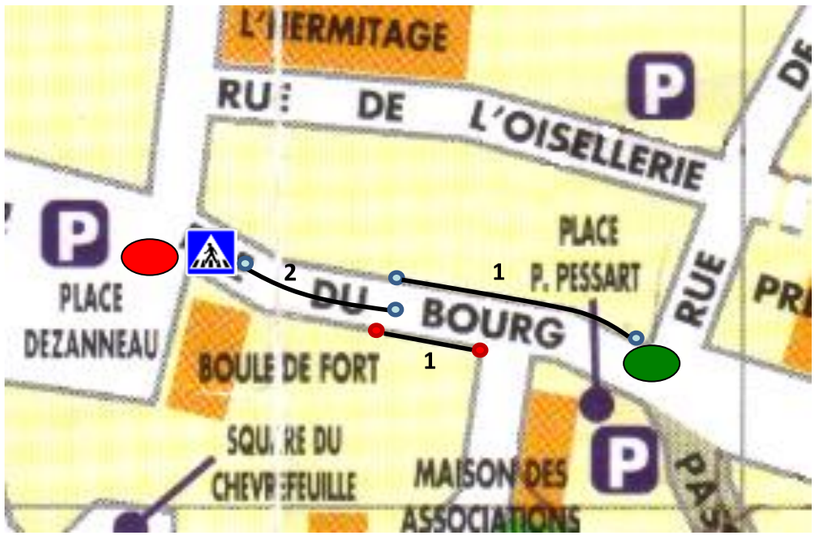



Rue de la Charmille



Rue divisée en tronçons

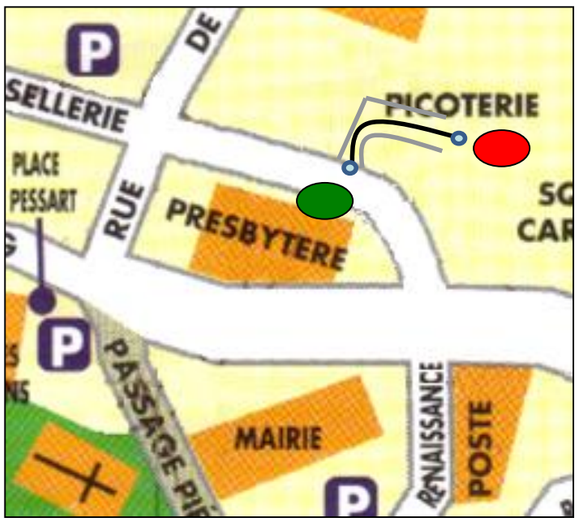



Carte divisée en tronçons
Parc industrielle
Angers—Beaucouzé

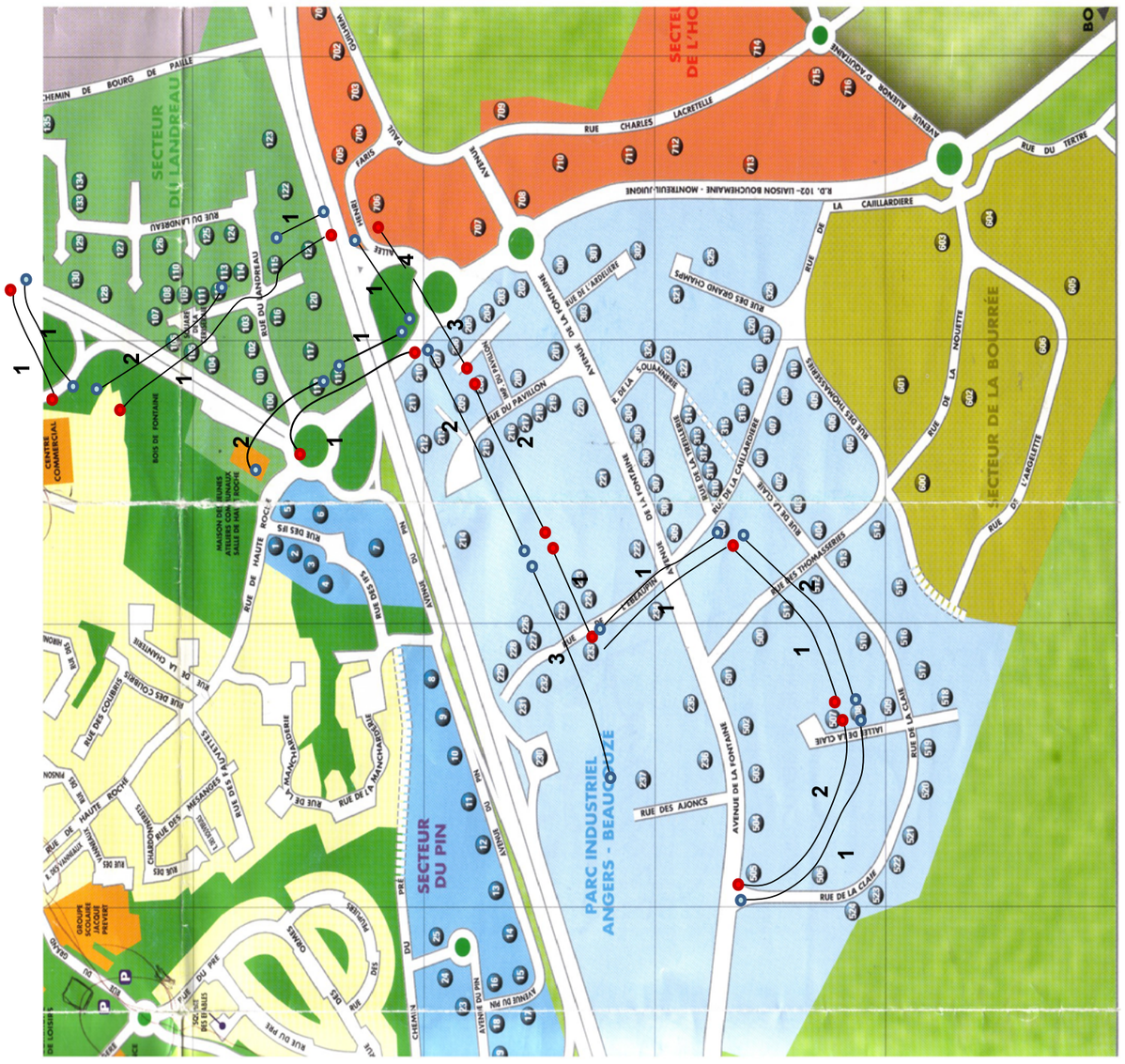

Rue de la Renaissance

Rue divisée en tronçons

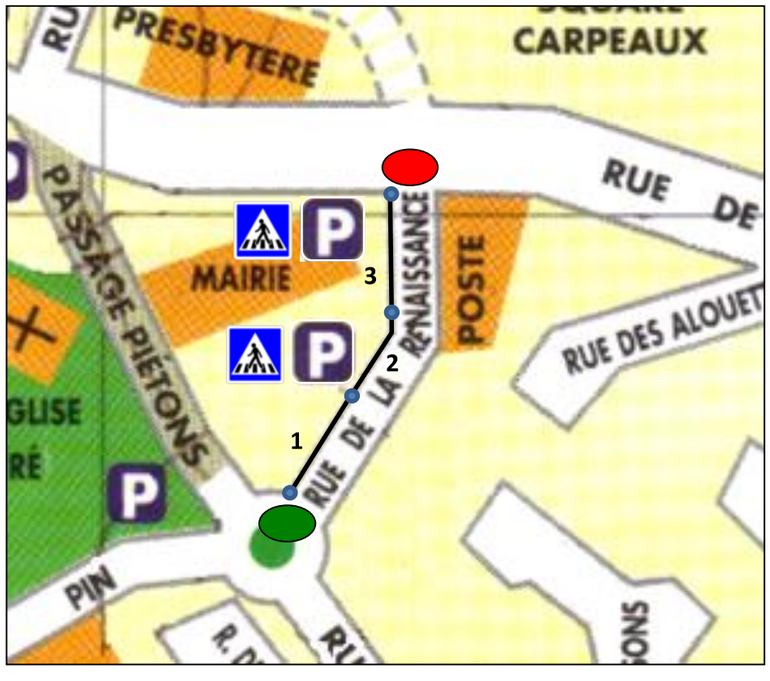

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Carte divisée en tronçons
Zone industrielle
Secteur de la Technopole

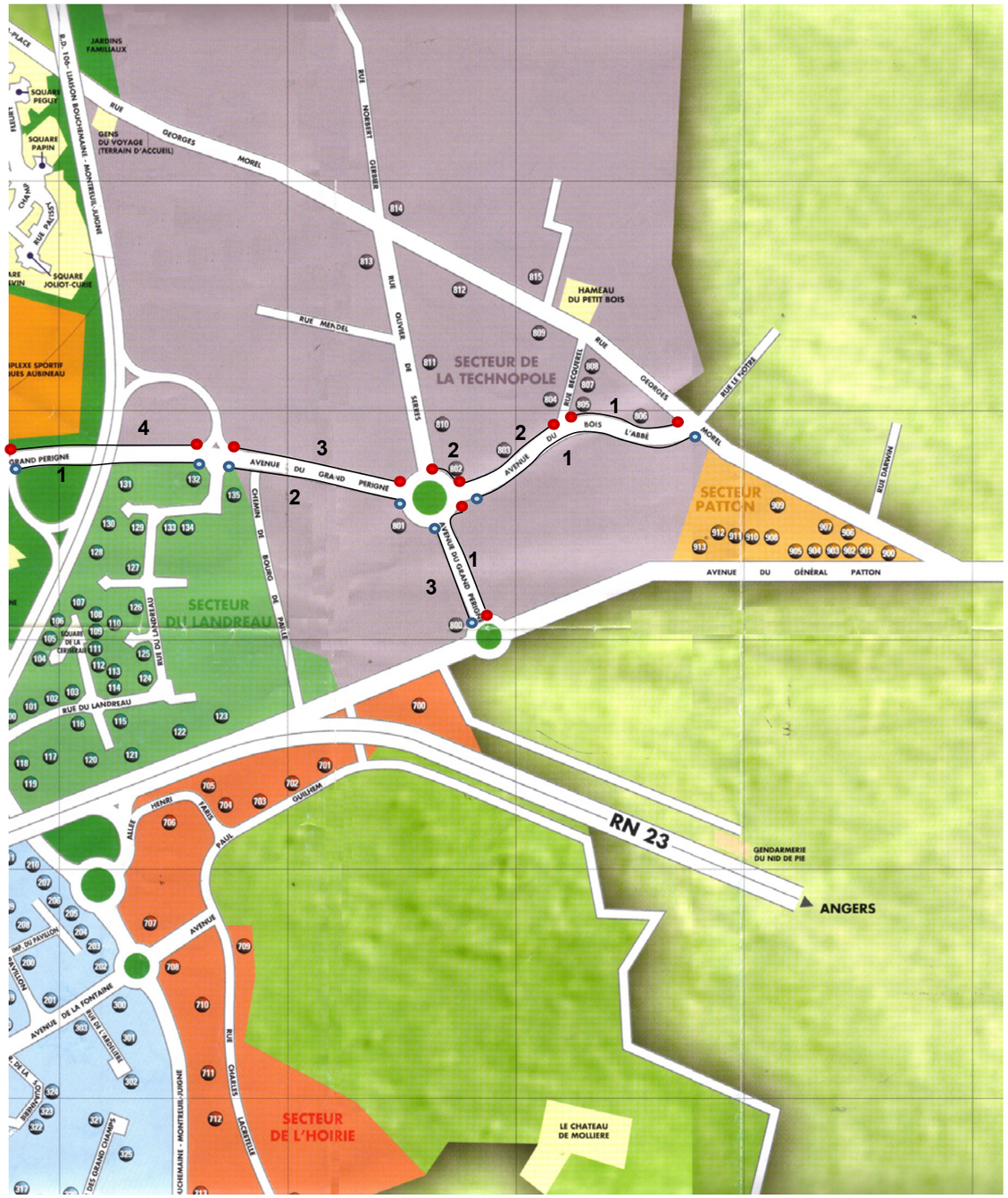

Passages piétons



LEGENDE : Passage piéton — 222 Numéro de photo — X Passage piéton manquant

Passages piétons
Zone Industrielle 1

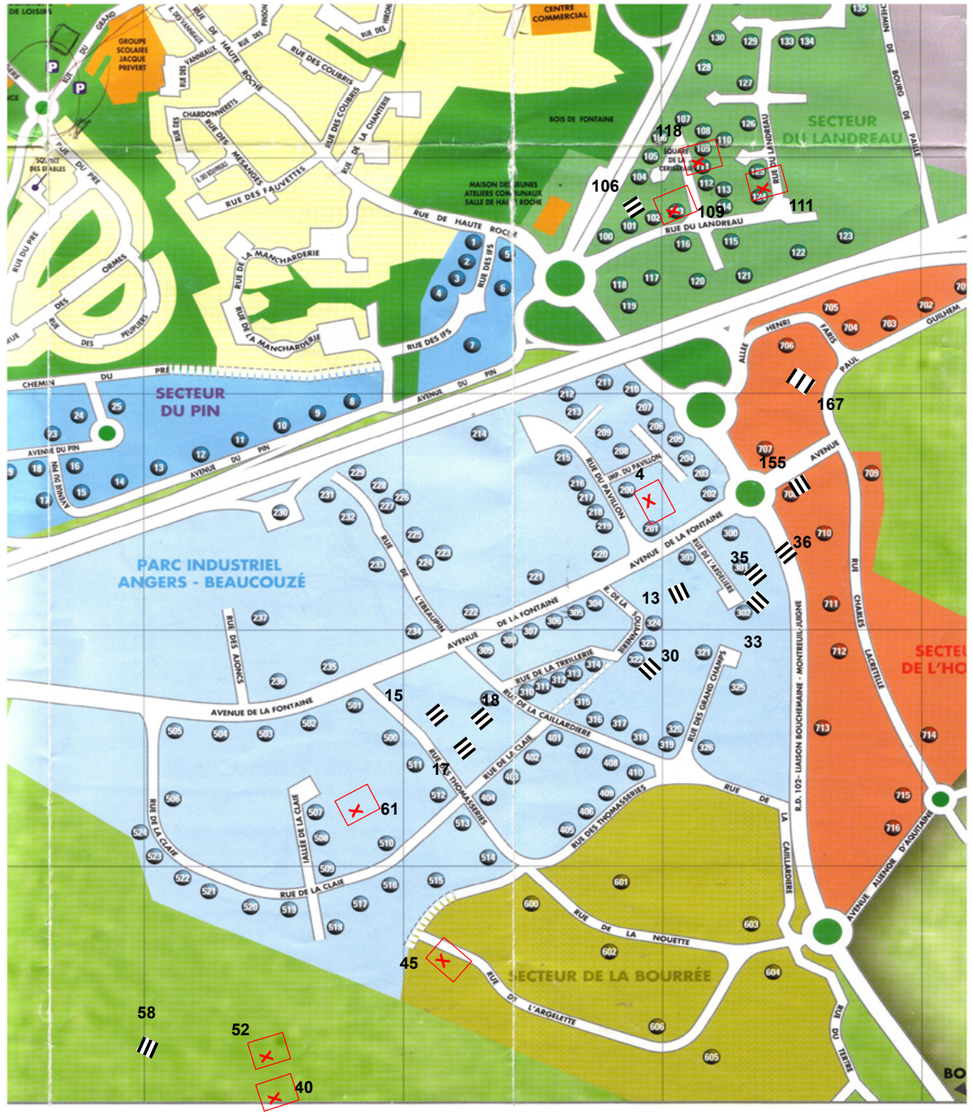

LEGENDE :

Passage piéton — 222 Numéro de photo — X Passage piéton manquant

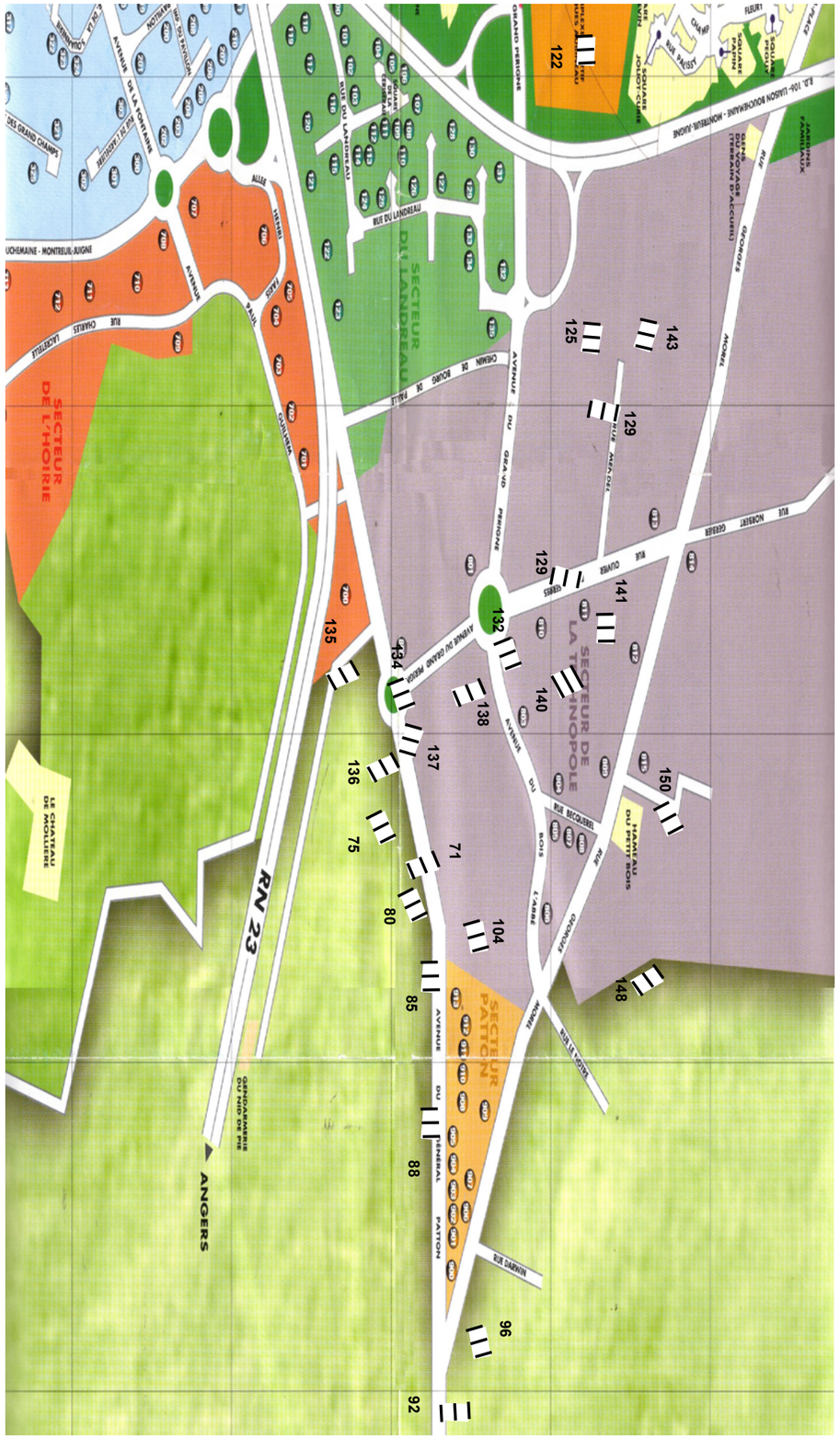

LEGENDE :

Passage piéton — 222 Numéro de photo — X Passage piéton manquant

Passages piétons
Zone Industrielle 2

Niveau d'accessibilité des cheminements analysés
Centre - ville de Beaucouzé

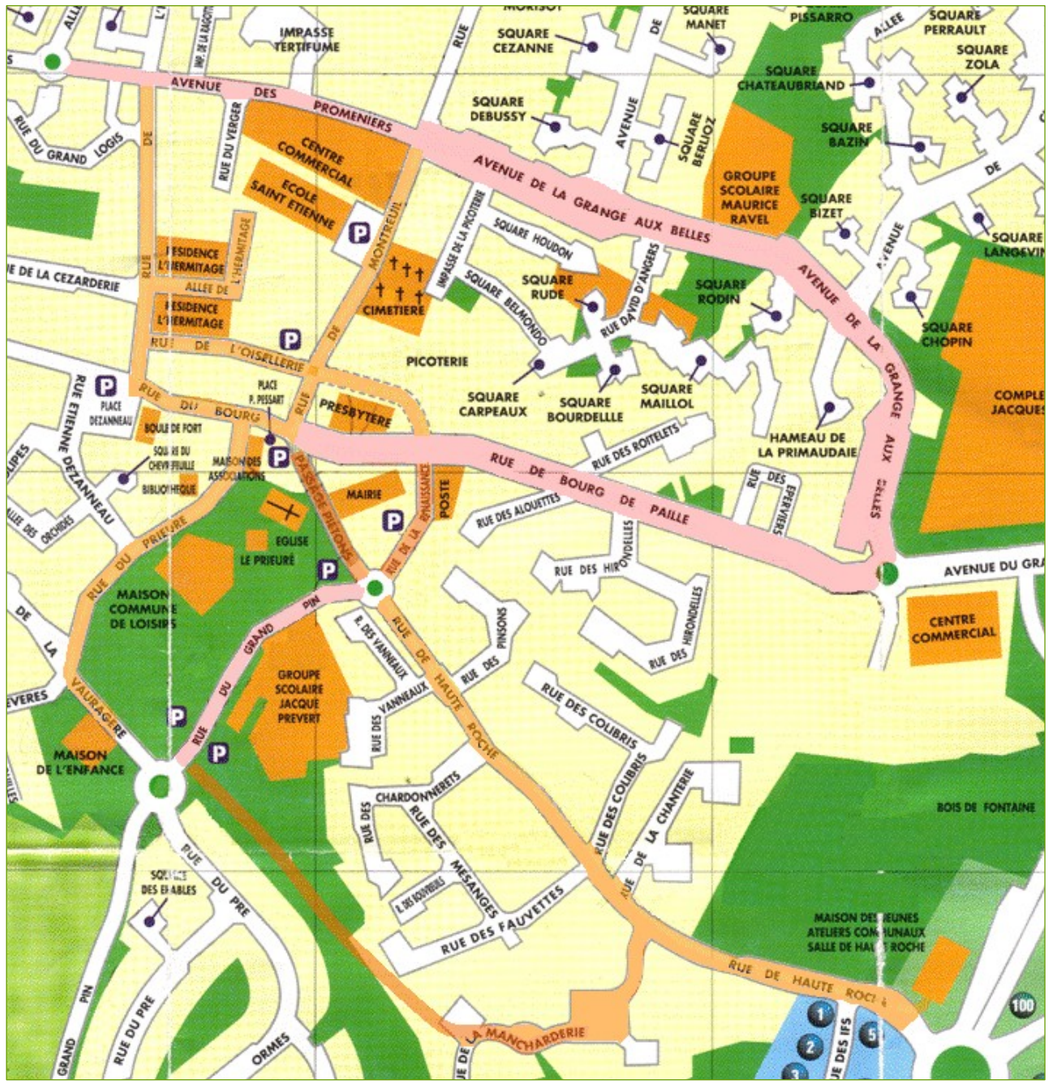

LEGENDE :

- *Cheminement en urgence 1 : danger ou incohérence*
  Cheminement impossible pour une personne handicapée
- *Cheminement en urgence 2*
  Cheminement praticable, mais difficile

Niveau d'accessibilité des cheminements analysés
Zone Industrielle 1



LEGENDE :

- *Cheminement en urgence 1 : danger ou incohérence*
  Cheminement impossible pour une personne handicapée
- *Cheminement en urgence 2*
  Cheminement praticable, mais difficile

Niveau d'accessibilité des cheminements analysés
Zone Industrielle 2

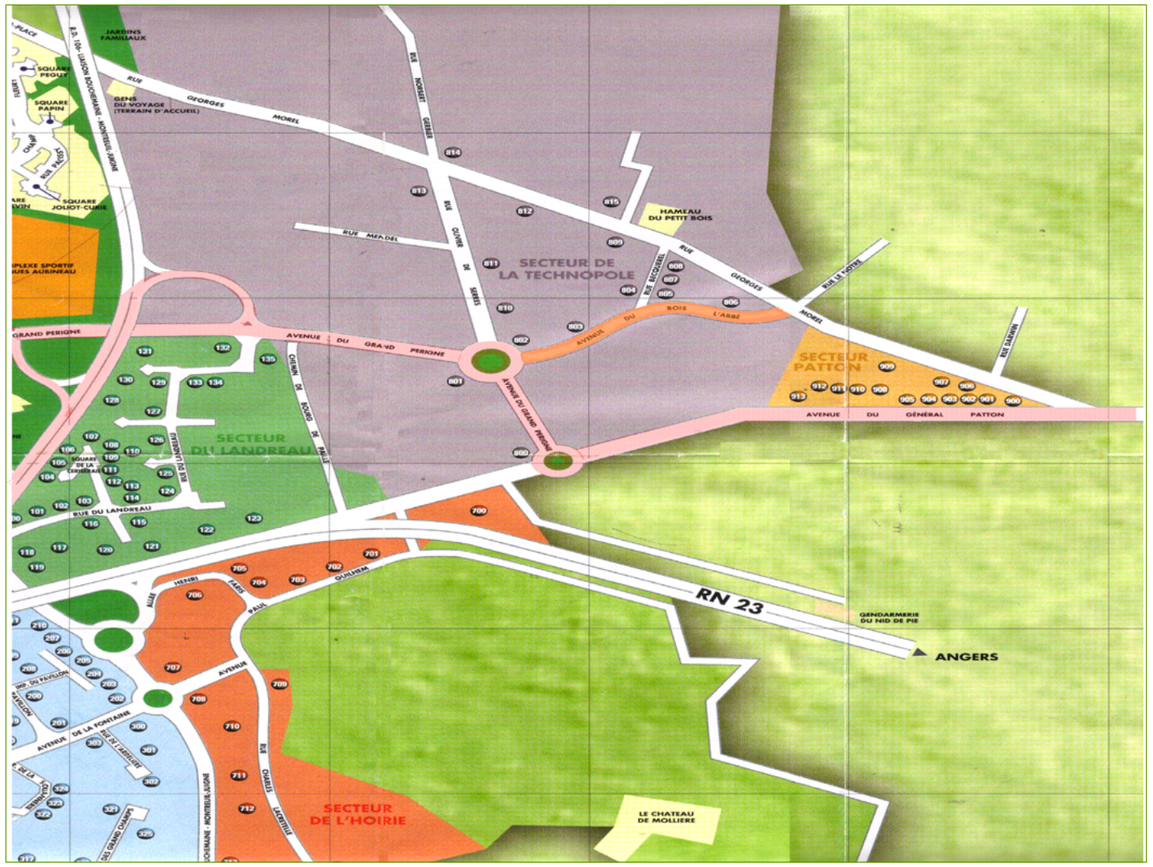

LEGENDE :

- *Cheminement en urgence 1 : danger ou incohérence*
  Cheminement impossible pour une personne handicapée
- *Cheminement en urgence 2*
  Cheminement praticable, mais difficile

BOUCHEMAINE

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE……p.3

HISTORIQUE……p.4

LE CHOIX DU PERIMETRE D'ETUDE……p.5

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC……p.12

SYNTHESE DES TRAVAUX A REALISER……p.13

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX……p.14

PROPOSITION DE PROGRAMMATION……p.15

MODALITES DE REVISION DU PLAN……p.16

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS……p.17

ANNEXE 2 : SOLUTIONS TECHNIQUES……p.63

ANNEXE 3 : ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX……p.107

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

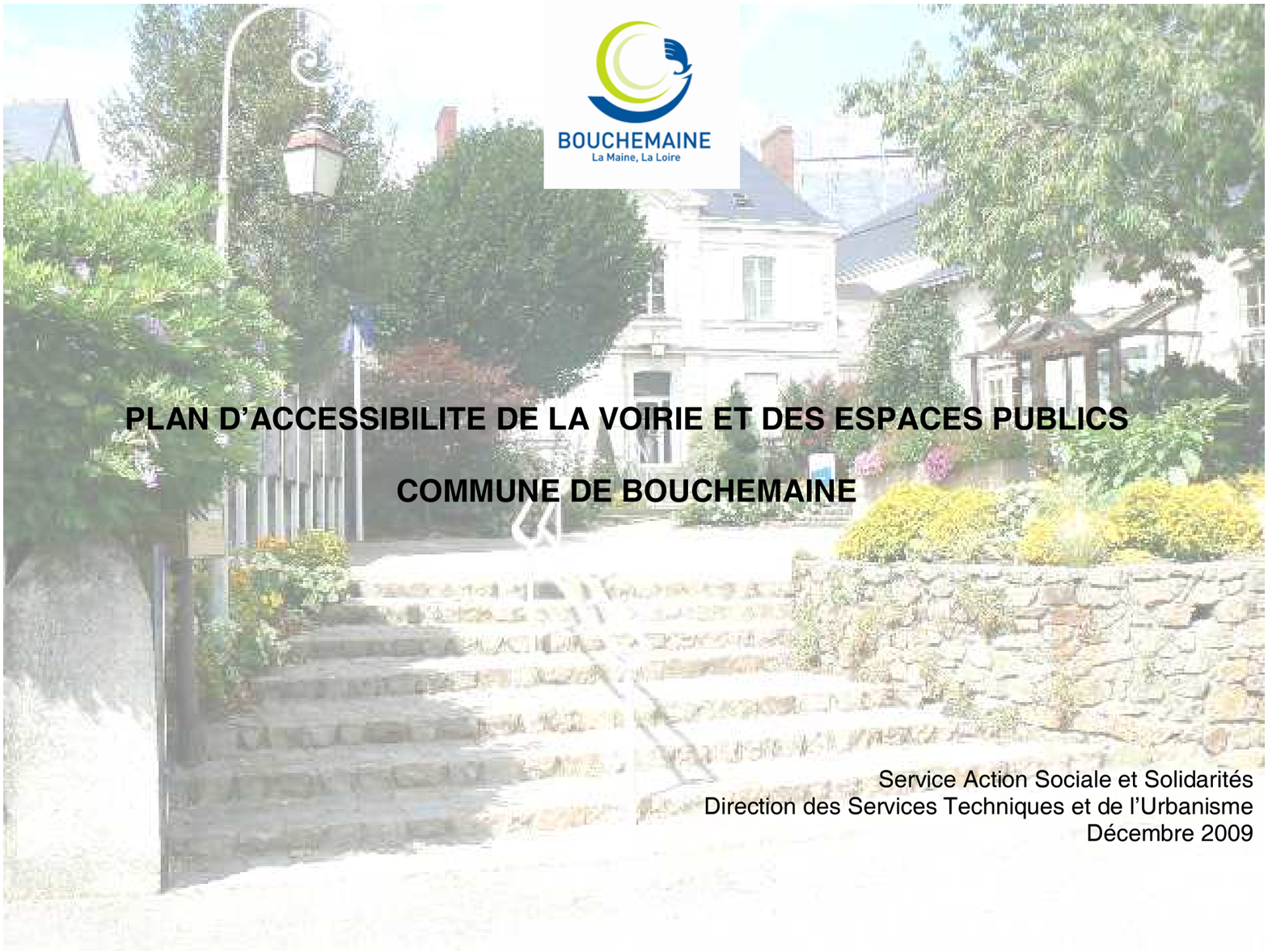

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

COMMUNE DE BOUCHEMAINE

Service Action Sociale et Solidarités
Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme
Décembre 2009

HISTORIQUE

La commune de Bouchemaine s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité au cours de l'année 2009 avec l'aide de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Maine et Loire.

Pour cela, elle a créé une Commission Accessibilité composée :
- d'élus,
- de d'associations de la commune,
- d'administrés

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres de la Commission Accessibilité ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées et validées par la Commission Accessibilité.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé en Conseil Municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au Conseil Général et pour information à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité d'Angers Loire Métropole, puis approuvé par Délibération du Conseil Municipal le 15 décembre 2009.

PREAMBULE

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en termes d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de chaîne de déplacement comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un diagnostic des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011,
- une mise en conformité de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de Bouchemaine a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie. En parallèle, un diagnostic du cadre bâti communal faisant l'objet d'un deuxième document a été réalisé.

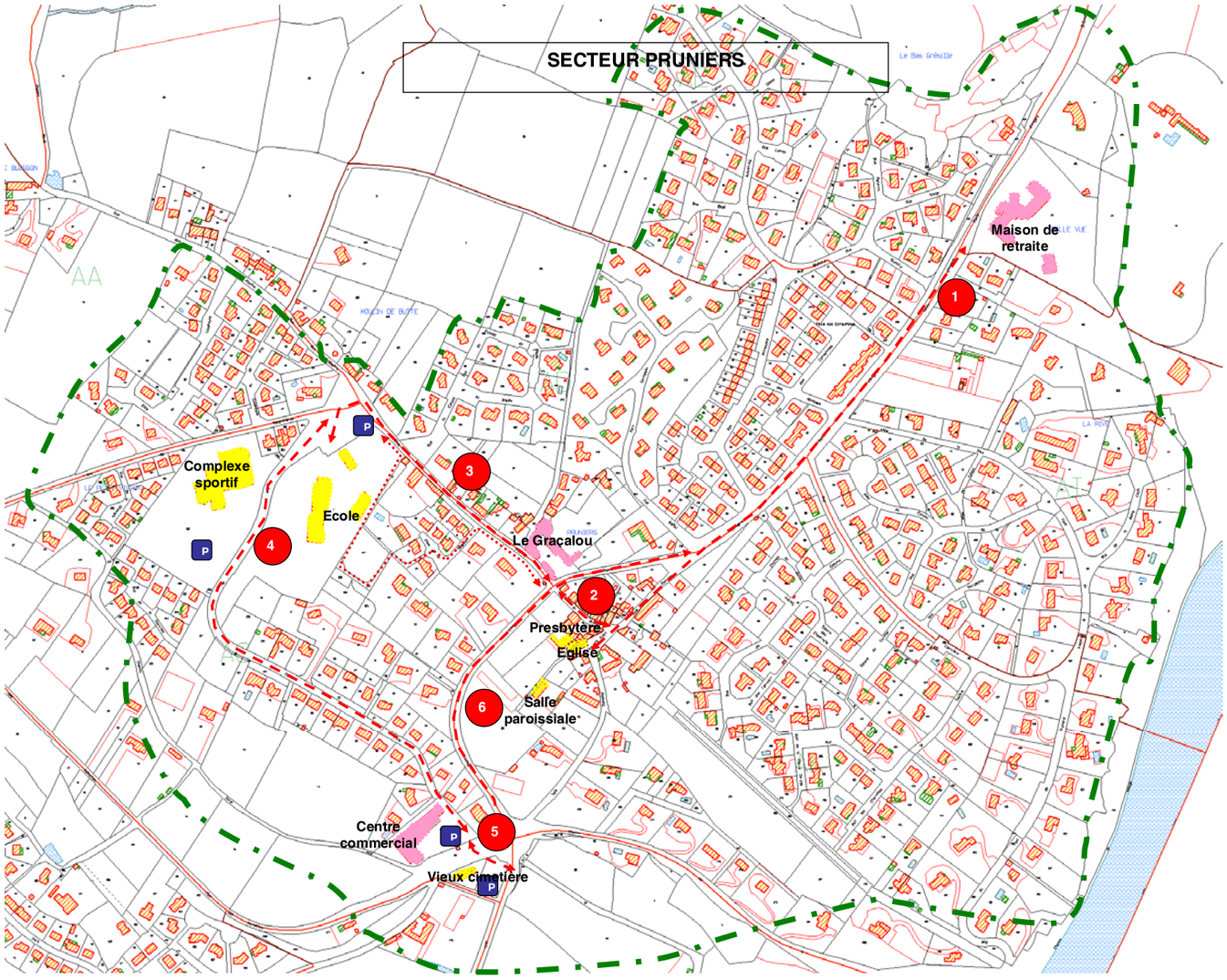

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- Chaîne de déplacement

LE CHOIX DU PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude de la Commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (école, mairie, église, cimetière, salle des sports, aires de jeux, commerces…)
- les chaînes de déplacement permettant de se déplacer entre chaque site,
- les logements des personnes à mobilité réduite connues au moment de l'étude,
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

La Commission Accessibilité a ainsi pu définir 6 secteurs d'étude :

- Pruniers,
- Val de Maine,
- La Piverdière,
- Centre-Bourg,
- Château
- La Pointe.

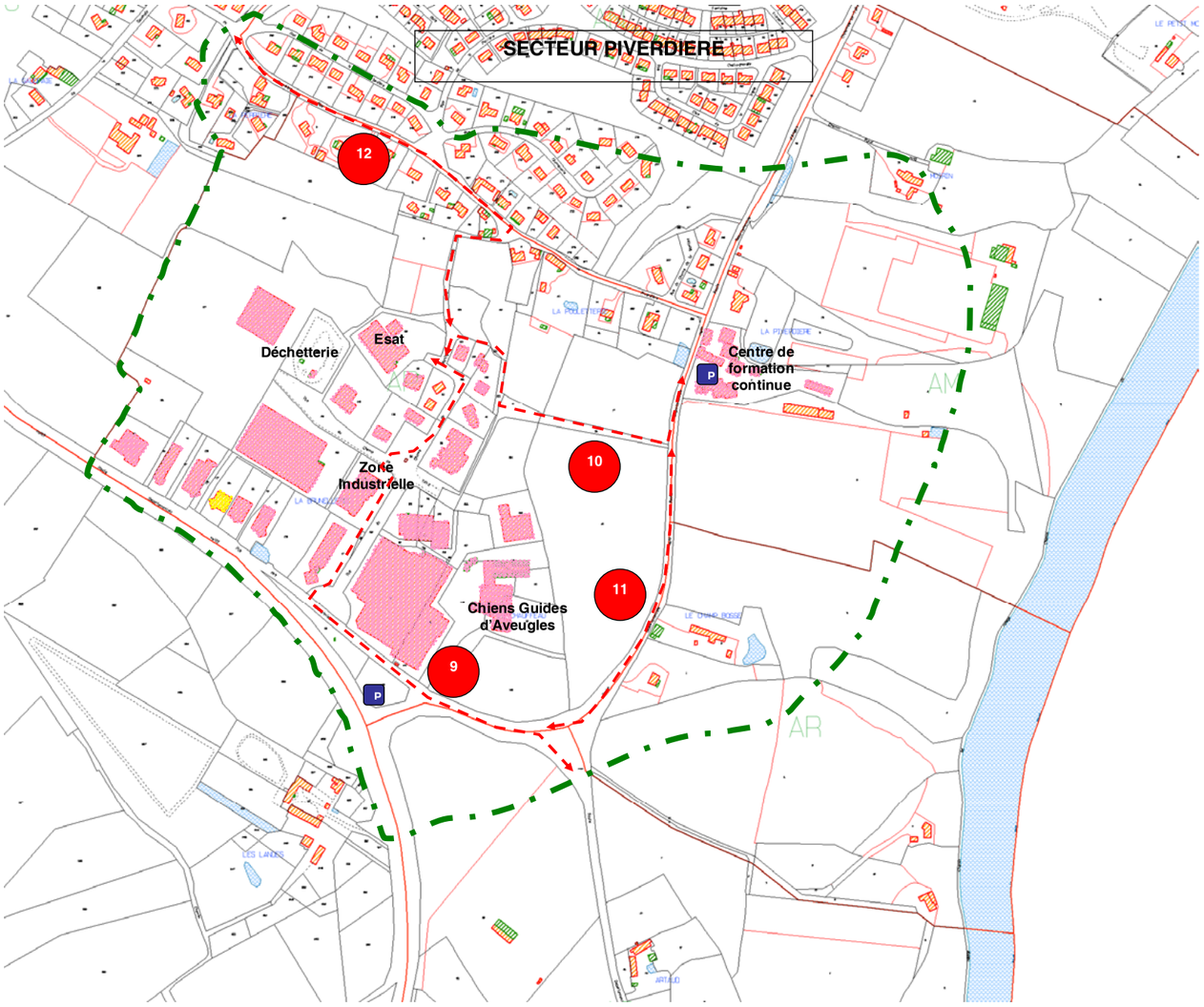

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- Chaîne de déplacement

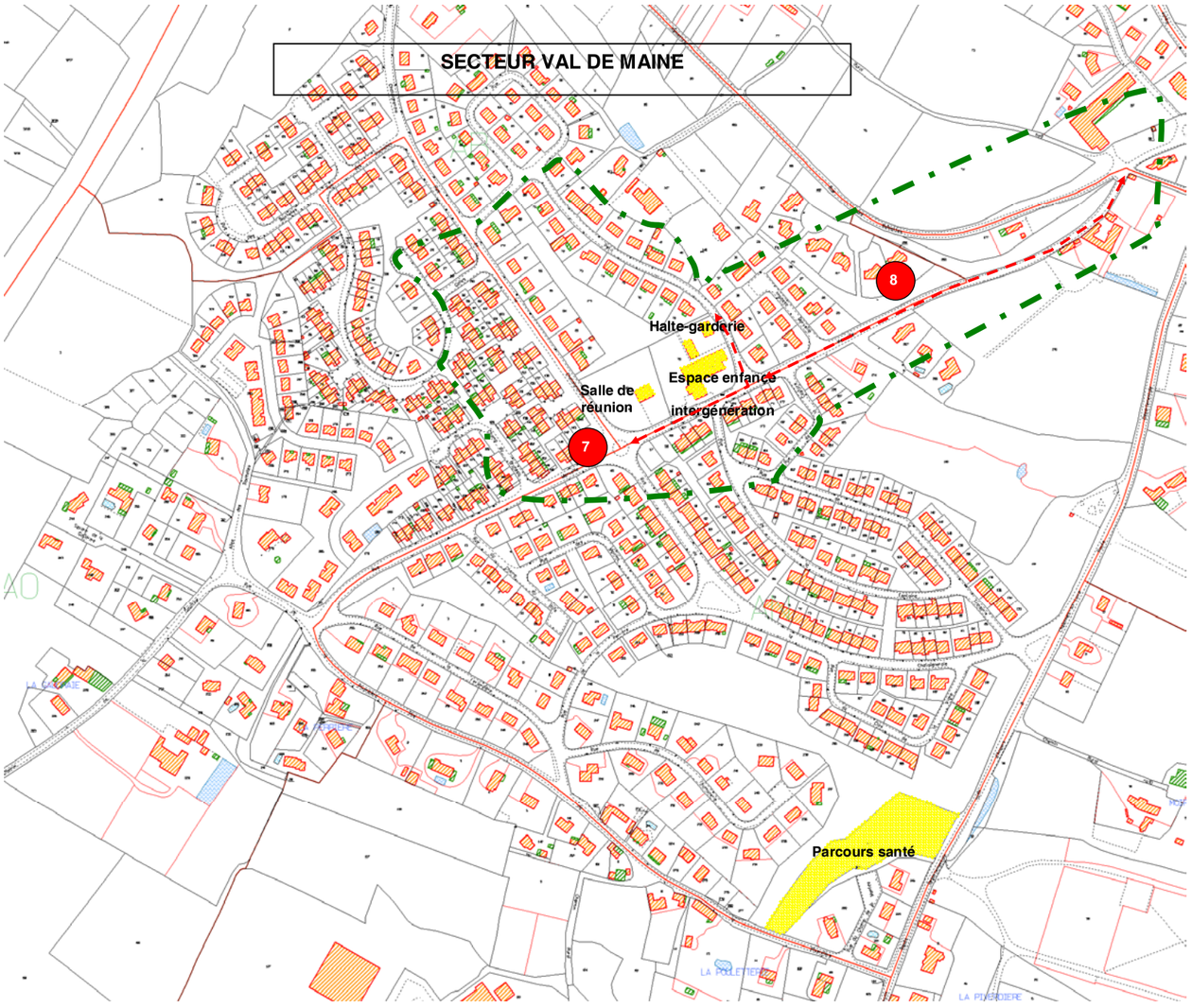

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- Chaîne de déplacement

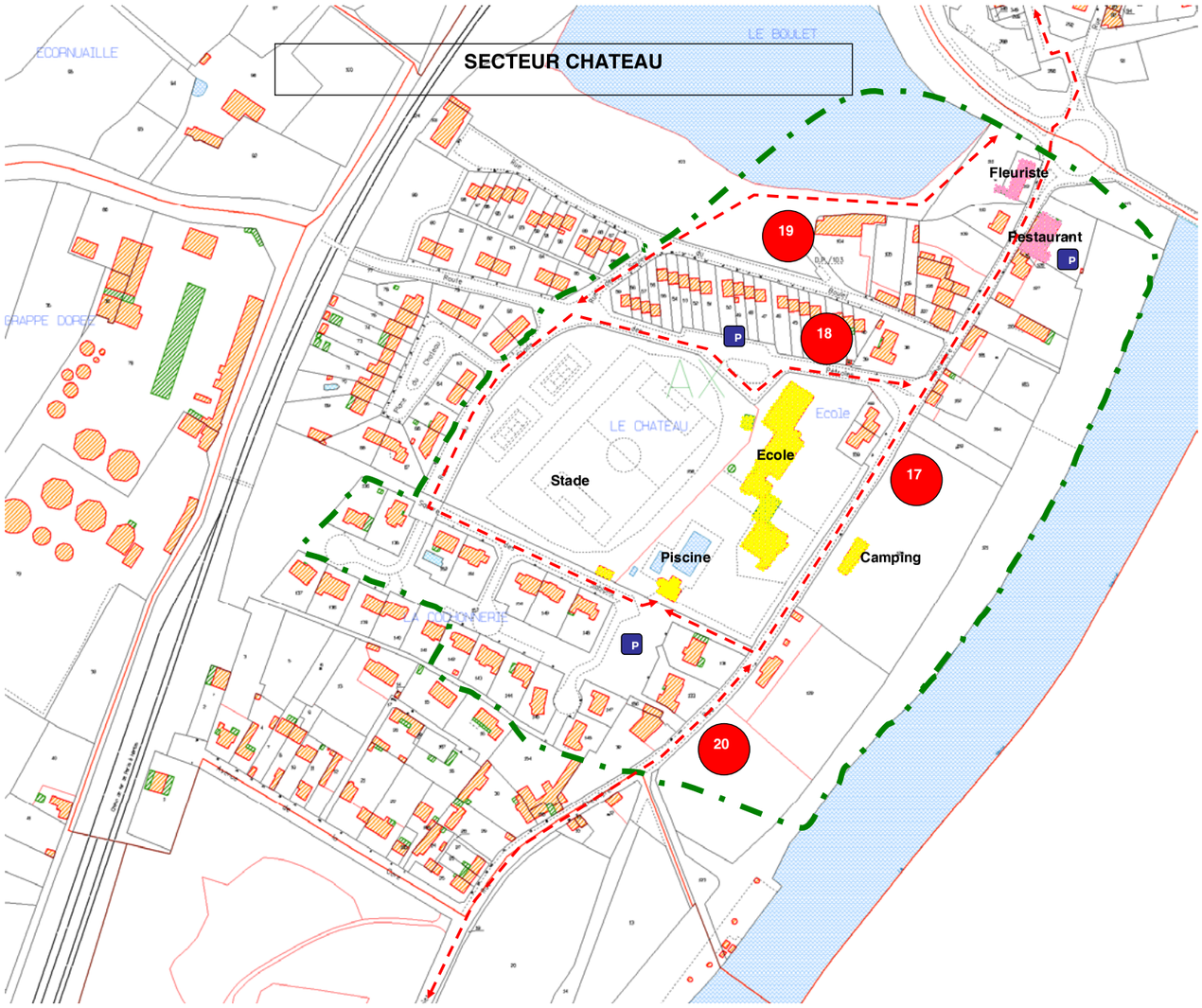

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- 17 — Chaîne de déplacement

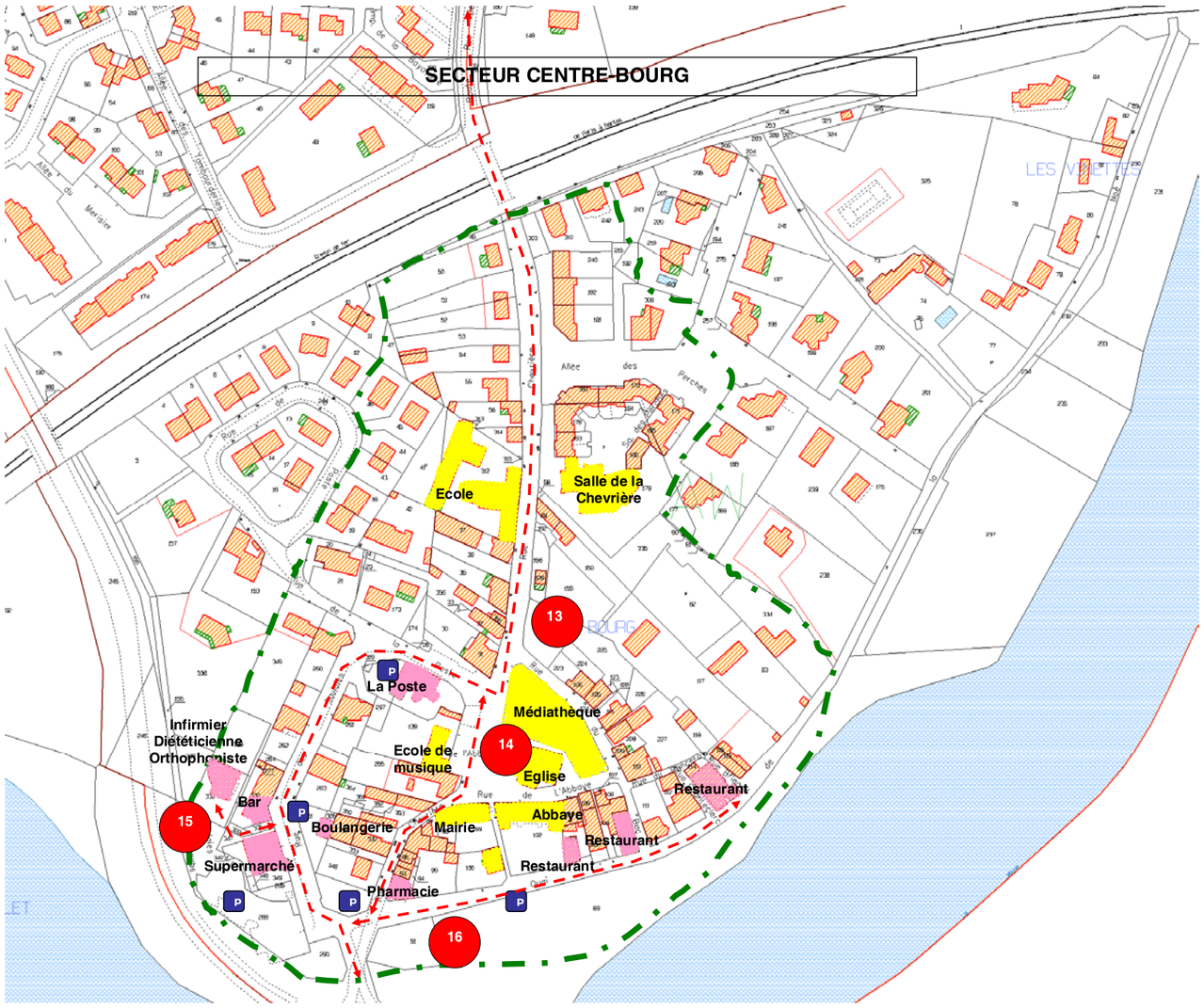

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- 13 — Chaîne de déplacement

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

La Commune de Bouchemaine a une topographie marquée par une forte pente sur l'ensemble du périmètre d'étude. Les dévers[1] des trottoirs sont pour la plupart supérieurs à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40 m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont bien aménagés mais ne sont pas toujours équipés de bande d'éveil de vigilance, ni de contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires du fait de la présence de barrière de protection.

Les parkings sont bien implantés sur la Commune (mairie, commerces, écoles). Les places de stationnement GIC-GIG[2] sont parfois à remettre aux normes ou à créer.
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de toujours de places réservées.

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur le terrain ont été faits en journée.

<u>Voir annexe 1 :</u>
Diagnostic de la voirie et des espaces publics

[1] Pente transversale
[2] Stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

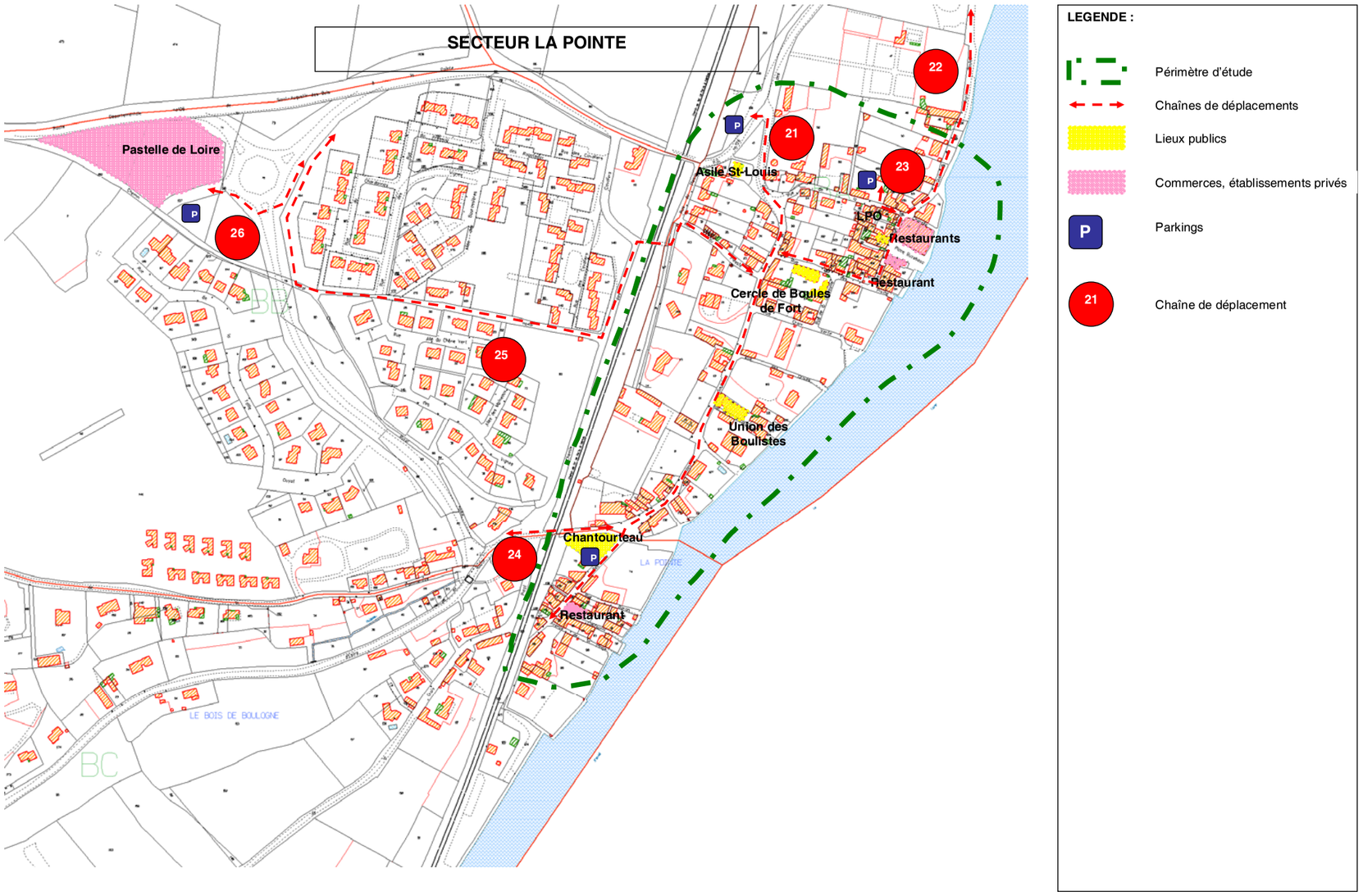

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

Secteur	Chaîne de déplacement	Chaîne de déplacement	Rue et chemin	Détails	Fréquentation 2001	Estimation Fréquentation 2009	Mise en conformité	Nombre d'ERP rencontrés	Fréquentation ERP	Accessibilité ERP TTC	Accessibilité PAVE TTC	Commentaires	Programmation
Pruniers	1	1	RD111	Route d'Angers	3	4	2	1			44 921,76 €		
Pruniers	1	1	Romaine	Voie	2		1	1			4 449,12 €		
Pruniers	2	2	Prieuré		2		2	0			6 219,20 €		
Pruniers	3	3	Moulins		3		1	1			26 419,64 €		2014
Pruniers	4	4	Petit Vivier		2		1	2	cat 2	81 874,87 €	43 459,65 €		
Pruniers	5	5	RD111	Rond point	3	4	4	1	cat 5		2 326,22 €		
Pruniers	6	6	RD111	Rond point	3	4	2	0			102 401,52 €	vers Angers	
Pruniers	Complément	Complément	Séquoïa		1		4	0			8 955,05 €		
Val de Maine	1	7	Merveille		3		4	2	cat 5	31 967,10 €	3 895,97 €	Tronçon Pôle Enfance	
Val de Maine	1	7	Petit Anjou		1		4	1	cat 5	8 222,69 €	4 843,80 €		
Val de Maine	2	8	Merveille		3		3	0			25 953,20 €		
Piverdière	1	9	Champ de Montigny		3		2	1			8 276,32 €		
Piverdière	1	9	Brunelleries		3		2	1			3 061,76 €		
Piverdière	2	10	Chemin		1		4	0			2 511,60 €		
Piverdière	3	11	RD111		3	4	4	1			65 038,48 €		
Piverdière	4	12	Piverdière		2		4	0			38 750,40 €		2012
Centre-Bourg	1	13	Artaud		3		1	2	cat 5	94 075,42 €	7 582,64 €		
Centre-Bourg	1	13	Chevrière		2		1	3	cat 5	31 471,65 €	14 058,98 €	Partie haute	
Centre-Bourg	1	13	Poste		3		1	1	cat 5		0,00 €		
Centre-Bourg	1	13	Saulaies		3		1	4	cat 5		11 678,94 €		
Centre-Bourg	2	14	Place Abbé Thomas		1		1	3	cat 3 et 5	16 863,71 €	508,30 €		
Centre-Bourg	2	14	Chevrière		2		1	0			3 229,20 €	Partie intermédiaire	
Centre-Bourg	3	15	Entrée parking		2		4	1			0,00 €	passage vers pôle santé	
Centre-Bourg	4	16	Noé		2		3	6		260 698,10 €	40 891,24 €		
Château	1	17	Chevrière		3		3	3	cat 5	41 718,32 €	28 739,88 €	Partie basse	2010
Château	2	18	Pétroles	Route	2		3	2	cat 3 et 5	96 433,76 €	31 072,08 €		
Château	2	18	Stade		1		3	0			9 867,00 €		
Château	2	18	Sablons		1		4	1	cat 5	29 911,10 €	17 700,80 €		
Château	3	19	Boulet	Chemin du		1	3	0			5 417,88 €		
Château	3	19	Saules		1		3	0			4 963,40 €		
Château	4	20	RD111		3	4	2	1	cat 5	9 093,97 €	21 055,58 €	Vers base nautique	
La Pointe	1	21	Saulniers		1	2	1	3	cat 5	43 043,88 €	35 533,16 €		
La Pointe	2	22	Pivins		2		1	1	cat 5		5 083,00 €		
La Pointe	2	22	Port Boulet		2		3	6	cat 5	3 500,49 €	11 702,86 €		2010-2012
La Pointe	3	23	La Chapelle		2		3	0			3 677,70 €		
La Pointe	4	24	Epiré	Route de		2	3	0			3 827,20 €		
La Pointe	5	25	Plessis		1		1	0			11 003,20 €		
La Pointe	5	25	46	Chemin rural		1	2	0			24 613,68 €		
La Pointe	6	26	RD111			4	4	1	cat 2		3 061,76 €	Vers Pastelle de Loire	

LEGENDE

Fréquentation : gris : élevé / rouge : moyenne / jaune : faible / vert : très faible

Mise en conformité : gris : très difficile / rouge : difficile / jaune : facile / vert : très facile

Nombre d'ERP rencontrés : gris : 0 / rouge : 1 / jaune : 2 / vert : 3 et +

Accessibilité : vert : 0 à 10.000€ / jaune : 10.000 à 20.000 € / rouge : 20.000 à 30.000 € / gris : + de 30.000 €

SYNTHESE DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux à réaliser par la Commune pour mettre en accessibilité les chaînes de déplacements qu'elle a déterminées sont importants.
Certains consistent en des réaménagements entiers de voiries qui entreront dans le cadre de projets communaux structurants.
D'autres consistent à la mise à « plat » quand cela est possible de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés dans l'annexe 2, la Commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la Commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la réglementation, changements de projets au sein de la commune…)

Voir annexe 2 :
Solutions techniques

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

MODALITES DE REVISION DU PLAN

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an. Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu. Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans. Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le Conseil Municipal et sera transmise à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projets impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

PLAN APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE : 15 DECEMBRE 2009

PROPOSITION DE PROGRAMMATION

Secteur	Chaîne de déplacement	Rue et chemin	Mise en conformité	Nombre d'ERP rencontrés	Fréquentation ERP	Accessibilité ERP TTC	Accessibilité PAVE TTC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pruniers	1	RD111	2	1			44 921,76 €																	
Pruniers	1	Romaine	1	1			4 449,12 €																	
Pruniers	2	Prieuré	2	0			6 219,20 €																	
Pruniers	3	Moulins	1	1			26 419,64 €					O												
Pruniers	4	Petit Vivier	1	2	cat 2	81 874,87 €	43 459,65 €																	
Pruniers	5	RD111	4	1	cat 5		2 326,22 €																	
Pruniers	6	RD111	2	0			102 401,52 €																	
Pruniers	Complément	Séquoïa	4	0			8 955,05 €																	
Val de Maine	7	Merveille	4	2	cat 5	31 967,10 €	3 895,97 €																	
Val de Maine	7	Petit Anjou	4	1	cat 5	8 222,69 €	4 843,80 €																	
Val de Maine	8	Merveille	3	0			25 953,20 €																	
Piverdière	9	Champ de Montigny	2	1			8 276,32 €																	
Piverdière	9	Brunelleries	2	1			3 061,76 €			O														
Piverdière	10	Chemin	4	0			2 511,60 €																	
Piverdière	11	RD111	4	1			65 038,48 €																	
Piverdière	12	Piverdière	4	0			38 750,40 €			O														
Centre-Bourg	13	Artaud	1	2	cat 5	94 075,42 €	7 582,64 €																	
Centre-Bourg	13	Chevrière	1	3	cat 5	31 471,65 €	14 058,98 €																	
Centre-Bourg	13	Poste	1	1	cat 5		0,00 €																	
Centre-Bourg	13	Saulaies	1	4	cat 5		11 678,94 €																	
Centre-Bourg	14	Place Abbé Thomas	1	3	cat 3 et 5	16 863,71 €	508,30 €																	
Centre-Bourg	14	Chevrière	1	0			3 229,20 €																	
Centre-Bourg	15	Entrée parking	4	1			0,00 €																	
Centre-Bourg	16	Noé	3	6		260 698,10 €	40 891,24 €																	
Château	17	Chevrière	3	3	cat 5	41 718,32 €	28 739,88 €	O																
Château	18	Pétroles	3	2	cat 3 et 5	96 433,76 €	31 072,08 €																	
Château	18	Stade	3	0			9 867,00 €																	
Château	18	Sablons	4	1	cat 5	29 911,10 €	17 700,80 €																	
Château	19	Boulet	3	0			5 417,88 €																	
Château	19	Saules	3	0			4 963,40 €																	
Château	20	RD111	2	1	cat 5	9 093,97 €	21 055,58 €																	
La Pointe	21	Saulniers	1	3	cat 5	43 043,88 €	35 533,16 €																	
La Pointe	22	Pivins	1	1	cat 5		5 083,00 €																	
La Pointe	22	Port Boulet	3	6	cat 5	3 500,49 €	11 702,86 €			O														
La Pointe	23	La Chapelle	3	0			3 677,70 €																	
La Pointe	24	Epiré	3	0			3 827,20 €																	
La Pointe	25	Plessis	1	0			11 003,20 €																	
La Pointe	25	46	2	0			24 613,68 €																	
La Pointe	26	RD111	4	1	cat 2		3 061,76 €																	
								34128	41400	53515	73309	34696	33584	62294	76717	23986	43116	28369	24285	11003	24614	1E+05	13918	5418

LEGENDE

Mise en conformité : gris : très difficile / rouge : difficile / jaune : facile / vert : très facile
Nombre d'ERP rencontrés : gris : 0 / rouge : 1 / jaune : 2 / vert : 3 et +
Accessibilité : vert : 0 à 10.000€ / jaune : 10.000 à 20.000 € / rouge : 20.000 à 30.000 € / gris : + de 30.000 €

O = opération prévu au budget



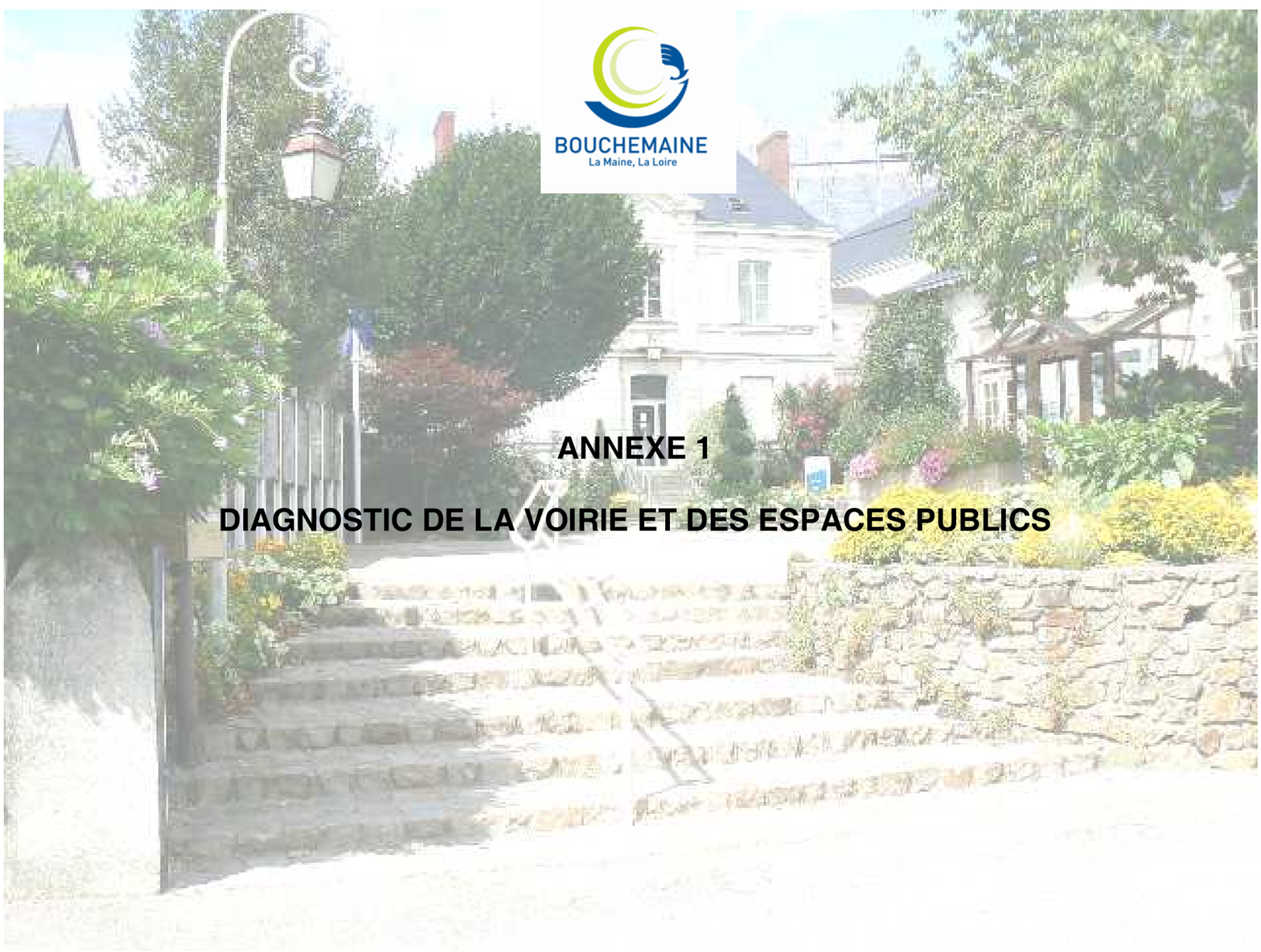

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

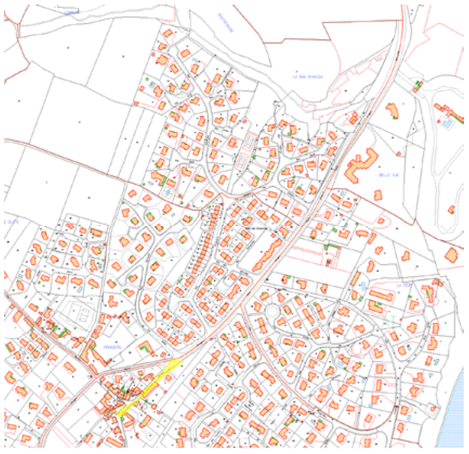





Observations générales

Préconisation : suppression des trottoirs
Possibilité de prévoir une lampe d'éclairage sur la façade de l'église romaine ainsi qu'une rampe amovible

Chaîne de déplacement 1 -Voie romaine

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche et falun
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		< 1,40 m 1,20 m maximum
Pente		> 5% 7 à 9%
Dévers		> 2% 3% minimum
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Eglise

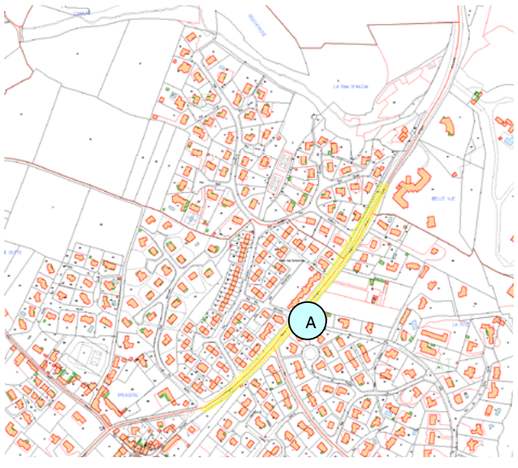





Observations générales

Dévers : 5,5% à la maison de retraite, 3% vers le camping, 4,5% après l'arrêt de bus, 8% rue Primevère
Pente : 6,5% à la maison de retraite, 5,5% vers le camping, 2% après l'arrêt de bus, 4% rue Primevère
Obstacles : 1 poteau ciment (1er après la maison de retraite : passage : 0,55 m), 1 arrêt de bus (passage 0,66 m), avaloir EP rue Epervière
Prévoir l'élargissement du trottoir sur la route d'Angers (1,20 m)
Effacer la discontinuité de la piste cyclable avant la maison de retraite
Supprimer le ressaut de 3 cm sur 2 m rue Epervière
Penser à tailler les haies
Pas de panneau de présignalisation du passage piéton dans le sens Bouchemaine-Angers
Prévoir passage piétons rue de la Rive et rue Epervière

Chaîne de déplacement 1 - Route d'Angers

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Mauvais depuis la maison de retraite jusqu'à rue Mimosa, bon après
Largeur du trottoir		>1,40 m 2,10 m puis rétrécissement à 1,20 m (rue Primevère) sur 10 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		4 panneaux 50 rappel, stop fin de zone 30 (rue Mimosa), stop rue Epervière, passage piéton
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	> 2 cm bordures AC
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

Maison de retraite, église

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

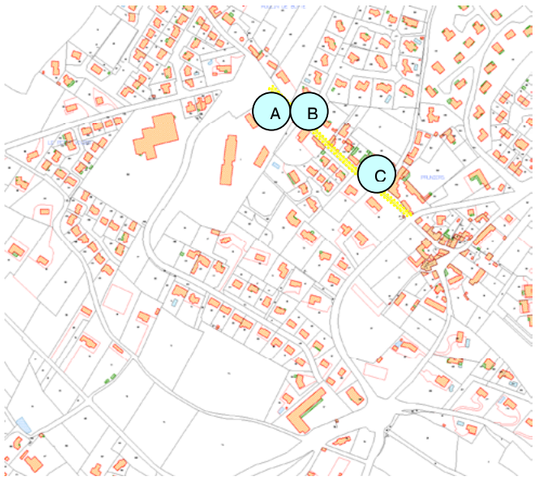





Observations générales

Dévers : 9% au niveau de la rue du Coteau du Moulin, 2% en haut du parking de l'école
Pente : 6,5% au niveau de la rue du Coteau du Moulin, 9% en haut du parking de l'école
Obstacles : 8 panneaux : stop, 2 passages piétons, 1 rétrécissement de chaussée, 1 stop rue du Coteau du Moulin, 1 proximité école, 1 priorité sens ascendant, 1 stop à l'intersection avec la RD111
Candélabres 7 côtés droit et 7 côté gauche, garde corps : 2
Mise à niveau : avaloirs EP : 2, chambre de tirage FT : 7
Préconisations : rabaisser le trottoir en haut du parking jusque dans la rue des Moulins

Chaine de déplacement 3 - Rue des Moulins

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		< 1,40 m 1m sans obstacle puis 0,90m dans la rue des Moulins
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		8 panneaux
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C
Ressaut	> 2 cm	> 2 cm	> 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

IME le Graçalou







Observations générales

Obstacles : 2 candélabres
Mise à niveau : 3 regards EP, 1 regard béton
1 entrée de garage à surbaisser

Chaîne de déplacement 2 - Rue du Prieuré

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		< 1,40 m 0,50m
Pente		< 5% 3%
Dévers		> 2% 3%
Obstacles		2 panneaux
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Chaîne de déplacement 5 - RD111 vers le rond point de Pruniers

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		>1,40 m avec rétrécissements
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		6 panneaux : 2 présigalisation passage piétons, 1 virage à gauche, 3 passage piétons
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C
Ressaut	< 2 cm	> 2 cm	> 2 cm
B.E.V / Guide	Oui	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

Observations générales

Dévers : 4% à l'intersection avec la voie romaine, 5% avant le virage, 3% après le virage
Pente : 3% à l'intersection avec la voie romaine, 5% avant le virage, 7% après le virage
Obstacles : tranchée mal remblayée, tampon cassé, 7 candélabres côté droit (passage : 1 m, 0,75 m, 1,10 m, 0,80 m, 1,10 m, 1,20 m, 1,10 m) et 7 poteaux côté gauche (passage : 1 m, 1,20 m, 0,90 m, 0,90 m, 0,90 m, 0,80 m, 0,70 m)
Tailler les haies pour favoriser la circulation des piétons







Chaîne de déplacement 4 - Rue du Petit Vivier

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche, falun
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		>1,40 m 1,20 m côté centre commercial avant le 1er virage
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		3 panneaux zone 30, 4 panneaux dos d'âne, 2 panneaux passage piétons, 1 panneau parking+sens interdit
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		> 2 cm
Signalisation		Non conforme

Passage piétons

	A	B	C	D
Ressaut	> 2 cm	> 2 cm	> 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Mauvais	Moyen	Moyen	Bon

Etablissement Recevant du Public

Centre Commercial de Pruniers, Complexe Sportif, Ecole du Petit Vivier

Observations générales

Dévers : 7% face CC / 5,5% après le 1er virage / 2% dans le passage falun / 5,5% vers l'école
Pente : 6% face au CC / 6,5% après le 1er virage / 2% dans le passage falun / 4% vers l'école
Obstacles : 2 candélabres (passage < 1,20 m sur le côté opposé au CC) / remise à niveau de 10 regards ciments, 7 regards fonte, 23 bouches à clé, 6 grilles EP
Stationnement des véhicules sur trottoirs
Préconisations de surbaisser les trottoirs au niveau de la chaussée pour favoriser le cheminement piéton en zone mixte
Prévoir un surbaissé de trottoir avant le jeu de boules / devant le Complexe sportif / le trottoir de l'école
Parking de l'école : 40 places matérialisées dont 1 GIC-GIG







Observations générales

Dévers : 6% au début de l'allée, 2% sur la terre végétale, 1,5% sur le falun, 4% à la fin de la terre végétale
Pente : 3,5% au début de l'allée, 5% sur la terre végétale, 2% sur le falun, 6% à la fin de la terre végétale
Surbaisser le trottoir sur 100 m

Chaîne de déplacement complémentaire - Allée du Séquoïa

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche et terre végétale + falun
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public







Observations générales

Dévers : 3% à l'intérieur de la jardinière
Pente : 4% à l'intérieur de la jardinière
1 candélabre (passage : 1,10 m)
1 grille EP (fente > 2 cm)
Prévoir de rabaisser les bordures de la jardinière sur 2 m pour favoriser le passage du côté du cimetière
Pas de place GIC-GIG sur le parking du cimetière (total de 4 places)

Chaîne de déplacement 6 - Rond point de Pruniers

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4% 3,5%
Dévers		> 2% 6%
Obstacles		1 panneau passage piéton
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm
B.E.V / Guide	Oui
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

Cimetière, Centre commercial

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

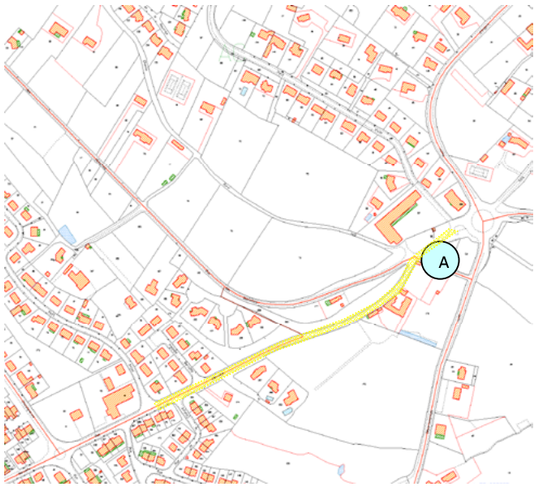





Chaîne de déplacement 7 - Rue Merveille CC de Pruniers

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche et béton désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		< 1,40 m 1,20 m jusqu'à l'îlot central puis > 1,40 m
Pente		<4%
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneaux céder le pasage (rond point du CC Pruniers), Stop (rue du Vieux Cimetière), zone 30, Stationnement interdit 3,5 t
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	> 2 cm
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Moyen

Observations générales

Dévers : 8,5%au début de la rue Merveille / 12% à l'entrée de l'îlot central / 5% à la fin de l'îlot
Pente : 3% au début de la rue Merveille / 2,5% à l'entrée de l'îlot central / 13% à la fin de l'îlot
Pas de continuité piétonne au carrefour rue Merveille, rue des Reinettes et rue du Vieux Cimetière

Etablissement Recevant du Public

Centre commercial de Pruniers



SECTEUR DU VAL DE MAINE

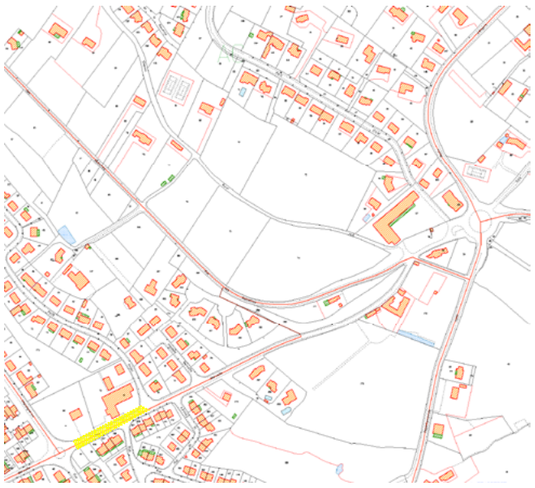





Observations générales

Dévers : 5% au niveau de la rue du Petit Anjou
Pente : 3% au niveau de la rue du Petit Anjou
2 candélabres : (2ème après l'Impasse Merveille : 1 m de passage, 1er après la rue du Petit Anjou dans la continuité piétonne)
Devant le centre de loisirs maternel, diriger les piétons le long du centre (avec un garde-corps)
Supprimer le ressaut de 4 cm avant la rampe après le centre de loisirs (pente : 13% sur 5 m et dévers : 4%)
Créer 2 passages Impasse Merveille et rue du Petit Anjou

Chaîne de déplacement 8 - Rue Merveille Pôle Petite Enfance

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche et béton désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		<4%
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneaux rappel zone 30 et céder le passage (rond point de la salle conviviale)
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Salle conviviale, centre de loisirs maternel

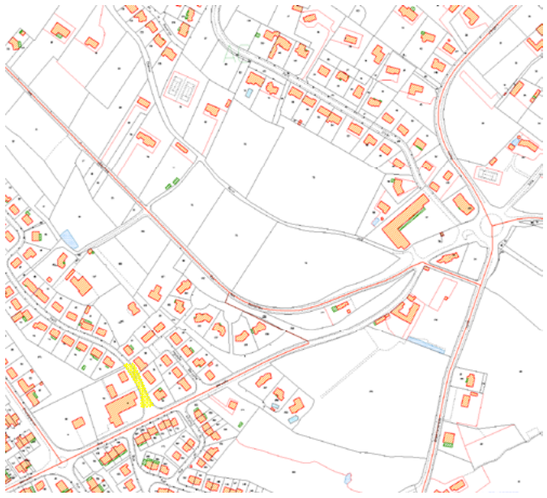





Observations générales

1 candélabre (avant la halte garderie : 0,85 m de passage)

Chaîne de déplacement 7 - Rue du Petit Anjou

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	bon
Largeur du trottoir		< 1 m
Pente		<4%
Dévers		> 2% 5% maximum
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Halte garderie

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Observations générales

Dévers : 4,5% dans le 1er virage après l'ESAT, 5% après le 1er virage, 1% derrière le transformateur
Pente : 8% dans le 1er virage après l'ESAT, 4% après le 1er virage, 5% derrière le transformateur
3 rochers avant le transformateur (1,20 m minimum de passage)

Chaîne de déplacement 9 - Rue du Champ de Montigny

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Moyen	Bon

Etablissement Recevant du Public

ESAT

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics









Observations générales

Dévers : 4% à l'entrée du chemin, 4% près du bassin, 3% à la sortie du chemin
Pente : 15% à l'entrée du chemin, 9% près du bassin, 5,5% à la sortie du chemin

Chaîne de déplacement 10 - Chemin rural

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m 2m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

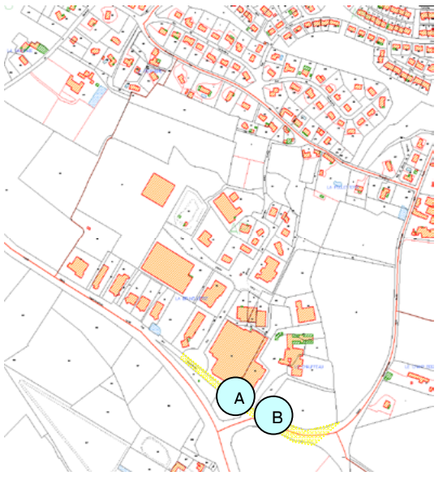





Observations générales

Dévers : 2% avant Horticash, 4% dans l'intersection rue des Brunelleries
Pente : 3% avant Horticash, 5,5% dans l'intersection rue des Brunelleries
2 places GIC-GIG sur 59

Chaîne de déplacement 9 - Rue des Brunelleries

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m 0,90 m vers Horticash, 1,20 m sans obstacles avant l'arrêt de bus
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		2 places GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< 2%
Dévers		< 2%
Ressaut avec le trottoir		Non
Signalisation		Non conformes

Passage piétons

	A	B
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

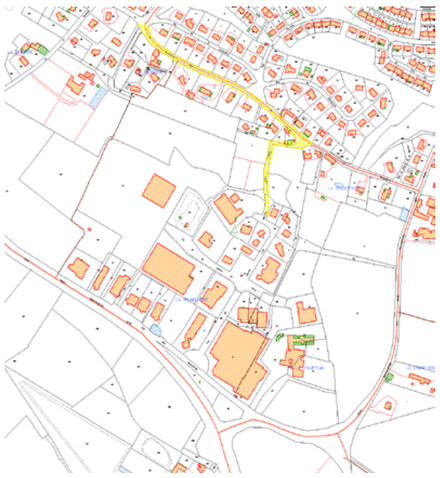





Observations générales

Chaîne de déplacement 12 - Rue de la Piverdière

Voirie

Revêtement	Nature	Pas de trottoir matérialisé
	Etat	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

ESAT

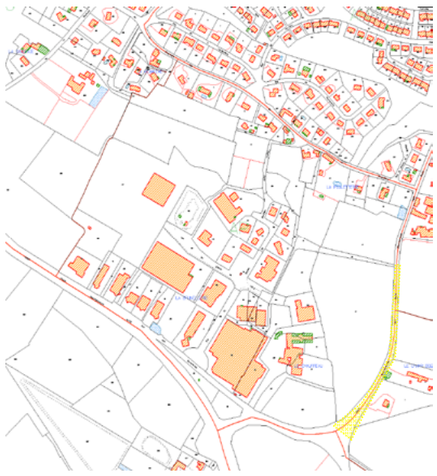





Observations générales

Chaîne de déplacement 11 - RD111

Voirie

Revêtement	Nature	Pas de trottoir matérialisé
	Etat	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public







Observations générales

Chaîne de déplacement 13 - Rue du Artaud

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de stationnement matérialisé
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Stade du Artaud

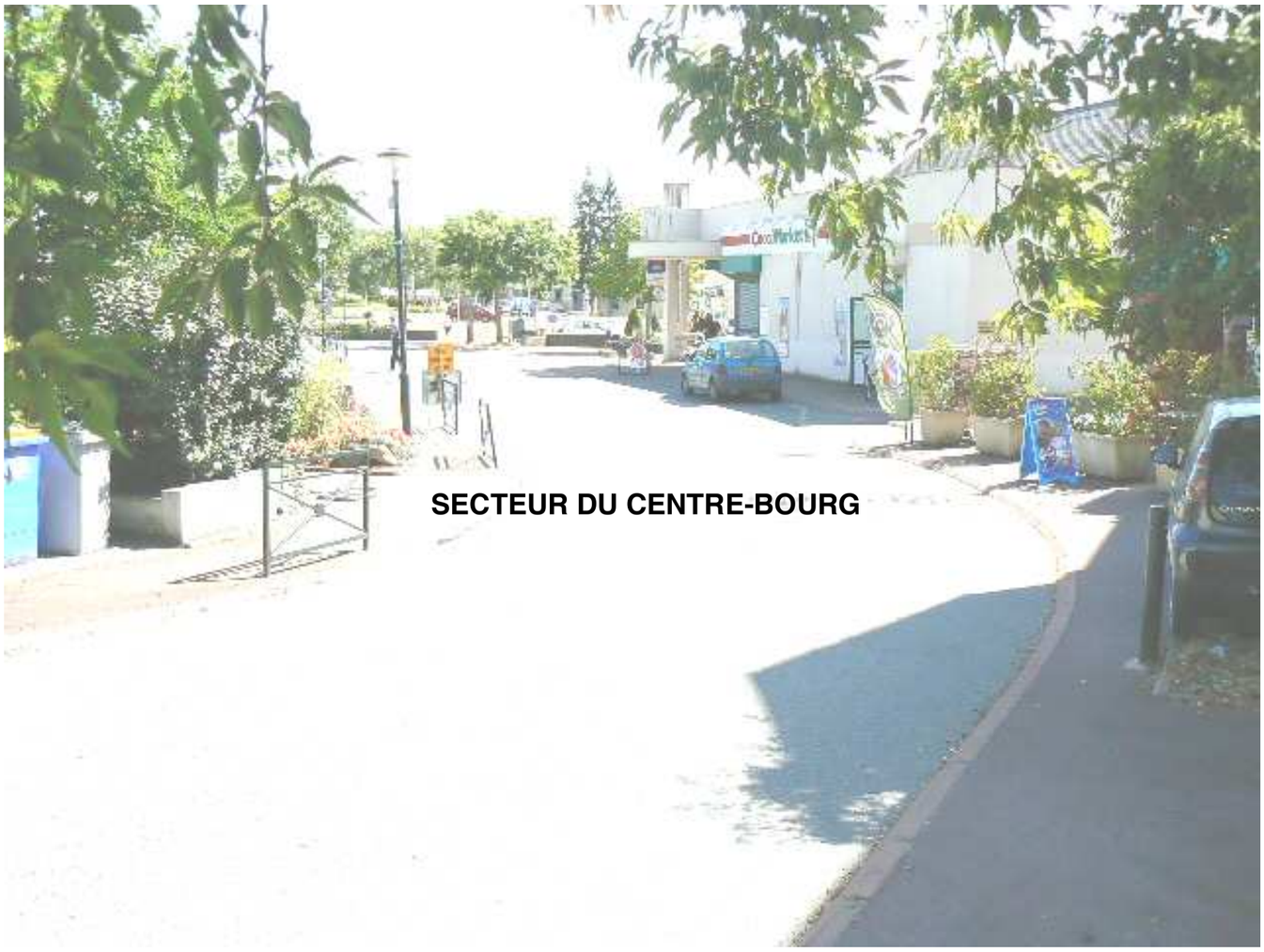

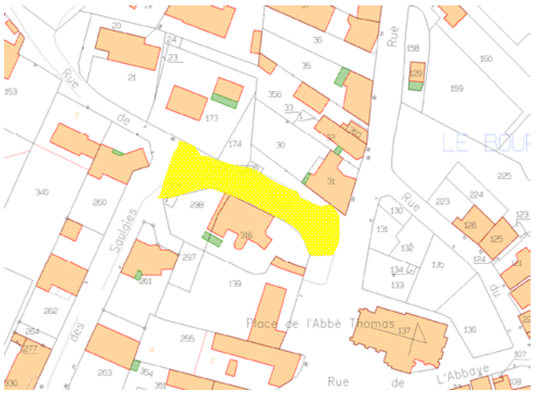





Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
Stationnement prévu sur le parking de la Poste dans le plan PRO du réaménagement du centre-bourg par le cabinet Meyniel

Chaîne de déplacement 13 - Rue de la Poste

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% (2,5 à 6,6%)
Dévers		>2% (4 à 5%)
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG sur le parking de la Poste
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< 2%
Dévers		< 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Bonne

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

La Poste







Observations générales

12 avaloirs EP (fentes > 2 cm) et 14 potelets métalliques
5 fosses d'arbres (grilles arasées avec des trous > 2 cm)
Les poubelles de tri sont laissées sur le trottoir ce qui peut gêner le passage d'une PMR
Les bandes pododactiles ne font pas la largeur entière du passage (2 m pour 8 m de passage)

Chaîne de déplacement 13 - Rue Chevrière partie haute

Voirie

Revêtement	Nature	Béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		Présignalisation coussin berlinois, fin de piste cyclable, interdiction de tourner à gauche
Observations		7 entrées de garage

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG devant la salle Chevrière
Revêtement	Nature	Béton désactivé
	Etat	Bon
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Bonne

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm
B.E.V / Guide	Oui
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Inexistant

Etablissement Recevant du Public

Ecole St-Joseph, Salle Chevrière

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

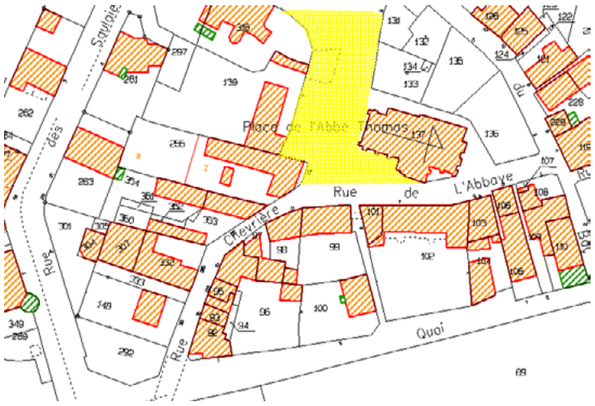

Chaîne de déplacement 14 - Place de l'Abbé

Voirie

Revêtement	Nature	Pavés joint sable
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% (6%)
Dévers		< 2%
Obstacles		Escalier d'accès à l'école de musique, 3 bancs publics et 4 fosses d'arbres
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Pavés joint sable
	Etat	Bon
Pente		> 2% (6%)
Dévers		> 2% (2,8%)
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Etablissement Recevant du Public







Chaîne de déplacement 13 - Rue des Saulaies

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% (0,6 à 9,7%)
Dévers		< 2% (environ 1%)
Obstacles		Panneaux stationnement autorisé 20 min, stop, céder le passage, accès bus 2 grilles EP
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG devant le supermarché
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		> 2 cm
Signalisation		Bonne

Passage piétons

	A	B	C	D
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Moyen	Bon	Bon

Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
Largeur du trottoir > 1,20 m avec obstacles (potelets, fosses d'arbres) mais < 1,20 m avec 5 candélabres
13 potelets métalliques à mettre aux normes
La terrasse du bar peut être avancée au plus près de la voirie pour faciliter le cheminement piéton

Etablissement Recevant du Public

Supermarché, bar, coiffeur







Observations générales

Chaîne de déplacement 15 - Entrée du parking supermarché

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Pôle santé

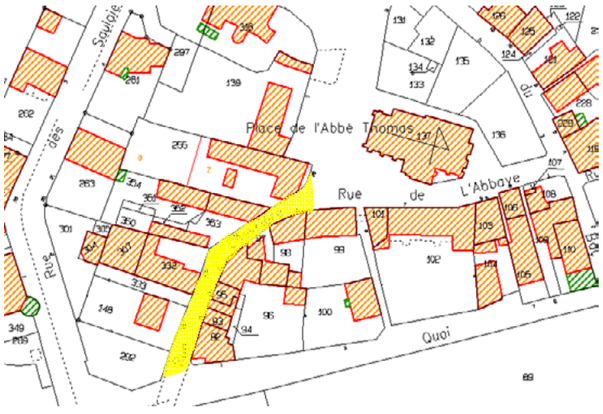





Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
7 avaloirs EP (fentes > 2 cm)

Chaîne de déplacement 14 - Rue Chevrière partie intermédiaire

Voirie

Revêtement	Nature	Béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		< 5% sur 10 m
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneau sens interdit
Observations		6 entrées de garage

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



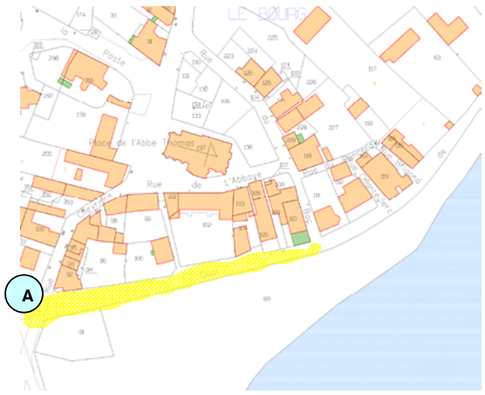

Chaîne de déplacement 16 - Quai de la Noé

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		< 5% sur 10 m (0,5 à 4,9%)
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneau sens interdit
Observations		Une entrée de garage entre la pharmacie et la mairie

Stationnement

Nombre de places		1 GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Pente		< 2%
Dévers		< 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Bon

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm (bordures arasées)
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

Mairie, Restaurants, Pharmacie





Observations générales

3 candélabres, 3 gardes corps et 4 potelets bois (à l'entrée du parc)

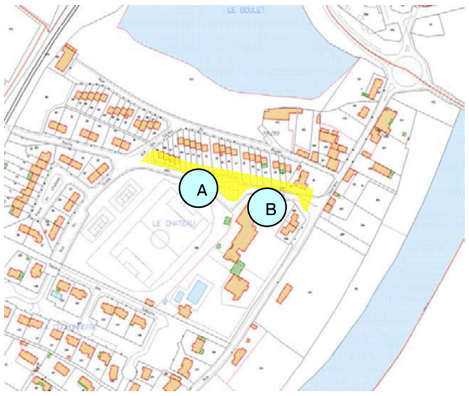





Observations générales

Présence d'un panneau stop à côté de l'école dont la hauteur est < 2,20 m
Créer une place GIC-GIG sur la place de stationnement la plus proche de l'école dans le parking. Prévoir un surbaissé de trottoir à proximité.
Penser à tailler les haies pour faciliter l'accès des espaces piétons

Chaîne de déplacement 18 - Route des Pétroles

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4% 3 à 5% devant l'école
Dévers		> 2%
Obstacles		2 bouches à clé dont une sans tampon
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

Piscine municipale, stade, école, camping, restaurant







Observations générales

Aménagement de l'arrêt de bus à côté de l'école à revoir en cas de mise en accessibilité pour les accès de l'école. La création d'un quai créerait une vue trop haute pour le passage des véhicules vers les entrées de garage
Penser à l'aménagement de l'arrêt de bus côté camping dans le projet d'aménagement de la rue Chevrière

Chaîne de déplacement 17 - Rue Chevrière partie basse

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m sauf après le rond point
Pente		< 4%
Dévers		> 2%
Obstacles		1 candélabre, 4 poteaux ciment, 2 garde-corps, 1 chambre FT, 1 potelet bois et 1 potelet métallique
Observations		2 entrées de garage

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C	D	E
Ressaut	< 2 cm	> 2 cm	< 2 cm	< 2 cm	> 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Mauvais	Mauvais	Bon	Bon	Mauvais

Etablissement Recevant du Public

Piscine municipale, stade, école, camping, restaurant

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Observations générales

En transformant l'espace vert rue des Sablons en trottoir, les enfants et PMR pourront cheminer sur un même côté autour des équipements.
Prévoir du mobilier urbain : 2 bancs

Chaîne de déplacement 18 - Rue des Sablons

Voirie

Revêtement	Nature	Pas de trottoir matérialisé
	Etat	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		6 candélabres sur la rue des Sablons
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Piscine municipale, stade







Observations générales

Chaîne de déplacement 18 - Rue du Stade

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		> 2% 3,2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Stade

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Observations générales

2 poteaux ciment
Nombreuses bordures épaufrées

Chaîne de déplacement 19 - Rue des Saules

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% 6% sur 30 m
Dévers		> 2% 5% maximum
Obstacles		Panneau stop fin de zone 30
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public







Observations générales

Rocher à l'entrée du chemin (1 m de passage de part et d'autre), 3 rochers à la sortie du chemin (1,10 m et 1,50 m de part et d'autre)
Le chemin est situé à proximité de l'étang en zone inondable
Il n'y a pas d'éclairage public

Chaîne de déplacement 19 - Chemin Etang du Boulet

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		
Pente		> 5% 5 à 7% maximum
Dévers		> 2% 3 à 5% maximum
Obstacles		2 panneaux promenade et 1 sens interdit sur 100 m
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	> 2 cm bordures AC le long de la rue
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



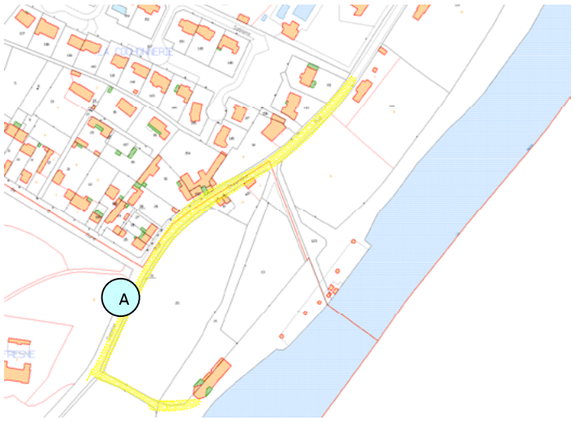





Observations générales

Largeur du trottoir côté camping : < 1,40 m (1,10 m devant le 1er riverain puis > 1,40 m jusqu'à 50 m avant l'arrêt de bus
Entrées de garage côté école : 8 / entrées de garage côté camping : 1
Les pentes et dévers des entrées de garage sont importantes
Tailler les sujets chez les riverains pour faciliter l'accessibilité
Pas de parking matérialisé à la base nautique
Pas de trottoir matérialisé depuis la RD 111 vers la base nautique

Chaîne de déplacement 20 - RD 111 vers base nautique

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et falun
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		> 2% 3% sur le trottoir côté école
Obstacles		2 panneaux de signalisation passage piétons, 2 présignalisation passage piétons, interdiction de stationner sur 250 m et 2 stop (base nautique)
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Moyen

Etablissement Recevant du Public

Base nautique

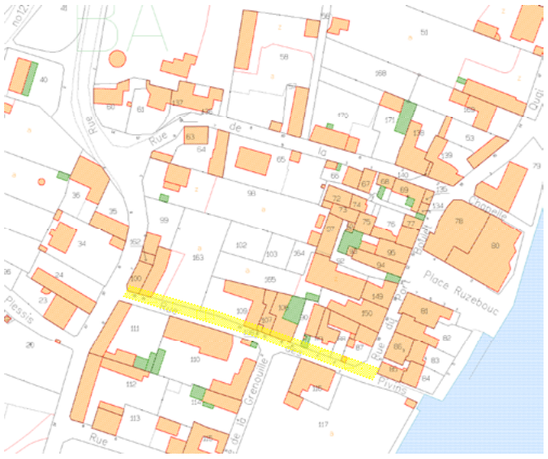





Chaîne de déplacement 22 - Rue des Pivins

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		> 5% 12%
Dévers		<2% 1%
Obstacles		Panneaux arrêt minute, interdiction aux motos, cyclomoteurs, sens interdit
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Observations générales

4 places de stationnement sans GIC-GIG

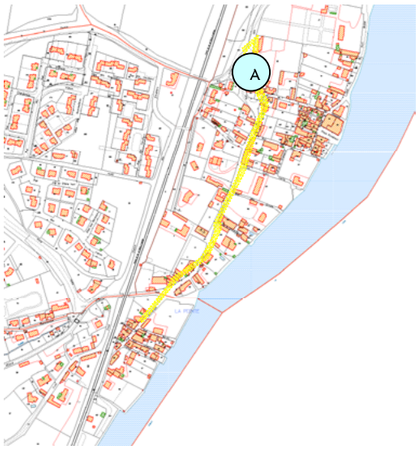





Chaîne de déplacement 21 - RD111-Rue des Saulniers

Voirie

Revêtement	Nature	Gravillons puis pavés
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		2 panneaux de présignalisation passage piétons, interdiction de tourner à gauche, piste cyclable
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG/19 places parking RD et 1 place GIC-GIG/28 places Chantourteau
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		<2%
Dévers		<2%
Ressaut avec le trottoir		<2cm
Signalisation		Non conforme à Chantourteau et absent sur la RD

Passage piétons

	A
Ressaut	<2cm
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	>1,20 m
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

Le cercle des boulistes, restaurant

Observations générales

Dévers : 3% sortie du parking sur la RD111, 3,5% au début de la rue des Saulniers, 3,5% après la 1ère placette, 4% devant l'Etoile d'Or
Pente : 3% sortie du parking sur la RD111, 6% au début de la rue des Saulniers, 6% après la 1ère placette, 4% devant l'Etoile d'Or
Obstacles : grilles EP (fentes et trous > 2 cm) : 6, candélabres (passage < 1 m) : 14, potelets non conformes : 8

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

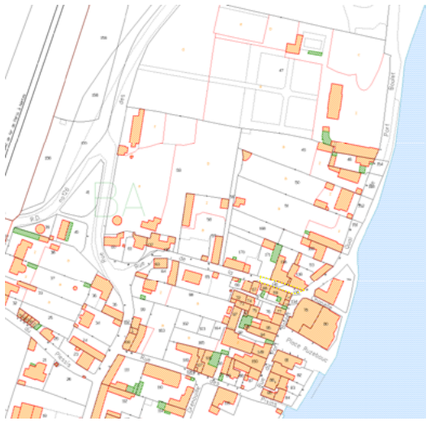





Observations générales

Chaîne de déplacement 23 - Rue de la Chapelle

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		< 1,40 m
Pente		> 4%
Dévers		<2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Oui

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public







Observations générales

Dévers : 2% au début de la rue, 5% à la fin de la rue, 0% à la sortie du parking
Pente : 2% au début de la rue, 0% à la fin de la rue, 1% à la sortie du parking
Obstacles : 4 potelets non conformes (passage dans la rue : 1 m)
2 grilles EP cassées à remplacer à côté de la place GIC-GIG
Suppression de 4 garde corps à l'entrée du Parc (pente : 12 et 16% / dévers : 1 et 1%)
Réaménagement des abords du Parc du petit Serrant prévu en 2010

Chaîne de déplacement 22 - Rue du Port Boulet

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		<4%
Dévers		<2%
Obstacles		Panneaux parking et stop à 50 m
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Pente		< 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Oui

Passage piétons

	A	B
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

Parc du Petit Serrant, restaurants, auberge, LPO

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Observations générales

Dévers : 4,5% en bas de la rue du Plessis
Pente : 13% en bas de la rue du Plessis
Obstacles : 8 grilles EP non conformes, 3 pièges à eau non conformes

Chaîne de déplacement 25 - Rue du Plessis

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		>5%
Dévers		>2%
Obstacles		Panneau sens interdit
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisé
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

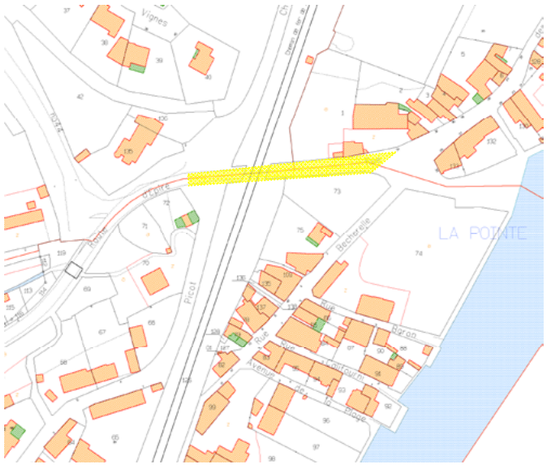





Observations générales

Chaîne de déplacement 24 - Route d'Epiré

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		<5% 1% sous le pont
Dévers		>2% 3,5%
Obstacles		Panneaux dos d'âne, stop, zone 30
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Observations générales

Chaîne de déplacement 26 - RD111

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		
Pente		< 5%
Dévers		< 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas place GIC-GIG matérialisée
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Pastel de Loire







Observations générales

Chaîne de déplacement 25 - Chemin rural 46

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





ANNEXE 2

SOLUTIONS TECHNIQUES

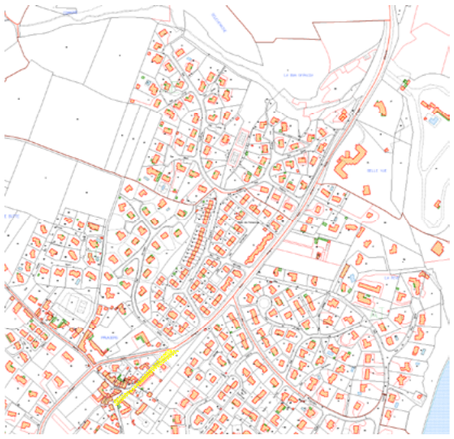

Chaîne de déplacement 1 - Voie romaine

Description :
La voie romaine accueille un faible trafic. Elle débouche sur la place de l'église. Les pentes et dévers sont supérieurs aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de supprimer les trottoirs trop peu larges pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée.

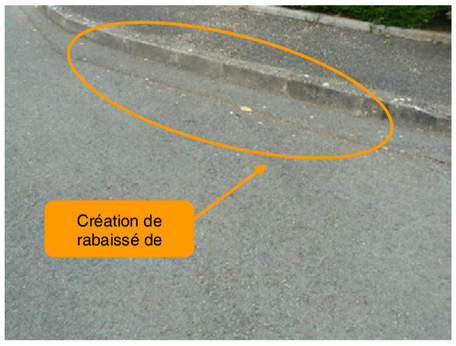

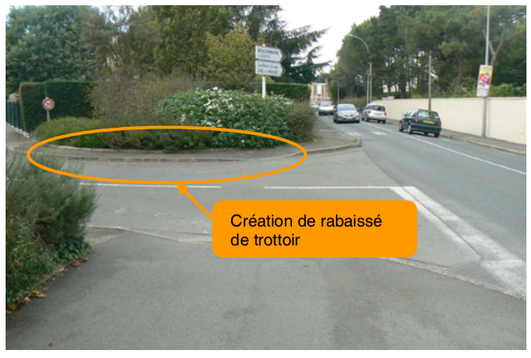

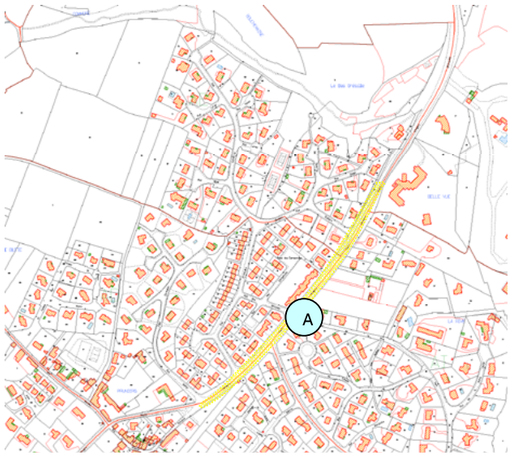

Chaîne de déplacement 1 - Route d'Angers

Description :
La route d'Angers accueille un trafic de transit. La voirie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de corriger les dévers, d'élargir le trottoir à 1,40 m par endroits et de mettre en conformité le passage piéton.

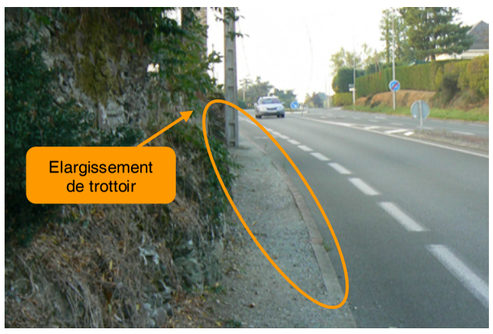



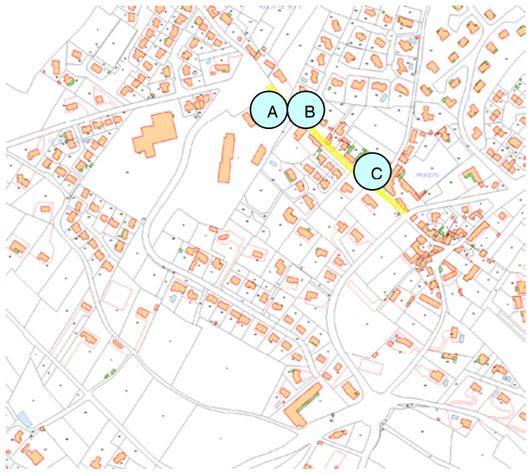

Chaîne de déplacement 3 - Rue des Moulins

Description :
La rue des Moulins accueille un trafic moyen. Le gabarit de la chaussée ne permet pas de créer un trottoir d'1,40 m.

Solutions :
Il est prévu de supprimer les trottoirs trop peu larges pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée. Des bateaux et bandes pododactiles seront installés pour les passages piétons. Les éléments de surface seront remis à niveau.

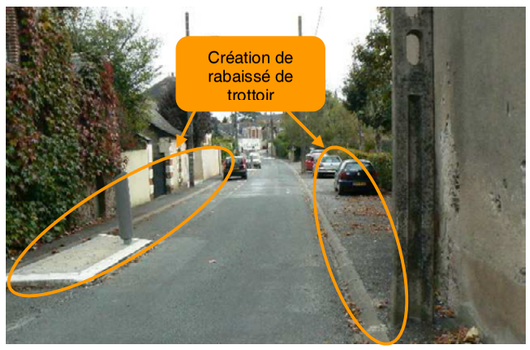

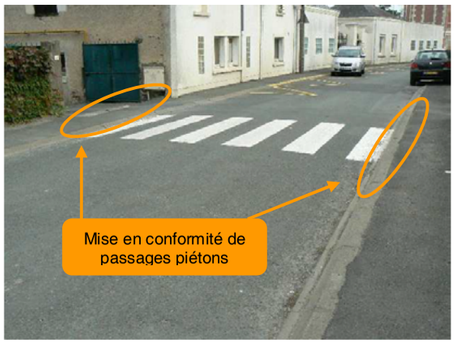



Chaîne de déplacement 2 - Rue du Prieuré

Description :
La rue du Prieuré accueille un faible trafic. Elle débouche sur la place de l'église. Les pentes et dévers sont supérieurs aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de supprimer les trottoirs trop peu larges pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée.

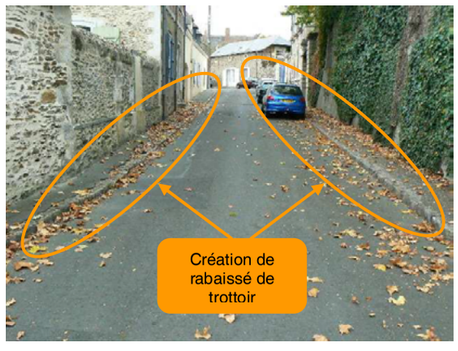





Chaîne de déplacement 5 - RD111 vers rond point de Pruniers

Description :
La RD111 est une voie accueillant un trafic dense et rapide depuis Angers. Le terrain est marqué par une forte pente.

Solutions :
Il est prévu d'élargir le trottoir à 1,50 m et de mettre en conformité les passages piétons.



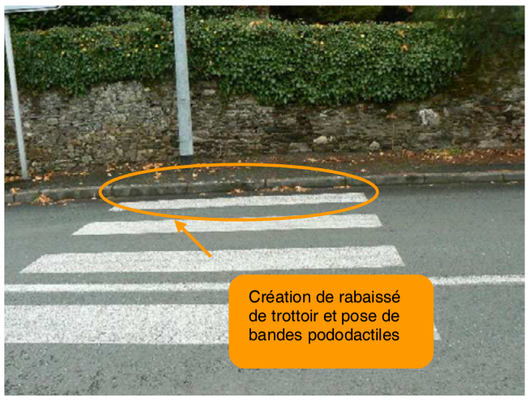



Chaîne de déplacement 4 - Rue du Petit Vivier

Description :
La rue du Petit Vivier accueille un trafic peu dense. Le stationnement des véhicules sur les trottoirs et les bordures AC2 ne permettent pas aux PMR de les franchir.

Solutions :
Il est prévu de rabaisser les trottoirs pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée. Des bateaux et bandes pododactiles seront installés pour les passages piétons. Les éléments de surface seront remis à niveau.

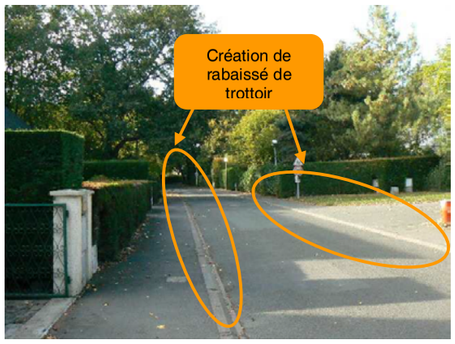

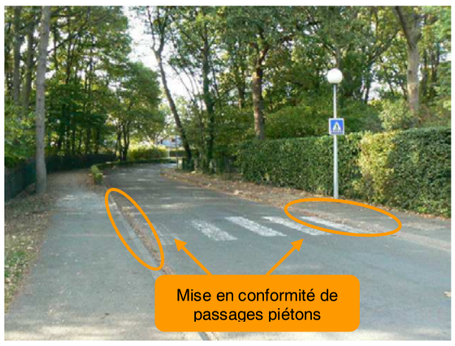



Chaîne complémentaire - Allée du Séquoïa

Description :
L'allée du Séquoïa traverse un lotissement pour gagner un chemin de terre et falun qui longe l'école du Petit Vivier.

Solutions :
Il est prévu de rabaisser le trottoir à l'entrée du lotissement et de corriger les pentes dans le chemin en terre et falun. Du mobilier urbain pourra venir agrémenter ce chemin.



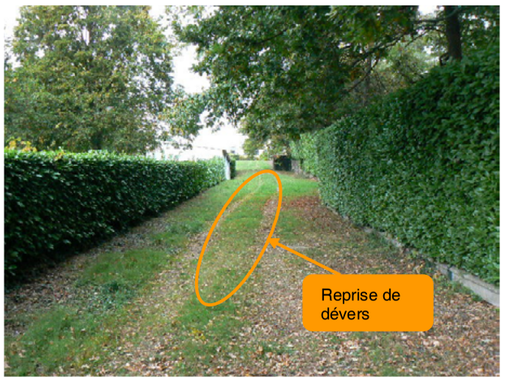

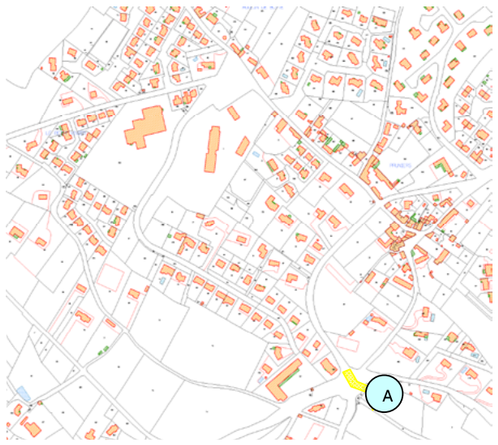

Chaîne de déplacement 6 - Rond point de Pruniers

Description :
La route d'Angers accueille un trafic de transit. La voirie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de faciliter la liaison piétonne depuis le centre commercial de Pruniers en passant par le cimetière vers l'arrêt de bus.





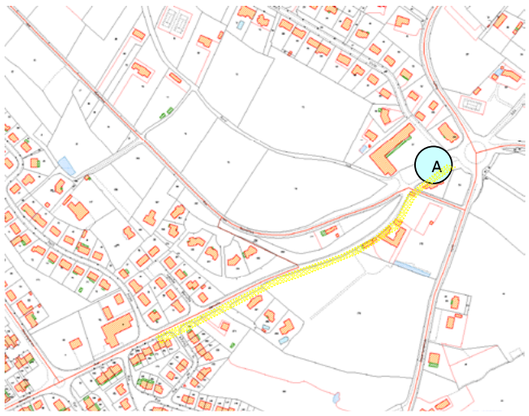

Chaîne de déplacement 7 - Rue Merveille CC de Pruniers

Description :
La rue Merveille fait la jonction entre le centre commercial de Pruniers et les établissements liés à la Petite Enfance. Le trafic y est assez important.

Solutions :
Il est prévu d'élargir le trottoir depuis le centre commercial vers le Pôle Petite Enfance. De nouveaux passages piétons permettront d'assurer une continuité piétonne.





PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



SECTEUR DU VAL DE MAINE

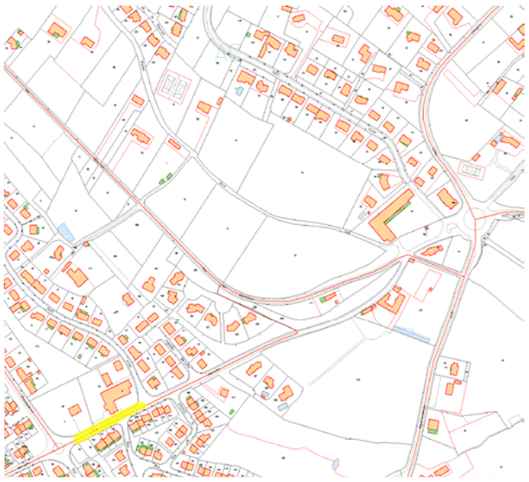

Chaîne de déplacement 8 - Rue Merveille centre pôle Petite Enfance

Description :
La rue Merveille fait la jonction entre le centre commercial de Pruniers et les établissements liés à la Petite Enfance. Le trafic y est assez important.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et de sécuriser l'espace piéton devant le pôle Petite Enfance





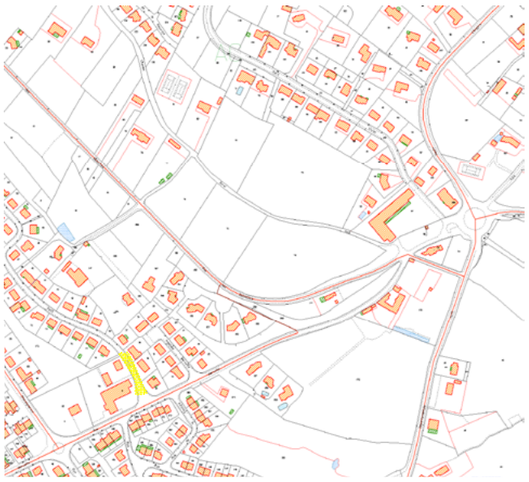

Chaîne de déplacement 7 - Rue du Petit Anjou

Description :
La rue du Petit Anjou accueille un très faible trafic. Elle relie la Halte Garderie à l'Espace Intergénérationnel.

Solutions :
Il est prévu d'élargir le trottoir à 1,40 m.

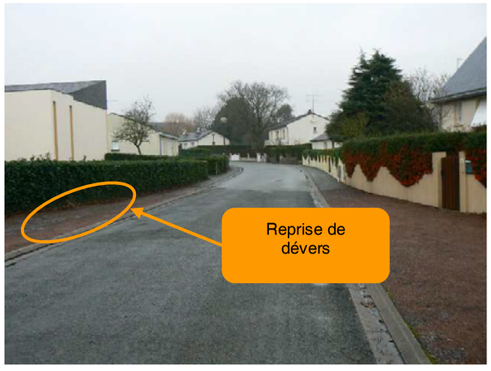





Chaîne de déplacement 9 - Rue du Champ de Montigny

Description :
La rue du Champ de Montigny est l'axe principal de desserte de la zone d'activité des Brunelleries. Elle accueille un trafic assez important.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité les passages piétons.



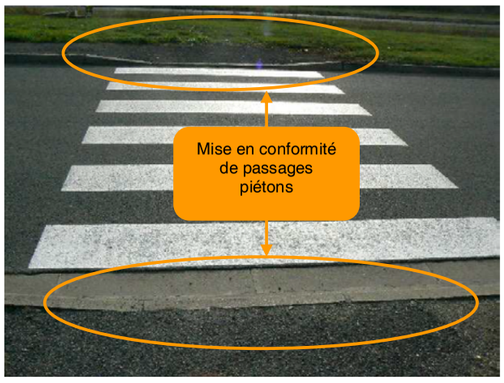

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Chaîne de déplacement 10 - Chemin rural

Description :
Le chemin rural accueille un faible trafic. Il relie la zone d'activité à l'arrêt de bus de la Piverdière.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers.





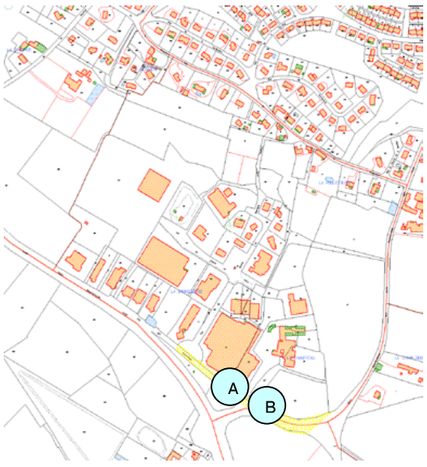

Chaîne de déplacement 9 - Rue des Brunelleries

Description :
La rue des Brunelleries permet d'entrer dans la zone d'activités des Brunelleries. Elle accueille un trafic assez important.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité les passages piétons





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chaîne de déplacement 12 - Rue de la Piverdière

Description :
La rue de la Piverdière accueille un faible trafic. Elle permet de relier la RD111 à la rue Merveille.

Solutions :
Il est prévu de créer un trottoir le long de la rue de la Piverdière.

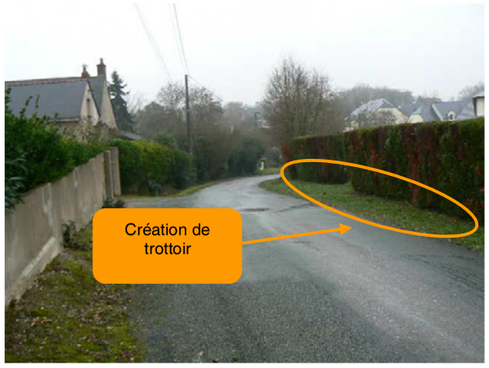

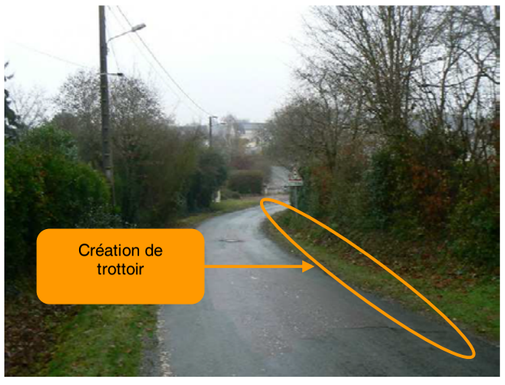

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

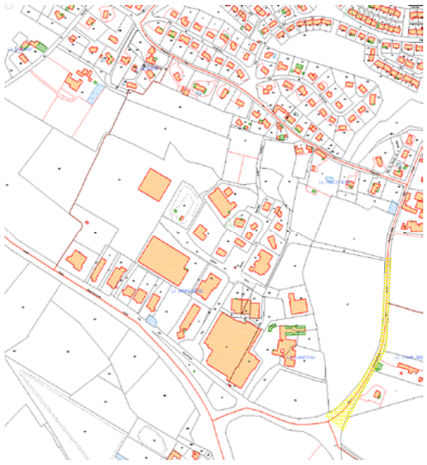

Chaîne de déplacement 11 - RD111

Description :
La RD111 accueille un trafic de transit important. Elle relie le secteur du Centre-Bourg, de la Piverdière et de Val de Maine.

Solutions :
Il est prévu de créer un trottoir le long de la RD111.

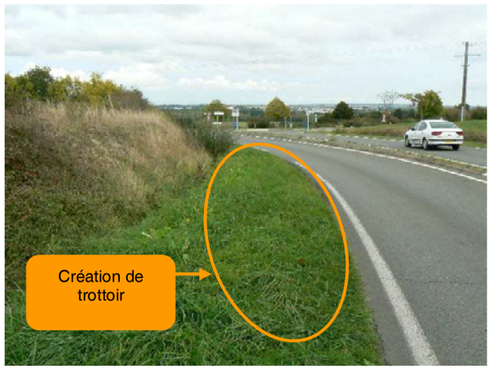

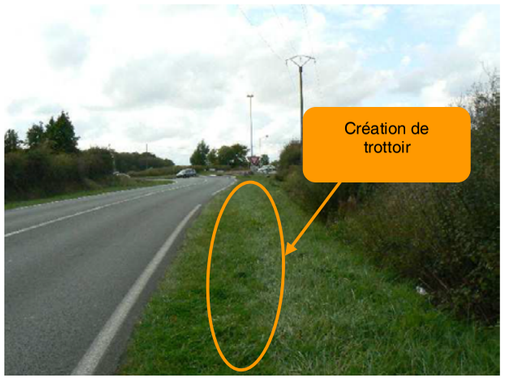

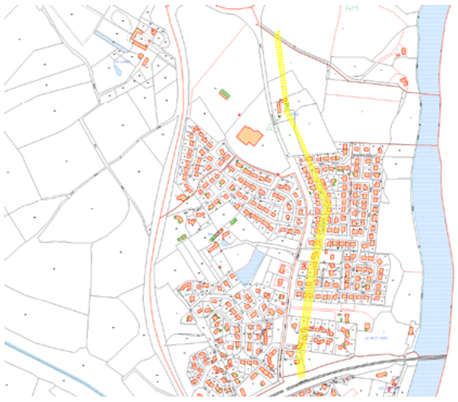

Chaîne de déplacement 13 - Rue du Artaud

Description :
La rue du Artaud accueille un trafic assez important. Elle permet de rejoindre le Centre-Bourg.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité les passages piétons et les panneaux de signalisation de police.





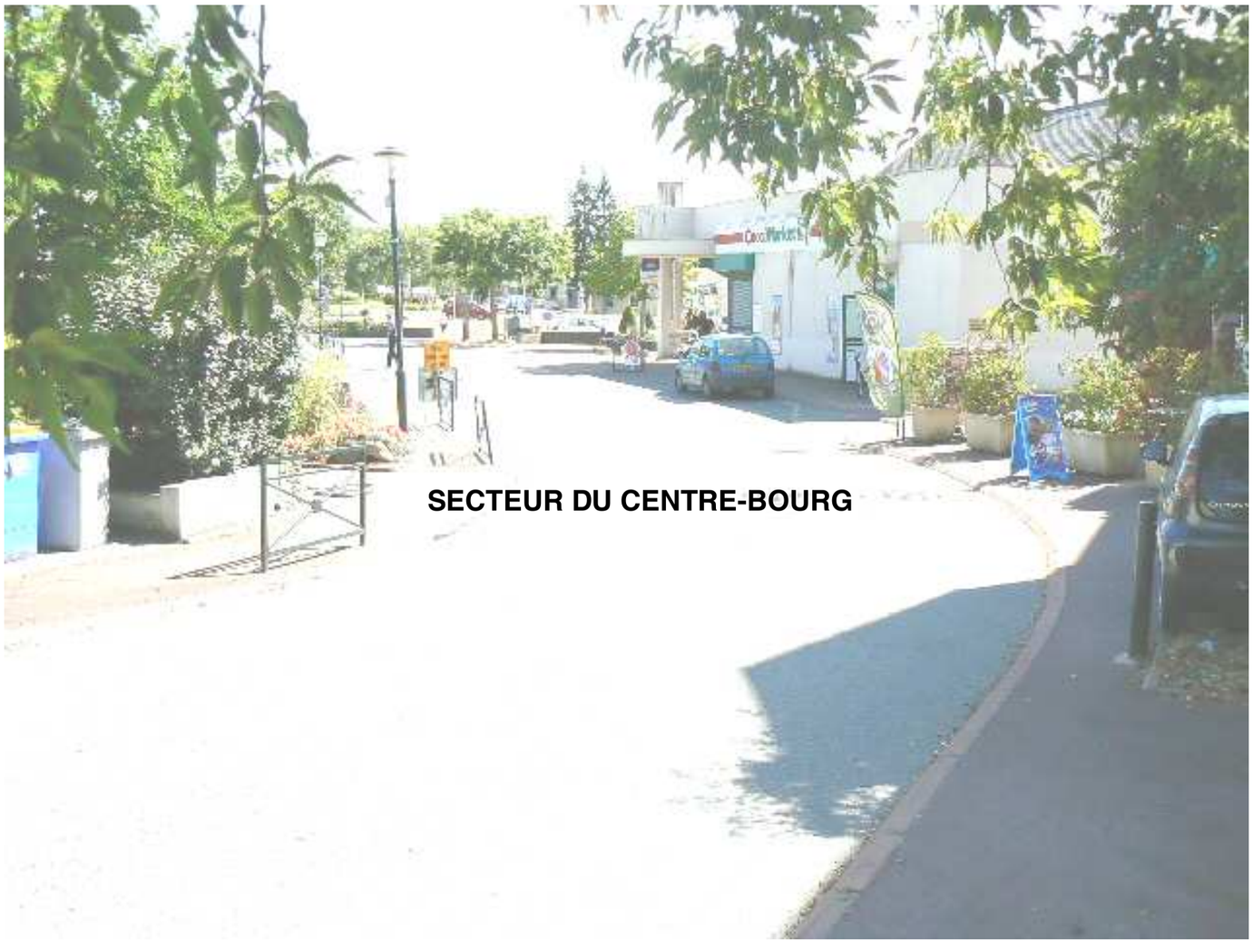

SECTEUR DU CENTRE-BOURG



Chaîne de déplacement 13 - Rue des Saulaies

Description :
La rue des Saulaies est en zone 30 et l'aménagement de celle-ci y est récent. Cette rue concentre un grand nombre de commerces du Centre-Bourg. Le terrain est marqué par une forte pente naturelle supérieure à 5%.

Solutions :
Mise en conformité de 13 potelets métalliques
Reprise du marquage au sol de 2 passages piétons
Déplacer les jardinières du bar au plus près de la voie des Saulaies afin de d'élargir le passa
devant le bar
Réaménager l'entrée de la boulangerie en retirant les pavés et les bordures





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chaîne de déplacement 13 - Rue Chevrière partie haute

Description :
La rue Chevrière accueille un faible trafic . Le terrain est marqué par une forte pente naturelle supérieure à 5%.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité le mobilier urbain et les grilles d'eau pluviale

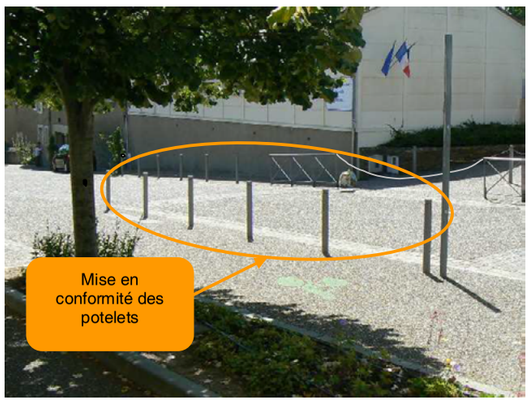



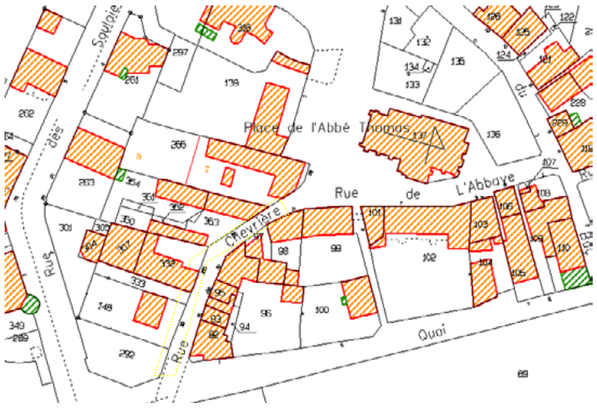

Chaîne de déplacement 14 - Rue Chevrière partie intermédiaire

Description :
La rue Chevrière est en zone 30. Il s'agit d'une rue assez étroite en sens unique qui ne comporte pas de trottoirs.

Solutions :
Mise en conformité de 7avaloirs d'eau pluviale.
Rehausse du panneau sens interdit sur la façade de l'ancienne épicerie

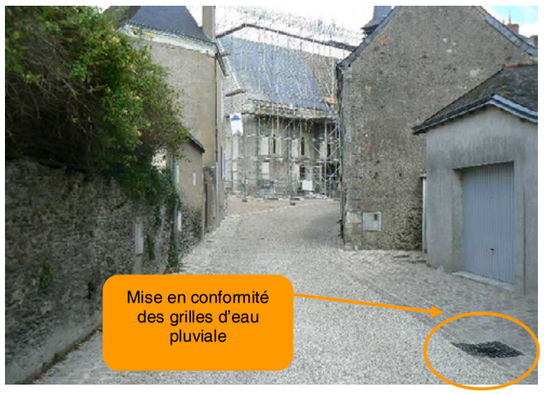



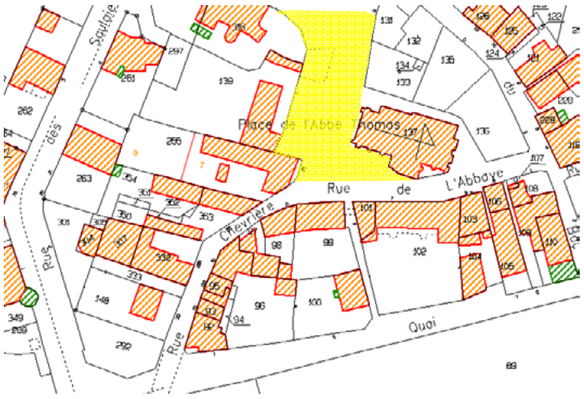

Chaîne de déplacement 14 - Place de l'Abbé Thomas

Description :
La Place de l'Abbé Thomas est un espace réservé aux piétons. Le terrain est marqué par une forte pente naturelle supérieure à 5%.

Solutions :
Création d'une place GIC-GIG à proximité des emplacements des bornes aux pieds de l'emmarchement de la médiathèque pour favoriser l'accès de la médiathèque et de l'église aux PMR en diminuant la contrainte topographique







PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

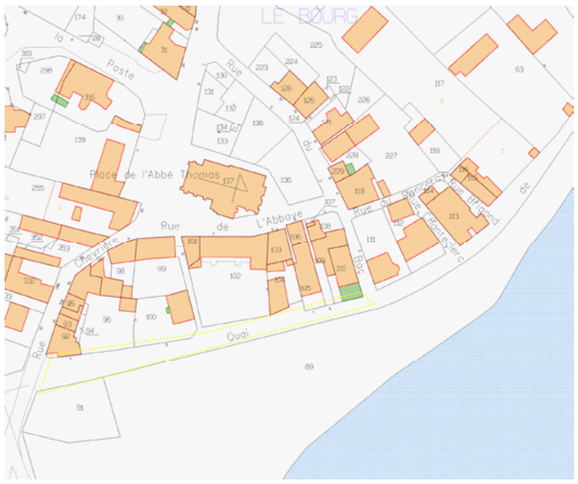

Chaîne de déplacement 16 - Quai de la Noé

Description :
Le Quai de la Noé accueille un trafic peu important. Il dessert la pharmacie, la mairie et des restaurants.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et de mettre en conformité le mobilier urbain.





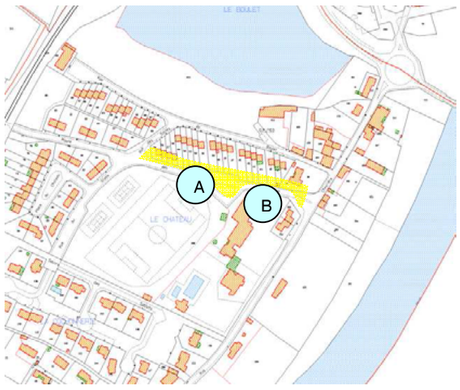

Chaîne de déplacement 18 - Rue des Pétroles

Description :
La rue des Pétroles est en zone 30 et permet d'accéder à l'école du Château. Le trafic y est peu important.

Solutions :
Mise en conformité des passages piétons
Création d'une place GIC-GIG
Mise en conformité des panneaux de signalisation

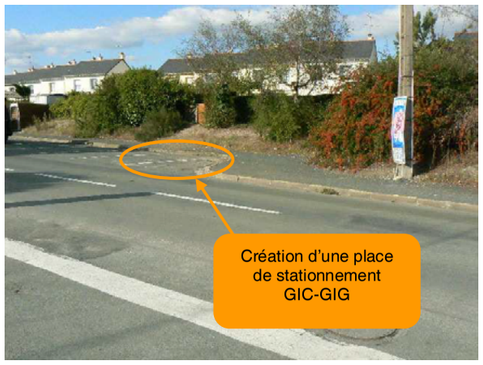



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chaîne de déplacement 17 - Rue Chevrière partie basse

Description :
La rue Chevrière dans sa partie basse est une voirie avec un trafic important. Les passages piétons ne sont adaptés aux PMR.

Solutions :
La mise en accessibilité de la rue Chevrière fera partie d'un projet d'aménagement de voirie visant notamment :
Elargissement du trottoir depuis le rond point de Bouchemaine jusqu'à l'intersection de la rue Chevrière et de la route des Pétroles.
Effacement des réseaux aériens (intervention dans le cadre d'un réaménagement d'ensemble)
La prise en compte de l'aménagement des quais des arrêts de bus

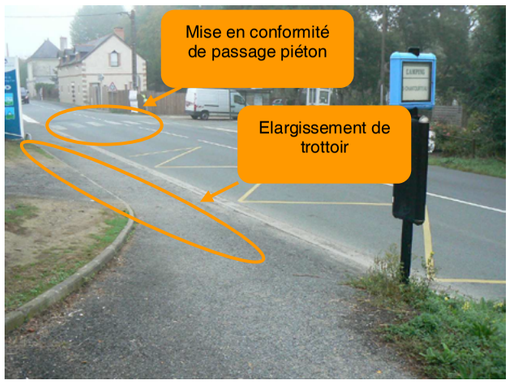

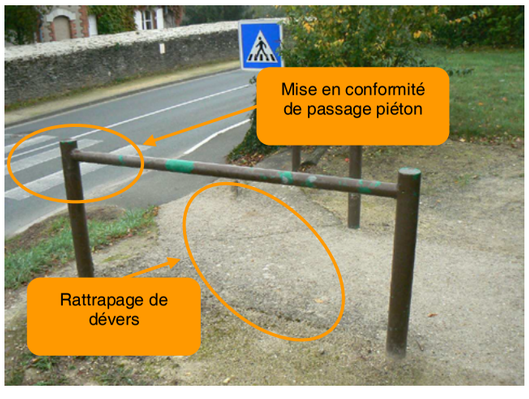



Chaîne de déplacement 18 - Rue des Sablons

Description :
Les rues des Sablons est une rue desservant un quartier résidentiel en zone 30. le trafic y est très faible.

Solutions :
Il est prévu de créer un trottoir sur la rue des Sablons pour assurer la continuité piétonne avec celui de la rue du Stade.



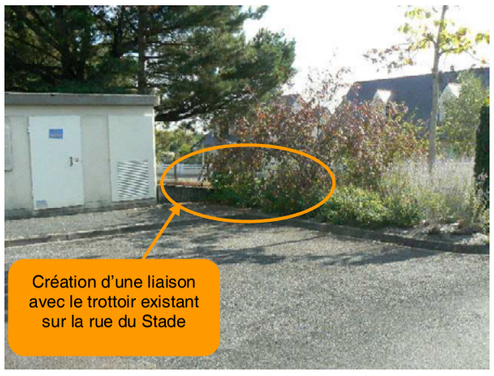

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chaîne de déplacement 18 - Rue du Stade

Description :
La rue du Stade est en zone 30 et permet d'accéder à l'école du Château. Le trafic y est très faible.

Solutions :
Mise en conformité des passages piétons
Création d'une place GIC-GIG
Mise en conformité des panneaux de signalisation

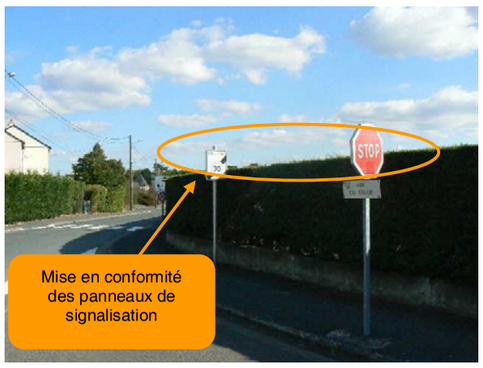

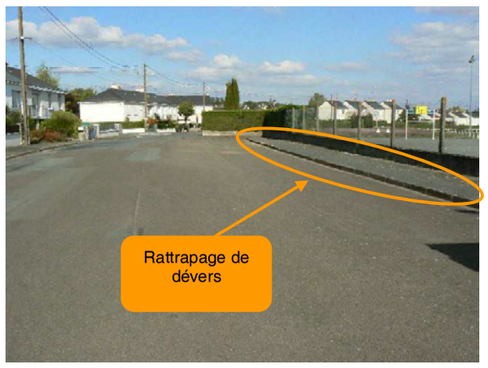



Chaîne de déplacement 19 - Rue des Saules

Description :
La rue des Saules accueille un très faible trafic. Elle relie l'étang du Boulet à la route des Pétroles.

Solutions :
Il est prévu de démolir le trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée et de poser de nouvelles bordures.

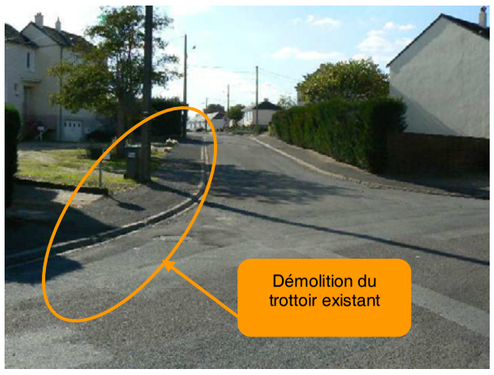





Chaîne de déplacement 19 - Chemin de l'étang du Boulet

Description :
Le chemin de l'Etang du Boulet est un chemin de promenade en falun.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et de mettre en conformité le passage piéton

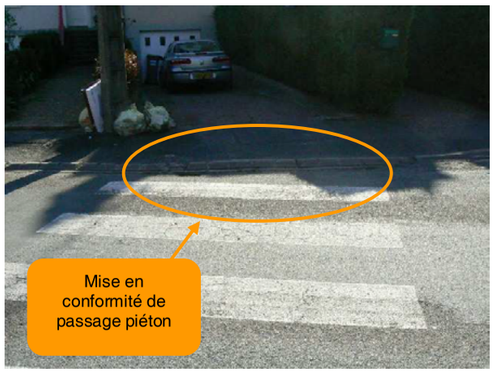



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



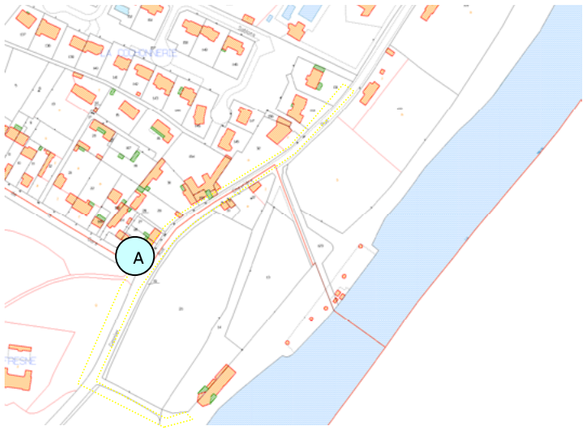

Chaîne de déplacement 20 - RD111 vers la base nautique

Description :
La RD111 accueille un trafic élevé depuis le rond point de Bouchemaine vers la Pointe.

Solutions :
Il est prévu de corriger le dévers du trottoir et d'assurer la continuité piétonne jusqu'à la base nautique.

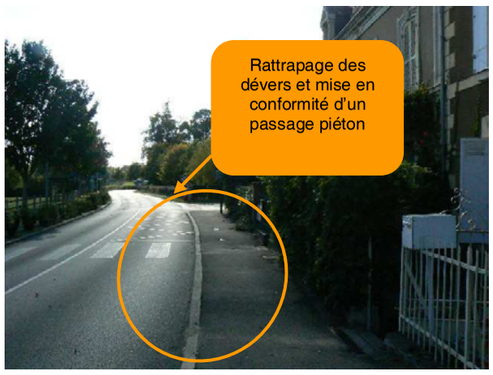

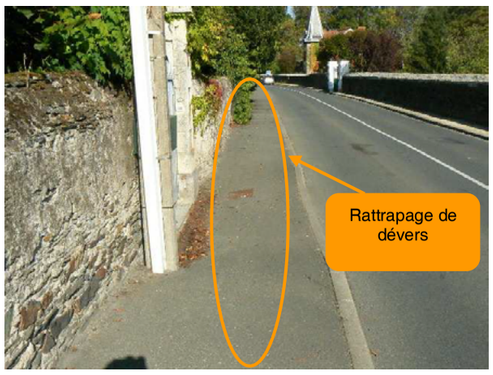

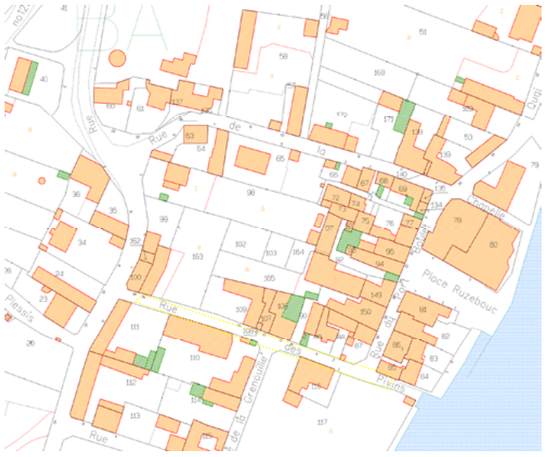

Chaîne de déplacement 22 - Rue des Pivins

Description :
La rue des Pivins accueille un trafic peu fréquenté. Elle est marquée par une forte pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de corriger les dévers de la rue du Port Boulet et de mettre en conformité deux passages piétons.





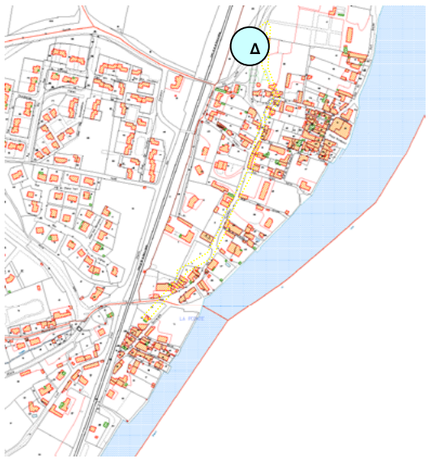

Chaîne de déplacement 21 - Rue des Saulniers

Description :
La rue des Saulniers accueille un trafic peu fréquenté. La topographie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et d'élargir le trottoir à 1,40 m.





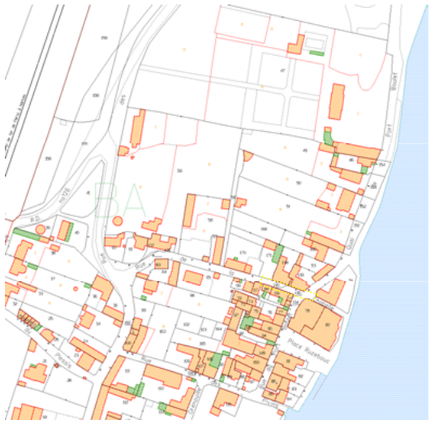

Chaîne de déplacement 23 - Rue de la Chapelle

Description :
La rue de la Chapelle accueille un trafic peu fréquenté. Elle est marquée par une forte pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de déplacer une place GIC-GIG

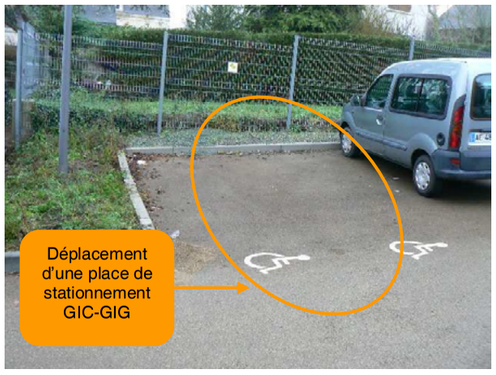



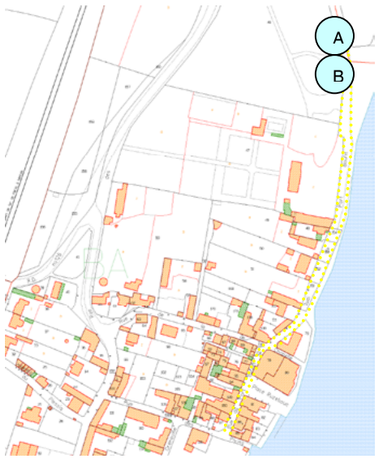

Chaîne de déplacement 22 - Rue du Port Boulet

Description :
La rue du Port Boulet accueille un trafic peu fréquenté. Elle débouche sur le Parc du Petit Serrant au site de la Confluence.

Solutions :
Il est prévu de corriger les dévers de la rue du Port Boulet et de mettre en conformité deux passages piétons.





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chaîne de déplacement 25 - Rue du Plessis

Description :
La rue du Plessis accueille un très faible trafic. La topographie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de créer des paliers de repos et de mettre en conformité les pièges à eau et grilles d'eau pluviale.



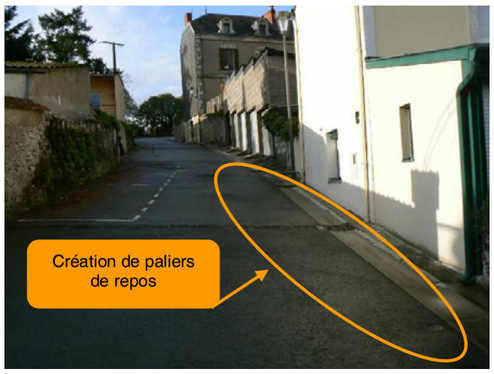

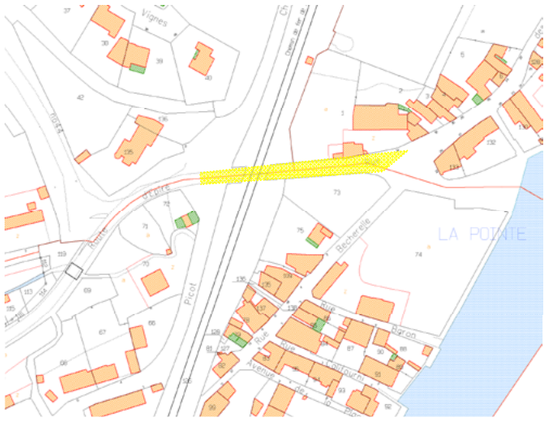

Chaîne de déplacement 24 - Route d'Epiré

Description :
La route d'Epiré accueille un trafic assez faible.

Solutions :
Il est prévu de corriger le dévers du trottoir et de mettre en conformité des panneaux de signalisation de police.







Chaîne de déplacement 26 - RD111

Description :
La RD111 accueille un trafic important de transit entre Bouchemaine et Epiré.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité le passage piéton.







Chaîne de déplacement 25 - Chemin rural 46

Description :
Le chemin rural 46 est réservé aux piétons. Il relie la rue du Plessis à la RD111 en traversant le lotissement des Bourrassières.

Solutions :
Il est prévu d'assurer la continuité piétonne depuis la rue du Plessis jusqu'à l'arrêt de bus situé dans le rond point de Pastel de Loire.







BOUCHEMAINE
La Maine, La Loire

ANNEXE 3

ESTIMATION DU COÛTS DES TRAVAUX

Chaîne de déplacement 1 - Voie romaine

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition de trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée	m2	60,00	30,00	1 800,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (rehausse des existants et pose d'un panneau de présignalisation passage piétons)	F	3,00	640,00	1 920,00

Montant H.T.	3 720,00
T.V.A. 19,6 %	729,12
Montant T.T.C.EURO	**4 449,12**
Montant T.T.C. FRANCS	29 184,31

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 1 - Route d'Angers

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (à proximité de la rue Primevère)	ml	100,00	90,00	9 000,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (RD111 jusqu'à rue Primevère : 380*2)	m²	760,00	25,00	19 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (rehausse des existants et pose d'un panneau de présignalisation passage piétons)	F	4,00	640,00	2 560,00
Abaissement de bordures (rue Epervière)	ml	2,00	115,00	230,00
Mise en conformité d'une grille (rue Epervière)	F	1,00	350,00	350,00
Mise en conformité d'un passage piétons (existant arrêt de bus, à créer rue de la Rive et rue Epervière)	F	8,00	640,00	5 120,00
Déplacement d'un poteau ciment existant	F	1,00	1 000,00	1 000,00
Marquage peinture au sol du passage piéton	u	10,00	30,00	300,00

Montant H.T.	37 560,00
T.V.A. 19,6 %	7 361,76
Montant T.T.C.EURO	**44 921,76**
Montant T.T.C. FRANCS	294 667,43

Chaîne de déplacement 3 - Rue des Moulins

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée : 250*0,90*2	m²	450,00	30,00	13 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	8,00	250,00	2 000,00
Remise à niveau avaloirs EP	u	2,00	150,00	300,00
Remise à niveau chambre télécom	u	7,00	350,00	2 450,00
Mise en conformité d'un passage piéton	F	6,00	640,00	3 840,00

Montant H.T.	22 090,00
T.V.A. 19,6 %	4 329,64
Montant T.T.C.EURO	**26 419,64**
Montant T.T.C. FRANCS	173 301,48

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 2 - Rue du Prieuré

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée : 55*0,50*2	m²	55,00	30,00	1 650,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	2,00	250,00	500,00
Remise à niveau regards de visite	u	4,00	150,00	600,00
Remise à niveau chambre télécom	u	7,00	350,00	2 450,00

Montant H.T.	5 200,00
T.V.A. 19,6 %	1 019,20
Montant T.T.C.EURO	**6 219,20**
Montant T.T.C. FRANCS	40 795,28

Chaîne de déplacement 5 - Rond point de Pruniers

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers	m2	20,00	25,00	500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (rehausse des existants et pose d'un panneau de présignalisation passage piétons)	F	1,00	640,00	640,00
Remise à niveau d'une grille EP	u	1,00	150,00	150,00
Abaissement de bordures	ml	2,00	115,00	230,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	1 945,00
T.V.A. 19,6 %	381,22
Montant T.T.C.EURO	**2 326,22**
Montant T.T.C. FRANCS	15 259,00

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 4 - Rue du Petit Vivier

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Abaissement de bordures (360*2)	ml	720,00	30,00	21 600,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (1,5*25)	m²	37,50	15,00	562,50
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	10,00	250,00	2 500,00
Remise à niveau de regards de visite	u	17,00	150,00	2 550,00
Remise à niveau de bouches à clé	u	23,00	50,00	1 150,00
Remise à niveau de grilles EP	u	6,00	150,00	900,00
Abaissement de bordures (jeu de boules, complexe sportif et devant école)	ml	12,00	115,00	1 380,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	8,00	640,00	5 120,00
Marquage peinture au sol du passage piétons	u	5,00	30,00	150,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	36 337,50
T.V.A. 19,6 %	7 122,15
Montant T.T.C.EURO	**43 459,65**
Montant T.T.C. FRANCS	285 076,62

Chaîne de déplacement complémentaire - Allée du Séquoïa

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée (début allée Séquoïa) : 75*1,5	m²	112,50	30,00	3 375,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (sur TV : 1,5*25)	m²	37,50	15,00	562,50
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (fin TV : 1,5*100)	m²	150,00	15,00	2 250,00
Mise en place d'un banc	F	2,00	650,00	1 300,00

Montant H.T.	7 487,50
T.V.A. 19,6 %	1 467,55
Montant T.T.C.EURO	**8 955,05**
Montant T.T.C. FRANCS	58 741,28

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 6 - RD111 vers le rond point

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (450 * 2)	ml	900,00	90,00	81 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	6,00	250,00	1 500,00
Rechargement de la chaussée au niveau du trottoir	m²	2,00	30,00	60,00
Remplacement d'un tampon cassé	u	1,00	150,00	150,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00
Mise en conformité d'une grille	F	1,00	350,00	350,00

Montant H.T.	85 620,00
T.V.A. 19,6 %	16 781,52
Montant T.T.C.EURO	**102 401,52**
Montant T.T.C. FRANCS	671 709,94

Chaîne de déplacement 7 – Rue Merveille côté Centre Commercial

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (le long du CC et début rue Merveille : 80+80)	ml	160,00	80,00	12 800,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (îlot central et Petit Anjou : 50*2+55*1,5)	m²	100,00	15,00	1 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	4,00	250,00	1 000,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00
Mise en conformité d'un passage piétons (CC Pruniers, carrefour rue des Reinettes, impasse Merveille et rue du Petit Anjou	F	8,00	640,00	5 120,00

Montant H.T.	21 700,00
T.V.A. 19,6 %	4 253,20
Montant T.T.C.EURO	**25 953,20**
Montant T.T.C. FRANCS	170 241,83

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chaîne de déplacement 8 - Rue Merveille côté Pôle Enfance

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (îlot central et Petit Anjou : 50*2+55*1,5)	m²	82,50	15,00	1 237,50
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	2,00	250,00	500,00
Mise en place d'un garde-corps	ml	1,00	120,00	120,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rampe vers salle conviviale : 20*1,5)	m²	30,00	25,00	750,00
Marquage au sol de stationnement non GIC-GIG	F	9,00	25,00	225,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	3 257,50
T.V.A. 19,6 %	638,47
Montant T.T.C.EURO	**3 895,97**
Montant T.T.C. FRANCS	25 555,89

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 7 - Rue du Petit Anjou

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoir de largeur 1,50 m	ml	45,00	90,00	4 050,00

Montant H.T.	4 050,00
T.V.A. 19,6 %	793,80
Montant T.T.C.EURO	**4 843,80**
Montant T.T.C. FRANCS	31 773,25

Chaîne de déplacement 9 - Rue du Champ de Montigny

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (1er virage après l'ESAT et intersection rue des Brunelleries : 30*1,5*2)	ml	90,00	15,00	1 350,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	8,00	640,00	5 120,00
Marquage peinture au sol du passage piétons	u	5,00	30,00	150,00
Déplacement de rocher	F	3,00	100,00	300,00

Montant H.T.	6 920,00
T.V.A. 19,6 %	1 356,32
Montant T.T.C.EURO	**8 276,32**
Montant T.T.C. FRANCS	54 289,10

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chaîne de déplacement 10 - Chemin rural

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (chemin : 3,50*20*2)	m²	140,00	15,00	2 100,00

Montant H.T.	2 100,00
T.V.A. 19,6 %	411,60
Montant T.T.C.EURO	**2 511,60**
Montant T.T.C. FRANCS	16 475,02

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 9 - Rue des Brunelleries

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00

Montant H.T.	2 560,00
T.V.A. 19,6 %	501,76
Montant T.T.C.EURO	**3 061,76**
Montant T.T.C. FRANCS	20 083,83

Chaîne de déplacement 12 - Rue de la Piverdière

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Construction de trottoir de largeur 1,50 m	ml	360,00	90,00	32 400,00

Montant H.T.	32 400,00
T.V.A. 19,6 %	6 350,40
Montant T.T.C.EURO	**38 750,40**
Montant T.T.C. FRANCS	254 185,96

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 11 - RD111

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Construction de trottoirs de largeur 1,50 m	ml	590,00	90,00	53 100,00
Création d'un abaissé de trottoir	F	2,00	640,00	1 280,00

Montant H.T.	54 380,00
T.V.A. 19,6 %	10 658,48
Montant T.T.C.EURO	**65 038,48**
Montant T.T.C. FRANCS	426 624,46

Chaîne de déplacement 13 - Rue du Artaud

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	10,00	250,00	2 500,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	6,00	640,00	3 840,00

Montant H.T.	6 340,00
T.V.A. 19,6 %	1 242,64
Montant T.T.C.EURO	**7 582,64**
Montant T.T.C. FRANCS	49 738,86

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

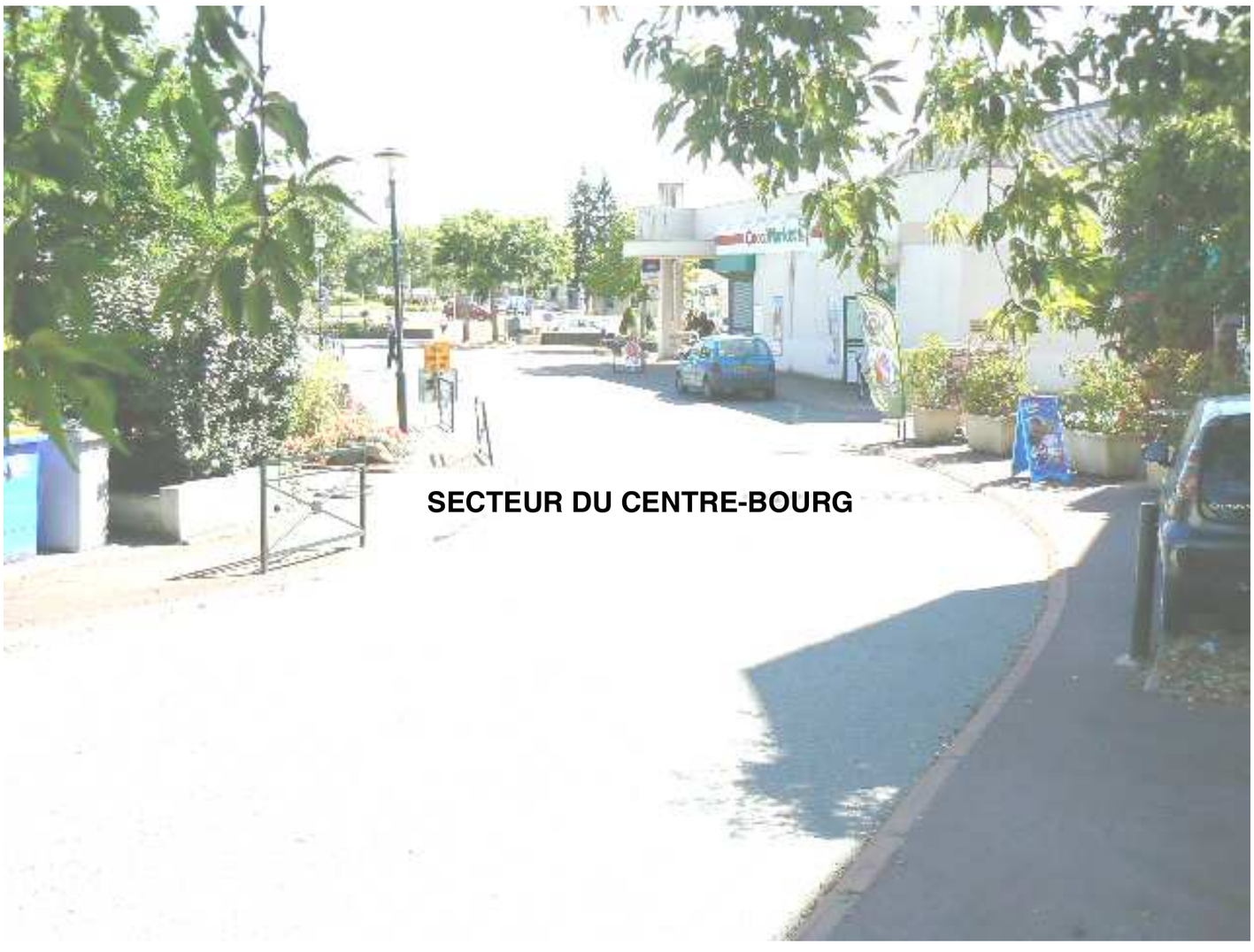

SECTEUR DU CENTRE-BOURG

Chaîne de déplacement 13 - Rue des Saulaies

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Remplacement de potelet	F	13,00	200,00	2 600,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	4,00	250,00	1 000,00
Mise en conformité d'une grille	F	2,00	350,00	700,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	8,00	640,00	5 120,00
Abaissement de bordures	ml	3,00	115,00	345,00

Montant H.T.	9 765,00
T.V.A. 19,6 %	1 913,94
Montant T.T.C.EURO	**11 678,94**
Montant T.T.C. FRANCS	76 608,82

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 13 - Rue Chevrière partie haute

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	3,00	250,00	750,00
Mise en conformité d'une grille (fosses d'arbres)	F	5,00	350,00	1 750,00
Mise en conformité d'une grille (avaloirs EP)	F	12,00	350,00	4 200,00
Mise en conformité de potelets	F	14,00	200,00	2 800,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00
Marquage peinture au sol passage piéton	u	5,00	30,00	150,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00
Remplacement de potelet (déplacement des potelets et chaîne devant l'école)	F	2,00	200,00	400,00

Montant H.T.	11 755,00
T.V.A. 19,6 %	2 303,98
Montant T.T.C.EURO	**14 058,98**
Montant T.T.C. FRANCS	92 220,86

Chaîne de déplacement 14 - Rue Chevrière partie intermédiaire

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'une grille	F	7,00	350,00	2 450,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	1,00	250,00	250,00

Montant H.T.	2 700,00
T.V.A. 19,6 %	529,20
Montant T.T.C.EURO	**3 229,20**
Montant T.T.C. FRANCS	21 182,16

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 14 – Place de l'Abbé Thomas

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	425,00
T.V.A. 19,6 %	83,30
Montant T.T.C.EURO	**508,30**
Montant T.T.C. FRANCS	3 334,23



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 16 - Quai de la Noé

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'un panneau de signalisation de police	F	1,00	250,00	250,00
Mise en conformité de potelet	F	4,00	200,00	800,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	1,00	640,00	640,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers	m²	1300	25,00	32 500,00

Montant H.T.	34 190,00
T.V.A. 19,6 %	6 701,24
Montant T.T.C.EURO	**40 891,24**
Montant T.T.C. FRANCS	268 228,95

Chaîne de déplacement 18 - Route des Pétroles

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (trottoirs stade et école)	ml	460,00	25,00	11 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (panneau stop)	u	1,00	250,00	250,00
Mise à niveau de bouche à clé	u	2,00	50,00	100,00
Elargissement de trottoir (rue chevrière)	ml	120,00	90,00	10 800,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00
Matérialisation d'une place GIC-GIG avec création d'un abaissé de trottoir	F	1,00	770,00	770,00

Montant H.T.	25 980,00
T.V.A. 19,6 %	5 092,08
Montant T.T.C.EURO	**31 072,08**
Montant T.T.C. FRANCS	203 819,48

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 17 - Rue Chevrière partie basse

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Abaissement de bordures (fleuriste)	ml	4,00	115,00	460,00
Marquage au sol (camping, fleuriste, rond point)	u	20,00	30,00	600,00
Mise en conformité d'un passage piétons camping, fleuriste, rond point, rue boulet, route des pétrole)	F	10,00	640,00	6 400,00
Elargissement de trottoir (rue chevrière)	ml	120,00	90,00	10 800,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (arrêt de bus école)	m²	50,00	25,00	1 250,00
Abaissement de bordures (camping)	ml	2,00	115,00	230,00
Mise en place de banc public (école)	u	2,00	650,00	1 300,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (entrée école)	m²	40,00	15,00	600,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rampe accès pour la piscine)	m²	20,00	25,00	500,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (arrêt de bus camping)	m²	30,00	25,00	750,00
Mise en place d'un garde-corps (rampe accès piscine)	ml	2,00	120,00	240,00
Mise en conformité d'un potelet (1 bois et 1 métallique)	F	2,00	200,00	400,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (giratoire à 50 m, céder le passage rond point)	F	2,00	250,00	500,00

Montant H.T.	24 030,00
T.V.A. 19,6 %	4 709,88
Montant T.T.C.EURO	**28 739,88**
Montant T.T.C. FRANCS	188 521,25

Chaîne de déplacement 18 - Rue des Sablons

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Construction d'un trottoir de largeur 1,50 m (rue des Sablons)	ml	150,00	90,00	13 500,00
Mise en place d'un banc public	F	2,00	650,00	1 300,00

Montant H.T.	14 800,00
T.V.A. 19,6 %	2 900,80
Montant T.T.C.EURO	**17 700,80**
Montant T.T.C. FRANCS	116 109,64

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 18 - Rue du Stade

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rue du stade)	m²	300,00	25,00	7 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (panneau stop, fin de zone 30 et zone 30)	F	3,00	250,00	750,00

Montant H.T.	8 250,00
T.V.A. 19,6 %	1 617,00
Montant T.T.C.EURO	**9 867,00**
Montant T.T.C. FRANCS	64 723,28

Chaîne de déplacement 19 - Rue des Saules

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée	m²	120,00	20,00	2 400,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (stop fin de zone 30)	F	1,00	250,00	250,00
Fourniture et pose de bordures	ml	60,00	25,00	1 500,00

Montant H.T.	4 150,00
T.V.A. 19,6 %	813,40
Montant T.T.C.EURO	**4 963,40**
Montant T.T.C. FRANCS	32 557,77

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 19 - Chemin de l'Etang du Boulet

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (entrée et sortie du chemin)	m²	80,00	15,00	1 200,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (2 promenades et sens interdit sur 100 m)	F	3,00	250,00	750,00
Mise en place d'un banc public	F	2,00	650,00	1 300,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00

Montant H.T.	4 530,00
T.V.A. 19,6 %	887,88
Montant T.T.C.EURO	**5 417,88**
Montant T.T.C. FRANCS	35 538,96



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 20 - RD111 vers la base nautique

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (240*1,5 m)	m²	360,00	25,00	9 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (2 passages piétons, 2 présignalisation passages piétons, interdiction de stationner sur 250 m, 2 stop)	F	7,00	250,00	1 750,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00
Construction de trottoir de largeur 1,50 m (base nautique)	ml	60,00	80,00	4 800,00
Marquage au sol de stationnement non GIC-GIG	F	14,00	25,00	350,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	17 605,00
T.V.A. 19,6 %	3 450,58
Montant T.T.C.EURO	**21 055,58**
Montant T.T.C. FRANCS	138 115,55

Chaîne de déplacement 22 - Rue des Pivins

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rue des Pivins : 100*1,4)	m²	140,00	25,00	3 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	3,00	250,00	750,00

Montant H.T.	4 250,00
T.V.A. 19,6 %	833,00
Montant T.T.C.EURO	**5 083,00**
Montant T.T.C. FRANCS	33 342,29

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 21 - Rue des Saulniers

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (entrée de la rue des Saulniers : 70)	ml	70,00	80,00	5 600,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (parking RD et rue des Saulniers: 10*4+400*1,5)	m²	640,00	25,00	16 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	4,00	250,00	1 000,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00
Mise en conformité d'une grille	F	6,00	350,00	2 100,00
Remplacement de potelet	F	8,00	200,00	1 600,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	2,00	425,00	850,00

Montant H.T.	29 710,00
T.V.A. 19,6 %	5 823,16
Montant T.T.C.EURO	**35 533,16**
Montant T.T.C. FRANCS	233 082,25

Chaîne de déplacement 23 - Rue de la Chapelle

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (vers le parking : 25*4,5)	m²	115,00	25,00	2 875,00
Déplacement de petit mobilier urbain (déplacement de la place GIC-GIG)	F	1,00	200,00	200,00

Montant H.T.	3 075,00
T.V.A. 19,6 %	602,70
Montant T.T.C.EURO	**3 677,70**
Montant T.T.C. FRANCS	24 124,13

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 22 - Rue du Port Boulet

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (fin de la rue : 120*1,4)	m²	168,00	25,00	4 200,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	2,00	250,00	500,00
Remplacement de potelet	F	4,00	200,00	800,00
Déplacement de petit mobilier urbain	F	4,00	200,00	800,00
Mise en conformité d'un passage piéton	F	4,00	640,00	2 560,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (place GIC-GIG : 2,5*3,3)	m²	9,00	25,00	225,00
Mise en conformité d'une grille	F	2,00	350,00	700,00

Montant H.T.	9 785,00
T.V.A. 19,6 %	1 917,86
Montant T.T.C.EURO	**11 702,86**
Montant T.T.C. FRANCS	76 765,73

Chaîne de déplacement 25 - Rue du Plessis

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (route d'Epiré : 70*1,4)	m²	98,00	25,00	2 450,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	1,00	250,00	250,00
Création de pallier de repos	F	8,00	300,00	2 400,00
Mise en conformité d'une grille	F	11,00	350,00	3 850,00
Abattage d'une souche d'arbre	F	1,00	250,00	250,00

Montant H.T.	9 200,00
T.V.A. 19,6 %	1 803,20
Montant T.T.C.EURO	**11 003,20**
Montant T.T.C. FRANCS	72 176,26

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 24 - Route d'Epiré

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (route d'Epiré : 70*1,4)	m²	98,00	25,00	2 450,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	3,00	250,00	750,00

Montant H.T.	3 200,00
T.V.A. 19,6 %	627,20
Montant T.T.C.EURO	**3 827,20**
Montant T.T.C. FRANCS	25 104,79

Chaîne de déplacement 26 - RD111

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'un passage piéton	F	4,00	640,00	2 560,00

Montant H.T.	2 560,00
T.V.A. 19,6 %	501,76
Montant T.T.C.EURO	**3 061,76**
Montant T.T.C. FRANCS	20 083,83

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaine de déplacement 25 - Chemin rural 46

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en place d'un banc	F	2,00	650,00	1 300,00
Création d'un rabaissé de trottoir	F	2,00	640,00	1 280,00
Construction de trottoir de largeur 1,50 m	ml	200,00	90,00	18 000,00

Montant H.T.	20 580,00
T.V.A. 19,6 %	4 033,68
Montant T.T.C.EURO	**24 613,68**
Montant T.T.C. FRANCS	161 455,16

BRIOLLAY

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de Briollay a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie.
En parallèle, un pré-diagnostic du cadre bâti communal faisant l'objet d'un deuxième document a été réalisé.

Historique

La commune de Briollay s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité fin 2007 avec l'aide de l'Unité Territoriale d'Angers de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- de commerçants,
- d'associations de la commune,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par l'unité territoriale d'Angers et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :



Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)

- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

- les logements des personnes à mobilité réduites connues au moment de l'étude,

- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

En dehors du périmètre d'étude, trois sites ont été pris en compte :

- le jardin botanique,

- la gare,

- l'accès à la société de boules de Vérigné (aménagement en cours sur ce secteur : le diagnostic a été retiré du plan).

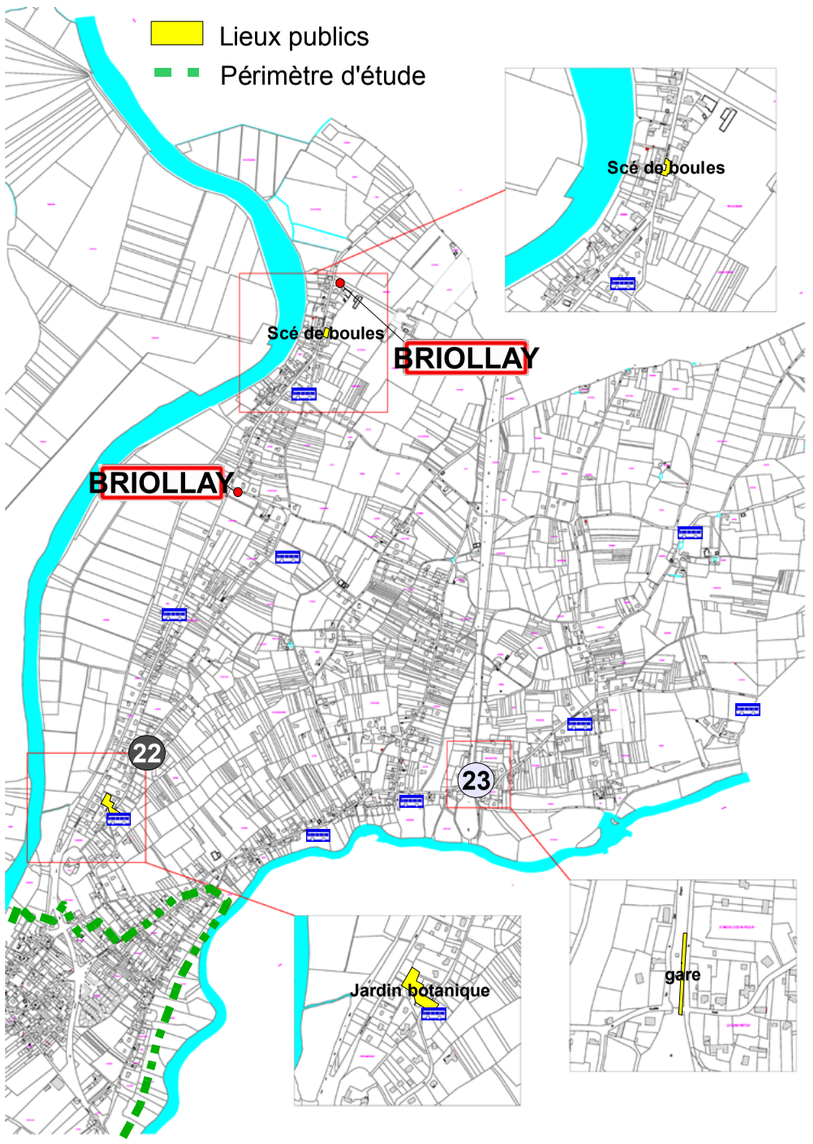

Les éléments des chaînes de déplacements

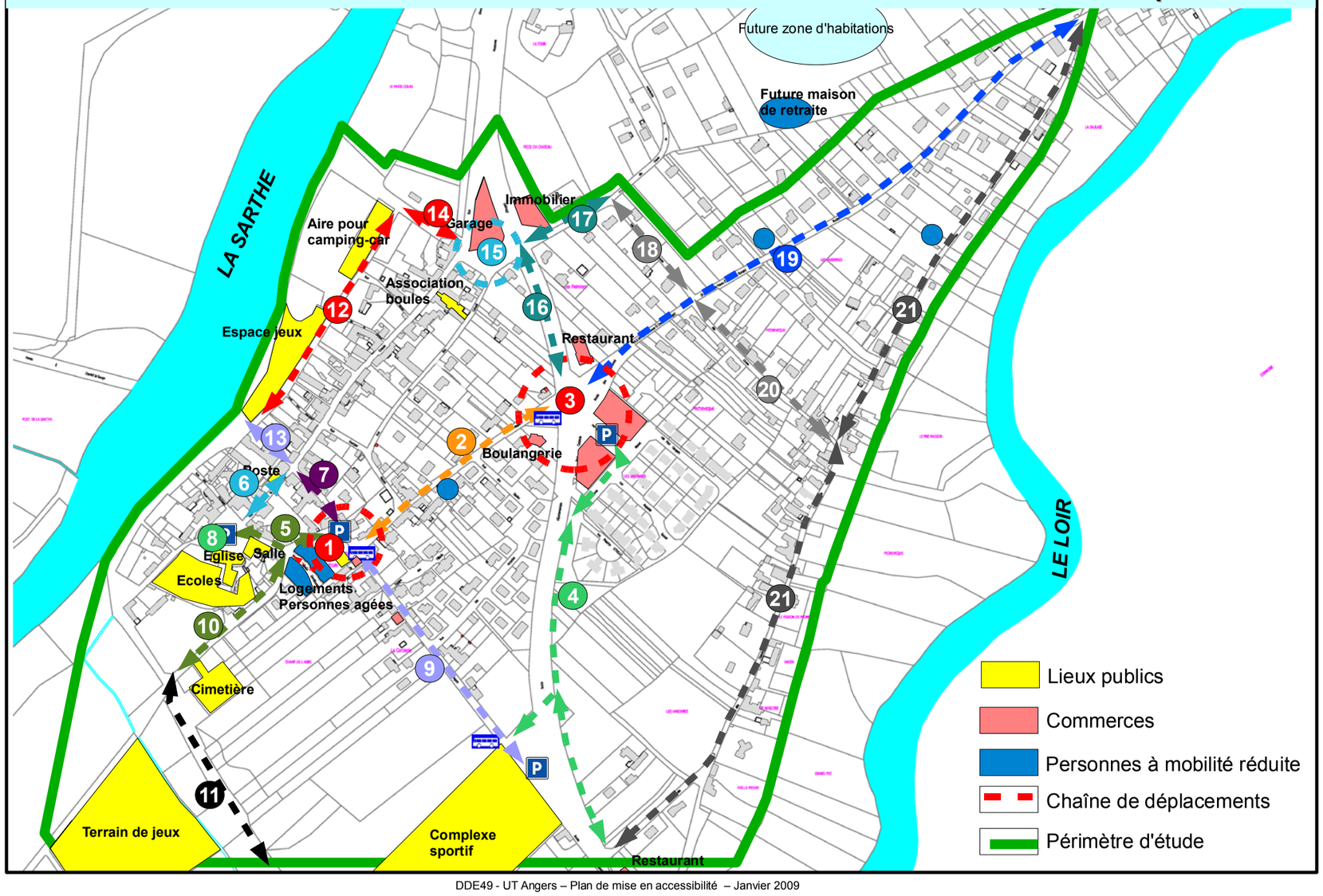

DDE49 - UT Angers – Plan de mise en accessibilité – Janvier 2009

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont importants.
Certains consistent en des réaménagements entiers de voirie.
D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel (ce point n'a pas été chiffré).

Actuellement, aucun système de guidage sur chaussée n'a été validé. Lors des mises aux normes des passages piétons, la commune devra systématiquement se renseigner sur les dispositifs qui auraient pu entre temps être validés.

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés dans l'annexe 2, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la règlementation, changement de projet au sein de la commune,...)

<u>Voir annexe 2</u> :
Solutions techniques

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie relativement plane sur le périmètre d'étude.
Par contre, les dévers(*) des trottoirs sont pour la plupart supérieur à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires du fait de la présence de barrières de protection.

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles). Les places GIG-GIC(**) sont parfois à remettre aux normes (commerces) ou à créer (écoles, église).
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées (par exemple, rue des Varennes).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrains ont été faits en journée.

<u>Voir annexe 1</u> :
Diagnostic de la voirie et des espaces publics

* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

Phasage des travaux

ANNEE	n°	TRAVAUX A REALISER	COUT
2017	8	Place de l'Eglise	12 500 €
	4	De la ZAC à la salle de sports	12 000 €
		SOUS-TOTAL	**24 500 €**
2018	5	Rue Chauviré (de la mairie à la place de l'église)	7 000 €
	10	Rue Chauviré (devant l'école)	16 500 €
		SOUS-TOTAL	**23 500 €**
2019	18	Chemin du calvaire (vers la Guichardière)	1 000 €
	20	Chemin du calvaire (vers la croix de Mirande)	13 000 €
		SOUS-TOTAL	**14 000 €**
2020	21	Chemin de la croix de Mirande	30 500 €
	22	Jardin Botanique	4 500 €
		SOUS-TOTAL	**35 000 €**
2021	11	Accès au complexe sportif (derrière le cimetière)	10 500 €
		SOUS-TOTAL	**10 500 €**
		COUT TOTAL	**239 500,00 €**

Réaliser à l'aide de l'**annexe 3 : Tableau d'aide à la décision**

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ANNEE	n°	TRAVAUX A REALISER	COUT
2009	1	Place O'Kelly	2 000 €
	14	Rue d'accès aux camping-car	5 000 €
	3	Carrefour ZAC des Varennes/RD (pour information, 2 arrêts de car : 4 400 €)	4 000 €
	3	ZAC des Varennes	2 000 €
	12	Chemin de la Plage	2 500 €
		SOUS-TOTAL	**15 500 €**
2011	2	Rue de la mairie (secteur 1)	15 000 €
	2	Rue de la mairie (secteur 2)	5 000 €
		SOUS-TOTAL	**20 000 €**
2012	9	Route d'Angers	12 000 €
	13	Rue de la Plage	3 000 €
		SOUS-TOTAL	**15 000 €**
2013	7	Grande Rue	21 000 €
		SOUS-TOTAL	**21 000 €**
2014	6	Rue de la Poste	8 500 €
	15	Place du Garage	8 000 €
		SOUS-TOTAL	**16 500 €**
2015	16	RD 25 – Route d'Angers à Morannes	9 000 €
	17	Chemin de la Guichardière	11 000 €
		SOUS-TOTAL	**20 000 €**
2016	19	Route des Varennes (secteur 1)	13 000 €
	19	Route des Varennes (secteur 2)	6 000 €
	19	Route des Varennes (secteur 3)	5 000 €
		SOUS-TOTAL	**24 000 €**

Estimations des coûts

Cheminements identifiés	Stationnements GIC- GIG	Passages piétons	Espace voirie	Estimation HT
Place du garage		- 3 passages piétons à créer - passage « refuge » existant à modifier	- Création d'un cheminement piétonnier de 1,50m de largeur (côté rue du bon conseil) dans l'espace vert - modification du revêtement du cheminement (cf RD52)	8 000 €
RD 52 - Route d'Angers à Morannes			- Reprofilage, élargissement et modification du revêtement du cheminement existant - 4 grilles avaloir à modifier	9 000 €
Chemin de la Guichardière			- Le cheminement s'effectue sur la chaussée, création de trottoir avec comblement de fossé et une réfection du revêtement de la chaussée serait à prévoir	11 000 €
Chemin du calvaire (chemin Guichardière vers route Varennes)		- 2 BEV - 1 abaissé de trottoir à créer		1 000 €
Route des Varennes (secteur 1)		- 4 BEV - 1 abaissé (chemin des varennes)	Jonction avec la ZAC des Varennes à faire : création d'un trottoir de 2 m de large sur une longueur de 80 m	13 000 €
Route des Varennes (secteur 2)		- 6 BEV	- refection du revêtement de trottoir ponctuellement - mettre du mobilier urbain et matérialiser le stationnement pour permettre d'obtenir une largeur de cheminement de 1,40m - veillez à l'entretien des haies des riverains (taille)	6 000 €
Route des Varennes (secteur 3)		Passage piéton à créer	- refection du revêtement de trottoir ponctuellement - privilégier un côté de cheminement, mettre un caniveau à la place des bordures si impossibilité de passage à 1,40m - envisager l'enfouissement des réseaux (non chiffré).	5 000 €
Chemin du calvaire			- Le cheminement s'effectue sur la chaussée, une réfection du revêtement serait à prévoir	13 000 €
Chemin de la croix de Mirande			- réfection du revêtement de chaussée - modification des trois caniveaux en travers	30 500 €
Jardin botanique	1 place à créer		Des mains courantes en bois peuvent être mise en oeuvre dans les escaliers	4 500 €
Gare			Le site n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite car celles-ci doivent emprunter le passage inférieur qui comporte : - une rampe de voirie très forte supérieure à 5% côté direction Paris - un trottoir impraticable sous le pont (pas d'abaissés, ni largeur suffisante) - une rampe de voirie très forte supérieure à 5% côté direction Angers D'autre part les rampes d'accès ne sont pas conformes dans la gare« domaine privé » Un service de prise en charge complète de l'usager à mobilité réduite doit être assuré(taxi,...) Les pentes naturelles du site ne permettent pas la mise en accessibilité de la gare et le franchissement des rails n'est pas possible. A voir : - création d'un trottoir de 1,40m sous le pont avec rétrécissement de chaussée (voir avec le CG si la visibilité suffisante),	NON CHIFFRE CAR MISE EN CONFORMITE DU SITE DE LA GARE TRES COMPLEXE

Cheminements identifiés	Stationnements GIC- GIG	Passages piétons	Espace voirie	Estimation HT
Place O'Kelly	Signalisation verticale à mettre aux normes	Zone 30 pas d'obligation de marquage	- 6 bornes à remplacer par des potelets - des pictogrammes en résine peuvent être réalisés sur les piétonniers	2 000 €
Rue de la mairie (secteur 1)	1 place à identifier	2 passages piétons 1 abaissé à créer (vue de la bordure ≤ 2cm) coté impair Mise en place de 4 BEV	- Construction d'un trottoir de 1,40m côté pair 1 abaissé à créer (vue de la bordure ≤ 2cm) coté impair Mise en place de 4 bandes d'éveil de vigilance - Construction d'un rétrécissement de chaussée côté impair - Les stationnements seront à marquer sur la chaussée et une place handicapée sera à créer.	15 000 €
Rue de la mairie (secteur 2)		3 passages piétons à créer	- Dévers et revêtement de trottoir à reprendre localement - création de stationnements sur chaussée	5 000 €
Carrefour de la ZAC des Varennes/ RD		Modification du passage pour piétons « refuge » - 4 BEV à mettre en place - 2 abaissé de trottoir	- changement de 3 bornes par la mise en place de potelets - mise aux normes des arrêts de transport en commun : création d'une plate-forme de 2,5 m x 20 m avec une bordure de vue 15 cm (chiffré pour information)	4 000 €
ZAC des Varennes	- 4 places à modifier par la création d'abaissé - 2 signalisations verticales			2 000 €
ZAC à la salle de sport		- 4 BEV - 1 marquage	- modification du revêtement du cheminement - création de cheminement vers le restaurant	12 000 €
Rue Chauviré (en partie)		3 passages piétons à créer	- création de trottoir de 1,40m	7 000 €
Rue de la poste			- création d'un trottoir de 1,40m et marquage du stationnement sur la chaussée (dans l'option mise à plat : coût : 19 000 €)	8 500 €
Grande rue			- Mise en sens unique de la voie - Création d'un trottoir de 1,40m - Continuité du stationnement longitudinal (en partant de la place O'Kelly)	21 000 €
Place de l'église	1 place à créer		- revêtement de la place à reprendre	12 500 €
Route d'Angers	2 places de stationnements à revoir en signalisation verticale et horizontale		- construction d'un trottoir de 1,40m	12 000 €
Rue Chauviré devant l'école			Un projet d'aménagement est en cours d'étude (commune). Création d'un trottoir de 1,40 m d'un côté Cimetière : création d'un cheminement accessible	15 000 € 1500€
Accès au complexe sportif derrière le cimetière			Modification du revêtement du cheminement et de l'entrée au complexe sportif	10 500 €
Chemin de la plage	1 place à créer		création d'une place de stationnement handicapée et d'un piétonnier desservant une table et les jeux	2 500 €
Rue de la plage			- Création d'un cheminement piétonnier de 1,40m de large identifié à l'aide de pictogrammes et de résine	3 000 €
Rue d'accès aux camping-car			- Création d'un cheminement piétonnier de 1,50m de largeur	5 000 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

CANTENAY-ÉPINARD

Sommaire

1. Textes réglementaires
2. Attentes de la commune
3. Démarches mise en œuvre
4. Étapes parcourues
5. Résultats
6. Plan de mise en accessibilité

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES VOIRIES et BATIMENTS PUBLICS



Commune de CANTENAY EPINARD

Avril 2011 - Version 1

1. Rappel de la notion de handicap

SOCOTEC



Personne en fauteuil



Personne à mobilité réduite



Personne à déficience visuelle



Personne à déficience auditive



Personne à déficience mentale

1. Textes réglementaires

SOCOTEC

* Loi du 11 février 2005 :
  Article 45 mise en accessibilité

* Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 : (voirie uniquement)
  Accessibilité de la voirie et des espaces publics

* Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 : (voirie uniquement)
  Prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

* Arrêté du 15 janvier 2007 :
  Prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

3. Schéma directeur

Détails des cheminements et zones diagnostiquées en voirie

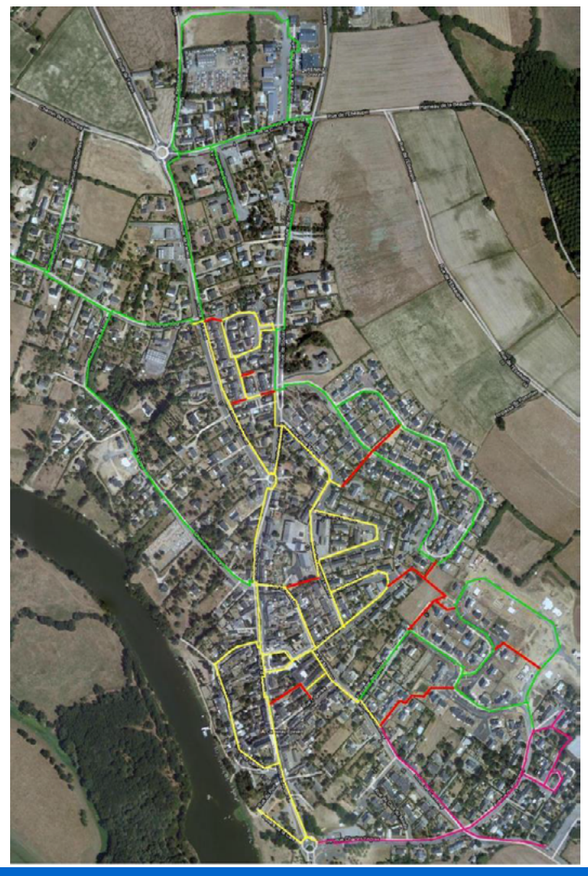

2. Attentes de la commune

- Faire **un point** sur la situation en matière d'accessibilité des voiries et bâtiments publics pour les personnes handicapées
- Élaborer **le plan** de mise en accessibilité des voiries
- Prendre les décisions d'**évolution** des **voiries**
- Prévoir les **travaux** dans les **ERP**
- **Communiquer** sur son patrimoine auprès de ses différents partenaires
- Disposer d'une **cartographie** de son parc de voiries et bâtiments publics

3. Démarche mise en œuvre

SOCOTEC

Comité de pilotage : *Le Maire et les Adjoints*

Comité de suivi : *Marie-Françoise CORMIER, Jean-Philippe CERCEAU, André DAUFOUY, Christian GRELET, Dany MOREAU , Pierre BAUDET, Corinne BILBAUT, Michel BELLIA, Caroline BOURGOUIN*

Diagnostic : *SOCOTEC accompagné de membres du groupe de suivi*

Propositions : *SOCOTEC*

Concertations et plan : *Elus, comité de suivi et SOCOTEC*

3. Schéma directeur

SOCOTEC

Définir les méthodes de diagnostic des ERP :

- Proposer et valider la liste des ERP :
  - ERP 1 et 2 ctg : 0
  - ERP 3 et 4 ctg : salle de sports, église, MCL
  - ERP 5ctg : mairie, écoles, restaurant scolaire, vestiaires foot, salle de réunion (ex cantine), bibliothèque, salle culturelle, salle paroissiale, Cléome, supérette

4. Photos d'éléments diagnostiqués en voirie



Passage protégé



Bouche d'évacuation des eaux pluviales



Hauteur de panneau



Largeur de passage

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

3. Démarche mise en œuvre : planning prévisionnel

- Juin 2009 : réunion publique, création du groupe de travail
- Septembre 2009 : choix d'une méthode et d'un prestataire
- Octobre à mai 2010 : élaboration du plan des espaces publics et de la voirie
- Décembre 2009 à juin 2010 : diagnostic des ERP
- Sept 2010 – décembre 2010 : priorisation et création du programme de travaux
- Janvier 2011 : délibération du conseil municipal
- 2011 – 2015 : travaux d'amélioration

4. Photos d'éléments diagnostiqués E.R.P.

SOCOTEC



Largeur de porte



Sanitaires



Dispositif d'accès



Poignée de porte

4. Photos d'éléments diagnostiqués en voirie

SOCOTEC



Borne et poteau



Chicane



Place de stationnement



Escalier

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

5. Rapports de diagnostic de l'accessibilité

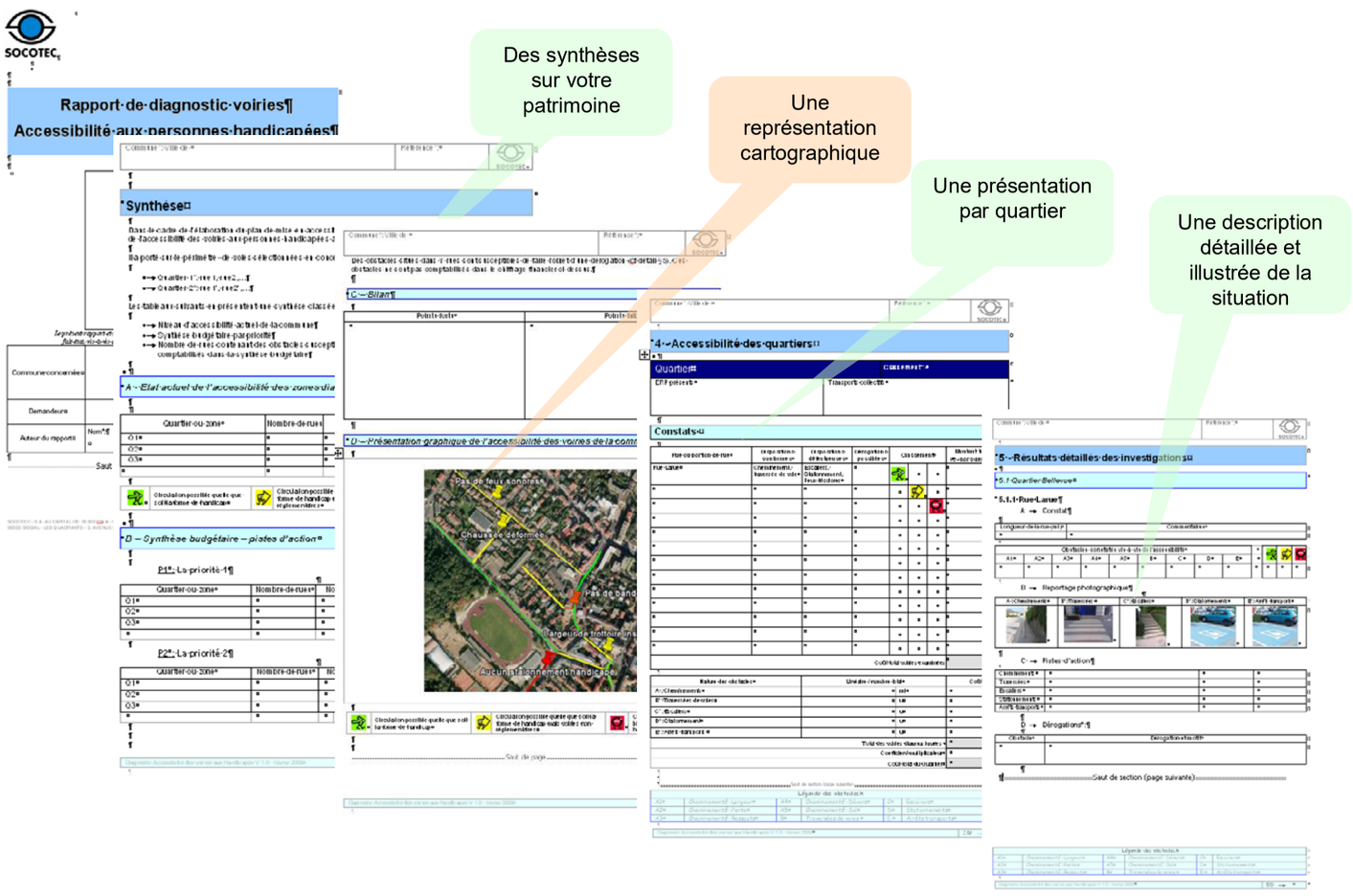

4. Photos d'éléments diagnostiqués E.R.P.



Poignée (suite)



Escalier



Signalisation

5. Synthèse voirie

SOCOTEC

- la majorité des **plaques de bouches d'évacuations des eaux** pluviales seront à remplacer (ouvertures supérieures à 2cm)
- les **trottoirs** ayant un revêtement ancien seront à reprendre (dévers supérieur à 2%)
- Les passages protégés sont à compléter par des **bandes de vigilance**
- Des **Zones à vitesse réduite** peuvent être crées
- Les **places de stationnement** handicapés sont à signaler et à répartir

- **3 zones sont problématiques : études à lancer**
- ***Chemin de la loge :*** *absence de cheminement sécurisant*
- ***Route de Cantenay (à proximité de la rue Logerais) :*** *cheminement pas assez large*
- ***Rue d'Angers :*** *obstacles au sol (hauteur trop faible)*

5. Les résultats

SOCOTEC









5. Synthèse ERP

- Les **sanitaires** des bâtiments seront à mettre en conformité
- Les **portes à doubles vantaux** seront à remplacer (1 vantail minimal de 0.90)
- Des **rampes d'accès** seront à créer afin d'accéder aux bâtiments possédant au minimum une marche pour entrer

- **2 bâtiments nécessitent des travaux importants**
- ***Mairie :*** *sas d'entrée non conforme*
- ***MCL*** *: obligation d'ascenseur (décision, dans un premier temps de ne pas en installer, usage déporté)*

Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Plan de PLU Communautaire - Angers Loire Métropole

5. Exemple

- ***Rue d'Angers : obstacles au sol (hauteur trop faible)***

Dent : 20 x 18 cm de haut

Boule : 35 x 20 cm de haut

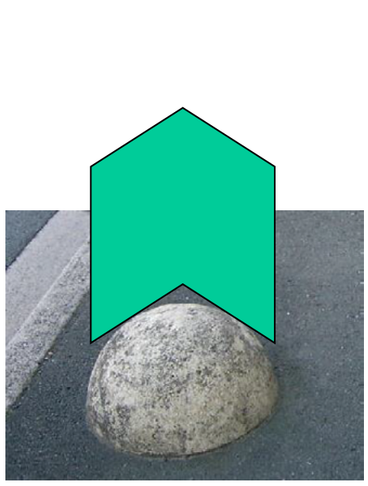

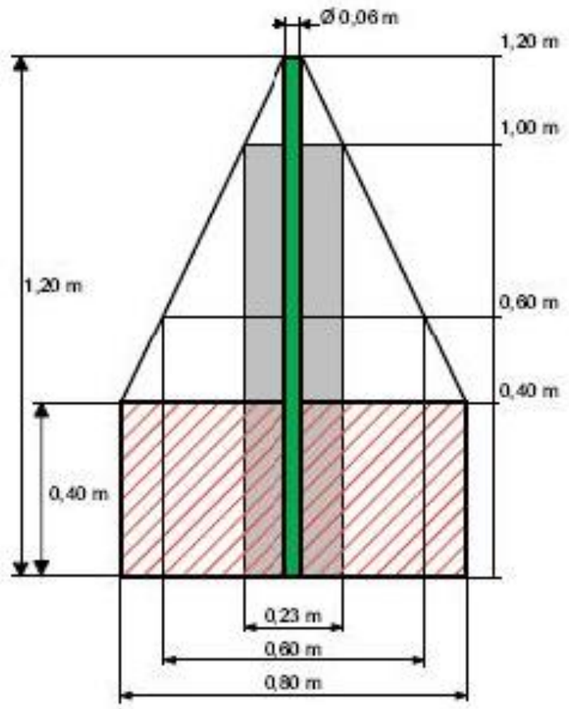

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Cantenay-Epinard

6. Etapes successives

SOCOTEC

2011 : Mise en conformité de la mairie, bureau de poste, MCL, superette et école maternelle et des voiries adjacentes; ainsi que le square du beau verger, de la route de Feneu et de l'avenue du Ronceray **Coût estimé : 38 k€ HT**

2012 : Mise en conformité des vestiaires de football et début de la mise en conformité de l'école primaire; ainsi que mise en conformité des rue de l'Ebaupin et chemins piétons associés, rue Le Masson et Lelièvre, av Charles Legras, place de la Mairie, passage des œillets et la zone des Vignes 2 **Coût estimé : 54 k€ HT**

2013 : Fin de la mise en conformité de l'école primaire, mise en conformité de la bibliothèque, du local de la fleuriste et du restaurant scolaire; ainsi que les rues adjacentes aux bâtiments, la rue de la bouteillerie et les chemins adjacents, le chemin de la Loge et la route de Cantenay **Coût estimé : 54 k€ HT**

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

6. CONCEPTION DU PLAN

SOCOTEC

Démarche établie par la commune afin d'élaborer le plan de mise en accessibilité (voirie et E.R.P. cumulés)

- **En premier (2011 à 2012):**
  - les sites les plus emblématiques et les plus utilisés (mairie, MCL, bureau de poste, superette, école maternelle)
  - les voiries adjacentes à ces bâtiments et les passages piétonniers
  - les voiries en travaux (square du beau verger et la route de Feneu)
- **En dernier (2015- 2016) :**
  - les zones extérieures moins fréquentées par le public (zone artisanale et rues proches des lotissements)
  - Les bâtiments en réflexion (l'annexe de la MCL, la bibliothèque)
- **Au milieu (2013 – 2014) :**
  - l'ensemble des zones non listées ci dessus

6. Actions à mettre en œuvre

- Demandes de Dérogations
  - Préfecture
  - Commission d'accessibilité
- Travaux et Urbanisme
  - Budgets annuels
  - Transports
- Information sur le plan
  - Communication population communale
  - Associations, fédérations, ABF
- Suivi du plan
  - Comité de suivi

Ressources

Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Plan de PLU Communautaire - Angers Loire Métropole

6. Etapes successives

2014 : Mise en conformité de la salle de sport et son accès depuis la rue; ainsi que les rues adjacentes et les routes de Soulaires et Feneu, les rues des marottières, Leclerc, Genest, Bernier et des vallées

Coût estimé : 53 k€ H.T.

2015 : Mise en conformité des salles paroissiales et culturelles, du centre de loisirs, du rond point route de feneu, et du chemin des touches, la rue d'Angers (nécessitant une étude approfondie), des rues Marion, clos du Moulin et du Coteau **Coût estimé : 53 k€ H.T.**

2016 : Mise en conformité de la zone artisanale nord et des routes de Soulaire et Juigné, **Coût estimé : 55 k€ H.T.**

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Cantenay-Epinard 246

ÉCOUFLANT

ACCESSIBILITE D'ECOUFLANT

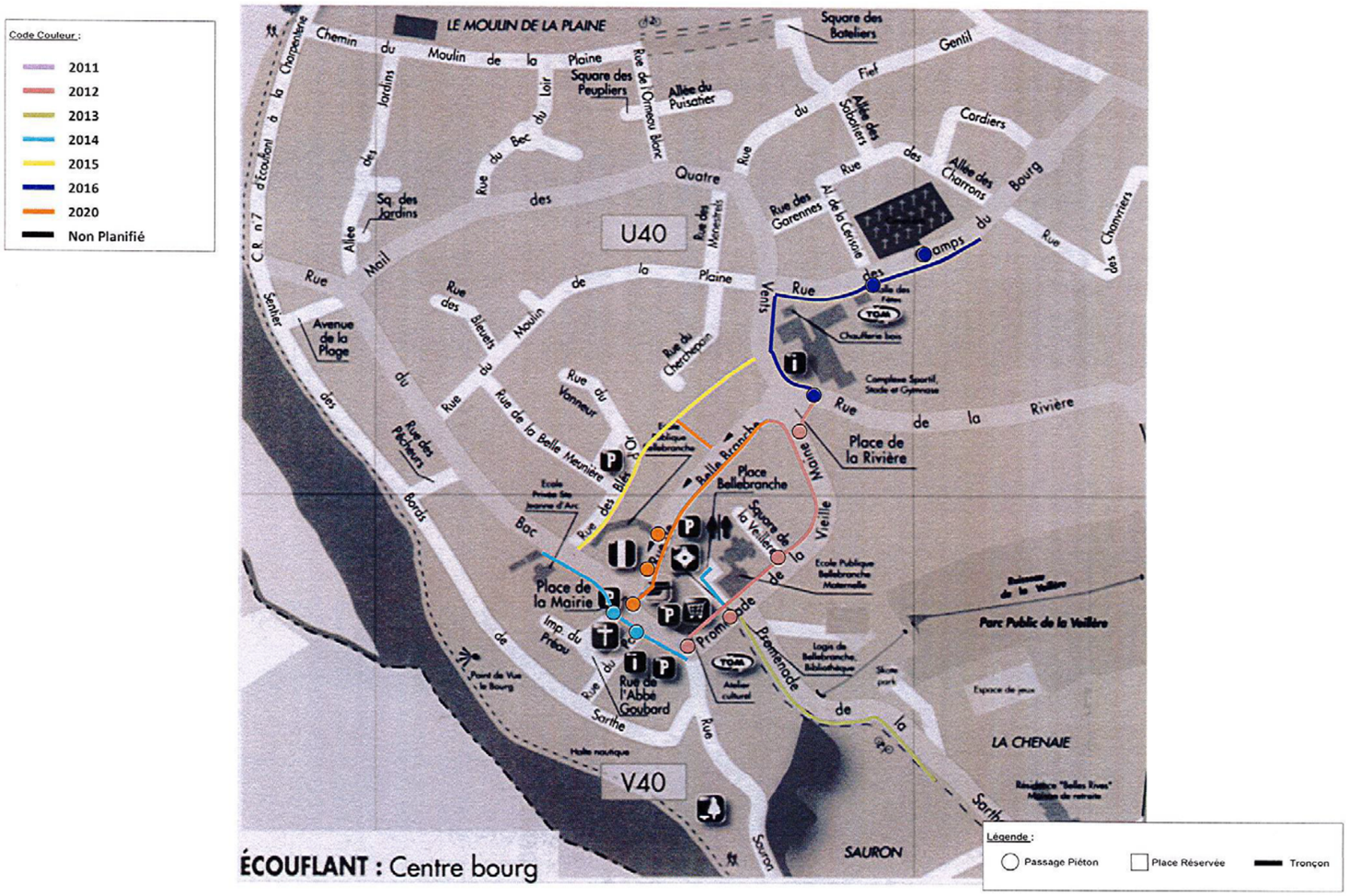







La loi «handicap» du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances,
pour la participation et la citoyenneté
des personnes handicapées

ECOUFLANT

PAVE et PROGRAMMATION des TRAVAUX

E.D.M.S
ETUDE - DIAGNOSTIC - MAINTENANCE de SIGNALISATION

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

Récapitulatif et Sommaire
PAVE et PROGRAMMATION des TRAVAUX

Année	Nom de Rue	Coûts		Page
2011	Rue Simone Signoret	100 €	**Réalisé**	Page 1
2012	Promenade de la Vieille Maine	840 €	**840 €**	Page 2
2013	Promenade de la Sarthe	4 750 €	**30 230 €**	Page 3
	Square des Cormorans	200 €		Page 4
	Rue d' Eventard	25 280 €		Page 5
2014	Place de la Mairie	6 360 €	**7 040 €**	Page 8
	Rue du Bac	290 €		Page 9
	Place Bellebranche	390 €		Page 10
2015	Rue du Colonnel Léon Faye	2 800 €	**12 086 €**	Page 11
	Place de l'Eventard	910 €		Page 12
	Rue des Blés d'Or (sentier piétons vers le Mail des 4 Vents)	8 376 €		Page 13
	Promenade de la Vieille Maine entre la Place de la Mairie et la Rue de Sauron	0 €		/
2016	Rue des Champs du Bourg	3 610 €	**5 070 €**	Page 14
	Rue Mail des Quatre Vents	1 460 €		Page 15

ACCESSIBILITE D'ECOUFLANT



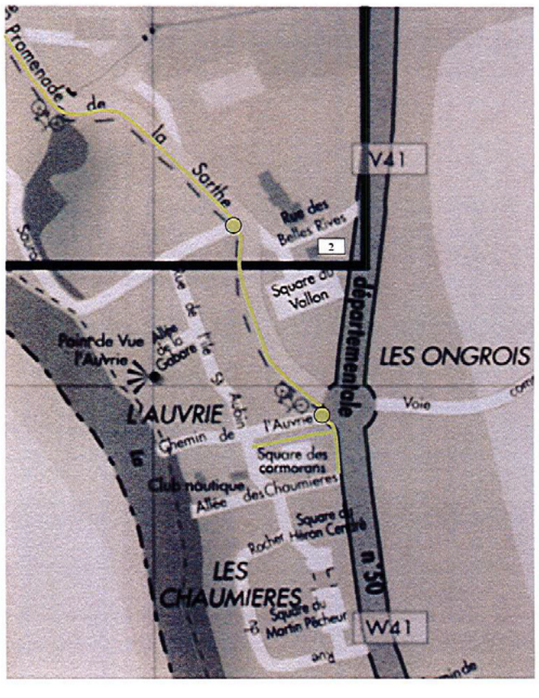

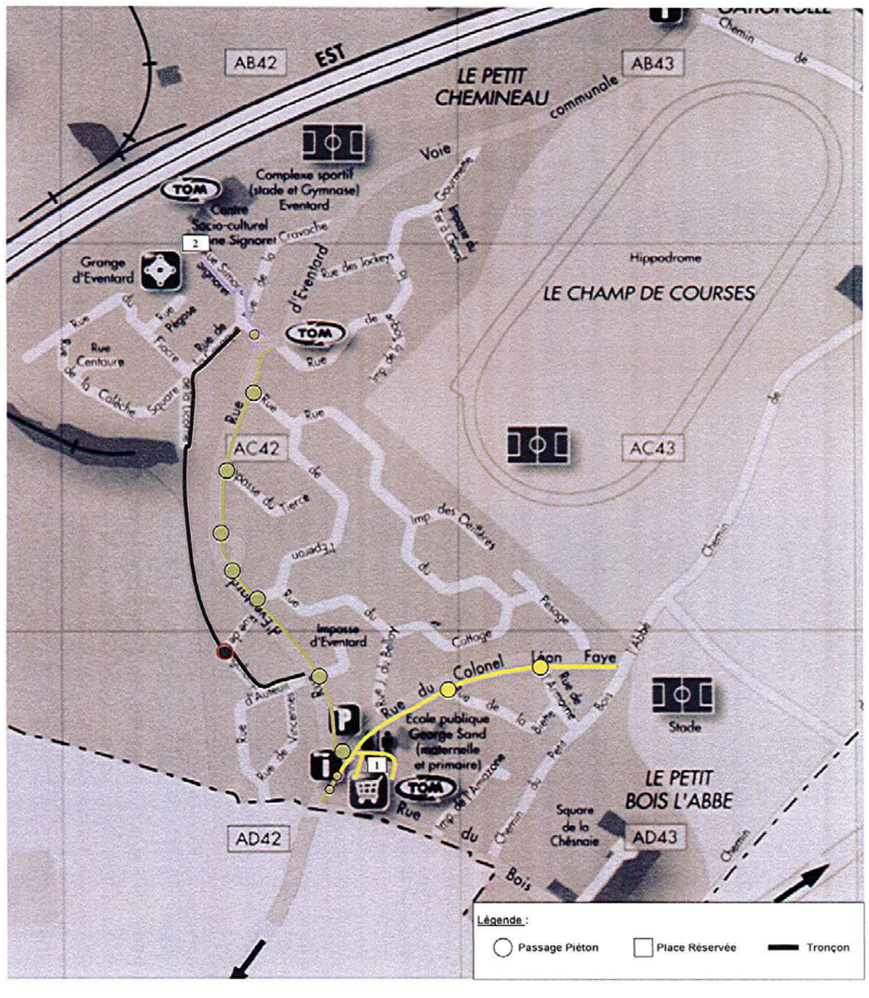

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Année 2011 => Réalisé								
Simone Signoret	Eventard	G	1	136	A8	Largeur avec ***le Poteau*** 1m et sans 1m70	Dépose et repose d'un potelet	100
Total de la Rue Simone Signoret								100
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2011								**100**

ECOUFLANT

Récapitulatif et Sommaire
PAVE et PROGRAMMATION des TRAVAUX

Année	Nom de Rue	Coûts		Page
2020	Parking Belle Branche	/	14 740 €	Page 16
	Rue Bellebranche	14 740 €		Page 17
Non Planifié	Rue d'Auteuil	6 056 €	26 132 €	Page 18
	Rue de Longchamp	8 748 €		Page 19
	Chemin de Longchamp à Licorne	2 150 €		Page 20
	Square de La Licorne	6 560 €		Page 21
	Rue de la Casaque	2 618 €		Page 22
TOTAL DES TRAVAUX			**96 138 €**	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur d'Ecouflant
250

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Année 2012								
Promenade Vieille Maine	Sauron	G	1	56	A8	Larg barrière/Candé : 1m30 sans la barrière 1m70 et trottoir de 2m30	Sans Objet	-
Promenade Vieille Maine	Sauron	G	1	57	A8	Largeur avec ***la Pierre*** 1m20	Dépose et repose de pierres **-en Régie-**	-
Promenade Vieille Maine	Sauron	G	1	57	A8	Largeur avec ***la Pierre*** 1m20	Dépose et repose de pierres **-en Régie-**	-
Promenade Vieille Maine	Sauron	G	1&2	58	C2	*PASSAGE PIETON 1* Manque le marquage du Passage Piéton au niveau du Square de la Veillère	Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 en peinture	60
Promenade Vieille Maine	Sauron	G	1&2	58	C4	*PASSAGE PIETON 1* Manque les dalles pododactiles du Passage Piéton au niveau du Square de la Veillère	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Promenade Vieille Maine	Sauron	G	2	60	A8	Hauteur sous panneau : 1m80	Dépose et repose d'un ensemble de signalisation de police	90
Promenade Vieille Maine	Sauron	G	2	62	A8	Hauteur sous panneau : 1m90	Dépose et repose d'un ensemble de signalisation de police	90
Total de la Promenade de la Vieille Maine								840
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2012								**840**

ECOUFLANT - TRAVAUX 2011



136

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2013								
Promenade de la Sarthe	Prom. Vieille Maine	D	1	96	D5	Manque la dalle Pododactile	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	600
Promenade de la Sarthe	Prom. Vieille Maine	D	1	98	A7	Ressaut	Ressauts : Remblaiement pour suppression des ressauts en Matériaux noble de carrière	30
Promenade de la Sarthe	Prom. Vieille Maine	D	1	98	D5	Manque la dalle Pododactile	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	600
Promenade de la Sarthe	Prom. Vieille Maine	D	1&2	99	C0	*PASSAGE PIETON 1* Manque Passage Piéton au niveau de la Rue de Sauron	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 Possibilité en peinture ou résine + Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	1 460
Promenade de la Sarthe	Prom. Vieille Maine	D	2&3	102	C0	*PASSAGE PIETON 2* Manque Passage Piéton au niveau du chemin de l Auvrie	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 Possibilité en peinture ou résine + Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	1 460
Promenade de la Sarthe	Prom. Vieille Maine	D	3	102	D5	Manque la dalle Pododactile	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	600
Total de la Promenade de la Sarthe								4 750

ECOUFLANT - TRAVAUX 2012


56


57


58


60


62

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2013								
Eventard	Bois l' Abbé	D	1	106	A8	Largeur avec la ***Barrière*** : 1m10 et 1 m	Dépose et repose de la barrière	150
Eventard	Bois l' Abbé	D	1&2	105	C2	*PASSAGE PIETON 1* Manque le marquage du Passage Piéton au niveau du Parking du centre commercial	Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 en peinture	60
Eventard	Bois l' Abbé	D	1&2	105	C4	*PASSAGE PIETON 1* Manque les dalles Pododactiles du Passage Piéton au niveau du Parking du centre commercial	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	2	107	D5	Manque la dalle Pododactile	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	2&3	108	C4	*PASSAGE PIETON 2* Manque les dalles Pododactiles du Passage Piéton au niveau du Parking du centre commercial	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	3&4	109	C4	*PASSAGE PIETON 3* Manque les dalles Pododactiles du Passage Piéton au niveau de la Rue du Colonel Léon Faye	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	4	111	A8	Largeur avec la ***Barrière*** 1m15 et sans 1m40 ***(x2)***	Dépose et repose de la barrière	300
Eventard	Bois l' Abbé	D	4	112	A8	Hauteur sous panneau : 2 m et largeur de 1m30 et sans 1m40	Dépose et repose d'un ensemble de signalisation de police	90
Eventard	Bois l' Abbé	D	4&5	114	C1	*PASSAGE PIETON 4* 2 Hauteurs de trottoir > 5 cm au niveau de l'Impasse Eventard	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs	800

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2013								
Square des Cormorans	Rue Ile St Aubin	G	1	10	A10	Cheminement non matérialisé, non sécurisé	Voir avec la commission	-
Square des Cormorans	Rue Ile St Aubin	D/G	2	14	A8	Larg Potelet : 1,25 m	Dépose et repose d'un potelet	100
Square des Cormorans	Rue Ile St Aubin	D/G	2	14	A8	Attention Poubelles	Créer un local poubelle	100
TOTAL pour le Square des Cormorans								200

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Eventard	Bois l' Abbé	D	8&9	127	C4	*PASSAGE PIETON 8* Manque les dalles pododactiles au niveau de l'Impasse du Tierce	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	9&10	130	C1	*PASSAGE PIETON 9* 2 Hauteurs de trottoir > 5 cm au niveau de la Rue de l'Eperon	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs	800
Eventard	Bois l' Abbé	D	9&10	130	C4	*PASSAGE PIETON 9* Manque les dalles pododactiles au niveau de la Rue de l'Eperon	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	10	131	A3	Largeur de 1m10 sur 10m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé : 14m² x 80 € = 1120 €	1 120
Total de la Rue d' Eventard								25 280

TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2013	30 230

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Eventard	Bois l' Abbé	D	4&5	114	C4	*PASSAGE PIETON 4* Manque les dalles pododactiles au niveau de l'Impasse Eventard	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	5&6	118	C1	*PASSAGE PIETON 5* 2 Hauteurs de trottoir > 5 cm au niveau de la Rue de l'Eperon	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs	800
Eventard	Bois l' Abbé	D	5&6	118	C4	PASSAGE PIETON 5 Manque les dalles pododactiles au niveau de la Rue de l'Eperon	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	6	120	A3	Largeur de 1m20 sur 30 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé : 42m² x 80 € = 3360 €	3 360
Eventard	Bois l' Abbé	D	6&7	121	C1	*PASSAGE PIETON 6* 2 Hauteurs de trottoir > 5 cm	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs	800
Eventard	Bois l' Abbé	D	6&7	121	C4	*PASSAGE PIETON 6* Manque les dalles pododactiles	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	7	122	A3	Largeur 1m10 sur 42 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé : 60m² x 80 € =4800€	4 800
Eventard	Bois l' Abbé	D	7	122	D5	Manque la dalle Pododactile	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	7&8	123	C1	*PASSAGE PIETON 7* 2 Hauteurs de trottoir > 5 cm	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs	800
Eventard	Bois l' Abbé	D	7&8	123	C4	*PASSAGE PIETON 7* Manque les dalles pododactiles	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Eventard	Bois l' Abbé	D	8	125	A3	Largeur de 1m20 sur 35 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé : 50m² x 80 € =4000€	4 000
Eventard	Bois l' Abbé	D	8&9	127	C1	*PASSAGE PIETON 8* 2 Hauteurs de trottoir > 5 cm au niveau de l'Impasse du Tierce	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs	800

ECOUFLANT - TRAVAUX 2013


108


109


111


112


114


118


120


121


122

ECOUFLANT - TRAVAUX 2013


96


98


99


102


10


14


105


106


107

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2014								
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	1	82	A4	Pente de 6,5 % sur 5m et 1m de large	Modification des pentes sur des petites surfaces < 30 m² y compris terrassement et remise en forme	2 000
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	1	82	A8	Largeur avec les ***4 Pots de Fleurs*** 90 cm	Dépose et repose d'une jardinière **-en Régie-**	-
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	1	82	E4	Manque le contraste couleur au premier et dernier nez de Marche	Nez de marche : Contraste de nez de marche par plaque alu de 3 cm équipé d'un film blanc (16 ml)	160
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	1	82	E5	Manque la main courante	Confection 1,20 ml de Main Courante	180
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	1&2	83	C0	*PASSAGE PIETON 1* Manque le Passage Piéton au niveau de le Rue Abbé Goubard	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 Possibilité en peinture ou résine + Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	1 460
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	2	84	A10	Rupture de trottoir sur 10 m	Voir avec la commission s'il est nécessaire de créer un trottoir sinon faire un marquage au sol, mettre en zone 30 ...	-
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	2&3	85	C0	*PASSAGE PIETON 2* Manque Passage Piéton au niveau de la Rue du Port	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 Possibilité en peinture ou résine + Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	1 460
Place de la Mairie	Périscolaire et Poste	D	3	86	A8	Attention aux ***nez de voitures*** sur 35 m	Laisser un passage à 1m40 Pose de Bordure de Chasse-Roues (Quantité : 11)	1 100
Total de la Place de la Mairie								6 360

ECOUFLANT - TRAVAUX 2013


123


125

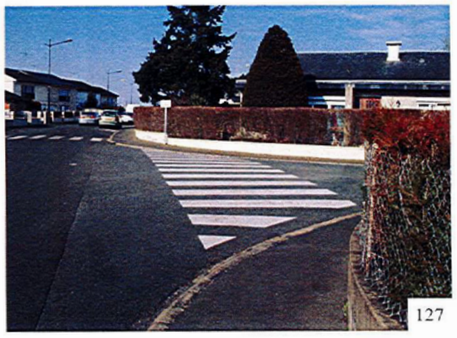
127

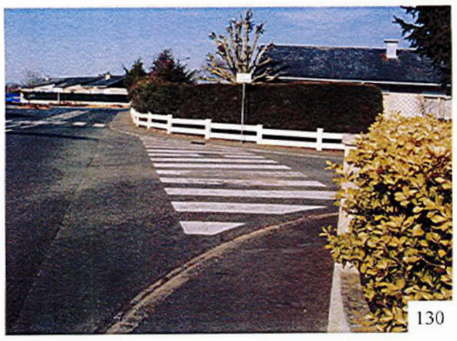
130


131

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2014								
Place Bellebranche		D/G	1	93	A8	Largeur de 1m10 et 1m avec le ***poteau*** et sans 2m65	Dépose et repose d'un potelet	100
Place Bellebranche		D/G	1	94	A7	Ressaut	Ressauts : Remblaiement pour suppression des ressauts en Pavé	110
Place Bellebranche		D/G	1	95	E5	Manque la main courante	Confection 1,20 ml de Main Courante	180
Total de la Place Bellebranche								390
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2014								**7 040**

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2014								
Rue du Bac	Place de la Mairie	G	1	88	A8	Hauteur sous panneau (directionnel) : 1m90	Dépose et repose d'un ensemble de signalisation de police	90
Rue du Bac	Place de la Mairie	G	1	90	A8	Largeur entre le ***Poteau*** et la Barrière : 90 cm ***(x2)***	Dépose et repose d'un potelet	200
Total de la Rue du Bac								290

ECOUFLANT - TRAVAUX 2014



95

ECOUFLANT - TRAVAUX 2014

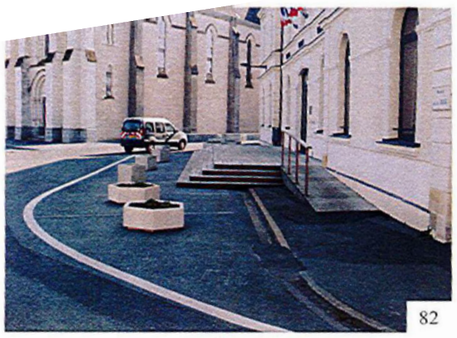

82



83



84



85



86



88



90



93



ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2015								
Place de l'Eventard	Rue Léon Faye	D/G	1	26	C2	Mauvais marquage au sol	Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 / Possibilité en peinture ou résine	60
Place de l'Eventard	Rue Léon Faye	D/G	1	26	C4	Manque les dalles pododactiles	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de part et d'autre du passage piéton	600
Place de l'Eventard	Rue Léon Faye	D/G	1	26	A8	Larg Borne béton : 1,30 m (x2)	Dépose et repose d'une bande béton -en Régie-	-
Place de l'Eventard	Rue Léon Faye	D/G	1	27	A8	Larg Potelet : 1,10 m	Dépose et repose d'un potelet	100
Place de l'Eventard	Rue Léon Faye	D/G	1		A8	Larg Barrière : 85 cm (Accès commerces)	Dépose et repose d'une barrière	150
TOTAL pour la Place de l'Eventard								910

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2015								
Rue Col. Léon Faye	Rue Eventard	D	1 à 2	18	C1	PP1 - Rue de la Biette : Trottoirs > à 4 cm	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Mise en place d'un chanfrein	800
Rue Col. Léon Faye	Rue Eventard	D	1 à 2	18	C4	PP1 - Rue de la Biette : Manque les dalles pododactiles	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de part et d'autre du passage piéton	600
Rue Col. Léon Faye	Rue Eventard	D	2 à 3	19	C1	PP2 - Rue de l'Armoirie : Trottoirs > à 4 cm	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Mise en place d'un chanfrein	800
Rue Col. Léon Faye	Rue Eventard	D	2 à 3	19	C4	PP2 - Rue de l'Armoirie : Manque les dalles pododactiles	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de part et d'autre du passage piéton	600
Rue Col. Léon Faye	Rue Eventard	D	3	20	A6	Dévers de 4,2 % sur 89,50 m	Sans objet, voir avec la commission	-
TOTAL pour la Rue du Colonel Léon Faye								2 800

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics


18


19


20


26


27


1


3


4


7

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2015								
Rue des Blés d'Or	Rue du Bac	D	1	1	A8	Larg Candé : 90 cm - sans 1,60 m	Dépose et repose d'un candélabre	1 700
Rue des Blés d'Or	Rue du Bac	D	1	3	A8	Larg Candé : 90 cm - sans 1,70 m	Dépose et repose d'un candélabre	1 700
Rue des Blés d'Or	Rue du Bac	D	1	4	A8	Larg Candé : 1,20 m - sans 1,90 m	Dépose et repose d'un candélabre	1 700
Rue des Blés d'Or	Rue du Bac	D/G	3	7	A8	Larg barrière : 1,30 m	Dépose et repose d'une barrière	150
Rue des Blés d'Or	Rue du Bac	D/G	3	8	R	Revêtement sur 134 m	Revêtement en Sable-Ciment (160,8 m²)	3 126
						TOTAL pour la Rue des Blés d'Or		8 376

TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2015	**12 086**

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2016								
Rue Champs du Bourg	Mail des Quatre Vents	D	1&2	71/72	C0	*PASSAGE PIETON 1* Manque Passage Piéton au niveau du Complexe Sportif + Dévers de 8,5 % sur 30 m ***(x2)***	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 Possibilité en peinture ou résine + Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	2 920
Rue Champs du Bourg	Mail des Quatre Vents	D	2	74	A8	Hauteur sous panneau : 1m90	Dépose et repose d'un ensemble de signalisation de police	90
Rue Champs du Bourg	Mail des Quatre Vents	D	2	76	D5	Manque la dalle Pododactile	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile	600
Total de la Rue des Champs du Bourg								3 610

ECOUFLANT - TRAVAUX 2015



8

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics


71


72


74


76


64


65

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2016								
Mail des Quatre Vents	Prom. Vieille Maine	D	1	64	C1	*PASSAGE PIETON 1* 2 hauteurs de trottoirs > 5 cm au niveau de la Rue de la Rivière	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs	800
Mail des Quatre Vents	Prom. Vieille Maine	D	1	64	C2	*PASSAGE PIETON 1* Marquage effacé du passage Piéton au niveau de la Rue de la Rivière	Marquage de passage piéton reglementaire bande de 4 m x 0,50 en peinture	60
Mail des Quatre Vents	Prom. Vieille Maine	D	1	64	C4	*PASSAGE PIETON 1* Manque les Dalles Pododactiles du passage Piéton au niveau de la Rue de la Rivière	Bande d'éveil de vigilence : Mise en place de dalle pododactile de par et d'autre du passage piéton	600
Mail des Quatre Vents	Prom. Vieille Maine	D	1	65	A8	Largeur avec Poteau ***EDF*** 1m20 et sans 1m80	Dépose et repose d'un poteau EDF **- à voir avec le gestionnaire EDF ou prévoir effacement de réseau -**	
Total de la Rue Mail des Quatre Vents								1 460

TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2016	5 070

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2020								
Rue de Bellebranche	Mail des Quatre Vents	G	1	78	A3	Largeur de 1m sur 100 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé : 140m² x 80 € = 11200 €	11 200
Rue de Bellebranche	Mail des Quatre Vents	G	1	78	A8	Hauteur sous panneau : 1m95	Dépose et repose d'un ensemble de signalisation de police	90
Rue de Bellebranche	Mail des Quatre Vents	G	1	79	A3	Largeur de 95 cm sur 30 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé : 42m² x 80 € = 3360 €	3 360
Rue de Bellebranche	Mail des Quatre Vents	G	1	79	A8	Hauteur sous panneau : 1m85	Dépose et repose d'un ensemble de signalisation de police	90
Total de la Rue Bellebranche								14 740

TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2020	**14 740**

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2020								
Parking Belle Branche	Rue des Blés d'or	D/G	1	9	A10	Cheminement non matérialisé, non sécurisé	Voir avec la commission	-
TOTAL pour le Parking Belle Branche								-

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Non Planifié								
Rue d'Auteuil	Rue Eventard	D	1	29	A3	Larg d' 1,25 m sur 54,10 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé (75,7 m²)	6 056
TOTAL pour la Rue d'Auteuil								6 056

ECOUFLANT - TRAVAUX 2020


9


78


79

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Non Planifié								
Ch. Lonchamps à Licorne	Rue Longchamp	D/G	1	33	A4	Pente de 8,3 % sur 11,30 m	Pente : Modification des pentes sur des petites surfaces < 30 m² y compris terrassement et remise en forme	2 000
Ch. Lonchamps à Licorne	Rue Longchamp	D/G	1	34	A9	Egout de 3 cm (x3)	Remplacement de grille et tampon	150
Ch. Lonchamps à Licorne	Rue Longchamp	D/G	1	35	EL	Attention Elagage	Entretien végétal, élagage (forfait par an)	-
TOTAL pour le Chemin de Longchamp à Licorne								2 150

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Non Planifié								
Rue de Longchamp	Rue d'Auteuil	D	1	31	A3	Larg d' 1,20 m sur 65,10 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé (91,1 m²)	7 288
						Manque un Passage piéton		1 460
TOTAL pour la Rue de Longchamp								8 748

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Non Planifié								
Rue de la Casaque	Square Licorne	D	1	38	A8	Larg Arceau Protection : 80 cm	Dépose et repose d'un arceau	100
Rue de la Casaque	Square Licorne	D	1	38	A8	Larg Arbre : 1 m	Sans Objet	-
Rue de la Casaque	Square Licorne	D	1	39	A8	Larg Stationnement : 1,10 m sur 34,50 m - sans 2 m	Effacer et Refaire le marquage	103
Rue de la Casaque	Square Licorne	D	1	39	R	Revêtement sur 57,50 m	Revêtement en Enrobé (80,5 m²)	2 415
TOTAL pour la Rue de la Casaque								2 618
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX NON PLANIFIES								**26 132**

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Tronç	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Non Planifié								
Square de la Licorne	Chemin	D	1	37	A1	Trottoir > à 4 cm	Abaissement de trottoir : Création d'un surbaissé avec raccordement chaussée et trottoirs + Mise en place d'un chanfrein	400
Square de la Licorne	Chemin	D	1	37	A3	Larg de 95 cm sur 55 m	Elargissement de trottoir (terrassement + empierrement) Enrobé (77 m²)	6 160
TOTAL pour le Square de La Licorne								6 560

ECOUFLANT - TRAVAUX NON PLANIFIES


29


31


33


34


35


37


38


39

ÉCUILLÉ

Historique

La loi du 11 Février 2005, « loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » marque une avancée incontestable sur le champ du handicap, elle introduit notamment :

- **La prise en compte de tous les handicaps** (situation de handicap),
- La notion de **chaîne de déplacement** (permettre à toute personne handicapée ou en situation de handicap de pouvoir, sur un itinéraire déterminé, s'orienter, circuler, accéder, utiliser les lieux publics).

Pour l'ensemble des villes et des communes, ceci se traduit par un travail sur l'accessibilité, et en particulier par la réalisation **d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics** pour le 23 décembre 2009.

Pour compléter ce dispositif des échéances clés :

- Etablir **un diagnostic des ERP** pour le 1er janvier 2010 pour les catégories 1 et 2
- Etablir **un diagnostic des ERP** pour le 1er janvier 2011 pour les catégories 3 et 4
- Assurer **la mise en conformité de l'ensemble** avant février 2015.

Pour la commune d'ECUILLE les enjeux sont importants :

- Rechercher l'autonomie des personnes handicapées,
- Participer à l'égalité des citoyens et faciliter l'intégration sociale,
- Concourir au confort de tous.

Préambule

La commune d'ECUILLE est en veille sur ce projet depuis fin 2008 et s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité au cours du 1er trimestre 2009.
Pour mener à bien ce travail, la commune a bénéficié de l'appui et des conseils d'une commune voisine qui a déjà réalisé son plan, ainsi que des conseils et l'utilisation des documents techniques de la DDE 49 (Unité Territoriale d'Angers).
Parallèlement à l'élaboration du plan, la commune a également travaillé sur un projet de sécurisation de la traversée d'ECUILLE. Ces deux projets sont complémentaires, certaines tranches des différentes chaines de déplacements seront intégrées dans le projet d'aménagement de la commune.
Pour réaliser ce plan un groupe de travail a été créé et composé de :

- quatre élus,
- trois administrés
- un membre du Comité Départemental d'Handisport

Après avoir défini le périmètre de l'étude, les membres du groupe ont identifié les chaînes de déplacement comprenant le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et l'inter-modalité pour permettre l'accessibilité à toute personne éprouvant des difficultés à se mouvoir dans l'environnement urbain.
Des relevés sur site ont permis de réaliser le diagnostic, des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes ont été discuté. Le résultat de ce travail a été présenté au Conseil Municipal.
Un échéancier de réalisation des travaux a également été proposé et validé par le Conseil Municipal.
Le plan a été transmis pour avis conforme au Conseil Général et pour information à la commission intercommunale de la CCLS pour l'accessibilité aux personnes handicapées, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :



RECUILLE
28. JUIL 2010
PREFECTURE
DE MAINE - ET - LOIRE

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre de l'étude a été établi en prenant en compte :

- Les sites recevant du public (mairie, salle des associations, église, cimetière, école, terrain multisport).
- Les chaînes de déplacement permettant de se déplacer d'un site à un autre.
- Les logements des personnes à mobilité réduite connues au moment de l'étude (essentiellement une population de personnes âgées).
- Les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

Synthèse du Diagnostic

Sur le périmètre de l'étude, la commune a une topographie relativement plane.

A noter l'absence de trottoirs sur les chaînes de déplacement 2 et 3 (centre bourg et boucle extérieure).
Pour la chaîne de déplacement 1 (boucle école), une partie (rue de la mairie) est en adéquation avec la réglementation, pour le reste soit absence de trottoirs soit largeur de trottoir inférieure à 1,40 m, dans certains cas impraticables.

Sur la zone de l'étude, il existe 3 passages piétons. Ils ne comprennent ni de bandes d'éveil et de vigilances, ni de contraste tactile sur la chaussée permettant de guider les non et malvoyants.

Les parkings sont relativement bien implantés (mairie, salle des associations, église, école) mais ils sont peu (voire pas dans certains cas) signalés. A noter l'absence de parking pour le cimetière.
Les places GIG-GIC sont à créer pour l'ensemble des parkings des établissements recevant du public (ERP), ainsi que pour le terrain multisport nouvellement créé (Installation Ouverte au Public).
D'une façon générale, le stationnement n'est pas matérialisé.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrain ont été réalisés en journée.

Voir annexe 1 :
Diagnostic de la voirie et des espaces publics

Page 4 / 7

Les éléments des chaînes de déplacements

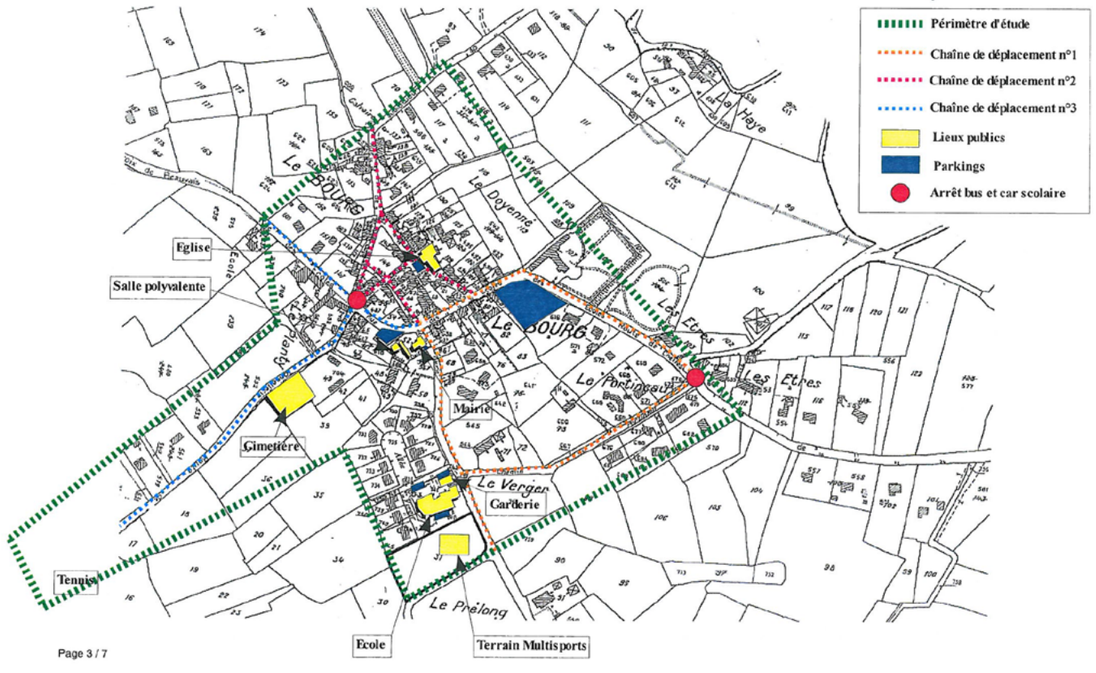

Page 3 / 7

Estimation des coûts et phasage des travaux

Cheminements identifiés	Stationnements GIC – GIG	Passages piétons	Espace voirie	Estimation HT	Année de réalisation
Chaîne de déplacement n°1 (rue du Prélong 1)			Pose d'une barrière en bois Regard diam 1000 + tampon + grille Création d'un cheminement piéton Bordure végétale	3 000 €	2010
Chaîne de déplacement n°1 (rue du Prélong 2)		2 passages piétons à créer Création d'un abaissé avec BEV	Création d'un cheminement piéton Elargissement trottoir	5 800 €	2011
Chaîne de déplacement n°1 (allée du Verger)	Création place stationnement GIG-GIC	1 passage piétons à créer Création d'un abaissé avec BEV		1 900 €	2011
Chaîne de déplacement n°3 Rue des Ecoles			Voir projet « Sécurisation traversée d'Ecuillé »		2011
Chaîne de déplacement n°2 (Place de l'Eglise)	Création place stationnement GIG-GIC	1 passage piétons à créer	Création d'un espace semi piétonnier Création rampe accès latéral Eglise	5 400 €	2012
Chaîne de déplacement n°2 Rue de l'Eglise (rue du Centre)		1 passage piétons à créer	Création d'un espace semi piétonnier	3 150 €	2013
Chaîne de déplacement n°2 Passage du Charron			Pose de 2 panneaux « interdit sauf riverains »	500 €	2013
Chaîne de déplacement n°3 Rue de la Tonnellerie (RD74 au n°5)			Reprofilage de chaussée avec enrobée Panneaux type C18	1 500 €	2014
Chaîne de déplacement n°1 (rue de la mairie)	Création place stationnement GIG-GIC	1 passage piétons à créer Création d'un abaissé avec BEV	Création d'une rampe pour accès mairie	2 500 €	2014
Chaîne de déplacement n°1 (rue du portineau)			Voir projet « Sécurisation traversée d'Ecuillé »		2015
Chaîne de déplacement n°3 Rue de la Tonnellerie (du n°5 au cimetière)	Création place stationnement GIG-GIC		Reprofilage de chaussée avec enrobée Déplacement / mise en conformité grilles Pente + rampe à l'entrée du cimetière	9 500 €	2016
Chaîne de déplacement n°2 (rue de l'Eglise- du calvaire à la place de l'église)		2 passages piétons à créer	Création d'un espace semi piétonnier Mise en conformité d'une grille	7 050 €	2017
Chaîne de déplacement n°2 Rue de l'Eglise (de la place vers la RD 74)		1 passage piétons à créer	Création d'un espace semi piétonnier	2 300 €	2018
Chaîne de déplacement n°2 (rue des Caves)			Construction chemin semi piétonnier	3 800 €	2019

Synthèse des travaux à réaliser

Comme nous l'avons précédemment souligné, le travail sur l'accessibilité a été mené en parallèle à un autre projet de la commune sur la sécurisation de la traversée d'ECUILLE, ce qui signifie que certains cheminements (budget et programmation des travaux) seront intégrés dans ce dernier projet.

Pour ce qui est du travail sur l'accessibilité, les travaux à réaliser sont variables, pour certains il s'agira de réaménager entièrement la voirie, ce sera le cas pour une partie de la chaîne de déplacement 1 et 3. Pour d'autres, il s'agira de se mettre en conformité, notamment sur les aspects de signalisation (chaîne de déplacement 1). Enfin, pour le centre d'ECUILLE, il s'agira principalement d'identifier les cheminements piétonniers pour gérer au mieux les différents flux (piétons et véhicules).
De la même façon, et afin de réguler les flux, des passages piétons seront à créer (n'existent pas actuellement).

Aucun système de guidage sur chaussée n'a été validé, lors de la création des passages piétons, la commune se tiendra informée sur l'évolution des dispositifs actuellement à l'essai.

Hormis les travaux clairement identifiés dans l'annexe 2, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public (quand il existe).

De la même façon, à chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la ré-actualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la réglementation, changement de projet au sein de la commune, ...).

Voir annexes 2 : Solutions techniques.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



RECUE
28. JUIL 2010
PREFECTURE
DE MAINE - ET - LOIRE

Modalités de révision du Plan

Le groupe de travail initialement constitué aura également pour mission de suivre les modalités de révision du plan.

Ainsi, le plan fera l'objet **d'une évaluation une fois par an**. Elle consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.

Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale accessibilité de la CCLS.

Le plan sera révisé tous les 3 ans, elle consistera en :

- Une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- Un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- Une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le Conseil Municipal et sera transmise à la commission communale accessibilité de la CCLS.

Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandée.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Approuvé le : 01 JUIL. 2010

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Les éléments des chaînes de déplacements

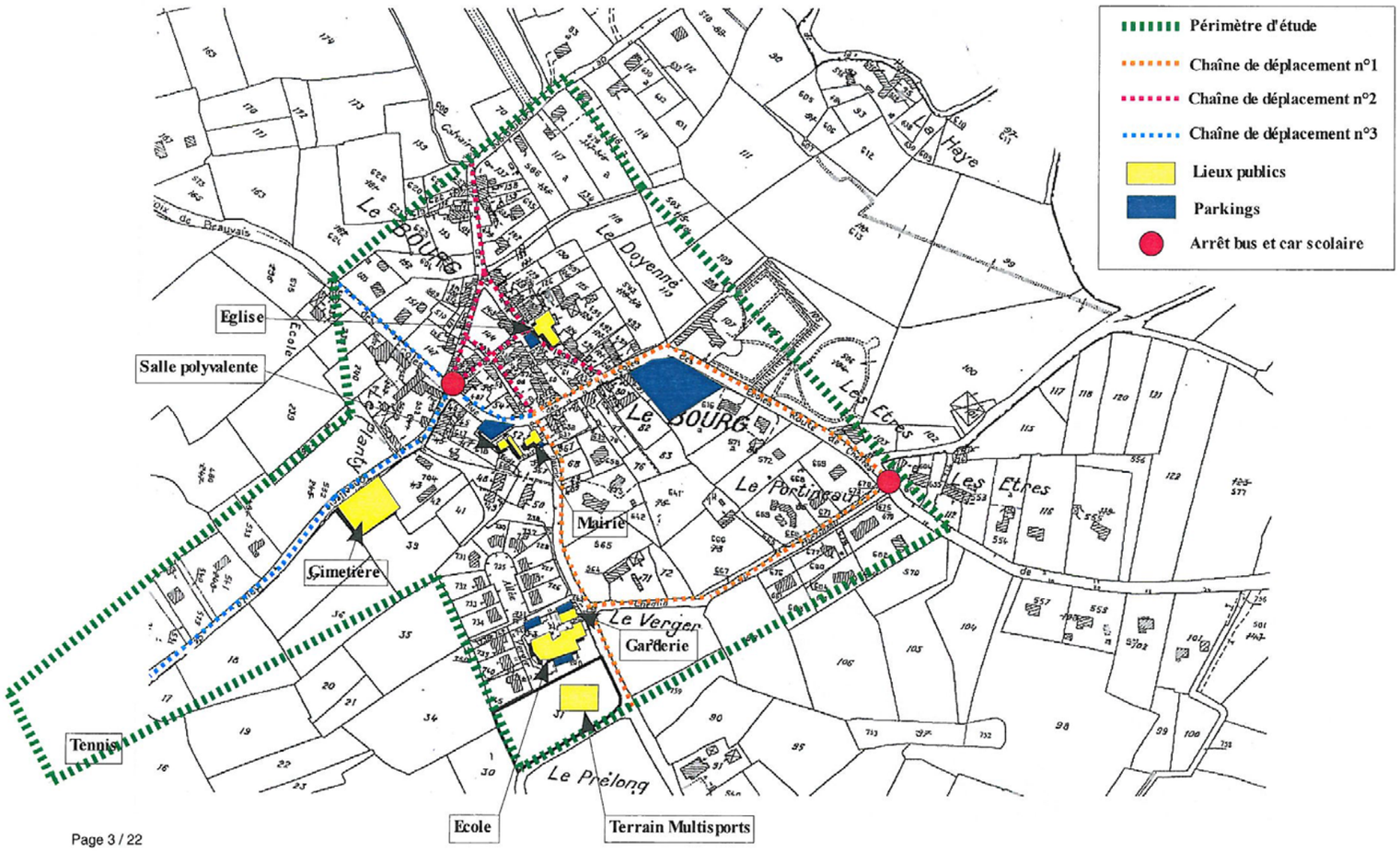

Synthèse du Diagnostic

Sur le périmètre de l'étude, la commune a une topographie relativement plane.

A noter l'absence de trottoirs sur les chaînes de déplacement 2 et 3 (centre bourg et boucle extérieure).
Pour la chaîne de déplacement 1 (boucle école), une partie (rue de la mairie) est en adéquation avec la réglementation, pour le reste soit absence de trottoirs soit largeur de trottoir inférieure à 1,40 m, dans certains cas impraticables.

Sur la zone de l'étude, il existe 3 passages piétons. Ils ne comprennent ni de bandes d'éveil et de vigilances, ni de contraste tactile sur la chaussée permettant de guider les non et malvoyants.

Les parkings sont relativement bien implantés (mairie, salle des associations, église, école) mais ils sont peu (voire pas dans certains cas) signalés. A noter l'absence de parking pour le cimetière.
Les places GIG-GIC sont à créer pour l'ensemble des parkings des établissements recevant du public (ERP), ainsi que pour le terrain multisport nouvellement créé (Installation Ouverte au Public).
D'une façon générale, le stationnement n'est pas matérialisé.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrain ont été réalisés en journée.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre de l'étude a été établi en prenant en compte :

- Les sites recevant du public (mairie, salle des associations, église, cimetière, école, terrain multisport).

- Les chaînes de déplacement permettant de se déplacer d'un site à un autre.

- Les logements des personnes à mobilité réduite connues au moment de l'étude (essentiellement une population de personnes âgées).

- Les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Observations générales

voie piétonne non matérialisée
largeur de la fin de trottoir : 1m
stationnement non matérialisé

Chaîne de déplacement n°1 — **Rue du Pré Long (2)**

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Etat de la chaussée moyen
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	2 cm (1 grille pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	Sans objet
	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Stationnement possible le long de l'école

Etablissements Recevant du Public

Pas d'ERP sur ce secteur





Observations générales

Espace piéton non existant

Chaîne de déplacement n°1 — **Rue du Pré Long (1)**

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Bas coté en herbe
Etat du revêtement	Etat de la chaussée moyen
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	NON
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	Fossé non protégé sur 37m (largeur 2,7m)
	Tête de pont non protégée
Autres observations	NON

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement

Etablissements Recevant du Public

Pas d'ERP sur ce secteur
Accès IOP : terrain multisports accessible actuellement par la chaussée du Pré Long

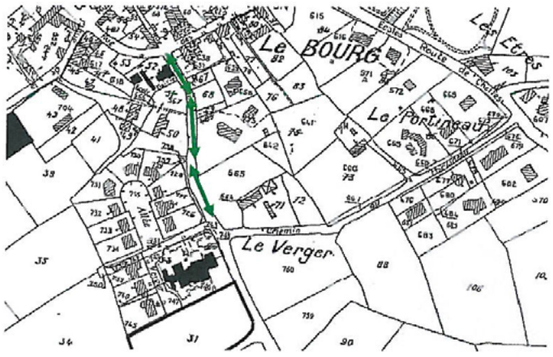



Observations générales
Absence de bateau sur fin de trottoir et le long de la voie Absence passage piétons Intersection avec RD74 : largeur trottoir insuffisant visibilité restreinte

Chaîne de déplacement n° 1	Rue de la Mairie
Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	OUI
Largeur trottoir	> 1,4m
Revêtement du trottoir	Poussier
Etat du revêtement	Bon et adhérent
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	NON
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	1 candelabre à 0,4m de la cloture
Autres observations	Sans objet

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	> 2cm
Chanfrein	> 1/3
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	2 places de parking à coté de la Mairie (>3,3m)
Revêtement du trottoir	Enrobé
Etat du revêtement	Bon
Qualité du revêtement	Adhérent
Pente et dévers	<2% - <4%
Ressaut / espace piéton	0 cm
Autres observations	Absence emplacement réservé

Etablissements Recevant du Public
Mairie et Bibliothèque (même bâtiment), accès sur le coté. Entrée actuelle non conforme (marches), mais accès possible existant sur la façade avant.





Observations générales
Absence de bateaux des 2 cotés face à l'école Absence passage piétons Absence emplacement réservé

Chaîne de déplacement n°1	Allée du Verger
Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	OUI
Largeur trottoir	1m coté école – 2,25m en face
Revêtement du trottoir	Bicouche et gravillons stabilisés
Etat du revêtement	Bon mais glissant (cause gravillon)
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	2 cm (1 grille pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	2 candelabres à 0,65m de la cloture (1,4m de passage OK)
	Trou dans trottoir (a priori bouche à clé)
Autres observations	Sans objet

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	> 2cm
Chanfrein	> 1/3
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Environ 8 places de parking devant l'école
Revêtement du trottoir	Bicouche
Etat du revêtement	Bon
Qualité du revêtement	Adhérent
Pente et dévers	<2% - <4%
Ressaut / espace piéton	0 cm
Autres observations	

Etablissements Recevant du Public
Ecoles : pas d'aménagement spécifiques à l'interface avec la voirie à ce jour.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

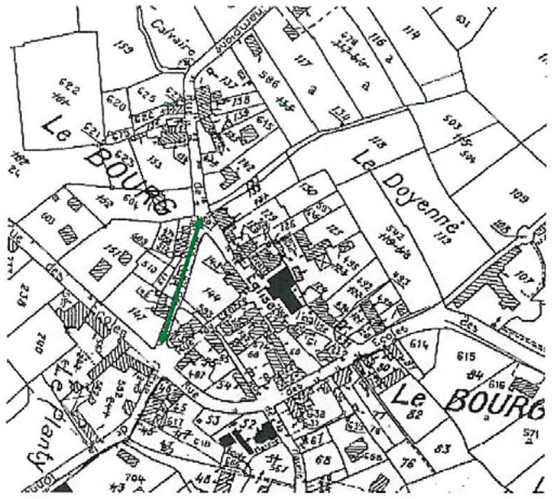





Observations générales
Rue en sens unique Largeur voirie : 5,2 m Voirie bordée de haies et de murs Les batiments sur gauche n'ont pas de gouttière Accotement en herbe sur droite Habitation de personnes pouvant être en situation de handicap

Chaîne de déplacement n°2	Rue des Caves

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	< 2,2 m (panneaux de signalisation)
Fentes et trous des grilles	2 cm (4 grilles pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	4 panneaux de signalisation sur la droite 2 panneaux de signalisation sur la gauche 4 poteaux électriques
Autres observations	2 entrées de domicile – 4 garages

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Mauvais
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	Sans objet
Marquage vertical GIC – GIG	Sans objet
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement

Etablissements Recevant du Public
Pas d'ERP sur ce secteur

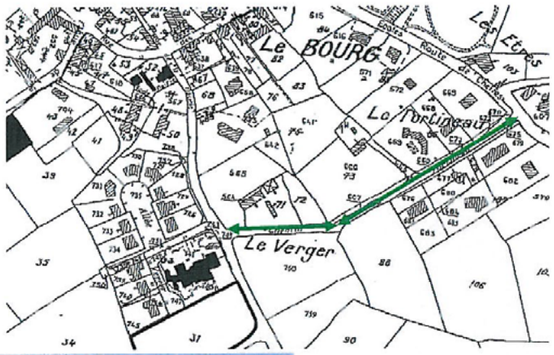





Observations générales
Tout à créer : à intégrer dans aménagement du bourg, dans le cadre de la sécurisation de la traversée d'Ecuillé.

Chaîne de déplacement n°1	Rue du Portineau

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	< 2cm ? - 1 grille pluvial
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	6 réserves candelabres
	1 poteau EDF – 1 jardinière
Autres observations	Sans objet

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement matérialisé

Etablissements Recevant du Public
Pas d'ERP dans ce secteur

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

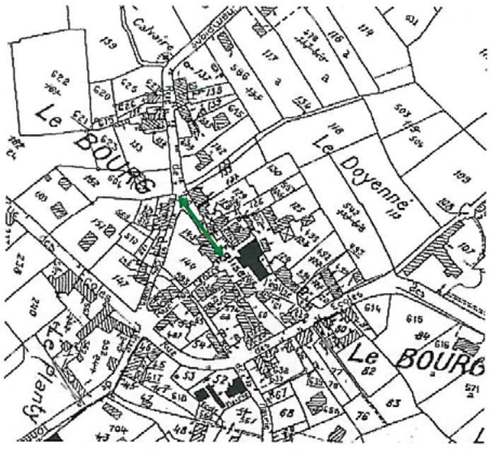



Observations générales
Pas d'accotement matérialisé 1 habitation avec accés direct sur voirie

Chaîne n°2	Rue de l'Eglise (rue des Caves à la place de l'Eglise)
Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	> 2,2 m
Fentes et trous des grilles	2 cm (1 grille pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	1 poteau électrique
Autres observations	1 entrée de domicile – 2 garages
Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Mauvais
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet
Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	Sans objet
Marquage vertical GIC – GIG	Sans objet
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement
Etablissements Recevant du Public	
Pas d'ERP dans ce secteur	

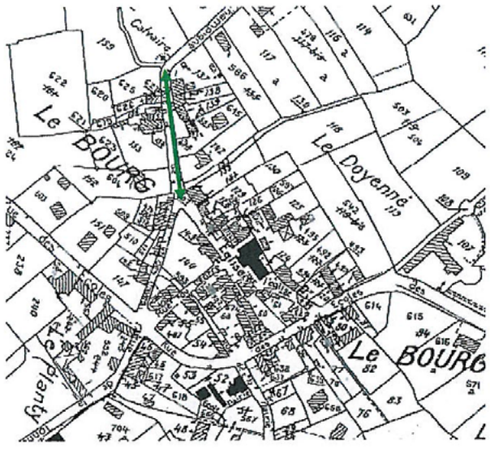



Observations générales
Largeur voirie : 5 m Accotement en herbe des 2 cotés Habitations de personnes pouvant être en situation de handicap Ces 2 habitations sont en sortie directe sur la voirie avec une marche de 21cm

Chaîne n°2	Rue de l'Eglise (du calvaire à la rue des Caves)
Espace Piétons	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	largeur accotement : 1,2m
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	> 2,2 m
Fentes et trous des grilles	2 cm (7 grilles pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	2 panneaux de signalisation sur la droite 4 poteaux électriques / telecom
Autres observations	8 entrées de domicile
Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Mauvais
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet
Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	Sans objet
Marquage vertical GIC – GIG	Sans objet
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement
Etablissements Recevant du Public	
Pas d'ERP dans ce secteur	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

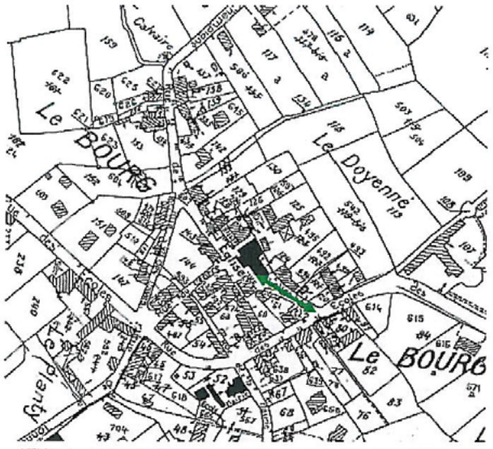



Chaîne de déplacement n°2	Rue de l'Eglise de la place vers RD74

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	2 cm (4 grilles pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	2 poteaux électriques
	3 panneaux de signalisation
Autres observations	4 entrées de domicile – 3 garages

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Mauvais
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	stationnement non matérialisé

Observations générales
Pas d'accotement matérialisé Les places de stationnement ne sont pas matérialisées largeur voirie : environ 5m

Etablissements Recevant du Public
Pas d'ERP sur ce secteur





Chaîne de déplacement n°2	Place de L'Eglise

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	< 2,2m (poteau incendie)
Fentes et trous des grilles	2 cm (1 grille pluvial)
Présence d'escalier	OUI (accès église)
hauteur marches	De 20 à 27 cm
giron	env 20cm
main courante	NON
Nature et nombre d'obstacles	1 poteau électrique
	1 panneau de signalisation
	1 poteau incendie
Autres observations	7 entrées de domicile

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Mauvais
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	stationnement non matérialisé

Observations générales
Pas d'accotement matérialisé Les places de stationnement ne sont pas matérialisées boîte aux lettres sur église : hauteur fente 1,6m les gouttières de l'église ne sont pas collectées Accès à l'église : 4 marches sur entrée principale marche de 27 cm sur entrées de coté (largeur porte = 100cm) marche de 12 cm pour accès aux toilettes publics (hors service) Gravillon instable sur la partie droite de l'église

Etablissements Recevant du Public
Accès à l'église par le perron non conforme, mais accès existant sur le coté

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Observations générales
Pas d'accotement matérialisé
Passage peu utilisé par les voitures mais plutôt piètonnier
Largeur voirie : à confirmer
Présence de gravillons

Chaîne de déplacement n°2	Passage du Charron
Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	2 cm (3 grilles pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	1 lampadaires – 5 chambres télécom
	2 panneaux de signalisation
Autres observations	x entrées de domicile – x entrées de garages
Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet
Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	NON
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement

Etablissements Recevant du Public
Pas d'ERP sur ce secteur

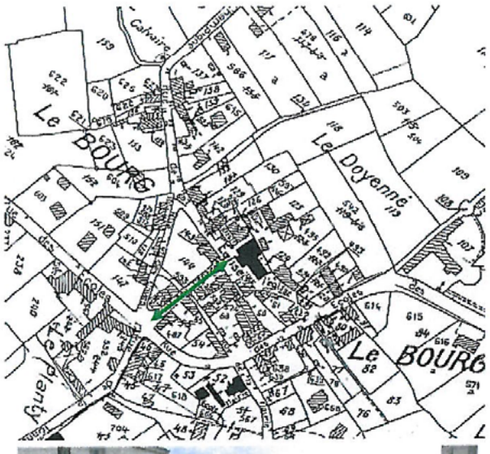



Observations générales
Pas d'accotement matérialisé
Le bus scolaire passe par cette rue
Largeur voirie : environ 6,5m
Gravillons fréquents coté église
2 maisons avec accès directe sur rue
1 intersection avec passage du charron

Chaîne de déplacement n°2	Rue du Centre
Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	2 cm (2 grilles pluvial)
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	2 lampadaires – 1 chambre Télécom
	4 panneaux de signalisation
Autres observations	3 entrées de domicile – 3 entrées de garages
Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Bon coté RD74 – Mauvais coté église
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	0 cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet
Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement

Etablissements Recevant du Public
Pas d'ERP sur ce secteur

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Chaîne n°3	Rue des Ecoles (rue de la Tonnellerie vers Mairie)

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	OUI
Largeur trottoir	< 1,4 m
Revêtement du trottoir	Bicouche
Etat du revêtement	Moyen et adhérent
Dévers	< 2%
Pente	< 5%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	NON
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	Panneaux signalisation – marche entrée maison
	Candelabres
Autres observations	

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Sans objet
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	> 2cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement matérialisé

Etablissements Recevant du Public

Mairie et salle des associations (préfabriqué), entrées non conformes, accès à travailler

Observations générales

Chaîne faisant partie du projet « sécurisation de la traversée d'Ecuillé »
Parking non indiqué







Chaîne de déplacement n°3	Rue des Ecoles (du 2 au 10)

Espace Piétons – voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	de 0,9m à 2,5m
Revêtement du trottoir	Stabilisé coté pair – herbe coté impair
Etat du revêtement	Mauvais
Dévers	< 2%
Pente	< 4%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	> 2cm - x grille pluvial
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	poteau EDF – marche entrée maison
	Chambre Télécom – Volets battants
Autres observations	9 entrées de garage

Passages Piétons	
Présence de passages	OUI
Etat du marquage	Bon
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	> 2cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement matérialisé

Etablissements Recevant du Public

Pas d'ERP sur ce secteur

Observations générales

Chaîne faisant partie du projet « sécurisation de la traversée d'Ecuillé »

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

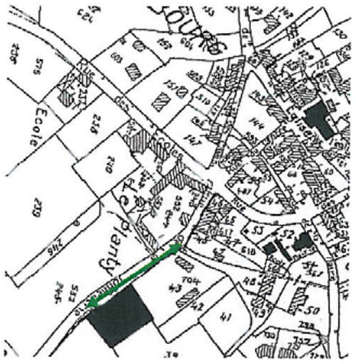



Observations générales
Passage direct vers le cimetière Espace piéton inexistant

Chaîne n°3 Rue de la Tonnellerie (du n°5 à l'entrée du cimetière)

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	> 1,4m
Revêtement du trottoir	bicouche
Etat du revêtement	mauvais
Dévers	< 2%
Pente	< 5%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	NON
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	Panneaux signalisation
	Jardinière
Autres observations	

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Sans objet
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	> 2cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement matérialisé

Etablissements Recevant du Public
Pas d'ERP sur ce secteur IOP : cimetière, accessibilité difficile car forte pente à l'entrée





Observations générales
Accès principal vers le cimetière Espace piéton non existant

Chaîne de déplacement n°3 Rue de la Tonnellerie (de la RD74 au n°5)

Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	<1,4m
Revêtement du trottoir	Gravillon
Etat du revêtement	Moyen
Dévers	< 2%
Pente	< 5%
Hauteur libre des obstacles	>2,2m
Fentes et trous des grilles	NON
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	Panneaux signalisation
Autres observations	

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Sans objet
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	> 2cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Etablissements Recevant du Public
Pas d'ERP sur ce secteur

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Observations générales
Pas de bas coté utilisable pour les piétons.

Page 22 / 22

Chaîne de déplacement n°3	Route de bourg
Espace Piétons – Voirie	
Trottoirs	NON
Largeur trottoir	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Dévers	>2%
Pente	>4%
Hauteur libre des obstacles	>2.2m
Fentes et trous des grilles	NON
Présence d'escalier	NON
hauteur marches	Sans objet
giron	Sans objet
main courante	Sans objet
Nature et nombre d'obstacles	Panneaux signalisation
Autres observations	

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Sans objet
Bandes pododactyles	NON
Equipement sonore	NON
Ressaut / voirie	> 2cm
Chanfrein	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimension stationnement	Sans objet
Revêtement du trottoir	Sans objet
Etat du revêtement	Sans objet
Qualité du revêtement	Sans objet
Pente et dévers	Sans objet
Ressaut / espace piéton	Sans objet
Autres observations	Pas de stationnement matérialisé

Etablissements Recevant du Public
Salle des fêtes privée : conforme

FENEU

SOCOTEC

Agence d'ANGERS
122, Rue du Chateau
d'Orgemont B.P. 50206
49002 ANGERS Cedex 01
Tel : 02.41.68.67.00
Fax : 02.41.68.67.49

Rapport de diagnostic des voiries
Accessibilité aux personnes handicapées



Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso

Commune	**Commune de FENEU**	N° de l'affaire : DAK 2101/1
		Référence du rapport : 215B0/12/551
Demandeur	Mairie de FENEU	Date de la visite : 06, 08 et 22 Décembre 2011
Auteur du rapport	Nom : Signature : David CLAVREUL	Date du rapport : 06/02/2012

SOMMAIRE

Synthèse 3
A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées 3
B – Synthèse budgétaire selon le classement des zones 3
Légende : 3
C – Synthèse budgétaire par priorité de travaux 4
D – Bilan : appréciation qualitative des facteurs d'accessibilité 4
E – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune 5
1 - Objet de la mission 8
2 - Déroulement de l'intervention 8
3 - Caractéristiques de la commune 9
4 - Accessibilité des zones 10
5 - Résultats détaillés des investigations 13
5.1 Zone centrale 13
5.2 Zone périphérique 19
ANNEXE : signalétique et feux tricolores 37
Annexe 1 : signalétique 37
Annexe 2 : feux de circulation permanents 38

*

* *

Synthèse

Dans le cadre de l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries de la commune, un diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées a été réalisé.

Il a porté sur le périmètre de voies sélectionnées en concertation avec les représentants de la commune, à savoir:

- Zone centrale: Rue de la Cure, Rue de Champigné (entre la route de Querré et la rue de l'Eglise), Rue de l'Eglise (entre la rue de champignée et la rue de la cure), Place de l'Eglise, Ruelle des vignes, Rue des écoles (entre la rue du bignon et l'arrière de la salle communale)
- Zone périphérique: Route d'Epinard (entre la rue de l'Eglise et l'abri bus), Rue de Juigné à rejoindre le cimetière, Rue de Grez à rejoindre l'école privée, Rue des Godelières (entre la rue de Grez et la rue du bignon), Rue du Bignon, Rue des godelières (entre la rue du bignon et la rue de Quérré), Rue de Querré, Rue du Bois au Jugé, Chemin piétonnier entre la rue du bois au jugé et la rue de Champigné, Rue de Champigné (entre le rond point et la route de Querré), Chemin de la Grange (entre le rond point et la rue des pommiers), Rue des Pommiers, Rue du Val de Suine, Rue de la fontaine rouillée, Chemin piétonnier entre la rue de la fontaine rouillée et la rue de champigné, Chemin piétonnier entre la rue des pommiers et le chemin de la grange, Rue des granges (entre le chemin piétonnier et la rue de Champigné)

Les tableaux suivants en présentent une synthèse classée selon les critères ci après :

- Niveau d'accessibilité actuel de la commune
- Synthèse budgétaire des coûts de mise en accessibilité des zones selon leur classement
- Synthèse budgétaire par priorité de travaux

Une appréciation générale des facteurs impactant la mise en accessibilité de la commune est ensuite proposée.

A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées

Quartier ou zone	Nombre de rues	Linéaire des rues			
Zone centrale	6	1000	1	4	1
Zone périphérique	17	3730	3	12	2
		Total	4	16	3

Rue conforme

Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules

Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

B – Synthèse budgétaire selon le classement des zones

Quartier ou zone	Coûts de mise en accessibilité des zones selon leur classement (k€ HT)	
	Zone 1	Zone 2
Zone centrale	52.2	0
Zone périphérique	0	225
Sous totaux	52.2	225
Total	277.2	

Légende :

- Zone 1: Centre ville
- Zone 2: Zone périphérique

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551 | SOCOTEC

C – Synthèse budgétaire par priorité de travaux

Quartier ou zone	Coûts de mise en accessibilité par priorité de travaux (k€ HT)			
	P1	P2	P3	Total
Zone centrale	52.2	0	0	52.2
Zone périphérique	225	0	0	225
Total	277.2	0	0	277.2

Légende :

- P1: Travaux à programmer à court terme (écart induisant un risque important pour les usagers)
- P2: Travaux à programmer à moyen terme (écart bloquant)
- P3: Travaux à programmer à long terme (écart créant une gêne mais non bloquant)

D – Bilan : appréciation qualitative des facteurs d'accessibilité

Points forts	Points faibles
Commune présentant une faible déclivité	De nombreuses non conformités sur les largeurs et les dévers de cheminements Peu de places adaptées concernant le stationnement Carrefour de la route de Champigné et rue de l'Eglise ayant un fort trafic avec un niveau d'accessibilité très faible

E – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune



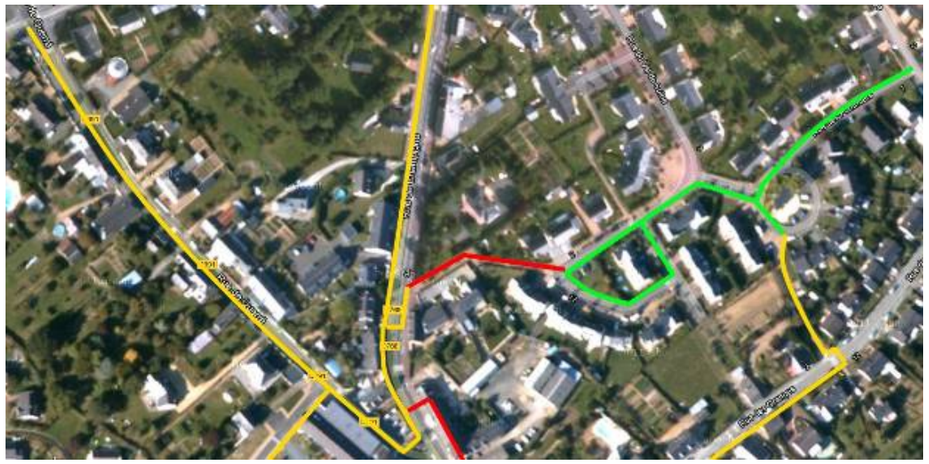

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC









Rue conforme

Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules

Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551 | SOCOTEC

1 - Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC comporte les éléments suivants :

- Sélectionner les voiries à diagnostiquer selon les critères convenus avec le client ;
- Effectuer une visite sur site pour relever les écarts entre les conditions actuelles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune aux personnes handicapées, et les obligations réglementaires en vigueur (hors signalétique et feux tricolores, qui font l'objet d'un traitement générique en annexe du présent rapport),
- Préconiser les travaux permettant à la commune de respecter ces obligations,
- Evaluation du coût hors taxes de ces travaux ;
- Classer les travaux par priorité d'action.

Contexte réglementaire :
Les avis de SOCOTEC ont pour référentiel l'arrêté du 15/01/2007 définissant les dispositions minimales à mettre en œuvre sur les voiries et espaces publics de la commune pour assurer leur accessibilité aux personnes handicapées.

Suite à donner au rapport :
Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.
Ce plan doit préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.
Certains travaux peuvent cependant faire l'objet d'une dérogation s'ils présentent des impossibilités techniques.
Ces dérogations doivent faire l'objet d'une demande au préfet sous la forme d'un dossier en trois exemplaires comprenant tous les plans et documents justifiant cette demande. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception, l'avis demandé est réputé favorable.

2 - Déroulement de l'intervention

- **Examen documentaire** : préalablement à la visite sur site, SOCOTEC effectue un examen des documents mis à sa disposition tels que définis dans le contrat (descriptifs, plan de déplacement urbain, du plan local de déplacement, du plan de zonage des emplacements réservés, …) ;

- **Paramétrage** : Sélection des zones géographiques et voies à expertiser en fonction de la méthodologie définie, et mise au point des modes de classement des zones et de priorisation des travaux.

- **Visite** : lors de la visite, les écarts entre l'état existant et les obligations réglementaires sont relevés, des préconisations de solutions sont proposées.

- **Rendu** : le diagnostic se concrétise par l'établissement du présent rapport

Rappel : Les avis de SOCOTEC sont formulés sur la base d'un examen visuel des ouvrages visibles et visitables : aucun démontage, sondage ou essai destructif n'a été réalisé.

Nota : les coûts des préconisations de travaux sont estimatifs, et servent de base à l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries. Ils devront être complétés avant la réalisation des travaux.

Documents examinés pour la visite
Plan de la commune

3 - Caractéristiques de la commune

Denomination et localisation

Commune de FENEU

Région : Pays de Loire

Département : Maine et Loire

Code postal : 460

Etendue

Superficie :

Nombre d'habitants :

Km voiries :

ERP situes sur la commune

Nombre d'ERP :

Etablissements principaux : Mairie, Eglise, agence postale, bibliothèque, superette, maison de retraite, écoles primaire et maternelle, garderie, restaurant scolaire, restaurant, boulangerie, boucherie, école privée, garage automobile, fleuriste, coiffeur, chapelle, salle de sport et complexe du bois de la sable

Transports publics presents dans la commune

Réseau IRIGO

Autres informations

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

4 - Accessibilité des zones

Zone: Zone centrale	Classement: Zone 1
Principaux ERP: Mairie Eglise bibliothèque Agence postale Superette écoles publiques commerces divers	Transports collectifs:

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant des travaux (k€)
Rue de la Cure	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		4
Rue de Champigné (entre la route de Querré et la rue de l'Eglise)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	oui			X	28.2
Rue de l'Eglise (entre la rue de champignée et la rue de la cure)	cheminements escaliers stationnement arrêts de transports	traversées	non	X			1
Place de l'Eglise	traversées arrêts de transports	cheminements escaliers stationnement	non		X		9
Ruelle des vignes	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		1.6
Rue des écoles (entre la rue du bignon et l'arrière de la salle communale)	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		8.4
						Coût total des voiries examinées	**52.2**

Nature des entraves à l'accessibilité	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	1136 ml	41.7
B : Traversées de voies	6 u	6
C : Escaliers	1 u	2
D : Stationnement	2 u	2.5
E : Arrêts de transports	0 u	0
	Coût total des voiries examinées	**52.2**

Légende du classement des zones		
Zone 1 Centre ville	Zone 2 Zone périphérique	

Zone: Zone périphérique — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Salle de sport, chapelle, fleuriste, garage automobile, coiffeur	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant des travaux (k€)
Route d'Epinard (entre la rue de l'Eglise et l'abri bus)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		19.6
Rue de Juigné à rejoindre le cimetière	traversées escaliers arrêts de transports	cheminements stationnement	oui		X		16
Rue de Grez à rejoindre l'école privée	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		17.7
Rue des Godelières (entre la rue de Grez et la rue du bignon)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		8.5
Rue du Bignon	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	oui		X		23.7
Rue des godelières (entre la rue du bignon et la rue de Quérré)	traversées escaliers arrêts de transports	cheminements stationnement	non		X		14
Rue de Querré	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		36.5
Rue du Bois au Jugé	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		12
Chemin piétonnier entre la rue du bois au jugé et la rue de Champigné	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		5
Rue de Champigné (entre le rond point et la route de Querré)	escaliers stationnement	cheminements traversées arrêts de transports	non		X		16.2
Chemin de la Grange (entre le rond point et la rue des pommiers)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non			X	33.7
Rue des Pommiers	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non	X			0.8
Rue du Val de Suine	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non	X			1

Légende du classement des zones		
Zone 1 Centre ville	Zone 2 Zone périphérique	

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551 | SOCOTEC

Rue de la fontaine rouillée	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non	X			1
Chemin piétonnier entre la rue de la fontaine rouillée et la rue de champigné	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non			X	4
Chemin piétonnier entre la rue des pommiers et le chemin de la grange	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		6.5
Rue des granges (entre le chemin piétonnier et la rue de Champigné)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		8.8
				Coût total des voiries examinées			225

Nature des entraves à l'accessibilité	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	2300 ml	185.8
B : Traversées de voies	22 u	27
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	7 u	12
E : Arrêts de transports	1 u	0.2
Coût total des voiries examinées		225

Légende du classement des zones

Zone 1 Centre ville | Zone 2 Zone périphérique

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5 - Résultats détaillés des investigations

5.1 Zone centrale

5.1.1 - Rue de la Cure / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4		130	1			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | B : Traversées



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Retirer le trottoir en pignon de la Mairie et mettre en place un abaissé de trottoir Rendre non glissant le cheminement au niveau du parking Reprendre l'état de sol et le dévers au niveau de la sortie du petit parking à l'arrière du bâtiment collectif	P1	3
Traversées	Mettre en place un passage complet au niveau de la salle communale afin de rejoindre le parking	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	4

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551 | SOCOTEC

5.1.2 - Rue de Champigné (entre la route de Querré et la rue de l'Eglise) / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	La mise en place d'un plateau piétonnier devant la boulangerie peut être envisagé afin de mettre en conformité de nombreux points (prévoir environ 15k€)

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
40	220	4	210	210	2			

		X

Reportage photographique

A : Cheminements | B : Traversées



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le revêtement entre le coiffeur et le numéro 14 ainsi qu'entre la rue des granges et le numéro 2 et entre la boulangerie et la rue de l'Eglise Elargir le trottoir à 1.40m entre les numéros 14 et la rue des granges ainsi que devant la boulangerie Mettre en place en rappel au sol sous les poubelles devant le numéro 16 ainsi que devant la boulangerie Mettre en place deux abaissés de trottoir au niveau de la rue des granges Remplacer la grille des eaux pluviales rue des granges	P1	25.2
Traversées	Mettre en place un abaissé de trottoir ainsi que des bandes de guidages et d'appel à la vigilance sur la traversée devant le numéro 11 Mettre en place un passage complet devant la boulangerie	P1	3
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	28.2

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif
Pente non conforme : Pente supérieure à 5% sur une longueur supérieure à 10m due à la déclivitée naturelle du terrain

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.1.3 - Rue de l'Eglise (entre la rue de champignée et la rue de la cure) / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
120 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
					2			

X		

Reportage photographique

B : Traversées



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements			0
Traversées	Mettre en place des bandes de guidages sur les passages devant la boucherie ainsi que devant le cabinet médical	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.1.4 - Place de l'Eglise / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
120 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	50	3				1	1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements		C : Escaliers	D : Stationnements
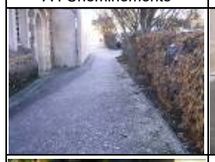			
			

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le dévers du cheminement en béton désactivité présent en longeant l'église, sur une largeur de 1.40m, avec un abaissé de trottoir coté entrée de l'Eglise Mettre en place un raccord entre les cheminements devant la rampe donnant accès à la bibliothèque	P1	6
Traversées			0
Escaliers	Mettre en place des nez de marches contrastés avec une bande d'appel à la vigilance en partie haute et deux mains courantes conformes	P1	2
Stationnements	Rendre horizontale la place de stationnement à proximité de l'Eglise avec un dévers maximal de 2%	P1	1
Arrêts de transports			0
		Total	9

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.1.5 - Ruelle des vignes / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
130 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
				130				

	X	

Reportage photographique				
A : Cheminements				
				

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre les dégradations ponctuelles au sol Remplacer le caillebotis devant la porte en bois Revoir la position des ganivelles afin de faciliter le passage d'une personne en fauteuil (espace de 80*130) Remplacer la borne béton Mettre en place un rappel tactile au sol sous la poubelle devant l'école Remplacer la grille d'eaux pluviales à proximité de l'école	P1	1.6
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1.6

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.1.6 - Rue des écoles (entre la rue du bignon et l'arrière de la salle communale) / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
130 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
100		5	20	10	1		1	

	X	

Reportage photographique				
A : Cheminements			B : Traversées	D : Stationnements
				
				

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Déclarer la rue en zone 20 Créer un cheminement conforme de 1.20m de largeur devant le portillon à l'arrière de la salle communale Remplacer les poteaux bois devant le portillon Reprendre le cheminement à l'arrière de la salle communale (état, pente et dévers) sur une largeur de 1.20m Remplacer la grille des eaux pluviales coté rue du bignon	P1	5.9
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et des abaissés de trottoir	P1	1
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement adapté devant l'école	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	8.4

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2 Zone périphérique

5.2.1 - Route d'Epinard (entre la rue de l'Eglise et l'abri bus) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
30		1		170	2			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements







B : Traversées




➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Remplacer les grilles des eaux pluviales sur le passage protégé devant la boucherie, ainsi que devant le numéro 3 Reprendre le sol entre l'abri bus et le numéro 9, ainsi que qu'entre le numéro 3 et la boucherie Réduire la pente d'accès à l'abri bus à 4% avec paliers de repos en parties haute basse Elargir le cheminement à 1.40m entre les numéros 3 et 9 Mettre en place un rappel tactile au sol sous la poubelle présente au niveau de l'ancien abri bus	P1	16.6
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et de guidages ainsi que des abaissés de trottoir devant la boucherie, ainsi que devant le numéro 25	P1	3
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	19.6

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551 | SOCOTEC

5.2.2 - Rue de Juigné à rejoindre le cimetière / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
530 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	10	1		200			1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements






D : Stationnements



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le sol devant le portail du numéro 2 (pente, dévers et état), ainsi qu'au niveau de la bouche d'eaux pluviales devant le numéro 4, devant la maison de retraite et devant les numéros 24 et 28 Retirer du cheminement l'obstacle présent sur le poteau téléphonique à la sortie de la maison de retraite Mettre en place un cheminement conforme entre le numéro 28 et l'accès au cimetière	P1	14.5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement conforme à proximité de l'entrée du cimetière	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	16

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif
Dévers supérieur à 2% devant le portail du numéro 28 due au dénivellé naturel entre la voirie et la parcelle privée

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.3 - Rue de Grez à rejoindre l'école privée / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		3	240		2		1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | | | B : Traversées | D : Stationnements



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire le dévers à 2% entre le numéro 2 et la rue des godelières, ainsi qu'entre la rue des godelières et l'école privée Mettre à 2.20m le panneau de signalisation à proximité de l'école privée Reprendre l'état de sol devant l'allée du grand jardin et devant le portail du 20b (sera repris avec le dévers)	P1	14.2
Traversées	Mettre en place des abaissés de trottoirs des bandes de guidages et d'appel à la vigilance sur la traversée à proximité de la rue des godelières Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance sur la traversée devant l'école privée	P1	2
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement conforme à proximité de l'entrée de l'école privée	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	17.7

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.4 - Rue des Godelières (entre la rue de Grez et la rue du bignon) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
100 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
10			60		1			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | B : Traversées



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Elargir à 1.40m le cheminement de part et d'autre dans l'angle avec la rue de grez Reprendre le dévers à moins de 2% sur la partie longeant le mur béton	P1	7
Traversées	Mettre en place des abaissés de trottoir, des bandes d'appel à la vigilance et de guidage	P1	1.5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	8.5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2.5 - Rue du Bignon / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
400 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
				350	3		1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | | B : Traversées | | D : Stationnements



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre à 2 % maximum le dévers sur toute la longueur Matérialiser le cheminement le moins pentu entre les massifs béton devant l'école Mettre à 2.20m du sol le panneau de signalisation coté rue des golières donnant accès à la chapelle	P1	18.2
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et des abaissés de trottoir devant le parking Mettre en place des abaissés de trottoir, des bandes de guidages et d'appel à la vigilance en traversées des allées des chênes et du prieuré	P1	4
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place une place de stationnement adaptée conforme sur le parking	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	23.7

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif
Dévers supérieur à 2% devant les stationnements face à l'école due à la déclivité naturelle du terrain

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551 | SOCOTEC

5.2.6 - Rue des godelières (entre la rue du bignon et la rue de Quérré) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			200				1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | D : Stationnements



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le dévers à 2% maximum	P1	11
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement adapté au niveau de la chapelle	P1	3
Arrêts de transports			0
		Total	14

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.7 - Rue de Querré / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
25		4	200	50	5		1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | | | B : Traversées | D : Stationnements



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	A l'intersection avec la rue de Champigné, reprendre le sol et le matérialiser Revoir le revêtement de sol devant le fleuriste à rejoindre la marche coté collectif Réduire le dévers devant le bâtiment collectif, ainsi qu'entre la rue de la cure et le numéro 19 Elargir à 1.20m au pied des poteaux devant les numéro 5, 15 et 17 Réhausser la panneau STOP devant le numéro 38 à 2.20m du sol Mettre en place un guidage tactile et visuel au sol à l'aplomb du débord de toiture du numéro 11 ainsi qu'au niveau de la dépendance du numéro 13 et élargir la circulation à 1.40m devant le numéro 11 Créer un cheminement conforme devant le numéro 19 ainsi devant la Chapelle	P1	29

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

Traversées	Créer un passage complet en traversée de la rue de la Cure ainsi que devant le Chapelle Mettre en place des bandes de guidage et d'appel à la vigilance sur les passage entre les numéros 11 et 13 ainsi que devant le numéro 23 et devant le fleuriste Retirer le passage à proximité de la rue de Champigné	P1	6
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement adapté sur la place face au fleuriste	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	36.5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.8 - Rue du Bois au Jugé / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
160 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			140		1		2	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements		B : Traversées	D : Stationnements
			
			

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire le dévers à 2% maximum Revoir les dimensions de la chicane coté rue de Champigné ainsi que le sol au pied des poteaux bois Reprendre le raccord avec le cheminement coté rue de Champigné	P1	8
Traversées	Mettre en place une traversée avec bandes de guidage et d'appel à la vigilance à proximité de la rue de Querré	P1	1
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place deux stationnements adaptés à proximité de l'entrée du complexe sportif	P1	3
Arrêts de transports			0
		Total	12

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.9 - Chemin piétonnier entre la rue du bois au jugé et la rue de Champigné / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
50 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1		50				

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements


➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Revoir les dimensions de la chicane coté rue de Champigné ainsi que le sol au pied des poteaux bois Reprendre le raccord avec le cheminement coté rue de Champigné	P1	5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.10 - Rue de Champigné (entre le rond point et la route de Querré) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
550 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
10		15	25		5			1

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | | | B : Traversées | E : Arrêts de transports



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Tailler la végétation devant le numéro 4T afin d'obtenir 1.40m de largeur de passage et réparer les dégradations du sol devant les numéros 4T et 37 Remplacer les grilles d'eaux pluviales devant les numéros 41, 43, 29 et 27 Réduire le dévers devant les numéro 41 et 27 à moins de 2% Reprendre le sol la pente et la grille d'eaux pluviales devant le portillon du numéro 35 ainsi qu'entre le numéro 31 et le petit passage protégé sur la piste cyclable Remplacer les poteaux non conformes à proximité de la rue de Querré Matérialiser le cheminement derrière le parterre de fleurs Boucher les trous au sol au niveau de l'arrêt de bus	P1	10
Traversées	Créer un passage protégé complet à proximité du rond point Mettre des abaissés de trottoir, des bandes d'appel à la vigilance et de guidage sur le passage entre les numéros 39 et 46 ainsi que devant le numéro 29 Mettre des bandes d'appel à la vigilance sur les deux petits passages protégés sur la piste cyclable Retirer le passage protégé face au numéro 23 (non conforme et dangereux)	P1	6
Arrêts de transports	Elargir à 1.40m devant le mobilier	P1	0.2
		Total	16.2

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.11 - Chemin de la Grange (entre le rond point et la rue des pommiers) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
300 ml	En complément des travaux, il conviendra de prévoir les travaux de la future pose d'éclairage public (environ 45 000 € HT)

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
20		22		250	2			

		X

Reportage photographique

A : Cheminements | | | | B : Traversées



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Remplacer les poteaux non conformes sur la partie de cheminement coté rond point Réhausser le panneau de signalisation proche du rond point à 2.20m Reprendre la partie de cheminement à proximité du rond point (largeur, état de sol et raccord avec l'existant) Créer un cheminement conforme entre l'allée de beau soleil et le numéro 9 de la rue Mettre en place deux abaissés de trottoir devant les numéros 7 et 9 Revoir le revêtement de sol entre les numéros 7 et 9	P1	31.7
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance sur le passage coté rond point Mettre en place un passage complet conforme face à l'allée du Beau Soleil	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	33.7

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2.12 - Rue des Pommiers / Zone périphérique

➢ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
80 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		3						

X		

Reportage photographique

A : Cheminements



➢ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Déclarer la rue en zone 20 ou zone partagée Réhausser à 2.20m les deux panneaux de signalisations Remplacer la grille d'eaux pluviales coté rue des granges	P1	0.8
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	0.8

➢ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551 | SOCOTEC

5.2.13 - Rue du Val de Suine / Zone périphérique

➢ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
40 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4						

X		

Reportage photographique

A : Cheminements



➢ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Remplacer les grilles d'eaux pluviales Déclarer la rue en zone 20 ou zone partagée Réhausser à 2.20m du sol les panneaux de signalisations	P1	1
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1

➢ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.14 - Rue de la fontaine rouillée / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
220 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4						

X		

Reportage photographique

A : Cheminements





➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Déclarer la rue en zone 20 ou zone partagée remplacer les grilles d'eaux pluviales devant les numéros 2, 4, 22 et 24	P1	1
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.15 - Chemin piétonnier entre la rue de la fontaine rouillée et la rue de champigné / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
100 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	20							

		X

Reportage photographique

A : Cheminements





➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire la pente à 4% maximum avec paliers de repos en parties haute et basse Reprendre l'état du sol	P1	4
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	4

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.16 - Chemin piétonnier entre la rue des pommiers et le chemin de la grange / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
80 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		2		80				

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements



➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Mettre en place un abaissé de trottoir coté rue des pommiers Remplacer la grille d'eaux pluviales à proximité de la rue des pommiers Mettre en place un revêtement conforme Revoir le sol au niveau des pieds de la chicane	P1	6.5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	6.5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

5.2.17 - Rue des granges (entre le chemin piétonnier et la rue de Champigné) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
220 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			100		1			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements — B : Traversées

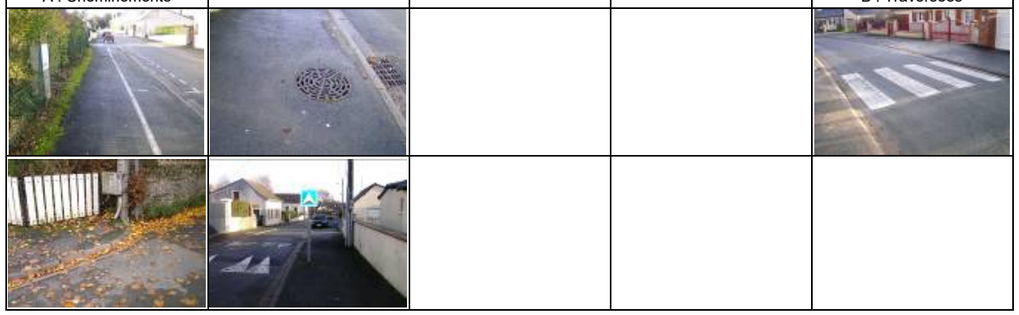

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire le dévers à moins de 2% sur toute la totalité du trottoir Remplacer les grilles d'eaux pluviales devant les numéros 8b et 6 Mettre en place un bateau en extrémité de trottoir Déclarer la partie de rue entre le numéro 4 et la rue de Champigné en rue 20 ou partagée Réhausser à 2.20m le panneau de signalisation devant le numéro 6b	P1	7.3
Traversées	Mettre en place des abaissés de trottoir, des bandes de guidages et d'appel à la vigilance sur la traversée à proximité du chemin piéton	P1	1.5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	8.8

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

ANNEXE : signalétique et feux tricolores

L'objet des annexes suivantes est de préciser et d'illustrer les directives réglementaires issues de l'arrêté du 15 janvier 2007 et relatives à la signalétique et aux feux tricolores de la commune.

Annexe 1 : signalétique

Accès aux déficients visuels : lisibilité

« Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à .l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond […]. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres. »

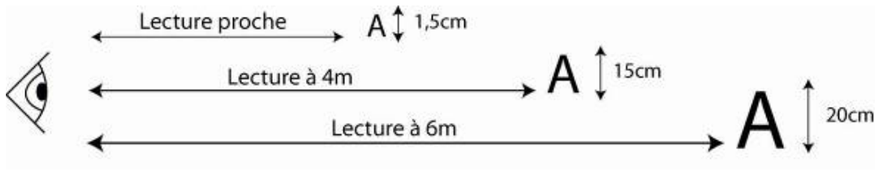

Accès aux déficients moteurs et auditifs

« Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre. »

Exemple pour les bornes d'information :

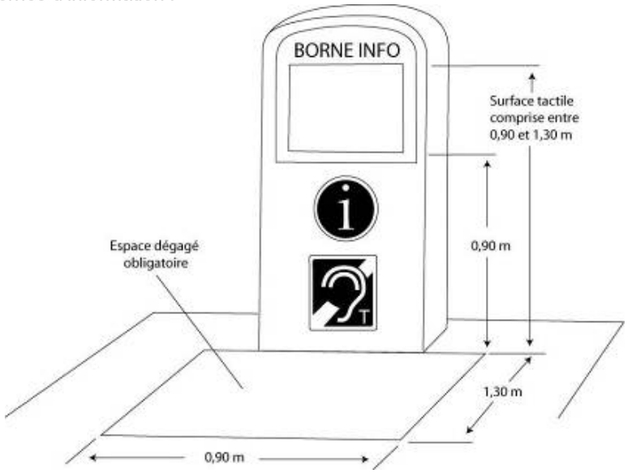

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	SOCOTEC

Annexe 2 : feux de circulation permanents

« Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur. »

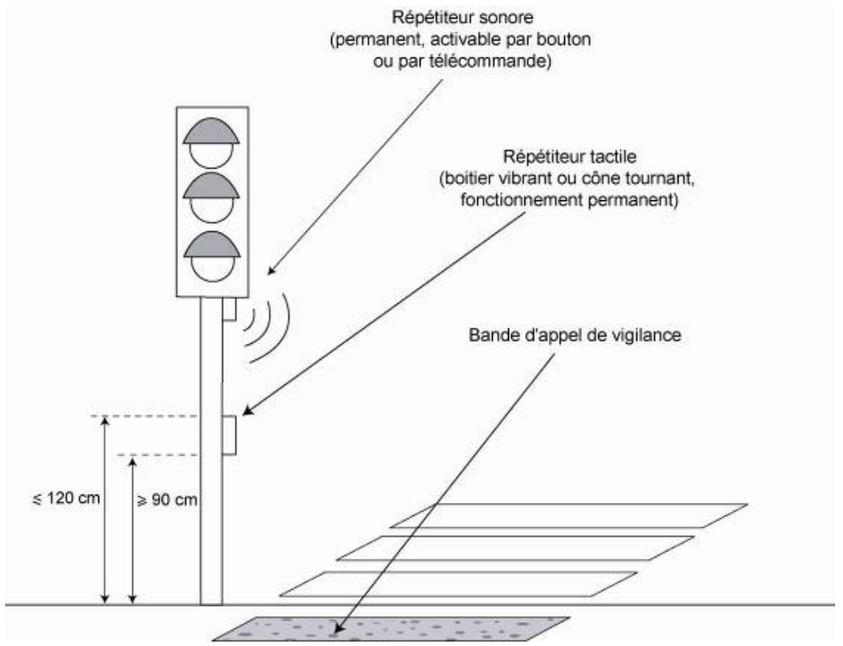

Choix du système de répétiteur

	Répétiteur tactile	Répétiteur sonore
Avantages	Faible gêne sonore pour les riverains	Pas de problème de repérage du système
	Pas d'activation nécessaire du fait de son fonctionnement permanent	Aide à la localisation de la traversée
Inconvénients	Difficulté de repérage du dispositif par les mal voyants	Gêne sonore pour les riverains, surtout si le fonctionnement est permanent
	Problème d'utilisation simultanée si plusieurs mal voyants sont présents en même temps	Risque de mauvaise audibilité du signal en cas de fort bruit ambiant
		Risque de confusion en cas d'implantation de plusieurs feux proches les uns des autres

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA MEIGNANNE

LA MEIGNANNE

Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics

(Adopté le Conseil Municipal)

From:MAIRIE DE LA MEIGNANNE To:sivm 04/05/2011 09:16 #023 P.001/001

DEPARTEMENT

MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

D'ANGERS

COMMUNE

DE LA MEIGNANNE

OBJET :

APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Convocation du **14.05.10**

Nombre de Conseillers en exercice

18

Conseillers présents **15**

Conformément à l'article L 121-17 du code des communes, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE MAINE-ET-LOIRE 28 MAI 2010

Séance du 21 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt-et-un mai, à 20 H 30, le Conseil Municipal de La Meignanne s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la Présidence de Monsieur MAUGEAIS Marcel, Maire.

Etaient présents *: M. MAUGEAIS, Maire.*
Mme BUTON, M. ALLARD, M. RETAILLEAU, M. THUAU, Adjoints.
M. GALIVEL, Mme BELLANGER, Mme LUCAS, M. PINEAU, M. MULET-MARQUIS, M. LICHTENAUER, M. DESLANDES, Mme NIATEL, M. HUDHOMME, Mme REGNIER
Pouvoirs : *M. BERTHELOT à M. THUAU, M. MOUDEN à M. MAUGEAIS, M. MARTIN à M. MULET-MARQUIS*
Secrétaire de Séance : *M. RETAILLEAU*

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 45,
Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658,
Vu la délibération du 3 avril 2009 décidant d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et de constituer un groupe de travail sur ce sujet,
Vu l'avis favorable du comité urbanisme,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal

Décide d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Dit que le planning sera arrêté ultérieurement.

Autorise le maire à réaliser toutes formalités nécessaires à la mise en place du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le Maire,
Marcel MAUGEAIS

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)

- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

- les logements des personnes à mobilité réduites connues au moment de l'étude,

- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de la MEIGNANNE a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie lors du conseil municipal du 3 avril 2009.

Historique

La commune de LA MEIGNANNE s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité en septembre 2009 avec l'aide des Services Techniques du SIVM de Longuenée.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- d'associations de la commune,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par le SIVM de Longueé et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie relativement pentue sur le périmètre d'étude.
Les dévers(*) des trottoirs sont pour la plupart supérieur à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles). Les places GIG-GIC(**) sont parfois à remettre aux normes (commerces) ou à créer (mairie,école publique,...).
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées (par exemple, rue des Varennes).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrains ont été faits en journée.

* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

Vue générale de la Meignanne : Zone Urbaine

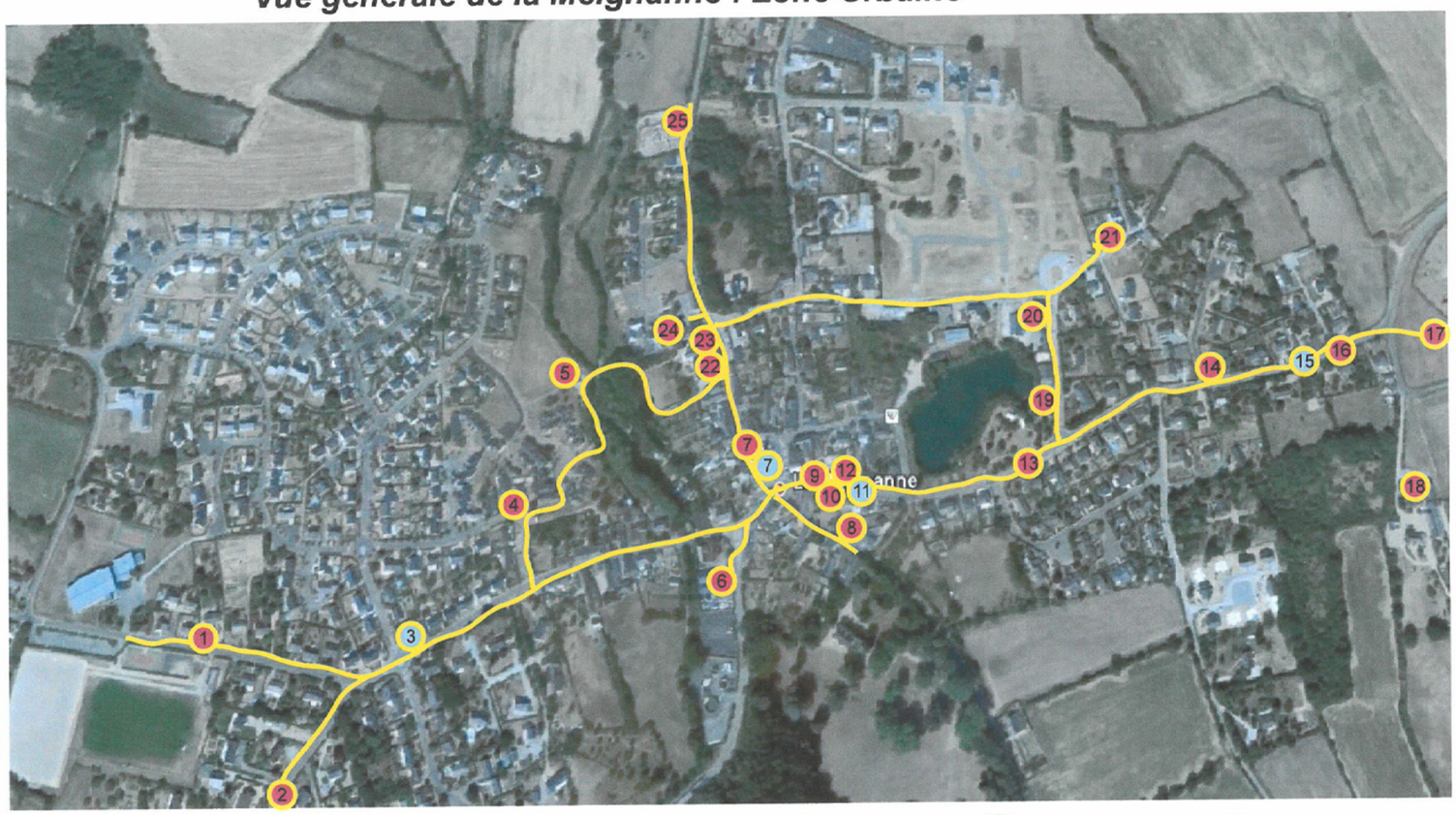

1 Complexe sportif
2 Cabinet médical
3 Abribus
4 Foyer logement
5 Skate-Park
6 Garage
7 Place de l'église, commerces, restaurant, abribus
8 Poste
9 RAM, salle paroissiale
10 Supérette, boulangerie
11 Abribus
12 Coiffeuse
13 Pharmacie
14 Esthéticienne
15 Abribus
16 Cabinet médical
17 Les Sources
18 Parc de La Mauny
19 Centre aéré
20 Ecole St Venant
21 Kiné, orthophoniste
22 Mairie, Salle JBC
23 Bibliothèque
24 Ecole Publique
25 Cimetière

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du Pont

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Poteau électrique, marches sur trottoir
Obsevations		

OBSERVATIONS:
Absence de trottoir sur une section

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	oui
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		Oui
Signalisation		non

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Rue du Plessis

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		1,40m à 2,50m
Pente		> à 5 % de la rue des Fours à chaux à la Place de l'Eglise
Dévers		> à 2% devant les commerces, le reste de la rue < à 2%
Obstacles		Poteaux électrique, haie débordant sur le trottoir (N° 36)
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		21
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		> à 5%
Dévers		> à 2 %
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Commerces, Maison paroissiale, RAM médecin, MFR les Sources

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du Stade

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		> 1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Panneau à déplacer, coffret télécom, Haie débordante
Obsevations		

OBSERVATIONS:

Passage piétons à créer au n° 32

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		Parking stade:52, Parking salle de Sports: 28
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Salle de Sports et Stade

Rue H Brisset

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Bon
Largeur Trottoir		1,40m à 2,00m
Pente		
Dévers		> à 2% devant l'AFR
Obstacles		Poteaux télécom
Obsevations		

OBSERVATIONS:

Trottoir à élargie à l'angle de la rue P Tessier

Devers important au droit du batiment de l'AFR

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		21
Revêtement	Nature	Enrobe
	Etat	Bon
Pente		Bon
Dévers		Bon
Ressault avec le trottoir		Non
Signalisation		panneau à prévoir place H

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage> 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Ecole St Venant, AFR

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Route de Beaucouzé

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Poteau électrique
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Médecin

Route d'Angers

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Boitier EDF
Obsevations		

OBSERVATIONS

Passage piétons à créer

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		28
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	oui
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		non
Signalisation		oui

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnerment G.G.G- G.I.C

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Route de Juigné

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		> à 2%
Obstacles		Poteau incendie
Obsevations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		4
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	moyen
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Ressault avec le trottoir		oui
Signalisation		oui

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnermentG.G.G- G.I.C

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
La Poste

Rue de la Mairie

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		> à 2 %
Obstacles		
Obsevations		Absence de trottoir sur une partie

OBSERVATIONS

Trottoir non utilisable pour les piétons

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		8+12
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	moyen
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Ressault avec le trottoir		oui
Signalisation		oui

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnerment G.G.G- G.I.C parking mairie

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Mairie, Salle JB Cochard

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Allée Foyer Logement-l'Isle

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche et sable
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		> à,1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		> à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Foyer Logement

rue du Vieux Pré

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		
Obstacles		Arbres sur le milieu du trottoir
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnement

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Foyer Logement

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Place Eglise

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Poteau électrique
Obsevations		Absence de trottoir devant le Tabac-journaux

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		30
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		> à 5%
Dévers		> à 2%
Ressault avec le trottoir		oui
Signalisation		oui

PASSAGE PIETONS	
Ressault	Oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Commerces, Eglise

Cours des Varennes

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		> à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		8
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	moyen
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		oui
Signalisation		oui

OBSERVATIONS:

Place stationnement et signalisation à créer

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Ecole publique

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT
rue du Stade (rte Beaucouzé au Stade)		2 abaissements à créer	Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	10 000,00 €
route de Beaucouzé			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	3 500,00 €
rue du Stade (rte Beaucouzé au Vieux			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	4 500,00 €
Rue du Vieux Pré	1 place à créer devant le Foyer-Logement		Arracher les arbres et reprise enduit bicouche	2 000,00 €
Rue du Pont			Trottoir à créer	120 000,00 €
Route d'Angers	1 place à prévoir sur le parking		Elargissement trottoir existant au niveau du rond point	6 000,00 €
Place Eglise	1 place à prévoir sur le parking	1 abaissements à créer	Trottoir à créer, modification du parking avec stationnement en épis	30 000,00 €
Route de Juigné	1 place à prévoir devant la Poste	2 abaissements à créer	Elargissement trottoir existant, coté droit en montant	7 500,00 €
rue du Plessis (rte de Juigné à r Molinerie)			Poteau EDF à déplacer ? Supprimer le stationnement sur le trottoir devant la boulangerie. Reprise des trottoirs, pente supérieur à 5%	12 000,00 €
rue du Plessis (rue Molinerie à rue Ch Fleuri)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	4 500,00 €
rue du Plessis (rue C Fleuri à Ch de Linières)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir, haie à tailler au n°	4 500,00 €
Ch de Linières			Trottoir à créer	3 750,00 €
Les sources			Allée à réaliser	1 750,00 €
rue de la Mairie	1 place à créer		Trottoir à créer ou instaurer une zone de rencontre, interdite la rue aux plus de 3t5	18 000,00 €
rue H. Brisset (Coté G de la celle)			Modification trottoir angle rue P Tessier	3 750,00 €
rue H. Brisset (AFR- école st Venant)	Panneau à prévoir		Aménagement à réaliser au droit de l'AFR, potelets devant l'école	4 000,00 €
rue de la Mairie (des varennes au cimetère)		1 abaissement à créer	Reprise enduit bicouche allée	2 500,00 €
Passage du F Logement à JB Cochard			Reprise enduit bicouche allée	7 000,00 €
Cour des Varennes	1 place à créer	1 abaissement à créer		3 500,00 €
				248 750,00 €

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont importants.
Certains consistent en des réaménagements entiers de voirie.
D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la règlementation, changement de projet au sein de la commune,...)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

Taccessibilité-conformité.xls

N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Evolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	rue du Plessis			Commerces, ram, ..			
2	rue du Pont						
3	rue H. Brisset			Ecole sT Venant, AFR			
4	rue du Stade			Stade, salle de Sports			
5	route d'Angers						
6	route de Beaucouzé			Médecin			
7	rue de la Mairie			Mairie, salle J.B. Cochard			
8	route de Juigné			la Poste			
9	rue du Vieux Pré			Foyer Logement			
10	Allée F. Logement -Isle						
11	Cours des Varennes			Ecole publique			
12	Place Eglise			Eglise			

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les possibilités ounimpossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en asccessibilité (ce critère n'intègre pas le côut qui est traité à part). Par exemple, la rue de la plage est en noir car du fait de sa pente elle ne pourra jamais être mise aux normes.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

La Meignanne Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces public

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT	Année de réalisation	Planning
rue du Stade (rte Beaucouzé au Stade)		2 abaissements à créer	Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	10 000,00 €	2011	
route de Beaucouzé			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	3 500,00 €		
rue du Stade (rte Beaucouzé au Vieux			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	4 500,00 €	2012	
Rue du Vieux Pré	1 place à créer devant le Foyer-Logement		Arracher les arbres et reprise enduit bicouche	2 000,00 €	2010	
Rue du Pont			Trottoir à créer	120 000,00 €	2014	
Route d'Angers	1 place à prévoir sur le parking		Elargissement trottoir existant au niveau du rond point	6 000,00 €		
Place Eglise	1 place à prévoir sur le parking	1 abaissements à créer	Trottoir à créer, modification du parking avec stationnement en épis	30 000,00 €		2019
Route de Juigné	1 place à prévoir devant la Poste	2 abaissements à créer	Elargissement trottoir existant, coté droit en montant	7 500,00 €		2019
rue du Plessis (rte de Juigné à r Molinerie)			Poteau EDF à déplacer ? Supprimer le stationnement sur le trottoir devant la boulangerie. Reprise des trottoirs, pente	12 000,00 €		
rue du Plessis (rue Molinerie à rue Ch Fleuri)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	4 500,00 €		
rue du Plessis (rue C Fleuri à Ch de Linières)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir, haie à tailler au n°	4 500,00 €		
Ch de Linières			Trottoir à créer	3 750,00 €		
Les sources			Allée à réaliser	1 750,00 €	2013	
rue de la Mairie	1 place à créer		Trottoir à créer ou instaurer une zone de rencontre, interdite la rue aux plus de 3t5	18 000,00 €		2018
rue H. Brisset (Coté G de la celle)			Modification trottoir angle rue P Tessier	3 750,00 €	2010	
rue H. Brisset (AFR- école st Venant)	Panneau à prévoir		Aménagement à réaliser au droit de l'AFR, potelets devant l'école	4 000,00 €	2010	
rue de la Mairie (des varennes au cimetère)		1 abaissement à créer	Reprise enduit bicouche allée	2 500,00 €		
Passage du F Logement à JB Cochard			Reprise enduit bicouche allée	7 000,00 €	2011	
Cour des Varennes	1 place à créer	1 abaissement à créer		3 500,00 €	2012	
				248 750,00 €		

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT	0
rue du Stade (rte Beaucouzé au Stade)		2 abaissements à créer	Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	10 000,00 €	6
route de Beaucouzé			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	3 500,00 €	6
rue du Stade (rte Beaucouzé au Vieux			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	4 500,00 €	6
Rue du Vieux Pré	1 place à créer devant le Foyer-Logement		Arracher les arbres et reprise enduit bicouche	2 000,00 €	2
Rue du Pont			Trottoir à créer	120 000,00 €	5
Route d'Angers	1 place à prévoir sur le parking		Elargissement trottoir existant au niveau du rond point	6 000,00 €	4
Place Eglise	1 place à prévoir sur le parking	1 abaissements à créer	Trottoir à créer, modification du parking avec stationnement en épis	30 000,00 €	4
Route de Juigné	1 place à prévoir devant la Poste	2 abaissements à créer	Elargissement trottoir existant, coté droit en montant	7 500,00 €	7
rue du Plessis (rte de Juigné à r Molinerie)			Poteau EDF à déplacer ? Supprimer le stationnement sur le trottoir devant la boulangerie. Reprise des trottoirs, pente supérieur à 5%	12 000,00 €	7
rue du Plessis (rue Molinerie à rue Ch Fleuri)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	4 500,00 €	7
rue du Plessis (rue C Fleuri à Ch de Linières)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir, haie à tailler au n°	4 500,00 €	7
Ch de Linières			Trottoir à créer	3 750,00 €	7
Les sources			Allée à réaliser	1 750,00 €	7
rue de la Mairie	1 place à créer		Trottoir à créer ou instaurer une zone de rencontre, interdite la rue aux plus de 3t5	18 000,00 €	3
rue H. Brisset (Coté G de la celle)			Modification trottoir angle rue P Tessier	3 750,00 €	1
rue H. Brisset (AFR- école st Venant)	Panneau à prévoir		Aménagement à réaliser au droit de l'AFR, potelets devant l'école	4 000,00 €	1
rue de la Mairie (des varennes au cimetère)		1 abaissement à créer	Reprise enduit bicouche allée	2 500,00 €	3
Passage du F Logement à JB Cochard			Reprise enduit bicouche allée	7 000,00 €	2
Cour des Varennes	1 place à créer	1 abaissement à créer		3 500,00 €	3
				248 750,00 €	

Je vous propose une répartitino en 7 tranches

Tranches	Sommes	%tage	
1	7 750,00 €	3,1	
2	9 000,00 €	3,6	première année
3	24 000,00 €	9,6	seconde année avec aménagement entrée bourg depuis route de Brain
4	36 000,00 €	14,5	troisième année avec aménagement entrée bourg depuis route d'Angers
5	120 000,00 €	48,2	quatrième et cinquième année avec aménagement entrée bourg depuis route de St Lambert
6	18 000,00 €	7,2	
7	34 000,00 €	13,7	sixième année avec aménagement entrée bourg depuis route du Plessis Macé
	248 750,00 €	100	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENÉE

Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics

(adopté le 4 décembre 2009 et 12 février 2010 par le Conseil Municipal)

La Membrolle sur Longuenée

COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009
****

L'an deux mille neuf, le quatre décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENÉE, dûment convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GASCOIN

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GASCOIN, Michel BARREAU, Pascal DESNOE, Marcel RETIF, Thierry ORILLARD, Loïc ORSOR, Chantal GUEMAS, Philippe NEVEU Patrick PALIE, Claudine SOURDRILLE, Odile TESTARD, Anne HUET, Didier DELETRE, Sophie HENRY,

Etaient excusés : Madame Annick BELET qui a donné pouvoir à Mr Pascal DESNOE
Monsieur Claude GUERIN qui a donné pouvoir à Mr Loïc ORSOR
Madame Frédérique LEROI qui a donné pouvoir à Mme Anne HUET
Madame Evelyne RIVERON qui a donné pouvoir à Mme Sophie HENRY
Madame M. Laure ZABE qui a donné pouvoir à Mme Chantal GUEMAS

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc ORSOR
Convocation du 25 Novembre 2009

REÇU LE 15. DEC. 2009 PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

****

Le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2009 est adopté

1 – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Pascal DESNOË, Adjoint au maire, présente ce dossier.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige toutes les communes à réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 23 décembre 2009, en vue de programmer les aménagements qui permettent de rendre accessible l'ensemble du territoire concerné.

Le 29 mai 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, et de constituer un groupe de travail sur le sujet.

Le groupe de travail a établi un périmètre d'étude en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces…)
- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants

Le périmètre d'étude et l'implantation des sites retenus sont annexés à la présente délibération.

Après avoir défini le périmètre d'étude, le groupe de travail a réalisé le diagnostic de la voirie en effectuant des relevés sur site. Une fiche a été réalisée pour chacune des voies concernées.

Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par le SIVM de Longuenée pour un montant de 71 200€ HT.

Si le plan est adopté, un échéancier de réalisation des travaux prévus sera ensuite décidé par le conseil municipal après avis de la commission Voirie-Sécurité Routière-Réseaux.

Après présentation du périmètre d'étude et du plan de mise en accessibilité et de l'avis de commission Voirie-Sécurité Routière-Réseaux, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le plan de mise en accessibilité peut être consulté à la Mairie.

Le Maire,

Jean Louis GASCOIN

Mairie de MEMBROLLE-LONGUENÉE (M.-et-L.)

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 19

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le vingt neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENÉE, dûment convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GASCOIN

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GASCOIN, Michel BARREAU, Pascal DESNOË, Claude GUÉRIN, Marcel RÉTIF, Thierry ORILLARD, Loïc ORSOR, Chantal GUÉMAS, Philippe NEVEU Patrick PALIE, Odile TESTARD Anne HUET, Frédérique LEROI, Didier DELÊTRE, Sophie HENRY, Marie-Laure ZABÉ, Evelyne RIVERON

Etaient excusées : Mme Annick BELET qui a donné pouvoir à Mr Michel BARREAU
Mme Claudine SOURDRILLE qui a donné pouvoir à Mr Thierry ORILLARD

Secrétaire de séance : Madame Evelyne RIVERON
Convocation du 22 mai 2009

****

7 – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS : décision d'élaboration

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige toutes les communes à réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009, en vue de programmer les aménagements qui permettront de rendre accessible l'ensemble du territoire concerné.

Après avis de la commission Voirie-Sécurité Routière–Réseaux et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et de constituer un groupe de travail sur le sujet composé des membres de la commission en question et des membres du comité consultatif Sécurité-Routière et de personnes à mobilité réduite ou d'autres handicaps physiques, volontaires, habitant la commune. Le groupe de travail pourra aussi associer d'autres personnes à sa réflexion.

Le Maire,

Jean Louis GASCOIN

Mairie de MEMBROLLE-LONGUENEE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.
Le plan sera révisé tous les 3ans.
_une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
_un complément éventuel des travaux à réliser ou une modification des travaux prévus initialement,
_une actualisation duphasage des travaux.
Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commisson intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par la délibération du coseil municipal du 4 décembre 2009

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de la **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des epaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser:
_un **diagnostic** des Etablissements Recevant du Public (E.R.P) de catégories 1 à 4 pour le 1 janvier 2011
_une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P pour le 1 janvier 2015.

La commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie lors du conseil du 29 mai 2009.

Historique

La commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE s'est engagée dans la rélisation du plan de mise en accessibilité en mai 2009.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé:
_d'élus de la commision Voirie -Sécurité routière-Réseaux,
_du comité consultatif sécurité routière,
_de membres d'association d'handicapés.
Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations finacières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par le SIVM de longuenée et validées par le groupe de travail.
La commission Voirie-Sécurité routière-Réseaux réalisera un échéancier des travaux et sera validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole et approuvé par délibération du conseil municipal le 4 décembre 2009 et le 12 février 2010.

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte:

_les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)

_les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

_les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.



Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

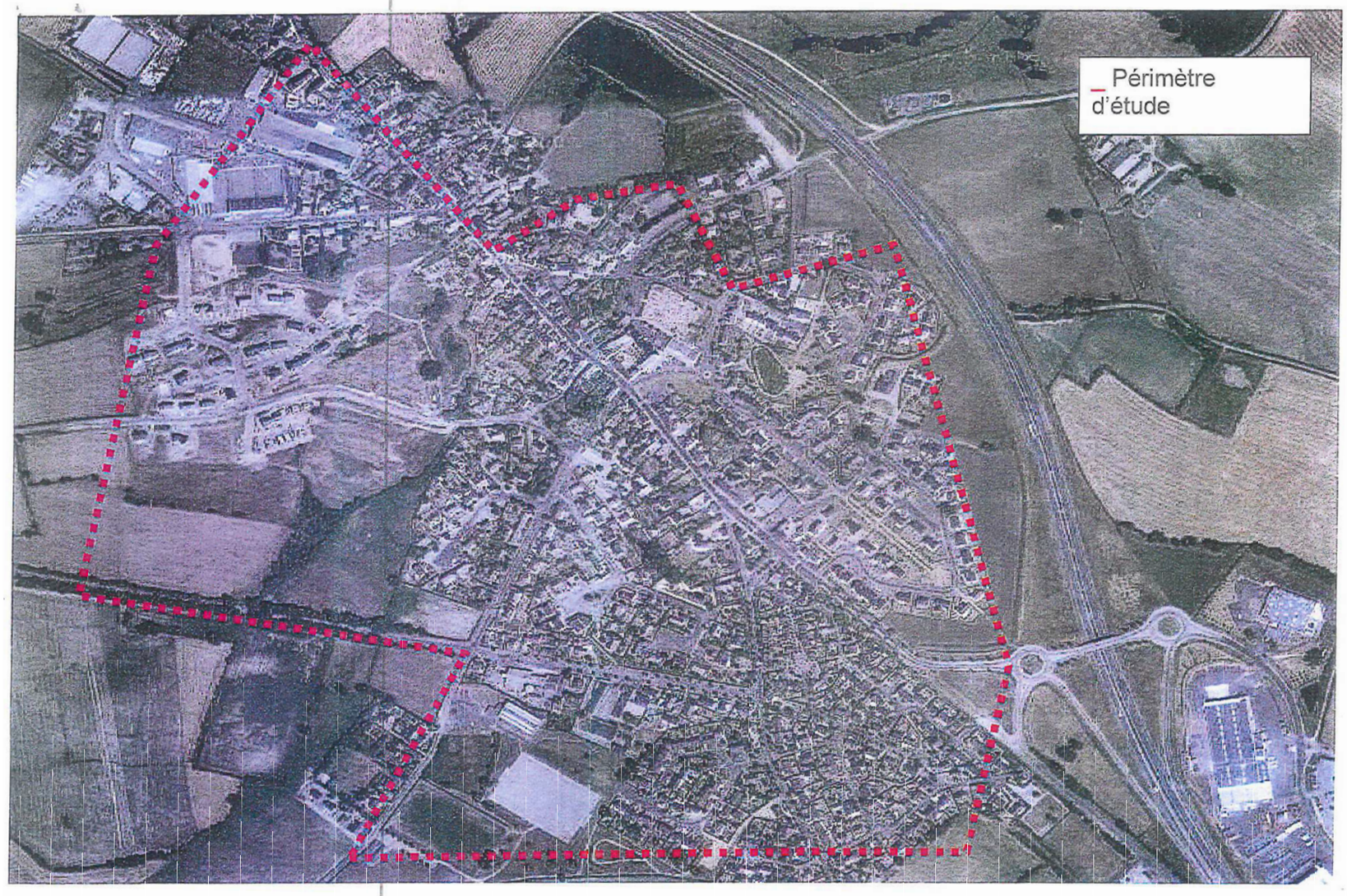
Périmètre d'étude

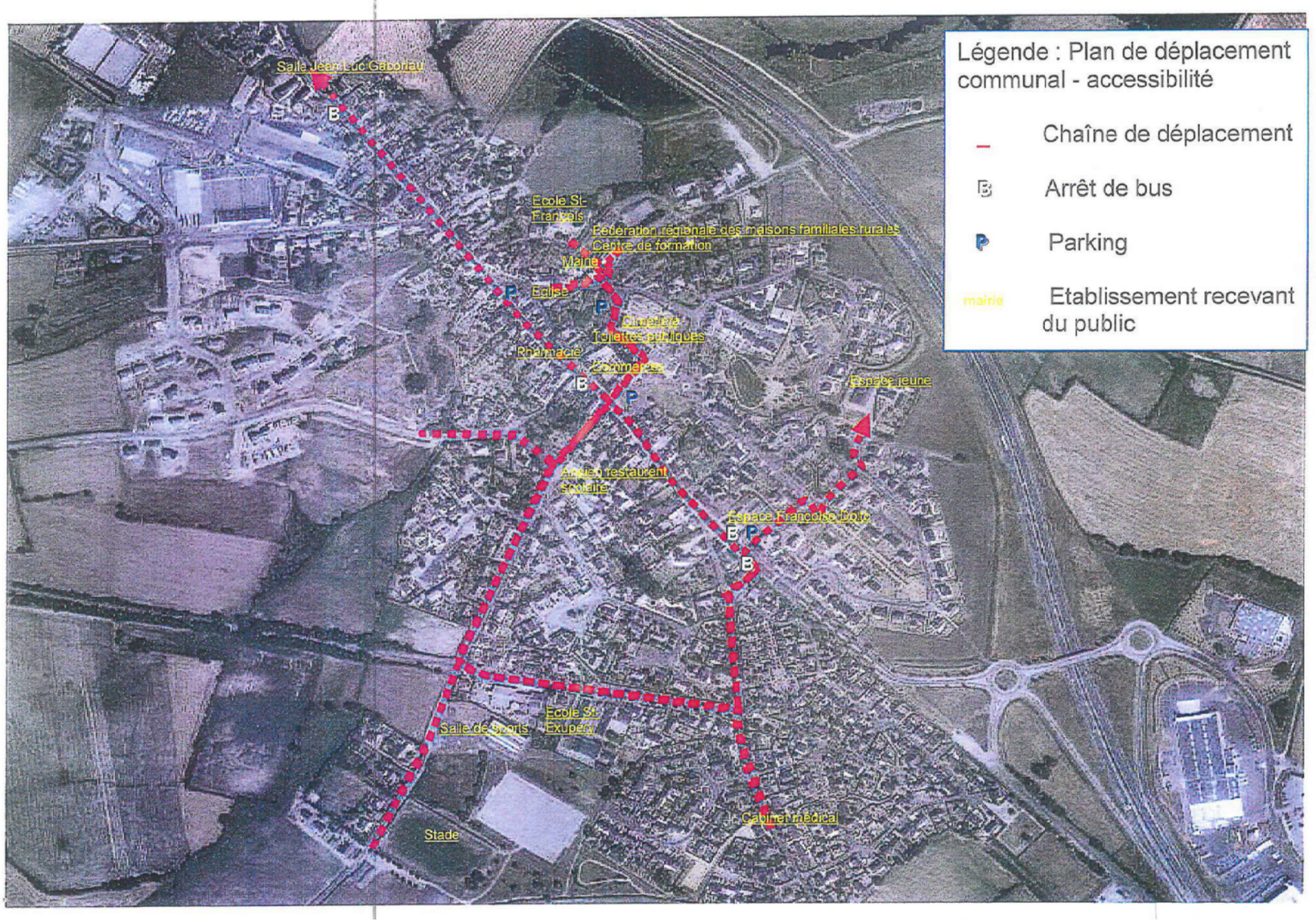
Légende : Plan de déplacement communal - accessibilité
Chaîne de déplacement
Arrêt de bus
Parking
mairie
Etablissement recevant du public
Salle Jean-Luc Gaborieau
Ecole St-Exupéry
Fédération régionale des maisons familiales rurales Centre de formation
Mairie
Eglise
Cimetière
Toilettes publiques
Pharmacie
Commerces
Espace jeune
Ancien restaurant scolaire
Espace Françoise Dolto
Salle de Sports
Ecole St-Exupéry
Cabinet médical
Stade







Rue Charles de Gaule:de route de Brain à la salle Jean Luc Gaboriau		
Voirie		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Largeur du trottoir		>1,40m
Pente		>5%
Dévers		>2%
Obstacles		Abri bus,cabine téléphonique
Observations		

Stationnement: Salle Jean Luc GABORIAU		
Nombre de places		2
Revêtement	Nature	bon/enrobé
	Etat	
Pente		<5%
Dévers		<2%
Ressaut avec le trottoir		non
Signalisation		oui

Passage piétons	
Ressaut	<2%
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,20m	oui
Signalisation	oui

Observations générales

Déplacement de l'arrêt de bus et de la cabine téléphonique.

Etablissement Recevant du Public

Salle Jean Luc GABORIAU





Rue Françoise Rose Richou		
Voirie		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40m
Pente		<5%
Dévers		<2%
Obstacles		
Observations		Abaissements à créer accès école

Stationnement		
Nombre de places		1 place sationnement à créer devant la mairie
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons	
Ressaut	
B.E.V/Guide	
Largeur de passage>1,20m	
Signalisation	

Observations générales

Délimiter la zone réservée aux personnes à mobilité réduite en traçant une ligne à la peinture à 1,40m du mur du côté gauche en descendant la rue et création d'une zone à 30 km/h.Déposer les bordures devant l'école St François et les remplacer par des caniveaux CC1.

Etablissement Recevant du Public

Ecole St François

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Rue du cimetière

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		>1,40m
Pente		< 2%
Dévers		< 4%
Obstacles		
Observations		Prévoir deux passages piétons avec l'abissement des bordures de chaque côté de la voie

Stationnement

Nombre de places		0
Revêtement	Nature	
	Etat	moyen
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

Ressaut	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,20m	oui
Signalisation	oui

Observations générales

Sur le parking de la mairie supprimer une place de parking pour permettre le pasage d'une personne à mobilité réduite.Remplacer les bordures existante par des caniveaux sur 2 m en continuité de ceux existant rue Françoise Rose Richou.

Etablissement Recevant du Public

Mairie et Cimetière



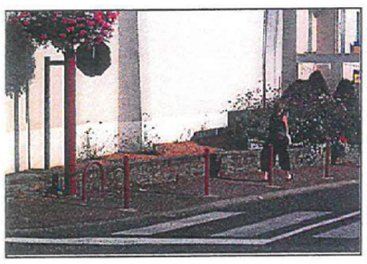



Rue Eric Tabarly

Voirie

Revêtement	Nature	B.désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40m
Pente		< 2%
Dévers		< 4%
Obstacles		Protection des candélabres
Observations		Enlever les protection des candélabres

Stationnement

Nombre de places		1
Revêtement	Nature	
	Etat	bon
Pente		>5%
Dévers		>2%
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		Absente

Passage piétons

Ressaut	
B.E.V/Guide	
Largeur de passage>1,20m	
Signalisation	

Observations générales

A prévoir dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle

Etablissement Recevant du Public

Les commerces du centre bourg et la future mairie

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Rue de la ville:du mail à l'espace jeune		
Voirie		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		< 1,40m
Pente		< 2%
Dévers		> 5%
Obstacles		Panneaux de signalistion de rue et 2 candélabres
Observations		Déplacer les panneaux de la rue Jean Lefrançois et rue de la Ville et les deux candélabres
Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		
Passage piétons: Rue Lamartine		
Ressaut		oui
B.E.V/Guide		non
Largeur de passage>1,20m		non
Signalisation		non

Observations générales

Création d'un passage piéton

Etablissement Recevant du Public

Espace jeunes

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée





Rue de la ville:espace Françoise Dolto au mail		
Voirie		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		< 1,40m
Pente		< 2%
Dévers		> 5%
Obstacles		Un candélabre
Observations		
Stationnement		
Nombre de places		1
Revêtement	Nature	
	Etat	Bon
Pente		>2%
Dévers		>2%
Ressaut avec le trottoir		non
Signalisation		Absente
Passage piétons: Rue Jean Lefrançois		
Ressaut		oui
B.E.V/Guide		non
Largeur de passage>1,20m		oui
Signalisation		non

Observations générales

Création d'un passage piétons avec l'abaissement des bordures de chaque côté de la voie au niveau du carrefour de la rue Jean Lefrançois.

Etablissement Recevant du Public

Espace françoise Dolto

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

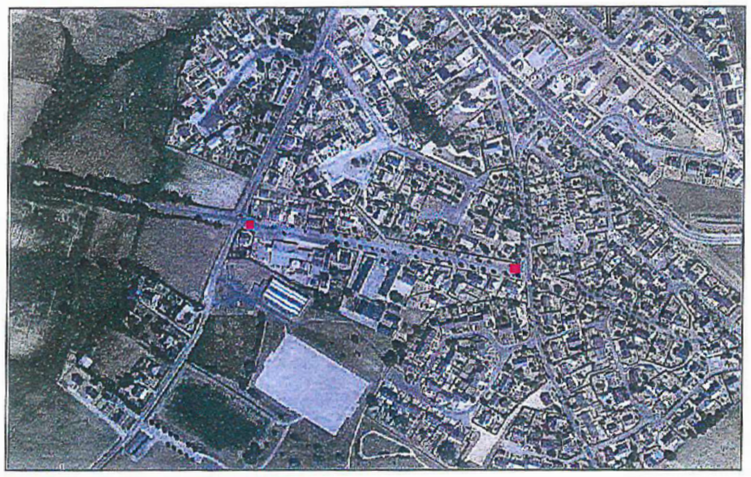





Avenue de la Gare

Voirie

Revêtement	Nature	B.désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40m
Pente		< 2%
Dévers		< 4%
Obstacles		
Observations		Reprise du revêtement entre le 2 et 2 bis

Stationnement

Nombre de places		1
Revêtement	Nature	
	Etat	bon/enrobé
Pente		<5%
Dévers		<2%
Ressaut avec le trottoir		<2
Signalisation		oui

Passage piétons

Ressaut	non
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,20m	oui
Signalisation	oui

Observations générales

Tracer un cheminement de l'école à l'intersection de l'avenue du Stade. Prévoir un passage piéton avec l'abaissement des bordures de chaque côté de la voie au niveau du carrefour de la route du Pléssis Macé.

Etablissement Recevant du Public

Ecole St Exupéry

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

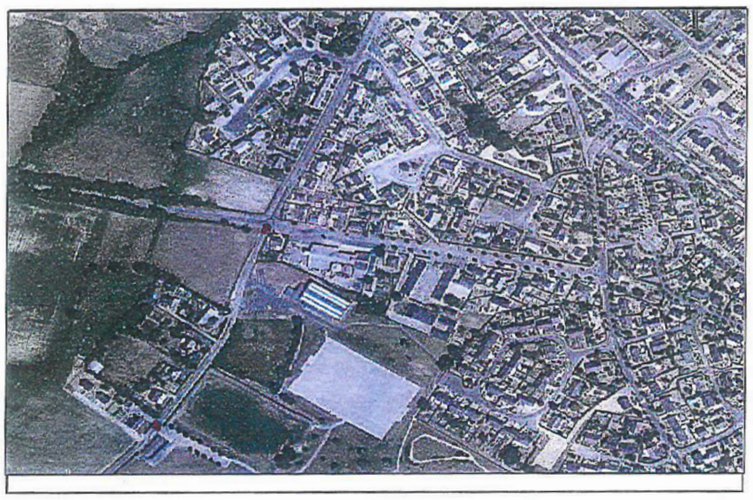





Avenue du Stade:de l'allée Denis Papin au stade

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40m
Pente		< 2%
Dévers		< 4%
Obstacles		Haie,espace vert au niveau de l'entrée de slle de sport
Observations		Faire un bateau entre le poteau et letrellis,boucher les fossés côté droite

Stationnement

Nombre de places		0
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

Ressaut	
B.E.V/Guide	
Largeur de passage>1,20m	
Signalisation	

Observations générales

Prévoir un passage piétons avec l'abaissement des bordures d'un côté de la voie dans le carrefour au dessus de l'allée Denis Papin. Aménager l'entrée de salle de sports en abaissant les bordures et en diminuant l'arrondi de l'espace vert en le remplaçant par un trottoir de 1,50m

Etablissement Recevant du Public

Stade de foot et la salle de sports

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

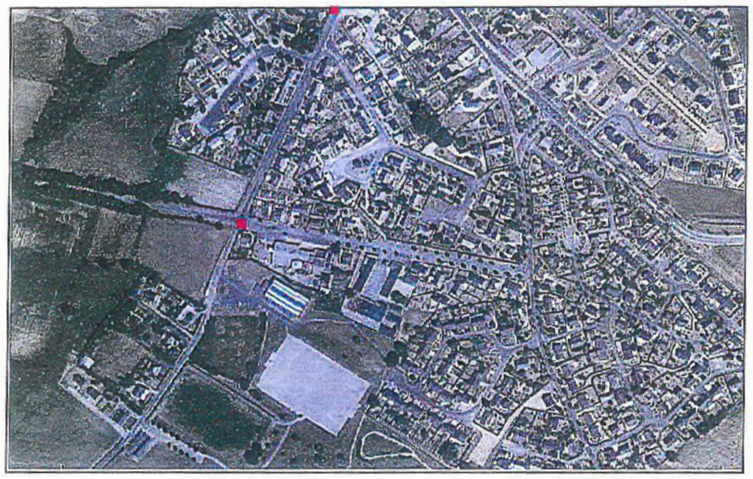





Avenue du Stade:allée Denis Papin à la route de St Clément		
Voirie		
Revêtement	Nature	B.désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		>1,40m
Pente		< 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement		
Nombre de places		0
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons: Rue de la Borderie	
Ressaut	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,20m	oui
Signalisation	non

Observations générales

Prévoir un passage piétons pour la traversée de l'avenue du Stade avant le carrefour de la route de St Clément de la Place,avec l'abaissement des bordures de chaque côté de la voie.Prévoir un passage piétons en traversée de la rue de la Borderie en abaissant les bordures de chaque côté de la voie.Prévoir 1 place Handicapé devant l'ancien restaurant scolaire.

Etablissement Recevant du Public

Ancien restaurant scolaire

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée







Routede ST Clément		
Voirie		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40m
Pente		< 2%
Dévers		< 4%
Obstacles		
Observations		

Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons: Rue Monplaisir	
Ressaut	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,20m	oui
Signalisation	non

Observations générales

Etablissement Recevant du Public

Futur espace loisirs des chênes

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Avenue du Stade:de la route de St Clément à rue Charles de Gaulle		
Voirie		
Revêtement	Nature	B.désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		>1,40m
Pente		< 5%
Dévers		>2%
Obstacles		non
Observations		

Stationnement	
Nombre de places	
Revêtement – Nature	
Revêtement – Etat	
Pente	
Dévers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	

Passage piétons	
Ressaut	
B.E.V/Guide	
Largeur de passage>1,20m	
Signalisation	

Observations générales

Etablissement Recevant du Public

Synthèse du Diagnostic

La commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE a une topographie relativement pentue sur le périmètre d'étude.
Par contre les dévers(*) des trottoirs sont la plupart supérieurs à 2%. Ils sont surtout importants au niveau de la rue de la Ville.
Les trottoirs ont des largeurs souvent supérieurs à 1,40m , sauf rue de la Ville et sont praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur la chaussée permettant de guider les personnes mal -voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires et devront être abaissés.

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles, restaurant scolaire).
Les places GIG-GIC(**) sont à complèter au niveau de la signalisation (rue de la Ville, commerces) ou à créer (église, avenue du Stade, cimetière, mairie).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l' ensemble du mobilier urbain.
Voir annexe 1:Diagnostic de la voirie et des espaces publics

* pente tranversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Estimation des coûts

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT
rue F Richou	1 place stationnement à créer, parking mairie?	1 abaissement à créer accès école	Création zone 30	1 400.00 €
rue du Cimetière	1 place à identifier devant le cimetière	1 abaissement à créer		1 200.00 €
Place Tabarly			Deposer les protections des candélabres	500.00 €
rue de la Ville	Signalisation à compléter		Place parking à reprendre devers > à 2%, modification à l'angle de la rue Lamartine pour reprendre le devers et la pente	2 000.00 €
rue de la Ville-Daudet		Création		1 500.00 €
avenue de la Gare			Reprise bordures pour accès de la place de stationnement à l'école, réalisation d'une allére de 1,50m	9 000.00 €
avenue du Stade (vers le Stade)	1 place à créer		Construction trottoir de 1,40m + rampe	16 500.00 €
avenue du Stade (vers salle de Sports)	2 places à prévoir		Déplacer barrières autorelevables pour pouvoir permettre le stationnement	1 000.00 €
avenue du Stade	1 place stationnement à créer, ancien resto scolaire?	1 abaissement à créer rue borderie	Trottoir à reprendre dans son intégralité, bordures et enrobé	21 500.00 €
route de St Clément(av du Stade à Ch de Gaulle)			Enrobé sur trottoir	2 600.00 €
route de St Clément		Création	Aménagement pour accès à l'allée des Hirondelles et à la rue Monplaisir	3 000.00 €
Passage accès église	1 place à créer		Modifier accès à l'Egise	3 000.00 €
rue Ch de Gaulle(rte de Brain à Gaboriau)			Deplacer arrêt bus et pour cabine téléphonique, pente supérieur à 5 % et reprise enduit de surface	8 000.00 €
rue Ch de Gaulle(rue du plessis à Rte de Brain)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité	
rue du Plessis			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité	
			TOTAL	71 200.00 €

Phasage des travaux

ANNEE	N°	TRAVAUX A REALISER	COÛT
2010	1	rue de la Ville	2 000,00 €
2010	1	rue de la Ville-Daudet	1 500,00 €
2010	1	Place Tabarly	500,00 €
2010	1	rue Françoise Rose Richou	1 400,00 €
2011	2	avenue de la Gare	9 000,00 €
2012	3	route de St Clément(av du Stade à Ch de Gaulle)	2 600,00 €
2012	3	route de St Clément	3 000,00 €
2013	4	rue u Cimetière	1 200,00 €
2013	4	Passage accès église	3 000,00 €
2013	4	rue Ch de Gaulle(rte de Brain à Gaboriau)	8 000,00 €
2013/2014	5	rue Ch de Gaulle(rue du plessis à Rte de Brain)	
2015	6	avenue du Stade (vers le stade)	16 500,00 €
2015	6	avenue du Stade (vers la salle de sports)	1 000,00 €
2015	6	avenue du Stade	21 500,00 €
2016	7	rue du Plessis	
		COÛT TOTAL	71 200,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

Taccessibilité-conformité.xls

N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Evolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	rue de la Ville			restaurant scolaire,local jeune			
2	rue Françoise Rose Richou			école			
3	rue du cimetière			cimetière			
4	place Tabarly			commerces,mairie			
5	passage accés église			église			
6	route de St Clément			espace de jeux			
7	Avenue de la Gare			école			
8	rue Charles de Gaulle			salle rue GABORIAU			
9	Avenue du stade			salle de sport,stade			
10	rue charles de Gaulle (rue du pléssis)			commerces			travaux de réaménagement
11	rue du Pléssis Macé			cabinet médical			travaux de réaménagement

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les possibilités ounimpossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en asccessibilité (ce critère n'intègre pas le côut qui est traité à part). Par exemple, la rue de la plage est en noir car du fait de sa pente elle ne pourra jamais être mise aux normes.
- Le critère "Accessibilité" des ERP indique le niveau actuel de leur accessibilité au public.

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.
Le plan sera révisé tous les 3ans.
_une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
_un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
_une actualisation du phasage des travaux.
Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commisson intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2009 et le12 février 2010

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

Taccessibilité-conformité.xls

N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Evolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	rue de la Ville			restaurant scolaire,local jeune			
2	rue Françoise Rose Richou			école			
3	rue du cimetière			cimetière			
4	place Tabarly			commerces			
5	passage accés église			église			
6	route de St Clément			espace de jeux			
7	Avenue de la Gare			école			
8	rue Charles de Gaulle			salle Jluc GABORIAU			
9	Avenue du stade			salle de sport,stade			
10	rue charles de Gaulle (rue du pléssis)			commerces			travaux de réaménagement
11	rue du Pléssis Macé			cabinet médical			travaux de réaménagement

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les possibilités ounimpossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en asccessibilité (ce critère n'intègre pas le côut qui est traité à part). Par exemple, la rue de la plage est en noir car du fait de sa pente elle ne pourra jamais être mise aux normes.
- Le critère "Accessibilité" des ERP indique le niveau actuel de leur accessibilité au public.

Phasage des travaux

ANNEE	N°	TRAVAUX A REALISER	COÛT
2010	2	rue F Richou	1 400.00 €
2010	3	rue du Cimetière	1 200.00 €
2010	4	Place Tabarly	500.00 €
2010	1	rue de la Ville	2 000.00 €
2010	1	rue de la Ville-Daudet	1 500.00 €
2011	7	avenue de la Gare	9 000.00 €
2012	9	avenue du Stade (vers le Stade)	16 500.00 €
2012	9	avenue du Stade (vers salle de Sports)	1 000.00 €
2012	9	avenue du Stade	21 500.00 €
2012	9	route de St Clément(av du Stade à Ch de Gaulle)	2 600.00 €
2011	6	route de St Clément	3 000.00 €
2011	5	Passage accès église	3 000.00 €
2011	8	rue Ch de Gaulle(rte de Brain à Gaboriau)	8 000.00 €
2013	10	rue Ch de Gaulle(rue du plessis à Rte de Brain)	
2014	11	rue du Plessis	
		COÛT TOTAL	71 200.00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

La Membrolle s/L - Suivi du plan de mise en Accessibilité de la voirie

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT	Année de réalisation	Prévision
rue F Richou	1 place stationnement à créer, parking mairie?	1 abaissement à créer accès école	Création zone 30	1 400,00 €	2010	
rue du Cimetière	1 place à identifier devant le cimetière	1 abaissement à créer		1 200,00 €	2010	
Place Tabarly			Deposer les protections des candélabres	500,00 €	2010	
rue de la Ville	Signalisation à compléter		Place parking à reprendre devers > à 2%, modification à l'angle de la rue Lamartine pour reprendre le devers et la pente	2 000,00 €	2010	
rue de la Ville-Daudet		Création	Modification trottoir	1 500,00 €	2010	
avenue de la Gare			Reprise bordures pour accès de la place de stationnement à l'école, réalistion d'une allée de 1,50m	9 000,00 €	2012	
avenue du Stade (vers le Stade)	1 place à créer		Construction trottoir de 1,40m + rampe	16 500,00 €		2020
avenue du Stade (vers salle de Sports)	2 places à prévoir		Déplacer barrières autorelevables pour pouvoir permettre le stationnement	1 000,00 €	2012	
avenue du Stade	1 place stationnement à créer, ancien resto Sc	1 abaissement à créer rue borderie	Trottoir à reprendre dans son intégralité, bordures et enrobé	21 500,00 €		2020
route de St Clément(av du Stade à Ch de Gaulle)			Enrobé sur trottoir	2 600,00 €	2012	
route de St Clément		Création	Aménagement pour accès à l'allée des Hirondelles et à la rue Monplaisir	3 000,00 €		
Passage accès église	1 place à créer		Modifier accès à l'Eglise	3 000,00 €		2018
rue Ch de Gaulle(rte de Brain à Gaboriau)			Deplacer arrêt bus et pour cabine téléphonique, pente supérieur à 5 % et reprise enduit de surface	8 000,00 €		
rue Ch de Gaulle(rue du plessis à Rte de ST Clément)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2013	
rue Ch de Gaulle(Rte de ST Clément à la Pharmacie)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2015	
rue Ch de Gaulle(de la Pharmacie à la Place St Martin)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2016	
rue du Plessis			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2014	
			TOTAL	71 200,00 €		

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DU PLESSIS-MACÉ

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune du PLESSIS-MACE a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie lors du conseil municipal du 20 juin 2009.

Historique

La commune du PLESSIS-MACE s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité en septembre 2009 avec l'aide des Services Techniques du SIVM de Longuenée.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- d'associations de la commune,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par le SIVM de Longuenée et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :

COMMUNE DU PLESSIS-MACE

LE PLESSIS-Macé

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS



LE PLESSIS-Macé

Plan de déplacement communal - accessibilité

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)

- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

- les logements des personnes à mobilité réduites connues au moment de l'étude,

- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont importants.
Certains consistent en des réaménagements entiers de voirie.
D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la règlementation, changement de projet au sein de la commune,...)

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie avec une dénivellation peu importante sur le périmètre d'étude.
Les dévers(*) des trottoirs sont pour la plupart supérieur à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs parfois inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles). Les places GIG-GIC(**) sont parfois à remettre aux normes (commerces) ou à créer (école publique, commerce,...).
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées.

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué. car les relevés sur terrains ont été faits en journée.

* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chemin de Gourmaillon

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Empierrement
	Etat	Mauvais
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		
Obstacles		Arbres sur le milieu du trottoir
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		5
Revêtement	Nature	Sable
	Etat	Moyen
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnement

PASSAGE PIETONS	Non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Aire de pique-nique

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du Verger des Marottes

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		>,1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		< à 2 %
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS

Candélabre sur trottoir et bouche incendie

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS:

PASSAGE PIETONS	
Ressault	NON
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Chemin du Verger des Marottes

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Allée sablée
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		> à,1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		Poteau incendie
Obsevations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS:

PASSAGE PIETONS	NON
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Square le Chatelier

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur Trottoir		> à 1,40 m
Pente		< à 5 %
Dévers		< à 2 %
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< à 5%
Dévers		< à 2%
Ressault avec le trottoir		< à 2 cm
Signalisation		

OBSERVATIONS:

1 place square Chatelier, 1 place parking cimetière

PASSAGE PIETONS	Non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Commerce, Plessis Accueuil, Cimetière

Avenue du plessis

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Sable
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		> à 5%
Dévers		> à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du 11 novembre

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	moyen
Largeur Trottoir		< à 1;40
Pente		> à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		non
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		oui
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	bicouche
	Etat	moyen
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage> 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Route d'Angers

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Mauvais
Largeur Trottoir		> 1,40m
Pente		< à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		Non
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	> à 2 cm
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de Bretagne

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		1,40m
Pente		< à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		10
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< à 5%
Dévers		< à 2 %
Ressault avec le trottoir		> à 2 cm
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	Non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Château du Plessis-Macé

Rue Langlois Berthelot

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Potelets aux abords de l'école
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		10
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	bon
Pente		< à 5%
Dévers		< à 2%
Ressault avec le trottoir		Oui
Signalisation		non

OBSERVATIONS:

Stationnement à prévoir GIG - GIC

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Groupe scolaire le Petit Prince

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT
Rue de Bretagne		1 abaissement à créer	Reprise du trottoir pour les devers et finition en enrobé	2 500.00 €
Rue L. Berthelot	1 place de stationnement à créer devant l'école	1 abaissement à créer	Reprise du trottoir pour les devers et finition en enrobé	5 600.00 €
Rue du 11 novembre			Modification du trottoir existant	9 000.00 €
Square du Chatellier	Panneau à mettre en place	1 abaissement à créer	Modification trottoir	1 800.00 €
Route d'Angers			Elargissement trottoir	4 200.00 €
Place l'Orée du Bourg		Pose potelets		2 500.00 €
Rue du Verger des Marottes			Reprise trottoir et candélabre à déplacer	7 000.00 €
Passage vers le chemin du Verger des Marottes			Réalisation enorobé sur allée	5 000.00 €
Avenue Du Plessis		Passage piétons	Reprise trottoir en enrobé à chaque intersection de rues	8 700.00 €
Chemin de Gourmaillon	1 place de stationnement à créer		Enduit bicouche à réaliser	4 900.00 €
Rue d'Anjou			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue suite à l'étude de sécurité	
Rue de Bretagne (de la rue d'Anjou à L. Berthelot)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue suite à l'étude de sécurité	
			TOTAL	51 200.00 €
			TOTAL TTC	61 235.20 €

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

Taccessibilité-conformité.xls

N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Evolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	Rue de Bretagne			Château			
2	Rue Langlois Berthelot			Groupe Scolaire			
3	Rue du 11 Novembre						
4	Square le Chatellier			Commerces Plessis-Accueuil			
5	Route d'Angers						
6	Place l'Orée du Bourg						
7	Rue du Verger des Marottes						
8	Ch du Verger des Marottes			Espace Longuenée			
9	Avenue du Plessis						
10	Ch de Gourmaillon			Aire de Pique-nique			

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les possibilités ounimpossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en asccessibilité (ce critère n'intègre pas le côut qui est traité à part). Par exemple, la rue de la plage est en noir car du fait de sa pente elle ne pourra jamais être mise aux normes.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le Plessis-Macé- Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces public

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT	Année de réalisation	Planning
Rue de Bretagne		1 abaissement à créer	Reprise du trottoir pour les devers et finition en enrobé	2 500,00 €	2010	
Rue L. Berthelot	1 place de stationnement à créer devant l'école	1 abaissement à créer	Reprise du trottoir pour les devers et finition en enrobé	5 600,00 €	2011	
Rue du 11 novembre			Modification du trottoir existant	9 000,00 €	2010	
Square du Chatellier	Panneau à mettre en place	1 abaissement à créer	Modification trottoir	1 800,00 €	2011	
Route d'Angers			Elargissement trottoir	4 200,00 €	2013	
Place l'Orée du Bourg		Pose potelets		2 500,00 €	2015	
Rue du Verger des Marottes			Reprise trottoir et candélabre à déplacer	7 000,00 €	2016	
Passage vers le chemin du Verger des Marottes			Réalisation enorobé sur allée	5 000,00 €	2015	
Avenue Du Plessis		Passage piétons	Reprise trottoir en enrobé à chaque intersection de rues	8 700,00 €	2011	
Chemin de Gourmaillon	1 place de stationnement à créer		Enduit bicouche à réaliser	4 900,00 €		
Rue d'Anjou			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue suite à l'étude de sécurité			2021?
Rue de Bretagne (de la rue d'Anjou à L. Berthelot)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue suite à l'étude de sécurité		2014	
			TOTAL	51 200,00 €		
			TOTAL TTC	61 235,20 €		

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRUILLÉ

Diagnostic, préconisation et chiffrage

oct-15

Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Commune de Pruillé

V1

egis France

Informations générales	
Nom section	S1
Localisation	Allée des Noisetiers
Longueur (m)	94
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	50
Photo	921

Cheminements niveaux d'accessibilité

S1C1	4		4	S1C2
pente générale forte				pente générale forte
abs. d'espace piéton				abs. d'espace piéton
		Largeur chaussée (m)	5,5	

Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)	38,8	*50 €*	**1 940 €**
Aménager une réfection de chaussée (m²)		*60 €*	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	68,7	*25 €*	**1 718 €**
Aménager un dispositif de guidage (ml)		*1 000 €*	
Aménager un abaissé de bordure (u)		*1 000 €*	
Aménager un bateau (u)		*3 000 €*	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		*300 €*	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		*600 €*	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		*800 €*	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		*50 €*	
Déplacer un équipement scellé (u)		*150 €*	
Déplacer un équipement posé (u)		*50 €*	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		*100 €*	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		*250 €*	
Reprendre un tampon		*150 €*	
Remplacer une sucette (u)		*1 200 €*	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		*300 €*	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)	1	*1 500 €*	**1 500 €**
Ajouter une bande de guidage (ml)		*50 €*	
Effacer un marquage de stationnement (u)		*25 €*	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		*150 €*	
Créer un passage piéton complet (u)		*6 720 €*	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		*3 720 €*	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		*720 €*	
Ajouter une bande podotactile (u)		*300 €*	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		*50 €*	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		*200 €*	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		*50 €*	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		*50 €*	
Déposer un mobilier simple (u)		*50 €*	
Déplacer un poteau incendie (u)	1	*1 500 €*	**1 500 €**
Réaménager un escalier (u)		*3 000 €*	
		TOTAL	**6 658 €**

Propositions sur l'amélioration des cheminements
S1C1 privilégié - aménager un cheminement identifié de largeur 0,80m du carrefour Nord au square - supprimer les arbustes sur le trottoir existant, non chiffré - reprendre et élargir à 1,40m en trottoir surbaissé de la mairie au square au square des Treilles - aménager un trottoir traversant pour franchir le square des Treilles - déplacer 1 candélabre - déplacer 1 poteau incendie - traiter le revêtement entre le square des Treilles à S2C1, reprendre et élargir à 1,40m en trottoir surbaissé en fin de section S1C2 - pas de préconisation
Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	*120 €*	*50 €*	*3 000 €*	*300 €*	*400 €*	*2 000 €*	*1 500 €*	*50 €*	*200 €*	*100 €*	*300 €*	*1 000 €*	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0 €**

Informations générales	
Nom section	S2
Localisation	Allée des Noisetiers
Longueur (m)	96
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	50
Photo	932

Cheminements niveaux d'accessibilité			
S2C1	4		
pente générale forte largeur non-conforme obstacle < 1,20m revêt. dégradé/inconf.			
	Largeur chaussée (m)	5,05	

Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)	32	50 €	1 600 €
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	106,4	25 €	2 660 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)	2	1 000 €	2 000 €
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		600 €	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)		50 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)		25 €	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		150 €	
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)		3 000 €	
	TOTAL		6 260 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements
- reprendre et élargir à 1,40m en trottoir surbaissé de S1C1 au parking, chaussée réduite à 4,60m - aménager un cheminement identifié de largeur 1,40m - réaménager les îlots bordurés sur le parking pour laisser 1,40m de passage - créer une place de stationnement réservée pour desservir le cimetière Remarque 1 : la largeur sur S2C1 est < 6,40m (5m de stationnement et 1,40m de cheminement). Un réamangement complet avec un stationnement longitudinal peut être envisagé Remarque 2 : pente de 10% vers l'accès au cimetière
Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S3
Localisation	Impasse des Vignerons
Longueur (m)	49
Sens de circulation	unique
Limitation de vitesse (km/h)	50
Photo	942

Cheminements niveaux d'accessibilité			
S3C1	3		
dévers g. ou p. fort largeur non-conforme obstacle < 1,20m rupture de continuité obs. non-permanent			
	Largeur chaussée (m)	3,1 à 4,85	

Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)	68,6	50 €	3 430 €
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)		25 €	
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		600 €	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)		50 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)		25 €	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		150 €	
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)		3 000 €	
	TOTAL		3 430 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements
- reprendre et élargir en trottoir surbaissé de 1,40m
Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S4
Localisation	Impasse des Vignes
Longueur (m)	47
Sens de circulation	unique
Limitation de vitesse (km/h)	50
Photo	949

Cheminements niveaux d'accessibilité				
S4C1	2		2	S4C2
abs. d'espace piéton				abs. d'espace piéton
	Largeur chaussée (m)	3,2		

Passages piétons niveaux d'accessiblité	

Impasse des Vignes

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)		50 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	37,6	25 €	940 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		600 €	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)		50 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)		25 €	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		150 €	
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)		3 000 €	
	TOTAL		940 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements
S4C1 privilégié - aménager un cheminement identifié de largeur 0,80m S4C2 - pas de préconisation

Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S5
Localisation	Rue Principale
Longueur (m)	44
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	zone 30
Photo	951

Cheminements niveaux d'accessibilité				
S5C1	2		2	S5C2
abs. d'espace piéton				abs. d'espace piéton
largeur fente > 2cm				largeur fente > 2cm
	Largeur chaussée (m)	5,1 à 5,2		

Passages piétons niveaux d'accessiblité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)		50 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	35,2	25 €	880 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		600 €	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)		50 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)	1	250 €	250 €
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)		25 €	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		150 €	
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)		3 000 €	
	TOTAL		1 130 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements
S5C1 privilégié - aménager un cheminement identifié de largeur 0,80m - changer 1 grille S5C2 - pas de préconisation

Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type resine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S6
Localisation	Rue de l'Eglise
Longueur (m)	49
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	zone 30
Photo	958

Cheminements niveaux d'accessibilité

S6C1	4		4	S6C2
pente générale forte abs. d'espace piéton				pente générale forte abs. d'espace piéton obs. non-permanent
	Largeur chaussée (m)	4,4 minimum		



Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)		50 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	78,6	25 €	1 965 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)	1	600 €	600 €
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)		50 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)	1	25 €	25 €
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)	1	150 €	150 €
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)		3 000 €	
	TOTAL		2 740 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements

S6C1
- créer 1 place de stationnement réservé pour desservir l'église
- aménager un cheminement identifié de largeur 1,40m pour desservir l'église, la place, le passage piéton projeté et S7

Propositions sur les traversées piétonnes

- créer une traversée de chaussée entre le parking et l'entrée de l'église

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S7
Localisation	Place de la Fontaine
Longueur (m)	39
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	zone 30
Photo	962

Cheminements niveaux d'accessibilité

S7C1	4		4	S7C2
pente générale forte dévers g. ou p. fort ressaut > 2cm rupture de continuité abs. d'espace piéton escalier non-conforme				pente générale forte largeur non-conforme mobilier non-détectable équt non-accessible obs. non-permanent stat. H non-conforme
	Largeur chaussée (m)			



Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)		50 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	84	25 €	2 100 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)	1	3 000 €	3 000 €
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)	1	600 €	600 €
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)	10	50 €	500 €
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)	3	300 €	900 €
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)	1	25 €	25 €
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)	1	150 €	150 €
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)	1	3 720 €	3 720 €
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)	2	720 €	1 440 €
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)	1	3 000 €	3 000 €
	TOTAL		15 435 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements

S7C1
- réaménager l'escalier
- aménager 1 bateau conforme au débouché du passage piéton projet

S7C2
- mettre en conformité la place de stationnement réservé
- aménager un cheminement identifié sur le parking pour relier S6C2, la place réservée, le point d'arrêt et S8
- déplacer 10 bornes au sol pour laisser un passage de 1,40m hors caniveau
- protéger la boîte contre le stationnement : ajouter 3 potelets
- déposer la cabine téléphonique ou la remplacer par un modèle adapté UFR, non chiffré

Propositions sur les traversées piétonnes

- créer un passage piéton à l'Est de la section pour relier S8C2 à S7C2
- créer un passage piéton entre la place réservée et la terrasse extérieure du bar-restaurant
- créer un passage piéton à l'Ouest de la section pour relier S7C2 à S8C1

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S8
Localisation	Rue Principale
Longueur (m)	50
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	zone 30
Photo	971

Cheminements niveaux d'accessibilité			
S8C1	4		
pente générale forte largeur non-conforme			
	Largeur chaussée (m)	4,6	

Passages piétons niveaux d'accessiblité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)	60	*50 €*	3 000 €
Aménager une réfection de chaussée (m²)	280	*60 €*	16 800 €
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)		*25 €*	
Aménager un dispositif de guidage (ml)		*1 000 €*	
Aménager un abaissé de bordure (u)		*1 000 €*	
Aménager un bateau (u)		*3 000 €*	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		*300 €*	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		*600 €*	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		*800 €*	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		*50 €*	
Déplacer un équipement scellé (u)		*150 €*	
Déplacer un équipement posé (u)		*50 €*	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		*100 €*	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		*250 €*	
Reprendre un tampon		*150 €*	
Remplacer une sucette (u)		*1 200 €*	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		*300 €*	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		*1 500 €*	
Ajouter une bande de guidage (ml)		*50 €*	
Effacer un marquage de stationnement (u)		*25 €*	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		*150 €*	
Créer un passage piéton complet (u)		*6 720 €*	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		*3 720 €*	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		*720 €*	
Ajouter une bande podotactile (u)		*300 €*	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		*50 €*	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		*200 €*	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		*50 €*	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		*50 €*	
Déposer un mobilier simple (u)		*50 €*	
Déplacer un poteau incendie (u)		*1 500 €*	
Réaménager un escalier (u)		*3 000 €*	
	TOTAL		19 800 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements
- rehausser la chaussée S8C1 - reprendre et élargir à 1,20m en trottoir surbaissé, chaussée réduite à 3,90m hors caniveau

Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	*120 €*	*50 €*	*3 000 €*	*300 €*	*400 €*	*2 000 €*	*1 500 €*	*50 €*	*200 €*	*100 €*	*300 €*	*1 000 €*	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S9
Localisation	Sentier piéton
Longueur (m)	123
Sens de circulation	
Limitation de vitesse (km/h)	piéton
Photo	973

Cheminements niveaux d'accessibilité			
S9C1	4		
pente générale forte revêt. dégradé/inconf. mobilier non-détectable escalier non-conforme			
	Largeur chaussée (m)		

Passages piétons niveaux d'accessiblité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)		*50 €*	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		*60 €*	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	216	*25 €*	5 400 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		*1 000 €*	
Aménager un abaissé de bordure (u)		*1 000 €*	
Aménager un bateau (u)		*3 000 €*	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		*300 €*	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		*600 €*	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		*800 €*	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		*50 €*	
Déplacer un équipement scellé (u)		*150 €*	
Déplacer un équipement posé (u)		*50 €*	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		*100 €*	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		*250 €*	
Reprendre un tampon		*150 €*	
Remplacer une sucette (u)		*1 200 €*	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		*300 €*	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		*1 500 €*	
Ajouter une bande de guidage (ml)		*50 €*	
Effacer un marquage de stationnement (u)		*25 €*	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		*150 €*	
Créer un passage piéton complet (u)		*6 720 €*	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		*3 720 €*	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		*720 €*	
Ajouter une bande podotactile (u)		*300 €*	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		*50 €*	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)	100	*200 €*	20 000 €
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		*50 €*	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		*50 €*	
Déposer un mobilier simple (u)		*50 €*	
Déplacer un poteau incendie (u)		*1 500 €*	
Réaménager un escalier (u)	1	*3 000 €*	3 000 €
	TOTAL		28 400 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements
- mettre en conformité l'escalier - traiter le revêtement - ajouter une main courante sur tout la section pour faciliter le cheminement

Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	*120 €*	*50 €*	*3 000 €*	*300 €*	*400 €*	*2 000 €*	*1 500 €*	*50 €*	*200 €*	*100 €*	*300 €*	*1 000 €*	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S10
Localisation	Rue du Bac
Longueur (m)	101
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	zone de rencontre
Photo	979

Cheminements niveaux d'accessibilité

S10C1	4		4	S10C2
pente générale forte				pente générale forte
abs. d'espace piéton				abs. d'espace piéton
	Largeur chaussée (m)	3,7 à 5		

Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)		50 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	90,8	25 €	2 270 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		600 €	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)		50 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)		25 €	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		150 €	
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)		3 000 €	
	TOTAL		2 270 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements

S10C1
- pas de préconisation

S10C2
- aménager un cheminement identifié de largeur 0,80m

Propositions sur les traversées piétonnes

- aménager un cheminement entre S10C2 et S12C2

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S11
Localisation	Rue du Bac
Longueur (m)	92
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	zone de rencontre
Photo	982

Cheminements niveaux d'accessibilité

S11C1	2		2	S11C2
abs. d'espace piéton				abs. d'espace piéton
largeur fente > 2cm				
	Largeur chaussée (m)			

Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
rgeur 0,80m		50 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	154,6	25 €	3 865 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaissé de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)	1	600 €	600 €
Rehausser un panneau de signalisation (u)		800 €	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement scellé (u)		150 €	
Déplacer un équipement posé (u)		50 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une sucette (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)		25 €	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)	1	150 €	150 €
Créer un passage piéton complet (u)		6 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)		3 000 €	
	TOTAL		4 615 €

Propositions sur les cheminements

S11C1
- aménager une place de stationnement réservé sur le parking
- aménager un cheminement stable entre la place et l'accueil du camping
- aménager un plan incliné pour remplacer la « bosse » en place
- aménager un cheminement le long du bâtiment d'accueil pour rejoindre le panneau d'information et la boîte aux lettres (obstacle saillant potentiel à corriger)

S11C2
- aménager un cheminement identifié de largeur 0,80m

Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom section	S12
Localisation	VC
Longueur (m)	194
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	10
Photo	987

Cheminements niveaux d'accessibilité				
S12C1	2		2	S12C2
abs. d'espace piéton revêt. dégradé/inconf.		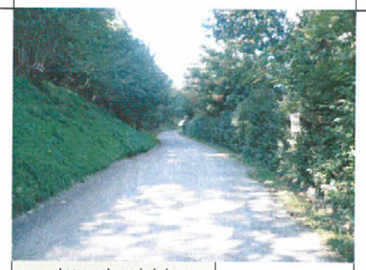		abs. d'espace piéton revêt. dégradé/inconf.
		Largeur chaussée (m)		

Passages piétons niveaux d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Elargir, réduire, reprendre ou créer un trottoir (m²)		*50 €*	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		*60 €*	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piéton) (m²)	271,6	*25 €*	6 790 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		*1 000 €*	
Aménager un abaissé de bordure (u)		*1 000 €*	
Aménager un bateau (u)		*3 000 €*	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		*300 €*	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		*600 €*	
Rehausser un panneau de signalisation (u)		*800 €*	
Rehausser un panneau sur support existant (u)		*50 €*	
Déplacer un équipement scellé (u)		*150 €*	
Déplacer un équipement posé (u)		*50 €*	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		*100 €*	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		*250 €*	
Reprendre un tampon		*150 €*	
Remplacer une sucette (u)		*1 200 €*	
Ajouter un potelet ou une barrière (u)		*300 €*	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		*1 500 €*	
Ajouter une bande de guidage (ml)		*50 €*	
Effacer un marquage de stationnement (u)		*25 €*	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		*150 €*	
Créer un passage piéton complet (u)		*6 720 €*	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		*3 720 €*	
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)		*720 €*	
Ajouter une bande podotactile (u)		*300 €*	
ménager un chm		*50 €*	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		*200 €*	
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		*50 €*	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		*50 €*	
Déposer un mobilier simple (u)		*50 €*	
Déplacer un poteau incendie (u)		*1 500 €*	
Réaménager un escalier (u)		*3 000 €*	
	TOTAL		6 790 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements
S12C1 - pas de préconisation S12C2 privilégié - aménager un cheminement identifié de largeur 1,40m

Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type résine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V. existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajuster un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP \ P.U.	*120 €*	*50 €*	*3 000 €*	*300 €*	*400 €*	*2 000 €*	*1 500 €*	*50 €*	*200 €*	*100 €*	*300 €*	*1 000 €*	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

LOIRE AUTHION
COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD

RECU LE
- 4 MARS 2010
MAIRIE D'ANDARD

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
Commune d'ANDARD

REÇU LE
02 MAR 2010
PREFECTURE
DE MAINE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 24 février 2010

L'an deux mille dix le 24 février à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Gino BOISMORIN, Maire

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs G. BRARD - B. PELLE - J. DALIBARD - M. FOUCHER – M. LAVAUD - Adjoints
Mesdames et Messieurs J. LANGE – C. DIARD C. LEMOINE – MF BIARDEAU - I. ANDRILLON - C. DEVANNE – O. PASCO – J. LE GALLOUDEC - A. DEL AGUILA - E. HERVE - Conseillers municipaux
EXCUSES : B. MERCIER - P. GARNIER
SECRÉTAIRE : M. LAVAUD

OBJET : Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics – Validation du périmètre et des cheminements

Monsieur Le Maire indique rappelle par délibération du 30 septembre 2009, le conseil municipal a décidé de l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Monsieur DALIBARD, adjoint à la voirie et le groupe de travail en charge de ce dossier présente pour validation un périmètre d'étude et les cheminements principaux qui vont être diagnostiqués de manière détaillée (cf plan joints).

Le conseil municipal :
- Valide le périmètre d'étude et les cheminements qui feront l'objet du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces utiles pour l'élaboration de ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte.

Pour extrait conforme,
ANDARD, le 25/02/2010
Le Maire : Gino BOISMORIN

MAIRIE D'ANDARD (M.-ET-L.)

Convocations du 16/02/10
Conseillers en exercice : 18
Conseillers présents : 16
P.V. affiché sous huitaine :
Reçu en Préfecture le :

REÇU LE
02 MAR 2010
PREFECTURE
DE MAINE-ET-LOIRE

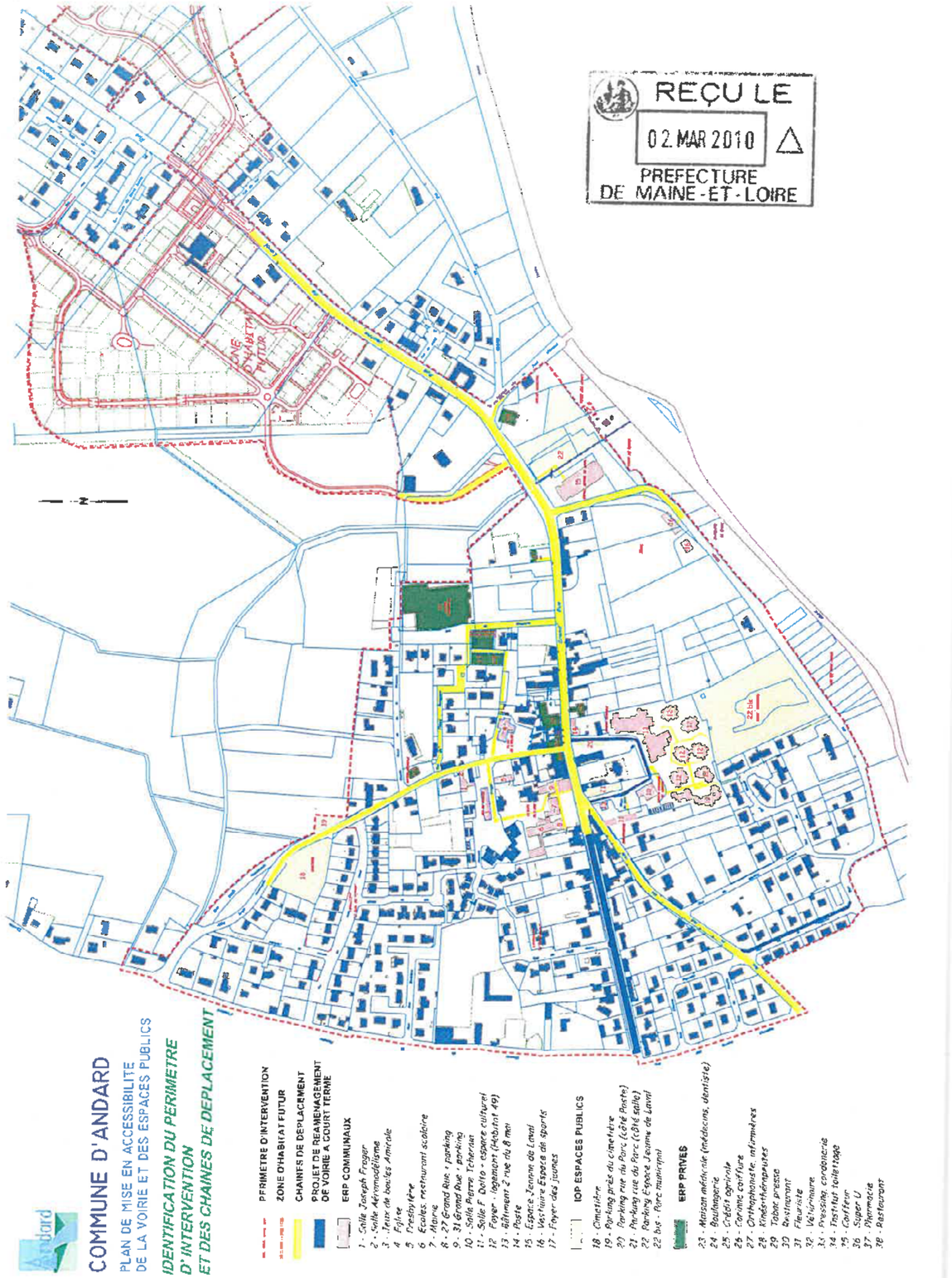

Chaîne n°2 : Mairie - Ecoles - Rue Joseph Froger — Diagnostic





Ressaut (bordure) sur accès sable J. Froger

Cheminement protégé par des barrières largeur utile = 1.30m

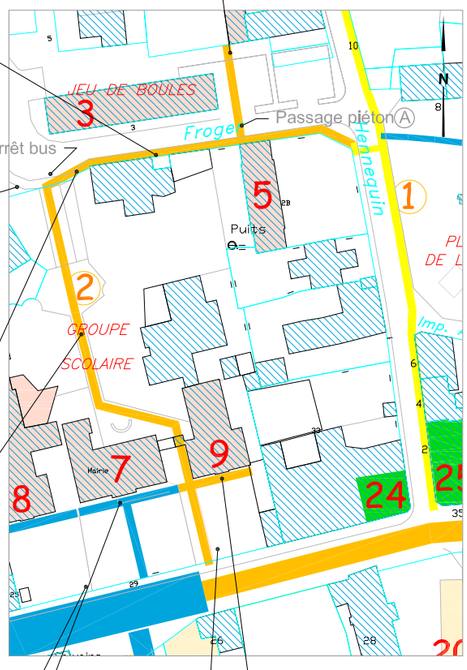









Trottoir

		Groupe scolaire	Rue J. Froger
Revêtement	Nature	Bicouche - Pavés	Bicouche
	Etat	dégradé à bon	moyen
Largeur		> 2.00 m	1.20 à 1.42 m
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		< 2%	< 2%
Obstacles		———	Panneaux barrières
Hauteur panneaux		———	< 2.20 m

Passage piéton — A

Ressaut	> 2cm
B.E.V.	Non
Guide PMR	Non
Signalisation	Oui
Dévers	< 2%

Stationnement

		1	2	3
Revêtement	Nature	Bicouche	Bicouche	Enrobé
	Etat	bon	bon	bon
Largeur		Pas de marquage	<3.30m	3.30m
Pente		< 4%	< 4%	< 4%
Dévers		< 2%	< 2%	< 2%
Obstacles		Panneau non conforme	Panneau non conforme	Bordure P1 > 2cm

Observations

Cette chaîne de déplacement située au coeur du centre bourg dessert les bâtiments publics les plus fréquentés : mairie, écoles, la salle Joseph Froger

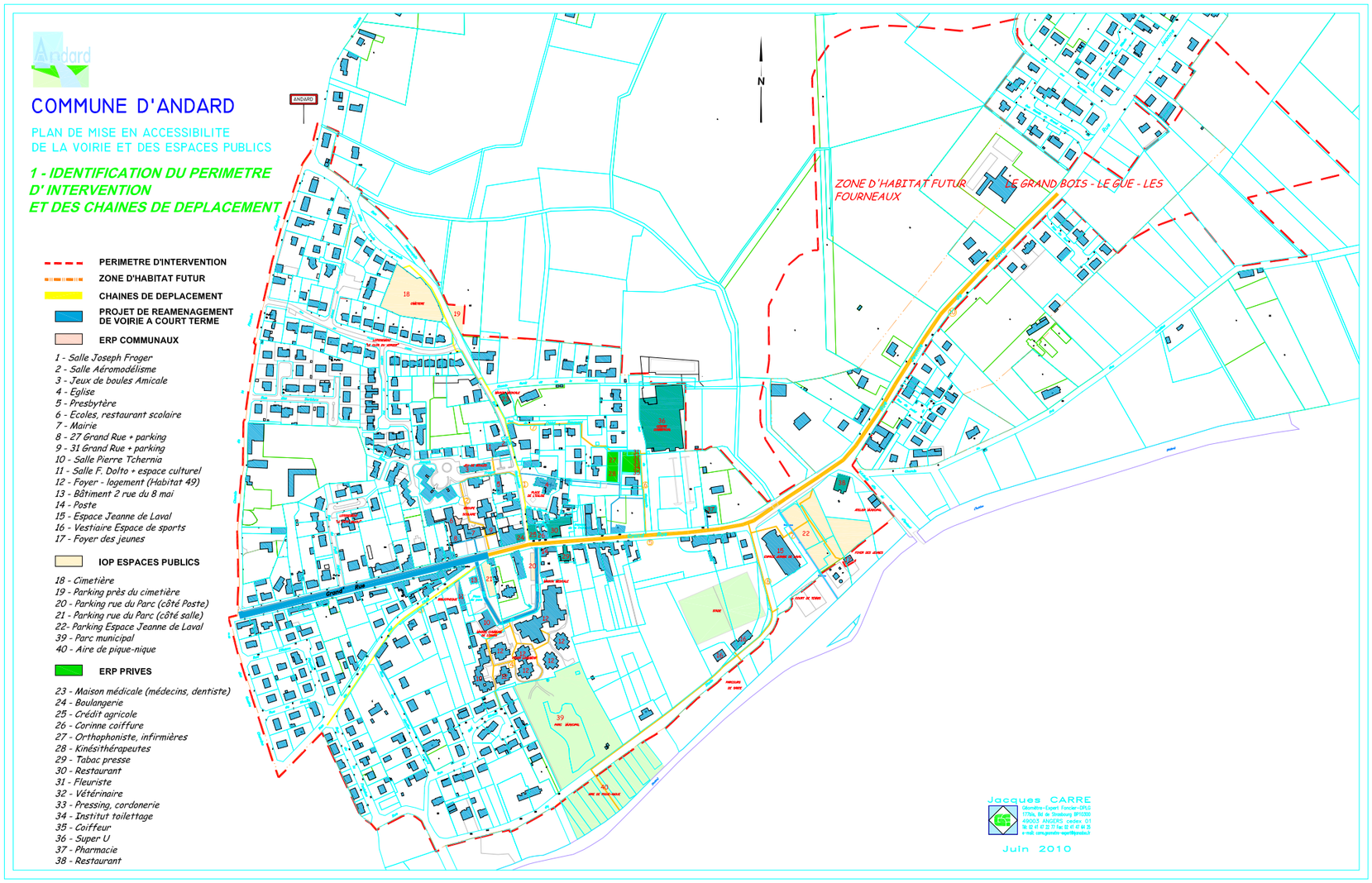

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n°2 : Mairie - Ecoles - Rue Joseph Froger — Estimation





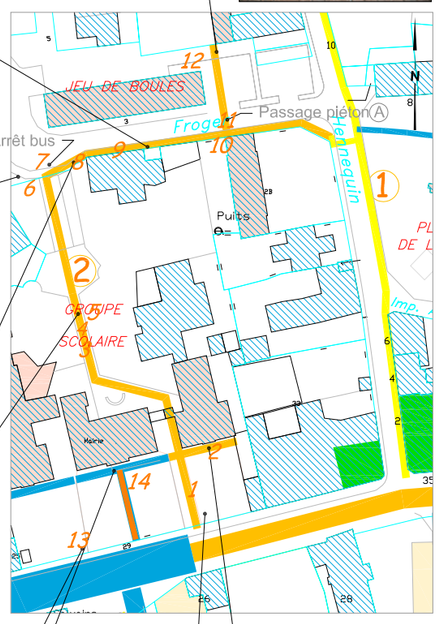

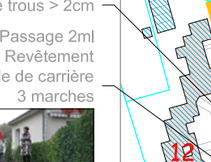







Estimation des travaux de mise en accessibilité (1)

NATURE DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT HT
1. Mise en conformité de la place de stationnement	600,00 €
2. suppression bordures - pose de barrières	1.000,00 €
3. remplacement grille	200,00 €
4. abattage sapins (personnel communal)	PM
5. réfection revêtement passage	1.000,00 €
6. dépose bordure en fond de stationnement	100,00 €
7. mise aux normes de l'arrêt bus- voir nouvel emplacement ?	5.500,00 €
8. dépose - repose clôture. Elargissement du trottoir à 1.40 ml	PM 150.00 €
9. déplacement des barrières de 10 cm pour laisser un passage de 1.40 ml. Travaux nécessitant la dépose et repose des bordures	2.500,00 €
10. modification panneau	100,00 €
11. mise en conformité du passage piétons	1.500,00 €
12. création d'une place de stationnement GIC-GIG en partie sur la zone pavés	2.600,00 €
13. Mise en conformité de la place de stationnement	600,00 €
14. aménagements d'accès transversaux en béton désactivé *(à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la rue du Parc)*	PM
TOTAL HT ARRONDI (2)	17.000,00 €

(1) - valeur avril 2010 - (2) - inclut les frais d'ouverture de chantier, signalisation

Chaîne n°4 : Foyer logement — Diagnostic





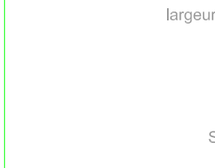

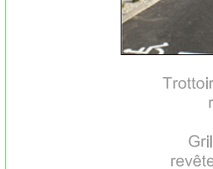

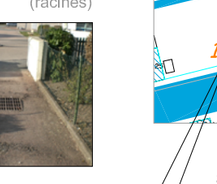

Trottoir

		Circulation intérieure	Liaisons vers le Parc et la rue du Gué rivault
Revêtement	Nature	Bicouche et pavés	Sable de carrière
	Etat	moyen à bon	
Largeur		> 1.40 m	Variable 1.00 à 2.00 m
Pente		< 4%	entre 2% et 7%
Dévers		< 2%	< 2%
Obstacles		———	———
Hauteur panneaux		———	———

Passage piéton

Ressaut	Voirie mixte Pas de passage piéton
B.E.V.	
Guide PMR	
Signalisation	
Dévers	

Stationnement handicapé

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	mauvais
Largeur		3.30m
Pente		> 2%
Dévers		< 2%
Obstacles		———

. 1 place existante
. 1 panneau non conforme
. mal situé

Observations

Les cheminements desservent le foyer logement (logements et locaux communs) et permettent d'accéder au Parc municipal.
les liaisons entre la chaîne de déplacement et les logements n'ont pas été prises en considération.

RECAPITULATIF GENERAL

CHAINE	NOM	FREQUENTATION	ACCESSIBILITE	COUT	ORDRE DE PRIORITE / ECHEANCE
1	Rue Louis Hennequin			26.000,00 €	7 / 2016
2	Mairie - Ecoles - Rue J. Froger			17.000,00 €	2 / 2011-2012
3	Rue du 8 Mai 1945			12.500,00 €	6/ 2014
4	Foyer Logement			14.500,00 €	1 / 2011 avec la rue du Parc
5	Grand'Rue (Mairie-J de Laval)			Travaux projetés en 2012-2013	
6	Rue de Marguerie			8.000,00 €	3 / 2011-2012
7	Rue de l'Abbé Rangeard			8.000,00 €	8 / 2017
8	Rue du Stade			30.000,00 €	5 / 2013 - 2015
9	Espace Jeanne de Laval			5.000,00 €	4 / 2012-2013
10	Rue Jeanne de Laval			Travaux projetés en 2015 ?	
	Grand'Rue (Entrée ouest)			Travaux projetés en 2010	
	Rue du Parc			Travaux projetés en 2011	
	Laison Eglise - Marguerie			Travaux projetés en 2011-2012	
	Signalisation des ERP et cheminements accessibles			5.000,00 €	
			TOTAL HT	126.000,00 €	

FREQUENTATION : FORTE | MOYENNE | FAIBLE

ACCESSIBILITE : TRES DIFFICILE | DIFFICILE | FACILE | TRES FACILE

Chaîne n°4 : Foyer logement — Estimation



Stationnement handicapé

Rampe 7% sur 2ml



Revêtement bicouche dégradé ponctuellement



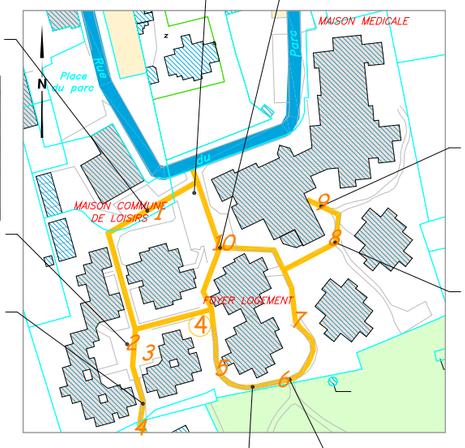

Rampe 6% sur 6ml (pavage)

Grille trous > 2cm

Passage 2ml Revêtement sable de carrière 3 marches



Plaque de regard en saillie

Portillon l = 1.12m



Passage 1 ml sur 25 ml revêtement sable de carrière



Estimation des travaux de mise en accessibilité (1)

NATURE DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT HT
1. reprises ponctuelles revêtement parking	200,00 €
2. remplacement gille	200,00 €
3. marquage/guidage des cheminements sur pavés	600,00 €
4. suppression des marches - réduction du profil en long à 3,5 % sur 10 ml - revêtement du passage en enrobés - abaissement de bordures rue du Gué Rivault	3.000,00 €
5. élargissement du cheminement à 1,20 ml sur 25 ml revêtement en enrobés	2.300,00 €
6. changement portillon	500,00 €
7. revêtement du cheminement en enrobés	1.200,00 €
8. reprise pavés autour du regard	200,00 €
9. mise en conformité rampe (pente 4 %) dépose - repose des pavés	4.500,00 €
10. déplacement place de stationnement GIC-GIG	900,00 €
TOTAL HT ARRONDI (2)	14.500,00 €

(1) - valeur avril 2010 - (2) - inclut les frais d'ouverture de chantier, signalisation

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUNÉ

Rappel méthodologie

- Décision d'élaborer le plan
- Information du lancement
- Création du groupe de travail
- Inventaire des ERP , périmètre d'étude et cheminements à diagnostiquer
- Etat des lieux sur site
- Document de synthèse
- Coût de la mise en conformité par tronçons
- Hiérarchiser les actions à mener
- Phasage des travaux , périodicité et modalités de révision du plan

Commune de BAUNÉ

Plan de mise en accessibilité de la voirie



Inventaire des ERP

- 1 -Salle des sports
- 2 -Salle des fêtes
- 3 -Mairie-poste
- 4 -Ecole-garderie
- 5 -Eglise
- 6 -Presbytère-bibliothèque
- 7 -Espace jeunes
- 8 -Cimetière
- 9 -Monument aux morts

Composition du groupe de travail

Roger TCHATO
Marylène ELBERT
Patricia TIROUFLET
Joëlle CABON
Noëlle FAUVEAU
Marie Josèphe MORTIER
Serge SIMON
Jean Paul GUILLOT
Daniel BOUET
Alain PILLET
Alain COSTE
André ROCHER
Lionel MOTAIS
Philippe GUYON
VIDGRIN/AVRIL
Dominique RAMPONT

Inventaire des IOP

24-Aire de pique nique
25-Boîte à lettre
26-Aire de tri

Autres établissements

- 10-Coiffeur – 3 place St Gilles
- 11-Boulangerie - 27 rue julien Daillière
- 12-Boucherie-épicerie
- 13-Electroménager

- 14-Médecin - 24 rue julien Daillière
- 15-Pharmacien-25 rue julien Daillière
- 16-Orthophoniste – route de Seiches
- 17-kinésithérapeute
- 18-Infirmier – 1 impasse des hirondelles

- 19-Foyer-logement
- 20-Château IME
- 21-2 sociétés de boules
- 22-garage
- 23-CAPL – route de Seiches

Cheminement





De l’école au centre bourg le cheminement est à organiser côté Mairie en commençant par le passage piéton

Trottoir à élargir

Repérage des ERP

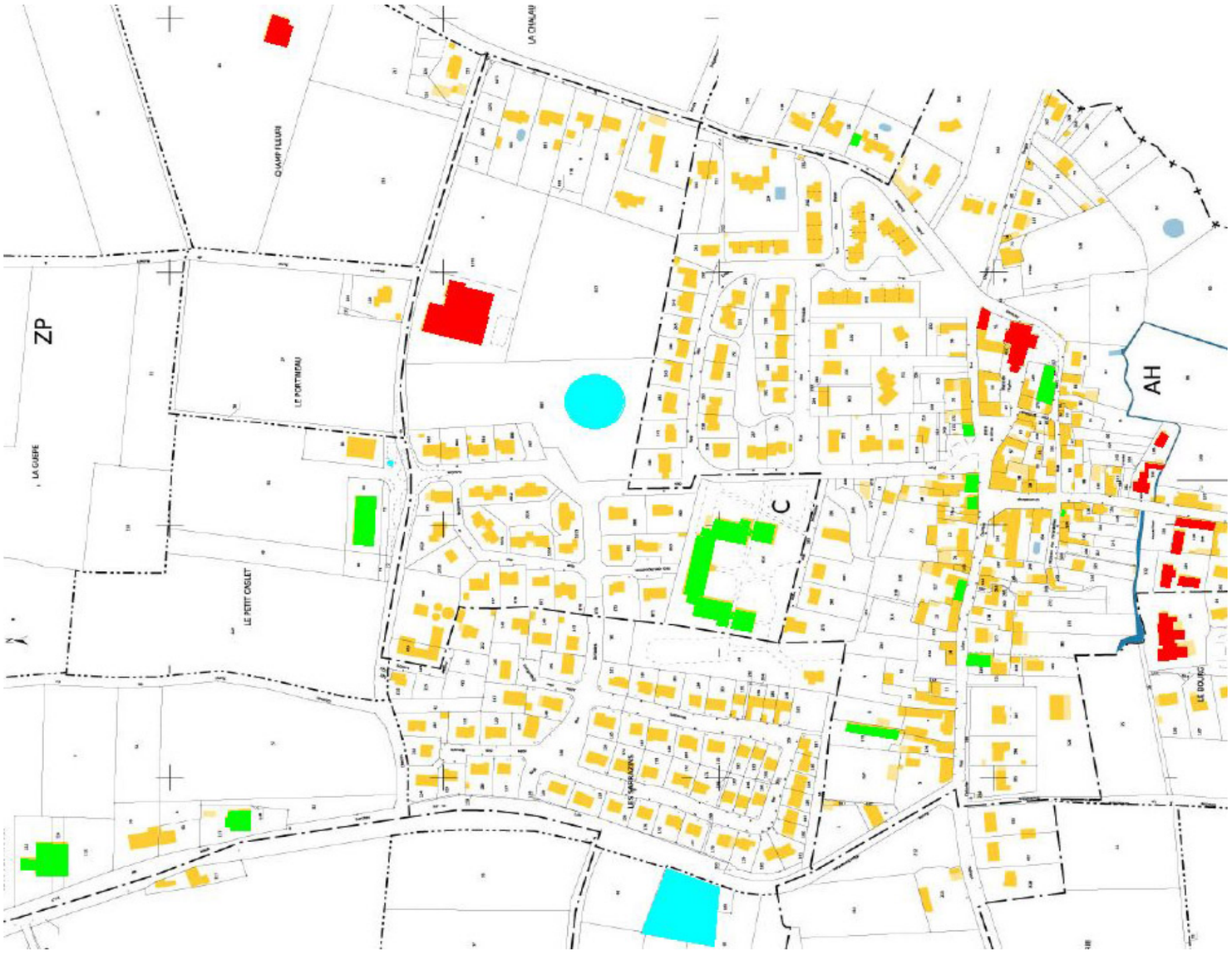







Cheminement

Du salon de coiffure à la pharmacie , un cheminement serait à organiser , avec aménagement du carrefour

Ce trajet pourrait être prolongé jusqu'à des commerces aujourd'hui fermés , et aux locaux communaux

Passages piétons à mettre aux normes

S'agissant de voirie départementale , l'avis de l'ATD est requis





Cheminement

D'autant que les candélabres , sur le trottoir en face font régulièrement obstacle au cheminement

Au bout , changement de trottoir et passage derrière les voitures

place accessible à matérialiser , et passage piéton pour rejoindre les commerces





Cheminement

De l’école à la salle des fêtes ,e cheminement peut passer par la rue saint Jacques , derrière l’église et la bibliothèque

Puis sur le trottoir en face jusqu’à la route de Cornillé les Caves

Pour emprunter ensuite un chemin à créer dans la bande prévue à cet effet par la commune







Cheminement

De l’école au sentier de randonnée , le trottoir côté Mairie est à élargir et prolonger au bout

Avec un passage piéton pour rejoindre la couturière

Mais pour atteindre cette dernière , la pente est > 5%

EMPLACEMENT D'ARRÊT DES VEHICULES DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Tout emplacement et arrêt doit être conforme au schéma directeur d'accessibilité (loi du 11 février 2005 art.45)

L'aménagement permet l'arrêt des véhicules au plus près du quai ou du trottoir

L'accès est dégagé de tout obstacle

Pour les transports guidés par rail, l'arrêt est équipé de bandes d'éveil de vigilance

Avis de la CCDSA pour des dérogations d'ordre technique

- Hauteur adaptée aux véhicules utilisés
- Un cheminement accessible entre trottoir et arrêt, dégagé de tout obstacle
- Passage entre nez de bordure et retour abri : 0,90 m
  1,40 m si cheminement piéton non accessible
  côte cadre bâti
- Aire de rotation fauteuil : diam. 1,50 m
  En urbain, sauf impossibilité, les arrêts sont aménagés en alignement ou en avancée
- Signalétique et informations
  Hauteur minimum des caractères :
  - 12 cm pour l'identifiant de la ligne
  - 8 cm au minimum pour le nom de l'arrêt
  - des couleurs contastées conformes (annexe 1)
- Pour le transport guidé :
  Hauteur quai > 26 cm équipé de bandes d'éveil de vigilance sur toute la longueur (NF P98-351)

◇ *Guide CERTU*
Les bus et leurs points d'arrêt accessibles à tous

◇ *L'implantion de BEV conforme est recommandée pour les systèmes de transports guidés par un dispositif autre que le rail*

● *Les prescriptions concernant les machines automatiques de vente de tickets sont celles applicables aux ERP en cohérence avec celles des gares (article 11 de l'arrêté du 1er août 2006)*

● *Les dimensions de l'espace d'usage assurant l'accessibilité des équipements sont de 0,90 m x 1,30 m*

ANNEXES

Annexe 1: Contraste visuel

Soit entre l'objet et son support ou son arrière-plan, soit entre deux parties de l'objet
Cas objet moins lumineux: contraste de luminance de 0,70 à la mise en oeuvre; 0,40 à maintenir de manière durable
Cas objet plus lumineux: contraste de luminance de 2,3 à la mise en oeuvre; 0,6 à maintenir de manière durable
Possibilité de créer ce contraste avec des couleurs ou des matériaux différents

Annexe 2: Visibilité des cheminements

Les installations d'éclairage et les matériaux doivent permettre le repérage des cheminements et des obstacles
Les éclairages placés sous le niveau de l'oeil ne doivent pas être éblouissants

Annexe 3: Abaque de détection d'obstacle bas

Les bornes et les poteaux doivent respecter l'abaque ci-contre

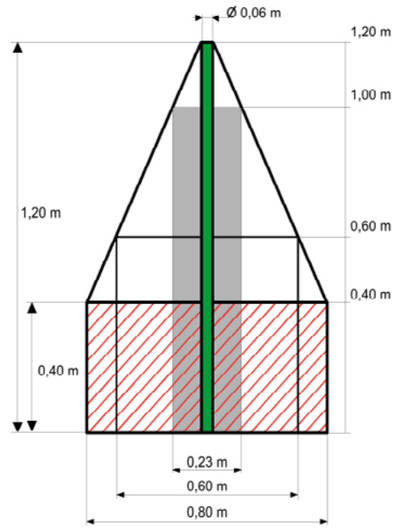

● *Contraste visuel*

Le contraste visuel C est la différence relative de lumière renvoyée vers l'oeil de l'observateur (luminance) entre l'objet (ou élément) considéré et son support ou environnement immédiat.
Les valeurs sont différentes selon que l'environnement (pris comme référence de l'adaptation visuelle) est plus clair ou plus foncé que l'élément étudié.

$$C = \frac{|L_{objet} - L_{support}|}{L_{support}}$$

● *Éclairage des cheminements*

Les installations d'éclairage sont encadrées par la norme NF EN13-201 qui définit des performances visuelles à maintenir dans le temps:
niveau lumineux et uniformité suffisante, en particulier.

● *Exemples d'utilisation de l'abaque:*

Massif bas de hauteur 0,40 m, largeur minimale de l'embase 0,80 m

Borne de hauteur 0,60 m, largeur minimale de 0,60 m

Poteau de hauteur 1,00 m, largeur minimale de 0,23 m

Poteau de hauteur 1,20 m, diamètre minimum de 0,06 m

Pour respecter la hauteur maximum de 20 mm pour un ressaut franchissable et considérant qu'une bordure de 50 mm peut-être détectée, les règles de base pour l'implantation des BEV en bordure de trottoir sont les suivantes :

- la BEV doit être posée parallèlement à la bordure de trottoir ;
- la BEV doit être posée au droit de toute partie de bordure de trottoir dont la hauteur est inférieure à 50 mm. De plus, on veillera à ce que le marquage du passage pour piéton de la chaussée ne soit pas moins large que la BEV ;
- le pas de freinage, longueur de 500 mm entre le nez de bordure de trottoir et la ligne de plots de la BEV la plus proche, doit être respecté pour permettre à la PAM un arrêt en toute sécurité ;
- la pose de la BEV pourra être arrêtée dès que le trottoir sera à une hauteur de 50 mm minimum (vue) par rapport au fil d'eau.

La BEV de largeur réduite peut être implantée sur un trottoir de largeur ≤ 1,90 m (§ 9.4.2 de la norme).

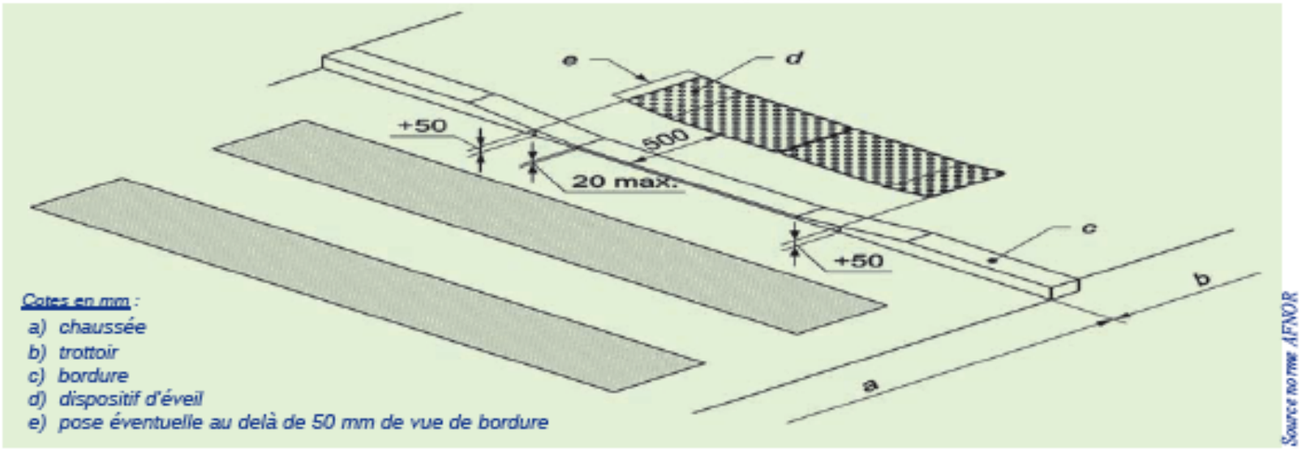

Cotes en mm :
a) chaussée
b) trottoir
c) bordure
d) dispositif d'éveil
e) pose éventuelle au delà de 50 mm de vue de bordure

Source norme AFNOR

Certu - Les cheminements des PAM - juillet 2010 2/11 Fiche n° 03 - Bandes d'éveil de vigilance (BEV) - Implantation

La largeur de la bande d'éveil doit être de 42 cm si le trottoir mesure moins de 1,90m , et de 58cm au delà

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ERP de 5ème catégorie





- Mairie
  - Absence de stationnement adapté
  - Rampe conforme , mais pas de palier devant la porte
  - Porte conforme

Le stationnement peut être sur le côté

Rappel

Les ERP de 1ère catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2010
Les ERP de 2ème à 4ème catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2011

Les ERP (établissements recevant du public) de 5ème catégorie ne sont pas soumis à diagnostic d'accessibilité
Cependant en 2015 ils devront être en mesure , dans une partie de l'établissement , de dispenser l'ensemble des services pour lesquels l'établissement est conçu
Il est possible de demander des dérogations dans certains cas







ERP de 5ème catégorie

- Ecole
  - o stationnement adapté conforme
  - o Signalétique absente
  - o Cheminement enrobé
  - o Largeur portillon conforme
  - o Poignée non conforme

ERP de 5ème catégorie



- Salle annexe
  - o Pas de signalétique
  - o pas de palier devant la porte
  - o Porte conforme



- Espace Jeunes
  - o Pas de signalétique
  - o Portes non conformes
  - o emmarchements

ERP de 5ème catégorie



- Bibliothèque
  - Absence de stationnement adapté
  - Même entrée que le presbytère
  - Affichage peu lisible
  - Porte>90 passage
  - Poignée non conforme

ERP de 4ème catégorie





Signalée Accessible par le presbytère

- Eglise
  - Absence de stationnement adapté
  - Cheminement gravier
  - Emmarchements
  - Mains courantes
  - Poignée non conforme



ERP de 5ème catégorie





- La salle des fêtes
  - Signalétique absente
  - Accès à pied depuis le bourg : à aménager , éventuellement par un cheminement à travers le lotissement
  - 2 stationnements adaptés , ce qui est insuffisant si l'effectif est > 100
  - Entrée de la salle :
    - Porte>90 : conforme
    - Sas > 220 : conforme
  - Sanitaire adapté : 1 par sexe : conforme

ERP de 5ème catégorie





- Equipements sportifs
  - Absence de stationnement adapté
  - Entrée de la salle conforme
  - Club de pétanque , rampe à 7%
  - Autres portes : marche à l'entrée



IOP

Cimetière





Accès principal condamné pour cause de sécurité

Accès latéral :

Pas de stationnement réservé

Nombreuses marches non conformes

Possibilité de faire une rampe le long du mur

IOP

Monument aux morts



Sol stabilisé mais présence de graviers

Les chaînes et potelets sont trop bas (H mini 40cm)



Abri bus

Panneaux vitrés latéraux non signalés
Quai d’arrêt inexistant et cheminement non balisé



Conteneur à verre

Pas de place accessible
Pas d’accès par le trottoir
Hauteur conforme



Boîte à lettre

Les nouvelles boîtes sont conformes sauf si elles sont posées sur socle



Cabine téléphonique

Non accessible
Trottoir sans bateau d’accès
Largeur<90 , marche à l’entrée

ERP 5ème catégorie (privé)



orthophoniste

- Pas de signalétique
- Pas de stationnement réservé
- Cheminement gravillon

- Porte avec marche







IOP

Plan d’eau

En cours d’aménagement

Pas de signalétique

Cheminement <140cm de large

Les tables avec débord de 30cm sont accessibles aux fauteuils , si un cheminement y conduit

ERP 5ème catégorie (privé)



Infirmière

- Pas de stationnement adapté
- Porte > 90cm passage
- Marche à l'entrée

ERP 5ème catégorie (privé)



Médecin

- Pas de stationnement adapté
- Marche à l'entrée avec rampe sans palier d'arrêt

ERP 5ème catégorie (privé)





Salon de coiffure

- place adaptée conforme
- Largeur de trottoir<140
- Pas d'abaissé de trottoir ni de passage piéton
- Ressaut à l'entrée
- Largeur de porte > 83cm mais rampe sans palier

Voir aménagement du cheminement vers la pharmacie

ERP 5ème catégorie (privé)



Atelier d'artiste

Inaccessible : marches , largeur de porte insuffisante
Embarras de panneau sur le trottoir

ERP 5ème catégorie (privé)



pharmacie

Quasiment inaccessible

- Pas de place adaptée
- Pas d'abaissé de trottoir
- Largeur<140
- Marche à l'entrée
- Largeur de porte > 83cm passage
- Poignée préhensible

Voir possibilité d'élargissement de trottoir jusqu'à l'arrêt de bus

ERP 5ème catégorie (privé)



boulangerie

Quasiment inaccessible

- Pas de place adaptée
- Pas d'abaissé de trottoir
- Largeur<140
- Marche à l'intérieur
- Largeur de porte > 83cm passage

Voir possibilité d'élargissement de trottoir jusqu'à l'arrêt de bus

ERP 5ème catégorie (privé)



Tapissier

Possibilité de place dans la cour

- Trottoir Largeur<140
- Cheminement gravier
- Marche à l'entrée
- Largeur de porte < 83cm passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



Boucherie

fermée

Quasiment inaccessible

- Pas de place adaptée
- Pas d'abaissé de trottoir
- Largeur<140
- Marche à l'entrée
- Largeur de porte < 83cm passage
- Poignée préhensible

Toute la rue est à traiter







ERP 5ème catégorie (privé)

Foyer -logement

Mauvaise signalétique

- Allée d'accès avec obstacle
- Cheminement gravier
- Voirie à nids de poules sauf partie refaite
- Pas de place balisée à proximité
- Emmarchements non conformes
- Rampe , pente>10%

ERP 5ème catégorie (privé)



A Pleine Couture

Possibilité de place dans la cour

- Trottoir Largeur<140
- Pente (rue) pour accéder

- Largeur de porte > 83cm passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



Jeu de boules « la gaîté »

- Stationnement à baliser
- Seuil à ressaut 5cm
- Tapis et grille non conformes



Jeu de boules « l'orientale »

- Pas de stationnement possible
- Marche à l'entrée

ERP 5ème catégorie (privé)



Electroménager

- Stationnement réservé non conforme (panneaux)
- Cheminement enrobé
- Porte et seuil conformes



ERP 5ème catégorie (privé)



Garage

- Stationnement à baliser
- Porte et seuil conformes

ERP 5ème catégorie (privé)



CAPL

- Stationnement à baliser
- Marche à l’entrée
- Porte conforme

Obstacles au cheminement



Largeur de passage au droit du poteau < 120cm

Hauteur des panneaux < 220cm

Branches d’arbres , derrière : idem

Obstacles au cheminement



Potelet hors gabarit et non contrasté



Gravillonnage grossier



Étroitesse du trottoir

Signalétique



Affichage de la Mairie : non accessible à cause de la bordure

Hauteur conforme



Le panneau signalant l'école est placé après par rapport à la zone de vigilance pour les conducteurs

Signalétique



Affichage à l'école : sol gravier , peu accessible ; caractères très petits ; hauteur comprise entre 90 et 130cm



Plus loin , le sol est le même , mais l'affichage trop haut

cheminements

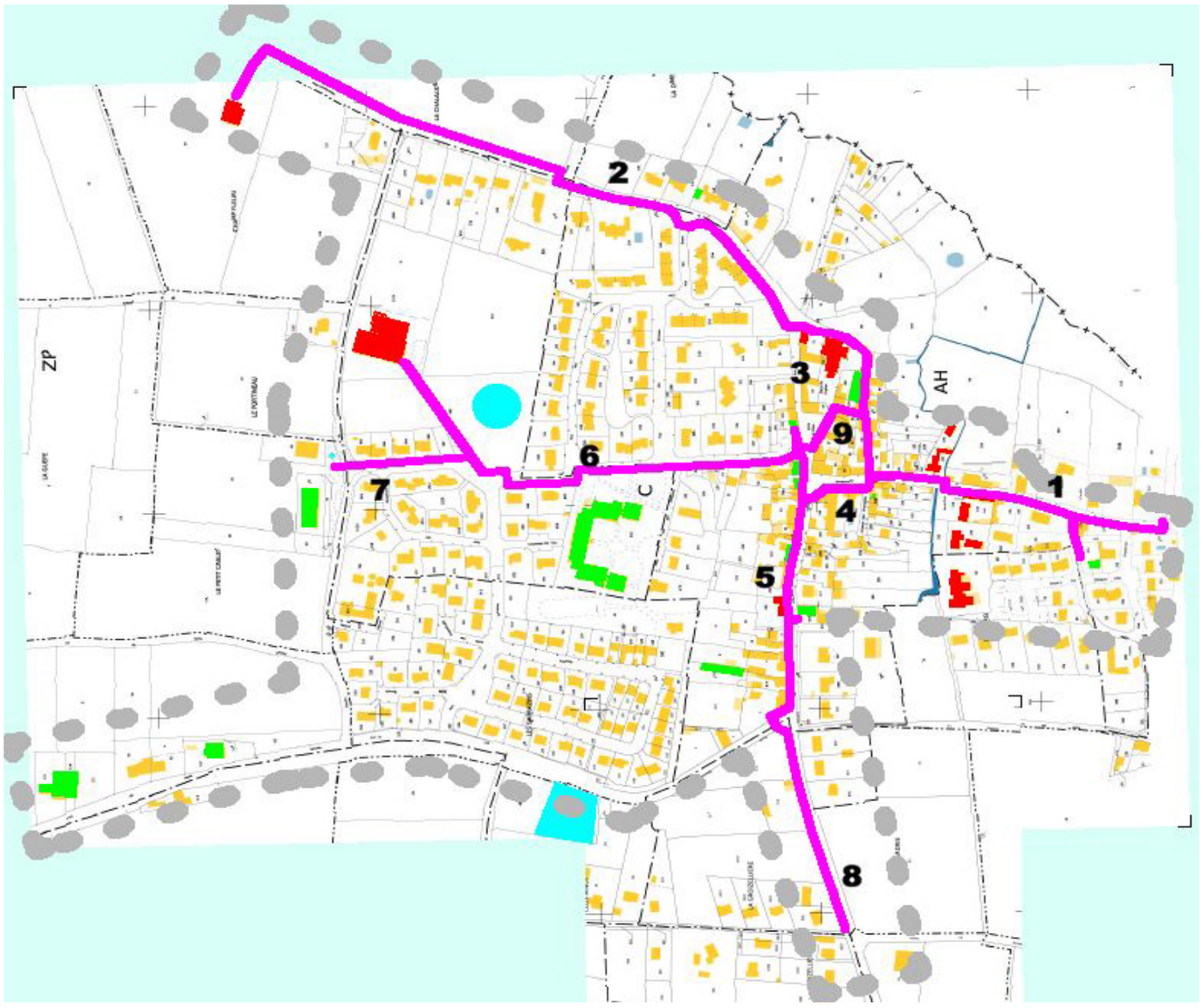

Signalétique

Une signalétique générale est à revoir car aucun bâtiment public n'est aisément identifiable
À l'exception de l'église

Les caractères à utiliser

Des études sont en cours pour une normalisation des caractères à utiliser , peut être même au niveau européen . On aurait actuellement deux polices de caractères reconnues comme « mieux lisibles » pour des mal voyants , l'une anglaise TIRESIAS , (qui se décline sous différentes formes , selon qu'il s'agit d'affichage à l'écran ou sur le clavier , ou pour la signalétique extérieure) et l'autre américaine APHONT
Pour plus d'information
http://conseil-recherche-innovation.net/tiresias-une-police-adaptee-aux-malvoyants
en Aphont :
Portez ce vieux whisky au juge blond qui fume
En Tiresias
Portez ce vieux whisky au juge blond qui fume

La taille des caractères

La taille des caractères dépend de la distance à laquelle on doit les lire ; elle a été normalisée ; par exemple 15cm de haut à 4,00m (voir la documentation : éléments pratiques) , ce qui , pour le flêchage en ville paraît délicat

Le contraste caractère/fond

Un contraste de 70% est recommandé entre la couleur du caractère et celle du fond (voir page en annexe)

L'utilisation de logos

Compte tenu de l'objectif : une signalétique compréhensible par tous , y compris ceux qui ne savent pas lire et ceux qui ne comprennent pas la langue , on arrive assez vite à poser la question des logos , des enseignes , des couleurs , de tout un ensemble d'éléments d'identification qui devraient être normalisés pour qu'on s'y retrouve partout de la même façon , au moins sur le territoire français .

Les panneaux de signalisation routière

Les panneaux de signalisation routière constituent un élément de signalétique normalisé pour la France , mais leur hauteur , qui a été modifiée il y a peu , n'est pas conforme au regard de la réglementation «accessibilité » , puisqu'ils constituent des obstacles à moins de 2,20m

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

7	**fin rue des acacias**				**2 300,00**
		en prévision de l'extension de la zone artisanale			
		un passage piéton ; trottoir fonction de l'extension			
8	**rue d'anjou**				
		cheminement jusqu'au garage			
9	**rue Saint Gilles**				**1 700,00**
		jonction arrêt de bus-rue Saint Jacques :			
		un passage piéton et marquage au sol			

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE BAUNÉ					
ESTIMATION GLOBALE (€ HT)					**115 700,00**
1	**De l'école au sentier découverte**				**25 500,00**
	école à rue Chastenay				23 900,00
		passage piéton complet rue chastenay	ml	1	
		trottoir à redresser ou élargir	ml	175	
	rue Chastenay à découverte				1 600,00
		trottoir à créeér (en stabilisé)	ml	30	
2	**De l'école à la salle des fêtes**				**41 100,00**
	école-rue Saint Jacques				10 900,00
		passage piéton complet	U	1	
		trottoir à élargir	ml	70	
	rue Saint Jacques				
		marquage résine au sol jusqu'à bibliothèque			2 800,00
		passage piéton à la bibliothèque			
	reprise trottoir				10 400,00
		reprofilage et stabilisé jusqu'à route de cornillé	ml	260	
		passage piéton complet	U	2	
	rte cornillé à salle des fêtes				17 000,00
		ouverture de chemin en stabilisé	ml	295	
		passage piéton complet	U	1	
3	**à l'église**				**1 500,00**
		place GIG-GIC complète au presbytère	U	1	
4	**rue St Jacques à trottoir commerces**				**13 300,00**
		passage piéton complet	U	2	
		marquage de cheminement à la résine	ml	10	
		place GIG-GIC (marquage)	U	1	
		un abaissé de trottoir	U	1	
		trottoir à redresser-modifier	ml	50	
5	**de la coiffeuse à l'ancienne salle**				**23 700,00**
		trottoir à élargir	ml	155	
		passage piéton complet	U	2	
6	**bus-terrain de sports**				**10 600,00**
		place GIG-GIC complète (au terrain de sports)	U	1	
		reprofilage et stabilisé	ml	155	
		passage piéton complet	U	2	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA BOHALLE



QCS SERVICES

COMMUNE DE LA BOHALLE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE



Le 30 juin 2014

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....PAGE N°3

II. LES ENJEUX DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE.....PAGE N°4

III. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....PAGE N°5

IV. PLAN MISE EN ACCESSIBILITE DES DIFFERENTES ZONES.....PAGE N°6

V. LES ACTIONS A ENGAGER.....PAGE N°7

VI. RAPPEL DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION.....PAGE N°9

VII. SYNTHESE DE L'ACTION DU PLAN.....PAGE N°11

VIII. CONCLUSIONS.....PAGE N°12

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la nouvelle réglementation pour permettre le respect de l'égalité des droits et des chances, **la Commune de LA BOHALLE** souhaite faire réaliser un diagnostic de sa voirie concernant l'accessibilité aux personnes handicapées (étude déjà réalisée) afin de mettre en place un plan de mise en accessibilité.

Ce rapport tient compte de :

- La réalisation d'un état des lieux et la définition des situations générales propres à la commune (itinéraires de déplacement et secteurs à diagnostiquer),
- La réalisation d'un diagnostic de la voirie communale mettant en évidence l'état actuel de la voirie et des espaces publics (se référer aux diagnostics voirie),

L'objet de ce rapport sera donc l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité aux personnes handicapées sur la base des urgences observées.

La loi du 11 février 2005 a été mise en application pour les voiries et espaces publics par le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007 qui prévoient que tous les types de handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif) soient pris en compte dans le principe d'accessibilité de ces ouvrages.

L'article 2 du décret2006-1657 du 21 décembre 2007 précise que ce plan de mise en accessibilité doit être réalisé avant le 21 décembre 2009 pour toutes les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

II. LES ENJEUX DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

► ***A qui s'adresse la notion d'accessibilité ?***

L'accessibilité s'adresse en premier lieu aux personnes qui, atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive), rencontrent des difficultés pour se déplacer. Toutefois, cette notion d'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation de handicap au sens strict du terme, mais intéresse toute personne qui, a un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

- permanente (vieillissement, etc.),
- ou temporaire (grossesse, accident, etc… .),
- ou encore de circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants en bas âge, chariot pour les courses, etc. …),
- enfin, l'amélioration des conditions d'accessibilité conduit à une meilleure qualité d'usage pour tous les usagers, même valides (grands espaces, confort visuel et auditif, signalétique précise, etc.).

► ***Quels sont les enjeux ?***

Les enjeux de l'accessibilité sont donc considérables et vont bien au-delà de la prise en compte des besoins particuliers des personnes handicapées. En effet, c'est l'ensemble de la population qui bénéficie des mesures d'amélioration de l'accessibilité de la voirie et de l'espace public. Le vieillissement de la population est un des points qui illustre le mieux cette situation.
Par ailleurs, la qualité d'usage pour tous et le rétablissement de la chaîne de déplacement permet une meilleure insertion sociale des personnes ayant des difficultés pour se déplacer en améliorant les conditions d'accès à certains secteurs et équipements, et renforçant donc le caractère vivable et équitable du milieu urbain.

► ***La démarche :***

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (prévu au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005) repose sur une démarche progressive et sur le développement conjoint :

- D'une action de sensibilisation en interne (auprès des élus et services communautaires), mais aussi en externe (à l'attention des administrés, des automobilistes, des copropriétés, des entreprises et de tous les utilisateurs du domaine public) sur la réglementation en vigueur et ses applications sur le terrain.
- De la création d'outils spécifiques notamment d'un état des lieux et un recensement des contraintes, de cartographies de la ville de LA BOHALLE, d'un planning de travaux de mise en conformité.

III. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de La Bohalle se trouve à proximité de la voie expresse D952 et de la voie expresse D113, à l'ouest d'Angers; entre La Daguenière et Saint Mathurin-sur-Loire. Ce village est composé de près de 1200 habitants sur un surface d'un peu moins de 10 km².

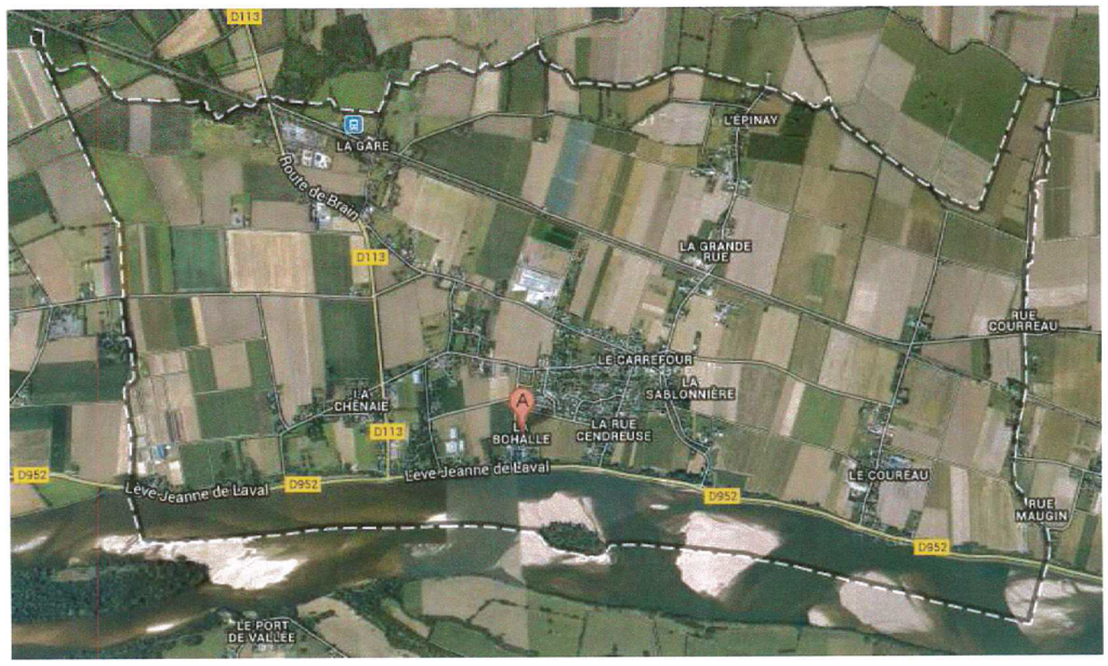

IV. PLAN MISE EN ACCESSIBILITE DES DIFFERENTES ZONES

Voir plan en annexe

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

V – LES ACTIONS A ENGAGER

1) Secteurs à réaménager à court terme

Aucun secteur de la ville n'est en cours d'étude de maîtrise d'œuvre. Aucune zone n'est en cours de travaux de réfection. Cependant, nous estimons que les travaux suivants peuvent être réalisés en priorité et dont une grande partie par le service technique de la commune :

- signalisations d'obstacles (en interne)
- déplacements de panneaux (en interne)
- remplacements de grilles (en interne)
- mise en place de signalétique (en interne)
- traitement de la plupart des traversées pour piétons (pododactile / bande rugueuse)
- Création de places de stationnement adaptées (en interne)

Toutes les rues de la ville qui ont été diagnostiqué sont donc concernées. Bien entendu, dans certains cas, ces types de travaux devront être réalisés en même temps que les travaux décrits dans la partie suivante. En effet, il est préférable d'éviter d'effectuer les travaux plusieurs fois si une rue ou un carrefour sera réaménagé dans le futur.

2) Étude d'aménagement d'ensemble à engager à moyen terme

Certains secteurs diagnostiqués cumulent de nombreuses difficultés et en particulier des largeurs de trottoir, des traversés pour piétons et d'éclairage n'en permettant pas la praticabilité sur le secteur à moindre coût. Il s'agira notamment du **Chemin du Stade**.

Ainsi, afin d'assurer l'accessibilité de ces secteurs dans les conditions prévues par la loi, il conviendra de mener une réflexion d'ensemble qui permettra de régler la majeure partie des difficultés rencontrées (reprofilage complet ou création de zones partagées notamment).

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

3) Réflexion d'aménagements à long terme :

Les rue Le Bas chemin, haut chemin, rue des Mouettes et rue Cendreuse présentent également des contraintes d'accessibilité dues aux largeurs de trottoirs principalement. Ces secteurs pourraient être envisagés dans un troisième temps et donc à plus long terme.

Il pourrait être prévu d'étendre la mise aux normes sur le reste de la commune. De plus, il y aura lieu de se tenir au courant des mise à jour éventuelles des normes d'accessibilité. La sensibilisation des acteurs de la commune est également un atout pour les travaux / projets futurs.

4) Demandes de dérogations

Nous avons noté de fortes contraintes nécessitant une demande de dérogation:
- forte pente : Rue Cendreuse et rue de l'église

Les demandes de dérogations doivent être réalisées par l'autorité gestionnaire de la voie ou de l'espace public en sollicitant la CCDSA.

– Demande adressée au Préfet (président de la CCDSA) avant approbation du projet
– Dossier établi en 3 exemplaires avec plan pour se prononcer sur la dérogation
– Si contraintes protection d'espaces protégés, joindre avis ABF

⇒ Sans réponse de la CCDSA dans un délai de 2 mois, c'est un avis favorable tacite.

VI - RAPPEL DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

1) Modalité de suivi et de mise à jour

La loi prévoit l'évaluation de l'application du plan avec mention de la périodicité de cette évaluation lors de son élaboration. La périodicité et les modalités de sa révision doivent également être précisées dans le plan.

Concernant la commune de La Bohalle, les modalités suivantes sont proposées:

- Une évaluation de la mise en œuvre du plan par le conseil municipal sera organisé dans 3 ans: sa mise à jour et l'extension du périmètre d'étude pour éventuellement être envisagée.
- L'élu référent sur le domaine accessibilité: il aura en charge de veiller à la mise en œuvre du plan et de publier un bilan annuel.
- La commission consultative d'accessibilité (regroupant par exemple en autres les membres ayant participé au comité de pilotage du plan) qui pourra être réunies de façon consultative au moment de l'élaboration des projets d'aménagement.

2) Les demandes de dérogations

Il est rappelé à la commune que des dérogations sont à demander à la préfecture à chaque fois que des travaux ne respectant le décret accessibilité sont engagés:
réalisation de voies nouvelles, d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette ou de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements ou des espaces publics.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

OGS SERVICES

COMMUNE DE LA BOHALLE

3) Bonne prise en compte de la réglementation dans tous nouveaux projets

Sur ce point et afin de garantir la bonne prise en compte de la réglementation en vigueur, il est recommandé que la commune fasse un rappel du bon respect de la réglementation accessibilité en vigueur lors de toutes consultations. Elle pourra pour ce faire joindre les textes réglementaires à appliquer lors de la consultation des futurs concepteurs.

4) Les autres obligations liées à la loi de février 2005 : diagnostic des ERP

La loi du 11 février 2005 prévoit pour toutes les communes, outre l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, la réalisation de diagnostic des ERP par les gestionnaires qui en ont la charge et leurs mises en conformité. Ainsi, l'ensemble des ERP (publics et privés) devront être accessibles à tous les handicapées au plus tard avant février 2015.

Pour les petits ERP tels que les commerces, il s'agira d'offrir une accessibilité partielle mais permettant d'offrir l'ensemble des services.

Le diagnostic vise l'identification des points noirs, la proposition de solutions ainsi que l'évaluation financière des aménagements à réaliser.

Il convient ensuite au gestionnaire de dégager les priorités et de proposer un plan d'actions. Ce dernier comprend des solutions réglementaires et éventuellement, pour des raisons d'impossibilité technique, de protection du patrimoine ou de disproportion entre le coût et le résultat, des solutions dérogatoires.

VII. SYNTHESE DE L'ACTION DU PLAN

Échéancier prévisionnel									
Actions		Estimation des travaux	Court terme		Moyen terme		Long terme		
Campagnes spécifiques de remise aux normes	Remplacement des grilles EP	Service technique	*		/		/		
	Panneaux de signalisation	Service technique		*					
	Stationnements handicapés	Service technique	*						
	Éléments à contraster	Service technique	*						
	Déplacement d'obstacle	Service technique	*						
Campagnes de communication	Sensibilisation de la population	/	*		*		*		*
	Actions dans les écoles			*		*		*	
	Sensibilisation des commerçants		*		*		*		*
Travaux	Exigences bateau traversé piétons, Passage piétons, repérage cheminement	56 655,00 €	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	10,00%
	Stationnements	3 100,00 €	/	40,00%	20,00%	20,00%	10,00%	10,00%	/
	Divers (mobiliers, escaliers, etc.)	1 180,00 €	/	100,00%	/	/	/	/	/
	Élargissement trottoir, reprise dévers et pente, cheminements voirie	255 660,00 €	/	/	5,00%	30,00%	20,00%	35,00%	10,00%
COUT GLOBAL = 316 595,00 €			Court terme		Moyen terme		Long terme		
			8 498,00 €	10 918,00 €	21 901,00 €	85 816,00 €	59 940,00 €	98 289,00 €	31 231,00 €

VIII - CONCLUSIONS

Le présent document se veut être un outil opérationnel qui s'adresse plus particulièrement aux communes, qui s'engagent dans l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de leur voirie et de leurs aménagements d'espaces publics. Il permet de mettre en évidence, en fonction de la zone étudiée, les différentes incohérences et préconisation vis-à-vis de l'accessibilité handicapés sur la voirie de la commune.

En fonction de la chaîne de déplacement des personnes et de l'activité de la commune, ce document permet de mettre en évidence les points noirs nécessitant une attention toute particulière, à titre d'exemple : la remise aux normes des passages piétons et places de stationnement.

A terme, l'ensemble de la voirie devra bénéficier d'aménagement afin de permettre et/ou de rendre accessible l'ensemble de la voirie et pour n'importe quel handicap.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voire et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 345

ANNEXE

Annexe :

Synthèse par handicap concerné par les obstacles relevés
Synthèse des Coûts par Partie d'Ouvrage
Plan mise en accessibilité des différentes zones

Synthèse par handicap concerné par les obstacles relevés

Handicaps et déficiences concernés par rapport au nombre total d'obstacles

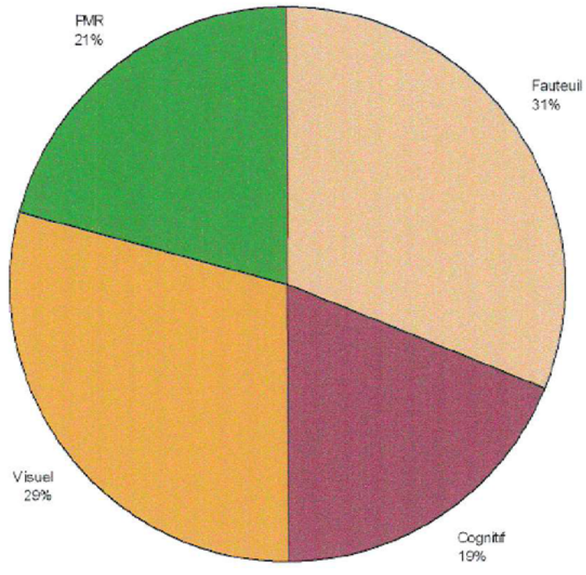

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

067491100441 COMMUNE DE LA BOHALLE

Commune de la Bohalle

Synthèse des Coûts par Partie d'Ouvrage

Partie d'Ouvrage	Montant	%
Cheminements voirie	255 660,00 €	80,8 %
Traversée pour piétons	56 655,00 €	17,9 %
Equipements et mobiliers sur le che	1 180,00 €	0,4 %
Stationnement voirie	3 100,00 €	1,0 %
	316 595,00 €	

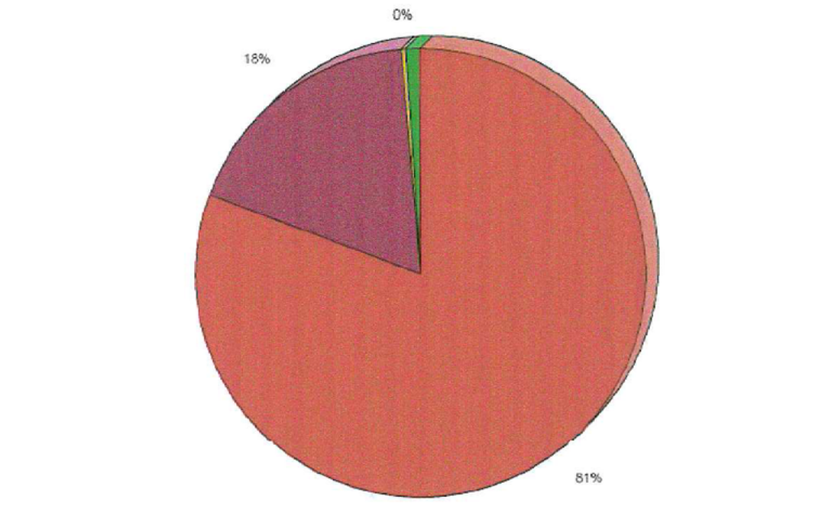

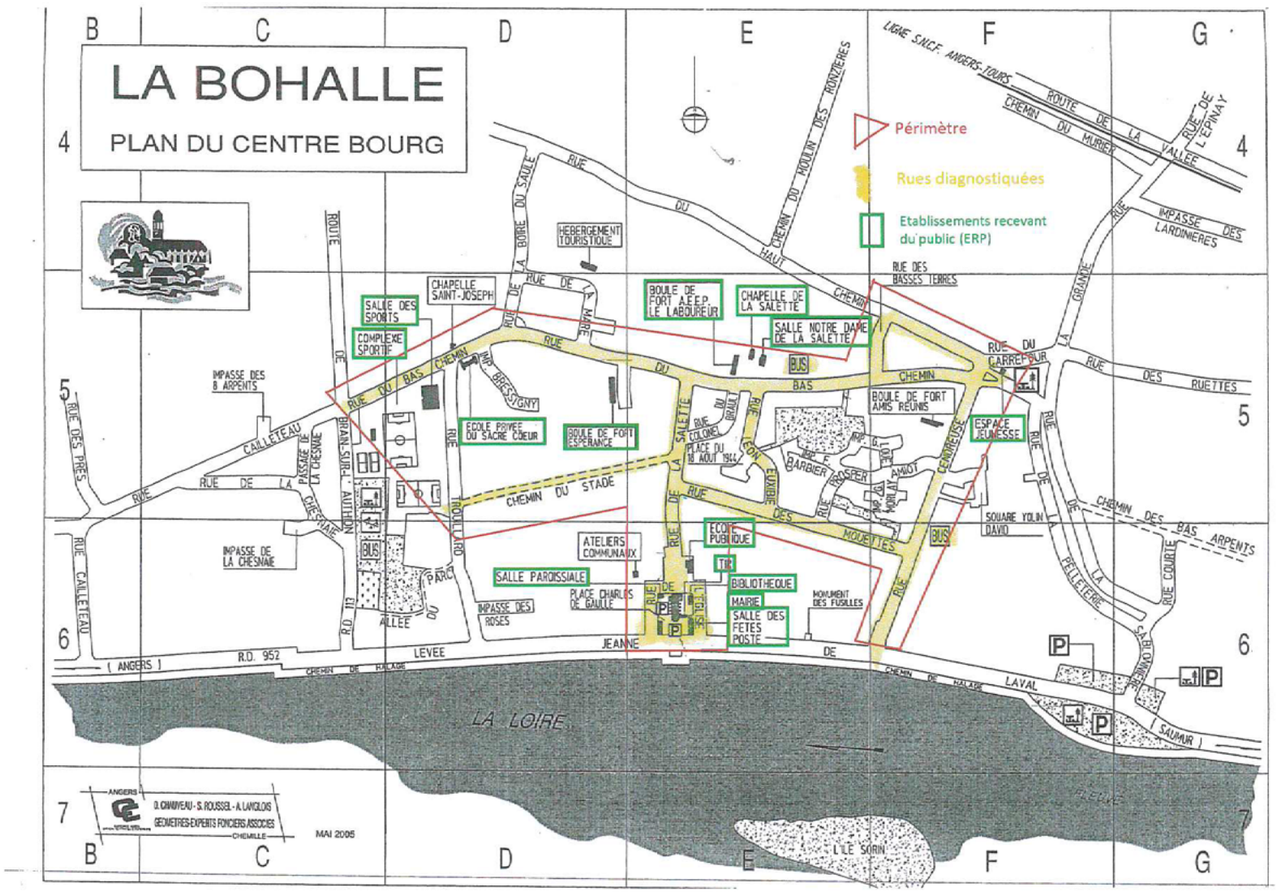

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

BRAIN-SUR-L'AUTHION
REÇU LE: 11 OCT. 2011
Clt

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
COMMUNE DE BRAIN SUR L'AUTHION
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 septembre 2011 à 20h30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur JOULIN Daniel, Maire.
Étaient présents : Mme MACÉ, MM. THENIER, GOUPILLE, CHARTIER, HORNOY, HOUET, MAILLET, Mme PASSE, M. BARANGER, Mmes DABIN, BOUTIN, FROGER, GUILLAUT, LEROY, M. LECROIX, Mmes GONEL, NICO, HAMARD, M. GUILLOU, Mme GUIRLINGER.
Absents excusés : M. ROBERT procuration à Mme GUILLAUT
Absent : M. LEMIRE
Secrétaire de séance : Mme GUIRLINGER.

REÇU LE 04. OCT. 2011 PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DCM n° 03/09/2011

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le Maire présente le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer la démarche en juin 2008.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec acteurs locaux, notamment des représentants des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,
Vu le décret n° 2006-1657du 21 décembre 2006relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application de du décret n° 2006-1658,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté et tel qu'il est annexé à la présente

Pour extrait certifié conforme, le 28 septembre 2011

Le Maire,
Daniel JOULIN

MAIRIE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION 49800

Convocation du 15/9/2011
Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
P. V. affiché sous huitaine
Reçue en préfecture :

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Décrets n° 2006-1657 et 2006-1658, arrêté du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées



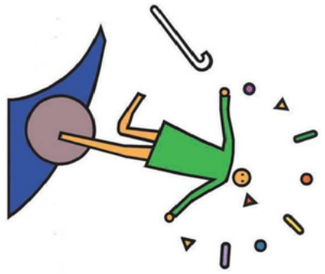

DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS

BRAIN sur L'AUTHION

Méthodologie :

La commune de Brain sur l'Authion a mis en place une commission pour établir l'état des lieux des cheminements dans l'agglomération.

La constitution de l'état des lieux concerne la voirie, les espaces publics et les bâtiments relevant de la responsabilité de la commune.
Le recueil des données a été réalisé selon plusieurs critères :
- géographique : centre-ville- commerces (rue par rue).
- fonctionnel : trajets les plus communément utilisés par les usagers (en fauteuil roulant ou non).
La commission s'est déplacée avec des personnes qui circulent en fauteuil roulant.
La finalité de cette démarche est de disposer d'éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs tout en concernant le plus grand nombre d'usagers.

Cette étape terminée elle a confié au cabinet Anjou Maine Coordination la mise en forme du diagnostic ainsi que la proposition de solutions techniques pour améliorer les cheminements.
Après une réunion de restitution le 12 Mai, des priorités ont été établies par la commune, que AMC a mis en forme et chiffré. Le PAVE final a été présenté le 5 Juillet 2011 à la commission communale.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le plan de mise en accessibilité: « Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire, il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles situées sur le territoire de la commune... »

Des usages variés à satisfaire

Le cheminement, le franchissement de dénivellation ou de passage étroit, la détection des obstacles, la vision, l'écoute, le repérage et la compréhension des lieux, l'orientation, l'information, l'atteinte, la préhension, le repos, la sécurité, etc., tous ces usages doivent être pris en compte pour garantir la liberté d'accès de tous à un espace public de qualité.

Les dispositions

Les décrets n° 2006-1657 et 2006-1658 confortent les mesures de 1999 destinées aux personnes ayant des difficultés de marche, dont les personnes en fauteuils roulants.
Ils apportent des compléments importants, notamment :

- le repérage des passages piétons et les équipements de sécurité pour les personnes aveugles et malvoyantes – dispositifs podotactiles au sol d'éveil de vigilance, dispositifs associés aux feux de signalisation pour traverser ; – la détection des obstacles et des équipements sur les cheminements, notamment les mobiliers urbains ;
- la meilleure lisibilité de la signalétique et des systèmes d'information qui bénéficient aux personnes malvoyantes, sourdes ou malentendantes et ayant une déficience mentale ou cognitive ;
- l'aménagement des emplacements d'arrêt des véhicules de transports collectifs pour faciliter l'accès aux véhicules des personnes handicapées, notamment celles qui circulent en fauteuil roulant.

Principaux textes législatifs et réglementaires concernant l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées

- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décrets 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 relatif à l'accessibilité des installations ouvertes au public existantes et à l'adaptation des services de transport public (art. 4 et titre III maintenus par le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006)
- Arrêté d'application du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Normes

- NF P98-351/cheminements – insertion des personnes handicapées – éveil de vigilance/février 1989
- Norme S 32-002 (2004) Acoustique – insertion des personnes handicapées – répétition sonore des feux de circulation à l'usage des non-voyants ou des malvoyants

DIAGNOSTIC

Rue du Pont

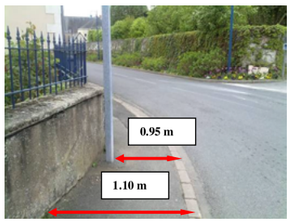

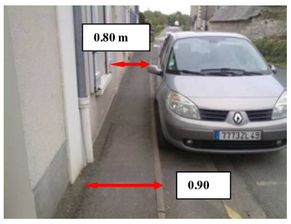

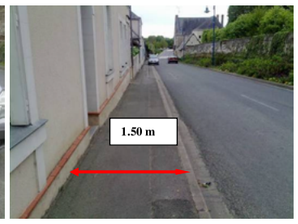



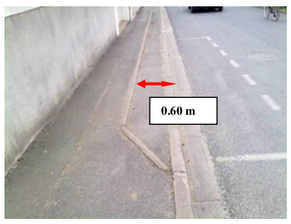

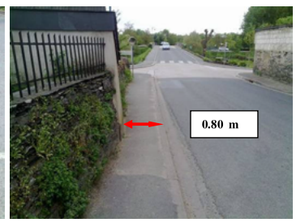

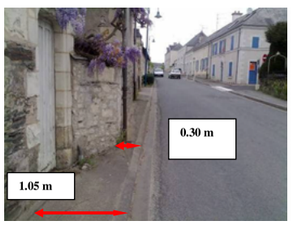

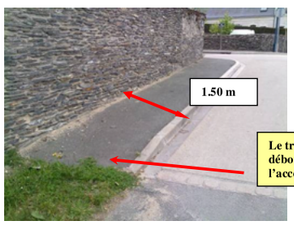

Espace piétons		
Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	Correct
	Largeur	Largeur entre 0.70 et 1.40 m
	Pente	
	Dévers	Entre 2 et 7 %
Hauteur libre des obstacles		Panneau génant
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Regard de pluvial, chambre FT.
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Appuis de fenêtres génants

Passages piétons	
Largeur du passage	Non
Ressaut	
Bandes d'Eveil et de Vigilance	
Marquage au sol	
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		5 %
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Enrobé
	Etat	Moyen
Autres observations :		

Secteur d'étude du PAVE

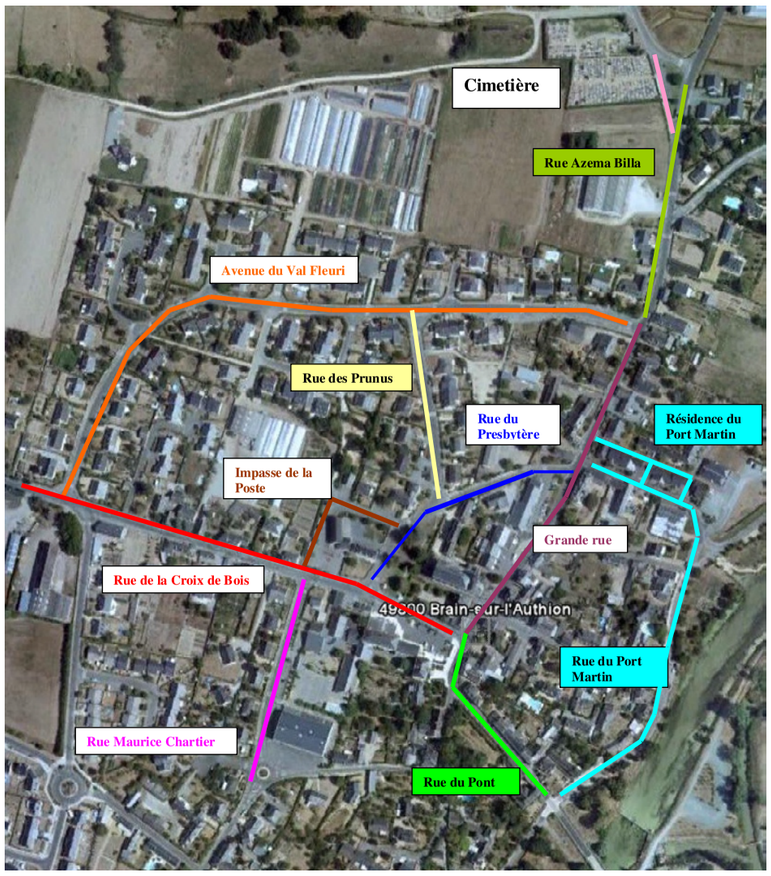

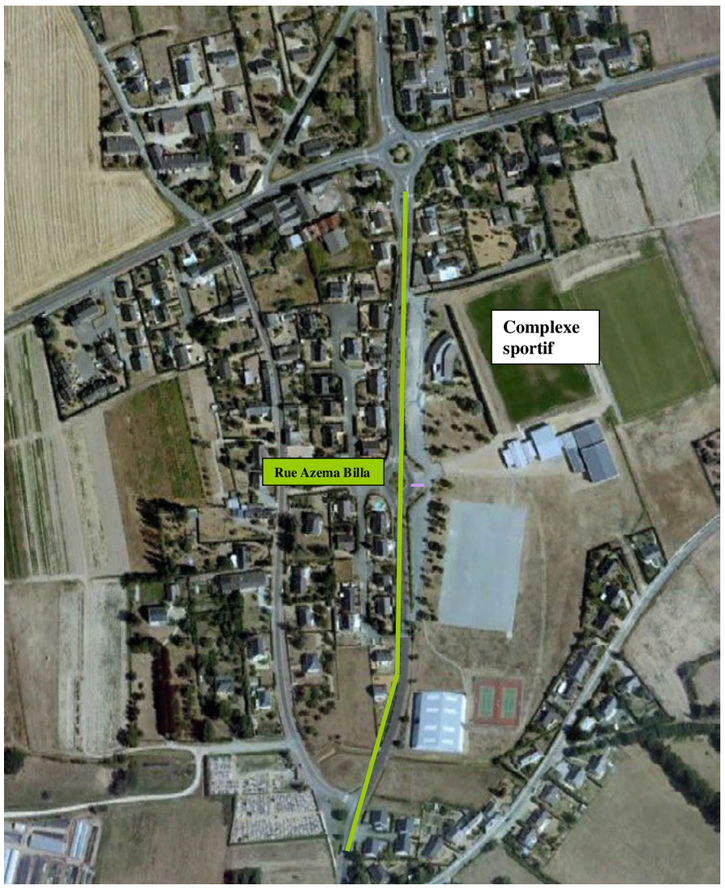

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



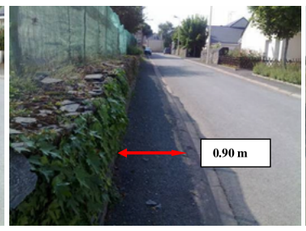

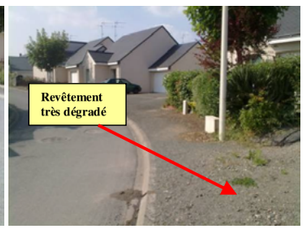

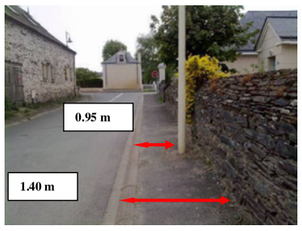



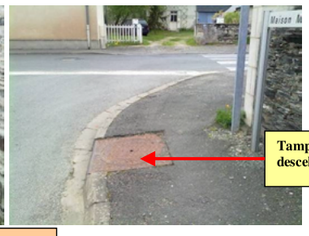

Résidence Pont Martin



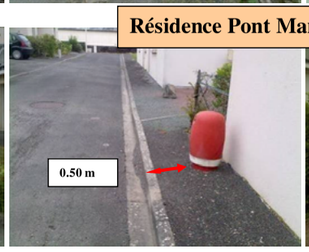

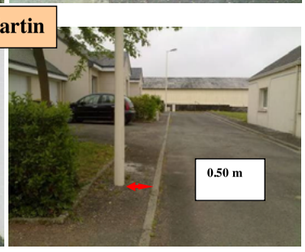

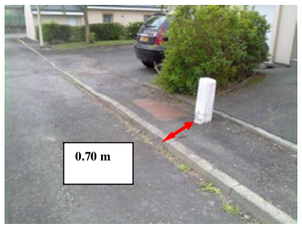





Rue Port Martin / Résidence Port Martin :

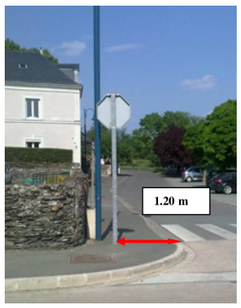





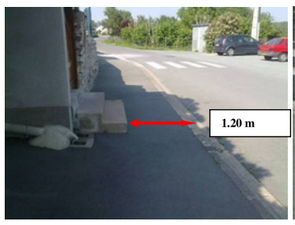



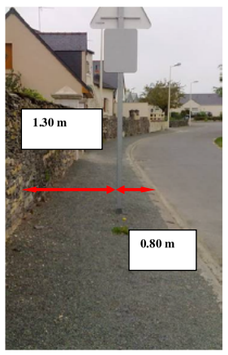

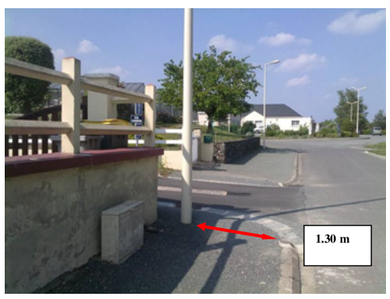

Espace piétons		
Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	Correct ou dégradé
	Largeur	Largeur entre 0.70 et 2.10 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Entre 2 et 9 %
Hauteur libre des obstacleses		Panneau génant en milieu de trottoir
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Regard pluvial
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Chambre FT, coffret EDF, candélabres.
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Appuis de fenêtres génants

Passages piétons	
Largeur du passage	Non, pas de continuité piétonne
Ressaut	
Bandes d'Eveil et de Vigilance	
Marquage au sol	
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		Non, pas de stationnements
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Enrobé
	Etat	Moyen
Autres observations :		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

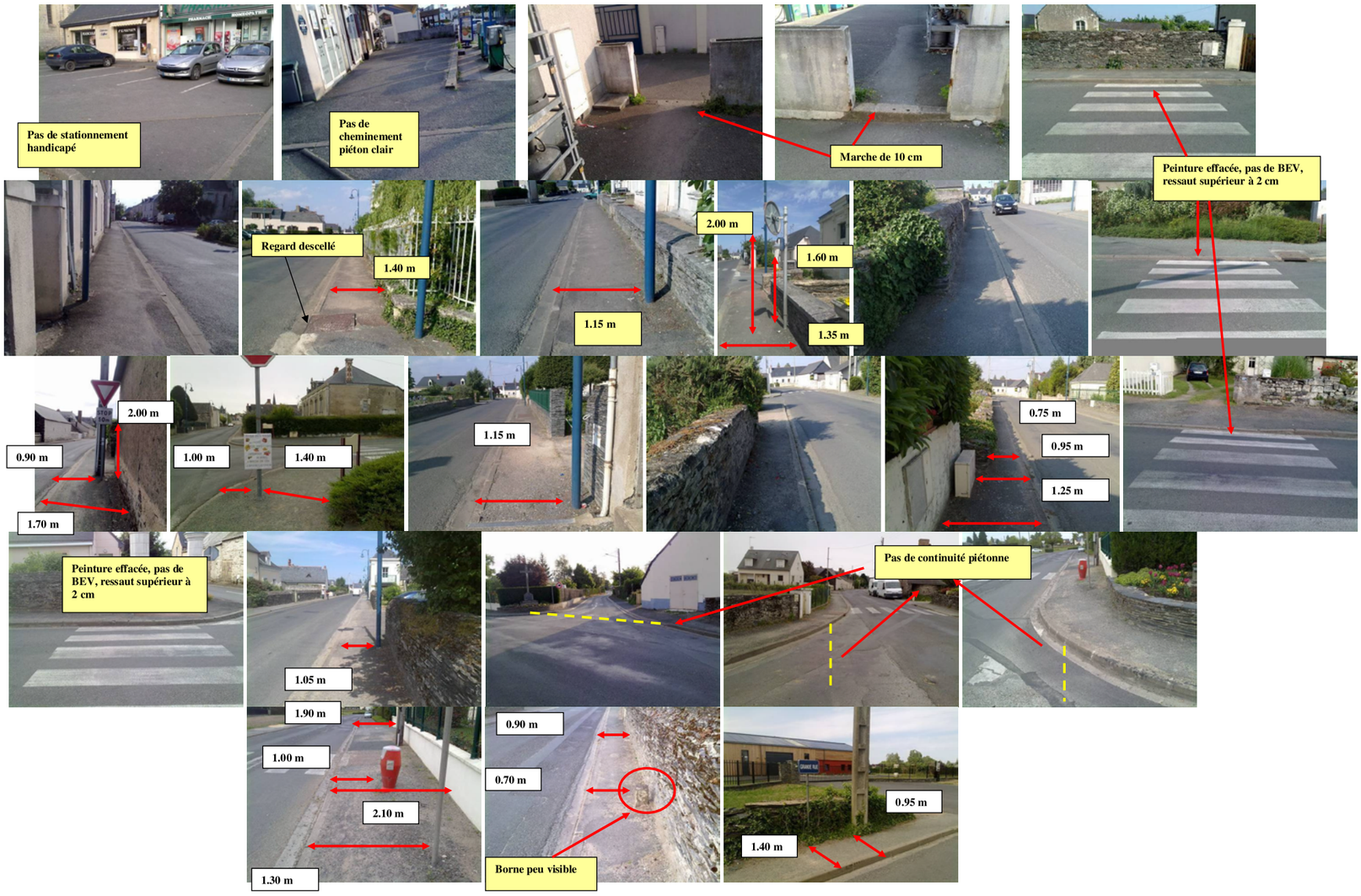

Grande rue – Rue Azéma Billa

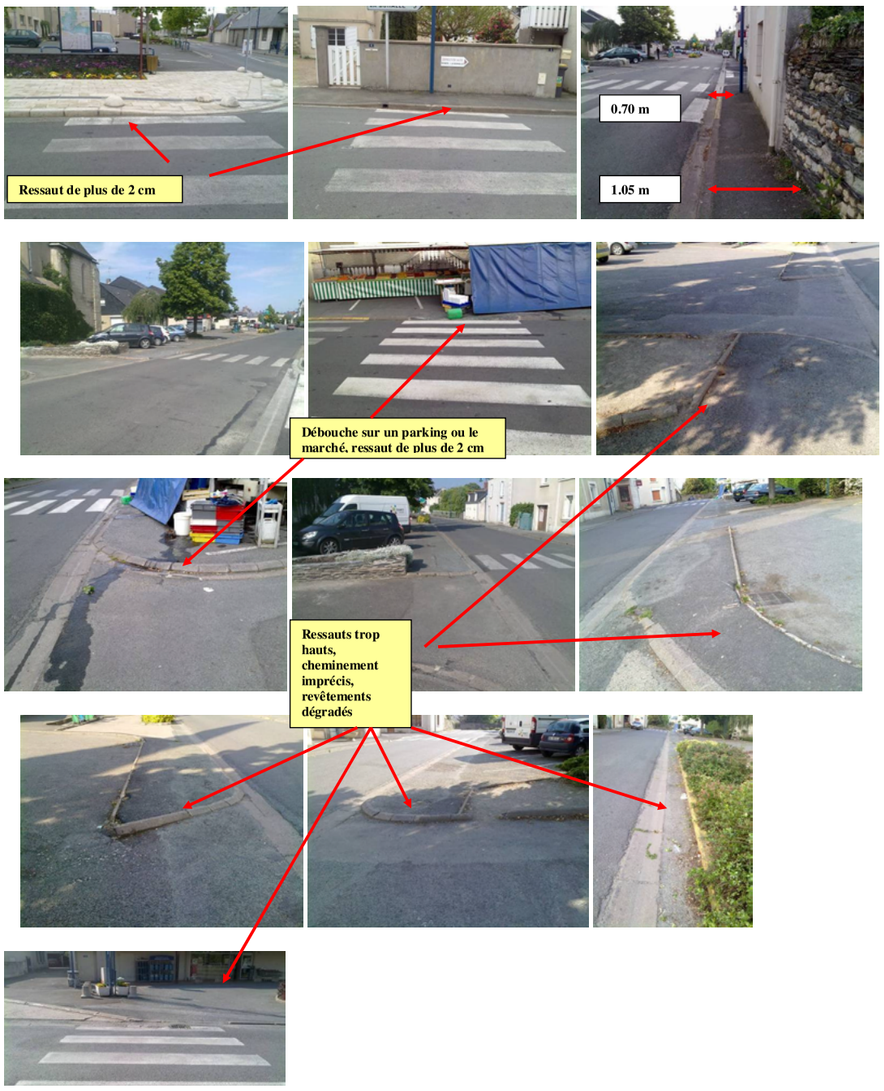

Espace piétons

Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	De médiocre à très mauvais
	Largeur	De 0.70 m à 2 m
	Pente	Jusqu'à 5 %
	Dévers	
Hauteur libre des obstacleses		Souvent hauteur sous panneaux inférieure à 2.20 m
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Grilles non conformes
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Regards descellés, candélabres, supports béton ou bois et panneaux gènants
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		

Passages piétons

Largeur du passage	3 m
Ressaut	De 2 à 14 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Coté Mairie seulement
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements

Handicapés		Peu nombreux
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		De 2 à 14 cm
Revêtement	**Nature**	Bicouche
	Etat	Usagé
Autres observations :		

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Complexe sportif

Accès Sud



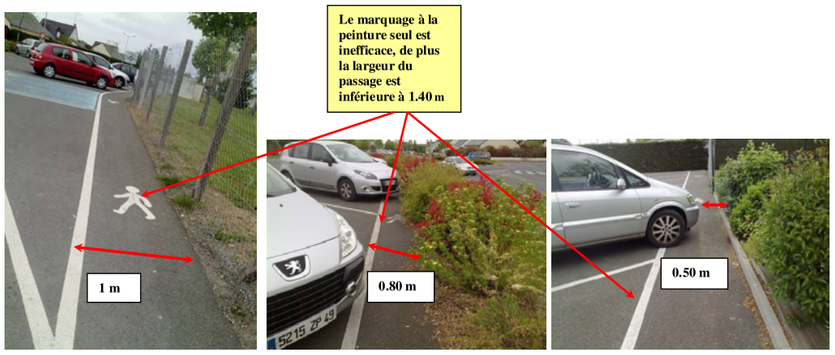

Espace piétons		
Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	De neuf à dégradé
	Largeur	De 0.80 m à 1.40 m
	Pente	
	Dévers	
Hauteur libre des obstacleses		Hauteur sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Voitures en stationnement
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Têtes de canalisations non protégées Cheminement piéton peu clair et peu sécurisé à l'intérieur du centre sportif Certains passages débouchent sur l'accotementnt

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	Pas de continuité piétonne au niveau de l'accès Sud, et du giratoire Pas d'accès piéton Nord

Stationnements		
Handicapés		Oui
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		De neuf à périmé
Ressaut entre stationnement H et trottoir		Non
Revêtement	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	De neuf à moyen
Autres observations :		

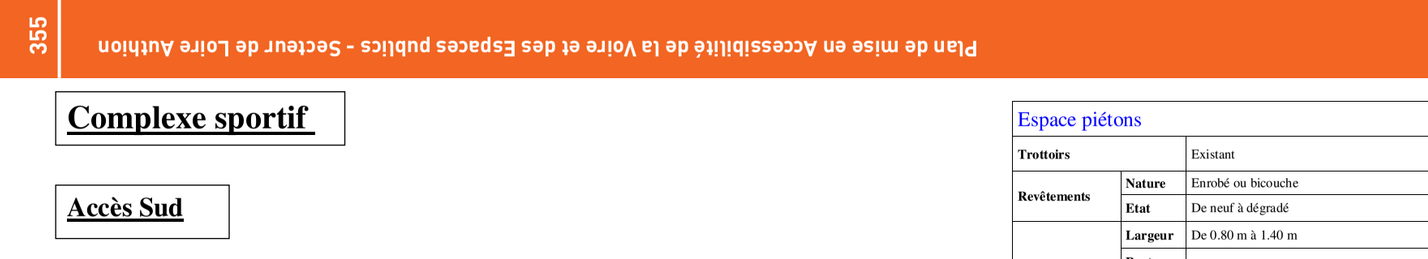



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Avenue du Val Fleuri





Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV

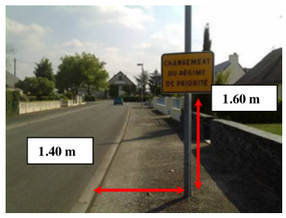








Voitures stationnées sur le trottoir








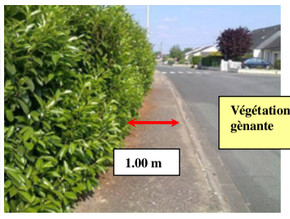

Végétation gènante

Espace piétons		
Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Entre bon et moyen
	Largeur	De 1.40 m à 1.90 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Jusqu'à 9 %
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Grilles non conformes
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Poubelle, banc école privée Regards descellés saillants Panneaux et candélabres dans les cheminements piétons
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Végétation gènante, voitures stationnées sur les trottoirs

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	
	Etat	
Autres observations :		

Accès giratoire

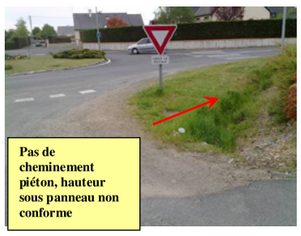

Pas de cheminement piéton, hauteur sous panneau non conforme



Pas de cheminement piéton, et le passage débouche sur l'accotement




Peinture effacée, pas de BEV, ressaut supérieur à 2 cm




Peinture effacée, pas de BEV, débouche sur l'accotement


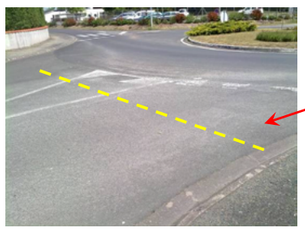

Pas de continuité piétonne

Accès Nord

Pas de cheminement piéton




Pas de continuité entre le cheminement piéton et le centre sportif

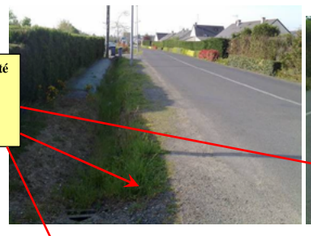
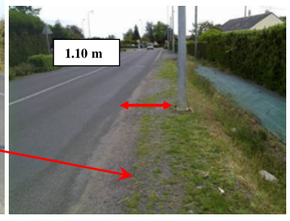




PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue des Prunus

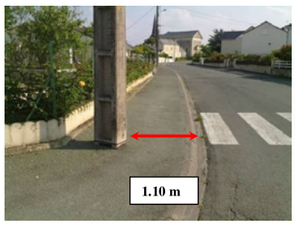

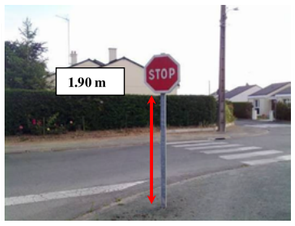















Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV

Espace piétons		
Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
	Largeur	Supérieure à 1.40 m sur la rue, 1.30 m coté Poste
	Pente	Jusqu'à 3.5 %
	Dévers	Inférieur à 2 %, jusqu'à 12 % devant l'allér des Lettres
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Support béton ERDF gènant
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	
	Etat	
Autres observations :		Parking de la Poste trop éloigné de l'accès handicapé





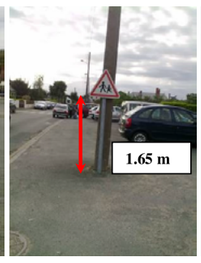





Marche, grille non conforme



Pas de marquage des places de stationnement, pas de cheminement piéton





Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV



Végétation gènante





PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Impasse de la Poste





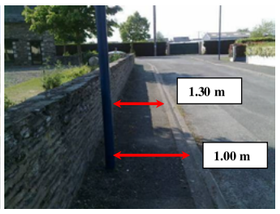



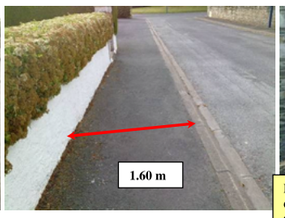

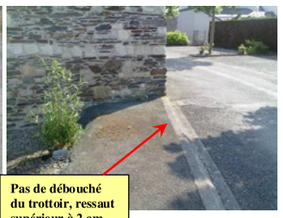



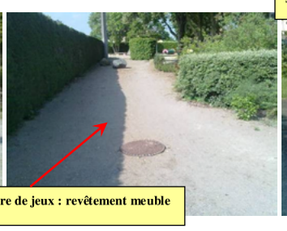

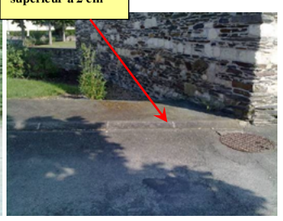

Espace piétons		
Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Bon
	Largeur	De 1.30 m à 1.60 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Inférieure à 2 %
Hauteur libre des obstacleses		
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Candélabres, panneau de rue
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Accès à l'aire de jeux sol meuble

Passages piétons	
Largeur du passage	Non
Ressaut	
Bandes d'Eveil et de Vigilance	
Marquage au sol	
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	Le trottoir derrière la salle de l'Hopiteau ne débouche pas

Stationnements		
Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	
	Etat	
Autres observations :		

Rue du Presbytère





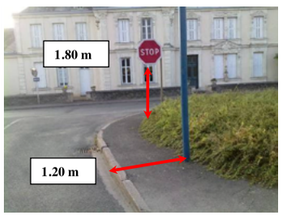

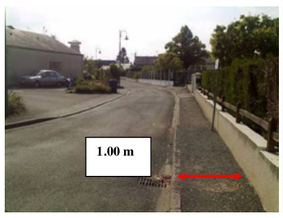









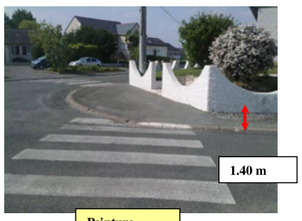

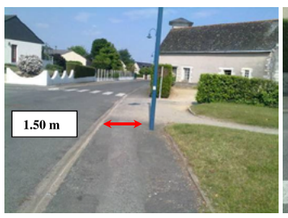



Espace piétons		
Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
	Largeur	Supérieur à 1.40 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Jusqu'à 7.5 %
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Candélabres, panneaux,poubelles posées sur trottoir
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
Autres observations :		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion
358











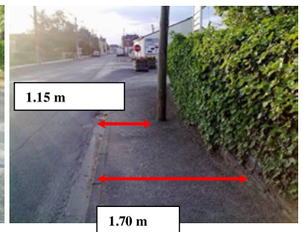





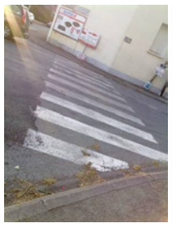













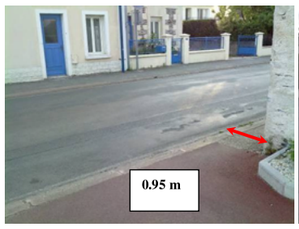

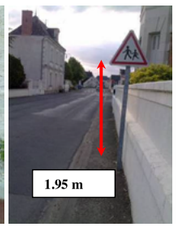

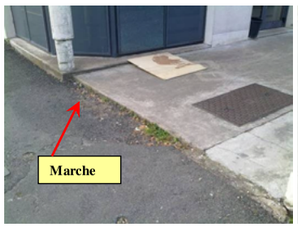



Rue de la Croix de Bois















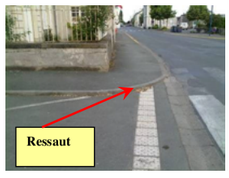







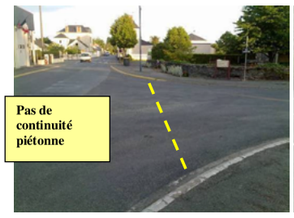





Espace piétons

Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Dalles béton, enrobé et bicouche.
	Etat	De bon à très mauvais
	Largeur	De 1.25 m à 1.70 m
	Pente	Jusqu'à 5.5 %
	Dévers	Inférieur à 2 %, ponctuellement 5.5 % et 19 %
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Regards et chambres FT saillants
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Volets battants, candélabres, boite aux lettres
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Marche pour accéder à l'abri bus et au centre de secours

Passages piétons

Largeur du passage	3 m
Ressaut	De 2 cm à 8 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Devant la mairie seulement
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	Les BEV ne sont pas à la bonne distance du fil d'eau de la bordure (0.50 m)

Stationnements

Handicapés		Place de la mairie seulement
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		Périmé
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Enrobé
	Etat	Bon
Autres observations :		Pas de stationnement H parking des Hopitaux

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV



Obstacle

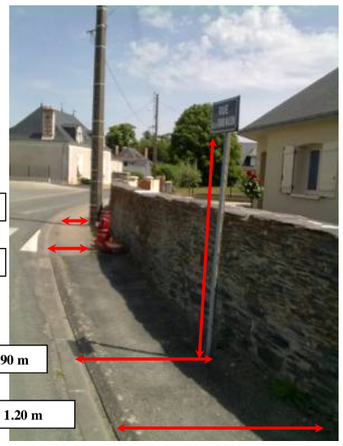

1.05 m

0.90 m

0.90 m

1.20 m



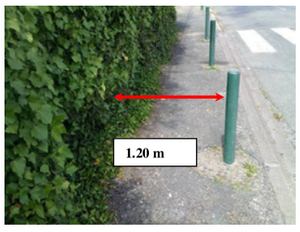

1.20 m

Tampon saillant



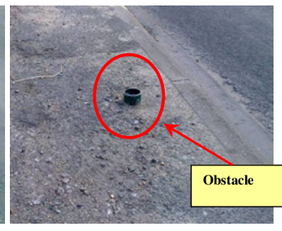

Obstacle

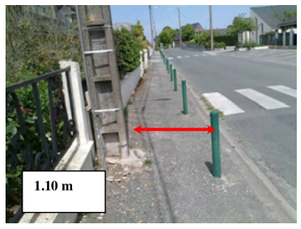

1.10 m

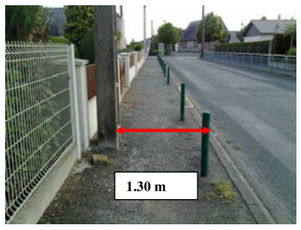

1.30 m

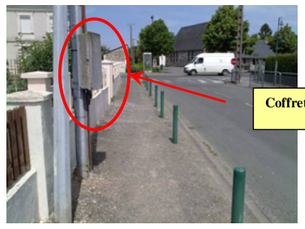

Coffret saillant

Rue Maurice Chartier



Panneau trop bas

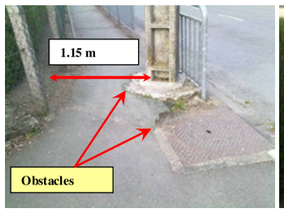

1.15 m

Obstacles

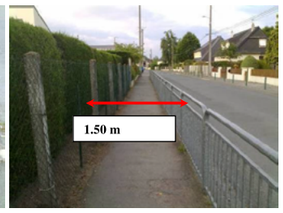

1.50 m

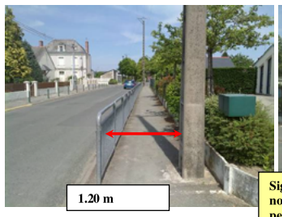

1.20 m



Signalisation H non-conforme et peu claire



Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV



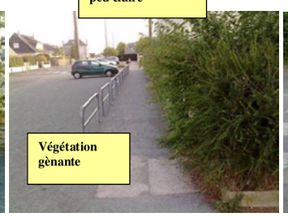

Végétation gènante





1.15 m

Pas de marquage H





Panneau non conforme

Espace piétons		
Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	Correct
	Largeur	Largeur entre 1.15 et 2.10 m
	Pente	
	Dévers	
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Pieds de poteaux, regards
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Chambre FT, coffret EDF, supports ERDF
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Végétation gènante

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
Autres observations :		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 360

Rue des Prunus :

- Les trottoirs sont en général en mauvais état
- Les dévers vont de 2 % à 12 % (devant l'allée des lettres)
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des supports ERDF
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de parkings

Rue du presbytère

- Les trottoirs sont en général en mauvais état
- Les dévers vont de 2 % à 7.5 %
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres et poubelles
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de parkings

Impasse de la Poste

- Les trottoirs sont en général en bon état, la largeur va de 1.30 m à 1.60 m
- Dévers corrects
- Certains candélabres gênent le passage
- Pas de passages piétons, un parking mais pas de places dédiées aux GIG-GIC

Rue de la Croix de bois

- Les trottoirs sont assez larges, de 1.25 à 1.70 m
- Le revêtement est en dalles béton (mairie), en enrobé ou bicouche. L'état va du bon au mauvais.
- Pente jusqu'à 5.5 %, devers de 2 % à 5.5 et 9 % ponctuellement
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres, regards, boite aux lettres
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV sauf devant la mairie, peu de places dédiées aux GIG-GIC
- Stationnement des voitures sur les trottoirs très fréquents
- La continuité piétonne est imprécise

Rue Maurice Chartier

- La largeur des trottoirs va de 1.15 m à 2.10 m, ils sont en mauvais état,
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres, regards, supports ERDF, potelets, végétation
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de places dédiées aux GIG-GIC

Le revêtement de plus la plupart des panneaux est dégradé, ils devront être changés.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Rue du Pont :

- Les trottoirs sont en général en bon état mais pas assez larges (minimum de 1.40m non respecté)
- Les dévers vont de 2 % à 7 %
- Des panneaux gènent le cheminement piéton
- Il n'y a pas de passages piétons ni de parkings avec des places dédiées aux Grands Invalides de Guerre et Grands Invalides Civils (GIG-GIC)

Rue Port Martin - Résidence Port Martin

- Les trottoirs sont en général en bon état mais avec des passages très dégradés (entrée résidence Port Martin)
- Les dévers vont de 2 % à 9 %
- Des panneaux, candélabres, coffrets et PI gènent le cheminement piéton
- Il n'y a pas de passages piétons ni de parkings avec des places dédiées aux GIG-GIC

Grande Rue – Rue Azema Billa

- Les trottoirs sont en général en mauvais état, le cheminement piéton est parfois imprécis, la largeur va de 0.70 m à 2 m
- Dévers corrects
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres, regards
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, peu de parkings avec des places dédiées aux GIG-GIC
- Stationnement des voitures sur les trottoirs fréquents

Accès Complexe Sportif

- Accès piéton imprécis
- Revêtement dégradé en dehors du Centre
- Certains passages piétons débouchent sur l'accotement
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, peu de places dédiées aux GIG-GIC
- Débordement du stationnement des voitures sur les cheminements piétons tracés
- Pas de continuité piétonne sur le giratoire et sur l'accès Nord du Centre

Avenue du Val Fleuri

- Les trottoirs sont assez larges mais en mauvais état, la largeur va de 1.40 m à 1.90 m
- Pente inférieure à 4 % mais dévers jusqu'à 9 %
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de places dédiées aux GIG-GIC
- Nombreux obstacles : poubelle, banc, regards descellés saillants, panneaux et candélabres dans les cheminements piétons.Végétation gènante.
- Stationnement des voitures sur les trottoirs très fréquents

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose de bordures existantes	ml	150,00	10,00 €	1 500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	230,00	20,00 €	4 600,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2	ml	150,00	30,00 €	4 500,00 €
Fourniture et pose de bordures basses Type CC1	ml	10,00	40,00 €	400,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	5,00	200,00 €	1 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	5,00	150,00 €	750,00 €
Montant H.T.				**15 550,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			3 047,80 €
Montant T.T.C.				**18 597,80 €**



- Dépose des bordures du coté gauche en descendant, élargissement du trottoir et suppression des stationnements (élargissement à 1.50 m)
- Pose de bordures neuves le long de la voirie
- Elargissement du trottoir en haut de la rue et avant la rue du Port Martin
- Reprise des maçonneries des regards
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Création de quatre ou cinq places de stationnement sur la chaussée en laissant quatre mètres de passage





Proposition de cheminements et estimation des travaux à réaliser.

Rue du Pont

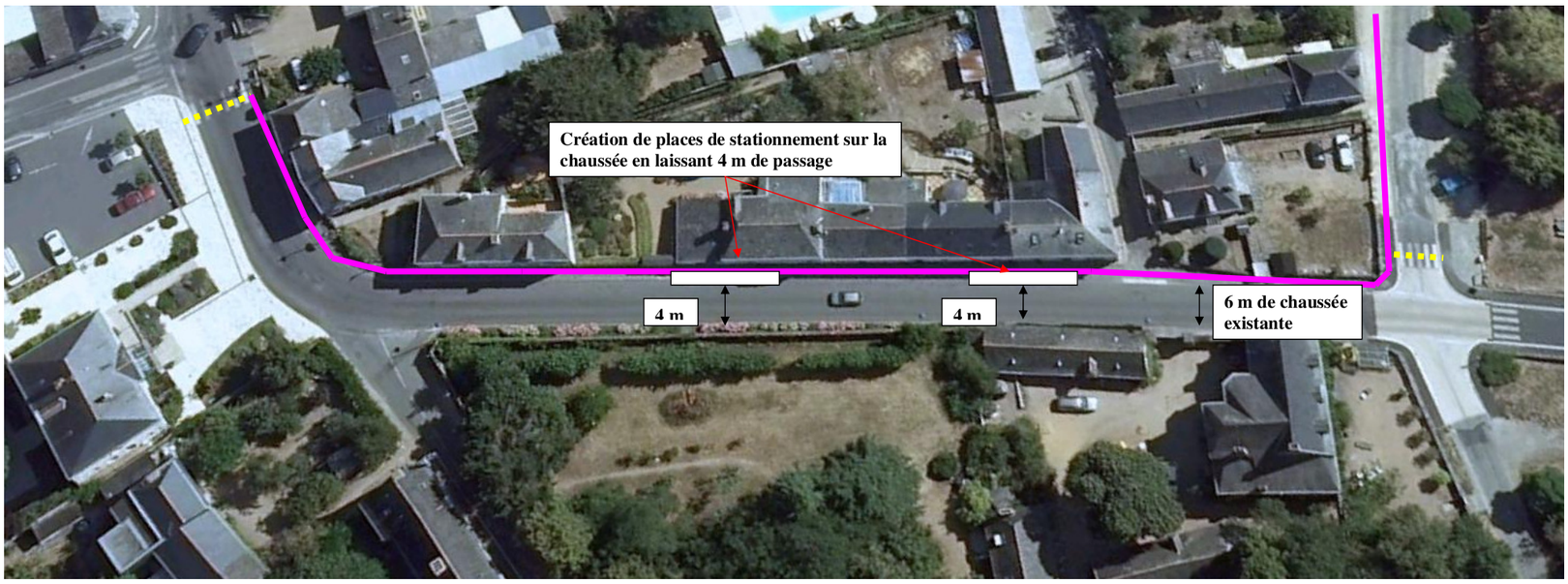

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 362

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Réfection de trottoir en enrobé ou sablé	m²	320,00	20,00 €	6 400,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	2,00	1 000,00 €	2 000,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	4,00	200,00 €	800,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	4,00	150,00 €	600,00 €
Montant H.T.				**10 600,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 077,60 €
Montant T.T.C.				**12 677,60 €**

- Réfection du trottoir à partir de la rue Bourgalin jusqu'à la résidence Port Martin
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Reprise des maçonneries des regards
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Port Martin



Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose de bordures existantes	ml	120,00	10,00 €	1 200,00 €
Création de trottoir en enrobé	m²	80,00	25,00 €	2 000,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	900,00	20,00 €	18 000,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	9,00	1 000,00 €	9 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2 CS1	ml	20,00	50,00 €	1 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	1,00	500,00 €	500,00 €
Mise en œuvre de peinture routière blanche	ml	100,00	5,00 €	500,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	7,00	400,00 €	2 800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	8,00	200,00 €	1 600,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	8,00	150,00 €	1 200,00 €
Montant H.T.				**38 300,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			7 506,80 €
Montant T.T.C.				**45 806.80 €**

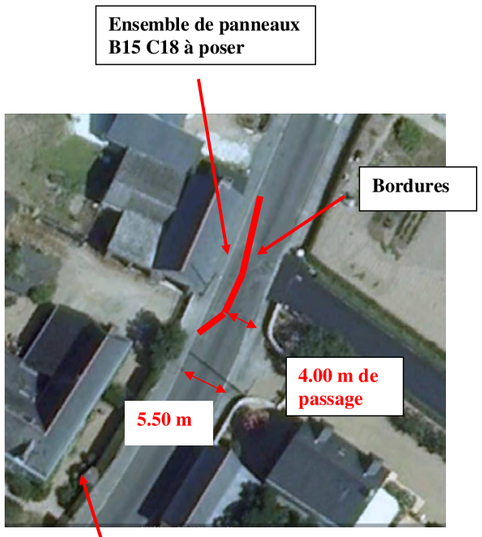

- Rationnalisation du cheminement de la mairie jusqu'aux commerces
- Réfection du trottoir en enrobé sur toute la longueur
- Création d'un accès direct au cimetière avec traçage des places de parking devant
- Création d'une chicane pour élargir ponctuellement le trottoir coté impair
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Reprise des maçonneries des regards
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs

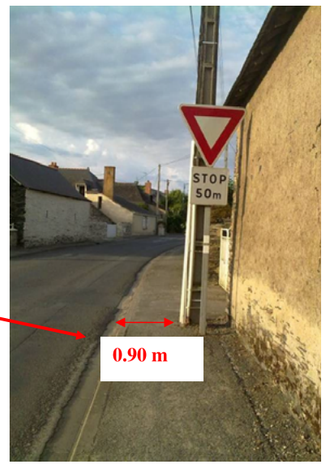

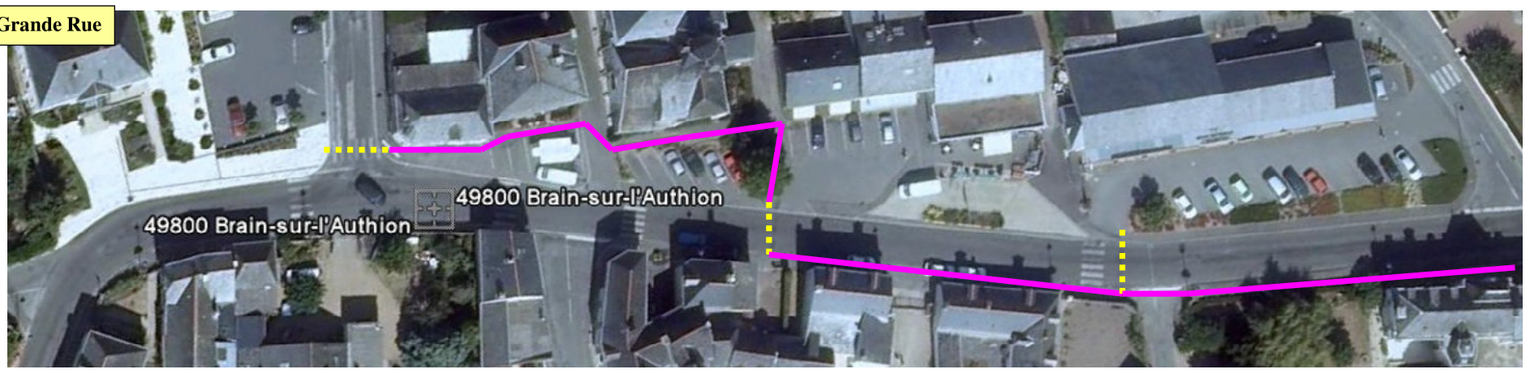

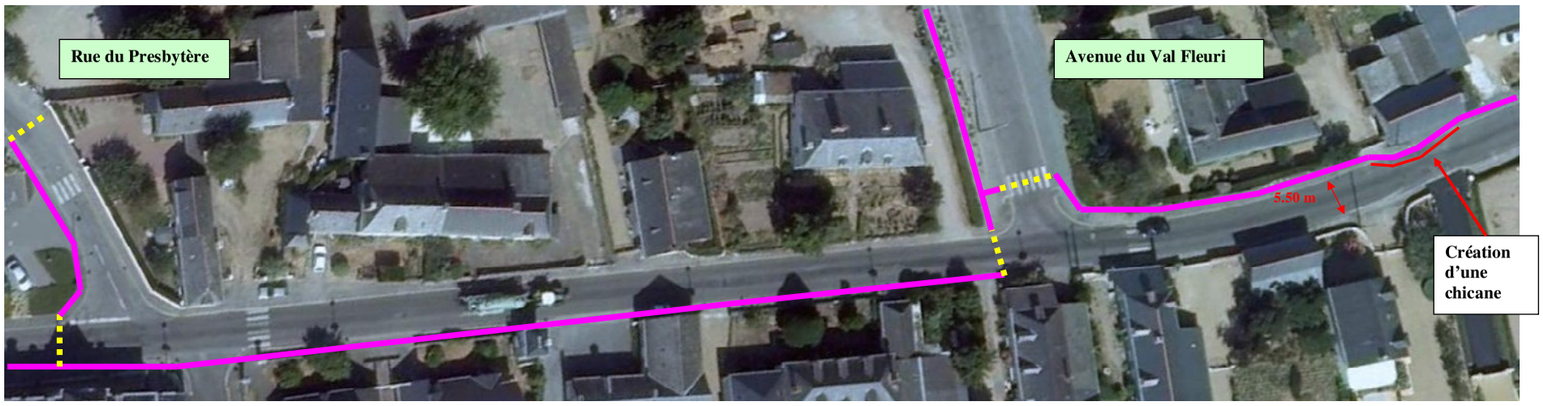

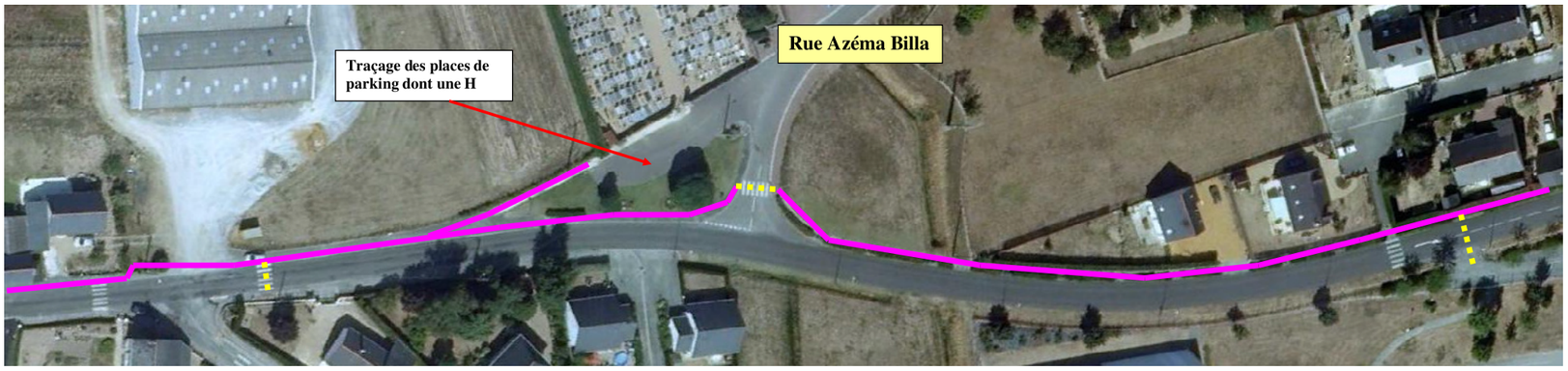

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Busage de fossé	ft	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €
Création de trottoir en enrobé	m²	30,00	25,00 €	750,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	100,00	20,00 €	2 000,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	5,00	1 000,00 €	5 000,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	4,00	200,00 €	800,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	4,00	150,00 €	600,00 €
Montant H.T.				**12 150,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 381,40 €
Montant T.T.C.				**14 531,40 €**

- Création d'accès directs au complexe
- Réfection du trottoir en enrobé sur une partie de sa longueur (autour du giratoire, actuellement en bicouche)
- Mise aux normes ou création de passages piétons

Complexe sportif



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose et repose de mobilier existant	ft	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	400,00	20,00 €	8 000,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	1,00	500,00 €	500,00 €
Mise en œuvre de peinture routière blanche	ml	200,00	5,00 €	1 000,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	2,00	200,00 €	400,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	2,00	150,00 €	300,00 €
Montant H.T.				**16 000,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			3 136,00 €
Montant T.T.C.				**19 136,00 €**

- Réfection du trottoir en enrobé à partir de la rue des Prunus
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H devant l'accès de l'école privée, déplacement du mobilier urbain (banc, poubelle, …)
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs

Avenue du Val Fleuri



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion
366

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose de bordures existantes	ml	10,00	10,00 €	100,00 €
Création de trottoir en enrobé	m²	20,00	25,00 €	500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	310,00	20,00 €	6 200,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2 CS1	ml	10,00	50,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	5,00	200,00 €	1 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	5,00	150,00 €	750,00 €
Montant H.T.				**13 850,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 714,60 €
Montant T.T.C.				**16 564,60 €**

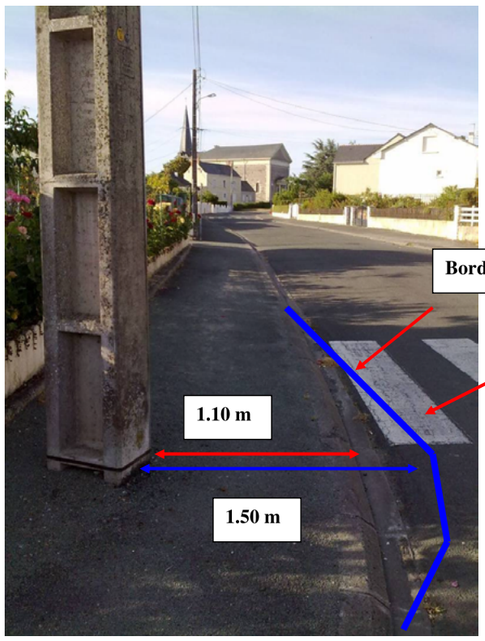

- Elargissement du trottoir au droit du support EDF coté Avenue du Val Fleury
- Réfection du trottoir en enrobé
- Reprise du départ de l'allée des lettres en enrobé pour diminuer la pente actuelle
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Création de stationnements à cheval sur le trottoir coté impair

Rue des Prunus

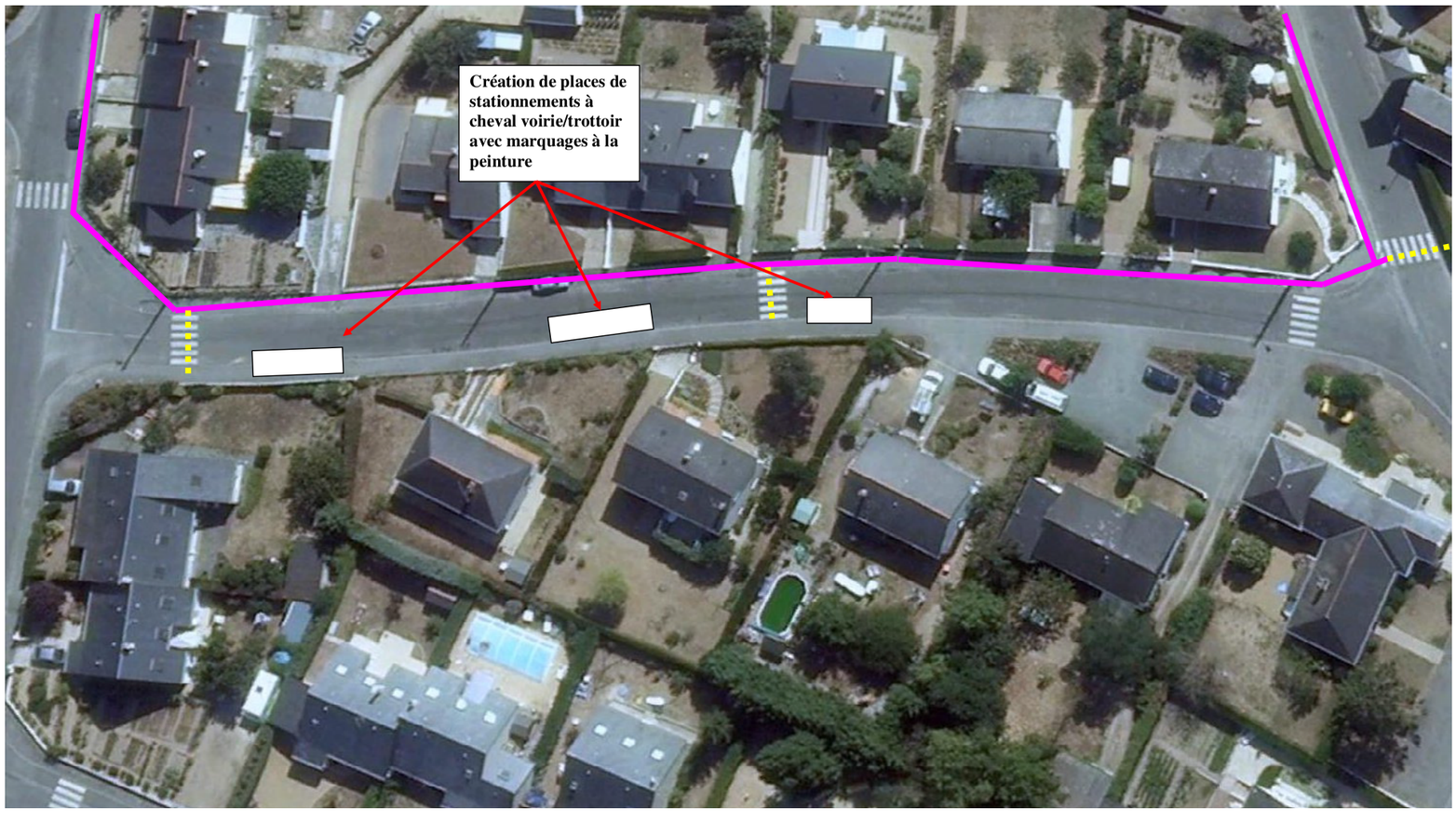

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Création de trottoir en enrobé	m²	20,00	25,00 €	500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	310,00	20,00 €	6 200,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2 CS1	ml	10,00	50,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	5,00	200,00 €	1 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	5,00	150,00 €	750,00 €
Montant H.T.				**13 750,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 695,00 €
Montant T.T.C.				**16 445,00 €**

- Réfection du trottoir en enrobé
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H sur le parking existant
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Modification du seuil de l'école privée (hors estimation)

Rue du Presbytère
Impasse de la Poste

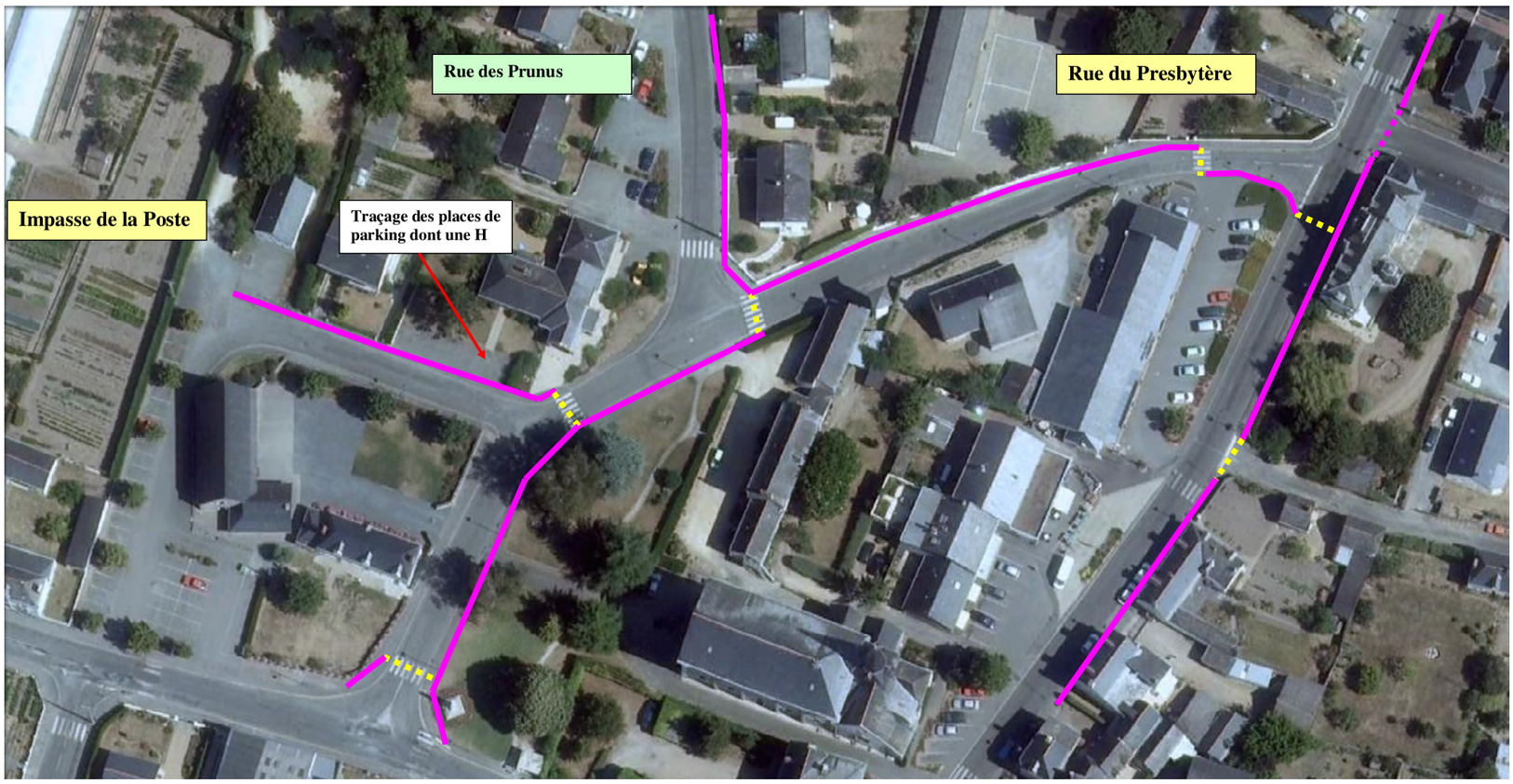

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 368

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Modification de trottoir en béton balayé	ft	1,00	3 200,00 €	3 200,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	620,00	20,00 €	12 400,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	2,00	500,00 €	1 000,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	10,00	200,00 €	2 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	10,00	150,00 €	1 500,00 €
Montant H.T.				**24 400,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			4 782,40 €
Montant T.T.C.				**29 182,40 €**

- Dépose et repose de bordures impasse de la Poste
- Réfection du trottoir en enrobé
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H sur le parking existant
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Modification du seuil de l'école privée (hors estimation)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de la Croix de Bois

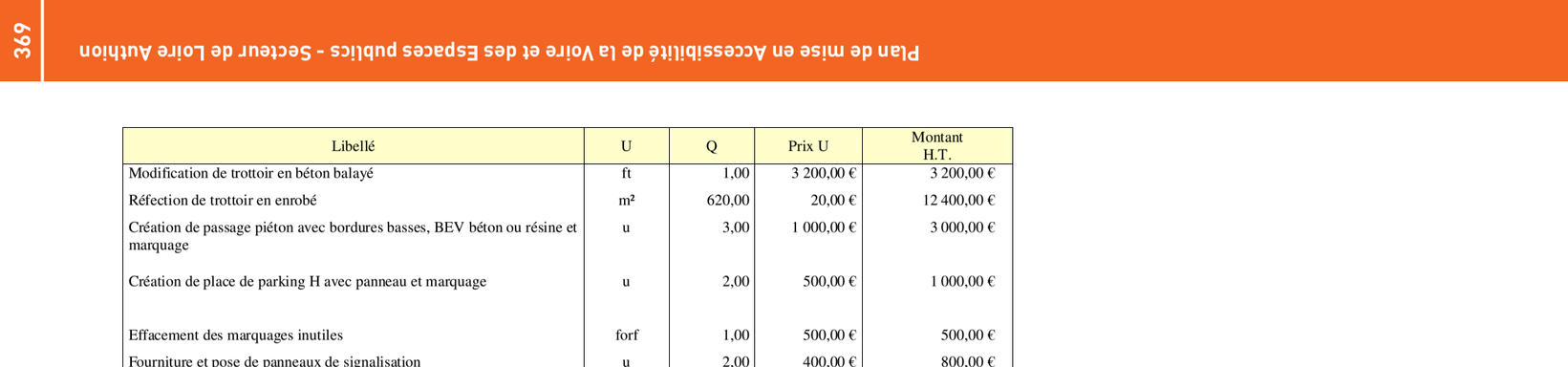

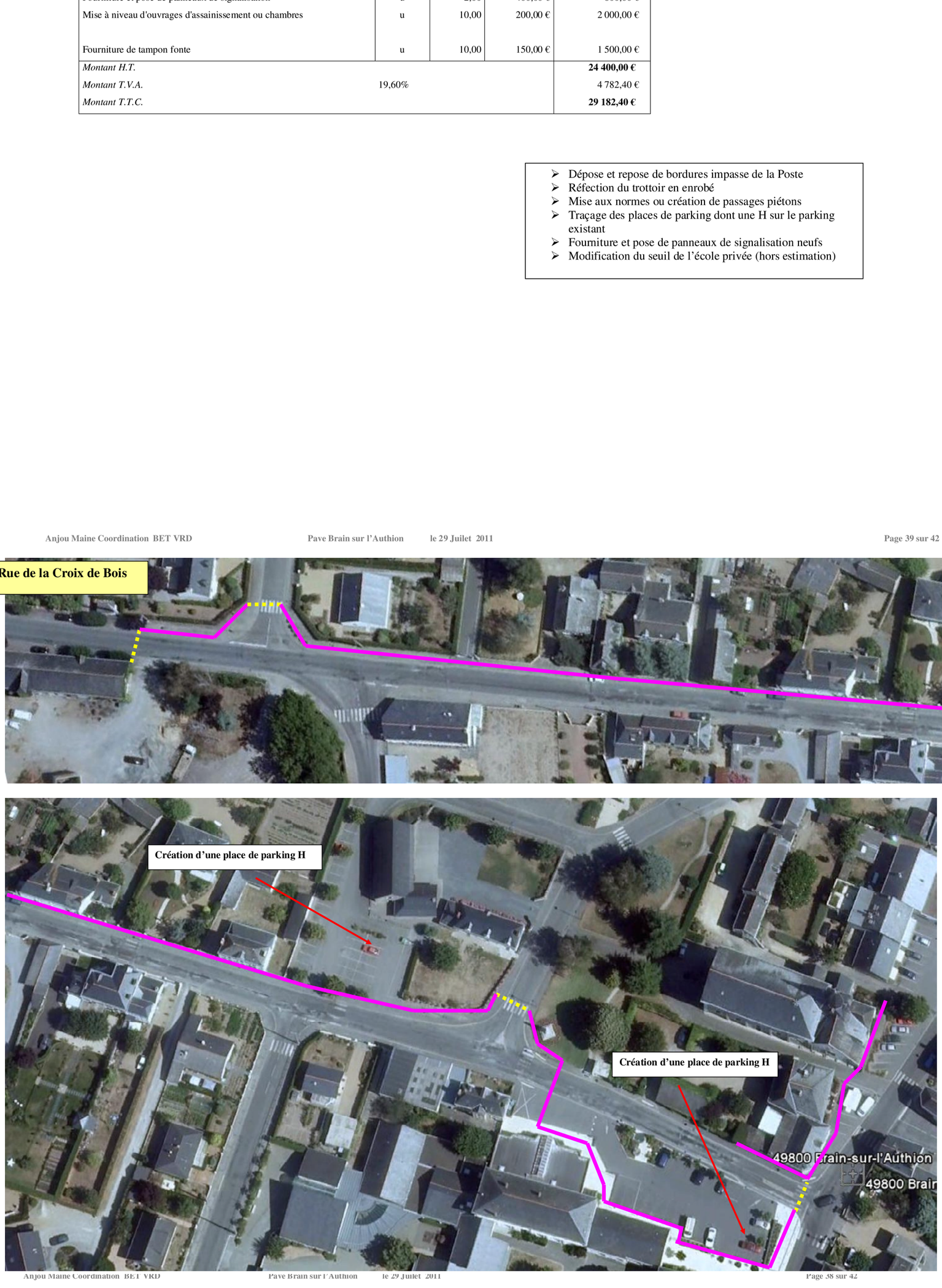

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Réfection de trottoir en enrobé	m²	400,00	20,00 €	8 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2	ml	20,00	30,00 €	600,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	4,00	1 000,00 €	4 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	1,00	500,00 €	500,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	4,00	200,00 €	800,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	4,00	150,00 €	600,00 €
Montant H.T.				**16 800,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			3 292,80 €
Montant T.T.C.				**20 092,80 €**

- Achat de terrain coté rue de la Croix de Bois pour avoir la largeur nécessaire au cheminement (non estimé)
- Réfection du trottoir en enrobé
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H sur le parking existant
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Dépose d'une barrière pour avoir la largeur pour le cheminement
- Elargissement du trottoir au début de la rue de Grand Maison









Rue Chartier

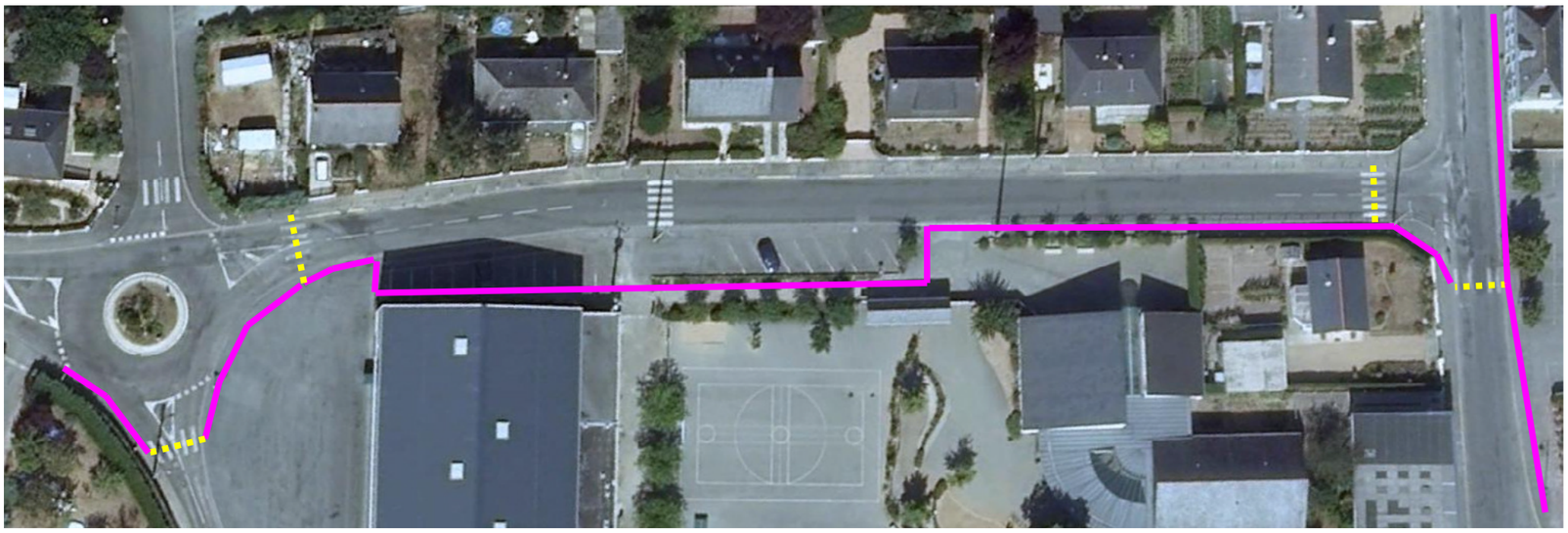

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion
370

LOIRE AUTHION
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CORNÉ

COMMUNE DE CORNE

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

DES BATIMENTS RECEVANT du PUBLIC

ASSORTI DE PROPOSITIONS

MAIRIE



entrée principale, accès plain-pied, seuil en granit

Accueil du public





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- situé au RDC - Accès plain-pied, - porte vitrée largeur 0.70m + 0.70m - bandes de visibilité, - ouvrant vers l'intérieur, -éclairage adapté, - confidentialité respecté,	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol. -Utilisable assis ou debout - si besoin écrire: ▪Hauteur guichet maxi 0.80m ▪Vide sous plateau H 0.70m, profondeur 0.30m et largeur 0.60m	- Porte vitrée coulissante 1,20m - guichet utilisable debout ou assis, - zone de retournement 1.40m	

bureaux RDC





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- Accès plain-pied, - passage entre murs 0.80m - ouvrant vers l'intérieur, -éclairage adapté, - portes d'accès aux différent bureaux 0.80m, -sol du patio en gravier	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2%	- cheminement en béton désactivé dans le patio (photos de mariage,...) -Élargissement du passage à 0.90m Ou Déplacement des bureaux.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accès à l'étage « ascenseur »



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- largeur ouverture 0.80m - Accès plain-pied, - commande à 1.20m du sol - dimensions intérieur, 1.20m x 1.50m - poignée de maintien	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Hauteur des commandes ≤1.20m -Dimensions 1.00m x 1.30m	RAS	

à l'étage



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- largeur ouverture sortie ascenseur 0.80m et commande à 1.20m - porte accès salle du conseil 1.50m (2 x 0.75m) - passage vers bureaux adjoint et WC 0.75m - porte bureaux des adjoints 0.80m - porte salle de réunion 0.70m	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Hauteur des commandes ≤1.20m -Largeur passages entre murs minimum 0.90m	Remplacement porte salle du conseil 1.00m + 0.50m -Élargissement du passage à 0.90m (accès sanitaires)	

WC à l'étage



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- porte d'accès 0.75m - poignée de porte standard - barre d'appui incliné - robinetterie lavabo standard - essuie main s à 1.30m et à gauche - Distributeur de savon à 1.30m et au dessus du lavabo - Poubelle au sol avec couvercle -Pas de miroir	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	- Élargissement du passage à 0.90m (accès sanitaires) - Remplacement porte sanitaires - Repositionner la barre d'appuis - Remplacement de la robinetterie -Déplacement du distributeur d'essuie mains à droite et à 1.20m du sol -Déplacement du distributeur de savon à gauche du lavabo et à 1.20m -Remplacement de la poubelle par une murale ou au sol sans couvercle -Miroir de 0.7m de haut et à 1.00m du sol	

EGLISE ET SACRISTIE



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Entrée grande porte





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- Accès marche -0.07m, - grande porte largeur 2.00m - petite porte largeur 1.00m - ouvrant vers l'intérieur -Absence de signalétique extérieure	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Rampe d'accès ≤ à 5% -Signalétique extérieur adaptée	- Rampe d'accès amovible -Accès par la porte latérale avec Pose de panneaux d'indication	850€ 0€

Porte latérale





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- Accès plain-pied, ressaut ≤ 2cm - passage entre murs 1.45m - ouvrant vers l'intérieur, -Porte constamment fermée à clef de l'intérieur!! SORTIE de SECOUR!!	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Signalétique suffisante et adapter	-Revoir la feuillure de la maçonnerie -Modifier les commandes d'ouverture et de fermeture -Signalétique intérieur et extérieur (panneaux) **-Information aux usagés que la porte doit être déverrouillée pendant son occupation**	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accès à l'autel et à la sacristie





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- accès à la nef: -2 marches de 0.20m -accès Sacristie: -3 marches de 7cm -Porte de 0.74m	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Rampe d'accès ≤ à 5%	- Rampe d'accès amovible	850€

Sacristie





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Absence de signalétique extérieure -Allée en sable de carrière - piège à eau (aux normes) devant la porte - porte de 0.70m ouvrant vers l'intérieur -Ressaut de 3cm -Sanitaires porte de 0.80m -Pas aux normes -Passage disponible 0.70m	- porte d'accès largeur ≥0.90m - ressaut ≤ 2cm -Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m	-Ne pas mettre aux normes ERP	

WC



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Sol intérieur de plein pied en tomettes -Sanitaires porte de 0.80m -Passage disponible 0.70m -Lave mains à 0.85m -Pas aux normes	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Ne pas mettre aux normes ERP	

CSC les MOULINS



Entrée et hall d'entrée





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- RAS bâtiment neuf aux normes ERP	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Signalétique extérieur adaptée -	- RAS bâtiment neuf aux normes ERP	

Sanitaires RDC







CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-RAS	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

palier à l'étage



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- RAS	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Monte charge (ascenseur)	- RAS	

Sanitaires à l'étage





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-RAS	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

La poste



Accès extérieur







CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Plein pied -largeur 2.00m -Rampe pente à % - revêtement dallé -Absence de signalétique extérieure adaptée	- Accès plain-pied, - cheminement largeur ≥0.90m -Revêtement stable et non glissant -Rampe d'accès ≤ à 5% sur 10m -Signalétique extérieur adaptée	-Signalétique adaptée aux PMR	

Porte d'accès et guichet





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte accès au sas: - Accès plain-pied, ressaut ≤ 2cm - largeur ouvran1.45m - ouvrant vers l'intérieur, -Porte accès au guichet: - Accès plain-pied, ressaut ≤ 2cm - largeur ouvran1.10m - ouvrant vers l'extérieur, - accès aux guichets de plein pied -Guichet:	-Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol. -Utilisable assis ou debout - si besoin écrire: ▪Hauteur guichet maxi 0.80m ▪Vide sous plateau H 0.70m, profondeur 0.30m et largeur 0.60m	-RAS	

École élémentaire



Accès par le parvis Mairie





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Absence de signalétique extérieure -Revêtements sol en dalles , enrobés rouges et béton désactivé - portail métallique ouvrant 1.50m - de plein pied sans ressaut -Pente supérieur à 2% -Pas aux normes	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Aile gauche (bibliothèque)







CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte coté cour vitrée, L de 0.83 à 1.10m -Ouvrant vers l'extérieur -Marche de 17 cm -Porte coté préau vitrée, L 0.83	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol.	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte coté cour. -Pose de bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol. Sur les portes et baies vitrées.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Aile gauche (classe de Mr LEGROS)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte vitrée, L de 1.03 à 1.55m -Ouvrant vers l'extérieur -Marche de 12 cm -Patères à 1.10m du sol	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol. -Hauteur patère entre 0.90 et 1.30m du sol	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte coté bureau. -Pose de bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol. Sur la porte.	

Aile gauche (classe et salle informatique)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte classe L 0.93m -Ouvrant vers l'intérieur -2 Marches de 15 et 12cm -Porte salle informatique, L 0.93m -Ouvrant vers l'intérieur -4 Marches de 8, 12, 18 et 17cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte de la classe. Avec garde au corps sur la partie la plus haute. Remplacement des portes avec ouverture vers l'extérieur.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Aile gauche (cour)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Revêtement en enrobés rouge -Forte déclivité	- Accès plain-pied, -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 5% sur 10m	-RAS	

Aile gauche (cour sanitaires)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Revêtement en enrobés noir -Forte déclivité	- Accès plain-pied, -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 5% sur 10m	-Création d'une rampe en enrobés noir avec muret de soutènement, pente 5% au maximum sécurisé par un garde aux corps en partie haute	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Aile gauche (sanitaires)



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte accès sanitaires garçons et filles marche de 15cm et seuil en -4cm intérieur, ouvrant intérieur. Portes accès sanitaires intérieurs l 0.73cm. Sanitaires non PMR Bac lave main accessible mais robinetterie non conforme.	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Création d'un sanitaire PMR dans le coin des urinoir en supprimant 2 urinoirs sur 5, et ouverture d'une porte sur l'extérieur. -Reprise du profil de la cour pour supprimer la marche. -Remplacement de la porte pour suppression du seuil.	

Passage entre bâtiment E et F



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Revêtement en enrobés noir -De plein pied -Forte déclivité -Passage de 1.10m de large	- Accès plain-pied, -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 0.90m -devers maxi de 5% sur 10m	-RAS	

Bâtiment Préfabriqué








CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès cheminement par portillon L 1.10m -Rampe 3.5% sur 5m -Accès bâtiment rampe 4% sur 5m -Porte L de 0.90 à 1.25m -Ouvrant extérieur -Seuil de 4cm -couloir L 1.46m -Patères à 1.10m du sol -portes de classes 0.91m -ouvrant intérieur	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -Hauteur patère entre 0.90 et 1.30m du sol	-Réduction hauteur du seuil à 2cm	0€

Aile droite (cour)




CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès portail métallique de 1.50m d'ouverture -De plein pied -Revêtement en enrobés rouge -Forte déclivité -NON PMR	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Signalétique suffisante et adapter	-RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Aile droite (classe Me JACQUEL)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte 1 L 0.95m -Ouvrant vers l'intérieur -2 Marches de 17 et 12cm -Porte 2 L 0.95m -Ouvrant vers l'intérieur -3 Marches de 19, 19 et 16cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes. Avec garde au corps sur la partie la plus haute. Remplacement des portes avec ouverture vers l'extérieur.	

coté rue de l'Ormeau (accès inter cour)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Escalier de 9 marche de 17cm soit un dénivelé de +/- 1.50m	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -Rampe maxi de 5% sur 10m	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 5%. Avec garde au corps	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

coté rue de l'Ormeau (accès cour)



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Portail L 2.50m -Ouvrant vers l'intérieur -De plein pied - ressaut ≥ 2% - pente +/- 10 % -Revêtement non meuble et non glissant	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe sur la cour avec abaissement du seuil du portail et reprise du profil en travers du trottoir.	

coté rue de l'Ormeau (sanitaires)



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Portes d'accès L 0.83m -Ouvrant vers l'extérieur -Ressaut de 4.5cm -Porte intérieures L 0.63m -Ouvrant vers l'extérieur -2x2 cuvettes -2 urinoirs	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes. Remplacement des portes avec ouverture vers l'extérieur. Création d'un sanitaire PMR dans les sanitaires garçons.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Coté rue de l'Ormeau(classe Mr Crosnier)



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte coté préau: L 77cm ouvrant vers l'extérieur, marche de 18cm -Porte coté cour: L 1.00m -ouvrant vers l'extérieur . -2 Marches de 14 et 15cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes 3% devant la porte coté préau parallèle au mur sur 6m. Et remplacement de la porte par une porte de 0.90m ouvrant vers l'extérieur. Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes 5% devant la porte coté cour parallèle au mur sur 6m.	

Cote rue de l'Ormeau(classe Mr Gousmel)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte L 0.80m à 1.25m -Ouvrant vers l'extérieur -Marche de 6cm et seuil de 2cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes à rejoindre la porte d'accès de la salle de vidéo	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cote rue de l'Ormeau(classe Mr Desforges)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte L 0.80m à 1.25m -Ouvrant vers l'extérieur -2 Marches de 13cm, 7cm et seuil de 2cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes à rejoindre la porte d'accès de la salle de vidéo	

Cote rue de l'Ormeau(salle vidéo)





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte L 0.97m -Ouvrant vers l'extérieur -Rampe L2.20 sur 23cm et seuil de 3.5cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes à rejoindre la porte d'accès de la salle de vidéo -Et diminution du seuil à 2cm.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Coté rue de l'Ormeau(classe Me Hallouin)



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte 1 L 0.80m à 1.25m -Ouvrant vers l'extérieur -Ressaut de 3cm et seuil de +4cm et – 2cm sens rentrant .	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte.	

École maternelle



Accès salle de motricité



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte de plein pied -ouvrant extérieur, L 0.90m -Seuil de 3cm -sur rampe +/- 10% -Absence de signalétique	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Refaire la rampe sur 6m avec une pente à 2.5% -Réduire la hauteur du seuil à 2cm -Renforcer la signalétique	

Accès cour et préau



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-accès de plein pied -Portail ouvrant intérieur, L 1.50m -Absence de signalétique -Porte entre préau et salle de motricité: L de 0.90 à 1.50m seuil de 2cm.	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Circulation intérieur des locaux



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Dortoir -accès de plein pied -Porte L0.90m -Sanitaires adultes -Absence de signalétique -Porte accès 0.83m Porte secondaire 0.63m Sanitaires enfants Absence de signalétique Portes accès L 0.90m -Accès classes -accès de plein pied -Porte L0.90m	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter -Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Mlroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute	-Renforcer la signalétique -Aménagement du sanitaire adultes aux normes PMR -Sanitaires enfants, dépose d'une cuvette et d''une cloison pour rendre accessible PMR (seulement dans un des sanitaires) et rajout d'un point de lavage des mains aux normes	

Séquoia



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Extérieur et accès



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-3 places PMR -Cheminements PMR -Portes de plein pied -ouvrant extérieur, L 0.90 à 1.40m -ouvrant extérieur, L 0.85 à 1.70m -Ressaut 2cm et seuil de 1.5cm -Absence de signalétique	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Circulation intérieur des locaux



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-plein pied -Porte L0.90m mini -Sanitaires PMR	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter -Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute	-RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

scène







CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès possible depuis les loges. -Rampe extérieur -Porte L 0.90 à 1.50m -Ressaut 2cm et seuil de 1.5cm -Cheminement intérieur L 1.40m -Porte L 0.90m -Accès depuis l'intérieur escaliers de 5 marches	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter	-Accès PMR depuis les loges ou à l'aide d'un monte charge depuis la salle.	

Complexe Sportif



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Extérieur et accès avant du complexe



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-3 places PMR -Cheminements PMR -Portes de plein pied -ouvrant extérieur, L 1.00 à 1.60m -ouvrant extérieur, L 0.85 à 1.70m -Ressaut 1cm et seuil de 1.cm -Absence de signalétique	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Extérieur et accès arriere du complexe



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès non PMR -Sol meuble ou marches -Sauf Accès salle de réunion Basket ouvrant extérieur, L 0.90m -seuil de 1.cm -Absence de signalétique -Accès salle de réunion Foot ouvrant extérieur, L 0.90m -seuil de 1.cm -Absence de signalétique -Vestiaires extérieurs porte de 0.90m et marche de 7cm à 17cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique -Ne pas rendre accessible PMR du fait de l'accessibilté intérieur et du coup des travaux	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Circulation intérieur des locaux



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-plein pied -Porte L0.90m mini	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Circulation intérieur des locaux



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-plein pied -Porte L0.90m mini	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Sanitaires et vestiaires salle 1



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-plein pied -Porte L0.90m -Ouvrant extérieur -Porte accès sanitaires L 0.80m -Porte accès WC L 0.70m -Non PMR -Porte accès vestiaires et douches L 0.90m -Passage entre lavabo et porte 0.80m -Marche pour accéder aux douches	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Renforcer la signalétique -Création sanitaires PMR en supprimant la cloison et en tournant le lavabo. -Création d'une rampe pour accéder aux douches. -Déplacement du lavabo à l'entrée du vestiaire.	

Sanitaires et vestiaires salle annexe



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès plein pied -Porte L 0.80m -Ouvrant extérieur -Porte accès WC L 0.73m -Portes accès douches L 0.73m -Ressaut négatif de 3cm pour accéder aux douches	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Ne pas rendre PMR du fait de l'aménagement des sanitaires de la salle 1	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sanitaires et vestiaires salle 2



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Couloir L1.50m -Porte vestiaires L0.90m -Accès douches L0.80m -marche -3cm -Sanitaires PMR -Signalétique adaptée	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-RAS	

Sanitaires et vestiaires extérieur



CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Cheminement allée en béton L1.00m -Portes L 0.90m -ouvrant extérieur -Marches de 7 à 17cm -Sanitaire s portes L 0.70m -Accès douches marche de -4 à -8cm -Absence de signalétique	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique -Elargir et remonter l'allée béton à 1.50m. -Possibilité de créer un sanitaire PMR dans le vestiaire C: - déplacement l'accès aux douches avec une rampe . - suppression du cloisonnement des WC. - fermeture de l'accès actuel des douches. - remplacement par du matériel pour sanitaire PMR.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Restaurant municipal



Extérieur et accès du restaurant





CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès PMR	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Circulation intérieur des locaux






CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Circulation PMR	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

sanitaires




CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Sanitaires PMR	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Vider les sanitaires de tous le matériel de ménage, et le stocker dans un autre endroit plus adapté	

PERIMETRE N° 1 D'ETUDE

Zones d'accessibilité des handicapés

19 Commerces et services

12 serv. Publics ou associatifs

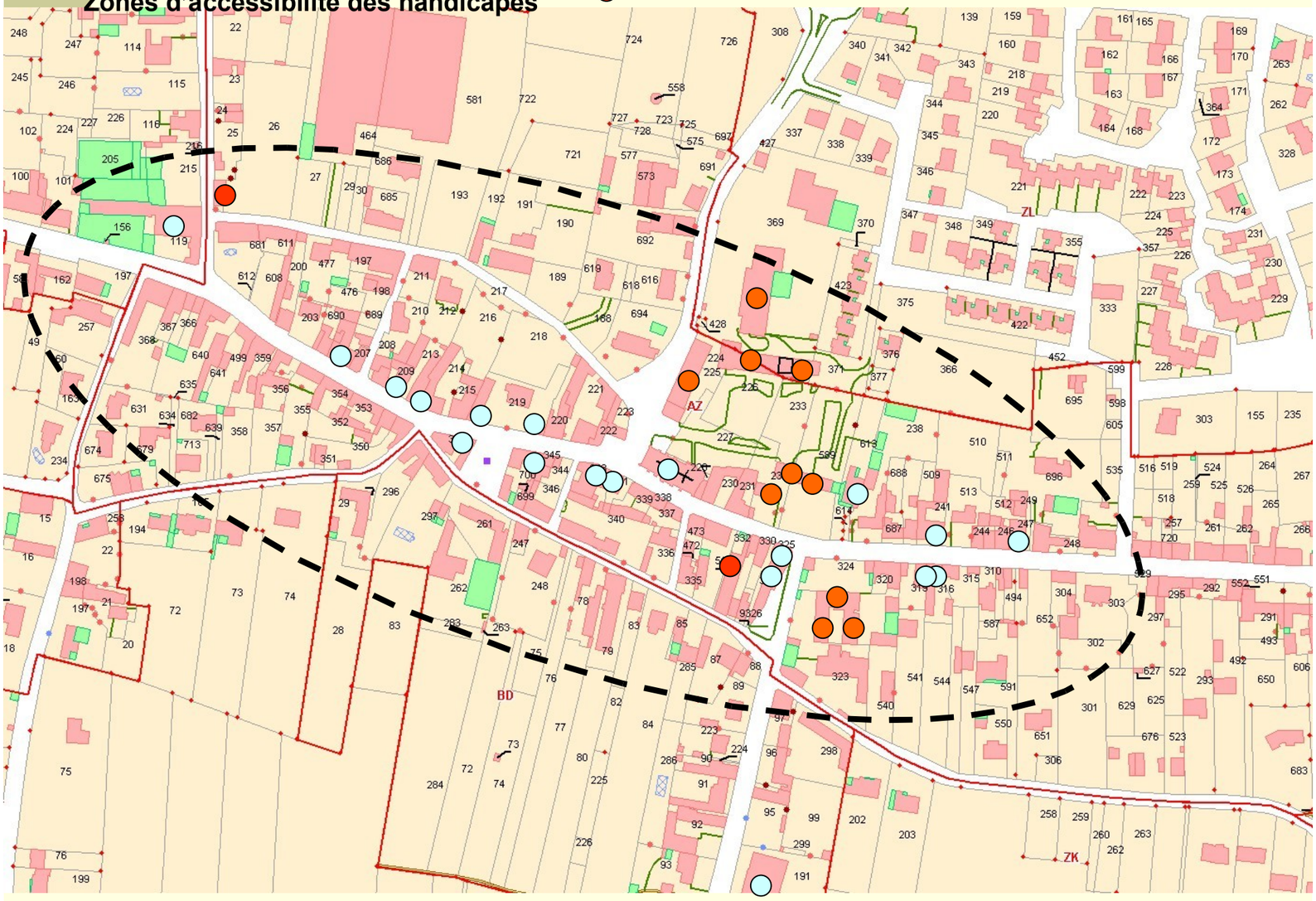

Commission accessibilité

Propositions d'aménagement

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEURS D'ETUDES N° 1

19 Commerces et services

12 serv. Publics ou associatifs

Zones à traiter

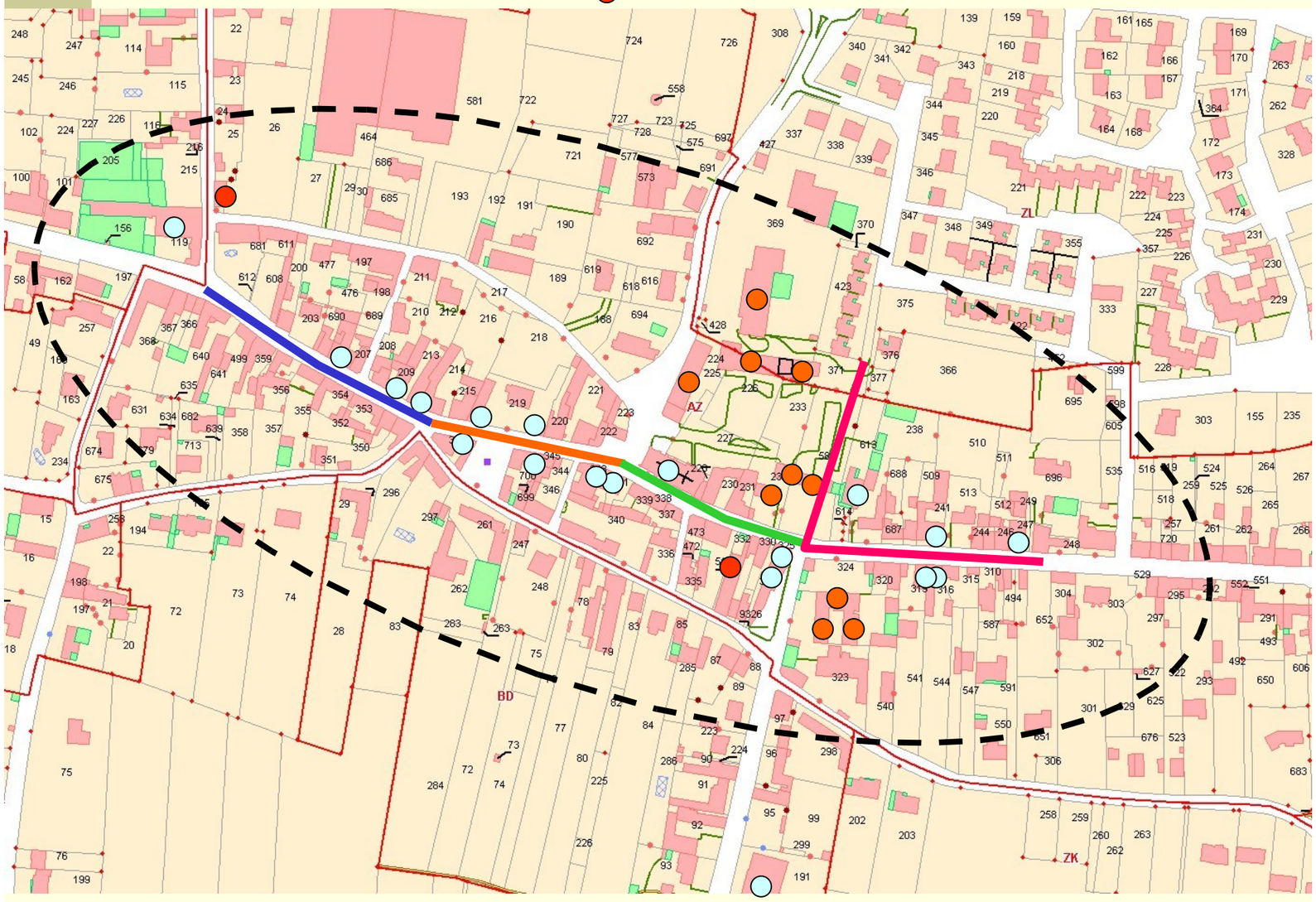

PERIMETRE N° 2 D'ETUDE

Zones d'accessibilité des handicapés

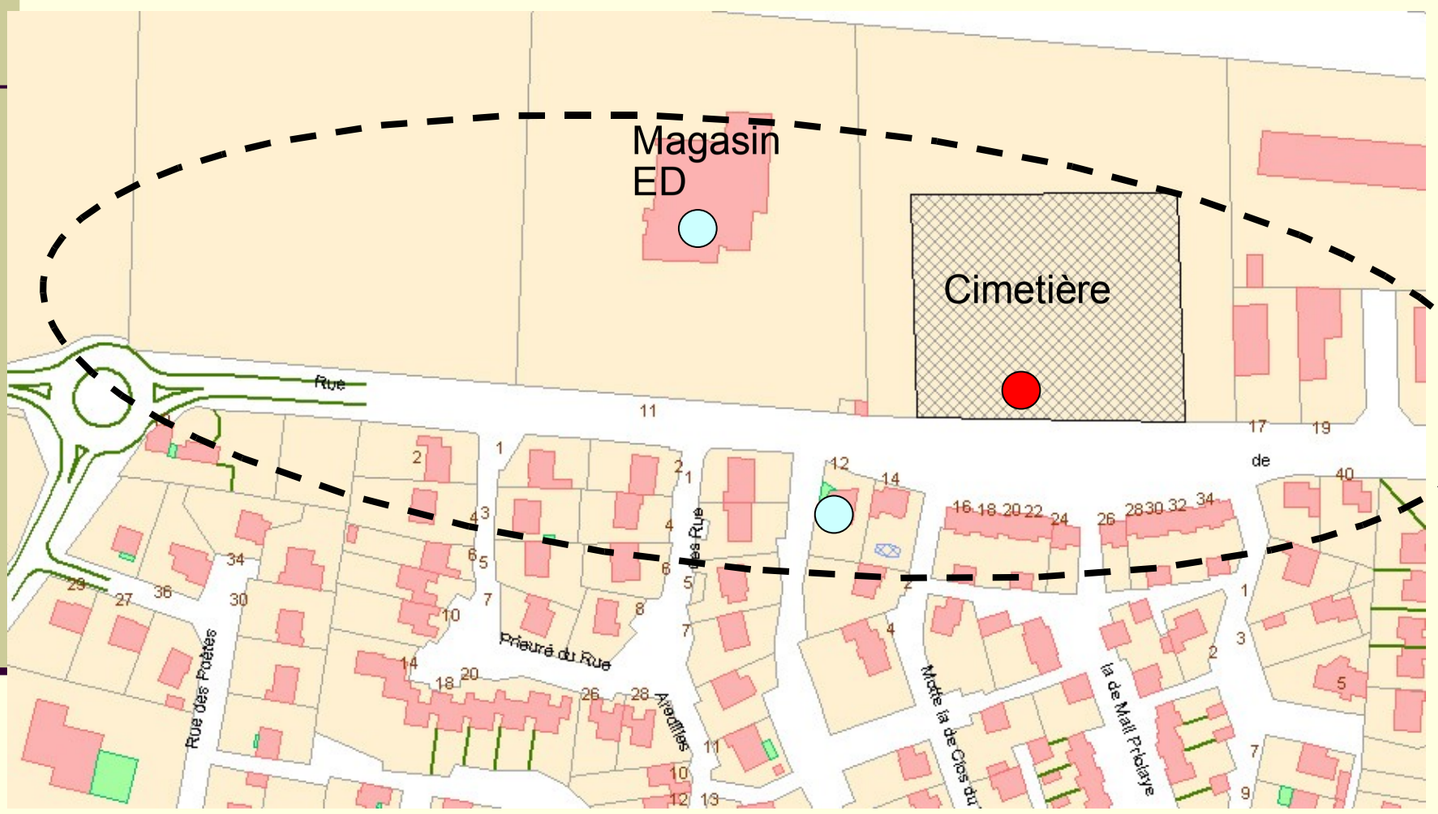

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteurs d'études :

Rue Royale 1: de rue de la Croix verte à rue Basse : Mme Gille, M Bellanger

Rue Royale 2: de rue Basse à place Jan Rolland : M Chiquet, M Rault

Rue Royale 3: de place Jan Rolland à rue de Tivoli : Mme Chevaleyre, Mme Ribo, M Pelletier

Rue Royale 4: de rue de Tivoli à rue des Poètes : Mme Caron, M Maheu

Rue de Bellevue: du Rond Point au cimetière : Mme Ribo, M Pelletier, M Krine, M Marchand

Accès piétons Bellevue place Mauget : M Lucas

Commission Accessibilité

Relevés



zone réduite à 080 avec un regard saillant



revêtement en mauvais état et dévers

rue Royale coté pair de 2 à 22		
revêtement	nature	enrobé
	état	moyen à mauvais
largeur de passage	avec stationnement	0,80 m minimum
	libre	> 1,40 m
pente	< 4%	
dévers de trottoir	de 0 à 4 %	4% sur une section réduite
obstacles	n°2	pots de fleurs regards saillants gouttières
passage piétons	n°22	pas de bateau
observations	la largeur du trottoir se réduit à ,80 m sur presque l'ensemble du trottoir du fait du stationnement. un bon nombre de regard (descente de gouttière) sont saillants (>2 cm)alors que la largeur est réduite n°20 deux attaches à h 0,87m (blocage d'un portail coulissant) une borne d'incendie derrière un stationnement n°8	

Observations générales
ce coté de la chaussée n'est pas un axe à privilégier du fait de sa largeur réduite
les commerces ne se trouvent pas de ce coté
un seul passage piéton à la hauteur de 22
toutes les bordures ont un ressaut de 6 cm

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





n° 9 trottoir très réduit pendant une livraison

rue Royale coté impair de1 à 19		
revêtement	nature	enrobé
	état	mauvais
largeur de passage	avec stationnement	0,80 m minimum
	libre	de1 m à 1,40
pente	< 4%	
dévers de trottoir	de 0 à 3 %	3% sur une section réduite
obstacles	N°1; 5; 15; 17 n° 17 et 19	poteaux EDF barrières
passage piétons	n°17	pas de bateau
observations	la largeur du trottoir se réduit à ,80 m devant le n°9 commerce avec un stationnement pour livraison les barrières réduisent à 1,00m le passage devant la boulangerie n°15 le poteau EDF réduit le passage à 1,00m des ressauts aux passsages des gargouilles et aux travaux de raccordements	

Observations générales
ce coté est plus large sauf sur la portion devant le n°9. C'est le coté des commerces. Mais un seul bateau rue traversière (coté impair). Un seul passage protégé pour piétons.

le revêtement est en mauvais état



face au n°17, sortie ouest de la boulangerie



travaux de raccordement EDF ou GDF



absence de bateaux et de passage protégé carrefour rue de la croix verte

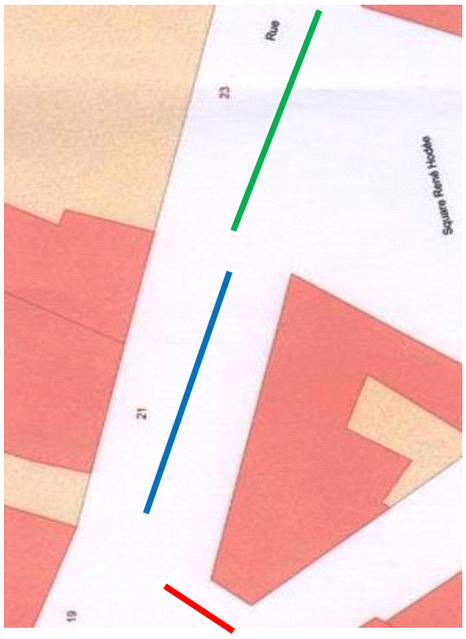



RUE ROYALE 2







Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	droit	1,6 m
pente du trottoir		
dévers de trottoir	droit	> 2% voir 7 % coté Champs de la ville
obstacles	droit	
observations	droit	les bateaux de trottoir sont élévés + 4 cm

Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	< 1 m
	droit	1,60 m
pente du trottoir	gauche	5%
	droit	5%
dévers de trottoir	gauche	<2%
	droit	<2%
obstacles	gauche	places de parking + poteau éléctrique
	droit	panneaux publicitaires maison de la presse
observations		les panneaux publicitaires peuvent être déplacés

Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	1 m
	droit	1,60
pente du trottoir	gauche	< 5%
	droit	< 5%
dévers de trottoir	gauche	< 2 %
	droit	< 2 %
obstacles	gauche	places de parking
	droit	
observations		square Hodée place handicapé mal située à l'opposé du parking



pas de bateaux, les bacs trop à droite



le seul passage protégé sans bateau difficulté de circulation depuis le n°24

secteur : rue Royale n°34 à 50

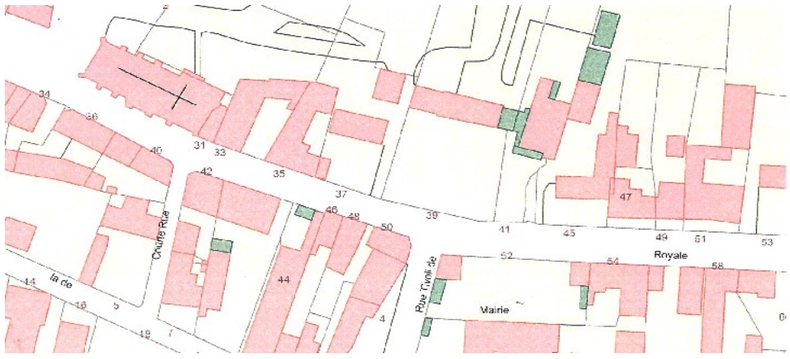













Voirie secteur		n° impairs
revêtement	nature	pas de trottoirs
largeur de trottoir		
pente du trottoir		
dévers de trottoir		
obstacles		

Voirie secteur		n° pairs
revêtement	nature	enrobé
	état	moyen irrégulier
largeur de trottoir		< 1, 40 m
		1, 00 m entre mur et ligne stat
pente du trottoir		<5%
	n°50	>5%
dévers de trottoir		<2%, <10% angle rue Courte
obstacles		abribus
		massifs fleurs
observations	n°50	absence de bateau vers poste pas de pass piéton rue Courte pass piéton église non utilisable nom des rues peu visibles

RUE ROYALE 2

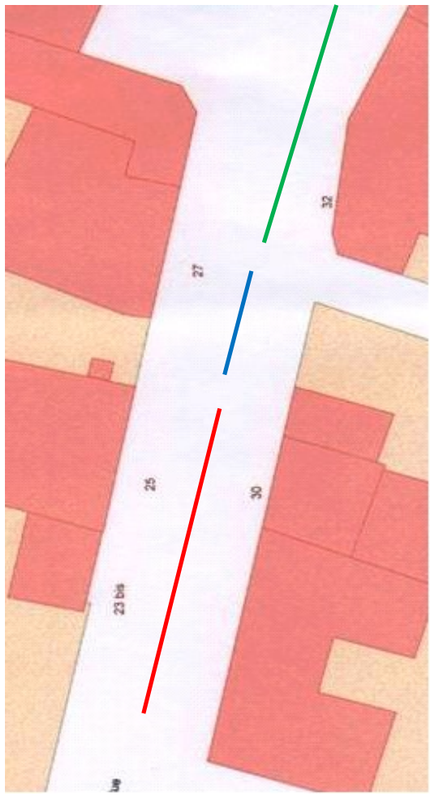









Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	< 1 m
	droit	> 1,40 m
pente du trottoir	gauche	< 5 %
	droit	5%
dévers de trottoir	gauche	< 2%
	droit	< 2%
obstacles	gauche	largeur réduite par places de parking + poteau éléctrique
	droit	porte vélo devant le 30
observations	droit	pévoir le déplacement du porte vélo au 30
Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	moyen
largeur de trottoir	gauche	1,40 m
	droit	1,4
pente du trottoir	gauche	< 5 %
	droit	< 5 %
dévers de trottoir	gauche	< 2 %
	droit	< 2 %
obstacles	droit	pas de bateau pour traverser la rue de l'Etoile dévers > 7%
	gauche	néant
observations		néant
Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	> 1,40 m
	droit	1,40 m
pente du trottoir	droit	6%
	gauche	4%
dévers de trottoir	gauche	< 2 %
	droit	9%
obstacles	gauche	marche au 27 (20 cm)
	droit	marche au 32 coin de rue = largeur de trottoir très réduite < 50cm + places de parking
observations		néant

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de Bellevue

DEPART



BITUME MAUVAIS ETAT	REVETEMENT	BITUME MAUVAIS ETAT
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	biseauté hauteur 7,5mm
1000mm	LARGEUR	1300mm
7,00%	PENTE	7,00%
3,00%	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	différence de hauteur Entre trottoirs et regards



passage piétons



BITUME MAUVAIS ETAT	REVETEMENT	BITUME MAUVAIS ETAT
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	biseauté hauteur 7,5mm
1900mm	LARGEUR	1700mm
7,00%	PENTE	7,00%
3,00%	DEVERS	3,00%
différence de hauteur Entre trottoirs et regards	OBSERVATION	



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

rue des poêtes



herbe	REVETEMENT	bicouche bon
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1700mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	2,50%
	OBSERVATION	présence de bateaux mais passage piétons néant

rue des poêtes

herbe	REVETEMENT	bicouche bon
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1700mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	2,50%
	OBSERVATION	présence de bateaux mais passage piétons néant



transfo télécom



BITUME MAUVAIS ETAT	REVETEMENT	BITUME MAUVAIS ETAT
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	biseauté hauteur 7,5mm
55Omm	LARGEUR	1700mm
7,00%	PENTE	7,00%
3,00%	DEVERS	3,00%
fin de trottoir	OBSERVATION	hauteur sous panneau de rond point 1480mm





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion
017

sortie rond point

REVETEMENT	bitume moyen
type de bordures	droit hauteur 130mm
LARGEUR	1200mm
PENTE	0,00%
DEVERS	3,00%
OBSERVATION	hauteur sous les arbres 1700mm absence de passage Piétons et bateaux aux Containers à verres

rond point

REVETEMENT	bicouche bon
type de bordures	droit hauteur 130mm
LARGEUR	1950mm
PENTE	0,00%
DEVERS	2,50%
OBSERVATION	présence d'un Réverbère sur trottoir passage de 1m à droite et 1,25m à gauche gouttière déport de 230mm et hauteur 1600mm





face à ED



herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
sortie du passage piétons gravier largeur 1000mm avec un réverbère	OBSERVATION	absence de bateaux
		largeur de 1000mm au niveau du banc

rue des arédilles



herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

rue du prieuré



herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1200mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

CLOS DE LA MOTTE



herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons







PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Kiné



herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons



CIMETIERE



falin	REVETEMENT	bitume moyen
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
largeur passage 800mm	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons



CIMETIERE



falin	REVETEMENT	bitume moyen
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
largeur passage 800mm	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons



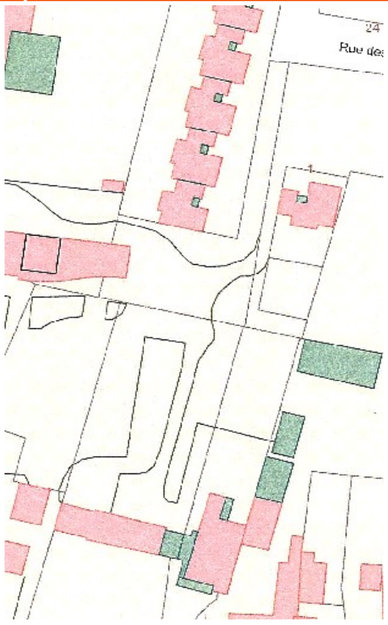

La Poste Logement des Anciens













Voirie		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon irrégulier
largeur de passage 2,87	entrée la Poste	1,2
	passage plots	1,4
pente	niveau Poste	5
	niveau plots	10% sur 4,00
	montée	6% passage à 12
	partie haute	2% et 4%
dévers de trottoir		<2%
obstacles	partie basse	plots
	partie basse	grille trottoir : 1,6 cm 2 grilles : 1 cm
observations		présence d'un banc à mi-pente bonne accessibilité pas d'interdiction des engins à moteu accès arrière salle associations

Stationnement		
nombre de places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec trottoir		
Signalisation		

Passage piétons		
Ressaut		
B.E.V./guide		
Largeur de passage		
Signalisation		

Etablissement recevant du public	La Poste Maison des Associations 37, rue Royale

Observations générales

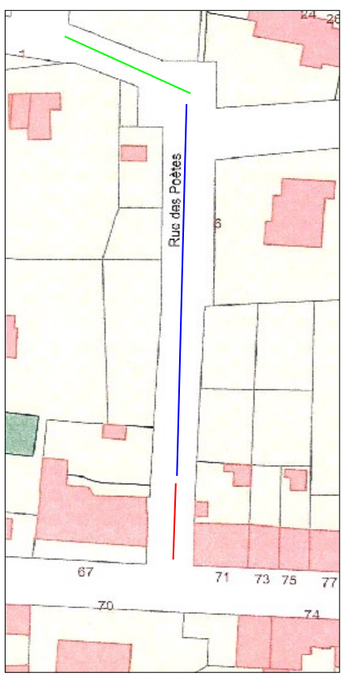

Rue des Poètes









Voirie secteur		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon
largeur de trottoir	gauche	1,
	droit	3,
pente du trottoir		5
dévers de trottoir	gauche	<2% sauf devant portail
	droit	<2%
obstacles	gauche	largeur réduite devant porta panneau stop
	droit	grille rue Royale : 2,5 cm grille trottoir : 2,9 cm lampadaire
observations		

Voirie secteur		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon
largeur de trottoir	gauche	1,
	droit	3,
pente du trottoir		5
dévers de trottoir	gauche	<2%
	droit	<2%
obstacles	gauche	néant
	droit	arbres tronc bordure 1,47 grilles bordure 0,78
observations		

Voirie secteur		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon
largeur de trottoir	gauche	pas de trottoir
	droit	1,
pente du trottoir		6
dévers de trottoir	gauche	
	droit	9
obstacles	gauche	
	droit	lampadaire
observations		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteur du 19 au 34 rue Royale

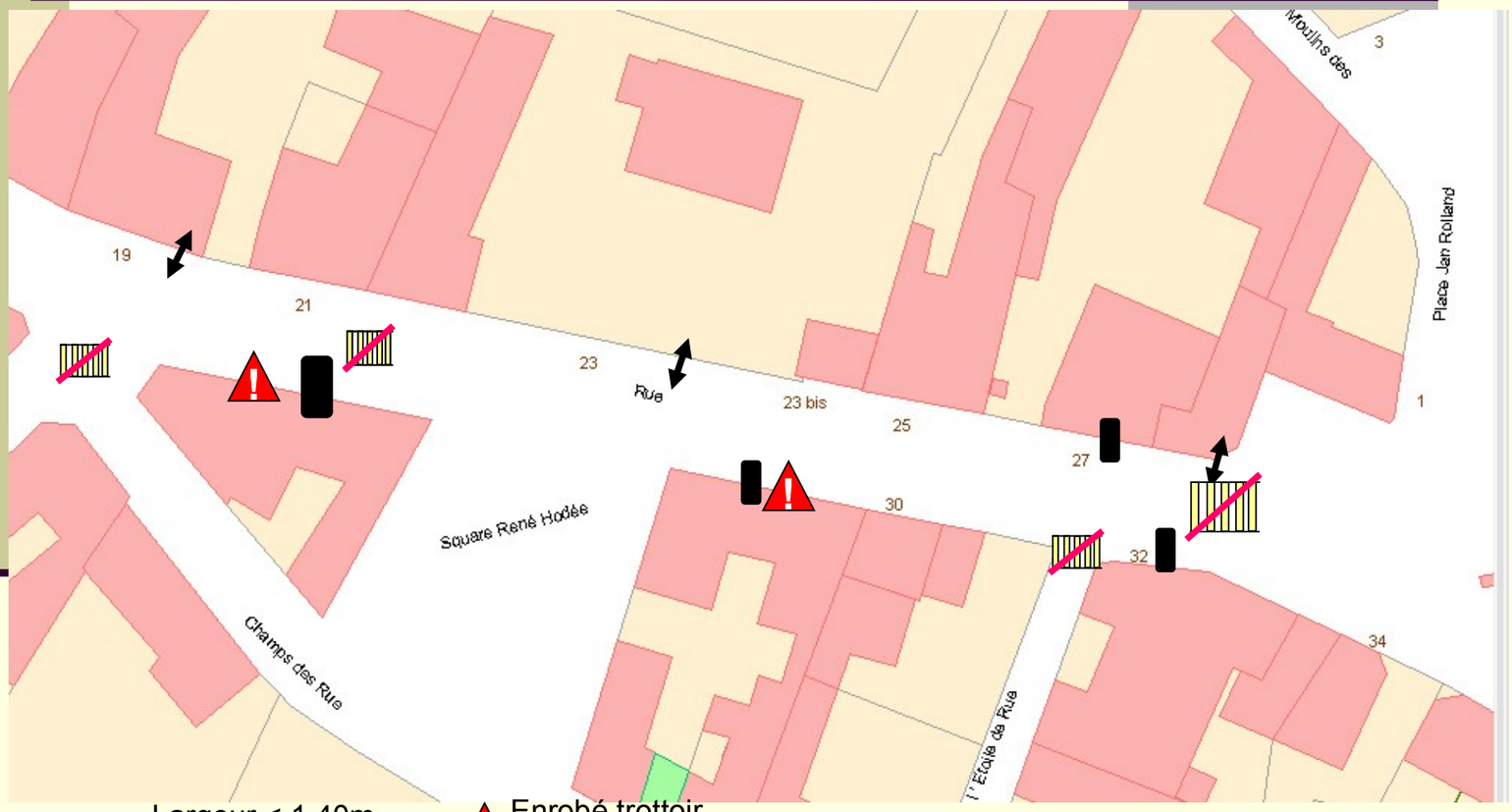

Secteur du 1 au 22 rue Royale

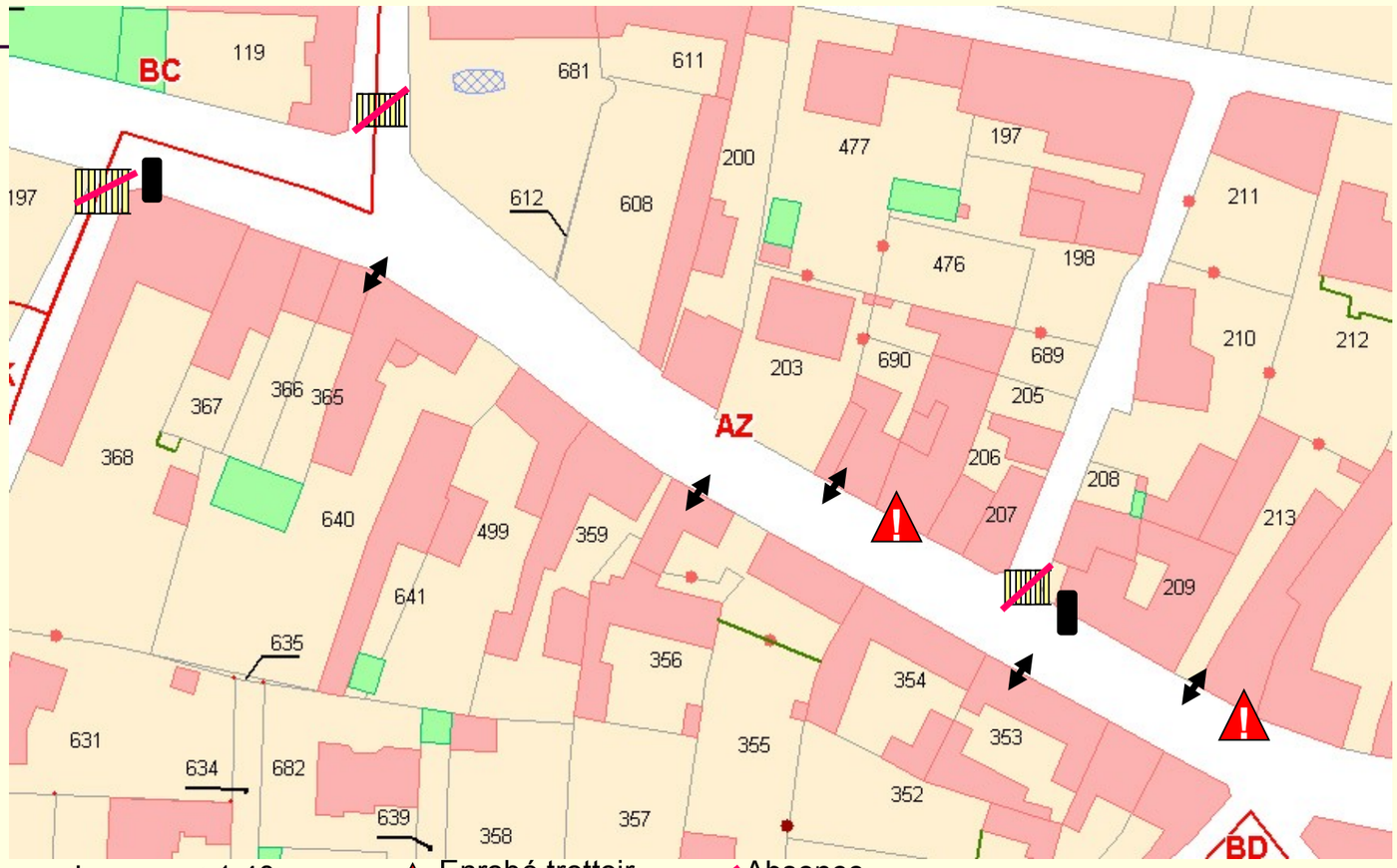

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteur Pallussière au 53 rue Royale

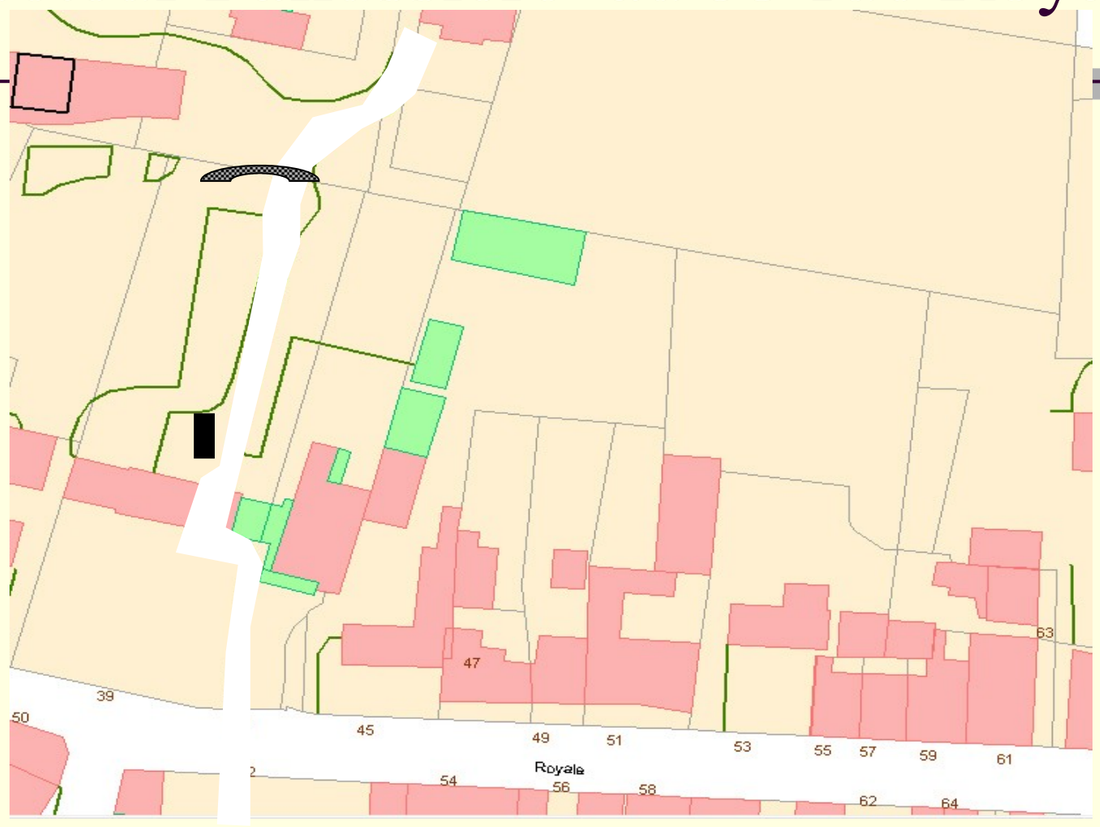

Largeur < 1,40m
Obstacle
Enrobé trottoir déformé
Absence passage piétons
Pente chaussée

Secteur du 36 au 50 rue Royale

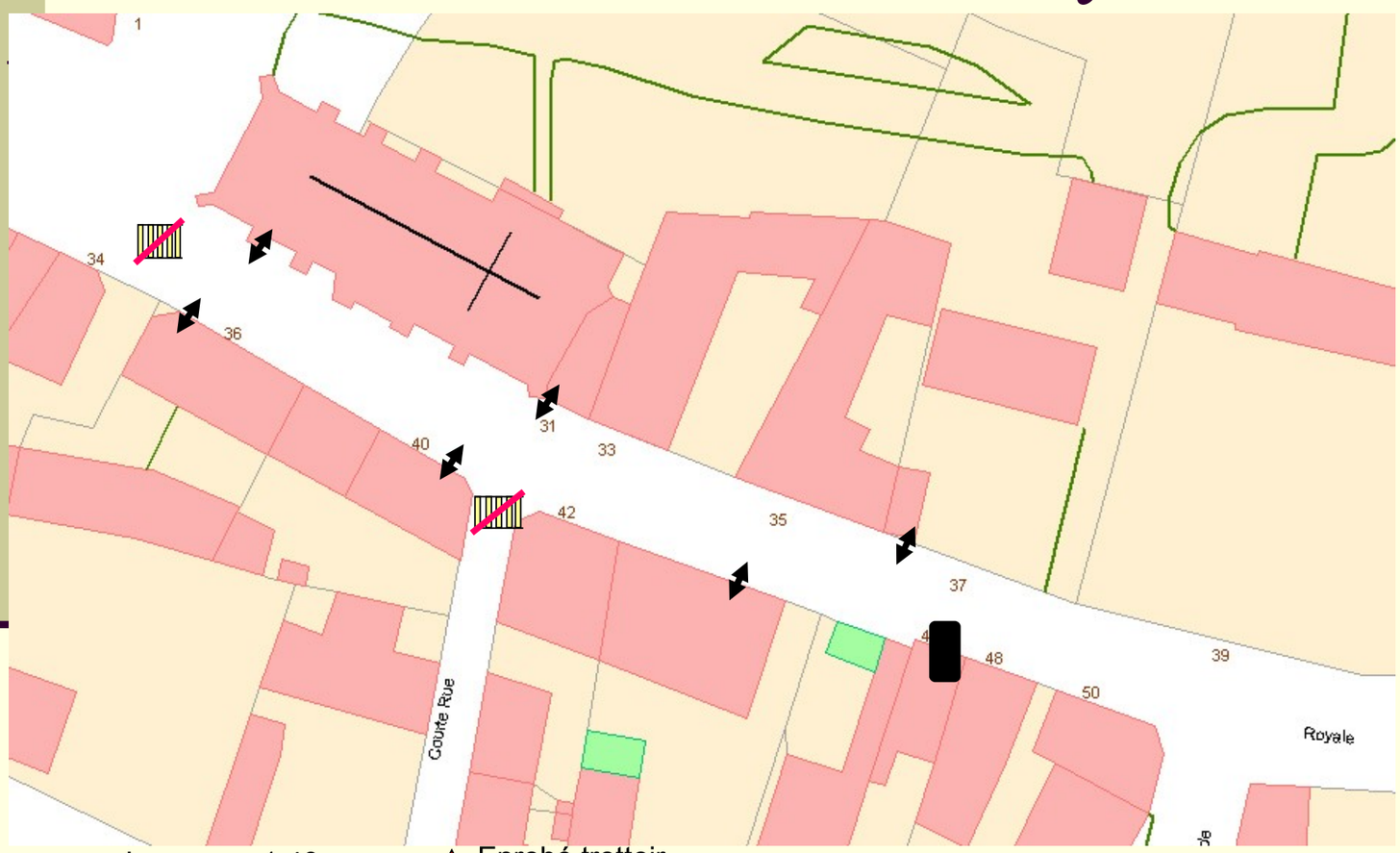

Largeur < 1,40m
Obstacle
Enrobé trottoir déformé
Absence passage piétons

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteur rue de Bellevue

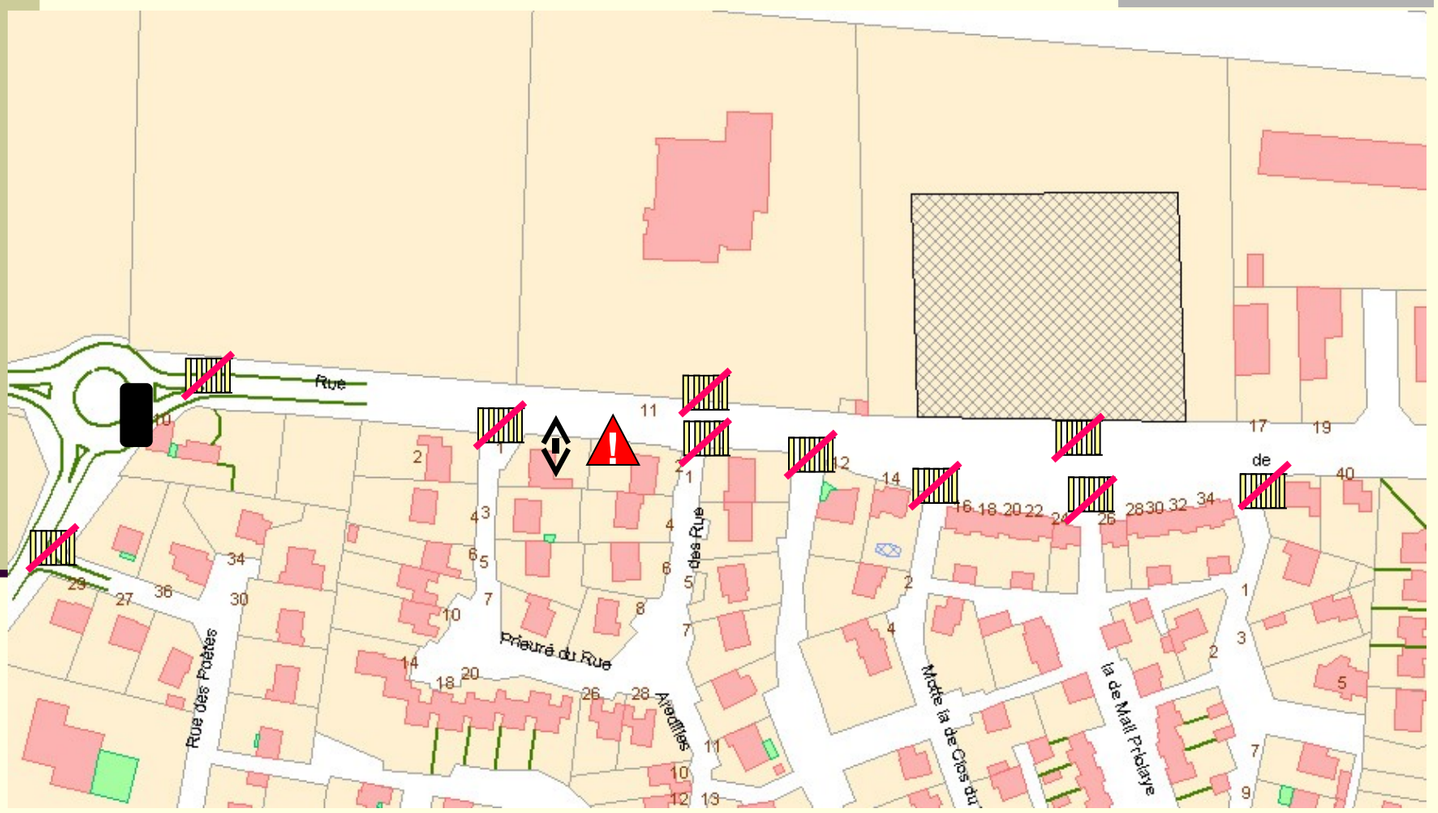

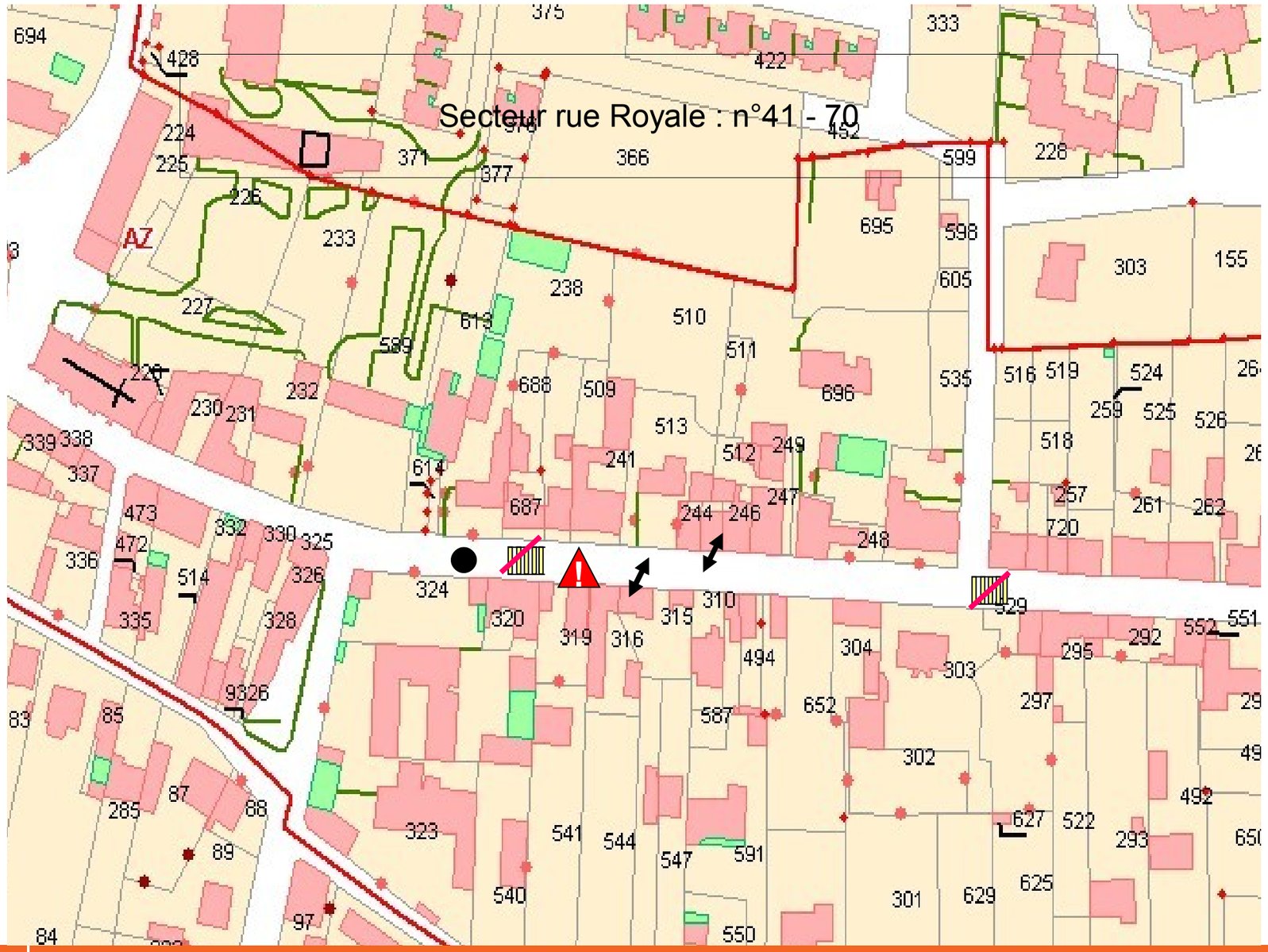

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Tableau d'aide à la hiérarchisation des travaux

N° secteur	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Évolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en confo		
1	Rue Royale côté pair n°2 à 24	3	3	Pas d'ERP		2	
1	Rue Royale côté impair n°1 à 19	3	2	Télé ménager Boulangerie		2	
2	Rue Royale côté pair n°26 à 32	2	2	Tabac presse Boucherie		2	
2	Rue Royale côté impair n°21 à 27	3	3	Médecin		4	
3	Rue Royale côté pair n°34 à 50	2	3	Bar Pharmacie		3	
3	Rue Royale côté impair n°31 à 39	4	4	Eglise		4	
4	Rue Royale côté pair n°52 à 70	1	1	Mairie Ecole primaire Médecin Dentiste		2	
4	Rue Royale côté impair n°41 à 67	2	3	Poste Boulangerie		3	
5	Rue de Bellevue côté pair	3	2	Cabinet Kiné		2	
5	Rue de Bellevue côté impair	4	4	Supermarché		4	
6	Rue des Poètes	4	3	Pas d'ERP		3	
6	Montée la Poste lotissement	2	1	Ecole maternelle		1	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Liste des points noirs

- Largeur trottoirs 
- Absence passages piétons 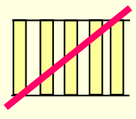
- Bateaux trottoirs 
- Déformation revêtement chaussées 
- Pente chaussée 
- Obstacles divers 

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	Accessibilité	Coût
١	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
٢	Forte	Facile	Facile	Faible
٣	Faible	Difficile	Difficile	Élevé
٤	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère « Mise en conformité » indique les possibilités ou impossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en accessibilité

- Le critère « Accessibilité » des ERP indique le niveau actuel de leur accessibilité au public.

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA DAGUENIÈRE



PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE LA DAGUENIERE

DATE ET REFERENCE
BEAUCOUZE, le 12 novembre 2015
15675URBREG

Innover - Accompagner - Pérenniser

Aménagement PIERRES & EAU - BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES Infrastructure & Environnement
3 rue Amedeo Avogadro - 49070 Beaucouzé - Tél : 02 41 20 91 00 - Fax : 02 41 88 53 94 - E-mail : info@pierres-eau.com - Site : www.pierres-eau.com
N° Siret 443 459 581 00023 - TVA Intracom. FR87 443 459 581 - SARL au capital de 10 000 Euros - RC ANGERS 443 459 581 - 2002 B 670 - APE 7112B

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. – PREAMBULE 3
CHAPITRE 2. – REPERES LEGISLATIFS 3
CHAPITRE 3. – DETERMINATION DES PRINCIPAUX ITINERAIRES. 6
CHAPITRE 4. – DIAGNOSTIC. 8
CHAPITRE 5. – ANNEXES 20

CHAPÎTRE 1. – PREAMBULE

La loi n° 2005 – 102 du 11 février 2005 a redéfini la notion de handicap de manière moins réductrice ; non seulement elle fait toujours référence aux handicaps moteurs, sensoriels, cognitifs ou psychiques mais elle intègre dans sa définition deux dimensions importantes la limitation de l'activité du fait de l'altération d'une fonction et de la diminution de la participation à la vie sociale.
Cette dimension sociale introduit la notion d'égalité citoyenne ; quelle que soit la diminution de ses capacités, la personne est un citoyen à part entière.
A ce titre la collectivité doit penser l'environnement afin qu'il ne constitue pas un obstacle à la participation de chacun à la vie de tous les jours. L'accessibilité à la voirie et aux espaces publics s'inscrit dans cette exigence.
Tous les citoyens, sans exception, sont des usagers des équipements mis à disposition.
Parmi ces usagers, on trouve des personnes handicapées ; elles utiliseront les mêmes structures que les autres citoyens, c'est pourquoi leur conception doit intégrer un certain nombre de contraintes. Finalement, c'est l'ensemble des usagers qui sera bénéficiaire de cette démarche.

Selon l'enquête vie quotidienne et santé menée par l'INSEE en 2007, 35,4% des Français déclarent avoir des difficultés à accomplir certaines tâches de la vie quotidienne.
D'ici à 2050, le nombre de personnes de plus de 75 ans aura doublé, une personne sur trois aura plus de 60 ans.
A 65 ans, l'espérance de vie des Françaises est de 22,6 ans dont 13,1 ans avec des limitations d'activité sévères à modérés

CHAPÎTRE 2. – REPERES LEGISLATIFS

Quelques définitions et explications en référence à la loi du 11 février 2005.
Le handicap :
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales cognitives ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant… »
Art. 2

Les personnes à mobilité réduite (PMR)
« Les personnes à mobilité réduite sont toutes les personnes qui ont des difficultés ; telles que les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuil roulant) , les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et les personnes avec des jeunes enfants (y compris des enfants en poussette)… »
Directive 2001/85/CE du conseil européen de Novembre 2001

Le plan de mise en accessibilité :
« Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire (...) il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles sur le territoire de la commune… »

Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 et arrêté d'application du 15 janvier 2007:

Les Cheminements :

Pentes : pentes transversales inférieurs à 2 %. Pente en long inférieure à 5 %. Lorsqu'elle dépasse 4 %, un palier de repos est aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné tous les 10 mètres. En cas d'impossibilité technique une pente de cheminement supérieure à 5 % est tolérée. Cette pente peut aller jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 mètres et 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 mètre.

Nature du sol : non meuble, non lisse, non glissant, sans obstacle. Fentes inférieures à 2 cm.

Largeur : 1,40 m hors obstacles éventuels, 1,20m ponctuellement.

Ressauts : inférieurs à 2 cm, éventuellement 4 cm si chanfrein à 1 pour 3.

Paliers : mini 1,40 m x 1,20 m

Ruptures de niveau : Garde-corps si supérieure à 40 cm

Passages piétons : Une bande d'éveil et de vigilance conforme aux normes en vigueur est implantée pour avertir les personnes aveugles ou malvoyantes au droit des traversées matérialisées.

Les Feux de circulation permanents :

Doivent être aménagés de façon à informer sans ambiguïté les personnes malvoyantes de la phase vert piétons.
Nécessité de la présence de répétiteurs de feux sonores : information vocale, vibreurs…

Dispositifs de commande :

Doublement des informations : visuelles et sonores.
Positionnement accessible : hauteur entre 90 cm et 1,30 m.
Visibles (contrastes), lisibles (taille des lettres), compréhensibles (privilégier les pictogrammes).

Le stationnement :

2 % de l'ensemble des places de chaque zone.
Largeur des places 3, 30 m avec signalisation adaptée.
Plan de zonage élaboré en concertation avec la commission accessibilité.
Raccordées au trottoir.
Parcmètre lisible et accessible (dispositif de commande).

Equipements et mobiliers :

Les bornes, poteaux et mobiliers urbains situés sur les cheminements comportent une partie comportent une partie contrastée sur une hauteur d'au moins 10 cm à une hauteur compris entre 1,20 m et 1,40 m.
La largeur et la hauteur des bornes et poteaux respectent l'abaque de détection d'obstacles.
S'ils ne peuvent être évités sur le cheminement les obstacles doivent laisser un passage libre de 2,20 m de hauteur.
Si un cheminement pour pétons comporte un dispositif de passage sélectif sans alternative ce dispositif permet le passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 m x 1,30 m.

Quelles mesures trouve-t-on dans le PAVE ?
Juridiquement le PAVE :

- Précise les mesures susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement situées sur la chaîne de déplacement,
- Indique le délai de réalisation de ces mesures,
- Précise la périodicité de son évaluation,
- Définit quand et comment il pourra être révisé

Quelles sont les principales questions à se poser ?

- En termes de population quel est l'effectif total ? Quelle est la proportion d'enfants et de personnes âgées parmi les habitants ? Quelle est l'importance de la population touristique…
- Où sont les équipements accueillant une population spécifiquement concernée (école, maison de retraite…) ?
- Quelles sont les spécifiées communales (topographie, urbanisation dense ou éclatée, bourg ancien…)
- Existe-t-il une ligne de transports collectifs qui dessert la commune ?

CHAPÎTRE 3. – DETERMINATION DES PRINCIPAUX ITINERAIRES.



AMÉNAGEMENT PIERRES & EAU - BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES Infrastructures & Environnement
15675 –PAVE– La Daguenière–Novembre 2015

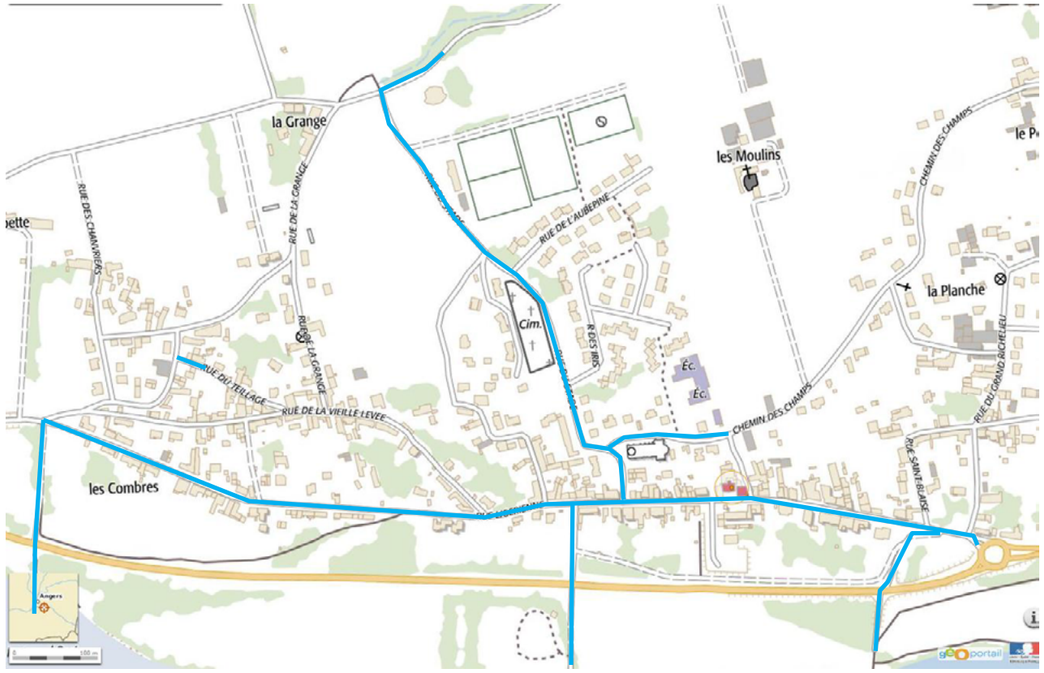

CHAPÎTRE 4. – DIAGNOSTIC.

Rue LIGERIENNE

N°	Description	Handicap concerné	Niveau d'accessibilité	Solution/Chiffrage	Photo
Côté pair 1	Traversée piétonne sans passage piéton ni dalle podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Maraquage passage piéton / F / 1,00 / 50,00 € / 50,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 110,00 €	
Côté pair 2	Traversée piétonne sans dalle podotactile et bordures basses			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 10,00 / 10,00 € / 100,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 10,00 / 50,00 € / 500,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 660,00 €	
Côté pair 3	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 4	Traversée piétonne sans passage piéton ni dalle podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Maraquage passage piéton / F / 1,00 / 50,00 € / 50,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 110,00 €	
Côté pair 5	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Effacement des marquages / ml / 15,00 / 5,00 € / 75,00 € Total Travaux / 75,00 €	
Côté pair 6	Traversée piétonne sans dalle podotactile et bordures basses			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 10,00 / 10,00 € / 100,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 10,00 / 50,00 € / 500,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 660,00 €	

Côté pair 7	Poubelles sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le rangement des poubelles après la collecte des déchets	
Côté pair 8	Stationnement et mobilier sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Dépose du mobilier</td><td>F</td><td>1</td><td>75,00 €</td><td>75,00 €</td></tr><tr><td>Effacement des marquages</td><td>ml</td><td>15,00</td><td>5,00 €</td><td>75,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>150,00 €</td></tr></table>	
Côté pair 9	Stationnement et marches sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Construction d'une rampe</td><td>F</td><td>1</td><td>1 500,00 €</td><td>1 500,00 €</td></tr><tr><td>Effacement des marquages</td><td>ml</td><td>15,00</td><td>5,00 €</td><td>75,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>1 575,00 €</td></tr></table>	
Côté pair 10	Traversée piétonne sans podotactile			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Dalles podotactiles</td><td>U</td><td>2,00</td><td>30,00 €</td><td>60,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>60,00 €</td></tr></table>	
Côté pair 11	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Changement panneau</td><td>U</td><td>1,00</td><td>175,00 €</td><td>175,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>175,00 €</td></tr></table>	
Côté pair 12	Absence de chasse roue sur la rampe de la mairie			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Ajout d'un chasse roue</td><td>F</td><td>1,00</td><td>600,00 €</td><td>600,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>600,00 €</td></tr></table>	
Côté pair 13	Stationnement et panneau sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Effacement des marquages</td><td>ml</td><td>15,00</td><td>5,00 €</td><td>75,00 €</td></tr><tr><td>Changement panneau</td><td>U</td><td>1,00</td><td>175,00 €</td><td>175,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>250,00 €</td></tr></table>	

Côté pair 14	Boite aux lettres en saillie			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le mobilier espaces publics	
Côté pair 15	Traversée piétonne sans dalle podotactile et bordures basses			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Dépose de bordures</td><td>ml</td><td>10,00</td><td>10,00 €</td><td>100,00 €</td></tr><tr><td>Pose de bordures et reprise rives</td><td>ml</td><td>10,00</td><td>50,00 €</td><td>500,00 €</td></tr><tr><td>Dalles podotactiles</td><td>U</td><td>2,00</td><td>30,00 €</td><td>60,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>660,00 €</td></tr></table>	
Côté pair 16	Arrêt de car non conforme			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Réfection complète quai bus</td><td>F</td><td>1,00</td><td>5 000,00 €</td><td>5 000,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>5 000,00 €</td></tr></table>	
Côté pair 17	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Dépose de la jardinière</td><td>F</td><td>1,00</td><td>- €</td><td>- €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>- €</td></tr></table>	
Côté pair 18	Poubelles sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le rangement des poubelles après la collecte des déchets	
Côté pair 19	Traversée piétonne sans passage piéton ni dalle podotactile			<table><tr><td>Désignation</td><td>Un</td><td>Quantité</td><td>PU</td><td>Montant</td></tr><tr><td>Maraquage passage piéton</td><td>F</td><td>1,00</td><td>50,00 €</td><td>50,00 €</td></tr><tr><td>Dalles podotactiles</td><td>U</td><td>2,00</td><td>30,00 €</td><td>60,00 €</td></tr><tr><td>Total Travaux</td><td></td><td></td><td></td><td>110,00 €</td></tr></table>	

Côté pair 20	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de panneau / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 21	Panneau sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Changement panneau / U / 1,00 / 175,00 € / 175,00 € Total Travaux / 175,00 €	
Côté pair 22	Traversée piétonne sans dalle podotactile ni bordures basses et marquage			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 10,00 / 10,00 € / 100,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 10,00 / 50,00 € / 500,00 € Marquage passage piéton / F / 1,00 / 50,00 € / 50,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 710,00 €	
Côté pair 23	Trottoir inferieur a 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 4 050,00 €	
Côté pair 24	Revêtement de trottoir abîmé			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 2 250,00 €	
Côté pair 25	Panneau et jardinière sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Changement panneau / U / 1,00 / 175,00 € / 175,00 € Total Travaux / 175,00 €	

Côté pair 26	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 27	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté pair 28	Chambre télécom abîmée sur trottoir			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Remplacement de tampon / F / 1,00 / 1 000,00 € / 1 000,00 € Total Travaux / 1 000,00 €	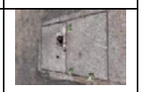
Côté pair 29	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 30	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté pair 31	Terrasse du restaurant sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès du restaurateur sur les règles d'occupation du domaine public	
Côté pair 32	Trottoir inferieur a 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 4 050,00 €	

Côté pair 33	Traversée piétonne sans podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Delles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 60,00 €	
Côté pair 34	Traversée piétonne sans podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Delles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 60,00 €	
Côté pair 35	Arrêt de car non conforme			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Réfection complète quai bus / F / 1,00 / 5 000,00 € / 5 000,00 € Total Travaux / 5 000,00 €	
Côté impair 1	Rampe d'accès à la Loire avec pente supérieure à 4%, matériaux inappropriés et traversée dangereuse de route départementale			Pas de solution proposée	
Côté impair 2	Matériau de trottoir non roulant			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 2 250,00 €	
Côté impair 3	Trottoir inferieur a 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 4 050,00 €	
Côté impair 4	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	

Côté impair 5	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté impair 6	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 7	Boite aux lettres en saillie et stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le mobilier sur espaces publics et le stationnement	
Côté impair 8	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 9	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de panneau / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté impair 10	Panneau sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Changement panneau / U / 1,00 / 175,00 € / 175,00 € Total Travaux / 175,00 €	

Côté impair 11	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 12	Rampe d'accès à la Loire avec pente supérieure à 4%, matériaux inappropriés et traversée dangereuse de route départementale			Pas de solution proposée	
Côté impair 13	Poubelles sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le rangement des poubelles après la collecte des déchets	
Côté impair 14	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m				
Côté impair 15	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m				
Côté impair 16	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m				
Côté impair 17	Marquage place PMR non conforme				

Côté impair 18	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m				
Côté impair 19	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m et végétation non entretenue			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant la taille des arbres	
Côté impair 20	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 21	Boite aux lettres en saillie			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le mobilier sur espaces publics	
Côté impair 22	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m				
Côté impair 23	Pente en travers supérieure à 2%				
Côté impair 24	Rampe d'accès à la Loire avec pente supérieure à 4%, matériaux inappropriés et traversée dangereuse de route départementale			Pas de solution proposée	

Synthèse Rue LIGERIENNE

Nombre de non conformités recensées et montant des travaux :

Type	Nombre	Montant des travaux en € HT
	3	Pas de solution
	8	26575,00 €
	26	12500, 00 €
	22	0,00 €
Total	59	39075,00 €

Commentaires :

La mise en conformité de la rue Ligérienne est peu onéreuse au vu de son linéaire car elle consiste essentiellement en une suppression du stationnement sur trottoir. **Cependant si techniquement cette suppression est peu coûteuse elle risque de s'avérer socialement très compliquée sans un aménagement de traverse plus globale permettant de trouver une place à chaque usage (déplacement doux, stationnement, circulation).**

Place de l'église/chemin des champs

Localisation	Description	Handicap concerné	Niveau d'accessibilité	Solution/Chiffrage	Photo
Place de l'église	Pas de continuité piétonne entre la rue ligérienne et l'église			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 75,00 / 10,00 € / 750,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 75,00 / 50,00 € / 3 750,00 € Construction de trottoirs / m² / 112,50 / 50,00 € / 5 625,00 € Total Travaux / 10 125,00 €	
Arrière église	Matériau non roulant			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Construction de trottoirs / m² / 112,50 / 50,00 € / 5 625,00 € Total Travaux / 5 625,00 €	
Arrière église	Absence de chasse roue sur la rampe de l'église			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Ajout d'un chasse roue / F / 1,00 / 600,00 € / 600,00 € Total Travaux / 600,00 €	
Rue des champs 1	Matériau non roulant et poteau réduisant la largeur du trottoir			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Déplacement poteau elec / F / 1 / 2 500,00 € / 2 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 112,50 / 50,00 € / 5 625,00 € Total Travaux / 8 125,00 €	
Rue des champs 2	Matériau non roulant, trottoir inférieur à 1,40m, pas de continuité de cheminement jusqu'à l'école			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 4 050,00 €	

Synthèse Place de l'église/chemin des champs

Nombre de non conformités recensées et montant des travaux :

Type	Nombre	Montant des travaux en € HT
	5	28525,00 €
Total	5	28525,00 €

Commentaires :

La mise en conformité du secteur Place de l'église/chemin des champs demandera des travaux assez onéreux nécessitant une réflexion plus poussée de l'aménagement du secteur. Là aussi une étude globale d'aménagement semble nécessaire

Rue du stade

Localisation	Description	Handicap concerné	Niveau d'accessibilité	Solution/Chiffrage	Photo
Rue du stade 1	Matériau peu roulant et un peu abîmé				
Rue du stade 2	Pas de continuité de cheminement jusqu'au stade			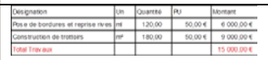	

Synthèse rue du stade

Nombre de non conformités recensées et montant des travaux :

Type	Nombre	Montant des travaux en € HT
	1	15000 €
	1	1500 €
Total	2	16500 €

Commentaires :

La mise en conformité de la rue du stade est relativement facile et pourra s'intégrer à des travaux de type entretien de voirie.

Code couleur niveau d'accessibilité :

	impossibilité
	Non conforme travaux importants
	Non conforme avec travaux légers
	Non conforme sans travaux

Conditions climatiques le jour du relevé :

Beau temps

CHAPÎTRE 5. – ANNEXES

Le 9 septembre 2015

ARRETE

Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

NOR: EQUR0700133A

Version consolidée au 9 septembre 2015

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pris pour l'application de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pris pour l'application de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, portant approbation du livre Ier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, première partie (Généralités) et quatrième partie (Signalisation de prescription) ;

Vu l'arrêté du 16 février 1988 modifié relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, septième partie (Marques sur chaussées) ;

Vu l'arrêté du 21 juin 1991 modifié relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents) ;

Vu l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 11 décembre 2006,

Article 1

Les caractéristiques techniques destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements et aménagements relatifs à la voirie et aux espaces publics sont les suivantes :

1° Pentes

Lorsqu'une pente est nécessaire pour franchir une dénivellation, elle est inférieure à 5 %. Lorsqu'elle dépasse 4 %, un palier de repos est aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné et tous les 10 mètres en cheminement continu. Un garde-corps permettant de prendre appui est obligatoire le long de toute rupture de niveau de plus de 0,40 mètre de hauteur.

En cas d'impossibilité technique, due notamment à la topographie et à la disposition des constructions existantes, une pente de cheminement supérieure à 5 % est tolérée. Cette pente peut aller jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 mètres et jusqu'à 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 mètre.

2° Paliers de repos

Les paliers de repos sont horizontaux et ménagent un espace rectangulaire de 1,20 mètre par 1,40 mètre, hors obstacle éventuel. Ils sont aménagés conformément aux prescriptions du 1° du présent article et à chaque bifurcation du cheminement.

3° Profil en travers

En cheminement courant, le dévers est inférieur ou égal à 2 %. La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 mètre en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement.

4° Traversées pour piétons

Au droit de chaque traversée pour piétons, des " abaissés " de trottoir, ou " bateaux ", sont réalisés avec des ressauts respectant les prescriptions du 5° du présent article. La partie abaissée du bateau a une largeur minimale de 1,20 mètre et les pentes des plans inclinés sont conformes au 1° du présent article.

Si la largeur du trottoir le permet, un passage horizontal d'au moins 0,80 mètre est réservé au droit des traversées pour piétons entre la pente du plan incliné vers la chaussée et le cadre bâti ou tout autre obstacle.

Une bande d'éveil de vigilance conforme aux normes en vigueur est implantée pour avertir les personnes aveugles ou malvoyantes au droit des traversées matérialisées.

Les passages pour piétons sont dotés d'un marquage réglementaire conformément à l'arrêté du 16 février 1988 modifié susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 113 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, septième partie (Marques sur chaussées). Ils comportent un contraste visuel, tel que précisé en annexe 1 du présent arrêté.

Un contraste tactile appliqué sur la chaussée ou le marquage, ou tout autre dispositif assurant la même efficacité, permet de se situer sur les passages pour piétons ou d'en détecter les limites.

Les matériaux utilisés et les éventuels dispositifs d'éclairage respectent les dispositions de l'annexe 2 du présent arrêté.

5° Ressauts

Les ressauts sur les cheminements et au droit des passages pour piétons sont à bords arrondis ou munis de chanfreins. La hauteur des ressauts est au maximum de 2 centimètres. Elle peut atteindre 4 centimètres lorsque les ressauts sont aménagés en chanfrein " à un pour trois ".

La distance minimale entre deux ressauts successifs est de 2,50 mètres. Les pentes comportant plusieurs ressauts successifs, dits " pas-d'âne ", sont interdites.

6° Equipements et mobiliers sur cheminement

a) Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

b) Afin de faciliter leur détection par les personnes malvoyantes, les bornes et poteaux et autres mobiliers urbains situés sur les cheminements comportent une partie contrastée

soit avec son support, soit avec son arrière-plan selon les modalités définies en annexe 1 du présent arrêté. La partie de couleur contrastée est constituée d'une bande d'au moins 10 centimètres de hauteur apposée sur le pourtour du support ou sur chacune de ses faces, sur une longueur au moins égale au tiers de sa largeur, et à une hauteur comprise entre 1,20 mètre et 1,40 mètre.

Ce contraste est réalisé dans la partie haute des bornes et poteaux d'une hauteur inférieure ou égale à 1,30 mètre. La hauteur de la partie contrastée peut alors être adaptée si elle permet d'atteindre un résultat équivalent.

Les dispositifs d'éclairage répondent aux prescriptions indiquées dans l'annexe 2 du présent arrêté.

c) La largeur et la hauteur des bornes et poteaux respectent l'abaque de détection d'obstacles représenté dans l'annexe 3 du présent arrêté.

Tout mobilier urbain sur poteaux ou sur pieds comporte un élément bas situé à l'aplomb des parties surélevées lorsque celles-ci ne ménagent pas un passage libre d'au moins 2,20 mètres de hauteur. Cet élément est installé au maximum à 0,40 mètre du sol.

d) S'ils ne peuvent être évités sur le cheminement, les obstacles répondent aux exigences suivantes :

- s'ils sont en porte-à-faux, ils laissent un passage libre d'au moins 2,20 mètres de hauteur ;

- s'ils sont en saillie latérale de plus de 15 centimètres et laissent un passage libre inférieur à 2,20 mètres de hauteur, ils sont rappelés par un élément bas installé au maximum à 0,40 mètre du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 centimètres de hauteur.

e) Si un cheminement pour piétons comporte un dispositif de passage sélectif, ou " chicane ", sans alternative, ce dispositif permet le passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 mètre par 1,30 mètre.

7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

La largeur minimale d'un escalier est de 1,20 mètre s'il ne comporte aucun mur de chaque

côté, de 1,30 mètre s'il comporte un mur d'un seul côté et de 1,40 mètre s'il est placé entre deux murs.

La hauteur maximale des marches est de 16 centimètres. La largeur minimale du giron des marches est de 28 centimètres. Le nez des première et dernière marches est visible, avec un contraste visuel tel que défini en annexe 2 du présent arrêté. Il présente une largeur de 5 centimètres au minimum.

Tout escalier de trois marches ou plus comporte une main courante de chaque côté ou une main courante intermédiaire permettant de prendre appui de part et d'autre. Au moins une double main courante intermédiaire est implantée lorsque l'escalier est d'une largeur supérieure à 4,20 mètres. Il y a au moins un passage d'une largeur minimale de 1,20 mètre entre mains courantes. Chaque main courante dépasse les première et dernière marches de chaque volée d'une largeur au moins égale au giron. La main courante est positionnée à une hauteur comprise entre 0,80 mètre et 1 mètre mesurée à la verticale des nez de marches. Toutefois, lorsque la main courante fait fonction de garde-corps, celle-ci se situe à la hauteur minimale requise pour le garde-corps.

8° Stationnement réservé

Un emplacement réservé ne peut être d'une largeur inférieure à 3,30 mètres et présente une pente et un dévers transversal inférieurs à 2 %. S'il n'est pas de plain-pied avec le trottoir, un passage d'une largeur au moins égale à 0,80 mètre permet de rejoindre le trottoir en sécurité sans emprunter la chaussée au moyen d'un abaissé aménagé conformément aux prescriptions énoncées au 4° du présent article.

Par dérogation à la règle énoncée à l'alinéa précédent, en cas de stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir, la largeur de l'emplacement prévu pour le véhicule peut être réduite à 2 mètres, à condition de ménager une largeur de trottoir de 1,80 mètre comprenant une bande latérale matérialisée de 0,80 mètre au droit de cet emplacement.

Les emplacements réservés sont signalés conformément à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 susvisés, et notamment aux dispositions de l'article 55 et de l'article 118 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie (Signalisation de prescription) et septième partie (Marques sur chaussées). Ils sont répartis de manière homogène sur la totalité de la voirie de la commune, selon un plan de zonage élaboré après avis de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

En cas de stationnement payant, les instructions figurant sur les parcmètres ou les horodateurs sont lisibles en toute condition en position assise comme en position debout. Les commandes permettant d'actionner le dispositif de paiement sont situées entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol.

9° Signalétique et systèmes d'information,

hors signalisation routière

Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond, tel que précisé en annexe 1 du présent arrêté. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres.

Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre.

Les escaliers et, chaque fois que cela est possible, les autres équipements susceptibles d'être signalés au moyen d'idéogrammes sont indiqués de cette manière.

10° Feux de circulation permanents

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

11° Postes d'appel d'urgence

Les postes d'appel d'urgence sont conformes aux normes en vigueur. Ils sont munis du matériel nécessaire pour délivrer un retour d'information pouvant être reçu et interprété par une personne handicapée.

12° Emplacements d'arrêt de véhicule de transport collectif

L'emplacement d'arrêt, jusqu'à la bordure, est situé à une hauteur adaptée aux matériels roulants qui circulent sur la ligne de transport. Au moins un cheminement donnant accès à l'aire d'attente des voyageurs est totalement dégagé d'obstacle depuis le trottoir.

Une largeur minimale de passage de 0,90 mètre, libre de tout obstacle, est disponible entre le nez de bordure de l'emplacement d'arrêt et le retour d'un abri pour voyageur éventuel. Si le cheminement pour piétons n'est pas accessible du côté du cadre bâti, cette largeur est au minimum de 1,40 mètre.

Une aire de rotation de 1,50 mètre de diamètre permet la manoeuvre d'un fauteuil roulant qui utilise le dispositif d'aide à l'embarquement ou au débarquement du véhicule. En milieu urbain, sauf en cas d'impossibilité technique, les arrêts sont aménagés en alignement ou " en avancée ".

Les lignes de transport et leur destination sont indiquées à chaque emplacement d'arrêt desservi par celles-ci.

Le nom, la lettre ou le numéro identifiant éventuellement la ligne est indiqué en caractères de 12 centimètres de hauteur au minimum et de couleur contrastée par rapport au fond, tel que précisé en annexe 1 du présent arrêté. Le nom du point d'arrêt peut être lu perpendiculairement à l'axe de la chaussée. Il doit commencer par une lettre majuscule suivie de minuscules et comporter des caractères d'au moins 8 centimètres de hauteur contrastés par rapport au fond, tel que défini en annexe 1 du présent arrêté.

Dans le cas d'un emplacement d'arrêt de transport guidé surélevé à plus de 26 centimètres de hauteur par rapport à la chaussée, une bande d'éveil de vigilance conforme aux normes en vigueur est implantée sur toute la longueur de l'arrêt.

Article 2

En cas d'impossibilité technique de satisfaire aux prescriptions imposées par le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 susvisé ou par le présent arrêté, l'autorité gestionnaire de la voie ou de l'espace public objet du projet de construction, d'aménagement ou de travaux tels que définis à l'article 1er du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 susvisé sollicite l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité pour dérogation à une ou plusieurs règles d'accessibilité dans les conditions suivantes :

- la demande est adressée au préfet en qualité de président de ladite commission avant approbation du projet ;

- la demande est accompagnée d'un dossier établi en trois exemplaires comprenant tous les plans et documents permettant à la commission de se prononcer sur la pertinence de la dérogation ;

- lorsque la demande de dérogation est justifiée par des contraintes liées à la protection d'espaces protégés, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est joint au dossier.

A défaut de réponse de la commission dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle son président a reçu la demande, l'avis demandé est réputé favorable.

Si le dossier est incomplet, le président de la commission invite le demandeur, par lettre recommandée avec accusé de réception et dans le mois suivant la réception de la demande, à fournir les pièces complémentaires. Dans ce cas, le délai d'instruction de deux mois commence à courir à compter de la réception des pièces complétant le dossier.

Article 3

L'arrêté du 31 août 1999 relatif aux prescriptions concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Article ANNEXE 1

CONTRASTES VISUELS

Pour faciliter la détection des aménagements, équipements et mobiliers par les personnes malvoyantes, un contraste visuel est établi soit entre l'objet et son support ou son arrière-plan, soit entre deux parties de l'objet.

Un contraste en luminance est mesuré entre les quantités de lumières réfléchies par l'objet et par son support direct ou son environnement immédiat, ou entre deux éléments de l'objet. Si cet objet est moins lumineux, la valeur de 70 % doit être recherchée lors de la mise en oeuvre en réalisant les mesures sur les revêtements neufs. Une solution technique permettant d'obtenir de manière durable un contraste de luminance de 40 % peut se substituer à cet objectif. Ces valeurs deviennent 2,3 et 0,6 respectivement dans le cas où l'objet est plus lumineux que son environnement.

Un contraste équivalent peut également être recherché d'une manière chromatique, au moyen d'une différence de couleur entre les deux surfaces.

Le choix des matériaux mis en oeuvre et des dispositifs d'éclairage éventuels tient compte de leur capacité à maintenir des niveaux de contraste suffisants, en luminance ou en couleur.

Article ANNEXE 2

VISIBILITÉ DES CHEMINEMENTS

L'installation de l'éclairage et les matériaux mis en oeuvre doivent permettre aux usagers de repérer les zones de cheminement et les zones de conflit.

Les éclairages placés en dessous de l'oeil et dont les sources peuvent être directement visibles, notamment les projecteurs encastrés dans le sol, doivent être conçus de manière à éviter qu'ils constituent des sources d'éblouissement.

Article ANNEXE 3

· Modifié par Arrêté du 18 septembre 2012 - art.

Détection d'obstacles

Les dimensions des bornes et poteaux sont déterminées conformément au schéma ci-dessous et compte tenu des précisions suivantes :

— la hauteur se mesure à partir de la surface de cheminement ;

— la largeur hors-tout, la plus faible des dimensions, ou le diamètre sont mesurés dans un plan horizontal.

La hauteur ne peut être inférieure à 0,50 mètre. Si la borne ou le poteau a une hauteur de 0,50 mètre, sa largeur ou son diamètre ne peut être inférieur à 0,28 mètre.

Si la borne ou le poteau a une hauteur supérieure à 0,50 mètre, la largeur ou le diamètre minimal de la base diminue à mesure que sa hauteur augmente. Ainsi, par exemple :

— la hauteur du poteau est de 1,10 mètre au minimum pour un diamètre ou une largeur de 0,06 mètre ;

— une borne de 0,21 mètre de largeur ou diamètre a une hauteur de 0,60 mètre au minimum.

Des resserrements ou évidements sont acceptés au-dessus de 0,50 mètre de hauteur.

Pour les bornes et poteaux comportant un resserrement ou un évidement, le contraste visuel prévu au 6° de l'article 1er du présent arrêté est réalisé sur sa partie sommitale sur une hauteur d'au moins 10 centimètres, afin de veiller à la sécurité des déplacements des personnes malvoyantes.
Vous pouvez consulter le shéma dans le JO ° 229 du 02/10/2012 texte numéro 21 à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20121002&numTexte=21&pageDebut=15440&pageFin=15440

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des routes,

P. Parisé

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

ST-MATHURIN-SUR-LOIRE



Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Janvier 2010

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de Saint Mathurin sur Loire a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie.
En parallèle, un pré-diagnostic du cadre bâti communal fait l'objet d'une réflexion, En 2010 la commune va poursuivre son action d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Historique

La commune de Saint Mathurin sur Loire s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité en 2008 avec l'aide de l'Unité Territoriale d'Angers de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- de commerçants,
- de parents d'élèves,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par l'unité territoriale d'Angers et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général de Maine et Loire et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité de la communauté de communes Vallée Loire Authion, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :

SAINT MATHURIN SUR LOIRE

REÇU LE 30 MAR 2009 PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Convocation du 18 mars 2009
Affichage du 28 mars 2009

COMMUNE DE SAINT MATHURIN SUR LOIRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 23 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, Maire.

Etaient présents : Pierre-Emmanuel CAILLEAU, Yves JOULAIN, Maryvonne ORON, Patrice BOUCHER, Pascal BOUCHER, Pascale FERRE, Bernard AUBIN, Louis-Marie TIGNON, Anniek RICHARD, Gérard GAILLOT, Myriam BERANGER, Emmanuelle MICAUT, Bruno GAUTIER, Franck FIEVET et Marielle VINET.

Absentes excusées : Catherine LECLERCQ et Odile HERVE-BAZIN
Absent : Jean-Michel JOIZE
Catherine LECLERCQ a donne un pouvoir à Pascale FERRÉ
Secrétaire de séance : Marielle VINET.

REALISATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Patrice BOUCHER, adjoint au Maire, délégué à la voirie, rappelle l'obligation faite par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 de réaliser un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics pour le 23 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
- **DECIDE** de constituer un groupe de travail composé d'élus, de parents d'élèves, de commerçants, de personnes handicapées, de personnes qualifiées ...
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles pour l'élaboration de ce document.

Fait et delibéré à Saint Mathurin sur Loire, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

LC PRONO

Transmise à la Préfecture le : 27 MARS 2009
Publiée le : 27 MARS 2009
Le Maire

Groupe 1: M. Aubin Bernard
M et Mme Couratier
M. Laval
M. Saul Xavier

Circuit: Foyer logement – maison médicale – remontée et cour de la mairie
Rue henri II Plantagenet
Rue de l'Aumonerie
Rue des Gabares
Rue de l'Arcade
Rue Daillé

Groupe 2: M. Cailleau Pierre Emmanuel
Mme Audouin Christelle
M. Lebouc Bertrand

Circuit: La levée de la Messagerie à la maison de retraite
Quai Juin 40
Rue des mariniers
Route de mazé descente devant maison de retraite.

Groupe 3: M. Boucher Patrice
Mme Perrotin Anne-Marie
M. Gauthier Jean-Louis
M. Brouard Dominique

Circuit: Rue de la Croix – Chemin de la conserverie – Rue Port la Vallée jusqu'à ligne SNCF
Rue des Ventes
Chemin entre minoterie et ligne SNCF
Rue de la paix
Rue de la villaine jusqu'au foyer des jeunes

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude a été limité à l'agglomération de la commune et établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)
- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,
- les bâtiments ou logements avec des personnes à mobilité réduites connues,(Logement foyer, maison de retraite,,,)
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.
- Les cheminements touristiques longeant la levée Jeanne de Laval et Levée du Roi René,

A noter qu'aucun cheminement n'a été pris en compte en dehors de la partie agglomérée du bourg.



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

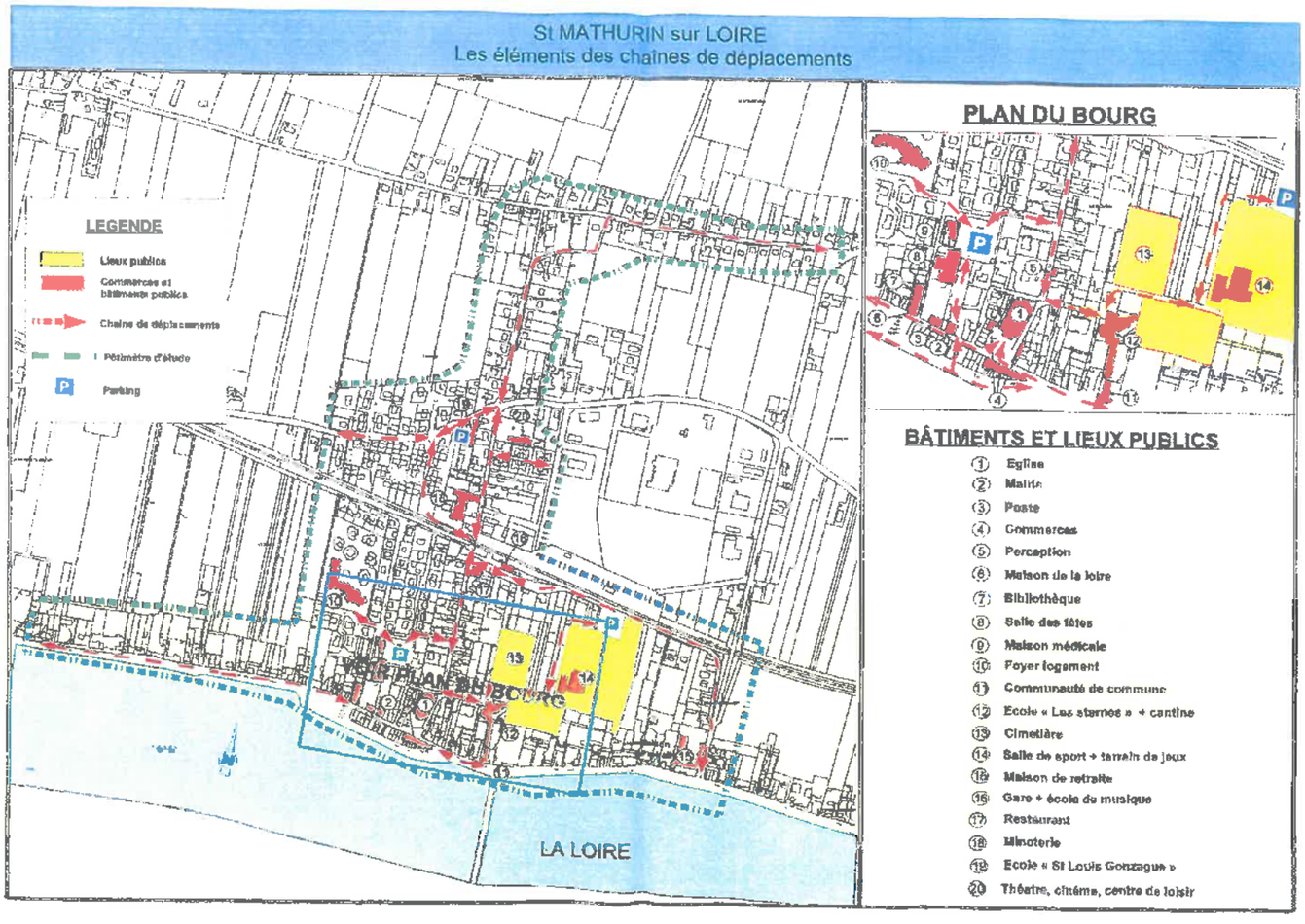





* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie relativement plane sur le périmètre d'étude à l'exception de l'accès à la levée,
Par contre, les dévers(*) des trottoirs sont pour la plupart supérieur à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables par l'implantation de supports ErDF, FT et bornes d'incendie,

A l'exception de l'aménagement de la place de l'église, les passages piétons n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes malvoyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires du fait de la présence de barrières de protection ou bordures non surbaissées.

Plusieurs parkings sont implantés sur la commune (Place de l'église, salle des fêtes, les écoles, place Sigogne) Les places GIG-GIC(**) existent (place de l'église) et peuvent parfois être à remettre aux normes ou à créer
Le principal problème réside dans le stationnement le long des rues, Lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées et les véhicules empiètent sur les trottoirs (par exemple, sur la levée et rue Port La Vallée).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrains ont été fait en journée.

Voir annexe1:
Diagnostic de la voirie et des espaces publics

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont importants.

Certains consistent en des réaménagements entiers de la voirie.

D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

Il faudra aussi réorganiser le stationnement permettant d'avoir les piétons d'un coté et les automobiles de l'autre, (Rue Port la Vallée, rue de la Paix)

Une réorganisation des sens de circulation, sens unique par exemple rue de la Paix,

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel (ce point n'a pas été chiffré).

Actuellement, aucun système de guidage sur chaussée n'a été validé. Lors des mises aux normes des passages piétons, la commune devra systématiquement se renseigner sur les dispositifs qui auraient pu entre temps être validés.

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés dans l'annexe 2, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la règlementation, changement de projet au sein de la commune,...)

Solutions techniques en annexe 2

Planning des travaux

Année	n°	Travaux à réaliser	Coût
2010		***Giratoire du pont***	
		Réduire largeur des jardinières	
		Protection de l'escalier descendant au parking CCVLA	
		Panneaux à déplacer ou à démonter	
		sous total	11 540.00 €
2011		***Rue Port la Vallée (section ligne SNCF - rue des ventes)***	
		déplacer 2 poteaux ErDF	7 000.00 €
		bouche d'incendie à déplacer	3 000.00 €
		2 bateaux à créer	2 920.00 €
		Réaménager parking devant Espace Léon Mousseau	2 000.00 €
		sous total	14 920.00 €
2012		***Chemin piétons entre SNCF et Minoterie***	
		Cloture à déplacer sur 85m	
		Revêtement à réaliser sur 45m	
		Taille et reduction largeur de haie par riverain	
		Rue Port la Vallée (section ligne SNCF - carrefour pied de l'église)	10 500.00 €
		Sous réserve de réglementer le stationnement coté Ouest et cheminement piéton coté commerces réduire le devers du trottoir rehausser les panneaux	450.00 €
		sous total	10 950.00 €
2013		***Du Pont à la place Sigogne-Coté Loire***	
		Nature sol - Largeur et obstacles trottoirs	

Planning des travaux

		Bateaux à réaliser - Déplacement de panneaux	
		Protection des abords d'escaliers	
		sous total	11 680.00 €
2014		***Levée J, de Laval coté Val - de la Route de Mazé au Pont***	
		trottoir à refaire devant maison de retraite (l:1,15m), réduire la largeur des jardinières, prévoir une place handicapé, absence de parapet (muret de hauteur suffisante) prévoir bandes podotacties, bandes constrastrées sur les poteaux de signalisation verticale,	4 215.00 €
		Rue des Ventes	
		Rehausser 3 panneaux, déplacer une armoire PTT, 10m de trottoir en bicouche à refaire et créer 4 bateaux,	3 660.00 €
		sous total	7 875.00 €
2015		***Rue Port la Vallée (section rue de la croix à la rue des ventes)***	
		3 poteaux EDF à déplacer	
		1 descente riverain à reprendre	
		1 panneau à rehausser	
		sous total	11 540.00 €
2016		1 glissière de sécurité à déposer	

Planning des travaux

2017			
		sous total	
2018			
		sous total	
2019			
		sous total	
2020			
		sous total	
2021			
		sous total	
2022			
		sous total	

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion.
Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

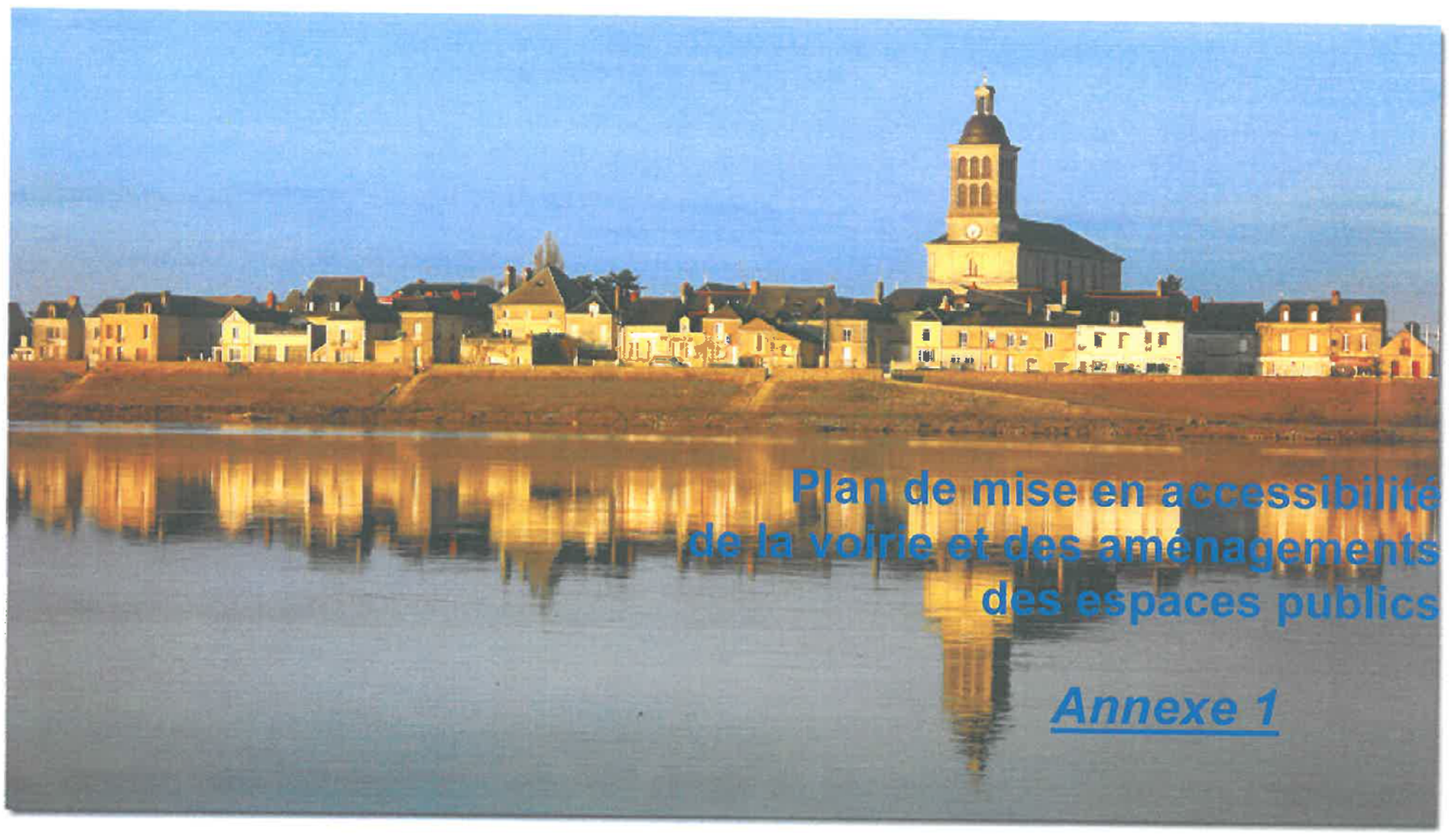

Plan





Observations générales

En face de chez le traiteur, 2 poteau EDF + une descente riverain. Panneau annonçant un passage piéton (hauteur 1m87). Au n°55 poteau EDF largeur trottoir 1m 25, au n°39, poteau EDF largeur 1 m, au n°37, poteau EDF et panneau signalétique SNCF largeur trottoir 1m. Au n°31 chevron SNCF, largeur trottoir 1m et du n°1 à 4 borne incendie sur trottoir

Rue Port la Vallée Sens rue de la croix vers la SNCF

Espace Piéton

Revêtement	Nature	Bicouche
	État	Moyen
Largeur du trottoir		0,60 m
Pente		>5% ponctuellement
Dévers		<2%
Obstacles		Voir observations générales
Observations		A partir du n°65, bourg largeur 1 m 40

Stationnement

Nombre de places		2 zones de stationnements, au n°53 et au n°59 : 10 emplacements
Revêtement	Nature	Enrobé
	État	Bon,adhérent
Pente et dévers		<2%
Largeur du stationnement		3,30 et 5,10 m
Ressaut avec le trottoir		Sur le même plan
Signalisation		Inexistant

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)





Observations générales

N°44, pente sortie maison. Croisement rue de la vilaine et rue de paie manque les bateau. Parking Foyer Mousseau, largeur passage piéton 1m05 plus armoire FT.

Rue Port la vallée Sens SNCF rue de la croix

Espace piéton

Revêtement	Nature	Bicouche
	État	Mauvais état et adhérent
Largeur du trottoir		Supérieur à 1m40
Pente		
Dévers		
Obstacles		Poteau France Télécom et nids de poule. Glissière métallique
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Largeur zone trottoir 3,80 m
Revêtement	Nature	Bicouche et enrobé
	État	Bon, adhérent
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		Non
Signalisation		Aucune

Passage piétons

	Devant Foyer Léon Mousseau
Ressaut	Supérieur à 2 cm, espace bordures AC1
B.E.V. / Guide	Aucune
Largeur de passage > 1.20m	1 m 20
Signalisation	Pas de panneaux

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)









Rue de La Croix

Espace piéton

Revêtement	Nature	gravillons
	État	bon et adhérent
Largeur du trottoir		> à 1,40m
Pente		nul
Dévers		2%
Obstacles		
Observations		au n°29 hair à tailler

Stationnement

Nombre de places		
Revêtement	Nature	gravillons
	État	bon et adhérent
Pente		nulle
Dévers		2%
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		non

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	non
B.E.V. / Guide	non
Largeur de passage > 1.20m	oui
Signalisation	non

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales





Chemin entre minoterie et voie SNCF

Espace piéton

Revêtement	Nature	grave et bicouche
	État	moyen
Largeur du trottoir		1,10m puis 2,00m
Pente		nulle
Dévers		nul
Obstacles		barrière bois
Observations		obligation 2 roues à mettre pied à terre

Stationnement

Nombre de places		0
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

Cheminement parallèle à la voie SNCF longueur 85,00m et largeur 1,10m en falun, Barrière bois formant un sas largeur 0,95m pour obliger les 2 roues à mettre pied à terre, Ensuite chemin de longueur 45m largeur 2m en bicouche état moyen,

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



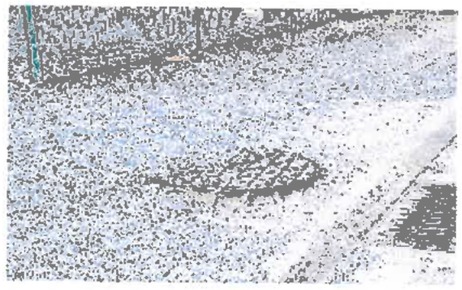

Rue de la Vilaine

trottoirs

Revêtement	Nature	bicouche
	État	mauvais
Largeur du trottoir		1,40 m
Pente		4%
Dévers		2%
Obstacles		1 obstacle: tampon bouche d'égoût
Observations		revêtement tantôt adhérent tantôt glissant

Stationnement

Nombre de places		pas de stationnement
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

Mauvais revêtement trottoir, 1 obstacle, pas de passage piéton









Rue des ventes

trottoirs

Revêtement	Nature	
	État	mauvais car empierrement entre n°18 et transfo ED
Largeur du trottoir		1.4
Pente		
Dévers		
Obstacles		voir observations générales
Observations		

Stationnement

Nombre de places		emplacements non marqués
Revêtement	Nature	enrobé
	État	bon, adhérent
Pente		non
Dévers		non
Ressaut avec le trottoir		aucun: stationnement sur trottoir
Signalisation		non

Passage piétons

	oui,
Ressaut	2 cm
B.E.V. / Guide	non
Largeur de passage > 1.20m	standard
Signalisation	non

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

N° 18 panneau dos d'âne H1,70; N° 16 idem H 1,70; stop rue Port Lavallée H 1,60m; N° 9 trottoir partiellement en terre; face N° 10 arracher haie sur 12m; square petit jardin armoire PTT à déplacer trottoir 1,30m; pas de bateau sur les entrées de squares





Observations générales

Trottoirs éxistants mais dédiés aux espaces verts uniquement et le stationnement est sur la route

Rue de la paix

Espace piéton

Revêtement	Nature	Falun
	État	Mauvais - meuble - glissant
Largeur du trottoir		Variable
Pente		< 4 %
Dévers		< 2%
Obstacles		Panneau STOP H = 1m60
Observations		

Stationnement

Nombre de places		
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		Stationnement sur la chaussée, coussin berlinois

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)





Observations générales

Passage piéton + voitures. Pas de trottoirs. Le chemin est réparti comme suit : 1m50 herbe + 3m Chemin + 1m herbe. Attention bouche d'égout dangereuse dans le virage

Chemin de la conserverie

Espace Chemin

Revêtement	Nature	Falun
	État	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		0
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

	Cheminement	Fréquentation 1, 3 ou 9	Problémes observés	Photos	Solution proposée	ERP concerné
1	Rue de l'Arcade	3	gouttière déborde sur le trottoir	g	courrier à la succession Delaunay	Maison de Retraite
			blocage des portes de grange	b	courrier à la succession Delaunay	Gare/ ecole de Musique
			revetement trottoir	r		Café-Restaurant de la Gare
			bande contrastée	p		
			BEV supérieur à 12	bev		
			dénivellation trottoir face aux entrées	d		
			gravillons glissants	gr		Aquagym
			dévers négatif	n		Stade
			du 28 au 30, affaissement du trottoir			
			panneau stop à 210			
			bande contrastée			
			bande podotactile			
			rue Daillé, face au silo			
			pas carossable	dr		
			face au 14, des cailloux	adr		
			la Gare/Ecole de Musique			
			pas carrossable	gedm		
			poteau empiète sur le trottoir	po		
2	Parking Maison de Retraite	9	revetement peu roulant emplacement handicapé	pmdr		Maison de Retraite
3	Parking du Stade	3	emplacement handicapé			Stade
4	Rue Port la Vallée	9	devers supérieur à 2%	plv		Gare
	sous réserve du stationnement trottoir ouest unique		panneaux 16 bis à 196 et 200 bande contrastée			Ecole Publique Ecole Privée Eglise
5	Rue de l'Aumônerie	1	inaccesible !!!!	aew ans		Ecole Publique Mairie
6	Cour de la Mairie	9	pente à 14%	cmp		Mairie
			ressaut de 4cm devant WC	rwc		Salle des Fêtes
			gravillons glissant	gg		Maison Médicale
			barre de seuil grille à 3cm	gg		
			transition entre autoblocant et la cour à 4cm	gg		
			pente de la mairie vers salle des fêtes à 12% (ald 5%)	sdf		
			seuil pour accès marronnier à 6cm	sm		
7	Place du 19 mars	9	panneau à 195			Salle des Fêtes Mairie
			bande contrastée			
			passage piéton devant presbytère/rue Négro	fl	passage en diagonale avec les accès trottoirs idoines	Maison Médicale Foyer Logement
8	Rue Plantagenet	3	Arbre sur le trottoir	plc	couper (fait) et désoucher	Maison Médicale
			absence de bateau trottoir impraticable	plt		
			pente à 7%			
			poteau électrique sur trottoir	pet		
			panneau stop à 126			
9	Rue Daillé		pas de trottoir			Salles de Sport
			emplacement handicapé			
			pente 3%	ph		Camping

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

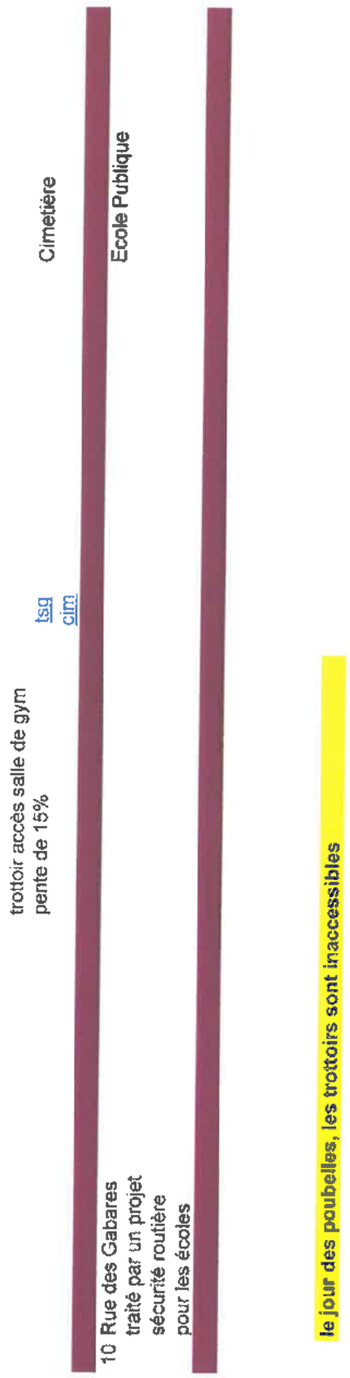

De la Maison de Retraite au Pont

Coté Val

Trottoir refait récemment – l > 1,40m sf devant la Maison de retraite 1,15m et à l'extrémité opposée de cette portion. Rétrécissement aux abords du camping et des parterres de fleurs (0,80m)
Nature du revêtement : bicouche
Stationnement (xxxx places) –à partir du 46 LJDL- l : 1,85m sur chaussée
Véhicules fréquemment à cheval sur le trottoir
Plantations privées en débord sur la chaussée
Accès véhicules à plusieurs maisons .Pas d'incidence pour le passage des piétons
Absence de parapets ou murets de faible htr

Rond point Pont de Saint Mathurin.

Coté Val

Accessibilité à prévoir coté val, mais htr muret < 0,35m
+Parterres de fleurs = rétrécissement de la voie piétonne (souvent< à 1m)
D'une manière générale, le trottoir est < à 1m – Revêtement divers…
Qq panneaux de signalisation dont un à déplacer en priorité (panneau camping)
Travaux CCVLA : trottoir endommagé. En cours de réfection.
Htr trottoir

Du Pont à la Place Charles Sigogne

Coté Loire

Nature du sol : Bicouche recouvert de Terre +Sable
Hauteur du muret : de 0,50m à 0,90m
Obstacle 1 -Parterre de fleurs L : 7m, Trottoir disponible I 1,03
Rétrécissement trottoir face au 22 LRR 1,15m disponible
Obstacle 2 -Parterre fleurs L 8m, Trottoir disponible 1m
Bateau L 3m / 0,045m + Grille d'égout
Obstacle 3 -Face au 16 LRR Parterre L 5m Trottoir disponible 1,05m
Trottoir de 1,2 à 1,4 face au 14 LRR
Grille d'égout face au 10/12 LRR .Sans incidence particulière
Panneau de sens giratoire Htr > 2,2m, ms trottoir réduit à 1m
Passage piétons (absence de bateau) avec dans l'axe l'escalier (46) au pied de levée.
Face au 12LRR, accès à la cale / escalier en débord sur chaussée (L 1,84 x 0,57)
Pas de protection. Danger
Sol gravillon et pierre- Sol non stabilisé
Dans le prolongement de la rue des Mariniers, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier d'accès au pied de levée .Très léger débord sur chaussée (1,57x0,25).
Face au 4 LRR, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier (50) d'accès au pied de levée (1,50x0,15)
Passage piétons – Absence de bateaux

2° Hypothèse : Coté Val

Xxx places de stationnement .Tous les véhicules sont stationnés à cheval sur le trottoir. Absence de places handicapées.
Des plantations peuvent parfois gêner la circulation des piétons.

Revêtement de qualité inégale (mais souvent très moyen) A partir de la Messagerie, chaussée impraticable.
Qqes passages pavés au sol (devant le xxx xxx LDRR)
Largeur du trottoir toujours >à 1,20m
Nbx accès à des garages. Devers de chaussée important.

Borne incendie devant le 64 LDRR mais pas de gêne particulière
Plot devant le 50LDRR. A supprimer.
Qqes plaques au sol- fonte ou ciment- Semblent ne pas être un obstacle majeur.à l'exception du 72 LDRR, plaque ciment accès réseaux :débord de 2cm L1,2m x l 1m

Danger au niveau du 28/30 LDRR, marches en creux, en débord sur le trottoir.

De la Place Charles Sigogne à la Gabarre

Coté Reflets de Loire

Trottoir > 1,40m .Absence de passage piétons pour accéder à La Poste.
Nature du trottoir Enrobé puis petit pavement refait au moment des travaux de la place de l'église et de nouveau enrobé. Etat moyen.
Marches en débord sur chaussée devant le coiffeur, le cabinet médical et le boucher (espace disponible de respectivement 1m, 1m et >1,40m).
Stationnement devant La Gabarre à revoir (4 places) Rétrécissement de chaussée ?
Passage piétons devant la pharmacie pour accéder à la Mairie (mais barre de seuil à la grille de la mairie)
Pas de stationnement de véhicules – Voie en sens unique

Commentaires général

Stationnement sur le trottoir de presque tous les véhicules, quelque soit l'emplacement.
Attention à la croissance des plantes
Aucun panneau de signalisation n'est équipé de « bande contrastée »
Inexistence de bande podotactile.
Fin du trottoir à hauteur du 90 LRR avec passage piétons partiellement effacé. Chaussée déformée.

Coté Maisons

De la Messagerie au 90 LRR, trottoir déformé et empierré

Place Charles Sigogne

Coté Loire, escalier en débord sur chaussée, 3 marches, particulièrement dangereuses et laissent le trottoir disponible sur une largeur de 0,80M
Sur le parvis d'accès à la cale (arrêt bus), panneau sens interdit + poubelle + absence de bateaux: autant d'obstacles pour accéder à la cale .
Arrêt transport collectif : accès dégagé de tout obstacle mais cheminement inaccessible entre trottoir et arrêt. Pas d'aire de rotation de fauteuil.
Pour accéder à la Place Charles Sigogne Passage piétons, bateau 3m Règlementaire
Jardinière de fleurs à déplacer ?
Sur la place, le support d'un des deux kakemono est surélevé de 5cm.
Potelets avec chaines non signalés Danger mal voyants
Deux plots en béton (x2) devant les passages piétons pour accéder à la Maison de Loire. Danger mal voyants
Xxxx places de stationnement dont xxx places handicapées avec signalisation horizontale et verticale ?

De la Place Charles Sigogne à la Messagerie (90 LRR)

1° Hypothèse : Coté Loire

Revêtements de nature diverses Etat moyen à très mauvais.

Absence de bateaux sur les trottoirs pour accéder à la place.
Trottoir >l.1,4 m jusqu'au 54 LDRR, puis 1,20, puis 1 m au 60 LDRR, pour terminer à 0,65m à hauteur du 82 LDRR
Le 1°escalier d'accès au pied de levée mord sur le trottoir (0,80m) avec en débord
Hauteur du muret 0,45m
Accès au pied de levée n°53 RAS sf protection
Accès au pied de levée n°54 RAS sf protection ms l trottoir 1,20M
Accès au pied de levée n°55+56. Absence de protection .Marches non alignées dans l'axe du muret .Trottoir non plan à la sortie de l'escalier et l 0,80m
Du 58 LRR au 62 LRR, coté Loire, trottoir mi empierré mi gravillonné
Htr du muret 0,20M
Accès au pied de levée n° 57 Absence de protection.
Marche non alignée dans l'axe du muret .Trottoir non plan à la sortie de l'escalier et l :0,90m
Face au 68 LRR, pavé posé au sol
Face au 72 LRR Trottoir l : 0,90m
Accès au pied de levée n°58 Absence de protection Léger débord de marche sur le trottoir
Face au 78 LRR Trottoir l 0,64m Pente > 5%
Face au 84 LRR, muret htr 0,14m
Accès au pied de levée n° 59 OK Sf Absence de protection
Accès au pied de levée n°60 Absence de protection Léger débord de marche sur le trottoir l 0,56m après marche
Fin du trottoir à htr du 90 LRR avec passage piétons partiellement effacé, puis cheminement piétons gravillonné sur chaussée pour véhicules

Face au 90, bande de stationnement à moins d'1m du trottoir.
Face au 88, accès garage Pente >5% et dévers
Face au 84, accès garage
Devant maison Brouard, pavés posés au sol
Face au 80, trottoir déformé + devers >5% Accès propriété + garage

Face au 74, pente et devers >5% Accès garage
Face au 70, accès garage
Face au 64, accès garage + borne incendie. Largeur trottoir 0K
Face au 60, pente et devers > 5% Plaque fonte au sol France Telecom. Non glissante Accès garage
Face au 58 Accès garage
Face au 56 et 54, pente et devers >5%
Face au 52 Pavés sur chaussée
Plot sur chaussée devant chez Verono
Face au 48, Plaque ciment L : 2,15m x l : 0,70m Accès garage Pente et devers >5%
Face au 40, Accès garage Pente et devers >5% Passage piétons
Face au 38, Plaque ciment L : 1,10m x l : 0,90m Léger débord
Entre le 28 et le 30 Accès par marches Trottoir Danger 0,80m
Face au 28 Accès garage

Remarques générales

Toutes les voitures étaient en stationnement sur la chaussée ...et le trottoir.
Plantations devant les façades : croissance non maîtrisée...Taille recommandée.



N°	Chemins identifiés	Niveau de Fréquentation	ERP desservis	Espace voirie	Estimation HT
1	***Rue port la Vallée,*** de la rue de la Croix à la rue des ventes	***niveau 3***	Gare et Foyer Léon Mousseau	3 poteaux ErDF à déplacer, 1 descente riverain, 1panneau à rehausser, 1 glissière de sécurité à démonter	11 540.00 €
2	***Rue port la Vallée,*** de la rue des ventes à la ligne SNCF	***niveau 9***	Gare et Foyer Léon Mousseau	2 poteaux ErDF à déplacer, 2panneaux et une bouche incendie à déplacer, rectifier sortie de maison, 2 bateaux à créer, réaménagement parking de l'espace Léon Mousseau	20 680.00 €
3	***Rue de la Croix,***	***niveau 1***		Haies de riverains à tailler et panneau à rehausser	220.00 €
4	***Chemin piéton*** entre minoterie et ligne SNCF	***niveau 3***	Gare	Cloture à déplacer sur 85m et revêtement bicouche à refaire sur 45m	10 500.00 €
5	***Rue de la Paix***	***niveau 9***	Gare		10 500.00 €
6	***Chemin de la conserverie***	***niveau 1***		Mise à niveau de regards, revêtement à créer ainsi que les trottoirs	
7	***Rue de la Vilaine*** du carrefour Port la Vallée au foyer des Jeunes	***niveau 9***	Foyer des jeunes et le local tennis de table	revêtement trottoir à refaire et mise à niveau d'un regard	4 150.00 €
8	***Rue des Ventes***	***niveau 9***	Ecole Saint Louis de Gonzague	Rehausser 3 panneaux, déplacer une armoire PTT, 10m de trottoir en bicouche à refaire et créer 4 bateaux,	3 660.00 €
9	***Levée J, de Laval coté Val*** de la Route de Mazé au Pont	***niveau 1***	Maison de retraite, Commerces	trottoir à refaire devant maison de retraite (l:1,15m), réduire la largeur des jardinières, prévoir une place handicapé, absence de parapet (muret de hauteur suffisante) prévoir bandes podotacties, bandes constrastrées sur les poteaux de signalisation verticale,	4 215.00 €
10	***Rond point du Pont***	***niveau 3***	Commerces	trottoir à refaire devant CCVLA réduire la largeur des jardinières, Améliorer la largeur des trottoirs qui est inférieur à 1,00m, Escalier descente au camping-1ère marche dangereuse, différents panneaux à déplacer, revoir les murets	250.00 €
11	***Du Pont à la place Sigogne-Coté Loire***	***niveau 3***	Mairie, Commerces	Nature du sol : Bicouche recouvert de Terre +Sable Hauteur du muret : de 0,50m à 0,90m Obstacle 1 -Parterre de fleurs L : 7m, Trottoir disponible l 1,03 Rétrécissement trottoir face au 22 LRR 1,15m disponible Obstacle 2 -Parterre fleurs L 8m, Trottoir disponible 1m Bateau L 3m / 0,045m + Grille d'égout Obstacle 3 -Face au 16 LRR Parterre L 5m Trottoir disponible 1,05m Trottoir de 1,2 à 1,4 face au 14 LRR Grille d'égout face au 10/12 LRR .Sans incidence particulière Panneau de sens giratoire Htr > 2,2m, ms trottoir réduit à 1m Passage piétons (absence de bateau) avec dans l'axe l'escalier (46) au pied de levée. Face au 12LRR, accès à la cale / escalier en débord sur chaussée (L 1,84 x 0,57) Pas de protection. Danger Sol gravillon et pierre- Sol non stabilisé Dans le prolongement de la rue des Mariniers, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier d'accès au pied de levée .Très léger débord sur chaussée (1,57x0,25). Face au 4 LRR, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier	11 680.00 €
12	***Place Sigogne***	***niveau 3***	Centre bourg	Accès au pied de Levée en débord sur chaussée dangereux largeur trottoir réduite à 80cm, réorganisation du trottoir avec poubelle à déplacer, Arrêt transport en commun, cheminement à revoir entre les trottoirs avec création de bateaux, jardinières à déplacer, socle de Kakémono hauteur 5cm à descendre, prévoir signalisation des potelets avec chaines + plots en béton	2 240.00 €
13	***Levée du Roi René Coté Loire*** de la Place Sigogneà la messagerie	***niveau 3***	Mairie, Commerces	Création de bateaux pour accès à l'arrêt de bus, Revêtement trttoir à refaire, Trottoirs >1,10m jusqu'au 51 LRR puis 1,20m F85, puis 1,00m au 60 LRR, puis 0,90m face au 72 LRR pour terminer à 0,65m à hauteur du 02LRR, muret hauteur entre 0,45 et 0,14m, Protection à créer des escaliers donnatn accès au pied de levée, marches d'escaliers empiétant sur trottoir, réduite pente transversale > 5%, revêtement de trottoir à reprendre,	1 240.00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

14	***Place Sigogne à la gabarre***	***niveau 9***	Mairie, Commerces	Trottoir > 1,10m créer passages piétons pour accéder à la poste, reprise revêtement de trottoirs, marches d'accès aux commerches empiétant sur trottoirs, stationnement minute devant la gabarre à revoir, barre de seuil de la grille de la mairie, passage piétons pavé peu visible et endommangé,	1 500.00 €
15	***Rue des Mariniers***	***niveau 3***	Quai et Loire en vélo	Revêtement moyen,	2 200.00 €
16	***Place de l'église***		Eglise et Commerces	Devers passage piétons à revoir actuellement 5%, revêtement trottoir en pavé à revoir, Bordures entourant les arbres trop hautes,	2 300.00 €
17	***Rue de l'Arcade***	***niveau 3***	Maison de retraite, Gare, Ecole de musique, Commerces, Stade, parcs de loisirs	Gouttières en obstacle sur trottoir à redéfinir, fermeture de portails sur trottoir, revêtement de trottoir à refaire, bandes constrastées à créer, modifier dénivellation de trottoirs face aux accès riverains, Panneaux à rehausser, déplacement de poteau	38 770.00 €
18	***Parking maison de retraite***	***niveau 3***	Maison de retraite	Revêtement à créer, hiérarchiser les emplacements et créer place handicapé,	10 425.00 €
19	***Parking du stade***	***niveau 3***	Stade et aires de jeux	Créer place handicapé	770.00 €
20	***Rue Port La Vallée*** de la ligne SNCF à l'église	***niveau 9***	Gare, les 2 écoles, commerces	Sous réserve de réglementer le stationnement coté Ouest et cheminement piéton coté commerces réduire le devers du trottoir rehausser les panneaux	450.00 €
21	***Rue de l'Aumonerie***	***niveau 1***	Mairie	Inaccessible !!	- €
22	***Cour de la mairie***	***niveau 9***	Mairie et commerces, salle des fêtes, maison médicale	corriger ressaut de 4cm devant toilettes publiques, revêtemet à refaire, barre de seuil de la grille, pente générale allant jusqu'à 14%, panneau à rehausser	15 200.00 €
23	***Pace du 19 mars***	***niveau 9***	Mairie et commerces, salle des fêtes, maison médicale	Créer bandes contrastées, passages piétons rue Négro	1 650.00 €

24	***Rue Plantagenet***	***niveau 9***	Salle des fêtes, maison médicale, Foyer Logement	arbres sur trottoir à enlever, création de bateaux, revêtemetn trottoirs à refaire, pentes >7% à revoir, déplacement poteau ErDF	6 740.00 €
25	***Rue Daillé + parking salles de sport***	***niveau 3***	Ecole des Sternes, salles de sport, cimetière et camping	Absence de trottoirs, parking salles de sport création de bateaux, réduire pentes	1 000.00 €
26	***Rue des gabares***	Projet de réhabilitation en cours			

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

MONTREUIL-JUIGNÉ

SOCOTEC ANGERS
122, Rue du Chateau
d'Orgemont B.P. 50206
49002 ANGERS Cedex 01
Tel : 02.41.68.67.00
Fax : 02.41.68.67.49

Rapport de diagnostic voiries
Accessibilité aux personnes handicapées



Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso

Commune	**Commune de Montreuil Juigné**	N° de l'affaire : CAK 0518
		Référence du rapport : 15820/10/1813
Demandeur	Mairie de Montreuil Juigné	Dates des visites : 23 et 29 Mars, 6 et 8 Avril 2010
Auteur du rapport	Nom : David CLAVREUL Signature :	Date du rapport : 10 Mai 2010

Nota : ce rapport remplace et annule le rapport n° 215B0/10/1851 du 22 Avril 2010

SOMMAIRE

Synthèse 3
A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées 3
B – Synthèse budgétaire – pistes d'action 4
C – Bilan 4
D – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune 5
1 - Objet de la prestation 8
2 - Déroulement de l'intervention 8
3 - Caractéristiques de la commune 9
4 - Accessibilité des zones 10
5 - Résultats détaillés des investigations 16
5.1 CENTRE VILLE CHAINE N°1 16
5.2 CENTRE VILLE CHAINE N°2 24
5.3 CENTRE VILLE CHAINE N°3 28
5.4 JUIGNE 30
5.5 MADELEINE 33
5.6 PAGNOL 34
ANNEXE : signalétique et feux tricolores 35
Annexe 1 : signalétique 35
Annexe 2 : feux de circulation permanents 36

*

* *

Synthèse

Dans le cadre de l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries de la commune, un diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées a été réalisé.

Il a porté sur le périmètre de voies sélectionnées en concertation avec les représentants de la commune, à savoir :

- CENTRE VILLE CHAINE N°1: Allée des tonnelles à rejoindre la rue David D'Angers, Allée des tonnelles à rejoindre l'entrée de l'école, Allée Georges Brassens entre l'entrée de l'école et la rue Jean Jaurès, Allée Henri David, Rue David d'Angers à descendre sur la salle de sports, Rue David d'Angers à rejoindre la rue Emile Zola, Rue Jean Jaurès à rejoindre la rue David d'Angers, Rue Jean Jaurès à rejoindre le rond point rue Victor Hugo
- CENTRE VILLE CHAINE N°2: Esplanade Jean Moulin - Rue de Verdun, Place de la République, Rue Emile Zola à rejoindre la Poste, Rue Pierre Mendès France
- CENTRE VILLE CHAINE N°3: Rue Emile Zola, Rue Georges Clémenceau
- JUIGNE: Place Schuman coté ancienne mairie , Place Schuman coté créperie, Place Schuman coté tabac
- MADELEINE: Rue du 18 Juin
- PAGNOL: Rue de Venise

Les tableaux suivants en présentent une synthèse classée selon les critères ci après :

- Niveau d'accessibilité actuel de la commune
- Synthèse budgétaire par priorité

A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées

Quartier ou zone	Nombre de rues	Linéaire des rues			
CENTRE VILLE CHAINE N°1	8	1095	0	8	0
CENTRE VILLE CHAINE N°2	4	750	0	4	0
CENTRE VILLE CHAINE N°3	2	545	0	2	0
JUIGNE	3	120	0	1	2
MADELEINE	1	130	1	0	0
PAGNOL	1	110	0	1	0
		Total	1	16	2

Rue conforme

Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules

Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

B – Synthèse budgétaire – pistes d'action

P1: Travaux à programmer à court terme

Zone concernée	Nombre de rues concernées	Nombre de traitements à prévoir	Coût (k€)
CENTRE VILLE CHAINE N°1	8	17	96.3
CENTRE VILLE CHAINE N°2	3	9	85.7
CENTRE VILLE CHAINE N°3	1	3	51.1
JUIGNE	2	4	11
MADELEINE	1	3	52
PAGNOL	1	3	61
		Total	357.1

C – Bilan

Points forts	Points faibles
Sur l'ensemble des chaînes de déplacements diagnostiquées, seules quelques parties présentes des pentes supérieures à 4% sans paliers de repos intermédiaires	Dévers supérieur à 2% sur la quasi totalité des zones diagnostiquées Présence de nombreuses bornes anti stationnement non conformes

D – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune

CENTRE VILLE

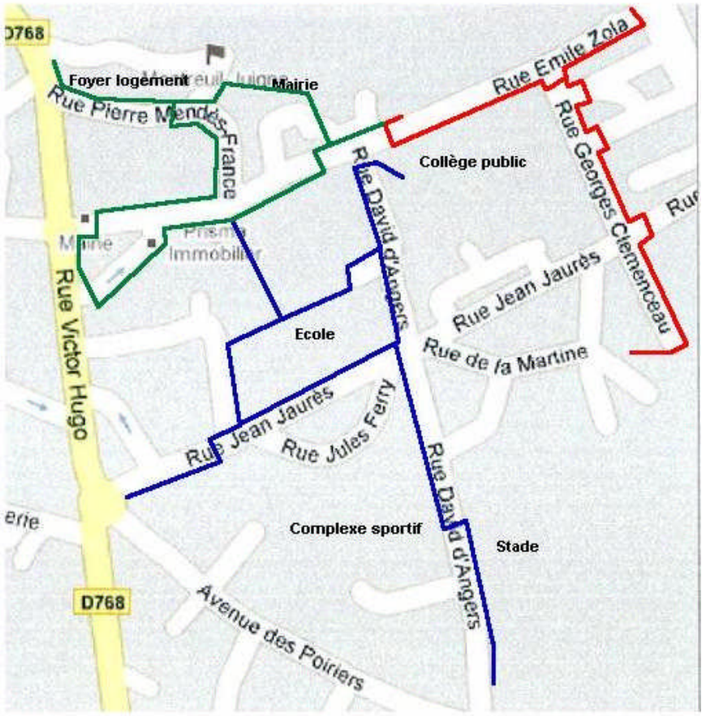

: Cheminement accessibilité numéro 1

: Cheminement accessibilité numéro 2

: Cheminement accessibilité numéro 3

Quartier PAGNOL

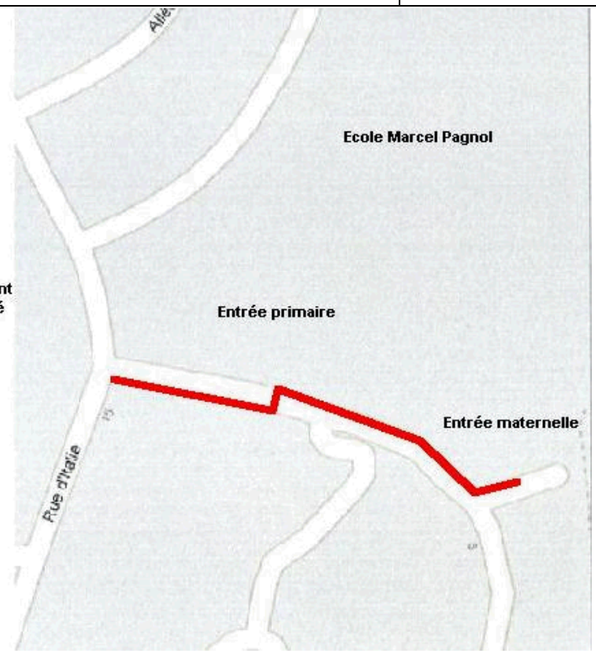

Quartier MADELEINE

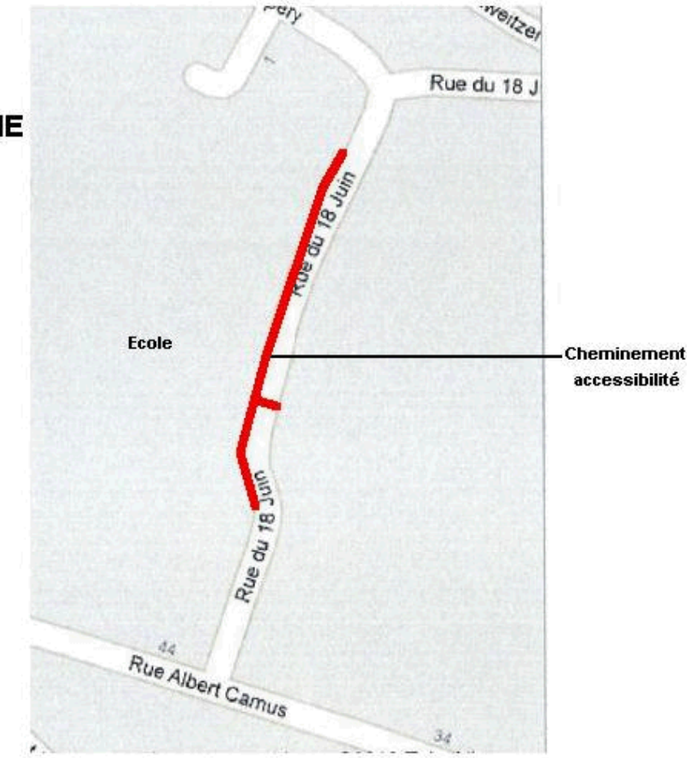

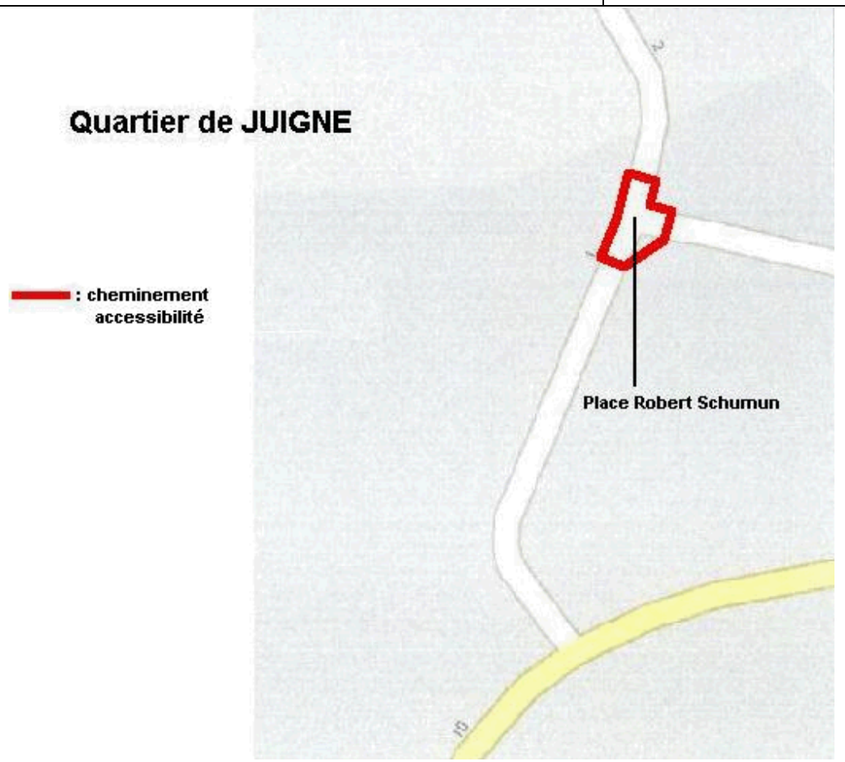

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

1 - Objet de la prestation

La prestation confiée à SOCOTEC comporte les éléments suivants :

- Sélectionner les voiries à diagnostiquer selon les critères convenus avec le client ;
- Effectuer une visite sur site pour relever les écarts entre les conditions actuelles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune aux personnes handicapées, et les obligations réglementaires en vigueur (hors signalétique et feux tricolores, qui font l'objet d'un traitement générique en annexe du présent rapport),
- Préconiser les travaux permettant à la commune de respecter ces obligations,
- Evaluation du coût hors taxes de ces travaux ;
- Classer les travaux par priorité d'action.

Contexte réglementaire :
Les avis de SOCOTEC ont pour référentiel l'arrêté du 15/01/2007 définissant les dispositions minimales à mettre en œuvre sur les voiries et espaces publics de la commune pour assurer leur accessibilité aux personnes handicapées.

Suite à donner au rapport :
Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.
Ce plan doit préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.
Certains travaux peuvent cependant faire l'objet d'une dérogation s'ils présentent des impossibilités techniques.
Ces dérogations doivent faire l'objet d'une demande au préfet sous la forme d'un dossier en trois exemplaires comprenant tous les plans et documents justifiant cette demande. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception, l'avis demandé est réputé favorable.

2 - Déroulement de l'intervention

- **Examen documentaire** : préalablement à la visite sur site, SOCOTEC effectue un examen des documents mis à sa disposition tels que définis dans le contrat (descriptifs, plan de déplacement urbain, du plan local de déplacement, du plan de zonage des emplacements réservés, …) ;

- **Paramétrage** : Sélection des voies à expertiser en fonction de la méthodologie définie.

- **Visite** : lors de la visite, les écarts entre l'état existant et les obligations réglementaires sont relevés, des préconisations de solutions sont proposées.

- **Rendu** : le diagnostic se concrétise par l'établissement du présent rapport

Rappel : Les avis de SOCOTEC sont formulés sur la base d'un examen visuel des ouvrages visibles et visitables : aucun démontage, sondage ou essai destructif n'a été réalisé.

Documents examinés pour la visite
Plan de la commune

3 - Caractéristiques de la commune

Denomination et localisation

Commune de Montreuil Juigné

Région : Pays de Loire

Département : Maine et Loire

Code postal : 49244

Etendue

Superficie :

Nombre d'habitants :

Km voiries :

ERP situes sur la commune

Nombre d'ERP :

Etablissements principaux : Zone JUIGNE : bar, crêperie, restaurant, salle de réunion

Zone MADELEINE : école primaire/maternelle

Zone PAGNOL : école primaire/maternelle

Zone CENTRE : cabinet infirmier, Espace jeunesse, commerces, collège et école publics, salle de sport, complexe sportif, gymnase, cabinet dentaire, pharmacie, bureau de poste, brasserie, auto école, maison médicale, mairie, maison du parc, presbytère et 19 commerces

Transports publics presents dans la commune

Réseau COTRA

Autres informations

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

4 - Accessibilité des zones

Zone: CENTRE VILLE CHAINE N°1 — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Bibliothèque Ecole Henri David Gymnase Complexe sportif Salle de sport Collège public 2 commerces	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Allée des tonnelles à rejoindre la rue David D'Angers	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	non		X		26
Allée des tonnelles à rejoindre l'entrée de l'école	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	non		X		7
Allée Georges Brassens entre l'entrée de l'école et la rue Jean Jaurès	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		9
Allée Henri David	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non		X		5.5
Rue David d'Angers à descendre sur la salle de sports	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		20
Rue David d'Angers à rejoindre la rue Emile Zola	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		19
Rue Jean Jaurès à rejoindre la rue David d'Angers	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		5.8
Rue Jean Jaurès à rejoindre le ronp point rue Victor Hugo	cheminements escaliers stationnement arrêts de transport	traversées	non		X		4
						Coût total voiries examinées	96.3

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	287 ml	73.8
B : Traversées de voies	10 u	17.5
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	5 u	5
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	96.3

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: CENTRE VILLE CHAINE N°2 — Classement: Zone 1

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Cabinet dentaire Pharmacie 19 commerces répartis Bureau de poste Brasserie Auto école Maison médicale Maison du Parc Mairie Presbytère	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Esplanade Jean Moulin - Rue de Verdun	traversées arrêts de transport	cheminements escaliers stationnement	non		X		25.1
Place de la République	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non		X		23.5
Rue Emile Zola à rejoindre la Poste	stationnement arrêts de transport	cheminements traversées escaliers	non		X		14.1
Rue Pierre Mendès France	traversées escaliers arrêts de transport	cheminements stationnement	non		X		46.5
						Coût total voiries examinées	109.2

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	167 ml	86
B : Traversées de voies	4 u	10.5
C : Escaliers	2 u	4.2
D : Stationnement	6 u	3.5
E : Arrêts transports	0 u	5
	Total des voiries diagnostiquées	109.2

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: CENTRE VILLE CHAINE N°3 — Classement: Zone 3

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Maison de l'enfance Cabinet infirmier	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Rue Emile Zola	escaliers	cheminements traversées stationnement arrêts de transport	non		X		51.1
Rue Georges Clémenceau	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		22.5
						Coût total voiries examinées	73.6

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	105 ml	55.1
B : Traversées de voies	8 u	13
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	4 u	5.5
E : Arrêts transports	1 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	73.6

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: JUIGNE — Classement: Zone 1

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Salle de réunion Tabac Restaurant Crêperie	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Place Schuman coté ancienne mairie	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non		X		6
Place Schuman coté crêperie	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	non			X	6
Place Schuman coté tabac	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	oui			X	5
						Coût total voiries examinées	17

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	81 ml	11.5
B : Traversées de voies	3 u	5.5
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	1 u	0
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	17

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: MADELEINE — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Ecole primaire et maternelle	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Rue du 18 Juin	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non	X			52
						Coût total voiries examinées	52

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	101 ml	50
B : Traversées de voies	2 u	1.5
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	1 u	0.5
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	52

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Zone: PAGNOL — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Ecole primaire et maternelle	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Rue de Venise	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	oui		X		61
						Coût total voiries examinées	61

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	139 ml	58
B : Traversées de voies	1 u	1
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	0 u	2
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	61

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5 - Résultats détaillés des investigations

5.1 CENTRE VILLE CHAINE N°1

5.1.1 - Allée des tonnelles à rejoindre la rue David D'Angers / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
90 ml	Absence de trottoir matérialisé en partie haute Largeur en partie basse à rejoindre la rue David d'Angers trop faible En partie basse pente de 5% sans palier de repos

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
80	40	3			1			

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		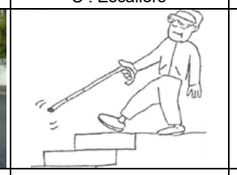	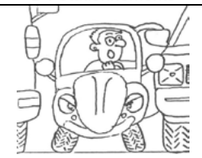	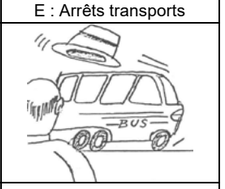

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 40 ml Matérialisation du cheminement en partie haute Signalisation au sol des boîtes aux lettres et des marches Remplacement de la grille d'eaux pluviales en partie basse à proximité du portail Elargissement du cheminement en partie basse à 1.40m Mise en place de paliers de repos sur le cheminement entre la portail et la rue David d'Angers	P1	24
Traversées	refaire l'abaissé de trottoir et mise en place de bandes d'appel de vigilance: Création d'un passage protégé complet en traversée de l'allée des glycines	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	26

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.2 - Allée des tonnelles à rejoindre l'entrée de l'école / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
90 ml	Dévers supérieur à 2% en longeant l'école

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		3	10		2			

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): mise en place d'une grille de protection sur la ventilation de l'école et reprendre le dévers devant l'école lors de travaux d'entretien Repérer au sol la flèche de signalisation et les boîtes aux lettres	P1	6
Traversées	Pose de guide tactile sur chacune des deux traversées face à l'entrée de l'école	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	7

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5.1.3 - Allée Georges Brassens entre l'entrée de l'école et la rue Jean Jaurès / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
80 ml	En longeant l'école problème d'état de sol

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	5			10	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 10 ml reprendre l'enrobé du cheminement en partie basse du cheminement	P1	5
Traversées	création d'un passage protégé complet en partie basse	P1	2.5
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté à proximité de l'entrée de l'école	P1	1.5
Arrêts transports			0
		Total	9

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente longitudinale mesurée à 7% sans palier de repos : dérogation compte tenu de la déclivité de la rue

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.4 - Allée Henri David / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
140 ml	Dévers devant l'office supérieur à 2%

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		9	10		1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
	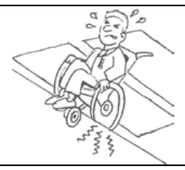	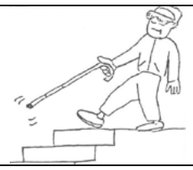	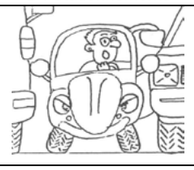	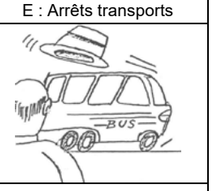

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 10 ml Reprise du dévers lors de travaux d'entretien	P1	5.5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	5.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.5 - Rue David d'Angers à descendre sur la salle de sports / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	10	2	35	50	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		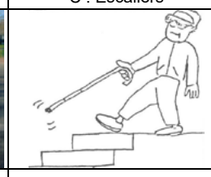		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	déplacer signalisation: panneau "Rue David D'Angers" à déplacer et à repérer reprise de la chaussée (T Légers): Revoir le dévers entre le rond point et l'entrée du complexe sportif ainsi que entre le passage protégé et l'entrée du stade de l'autre coté lors de travaux d'entretien Revoir l'état du sol au niveau du stationnement Repérer la poubelle à proximité de l'entrée du stade Remplacer la grille d'avaloirs d'eaux pluviales sur la place de stationnement adaptée (ouvertures supérieures à 2cm)	P1	19
Traversées	Création d'un passage protégé complet et conforme devant la sortie du complexe sportif (déplacer le passage existant donnant sur une place de stationnement)	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	20

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente: déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée en partie haute de la rue à proximité du rond point

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.6 - Rue David d'Angers à rejoindre la rue Emile Zola / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
225 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	10	2		6	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		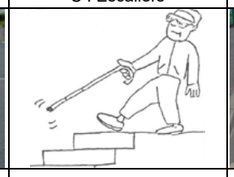		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 20 ml Panneau "Cédez le passage" du rond point à rehausser et à repérer Reprendre le dévers coté école lors de travaux d'entretien Revoir l'état du sol du passage protégé face au collège Remplacement du potelet rouge non conforme au niveau du passage protégé face au collège Remplacer les poteaux rouges devant le collège non conforme (rapport hauteur largeur non conforme)	P1	14
Traversées	Création d'un passage protégé complet (abaissée, bande d'appel à la vigilance et guide tactile et visuel) en traversée de l'allée des tonnelles Sur la passage en partie haute face au collège : mettre en place des bandes d'appel à la vigilance ainsi qu'un guide tactile et visuel et un bateau coté collège conforme	P1	3
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté à proximité de l'entrée de l'école Elargissement de la place de stationnement à 3.30m face au collège	P1	2
Arrêts transports			0
		Total	19

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente: déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée devant l'entrée de l'école ainsi qu'au niveau de l'allée des tonnelles (angle du 5b) à rejoindre les commerces

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.7 - Rue Jean Jaurès à rejoindre la rue David d'Angers / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		2			1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Devant le gymnase est localisé un trou un sol à combler Une grille d'avaloirs d'eaux pluviales présente devant l'entrée de l'école présente des ouvertures supérieures à 2cm Panneau "cédez le passage" trop bas : à remonter et à repérer	P1	0.3
Traversées	Devant l'école ainsi que devant le gymnase : reprise des passages protégés en totalité (bandes d'appel à la vigilance, guide tactile et bateaux inférieurs à 2cm)	P1	4
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté conforme devant l'entrée de l'école	P1	1.5
Arrêts transports			0
		Total	5.8

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente devant l'entrée de l'école : déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.8 - Rue Jean Jaurès à rejoindre le ronp point rue Victor Hugo / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
70 ml	Traversé devant les garages et cheminement à suivre

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
					2			

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
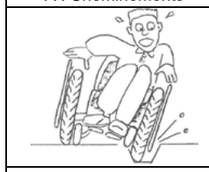		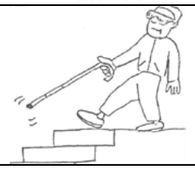	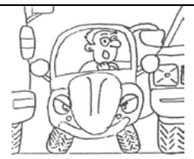	

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements			0
Traversées	Reprise en totalité des deux passages protégés (coté rue Brassens et coté rond point) : bateaux, bandes d'appel à la vigilance et guide tactiles	P1	4
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	4

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.2 CENTRE VILLE CHAINE N°2

5.2.1 - Esplanade Jean Moulin - Rue de Verdun / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
115 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		5				1	1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				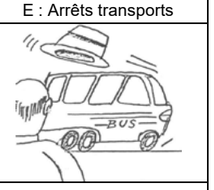

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Création d'un cheminement accessible à 5% avec paliers de repos tous les 10m, sur le parvis pour rejoindre la rue de Verdun Mettre en place un éclairage coté maison du Parc Sur le parvis de la Mairie remplacer les grilles d'avaloirs d'eaux pluviales (ouvertures supérieures à 2cm) Rue de Verdun : remplacement des potelets rouges non conformes (7 unités)	P1	22
Traversées			0
Escaliers	Eléments à poser sur l'escalier devant la mairie (nez de marches contrastés, mains courantes, bande d'appel de vigilance et contraster la contremarche	P1	2.1
Stationnements	Reprendre le dévers de la place et la repérer au sol	P1	1
Arrêts transports			0
		Total	25.1

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.2.2 - Place de la République / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
285 ml	Mise en place d'arrêts de transports prévus

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
4		20	10		1		3	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		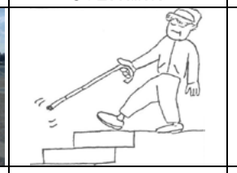	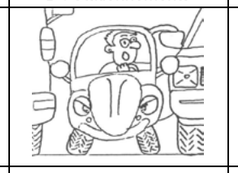	

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Devant le panneau d'affichage, la statue et l'abri bus : remplacer la grille d'eaux pluviales (ouvertures supérieures à 2cm) Devant le panneau d'affichage, la statue, magasin PULSAT, le Crédit Agricole, la brasserie, la charcuterie, l'abri bus ainsi que sur la place : remplacement des potelets (rapport hauteur largeur non conforme) Devant le magasin PULSAT : recréer un cheminement évitant les caddies d'ED et la plaque d'avaloir d'eaux pluviales Devant le magasin ED et le Crédit Agricole : repérer la poubelle Sous la coursive du mail commercial : poteaux à repérer Sur la place : bacs à fleurs à repérer Devant la brasserie élargir le passage entre les deux bacs à fleurs et repérer chacun d'entre eux Devant la boulangerie : déplacement du massif de fleurs afin d'obtenir un passage de 1.40m et repérage du massif A gauche du bureau de tabac : dévers supérieur à 2% à reprendre lors de travaux d'entretien		13.5
Traversées	mise en place de bandes d'appel de vigilance: 6 U Création d'un passage protégé devant le Crédit Agricole Devant la caisse d'Epargne, la boulangerie et le bureau de tabac : mettre en place un guide tactile et visuel ainsi que des bandes d'appel à la vigilance		5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports	reprendre la hauteur du trottoir: mise en place de deux arrêts de transports conformes de part et d'autre de la chaussée devant la boulangerie		5
		Total	23.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5.2.3 - Rue Emile Zola à rejoindre la Poste / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
150 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	4	9	30		3	1		

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): reprendre le dévers devant le cabinet dentaire lors de travaux d'entretien Jardinières de fleurs devant le cabinet dentaire et le bureau de poste à repérer Remplacer les potelets rouges non conformes (rapport hauteur largeur non conforme) Remplacement de la grille de ventilation devant le bureau de poste (ouvertures supérieures à 2cm) Revoir la pente devant le bureau de poste (7% sur 3,5m sans palier de repos)	P1	9.5
Traversées	Pour chacun des passages, mettre en place un bateau, des bandes d'appel à la vigilance et un guide tactile et visuel	P1	2.5
Escaliers	Mettre en place les éléments sur l'escalier devant le bureau de Poste (nez de marches contrastés, mains courantes, bande d'appel de vigilance et contraster la contremarche)	P1	2.1
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	14.1

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.2.4 - Rue Pierre Mendès France / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
80		5					2	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
	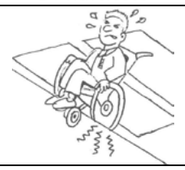	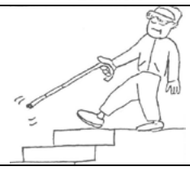		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 80 ml Remplacement de poteaux rouges non conformes (rapport hauteur largeur non conforme) Remplacement des grilles d'avaloirs d'eaux pluviales au niveau du passage protégé Elargissement du passage à 1.20m devant le foyer logement Créer un cheminement entre le cabinet médical et le passage protégé devant la maison du parc Revoir le sol du passage protégé devant l'entrée du parc François Mitterrand	P1	41
Traversées	Mettre en place une bande d'appel à la vigilance ainsi qu'un guide tactile entre la maison médicale et la maison du parc, ainsi que devant l'entrée du parc François Mitterrand	P1	3
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté: 1 U Elargissement de la place adaptée devant la maison médicale à 3.30m Mettre en place une place adaptée devant le foyer logement	P1	2.5
Arrêts transports			0
		Total	46.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5.3 CENTRE VILLE CHAINE N°3

5.3.1 - Rue Emile Zola / CENTRE VILLE CHAINE N°3

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
245 ml	Largeur de passage à l'arrière du collège en cours de refonte

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
80		2			4		2	1

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
	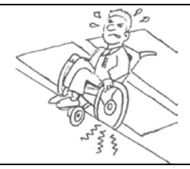			

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Elargissement du cheminement à l'arrière du collège (projet en cours avec le conseil général) Panneau de signalisation à l'arrière du collège à rehausser et à repérer Borne incendie à repérer Matérialiser le cheminement à l'arrière des immeubles du Toit Angevin (face au cimetière) afin de réduire le stationnement pirate	P1	40.6
Traversées	Mise en place sur chacun des quatre passages protégés de bandes d'appel de vigilance, d'abaissés de trottoir et de guides tactiles et visuels	P1	8
Escaliers			0
Stationnements	Signaler la place adaptée en totalité et tourner le panneau de signalisation dans le sens de la place	P1	2.5
Arrêts transports			0
		Total	51.1

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.3.2 - Rue Georges Clémenceau / CENTRE VILLE CHAINE N°3

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
300 ml	Traversée en partie haute de la rue : pente transversale de 5% sans palier de repos

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	16	4		3	4		2	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		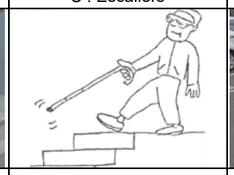		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Revoir le sol en partie haute de la rue coté immeubles du Toit Angevin Dans l'angle de la rue des déportés : matérialiser le cheminement afin de limiter le stationnement pirate Retirer les obstacles à la roue Deux panneaux verticaux de signalisation à rehausser et à repérer Grille d'eaux pluviales sous la chicane coté maison de l'enfance en remontant à droite à changer		14.5
Traversées	Abaissé complet à créer en traversée de la rue Espéranto Bandes podotactiles et guide tactile à installer sur les 4 traversées		5
Escaliers			0
Stationnements	Mise en place de panneaux de signalisation verticaux au droit des places adaptées coté maison de l'enfance Dévers des deux places adaptés supérieur à 2% à reprendre Pente de la place de droite supérieure à 2% à reprendre		3
Arrêts transports			0
		Total	22.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente de 7% à la suite de l'abri bus sur 10m sans palier de repos :déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.4 JUIGNE

5.4.1 - Place Schuman coté ancienne mairie / JUIGNE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
40 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
3		1	5	3	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		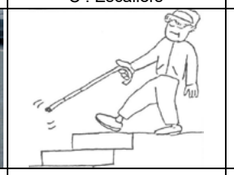		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): déplacement du massif de fleurs afin d'obtenir une largeur de passage de 1.40m Reprise du dévers lors de travaux d'entretien Grille devant la porte de la mairie dont les ouvertures sont supérieures à 2cm Elargissement du trottoir coté place adaptée Création d'un bateau pour faciliter l'accès depuis de la place adaptée		4.5
Traversées	Mise en place d'un bateau au niveau de la place adaptée		1.5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	6

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.4.2 - Place Schuman coté crêperie / JUIGNE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
50 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4	50	2	1			

		X

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		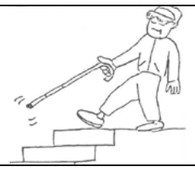	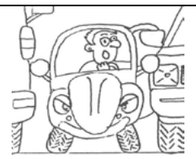	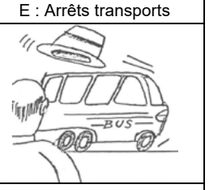

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): reprise de l'enrobé devant la crêperie Déplacement du candélabre Reprise du dévers lors de travaux d'entretien Remplacement des bornes anti stationnement	P1	4
Traversées	Mise en place d'un passage protégé complet devant le centre nautique	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	6

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.4.3 - Place Schuman coté tabac / JUIGNE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
30 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
3			10		1			

		X

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		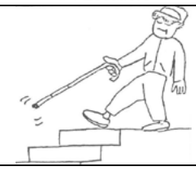	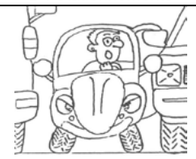	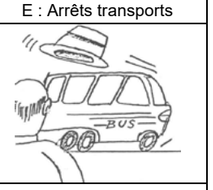

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Elargissement à 1.40m au niveau du massif de fleurs	P1	3
Traversées	Mise en place d'un guide tactile et visuel, de bateaux et de bandes d'appel à la vigilance	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente dans le sens longitudinal du passage protégé qui correspond au dévers de la route

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.5 MADELEINE

5.5.1 - Rue du 18 Juin / MADELEINE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
130 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1	100		2		1	

X		

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		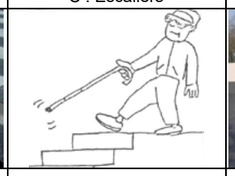		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): reprise du dévers lors de travaux d'entretien déplacer mobilier: remplacement des bornes anti stationnement	P1	50
Traversées	mise en place de bandes d'appel de vigilance et mise en place de guides tactiles et visuel	P1	1.5
Escaliers			0
Stationnements	Repérage de la place de stationnement verticalement	P1	0.5
Arrêts transports			0
		Total	52

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.6 PAGNOL

5.6.1 - Rue de Venise / PAGNOL

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
110 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	25	4	110		1		0	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
		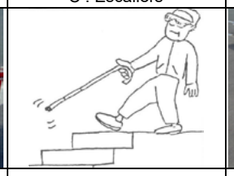		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Reprise du dévers lors de travaux d'entretien Déplacement du candélabre Remplacement des potelets au niveau du passage protégé	P1	58
Traversées	mise en place de bandes d'appel de vigilance et mise en place d'un guide tactile et visuel coté primaire Mise en place d'un bateau coté entrée maternelle	P1	1
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté au niveau de chaque entrée	P1	2
Arrêts transports			0
		Total	61

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente de 5% suivant la dénivellation de la rue

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

ANNEXE : signalétique et feux tricolores

L'objet des annexes suivantes est de préciser et d'illustrer les directives réglementaires issues de l'arrêté du 15 janvier 2007 et relatives à la signalétique et aux feux tricolores de la commune.

Annexe 1 : signalétique

Accès aux déficients visuels : lisibilité

« Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond […]. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres. »

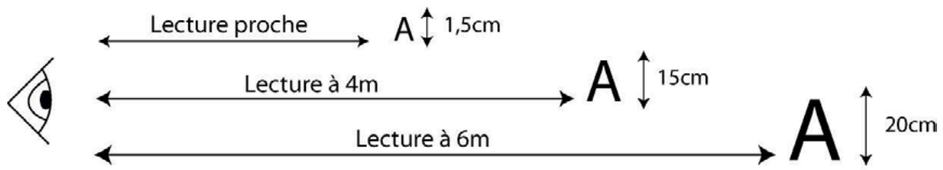

Accès aux déficients moteurs et auditifs

« Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre. »

Exemple pour les bornes d'information :

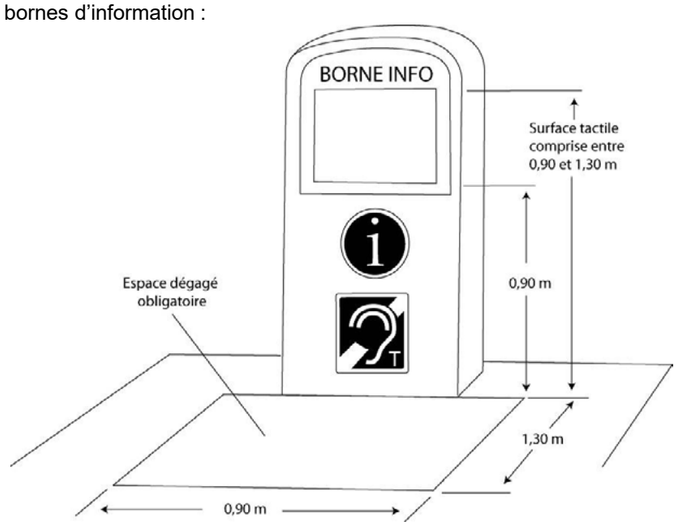

Annexe 2 : feux de circulation permanents

« Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur. »

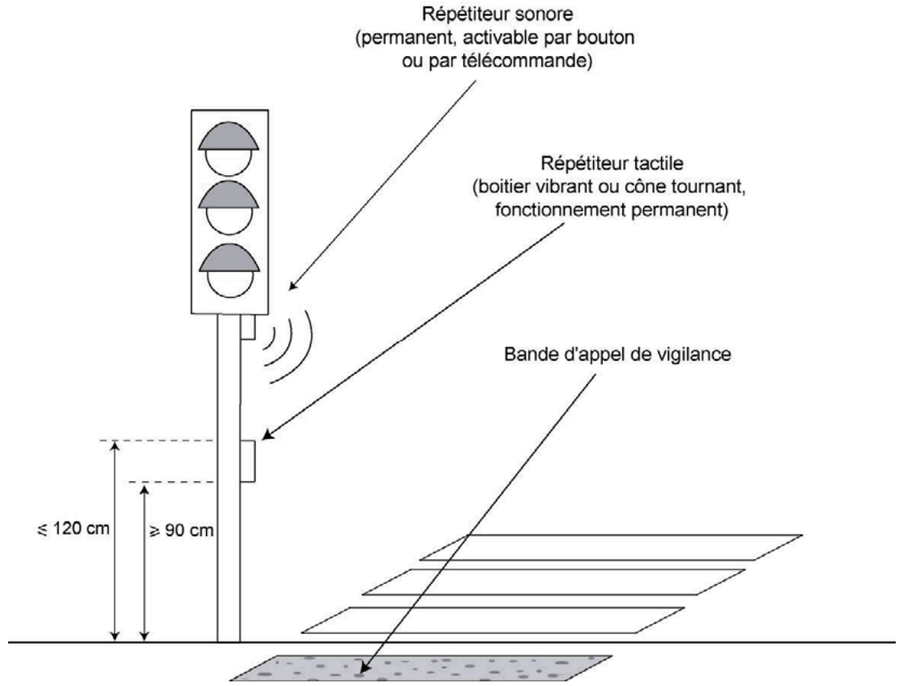

Choix du système de répétiteur

	Répétiteur tactile	Répétiteur sonore
Avantages	Faible gêne sonore pour les riverains	Pas de problème de repérage du système
	Pas d'activation nécessaire du fait de son fonctionnement permanent	Aide à la localisation de la traversée
Inconvénients	Difficulté de repérage du dispositif par les mal voyants	Gêne sonore pour les riverains, surtout si le fonctionnement est permanent
	Problème d'utilisation simultanée si plusieurs mal voyants sont présents en même temps	Risque de mauvaise audibilité du signal en cas de fort bruit ambiant
		Risque de confusion en cas d'implantation de plusieurs feux proches les uns des autres

LES PONTS-DE-CÉ

Diagnostic Accessibilité PMR



Rapport

egis mobilité
Isis - Trafic et Systèmes

Date 11/02/2010
Référence affaire **A609055**
Version 6

Sommaire

Introduction....4
Phasage de l'étude....5
Documents exploités....6
Les projets structurants....12
Cartes de repérage des pôles....18
BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC....44

Introduction

Eléments de contexte

L'obligation d'accessibilité à toute la **chaîne de déplacement** doit être prise en compte sur l'ensemble des espaces publics ou privés aménagés en vue de leur utilisation par le public (voirie, transports en commun, bâtiments publics, réhabilitations, stationnement, arrêts des transports collectifs, locaux scolaires et de formation …).

Les études de mise en accessibilité requièrent une double compétence portant :

- sur la connaissance réglementaire afférente à l'aménagement des espaces publics et leur sécurité,
- mais aussi sur une expertise et des propositions en matière de mise en conformité des équipements et des aménagements publics.

Les contraintes de handicap à prendre en compte dans l'étude concernent :

- les problèmes de mobilité, l'usage de fauteuils roulants,
- les problèmes auditifs,
- la cécité et les problèmes de vue,
- le handicap sensoriel,
- les handicaps cognitifs.



Les prestations attendues

Au-delà de l'expertise, il s'agit de proposer des orientations stratégiques et opérationnelles pour la mise à niveau des équipements, de la voirie, qui allient fonctionnalité, pérennité et homogénéité de traitement.

La concertation

Nous attachons une importance particulière à l'écoute active de l'ensemble des partenaires, ce qui permettra de discuter et d'ajuster les réflexions et propositions qui seront faites.

Cette écoute active, se traduira par les différentes rencontres et échanges.

Celle-ci se fera au sein d'un groupe de travail technique qui associera les élus, les techniciens et d'un comité de pilotage regroupant le comité technique et la commission d'accessibilité.

Phasage de l'étude

Phase 1 –Définition de l'intervention

Objectifs

- Collecter toutes les informations utiles à l'analyse, ainsi que la liste des interlocuteurs à rencontrer ;
- Expertiser les données collectées ;
- Faire un état des lieux de la situation actuelle : atouts, inconvénients, opportunités ;
- Rencontrer les interlocuteurs identifiés ;
- Identifier et analyser les pôles structurants composants les futures chaînes de déplacement

Phase 2 : hiérarchisation des chaînes de déplacements

Objectifs

- Identifier les chaînes de déplacement ;
- Préparer les grilles de contrôle et le relevé terrain ;

Phase 3 : Diagnostic des chaînes de déplacement

Objectifs

- Procéder au relevé terrain ;
- Etablir un diagnostic thématique :
  - technique : les aménagements et les équipements,
  - juridique et institutionnel,
  - attentes et besoins des usagers.

Phase 4 : Détermination des enjeux

Objectifs

Pour cette phase, notre mission aura pour objectifs :

- la consolidation et la hiérarchisation des enjeux et objectifs,
- le choix d'un scénario opérationnel

Phase 5 : Etablissement du Plan de mise en accessibilité

Objectifs

Pour cette phase, notre mission aura pour objectifs :

- la rédaction des fiches actions et du plan de mise en accessibilité,
- le chiffrage, la programmation et le suivi du Plan

Documents exploités

Le périmètre d'intervention

Carte du périmètre d'intervention

Avant le lancement de la mission, la Ville des Ponts de Cé a élaboré une cartographie des zones urbaines à expertisées dans le cadre de l'identification des chaînes de déplacement et du relevé terrain

Cette carte intégrée ci-dessous présente en le territoire communal, les secteurs surlignés en jaune correspondent aux zones urbaines à expertiser.



Le PADD

Bilan du PADD

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme le PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable fixe les orientations de développement de l'agglomération selon plusieurs thèmes :

- Thème 1 = La nature, excellence et base économique de l'agglomération
- Thème 2 = Angers, grandeur nature et taille humaine
- Thème 3 = la multipolarité Angevine,
- Thème 4 = Vivre en harmonie à Angers, la nature humaine de l'agglomération
- Thème 5 = Angers, un naturel international

Pour chacun des thèmes des actions opérationnelles sont proposées.

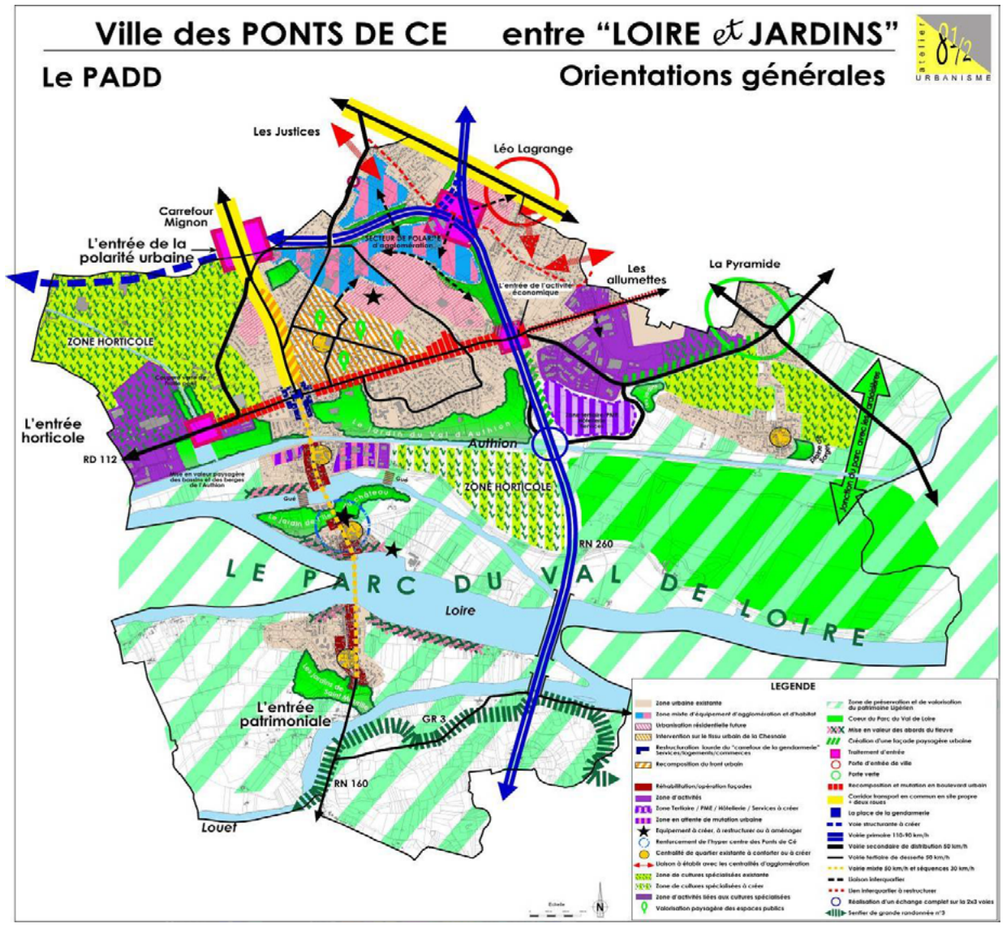

Bilan du PADD (suite)

Le PADD prend en compte les déplacements dans leur ensemble avec, pour chaque mode déplacement, des orientations stratégiques :

Le développement des transports alternatifs

La mise en évidence de la prééminence de l'automobile sur tous les autres modes de circulation a conduit la municipalité à développer les modes de

déplacements plus respectueux de l'environnement, dans une logique de développement durable. Tous les modes susceptibles de réduire les nuisances, les rejets polluants et contribuant au désengorgement de la ville par l'automobile sont encouragés.

Les fuseaux de TCSP

La création d'itinéraires de tramway sur l'agglomération angevine concerne Les Ponts-de-Cé, selon deux corridors potentiels :

- L'extension éventuelle de la première ligne reliant Avrillé à La Roseraie devra être envisagée dans la requalification de la rue David d'Angers ;
- La seconde ligne éventuelle, route de la Pyramide, en limite des Ponts-de-Cé et de Trélazé, intéresserait les zones d'habitat de la Brosse.

Parallèlement, il est envisagé de prévoir des itinéraires de TCSP desservant les différents quartiers des Ponts-de-Cé. En règle générale, une meilleure desserte de la ville par les transports en commun, jusqu'au coeur des différents quartiers et des zones d'urbanisation future devra contribuer à restreindre l'usage de la voiture.

Un réseau de circulations douces

La Loire à vélo est bien entendu une priorité du PADD en terme de valorisation touristique. Au cœur de la ville, la multiplication des liaisons piétonnes et deux roues, entre les différents quartiers formera un maillage organisé qui, tout en créant du lien social, limitera l'usage de l'automobile pour les liaisons courtes. Ces liaisons s'inscrivent en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération angevine, en privilégiant des itinéraires intercommunaux plus longs de circulations douces. Pour une réelle efficacité, ces modes de circulations devront aussi relier les différents espaces signifiants de la commune :

- Val de Loire et d'Authion,
- Zones de centralités,
- Equipements d'agglomération et de proximité,
- Zones d'activités.

La densité des usages de l'axe historique (rue David d'Angers et rue Pasteur) conduit à rechercher de nouveaux moyens de franchissement de la Loire et de l'Authion pour les circulations douces. Des systèmes innovants tels que gués, encorbellements sur les ponts existants, création de passerelles, etc., seront prévus.

En règle générale, les aménagements d'espace public devront être pensés afin de donner plus de place au piéton.

L'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

Toute personne est en situation de handicap, lorsque l'environnement urbain est impropre à sa mobilité. D'après une enquête INSEE récente, 40% de la population se considère en situation de handicap en France. Cela concerne aussi bien l'accès aux modes de transports, qu'aux espaces et équipements publics, à l'habitat, aux commerces, etc. Cette orientation doit se traduire sur le terrain par :

- Un travail sur l'existant,
- Une veille particulière sur les dysfonctionnements urbains et sur le traitement des aménagements et équipements futurs. La cohésion sociale recherchée au travers du PLU s'illustre entre autre dans cette préoccupation.

Un boulevard urbain transversal

L'aménagement des circulations sud de l'agglomération angevine sera amené à libérer les Avenues de l'Amiral Chauvin et Gallieni de la majeure partie du trafic de transit et permettra de les transformer en véritables boulevards urbains structurant toute la ville des Ponts-de-Cé et réduisant l'effet de coupure entre la Chesnaie et la Guillebotte. Cette évolution conduit le PADD à anticiper la restructuration de ces deux avenues en boulevard urbain. Une recomposition complète du linéaire, avec la création de séquences d'aménagement en cohérence avec le tissu urbain environnant sera recherchée. De façon similaire mais cependant moins marquée, l'avenue Jean Boutton pourra bénéficier également d'aménagements plus urbains.

La requalification de l'axe historique

L'axe historique, (de la rue David d'Angers à la rue Pasteur), devra être renforcé dans son statut particulier d'axe majeur de la ville, desservant un chapelet de centralités de quartier, dont l'île du château, centre-ville appelé à se développer. Son rôle de desserte et de transit local étant conservé, la multiplicité des usages (Transports en commun, voitures, deux roues, piétons) devra être mieux prise en compte dans un aménagement global de la traverse.

Une pénétrabilité entre les quartiers

La diversité des liaisons entre les espaces urbains, selon un schéma de circulation cohérent, est le garant d'une ville et d'un cadre de vie harmonieux, en réduisant les distances quotidiennes. A cet effet, les extensions urbaines devront prendre en compte les besoins nouveaux en infrastructures qu'elles impliquent et devront intégrer les modes de circulations douces (deux roues et piétons).

Liste des pôles structurants

Pôles générateurs de déplacements

L'ensemble des pôles accueillant des visiteurs et potentiellement des Personnes à Mobilité Réduite sont intégrés dans le tableau ci-dessous.

Il faut distinguer les ERP : Etablissements Recevant du Public, des IOP : Installations Ouvertes au Public.

Nous distinguons 3 niveaux de fréquentation par les Personnes à Mobilité Réduite : en rouge une forte fréquentation, en orange une fréquentation faible et en blanc l'absence de fréquentation.

Ces sites constituent les maillons des « Chaînes de déplacement » quotidiens. Les Chaînes de déplacements sont les itinéraires empruntés du domicile à un site de destination. Pour analyser ces itinéraires il faut intégrer l'ensemble des modes de déplacement : piétons, cycles, véhicules motorisés.

L'un des objectif de l'analyse est d'identifier les sites qui restent ouvert et accessible au public et de s'assurer que ces sites soient accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

	Nom	Usage	Domaine	Fréquentation PMR	
Pôles générateurs de PMR					
1	Les Cordelières	Maison de retraite	Privé		environ 80% dont 30% UFR + déambulateurs
2	Les Champs Fleuris	Foyer d'hébergement de personnes âgées	Privé		environ 80% déambulateurs pas d'UFR
3	Institut médico-professionnel	Accueil d'enfants et adolescents déficients mentaux	Privé		Pas d'UFR, uniquement déficients mentaux
4	Centre local d'information et de coordination gérontologique de Loir à Loire		Privé		Poussettes
5	Relai assistantes maternelles et CCAS		Public		Poussettes
6	Les Lutins	Espace petite enfance	Public		Poussettes
7	Ateliers enfantins		Public		Poussettes
7a	Clinique de l'Espérance (située à Angers)				
7b	Banque alimentaire				
Equipements scolaires					
8	Ecole Saint Aubin	Maternelle et primaire	Privé		1 qui a du mal à marcher
9	Ecole Saint Maurille	Maternelle et primaire	Privé		1 enfant nain
10	Groupe scolaire André Malraux	Maternelle et primaire	Public		
11	Groupe scolaire Jacques Prévert	Primaire	Public		
12	Groupe scolaire Raoul Corbin	Maternelle et primaire	Public		1 non voyant
13	Groupe scolaire Raymond Renard	Maternelle et primaire	Public		
14	Collège François Villon	Collège	Public		3-4 UFR
15	Collège Saint Laud	Collège	Privé		2 élèves accompagnés à la rentrée (déficients mentaux)
16	Lycée Jean Baudin	Secondaire	Public		3 UFR
17	Résidence universitaire	Supérieur	Public		
18	Lycée d'horticulture et d'agriculture de Pouillé	Secondaire	Privé		
19	IFEPSA	Ecole supérieure de sport haut niveau	Privé		
20	Institut Albert Legrand / IRCOM	Supérieur	Privé		

Equipements sportifs					
21	Salle de sport Saint Maurille		Public		
22	Zone de loisirs de Sorges		Public		
23	Stade les Perrins - Ethlétis		Public		
24	Athlétis	Centre de sport haut niveau	Public		
25	Annexe Athlétis	Salle de sport	Public		
26	Stade municipal		Public		
27	Centre départemental de tennis		Public		
28	Salle de tennis de table		Public		
28a	Stade Daniel Rouger		Public		
Equipements de loisirs et culturels					
29	Zone de loisirs Saint Maurille		Public		
30	Salle municipale du cloître Saint Maurille		Public		
31	Ecole de musique future		Public		
33	Théâtre des dames		Public		
34	Musées des coiffes et des traditions + château		Public		
35	Médiathèque Antoine de Saint Exupéry		Public		
36	Centre Vincent Malandrin		Public		
37	Poney Club et Zone de loisirs de la Guillebotte		Public		
38	Salle des fêtes d'Emstal		Public		
39	Base de canoë		Public		
40	Embarcadère		Public		
41	Zone de loisirs de l'Ile		Public		
42	Baignade de l'Ile du Château		Public		
43	Aire de jeux et Camping municipal		Public		
44	Zone de loisirs le petit Pouillé		Public		
45	Salle municipale de la Guillebotte		Public		
46	Salle municipale de la Chesnaie		Public		
47	Maison des associations		Public		
48	Maison des sports		Privé		
49	Salle municipale de la Monnaie		Public		
50	Salle municipale Jacques Houtin		Public		
50a	Aire de jeux - espaces verts		Public		
50b	Site de Cannelle		Public		
Services administratifs et équipements					
51	Mairie et Centre commun d'actions sociales		Public		
53	Trésor public		Public		
54	Poste (île)		Privé		
55	Police municipale		Public		
56	Centre social et annexe CPAM		Public		
57	Poste (Chesnaie)		Public		
58	Police nationale		Public		
59	EPI (aide d'orientation et d'insertion des jeunes)		Public		
60	Mairie annexe et Poste (Sorges)		Public		
61	Vespasiennes		Public		
61a	Antenne CPAM		Public		
61b	Bibliothèque associative		Public		
Lieux de culte					
62	Eglise de Sorges		Public		
63	Cimetière de Sorges		Public		
64	Eglise et Cimetière Saint Maurille		Public		
65	Eglise Saint Aubin		Public		
66	Cimetière Saint Aubin		Public		
66a	Monument aux Morts		Public		
Commerces					
67	Chemins des maisons rouges	Centre commercial	Privé		
68	Avenue de la Chesnaie	Centre commercial	Privé		
69	Place du Maréchal Leclerc	Marché	Public		

Les projets structurants

Projets

La Ville des Ponts de Cé a planifié plusieurs interventions qui auront un impact avec l'arrivée de nouveaux pôles générateurs de déplacement ainsi que des adaptations des cheminements.

Liste des interventions sur voiries

Ile du Château : travaux d'aménagement 1ère tranche

Saint Aubin : réalisation d'un parking rue Lucile Rozier (cimetière)

Avenue Jean Boutton : aménagements parcelle AP 513

Avenue Galliéni : voirie + trottoirs TPPL / signalisation LESOURD / Feux de signalisation / Mobilier urbain

Avenue de l'Europe : travaux d'aménagement suite à la construction d'un lotissement

Rue Talot : création d'un parking / réfection voirie / éclairage et signalisation

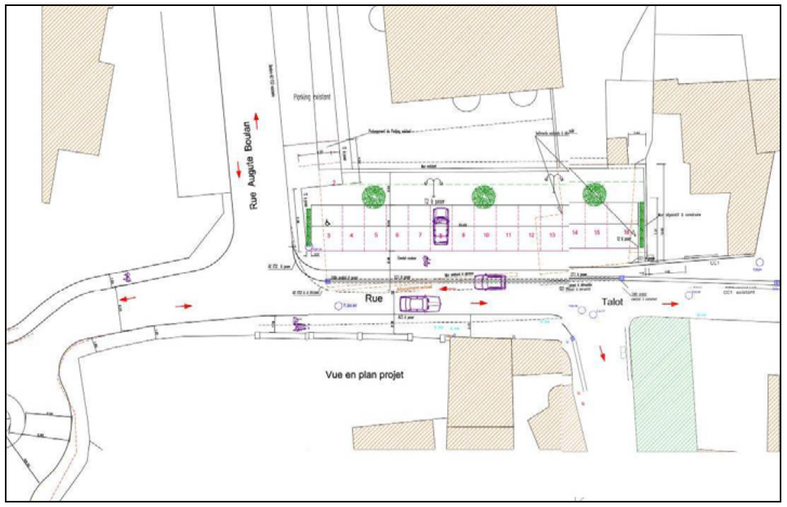

Ruelle des Grands Jardins : réfection voirie et candélabres

Rue Lefevre : aménagement voirie

Rue Jean Macé : garde corps perception

Projets urbains

ZAC du Moulin Marcille

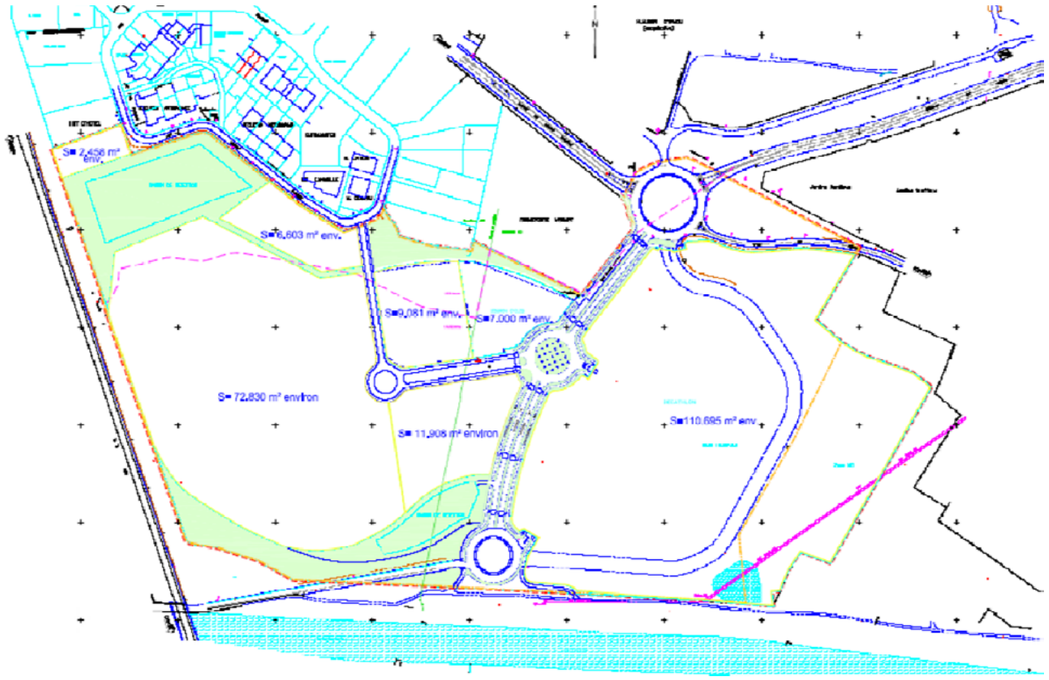

Zone d'activités de Sorges et ZAC du Moulin

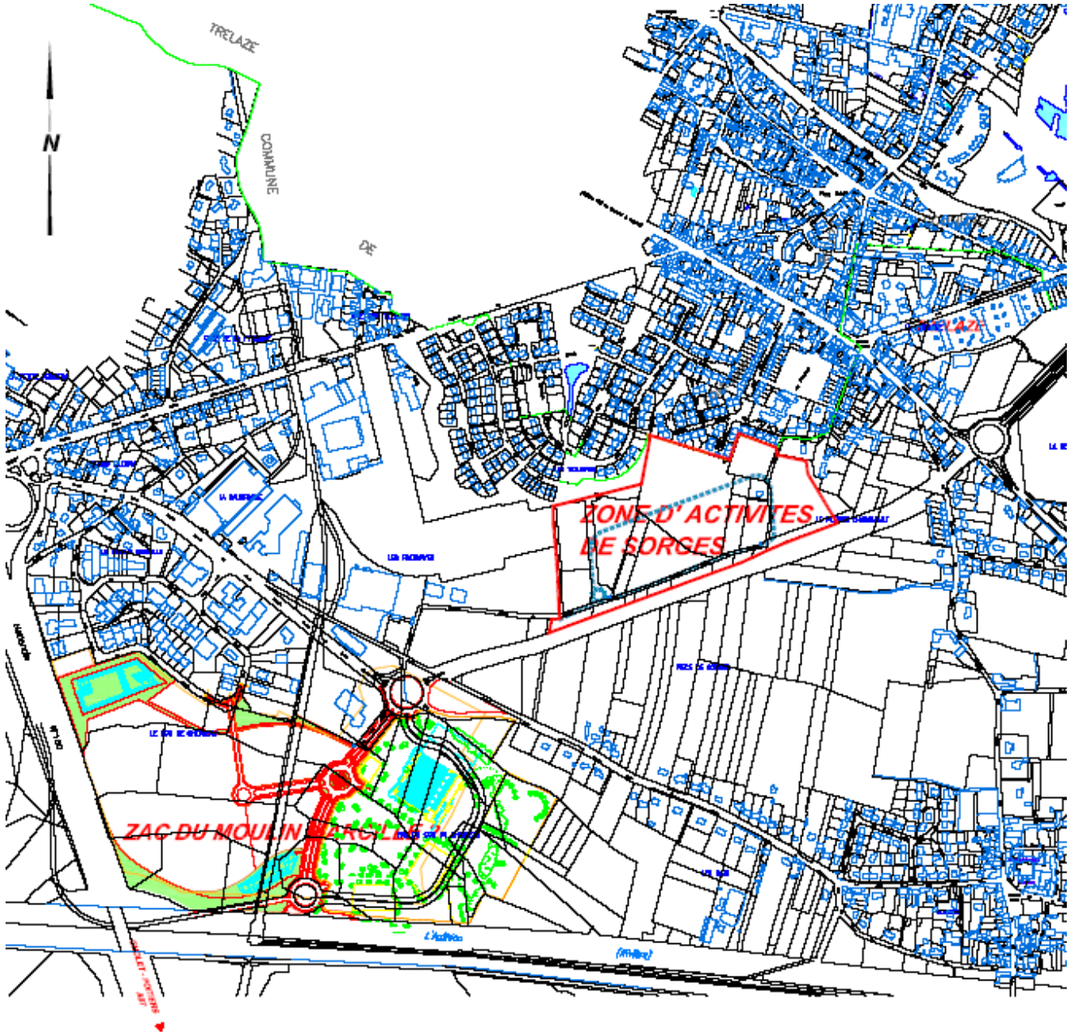

Quartier Grandes Maisons



ZAC des Mazeries



Zone d'activités Jean Boutton



Secteur Cannelle

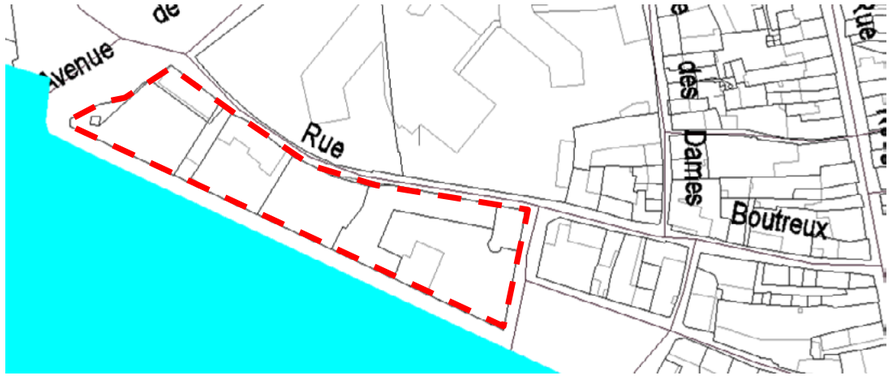

Cartes de repérage des pôles

Localisation des pôles

L'ensemble des pôles identifiés précédemment ont été intégrés sur la carte du périmètre d'étude.

Pour en faciliter la lecture nous avons procédé à un découpage par quartier.

Passage terrain

En partant de la liste des pôles nous avons parcouru le territoire afin d'identifier les axes qui permettaient d'accéder à chaque site.

3 modes de déplacement sont utilisés au quotidien par les Personnes à Mobilité réduite :

- la voiture,
- la marche à pied,
- le transport en commun.

Nous avons dissociés les axes sur lesquels les déplacements se font en voiture, pour les déplacements en transport en commun ou à pied, les usages actuels correspondent aux cheminements qui sont adaptés : faibles pentes, pas d'obstacle, trajets directs, circulation apaisée.

Les axes en rouge correspondent aux cheminements vers les pôles qui se font majoritairement à pied, ces axes seront à traiter en priorité. Les axes en pointillé orange correspondent à des trajets motorisés, leur traitement est plus lourd et peu pertinent car ils permettent de relier des sites isolés où la voiture reste le meilleur moyen d'accès.

Projets de la ville

La carte page suivante localise les projets structurant, les traits rouges identifient des axes à adapter pour permettre l'accès piéton à ces projets.

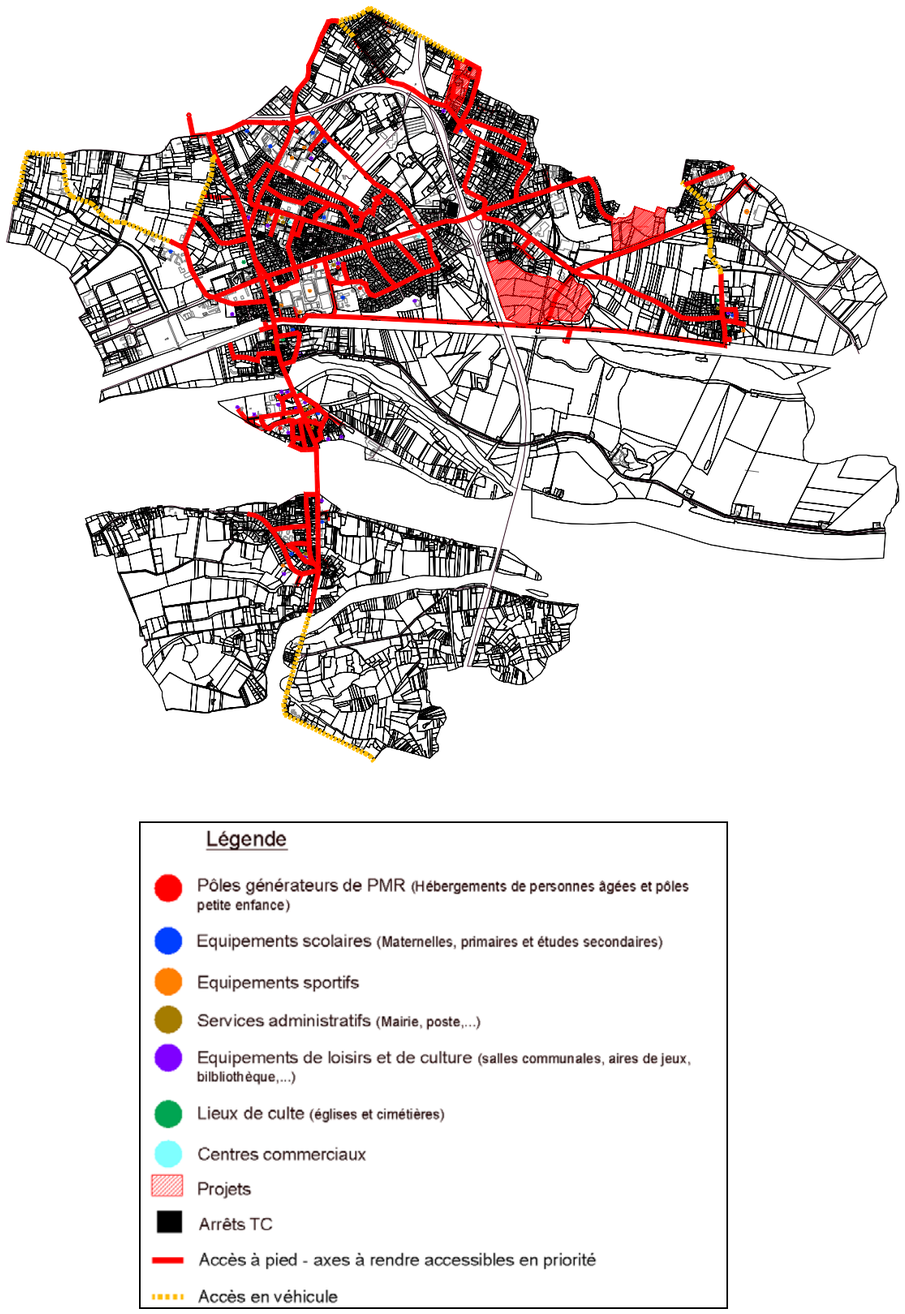

La Chesnaie – Pouillé (est)

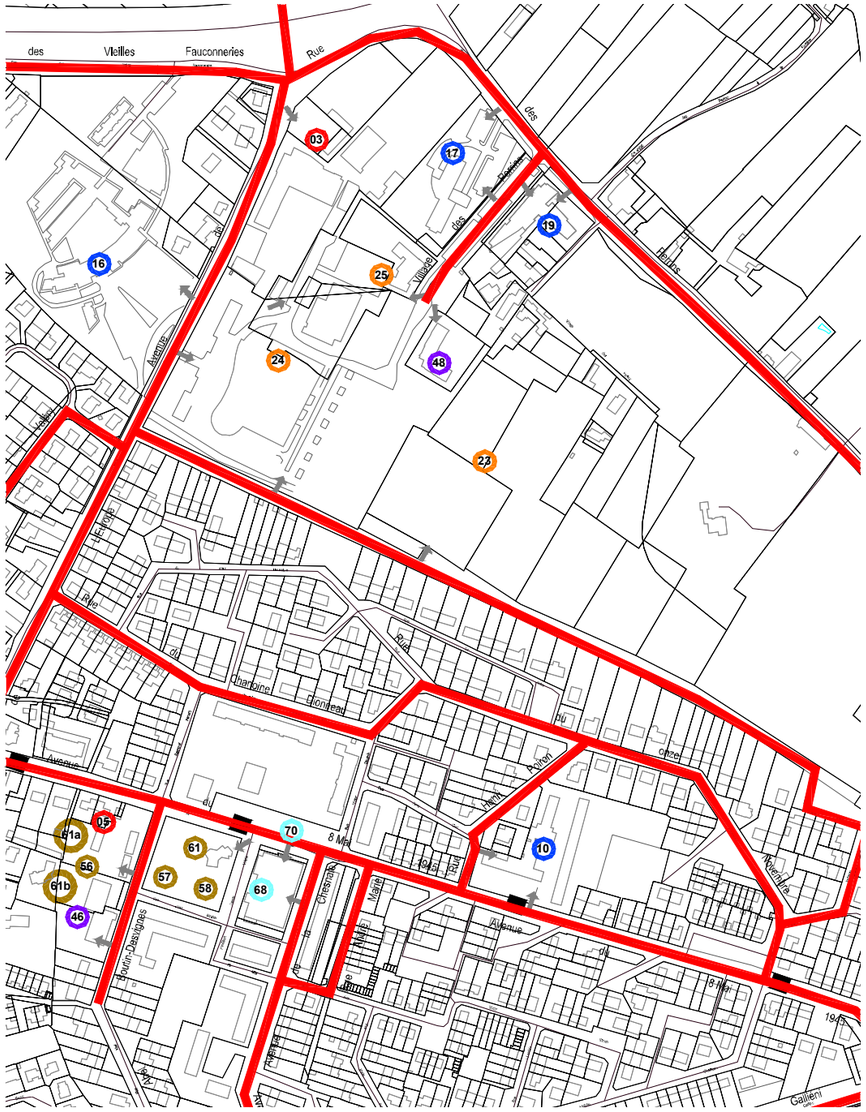

La Chesnaie – Pouillé (ouest)

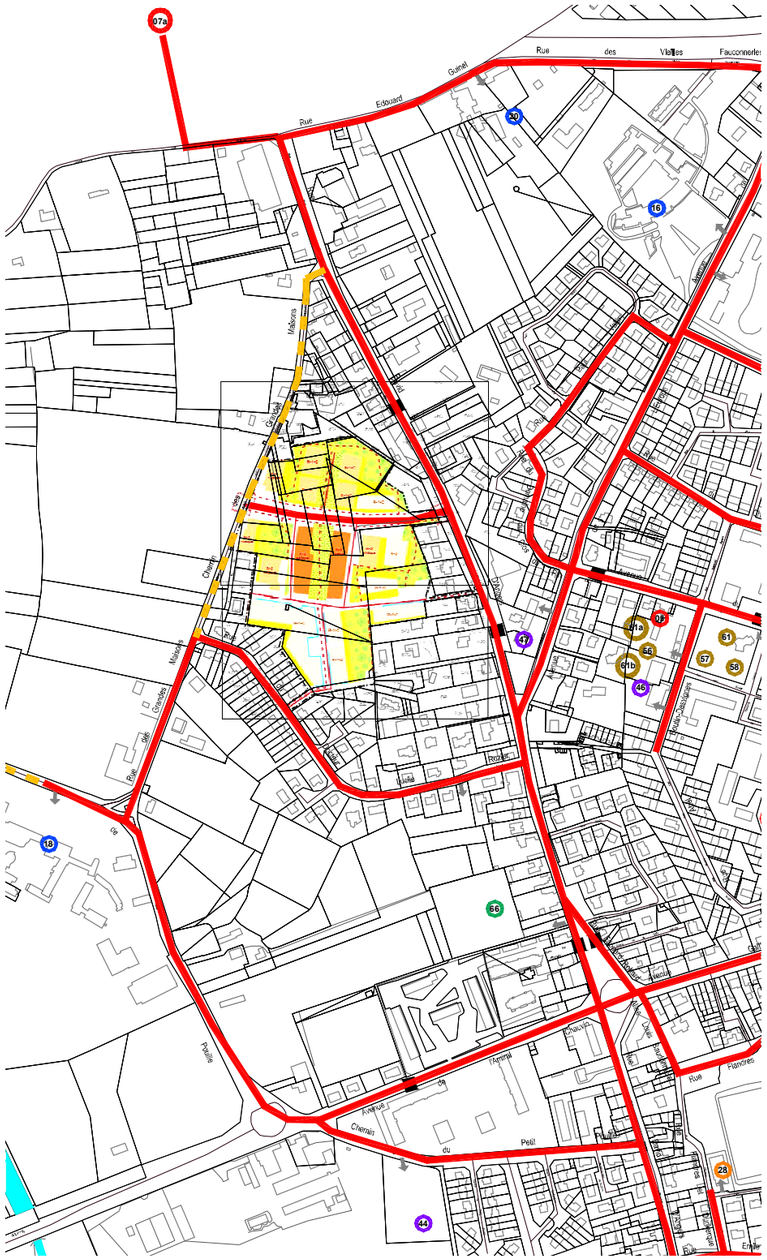

La Monnaie – Halopé – Brosse – Perrière

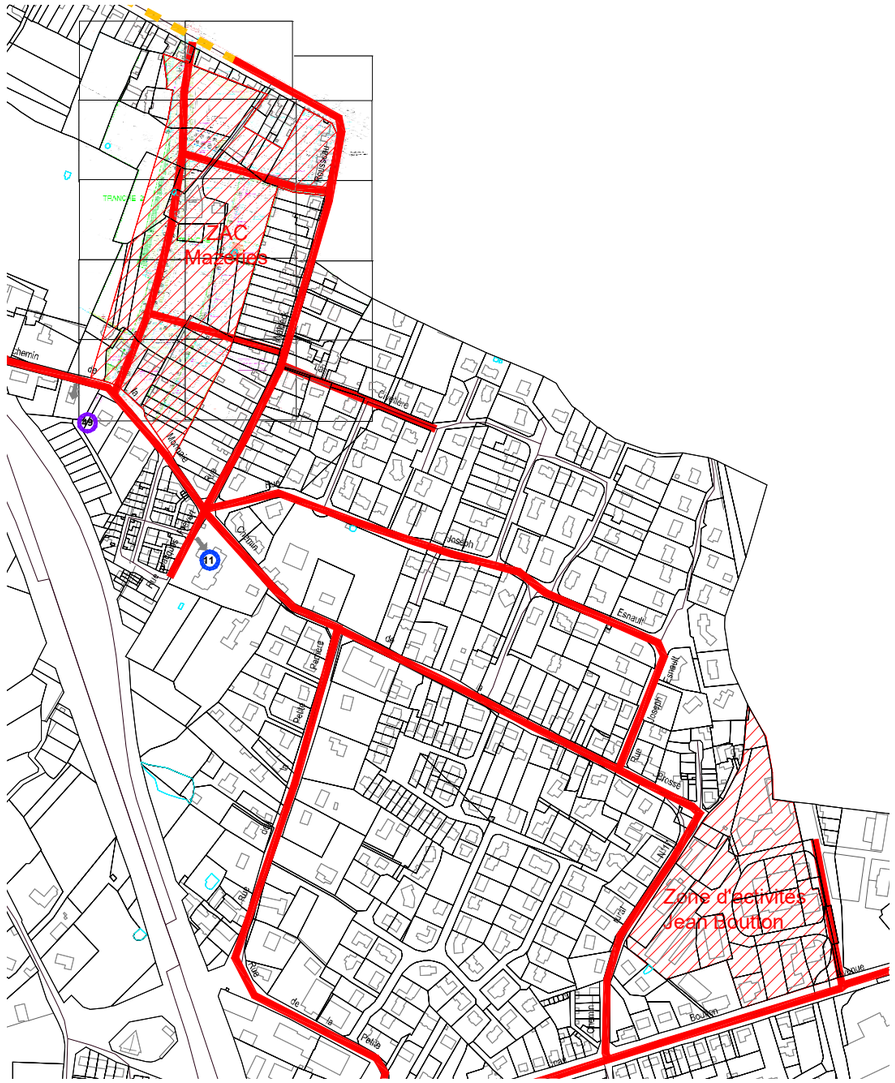

La Guillebotte (ouest)

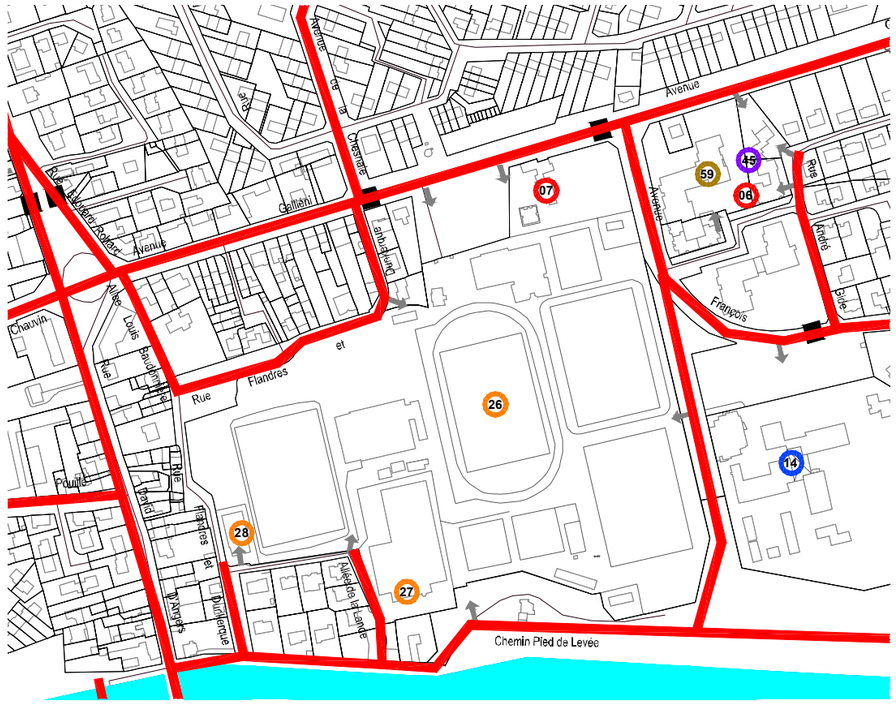

La Guillebotte (est)

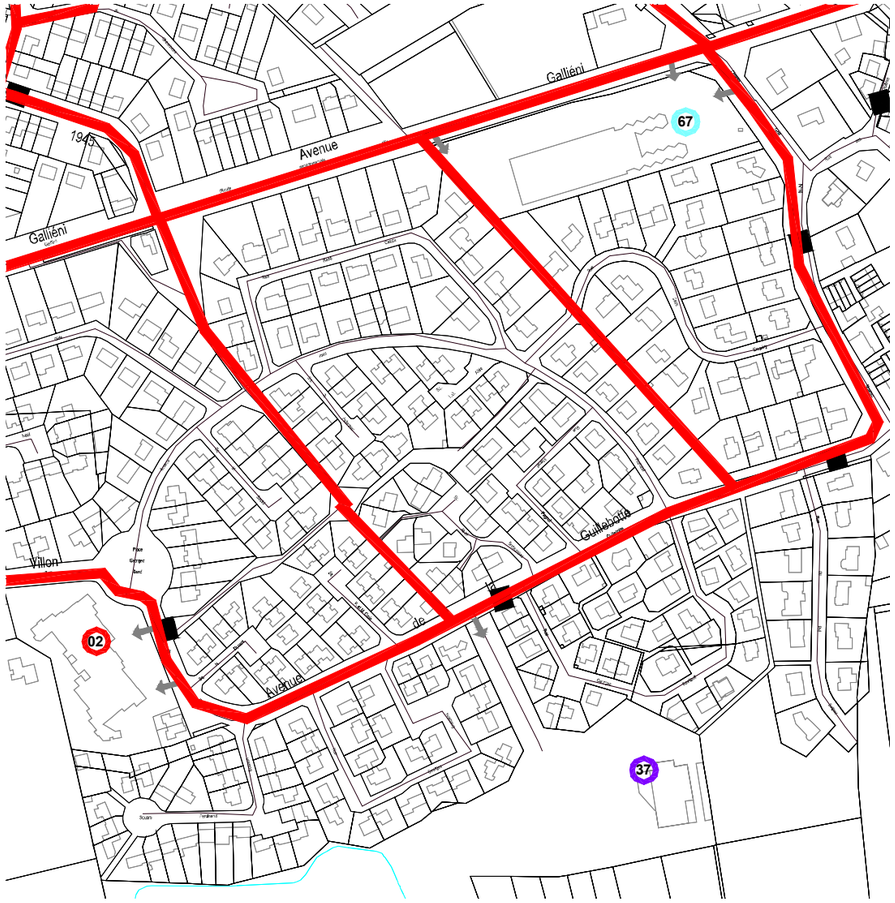

Sorges – Pyramide – Moulin Marcille (Ouest)

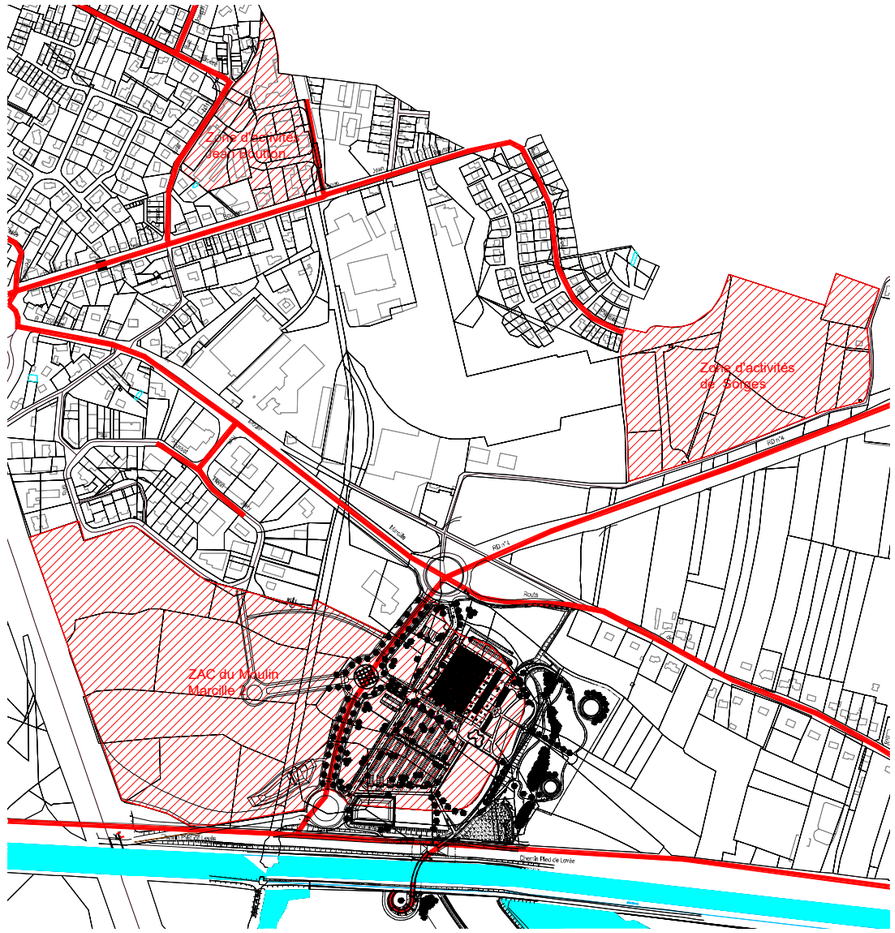

Sorges – Pyramide – Moulin Marcille (Est)

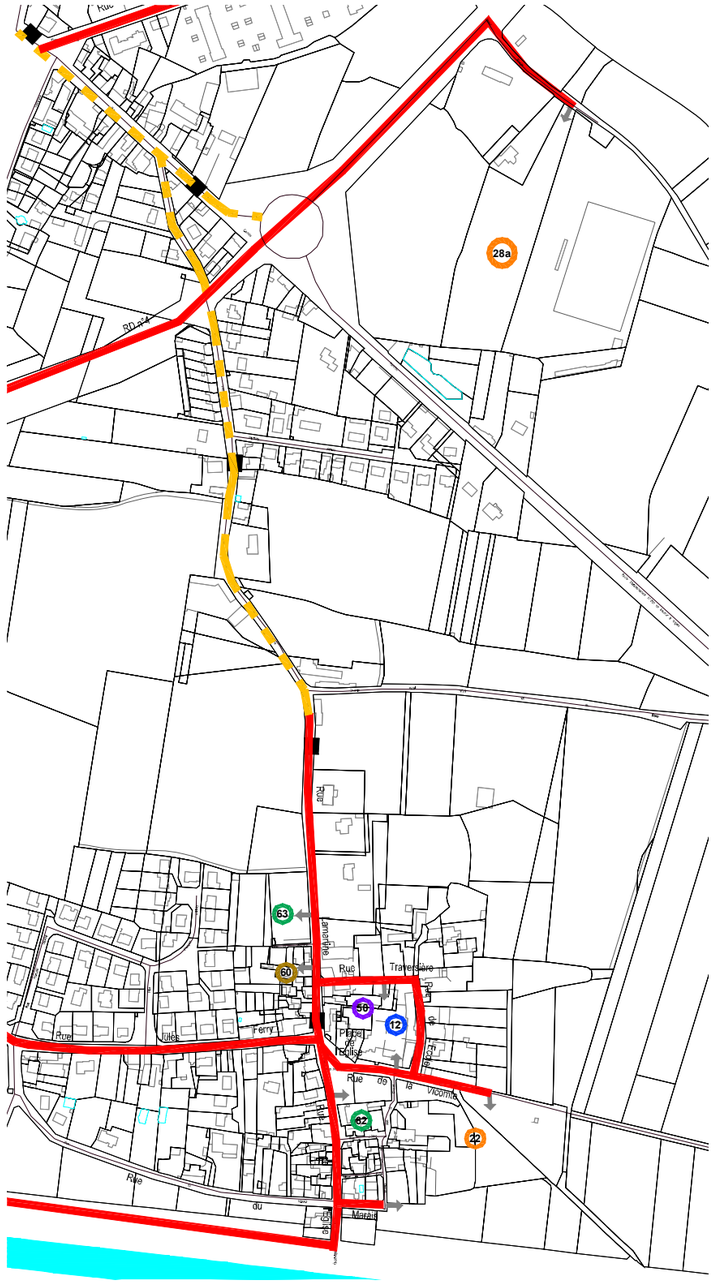

L'Île - Saint Aubin

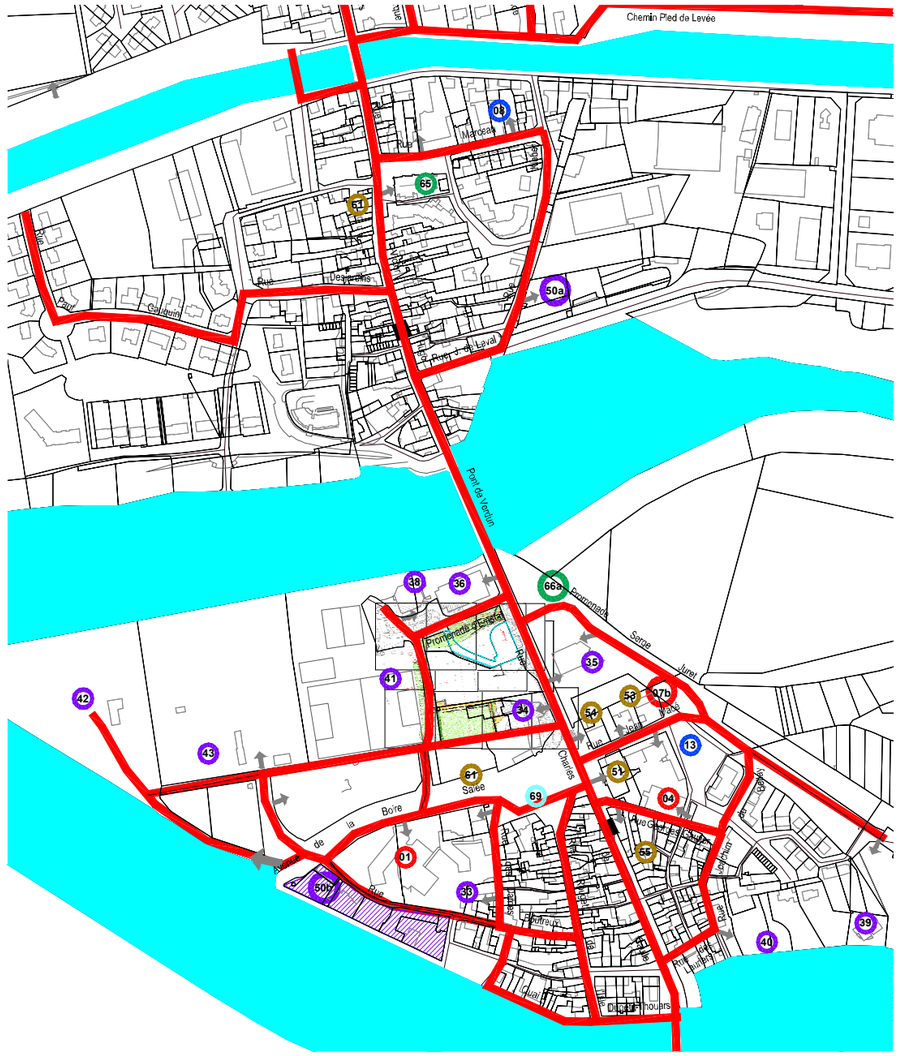

Saint Maurille – Val du Louet

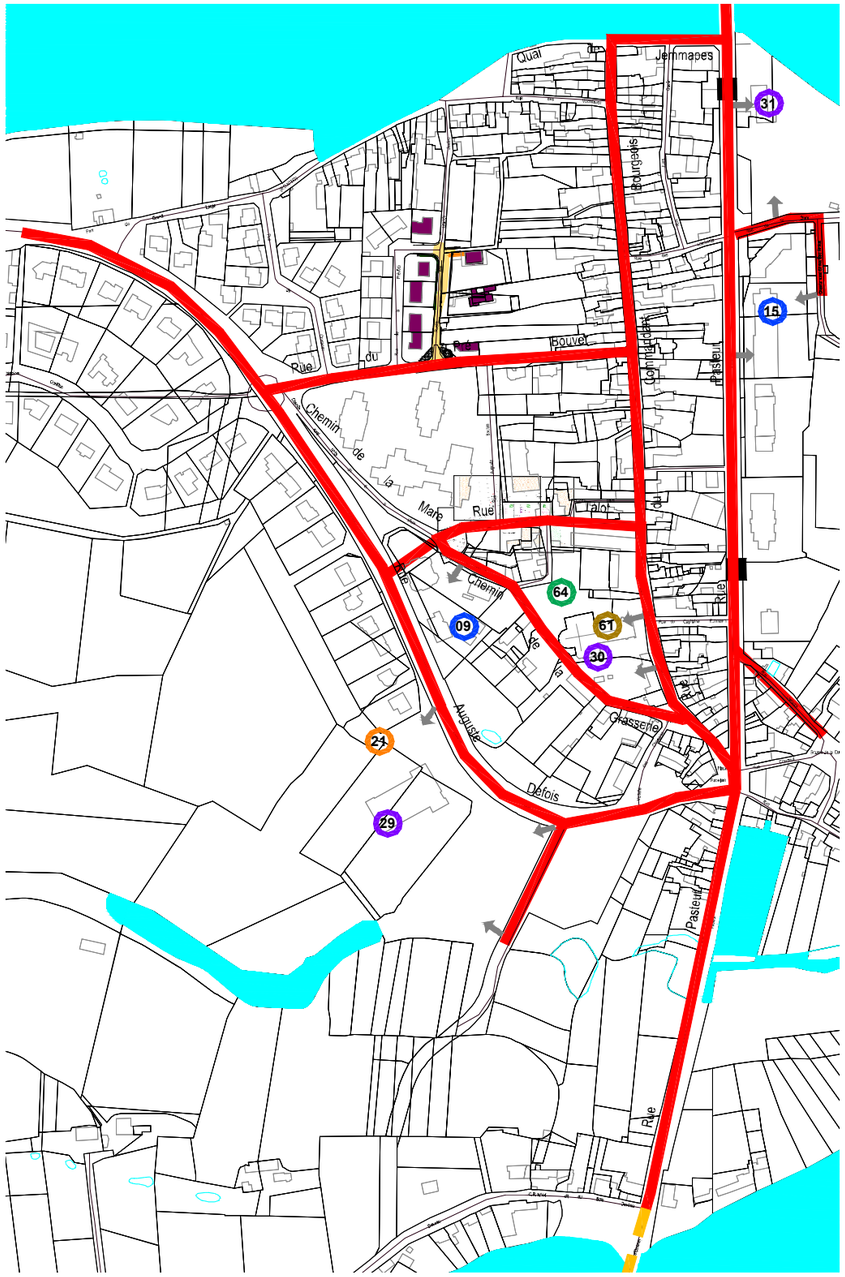

Détail des établissements commerciaux

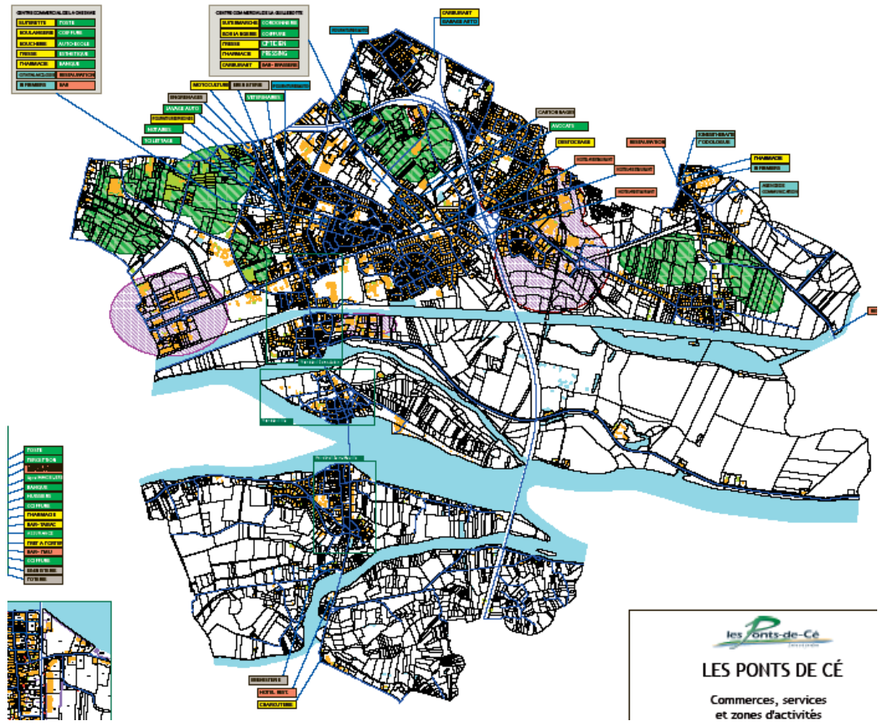

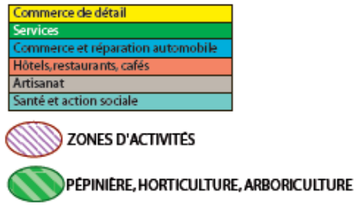

Saint Maurille

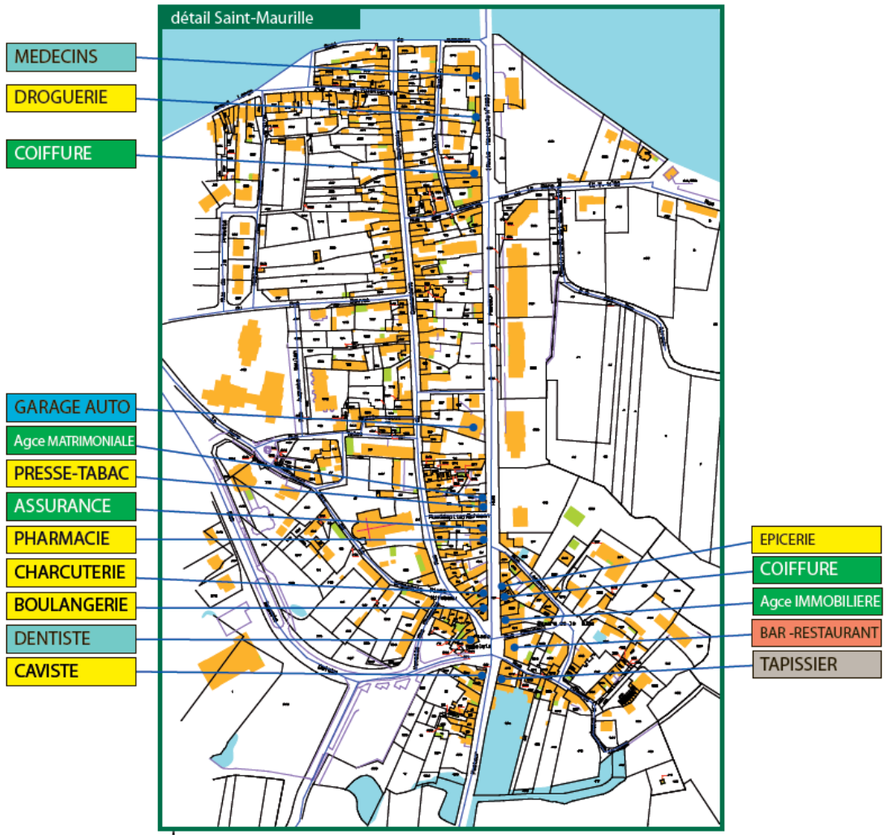

Île

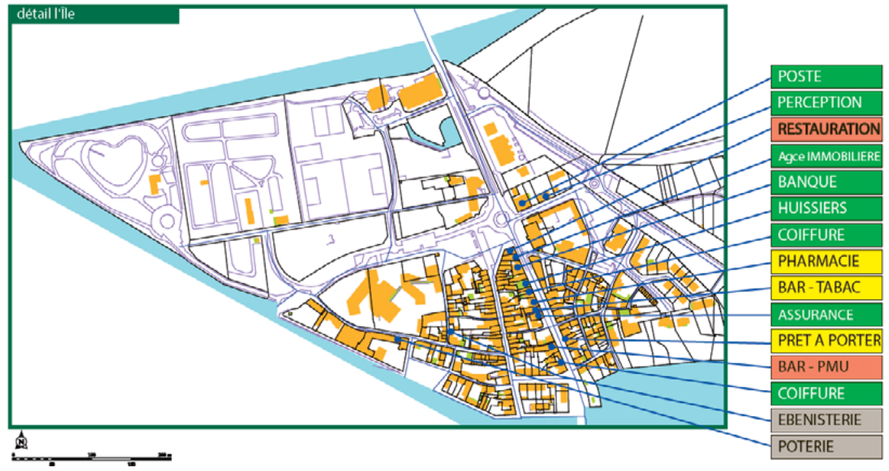

Sorges

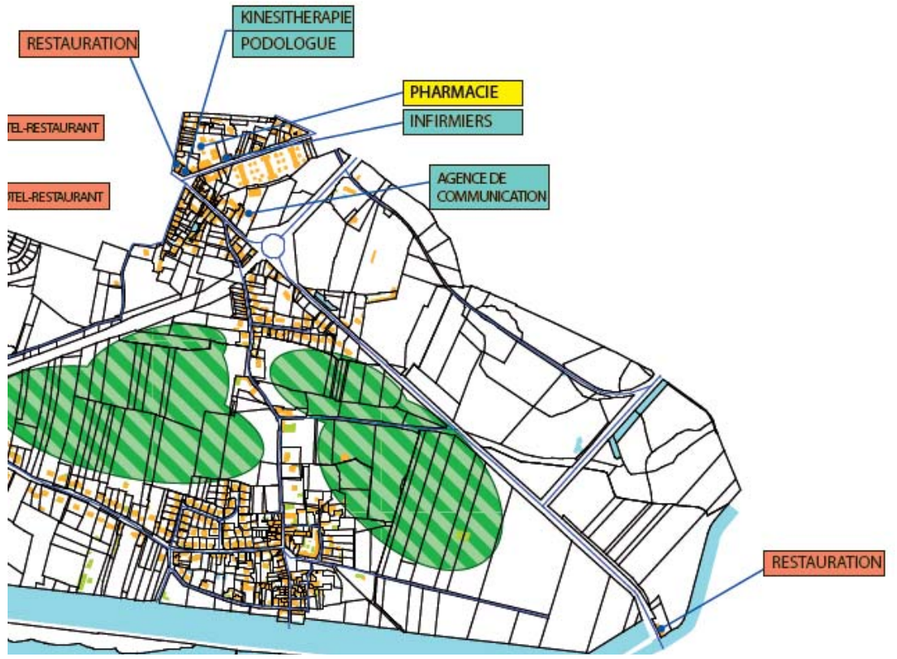

Saint Aubin

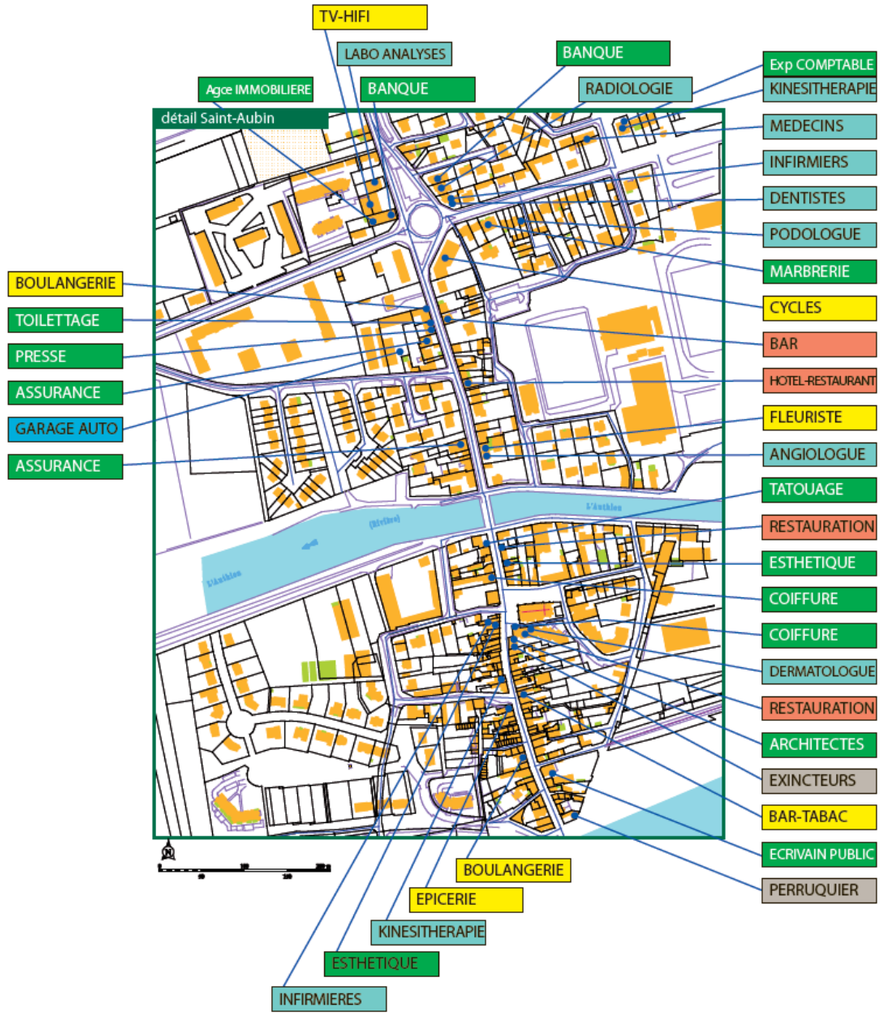
TV-HIFI
LABO ANALYSES
BANQUE
Agce IMMOBILIERE
BANQUE
RADIOLOGIE
détail Saint-Aubin
Exp COMPTABLE
KINESITHERAPIE
MEDECINS
INFIRMIERS
DENTISTES
PODOLOGUE
MARBRERIE
CYCLES
BAR
HOTEL-RESTAURANT
FLEURISTE
ANGIOLOGUE
TATOUAGE
RESTAURATION
ESTHETIQUE
COIFFURE
COIFFURE
DERMATOLOGUE
RESTAURATION
ARCHITECTES
EXINCTEURS
BAR-TABAC
ECRIVAIN PUBLIC
PERRUQUIER
BOULANGERIE
TOILETTAGE
PRESSE
ASSURANCE
GARAGE AUTO
ASSURANCE
BOULANGERIE
EPICERIE
KINESITHERAPIE
ESTHETIQUE
INFIRMIERES

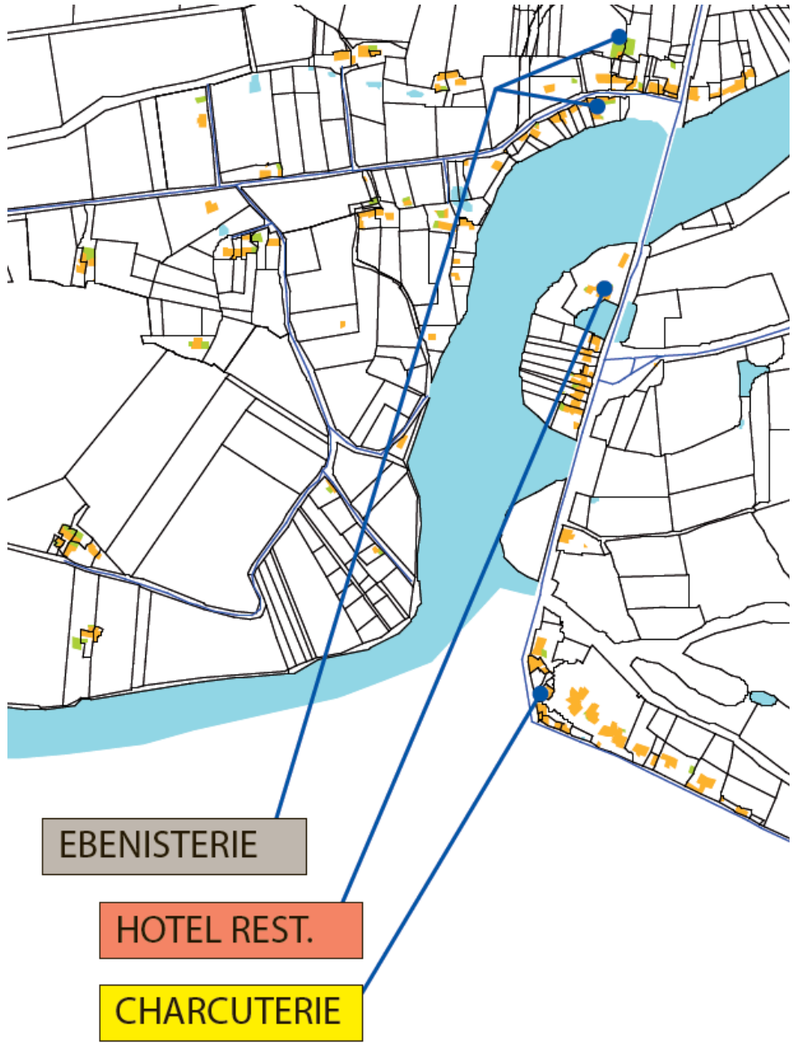
EBENISTERIE
HOTEL REST.
CHARCUTERIE

La Monnaie

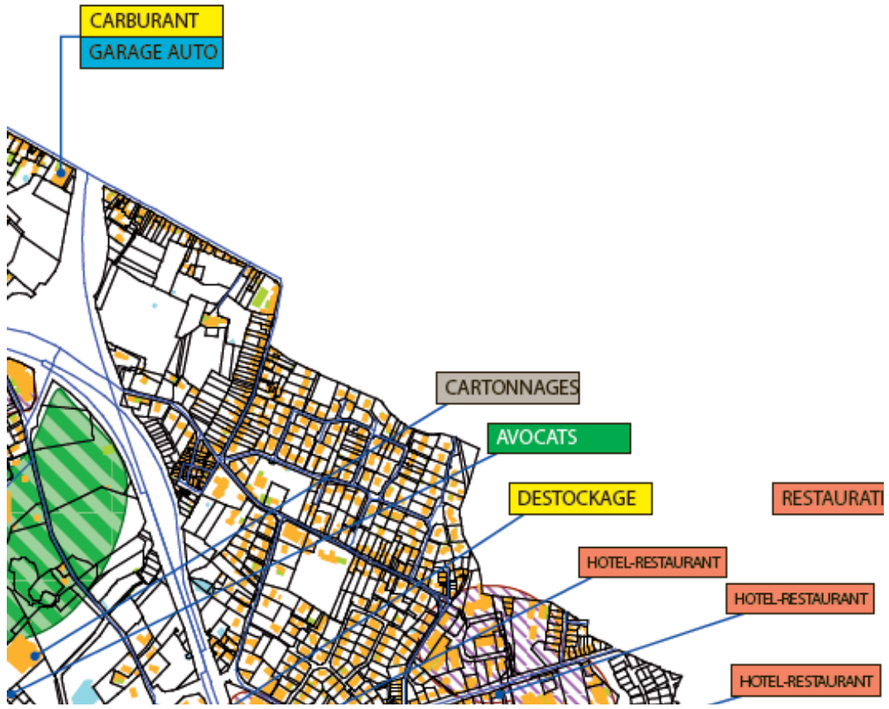

La Chesnaie



CENTRE COMMERCIAL DE LA CHESNAIE

SUPERETTE	POSTE
BOULANGERIE	COIFFURE
BOUCHERIE	AUTO-ECOLE
PRESSE	ESTHETIQUE
PHARMACIE	BANQUE
OPHTALMOLOGIE	RESTAURATION
INFIRMIERS	BAR

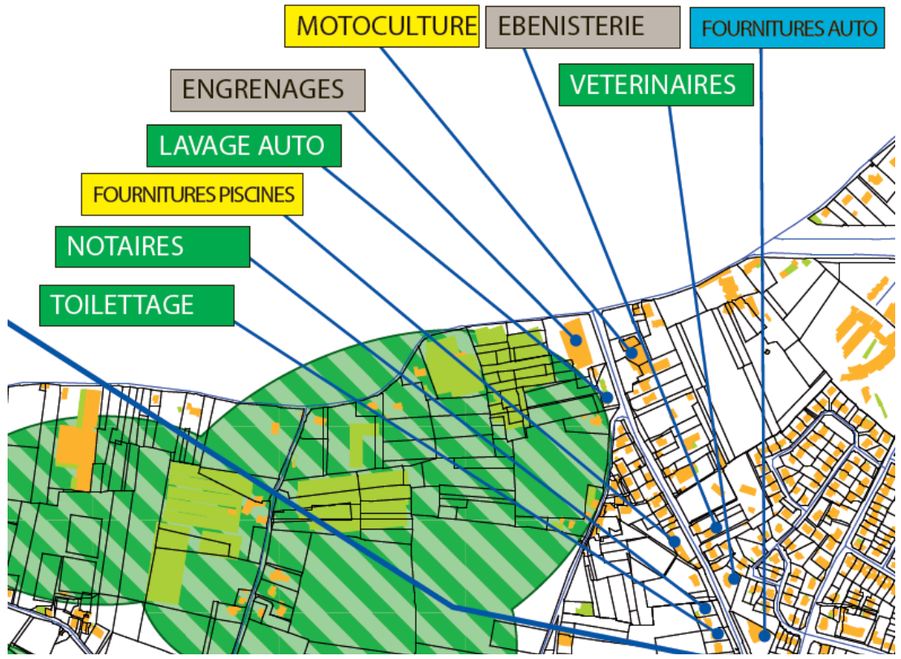



La Chesnaie / La Guillebotte

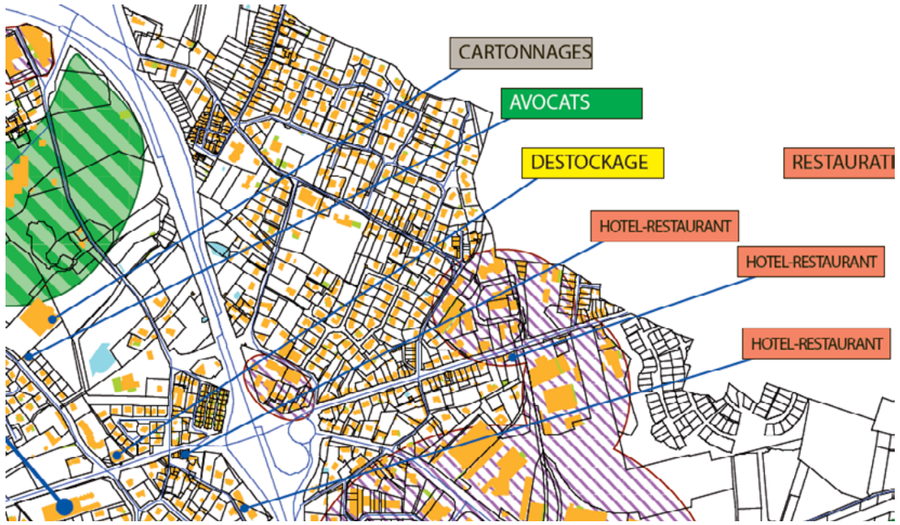

La Guillebotte



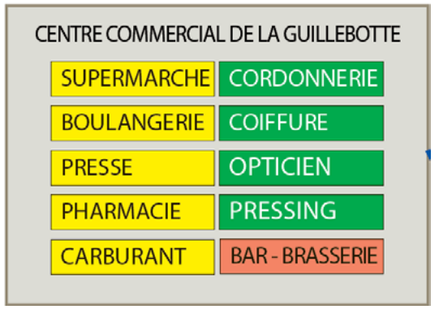

La fréquentation PMR par secteurs

Les distances d'accès piéton

Carte des centralités

Un élément important d'analyse concerne la distance qui peut être parcourue pour rejoindre un pôle.

En fonction du handicap les distances parcourues ne sont pas les mêmes et la recherche d'activités concentrées est privilégiée. Il est par exemple plus simple de retrouver des commerces ou des activités concentrées plutôt que de devoir parcourir de longues distances.

La carte ci-dessous identifie les centralités existantes et leurs aires d'attractivités. En dehors de ces aires l'usage de véhicules motorisés est souvent privilégié.

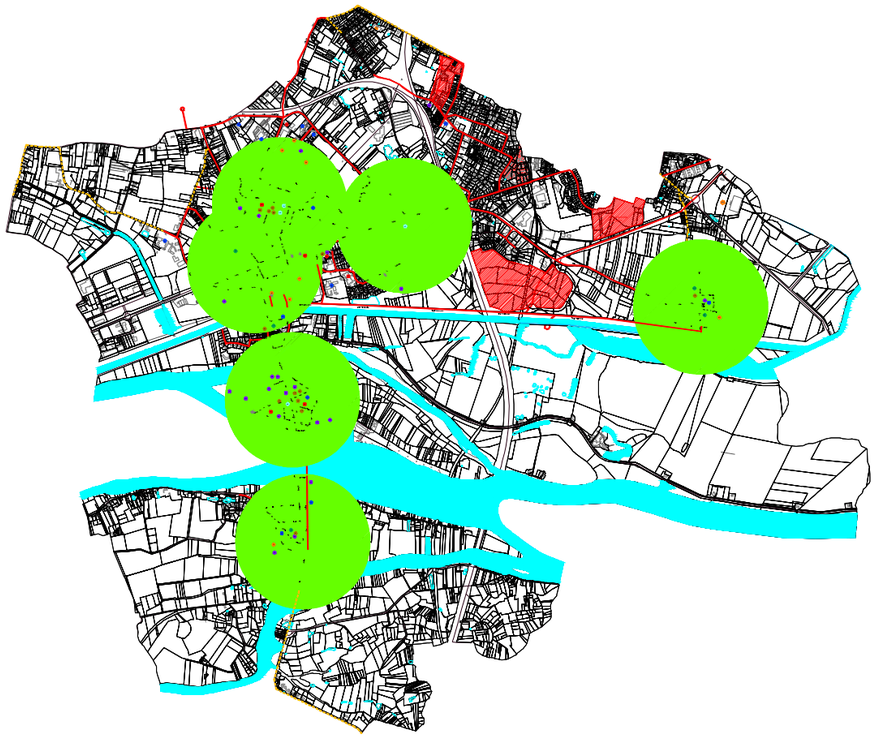

Secteur Saint Maurille – Île – Saint Aubin

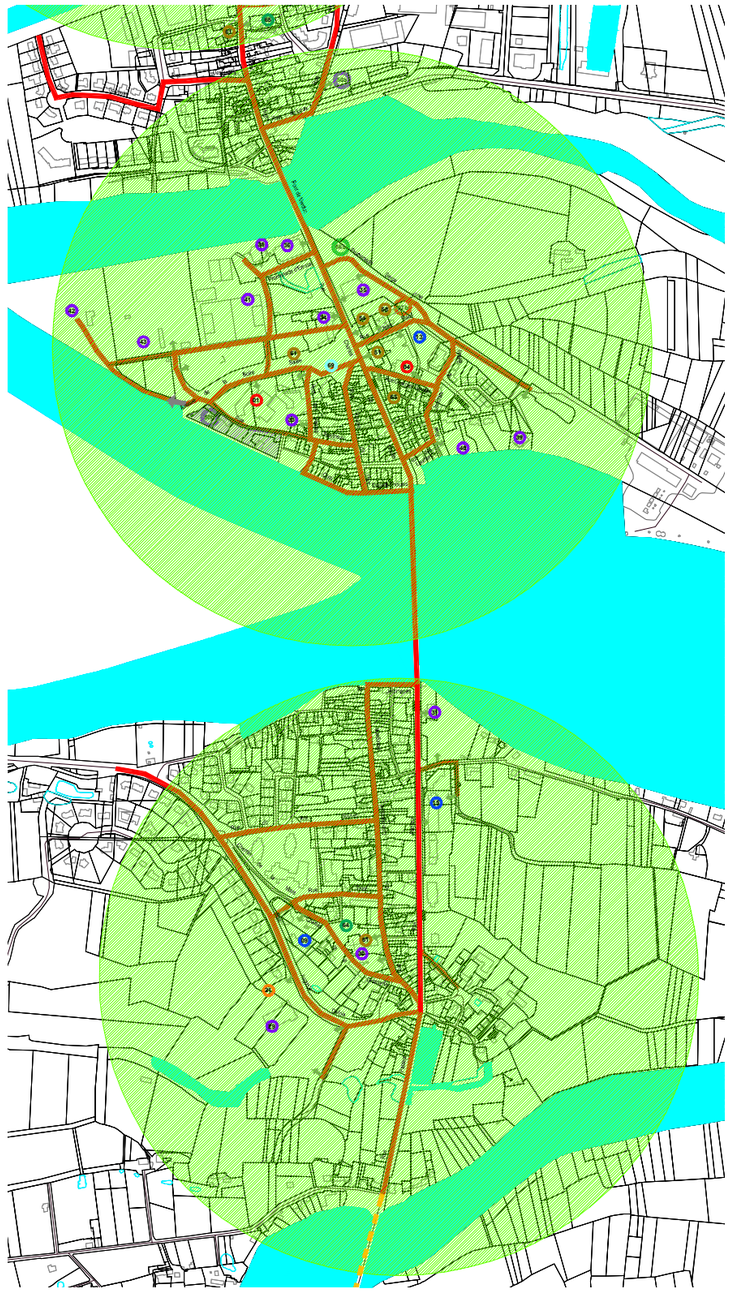

Secteur Guillebotte – La Chesnaie

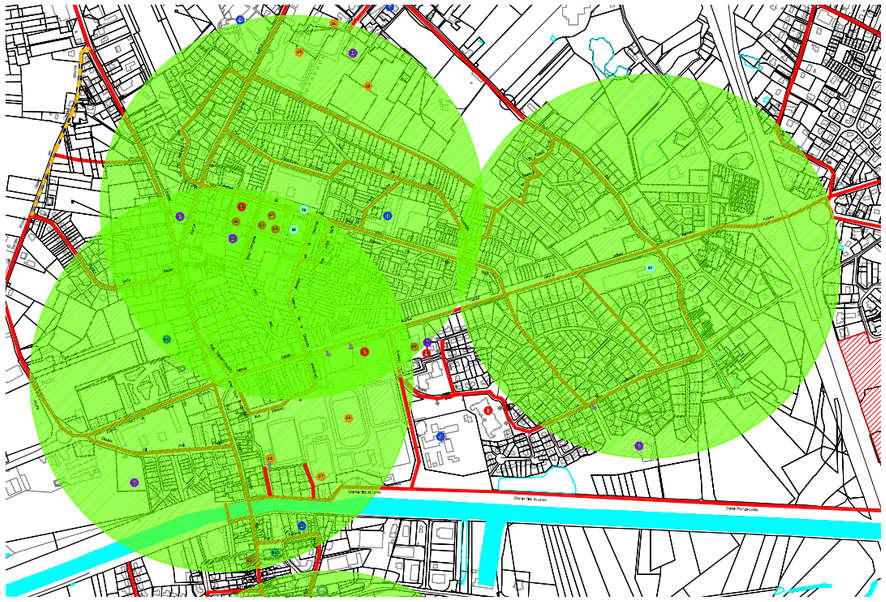

Secteur Sorges



Carte des concentrations de déplacement

Pour compléter les échanges précédemment évoqués nous avons observé sur le terrain les comportements et les axes les plus fréquentés par les PMR.

La carte ci-dessous présente une première cartographie des axes ou des secteurs les pus fréquentés.

Le hachurage rouge correspond à des cheminements quotidiens et réguliers des PMR, le hachurage orange correspond à des cheminements plus diffus.

Cette carte sera affinée en fonction de nos relevés complémentaires et des retours d'informations des gestionnaires.

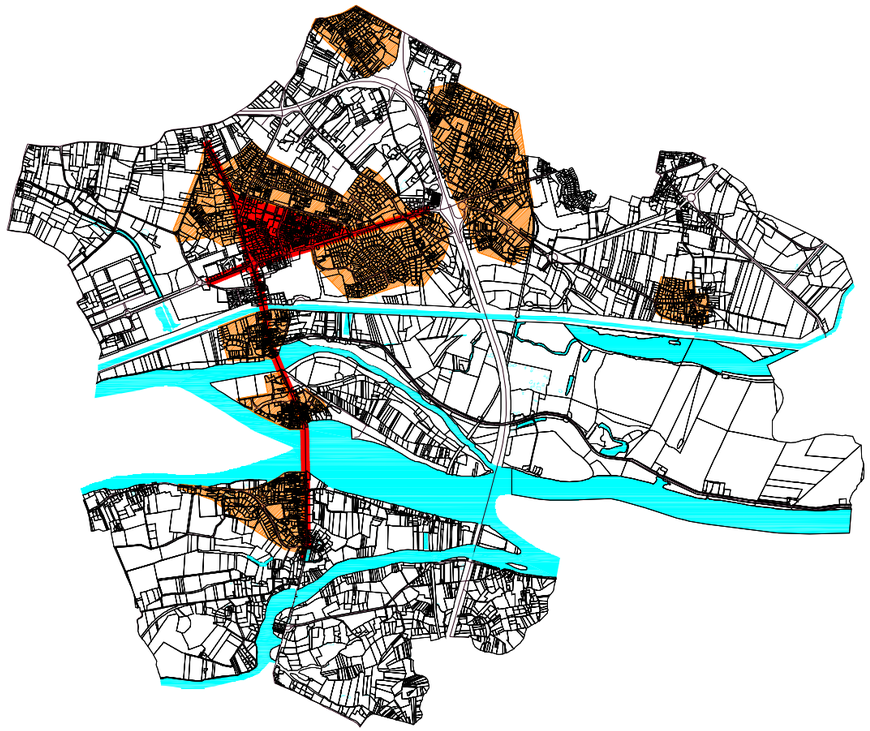

Relevé terrain

Objectif

Le but du relevé terrain était de faire un état des lieux de la situation actuelle (atouts, inconvénients, opportunités) afin d'expertiser l'accessibilité du territoire.

Méthodologie

Le relevé terrain a été effectué sur les axes repérés précédemment.

Ce réseau a été divisé en sections, lesquelles permettent d'identifier une portion de voirie pouvant être caractérisée par des largeurs (trottoir, chaussée) homogènes et des aménagements homogènes (présence de stationnement, absence de trottoir,…).

Des mesures et des photos ont été prises sur chacune des sections.

Exemple de rendu de section :

Sections	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S121	Rue Emile Joulain	Nord : 1,55m Sud : 2,30m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 7 arbres (passage 1,05m)	aucun

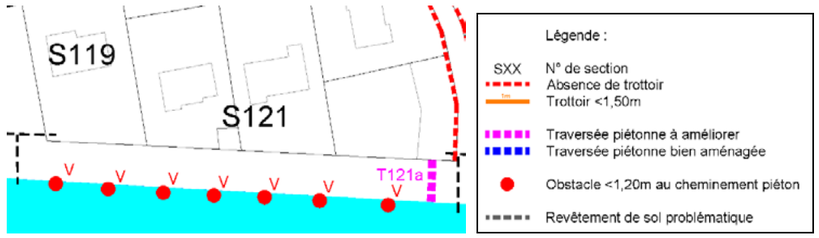

L'ensemble des sections relevées sur le périmètre d'étude se trouve dans l'annexe technique de ce document.

Ce relevé terrain permettra également d'élaborer les préconisations et de réaliser une estimation afin de rendre le réseau accessible.

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Observations relevées

Bilan

Concernant les circulations horizontales, l'objectif était de repérer:

- Les largeurs de cheminement : inférieures à 1,50m,
- La qualité du revêtement : non-carrossable,
- Les obstacles sur le cheminement réduisant le cheminement à moins de 1,20m.

Les largeurs de cheminement

Selon le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006, la largeur du cheminement doit supérieur ou égal à 1,40m.

Dysfonctionnements

Les problèmes repérés sont les suivants :

- Rétrécissement des trottoirs dû au bâti :





- Absence de trottoir :





- Trottoirs trop étroits





- Dangers sur trottoir : absence de garde-corps, creux et hauteur des garde-corps<1m




Observations relevées (suite)

Les largeurs de cheminement (suite)

Propositions d'aménagements

Les préconisations à envisager concernant les largeurs de cheminements sont les suivantes :

- Cas de rétrécissements des trottoirs dû au bâti : mettre au même niveau la chaussée et les trottoirs en séparant simplement l'espace piéton et l'espace des véhicules par des pavés ou un revêtement de couleur différente. Cela est envisageable dans les rues du centre-ville où la circulation et la vitesse sont limitées.
- Cas d'absence de trottoirs : créer un trottoir d'1,50m d'un seul côté de la chaussée afin de limiter la réduction de la chaussée et des accotements.
- Cas de trottoirs trop étroit : élargir les trottoirs à 1,50m en supprimant du stationnement, en modifiant les sens de circulation d'une rue ou en supprimant du mobilier superflu.
- Prévoir du jalonnement piéton permettrait de guider les PMR vers les rues accessibles et donc de leur faire éviter celles où le cheminement est rendu plus difficile.

Observations relevées (suite)

Le revêtement

Selon le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006, le cheminement doit être non meuble et non glissant afin de faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

Dysfonctionnements

Les problèmes relevés concernant le revêtement sont les suivants :

- Revêtements stabilisés ou en pavé :





Ces revêtements rendent difficile la circulation des personnes à mobilité réduite.

- Revêtements déformés par des racines d'arbre :





Ces revêtements en mauvais état rendent dangereux le cheminement des PMR (bombements, creux).

- Revêtements enrobé dégradés :





Propositions d'aménagement

La seule préconisation concernant ce dysfonctionnement est de revoir le revêtement des trottoirs en mauvais état, par exemple en enrobé ou tout autre matériau non-meuble.

La surface doit avant tout être plane, non glissante, de texture la plus régulière possible et praticable par tous les temps. Les matériaux meubles sont à éviter.

Observations relevées (suite)

Les obstacles

Selon le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006, la largeur du cheminement peut être réduite à 1,20m lors du passage d'un obstacle.

Concernant les panneaux de signalisation, on doit avoir une hauteur sous panneau de minimum de 2,20m.

Les trous et fentes présents sur un cheminement piéton doivent être inférieurs à 2cm.

Dysfonctionnements

Les problèmes repérés sont les suivants :

- Réduction du cheminement inférieur à 1,20m par des obstacles permanents :





Ces obstacles peuvent être des poteaux électriques, des arrêts de bus, des armoires électriques, des panneaux de jalonnement ou de police.

- Réduction du cheminement inférieur à 1,20m par des obstacles non-permanents :







Ces obstacles peuvent être des enseignes de commerce, des étalages ou des véhicules en stationnement

- Stationnement aménagé réduisant le cheminement :

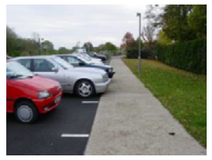



Observations relevées (suite)

Les obstacles (suite)

- Panneau de signalisation avec une hauteur inférieur à 2,30m :





Une hauteur sous panneau non réglementaire peut-être dangereuse pour le cheminement des PMR, notamment des malvoyants.

- Trous et fentes supérieurs à 2cm :





Les cannes ou les roues d'un fauteuil roulant peuvent s'y bloquer.

- Ressauts supérieurs à 2cm de hauteur :



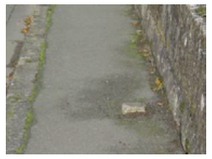

Ces sont en général des bordures ou des regards.

- Pentes et dévers :





Propositions d'aménagements

Les préconisations envisagées afin de réduire la difficulté du cheminement en raison des obstacles sont les suivants :

- Déplacer les obstacles pouvant l'être (enseigne d'un restaurant par exemple),
- Elargir le trottoir,
- Réduire la largeur des trous en changeant les grilles de caniveau.

Observations relevées (suite)

Les traversées piétonnes

Une traversée piétonne réglementaire doit répondre aux critères suivants :

- marquage au sol visible aux dimensions réglementaires
- bandes podotactiles de la longueur du passage piéton (minimum d' 1,20m) à chaque extrémité et au centre dans le cas d'un îlot refuge
- bateau de largeur 1,40m, dans l'alignement du passage piéton,
- abaissés de trottoir à 2cm de hauteur à chaque extrémité,
- facultatif : potelets réglementaires avec extrémité supérieure de couleur différenciée,

Dysfonctionnements

Les problèmes repérés concernant les traversées piétonnes sont les suivants :

- Absence de bateau :





- Abaissé de trottoir >2cm :





Sans présence d'abaissé de trottoir, le passage d'une traversée piétonne est rendu très difficile, voir impossible pour les PMR.

- Absence de bandes podotactiles





Les photos ci-dessus illustrent quelques-unes des rares traversées piétonnes équipées de bandes podotactiles.

Observations relevées (suite)

Les traversées piétonnes (suite)

- Faible visibilité liée au stationnement





Le stationnement est aménagé à moins de 2,30m de la traversée.

- Traversée longue >8m sans ilot





- Marquage au sol en mauvais état :





Un marquage en mauvais état est moins visible pour les usagers de la route ce qui rend les traversées piétonnes dangereuses.

- Mauvais positionnement d'une traversée :



Observations relevées (suite)

Les traversées piétonnes (suite)

- Traversée non-protégée du stationnement





Propositions d'aménagements

Les préconisations envisagées pour les traversées piétonnes sont :

- Equiper les traversées de bandes podotactiles,
- Entretenir régulièrement le marquage des passages piétons,
- Installer des potelets réglementaires aux traversées,
- Créer des abaissés de trottoirs aux traversées pour faciliter le passage des PMR,
- Déplacer le mobilier urbain gênant le cheminement des PMR ou décaler les traversées.

Observations relevées (suite)

Le stationnement

Dysfonctionnements observés

De nombreuses places réservées PMR ne sont pas aux normes ou les aménagements les accompagnant ne sont pas adaptés :





Les places ne présentent pas toutes de surlargeur permettant aux usagers de sortir du véhicule et d'effectuer leur descente en toute sécurité.




La signalisation de police horizontale et/ou verticale est absence, incomplète ou non-conforme.

Propositions d'aménagement

Les préconisations envisagées pour les places de stationnement sont :

- Equiper en signalisation de police verticale les places d'un panneau de police B6a1 ou B6d1 + un panonceau M6h en position,
- Equiper en signalisation de police horizontale le marquage des places,
- Elargir à 3,30m les places concernées,
- Créer des abaissés de trottoirs <2cm entre la place de stationnement et le trottoir,
- Positionner les places PMR au plus près de l'entrée des pôles recevant du public et créer des places en nombre suffisant.

Relevé avec Madame NARBONNE, malvoyante et Monsieur JOLLET, parent d'une personne en fauteuil roulant

Le 20/11/2009, nous avons rencontré Me NARBONNE et Monsieur JOLLET, personnes très concernée par la problématique de l'accessibilité à la voirie.

Nous avons parcourus ensemble un itinéraire qu'ils empruntent fréquemment pour s'apercevoir des difficultés et des obstacles qu'elle rencontre et relevé ses impressions :

- Pour les personnes en fauteuil roulant les contraintes majeures sont les pentes et dévers, les ressauts, les obstacles qui réduisent les largeurs de passage.
- Le revêtement de sol sur la rue Victor Hugo est inconfortable : les portions de trottoir en dallage ou en enrobé « raccordé » peuvent bloquer sa canne. Elle doit lever sa canne pour ne pas être bloquée, mais de cette façon elle ne peut pas détecter tous les obstacles au raz du sol.
- La rue Victor Hugo est parsemée d'obstacles permanents ou non-permanents réduisant le cheminement : poubelle, stationnement, arrêt de bus, potelets, etc.
- Les 3 traversées du carrefour rue Victor Hugo / rue Desjardins sont dangereuses (absence de feu, bruit et vitesse excessive).
- Me Narbonne ne déplore pas l'absence de bande podotactile sur les traversées piétonnes de son quartier puisqu'elle connait leur existence. Elle reconnait cependant leur utilité sur les secteurs qu'elle ne connaitrait pas.
- La rue Victor Hugo est très bruyante en raison de la forte circulation et de la configuration de l'habitat. Ce bruit altère sa perception de l'espace (le bruit du contact de sa canne avec le sol pour reconnaitre un obstacle, le bruit des passants, etc.). Cette rue est si bruyante qu'elle n'avait pas eu connaissance d'un passage piéton équipé d'un dispositif sonore à deux pas de chez elle (près de l'église Saint-Aubin).



Revêtement en dallage



Enrobé « raccordé »



Arrêt de bus réduisant le cheminement



Obstacle non-permanent mais gênant



Passage piéton avec dispositif sonore



Dispositif sonore déclenché lorsque la traversée est possible

Relevé avec Monsieur LHUISSIER, personne en fauteuil roulant

Le 22/01/2010, nous avons rencontré M. HUISSIER, personne également très concernée par la problématique de l'accessibilité à la voirie.

Nous avons réalisé le même exercice, c'est-à-dire parcourir ensemble un itinéraire et relever les difficultés rencontrées :

- Pour les personnes en fauteuil roulant les contraintes majeures sont les pentes et dévers, les ressauts, les obstacles qui réduisent les largeurs de passage.
- La rue David d'Anger est parsemée d'obstacles permanents ou non-permanents réduisant le cheminement : poubelle, stationnement, arrêt de bus, etc.
- Les traversées du carrefour David d'Anger / Gallieni sont pour la plupart dangereuses.



Stationnement sur trottoir rue Gallieni (face au dentiste)



Dévers aux sorties des habitations, vigilance maximale



Absence d'aménagement piéton pour contourner l'abri bus



La pente trop forte (caniveau trop profond) oblige à lever le fauteuil



Obstacle fixe



Trottoir large, mais stationnement aménagé réduisant le passage et obstacles (candélabres)

D'autres points ont été abordés, mais en dehors du secteur d'étude :



Barrière ne permettant pas le passage au square Ferdinand Buisson (chemin emprunté pour la promenade)



Forte pente à la sortie de l'Intermarché, difficilement franchissable en montée avec les courses sur les genoux

Sections

Définition

Les voiries en agglomération ont été divisées en sections, lesquelles permettent d'identifier une portion de voirie pouvant être caractérisée par des largeurs (trottoir, chaussée) homogènes et des aménagements homogènes (présence de stationnement, absence de trottoir,…).

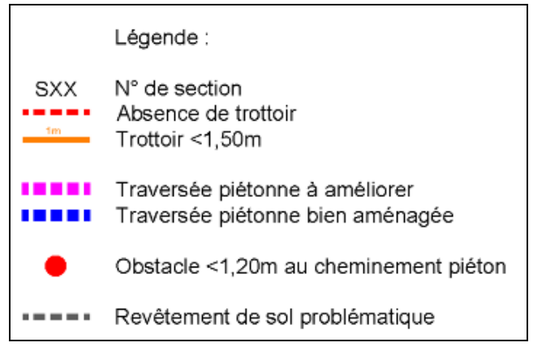

Légende obstacle :

P = panneau de police	A = arrêt/abri bus
J = panneau de jalonnement	PR = panneau de rue
R = réseau aérien	Ja = jardinière
C = candélabre	V = végétaux
B = bouche à incendie	F = feux tricolores
S = obstacle au sol	D = divers

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S2	16 à 26	Rue du Château	Nord : accotement 0,90m Sud : accotement 0,50m à 1,50m	3,60m	double sens	Nord : stabilisé Sud : stabilisé et enrobé	Oui	Oui	Oui	- 3 réseaux (passage 0,25m à 0,60m) - 1 panneau de rue (hsp 1,70m)	aucun

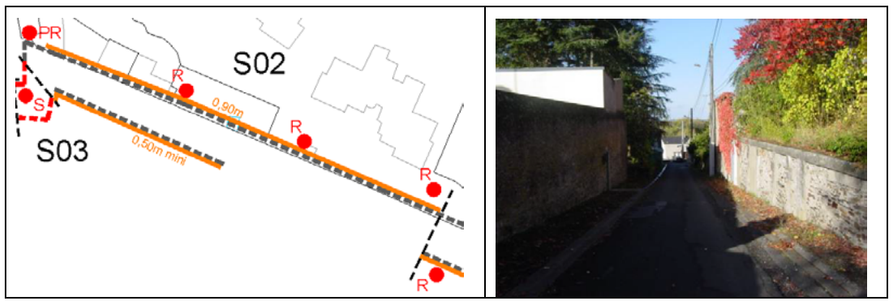

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S1	01 à 15	Rue du Château	Nord : 0,70m à 1,70m Sud : accotement 0,80m à 2,20m	3,90m	double sens	Nord : stabilisé et enrobé Sud : stabilisé et enrobé	Non	Non	Oui	- 4 réseaux (passage 0,65m à 1,10m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,90m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,10m) - 1 regard (ressaut>2cm)	- stationnement sur trottoirs

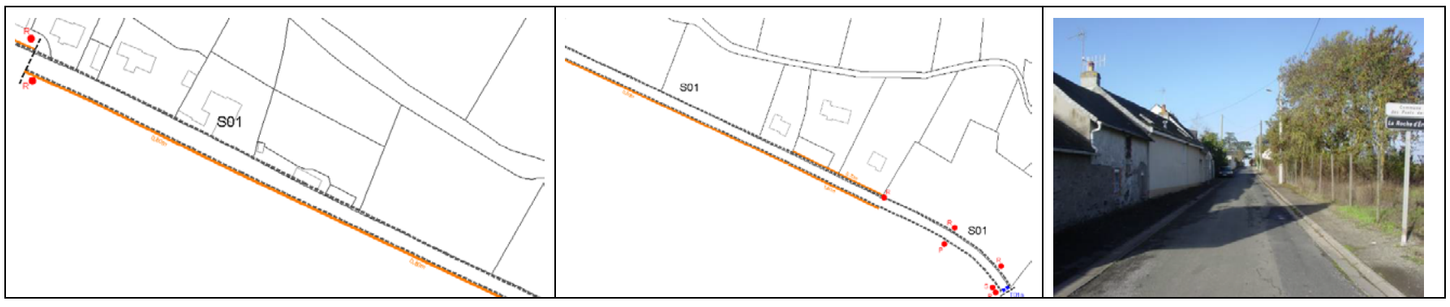

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T01a	1	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S4	29 à 37	Rue Maurice Berné	Ouest : 0,45m à 0,80m Est : 0,65m à 1,85m	7,30m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,90m) - 1 panneau de police (passage 0,70m) - 2 ressauts >2cm - stationnement sur trottoir Est permettant un passage de 0,65m à 1,30m	- étalages

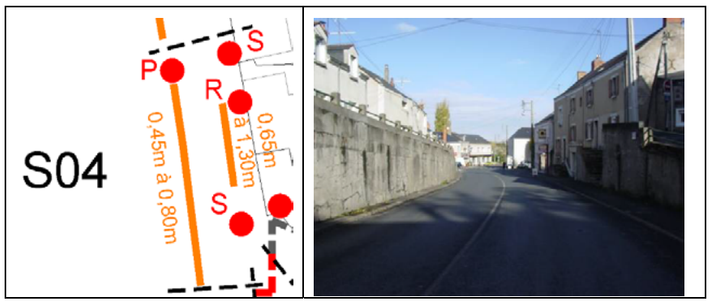

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S3	27 - 28	Rue du Château	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	4,20m	double sens	enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 avaloir	aucun

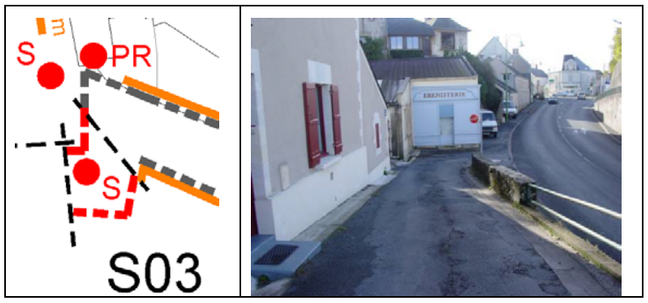

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

574 Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S6	44 à 50	Rue Maurice Berné	Ouest : 1,15m à 1,50m Est : 0,80m à 1,45m	8,30m	double sens	Ouest : stabilisé et enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 réseaux (passage 0,60m à 1,05m) - 1 panneau de police C23 (passage 0,85m et hsp 2,10m) - 1 panneau de police A17 (hsp 2m) - 1 panneau jumelage (passage 1,05m) - 1 panneau d'affichage (passage 0,65m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S5	38 à 43	Rue Maurice Berné	Ouest : 0,85m à 1,10m Est : 1,30m à 3,50m	7,30m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- cheminement alambiqué à l'Ouest	- stationnement à l'est - terrase du bar (0,85m) - étalage du fleuriste (0,80m)



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T05a	39 - 40	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Stationnement	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S8	54 à 76	Rue Maurice Berné	Ouest : 1,45m à 1,55m Est : 0,90m à 1,50m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 1,10m) - 1 panneau de jalonnement (hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 1,60m) - 1 mât (passage 0,60m) - absence de dispositif de retenue sur le trottoir Est	aucun

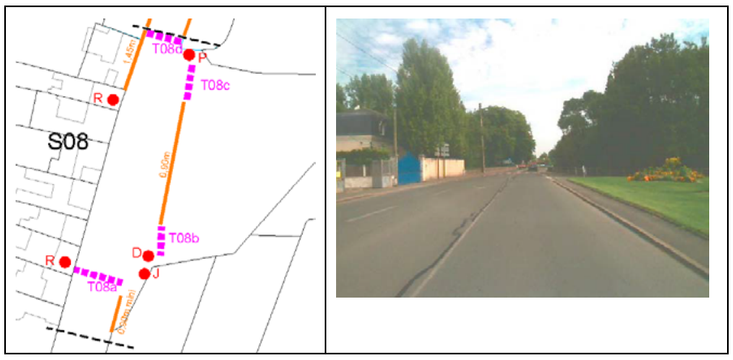

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T08a	55 à 57	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T08b	61 à 63	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T08c	70 à 72	Dégradé	Non	2x Etroits	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T08d	73 à 75	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S7	51 à 53	Rue Maurice Berné	Ouest : 1,60m Est : 1,55m	7m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,95m et 1m) - 1 panneau de police EB10 (hsp 1,60m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

576

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S10	82	Rue Maurice Berné	Ouest : 1,05m Est : 1,05m	6,40m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S9	77 à 81 210	Rue Maurice Berné	Ouest : 1,45m Est : 1,40m à 1,90m	6,40m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,90m) - 1 panneau de jalonnement (passage 1,10m et hsp 2,10m) - 1 arrêt de bus (passage 1,15m) - 1 bouche à incendie (passage 1,10m)	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S12	100 à 107	Rue Maurice Berné	Ouest : 0,95m à 1,80m Est : 0,65m mini	8m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,05m) - 1 feu tricolore (passage 1,15m) - 1 ressaut >2cm	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T12a	102 à 104	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Bon	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S11	83 à 99	Rue Maurice Bemé	Ouest : 1m à 1,45m Est : 1m à 4m	8m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 réseaux (passage 0,50m à 0,70m) - 1 candélabre (passage 0,55m) - 1 abri bus (passage 1m) - 1 arrêt de bus (passage 0,85m) - 1 panneau de police B6a1 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police C1a+A17 (passage 0,95m et hsp 2,15m) - 1 ressaut >2cm	aucun

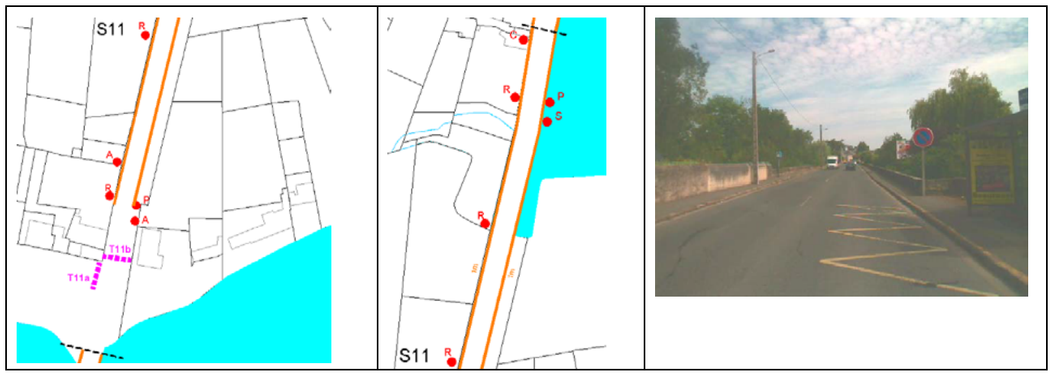

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T11a	83 à 85	Bon	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T11b	86 à 88	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S14	120 - 121	Rue Auguste Defois	Nord : 1,50m à 2,50m Sud : 1,30m à 2,70m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B14+C1a (hsp 1,60m) - les arbres au sud réduisent ponctuellement le passage à 1,30m	aucun

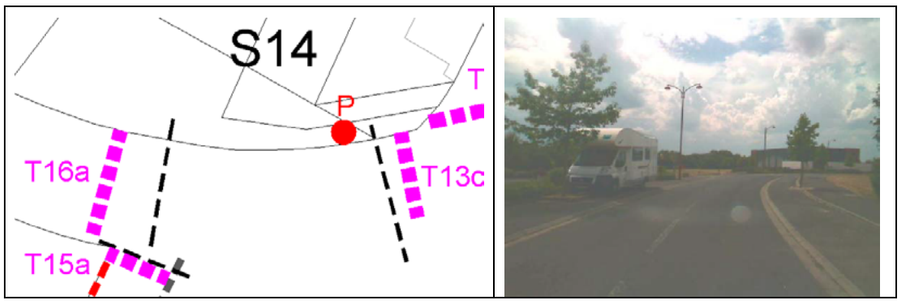

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S13	108 à 119	Rue Auguste Defois	Nord : 1,50m à 1,90m Sud : 1,25m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Oui	Oui	aucun	- Stationnement en dehors du marquage au sol



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T13a	108	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Absents	Bon	Oui
T13b	115 à 117	Bon	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T13c	118 - 119	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S16	125 à 127 134 à 143	Rue Auguste Defois	Ouest : 2m Est : 1,90m à 2,75m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- aménagement de la place PMR à revoir	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T16a	125 à 127	Bon	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Stationnement	Faible	Oui							Oui
T16b	143	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S15	122 à 124 128 à 133	Chemin de Champies	Ouest : aucun trottoir Est : 2m		double sens	Ouest : herbe Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 avaloir - revêtement de sol difficilement praticable par endroits	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T15a	122 à 124	Bon	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S18	149 à 155	Rue Auguste Defois	2m mini		sens unique	enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 2 rochers (passage 1,15m) - 1 avaloir	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T18a	149 - 150	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T18b	152	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T18c	155	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S17	147 - 148	Rue Auguste Defois	Ouest : 2m Est : large terrain vague		double sens	Ouest : enrobé Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- végétaux parfois gênants sur le trottoir Ouest	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S20	159 à 166	Rue Auguste Defois	Nord : 1,40m maxi Sud : 2m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- végétaux parfois gênants sur le trottoir Nord	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T20a	159 - 160	Dégradé	Stabilisé	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T20b	163	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S19	156 à 158	Rue Auguste Defois	Ouest : 2m Est : 2m		double sens	Ouest : enrobé Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- végétaux parfois gênants sur le trottoir Est	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S22	172 à 175	Rue du Pré Bouvet	Nord : 2m Sud : 1,40m à 1,75m		double sens	Nord : enrobé Sud : stabilisé	Non	Oui	Oui	- 1 ressaut >2cm - fort dévers à l'angle de la ruelle des Jardins	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S21	167 à 171	Rue du Pré Bouvet	Nord : 2,20m Sud : 1,75m		double sens	Nord : stabilisé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,90m)	aucun

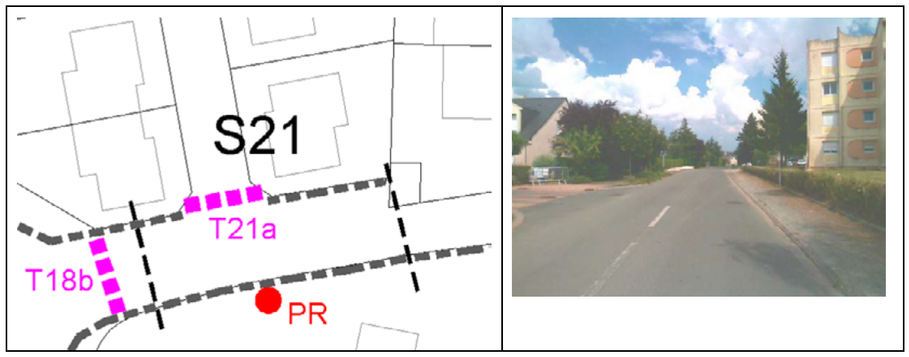

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T21a	168 à 170	Absent	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S24	189 à 192	Rue Talot	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	2,80m à 4m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	- stationnement sur accotement





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S23	176 à 182	Rue du Pré Bouvet	Nord : 0,85m à 1,90m Sud : 0m à 1,15m	4,70m	double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,45m et 0,90m)	- stationnement sur trottoir

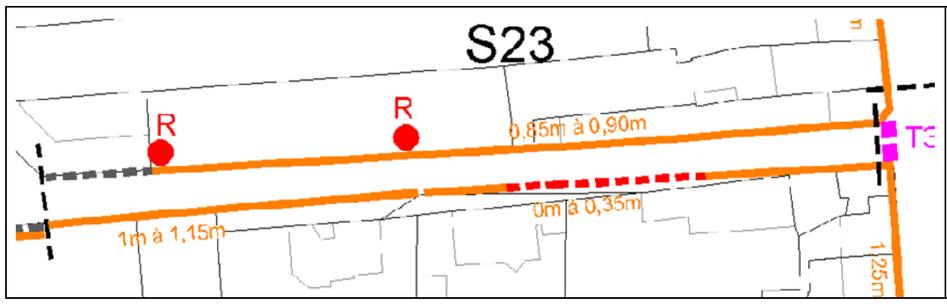



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

584 Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S26	194	Rue Talot	Nord : 1m Sud : 0,80m		double sens	Nord : enrobé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S25	193	Rue Talot	Nord : aucun trottoir Sud : 1m à 2,05m	3,20m	double sens	Nord : herbe Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S28	144 à 146 207 à 209	Rue Talot	Nord : 1,40m à 1,60m Sud : 1,95m à 2,35m	5,05m	double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 0,70m)	aucun

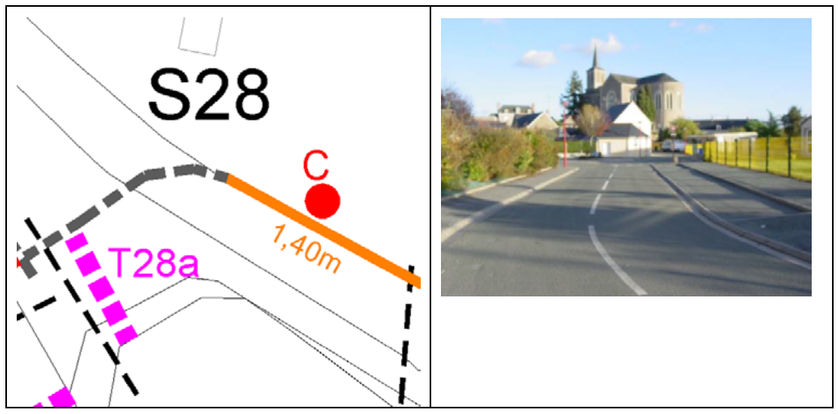

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T28a	144 à 146	Dégradé	Non	2x Etroits	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S27	195 à 206	Rue Talot	1,30m à 3m		sens unique	enrobé et stabilisé	Non	Oui	Oui	- 2 candélabres (passage 0,80m et 0,90m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2,05m) - 1 protection de panneau de police (passage 0,80m) - 3 bornes (passage 0,60m) - fort dévers vers une habitation (passage 0,70m)	aucun

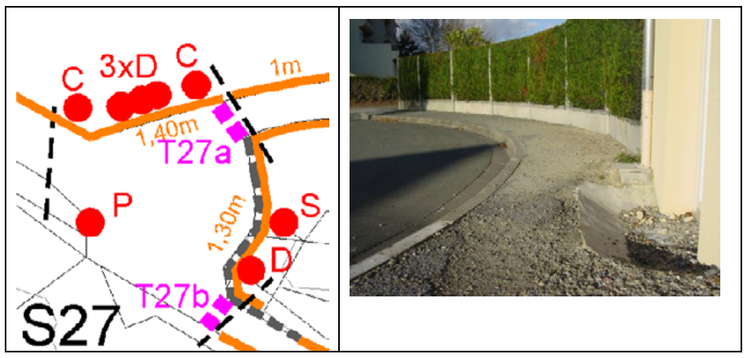

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T27a	195 à 197	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T27b	198 à 200	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S30	217 à 224 246	Chemin de la Grasserie	Ouest : aucun trottoir puis 0,70m à 1,10m Est : aucun trottoir	2,50m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 candélabres (passage 0,25m à 0,30m) - 1 panneau de police B21-1 (hsp 1,95m et 1 panneau de rue (hsp 1,65m) sur le même support - 1 panneau de rue (hsp 2,05m) - 1 bouche à incendie (passage 0,25m) - 1 compteur (passage 0,25m)	- stationnement sur trottoir ouest

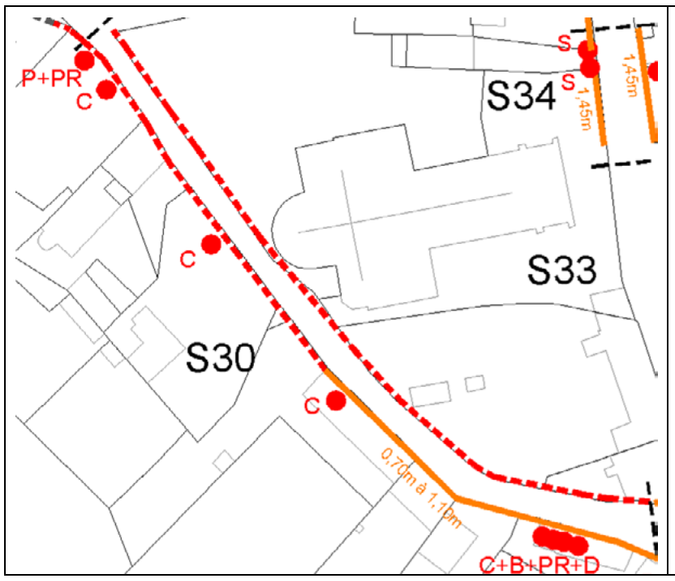



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S29	211 à 216	Chemin de la Grasserie	Nord : 1,20m à 1,90m Sud : 0,90m à 1,50m	4m	double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 0,95m) - rupture du cheminement piéton au sud	aucun

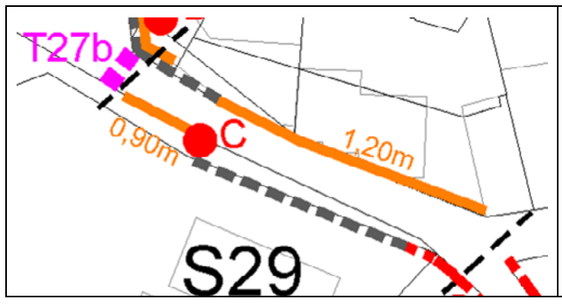



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S32	239 à 245	Chemin de la Grasserie	Ouest : 1m à 4,85m Est : 1,45m	3m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B1 (hsp 1,75m) - 1 borne (passage 0,65m à 1m) - 1 place PMR (largeur 2,30m) - 1 place livraison (passage 1m)	aucun

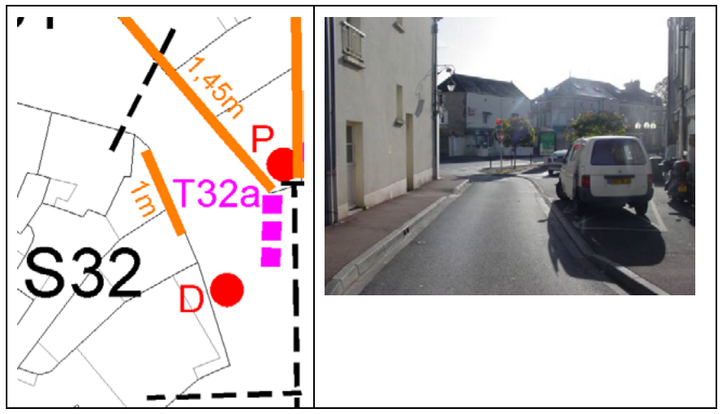

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T32a	244	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Absents	Bon	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S31	225 à 238	Chemin de la Grasserie	0,70m à 2m		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C18 (passage 0,85m et hsp 2,05m) - 2 panneaux de police B1 (hsp 1,90m et 2m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T31a	255 - 226	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T31b	227 à 230	Bon	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T31c	233 à 236	Bon	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S34	247 à 249	Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 1,45m Est : 1,45m	3,05m St 1,85m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B1 (hsp 2,05m) - 2 ressauts >2cm	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S33		Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 1,55m à 2,80m Est : 1,20m à 1,65m	3,40m St 1,85m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S36	186 à 188 257 - 258	Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 0,80m à 1,50m Est : 1,45m à 2,15m	2,85m St 1,85m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B21-1 (hsp 2m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T36a	186 à 188	Bon	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T36b	258	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S35	250 à 256	Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 0,50m à 1,20m Est : 1,50m maxi	2,75m St 2,05m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- marche d'habitation (passage 0,90m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T35a	251 à 254	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Non							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S38	262 à 265	Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 0,60m à 1,30m Est : 1,40m à 1,50m	3,15m St 1,85m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,05m) - 1 panneau de police B21-2 (hsp 2,10m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T38a	260 - 261	Bon	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S37	183 à 185 259 à 261	Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 1,25m Est : 1,50m	3,15m St 1,85m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 ressaut >2cm	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T37a	183 à 185	Bon	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S40	266 - 267	Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 0,55m à 1,45m Est : 1,45m	3,15m St 1,85m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T40a	266	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S39		Rue du Commandant Bourgeois	Ouest : 1,35m Est : 1,25m	3,40m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S42	271 à 287 330	Rue Pasteur	Ouest : 1,35m à 1,50m + St 1,70m Est : 1,15m à 1,70m + St 1,75m	5,60m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 candélabres (passage 0,70m à 1,15m) - 1 panneau de police A17 (hsp 2,10m)	- la faible largeur des places de stationnement incite les usagers à "mordre" sur le trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T42a	271	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	1x Mauvais	Bon	Oui
T42b	278 - 279	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T42c	280 - 281	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	1 avaloir	Bonne	Oui							Oui
T42d	282 - 283	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S41	269 - 270	Rue Pasteur	Ouest : large parvis Est : 2,40m mini		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- très faible visibilité au feu tricolore de la rue Chevreuil et absence de feu piéton	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S44	295 à 305	Rue Pasteur	1,80m à 2m		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB25 (hsp 2m) - 2 panneaux de police AB3a (hsp 2m et 2,05m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T44a	296 à 300	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	2 grilles	Faible	Oui							Oui
T44b	302	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T44c	304	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S43	288 à 294	Rue Pasteur	Ouest : 1,50m Est : 3,70m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B6a1+M6h (hsp 2,05m) - la place de stationnement PMR n'est pas assez large (2,90m) ni le bateau pour y accéder (1,05m)	- la faible largeur des places de stationnement incite les usagers à "mordre" sur le trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T43a	288	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T43b	290	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S46	315 à 321	Quai de Jemmapes	Nord : 1,50m Sud : 0,70m à 1,60m	7m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1,05m) - 1 panneau de police B30+B8 (hsp 2m)	aucun

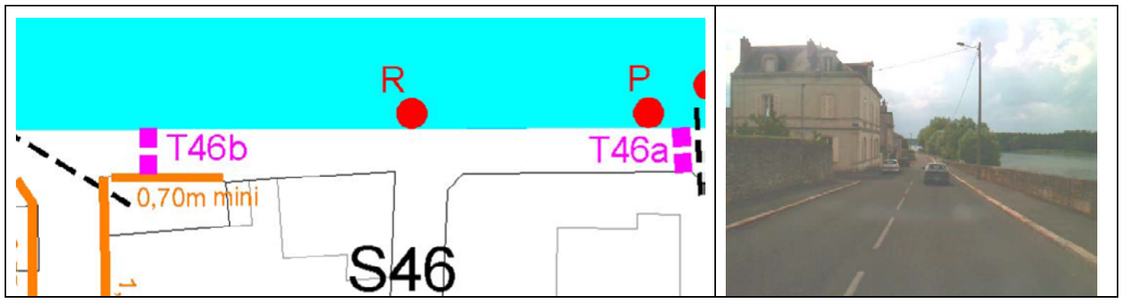

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T46a	315	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Absents		Oui
T46b	319 à 321	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S45	306 à 314	Rue Pasteur	Ouest : 1,35m à 1,55m (St 1,75m) à 3m Est : 1,70m à 5,70m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 candélabres (passage 0,90m et 1,05m) - 1 panneau de police B30 (hsp 2m) - 1 panneau de police lumineux (passage 0,90m)	- étalage d'un commerce sur le trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T45a	314	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Court	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S48	326 à 329	Chemin des Bas Aireaux	Ouest : 2,40m à 4,40m Est : 2m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,85m) - 1 ressaut >2cm	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S47	322 à 325	Rue de la Gare	Nord : 1,40m mini Sud : 3m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C13a (hsp 1,70m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 1,95m)	aucun

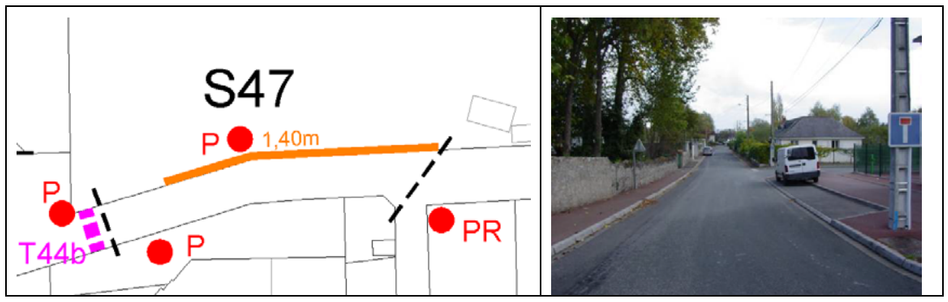

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

596

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S50	337	Pont de Dumnacus	Ouest : 1,75m Est : 1,80m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Oui	Oui	- 1 feu tricolore (passage 0,65m à 0,80m) - accès au pont étroits au nord-ouest et sud-ouest (0,65m) - dévers sur l'accès sud-ouest du pont	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S49	331 à 336	Rue Lamarck	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	2,70m à 4,65m	double sens	enrobé	Oui	Non	Oui	- enrobé ponctuellement dégradé - fortes pentes	- stationnement sur la chaussée



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S52	347 à 355	Quai Dupetit-Thouars	Nord : 0,80m à 0,95m Sud : 0,50m à 1,15m	6,30m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 candélabres (passage 0,55m à 0,65m) - 1 panneau de police M9z (hsp 2,10m) sur candélabre - 1 trou au sol 20x20cm (évacuation EP) - 2 accès vers la plage (passage 0,40m) - 1 ressaut >2cm	aucun

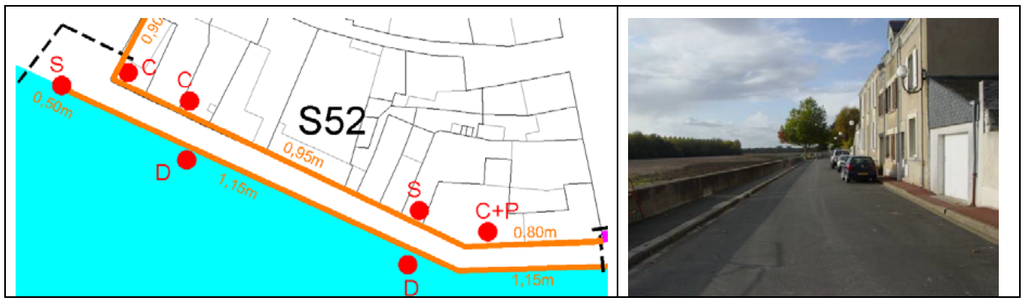

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S51	338 à 346	Quai Dupetit-Thouars	Nord : 2,20m Sud : 1,40m à 1,45m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 panneau de police AB4 (hsp 1,80m) - 1 ressaut >2cm	aucun

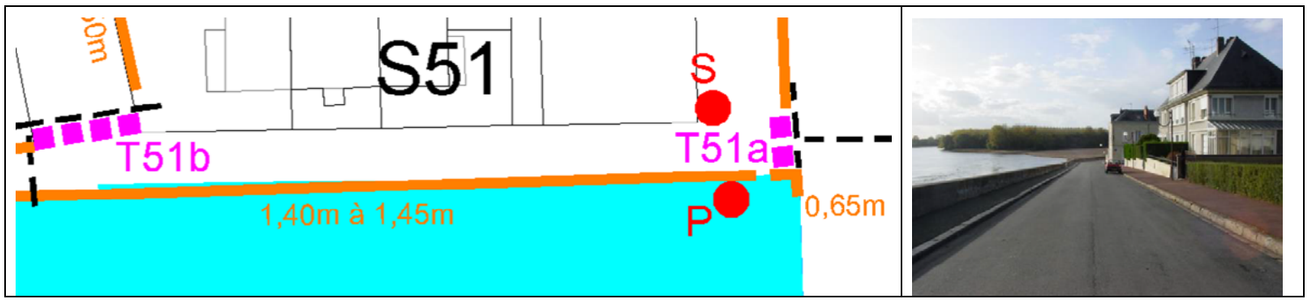

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T51a	338 à 340	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T51b	344	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S54	359 à 361 367	Rue Boutreux	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	3,50m	double sens	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S53	362 à 366	Port des Noues	Ouest : aucun trottoir Est : trottoir ponctuel 0,90m	3,20m	double sens	Est : enrobé	Non	Oui	Oui	- 1 borne (passage 0,30m) - dévers fort sur trottoir Est	aucun

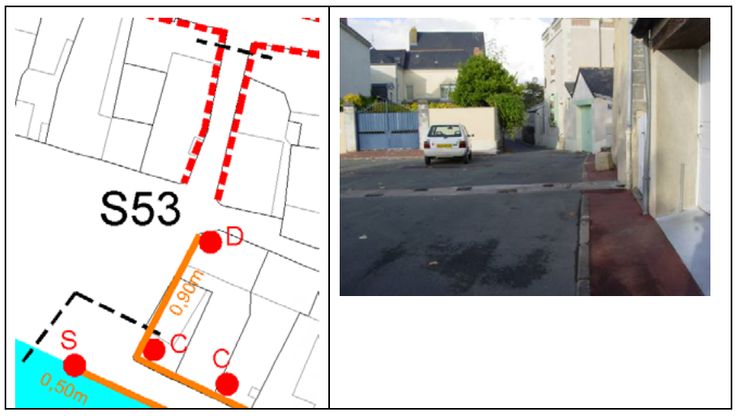

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S56	373 à 375	Rue Rouget de l'Isle	Ouest : 1,90m Est : 0,95m à 1,60m	4,75m St 2m	double sens	Ouest : dallage Est : dallage	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,05m)	- stationnement sur trottoir

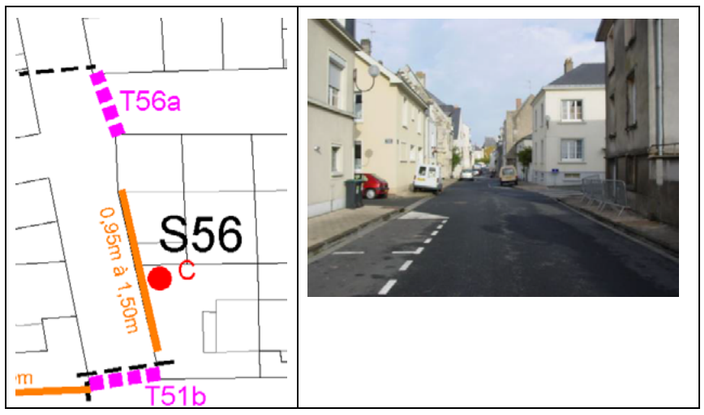

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T56a	375	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S55	368 à 372	Rue des Dames	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	3m à 3,40m	sens unique	pavé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B6a1 (hsp 2,10m) - 1 avaloir >2cm	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S58	382 à 391	Rue Rouget de l'Isle	Ouest : 0,45m à 1,55m Est : 0m à 1,40m	3m St 2m	sens unique	Ouest : dallage Est : dallage	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B1 (hsp 2,15m) - 1 avaloir >2cm	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T58a	382 - 383	Absent	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S57	356 à 358 376 à 381	Rue Rouget de l'Isle	Ouest : 1,20m à 2m Est : 2,30m	5,50m	sens unique	Ouest : dallage Est : dallage	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B21-2 (hsp 2,10m)	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T57a	378 à 381	Absent	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	stationnement	Bonne	Oui							Oui
T57b	356 à 358	Absent	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S60	405 à 408	Place du Général Leclerc	Sud : 3,65m		sens unique	Sud : dallage	Non	Non	Oui	- 3 grilles d'arbres >2cm sur le trottoir - 1 avaloir >2cm	aucun

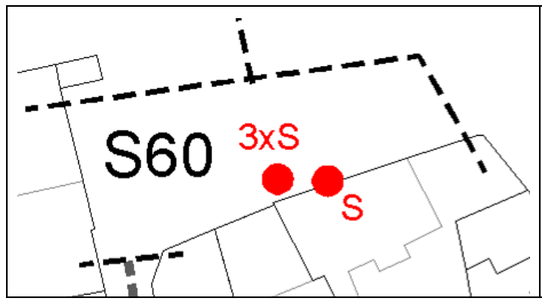

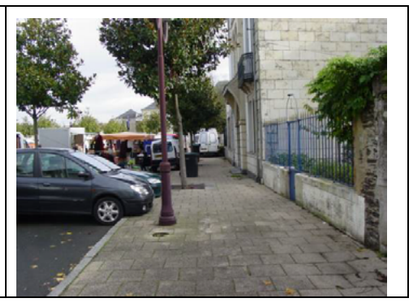

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S59	392 à 404 409 - 410	Place du Général Leclerc	Ouest : large parvis Est : 2,40m Nord : 2m à 2,55m		sens unique et double sens	Ouest : dallage Est : dallage Nord : dallage	Non	Non	Oui	- 19 grilles d'arbres >2cm sur le parvis - nombreux potelets sur la place de faible hauteur (45cm à 50cm), peu visibles - 1 place PMR de faible largeur (2,80m)	aucun

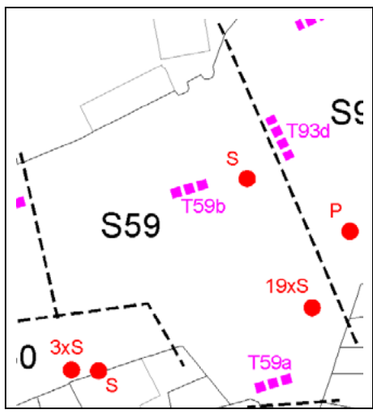



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T59a	409	Absent	pavé	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T59b	410	Absent	pavé	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S62	420 à 424 426	Avenue de la Boire Salée	Nord : large parking Sud : 1,85m		double sens	Nord : stabilisé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 panneaux de police B12 (hsp 1,60m et 1,75m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T62a	424	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S61	411 à 419	Avenue de la Boire Salée	Nord : 4m Sud : 2,05m		double sens	Nord : stabilisé Sud : dallage	Non	Non	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 1,90m) - 1 panneau de police C1a (hsp 2,10m) - 9 grilles d'arbres >2cm sur le trottoir sud	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T61a	411	Absent	pavé	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T61b	416	Absent	pavé	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T61c	417	Dégradé	pavé	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S64	432 à 436	VC	Nord : 1m Sud : 1,40m à 1,90m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 ressaut >2cm	aucun

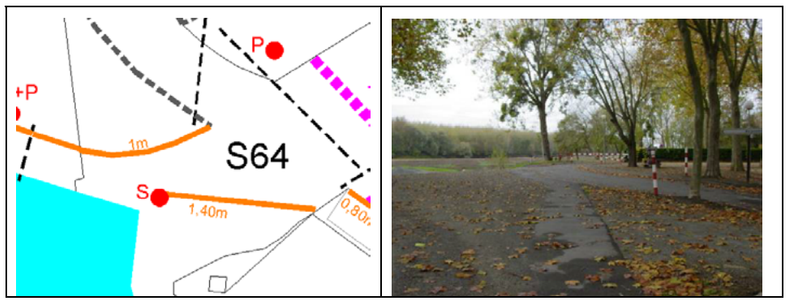

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S63	427 à 429	VC	Ouest : 4,20m mini Est : 4,85m		double sens	Ouest : stabilisé Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police CE3a (hsp 2m)	aucun

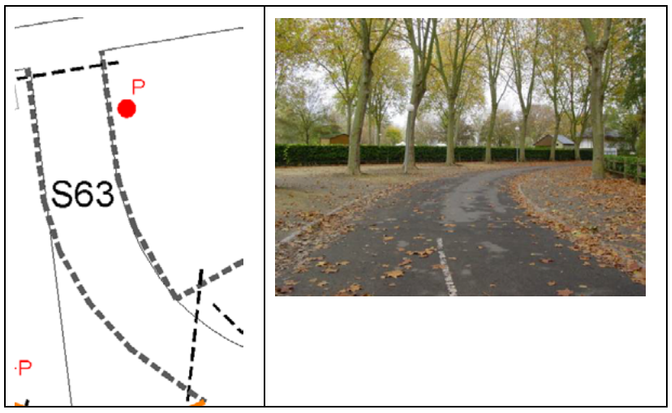

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

604

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S66	442 à 451	VC	2,50m		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 1 borne (passage 1,10m)	aucun

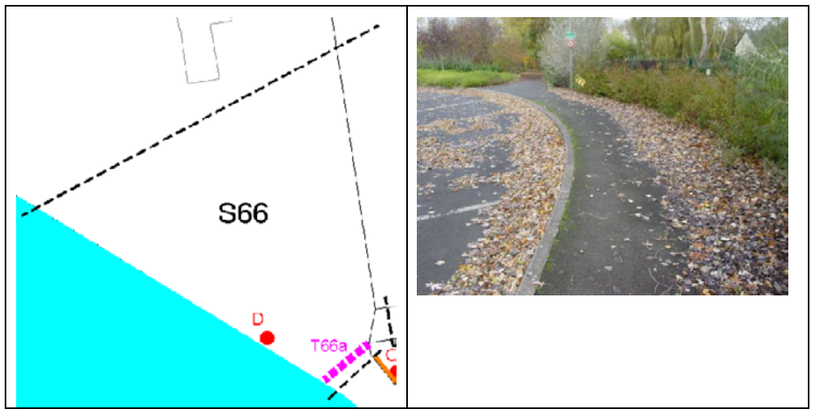

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T66a	442 - 443	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S65	437 à 441 458	VC	Nord : 1,15m Sud : 1,90m	4,70m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 candélabres (passage 0,95m) - 4 panneaux de police B6a1 sur candélabres (hsp 1,95m) - 1 banc (passage 1,15m) inaccessible	aucun

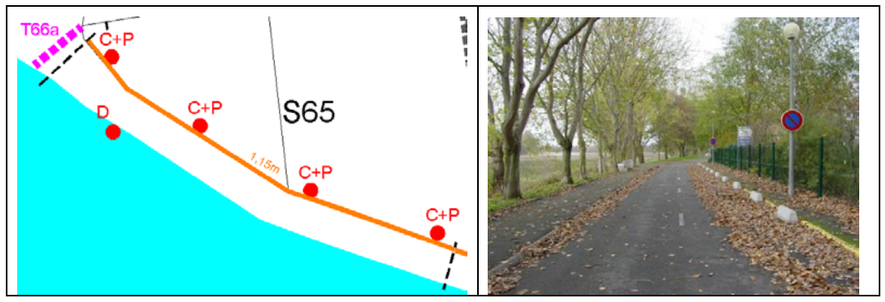

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S68	471 à 473	Promenade d'Emstal	en travaux								



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S67	430 - 431 456 - 457	Promenade d'Emstal	3,70m à 4,30m		piéton	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	- sol recouvert de feuille

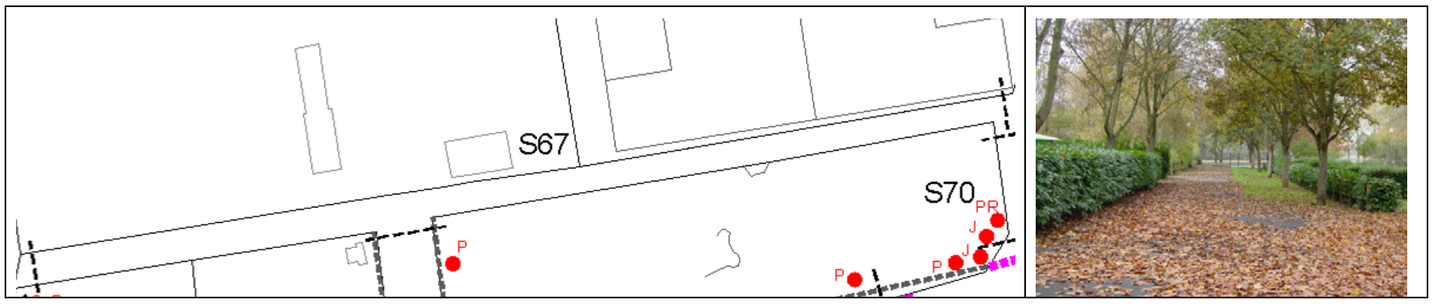

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

909

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S70	466 à 470	Promenade d'Emstal	en travaux							- 1 panneau de rue (hsp 1,70m) - 1 panneau d'information (hsp 1,60m)	

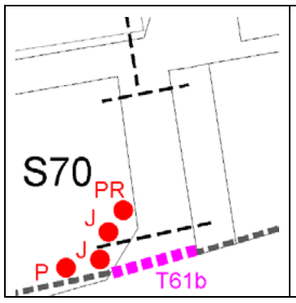



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S69	425 459 à 465	Rue Boutreux	Nord : 1,35m à 1,50m Sud : 0,80m à 1,45m	6,25m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Oui	Oui	- 1 bouche à incendie (passage 1m) - 1 borne (passage 0,80m) - dévers >3% au n°19	- étalage d'une exposition





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T69a	425	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui	dévers >3%

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S72	474 à 477 484 à 486	Promenade d'Emstal	Nord : 1,20m à 2,70m Sud : aucun trottoir		double sens	Nord : enrobé Sud : herbe	Oui	Oui	Oui	- absence d'abaissé de bordure à l'approche du pôle	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T72a	486	Absent	pavé	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S71	483	Promenade d'Emstal	en travaux								



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

809

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S74	481 à 482	Promenade d'Emstal	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	5m	sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S73	478 à 480	Promenade d'Emstal	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	5m	sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S76	489 à 500	Promenade Serge Juret	Ouest : 3,90m Est : 1,80m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Oui	Non	Oui	- absence de potelets ou barrière protégeant le trottoir Ouest du stationnement	- empiétement des véhicules en stationnement sur le trottoir Ouest



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S75	487 - 488	Promenade Serge Juret	Nord : 2,05m Sud : 1,35m Est : 0,90m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 place PMR de faible largeur (3m)	aucun

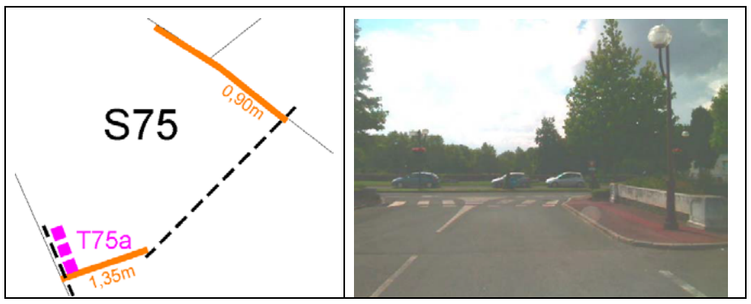

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T75a	487	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	1 îlot en pavé	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S78	506 à 519	Rue Jean Macé	Nord : 1,45m à 3,40m Sud : 1,20m+1,35m près de l'école et 2,30m près de la mairie		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau d'affichage (passage 1m) - 1 bouche à incendie (passage 0,65m) - 1 protection de candélabre (passage 1,10m) - passage étroit coté mairie (1,10m à cause des colonne) - bordure sur le trottoir Sud n'ayant aucune utilité sinon être dangere	aucun

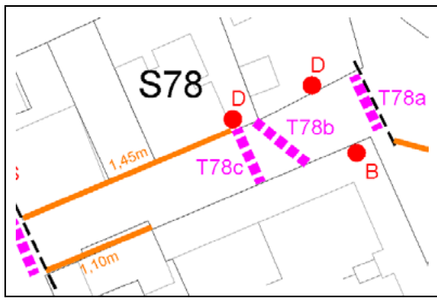





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T78a	509	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T78b	510	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T78c	511	Dégradé	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S77	501 à 505	Promenade Serge Juret	1m à 2m		sens unique	enrobé et stabilisé	Oui	Oui	Oui	- 1 panneau de police C1a (hsp 1,50m)	aucun

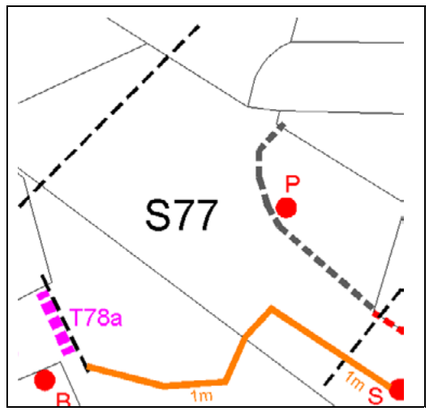





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S80	524 à 532	Rue Jean Macé	Nord : aucun trottoir Sud : 0m à 2m		double sens	Nord : herbe Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B6d+M6h (hsp 1,10m) - 1 panneau de jalonnement (hsp 1,90m) - 1 panneau de rue sur panneau de jalonnement (hsp 2,15m)	aucun

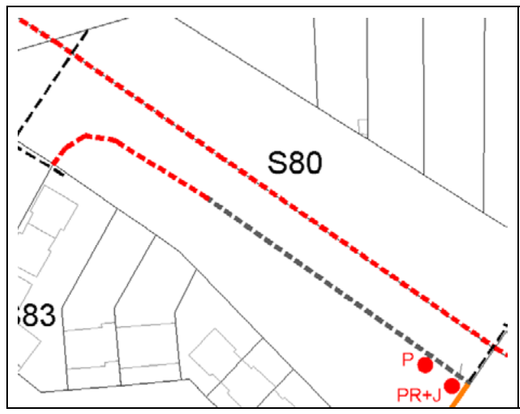



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S79	520 à 523	Rue Jean Macé	Nord : aucun trottoir Sud : 1m à 2m		double sens	Nord : herbe Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 ressauts >2cm	aucun

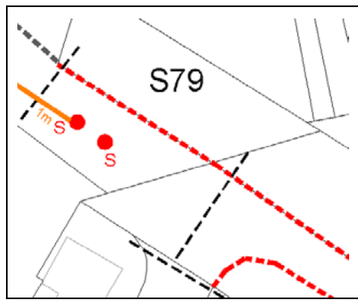





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S82	535	VC	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	3m	double sens	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S81	533 - 534 536	Rue Maximin Gélineau	Ouest : 1,45m Est : 2,10m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB4 (hsp 1,50m)	- stationnement sur trottoir

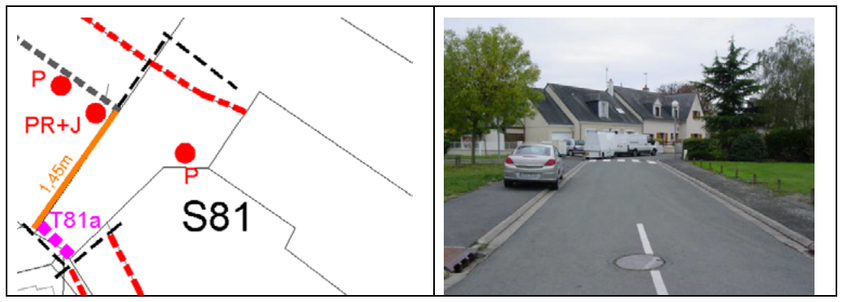

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T81a	536	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S84	542	Rue Joachim du Bellay	Ouest : 1,45m Est : 0m à 1,90m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S83	537 à 541	Rue Joachim du Bellay	Ouest : 1,45m à 2m Est : 1,15m à 2,70m		double sens	Ouest : enrobé et pavé Est : enrobé et pavé	Non	Non	Oui	- 1 compteur (passage 0,60m)	- stationnement transversal des véhicules sur le trottoir (riverains)



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

614

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S86	546	Rue Joachim du Bellay	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	3m	double sens	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

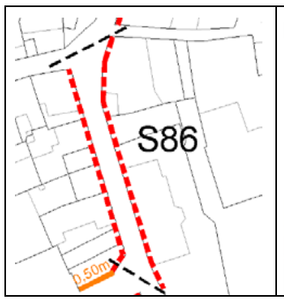



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S85	543 à 545	Rue Joachim du Bellay	Ouest : 1,20m à 2,20m Est : aucun trottoir	4,35m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- le stationnement aménagé réduit le passage à 1,20m	aucun

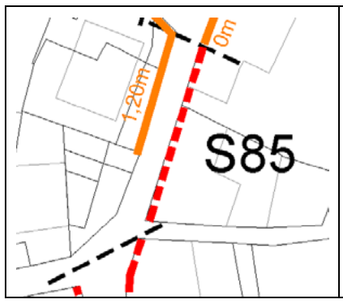



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S88	549 à 553	Rue des Lauriers	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	3,50m	sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

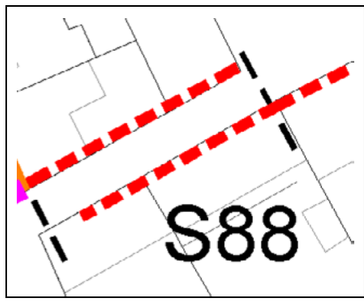


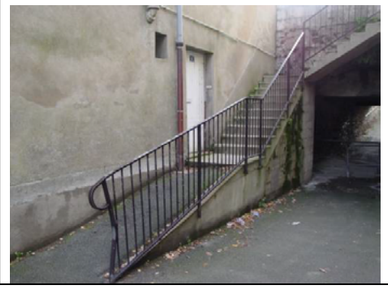

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S87	547 548	Rue des Lauriers	Nord : 0,50m à 3,10m Sud : aucun trottoir	5,70m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

616

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S90	560 à 562	Rue Georges Gaultier	Nord : 3m Sud : 1,95m		double sens	Nord : pavé Sud : pavé	Non	Non	Oui	- revêtement de sol déformé par les racines des arbres - contournement des arbres possible mais inconfortable (1,20m)	aucun

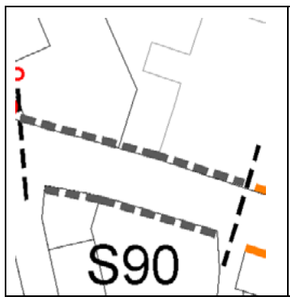



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S89	554 à 558	Rue Georges Gaultier	Nord : 0,95m à 1,40m Sud : 0,50m à 0,85m	4,70m à 5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C13a (hsp 1,85m) - 3 grilles au sol	aucun







PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S92	571 574 à 578	Rue Charles de Gaulle	Ouest : 1,70m à 2,10m Est : 1,50m à 1,95m		double sens	Ouest : enrobé et dallage Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 places PMR pas suffisamment larges (2,95m) - muret bas à l'ouest (0,75m) - absence de cheminement entre le stationnement et le trottoir	aucun







Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S91	563 à 570	Rue Georges Gaultier	Nord : 1,50m à 2m Sud : 0,90m à 2,35m		sens unique	Nord : pavé Sud : pavé	Oui	Oui	Oui	- 2 poubelles avec chacune un panneau de police B1 (passage 0,90m)	aucun

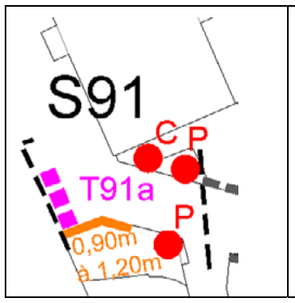



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T91a	570	Absent	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S94	587 à 598	Rue Charles de Gaulle	Ouest : 1,25m à 1,90m Est : 1m à 1,15m	5,20m	double sens	Ouest : pavage Est : pavage	Non	Non	Oui	- obstacles contre le stationnement au sol - 1 marche d'habitation au n°15 (passage 0,90m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T94a	593 à 595	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T94b	596	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T94c	597	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T94d	598	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S93	579 à 586 603 à 605	Rue Charles de Gaulle	2m mini		sens unique	dallage	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B2a+A13a (hsp 1,95m) - 1 panneau de police B6d+M6h (hsp 2m) - 1 avaloir >2cm	aucun

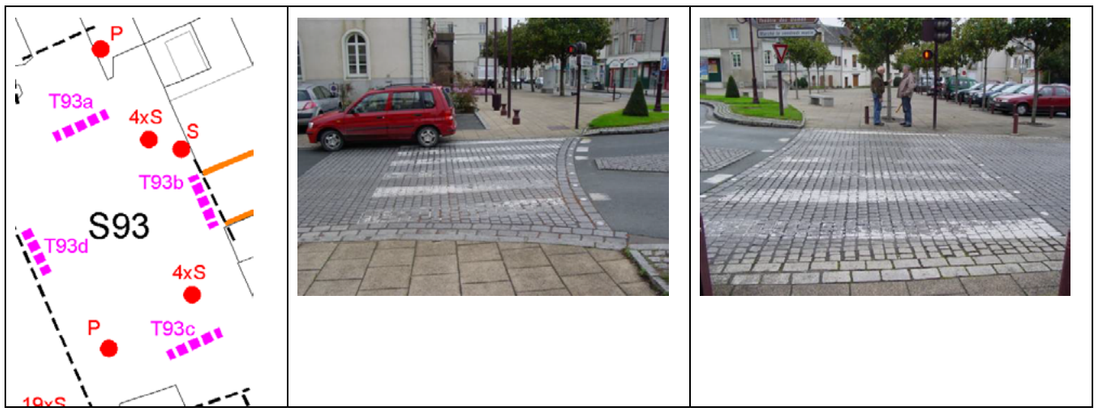

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T93a	579	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui			Non	Non	2x Bonnes	Bon	Oui
T93b	582	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Bon	Oui
T93c	583	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Bon	Oui
T93d	585	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Bon	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S96	572 - 573	Rue Charles de Gaulle	Ouest : 2,25m Est : 2m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

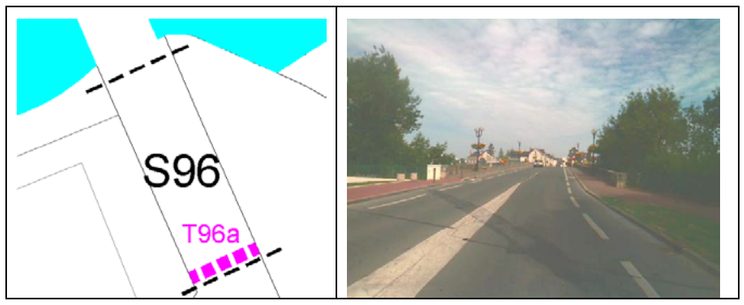

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T96a	572	Dégradé	Non	2x Absents	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S95	599 à 602	Rue Charles de Gaulle	Ouest : 1m et contre-allée 1,95m Est : 1,50m à 2,75m		double sens	Ouest : enrobé Est : pavage	Non	Non	Oui	- 1 bouche à incendie (passage 1m) - 1 panneau de rue (hsp 1,90m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé 620

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S98	606 à 616	Rue Victor Hugo	Ouest : 1,35m Est : 1,35m	6m	double sens	Ouest : pavage Est : pavage	Non	Oui	Oui	- 1 candélabre (passage 1,10m) - 1 panneau de police B2b (hsp 2m) - 1 panneau de police C12 (hsp 2m) - 1 poubelle (passage 0,90m) - 1 arrêt de bus (passage 1,05m) - nombreux potelets laissant 1,10m de passage - 1 marche d'habitation au n°10 (passage	aucun

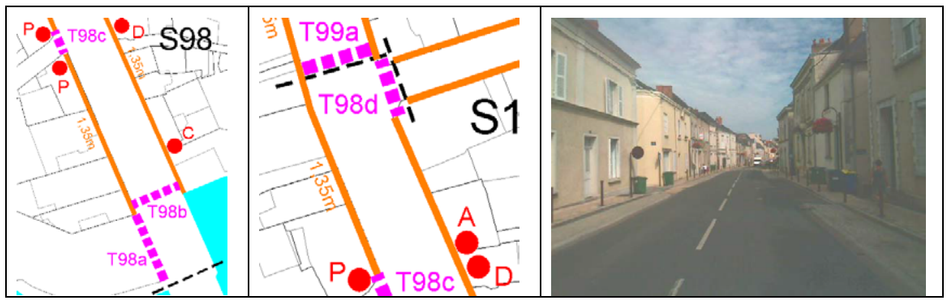

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T98a	606	Bon	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T98b	607	Bon	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T98c	611	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T98d	616	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S97		Pont de Verdun	Ouest : 1,80m Est : 1,40m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S100	625 à 633	Rue Victor Hugo	Ouest : 0,60m à 1,40m Est : 1m à 1,65m	6m	double sens	Ouest : pavage Est : pavage	Non	Oui	Oui	- fort dévers au n°43bis - nombreux potelets laissant 1,10m de passage	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T100a	625	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	
T100b	630	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Court	Oui	
T100c	631	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Absents	Court	Oui	
T100d	632	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Oui	2x Absents	Court	Oui	Signal peu audible à cause du bruit de la circulation

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S99	617 à 624	Rue Victor Hugo	Ouest : 1,20m à 1,45m Est : 1,10m à 1,40m	6m	double sens	Ouest : pavage Est : pavage	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,05m) - nombreux potelets laissant 1,10m de passage - l'espace de stationnnement de chaque coté est trop étroit (entre 0,95m à 1,45m) et restreint la circulation sur la chaussée et sur le trottoir	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T99a	617	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T99a	620	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T99c	623	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T99d	624	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S102	641 643 à 653	Levée de Sainte-Gemmes	Nord : 0,90m à 3m Sud : 0,90m à 2,15m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 DV (hsp 1,85m) - un escalier laisse un passage étroit au sud (0,90m)	aucun

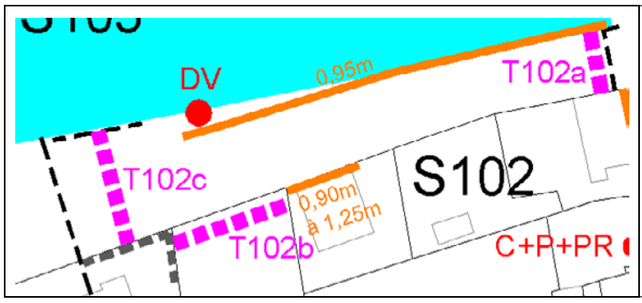



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T102a	641	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T102b	646 à 648	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T102c	649 à 651	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S101	634 à 639 642	Rue Victor Hugo	Ouest : 0,60m à 1,40m Est : 1m à 1,65m	6m	double sens	Ouest : pavage Est : pavage	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,10m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 2,10m) sur candélabre - 1 panneau de police B50c (hsp 2,15m) sur candélabre - 1 panneau de rue (hsp 1,80m) sur candélabre - nombreux potelets laissant 1,10m de passage - l'espace de stati	aucun

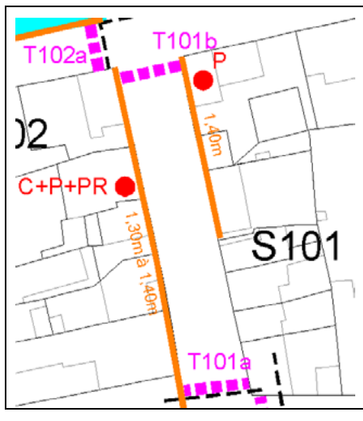



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T101a	634	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Court	Oui
T101b	635 - 636	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S104	656 à 662	Rue Paul Gauguin	Ouest : 1,35m Est : 1,35m	5m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 candélabres (passage 1,10m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 1,70m) - 1 panneau de police B1 (hsp 2m) - 1 panneau de rue (hsp 1,40m) sur panneau de police	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T104a	657	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S103	654 - 655	Passerelle piétons et cycles	3,35m			bois et enrobé	Non	Non	Non	aucun	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S106	668 à 676	Rue Paul Gauguin	Nord : 1,35m Sud : 1,35m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 6 candélabres (passage 0,80m à 1,05m - les massifs des candélabres ne sont pas totalement rebouchés	aucun





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T106a	676	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S105	663 à 667	Rue Paul Gauguin	1,70m		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

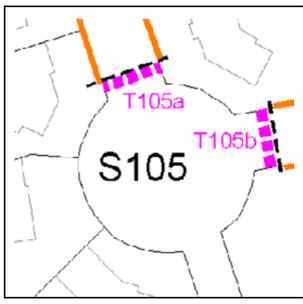

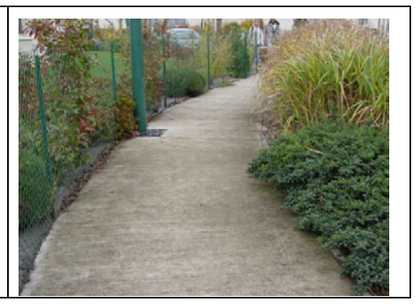

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T105a	663	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T05b	665	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S108	679 à 690	Rue Desjardins	Nord : 0,50m à 4,50m Sud : 0,40m à 1,55m	6,10m	double sens	Nord : enrobé et gravillons Sud : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 barrière (passage 1,15m) - 1 avaloir >2cm	- stationnement au nord et sud



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T108a	679 à 681	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S107	677 - 678	Rue du Pochetet	Ouest : 1,20m Est : 1,35m	5m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

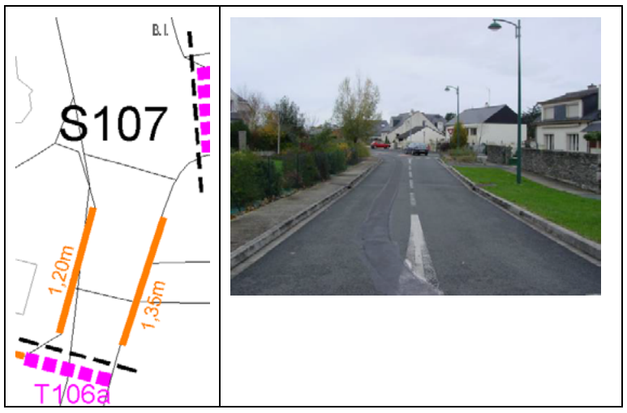

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S110	699	Rue J. de Laval	Nord : 0,55m Sud : 1,30m	3,90m dont 2,90m utilisés	sens unique	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S109	691 à 698	Rue Desjardins	Nord : 1m à 3,40m Sud : 1,70m mini	6,10m	double sens	Nord : pavage Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1m) - 1 jardinière (passage 1m) - 1 arbre (passage 0,90m)	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S112	702 à 704	Rue Kléber	Ouest : 0,40m à 1,70m Est : aucun trottoir		double sens	Ouest : enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 panneau de police B1 (passage 0,35m et hsp 2,10m) - 1 panneau de police B1 (hsp 1,75m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S111	700 - 701	Rue J. de Laval	Nord : 0,40m à 5,30m Sud : 0m à 0,70m	4m	double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

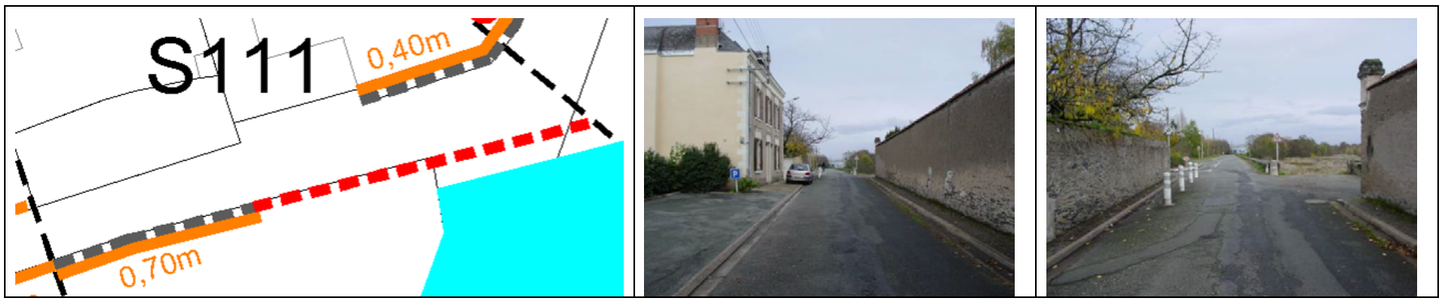

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S114	708 à 716	Rue Kléber	Ouest : 2,60m à 3,95m Est : 1,95m mini	7m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A13a+A2b+B14 (hsp 1,95m) - 1 protège-candélabre (passage 1,05m) - tous les arbres sont difficiles à contourner (0,90m) et déforment l'enrobé - haies végétales à l'ouest	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T114a	714 à 716	Absent	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S113	705 à 707	Rue Kléber	Ouest : 1,20m à 1,50m Est : 5m	7m	double sens	Ouest : enrobé Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1m) - 1 avaloir >2cm	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S116	731 à 733	Rue Marceau	Nord : 1m à 2,75m Sud : stationnement, aucun trottoir	6,50m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 avaloir >2cm	aucun

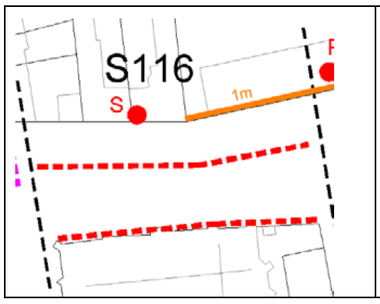





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S115	717 à 730	Rue Marceau	Nord : 0,85m à 1m Sud : 2,60m	6,20m	double sens	Nord : enrobé Sud : pavage	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,80m) - 1 panneau de police AB3a (passage 0,95m et hsp 2,10m) - 1 panneau de police A13a+A2b+B14 (hsp 1,45m) - 1 panneau de rue (hsp 1,80m) - les bordures des arbres sont gênantes - passage étroit (0,65m) entre une barrière et u	aucun

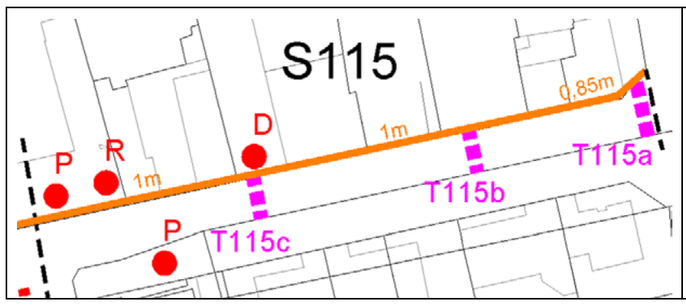



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T115a	717	Absent	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T115b	722 à 724	Dégradé	Non	2x Absents	3x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T115c	725 à 726	Dégradé	Non	2x Absents	3x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Non							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S118	734 à 741	Rue Emile Joulain	Nord : 1,45m à 1,60m Sud : 1,50m mini	6,40m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C13a (passage 1,10m et hsp 1,80m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 2,10) - 1 panneau de rue (hsp 1,80m) sur panneau de police	aucun

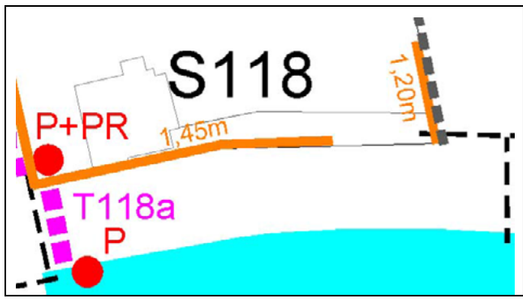



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T118a	734 - 736 - 737	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S117		Rue Victor Hugo	Ouest : 2,35m Est : 2,30m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

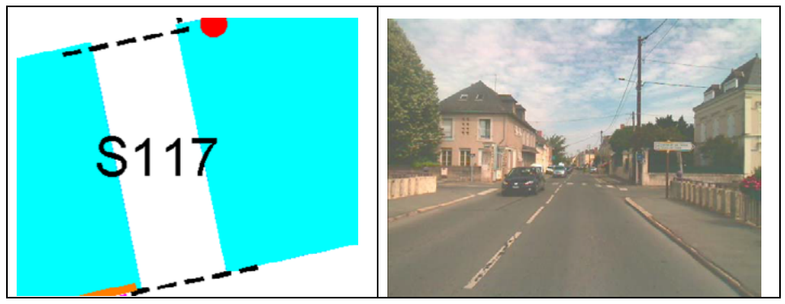

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S120	745	Rue Flandres et Dunkerque	Ouest : 7m maxi Est : aucun trottoir	5,05m	double sens	Ouest : stabilisé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S119	742 à 744	Rue Flandres et Dunkerque	Ouest : 1,20m à 1,50m Est : 3m	5,05m	double sens	Ouest : stabilisé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 0,70m) - 1 panneau de rue (hsp 2,05m) sur candélabre	- stationnement sur trottoir Est



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé 632

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S122	752 à 756	Allée de la Lande	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	2,70m à 5,25m	double sens	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S121	746 à 749	Rue Emile Joulain	Nord : 1,55m Sud : 2,30m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 7 arbres (passage 1,05m)	aucun

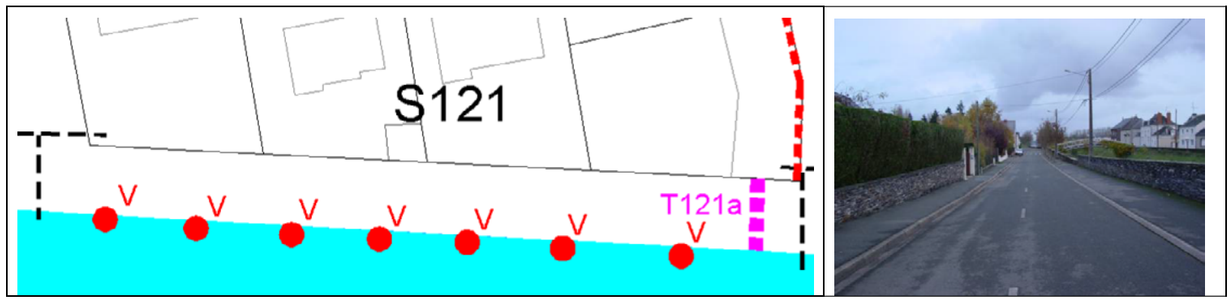

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T121a	748 - 749	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S124	759	Chemin Pied de Levée	2,40m		double sens	stabilisé	Oui	Non	Non	aucun	aucun

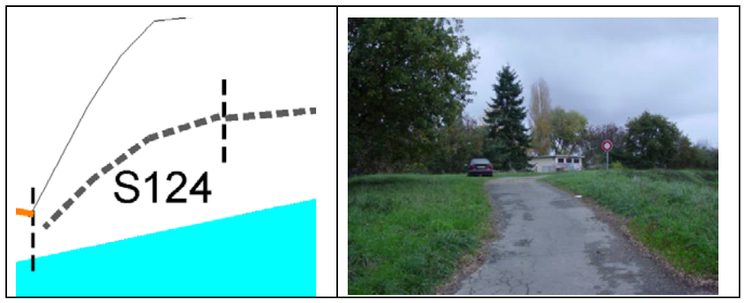

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S123	750 - 751 757 - 758 767 - 768	Rue Emile Joulain	Nord : 1,30 à 1,35m Sud : 2m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 2,05m) sur réseau - 1 panneau de rue (hsp 1,80m) sur réseau - 3 arbres (passage 0,80m) - marches d'habitation au n°11 (passage 0,40m)	aucun

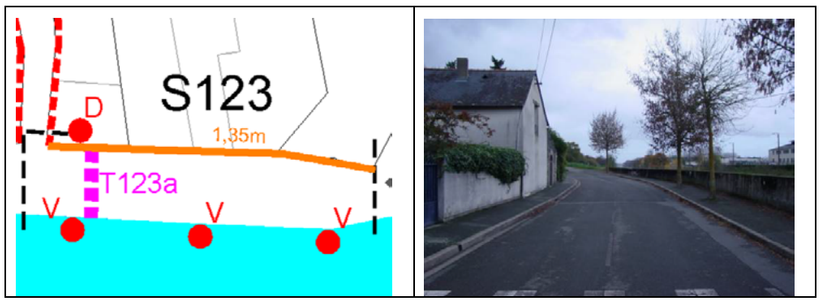

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T123a	750 - 751	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S126	775 à 782	Chemin Pied de Levée	2,30m			enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 avaloir >2cm - 1 borne (passage 1m)	aucun

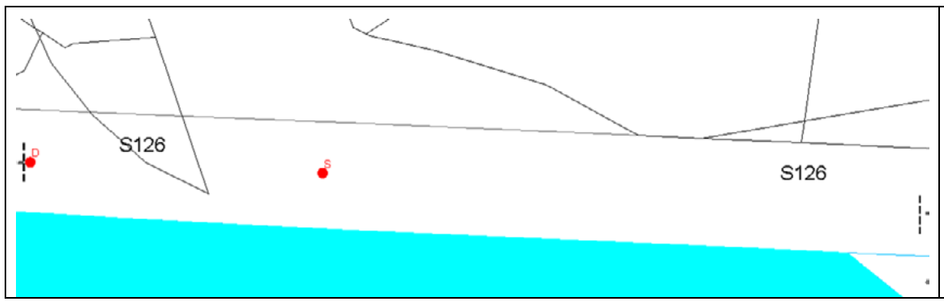



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S125	760 à 766 769 à 774	Chemin Pied de Levée	très variable			stabilisé	Non	Non	Non	aucun	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S128	787 à 798	Chemin Pied de Levée	très variable			stabilisé	Non	Non	Non	- 1 portique (hsp 1,90m)	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S127	783 à 786	Chemin Pied de Levée	4,30m			stabilisé	Non	Non	Non	aucun	aucun

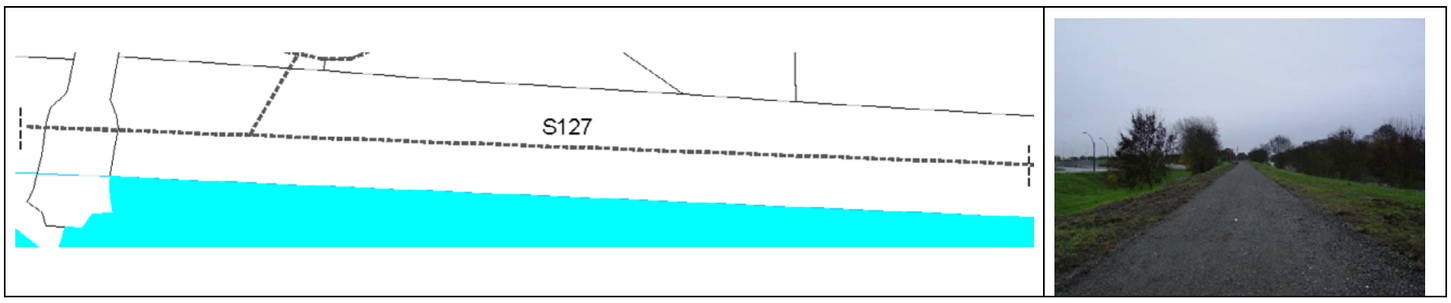

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

636

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S130	802 - 803	Rue du Marais	Nord : 1,90m Sud : 0,90m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	- stationnement sur trottoir





PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S129	799 à 801	Rue de l'Eglise	Ouest : 1,75m Est : 1,70m	6,40m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B19 (passage 1,10m et hsp 0,80m)	- stationnement sur trottoir

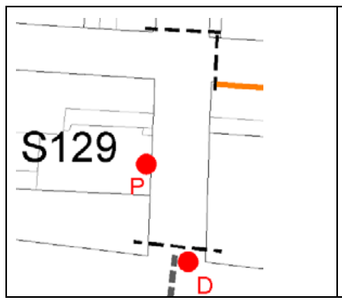



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S132	808 à 810	Rue de l'Eglise	Ouest : 1,10m à 1,30m Est : 1,10m à 1,70m	5m	double sens	Ouest : enrobé Est : pavé	Non	Non	Oui	- marche d'habitation au n°1 (passage 1,10m)	aucun

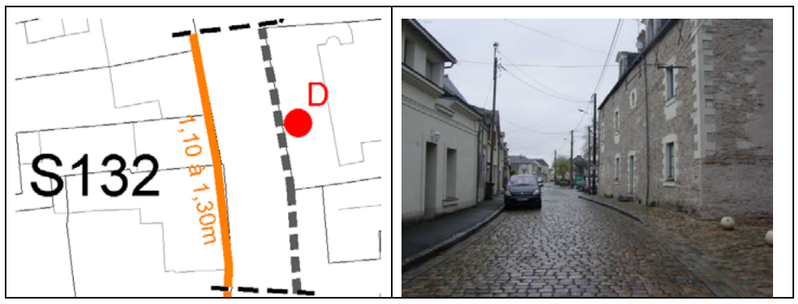

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S131	804 à 807	Rue de l'Eglise	Ouest : 1,40m à 1,70m Est : 1,80m	5m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,70m) - 1 panneau de police B14 (hsp 2,10m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S134	817 à 819	Place de l'Eglise	Nord : 0,95m à 3,30m Sud : large parking	5,90m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 avaloir >2cm	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S133	811 à 816	Place de l'Eglise	Ouest : 1,65m mini Est : large parking	5m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1,10m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T133a	813 - 814	Bon	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S136	830 à 834	Rue de la Vicomté	Nord : 3m Sud : 0m à 1,25m	3m	double sens	Nord : stabilisé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

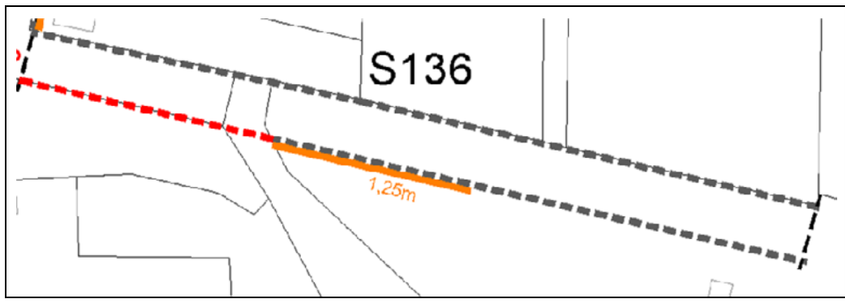



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S135	820 à 829	Rue de la Vicomté	Nord : 3,15m Sud : 2m à 2,40m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C20a (hsp 2m) - 1 panneau de police A2b+B14 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police B1 (hsp 1,95m) - 3 arbres (passage 0,65m à 1m)	aucun

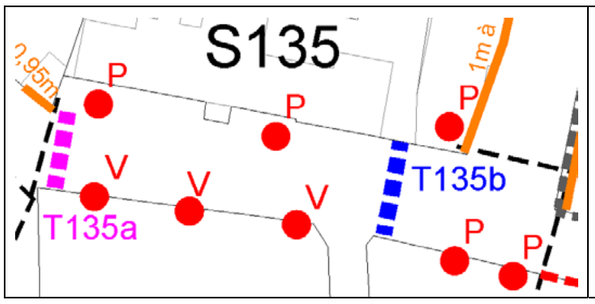



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T135a	820	Absent	pavé	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T135b	826	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S138	840 à 843	Rue de l'Ecole	Ouest : 0,70m Est : 0,55m à 1,75m	3,85m à 5m	double sens	Ouest : stabilisé Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,20m) - 1 bouche à incendie (passage 0,50m)	aucun

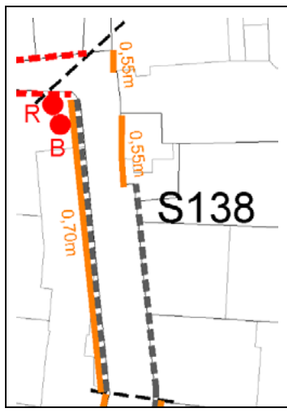



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S137	835 à 839	Rue de l'Ecole	Ouest : 1m à 1,30m Est : 0,95m	5m à 9m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,50m et 0,65m) - 1 panneau de police B11 (hsp 1,95m) sur réseau - 1 panneau de police A13a (passage 1,10m et hsp 2,15m) - revêtement de sol dégradé	aucun

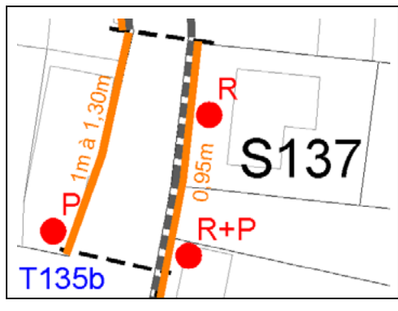



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S140	848 à 855	Rue Lamartine	Ouest : 1,20m à 1,45m Est : 1,15m à 2,80m	7,70m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (0,50m et 0,65m) - 1 panneau de police AB4 (passage 1,10m et hsp 1,90m) - 1 panneau de jalonnement (passage 0,90m) - 1 panneau de jalonnement (hsp 1,90m) sur réseau - 1 panneau de rue (hsp 1,95m) sur jalonnement	aucun

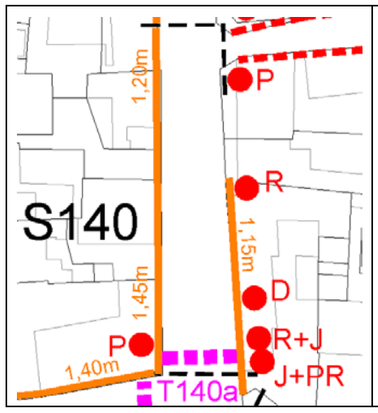



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T140a	848 - 849	Bon	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S139	844 à 847 857	Rue Traversière	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	3m	sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B21-2 (hsp 1,50m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police B1 (hsp 2m)	aucun

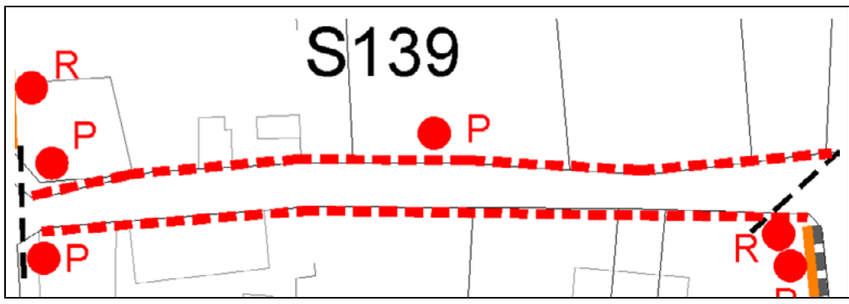



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S142	861 à 866	Rue Lamartine	Ouest : 0,90m à 1,55m Est : 1,60m à 2,45m	5,55m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,65m et 1,15m) - 1 panneau de police A14 (hsp 2,10m) sur réseau - 1 panneau de police B8 (hsp 2,15m) sur réseau	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S141	856 858 à 860	Rue Lamartine	Ouest : 0,75m à 1m Est : 0,90m à 1,35m	7,70m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (0,50m et 0,90m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S144	891 à 896 900	Rue Jules Ferry	Nord : 4,30m Sud : 0,75m à 1,15m	5,70m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B14 (1,10m) sur jalonnement - 1 panneau de rue (hsp 2m) sur jalonnement	aucun





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T144a	894 à 896	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S143	886 à 890	Rue Jules Ferry	Nord : 0,95m à 1,40m Sud : 0,80m à 1,90m	5,70m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,80m) - 1 panneau de police AB4 sur jalonnement (hsp 1,70m)	aucun

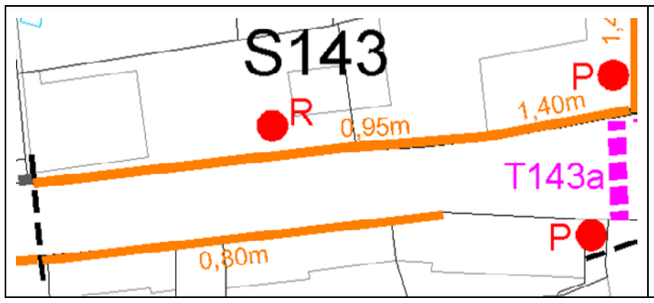



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T143a	886	Bon	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S146	913 à 920	Route de Sorges	Nord : 1,80m Sud : 2,40m	5,80m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 candélabres (passage 0,90m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,10m) sur candélabre - 1 ressaut >2cm - revêtement de sol déformé par les racines des arbres	aucun

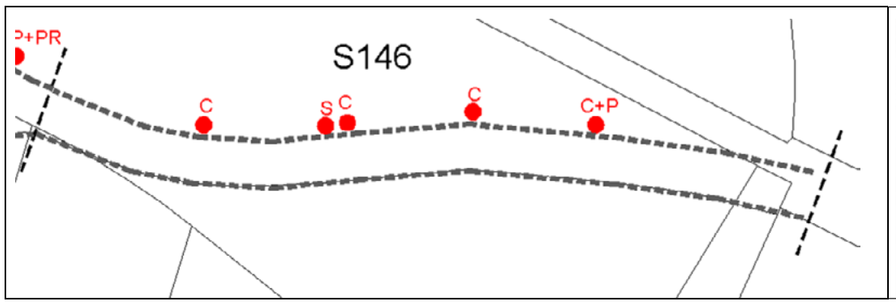



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S145	897 à 899 901 à 912	Route de Sorges	Nord : 1,50m Sud : 1,90m	5,70m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- revêtement de sol déformé par les racines des arbres	- stationnement sur trottoir





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T145a	897 à 899	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T145b	903 à 905	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T145c	911	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S148	927 à 935	RD 4	Nord : accotement 1,70m Sud : accotement 1,70m à 3,20m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police EB10 (hsp1,80m) - 1 panneau de police EB20 (hsp 1,80m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 1,60m) - 4 ressauts >2cm	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S147	921 à 926	giratoire RD 4 / route de Sorges	1,80m mini		sens unique	enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB3a (hsp 1,85m) - 1 panneau de rue (hsp 1,60m) sur panneau de police - il manque plusieurs traversées aux différentes branches	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T147a	922	Bon	Non	2x Bons	2x Non	1	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T147b	923 - 924	Bon	Non	2x Bons	4x Non	4	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S150	947 à 954	Rue Lamartine	Ouest : 1,30m à 1,60m Est : 1,30m à 1,90m	6,70m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 réseaux (passage 0,80m à 1,05m) - 1 arrêt de bus (passage 0,95m) - 1 panneau de police AB4 (passage 1,10m) - 1 bouche à incendie (passage 0,80m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2m) - 1 ressaut >2cm	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S149	936 à 946 979	Rue Lamartine	Ouest : 0,65m à 1,55m Est : 0,90m à 1,75m	5,40m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 6 réseaux (passage 0,60m à 1,10m) - 1 ressaut >2cm	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S152	958 à 966 978	Giratoire RD 4 / RD 952	1,60m mini		sens unique	enrobé et stabilisé	Oui	Oui	Non	- 3 panneaux de police AB3a (hsp 1,60m à 2m)	aucun

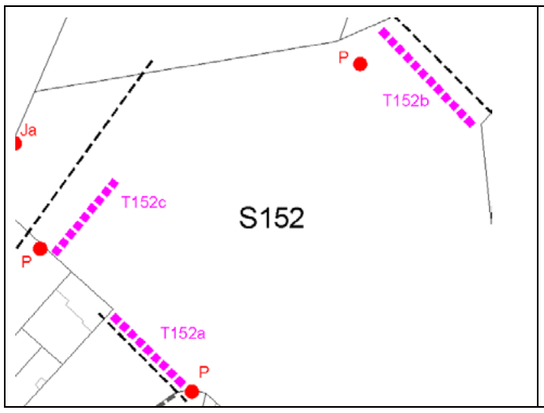





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T152a	958 - 959	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Non
T152b	962	Dégradé	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Non
T152c	964	Dégradé	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S151	955 à 957	RD 4	Nord : 1,50m Sud : 1,50m mini		double sens	Nord : enrobé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

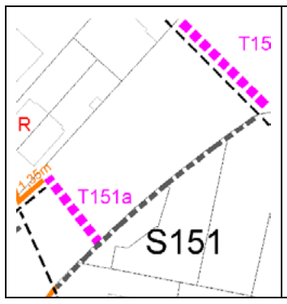





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T151a	955	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S154	971 à 977	Rue Daniel Rouger	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	4,50m à 9,40m	double sens	enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 2m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,80m) - 1 panneau de police C13a (hsp 2,10m)	aucun

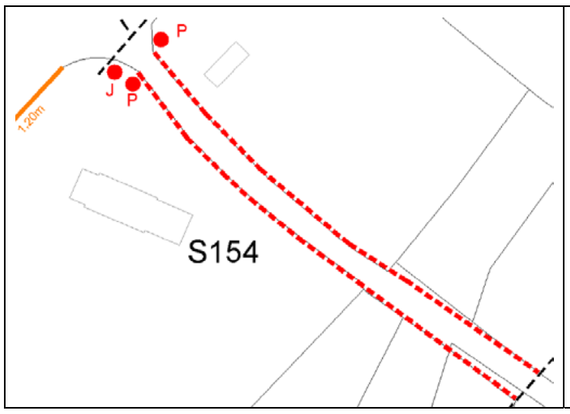





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S153	967 à 970	Bd Jean Pena	Nord : 2,90m Sud : 1,20m à 2,80m	2x 4,50m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 2,10m)	aucun

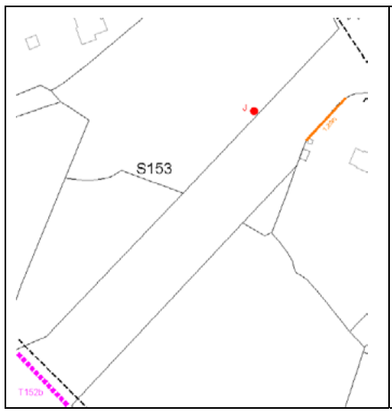





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S156	990 à 1001	Rue Camille Perdriau	Nord : 1,20m à 3,20m Sud : 1,15m à 3,20m	7,40m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 candélabres (passage 0,75m à 0,90m) - 2 arrêts de bus (passage 0,80m) - 1 mât (passage 0,95m) - 1 RIS (passage 1,05m) - 3 jardinières (passage 1,05m à 1,10m) - nombreux compteurs sur les 2 trottoirs	aucun

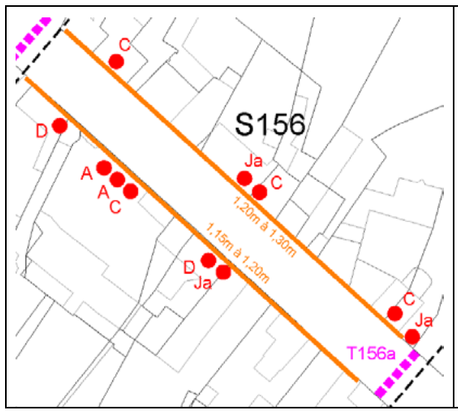



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T156a	990	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	2 grilles	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S155	980 à 988	Rue Camille Perdriau	Nord : 1,30m à 3,20m Sud : 1,20m à 3,20m	5,60m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélagre (passage 0,70m) - 1 RIS (passage 1,10m) - 1 mirroir (hsp 1,90m) - 2 jardinières (passage 0,90m et 1,15m)	aucun

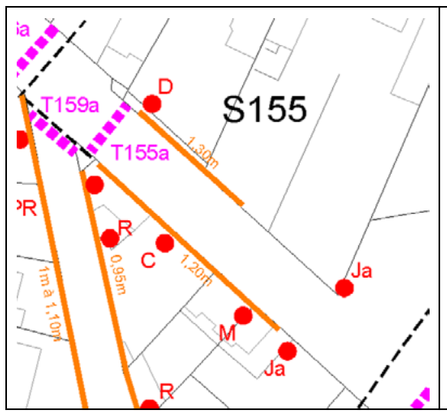



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T155a	987 - 988	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S158	1005 1009 à 1032 1035	Rue Ferdinand Vest	Nord : 1,60m à 2,70m Sud : 1,25m à 3,90m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 1,05m) - 5 candélabres (passage 0,75m à 0,90m) - 1 bouche à incendie (passage 0,70m) - 1 panneau de police B13 (hsp 1,70m) - 5 panneaux de police CE (hsp 1,70m à 2m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 1,95m) - 1 panneau de police	aucun



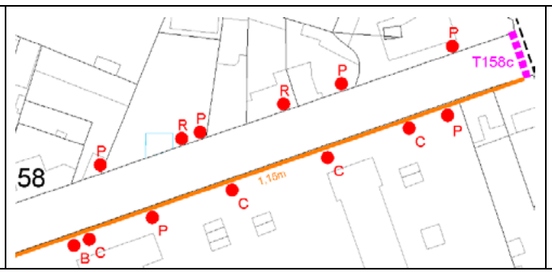



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T158a	1005	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T158b	1013 - 1014	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T158c	1030 à 1032	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S157	1002 à 1004 1006 à 1008	Rue Camille Perdriau	Nord : large parvis Sud : 3,10m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

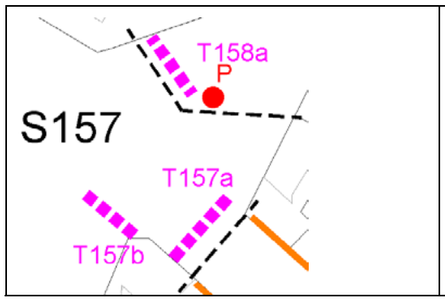



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T157a	1002 - 1003	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T157b	1004	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S160	1050 à 1056	Giratoire 1 Bd Lagrange	3m mini		sens unique	enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

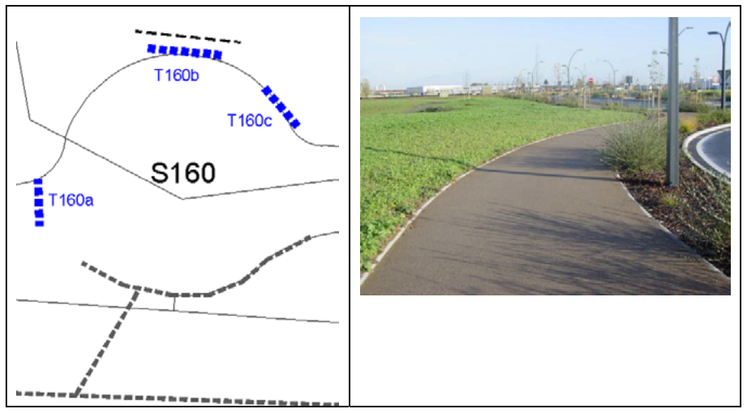

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T160a	1051	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T160b	1053 - 1054	Bon	Non	2x Bons	4x Non	4	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T160c	1055	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S159	989 1036 à 1049	Rue Lamartine	Ouest : 1m à 1,25m Est : 0,95m à 1m	5,60m à 6,80m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Oui	Oui	- 4 réseaux (passage 0,55m à 0,70m) - 1 panneau de police C13a (passage 0,90m et hsp 2,15m) - 1 panneau de police Ab3a (hsp 2,15m) - 2 panneaux de rue (hsp 1,90m) sur panneaux de police - fort dévers au n°66	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T159a	989	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S162	1061 à 1065	Giratoire 2 Bd Lagrange	2,30m mini		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

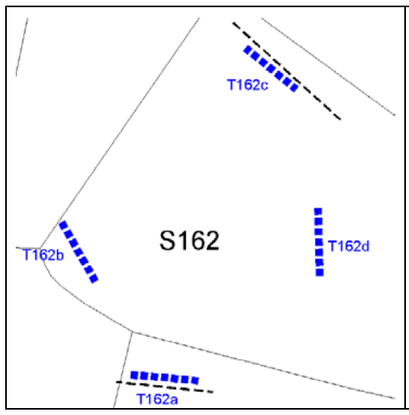



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T162a	1061	Bon	Non	2x Bons	4x Non	4	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T162b	1062	Bon	Non	2x Bons	4x Non	4	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T162c	1064	Bon	Non	2x Bons	4x Non	4	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T162d	1065	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S161	1057 à 1060	Bd Lagrange	Ouest : 3m Est : 3m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

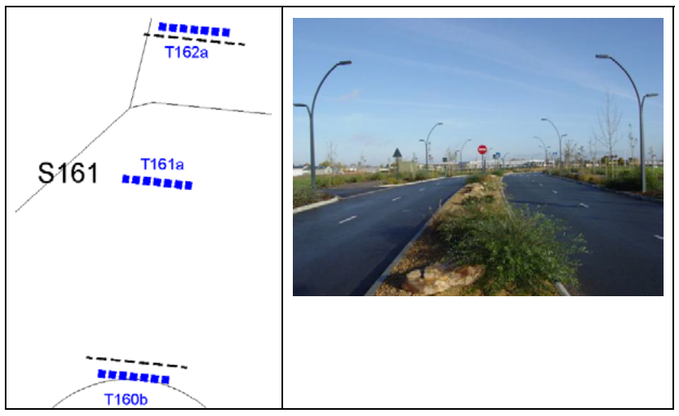

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T161a	1060	Bon	Non	2x Bons	4x Non	4	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S164	1071 à 1080	Avenue du Moulin Marcille	Nord : 2,30m à 3,30m Sud : 2,85m à 4,30m		double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police CE3a (hsp 2,10m) - 1 panneau de police B14(hsp 2,05m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,05m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,80m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T164a	1079	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S163	1066 à 1070	Bd Lagrange	Ouest : 3m Est : 2,30m à 3m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T163a	1069	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T163b	1070	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S166	1098 à 1100 1103 à 1113	Avenue du Moulin Marcille	Nord : 2,45m à 3,70m Sud : 3m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 2,10m) - 1 panneau de police B14 (hsp 2,20m) - 1 panneau de police AB25 (hsp2m) sur candélabre - enrobé dégradé sur les 2 trottoirs	- les automobilistes ne respectent pas le marquage au sol délimitant le stationnement





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T166a	1098 à 1110	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui	Oui		Non				Oui	Etalage publicitaire sur l'îlot masquant la visibilité
T166b	1101	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S165	1084 à 1097 1102	Avenue du Moulin Marcille	Nord : 2,90m Sud : 2,70m		double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B2b sur candélabre (hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB3a (passage 1m et hsp 1,50m) - 1 ressaut - enrobé dégradé	- stationnement sur trottoir

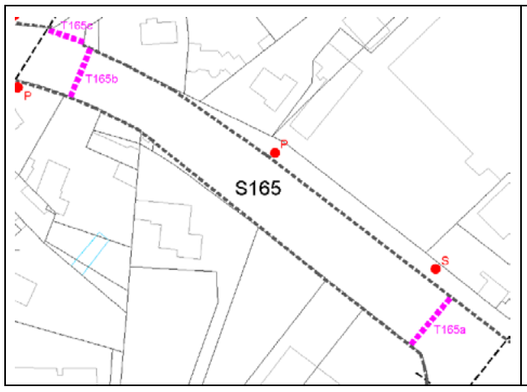





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T165a	1084 - 1085	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T165b	1093 - 1094	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T165c	1095 à 1097 - 1109	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	1 grille	Bonne	Décalé							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S168	1081 à 1083 1125 à 1128 1131 - 1132	Rue Henry Jarry	Ouest : 3m Est : 2,80m		sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB25 (hsp 2m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2,10m) sur candélabre - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,80m) - 1 panneau de SIL (hsp 2,05m) - 1 obstacle au sol - enrobé dégradé	aucun

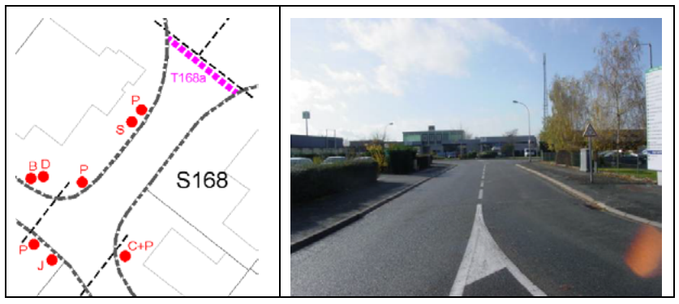

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T168a	1081 - 1083	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S167	1114 à 1124	Giratoire Boutton / Marcille	1,75m mini		sens unique	enrobé	Oui	Oui	Oui	- 1 panneau de police AB3a (hsp 2m) - 1 panneau de rue (hsp 1,80m) sur panneau de police	aucun

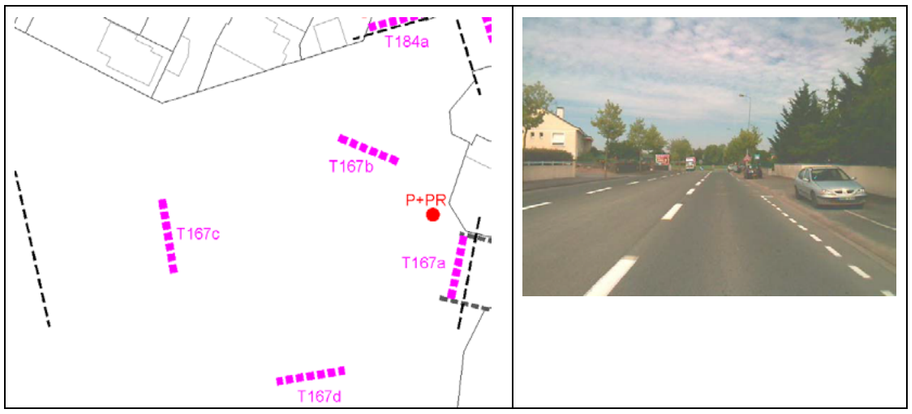

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T167a	1114	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T167b	1116 - 1117	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T167c	1120	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T167d	1123 - 1124	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	îlot déformé	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S170	1149 à 1155	Rue Edmond Cannelle	Nord : 2,90m Sud : 2,20m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	- stationnement sur trottoir

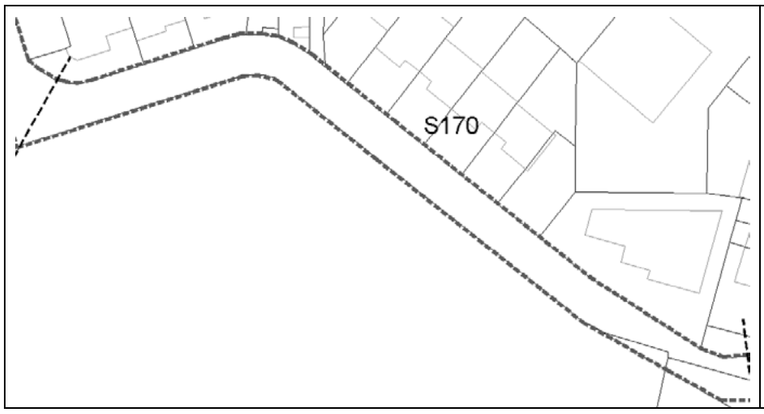



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S169	1129 - 1130 1133 à 1148	Rue Paul Pousset	Nord : 1,60m à 1,90m Sud : 2,90m à 3,20m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 9 candélabres (passage 0,50m mini) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,05m) - passage étroit (0,50m) entre une bouche à incendie (1,15m) et 1 mât (1,15m) - contournement des arbres possible mais inconfortable (1,20m) - enrobé dégradé	- stationnement sur trottoir

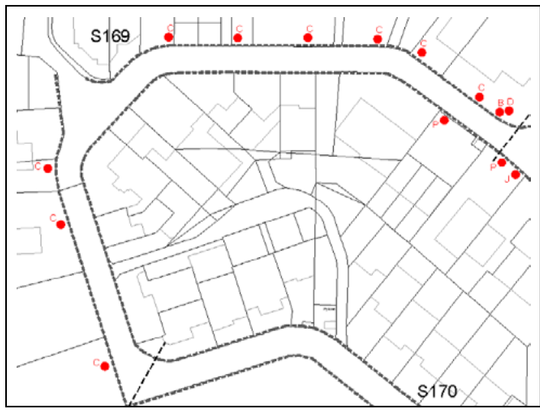



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S172	1160 à 1166	Rue Henry Jarry	Nord : 1,75m à 2,20m Sud : 2,90m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 candélabres (passage 0,90m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2,10m) sur candélabre - enrobé dégradé	- stationnement sur trottoir



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S171	1156 à 1159	Rue Edmond Cannelle	Ouest : 1,80m Est : aucun trottoir		double sens	Ouest : stabilisé Est : herbe	Non	Non	Oui	- 1 bouche à incendie (passage 0,80m) - 2 arbres (passage 1m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

658

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S174	1174 à 1178	Avenue Jean Boutton	trottoir 3m partagé vélos (1,55m piéton)		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T174a	1174	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T174b	1176	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T174c	1177	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T174d	1178	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S173	1167 à 1173 1228 - 1229	Avenue Jean Boutton	Nord : trottoir 3m partagé vélos (1,40m piéton) Sud : trottoir 3,10m partagé vélos (1,45m à 2,10m piéton)		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- nombreuses grilles au sol sur les 2 trottoirs	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T173a	1167	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T173b	1167 - 1172	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Oui 1,35m				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S176	1182 à 1186	Avenue Jean Boutton	trottoir 3m à 3,90m partagé vélos (1,50m à 2,30m piéton)		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

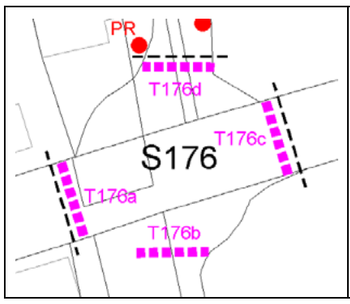



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T176a	1182	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T176b	1183	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T176c	1185	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T176d	1186	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S175	1179 à à 1181	Avenue Jean Boutton	Nord : trottoir 2,90m partagé vélos (1,10m à 1,30m piéton) Sud : trottoir 3,05m partagé vélos (1,45m piéton)		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- nombreuses grilles au sol sur les 2 trottoirs	aucun







n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T175a	1179	Bon	Non	2x Bons	4x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S178	1200 à 1204	Rue du Clos du Plessis	Ouest : 1,30m Est : aucun trottoir	5,50m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

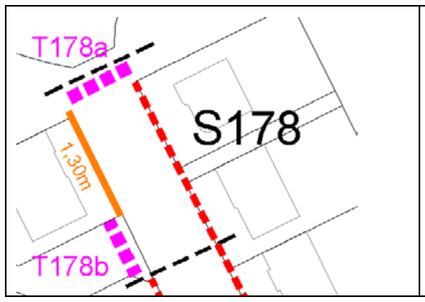



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T178a	1200	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T178b	1201 - 1202	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S177	1187 à 1199	Avenue Jean Boutton	Nord : trottoir 3,15m partagé vélos (1,50m piéton) Sud : trottoir 2,80m partagé vélos (1,35m piéton)		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police EB20 (hsp 1,85m) - 1 panneau publicitatire sur la voie piétonne obligeant d'emprunter la voie vélo - nombreuses grilles au sol sur les 2 trottoirs	aucun

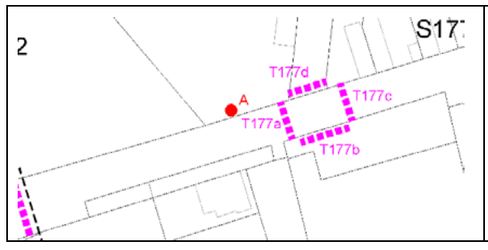

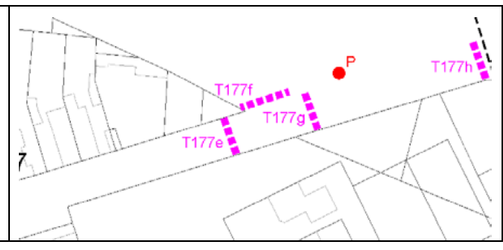



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T177a	1190	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T177b	1191	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T177c	1192	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T177d	1193	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T177e	1194	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T177f	1196	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	1 grille	Bonne	Oui							Oui
T177g	1197	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T177h	1199	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S180	1207 à 1210	Rue du Clos du Plessis	Ouest : aucun trottoir Est : aucun trottoir		double sens	section en travaux	Non	Non	Oui	aucun	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T180a	1210	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S179	1205 - 1206	Rue du Clos du Plessis	Ouest : aucun trottoir Est : aucun trottoir		double sens	section en travaux	Oui	Non	Oui	aucun	aucun

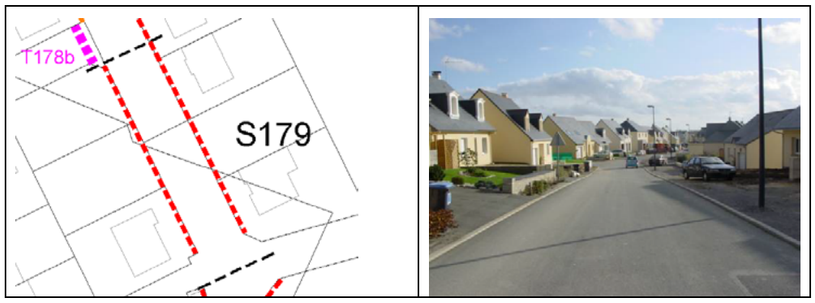

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

299

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S182	1218 à 1221 1227	Rue Charles Sauria	Ouest : 1,90m mini Est : accotement 2,40m à 4,70m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue hsp 2,05m) sur candélabre - 1 ressaut >2cm	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T182a	1221	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S181	1211 à 1217	Rue du Clos du Plessis	Nord : 0m à 3,40m Sud : 0m à 3,30m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- le stationnement aménagé réduit le passage de 1,30m à 1,40m sur les trottoirs	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T181a	1213	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T181b	1215 - 1217	Bon	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S184	1230 à 1237	Rue de la Petite Perrière	Ouest : 1,80m à 4m Est : 1,80m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 2,10m) - 1 panneau de jalonnement (hsp 1,70m) - 1 panneau de rue (hsp 1,85m) sur panneau de jalonnement - 1 panneau de police B8 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police A1b (hsp 2m)	aucun

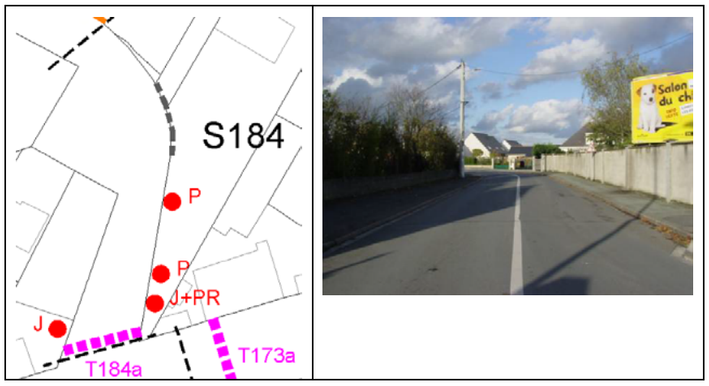

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T184a	1230	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S183	1222 à 1226	Rue Charles Sauria	Ouest : 1,40m Est : aucun trottoir	7m	double sens	Ouest : enrobé Est : herbe	Non	Non	Oui	aucun	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T183a	1224 à 1226	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S186	1247 à 1255	Rue de la Petite Perrière	Ouest : 0,90m à 4,05m Est : 2m à 2,50m	5,90m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,60m) - 1 panneau de police A1b+A13b (hsp 1,50m) - enrobé déformé par les racines des arbres	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T186a	1248	Bon	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S185	1238 à 1246	Rue de la Petite Perrière	Nord : 1,30m à 1,95m Sud : trottoir privé	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB4 (hsp 2m) - 1 panneau de police B14 (hsp 2,20m) - 1 panneau de police A1a+A13b (hsp 2,20m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T185a	1240	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S188	1329 à 1332	Chemin de la Brosse	Ouest : 2m Est : 2m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	- stationnement sur trottoir



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S187	1256 à 1263	Rue de la Petite Perrière	Ouest : 3m Est : 1,40m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB25 (hsp 2,10m) - 2 paneaux de rue (hsp 1,85m et 1,95m) sur réseau et panneau de police - enrobé déformé par les racines des arbres sur le trottoir ouest	- stationnement sur trottoir

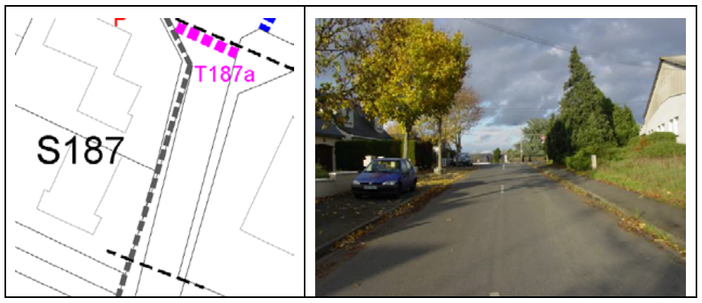

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T187a	1263	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S190	1340 à 1358	Chemin de la Brosse	Nord : 1,30m à 4,10m Sud : 2m	6,05m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 panneaux de police AB25 (hsp 2,10m)	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T190a	1344	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T190b	1345	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T190c	1349	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T190d	1352	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Décalé							Oui
T190e	1350 - 1351	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S189	1333 à 1339	Chemin de la Brosse	Ouest : 3m Est : 1,30m à 1,50m	6,10m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,90m et 1,10m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2,10m) - 1 bouche à incendie (passage 0,75m)	- stationnement sur trottoir



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S192	1366 à 1368	Chemin de la Brosse	Nord : 2,10m Sud : 2m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB25 (hsp 1,85m)	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S191	1359 à 1365	Chemin de la Brosse	Nord : 1,05m à 1,60m Sud : 2m	6,05m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 réseaux (passage 0,70m à 1m) - 2 panneaux de police AB3a (hsp 2,15m) - 1 panneau de police A13a (passage 1,10m et hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,15m) sur réseau	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T191a	1357	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S194	1385 à 1395	Rue Jacques Prévert	Ouest : 1,50m Est : 2,45m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- la barrière près du stationnement laisse 1,10m de passage	aucun

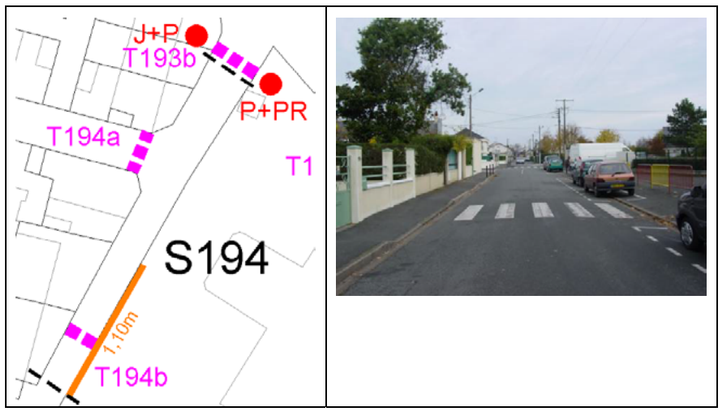

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T194a	1385	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T194b	1386 à 1390	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S193	1369 à 1384	Giratoire Brosse / Rousseau	1m mini		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 4 panneaux de police AB3a (hsp 2,10m à 2,15m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2,15m) sur candélabre - 1 panneau de police B8+B6a2 (passage 1m et hsp 1,80m) - 1 panneau de police C13a (hsp 2,10m) - 1 panneau de jalonnement (hsp 1,85m) sur panneau de	aucun

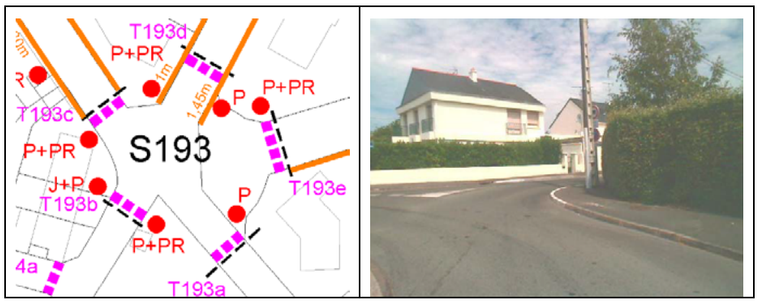

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T193a	1369 à 1371	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T193b	1372	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T193c	1373	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T193d	1374	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T193e	1375 à 1377	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S196	1402 à 1407	Rue Joseph Esnault	Nord : 1,40m à 1,65m Sud : 1,25m à 1,50m	4,70m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 panneaux de police AB3a (hsp 1,95m et 2m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2m) sur candélabre - 3 panneaux de rue (hsp 1,60m à 1,80m) sur candélabre	aucun





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S195	1396 à 1401	Rue Joseph Esnault	Nord : 2,40m Sud : 1m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB3a (hsp 2,10m) sur candélabre - 1 panneau de rue (hsp 1,85m) sur candélabre	- stationnement sur trottoir





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S198	1413 à 1415	Rue Joseph Esnault	Ouest : 1,20m à 3,90m Est : 1,40m à 3,90m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,05m) - haie végétale réduisant le passage sur le trottoir ouest (1,20m)	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S197	1408 à 1412	Rue Joseph Esnault	Nord : 1,40m à 1,50m Sud : 1,40m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 candélabres (passage 0,95m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2,05m)	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S200	1424 à 1428	Rue Waldeck Rousseau	Ouest : 1,20m Est : 0,80m	5,50m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 réseaux (passage 0,30m à 1m) - 1 panneau de police C27 (passage 1m)	aucun

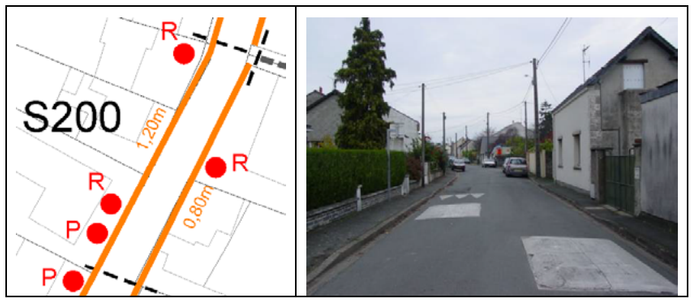

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S199	1416 à 1423	Rue Waldeck Rousseau	Ouest : 0,80m à 0,95m Est : 1m	5,95m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 5 réseaux (passage 0,50m à 1,10m) - 1 panneau de police A2b+B14 (hsp 2m) sur réseau - 1 panneau de police A13a (passage 0,90m)	aucun

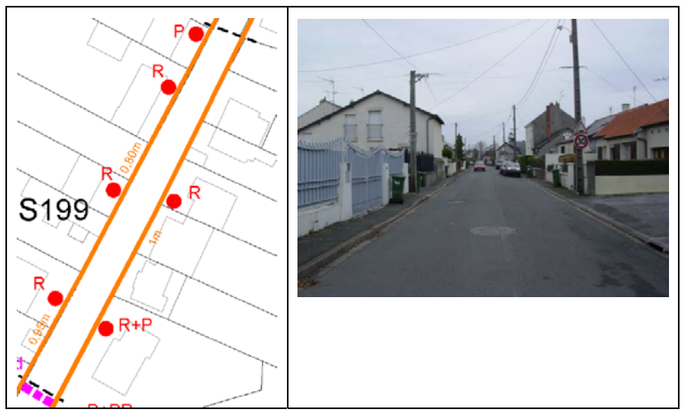

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

672

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S202	1431 à 1442 1452 à 1458 1502	Rue Waldeck Rousseau	Ouest : 0,75m à 1,05m Est : 0,90m à 1,80m	6m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 11 réseaux (passage 0,35m à 1,10m) - 1 feu tricolore (passage 0,95m) - 1 panneau de police C20a (hsp 1,55m) sur feu tricolore - 1 panneau de police C20a (hsp 2m) - 1 panneau de police C27 (passage 0,60m) - 1 panneau de police A17 (passage 0,80m)	- travaux sur une portion du trottoir ouest rendant le cheminement impossible



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T202a	1458	Absent	pavé	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Faible	Oui							Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S201	1429	Chemin privé (Civetière)	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	3,35m	double sens	stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun









n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T203a	1459	Absent	pavé	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Faible	Oui							Oui
T203b	1463	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Bon	Oui
T203c	1464 - 1465	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Absents	Bon	Oui
T203d	1466 à 1468	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Bon	Oui
T203e	1470 à 1473	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T203f	1474	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T203g	1475 à 1477	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T203h	1479 à 1482	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T203i	1483 à 1485	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T203j	1487 à 1490	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T203k	1491 à 1494	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T203l	1495	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S203	1459 à 1495 1498 à 1501	Route de la Pyramide	Nord : 1,75m à 4m Sud : 1,70m à 4m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 panneaux de police B6a1 (hsp 1,95m et 2,10m) - 1 panneau de police A13a (hsp 2,10m) sur candélabre - 1 panneau de rue (hsp 1,30m) - 1 trou au sol sur trottoir sud	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S205	473 à 475	Rue du Haut des Eclateries	Nord : aucun trottoir Sud : 0,40m à 0,65m	5,70m	double sens	Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S204	1496 à 1497 470 à 472	Rue du Haut des Eclateries	Nord : aucun trottoir Sud : 0,90m à 1,40m	3,15m + bande cyclable 1,50m	sens unique	Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,60m) - 1 panneau de police B1 (hsp 1,65m)	aucun

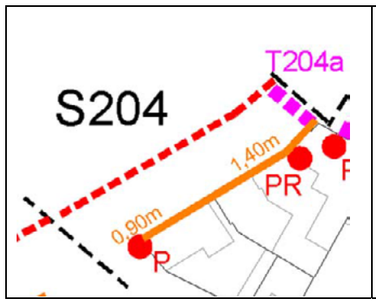



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T204a	1496 - 1497	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S207	482 à 484 486 à 495	Rue des Frères Halopé	Nord : 0,90m à 1,55m Sud : 0,75m à 4,30m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 réseaux (passage 0,45m à 1,15m) - 1 panneau de rue sur réseau (hsp 1,90m) - 7 arbres sans grille	- stationnement sur trottoir





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T207a	482 à 484	Dégradé	Non	2x Absents	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S206	476 à 481 485	Rue du Haut des Eclateries	Nord : 1,95m Sud : 0,80m	9,20m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,55m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 2m) - 1 pannau de police B8+B1 (hsp 1,20m) - 1 panneau de rue sur panneau de police (hsp 1,80m)	aucun

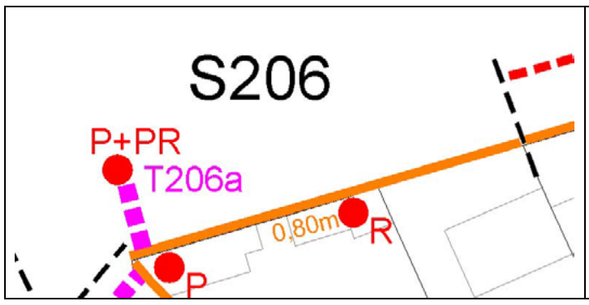



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T206a	479 à 481	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S209	508 à 516 518	Rue Secrétain	Nord : 0m à 1,70m Sud : 0,90m à 1,45m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,80m) - 1 candélabre (passage 0,45m) - 1 panneau de rue (hsp 1,40m) - 1 ressaut >2cm	aucun

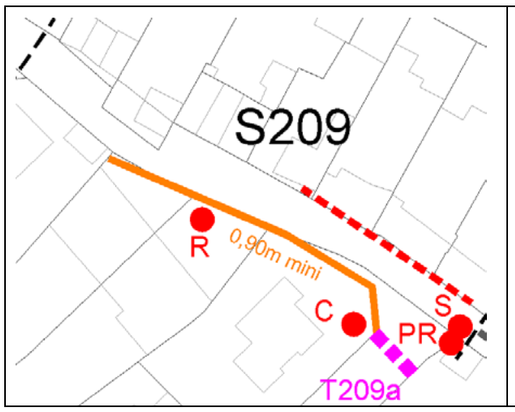





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T209a	512 à 514	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	1 candélabre	Faible	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S208	496 à 507	Rue Théophile Gautier	Ouest : 0,80m à 1,05m Est : 0,90m	5m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 8 réseaux (passage 0,30m à 0,60m) - 1 panneau de police AB3a (passage 0,55m et hsp 1,80m) - 2 panneaux de rue (hsp 1,60m et 1,95m)	- stationnement sur trottoir



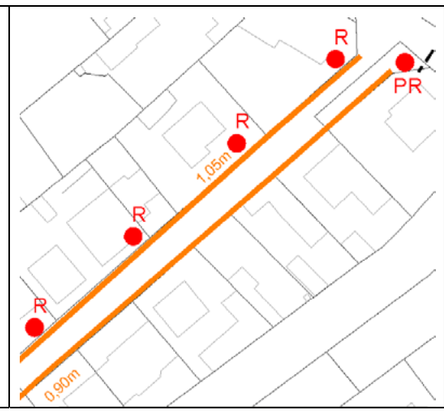



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S211	519 à 524	Chemin de la Monnaie	Nord : 1,30m Sud : 1,30m	5,10m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,90m à 1,10m)	aucun

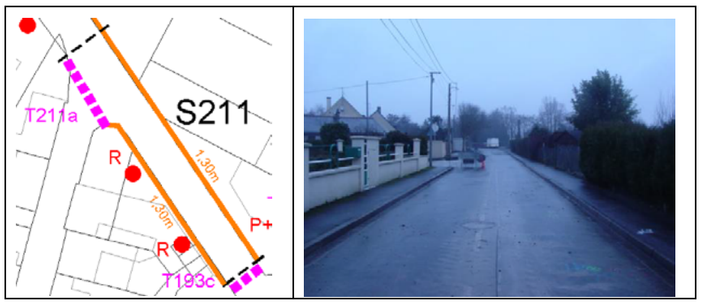

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T211a	522 à 524	Dégradé	Non	2x Etroits	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S210	517	Rue Secrétain	Absence d'aménagement pour le cheminement piéton	5m	double sens	enrobé bicouche	Non	Non	Non	aucun	aucun

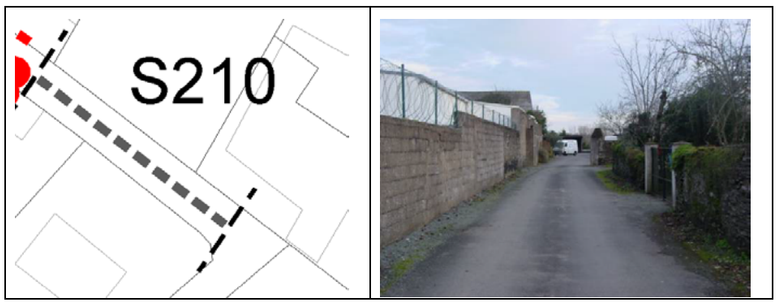

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S213	531 - 532 560 - 561	Chemin de la Monnaie	Nord : 1,20m Sud : 1,20m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Non	- 2 ressauts >2cm	aucun

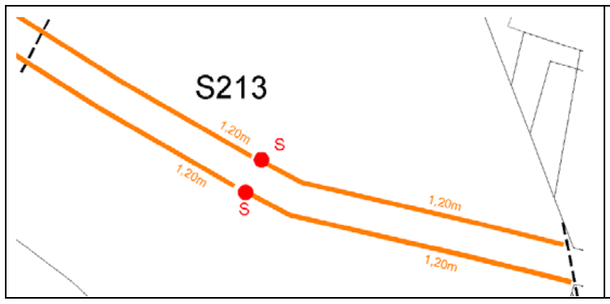





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S212	525 à 530	Chemin de la Monnaie	Nord : 0,60m à 3,60m Sud : 1,65m à 4,50m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Oui	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,90m à 1,10m) - 6 arbres déformant le revêtement	aucun







PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S215	541 à 559	Rue des Frères Halopé	Nord : 1,10m à 3,90m Sud : 1,50m à 2,65m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,55m) - 2 réseaux à cause du marquage au sol du stationnement (passage 0,80m à 0,90m) - largeurs de passage réduites par le marquage au sol du stationnement (0,90m minimum) - arbres sans grilles (ressauts)	aucun





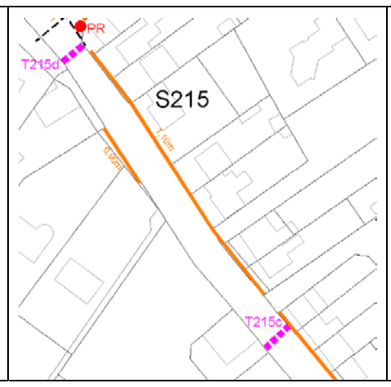



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T215a	541 à 543	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T215b	548 à 550	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T215c	555	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T215d	558	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S214	533 à 540	Rue des Frères Halopé	Nord : 1,30m mini Sud : 0,75m à 1,40m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Oui	Oui	- 2 réseaux (passage 0,75m à 1m) - 1 panneau de police AB2 sur réseau (hsp 1,95m) - 1 passage étroit au sud (0,75m)	aucun

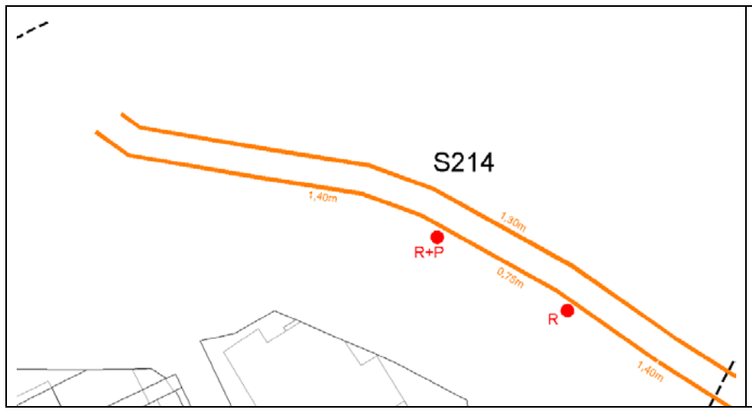





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S217	571 à 581 611	Rue Emmanuel Camus	Ouest : 3m mini Est :1,80m à 2,90m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police EB20 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police A1a (hsp 2,05m) - 1 grille - végétaux gênants sur trottoir Est - enrobé dégradé à l'Ouest	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T217a	574	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T217b	575	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T217c	577	Dégradé	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T217d	578	Dégradé	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T217e	581	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S216	562 à 570	Rue du Bourg Lacroix	Nord : 1,10m à 1,30m Sud : 1,50m	6,40m	double sens	Nord : stabilisé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB4 (hsp 1,90m) - 1 panneau de police AB4 (passage 1,10m et hsp 2m) - 1 panneau de police B2b sur réseau (hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB5 (hsp 1,75m)	aucun

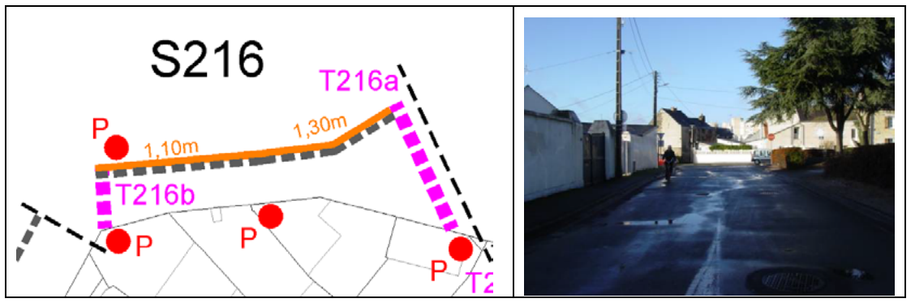

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T216a	564 à 566	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T216b	570	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S219	587 à 596 610	Giratoire Camus / Europe	2,10m mini		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 3 panneaux de police AB3a sur candélabre (hsp 1,95m à 2,10mm) - 2 panneaux de police EB10+B6b2 (hsp 1,80m et 2,10m) - 2 panneaux de rue (hsp 1,50m et 1,95m) - enrobé dégradé à l'Ouest	aucun

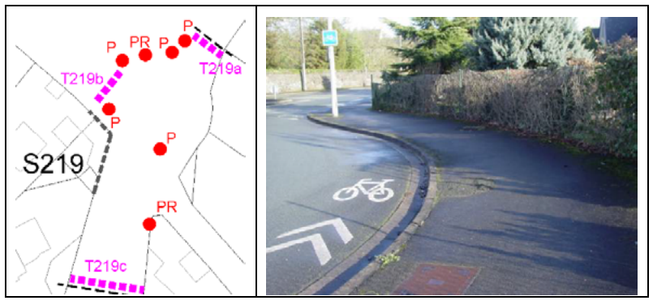

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T219a	587	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T219b	588	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T219c	589	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S218	582 à 586	Rue Emmanuel Camus	Ouest : 1,65m Est :1,50m à 2,50m	8,40m dont 3m bandes cyclables	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1,05m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,10m)	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T218a	583	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S221	600	Avenue de l'Europe	Ouest : 1,50m Est :1,45m	9m dont 3m bandes cyclables	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S220	597 à 599	Avenue de l'Europe	Ouest : 1,90m Est :1,80m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Oui	Oui	Oui	- 1 panneau de police AB25 (passage 1,15m et hsp 2,10m) - 1 ressaut	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S223	612 - 613	Rue des Perrins	Nord : 1,55m Sud : 2m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Oui	Non	Oui	- enrobé dégradé - pente à l'Ouest de la section	aucun

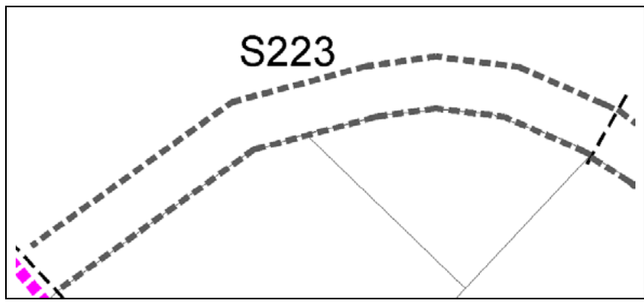



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S222	601 à 609	Giratoire Europe / Perrins	1,10m mini		sens unique	enrobé	Oui	Oui	Oui	- 4 panneaux de police AB3a sur jalonnement (hsp 1,40m à 1,50m) - fortes pentes sur le giratoire (nord vers sud-est et sud-ouest)	aucun

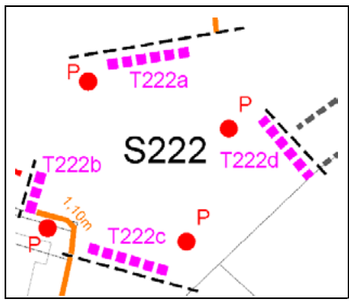

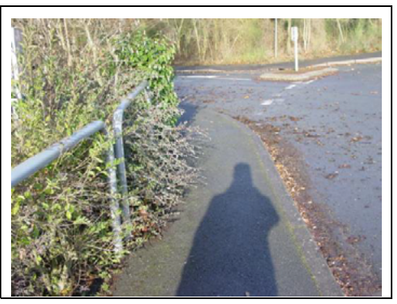

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T222a	606	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T222b	607	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T222c	608	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T222d	609	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé 684

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S225	620 à 629	Village des Perrins	Nord : 1,45m à 3,20m Sud : ponctuellement 2,10m		double sens	Nord : enrobé et gravillons Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 ressaut - cheminement difficile au sud	aucun

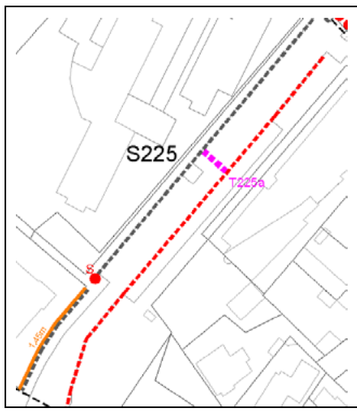





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T225a	624	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S224	614 à 619	Rue des Perrins	Ouest : 3,50m Est :2,05m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 ressauts - enrobé dégradé	- stationnement sur trottoir

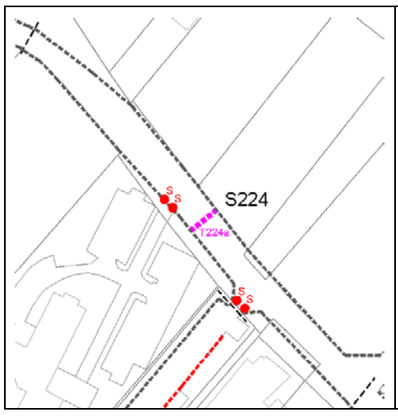



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T224a	617	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S227	635 - 636	Rue des Perrins	Nord : 3,70m Sud : 1,50m mini		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB25 sur réseau (hsp 1,65m) - enrobé dégradé	aucun

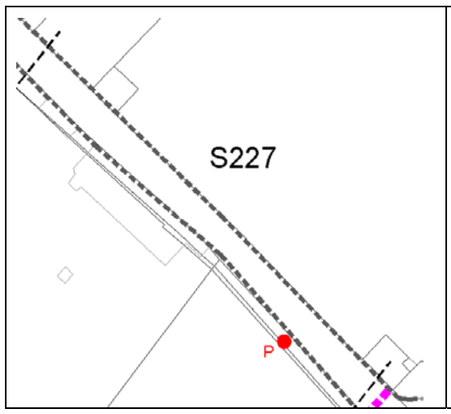



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S226	630 à 634	Rue des Perrins	Nord : 3,70m Sud : 3m à 4m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Oui	Oui	- 1 réseau (passage 0,85m) - 2 resauts - enrobé dégradé - dévers au nord de la section	aucun

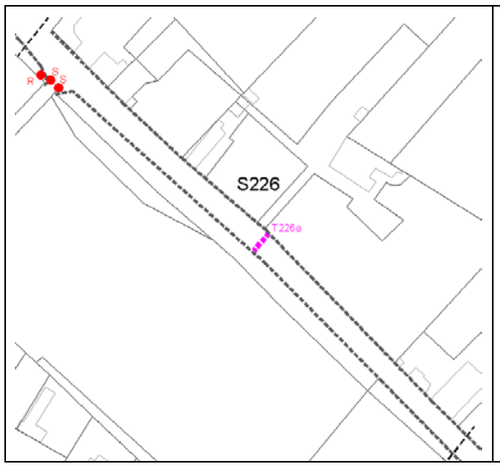



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T226a	633	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S229	640 à 642	Rue des Perrins	Nord : 1m à 2,50m Sud : 1,30m à 2,85m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,90m) - 1 paneau de rue (hsp 1,35m) - enrobé dégradé	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S228	637 à 639	Rue des Perrins	2,10m mini		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- enrobé dégradé	aucun

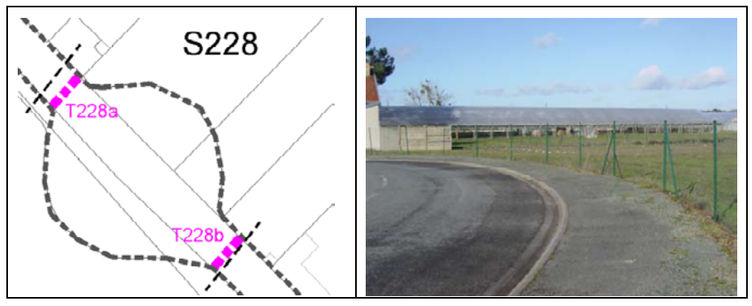

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T228a	637	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	à protéger du stationnement
T228b	639	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S231	648 à 650	Rue des Perrins	Nord : 3,70m Sud : 2,80m à 3,70m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- enrobé dégradé	- stationnement sur trottoir



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S230	643 à 647	Rue des Perrins	Nord : 1,20m mini Sud : 1,20m mini	7,60m dont 2m bandes cyclables	double sens	Nord : stabilisé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,80m et 0,95m) - 1 ressaut - enrobé dégradé	aucun

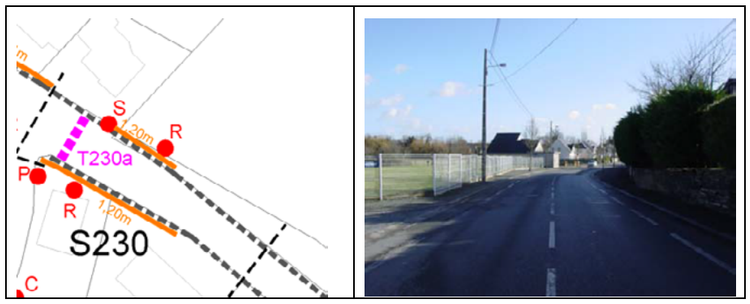

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T230a	643	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S233	661 à 667 669	Avenue Galliéni	Nord : 1,90m à 2,15m Sud : 0,80m à 2,90m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C20a (hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 1,90m) - 1 panneau de rue sur police (hsp 1,85m) - enrobé dégradé au sud - le stationnement + arbres réduisent au sud le passage à 0,80m	- stationnement sur trottoir





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T233a	665	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T233b	666	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T233c	667	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S232	651 à 660	Giratoire Galliéni / Perrins	1,60m mini		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B40 (hsp 2m) - 1 panneau de rue sur police (hsp 1,95m) - 1 panneau de jalonnement (hsp 2,10m) - 1 panneau de rue (hsp 2m) - 1 grille	aucun

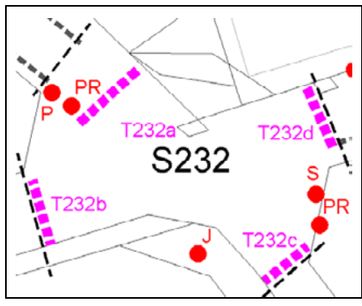



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T232a	653	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T232b	655	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T232c	658	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T232d	660	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S235	676	Avenue Galliéni	Nord : 1,75m Sud : 1,65m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

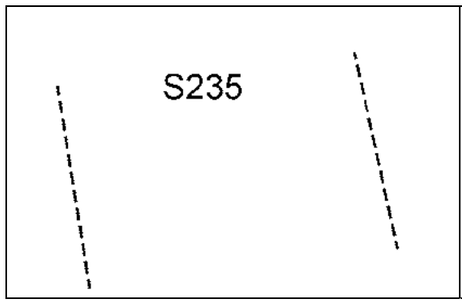



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S234	668 670 à 675	Avenue Galliéni	Nord : 1,15m à 5m Sud : 0,95m à 1,50m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Oui	Non	Oui	- 2 ressauts - le stationnement au sud réduit le cheminement de 0,95m à 1,40m - enrobé dégradé au nord	aucun

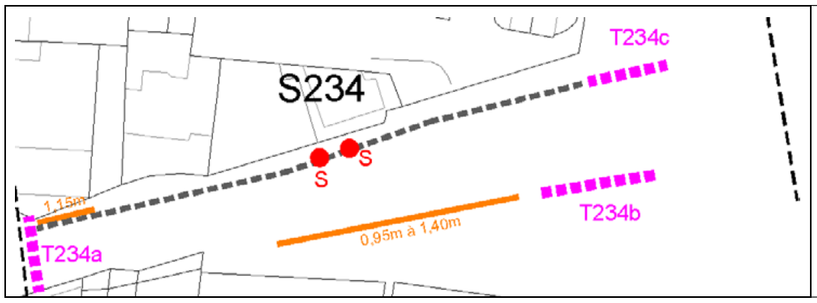



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T234a	668	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T234b	671	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T234c	675	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S237	683 à 687	Avenue Galliéni	Nord : 1,65m à 1,75m Sud : 1,50m à 3m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

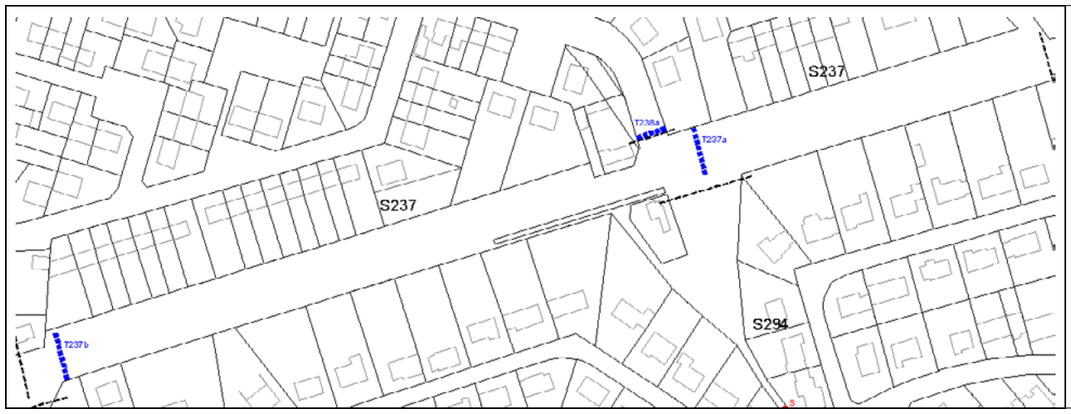



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T237a		Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non	Oui	2x Bonnes	Court	Oui
T237b		Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non	Oui	2x Bonnes	Court	Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S236	677 à 682	Avenue Galliéni	Nord : 1,80m à 2,70m Sud : 2,90m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 grille	aucun

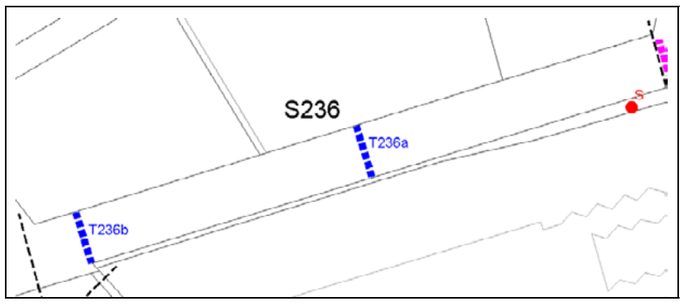



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T236a	680	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T236b	682	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S239	692 à 694	Rue du 11 Novembre	Ouest : 3m mini Est : 2,40m		double sens	Ouest : enrobé et stabilisé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB3a (hsp 1,60m) - 2 ressauts	aucun

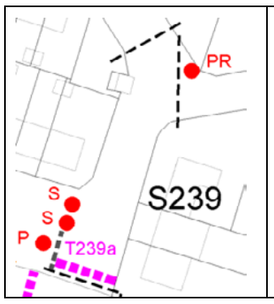



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T239a	693	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S238	688 à 691	Avenue du 8 Mai 1945	Nord : 1,90m Sud : 2,15m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Oui	Oui	- dévers sur trottoirs	aucun





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T238a	688	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non	Oui	2x Absents	Bon	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S241	697 à 699	Impasse du Chemineau	Ouest : 1,45m Est : 1,45m	5m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,90m) - 1 paneau de rue (hsp 1,75m)	aucun

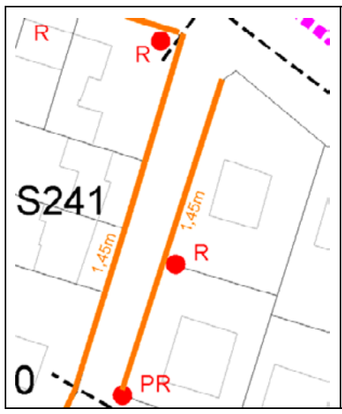

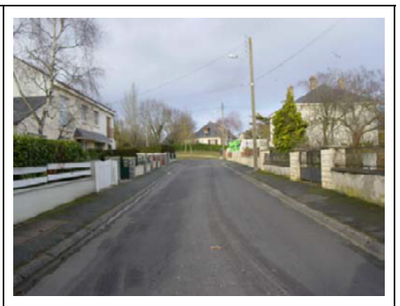

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S240	695 - 696	Rue du Chemineau	Nord : 1,90m Sud : 1,95m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,30m)	aucun

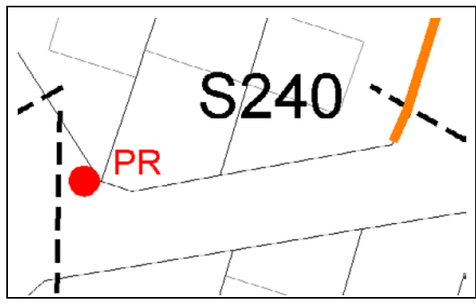



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S243	702 - 703	Rue du Domaine du Grand Rivet	Nord : 4,85m Sud : 5,10m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- enrobé dégradé au sud (arbres)	aucun

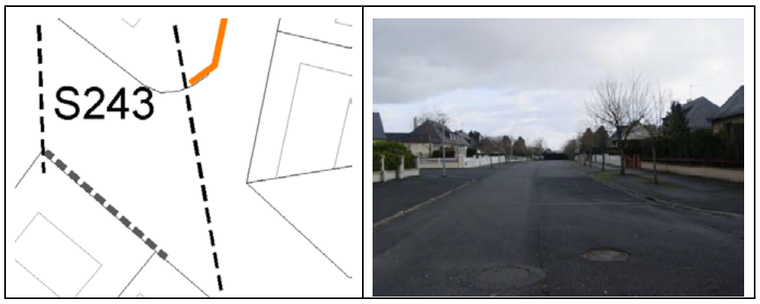

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S242	700 - 701	Rue du Domaine du Grand Rivet	Ouest : 2,75m Est : 2,75m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Non	aucun	aucun

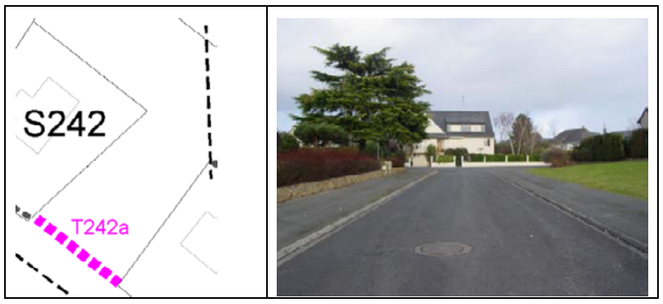

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T242a	700	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S245	708 - 709	Rue du Domaine du Grand Rivet	1,50m		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- végétaux gênants chez des particuliers (passage 1,05m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S244	704 à 707	Rue du Domaine du Grand Rivet	Ouest : 1,40m Est : 1,50m	6m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 0,85m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 2,10m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T244a	706	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S247	716 à 720	Impasse du Chemineau	Nord : aucun trottoir, sentier piéton Sud : 1,45m Ouest : 1,60m	5m	double sens	Nord : terre Sud : enrobé Ouest : enrobé	Oui (sentier)	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 0,80m et 0,90m)	- stationnement sur trottoir







Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S246	710 à 715	Rue du Domaine du Grand Rivet	Ouest : 1,40m Est : 1,40m	6m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 candélabres (passage 0,70m et 1,10m) - 1 panneau de police AB3a sur candélabre (hsp 1,70m) - 1 panneau de police AB1 (passage 1,10m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 2,05m)	aucun





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T246a	710	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S249	727 à 729 739 à 755	Rue du Chanoine Dionneau	Nord : 2,50m, cheminement 1m Sud : 2,40m, cheminement 1,05m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- cheminement réduit sur trottoirs de 1m à 1,20m à cause de l'emprise du stationnement (1,45m) - 9 réseaux (0,50m à 1m) - 1 panneau de police B6a3 (passage 0,90m et hsp 1,30m) - 1 panneau de police AB1 (passage 1m et hsp 2,10m) - 1 panneau de rue (hs	aucun







n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T249a	727	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S248	721 à 726	Sentier piéton	1,80m mini			stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

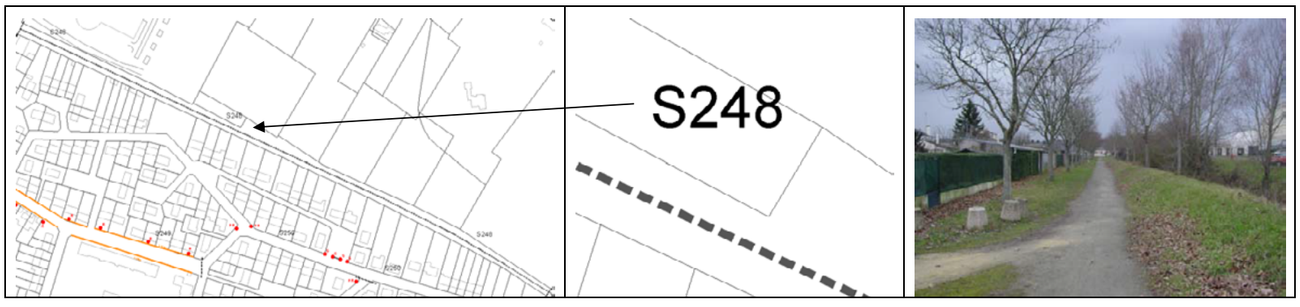

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S251	756 à 758	Rue Paul Valéry	Nord : 1,90m Sud : 1,80m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue sur police (hsp 1,90m) - arbres à l'est (passage 1m)	- stationnement sur trottoir





Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S250	730 à 738	Rue du 11 Novembre	Nord : 2,50m à 2,60m Sud : 2m à 2,45m		double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 panneaux de rue (hsp 0,90m et 1,30m) - 5 ressauts	aucun

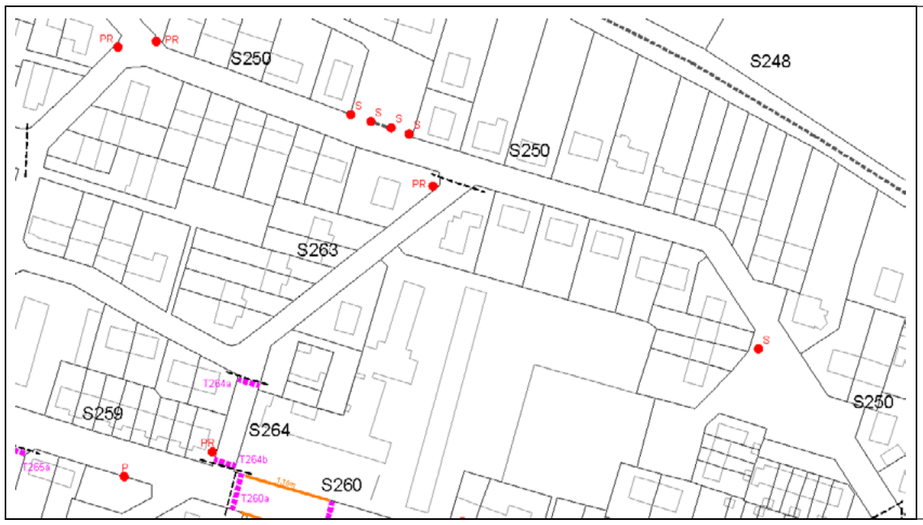



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S253	763	Rue Paul Valéry	Nord : 1,10m Sud : 1,30m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 ressaut	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S252	759 à 762	Rue Paul Valéry	Nord : 0,90m Sud : 1,90m à 4,85m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	- stationnement sur trottoir



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S255	766 à 774	Rue du Domaine du Clos du Pin	Ouest : 1,30m à 2,45m Est : 1,30m	6m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 candélabres (passage 1,15m) - 1 panneau de police C13a (hsp 2,10m) - 1 panneau de rue sur police (hsp 1,55m)	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T255a	773 - 774	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	aucun lien avec le feu tricolore

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S254	764 - 765	Rue Paul Valéry	6m			stabilisé	Non	Non	Oui	- 2 ressauts	aucun

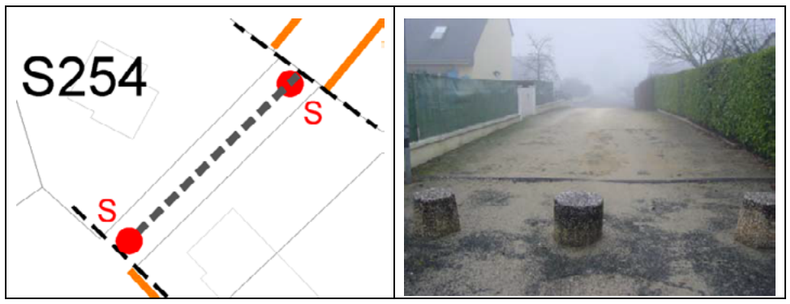

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

700

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S257	782 à 796 805	Avenue du 8 Mai 1945	Nord : 2,10m à 2,70m Sud : 2,25m mini		double sens	Nord : enrobé et dallage Sud : enrobé et dallage	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C20a sur candélabre (hsp 2,20m) - 2 panneaux de rue sur candélabre (hsp 1,90m) - 1 ressaut (racine d'arbre sous enrobé) - bornes au sol - grilles des arbres	aucun







n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T257a	782	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T257b	783	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T257c	788	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T257d	789	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T257e	790	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T257f	796	Absent	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	bornes	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S256	775 à 781	Avenue du 8 Mai 1945	Nord : 3,80m Sud : 4m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A17 sur réseau (hsp 2m) - 1 panneau de police A2b+B14 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,10m)	aucun





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T256a	775	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T256b	781	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S259	807 à 808	Avenue du 8 Mai 1945	Nord : 1,90m à 2,90m Sud : 2m à 3m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A13a sur réseau (hsp 2m)	aucun

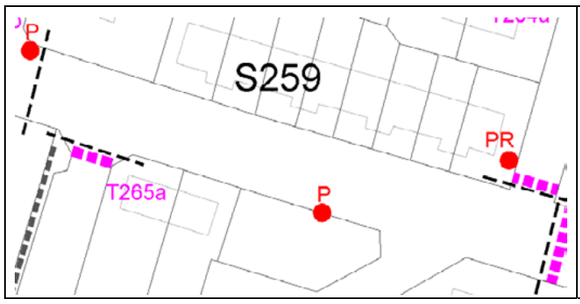



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S258	797 à 804	Avenue du 8 Mai 1945	1,40m mini		sens unique	dallage	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police C20a (hsp 2,10m)	aucun

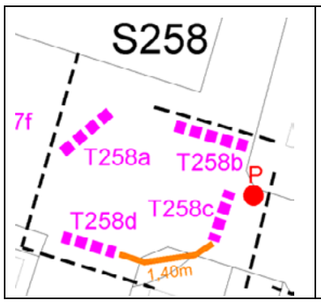



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T258a	797	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	bornes	Bonne	Oui							Oui
T258b	798	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T258c	801	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T258d	804	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S261	816 à 819	Avenue du 8 Mai 1945	Nord : 1,90m à 3m Sud : 2m à 3m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A13a+A2b (hsp 2,10m) - 1 panneau de police A13a (hsp 2,10m)	aucun





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T261a	816	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S260	809 à 815	Avenue du 8 Mai 1945	Nord : 1,15m à 4,05m Sud : 1,20m à 2,15m		double sens	Nord : enrobé et pavé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,95m) - 1 bouche d'incendie (passage 0,95m) - cheminement réduit par le stationnement (largeur 3m)	aucun







n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T260a	809 à 811	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T260b	813	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S263	827 à 829	Rue Henri Poiron	Nord : 2m Sud : 2m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,40m)	- stationnement sur trottoir



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S262	820 à 826	Avenue du 8 Mai 1945	Nord : 1m Sud : 2m à 3m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui		aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T262a	820	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T262b	825	Bon	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T262c	826	Bon	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S265	806 835 - 836	Rue André Marie	Ouest : 9,70m Est : 2,20m		double sens	Ouest : stabilisé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T265a	806	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S264	830 à 834	Rue Henri Poiron	Ouest : 2m Est : 1,90m mini	6m	sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé et pavé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,45m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T264a	831	Dégradé	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T264b	834	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S267	840 à 855	Avenue de la Chesnaie	Ouest : 3,25m à 4m Est : 2,80m à 3,10m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B6b2 (hsp 1,55m) - 1 panneau de rue (hsp 1,85m)	aucun

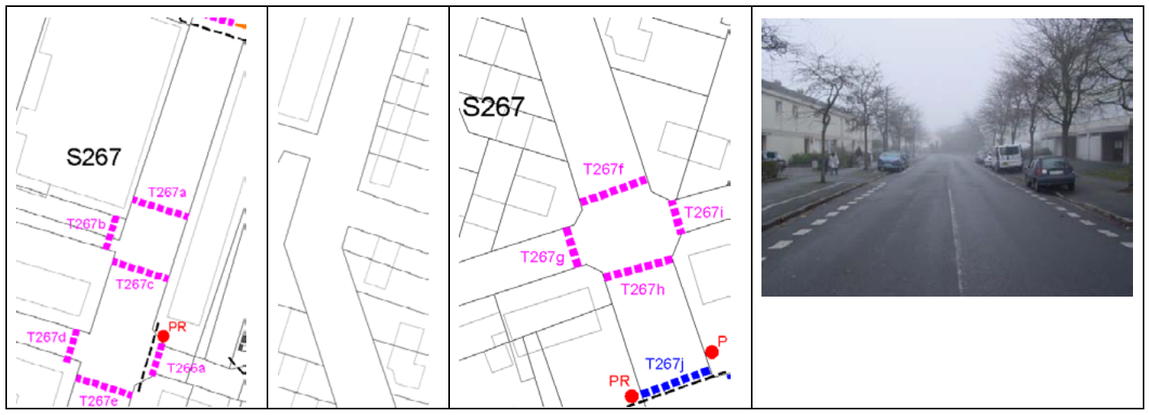

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S266	837 à 839	Rue Victor Simon	Nord : 2m Sud : 2m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue sur réseau (hsp 1,85m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T266a	839	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S268	856 à 860	Rue Flandres et Dunkerque	Ouest : 1,95m Est : 1,60m à 1,95m		double sens	Ouest : stabilisé Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,75m)	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T268a	857	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui				oui	2x Absents	Bon	Oui

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T267a	842	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui
T267b	843	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267c	844	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267d	845	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267e	846	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267f	849	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267g	850	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267h	851	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267i	852	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T267j	854	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui				oui	2x Absents	Bon	Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S270	865 à 868	Allée Louis Baudonnière	3,20m à 4,50m			stabilisé	Non	Non	Non	- passage étroit au sas (0,80m) - 1 grille	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S269	861 à 864	Rue Flandres et Dunkerque	Nord : aucun trottoir Sud : 1,45m		double sens	Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,80m)	aucun

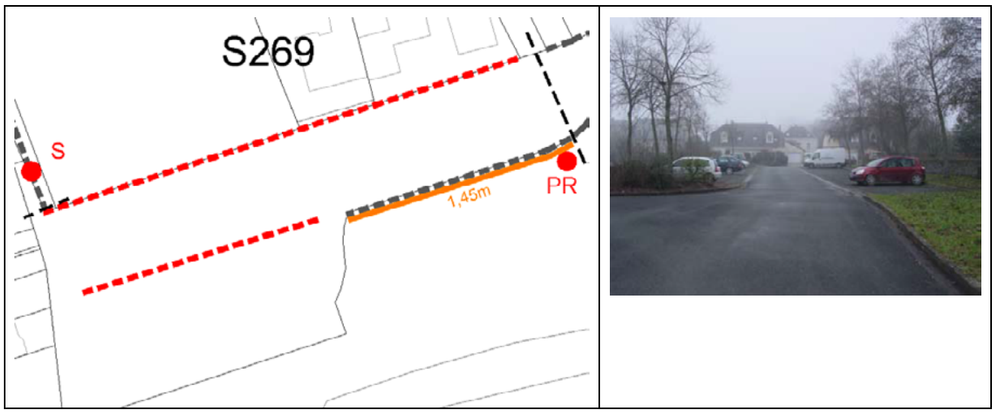

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S272	873 - 874	Rue Abel Boutin-Desvignes	Ouest : 2m Est : 1,70m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A2b+B14 sur candélabre (hsp 1,70m)	aucun

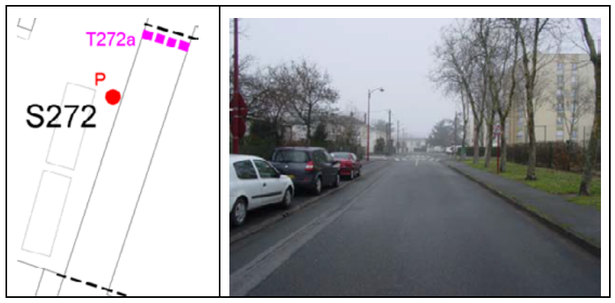

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T272a		Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S271	869 à 872	Rue Abel Boutin-Desvignes	Ouest : 1,40m à 2,40m Est : 2,50m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Oui	Oui	- dévers sur trottoir Est	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T271a	872	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S274	888 à 899	Avenue de l'Europe	Ouest : 1,60m Est : 4,20m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé et stabilisé	Non	Oui	Oui	- 4 réseaux (passage 1m à 1,10m) - 1 feu tricolore (passage 1,10m) - 1 poteau d'arrêt (passage 1,10m) - 1 abri bus (passage 1,05m) - 1 panneau de police A17 sur réseau (hsp 2,10m) - 1 panneau de rue sur candélabre (hsp 1,90m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T274a	888	Dégradé	Non	1x décalé	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				non	2x Bonnes	Court	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S273	875 à 887	Avenue de l'Europe	Ouest : 0,80m à 1,60m Est : 0,95m à 1,60m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de rue sur feu piéton (hsp 1,70m) - bordure d'arbre (passage 0,75m) - enrobé dégradé	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T273a	876 - 877	Dégradé	Oui	2x Bons	4x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				non	2x Absents	Court	Oui
T273b	887	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				non	2x Bonnes	Court	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S276	903 à 911	Avenue de l'Europe	Ouest : large parvi Est : 5,20m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,10m) - 2 panneaux de police C20a sur candélabre (hsp 2,10m) - 1 ressaut >2cm lié à l'arbre	aucun

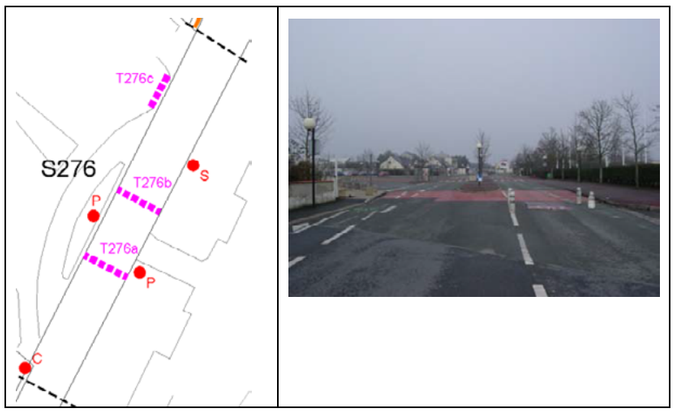

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T276a	906	Dégradé	Non	4x Bons	4x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T276b	907	Dégradé	Non	4x Bons	4x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Oui		Non				Oui
T276c	911	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S275	900 à 902	Avenue de l'Europe	Ouest : 1,50m Est : 3,90m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T275a	900	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S278	919 à 923	Rue des Vieilles Fauconneries	Nord : aucun trottoir Sud : 5,50m à 8m		double sens	Sud : enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 panneau de police AB25 (hsp 2,10m) - 1 panneau de police B33 (hsp 2,10m) - forte pente à l'approche du giratoire à l'Est	aucun

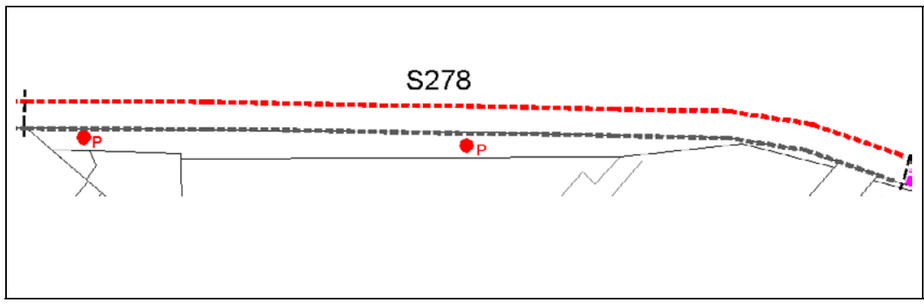



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S277	912 à 918	Avenue de l'Europe	Ouest : 1,20m mini Est : 1,75m		double sens	Ouest : enrobé et stabilisé Est : enrobé	Oui	Non	Oui	aucun	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T277a	913	Dégradé	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui	
T277b	916	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui	à protéger du stationnement

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S280	925 à 941	Rue Edouard Guinel	Nord : aucun trottoir Sud : 0,95m à 1,40m	5m	double sens	Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 5 réseaux (passage 0,45m à 1m) - 1 panneau de police A2a+A14 sur réseau (hsp 2,15m) - 1 panneau de police C27 sur réseau (hsp 2,10m) - 1 panneau de police A2b+B14 (hsp 1,75m) - 1 panneau de rue (passage 1,10m et hsp 1,75m) - enrobé dégradé	aucun

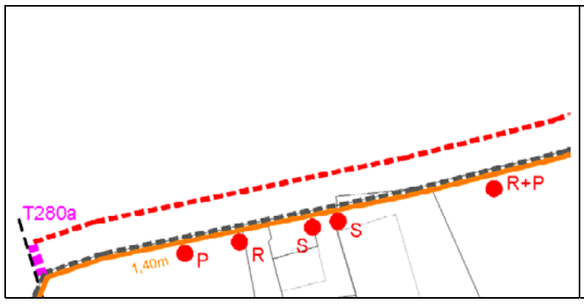





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T280a	941	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S279	924	Rue des Vieilles Fauconneries	Nord : aucun trottoir Sud : accotement 1,60m	5,50m	double sens	Sud : terre	Non	Non	Oui	aucun	aucun

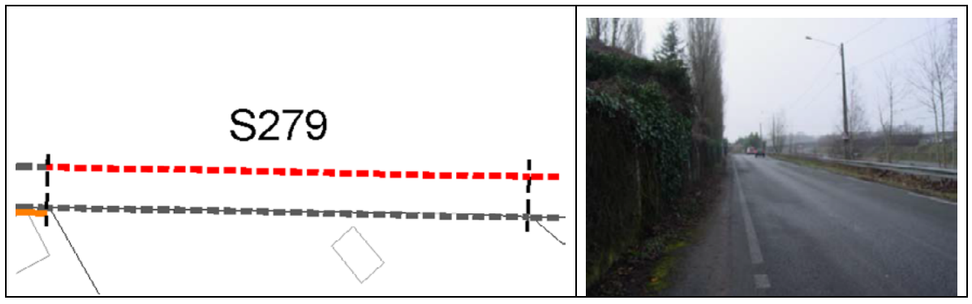

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S282	952 à 959	Chemin des Maisons Rouges	Ouest : 1,90m Est : 2,10m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB25 sur réseau (hsp 2,10m) - 1 panneau de police B6a1 (hsp 1,50m à 2m) - 1 panneau de police AB25+B30 (hsp 2m) - 1 panneau de police AB3a sur réseau (hsp 2m) - 1 panneau de police B51 sur réseau (hsp 2m) - 4 bornes au sol	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T282a	959	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S281	942 à 951	Chemin des Trois Paroisses	Nord : aucun trottoir Sud : 0m à très large	4,50m à 6,50m	double sens	Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 1,30m) - 1 panneau de rue (hsp 2,05m)	aucun

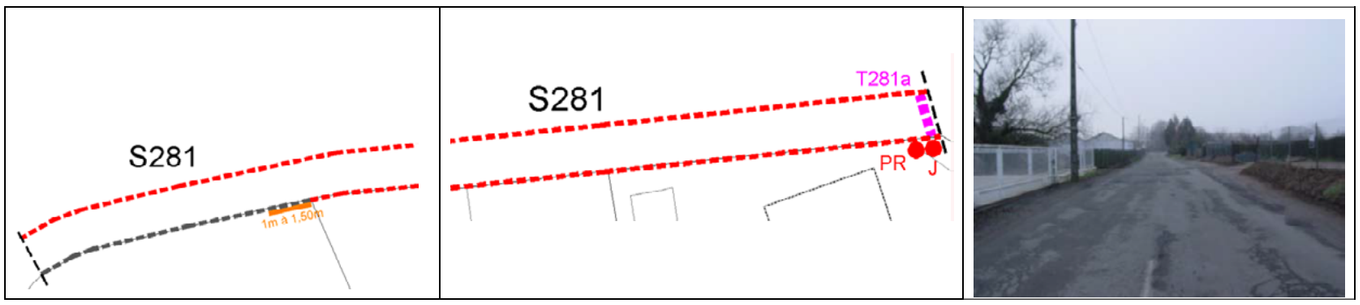

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T281a	942 - 943	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S284	969 à 974 991	Chemin des Maisons Rouges	Ouest : 1,75m à 1,90m Est : 2,20m à 3m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 1,10m lié au stationnement sur trottoir) - 1 panneau de police AB1 (hsp 2,10m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T284a	971	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T284b	972	Bon	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T284c	974	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S283	960 à 968	Chemin des Maisons Rouges	Ouest : 2m à 3,90m Est : 3,50m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 candélabre (passage 0,80m lié au stationnement sur trottoir) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,90m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,05m)	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T283a	960	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T283b	968	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

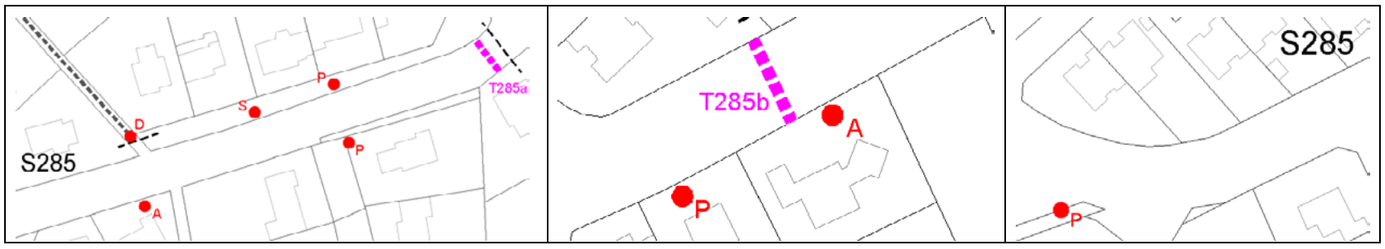

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T285a	975	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T285b	4	Absent	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S285	975 à 980 01 à 07	Avenue de Guillebotte	Nord : 3,90m Sud : 1,70m à 1,80m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 abri bus (passage 1,05m) et poubelle sur abri (passage 0,90m) - 1 panneau de police AB25 (hsp 2,05m) - 1 panneau de police A2a+B14 sur candélabre (hsp 2,10m) - 1 panneau de police A2a+B14 (hsp 2m) - 1 panneau de police AB1 (hsp 2m) - 1 grille	aucun





PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S287	984 à 989	Sentier piéton Guillebotte / Galliéni	3,10m dont 1,50m praticable			enrobé et stabilisé	Oui	Non	Oui	- 1 barrière au Sud (passage 0,75m) - pente à l'accès Nord	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T287a	984	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S286	981 à 983	Sentier piéton Guillebotte / Galliéni	3,10m			stabilisé	Non	Non	Oui	- 2 barrières aux extrémités (passage 0,85m)	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S289	13 à 24 40	Avenue de Guillebotte / Avenue François Villon	Nord : 3,30m à 3,55m Sud : 2,30m à 2,70m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 2 panneaux de police A13a sur candélabre (hsp 2,10m) - 2 panneaux de police A2a+B14 sur candélabre (hsp 1,80m) - 1 panneau de police AB25 sur candélabre (hsp 2,10m) - 1 panneau de police C1a sur candélabre (hsp 2,10m) - 1 panneau de police C114 sur	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T289a	15	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T289b	18	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T289c	19	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T289d	24	Dégradé	Non	1x Absent	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S288	08 à 12	Place Georges Sand	Sud : 3m		sens unique	enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB3a (hsp 1,95m) - 1 panneau de police AB3a sur candélabre (hsp 1,95m) - 1 panneau de rue sur candélabre (hsp 1,45m)	aucun

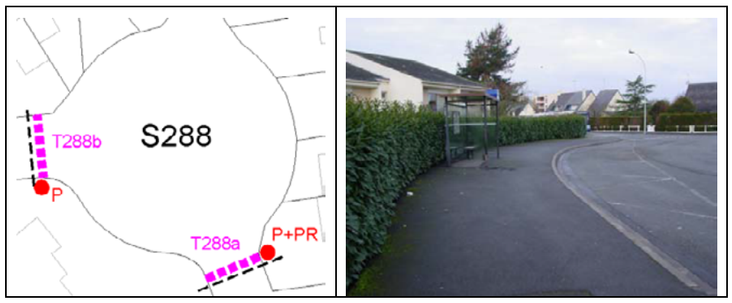

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T288a	8	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T288b	11	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S291	35 à 39	Sentier piéton	2,90m à 4,80m			enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S290	25 à 34	Avenue François Villon	Ouest : 3,75m Est : 1,45m à 3,50m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B51(hsp 1,85m) - 1 panneau de police B30(hsp 1,95m) - 1 panneau de police AB1+A13a (hsp 1,90m) - 1 panneau de police C113 (hsp 2,10m)	aucun

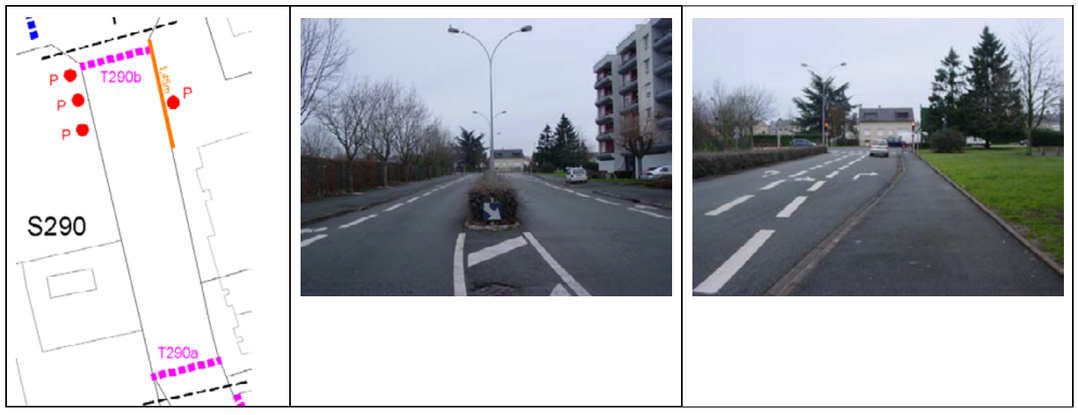

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T290a	25	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T290b	31	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				oui	2x Absents	Bon	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S293	49 à 55	Rue André Gide	Ouest : 0,90m Est : 2,40m	4,50m	double sens	Ouest : pavé et stabilisé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- place de stationnement PMR trop courte (4,50m stationnement transversal)	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S292	41 à 48	Rue André Gide	Ouest : 0,90m Est : 2,45m	4,50m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB1 (passage 0,70m et hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB1 sur candélabre (hsp 2,10m) - 1 compteur (passage 0,70m)	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T292a	48	Bon	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Non							Oui	traversée où le trottoir est le plus étroit

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S295	73 à 83	Rue Edouard Rohard	Ouest : 1m Est : 4m		sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Oui	Oui	- 1 panneau de rue (hsp 1,70m) - fort dévers au Nord de l'abri bus, cheminement sur l'aire d'arrêt du bus obligatoire	- stationnement sur trottoir



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T295a	76	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				non	2x Absents	Bon	Oui	
T295b	78	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	
T295c	80	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	
T295d	83	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	dévers >3%

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S294	56 à 66	Sentier piéton Guillebotte / Galliéni	1,50m			enrobé	Non	Non	Oui	- 3 barrières aux accès (passage 0,75m à 0,80m) - 1 grille au sol - 2 arbres au centre du cheminement, pouvant être contournés si la végétation est entretenue	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T294a	58	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S297	90 à 99 134	Carrefour Galliéni / Chauvin	Nord : 2m Sud : 2,30m à 2,80m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police B13 (hsp 2,10m) - 1 trou >2cm - dévers à l'est face au magasin de cycle	- stationnement sur trottoir

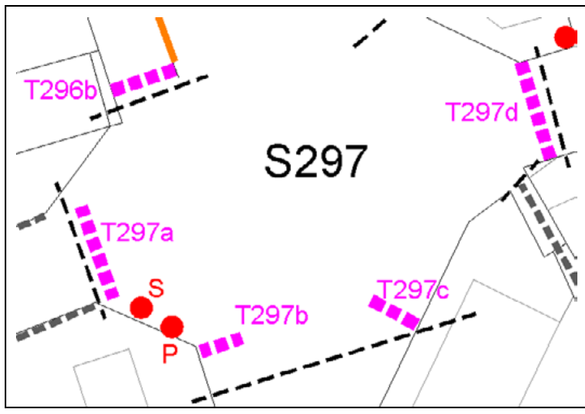



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T297a	90	Dégradé	Non	2x Bons 2x Absents	2x Oui 2x Non	Aucune	Ilot	Bonne	Oui			Non	oui	2x Absents	Bon	Oui	Signal peu audible à cause du bruit de la circulation
T297b	92	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui					2x Absents		Oui	
T297c	97	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui					2x Absents		Oui	traversée dangereuse (tourne à droite autorisé lorsque le feu vert piéton est activé)
T297d	99	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non		2x Absents		Oui	

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S296	84 à 89	Rue David d'Angers	Ouest : 1,90m Est : 0,90m		sens unique	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	- stationnement sur trottoir

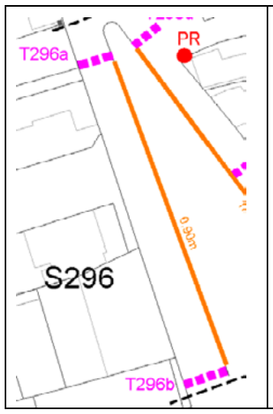





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T296a	84	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	dévers >3%
T296b	88 - 89	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui					2x Absents	Bon	Oui	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T299a	107	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T299b	111	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T299c	114	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T299d	119	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Faible	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

(Précision : la section S298 n'existe pas)

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S299	100 à 121	Rue David d'Angers	Ouest : 1,90m à 2,50m Est : 2,05m à 2,15m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- cheminement réduit sur trottoirs de 0,60m à 1,10m à cause de l'emprise du stationnement - 1 réseau (passage 0,95m) à cause du stationnement - 2 abris bus (passage 0,75m et 0,95m) - 1 panneau de police B2b (hsp 1,65m) - 1 panneau de police CE (hsp 2	aucun

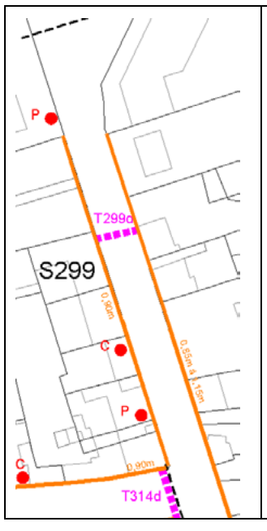







Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S301	68 à 72 132 - 133 179	Avenue Galliéni	Nord : 1,80m Sud : 2,75m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police AB2 sur feu tricolore (hsp 1,70m) - 1 panneau de rue (hsp 1,60m)	- stationnement sur trottoir (dentiste)





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T301a		Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non	Oui	2x Bonnes	Court	Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S300	125 à 131	Avenue Galliéni	Nord : 1,75m Sud : 2,20m mini		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	aucun	aucun

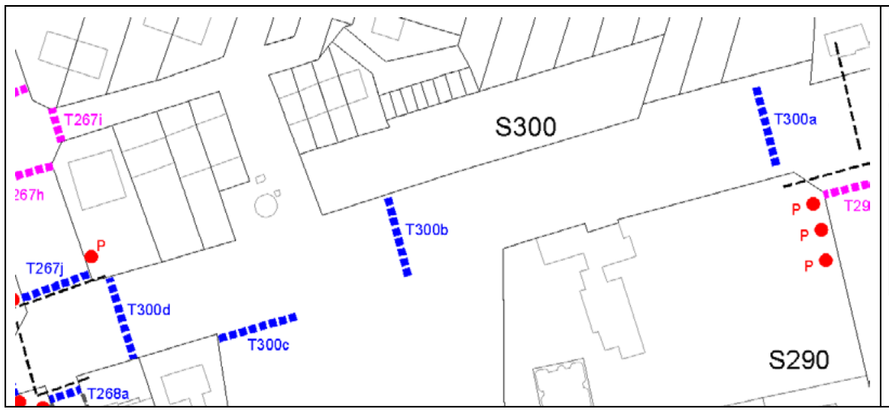



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T300a	125	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non				Oui
T300b	128 - 129	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non	Oui	2x Bonnes	Bon	Oui
T300c	130	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non				Oui
T300d	131	Bon	Non	2x Bons	2x Non	2	Aucun	Bonne	Oui			Non	Oui	2x Bonnes	Court	Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S303	146 à 158	Rue David d'Angers	Ouest : 3,85m à 10m Est : 1,10m à 2,25m		double sens	Ouest : enrobé et stabilisé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,90m) - 1 ressaut - enrobé dégradé (déformation par les arbres notamment)	aucun

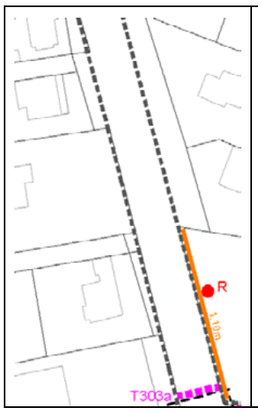

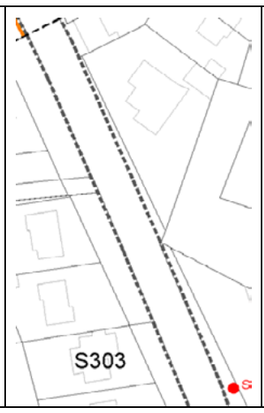





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T303a	146	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Bonnes	Court	Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S302	135 à 145 178	Rue David d'Angers	Ouest : 2m Est : 1,85m à 3,15m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 feu tricolore (passage 1,10m) - 1 panneau de police A17 (hsp 1,70m) - 1 panneau de rue sur candélabre (hsp 1,90m) - enrobé dégradé	aucun



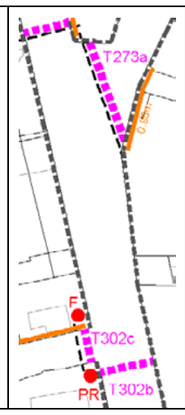



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T302a	137	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	
T302b	140	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	1x Bonne 1x Absent	Court	Oui	passage piéton à décaler / bâteau, possibilité de traverser (feu vert piéton) rare
T302c	141	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui				Non	2x Absents	Bon	Oui	

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S305	169 à 177	Rue David d'Angers	Ouest : 1,70m à 2m Est : 1,10m à 3,80m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Oui	Oui	Oui	- 1 panneau de jalonnement (hsp 2,10m) - 1 panneau de police AB6 (hsp 1,80m) - 1 panneau de police B6b2+B14 (hsp 1,95m) - dévers >3% sur les trottoirs - enrobé dégradé à l'Est	- stationnement sur trottoir

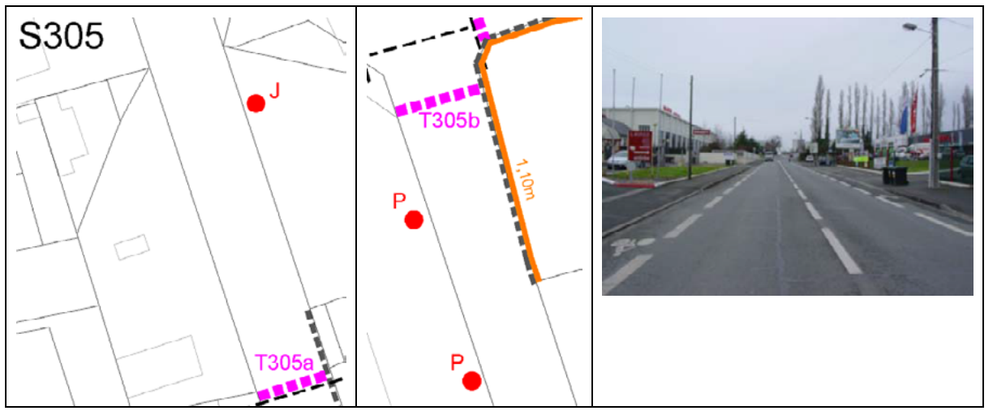

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T305a	169	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T305b	175	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S304	159 à 168	Rue David d'Angers	Ouest : 1,35m à 5,30m Est : 1,45m à 1,75m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Oui	Oui	- 2 réseaux (passage 1,10m) - dévers >3% sur les trottoirs - enrobé dégradé	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T304a	164	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S307	190 à 192	Chemin des Grandes Maisons	Ouest : aucun trottoir Est : 1m à 1,45m	5,30m à 5,70m	double sens	Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 0,60m)	aucun

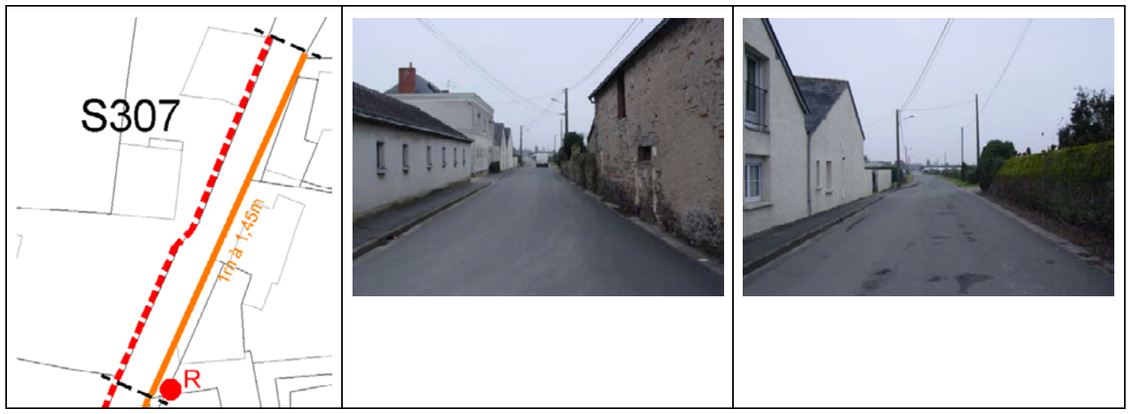

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S306	180 à 189	Chemin des Grandes Maisons	Ouest : 0,80m à 2m Est : 1,65m	5,05m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 4 réseaux (passage 0,60m à 1,15m) - 1 panneau de police AB4 (hsp 2,15m) - 1 panneau de police AB3b sur réseau (hsp 2,15m) - 1 panneau de rue sur police (hsp 1,80m)	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T306a	181	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Non

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S309	195 à 202	Chemin des Grandes Maisons	Ouest : 1,65m à 2,70m Est : 1,05m à 2m	5m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Oui	Non	Oui	- 2 réseaux (passage 1m et 1,15m) - 1 panneau de police A13a+B14 (hsp 2,05m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,70m) - 1 panneau de police B14+A13a sur réseau (hsp 2m) - enrobé dégradé	aucun

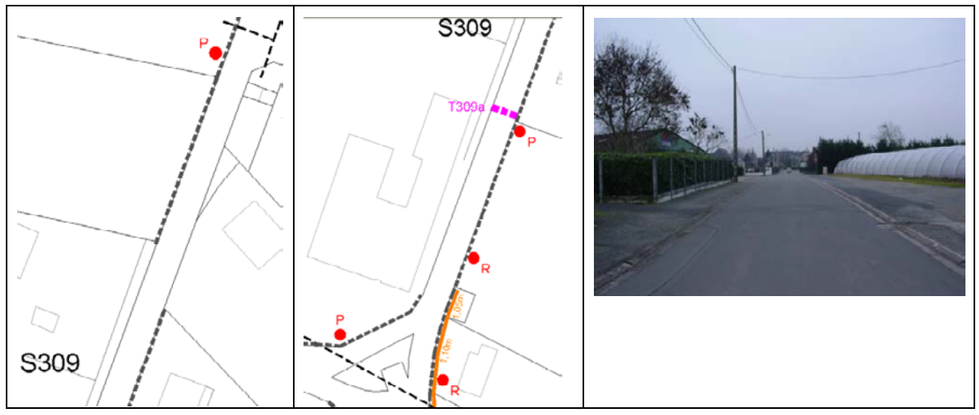

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T309a	197	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S308	193 - 194	Chemin des Grandes Maisons	Ouest : aucun trottoir Est : 1,25m à 1,60m	4,40m	double sens	Est : enrobé	Non	Non	Oui	- enrobé dégradé	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S311	208 à 216	Route de Pouillé	Ouest : 1,80m à 3m Est : 1,70m à 2m	6m	double sens	Ouest : stabilisé Est : stabilisé	Oui	Non	Oui	- 3 réseaux (passage 1,05m à 1,10m)	aucun



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S310	203 à 207	Route de Pouillé	Ouest : 2,20m Est : 1,20m	7m	double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Non	Non	Oui	- 3 réseaux (passage 0,50m à 0,85m) - 1 panneau de police B13 (passage 1m et hsp 1,95m) - enrobé dégradé	aucun

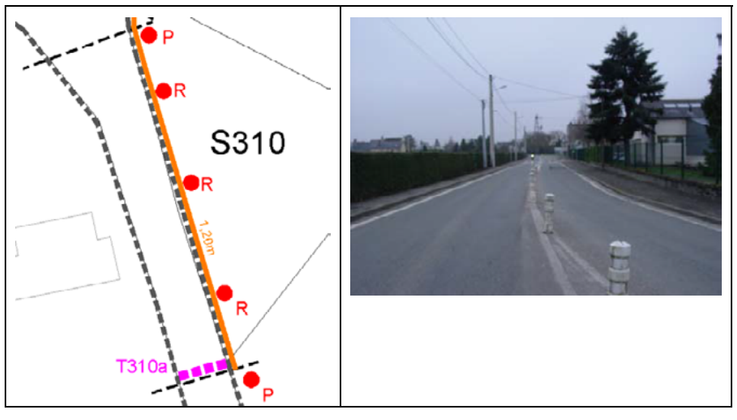

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T310a	208	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S313	224 à 240	Chemin du Petit Pouillé	Nord : 1,50m à 1,60m Sud : 4,10m	5m	double sens	Nord : enrobé Sud : stabilisé	Oui	Non	Oui	- 6 candélabres (passage 1m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,60m) - 1 panneau de police AB3b sur candélabre (hsp 2,10m) - 1 panneau de rue sur candélabre (hsp 2m) - 1 escalier pour rejoindre le coté sud de la traversée T313b - 4 ressauts >2cm - f	aucun

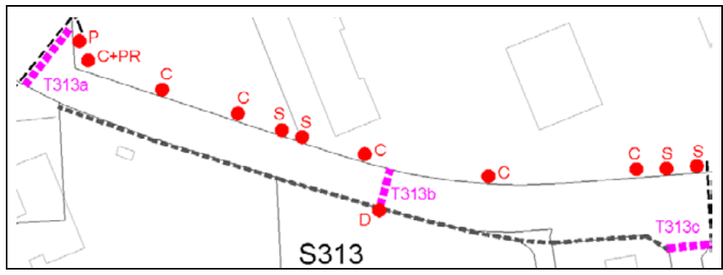





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T313a	224	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui			Oui				Oui	
T313b	233 - 234	Dégradé	Non	1x Absent	1x Non 1x Escalier	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	escalier sur 1 côté
T313c	240	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S312	217 à 223	Giratoire Pouillé / Chauvin	2m mini		sens unique	enrobé et stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 grille - enrobé dégradé	aucun

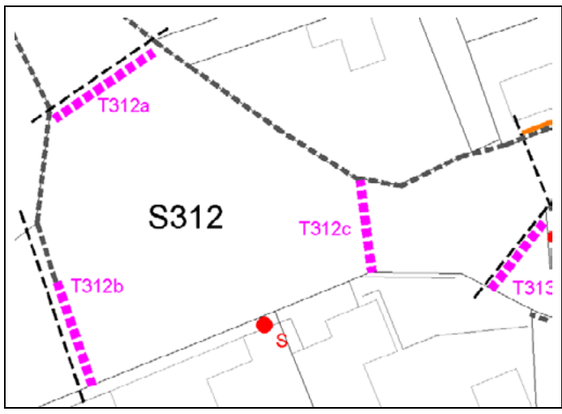





n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T312a	218	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui			Oui				Oui
T312b	220	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui			Oui				Oui
T312c	223	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui			Oui				Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S315	264 à 276	Avenue de l'Amiral Chauvin	Nord : 1,45m à 2,90m Sud : 2,15m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Oui	Oui	- 2 réseaux (passage 0,90m et 1,15m) lié au stationnement sur trottoir - 1 panneau de police B2a (passage 0,90m) - bornes au sol (passage 0,90m) - 2 ressauts >2cm - enrobé dégradé - dévers sur trottoir nord entre les traversées T315a et T315b	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T315a	267	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui
T315b	269 - 270	Dégradé	Non	2x Bons	2x Oui	Aucune	Aucun	Faible	Oui	Non						Oui
T315c	276	Dégradé	Non	2x Absents	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

BILAN GÉNÉRAL DU DIAGNOSTIC

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S314	241 à 263	Chemin du Petit Pouillé	Nord : 0,90m à 1,45m Sud : 3,40m dont 1,40m en enrobé	5,10m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé et stabilisé	Oui	Oui	Oui	- 1 panneau de police AB3a (passage 1,05m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1,70m) - 1 panneau de police AB25 (passage 1m et hsp 2,10m) - 1 panneau de police B15 (hsp 2m) - 1 panneau de police AB5 (hsp 1,45m) - 2 panneaux de rue sur police (hsp 1,40m	aucun



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T314a	241	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T314b	243	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T314c	251	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T314d	262	Dégradé	Non	2x Bons	2x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S317	285 à 287	Route de Pouillé	Nord : 2,25m Sud : 1,85m		double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A18 (hsp 1,90m) - enrobé dégradé sur trottoir nord	aucun

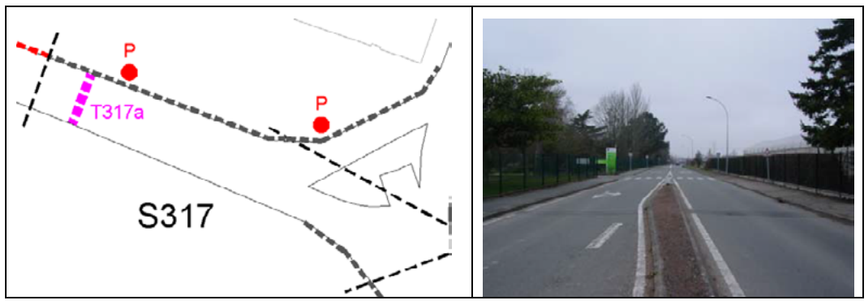

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T317a	287	Dégradé	Non	2x Bons	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Non	Non						Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S316	277 à 284	Rue du Docteur Lucile Rozier	Nord : 1,35m à 3,50m Sud : 1,80m à 1,90m	5,50m	double sens	Nord : enrobé Sud : enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 panneau de police AB4 (hsp 2,15m) - 1 panneau de rue sur police (hsp 1,85m) - 1 trou au sol	- stationnement sur trottoir



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur des Ponts-de-Cé

732

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S319	293	Route de Pouillé	Nord : aucun trottoir Sud : 2,60m		double sens	Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	aucun	aucun



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S318	288 à 292	Route de Pouillé	Nord : aucun trottoir Sud : 1,85m		double sens	Sud : enrobé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A13a (hsp 2,05m) - 1 panneau de police A2b+B14 (hsp 2m)	aucun

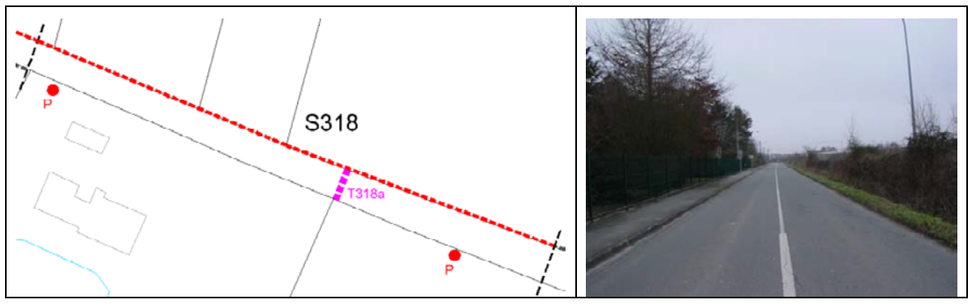

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage	Observations
T318a	290	Dégradé	Non	1x Absent	1x Non	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui	traversée peu pertinente

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S321	295 à 297	Route de Pouillé	Nord : 0m à 1,30m Sud : 1,20m à 1,55m	6m	double sens	Nord : enrobé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1m) - enrobé dégradé au nord	aucun







Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S320	294	Route de Pouillé	Nord : aucun trottoir Sud : aucun trottoir	6m	double sens		Non	Non	Oui	aucun	aucun

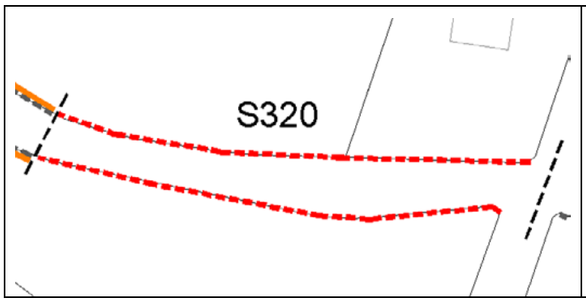



PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S323	305 à 315	Route de Pouillé	Ouest : 1,50m à 1,90m Est : 1,20m à 1,40m	6m	double sens	Ouest : stabilisé Est : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1,10m) - 2 panneaux de police J4 (passage 1m) - 2 panneau de police A2b+B14 (passage 1m et 1,10m et hsp 1,80m et 1,90m) - 1 panneau de police A2b+B14 (hsp 1,85m) - 2 panneaux de police C27 (hsp 2,10m) - 2 ressauts	aucun

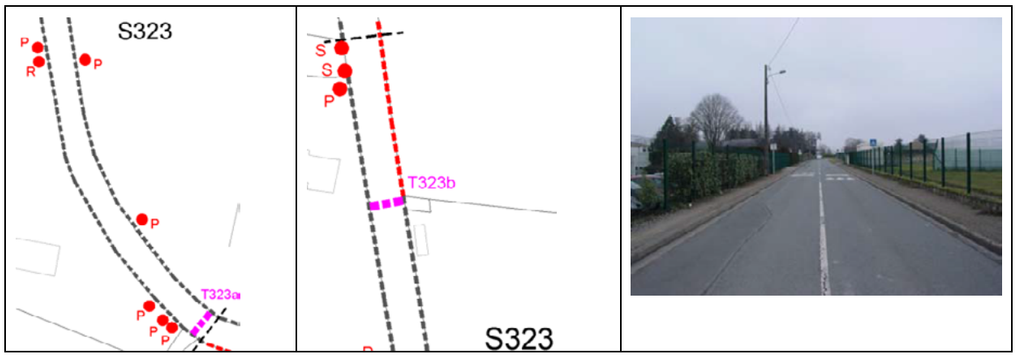

n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T323a	305	Dégradé	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T323b	314	Dégradé	Non	1x Absent	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S322	298 à 304	Route de Pouillé	Nord : 1,20m à 2m Sud : 0m à 1,40m	5,40m	double sens	Nord : enrobé et stabilisé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 panneau de police A2b+B14 (passage 0,80m et hsp 2m) - 1 grille	aucun



Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S325	321 à 329 344	Chemin des Trois Paroisses	Nord : 0m à 1,40m Sud : 0,95m à 1,15m	6,90m	double sens	Nord : enrobé Sud : stabilisé	Non	Non	Oui	- 3 réseaux (passage 0,75m à 1,05m) - 1 panneau de police AB3a (passage 0,90m et hsp 2m) - 1 panneau de police AB25 sur réseau (hsp 2,10m) - végétaux gênants	aucun

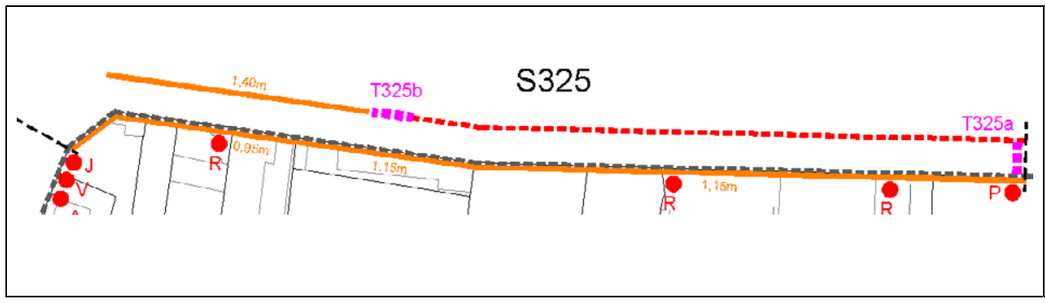



n°	Photos	Marquage au sol	Sol hétérogène	Bateaux	Ressauts >2cm	Bandes podotactiles	Obstacles sur la traversée	Visibilité	Pertinence pour la continuité	Îlot si route >8m	Îlot si route avec feu >12m	Îlot central <1,50m	Dispositif sonore (feu)	Hauteurs boutons pressoir	Temps de traversée	Eclairage
T325a	321	Dégradé	Non	1x Absent	1x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui
T325b	327	Dégradé	Non	2x Absents	2x Oui	Aucune	Aucun	Bonne	Oui							Oui

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S324	316 à 320	Route de Pouillé	Ouest : 1,50m à 1,65m Est : aucun trottoir	6m	double sens	Ouest : stabilisé	Non	Non	Oui	- 1 réseau (passage 1,10m) - 1 panneau de police A14+B14+A1d (hsp 1,75m)	aucun

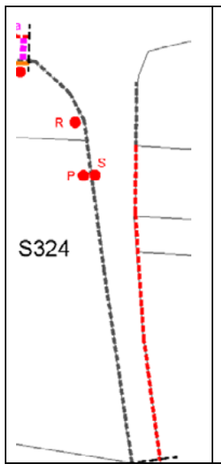



Recensement des places réservées GIG-GIC sur le réseau de voirie relevée

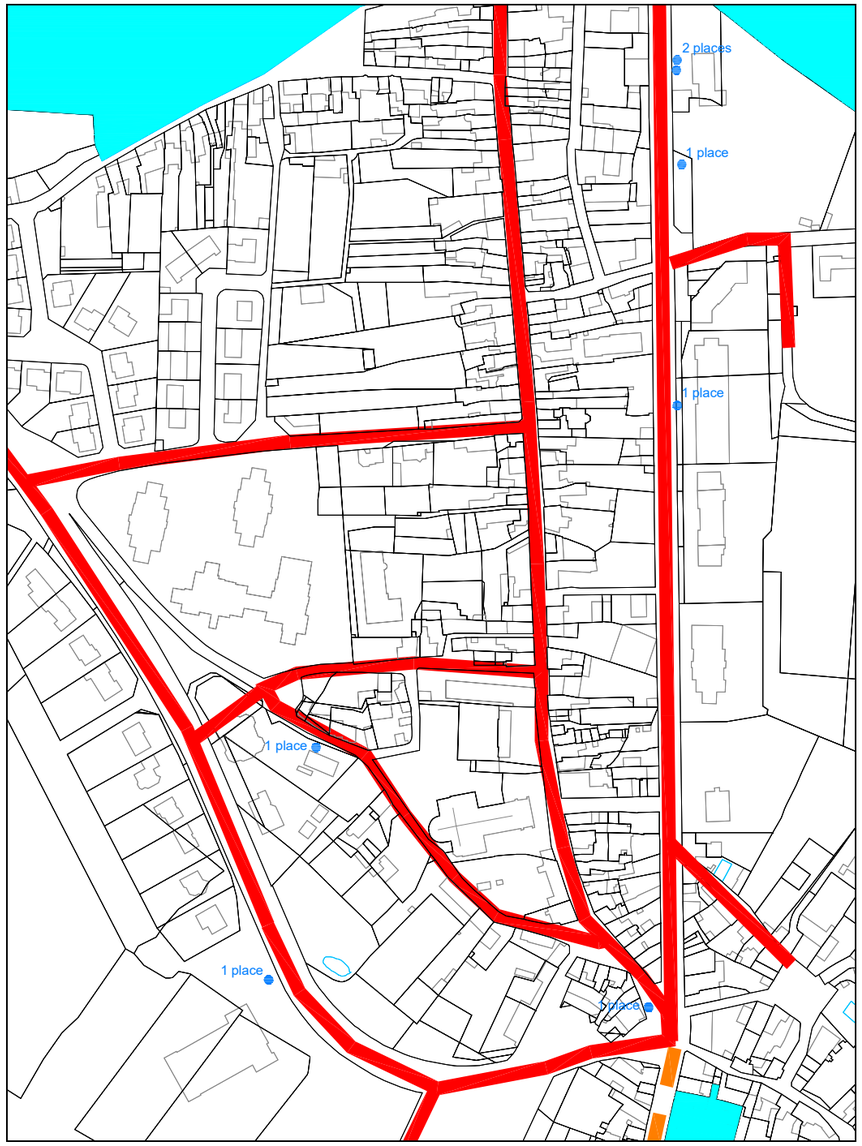

Saint Maurille : 7 places

Sections	Photos	Rues / Routes	Largeurs cheminements	Largeur chaussée	Sens de circulation	Revêtement	Pente >4%	Dévers >3%	Eclairage	Obstacles permanents	Obstacles non-permanents
S326	331 à 343	Route du Hutreau	Ouest : 2,60m mini Est : 2,60m à 6,50m		double sens	Ouest : enrobé Est : enrobé	Oui	Non	Oui	- 1 abri bus (passage 0,75m) - 1 panneau de police AB3a (hsp 1m) - 1 arbre entre le AB3a et l'abri bus réduit le passage à 1m - 3 grilles - enrobé dégradé (arbres) - contournement des arbres possible mais inconfortable	aucun

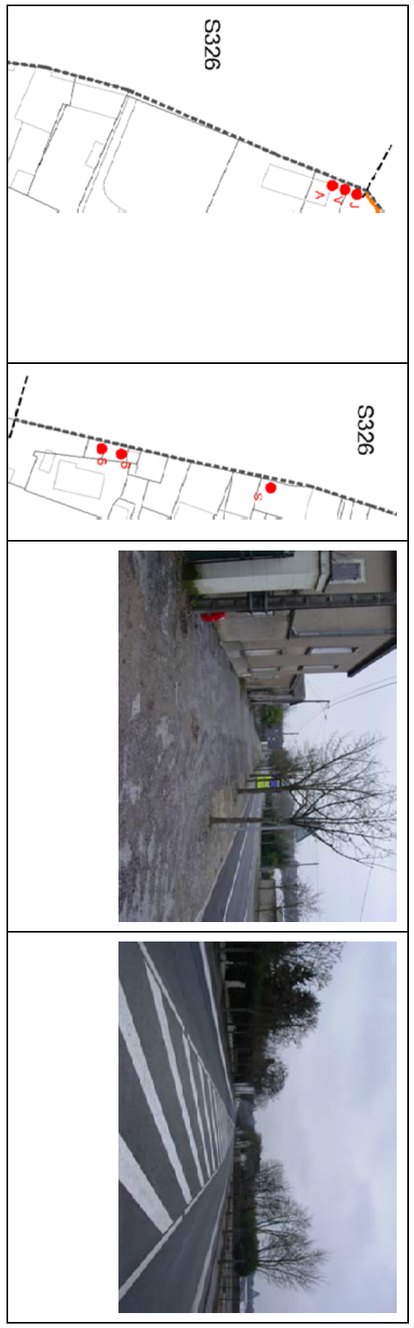

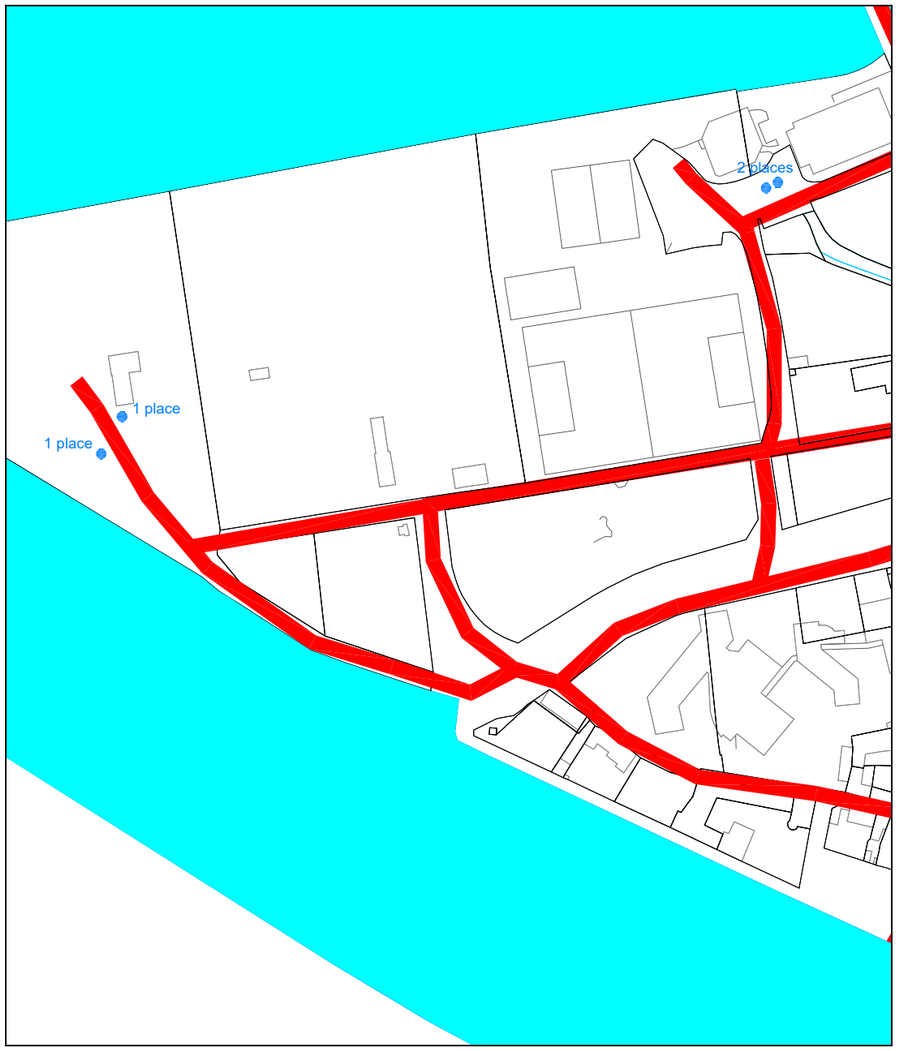

L'Île (Ouest) : 4 places

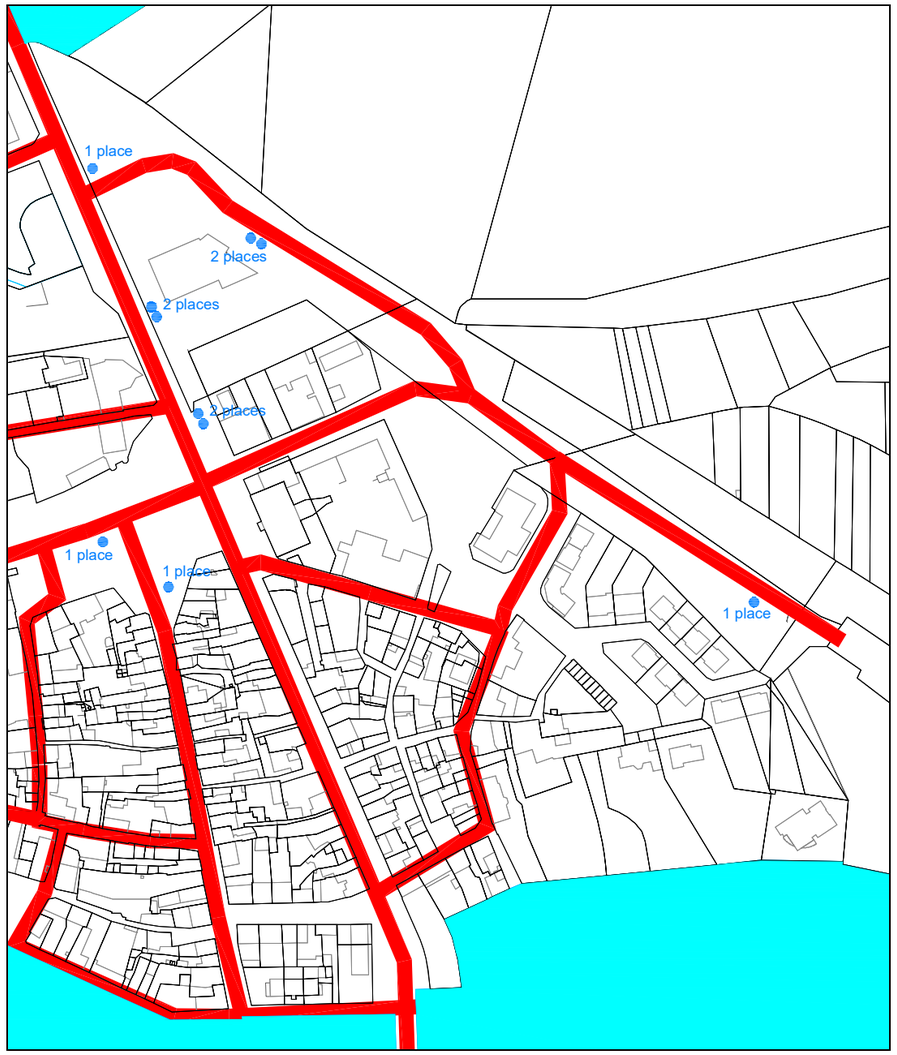

L'Île (Est) : 10 places

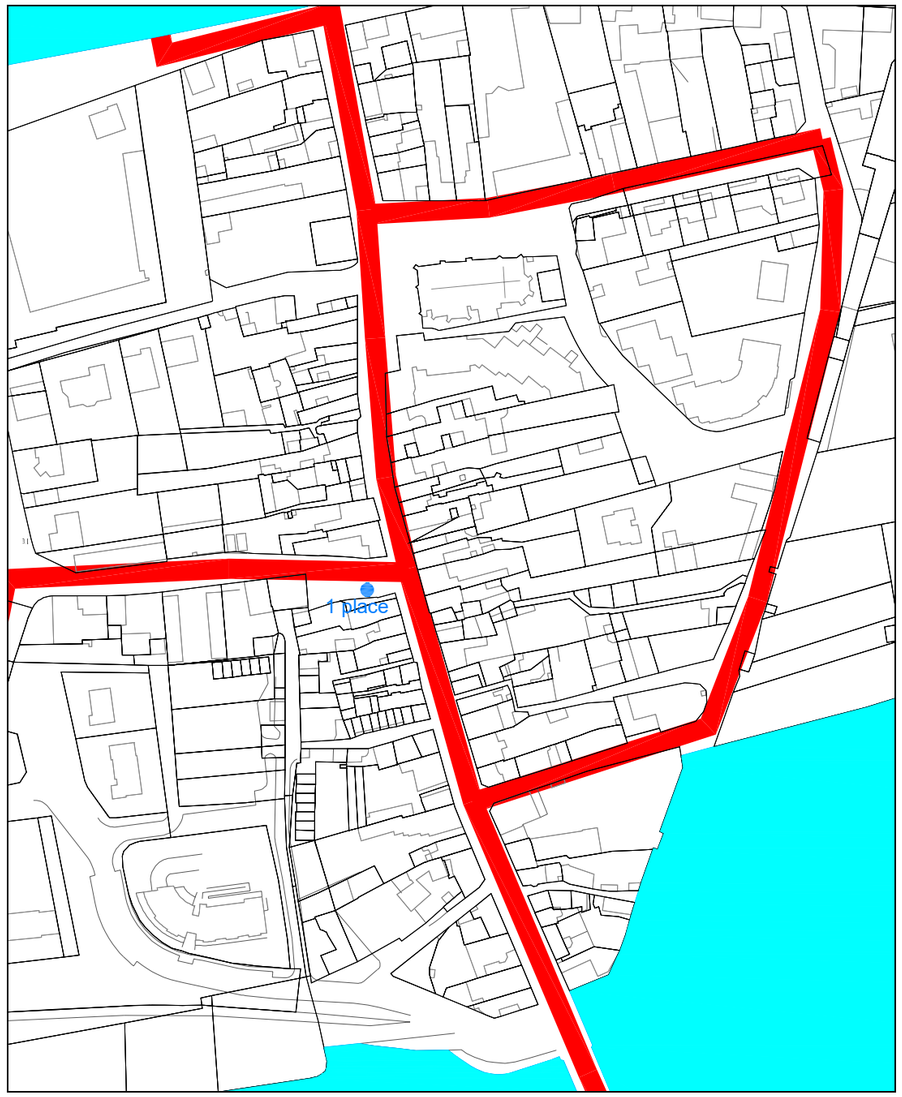

Saint Aubin : 1 place

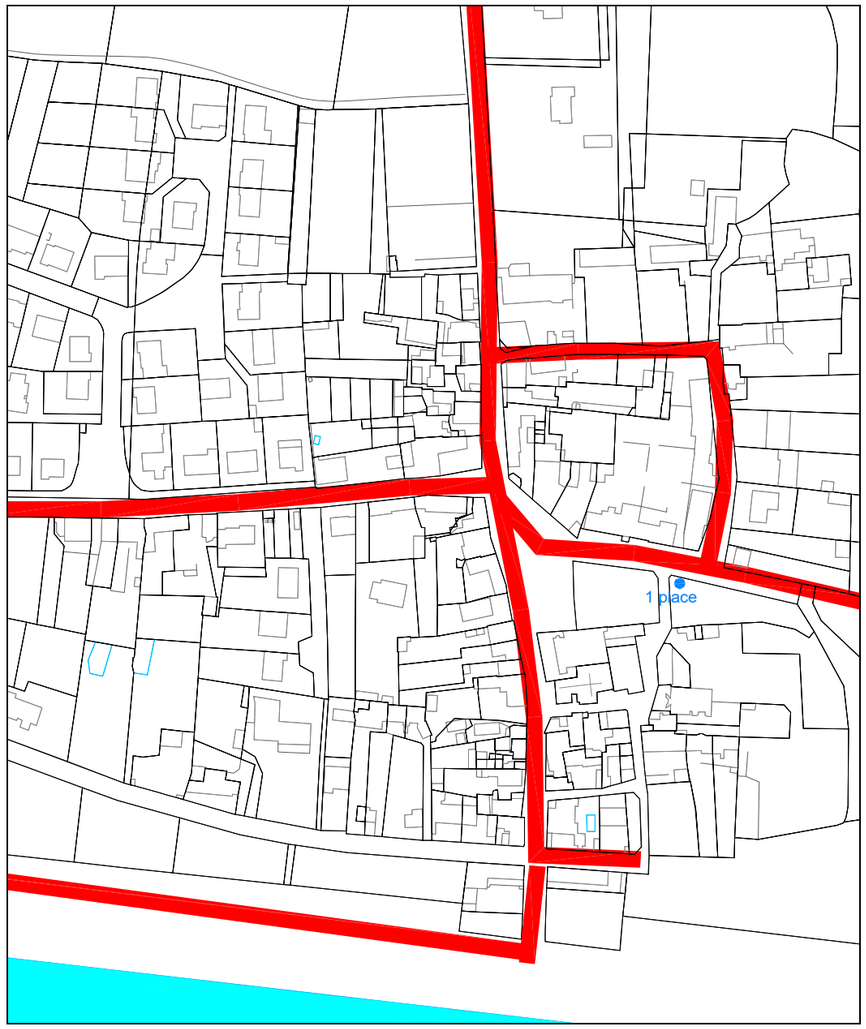

Les Sorges : 1 place

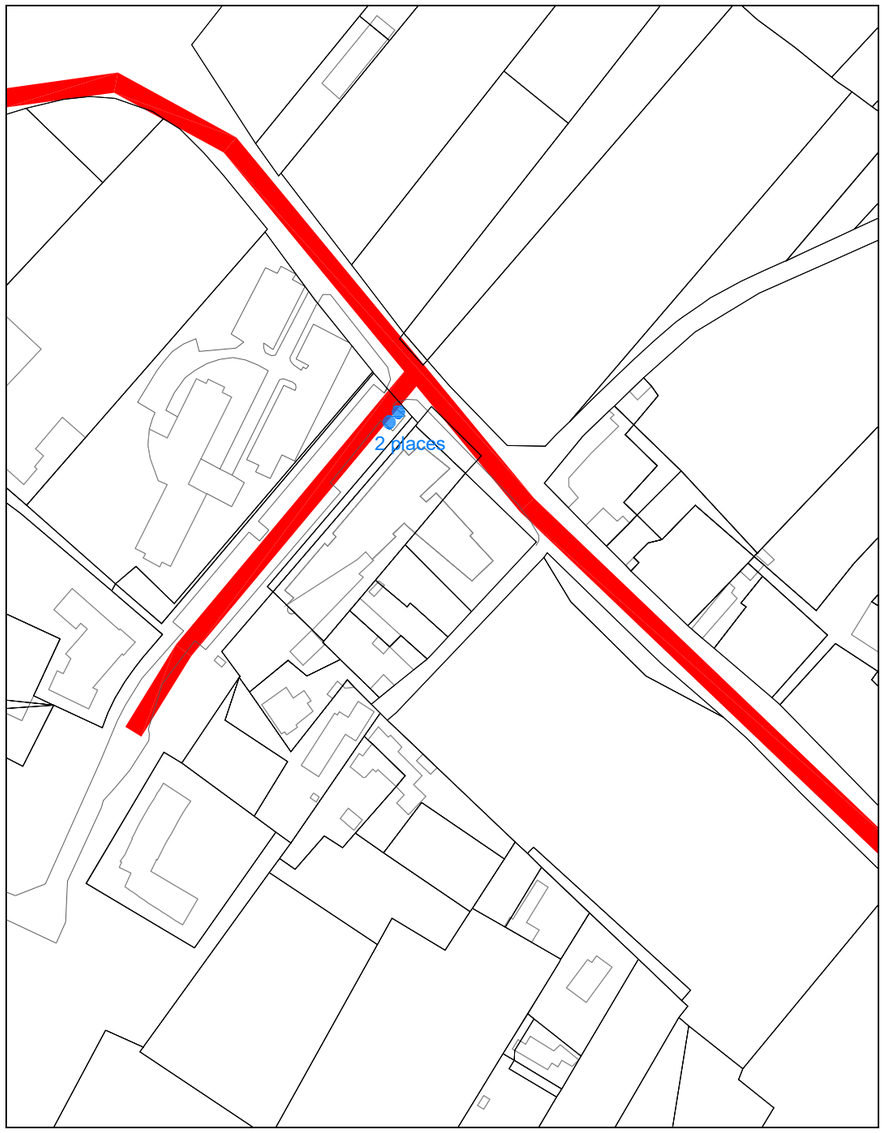

Village des Perrins : 2 places

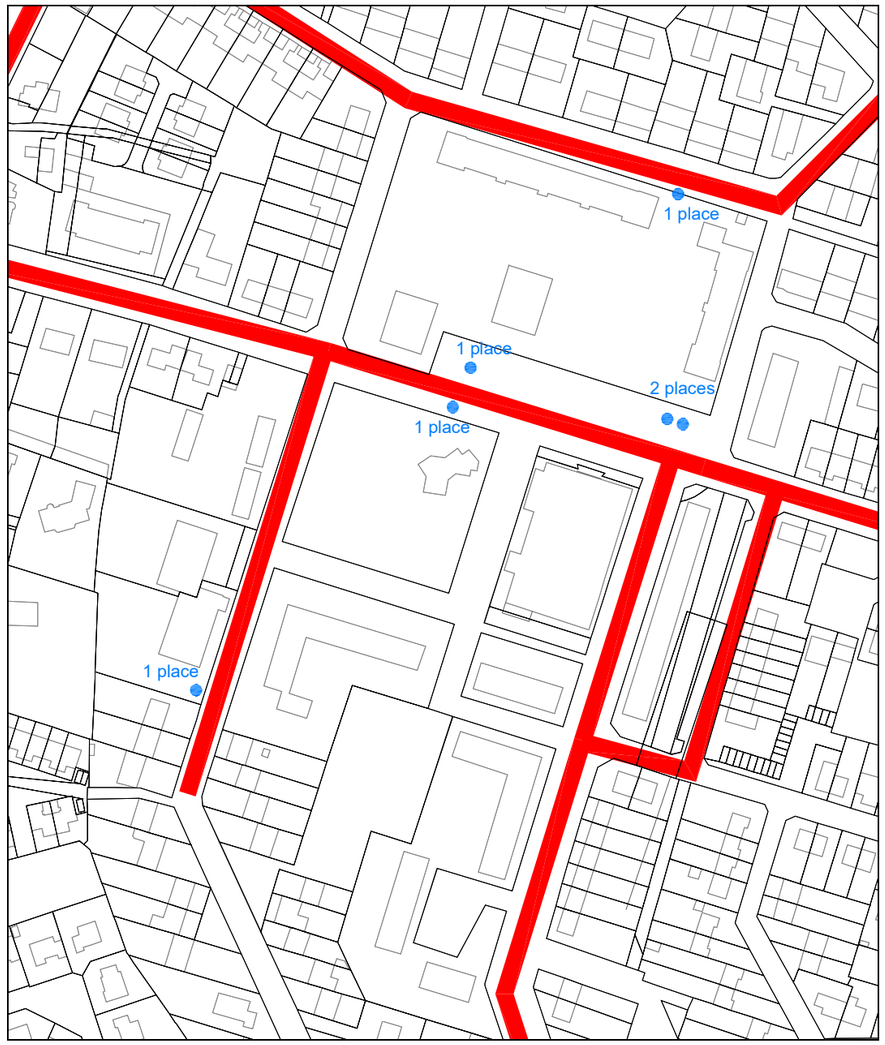

La Chesnaie : 6 places

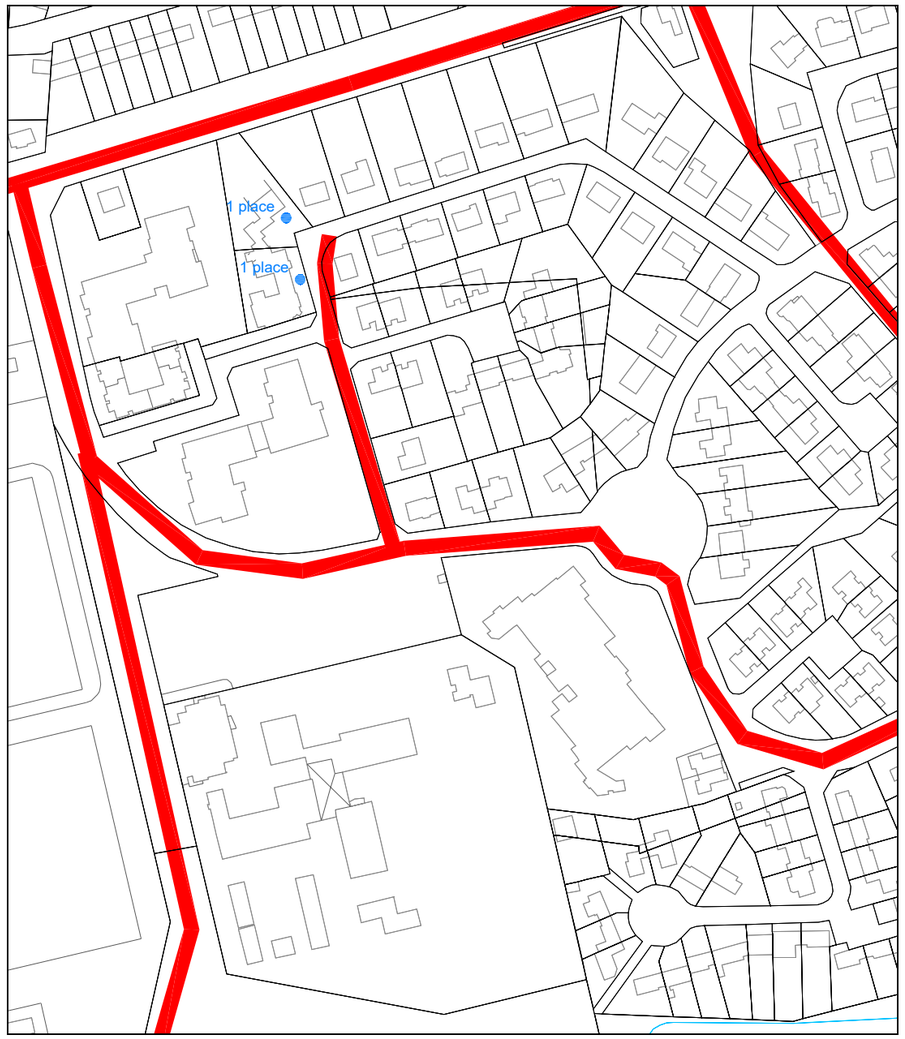

La Guillebotte : 2 places (hors parking du collège)

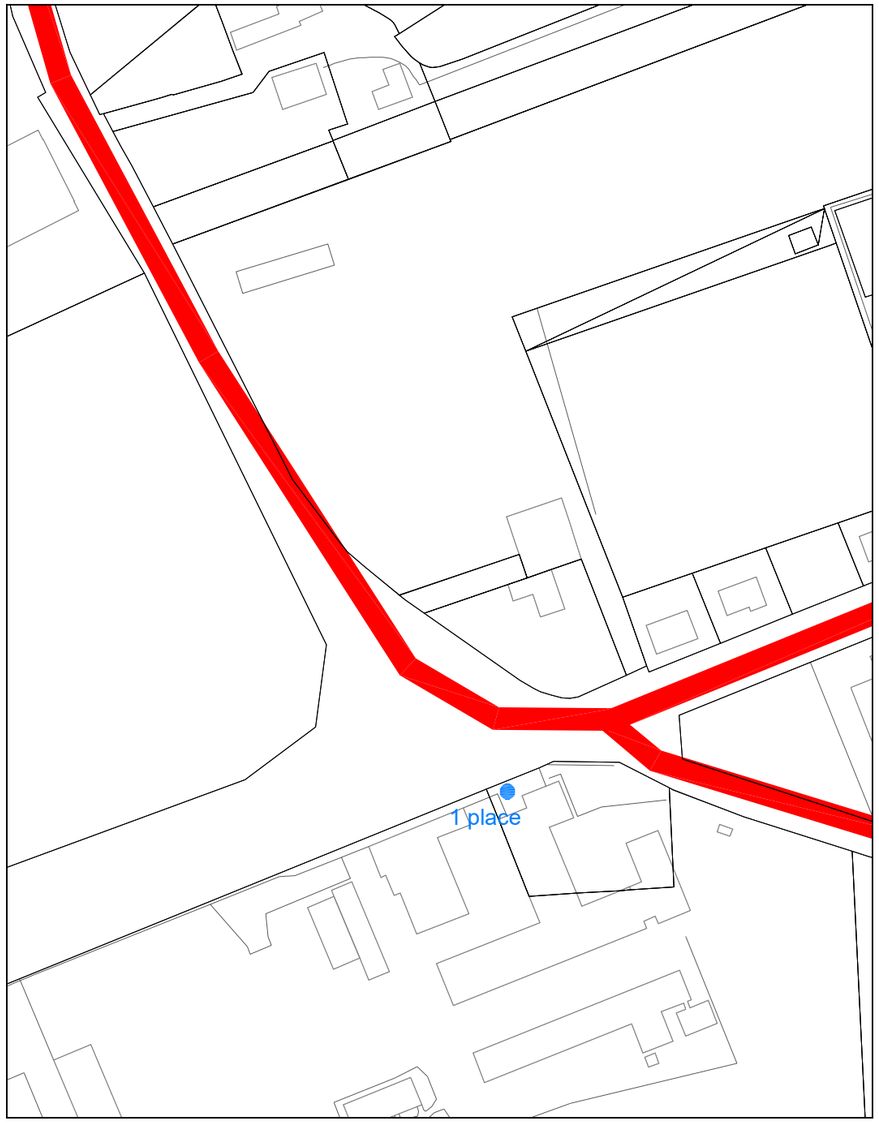

Pouillé : 1 place

LE PLESSIS-GRAMMOIRE

ORGANISATION SPATIALE DU BOURG

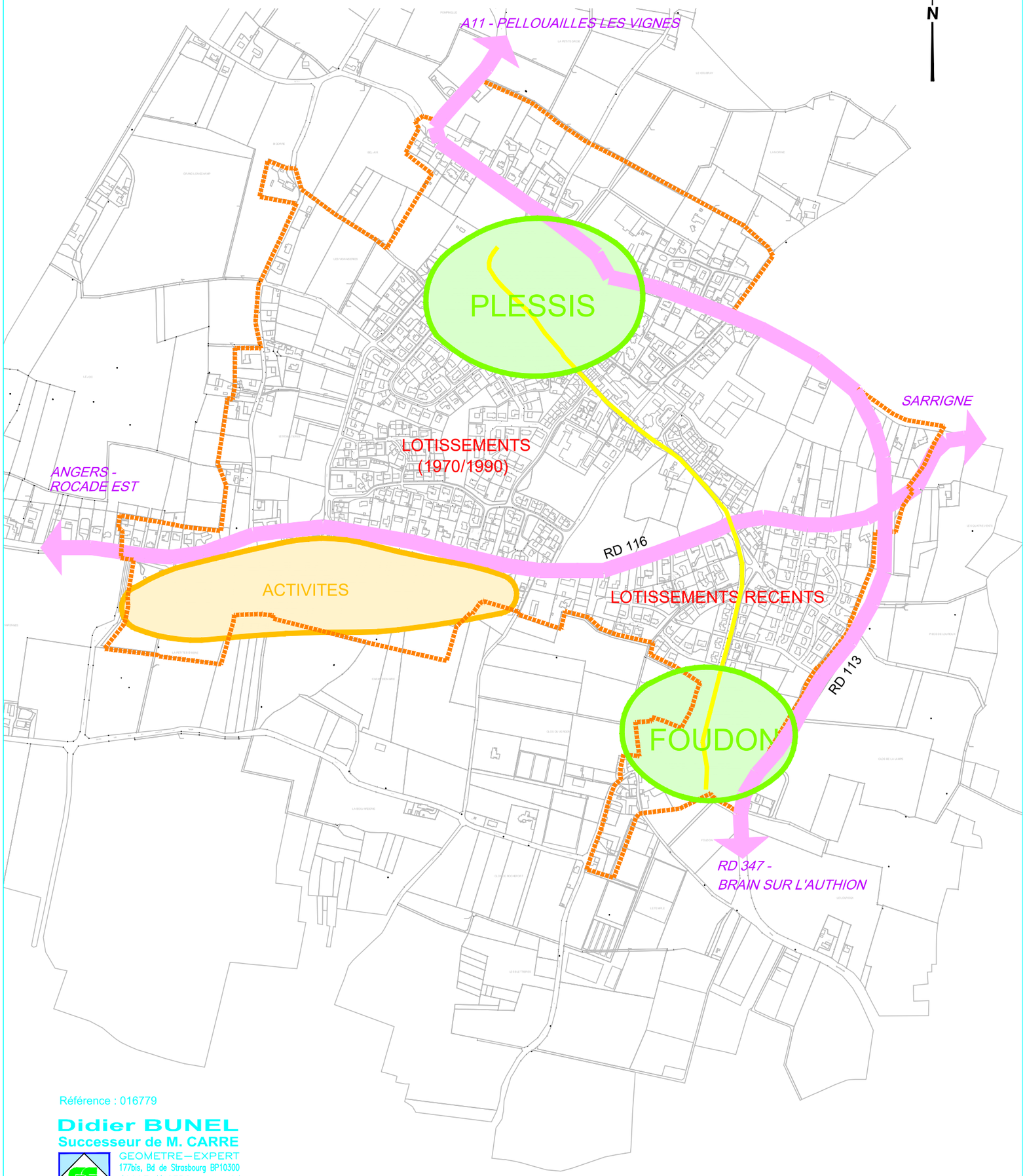

Référence : 016779

Didier BUNEL
Successeur de M. CARRE
GEOMETRE–EXPERT
177bis, Bd de Strasbourg BP10300
49003 ANGERS cedex 01
Tél: 02 41 47 22 77 Fax: 02 41 47 64 25
e-mail: bunel.geometre49@orange.fr

COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

1 - IDENTIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION ET DES CHAINES DE DEPLACEMENT

ECHELLE 1/2000

LEGENDE

- PERIMETRE D'INTERVENTION = PERIMETRE D'AGGLOMERATION
- ZONE D'HABITAT FUTUR
- ⑤ CHAINES DE DEPLACEMENT (L. totale = 4200 ml)
- PROJET DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE A COURT TERME
- ABRI BUS

ERP COMMUNAUX

1 - Mairie
2 - Salle de l'Orangerie
3 - Eglise
4 - Salles de la Marne
5 - Ecole de musique
6 - Maison des Associations
Foyer des jeunes
7 - Ecole
8 - Restaurant scolaire
9 - Halte-garderie
10 - Vestiaires - salle de réunion
11 - La Poste
12 - Bbliothèque
13 - Complexe sportif Saint Gilles
14 - Salle des Fêtes
15 - Salle paroissiale
16 - Eglise Saint-Jacques
17 - Jeu de boules La Renaissance
18 - Jeu de Boules Monplaisir
19 - Jeu de boules La Grande

IOP ESPACES PUBLICS

20 - Parc de la Mairie
21 - Cimetière Frémur
22 - Cimetière Saint Etienne
23 - Cimetière Saint Jacques
24 - Parc - jeux
25 - Parc de Baulieu
26 - Jeux enfants
27 - Bois - aire pique-nique

ERP PRIVES

30 - Boulangerie
31 - Epicerie
32 - Coiffeur
33 - Artérapeuthe
34 - Café
35 - Coiffeur
36 - Dentiste
37 - Orthophoniste
38 - Pharmacie
39 - Infirmerie
40 - Podologue
41 - Pharmacie
42 - Infirmières
43 - Kiné
44 - Médecins

Zone 2AU du PLU
Zone 1AUCb du PLU
N

DRESSE EN SEPT 2011
Référence : 016779

Didier BUNEL
Successeur de M. CARRE
GEOMETRE-EXPERT
177bis, Bd de Strasbourg BP10300
49003 ANGERS cedex 01
Tél: 02 41 47 22 77 Fax: 02 41 47 64 35
e-mail: bunel.geometre49@orange.fr

Chaîne n° 1a : Rue de la Mairie - de la rue de Bel Air à la rue de Baulieu

Diagnostic

Observations

















Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé	Enrobé
	Etat	très bon	très bon
Largeur			0.55 à 1.70 m
Pente			< 4%
Dévers			< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles			stationnement sur trottoir candélabre
Hauteur panneaux			< 2.20 m

Passage piéton

	A	B	C
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non
Dévers	Pente du trottoir non conforme	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder à la mairie, à la salle de l'Orangerie et au Parc de la Mairie.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

le Plessis Grammoire

COMMUNE DU PLESSIS-GRAMMOIRE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

2 - DIAGNOSTIC



Didier BUNEL
Successeur de M. CARRE
GEOMETRE-EXPERT
177bis, Bd de Strasbourg BP10300
49003 ANGERS cedex 01
Tél.: 02 41 47 22 77 Fax : 02 41 47 64 25
e-mail : bunel.geometre49@orange.fr

JUIN 2012

Chaîne n°1c : Rue de la Mairie - de la rue du Logis Notre Dame à la place Sainte Cécile — Diagnostic

Observations

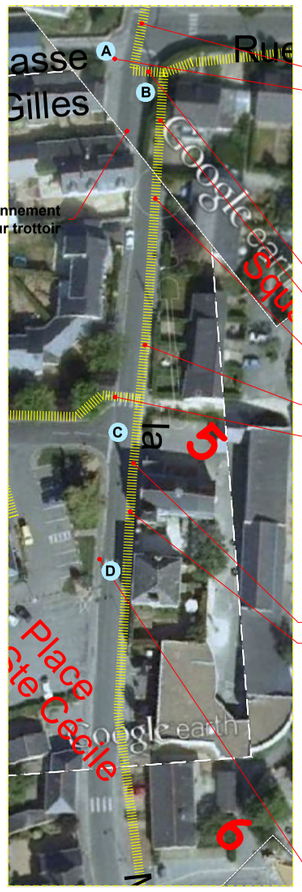

stationnement sur trottoir

panneaux < 2.20

passage piétons **A**





passage piétons **B**

largeur trottoir 1.20

largeur trottoir 1.55

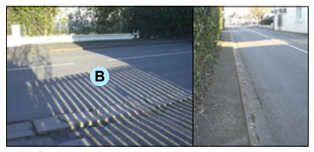

largeur trottoir 1.17 au droit du candélabre

passage piétons **C**





vue bordure > 2 cm

largeur cheminement 1.00 à 1.20 m



passage piétons **D**

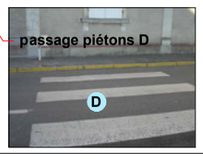

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé	
	Etat	bon à dégradé	
Largeur		1.20 à 1.85 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		candélabres	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

	A	B	C	D
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non	Non
Dévers	< 2%	< 2%	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder au groupe scolaire, à l'école de musique, à la maison des associations, au foyer des jeunes et à la salle des Fêtes.

Chaîne n° 1b : Rue de la Mairie - de la rue de Baulieu à la rue du Logis Notre Dame — Diagnostic

Observations



passage piétons **A**



largeur passage 1.05 m
caniveau en axe - dévers > 2%





passage piétons **B**

panneau < 2.20 m





grille non conforme
caniveau en axe du passage

panneau < 2.20 m



ressaut bordure > 2cm
grille non conforme

quai bus non surélevé +
panneau < 1.20 m





passage piétons **C**

passage piétons **D**

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature		Enrobé / bicouche
	Etat		très bon
Largeur			1.05 à 1.40 m
Pente			< 4%
Dévers			>2%
Obstacles			caniveau en axe du cheminement grilles non conformes - bordures avec ressauts > à 2 cm
Hauteur panneaux			< 2.20 m

Passage piéton

	A	B	C	D
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	conforme	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non	Non
Dévers	Pente du trottoir non conforme	< 2%	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement dessert un commerce (tabac-presse-café)

Chaîne n° 1e : Rue du Maréchal Ferrand — Diagnostic



Observations

largeur trottoir = 2 m

largeur cheminement = 1.50



largeur cheminement = 1.20 sur 16 ml

largeur cheminement = 1.20 sur 10 ml

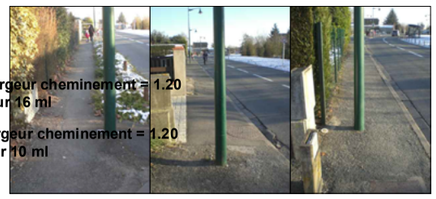

candélabres en axe du cheminement piétonnier

dévers > 2%

quais bus non surélevés



passage piétons A



passage piétons B



rampes pente > 5 %



Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche	
	Etat	bon	
Largeur		1.20 à 1.70 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		candélabre	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

	A	B
Ressaut	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	oui	oui
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non / potelets non conformes	Non / potelets non conformes
Dévers	Pente du trottoir non conforme	Pente du trottoir non conforme

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	enrobés
	Etat	très bon
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		manque panneau et logo

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder au pôle médical de la COMMUNE où sont regroupés la pharmacie, les infirmières, le kiné et le cabinet médical.

Chaîne n°1d : Rue de la Mairie - de la Place Sainte Cécile à la rue des Deux Croix — Diagnostic

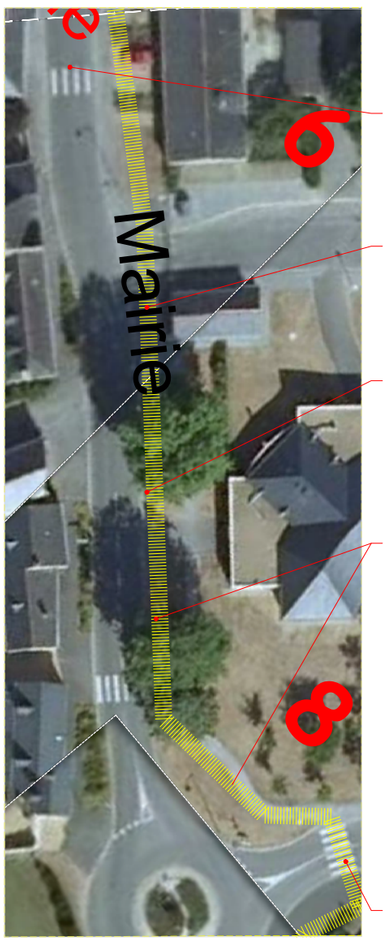

Observations

passage piétons A



ressaut bordure = 10 cm

dévers > 2%
allée sablée sans bordure



allée sablée sans bordure
largeur 1.20 m env.



passage piétons B



Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche, sable de carrière	
	Etat	bon à dégradé	
Largeur		1.20 à 1.70 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		stationnement sur accès coffrets EDF	
Hauteur panneaux			

Passage piéton

	A	B	C
Ressaut	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non
Dévers	< 2%	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement dessert le restaurant scolaire

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 3 : Rue du Logis Notre Dame — Diagnostic

Observations





ressauts > 2cm sur passage piéton







stationnement sur trottoir

Trottoir — coté droit

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	bon
Largeur		> 1,40 m
Pente		< 2%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		stationnement sur trottoir
Hauteur panneaux		< 2,20 m

Passage piéton — A

Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non
Guide PMR	Non
Signalisation	Non
Dévers	

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles / obs.		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder à l'arret bus situé au carrefour de la rue Toussaint Hodée.

Chaîne n° 2 : Centre Bourg : Mairie - Commerces - Eglise - Cimetières — Diagnostic

Observations



ressaut bordure >2 cm



Passage piétons A



Passage piétons B





cheminement sur chaussée (zone 30)

trottoir l = 1.05 m







ressauts > 2cm sur bandes pavées déformées
en traversées de chaussées + grilles non conformes

Cheminements sur chaussée (zone 30)

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	très bon
Largeur		0.55 à 1.70 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		bandes pavés déformées
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	conforme côté cimetière côté sud : vue bordure >2cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers		< 2%

Stationnement GIC-GIG

		Place St Etienne	Place du Mail
Revêtement	Nature	enrobés	enrobés
	Etat	bon	bon
Largeur		3.60	3.50
Pente		<2%	<2%
Dévers		<2%	<2%
Obstacles / obs.		absence panneau - marquage nonconforme	absence panneau - marquage nonconforme



Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder commerces du centre bourg, à l'église et aux deux cimetières.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 5a : Rue de Baulieu - de la rue de la Mairie à la rue de Monplaisir — Diagnostic

Observations




trottoir largeur 1.00

absence de trottoir sur 25 ml




ressaut bordure = 6 cm


grille non conforme

trottoir l = 1.75 m


dévers trottoir = 6%


trottoir l = 1.30 m au droit du poteau téléphonique




trottoir dégradé au droit des accès riverains 11 et 11 bis - dévers = 5 %

hauteur panneaux < 2.20

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche	
	Etat	moyen à dégradé	
Largeur		1.00 / 1.75 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles			
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

Ressaut		
B.E.V.		
Guide PMR		
Signalisation		
Dévers		

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun

Chaîne n° 4 : Place Jean Lurçat — Diagnostic

Observations




grille non conforme

passage piétons A

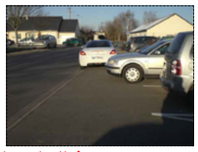
stationnement sur trottoir




vue bordure = 3 cm

stationnement GIC-GIG groupe scolaire

Trottoir

		Coté droit
Revêtement	Nature	Bicouche, enrobés
	Etat	moyen
Largeur		>1.40 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		stationnement
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	vue bordure = 3 cm entre les deux parkings H
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers	Pente du trottoir non conforme	conforme

Stationnement GIC-GIG (2 places)

Revêtement	Nature	enrobés
	Etat	très bon
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		logos non conformes

Etablissements recevant du public

Le groupe scolaire, les vestaires du satde de football et une salle de réunion.

Chaîne n° 5c : Rue de Baulieu - de la rue des Tilleuls à la rue des Meuniers — Diagnostic

Observations



largeur cheminement = 2.00 - dévers = 2 %



largeur = 1.10 m au droit du transfo - grille non conforme
dévers = 10 % au droit de la grille



largeur = 1.40 m à 1.20 m -réduite à 0.50 au droit de la plante
largeur = 1.20 m au droit du pilier de clôture

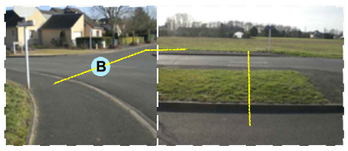

ressauts sur bordures > 2 cm

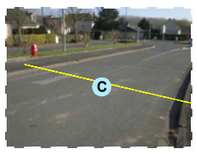



Trottoir		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé	Enrobé - sable de carrière
	Etat	bon	dégradé
Largeur		0.50 à 2.00 m	1.20 à 1.50 m
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	< 2%
Obstacles		sans	sans
Hauteur panneaux		< 2.20 m	< 2.20 m

Passage piéton	A	B	C
Ressaut	sans	non conforme vue bordure = 5 cm	non conforme vue bordure = 11 cm
B.E.V.	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non
Signalisation	pas de bandes blanches	pas de bandes blanches	bandes blanches effacées
Dévers	Pente du trottoir conforme		

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun
Arrêt bus rue des Meuniers

Chaîne n° 5b : Rue de Baulieu - de la rue de Monplaisir à la rue des Tilleuls — Diagnostic

Observations





absence de passage piétons - ressauts bordures > 2%



trottoir l = 2.00 ml - dévers = 4 %
grille non conforme

dévers sur les accès = 5 à 6 %





grille non conforme
dévers = 6 %

dévers trottoir = 2 %

dévers trottoir = 4 %



grille non conforme - dévers = 7 %

ressaut bordure < 2cm - hauteur panneau STOP < 2.20

Trottoir		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé brun	
	Etat	très bon état	
Largeur		2.00 m	
Pente		< 4%	
Dévers		> 2% sur la majeure partie du tronçon	
Obstacles		aucun	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton	A	B
Ressaut	non conforme > 2 cm	non conforme côté sud vue bordure > 2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non pas de bandes blanches	Non pas de bandes blanches
Dévers	Pente du trottoir non conforme	conforme

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 6b : Rue des Meuniers - de la Bimbière au chemin du Petit Darant — Diagnostic

Observations

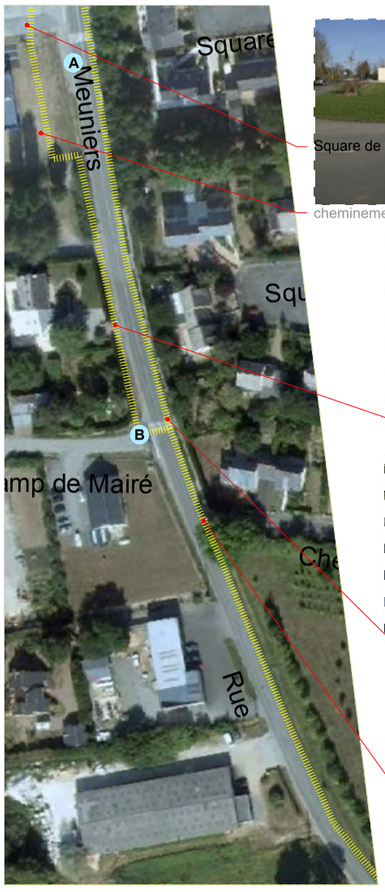

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	sable de carrière	Bicouche, enherbé
	Etat	bon à mauvais	bon à mauvais
Largeur		1.20 m	variable
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		variable	< 2%
Obstacles		poteau bus	poteau bus
Hauteur panneaux		< 2.20 m	< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	pas de ressaut	pas de ressaut
B.E.V.	non	non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers	dévers chaussée < 2%	dévers chaussée < 2%

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun
Deux arrêts bus à proximité du square de la Bimbière

Chaîne n° 6a : Rue des Meuniers - du giratoire de Baulieu à la Bimbière — Diagnostic

Observations



Trottoir

		Coté droit	Coté gauche
Revêtement	Nature	Bicouche / enherbé	
	Etat	dégradé	
Largeur		variable	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		poteau arrêt bus	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

	A	B	C
Ressaut	pas de ressaut		
B.E.V.	Non	Non aménagé	Non aménagé
Guide PMR	Non		
Signalisation	Non		
Dévers	Pente du trottoir non conforme		

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun
Arrêt bus giratoire rue des Meuniers

Chaîne n° 7a : Rue Saint Gilles - de la rue de la Mairie au complexe St Gilles — Diagnostic



Observations



largeur cheminement = 2.00




absence de traversée piétonne - stationnement sur trottoir







absence de traversée piétonne - accès salle St Gilles




parking complexe St Gilles

Trottoir		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche	Enrobé
	Etat	bon	bon
Largeur		> à 1.50 m	> à 1.50 m
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		< 2%	< 2%
Obstacles		véhicules en stationnement	véhicules en stationnement
Hauteur panneaux		< 2.20 m	< 2.20 m

Passage piéton	A	B
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers	conforme	conforme

Stationnement GIC-GIG (parking St Gilles)		
Revêtement	Nature	enrobés
	Etat	bon
Largeur		3.30
Pente		conforme
Dévers		conforme
Obstacles		marquage non conforme - pas d'accès direct à l'entrée de la salle

Etablissements recevant du public

La Poste, Coiffeur, dentiste, orthophoniste, bibliothèque
complexe sportif Saint Gilles

Chaîne n° 6c : Rue des Meuniers - du chemin du Petit Darant à la rue du Mal Ferrand — Diagnostic



Observations

Il existe deux cheminements revetus en sable de carrière de part et d'autre de la chaussée.

Trottoir		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	sable de carrière	sable de carrière
	Etat	moyen	moyen
Largeur		1.20 à 1.70 m	1.5 m
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles			
Hauteur panneaux			

Passage piéton	B voir chaine 1e
Ressaut	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	oui
Guide PMR	Non
Signalisation	Non / potelets non conformes
Dévers	Pente du trottoir non conforme

Stationnement GIC-GIG		
Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder
au pôle médical de la COMMUNE où sont regroupés
la pharmacie, les infirmières, le kiné et le cabinet médical.

Chaîne n° 8 : Accès au Parc de Beaulieu — Diagnostic

Observations



cheminement sable de carrière

écartement chicanes = 1.20









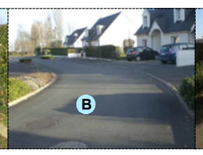



Trottoir ou cheminement

Revêtement	Nature	stabilisé
	Etat	moyen
Largeur		1.20 à 1.50 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2%
Obstacles		
Hauteur panneaux		

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme > 2 cm	non conforme > 2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Oui	Non pas de bandes blanches
Dévers	< à 2 % sur chaussée	< à 2 % sur chaussée

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Parc de Beaulieu

Chaîne n° 7b : Rue Saint Gilles - du complexe St Gilles à la rue des Meuniers — Diagnostic

Observations

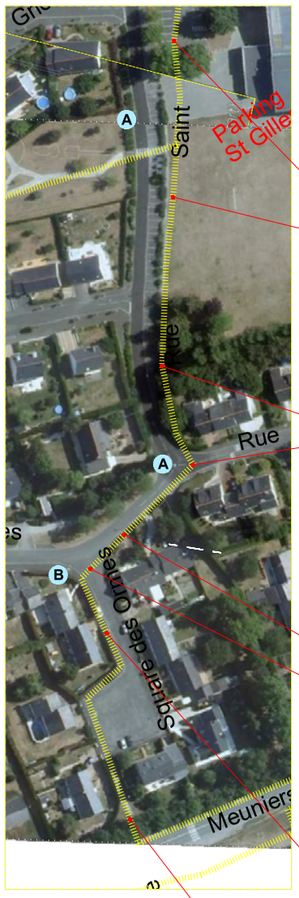



mur en limite de parking



cheminement l = 1.20



dévers trottoir = 7% au droit du tansformateur

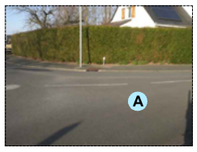

passage piétons non aménagé





trottoir l= 1.40 - candélabre en axe

passage piétons non aménagé



stationnement sur trottoir - candélabre à 1.25 m du fil d'eau

1.,40 m entre barrières

cheminement sable de carrière sur 30 ml

Trottoir

Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche
	Etat	bon
Largeur		1.20 à 1.70 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		candélabres
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme > 2 cm	non conforme > 2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non pas de bandes blanches	Non pas de bandes blanches
Dévers	< à 2 % sur chaussée	< à 2 % sur chaussée

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun - Permet d'accéder aux arrets bus de la rue des Meuniers

COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

5 - RAPPORT



Didier BUNEL
Successeur de M. CARRE
GEOMETRE-EXPERT
17 bis, Bd de Strasbourg BP 10109
49003 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 47 22 77 Fax 02 41 47 24 25
e-mail: bunelgeometre49@orange.fr

Page 1/10

Chaîne n° 9 : Rue des Moissonneurs : accès au futur écoquartier — Diagnostic





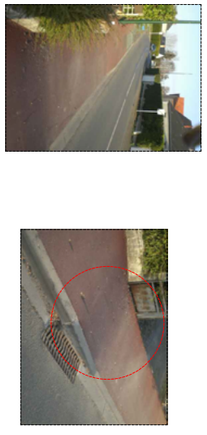





potelets non conformes

trottoir enrobés bruns l=1.80 devant candélabre

pente trottoir non conforme
potelets non conformes

pente trottoir = 12 % sur 1 ml

Observations

Trottoir

Revêtement	Nature	Enrobé brun
	Etat	très bon
Largeur		1.80 m
Pente		12 % ponctuellement
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		potelets
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	oui	oui
Guide PMR	oui	oui
Signalisation	Non / potelets non conformes	Non / potelets non conformes
Dévers	Pente du trottoir non conforme	Pente du trottoir non conforme

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	
	Etat	
Largeur		Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permettra à terme de relier, le futur écoquartier au pôle médical de la COMMUNE où sont regroupés la pharmacie, les infirmières, le kiné et le cabinet médical.

COMMUNE DU PLESSIS-GRAMMOIRE

ETABLISSEMENT DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

RAPPORT

PREAMBULE

Par délibération en date du , le Conseil Municipal du PLESSIS-GRAMMOIRE a constitué un groupe de travail en vue de procéder à l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics prévu au I de l'Article 45 de la Loi du 11 Février 2005 et prescrit par le Décret n° 2006-1657 du 21 Décembre 2006.

Cette Commission est constituée de : M. Christian COUVERCELLE, Maire, Mme Régine GALISSON, Mme Odile LANDREAU, M. Michel BARAT, M. Daniel PELTIER, M. Stéphane sSOUCHARD, élus, et de Monsieur Christophe BOURY, technicien communal.

Auparavant, en 2010, une commission avait engagé une première approche par l'identification et la reconnaissance des cheminements piétonniers les plus fréquentés du bourg.

En septembre 2011, la Commune a fait appel au Cabinet CARRE, (repris par Monsieur BUNEL en Juillet 2012), Géomètre-Expert et Bureau d'Etudes VRD, pour qu'il apporte une expertise technique à la Commission afin de mener à son terme l'élaboration du plan de mise en accessibilité.

Le travail de la Commission s'est déroulé de décembre 2011 à février 2013 et a comporté les points d'étapes suivants :

- Présentation du PAVE, démarches de travail : 16 novembre 2011
- Définition du périmètre d'études, recensement des ERP et IOP : 7 décembre 2011
- Reconnaissance des chaînes de déplacements : 21 décembre
- Présentation du diagnostic : 8 février 2012
- Solutions techniques et enjeux : 14 mars 2012
- Présentation du plan définitif avant présentation au Conseil Municipal : 6 février 2013

Le présent rapport a pour objet de dresser la synthèse du travail effectué par la Commission et d'apporter les justifications aux propositions présentées au Conseil Municipal.

L'objet du présent PAVE est de fixer les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite les circulations piétonnes majeures de la Commune et de préciser les conditions et délais de réalisation des aménagements prévus.

Dans cette démarche, doivent être prises en compte les cinq familles de handicap :
- La déficience auditive
- Le handicap mental et la déficience intellectuelle
- La déficience motrice
- Le handicap psychique
- La déficience visuelle.

1- ORGANISATION SPATIALE DE LA COMMUNE

Située à 10 km du Centre d'Angers, la Commune du PLESSIS-GRAMMOIRE – 2.239 habitants au 1er janvier 2013 – couvre une superficie de 914 ha. L'habitat y est essentiellement concentré dans le bourg, le reste du territoire étant occupé majoritairement par des exploitations agricoles et arboricoles.

Le bourg du PLESSIS-GRAMMOIRE est à l'origine constitué de deux entités administratives qui ont fusionné en une seule Commune à la Révolution.

Subsistent aujourd'hui deux centres anciens regroupés autour de leur église, Plessis et Foudon, distants d'environ 1 km sur un axe Nord-Sud.

L'urbanisation récente de la Commune s'est développée dans un premier temps (vers les années 1970-1990) au sud du bourg du Plessis puis progressivement s'est rapprochée ces vingt dernières années du bourg de Foudon.

C'est le long de cette épine dorsale de la Commune que se sont développés du Nord vers le Sud les équipements publics : Mairie au Nord, commerces, écoles, équipements sportifs, services progressivement vers le Sud.

La politique communale volontariste de rapprochement des deux bourgs anciens ainsi menée conduit aujourd'hui à les réunir en une seule agglomération, sans rupture.

L'organisation du bourg est également marquée par deux axes d'échanges routiers :

- Le premier dans le sens Est-Ouest en direction d'Angers, constitué par la RD n° 116. Au Sud de cette voie, se sont développées les activités artisanales de la Commune.

- Le second dans le sens Sud-Nord constitué par la RD 113, empruntait à l'origine l'axe Foudon – Plessis et s'en est écarté après l'ouverture de la déviation de Foudon en 2011.

Les projets de développement envisagés à court terme par la Commune qui auront pour effet d'occuper les derniers « vides » tendront à créer un nouveau cœur de bourg situé à l'entre-deux des bourgs anciens de Foudon et du Plessis.

Le relief est très peu marqué : les deux bourgs sont sensiblement à la même altitude (1 mètre de différence) et la dénivelée maximum relevée à l'intérieur du bourg est de 6 mètres (entre la Mairie et la zone artisanale), ce qui induit une pente générale inférieure à 1 %.

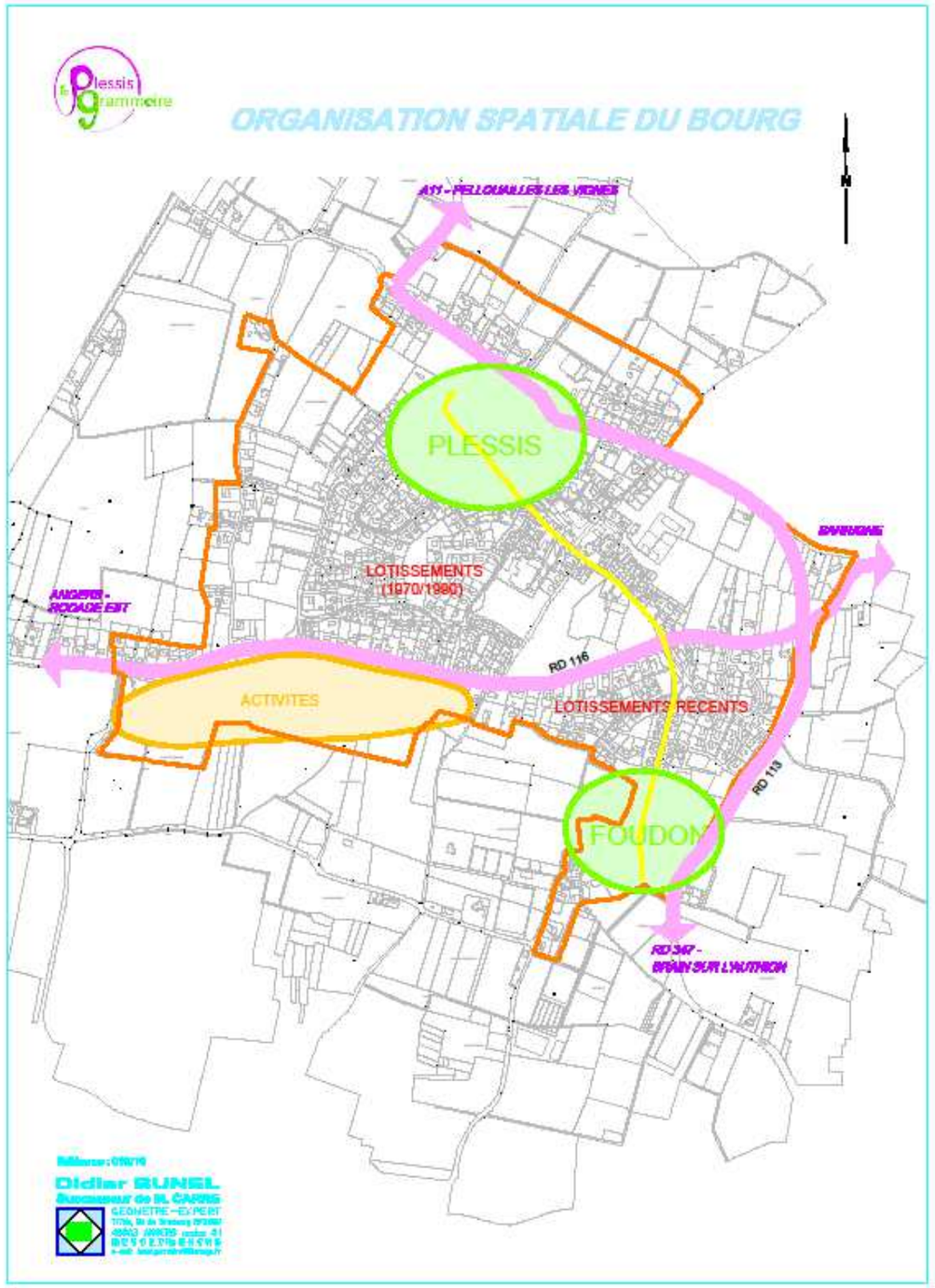

2- IDENTIFICATION DES ERP PRIVES ET COMMUNAUX ET DES IOP ESPACES PUBLICS

Sur le plan général du bourg issu de la documentation cadastrale, ont été reportés l'ensemble des ERP communaux au nombre de 19, les IOP espaces publics (cimetières et parcs), au nombre de 8, et les ERP privés au nombre de 15 constitués par les commerces et professions médicales (10).

Cette reconnaissance n'a pas posé de difficulté particulière.

Il est à noter que trois jeux de boules de fort ont été recensés.

Tous les IOP et ERP recensés sont situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération du PLESSIS-GRAMMOIRE, redéfini en 2012.

3- PERIMETRE D'INTERVENTION

Un périmètre d'intervention a été défini en fonction de l'implantation géographique des ERP et IOP identifiés sur le plan et des zones d'urbanisation futures.

A l'exception des parcs, les ERP et IOP sont situés de part et d'autre de l'axe Plessis – Foudon constitué par la Rue de la Mairie, la Rue du Maréchal Ferrand et la Rue du Sabotier.

Quatre zones à urbaniser majeures sont identifiées au PLU : une zone 2AU aux Dimetières située en frange Ouest du bourg, une zone 1AU destinée à la réalisation d'un éco-quartier en limite Est, l'extension du lotissement des Maugarderies au Sud et la zone 2AU du Clos Doreau destinée à constituer le cœur du futur bourg du PLESSIS-GRAMMOIRE avec l'implantation de nouveaux commerces.

Au vu de ces éléments répartis sur l'ensemble de la zone urbaine, la Commission a décidé de retenir pour la zone d'étude le périmètre d'agglomération approuvé par le Conseil Municipal le 22 décembre 2011.

Le périmètre ainsi défini couvre une superficie de 135 ha.

4- IDENTIFICATION DES CHAINES DE DEPLACEMENTS

Comme indiqué précédemment, les ERP et IOP sont principalement accessibles à partir de l'épine dorsale du bourg correspondant à la liaison Plessis – Foudon.

La Commission a également souhaité prendre en considération l'axe important que constitue la RD 116. Outre qu'elle dessert les zones d'activités situées au Sud, cette voie est empruntée par les lignes de transports qui irriguent les quartiers d'habitat situés de part et d'autre (six arrêts sont implantés le long de cette voie).

C'est donc à partir de ces deux composantes que la Commission a identifié 9 chaînes de déplacement représentant une longueur totale de 4.200 mètres. Certaines, en fonction de leur destination et de manière à échelonner les travaux de mise en conformité ont été divisées en tronçons.

Les chaînes retenues sont les suivantes :

. La chaîne 1 correspond à la liaison Plessis – Foudon et emprunte la rue de la Mairie et la Rue du Maréchal Ferrand. La Rue Saint-Jacques pour laquelle la Commune envisage un aménagement à court terme est exclue de la chaîne.

Cette chaîne dessert la Mairie, le Café, l'Ecole de Musique, la Salle des Fêtes, le groupe scolaire, et au carrefour de la Rue des Meuniers l'immeuble regroupant divers services médicaux. Trois arrêts de bus sont par ailleurs desservis par cette chaîne.

. La chaîne 2 regroupe les cheminements du bourg ancien desservant quelques commerces (épiceries, boulangerie), une jeu de boules et deux cimetières.

. La chaîne 3 (Rue du Logis Notre Dame) accède à l'arrêt de bus situé au carrefour de la Rue d'Helmenthie.

. La chaîne 4 correspond à la Place Jean Lurçat (parking du groupe scolaire). Elle dessert la Halte Garderie, les vestiaires du stade de football et une salle de réunion attenante.

. La chaîne 5, en l'occurrence la Rue de Baulieu ne dessert aucun ERP. Cette chaîne a été retenue car elle est empruntée par les usagers des lignes de transport en commun, en liaison avec Angers, du fait de la présence d'arrêts de bus au carrefour de la Rue des Meuniers. Elle relie en outre le bourg ancien aux zones d'activités.

. La chaîne 6 qui longe la RD 116 et ne dessert aucun ERP a été choisie pour les mêmes raisons que précédemment. Avec les chaînes 1 et 5, elle ceinture la zone d'habitat Nord du bourg.

. La chaîne 7 suit en partie la Rue Saint-Gilles, elle dessert, en partie Nord, le Complexe Sportif Saint-Gilles, la bibliothèque, quelques commerces ou services et la Poste.

. La chaîne 8 a été retenue pour permettre de rendre accessible aux PMR le Parc de Baulieu à partir de la Rue Saint-Gilles.

. La chaîne 9 prolonge la chaîne 5 sur quelques mètres en bordure de la Rue des Moissonneurs pour accéder au Sud du futur éco-quartier programmé en 2013-2014.

Ces cheminements sont reportés sur le plan du périmètre d'intervention annexé. Ils sont complétés par les projets de réaménagement de voirie à court terme qui concernent :

- La Rue Saint-Jacques sur une longueur de 500 ml
- La Rue Toussaint Hodée sur 250 ml

Toutes ces chaînes seront en liaison directe avec les quartiers d'habitat futurs identifiés au PLU.

Au total, les chaînes de déplacement représentent un linéaire de 4.200 m de cheminements auquel il faut ajouter les 750 ml de voirie que la Commune envisage d'aménager à court terme.

VOIR PLAN 1°/ IDENTIFICATION DU PERIMETRE ET DES CHAINES DE DEPLACEMENT

5- RECONNAISSANCE ET DIAGNOSTIC DES CHAINES DE DEPLACEMENTS

Au cours de l'hiver 2011-2012, le groupe de travail a procédé à la reconnaissance des chaînes de déplacement énumérées précédemment. Pour chaque cheminement ont ainsi été relevés les obstacles rencontrés (marches, poteaux, jardinières…, les largeurs de trottoirs, la nature des revêtements, les ressauts).

Une seconde visite de terrain a été effectuée par le Cabinet BUNEL de manière à évaluer plus précisément les critères fixés par les textes réglementaires : mesures précises des pentes en travers et en long, ouverture des grilles d'engouffrement des eaux pluviales, hauteurs des panneaux, lisibilité des cheminements, stationnement handicapés, …

Cette seconde vérification a permis d'adapter ou de modifier le tracé de certains cheminements fixés initialement et de proposer des variantes.

La synthèse de ces relevés a été traduite par l'établissement d'un cahier composé de fiches reprenant pour chaque chaîne les anomalies détectées, les caractéristiques essentielles des trottoirs ou cheminements, l'état des passages piétons et le stationnement handicapé.

VOIR CAHIER 2 / DIAGNOSTIC.

6- ESTIMATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Chaque chaîne a ensuite fait l'objet d'un chiffrage des travaux à réaliser pour mettre en conformité le cheminement avec les textes réglementaires.

Il est à noter que le groupe de travail a opté pour l'emploi de revêtements durs type enrobés pour les cheminements sur trottoir.

VOIR CAHIER 3 / ESTIMATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Les travaux ont été estimés à partir de prix moyens valables pour des chantiers de nature similaire d'un montant global de 10.000 à 20.000 € HT, valeur février 2013.

Les prix unitaires ayant servi de base à l'estimation sont présentés sur le tableau joint au cahier. Les estimations ont été effectuées à partir de relevés succincts et devront être actualisées et affinées avant la réalisation des travaux après établissement de relevés topographiques précis pour s'assurer de la faisabilité des solutions préconisées et vérifier notamment les écoulements pluviaux. Au stade des études, les estimations doivent être considérées comme indicatives et sont susceptibles de varier avec l'évolution du côut des travaux et de la législation.

7- ENJEUX ET ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

La réflexion du groupe de travail qui aboutit au **récapitulatif général des enjeux** s'appuie sur les considérations suivantes, effectuées pour chaque chaîne de déplacement :

Chaîne 1 – Rue de la Mairie – Rue du Maréchal Ferrand

Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement que la mise en accessibilité de cette chaîne constitue l'enjeu majeur dans la mise en œuvre du PAVE.

Sur le tronçon 1a situé en face de la Mairie, les travaux tendant à corriger les anomalies constatées seront pris en compte dans les études d'aménagement du Parc de la Mairie qui

sont en cours. Ils concernent principalement les abaissements de bordure au droit des passages piétons, l'accessibilité de la cabine téléphonique, et le dégagement du trottoir (panneau, stationnement).

La mise en conformité du tronçon 1b et celui du carrefour de la Rue de Beaulieu nécessite des travaux lourds liés à la configuration des lieux. Les travaux ne pourront être entrepris qu'après l'effacement des réseaux prévus en 2015 et une étude globale d'aménagement et de circulation de ce secteur (devenir des propriétés communales situées de part et d'autre du carrefour). Pour ces raisons, il n'a pas été défini d'échéance sur ce tronçon.

Le tronçon 1c de la Rue du Logis Notre Dame à la Place Sainte-Cécile apparaît comme le plus urgent à traiter. En lien direct avec la Salle des Fêtes, les écoles, c'est le cheminement le plus emprunté du bourg. La faible largeur du cheminement (1.00 mètre en certains endroits) et l'absence de bordures ou de protection créent des conditions difficiles pour la circulation des PMR et la sécurité des enfants.

Le diagnostic effectué a permis d'ores et déjà de corriger l'alignement d'une propriété riveraine qui empiétait sur le trottoir et de rétablir ainsi le cheminement à une largeur de 1.40 m.

L'aménagement du tronçon 1d, au même titre que le tronçon 1c est prioritaire. Les travaux consisteront à élargir, reprendre le revêtement des cheminements et abaisser quelques bordures.

Le cheminement identifié sur le tronçon 1e situé Rue du Maréchal Ferrand présente une faible largeur et est entravé de candélabres.
La Commission a préféré déplacer le cheminement PMR sur le côté Est de la voie et l'intégrer dans les études d'aménagement en cours sur la zone du Clos Doreau. Cette option permet d'envisager une liaison douce accessible et protégée de la circulation automobile.

Chaîne 2 – Centre bourg

Cette chaîne englobe tous les cheminements du centre bourg situés en zone 30. Il est aisé d'y circuler et la Commission ne la considère pas comme une priorité absolue.
Des aménagements peu couteux pourront cependant être réalisés ponctuellement en fonction des opportunités : remplacement des pavés défectueux, abaissement de bordures…

Chaîne 3 – Rue du Logis Notre Dame

Cette chaîne n'a pas été jugée prioritaire bien que les travaux de mise en conformité restent peu élevés.
Il conviendra toutefois de régler le problème du stationnement sur le trottoir.

Chaîne 4 – Place Jean Lurçat

Il n'est pas fixé d'échéance également pour cette chaîne, dont la difficulté à cheminer a pour cause le stationnement sur trottoir.

Chaîne 5 – Rue de Beaulieu

La priorité a été donnée pour cette chaîne de déplacement de traiter **le tronçon 5c** correspondant à la partie Sud dépourvue de cheminement adapté au trafic qu'il supporte (accès aux arrêts de bus).
Les travaux sont donc prévus en 2014 pour rendre accessible cette portion de voie.

Sur les autres tronçons 5a et 5b, les travaux ne seront pas engagés dans l'immédiat, les trottoirs étant récents.
Des abaissements de bordures au droit des passages piétons pourront toutefois être anticipés.
Sur le tronçon 5c, une intervention des élus a été effectuée auprès d'un propriétaire riverain pour lui demander de tailler sa haie qui empiétait sur le trottoir.

Chaîne 6 – Rue des Meuniers

Le tronçon jugé prioritaire de cette chaîne est le 6b, entre l'impasse de la Bimbière et le Chemin du Petit Darant, où les déplacements sont rendus difficiles par l'étroitesse des accotements, l'existence d'un fossé le long de la voie et la circulation importante sur la RD 116 aux heures de pointe.
De plus, la traversée pour rejoindre l'arrêt de bus situé côté la Bimbière n'est pas sécurisée.
Les travaux qui consisteront à améliorer le cheminement piétonnier ou en variante à buser le fossé opposé sont envisagés à l'échéance 2016.

Chaîne 7 – Rue Saint-Gilles

Le tronçon 7a qui permet d'accéder au complexe sportif à partir de la Rue de la Mairie connaît une fréquentation forte puisqu'il dessert la Poste, la bibliothèque le Dentiste, un Salon de Coiffure.
Il est placé en priorité 3 avec des travaux souhaités en 2015 qui consisteront à abaisser les bordures au droit des passages piétons et adopter des dispositions qui empêcheront le stationnement sur trottoir.
La mise en conformité du tronçon 7b moins fréquenté et plus accessible est prévu à une échéance plus lointaine.

Chaîne 8 – Accès au Parc de Baulieu

La mise en accessibilité de ce tronçon n'est pas jugée prioritaire, mais le faible coût des aménagements proposés le rendront possible progressivement par interventions ponctuelles, dont une partie peut être assurée par les services techniques de la Commune.

Chaîne 9 – Rue des Moissonneurs

Il est suggéré d'intégrer les travaux d'accès au futur éco-quartier par la Rue des Moissonneurs au programme d'aménagement de cette opération.

Travaux non chiffrés

Eclairage public

Sur le plan juridique, l'éclairage public relève du pouvoir de police municipale du maire mais n'a pas de caractère obligatoire.
La norme européenne EN 13201, qui n'a pas de caractère obligatoire, précise la façon d'éclairer proposant des valeurs d'éclairement et de luminance minimales à maintenir sur les voies de circulation.
Seules deux prescriptions relèvent de l'accessibilité :
- L'installation de l'éclairage et les matériaux mis en œuvre doivent permettre aux usagers de repérer les zones de cheminement et les zones de conflit avec les autres moyens ;
- Les éclairages placés en dessous de l'œil et dont les sources peuvent être directement visibles, notamment les projecteurs encastrés dans le sol, doivent être conçus de manière à éviter qu'ils constituent des sources d'éblouissement (arrêté du 15 janvier 2007).

(Extrait du guide « concevoir une voirie accessible pour tous » - délégation ministérielle à l'accessibilité 2012)

Il sera toutefois nécessaire lors de l'engagement d'une tranche de travaux de vérifier et d'améliorer si nécessaire le principe de continuité de l'éclairage tout au long des cheminements pour garantir un confort d'usage. Le service gestionnaire du réseau d'éclairage devra être consulté à cet effet.

Les emplacements d'arrêt de véhicules de transport collectif

Lors de travaux intégrant l'emprise d'un arrêt de bus, les services gestionnaires des transports urbains (ALM ou transports suburbains) devront être consultés afin de prendre en considération les prescriptions techniques liées aux aménagements des quais.
L'implantation des arrêts de bus étant susceptible d'évoluer en fonction des opérations d'aménagement d'urbanisme, ces travaux devront être définis au cas par cas.

Le problème de stationnement sur trottoir

Le groupe de travail a été confronté à plusieurs reprises au problème du stationnement de véhicules légers sur les cheminements piétonniers (voir photos du diagnostic).
La mesure la plus radicale consiste à poser des potelets ou bornes pour empêcher le stationnement longitudinal. Elle présente l'inconvénient d'être peu esthétique, gênante pour les piétons et elle restreint la largeur du cheminement.
Des campagnes de sensibilisation menées par exemple dans le journal municipal ou directement auprès des propriétaires des véhicules (le plus souvent riverains) pourront amener une certaine prise de conscience.

8- EVALUATION ET REVISION DU PAVE

Les orientations proposées par le groupe de travail à l'issue d'une réflexion menée sur plus d'une année devront bien entendu être adaptées aux capacités financières de la COMMUNE et des moyens qu'elle pourra engager sur cette action, aux travaux programmés sur les ERP communaux et privés, aux modifications d'usage et aménagements nouveaux non prévus à ce jour ainsi qu'à l'évolution de la réglementation en matière d'accessibilité.

Le travail engagé devra être poursuivi pour apporter l'information et la publicité nécessaires à l'accompagnement des aménagements réalisés (mise en place d'une signalétique lisible, évaluation des travaux réalisés …)

L'évaluation des travaux de mise en accessibilité envisagés fera l'objet d'une évaluation annuelle.

La première révision devra avoir lieu en 2016 à l'échéance de la première campagne de travaux prescrite. Elle aura pour objet de définir les priorités pour les chaînes de déplacement qui n'auront pas été traitées à cette date.

Fait à ANGERS, le 6 février 2013.

C. PERCHER
Cabinet D. BUNEL – Géomètre-Expert.

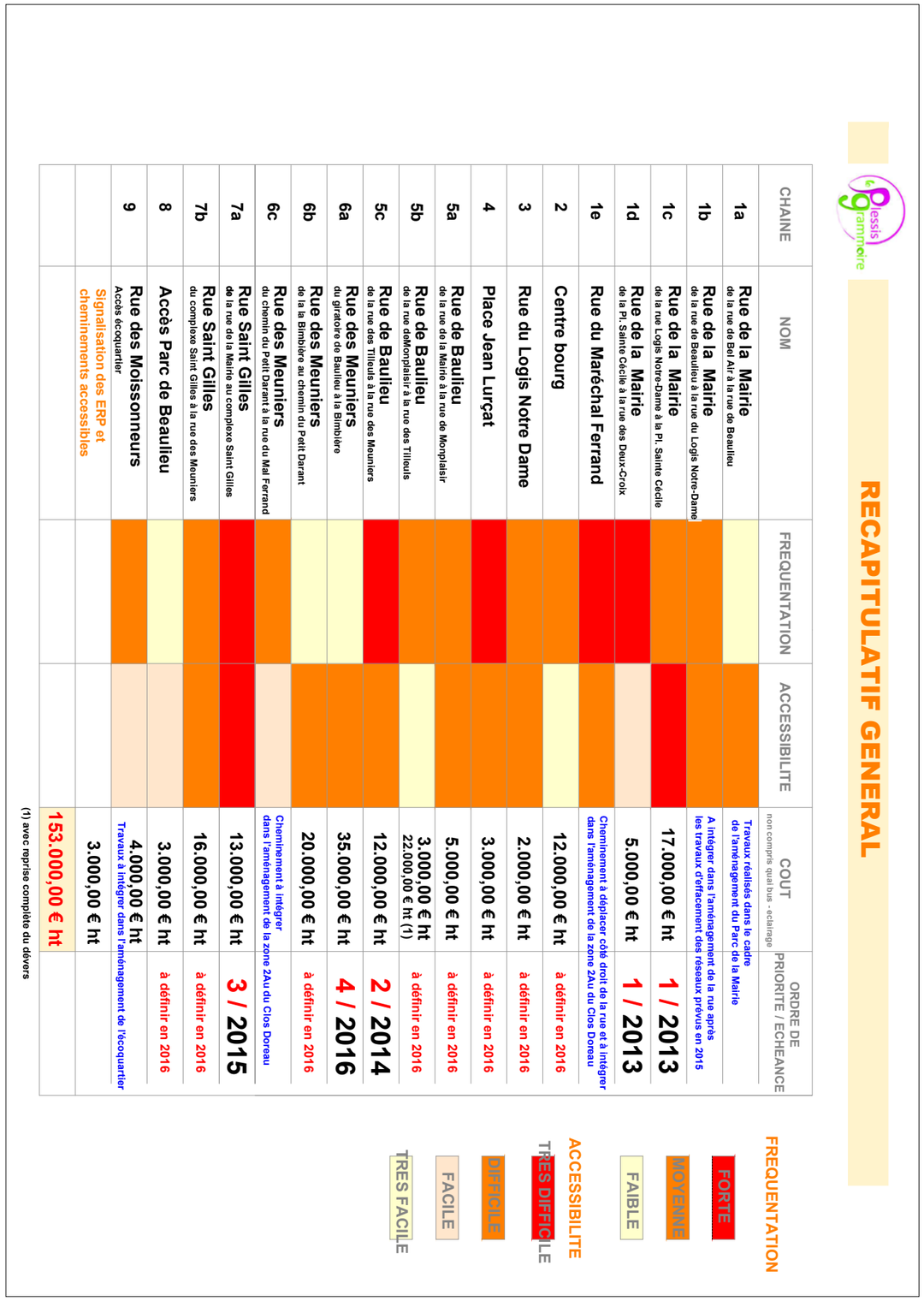

RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SOUCELLES



SOUCELLES

Population: 2 540 Soucellois
Superficie: 1 920 hectares
Canton: Tiercé

Patrimoine

dolmen de la « pierre Césée
menhir dit « le doigt de César
château XVIIIème siècle
chapelle saint Julien à la Roche Foulques XIIèmè siècle

Commune de SOUCELLES

Plan de mise en accessibilité de la voirie



Composition du groupe de travail

Groupe 1 : **Jean-Claude VETIL (animateur du groupe)**
Christophe ALLOEND BESSAND (élu)
Maryvonne LAMY (Assistante maternelle)
Philippe VITOUX (personne à mobilité réduite)

Groupe 2 : **Christophe PESCHARD (animateur du groupe)**
Karine DELAMARRE (élue)
Maryline KEIME (handicapée en fauteuil)
Yves KEIME

Groupe 3 : **Bernadette AUGUSTE (animatrice du groupe)**
Monique VIELLE (élu - Auxiliaire ADMR)
Isabelle BELLANGER (Assistante maternelle)
Jean-Claude CHEVALLIER (ancien responsable des services techniques intercommunaux)
Jean-Pierre COUDERT (handicapé en fauteuil)

Groupe 4 : **Daniel JARDIN (animateur du groupe)**
Bertrand MARTIN (élu ayant un frère handicapé en fauteuil)
Michel SAUVETRE (personne ayant une déficience visuelle)
Mme DONAT (mère d'un enfant handicapé)

Rappel méthodologie

- Décision d'élaborer le plan
- Information du lancement
- Création du groupe de travail
- Inventaire des ERP , périmètre d'étude et cheminements à diagnostiquer
- Etat des lieux sur site
- Document de synthèse
- Coût de la mise en conformité par tronçons
- Hiérarchiser les actions à mener
- Phasage des travaux , périodicité et modalités de révision du plan

Inventaire des ERP et IOP

Bâtiments intercommunaux	Catégorie	Type
Salle Hervé Bazin	1ère catégorie	L
Vestiaires de football	5ème catégorie	X
Club house	5ème catégorie	X

Inventaire des ERP et IOP

Bâtiments communaux	Catégorie	Type
Mairie	5ème catégorie	W
Agence postale	5ème catégorie	W
Groupe scolaire E. Joulain	4ème catégorie	R
Restaurant scolaire	4ème catégorie	R
Accueil périscolaire	5ème catégorie	R
Salle des Loisirs	3ème catégorie	L
Parc des loisirs	5ème catégorie	L
Eglise	4ème catégorie	V
Chapelle Saint Julien	5ème catégorie	V
Chapelle du Chêne	5ème catégorie	V

Autres établissements

Etablissements privés	Catégorie	Type
Ecole Julie Bodinier	5ème catégorie	R
CAS EDF le Clos	5ème catégorie	R
Gite de la Cour	5ème catégorie	O
Gite du Loir	5ème catégorie	O

divers	Catégorie	Type
médecin	13 place de la mairie - 5ème catégorie	
Infirmier	45 rue des jardins - 5ème catégorie	

Inventaire des ERP et IOP

divers	Catégorie	Type
cimetière		
boîtes à lettres		
espaces de tri		
cabines téléphoniques		
arrêts de bus		
Sanitaires publics		
Jardins publics		
Lavoir et fontaine		

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Périmètre et cheminements

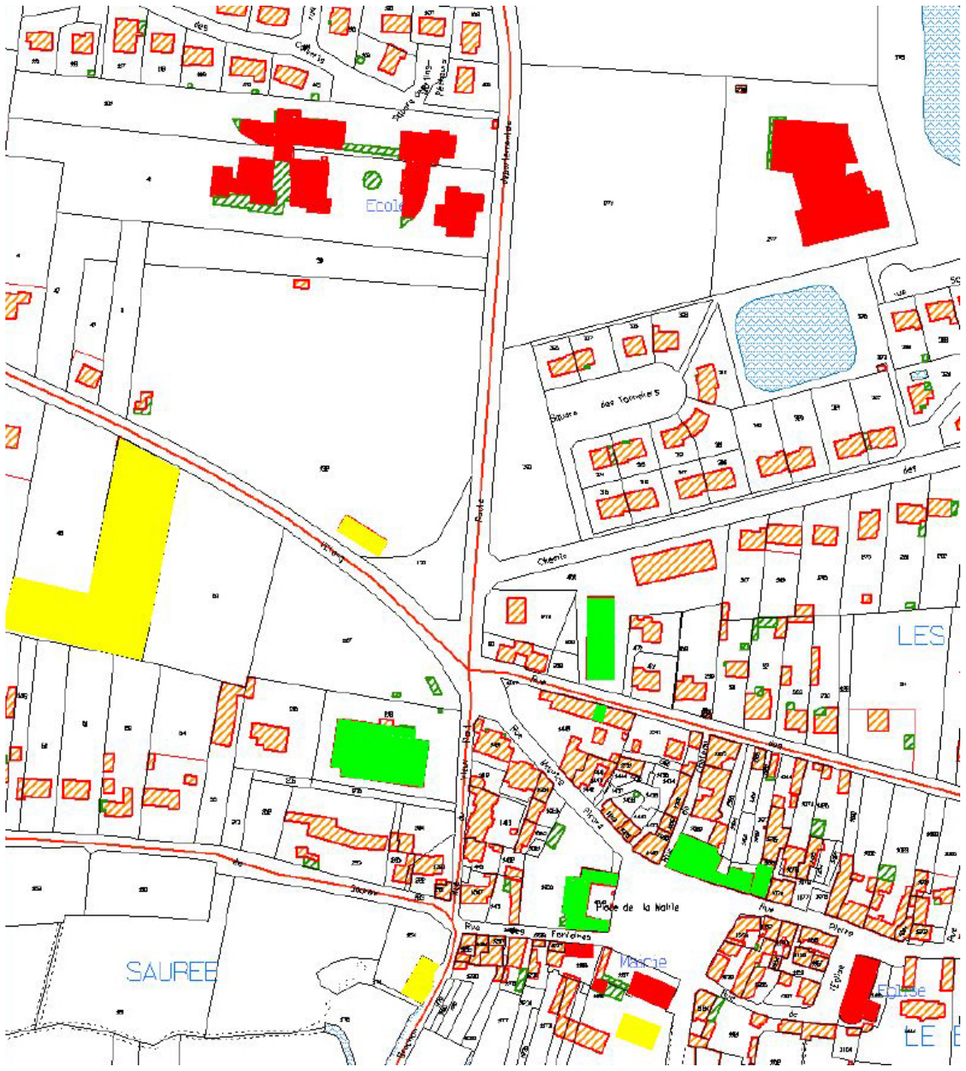

Autres établissements

Commerces	Catégorie	Type
Supermarché Shopi	3ème catégorie	M
Soukestock	5ème catégorie	M
Boulangerie	5ème catégorie	M
Café place de la Mairie	5ème catégorie	N
Pharmacie	5ème catégorie	M
La Renaissance	5ème catégorie	N/L/X
Pressing	5ème catégorie	M
Fleuriste	5ème catégorie	M
coiffeur	5ème catégorie	M
coiffeur	5ème catégorie	N
Moulin de la Boire	5ème catégorie	N

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics







Place de la Mairie

Au bout de la rue , possibilité de traverser et de rejoindre le stationnement

Avec embarras de mobilier urbain

Passages piétons à reprendre : ressaut , revêtement dégradé , pas de bande d'éveil

Ni Fil conducteur

Trottoir à caniveau central grille

Au delà , passage piéton non conforme et sans issue

Rue Pierre Mendès France







Cheminement par le trottoir des commerces

Reprise du revêtement à prévoir

Fil conducteur à marquer

Un passage étroit à traiter

au niveau des commerces le caniveau crée un dévers > 2%

Avaloir : fentes >2cm

Borne non conforme au gabarit et ton sur ton

Place de la Mairie





Passage vers l'école Julie Bodinier : non conforme et difficile à aménager

Ressaut > 2cm et pas de bande podotactile ,

Trottoir insuffisant côté commerces (il devrait mesurer 1,80m au droit du passage piéton)

Passage entre chaîne et barrière trop étroit côté école

Au delà , embarras des voitures qui « mordent » sur le trottoir

Place de la Mairie







Du stationnement réservé (panneaux non conformes), grille de caniveau fentes > 2cm

Vers les commerces

Bateau non conforme

- Ressaut >2cm
- Largeur de l'abaissé< 120
- Rampe-dévers > 5%

Passage piéton non conforme

- Ressaut >2cm
- Largeur de l'abaissé< 120
- Traversée non plane

Arrivée sur trottoir à caniveau central



Rue du Vieux Port

Passage piéton non conforme (manque bandes d'éveil)



Trottoir à élargir

Place GIG-GIC à créer

Possibilité de passage piéton vers les commerces



Abaissé de trottoir et bateau vers la Poste à revoir



Rue Picard

Pour quitter la place , trottoir à élargir et candélabre à placer en retrait

Bateau à aménager juste après



Revêtement à reprendre pour uniformisation de teinte et fil conducteur



Embarras de panneau sur le cheminement et largeur trottoir insuffisante

Passage piéton à gauche vers la poste (non signalée)

Rue Picard



Passage piéton (non conforme) devant permettre

Soit de rejoindre les commerces , mais rien ne permet de descendre du trottoir au delà

Soit de rejoindre l'arrêt de bus , mais celui-ci est fermé sur 3 faces

Cheminement envisageable pour rejoindre les équipements sportifs sans avoir à faire le tour du rond-point , en élargissant l'allée existante

Rue Picard



Traversée de la rue des Jardins à déplacer pour implantation des bandes d'éveil

Cheminement meuble



Bateau d'un particulier avant le rond point

Changement de revêtement et de couleur

Vers les écoles



Signalisation hors gabarit (< 220cm) mais le cheminement matérialisé peut être décalé



Boules hors gabarit

Le plateau piétonnier avec zébrage en diagonale ne donne pas de repère pour savoir où traverser et arriver à l'autre trottoir

Route de l'Etang



Accès piéton aux équipements sportifs et au cimetière

Chemin de largeur correcte mais gravillonné



Obstacle au cheminement (fentes > 2cm)

ERP de 5ème catégorie





- Mairie
  - Mal signalée
  - Cheminement sur chaussée
  - rampe
    - Largeur < 140cm
    - Pente 6 à 7%
    - Dallage endommagé
  - Porte principale<83 passage
  - escalier
    - Pas de main courante
    - Nez de marches non contrastés



Rappel

Les ERP de 1ère catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2010
Les ERP de 2ème à 4ème catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2011

Les ERP (établissements recevant du public) de 5ème catégorie ne sont pas soumis à diagnostic d'accessibilité
Cependant en 2015 ils devront être en mesure , dans une partie de l'établissement , de dispenser l'ensemble des services pour lesquels l'établissement est conçu
Il est possible de demander des dérogations dans certains cas

ERP de 4ème catégorie(peut recevoir 300 personnes)





- Eglise
  - Facilement identifiable
  - Non accessible par le porche principal
  - Porte latérale
    - < 90
    - 3 marches pour H40
    - Poignée non préhensible
  - 40 lux par beau temps (requis : 100lux)
  - Ouverture < 5kg

Marches rattrapables par palier+rampe bois

Stationnement adapté à marquer

ERP de 5ème catégorie





- Salle Weber
  - non signalée
  - Cheminement impraticable : caniveau , pavés , terrain en chantier
  - Marche
  - Porte <83 passage
  - Poignée non préhensible
  - Travaux à venir







ERP de 3ème catégorie

Diagnostic bâtiment à faire avant 2011

- Salle des fêtes
  - Mal signalé
  - Absence de repérage
  - Ressaut du trottoir
  - Cheminement jusqu'à la porte d'entrée
    - Gravillons
    - Regards en saillie
    - Potelets non conforme
  - Portes < 83 passage
  - Seuil > 2cm









ERP de 4ème catégorie

Diagnostic bâtiment à faire avant 2011

- Groupe scolaire
  - Stationnement GIG-GIC non conforme (pas de panneaux)
  - Poteaux bois hors gabarit
  - Mal signalé
  - Abords de portillons à reprendre
  - Portillons > 90
  - Cantine sur l'arrière avec la garderie

ERP de 1ère catégorie

- Salle Hervé Bazin



- Entrée mal indiquée
- Les bandes au sol ne conduisent pas aux portes
- Obstacles au cheminement non conformes(cendriers)

- Portes > 90
- Ressaut > 2cm

- Façades constituée de grands panneaux vitrés sans marquage visuel
- Portes non contrastées

ERP de 1ère catégorie

Diagnostic bâtiment à faire avant 2010







- Salle Hervé Bazin

- Mal signalé

- Le cheminement piéton se termine par un trottoir sans abaissement

- Pas de fil conducteur
- Places GIG-GIC non conformes (pas de panneaux)

- Obstacles au cheminement non conformes (anti-véhicules)

IOP





- Sanitaire publics
  - Mal signalé
  - Accès par sol meuble
  - Cabine non conforme

Urinoirs : stalles , conforme
Mais marche à l'entrée

IOP





- Jardin public
  - Non accessible par la mairie : marche , chicane
  - Non accessible par la rue : gravillons , obstacles au cheminement

IOP



Tri sélectif

- o H fente > 130cm



•Arrêt de bus

- o non accessible , sauf à créer un bateau à côté , et à supprimer les vitres latérales
- o Vitres latérales non signalées

IOP



Boîte à lettre

- o H fente > 130cm
- o Accès non horizontal



•Cabine téléphonique

Non accessible

- o ressaut du trottoir
- o largeur < 90
- o socle
- o H commandes > 130cm

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Equipements sportifs

- o club de tennis
  - ▪Sol meuble
  - ▪Seuils non visible
  - ▪Porte non visible
- o tourniquets entre club et terrain : inaccessible
- o terrains de tennis
  - ▪ accès gravillon puis gravier
  - ▪ Ressaut > 2cm
  - ▪Porte < 83cm passage
  - ▪Poignées non préhensibles

IOP







Equipements sportifs

- o tourniquets d’entrée : inaccessible
- o Obstacle non conforme sur cheminement vers vestiaires
- o vestiaires foot
  - ▪Sol instable
  - ▪Seuils > 2cm
  - ▪Portes > 83 passage

IOP







Cimetière

- o mal signalé
- o entrée principale accessible à pied en venant d'en face
- o Non accessible depuis stationnement (<140)
- o Mais accessible latéralement
- o Place de stationnement à aménager et cheminement à stabiliser
- o Arbre à tailler pour passage 140

IOP



Equipements sportifs

- o Foyer
  - ▪Sol meuble
  - ▪Ressaut de la dalle > 2cm
  - ▪Porte < 83 passage

IOP



Parc de loisirs

- o mal signalé
- o panneau d'affichage non accessible
- o Stationnement et allées impraticables



- o Mobilier non accessible

IOP



Lavoir

- o mal signalé
- o pas de main courante
- o Chemin pente en sable

ERP 5ème catégorie (privé)



coiffeur

- Porte > 83 passage
- Seuil avec ressaut > 2cm
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



Ecole privée

- Porte > 83 passage
- Seuil avec ressaut
- Poignée non préhensible
- Embarras de chasse-roue



Trottoir conforme , mais embarras des véhicules

ERP 5ème catégorie (privé)



Pharmacie

- Porte > 83 passage
- automatique
- Bonne signalétique

ERP 5ème catégorie (privé)



Médecin

- Porte > 83 passage
- Seuil avec ressaut > 2cm
- Poignée non conforme

ERP 5ème catégorie (privé)



Restaurant

- 1 marche
- Porte > 83 passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



Boulangerie

- 3 marches
- Porte < 83 passage

ERP 5ème catégorie (privé)



La Renaissance

- Ressaut à l'entrée
- Porte > 83 passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



Restaurant

- Embarras de publicité
- 2 marches
- Porte < 83 passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



infirmière

Rue Desjardins

- Pas de place réservée
- Trottoir trop étroit
- Bateau non conforme
- Ressaut > 2cm à l'entrée
- Porte < 83 passage

ERP 5ème catégorie (privé)



Soukestock

- Place à baliser
- Embarras de plots non conformes et non contrastés
- Ressaut du dallage à l'entrée
- Porte automatique

ERP 5ème catégorie (privé)



Fleuriste

- Pas de palier devant la porte (140x220)
- Ressaut à l'entrée
- Porte > 83 passage
- Poignée conforme

ERP 5ème catégorie (privé)



La Poste

- Sol non horizontal pour la boîte
- Palier insuffisant devant la porte
- Porte > 83 passage

ERP 5ème catégorie (privé)



Blanchisserie

- o Borne non conforme

- o Porte > 83 passage
- o Poignée conforme

ERP 5ème catégorie (privé)



Coiffeur

- o Porte > 83 passage
- o Poignée conforme

IOP (privé)



Pas de cheminement balisé

Stationnement réservé non conforme

- Pas de panneau
- Grille piège à eau

ERP 3ème catégorie (privé)

Diagnostic bâtiment à faire avant 2011



Shopi

- Pas de cheminement balisé
- Entrée par le côté
- Porte > 83 passage
- Ouverture automatique

IOP (privé)



Location video

- 90<H commandes<130cm
- Pas de creux sur 30cm
- Embarras de plots non conformes

IOP (privé)



Station service

- H commandes > 140cm







Signalétique

À l'église

Cheminement enrobé

Disposition permet de s'approcher

H Petit toit < 220cm

À la Mairie

Cheminement meuble(gravillon)

disposition permet de s'approcher

H traverse< 220cm

éclairage

8 indications en plein virage

Sans rappel au delà (sauf centre H.Bazin)

Mobilier urbain



Absence de bateau permettant d'accéder au banc

Hauteur des branches>2,20

Quartier de l'Hermitage



Arrêt de bus

- Pas de bateau d'accés
- Dévers trottoir 6%
- Cheminement jusqu'à l'arrêt de bus impossible : pas de bateau d'accès au terre-plein , terrain meuble



Boîte à lettre

- Hauteur fente conforme
- Mêmes remarques que pour l'arrêt de bus quant au trottoir
- Obstacle de candélabre au milieu du trottoir

Quartier du clos des Vignes



Jardin pour les enfants



- pas de stationnement réservé
- bateau à aménager
- Poteau conforme mais passage <120cm
- pente chemin < 5%
- chemin stabilisé



Cheminement stabilisé à mettre en place jusqu'au banc

Quartier Roche-Foulques



Affichage placé à un endroit inaccessible

Pas de place réservée sur le stationnement



Boîte à lettre trop haute et inaccessible largeur trottoir , pas de bateau , jardinière)

Quartier de l'Hermitage



Terrain de tennis

- Aucune signalisation
- Pas de place adaptée
- Cheminement à travers bois
- Portillon d'accès infranchissable



Quartier Roche-Foulques





Passage piéton : pas de bande d'éveil

Absence de fil conducteur

Dévers trottoir>2%

Embarras de poubelles , de véhicule stationné

H traverse arrêt de bus < 220cm

Quartier Roche-Foulques





Conteneurs : H trous > 130cm

Cabine de téléphone inaccessible

Cheminement meuble , trous , jusqu'au passage piéton

Quartier Roche-Foulques



Chapelle Saint Julien

- Mal signalée
- Absence de stationnement
- Rampe à aménager
- Cheminement sol meuble
- Seuil pierre à l'entrée (18cm)
- Vantail > 83 passage
- Poignée non préhensible





Quartier Roche-Foulques



De l'arrêt de bus à la chapelle

Absence de trottoir

Présence d'un caniveau qu'il faut franchir

Rue saint Julien : revêtement dégradé

Absence de stationnement réservé



MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE SOUCELLES	
place de la mairie	
1 stationnement GIG-GIC (panneaux)place de la mairie	400
- panneau P+S sur poteau - massif béton	
accès Mairie(reprise des rampes) et protection	5800
dépose et nettoyage des dalles démolition de rampes existantes élargissement de 30 avec muret en limite déplacement du garde corps (scellements) reprise des pentes et façon de palier garde corps sur parvis	
sécurisation escalier	600
nez de marche contrasté contremarche contrastée main courante avec débords	
accès aux panneaux d'affichage de la mairie (dalles gravillonnées)	700
décapage pose de dalles sur sable	
accès aux bancs et à l'affichage	1000
bateau d'accès : démolition de l'existant deux rampes et un plat de 140 bandes podotactiles	
accès stationnement-commerces	1600
bateau d'accès : démolition de l'existant deux rampes et un plat de 140 vers commerces bandes podotactiles reprise cheminement	
reprise du trottoir et caniveaux devant commerces	16700
démolition de l'existant reprise en pentes 2%(gravillon lavé) caniveaux à grille plate	

cheminements

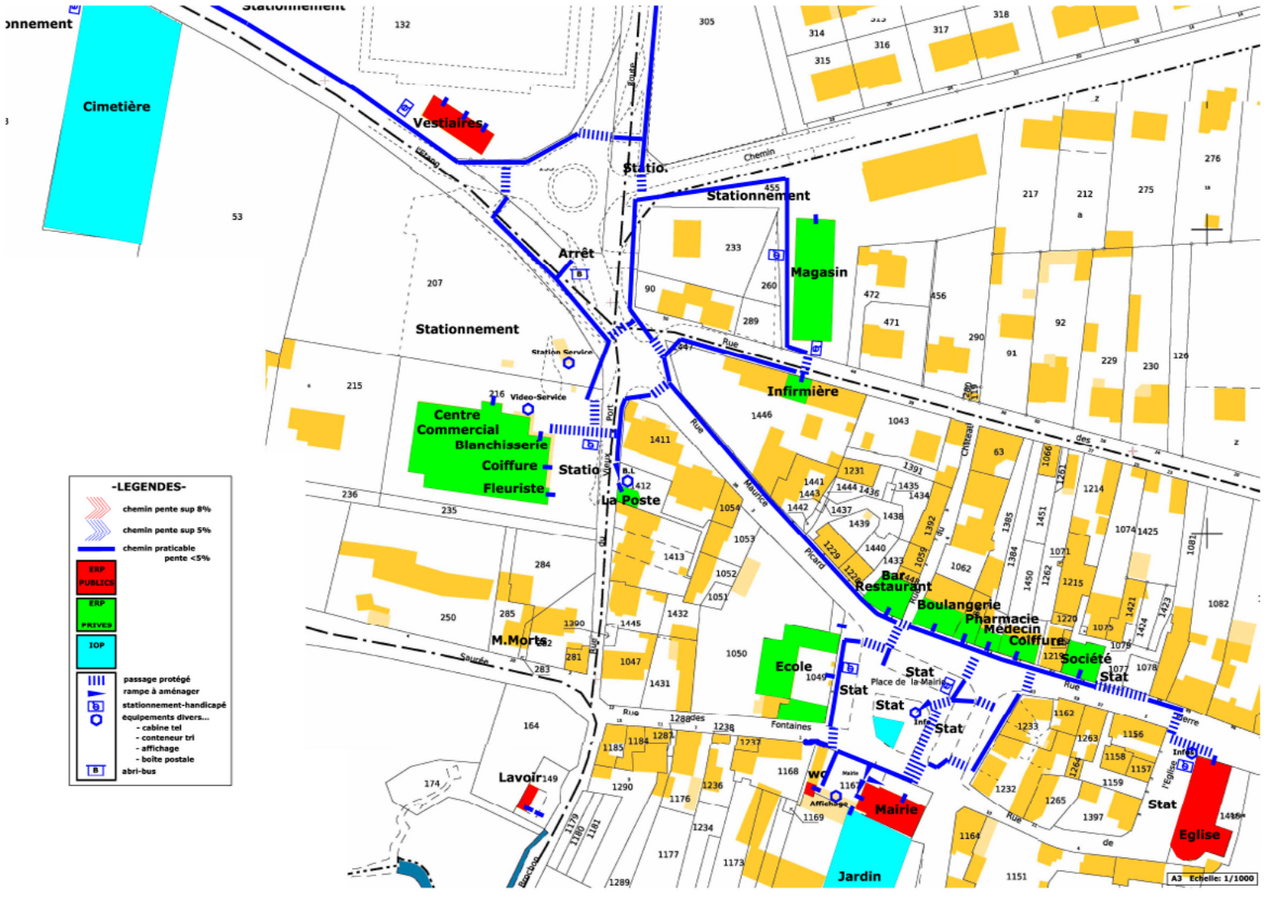

Voir plans à l'échelle en pdf

passage piéton complet		
élargissement de trottoir (démol+construc)		
abaissement de trottoir et remontée (garage)		
cheminement jusqu'à la poste		
plateforme pour la BàL		
passage piéton complet		
de la poste au shopi		900
suppression trottoir côté commerces		
réfection enrobé		
marquage de passage piéton		
fil conducteur		
du bus au terrain de sport		10300
passage piéton complet		
reprise pente trottoir		
chemin derrière arrêt bus : stabilisé		
pente avant passage piéton		
passage piéton complet		
chemin jusqu'au terrain de sport: stabilisé		
grille avaloir		
accès à la chapelle saint Julien , stationnement proche		3200
création d'un stationnement compris pierre		
reprise de rampe en enrobé		
reprise de cheminement en stabilisé		
accès à la chapelle saint Julien , depuis le stationnement général		60900
création d'un stationnement (déjà empierré)		
enrobé pour cheminement jusqu'au passage piéton		
création de trottoir pour arrêt de bus (H18)		
plus value pour abaissé et bateau		
reprise de la rue saint julien en V		

bateau côté Mairie		
plot pour recul du stationnement		
un abaissé		
démolition trottoir côté parking		
potelets pour limitation stationnement		
passage piéton vers commerces (marquage)		
reprise trottoir et caniveaux côté RD113		17500
démolition de l'existant		
reprise en pentes 2%(gravillon lavé)		
caniveaux à grille plate		
passage piéton vers stationnement (dont chaussée)		
passage piéton vers commerces		
passage piéton vers Mairie		
déplacement passage piéton sur rue des jardins		4000
effaçage existant		
dépose bordures		
démolition de jardinière		
remise en place de bordures		
réfection de trottoir		
passage piéton complet		
de la rue des jardins aux écoles		13900
balayage gravillon, ramassage , mise en dépôt		
émulsion gravillonnée sur 1,40		
complément dans une autre teinte		
passage piéton (tracé+podo)		
reprise trottoir école		
accès à l'aire de jeu du clos des vignes		900
dépose de bordures		
pose de bordure chanfreinée		
profilage de pente		
chemin d'accès aux jeux et au banc		
marquage d'une place		
de la salle H.Bazin au clos des vignes		
	voir sur place	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE SOUCELLES

Commission du 19/03/2010 à 19h

				TFORT	T.FACIL	T.FACIL	T;FAIBLE		
				FORT	FACILE	FACILE	FAIBLE		
				FAIBLE	DIFF	DIFF	ELEVE		
				TFAIBLE	TRES.DIF	TRES.DIF	T.ELEVE		
N°ORDRE	LIEU	NATURE DU PROBLEME A TRAITER	COUT D'OBJECTIF	FREQ	MISE CONF	ACCESSIB	COUT	PRIORITE	année REA
1	**PLACE MAIRIE**	STATIONNEMENT GIC GIG - REPOSIT° EVENTUEL	400					2	2013
2	**PLACE MAIRIE**	ACCES LATERAL MAIRIE REPRISE RAMPES / PROTECTION	5800					1	2012
3	**PLACE MAIRIE**	SECURISATION ESCALIER FACADE ACCES MAIRIE	600					1	2011
4	**PLACE MAIRIE**	ACCES AUX PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE -PREAU	700					3	2016
5	**PLACE MAIRIE**	ACCES AUX BANCS DE LA PLACE ET PLAN DE VILLE	1000					2	2013
6	**PLACE MAIRIE**	ACCES DU LIEU STATION PLACE VERS COMMERCES	1600					2	2013
7	**PLACE MAIRIE**	REPRISE DE TROTTOIR ET CANIVEAUX DEVANT COMMERCES	16700					1	2012
8	**PLACE MAIRIE**	REPRISE DE TROTTOIR DEVANT ECOLE	1300					2	2013
9	**RUE MPICARD**	REPRISE DE TROTTOIR ET CANIVEAUX COTE RD 113	17500					1	2012
10	**RUE D.JARDINS**	DEPLACEMENT PASSAGE PIETONS	4000					3	2017
11	**RTE MONTREUIL**	RETRAITEMENT DU CHEMINEMENT PIETON	13900					2	2014
12	**CLOS VIGNES**	ACCES AIRE DE JEUX -VERS PIGEONNIER	900					2	2014
13	**RUE DU PORT**	ACCES A LA POSTE DEPUIS LA RUE M PICARD	11400					3	2015
14	**RUE DU PORT**	TRAVERSEE POSTE/SHOPI SUPP.TROTTOIR REF ENROBES	900					3	2015
15	**GIRATOIRE**	CHEMINEMENT ARRET DE BUS TERRAIN DE SPORT	10300					3	2015
16	**ROCHE FOULQ**	ACCES CHAPELLE ST JULIEN - STATIONNEMENT PROCHE	3200					2	2014
17	**ROCHE FOULQ**	ACCES CHAPELLE ST JULIEN - DEPUIS PARKING BODINIER	60900					3	2016
18	**HERMITAGE**	ACCES BUS ET BOITE A LETTRES	5400					3	2016
19	**HERMITAGE**	ACCES TENNIS	1500					3	2016
			158000						

reprise des trottoirs à l'hermitage (accès bus+BàL)	5400
bateau d'accès au trottoir de l'arrêt de bus+nivellement	
bateau d'accès au trottoir de la BàL+nivellement	
2 passage piéton vers terre plein : bandes podotactiles	
2 bateaux d'accès au terre plein	
décapage et mise en œuvre de stabilisé	
tennis de l'hermitage	1500
panneau de signalisation	
marquage de place et panneau	
cheminement en stabilisé	
portillon réputé accessible	

CHEMIN DE L'ORTIER

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

V1 0-12/2007

Trottoirs existants	☐ Oui	☒ Non					
Largeur du trottoir	☐ >1,40m	☐ >1,20m sans obstacle	☐ <1,40m	Observations :			
Revêtement du trottoir	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :	
État du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais				
Qualité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant				
Dévers	☐ <2%	☐ > 2%		Observations :			
Pente	☐ < 4%	☐ < 5 %	☐ > 5 %	Observations :			
Hauteur libre des obstacles	☐ < 2,20 m	☐ > 2,20 m sur 10 m		Observations :			
Fentes et trous des grilles et autres équipements	☐ < 2 cm	☐ > 2 cm					
Rupture de niveau > 0,40 m	☐ Oui	☐ Non					
Garde-corps préhensible :	☐ Oui	☐ Non					

Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

AUCUN AMENAGEMENT POUR PIETONS
Longueur de la voie 590 m

Fiches d'inventaire Groupe 1

CHEMIN DE L'ORTIER

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

Largeur du stationnement	☐ > 3,30m	☐ < 3,30m				
Pente et dévers du stationnement	☐ < 2%	☐ > 2%				
Cheminement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☐ Non				
Marquage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant		
Marquage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☐ Non				
Revêtement	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :
État du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais			
Qualité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant			
Ressaut entre le stationnement et l'espace piéton	☐ < 2cm	☐ > 2 cm				
Commandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non				

Autres observations

NEANT

CHEMIN DE L'ORTIER

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

Présence de passages piétons	☐ Oui	☒ Non		
Largeur du passage	☐ > 1,20 m	☐ < 1,20 m		Observations :
Dimensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	☐ 0 cm	☐ < 2cm	☐ > 2 cm	Observations :
Chanfrein	☐ < 1/3	☐ > 1/3		Observations :
État du marquage au sol (visuel)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant
Contraste tactile entre chaussée et marquage	☐ Oui	☐ Non		
Présence de Bandes pododactyles	☐ Oui	☐ Non		
à 50 cm du bord du trottoir :	☐ Oui	☐ Non		
sur toute la largeur du trottoir	☐ Oui	☐ Non		
Feux de signalisation	☐ Oui	☐ Non		
dispositif sonore ou tactile	☐ Oui	☐ Non		
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non		

Autres observations (passage en deux temps, etc...)

NEANT

CHEMIN DE SAUREE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

Présence de passages piétons	☐ Oui	☒ Non			
Largeur du passage	☐ > 1,20 m	☐ < 1,20 m			Observations :
Dimensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	☐ 0 cm	☐ < 2cm	☒ > 2 cm		Observations :
Chanfrein	☐ < 1/3	☐ > 1/3			Observations :
État du marquage au sol (visuel)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☒ Inexistant	
Contraste tactile entre chaussée et marquage	☐ Oui	☒ Non			
Présence de Bandes pododactyles	☐ Oui	☒ Non			
à 50 cm du bord du trottoir :	☐ Oui	☐ Non			
sur toute la largeur du trottoir	☐ Oui	☐ Non			
Feux de signalisation	☐ Oui	☒ Non			
dispositif sonore ou tactile	☐ Oui	☐ Non			
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non			

Autres observations (passage en deux temps, etc...)

NEANT

CHEMIN DE SAUREE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

Trottoirs existants	☒ Oui	☐ Non					
Largeur du trottoir	☒ >1,40m	☐ >1,20m sans obstacle	☐ <1,40m		Observations :		
Revêtement du trottoir	☐ Enrobé	☐ Bioouche	☒ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :	
État du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☒ Mauvais				
Qualité du revêtement	☒ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant				
Dévers	☒ <2%	☐ > 2%			Observations :		
Pente	☒ < 4%	☐ < 5 % sur 10 m	☐ > 5 %		Observations :		
Hauteur libre des obstacles	☒ < 2,20 m	☐ > 2,20 m			Observations :		
Fentes et trous des grilles et autres équipements	☐ < 2 cm	☐ > 2 cm					
Rupture de niveau > 0,40 m	☐ Oui	☒ Non					
Garde-corps préhensible :	☐ Oui	☒ Non					

Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

Poteau EDF 11
Poteau EDF 4

Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

- du n°6 au n°14 , trottoir d'une largeur inférieure à 1m40 et en mauvais état
- entre le n°30 et le n°32 trottoir en très mauvais état
- Prévoir un bateau pour le passage du chemin des sables sur le trottoir

PARKING ECOLE PUBLIQUE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

Trottoirs existants	[x] Oui	[ ] Non					
Largeur du trottoir	[x] >1,40m	[ ] >1,20m sans obstacle	[ ] <1,40m	Observations :			
Revêtement du trottoir	[x] Enrobé	[ ] Bioouche	[ ] Falun	[ ] B.désactivé	[ ] Gravillons	[ ] Autre :	
État du revêtement	[x] Bon	[ ] Moyen	[ ] Mauvais				
Qualité du revêtement	[x] Adhérent	[ ] Meuble	[ ] Glissant				
Dévers	[x] <2%	[ ] > 2%		Observations :			
Pente	[x] < 4%	[ ] < 5 % sur 10 m	[ ] > 5 %	Observations :			
Hauteur libre des obstacles	[ ] < 2,20 m	[ ] > 2,20 m		Observations :			
Fentes et trous des grilles et autres équipements	[x] < 2 cm	[ ] > 2 cm					
Rupture de niveau > 0,40 m	[ ] Oui	[x] Non					
Garde-corps préhensible :	[ ] Oui	[ ] Non					

Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

NEANT

Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

NEANT

PARKING ECOLE PUBLIQUE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

Largeur du stationnement	[ ] > 3,30m	[ ] < 3,30m					
Pente et dévers du stationnement	[ ] < 2%	[ ] > 2%					
Cheminement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	[ ] Oui	[ ] Non					
Marquage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	[ ] Bon	[ ] Moyen	[ ] Mauvais	[ ] Inexistant			
Marquage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	[ ] Oui	[ ] Non					
Revêtement	[ ] Enrobé	[ ] Bioouche	[ ] Falun	[ ] B.désactivé	[ ] Gravillons	[ ] Autre :	
État du revêtement	[ ] Bon	[ ] Moyen	[ ] Mauvais				
Qualité du revêtement	[ ] Adhérent	[ ] Meuble	[ ] Glissant				
Ressaut entre le stationnement et l'espace piéton	[ ] < 2cm	[ ] > 2 cm					
Commandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	[ ] Oui	[ ] Non					

Autres observations

NEANT

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PARKING ECOLE PUBLIQUE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

Largeur du stationnement	[x] > 3,30m	[ ] < 3,30m					
Pente et dévers du stationnement	[x] < 2%	[ ] > 2%					
Cheminement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	[ ] Oui	[x] Non					
Marquage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	[x] Bon	[ ] Moyen	[ ] Mauvais	[ ] Inexistant	peinture blanche		
Marquage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	[ ] Oui	[x] Non					
Revêtement	[x] Enrobé	[ ] Bioouche	[ ] Falun	[ ] B.désactivé	[ ] Gravillons	[ ] Autre :	
État du revêtement	[x] Bon	[ ] Moyen	[ ] Mauvais				
Qualité du revêtement	[x] Adhérent	[ ] Meuble	[ ] Glissant				
Ressaut entre le stationnement et l'espace piéton	[x] < 2cm	[ ] > 2 cm					
Commandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	[ ] Oui	[x] Non					

Autres observations

NEANT

PARKING ECOLE PUBLIQUE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

Présence de passages piétons	[ ] Oui	[x] Non			
Largeur du passage	[ ] > 1,20 m	[ ] < 1,20 m			Observations :
Dimensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	[ ] 0 cm	[ ] < 2cm	[ ] > 2 cm		Observations :
Chanfrein	[ ] < 1/3	[ ] > 1/3			Observations :
État du marquage au sol (visuel)	[ ] Bon	[ ] Moyen	[ ] Mauvais	[ ] Inexistant	
Contraste tactile entre chaussée et marquage	[ ] Oui	[ ] Non			
Présence de Bandes pododactyles	[ ] Oui	[ ] Non			
à 50 cm du bord du trottoir :	[ ] Oui	[ ] Non			
sur toute la largeur du trottoir	[ ] Oui	[ ] Non			
Feux de signalisation	[ ] Oui	[ ] Non			
dispositif sonore ou tactile	[ ] Oui	[ ] Non			
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	[ ] Oui	[ ] Non			

Autres observations (passage en deux temps, etc...)

NEANT

ROUTE DE MONTREUIL SUR LOIR

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

Largeur du stationnement	☐ > 3,30m	☐ < 3,30m					
Pente et dévers du stationnement	☐ < 2%	☐ > 2%					
Cheminement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☐ Non					
Marquage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant			
Marquage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☐ Non					
Revêtement	☐ Enrobé	☐ Bioouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :	
État du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais				
Qualité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant				
Ressaut entre le stationnement et l'espace piéton	☐ < 2cm	☐ > 2 cm					
Commandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non					

Autres observations

NEANT

ROUTE DE MONTREUIL SUR LOIR

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

Trottoirs existants	☒ Oui	☐ Non					
Largeur du trottoir	☒ >1,40m	☐ >1,20m sans obstacle	☐ <1,40m	Observations :			
Revêtement du trottoir	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☒ Gravillons	☐ Autre :	
État du revêtement	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais				
Qualité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☒ Glissant				
Dévers	☒ <2%	☐ > 2%		Observations :			
Pente	☒ < 4%	☐ < 5 %	☐ > 5 %	Observations :			
Hauteur libre des obstacles	☒ < 2,20 m	☐ > 2,20 m sur 10 m		Observations :			
Fentes et trous des grilles et autres équipements	☐ < 2 cm	☒ > 2 cm					
Rupture de niveau > 0,40 m	☐ Oui	☒ Non					
Garde-corps préhensible :	☐ Oui	☐ Non					

Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

Présence de 8 candélabres

Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

Pas de trottoir entre le chemin de l'Ortier et le parking de la salle Hervé Bazin
Voie d'une longueur de 100 m

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ROUTE DE L'ETANG

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

Présence de passages piétons	[x] Oui	[ ] Non				
Largeur du passage	[x] > 1,20 m	[ ] < 1,20 m			Observations :	
Dimensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	[ ] 0 cm	[ ] < 2cm	[x] > 2 cm		Observations :	
Chanfrein	[ ] < 1/3	[ ] > 1/3			Observations :	
État du marquage au sol (visuel)	[x] Bon	[ ] Moyen	[ ] Mauvais	[ ] Inexistant		
Contraste tactile entre chaussée et marquage	[ ] Oui	[x] Non				
Présence de Bandes pododactyles	[ ] Oui	[x] Non				
à 50 cm du bord du trottoir :	[ ] Oui	[ ] Non				
sur toute la largeur du trottoir	[ ] Oui	[ ] Non				
Feux de signalisation	[ ] Oui	[x] Non				
dispositif sonore ou tactile	[ ] Oui	[ ] Non				
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	[ ] Oui	[ ] Non				

Autres observations (passage en deux temps, etc...)

NEANT

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ROUTE DE L'ETANG

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

Trottoirs existants	[x] Oui	[ ] Non					
Largeur du trottoir	[x] >1,40m	[ ] >1,20m sans obstacle	[ ] <1,40m		Observations :		
Revêtement du trottoir	[ ] Enrobé	[ ] Bicouche	[ ] Falun	[ ] B.désactivé	[x] Gravillons	[x] Autre :	
État du revêtement	[ ] Bon	[ ] Moyen	[x] Mauvais				
Qualité du revêtement	[ ] Adhérent	[ ] Meuble	[x] Glissant				
Dévers	[x] <2%	[ ] > 2%			Observations :		
Pente	[x] < 4%	[ ] < 5 % sur 10 m	[ ] > 5 %		Observations :		
Hauteur libre des obstacles	[x] < 2,20 m	[ ] > 2,20 m			Observations :		
Fentes et trous des grilles et autres équipements	[ ] < 2 cm	[x] > 2 cm					
Rupture de niveau > 0,40 m	[ ] Oui	[x] Non					
Garde-corps préhensible :	[ ] Oui	[ ] Non					

Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

Venant de Briolay vers le rond point : trottoir droit sur 200 m
Devant le parking du cimetière : pas de trottoir sur 40 m
A partir du cimetière : passage piétons sécurisé par une lisse côté gauche sur 125 m
Côté droit : même passage avec une largeur d'1 m
En face du n°12 :Trottoir en très mauvais état
Bordure trottoir à supprimer en face de l'escalier
Pas de bateau pour le passage du chemin des Sables sur le trottoir et rue du vieux Port

Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

Allée gravillonnée entre l'espace vert et le parking Shopi sur 70 m

RUE DU VIEUX PORT

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

Trottoirs existants	☐ Oui	☒ Non					
Largeur du trottoir	☐ >1,40m	☐ >1,20m sans obstacle	☐ <1,40m	Observations :			
Revêtement du trottoir	☐ Enrobé	☐ Bioouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :	
État du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais				
Qualité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant				
Dévers	☐ <2%	☐ > 2%		Observations :			
Pente	☐ < 4%	☐ < 5 % sur 10 m	☐ > 5 %	Observations :			
Hauteur libre des obstacles	☐ < 2,20 m	☐ > 2,20 m		Observations :			
Fentes et trous des grilles et autres équipements	☐ < 2 cm	☐ > 2 cm					
Rupture de niveau > 0,40 m	☐ Oui	☐ Non					
Garde-corps préhensible :	☐ Oui	☐ Non					

Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

AUCUN AMENAGEMENT POUR PIETONS
Longuer de voie 140 m

Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

ROUTE DE L'ETANG

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

Largeur du stationnement	☐ > 3,30m	☐ < 3,30m				
Pente et dévers du stationnement	☐ < 2%	☐ > 2%				
Cheminement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☐ Non				
Marquage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant		
Marquage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☐ Non				
Revêtement	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :
État du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais			
Qualité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant			
Ressaut entre le stationnement et l'espace piéton	☐ < 2cm	☐ > 2 cm				
Commandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non				

Autres observations

NEANT

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

Largeur du stationnement	☐ > 3,30m	☐ < 3,30m				
Pente et dévers du stationnement	☐ < 2%	☐ > 2%				
Cheminement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☐ Non				
Marquage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant		
Marquage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☐ Non				
Revêtement	☐ Enrobé	☐ Bioouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :
État du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais			
Qualité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant			
Ressaut entre le stationnement et l'espace piéton	☐ < 2cm	☐ > 2 cm				
Commandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non				

Autres observations

NEANT

RUE DU VIEUX PORT

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

Présence de passages piétons	☐ Oui	☒ Non			
Largeur du passage	☐ > 1,20 m	☐ < 1,20 m			Observations :
Dimensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	☐ 0 cm	☐ < 2cm	☐ > 2 cm		Observations :
Chanfrein	☐ < 1/3	☐ > 1/3			Observations :
État du marquage au sol (visuel)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant	
Contraste tactile entre chaussée et marquage	☐ Oui	☐ Non			
Présence de Bandes pododactyles	☐ Oui	☐ Non			
à 50 cm du bord du trottoir :	☐ Oui	☐ Non			
sur toute la largeur du trottoir	☐ Oui	☐ Non			
Feux de signalisation	☐ Oui	☐ Non			
dispositif sonore ou tactile	☐ Oui	☐ Non			
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non			

Autres observations (passage en deux temps, etc...)

NEANT

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Le Clos des Vignes



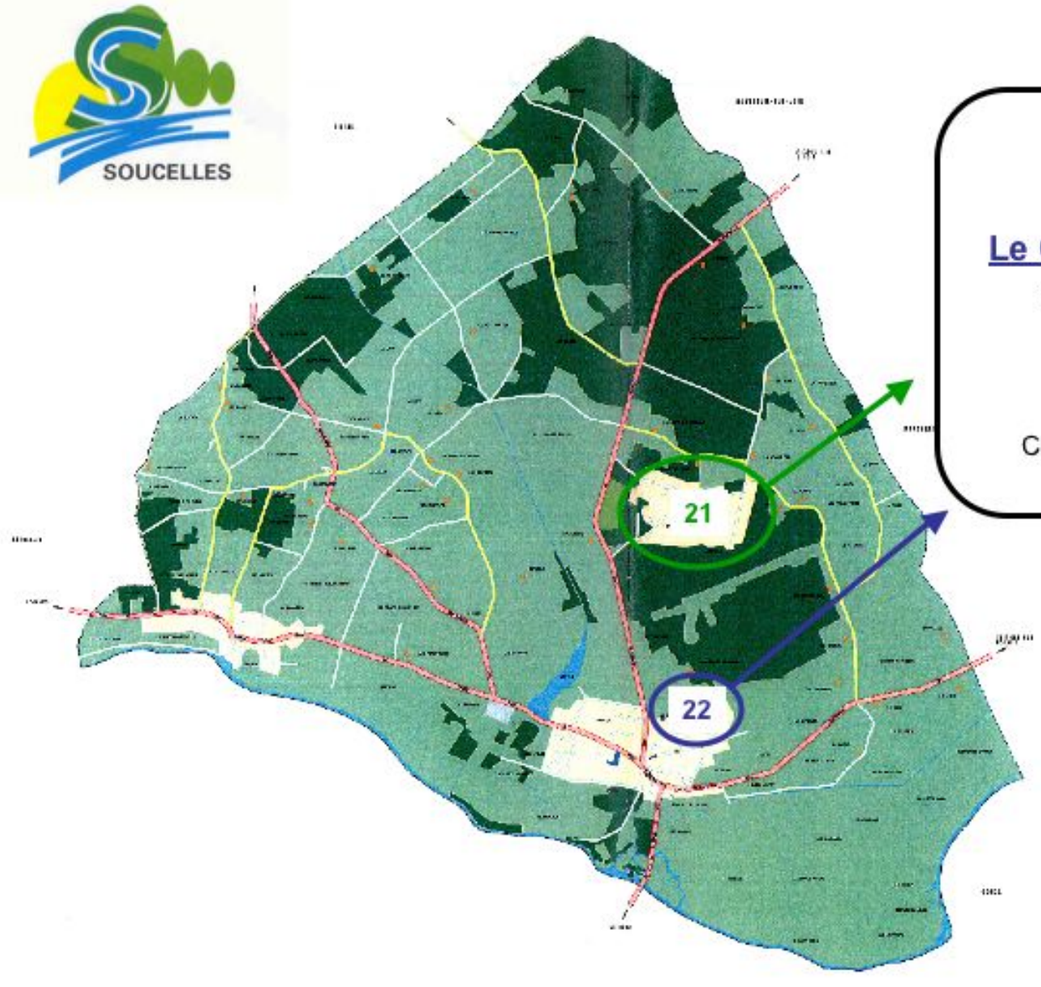

Groupe 2

l'Hermitage

Le Clos des Vignes

Karine Delamarre

Maryline Keime

Yves Keime

Christophe Peschard
(animateur)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (2/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Moyen
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement en falun – état moyen

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (1/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Moyen
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		0 GIC-GIG
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Moyen
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		Aucune

Observations générales

Pas de place de stationnement GIC-GIG aux abords immédiats de la salle Hervé Bazin

Pas de voies de circulation piétons/véhicules séparées

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (4/18)

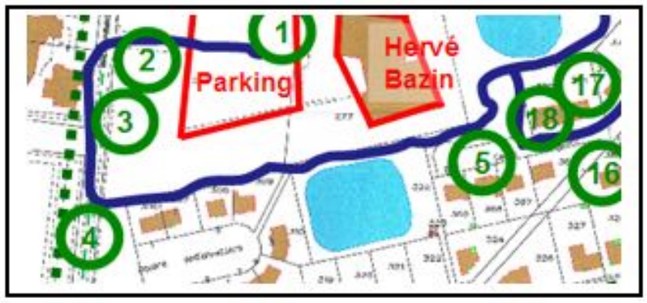

Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Présence d'un fossé en bordure de passage piétionnier

Passage piétons	
Ressaut	Ok
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement en falun – état moyen

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (3/18)



Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement gravillons ronds - épaisseur variable

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (6/18)



Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Pente importante à contrôler

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Aucun
Observations	Plaque d'égout non conforme + falun avec trous

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (5/18)



Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Présence de haies non taillées
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement en falun – état moyen

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (8/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		Présence de véhicules, poubelles
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		De l'autre côté de la rue
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Le stationnement des véhicules est prévu en face

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	
Marquage au sol	
Observations	Revêtement gravillons ronds

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (7/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	Présence d'un poteau < 1,2m
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (10/18)

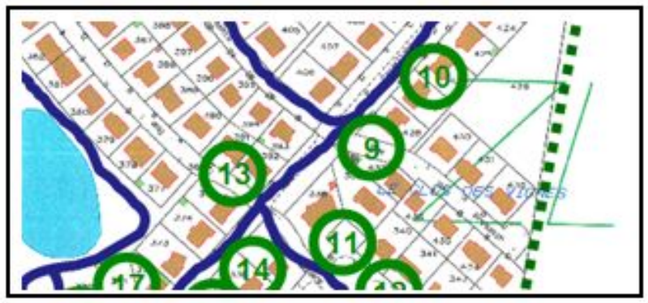

Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Présence candélabres < 1,2m
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Présence candélabres < 1,2m
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement gravillons ronds

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (9/18)

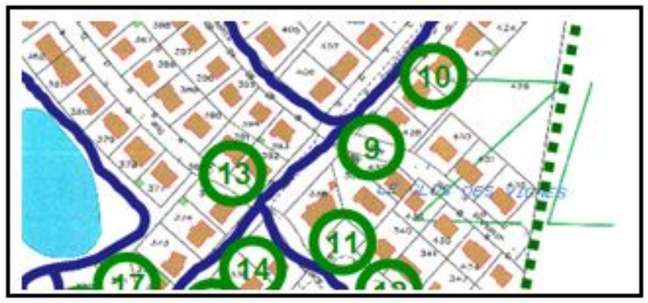

Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Non conforme > 2cm
Largeur passage > 1,2m	Non conforme < 1,2m
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Revêtement gravillons ronds

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (12/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		0 GIC-GIG
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Bâteau décalé, étroit

Aucune place de stationnement

Passage piétons	
Ressaut	Non conforme > 2cm
Largeur passage > 1,2m	
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Revêtement gravillons ronds

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (11/18)

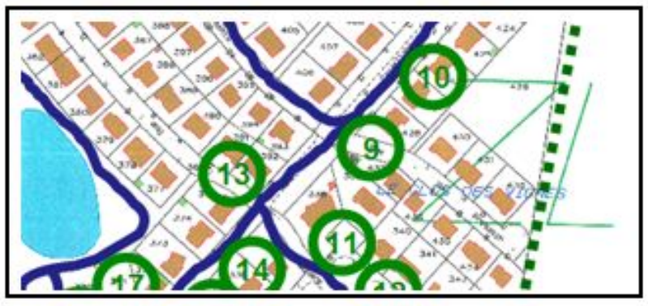

Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Bâteau décalé, étroit

Passage piétons	
Ressaut	Non conforme > 2cm
Largeur passage > 1,2m	
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Revêtement gravillons ronds

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (14/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Non conforme > 2cm
Largeur passage > 1,2m	
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Revêtement gravillons ronds

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (13/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Non conforme > 2cm
Largeur passage > 1,2m	
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Revêtement gravillons ronds

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (16/18)

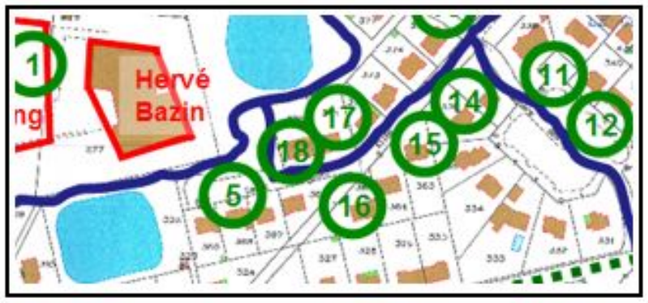

Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Présence pierres/coffrets < 0,90m
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement gravillons ronds, présence trous

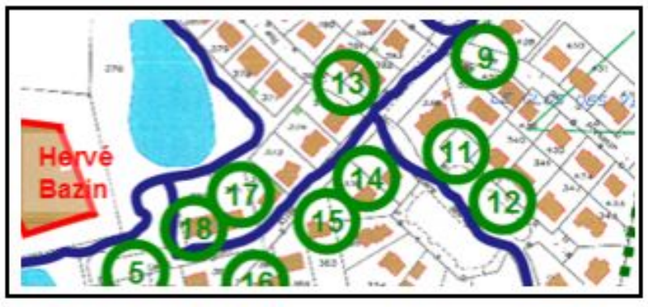

Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Présence borne pompiers < 1,0m
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement gravillons ronds

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (18/18)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	Présence candélabres < 1,0m
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Revêtement gravillons ronds

Accessibilité Voirie

Clos de Vignes (17/18)



Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Présence candélabres < 1,0m
Marquage au sol	Aucun
Observations	Revêtement gravillons ronds

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de

Accessibilité Voirie
l'Hermitage (1/7)

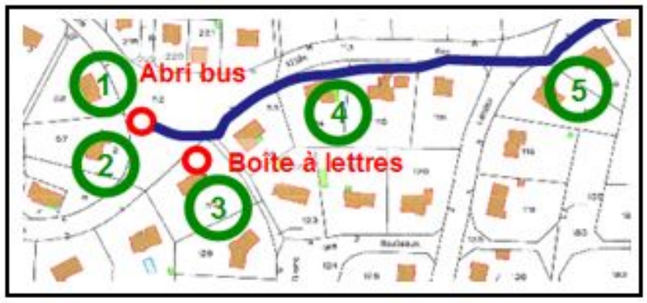

Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		Panneau + poubelle
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		0 GIC-GIG
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Non conforme > 2cm
Largeur passage > 1,2m	
Marquage au sol	
Observations	Gravillons stabilisés

Accessibilité Voirie
l'Hermitage



PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

l'Hermitage (3/7)

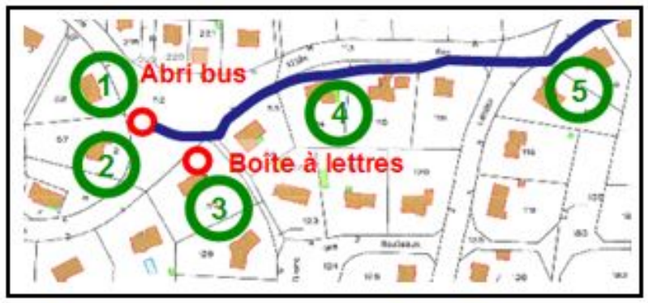

Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		Panneau
Observations		





Stationnement		
Nombre de places		0 GIC-GIG
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Vérifier hauteur boîte à lettre

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Ok
Observations	Gravillons stabilisés

Accessibilité Voirie

l'Hermitage (2/7)

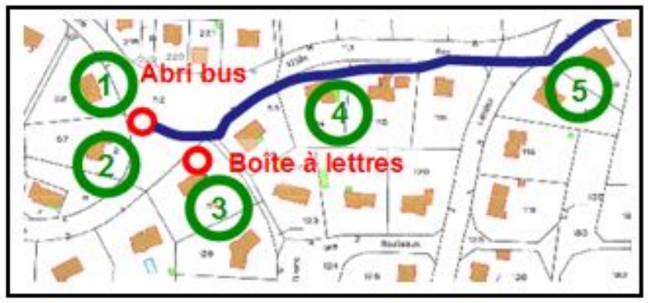

Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		Panneau
Observations		





Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Ok
Observations	Revêtement falun - trous

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie
l'Hermitage (5/7)

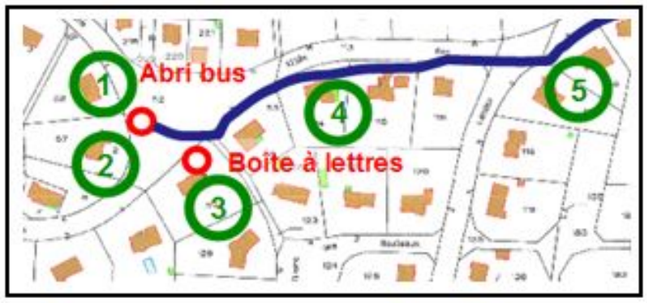

Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Gravillons stabilisés

Accessibilité Voirie
l'Hermitage (4/7)

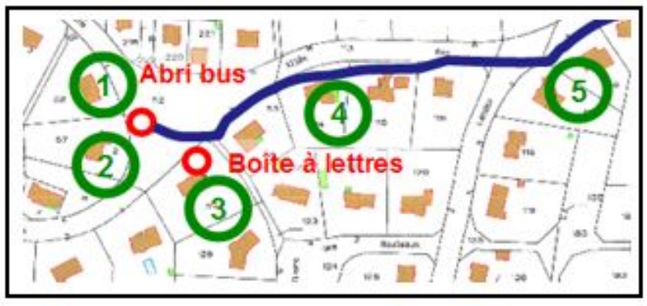

Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Non conforme < 1,2m – haies non taillées
Marquage au sol	Aucun
Observations	Gravillons stabilisés

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

l'Hermitage (7/7)



Voirie		
Revêtement	nature	Enrobé
	état	Ok
Largeur du trottoir		Ok
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		

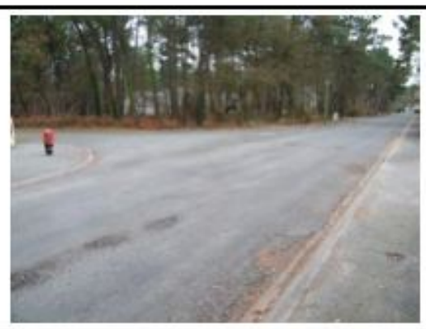

Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	Pas de bateau
Largeur passage > 1,2m	Ok
Marquage au sol	Pas de passage matérialisé
Observations	Gravillons stabilisés

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accessibilité Voirie

l'Hermitage (6/7)



Voirie		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Dévers du trottoir		
Obstacles		
Observations		



Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	nature	
	état	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Ressaut / trottoir		
Signalisation		

Observations générales

Passage piétons	
Ressaut	
Largeur passage > 1,2m	Non conforme < 0,9m – haies non taillées
Marquage au sol	Aucun
Observations	Gravillons stabilisés mais présence trous

DU 1 RUE MENDES FRANCE (RD 109) VERS L'EGLISE (Trottoir côté droit)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

oirs existants	x	Oui		Non						
eur du trottoir		>1,40m		>1,20m	x	<1,40m	Observations :	Irrégulier		
tement du trottoir		Enrobé	x	Bicouche sans obstacle		Falun		B.désactivé		Gravillons		Autre :
du revêtement		Bon		Moyen	x	Mauvais						
ité du revêtement		Adhérent		Meuble	x	Glissant						
ers	x	<2%		> 2%			Observations :			
e	x	< 4%		< 5 %		> 5 %	Observations :	Aucune		
eur libre des obstacles	x	< 2,20 m		> 2,20 m sur 10 m			Observations :			
es et trous des grilles et autres équipements	x	< 2 cm		> 2 cm						
ure de niveau > 0,40 m		Oui	x	Non						
Garde-corps préhensible :		Oui	x	Non						

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

délabres - poteaux électriques

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

Fiches d'inventaire Groupe 3

DE L'EGLISE VERS LA PLACE DE LA MAIRIE -
RUE PIERRE MENDES FRANCE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

ence de passages piétons	x	Oui		Non			Place de la Mairie
eur du passage	x	> 1,20 m		< 1,20 m			Observations :
ensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton		0 cm	x	< 2cm		> 2 cm	Observations :
frein		< 1/3		> 1/3			Observations :
du marquage au sol (visuel)		Bon	x	Moyen		Mauvais	Inexistant
raste tactile entre chaussée et marquage		Oui		Non			
ence de Bandes pododactyles		Oui		Non			
à 50 cm du bord du trottoir :		Oui		Non			
sur toute la largeur du trottoir		Oui		Non			
de signalisation		Oui	x	Non			
dispositif sonore ou tactile		Oui		Non			
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m		Oui		Non			

res observations (passage en deux temps, etc...)

iculté à visualiser les passages piétons dus à leur réalisation en pavés

DE L'EGLISE VERS LA PLACE DE LA MAIRIE -
RUE PIERRE MENDES FRANCE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

oirs existants	x	Oui		Non						
eur du trottoir		>1,40m		>1,20m sans obstacle	x	<1,40m	Observations :			
tement du trottoir		Enrobé		Bicouche		Falun		B.désactivé	x	Gravillons		Autre :
du revêtement		Bon		Moyen	x	Mauvais						
ité du revêtement		Adhérent		Meuble	x	Glissant						
rs	x	<2%		> 2%			Observations :			
e	x	< 4%		< 5 %		> 5 %	Observations :			
eur libre des obstacles	x	< 2,20 m		> 2,20 m sur 10 m			Observations :			
es et trous des grilles et autres équipements		< 2 cm		> 2 cm						
ure de niveau > 0,40 m		Oui	x	Non						
Garde-corps préhensible :		Oui	x	Non						

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, rets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

es aux lettres, battants de volets d'habitation, marches pour une entrée de maison
ence de bateau pour l'accès aux trottoirs

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLACE DE LA MAIRIE VERS LA RUE DES FONTAINES
ACCES SALLE WEBER, LAVOIR FONTAINE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

ottoirs existants	x Oui	Non					
rgeur du trottoir	>1,40m	>1,20m	x <1,40m	Observations :	0,40 m (largeur du trottoir)		
vêtement du trottoir	x Enrobé	sans obstacle Bicouche	Falun	B.désactivé	Gravillons	Autre :	
at du revêtement	Bon	Moyen	x Mauvais				
ıalité du revêtement	Adhérent	Meuble	x Glissant				
vers	x <2%	> 2%		Observations :			
nte	< 4%	x < 5 % sur 10 m	> 5 %	Observations :			
ıuteur libre des obstacles	x < 2,20 m	> 2,20 m		Observations :			
ntes et trous des grilles et autres équipements	< 2 cm	> 2 cm					
pture de niveau > 0,40 m	Oui	x Non					
Garde-corps préhensible :	Oui	x Non					

ature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, offrets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

oite aux lettres, candélabres, poteaux EDF

utres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

DE L'EGLISE VERS LA PLACE DE LA MAIRIE -
RUE PIERRE MENDES FRANCE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ACE DE LA MAIRIE

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

eur du stationnement	> 3,30m	x < 3,30m					
e et dévers du stationnement	x < 2%	> 2%					
ninement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	Oui	Non					
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	Bon	Moyen	Mauvais	Inexistant			
uage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	x Oui	Non					
tement	Enrobé	Bicouche	Falun	B.désactivé	Gravillons	x Autre : Pavé	
du revêtement	x Bon	Moyen	Mauvais				
ité du revêtement	x Adhérent	Meuble	Glissant				
aut entre le stationnement et l'espace piéton	x < 2cm	> 2 cm					
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	Oui	x Non					

res observations

de stationnement matérialisé autour de l'église
tionnement correct sur la place de la Mairie

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLACE DE LA MAIRIE VERS LA RUE DES FONTAINES
ACCES SALLE WEBER, LAVOIR FONTAINE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

rgeur du stationnement	☐ > 3,30m	☐ < 3,30m					
nte et dévers du stationnement	☐ < 2%	☐ > 2%					
ıeminement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☐ Non					
ırquage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant			
ırquage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☐ Non					
vêtement	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :	
at du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais				
ıalité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant				
ssaut entre le stationnement et l'espace piéton	☐ < 2cm	☐ > 2 cm					
ımmandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non					

utres observations

as de stationnement handicapé matérialisé rue des Fontaines

PLACE DE LA MAIRIE VERS LA RUE DES FONTAINES
ACCES SALLE WEBER, LAVOIR FONTAINE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

ésence de passages piétons	☐ Oui	☒ Non			
rgeur du passage	☐ > 1,20 m	☐ < 1,20 m			Observations :
mensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	☐ 0 cm	☐ < 2cm	☐ > 2 cm		Observations :
ıanfrein	☐ < 1/3	☐ > 1/3			Observations :
at du marquage au sol (visuel)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant	
ıntraste tactile entre chaussée et marquage	☐ Oui	☐ Non			
ésence de Bandes pododactyles	☐ Oui	☐ Non			
à 50 cm du bord du trottoir :	☐ Oui	☐ Non			
sur toute la largeur du trottoir	☐ Oui	☐ Non			
ux de signalisation	☐ Oui	☐ Non			
dispositif sonore ou tactile	☐ Oui	☐ Non			
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non			

utres observations (passage en deux temps, etc...)

EANT

PLACE DE LA MAIRIE VERS LE PARKING DU SHOPI ET L'AGENCE POSTALE (rue M. PICARD côté droit)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

ence de passages piétons	x Oui		Non				
eur du passage	x > 1,20 m		< 1,20 m			Observations :	
ensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	0 cm		x < 2cm		> 2 cm	Observations :	
ıfrein	< 1/3		> 1/3			Observations :	
du marquage au sol (visuel)	Bon		x Moyen		Mauvais	Inexistant	Difficulté à visualiser (pavés)
raste tactile entre chaussée et marquage	Oui		x Non				
ence de Bandes pododactyles	Oui		x Non				
à 50 cm du bord du trottoir :	Oui		Non				
sur toute la largeur du trottoir	Oui		Non				
de signalisation	Oui		x Non				
dispositif sonore ou tactile	Oui		Non				
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	Oui		Non				

res observations (passage en deux temps, etc...)

PLACE DE LA MAIRIE VERS LE PARKING DU SHOPI ET L'AGENCE POSTALE (rue M. PICARD côté droit)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

V1.0-12/2007

oirs existants	x Oui		Non					
eur du trottoir	>1,40m		>1,20m sans obstacle		x <1,40m	Observations :	Variable	
tement du trottoir	Enrobé		Bicouche		Falun	B.désactivé	x Gravillons	Autre :
du revêtement	Bon		Moyen		x Mauvais			
ité du revêtement	Adhérent		Meuble		x Glissant			
rs	x <2%		> 2%			Observations :		
e	< 4%		< 5 %		> 5 %	Observations :		
eur libre des obstacles	x < 2,20 m		> 2,20 m sur 10 m			Observations :		
es et trous des grilles et autres équipements	< 2 cm		> 2 cm					
ure de niveau > 0,40 m	Oui		x Non					
Garde-corps préhensible :	x Oui		Non		Face à l'école Julie Bodinier et au bureau de tabac			

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

iculté à l'école J. Bodinier car pour acceder à la Place de la Mairie le passage est trop étroit entre le garde-corps et le candélabre
Caniveau des eaux pluviales traverse le trottoir au n°4 rue M. Picard

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

oir l'aménagement de l'entrée du parking shopi lorsqu'on descend du trottoir
ence de bateaux et feuillage important
et jusqu'à l'agence postale très mauvais état. inadapté.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DU CHEMIN DES VIGNES VERS LA RUE MENDES FRANCE
- CHEMIN DES COULEUVROUX (Côté gauche en descendant)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS

V1.0-17/2007

oirs existants	x	Oui		Non						
eur du trottoir		>1,40m		>1,20m sans obstacle	x	<1,40m	Observations :	Variable		
tement du trottoir	x	Enrobé		Bicouche		Falun		B.désactivé		Gravillons		Autre :
du revêtement	x	Bon		Moyen		Mauvais						
ité du revêtement	x	Adhérent		Meuble		Glissant						
rs		<2%		> 2%			Observations :	4 cm				
e		< 4%		< 5 %	x	> 5 %	Observations :					
eur libre des obstacles	x	< 2,20 m		> 2,20 m sur 10 m			Observations :					
es et trous des grilles et autres équipements	x	< 2 cm		> 2 cm								
ure de niveau > 0,40 m		Oui		Non								
Garde-corps préhensible :		Oui		Non								

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

s les panneaux empiètent sur le centre du trottoir et certains ne sont pas à la hauteur normalisée

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

76 m (actuellment trottoir en grave) la partie piétons pourrais être prolongée jusqu'au chemin des Vignes avec un bicouche
n°19 au n°13 (49 m) largeur de trottoir d'1 mètre environ

PLACE DE LA MAIRIE VERS LE PARKING DU SHOPI ET L'AGENCE POSTALE (rue M. PICARD côté droit)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

eur du stationnement		> 3,30m	x	< 3,30m						
e et dévers du stationnement		< 2%	x	> 2%						
ninement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	x	Oui		Non						
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	x	Bon		Moyen		Mauvais		Inexistant		
uage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	x	Oui		Non						
tement		Enrobé		Bicouche		Falun		B.désactivé		Gravillons	x	Autre :
du revêtement	x	Bon		Moyen		Mauvais						
ité du revêtement	x	Adhérent		Meuble		Glissant						
aut entre le stationnement et l'espace piéton		< 2cm		> 2 cm								
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m		Oui		Non								

res observations

ationnement handicapé : Place de la mairie
ationnement handicapé : Parking des commerces (Shopi)
un stationnement handicapé : à proximité de la poste

DU CHEMIN DES VIGNES VERS LA RUE MENDES FRANCE
- CHEMIN DES COULEUVROUX (Côté gauche en descendant)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

eur du stationnement	☐ > 3,30m	☒ < 3,30m					
e et dévers du stationnement	☒ < 2%	☐ > 2%					
ninement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☒ Non					
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☒ Inexistant			
uage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☒ Non					
tement	☒ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :	
du revêtement	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais				
ité du revêtement	☒ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant				
aut entre le stationnement et l'espace piéton	☒ < 2cm	☐ > 2 cm					
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☒ Non					

res observations

s les stationnements sont à l'opposé par rapport au trottoir que l'on a retenu accessible
un marquage pour les véhicules handicapés

DU CHEMIN DES VIGNES VERS LA RUE MENDES FRANCE
- CHEMIN DES COULEUVROUX (Côté gauche en descendant)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

MIN DES COULEUVROUX

PASSAGES PIETONS

nce de passages piétons	☒ Oui	☐ Non				
eur du passage	☒ > 1,20 m	☐ < 1,20 m		Observations :	Passage surélevé 2,30 m	
nsionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	☐ 0 cm	☒ < 2cm	☐ > 2 cm	Observations :		
frein	☐ < 1/3	☐ > 1/3		Observations :	Aucun	
du marquage au sol (visuel)	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant		
raste tactile entre chaussée et marquage	☒ Oui	☐ Non				
nce de Bandes pododactyles	☒ Oui	☐ Non				
à 50 cm du bord du trottoir :	☐ Oui	☐ Non				
sur toute la largeur du trottoir	☒ Oui	☐ Non				
de signalisation	☐ Oui	☒ Non				
dispositif sonore ou tactile	☐ Oui	☐ Non				
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non				

res observations (passage en deux temps, etc...)

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS (Rue des Acacias - à partir de la route de l'Etang)

oirs existants	X Oui		Non					
eur du trottoir	X >1,40m		>1,20m sans obstacle		<1,40m	Observations :	côté droit 0,90 m - côté gauche 1,85 m	
tement du trottoir	X Enrobé		Bicouche		Falun	B.désactivé	Gravillons	Autre :
du revêtement	X Bon		Moyen		Mauvais			
ité du revêtement	X Adhérent		Meuble		Glissant			
rs		<2%	X > 2%			Observations :	côté gauche	
e	X < 4%		< 5 %		> 5 %	Observations :		
eur libre des obstacles	X < 2,20 m		> 2,20 m sur 10 m			Observations :	Panneau de Stop même côté (1,50m)	
es et trous des grilles et autres équipements		< 2 cm	> 2 cm					
ure de niveau > 0,40 m		Oui	Non					
Garde-corps préhensible :		Oui	X Non					

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

offrets PTT - 10 candélabres côté gauche

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

é droit - 13

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Fiches d'inventaire Groupe 4

RUE DES ACACIAS - à partir de la route de l'Etang

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

eur du stationnement	☐ > 3,30m	☐ < 3,30m				
e et dévers du stationnement	☐ < 2%	☐ > 2%				
ninement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☐ Non				
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant		
uage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☐ Non				
tement	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :
du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais			
ité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant			
aut entre le stationnement et l'espace piéton	☐ < 2cm	☐ > 2 cm				
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non				

res observations

ence de stationnement en dehors des trottoirs

RUE DES ACACIAS - à partir de la route de l'Etang

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

ence de passages piétons	☐ Oui	☒ Non			
eur du passage	☐ > 1,20 m	☐ < 1,20 m			Observations :
ensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	☐ 0 cm	☐ < 2cm	☐ > 2 cm		Observations :
ifrein	☐ < 1/3	☐ > 1/3			Observations :
du marquage au sol (visuel)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant	
raste tactile entre chaussée et marquage	☐ Oui	☐ Non			
ence de Bandes pododactyles	☐ Oui	☐ Non			
à 50 cm du bord du trottoir :	☐ Oui	☐ Non			
sur toute la largeur du trottoir	☐ Oui	☐ Non			
de signalisation	☐ Oui	☐ Non			
dispositif sonore ou tactile	☐ Oui	☐ Non			
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non			

res observations (passage en deux temps, etc...)

ROUTE DE L'ETANG VERS LA MAIRIE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

ence de passages piétons		Oui	X	Non			
eur du passage		> 1,20 m		< 1,20 m		Observations :	
ensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton		0 cm		< 2cm	> 2 cm	Observations :	
ifrein		< 1/3		> 1/3		Observations :	
du marquage au sol (visuel)		Bon		Moyen	Mauvais	Inexistant	
raste tactile entre chaussée et marquage		Oui		Non			
ence de Bandes pododactyles		Oui		Non			
	à 50 cm du bord du trottoir :	Oui		Non			
	sur toute la largeur du trottoir	Oui		Non			
de signalisation		Oui		Non			
	dispositif sonore ou tactile	Oui		Non			
	commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	Oui		Non			

res observations (passage en deux temps, etc...)

NT

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ROUTE DE L'ETANG VERS LA MAIRIE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS (Route de l'Etang) vers la mairie

V1.0-12/2007

oirs existants	X	Oui		Non				
eur du trottoir	X	>1,40m		>1,20m	<1,40m	Observations :	côté droit - côté gauche fossé	
tement du trottoir	X	Enrobé		Bicouche sans obstacle	Falun	B.désactivé	Gravillons	Autre :
du revêtement	X	Bon		Moyen	Mauvais			
ité du revêtement	X	Adhérent		Meuble	Glissant			
rs		<2%	X	> 2%		Observations :		
e		< 4%		< 5 %	> 5 %	Observations :		
eur libre des obstacles		< 2,20 m		> 2,20 m sur 10 m		Observations :		
es et trous des grilles et autres équipements		< 2 cm		> 2 cm				
ure de niveau > 0,40 m		Oui		Non				
Garde-corps préhensible :		Oui		Non				

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

oteau électrique sur trottoir droit

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

a pas été tenu compte du passge pour piétons en bout de circuit,

PARKING DE LA ROCHE-FOULQUES

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS (parking de la roche)

V1.0-12/2007

oirs existants	☐ Oui	☒ Non					
eur du trottoir	☐ >1,40m	☐ >1,20m sans obstacle	☐ <1,40m	Observations :			
tement du trottoir	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :	
du revêtement	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	poussier sur fond de parking et enrobé pour rejoindre RD 109			
ité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☒ Glissant				
rs	☒ <2%	☐ > 2%		Observations :			
e	☐ < 4%	☐ < 5 %	☐ > 5 %	Observations :			
eur libre des obstacles	☐ < 2,20 m	☒ > 2,20 m sur 10 m		Observations :	candélabre		
es et trous des grilles et autres équipements	☐ < 2 cm	☒ > 2 cm					
ure de niveau > 0,40 m	☐ Oui	☐ Non					
Garde-corps préhensible :	☐ Oui	☒ Non					

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

candélabre

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

ANT

ROUTE DE L'ETANG VERS LA MAIRIE

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

eur du stationnement	☐ > 3,30m	☐ < 3,30m				
e et dévers du stationnement	☐ < 2%	☐ > 2%				
ninement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	☐ Oui	☐ Non				
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais	☐ Inexistant		
uage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	☐ Oui	☐ Non				
tement	☐ Enrobé	☐ Bicouche	☐ Falun	☐ B.désactivé	☐ Gravillons	☐ Autre :
du revêtement	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Mauvais			
ité du revêtement	☐ Adhérent	☐ Meuble	☐ Glissant			
aut entre le stationnement et l'espace piéton	☐ < 2cm	☐ > 2 cm				
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	☐ Oui	☐ Non				

res observations

ence de stationnement hors trottoir

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS (parking de la Roche)

eur du stationnement	X	> 3,30m		< 3,30m	sur 25 m en poussier et 38 m en rev^tement bitume			
e et dévers du stationnement	X	< 2%		> 2%				
ninement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum		Oui	X	Non				
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)		Bon		Moyen		Mauvais	X	Inexistant
uage vertical GIC GIG (arrêt interdit)		Oui	X	Non				
tement		Enrobé		Bicouche		Falun		B.désactivé		Gravillons	X	Autre : poussier
du revêtement	X	Bon		Moyen		Mauvais						
ité du revêtement	X	Adhérent		Meuble		Glissant						
aut entre le stationnement et l'espace piéton RAS		< 2cm		> 2 cm								
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m RAS		Oui		Non								

res observations

NT

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS (sur la droite de la sortie du parking)

ence de passages piétons	X	Oui		Non			
eur du passage	X	> 1,20 m		< 1,20 m			Observations :
ensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton	X	0 cm		< 2cm		> 2 cm	Observations :
frein		< 1/3		> 1/3			Observations :
du marquage au sol (visuel)	X	Bon		Moyen		Mauvais	Inexistant
raste tactile entre chaussée et marquage		Oui	X	Non			
ence de Bandes pododactyles		Oui	X	Non			
à 50 cm du bord du trottoir :		Oui		Non			
sur toute la largeur du trottoir		Oui		Non			
de signalisation		Oui	X	Non			
dispositif sonore ou tactile		Oui		Non			
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m		Oui		Non			

res observations (passage en deux temps, etc...)

iveau après

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SORTIE DU SQUARE DES BLEUETS

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

ence de passages piétons		Oui	X	Non			
eur du passage		> 1,20 m		< 1,20 m		Observations :	
ensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton		0 cm		< 2cm		> 2 cm	Observations :
ıfrein		< 1/3		> 1/3		Observations :	
du marquage au sol (visuel)		Bon		Moyen		Mauvais	Inexistant
raste tactile entre chaussée et marquage		Oui		Non			
ence de Bandes pododactyles		Oui		Non			
	à 50 cm du bord du trottoir :	Oui		Non			
	sur toute la largeur du trottoir	Oui		Non			
de signalisation		Oui		Non			
	dispositif sonore ou tactile	Oui		Non			
	commandes: 0,90 m < h < 1,30 m	Oui		Non			

res observations (passage en deux temps, etc...)

ANT

SORTIE DU SQUARE DES BLEUETS

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS (sortie du square)

V1.0-12/2007

oirs existants	X	Oui		Non					
eur du trottoir	X	>1,40m		>1,20m		<1,40m	Observations :	2 m côté gauche - 1 m côté droit	
tement du trottoir	X	Enrobé		Bicouche sans obstacle		Falun	B.désactivé	Gravillons	Autre :
du revêtement		Bon	X	Moyen		Mauvais			
ité du revêtement	X	Adhérent		Meuble		Glissant			
rs	X	<2%		> 2%			Observations :	> 2% côté gauche / < 2% côté droit	
e	X	< 4%		< 5 %		> 5 %	Observations :		
eur libre des obstacles RAS		< 2,20 m		> 2,20 m sur 10 m			Observations :		
es et trous des grilles et autres équipements RAS		< 2 cm		> 2 cm					
ure de niveau > 0,40 m		Oui		Non					
Garde-corps préhensible :		Oui	X	Non					

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

ndélabres côté gauche

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

rties de garage côté droit

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SQUARE DES BLEUETS

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACE PIETONS (square des Bleuets)

V1.0-17/2007

oirs existants	X Oui	Non						
eur du trottoir	X >1,40m	>1,20m sans obstacle	<1,40m	Observations :	2,20 m sur 1 côté 1 m sur l'autre			
tement du trottoir	X Enrobé	Bicouche	Falun	B.désactivé	Gravillons	Autre :		
du revêtement	Bon	Moyen	X Mauvais					
ité du revêtement	Adhérent	Meuble	Glissant					
rs	<2%	X > 2%		Observations :	côté trottoir 2,20m			
e	X < 4%	< 5 %	> 5 %	Observations :				
eur libre des obstacles RAS	< 2,20 m	sur 10 m > 2,20 m		Observations :				
es et trous des grilles et autres équipements RAS	< 2 cm	> 2 cm						
ure de niveau > 0,40 m	Oui	Non						
Garde-corps préhensible :	Oui	Non						

ure et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, frets EDF,chambres télécom, volets battants, etc...)

breux coffrets EDF sans dépassement sur le trottoir - 2 candélabres

res observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)

ties de garage sur le pourtour

SORTIE DU SQUARE DES BLEUETS

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

eur du stationnement	> 3,30m	< 3,30m					
e et dévers du stationnement	< 2%	> 2%					
minement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum	Oui	Non					
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)	Bon	Moyen	Mauvais	Inexistant			
uage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)	Oui	Non					
tement	Enrobé	Bicouche	Falun	B.désactivé	Gravillons	Autre :	
du revêtement	Bon	Moyen	Mauvais				
ité du revêtement	Adhérent	Meuble	Glissant				
aut entre le stationnement et l'espace piéton	< 2cm	> 2 cm					
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m	Oui	Non					

res observations

ence de stationnement en dehors des trottoirs

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SQUARE DES BLEUETS

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

STATIONNEMENT ET INTERFACE AVEC L'ESPACE PIETONS

eur du stationnement	X	> 3,30m		< 3,30m			
e et dévers du stationnement		< 2%	X	> 2%			
ninement jusqu'au trottoir de 0,80 m minimum		Oui		Non			
uage au sol GIC-GIG (sur les limites ou le long)		Bon		Moyen		Mauvais	X Inexistant
uage vertical GIC-GIG (arrêt interdit)		Oui	X	Non			
tement	X	Enrobé		Bicouche		Falun	B.désactivé Gravillons Autre :
du revêtement		Bon	X	Moyen		Mauvais	
ité du revêtement	X	Adhérent		Meuble		Glissant	
aut entre le stationnement et l'espace piéton ABSENT		< 2cm		> 2 cm			
mandes des horodateurs : 0,90 m <h < 1,30 m		Oui	X	Non			

res observations

ntations d'arbres au centre de la place

SQUARE DES BLEUETS

MISE EN ACCESSIBILITE
Check-listes pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PASSAGES PIETONS

ence de passages piétons		Oui	X	Non		
eur du passage		> 1,20 m		< 1,20 m		Observations :
ensionnement du ressaut entre voirie et espace piéton		0 cm		< 2cm	> 2 cm	Observations :
frein		< 1/3		> 1/3		Observations :
du marquage au sol (visuel)		Bon		Moyen	Mauvais	Inexistant
raste tactile entre chaussée et marquage		Oui		Non		
ence de Bandes pododactyles		Oui		Non		
à 50 cm du bord du trottoir :		Oui		Non		
sur toute la largeur du trottoir		Oui		Non		
de signalisation		Oui		Non		
dispositif sonore ou tactile		Oui		Non		
commandes: 0,90 m < h < 1,30 m		Oui		Non		

res observations (passage en deux temps, etc...)

NT

RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VILLEVÊQUE

Rappel méthodologie

- Décision d'élaborer le plan
- Information du lancement
- Création du groupe de travail
- Inventaire des ERP , périmètre d'étude et cheminements à diagnostiquer
- Etat des lieux sur site
- Document de synthèse
- Coût de la mise en conformité par tronçons
- Hiérarchiser les actions à mener
- Phasage des travaux , périodicité et modalités de révision du plan

Commune de VILLEVEQUE

Plan de mise en accessibilité de la voirie



Inventaire des ERP et IOP

- Mairie
- Eglise
- Ecole maternelle-primaire
- Restaurant scolaire
- Maison inter-âges

Composition du groupe de travail

jean claude Plateau	adjoint
guy Gascoin	adjoint
jacky Jouan	adjoint
serge Budail	conseiller municipal
gilbert Desnaud	conseiller municipal
clotilde Sécher	représentante maison de retraite
jeannette Dufauret	club du 3ème age
henri Prod'homme	conseil des seniors
danielle Marchand	handicapée
mme Drillot	handicapée
fabrice Hubert	ass. des commerçants
estelle Chouteau	commerçante

Autres établissements

- Restaurant
- Bar-tabac
- Pharmacie
- La Poste
- Boulangerie
- Boucherie
- Coiffure
- Agence immobilière

Inventaire des ERP et IOP

Cimetière

Jardin public

Cabine téléphonique

Boîte à lettres

Tri sélectif

Arrêt de bus







Du centre ville au centre médical

Le cheminement depuis la rue des écoles passe par un passage piéton au niveau de l'arrêt de bus (à créer)

Puis un élargissement du trottoir jusqu'au passage couvert sous le bâtiment habitat 49 (supprimer le passage piéton matérialisé à cet endroit)

Qui permet d'emprunter un cheminement protégé jusqu'au centre médical (à restabiliser)
Prévoir le décalage d'un poteau bois

Ainsi que la mise en place d'un point de repos au bout de l'allée

Disposition des ERP



Place Hamard



Un stationnement réservé à implanter
Le stationnement est à contrôler pour que le capot des véhicules n'empiète pas sur le cheminement



Rampe d'accès aux commerces : pente à diminuer , ce qui conduit à supprimer l'escalier

Du centre ville au centre médical



Au bout , le chemin permet d'accèder aux équipements sportifs , à la maison médicale et à la maison intergénération

Rampe à aménager avant le passage piéton , Passage à normaliser (bandes podotactiles , bateaux)



Ressaut de l'allée ciment à supprimer
accès aux différents établissement à recréée
Et baliser

Rue des écoles



Passage piéton à supprimer

Place GIG-GIC à élargir
Marquage conforme à faire et remplacer le panneau de stationnement par un panneau d'arrêt total interdit
Cheminement le long du commerce et reprise de surfaces jusqu'au futur passage piéton au niveau de l'arrêt de bus





Rue des écoles







Cheminement le long des bâtiments en face des écoles à assurer en changeant le sens de stationnement

Devant l'accès à l'école :
Accès aux véhicules à bloquer par un poteau amovible (pour les pompiers) , la zone derrière le terre plein devenant piétonne

Des écoles au gymnase



stationnement à contrôler par des potelets
chemin des vignes d'oule

Passage piéton à créer vers la rue des Ecotières

Matérialisation du cheminement à créer



Des écoles au gymnase



Le passage Saint Pierre relie le chemin de l'enclose à la rue jean de Rely , en gros gravier à stabiliser ; il arrive sur un trottoir à élargir , et un passage piéton permet de traverser pour rejoindre le gymnase , en élargissant également l'autre trottoir encombrement de poteaux





Rue du général de Gaulle



Le cheminement pour le haut de la rue s'arrête aux deux dernier commerçants
Passage piéton pour desservir le cabinet dentaire : à mettre en conformité
Cheminement vers la mairie à mettre côté établissement de soins où il n'y a pas d'emprise de marches
À élargir de 10cm sur toute la longueur
Stationnement à organiser à la mairie pour que les véhicules ne mordent pas sur le passage





Rue des jardins , allée des noyers







Cheminement reliant la rue du général de Gaulle à la rue saint Pierre
Le caniveau peut être aménagé en fil conducteur , sous réserve de contourner les jardinières et d'assurer la continuité dans les zones élargies
Passage piéton à mettre en conformité
Voir pour future sortie de stationnement

Rue du général de Gaulle



Carrefour avec la rue Jean de Rely
Pour aller au bar des amis
Potelets non conformes ; absence de fil conducteur ; plantations limitées par des bordures hors gabarit ; absence de bandes podotactiles







Rue du général de Gaulle

Pour passer de l'autre côté au niveau de l'église il existe un passage piéton qu'il faut atteindre soit par une marche , soit par un trottoir <140cm
Une fois franchi , ce passage conduit soit à la rue jean de Rely par un trottoir
Soit à la place Hamard , par une série d'emmarchements non signalés
Proposition est faite de passer de l'autre côté de la rue saint Pierre puis de traverser cette dernière
Ceci d'autant plus que le bar Aladin envahit le cheminement possible avec sa terrasse en été
Le cheminement est ensuite à assurer devant les voitures , en veillant à ce qu'elles aient des arrêts pour les roues , de façon à ne pas déborder sur le cheminement
Une place à supprimer en bout (potelets de blocage)

Rappel

Les ERP de 1ère catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2010
Les ERP de 2ème à 4ème catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2011

Les ERP (établissements recevant du public) de 5ème catégorie ne sont pas soumis à diagnostic d'accessibilité
Cependant en 2015 ils devront être en mesure , dans une partie de l'établissement , de dispenser l'ensemble des services pour lesquels l'établissement est conçu
Il est possible de demander des dérogations dans certains cas

Voirie : les pentes

De 0 à 5%

De 5 à 8%

Au delà de 8%

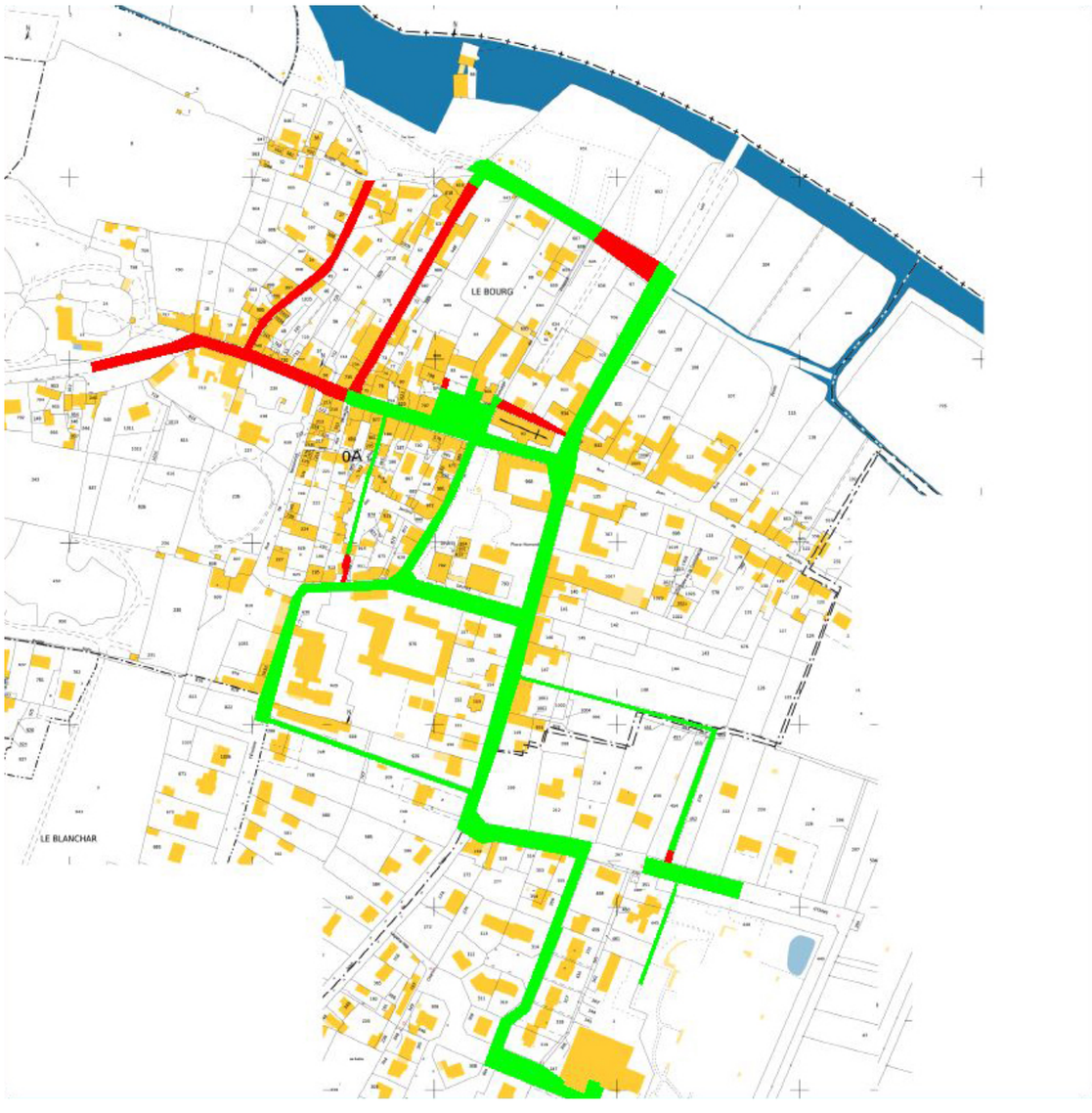

ERP de 5ème catégorie

- Mairie
  - Stationnement arrière plutôt réservé aux élus et au personnel
  - Pas de Place réservée balisée
  - Rampe de desserte pente < 4%









ERP de 5ème catégorie

- Mairie
  - Mal signalée
  - Place réservée non conforme
    - Pas de marquage au sol
    - Panneau non conforme
    - Dévers 5%
  - Potelets hors gabarit
  - Absence de fil conducteur
  - Parvis endommagé
  - Avaloir fentes > 2cm
  - rampe
    - Largeur < 140cm
    - Pente 9%
  - Palier non horizontal
  - Porte principale>83 passage
  - escalier
    - Pas de main courante
    - Nez de marches non contrastés

ERP de 4ème catégorie(peut recevoir 300 personnes)





- Eglise
  - Facilement identifiable
  - porte principale
    - Passage > 83cm
    - 3 marches
    - Mains courantes
  - Porte latérale
    - Passage > 83cm
    - 3 marches
    - Mains courantes
  - 10 lux par temps gris éclairage naturel (100 lux requis en artificiel)

Marches rattrapables par palier+rampe bois

Éclairage artificiel automatique

Stationnement adapté à marquer

ERP de 5ème catégorie



- Mairie
  - ❖ Accueil petite enfance inaccessible
    - 4 marches
      - Nez non contrastés
      - Contremarches non plus
      - Pas de main courante
    - Porte < 83cm passage
    - Bureau au 1er étage

ERP de 5ème catégorie





- Salle des fêtes
  - Aucune signalétique
  - Pas de stationnement adapté
  - Cheminement sur terrain meuble
  - Une porte > 83 passage avec ressaut de 6cm
  - Une porte < 83cm passage et marche

La place de stationnement peut être mise au dos de la boucherie et servira à la bibliothèque également

ERP de 5ème catégorie



- Le contraste du caniveau pavé en fait un fil conducteur
- Mais son dévers est supérieur à 2%
- Il comporte une grille non conforme
- Grille du caniveau béton non conforme

- Bibliothèque
  - Mal signalée
  - porte
    - Passage > 83cm





ERP de 5ème catégorie



- Cheminement pour la cantine
  - Par l'intérieur : ressaut important , terrain meuble



  - Par l'extérieur , cheminement protégé mais chevauchant le caniveau
  - avec un dévers de 10% (max 2%)
  - Grille avaloir non conforme (fentes > 2cm)

ERP de 5ème catégorie



- Ecole maternelle
  - Ressaut de 10cm
  - Porte < 83cm passage



- École primaire
  - Classes inaccessibles (rampes > 7%)

ERP de 5ème catégorie





- Village intergénération
  - o Totem de signalisation sur voirie
  - o Pas de signalétique au delà (bandeau arraché)
  - o Stationnement adapté bien positionné mais occupé par les transports collectifs et une voiture de soignant
  - o Grille pour pluvial dans cheminement : non conforme

ERP de 5ème catégorie





- Cantine
  - Rue de l'enclos
  - o Rampe à 8%
  - o Porte > 83cm passage
- Centre de loisirs

  Rue de l'enclos
  - o Porte et portillon > 83cm

IOP

- Jardin public
  - Non accessible par la mairie : marche , chicane
  - Non accessible par la rue : gravillons , obstacles au cheminement

ERP de 5ème catégorie

- Moulin de froment



- Pas de stationnement réservé
- Salle à l'étage non accessible

Projet de rampe passerelle

IOP



•Cabine téléphonique

gymnase

- o H fente > 130cm
- oSocle
- oLargeur<90cm
- o Accès terrain meuble



•Cabine téléphonique

mairie

- o largeur < 90
- o socle
- o H commandes > 130cm
- oAccès terrain en pente

IOP





- Sanitaire publics
  - o Mal signalé
  - o Obstacle au cheminement H<40cm
  - o Porte > 83cm passage
  - o Virage à angle droit à l'entrée
  - o Lave main H85-86
  - o Cuvette H50
  - o Interrupteur non visible et porte se refermant toute seule

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

IOP



•Arrêt de bus

o passage insuffisant entre la bordure et l'abri

o Vitres latérales non signalées pour mal voyant



•Arrêt de bus

o non accessible , sauf à créer un bateau à côté

IOP



Tri sélectif

Rue de l'enclose

o ressaut du trottoir

o H fente > 130cm



Village intergénérations

o ressaut du trottoir

o H fente > 130cm







IOP

Equipements sportifs

gymnase

- o pas de stationnement aménagé
- o Vestiaires : marche aux portes
- o Portes < 83cm passage
- o porte principale conforme sauf palier en pente
- oSalle de gymnastique(?) portes passage<83cm
- o faible signalétique









IOP

Equipements sportifs

football

- o pas de stationnement aménagé
- o Vestiaires : marche aux portes
- o Portes < 83cm passage
- o Foyer : même constat
- o Aucune signalétique

Obstacles au cheminement : potelets hors gabarit

IOP





Cimetière

- o mal signalé
- oPlace accessible à matérialiser
- o portail > 83 passage
- o Poignée non préhensible
- o Sol stabilisé

IOP





Equipements sportifs

Salle des associations

- o pas de stationnement aménagé
- o rampe et palier non conforme
- o Porte > 83cm passage
- o Cheminement vers le village intergénération : à complèter

IOP





Au bord de l'eau

Aire de pic nique

- bloc sanitaire
  - Mal signalé
  - Poignée non préhensible
  - cuvette H50
  - Place 80x130 sur côté
  - Lave main non accessible ni frontalement ni latéralement

IOP



Monument aux morts

- facilement identifiable
- accessible sous réserve du stationnement

IOP



Au bord de l'eau

Promenade et plage

o obstacles sur cheminement
chicanes à reprendre



o mur à protéger pour mal voyants



o Bloc sanitaire fermé

IOP





Au bord de l'eau

Aire de pic nique

o tables

- obstacles sur le cheminement piquets hors gabarit , gazon
- Traverses bloquant l'approche
- Tables en béton : chemin d'accès à mettre en place sans ressaut
- Ponton accessible pour la pêche

ERP 5ème catégorie (privé)



Ecole du Sacré Coeur

- Pente de la rue > 7%
- Seuil avec caniveau profond et pente 4%
- Portillon > 83cm
- Possibilité de place en face contre l'église



- 2ème accès
  - Stationnement dangereux
  - Emmarchements multiples à l'intérieur , non conformes

IOP



Au bord de l'eau

Promenade et plage

o obstacles sur cheminement
chicanes à reprendre



o équipements à placer en bord de cheminements



o anciens vestiaires-douches désaffectés

ERP 5ème catégorie (privé)





Galerie

- Rampe d'accès > 15%
- Ressaut à l'entrée >2cm
- Porte < 83cm passage
- Marches à l'intérieur

Possibilité de cheminement par le bas

ERP 5ème catégorie (privé)





Maison médicale

- Mauvaise signalétique
- Pas de place réservée
- Passage aux portes : une conforme , l'autre pas
- Poignées préhensibles
- Seuils > 2cm
- Sas non conforme

ERP 5ème catégorie (privé)



Bar tabac
L'aladin

- Stationnement : voir Poste
- Marche 6cm
- Portes passage > 83cm

ERP 5ème catégorie (privé)



Kinésithérapeute

- Stationnement : voir Poste
- Mal signalé
- Marche à l'entrée
- Porte > 83cm passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



La Poste

- Stationnement : une place à créer en face
- Bien signalée
- Porte > 90
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)



Pharmacie

- Stationnement : voir Poste
- Bien signalée
- Rampe avec ressaut important
- Porte coulissante

ERP 5ème catégorie (privé)



Boulangerie

- Sol non horizontal devant la porte
- Seuil 5cm
- Porte > 90
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)





Salon de coiffure
Auto-école
Agence immobilière

- Seuils 3cm à 6cm
- Porte > 83 passage
- Poignée préhensible







ERP 5ème catégorie (privé)

château

- place adaptée non conforme (pas de marquage au sol , panneau non conforme , dévers 8% pour 2 maxi)
- Passage piéton non conforme et ne facilitant pas l'accès
- Une place à créer , avec passage piéton face aux jardinières
- Rampe à créer , suivant le mur

ERP 5ème catégorie (privé)



Boucherie

- Sol non horizontal devant la porte
- Porte passage < 83
- Poignée préhensible
- Les rampes sont à reprendre jusqu'au niveau de la boulangerie

ERP 5ème catégorie (privé)



Salon de beauté

- Trottoir < 140cm
- Pas de repérage
- Porte < 83 passage
- Seuil avec ressaut > 2cm

ERP 5ème catégorie (privé)



coiffeur

- Trottoir < 140cm
- Pas de repérage
- Porte < 83 passage
- Seuil avec ressaut > 2cm

ERP 5ème catégorie (privé)





Jeu de boules
les lilas

- Porte principale
  - Passage < 83cm
  - Seuil > 2cm
- Porte arrière
  - Passage < 83cm
  - marche

ERP 5ème catégorie (privé)



Dentiste

- Trottoir < 140cm
- Pas de repérage
- Porte < 83 passage
- Poignée préhensible
- Seuil avec ressaut > 2cm

ERP 5ème catégorie (privé)





Jeu de boules

- Mal signalé
- Pas de place accessible
- Porte
  - Passage < 83cm

ERP 5ème catégorie (privé)



Bar

bar des amis

- Marche dans le cheminement sans bande d'éveil
- Porte
  - Passage > 83cm
  - Hauteur 190cm



Signalétique

À la Mairie

Cheminement stable avec dévers

> 2%

disposition permet de s'approcher



À l'église

Ressaut du socle et recul insuffisant

Bord du toit H < 220cm

ERP 5ème catégorie (privé)



Restaurant

- Mal signalé
- Pas de place accessible
- Ressauts du trottoir , de la terrasse > 2cm
- Porte
  - Passage < 83cm

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE VILLEVEQUE					
ESTIMATION GLOBALE (€ HT)					**146 180,00**
1	**au château**				**9 200,00**
		place GIG_GIC complète	U	1	
		passage piéton complet	U	1	
		rampe le long du rampart et palier	ml	12	
2	**Rue du général de Gaulle**				**7 390,00**
		trottoir à élargir jusqu'à la mairie	ml	50	
		trottoir à élargir en face	ml	10	
		fil conducteur : couleur du trottoir			
3	**rue Neuve**				**20 940,00**
		trottoir à élargir jusqu'au restaurant	ml	170	
		fil conducteur : couleur du trottoir			
4	**Accès Mairie**				**4 360,00**
		stationnement GIG_GIC(redresser+signalétique)	U	1	
		remplacement de potelets	U	5	
		reprise de la rampe d'accès compris démolition	ml	10	
		emmarchements(nez de marches à contraster)	ml	30	
		emmarchements : main courante	U	1	
		emmarchements : bandes podotactiles en haut	U	12	
		fil conducteur : marquage résine	ml	35	
5	**école privée**				**1 010,00**
		marquage stationnement rue jacques garnier	U	1	
6	**accès aux commerces et expo_biblio**				**23 650,00**
		passage piéton complet de mairie à trottoir poste	U	1	
		passage piéton complet vers centre expo	U	1	
		passage piéton complet vers Poste	U	1	
		rampe vers commerces(compris démolition de l'ancienne)	U	1	
		rampe vers jardin	U	1	
		stationnement GIG-GIC face à poste	U	1	
		reprise de rampe de la boulangerie à la boucherie	U	1	
		changer grille sur caniveau béton de bibliothèque	ml	1	
		cheminement stabilisé le long du stationnement haut	m2	94,5	
		fil conducteur en haut	ml	63	
		fil conducteur dans jardin : stabilisé	ml	77	
7	**école - arrêt de bus**				**11 810,00**
		potelets devant école	U	4	
		passage piéton complet de l'école aux commerces	U	1	
		place GIG-GIC (+effacement de l'existant)	U	1	
		redressage de plateforme jusqu'à arrêt de bus	m2	100	
8	**rue Saint Pierre**				**38 530,00**
		reprofilage de rue avec caniveau central (face école)			
		-décapage de l'existant			
		-reprise en caniveau central (dévers 2%maxi)			
		-caniveau central (forme de la rue)			
		-grille avaloir et piquage sur existant			
		passage piéton vers école depuis rue des jardins			

Signalétique



Kiosque d'affichage

Accès par sol meuble ; obstacles au cheminement hors gabarit



Les informations multiples

Qui sont censées être lues depuis un véhicule dans la rue

Sont trop petites

Elles indiquent par ailleurs des destinations perpendiculaires à la pancarte

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE VILLEVEQUE

tableau à réviser tous les 3-4 ans

				TFORT	T.FACIL	T.FACIL	T;FAIBLE		
				FORT	FACILE	FACILE	FAIBLE		
				FAIBLE	DIFF	DIFF	ELEVE		
				TFAIBLE	TRES.DIF	TRES.DIF	T.ELEVE		
N°ORDRE	LIEU	NATURE DU PROBLEME A TRAITER	COUT D'OBJECTIF	FREQ	MISE CONF	ACCESSIB	COUT	PRIORITE	année REA
1	**AU CHÂTEAU**	STATIONNEMENT , RAMPE , PASSAGE	9200						2018
2	**Gal DE GAULLE**	ELARGISSEMENT TROTTOIR	7390						2016
3	**RUE NEUVE**	ELARGISSEMENT TROTTOIR	20940						2020
4	**ACCES MAIRIE**	STATIONNEMENT , CHEMINEMENT	4360						2010
5	**ECOLE PRIVEE**	MARQUAGE PLACE	1010						2012
6	**ACCES COMMERC**	PASSAGES , RAMPES , STATIONNEMENT	23650						2018
7	**ECOLE-BUS**	STATIONNEMENT , CHEMINEMENT , PASSAGE	11810						2020
8	**RUE ST PIERRE**	REPROFILAGE DE RUE	38530						2010
9	**RUE DES JARDINS**	MARQUAGE FIL	1680						2016
10	**MAISON MEDIC.**	PASSAGE , CHEMINEMENT (syndicat)	15760						2019
11	**GYMNASE**	RETRAITEMENT DU CHEMINEMENT PIETON	1800						2019
12	**ECOLE-GYMNASE**	ACCES AIRE DE JEUX	10050						2015
13	**JARDIN PUBLIC**	CHEMINEMENTS	2480						2012
14	**BAR DES AMIS**	PASSAGES , CHEMINEMENT	5020						2020
15	**MOULIN**	STATIONNEMENT	2250						2014
16	**PIQUE NIQUE**	STATIONNEMENT , CHEMINEMENT	2750						2014
17	**PAS.THIBOUE**	REPRISE ENROBE , CHANGEMENT DE GRILLES	5400						2020
18	**CIMETIERE**	STATIONNEMENT	2250						2020
19									
			166330						

9	**rue des Jardins**				**1 680,00**
		marquage d'un fil conducteur	ml	120	
		abaissé de trottoir	U	1	
10	**jusqu'à maison médicale**				**15 760,00**
		passage piéton au niveau bus	U	1	
		élargissement trottoir	ml	48	
		cheminement en stabilisé	m2	287	
		passage piéton complet sur maison médicale	U	1	
		fil conducteur : couleur du stabilisé et du trottoir	ml	205	
11	**jonction gymnase**	chemin en enrobé	ml	35	**1 800,00**
		fil conducteur	ml	35	
		marquage d'une place GIG-GIC au gymnase	U	1	
12	**école publique-gymnase**				**10 050,00**
		stabilisé dans passage	ml	77	
		élargissement trottoir jusqu'à passage piéton	ml	10	
		élargissement trottoir jusqu'à chemin des vignes	ml	20	
		potelets antistationnement	U	30	
		passage piéton vers lotissement	U	1	
		fil conducteur dans le lotissement	ml	300	
13	**bibliothèque-salle loisirs**				**2480**
		balayage du gravillon en régie			
		cheminement stabilisé de la rampe à l'expo	ml	20	
		cheminement stabilisé de la rampe à la salle	ml	40	
		cheminement stabilisé de la rampe à la bibliothèque	ml	22	
		remplacement de grille sur trajet bibliothèque	U	1	
		remplacement de grille sur caniveau boucherie	ml	6	
		signalétique pour salle des fêtes	PM		
		signalétique pour bibliothèque	PM		
14	**Bar des amis**				**5020**
		passages piéton depuis l'église	U	2	
		potelets à remplacer	U	4	
		bandes podotactiles avant terrasse en creux	ml	1,6	
		fil conducteur depuis passage piéton	ml	6	
		nez de marche et contre marche contrastés	ml	6	
15	**moulin de froment**				**2 250,00**
		place GIG-GIC sur enrobé teinté	U	1	
16	**aire de pique nique**				**2 750,00**
		place GIG-GIC sur enrobé teinté	U	1	
		cheminement stabilisé jusqu'au ponton+table	ml	30	
17	**passage de Thiboue**				**5400**
		reprise d'enrobé sur 2/3 de la longueur	m2	150	
		grille 40x40 fonte à remplacer	U	1	
		grille caniveau à remplacer	U	3	
		passage piéton et rampe rue du port non chiffrés			
18	**Cimetière**				2250
		stabilisation , marquage de place et panneaux	U	1	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SAVENNIÈRES

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de SAVENNIERES. a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie.
En parallèle, un pré-diagnostic du cadre bâti communal faisant l'objet d'un deuxième document a été réalisé.

Historique

La commune de **SAVENNIERES** s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité avec l'aide de l'Unité Territoriale d'Angers de la **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- de commerçants,
- d'associations de la commune,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :



Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie relativement plane sur le périmètre d'étude.

Ce qui la caractérise est l'étroitesse des rues en centre bourg .

Les dévers de trottoirs sont surtout importants au niveau des entrées charretières.

Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables ,et situés parfois dans des voies étroites .Problème pouvant être résolu par une caractéristique de zone de modération de vitesse (Zone 30 ou de rencontre),par mise à plat de la voirie .

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.

L'emplacement de certains passages sont a repenser et d'autre à supprimer ,dans hypothèse ou il se situeraient dans une future zone 30 ou de rencontre.

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles).
Les places GIG-GIC(**) sont parfois à remettre aux normes (commerces) ou à créer (écoles, église).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrain ont été réalisés en journée .Un travail en amont avec le SIEML ,sur chaque projet d'aménagement sera réalisé sur ce point .

Le choix du périmètre d'étude

Après avoir positionné ,les ERP ,commerces ,lieux et services publics et identifié les zones d'habitations ,des périmètres ont été tracé .
Ceux ci se superposent , à partir du centre .

Un premier travail ,afin de valider les principes d'aménagement à effectuer sur le premier périmètre ,est concentré sur l'aménagement de la place de l 'église et ses abords .
Il est tenu compte également des cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

En dehors du périmètre d'étude, deux sites sont à prendre en compte :

- Abords du stade et liaisons vers Lotissement de la Noue .
- Desserte salle du Fresne et de la Sellerie ,à partir des parkings .

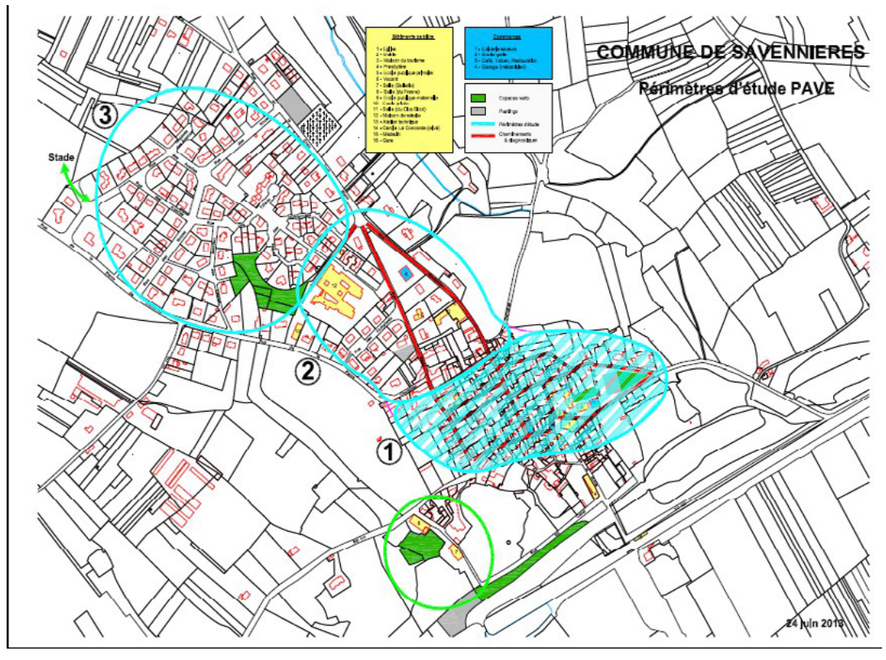

Phasage des travaux

ANNEE	n°	TRAVAUX A REALISER	COUT
2013			
		Rue de la Croix Toublanc (Desserte car/Aménagement Parking cimetière)	89 000 €
		Rue Beau soleil : Passage piétons face au Parking/ garage)	3 000 €
		Aménagement place de l'église (Accessibilité Mairie /Eglise/commerces /Poste)	300 000 €
		Rue de la Croix Toublanc : Passage piéton dirigé vers Rue MONSALIER	4 000 €
		Rue des Jardins : Passage piétons face maison de retraite	800 €
		SOUS-TOTAL	
2014			
		SOUS-TOTAL	
2015			
		SOUS-TOTAL	
2016			
		SOUS-TOTAL	
2017			
		SOUS-TOTAL	
2018			
		SOUS-TOTAL	
2019			

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont de natures différentes .
Certains consistent en des réaménagements entiers de voirie.
D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

L'aménagement de la place de l'église /Mairie et de l'amorce des voies attenantes ,en est l'illustration la plus significative.
Son aménagement répond à différents objectifs (accessibilité,valeur patrimoniale,circulation douce,revitalisation du centre)

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel (ce point n'a pas été chiffré).

Concernant la mise aux normes des passages piétons , des travaux ont déjà été réalisés en programme de voirie annuel et continueront de l'être , sur les passages dont l'implantation est ferme ,voire approuvée par le schéma de déplacement et d'organisation en zone de modération de vitesse .

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés dans l'annexe 2, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la ré actualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la réglementation, changement de projet au sein de la commune,...)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

Estimations des travaux

Rues	TRAVAUX A REALISER	COUT
PERIMETRE N° 1		
René BENOIST/parking Mail	Zone 30	35 000 €
Duboys d'Angers	Zone 30 de la Rue Beau Soleil à la zone de rencontre.	35 000 €
Du Puits GAUTHIER	Réfection du caniveau devant parking	300 €
Rue Monsalier	Élargissement du trottoir	6 000 €
	Aménagement devant école	4 000 €
Rue Beau Soleil	Aménagement zone 30	45 000 €
Autres Rues	Marquage stationnements	2 000 €

ANNEXE 1

Diagnostic de la voirie et des espaces publics

JUIN 2013

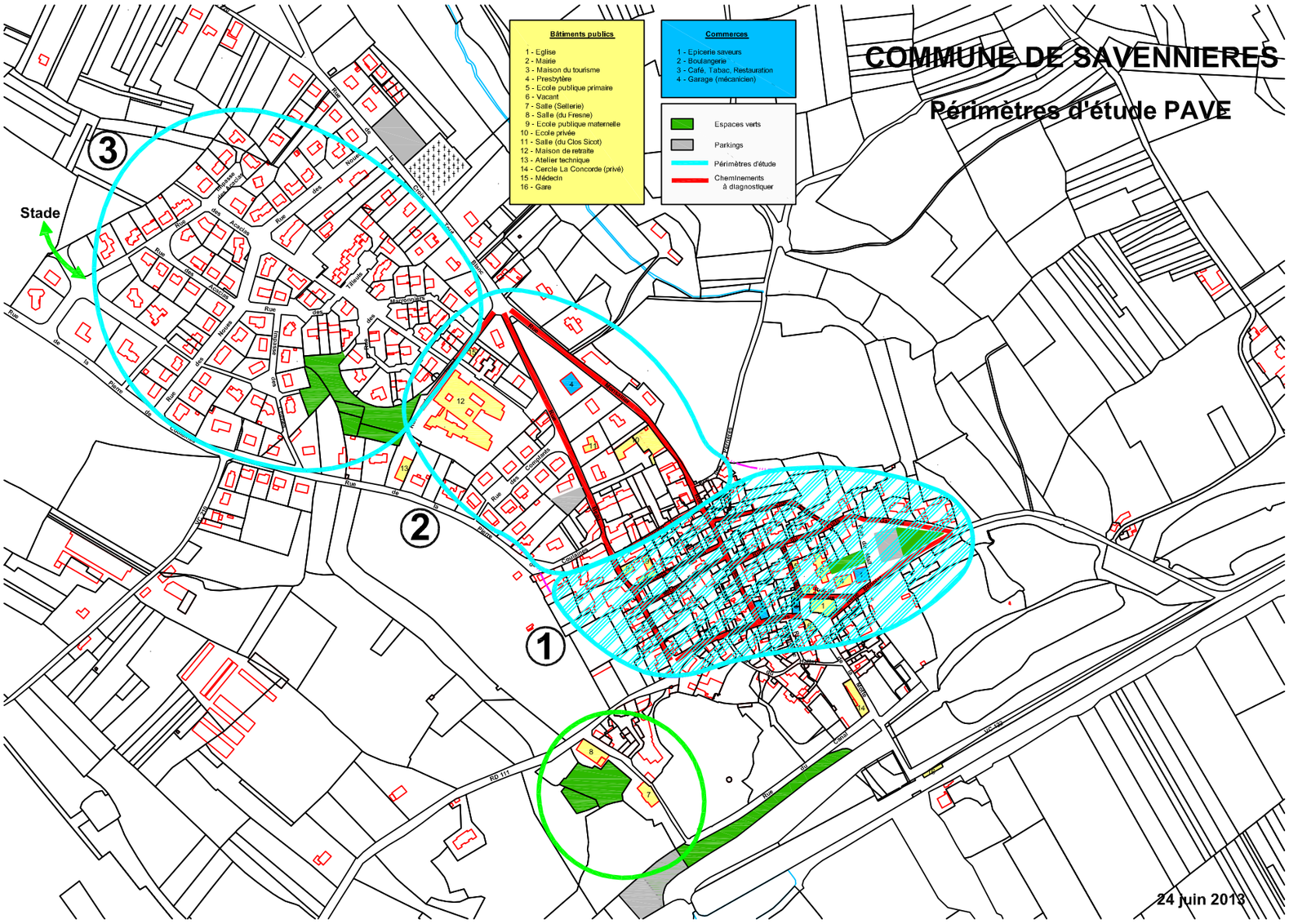

Synthèse du Diagnostic

La commune a une **topographie relativement plane** sur le périmètre d'étude.

Ce qui la caractérise est **l'étroitesse des rues** en centre bourg .

Les dévers de trottoirs sont surtout **importants au niveau des entrées charretières.**
Les trottoirs ont des **largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables** ,et **situés** parfois **dans des voies étroites** .Problème pouvant être résolu par une caractéristique de zone de modération de vitesse (Zone 30 ou de rencontre),par mise à plat de la voirie .

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont **ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile** sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
L'emplacement de certains passages sont a repenser et d'autres à supprimer ,dans l'hypothèse ou il se situeraient dans une future zone 30 ou de rencontre.

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles). **Les places GIG-GIC(**) sont parfois à remettre aux normes** (commerces) ou à créer (écoles, église).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'**éclairage public** n'a pas été effectué car les relevés sur terrain ont été réalisés en journée .**Un travail en amont avec le SIEML ,sur chaque projet d'aménagement** sera réalisé sur ce point .

Le choix du périmètre d'étude

Après avoir positionné ,les ERP ,commerces ,lieux et services publics et identifié les zones d'habitations ,des périmètres ont été tracés .
Ceux ci se superposent , à partir du centre .

En priorité le travail s'est effectué sur le Périmètre N°1 ,afin de valider les principes d'aménagement à effectuer et concentré sur l'aménagement de la place de l 'église et ses abords .

Il est tenu compte également des cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

En dehors du périmètre d'étude, deux sites sont à prendre en compte :

- Abords du stade et liaisons vers Lotissement de la Noue .

- Desserte salle du Fresne et de la Sellerie ,à partir des parkings .

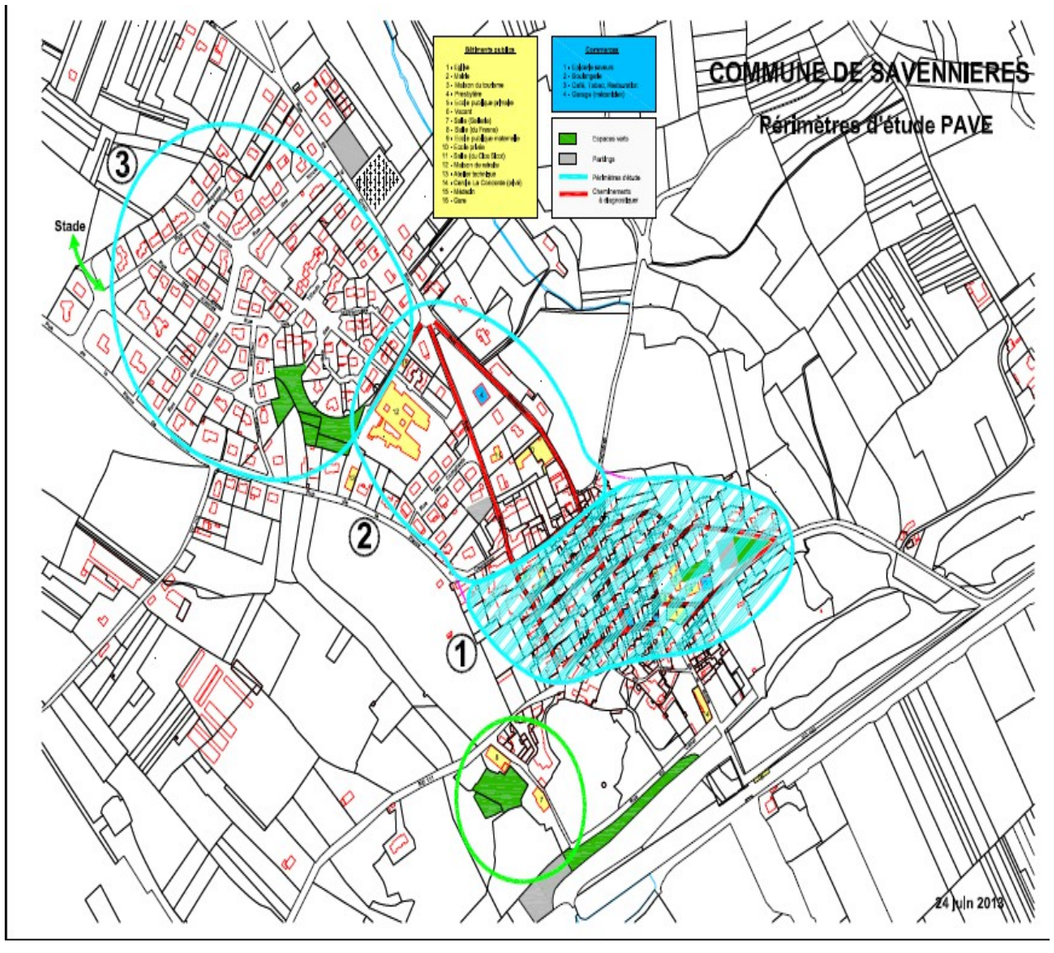





Amorce Rue Duboys d'ANGERS

Place de l'église /MAIRIE

Voirie

La voirie est complètement reprise avec l'aménagement de la place en 2013 ,les pentes et les largeurs sont admissibles jusqu'à la Mairie .

Stationnement

Pas d'organisation particulière,à reprendre avec l'aménagement.

Passage piétons

L'aménagement de la place s'inscrit dans les caractéristiques d'une zone de rencontre

Observations générales

Les travaux d'aménagement de la place répondent aux normes d'accessibilité .
La chaîne de déplacement vers la Mairie ,s'étend par la Rue MONSALIER ,l'accès au parking du Mail ,et la Rue Duboys d'Angers .

Établissements Recevant du Public

Mairie accessible
La Poste ,l'église,maison du tourisme ,le café

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic

Périmètre N° 1



Rue Duboys d'ANGERS

Voirie

Une partie sera reprise dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église MAIRIE.Le troncon allant de la Rue Monsallier à la Rue beau soleil ,présente un trottoir trop étroit et un caniveau sur l'autre côté.

Stationnement

Celui ci est mal organisé et fais obstacle à la circulation douce.

Passage piétons

Les passages piétons ne sont pas aux normes .

Observations générales

Une partie de la Rue Duboys D'ANGERS est traitée dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église.
Une attention particulière est à porter de la Boulangerie au Carrefour LEGLOU.

Établissements Recevant du Public

L a Boulangerie et la Poste



Rue de la Cure /René BENOIST/Parking du Mail

Voirie

La voirie est complètement reprise avec l'aménagement de la place en 2013 ,les pentes et les largeurs sont admissibles jusqu'à la Mairie .

Stationnement

Le stationnement est à organiser parking du Mail .

Passage piétons

L'aménagement de la place s'inscrit dans les caractéristiques d'une zone de rencontre .

Observations générales

L'accessibilité est assurée par l'aménagement de la place de l'église .
Une attention particulière sera portée sur le tronçon allant de cette voie au parking du Mail (Rue DUBOYS),qui présente une pente .

Établissements Recevant du Public

Mairie accessible .
Presbytère
Ecole publique primaire

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Rue du Clos LAVAU

Voirie

Voie sans trottoir et de surface plane.Inscrit dans des caractéristiques de zone 30.

Stationnement

Pas de stationnement dû à l'étroitesse de la voie.

Passage piétons

Pas de passage piétons.

Observations générales

Le stationnement réduit le passage

Établissements Recevant du Public





Rue du Puits Gauthier

Voirie

La voirie présente les caractéristiques de zone 30.
Le caniveau pavé en entrée de parking n'est pas accessible .

Stationnement

Pas de stationnement PMR sur parking

Passage piétons

Pas de passage piétons .NON OBLIGATOIRE si future zone 30.

Observations générales

Le stationnement réduit le passage

Établissements Recevant du Public



Rue Fourcade

Voirie

La voie est plane est praticable.

Stationnement

Pouvant gêner les déplacements doux .Organisation à réexaminer .

Passage piétons

Sans passages piétons

Établissements Recevant du Public

Observations générales

Le stationnement réduit le passage



Rue FROUIN

Voirie

La voie est plane est praticable.

Stationnement

Pouvant gêner les déplacements doux .Organisation à réexaminer .

Passage piétons

Sans passages piétons

Établissements Recevant du Public

Ecole publique maternelle

Observations générales

Le stationnement réduit le passage

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics






Rue MONSALIER

Voirie

L'état actuel est satisfaisant et cette voie entre dans les caractéristiques zone 30 .
La traversée en continuité de celle de la Croix Toublanc est réalisée .Le trottoir droit en descendant vers le bourg est étroit mais une amorce est engagée pour le passer à 1,40 m jusqu'à l'école .
Pas d 'aménagement spécifique devant école .

Stationnement

Pas de stationnement PMR sur cette voie.

Passage piétons

La continuité est réalisé dans le prolongement de traversée de la rue de la Croix Toublanc.

Établissements Recevant du Public

Ecole privée

Observations générales

Le stationnement réduit le passage



Rue DELOUCHE

Voirie

La voie est plane est praticable.

Stationnement

Pouvant gêner les déplacements doux .Organisation à réexaminer .

Passage piétons

Sans passages piétons

Établissements Recevant du Public

Observations générales

Le stationnement réduit le passage

ANNEXE 2

Solutions techniques

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Rue BEAU SOLEIL

Voirie

Voie étroite avec trottoirs de chaque côté très étroit .
Sur la partie allant vers la rue de la Croix TOUBLANC ,les trottoirs sont remplacés par des caniveaux pavés .La chaussée est bombée par la succession des enduits .

Stationnement

Celui ci n'est pas organisé et est une gêne à la circulation.
La desserte de l'école se fait difficilement .

Passage piétons

Pas de passage .

Observations générales

Le stationnement réduit le passage

Établissements Recevant du Public

Ecole publique maternelle

La mise en conformité des passages piétons

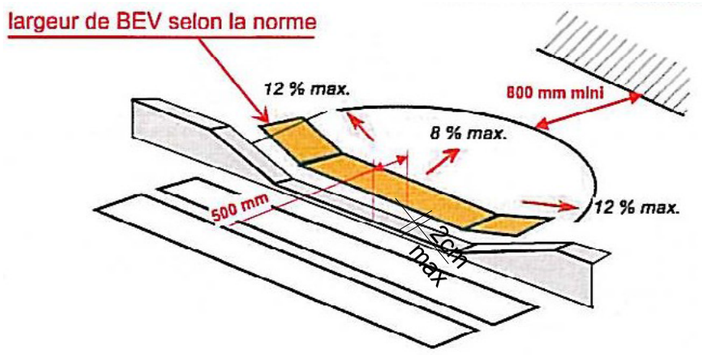

Largeur de l'abaissé de trottoir : minimum de 1,20 m
La BEV doit être prolonger sur les rampants jusqu'à une hauteur de vue de 5cm minimum.
La vue de la bordure dans l'abaissé doit être inférieure à 2cm.

- Un contraste tactile sur la chaussée, pour repérer le passage ou ses limites, ou tout autre dispositif assurant la même efficacité, n'est pas prévu dans l'estimation des solutions car des systèmes sont toujours en phase expérimentale. Cependant il devra être mis en oeuvre dès sa validation

EN ZONE 30 : Les passage piétons étant minimisés ,possibilité d'utiliser les BEV pour signaler des aménagements de traversées (Chaussée surélevée,abaissement de trottoir ...)

ESTIMATION FINANCIERE

Aménagement du bateau avec pose de caniveau CC1	
ou de bordures enterrées T2+CS1 avec une vue de 2cm, revêtement compris.	: 350 euros/HT
Mise en place de bandes pododactyles	: 250 euros/HT
Total	**: 600 euros/ HT**

Ces coûts sont estimatifs et chiffrés au 1er janvier 2009. Ces estimations ne prévoient pas la remise en état des bandes blanches du passage piétons ainsi que la signalisation et présignalisation verticale éventuelle.

La mise en conformité des stationnements

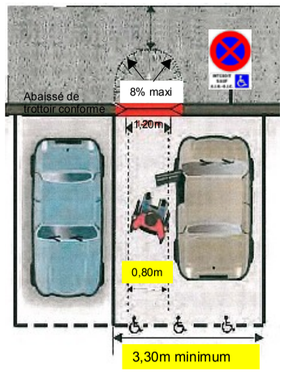

Description :
Le stationnement réservé aux personnes handicapées doit être d'une largeur minimale de 3,30m y compris une largeur de 0,80m permettant le cheminement vers le trottoir. Le ressaut devra être de 2cm maximum avec une pente maximale de 8% en ménageant une largeur en fond de trottoir de 0,80m libre de tout obstacle afin de permettre le cheminement des personnes handicapées.
Le marquage réglementaire doit être de couleur blanche (lignes, pictogrammes);
Le pictogramme normalisé "handicapé" doit être peint sur les limites
La signalisation verticale est composée du panneau 36a1 stationnement interdit (ou du B6d, arrêt interdit), complété du
panonceau M6h " interdit sauf GIC-GIG".

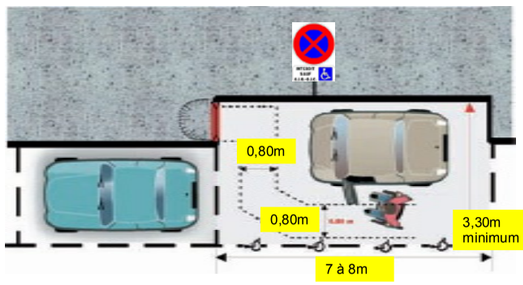

Pictogramme réglementaire
-0,50 m x 0,60 m
ou 0,25 m x 0,30 sur ou le long des limites
- 1 m x 2 m au milieu de l'emplacement
(fond bleu facultatif)



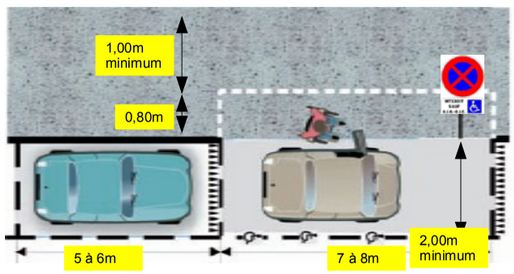

Le panneau B6d « arrêt interdit » est **obligatoire**
Le panonceau M6h indiquant la catégorie d'usager est **obligatoire**



ESTIMATION FINANCIERE

Signalisation verticale :	350 euros/HT	
Signalisation horizontale :	50 euros/HT	Ces coûts sont estimatifs et chiffrés au 1er janvier 2009.
Aménagement pour limitation du ressaut :	50 euros/HT	Ils ne prévoient pas la réhabilitation éventuelle du revêtement.
Total :	**450 euros/ HT**	

Exemple de stationnement non conforme





Les abaissés de trottoir ne sont pas conformes devant les commerces ;
à reprendre en supprimant les espaces plantés

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Amorce Rue Duboys d'ANGERS

Place de l'église /MAIRIE

Voirie

La voirie est complètement reprise avec l'aménagement de la place en 2013 ,les pentes et les largeurs sont admissibles jusqu'à la Mairie .

Stationnement

Le stationnement est à organiser parking du Mail et parking GAUTHIER .

Passage piétons

L'aménagement de la place s'inscrit dans les caractéristiques d'une zone de rencontre



Observations générales

Les travaux d'aménagement de la place répondent aux normes d'accessibilité .
La chaîne de déplacement vers la Mairie ,s'étend par la Rue MONSALIER ,l'accès au parking du Mail ,et la Rue Duboys d'Angers .

Établissements Recevant du Public

Mairie accessible
La Poste ,l'église,le café,maison du café

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Solutions techniques

Périmètre N° 1



Rue Duboys d'ANGERS

Voirie

Une partie de la Rue Duboys D'ANGERS est traitée dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église.



Inscrire le tronçon restant de la Boulangerie à la Rue beau soleil en zone 30 .Remise en état de la surface par enrobé.
Les trottoirs peuvent être conservés dans un premier temps comme chasse roues ,et à terme ,les supprimer en identifiant la surface piétonne mise à plat .
Le caniveau serait conservé côté boulangerie .



Stationnement

Passage piétons

Observations générales

Une partie de la Rue Duboys D'ANGERS est traitée dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église.Celle ci est caractérisé par une zone de rencontre .
Une attention particulière est à porter de la Boulangerie au Carrefour LEGLOU ,en zone 30 d'approche.

Établissements Recevant du Public

L a Boulangerie et la Poste



Rue de la Cure/René BENOIST/Parking du Mail

Voirie

La voirie est complètement reprise avec l'aménagement de la place en 2013 ,les pentes et les largeurs sont admissibles jusqu'à la Mairie .La Rue René BENOIST est traitée pour avoir une pente admissible à partir du parking du Mail .Ces caractéristiques seront traitées en zone 30.

Stationnement

Le stationnement est à organiser parking du Mail .

Passage piétons

L'aménagement de la place s'inscrit dans les caractéristiques d'une zone de rencontre .



Observations générales

L'accessibilité est assurée par l'aménagement de la place de l'église .
Une attention particulière sera portée sur le tronçon allant de cette voie au parking du Mail (Rue DUBOYS),qui présente une pente .

Établissements Recevant du Public

Mairie accessible .
Presbytère
École publique primaire.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Rue du Clos LAVAU

Voirie

L'état actuel est satisfaisant ,et cette voie entre dans les caractéristiques de zone 30 .
Pré signalisation du parking et ERP proches .



Stationnement

Ne pas autoriser ,trop étroit .

Passage piétons

Pas de marquage particulier ,caractéristiques zone 30 .

Observations générales

Le stationnement est à organiser ,pour permettre une meilleure circulation piétonnes/VL .
Étude des sens de circulation sur cette zone (Rue FOURCADE/FROUIN/DELOUCHE ...).

Établissements Recevant du Public





Rue du Puits GAUTHIER

Voirie

L'état actuel est satisfaisant ,et cette voie entre dans les caractéristiques de zone 30 .
Pré signalisation du parking et ERP proches .



Stationnement

Un Place GIG/GIC est à matérialiser sur le parking attenant et non loin de la Mairie et école .
Reprendre surface passage caniveau devant parking .
Jalonnement indication parking PMR à réaliser, car le cheminement est plus 'accessible vers les commerces et services ,qu'à partir du parking du Mail .

Passage piétons

Pas de marquage particulier ,caractéristiques zone 30 .

Observations générales

Le stationnement est à organiser ,pour permettre une meilleure circulation piétonnes/VL .

Établissements Recevant du Public



Rue FOURCADE

Voirie

L'état actuel est satisfaisant ,et cette voie entre dans les caractéristiques de zone 30 .
Pré signalisation du parking et ERP proches .



Stationnement

Matérialiser les stationnements.

Passage piétons

Pas de marquage particulier ,caractéristiques zone 30 .

Observations générales

Le stationnement est à organiser ,pour permettre une meilleure circulation piétonnes/VL .
Étude des sens de circulation sur cette zone (Rue FOURCADE/FROUIN/DELOUCHE ...).

Établissements Recevant du Public



Rue FROUIN

Voirie

L'état actuel est satisfaisant ,et cette voie entre dans les caractéristiques de zone 30 .
Pré signalisation du parking et ERP proches .



Stationnement

Matérialiser les places ,pour organiser le stationnement

Passage piétons

Pas de marquage particulier ,caractéristiques zone 30 .

Observations générales

Le stationnement est à organiser ,pour permettre une meilleure circulation piétonnes/VL .
Étude des sens de circulation sur cette zone (Rue FOURCADE/FROUIN/DELOUCHE ...).

Établissements Recevant du Public

Ecole publique maternelle

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

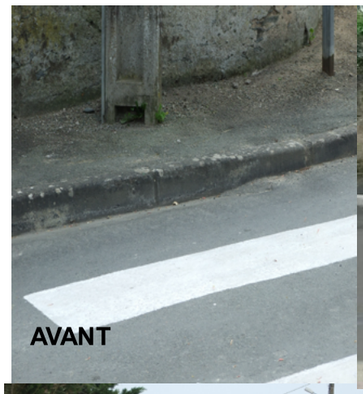







Rue MONSALIER

Voirie

L'état actuel est satisfaisant ,et cette voie entre dans les caractéristiques de zone 30 .
Pré signalisation centre bourg , ERP proches .
Élargir le trottoir côté école.Aménager devant école passage PMR ,servant à marquer l'entrée et atténuant la vitesse des véhicules à l'approche .



Stationnement

Un stationnement GIG/GIC est à installer ,proche de l'école .

Passage piétons

La continuité piétonne est assurée en traversée de la Rue de la Cx toublanc. Une amorce de largeur de trottoir aux normes est assurée ,au droit de ces deux rues .

Établissements Recevant du Public

Ecole privée

Observations générales

Le stationnement est à organiser ,pour permettre une meilleure circulation piétonnes/VL .



Rue DELOUCHE

Voirie

L'état actuel est satisfaisant ,et cette voie entre dans les caractéristiques de zone 30 .
Pré signalisation du parking et ERP proches .



Stationnement

Matérialiser les stationnements .

Passage piétons

Pas de marquage particulier ,caractéristiques zone 30 .

Établissements Recevant du Public

Observations générales

Le stationnement est à organiser ,pour permettre une meilleure circulation piétonnes/VL .
Étude des sens de circulation sur cette zone (Rue FOURCADE/FROUIN/DELOUCHE ...).







Rue BEAU SOLEIL

Voirie

L'amorce annoncée sur le tronçon école vers la croix TOUBLANC ,pourrait être repris en caractéristiques sur le tronçon avec trottoirs, vu l'étroitesse de la Rue.
Cette section serait inclus en zone 30.
Un plateau pourrait être réalisé au droit de l'école,marquant ainsi une entrée de zone 30 .Lors de l'effacement des trottoirs ,examiner les côte seuils/chaussée et voir avec CG si nécessité de rabotage de la couche de roulement avent renouvellement.

Stationnement

Réorganiser le stationnement pour créer chicanes admissibles et assurer la desserte de l'école .Chercher stationnement sur rue adjacente ou parking avec cheminement sécurisé .

Passage piétons

Le fait de passer en zone 30 ce tronçon ,et sa mise à plat nous affranchirai de Passage piétons .

Observations générales

Le stationnement réduit le passage

Établissements Recevant du Public

Ecole publique maternelle

SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Saint-Barthélemy d'Anjou



Département du Maine et Loire

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

(P.M.A.V.E.P.)

Mairie de Saint-Barthélemy d'Anjou
BP 40009
49180 SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU

Tél : 02.41.96.12.80. - Télécopie : 02.41.93.84.20
Email : ville-stbarth@ville-stbarth.fr
Web : www.ville-saint-barthelemy-anjou.fr

Saint-Barthélemy d'Anjou

SERVICE TECHNIQUE
Affaire suivie par Thao VERLY
☎ 02.41.96.96.28

Préfecture de Maine et Loire
Place Michel DEBRE
49934 ANGERS Cedex 9

Le 22 décembre 2009

Objet : Plan de mise en accessibilité de la voirie et espaces publics

Monsieur le Préfet,

Conformément à la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, je vous prie de trouver ci-joint le plan de mise en accessibilité et ses annexes pour la Commune de SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François JEANNETEAU
Maire.

Ville de
Saint-Barthélemy-d'Anjou
3 place Jean XXIII - BP 40009
9180 Saint-Barthélemy-d'Anjou cedex
él. : 02 41 96 12 80 - Fax : 02 41 93 84 20
-mail : ville-stbarth@ville-stbarth.fr
ww.ville-saint-barthelemy-anjou.fr

Calendrier - démarche

- Loi « handicap » du 11 février 2005, décret 21 novembre 2006 et arrêté du 15 janvier 2007 :

-17 décembre 2007 : Délibération CM créant la Commission accessibilité

- Septembre 2008 - février 2009 : diagnostic voirie & espaces publics (par Service technique)

- 25 mars 2009 : présentation du diagnostic en commission Accessibilité
  - Travaux et coûts estimatifs de mise en accessibilité
  - Priorisation des circuits avec P.M.R. (personnes à mobilité réduite)

-Mai et juin 2009 : 5 visites terrains avec P.M.R. et 4 visites de terrains de l'A.P.F. (association des paralysés de France)

- 16 octobre 2009 - Présentation du PMAVEP commission accessibilité

- 5 novembre 2009 - Arrêté informant du PMAVEP (durée : 1 mois)

- 14 décembre 2009 – Délibération CM validant le PMAVEP

- Avant 23 décembre 2009 : dossier remis en Préfecture

Saint-Barthélemy d'Anjou

Saint-Barthélemy d'Anjou

Département du Maine et Loire

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

DEMARCHE ET CALENDRIER DU P.M.A.V.E.P.

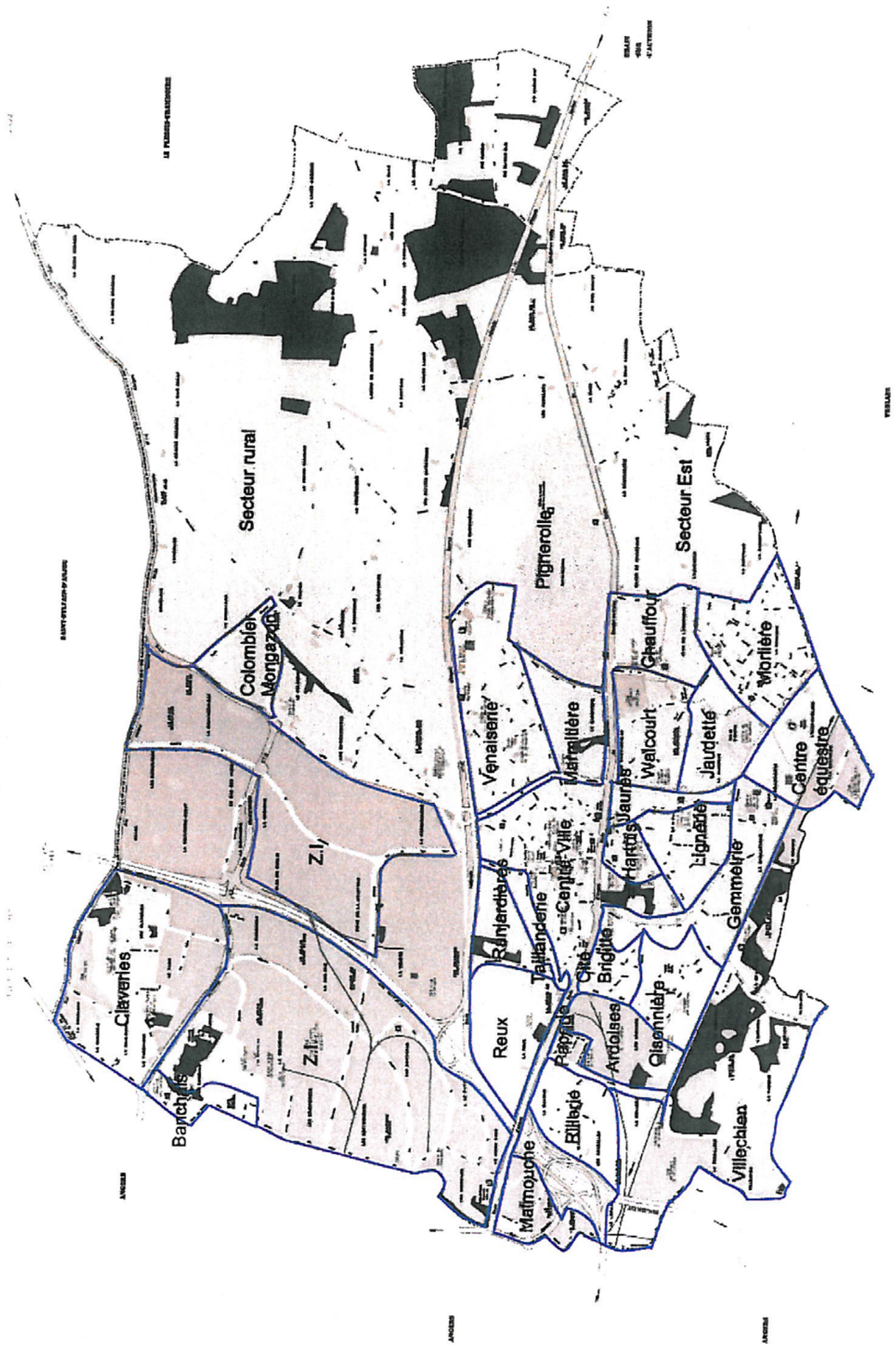

Plan de zonage du diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics

Saint-Barthélemy d'Anjou

Département du Maine et Loire

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

CHEMINEMENTS PRIORITAIRES

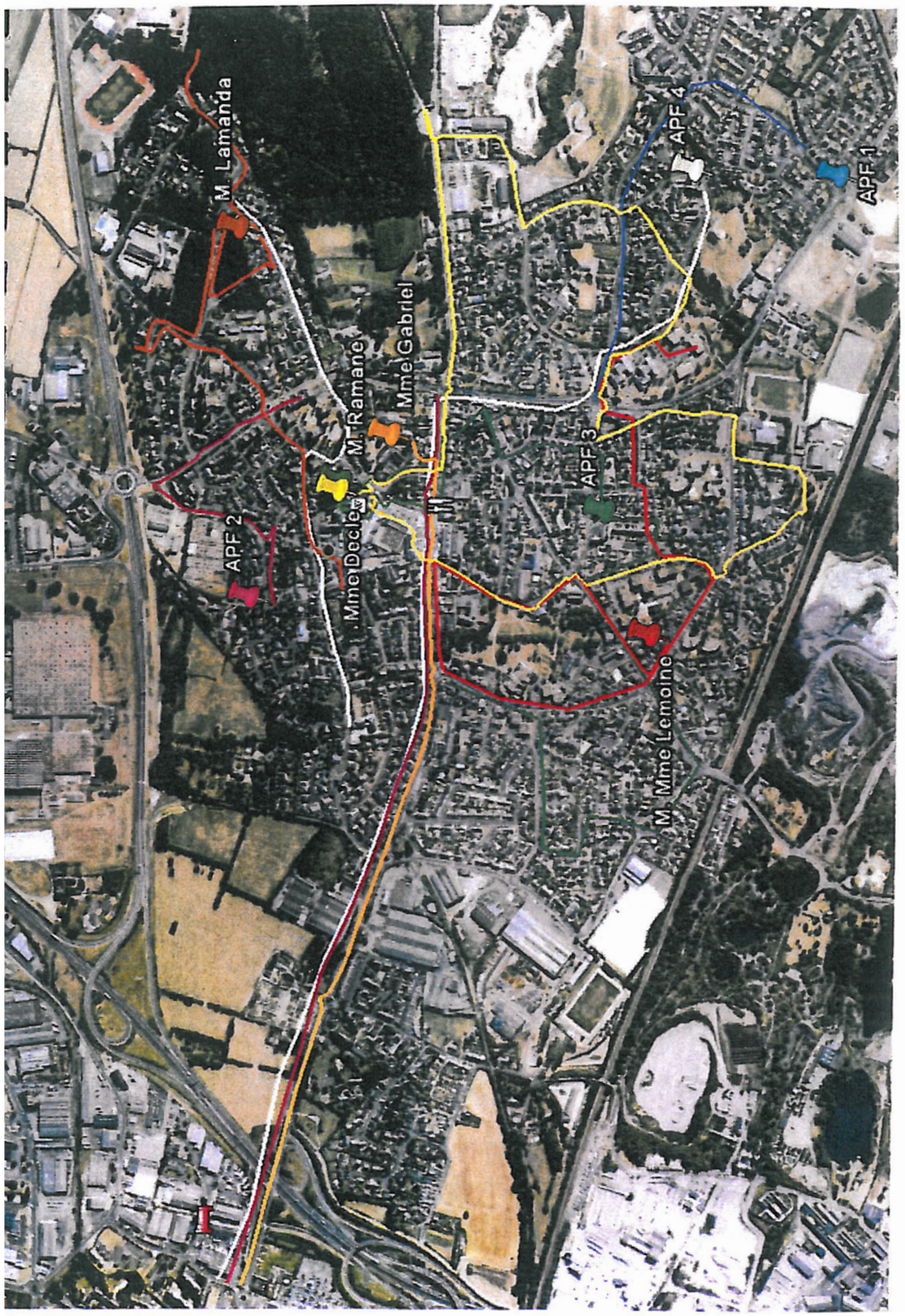

Saint-Barthélemy d'Anjou



Département du Maine et Loire

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

P.M.A.V.E.P. :

SYNTHESE DE L'ETAT

DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Type	Réglementation	Nombre de cas	Etat	Causes
Ressauts	(H<2cm L=1,20ml Distance entre 2 ressauts successifs 2,50 ml)	291	Abaissements de trottoirs : 423 (213)	
			ressauts > 2 cm : 74	
			Dépose/repose mobiliers : 4	
Equipement mobilier	bande contrastée 1,20 ml < H < 1,40 ml	2239	Lampadaires candélabres : 1823	
			Poteaux (tél, Edf, ...) : 85	
			Bornes, coffrets (tél, edf, cable,...) : 45	
			Feux, barrières, signalétique, ponts,....: 32	
			Divers (boîte, balcons, gouttière.....) : 12	
			Panneaux de police : 242	
Equipement mobilier	La hauteur des équipements est > 2,20 ml	264	mobilier en saillie, en porte-à-faux	hauteur de mâts et panneaux < 2,20 ml
			non respect de l'abaque de protection	
Equipement mobilier	non-conformité avec abaque de détection	270	Plots acier/fonte : 69	
			Plots « champignons » : 24	
			Boules, divers : 79	
			Béton gravillons lavés : 83	
			« hexagones » : 15	
Escaliers - pente d'accès	contraste 1ère et dernière marche, main courante	23	contraste 1ère et dernière marche : 8	
			main courante : 6	
			main courante sur pente d'accès : 8	

Saint-Barthélemy d'Anjou

Diagnostic Accessibilité Voirie & espaces publics
Synthèse Résultats

Type	Réglementation	Nombre de cas	Etat	Causes
Pente	(>5% | 10ml) palier de repos dévers (>2%)	10	de 5 à 28 %	origine, dénivelés topographie de la voie, voie approche des ponts (ferroviaires, routiers,...), abaissements de trottoirs sortie de garage
Largeur de trottoir	Largeur L>=1,40 ml	272	de 0 à 1,40 ml	absence origine, lotissements anciens, raquettes de rue,fossés et noues, ponts (ferroviaires, routiers,...), places de stationnement, pistes cyclables.
Largeur de trottoir	*« cheminement dégagé de tout obstacle »*.	914	Permanents : 665	Lampadaires, poteaux (Tel/Edf), Abribus,...: 275
				Coffrets, compteurs, armoires (Edf, Tel., Gaz, Cable),...: 155
				Panneaux, signalétique, feux... : 128
				Blocs, bornes, barrières, rochers,... : 42
				Arbres, haies,... : 19
				Places de stationnements (dont réservées) : 16
				Divers (Rails, boîtes aux lettres, murs...) : 29
			Ponctuels : 249	Autos, véhicules, camions, remorques, vélos,... : 141
				Arbres, haies, fleurs,... : 69
				Poubelles, sacs jaunes, containers,... : 29
				Chantiers, panneaux de chantier, de basket,... : 6
				Commerces, étals, terrasses, information,... : 4
Profil en travers	La pente < à 2%.	52	De 4 à 30 %	origine, sortie de garage,...
Revêtement	non lisse, non glissant, non meuble	75	Sol meuble ou glissant : 37	absence de revêtement (grave, gravillon...) Longévité des matériaux (ciment, poussier, Flaches, trous, fentes,...). Environnement inadapté (flaches et eau herbe, terre, sable/ciment, ...) eau stagnante, bois, orientation et mousses, dilatations aux ponts, racines des arbres,...
			rénovation de revêtement en mauvais état : 33	
			création de cheminement de parc : 5	
Traversée pour piéton	(L=1,20ml l=0,80ml : Bande d'Eveil de Vigilance)	670	marquage passage ou BEV usés : 972 (432)	création nécessaires (entrée et/ou sortie de voie,...)
			Marquage (création ou rénovation) : 2227 ml (232)	
			Refuge central (création) : 6 sites	

Saint-Barthélemy d'Anjou

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

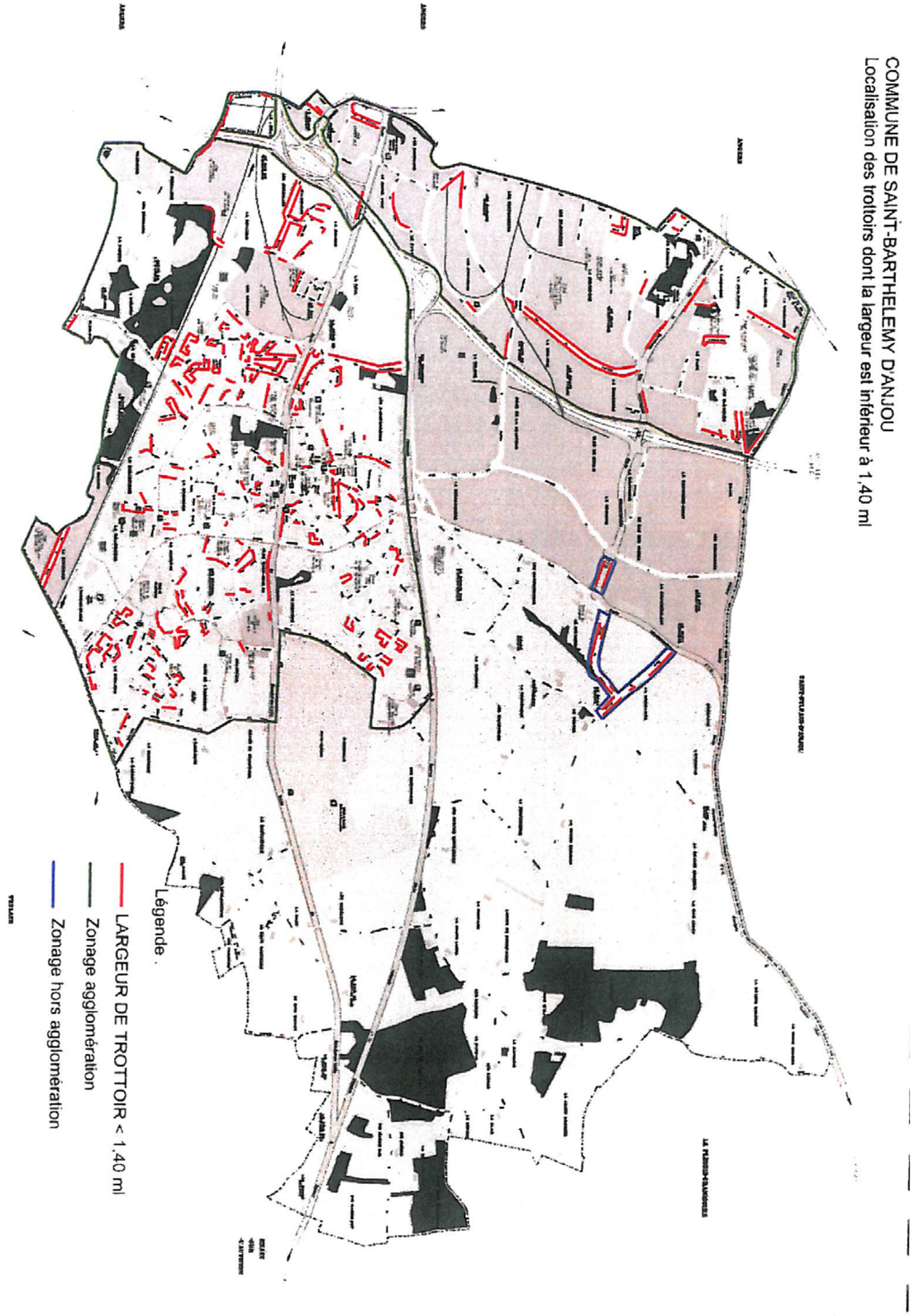

Diagnostic Accessibilité de la voirie espaces publics - Mobilier urbain non conforme

RUES	Bornes					Situation
Venaiserie	Acier	"champignons"	boules béton et autres	rondes en gravillons lavés	"hexagonales" béton	
Rue Manet						
Rue Corot						
Rue Matisse						
Rue de la Venaisene	14					en face le Collège de la Venaisene, dans le virage
Rue Jean Giono						devant le n°2
rue paul verlaine						
Rue François Mauriac	28					devant le complexe sportif de la Venaisene, et dans le virage qui retourne vers la rue Pierre de Coubertin
Rue Charles Peguy						
rue paul valéry						
Marmitière						
Rue de la Marmitière				42		devant le n°13, n°15, n°17
Walcourt						
Rue du Chemin Blanc						
Rue de Walcourt						
Rue de la Grée						
Rue de Longchamp						
Rue de l'Aumonene						
Centre-ville						
Rue Pierre de Coubertin					5	au niveau de la rue Paul Verlaine
Route d'Angers		3				devant le n°15
rue du Docteur Schwertzer						
rue Cezanne						
rue Pasteur						
Rue du Grand Pré						
Rue des Vignes						
impasse marie mercier						
rue de verdun						
Rue Renoir						
Rue René Bazin						
Rue Baccara						
Rue Canna						
Impasse de la Charmille						
chemin du Vercors						
rue du 11 novembre 1918		3				en face le chemin du Vercors
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen	7					passage vers la Place du Marché
rue Jean Lurçat		5				devant la Pharmacie
Impasse de la Chantene						
Place Jean XXIII		2				devant l'Hôtel de Ville
Place Salvador Allende						
Morlière						
avenue de la morlière					5	au niveau du passage qui traverse jusqu'à la place Georges Bizet
rue claude debussy						
square erik satie						
square charles gounod						
rue maurice ravel						
Square jules massenet						
rue camille claudel						
rue jean baptiste lully						
rue david d'angers						
rue auguste rodin						
rue antoine bourdelle						
allée jean antoine houdon						
allée jean philippe rameau						
rue hector berlioz						
Place Georges Bizet					5	passage jusqu'à l'Avenue de la Morlière
Rue d'Orghesti						
Rue Marc-Antoine Charpentier						
rue ginette neveu						
rue de la huetterie						

Commune de Saint-Barthélemy d'Anjou - Service technique

22/12/2009

Diagnostic Accessibilité de la voirie espaces publics - Mobilier urbain non conforme

RUES	Bornes					Situation
Venaiserie	Acier	"champignons"	boules béton et autres	rondes en gravillons lavés	"hexagones" béton	
Taillanderie						
rue croix de cheminée						
rue de la ranloue						
rue de la taillandene						
rue de la gabelle						
Jaurès						
rue jean jaurès			13			devant le tabac. spécificité, forme arrondi en béton.
Cité Brigitte						
impasse kennedy						
rue baudrier						
passage jules ferry						
avenue john kennedy						
rue jean mermoz						
rue jean moulin						
Hartuis						
rue germaine hartuis						
rue marcel bichot						
rue de la peuplerale						
Cité de la Lignerie						
rue de l'aubépine				15		devant les immeubles
rue des rosiers						
rue des platanes						
rue des saules						
rue des spirées						
avenue des tilleuls						
rue des cormiers						
avenue des charmes						
rue de la lignerie						
Oisonnière						
rue des ardoises						
passag des oisons						
passage de la maille						
passage du grand champ						
rue de la pernère						
rue de l'oisonnière						
rue victor hugo						
Ardoises						
rue joliot curie			6			dans le virage
Rillerie						
Rue de la rillerie						
impasse des cordelles						
rue des cordelles						
rue du champ de la douve						
Paperie						
Rue saint exupéry						
rue des lilas						
Rue du Grand Montrejeau						
Rue de Villechien						
rue des vergers	1			5		
rue des camelias						
rue de villechien						
place du puy heaume						
rue de la paperie	3			4		
Rangeardières						
Rue des rangeardières						
Héraudières						
Rue des héraudières						
Chauffour						
rue de Chauffour						
route de pignerolle						
route de pignerolle prolongement						
Secteur Est						
route de beaufort	11	2				en face des commercants et vers la Route d'Angers

Diagnostic Accessibilité de la voirie espaces publics - Mobilier urbain non conforme

RUES	Bornes					Situation
Venaiserie	Acier	"champignons"	boules béton et autres	rondes en gravillons lavés	"hexagones" béton	
Gemmetrie						
Rue de la gemmetrie						
impasse de la moncene						
rue des glycines						
rue de la chambrée						
rue du huit mai 1945	5					au niveau du passage le plus étroi
rue des launers			8			devant les conteneurs et à l'entrée du gymnase Gemmetrie
Centre Equestre						
rue du rocher						
rue de la Pellerinière						
Jaudette						
rue de la jaudette						
rue des closiers						
rue du pressoir						
Malmouche						
rue ghandi 1/2 ville angers						
passage du hanipet 1/2 ville angers						
rue du hanipet						
chemin des chesnaies 1/2 ville angers						
chemin de malmouche						
Banchais						
rue du petit moulin						
rue albert camus						
rue paul eluard						
rue haute des banchais 1/2 ville angers						
ruelle des banchais						
Claveries						
rue de la pignonière						
rue de la claverie						
rue champs des poiriers						
rue de saillene						
route de paris 1/2 ville angers						
rue héléne boucher						
Secteur rural						
Chemin du colombier						
chemin de mongazon						
Route du plessis grammoire		1				devant le Garage Renault
Zone Industrielle						
Rue du Cloteau						
Rue Maurice Gestin						
VC 5 La Pignonnière au rond-point du Colombier						
Rue du Cul d'Anon (1/2 Ville d'Angers)						
Rue du Bois Rinier						
Rue du Paon						
Boulevard des Bretonnière			60			devant chez Cointreau
Rue du Chêne Vert						
Rue de Champfleur						
Boulevard de la Romanerie						
Boulevard de la Chantene						
Rue des Portières				17		5 au niveau du carrefour et 12 devant le centre automobile de la ville d'Angers
Rue de la Gibaudière						
Rue du Pâtis						
Carrefour Molière						
TOTAL	**69**	**24**	**79**	**83**	**15**	**270**

Commune de Saint-Barthélemy d'Anjou - Service technique 22/12/2009

Saint-Barthélemy d'Anjou

Département du Maine et Loire

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

P.M.A.V.E.P. :

NOMBRE ET LOCALISATION

DES PLACES DE STATIONNEMENT RESERVE

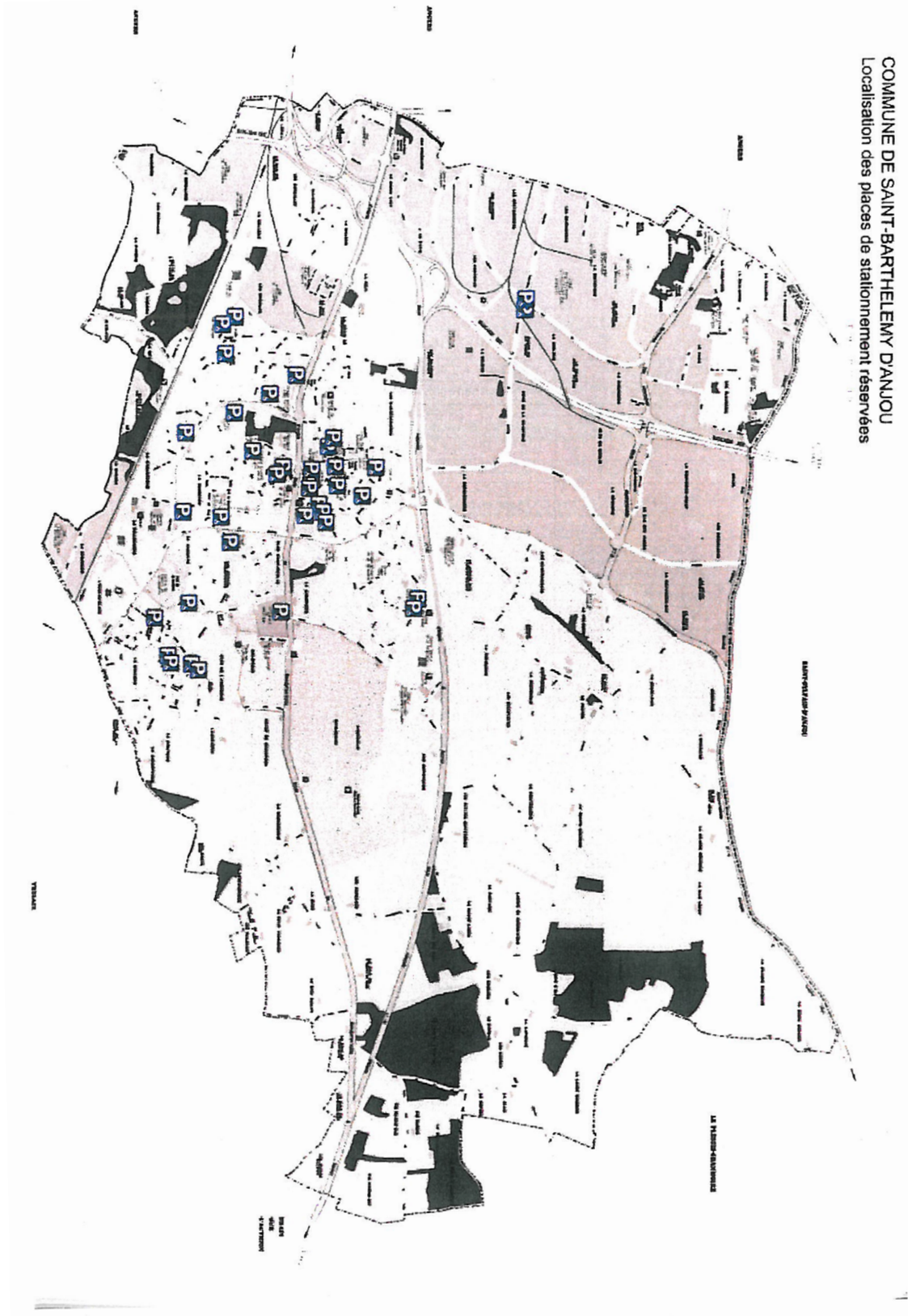

Localisation des places de stationnement réservé

Secteurs	Rue	Situation	Bâtiments concernés
Centre-ville	Cressonnière	Deux places	Complexe de la Cressonnière
Centre-ville	Parking Hôtel de Ville	trois places sur le deuxième parking	Hotel de Ville / THV / Eglise
Centre-ville	Place des droits de l'Homme et du Citoyens	devant le C.C.A.S	C.C.A.S
Centre-ville	Place Jean XXIII	deux places sur le côté de l'église	Hotel de Ville / THV / Eglise
Centre-ville	Place Salvador Allende	trois places sur le parking	
Centre-ville	Route d'Angers	sur le parking de la maison médicale	Maison médicale
Centre-ville	rue Cezanne	devant le numéro 19	
Centre-ville	rue du Docteur Schweitzer	sur le parking du cimetière	Cimetière
Centre-ville	rue du Grand Pré	deux places devant le numéro 10	
Centre-ville	rue du Grand Pré	deux places devant le numéro 12	
Centre-ville	rue du Grand Pré	sur le parking	
Centre-ville	rue Jean Lurçat	deux places sur le parking face à la place Allende	
Cité Brigitte	passage Jules Ferry	sur le parking	Ecole Jules Ferry
Gemmetrie	rue de la Gemmetrie	devant le groupe scolaire Jules Ferry	Ecole Jules Ferry
Gemmetrie	rue de la Gemmetrie	devant le numéro 7	
Gemmetrie	rue de la Gemmetrie	devant le numéro 21	
Gemmetrie	rue de la Gemmetrie	face au numéro 43	
Gemmetrie	rue de la Gemmetrie	sur le parking qui jouxte la rue de la Lignerie	Complexe de la Gemmetrie
Hartuis	rue Germaine Hartuis	devant le numéro 16	Ecole Pierre et Marie Curie / maison de l'Enfance
Jaudette	rue du Pressoir	devant le numéro 38	
Jaurès	rue Jean Jaurès	au feu avec la rue de la Jaudette	Centre commercial
Morlière	Place Georges Bizet	deux places sur le parking	
Morlière	rue Antoine Bourdelle	devant le numéro 1	
Morlière	rue Antoine Bourdelle	devant le numéro 14	
Morlière	rue d'Orghesti	devant le numéro 2	
Morlière	rue d'Orghesti	devant le numéro 19	
Oisonnière	rue de l'Oisonnière	devant le numéro 5	
Oisonnière	rue Victor Hugo	deux places sur les parkings du complexe des Ardoises	Complexe des Ardoises
Secteur Est	route de Beaufort	parking du commissariat de police	Commissariat
Secteur Est	route de Beaufort	devant le numéro 84	
Venaiserie	rue François Mauriac	deux places devant le complexe de la Venaiserie	Complexe de la Venaiserie
Walcourt	rue de Walcourt	parking groupe scolaire de la Jaudette	Ecole de la Jaudette
Zone industrielle	Carrefour Molière	deux places sur le rond-point Morlière	Z.I.

Commune de Saint-Barthélemy d'Anjou - Service technique 19/10/2009

Saint-Barthélemy d'Anjou

Département du Maine et Loire

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

NATURE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

PENTE
- Reprofilage de pente

LARGEUR DE TROTTOIR
- Agrandissement de trottoir ou suppression de trottoirs surélevés
- Création de « zones de rencontre »

PROFIL EN TRAVERS
- Reprofilage de profil en travers

REVETEMENT
- Rénovation de revêtement de trottoir ou de cheminement

TRAVERSEE POUR PIETONS
- Abaissements de bordures de trottoirs
- Création ou rénovation de bande d'éveil de vigilance (bande podotactile)
- Création d'ilots centraux ou refuges aux passages piétons

RESSAUTS
- Abaissement de bordures de trottoirs

EQUIPEMENT MOBILIER
- Dépose de mobilier existant non conformes à l'abaque de détection
- Pose de bornes, mobilier et potelets en conformité avec l'abaque de détection
- Dépose / repose de mobilier ou mâts de panneaux faisant obstacle au cheminement ou d'une hauteur inférieure à 2,20 ml
- Pose de mobilier prévenant un mobilier inférieur à 2,20 ml
- Pose d'une bande de vigilance contrastée sur mobiliers (mâts, candélabres et autres mobiliers) sur une hauteur comprise entre 1,20 ml et 1,40 ml
- Dépose/repose de mobiliers faisant obstacle au cheminement

ESCALIERS PENTES D'ACCES
- Pose de lices, gardes corps et mains courantes aux pentes d'accès et aux escaliers
- Pose de bandes d'éveil de vigilance aux premières et dernières marches d'escaliers

STATIONNEMENT RESERVE
- Création de places de stationnement réservées : Accueil de loisirs Planète enfants (rue Paul Verlaine ex école de la Venaiserie), parking du complexe sportif de la Gemmetrie
- Rénovation du marquage au sol des places de stationnement réservées non conformes

SIGNALETIQUE
- Pose de mâts et plaques de rues
- Mise en place de dispositifs sonores aux feux de signalisation Jaudette et Route de Beaufort (acquisitions de télécommandes pour personnes non voyantes)

Saint-Barthélemy d'Anjou



Département du Maine et Loire

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

P.M.A.V.E.P. :

PROGRAMME ET COUTS DES TRAVAUX

DE MISE EN ACCESSIBILITE

TRAVAUX VRD	Localisation	Coût TTC	2009	2010				2011					2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			TTC	TTC				TTC					TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
				Projet Vendenne	Projet Olivoie	ZAC Cordelles	Programme voirie	Après Travaux EU EP CIAL Eligible compris dans Rénovation voirie	Après les constructions rue du colombier	Dans le cadre des constructions des Bancelais	Programme Voirie	407 581,03	Programme Voirie	Programme voirie	Programme Voirie	Programme Voirie	Programme Voirie	Programme Voirie	Programme Voirie	Programme Voirie
Rue Henri Bazin		6 149 €																		
Rue Rémi Belleau		13 406 €																		
Rue du Grand Pré		18 799 €																		
Rue des Vignes		11 626 €																		
Rue Pasteur		3 276 €										3 211,00 €								
Chemin de randonnée		82 975 €	25 151 €				67 824,00 €													
Route d'Angers		22 013 €			22 013,01 €															
Rue de Verdun		61 533 €	10 846 €																	
Rue Pointe de Coudrais		9 265 €														9 264,50 €				
Rue de l'Ancienne		5 649 €														5 646,50 €				
Rue de Longchamp		3 621 €														3 620,50 €				
Rue de la Gare		27 841 €														21 696,50 €				
Rue de Vrigonnet		21 598 €																		
Rue du Chemin Blanc		27 696 €										5 337,00 €	5 337,00 €							
Rue de la Martellière		10 674 €																		
Rue Paul Valéry		15 254 €			16 254,00 €															
Parc de la Grange aux Chênes		18 711 €	10 711 €																	
Rue de la Vrangerie		21 398 €			21 398,00 €															
Rue Chaintre Peguy		29 201 €					29 281,00 €													
Rue Frangois Mauriac		40 600 €			40 959,50 €															
Rue Paul Valentin		8 199 €			8 199,00 €															
R I		59 141 €	1 169 €																	
Rue Jean Gloro / Chemin 125		17 508 €	7 711 €				- €					565 282,38								
Rue de la Vanaderie		11 011 €			11 811,00 €															
Rue de la Gaîtrie		31 563 €																		
Rue Cloud		14 554 €																		
Rue Paul Vaillant		59 141 €											18 787,00 €							
Rue Jean Gloro / Chemin 125													16 554,00 €							
Rue de la Vanaderie													31 563,00 €							
Rue de la Gaîtrie																				
Rue Cloud																				
Rue Paul Valentin																57 962,00 €				
Rue Frangois Mauriac																				
Rue Paul Valentin															

SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE

La Loi du 11 février 2005

- **Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

- **Diagnostic de la voirie et des espaces publics**

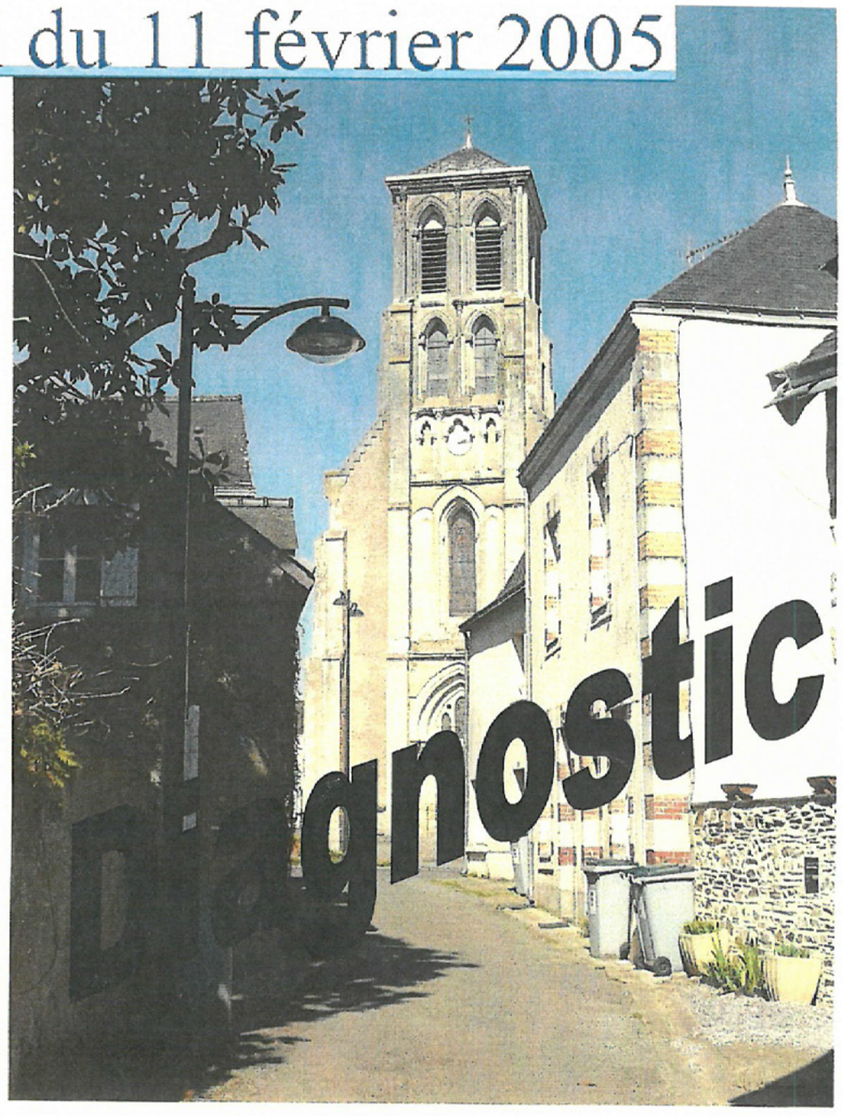

Le périmètre d'étude

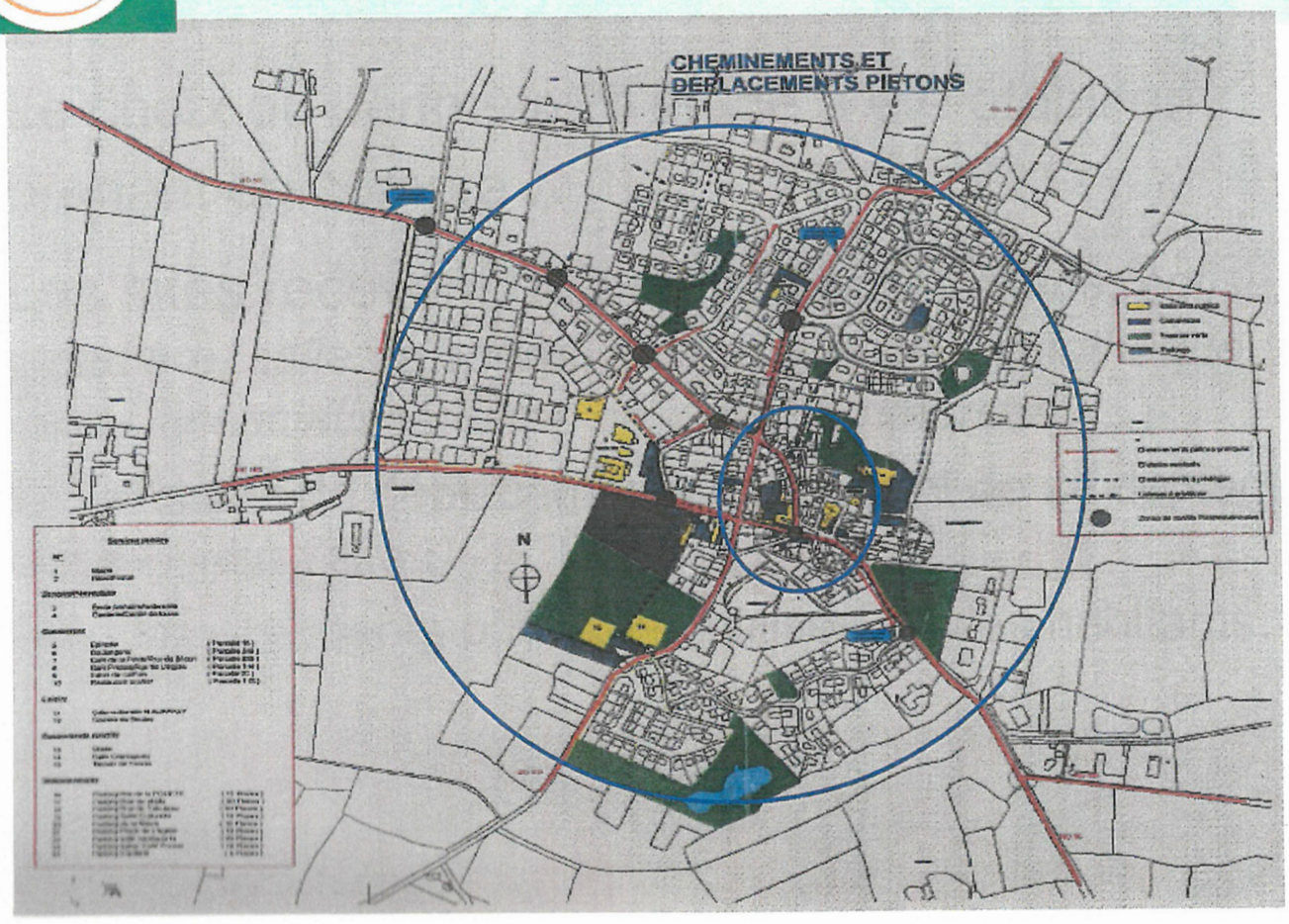

Le choix du périmètre d'étude

- Le choix du périmètre d'étude a été établi en prenant en compte :
- Les sites recevant du public (*écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, salle culturelle, bibliothèque, salles associatives, aires de jeux, commerces, …*)
- Les chaines de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site.
- Les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

Synthèse du Diagnostic

- La commune a une topographie relativement accidentée sur le périmètre d'étude .
- Par contre , les dévers des trottoirs sont généralement conformes de 1 à 3 % maxi
- Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1m40 et sont parfois non praticables
- Certains passages piétons sont relativement bien aménagés , mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance (BEV) , ni contraste tactile sur la chaussée permettant de guider les personnes malvoyantes . Des passages piétons sont entièrement à créer .
- Les parkings sont relativement bien implantés , avec places pour GIC-GIG (Stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre). Par contre leur accès est pour certains , à améliorer .
- Les stationnements le long des rues sont matérialisés (avec 2 places limitées au VIVAL et 2 places limitées à la boulangerie) . Le nombre de stationnements est insuffisant. .
- Les places de stationnements et les passages piétons , place de l'église , vont être revus lors du réaménagement de l'ilot central
- Les bandes de contraste visuel sont absentes sur une partie du mobilier urbain .

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

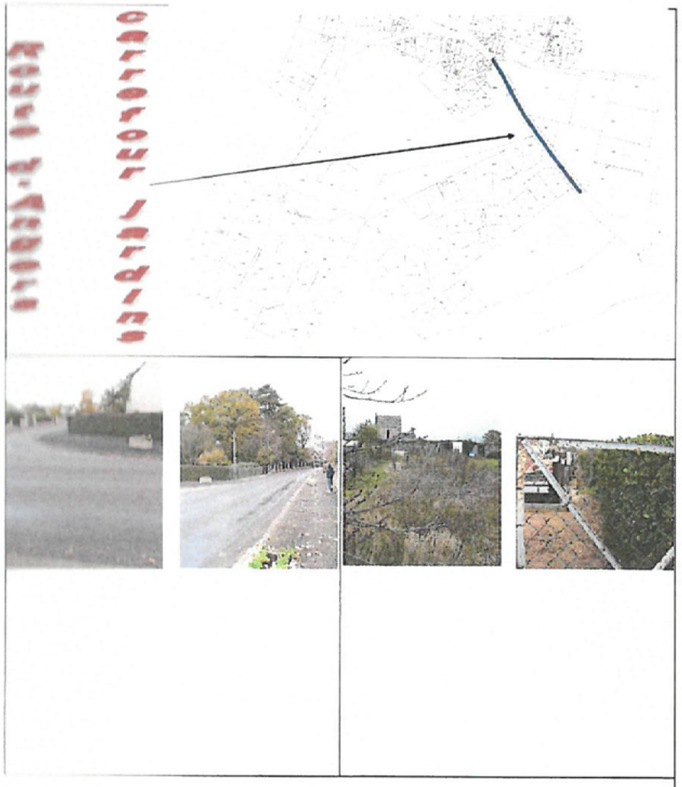

Route d'Angers (carrefour jardins)

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Supérieur à 1,20
Pente du trottoir		3%
Devers du trottoir		1%
Obstacles		
Observations		Voie à créer à travers les jardins communaux

Stationnement

Nombre de places		
Révêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut	A créer	
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Etablissements Recevant du Public

Observations générales

Un passage piétons à créer et un cheminement à faire dans les jardins communaux

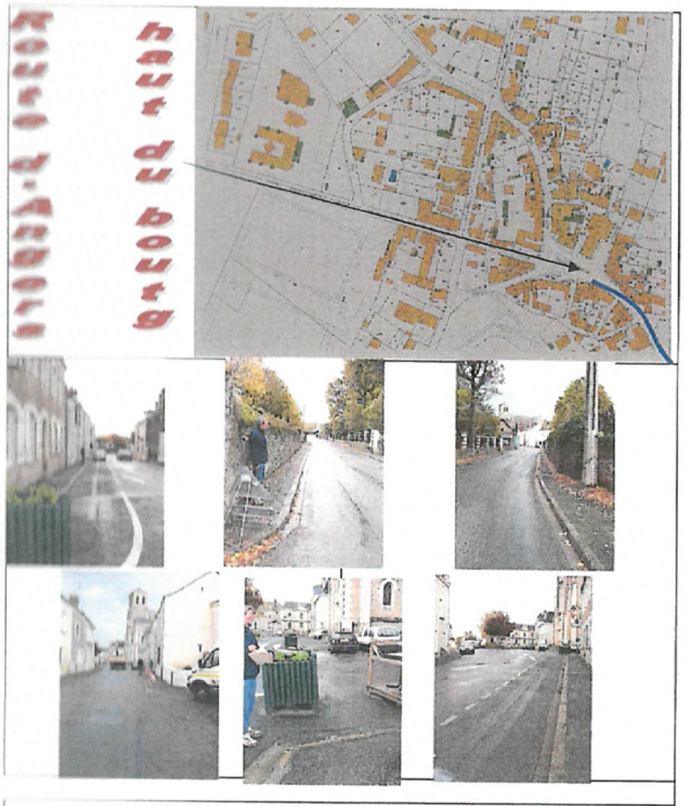

Route d'Angers haut du bourg

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		1m
Pente du trottoir		6%
Devers du trottoir		2%
Obstacles		Réverbère et perrons d'entrées particuliers
Observations		

Stationnement

Nombre de places		5 places
Révêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Moyen
Pente		6%
Dévers		2%
Ressaut avec le trottoir		14cm
Signalisation		Néant

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut		
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Etablissements Recevant du Public

Observations générales

Trottoirs à élargir d'un côté avec création chicane et réduction des places de parking de 5 à 3.





Route de Bécon

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		90 cms mais absent en bas à droite
Pente du trottoir		7%
Devers du trottoir		1 CM
Obstacles		Une maison coté droit, des poteaux électriques
Observations		

Stationnement

Nombre de places		4
Révêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Bon
Pente		7%
Dévers		1%
Ressaut avec le trottoir		13 cm
Signalisation		Marquage au sol

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut		
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Non

Observations générales

Etablissements Recevant du Public



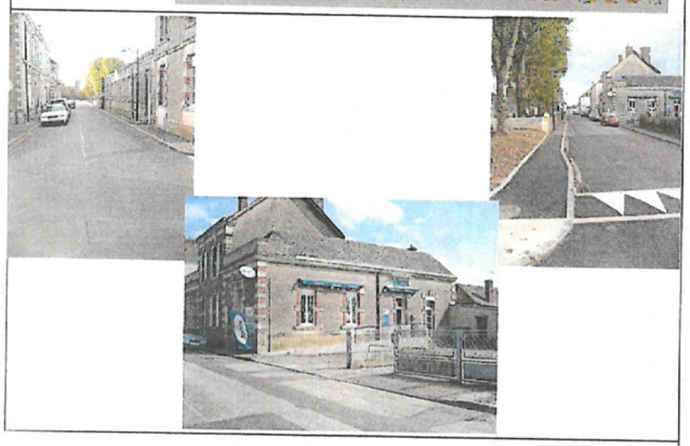

Rue de la Corderie

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		80 cm
Pente du trottoir		sans
Devers du trottoir		2 cm
Obstacles		Marches coté impair, poteaux électriques coté pair
Observations		

Stationnement

Nombre de places		6 places + 2 réservées VIVAL (arrêt maxi 15 minutes)
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Pente		Néant
Dévers		2%
Ressaut avec le trottoir		8 cm
Signalisation		Bonne

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut	8 cm	
B.E.V	Néant	
Largeur	300,00	
Marquage au sol	Bon	

Observations générales

La mise aux normes semble difficile, la largeur de la voirie ne permet pas d'agrandir le trottoir sans supprimer les places de stationnement. De plus dans le sens Le LOUROUX vers centre bourg, nous sortons d'une zone trente avec plateau. Le rétrécissement risquerait de créér un bouchon aux heures de rentrée et sortie d'école.

Etablissements Recevant du Public

Une épicerie avec rampe d'accès
Un local pour l'accueil des anciens
Un jeu de boules de fort
L'accès au terrain de football
L'accès aux locaux des associations

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Très difficile
Difficile
Moyennement facile
Facile

Rue Neuve

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		80 cms côté pair, absent par endroit côté impair
Pente du trottoir		sans
Devers du trottoir		2 cms
Obstacles		Marches côté impair, poteaux électriques côté pair
Observations		Il semble difficile d'améliorer la sécurisation piétons, la création d'un trottoir adapté nécessite la suppression des places de parking , faut il acquérir du terrain pour en créer ?

Stationnement

Nombre de places		14
Révêtement	Nature	Sur la chaussée, (enrobé)
	Etat	Bon
Pente		Néant
Dévers		Néant
Ressaut avec le trottoir		8 cms
Signalisation		Marquage au sol

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut	2 cm	
B.E.V	Absence de bandes pododactiles	
Largeur	1m40	
Marquage au sol	Bon	

Etablissements Recevant du Public

Une boulangerie, inaccessible en fauteuil.













Observations générales

La circulation des piétons est difficile côté pair, (poteaux électriques, absence de trottoirs en partie résolue par la pose de balisette, largeur insuffisante.)
Côté pair le trottoir n'est pas assez large et de nombreuses marches empiètent sur celui-ci.



Carrefour rue du Stade-CD 56

Voirie

Revêtement	Nature	bi-couche
	Etat	mauvais état
Largeur du trottoir		Supérieure à 1,40
Pente du trottoir		sans
Devers du trottoir		2 cms
Obstacles		Marches, poteaux électriques et voitures en stationnement
Observations		La rue du Stade est en parfait état et aux normes

Stationnement

Nombre de places		4 places sur la voirie et 13 sur le parking à proximité.
Révêtement	Nature	enrobé sur les 4 places et bi-couches sur le parking
	Etat	Bon
Pente		Néant
Dévers		Néant
Ressaut avec le trottoir		10 cm côté impair, 2 cm côté pair
Signalisation		Marquage au sol

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut	10 cm côté impair	
B.E.V	non	
Largeur	300	
Marquage au sol	bon	

Etablissements Recevant du Public





Observations générales

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Carrefour CD56 RD104

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Supérieur à 1,20
Pente du trottoir		1%
Devers du trottoir		1%
Obstacles		1place de parking à supprimer et rectifier ressauts troffoirs
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Parking à proximité
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut	14cm	14cm
B.E.V	néant	Néant
Largeur	3m	à créer
Marquage au sol	Bon	Néant

Etablissements Recevant du Public

Observations générales

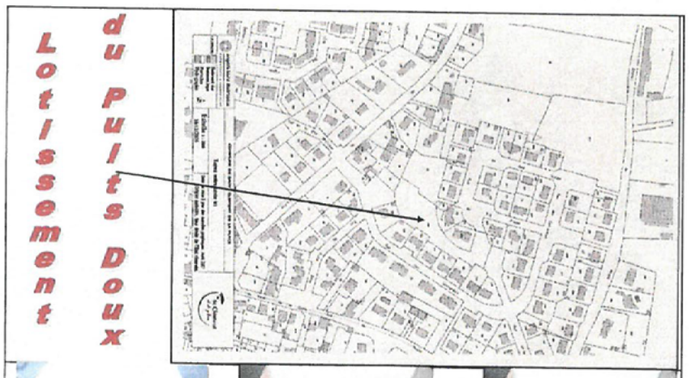



Lotissement du Puits Doux

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Supérieur à 1,20
Pente du trottoir		De 2 à 5%
Devers du trottoir		2%
Obstacles		Réverbères, Panneaux et Voitures.
Observations		Il manque quelques places de stationnement

Stationnement

Nombre de places		4 devant les locatifs (insuffisant)
Révêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Moyen
Pente		Plan
Dévers		2%
Ressaut avec le trottoir		Sans
Signalisation		Aucune

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut		
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Etablissements Recevant du Public

Observations générales

De nombreux chemins piétons. Pour certains revoir la largeur et le revêtement.
Créer des passages piétons et sécuriser les entrées et sorties.
Aménager des parkings avec signalisation .
Reculer les réverbères et déplacer les panneaux de signalisation.
Faire déplacer les containers.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

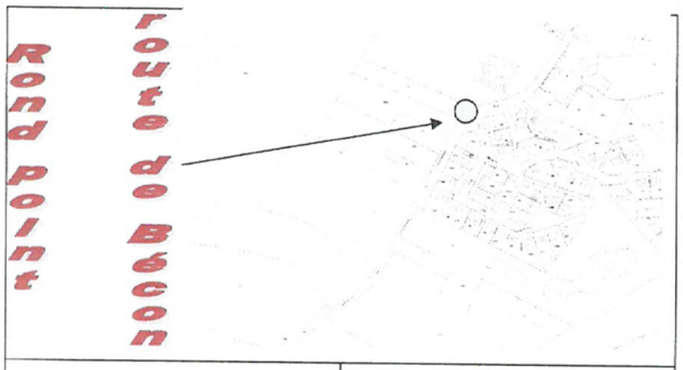





Rond Point route de Bécon

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		1,40 des deux côtés
Pente du trottoir		10 % Côté lotissement
Devers du trottoir		2%
Obstacles		Sans
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Néant (Parking salle Nicolas Touzaint)
Révêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut	2cm	2cm
B.E.V	Sans	Sans
Largeur	Supérieur à 1,20m	Supérieur à 1,20m
Marquage au sol	Bon	Bon

Etablissements Recevant du Public

Accès complexe sportif Nicolas Touzaint

Observations générales

Absence de signalisation verticale et bandes podotactiles

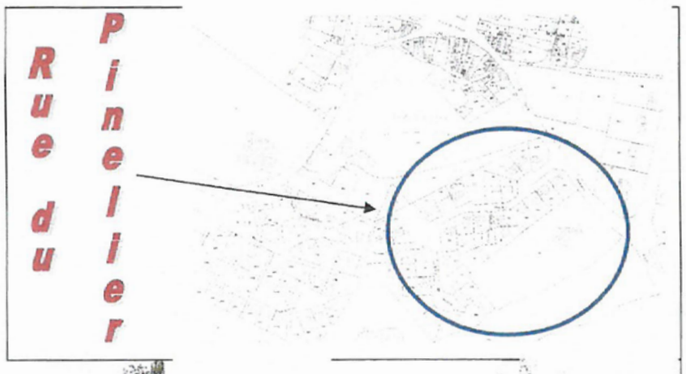



Rue du Pinelier

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Supérieur à 1,20
Pente du trottoir		1%
Devers du trottoir		Plan
Obstacles		Arbres, voitures, réverbères, borne incendie.
Observations		

Stationnement

Nombre de places		A créer
Révêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut	A créer devant la sortie de l'étang	
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Etablissements Recevant du Public

Observations générales

De nombreux obstacles sur les trottoirs. Des parkings à créer et un arbre à abattre. Une borne incendie à déplacer.

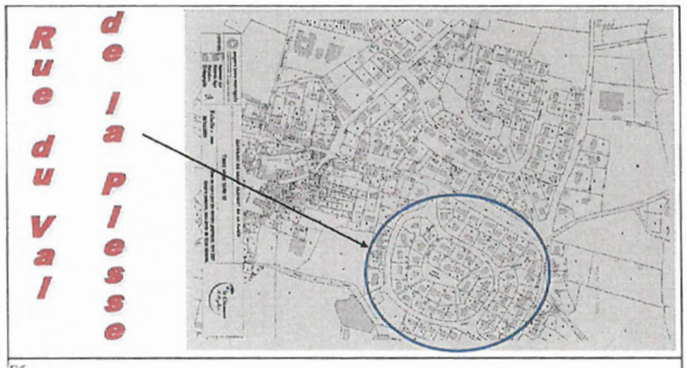









Observations générales

Rue du Val de la Plesse

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		1,40 côté pair
Pente du trottoir		6%
Devers du trottoir		3%
Obstacles		Voitures sur trottoirs
Observations		Largeur chaussée 6,20m

Stationnement

Nombre de places		Néant
Révêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons (à voir et positionner)

	Création côté pair, impasse Brionneau	Création rue du Champ de la Fontaine
Ressaut		
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Etablissements Recevant du Public







Observations générales

Travail assez lourd nécessitant l'élargissement de la voie après rachat des terrains en bordure.
Le cimetière doit être réaménagé sur l'entrée.

Rue du Tabuteau

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Pas de trottoirs
Pente du trottoir		
Devers du trottoir		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de stationnement dans la rue, un parking à chaque extrémité
Révêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut		
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Néant

Etablissements Recevant du Public

Un des accès à **la salle culturelle** et au parking de la mairie.
Un des accès au lotissement du Moulin de la Croix.
Un des accès au **cimetière.**

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

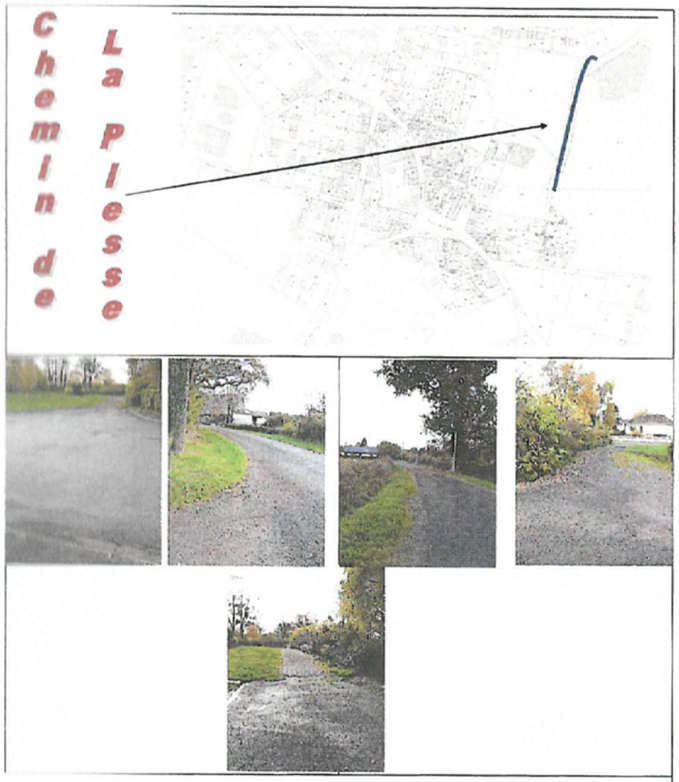

Observations générales

Prévoir trottoirs, largeur fossé 1,20, largeur berne 1,40 sur une longueur de 140m
Prévoir éclairage public 3 poteaux.

Chemin de La Plesse

Voirie

Revêtement	Nature	Bi-couche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		Néant
Pente du trottoir		Néant
Devers du trottoir		Néant
Obstacles		Néant
Observations		Création d'un trottoir

Stationnement

Nombre de places		Parking salle culturelle
Révêtement	Nature	bi-couche
	Etat	bon
Pente		1%
Dévers		3%
Ressaut avec le trottoir		sans trottoir
Signalisation		Marquage au sol bon

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut		
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Etablissements Recevant du Public

Salle Culturelle Hugues Haufray

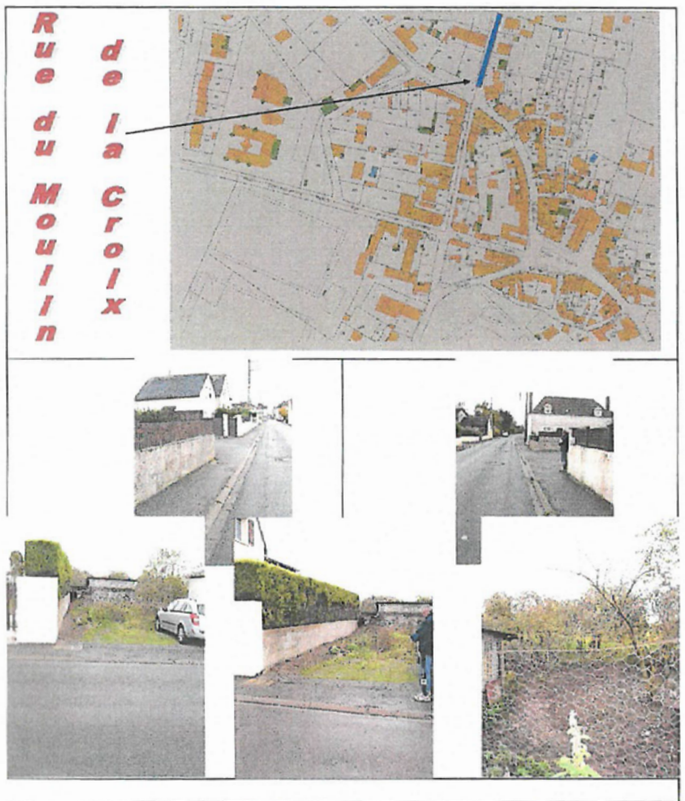

Observations générales

Rue du Moulin de la Croix

Voirie

Revêtement	Nature	
	Etat	
Largeur du trottoir		
Pente du trottoir		
Devers du trottoir		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		
Révêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons (à voir et positionner)

	A	B
Ressaut		
B.E.V		
Largeur		
Marquage au sol		

Etablissements Recevant du Public



Saint CLEMENT de la PLACE

Les solutions techniques





Route d'Angers (carrefour jardins)

Un passage piétons est à créé.
Un panneau est a surélevé.
Un passage piétons peut être créer dans les jardins communaux mais le débouché tombe sur un chemin privé, affaire à régler.

Observations générales

Un passage piétons à créer et un cheminement à faire dans les jardins communaux.

Etablissements Recevant du Public

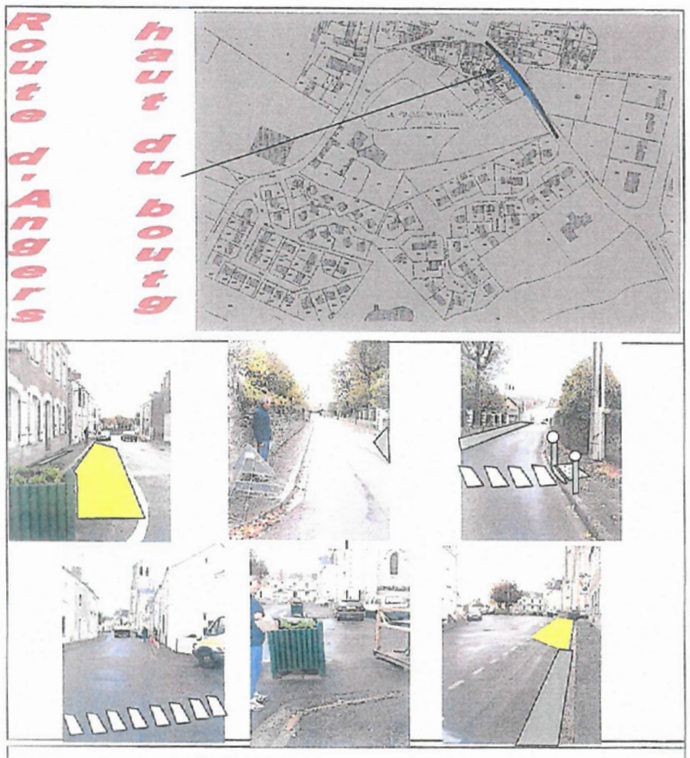

Route d'Angers haut du bourg

2 places de stationnement seront supprimées.
Le trottoir sera élargi.
Un passage piétons sera créer à la hauteur de la rue du puits salé.
Un deuxième sera créer face au jardin de Marcel Evain.

Observations générales

Trottoirs à élargir d'un côté avec création chicane et réduction des places de parking de 5 à 3.
Creation de 2 passages piétons

Etablissements Recevant du Public

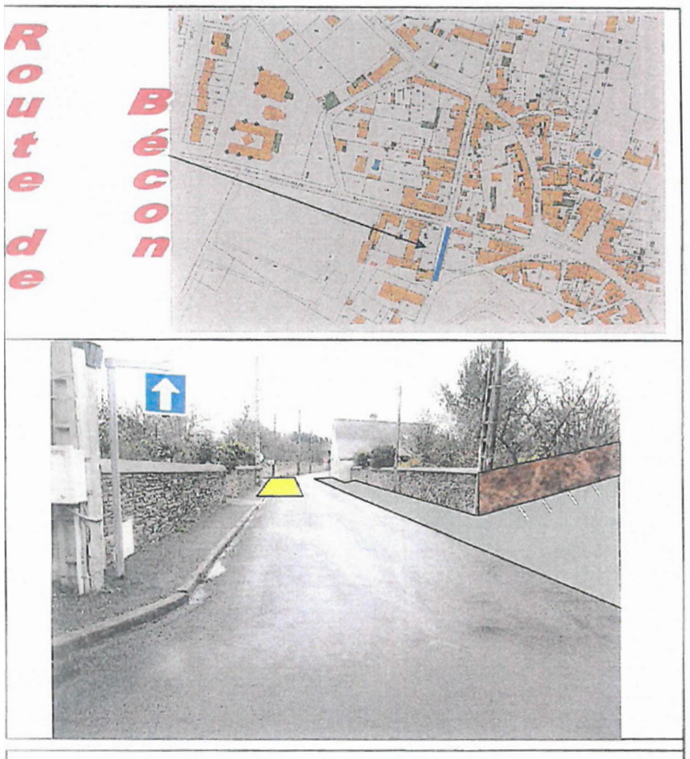

Route de Bécon

L'élargissement du trottoir coté droit est obligatoire et la création d'un parking sur l'ancien terrain Chatenay est à l'étude.

Observations générales

Etablissement Recevant du Public

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

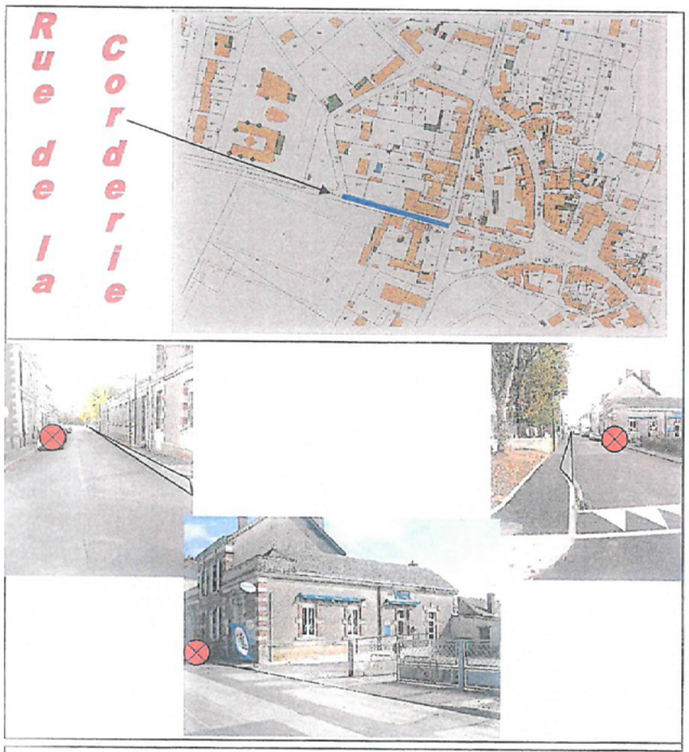

Rue de la Corderie

L'élargissement du trottoir coté Y.Guideau est obligatoire, le stationnement devra être supprimé pour une bonne fluidité du trafic. Il serait souhaitable de créer des parkings à chaque extrémité de la rue. En effet de nombreux ERP se situent ou se situeront dans ce secteur.

Observations générales

La mise aux normes semble difficile, la largeur de la voirie ne permet pas d'agrandir le trottoir sans supprimer les places de stationnement. De plus dans le sens Le LOUROUX vers le centre bourg, nous sortons d'une zone trente avec plateau. Le rétrécissement risquerait de créer un bouchon aux heures de rentrée et sortie d'école.

Etablissements Recevant du Public

Une épicerie avec rampe d'accès
Un local pour l'accueil des anciens
Un jeu de boules de fort
Relogement des associations



Rue Neuve

La rue Neuve est un axe droit qui doit voir élargir un de ces trottoirs côté impair et voir une création côté pair devant la maison avancée dans la rue.
Le passage piétons doit être sécurisé.
Cette rue sera un des accès à notre futur centre commercial.

Observations générales

La circulation des piétons est difficile côté pair, (poteaux électriques, absence de trottoirs en partie résolue par la pose de balisette, largeur insuffisante.)
Côté pair le trottoir n'est pas assez large et de nombreuses marches empiètent sur celui-ci.

Etablissements Recevant du Public

Une boulangerie, inaccessible en fauteuil.



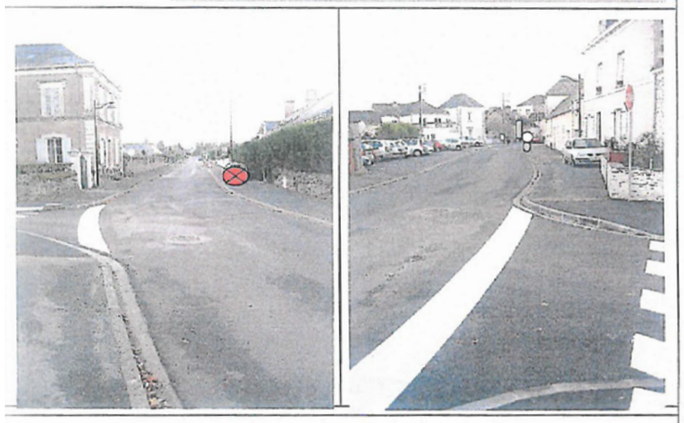

Carrefour rue du Stade-CD 56

La rue du stade est refaite dans sa longueur et tient compte des nouvelles normes de circulation, sur le CD 56 le passage piétons doit être réaménagé.
Les trottoirs sont suffisament larges mais sont en mauvais état et devront être refaits.

Observations générales

Créer un bateau devant le passage piétons et mettre une bande pododactile et 2 potelets

Etablissements Recevant du Public



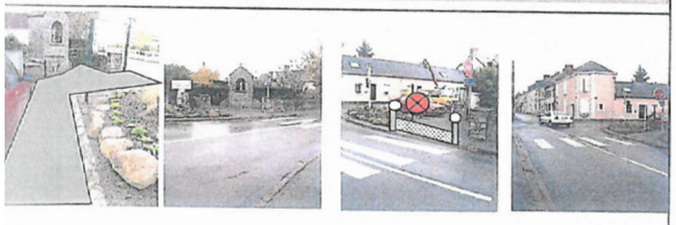

Carrefour CD56 RD104

Un cheminement est à créer sur le parking.
Un passage piétons est à réaliser et sécuriser.

Observations générales

Créer des bateaux devant les passages piétons.
Installer des bandes pododactiles et des potelets.

Etablissements Recevant du Public

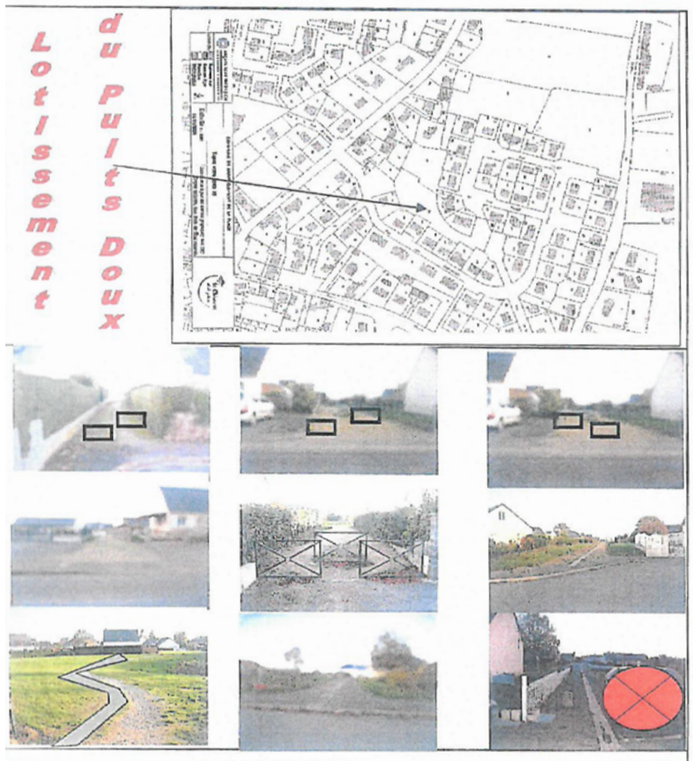

Lotissement du Puits Doux

L'utilisation des nombreux chemins et voies pompiers facilite une circulation douce dans le lotissement.
Une autre possibilité est de passer le lotissement en circulation mixte à 20 k/h; la priorité étant au plus faible : d'abord le piéton suivi du cycliste et des engins motorisés.

Observations générales

De nombreux chemins piétons. Pour certains revoir la largeur et le revêtement. Créer des passages piétons et sécuriser les entrées et sorties.
Aménager des parkings avec signalisation .
Reculer les réverbères et déplacer les panneaux de signalisation.
Faire déplacer les containers.

Etablissement Recevant du Public

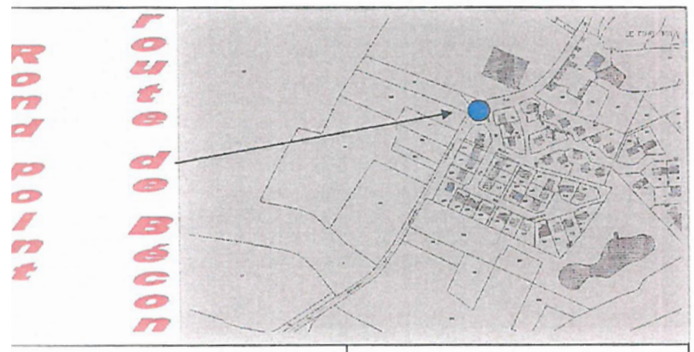

Rond Point route de Bécon

Les passages piétons existent mais doivent être sécurisées.
Le dénivelé est important sur le coté du lotissement des Vauguenais.



Observations générales

Absence de signalisation verticale et bandes podotactiles

Etablissements Recevant du Public

Accès complexe sportif Nicolas Touzaint

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du Pinelier





Rue du Pinelier

De nombreux véhicules sont garés sur les trottoirs.
Des parkings doivent être matérialisés.
Des réverbères doivent être déplacés.
Une borne incendie doit être déplacée.
Un chêne empiétant sur le trottoir doit être contourné.
Un passage piétons doit être créé.
Il faut peut être dans ce lotissement appliquer une circulation mixte et réduire la vitesses à 20 kh

Observations générales

De nombreux obstacles sur les trottoirs. Des parkings à créer et un arbre à abattre.
Une borne incendie à déplacer.

Etablissements Recevant du Public

Rue du Val de la Plesse



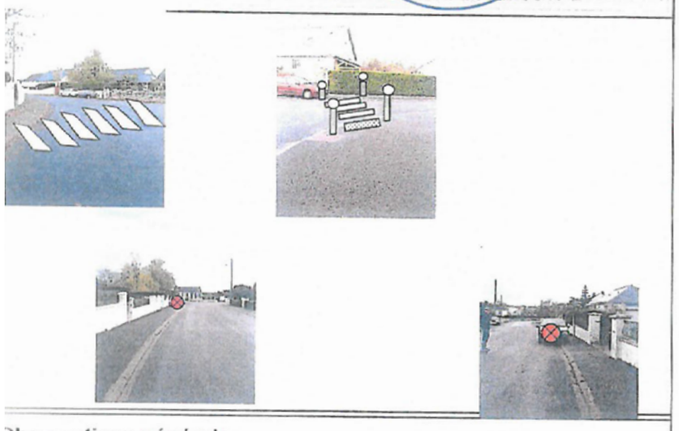

Rue du Val de la Plesse

Le lotissement possède des trottoirs assez larges et seuls des passages piétons sont à créer.
Ce lotissement a une sortie possible vers le chemin de La Plesse qui fait parti des voies à aménager.
Une deuxième sortie est envisagée pour le bas du lotissement et cette deuxième sortie peut emprunter deux tracé pour rejoindre le centre du bourg ; ces solutions sont à l'étude et seront arrêtées courant de l'année prochaine.

Observations générales

Etablissements Recevant du Public

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

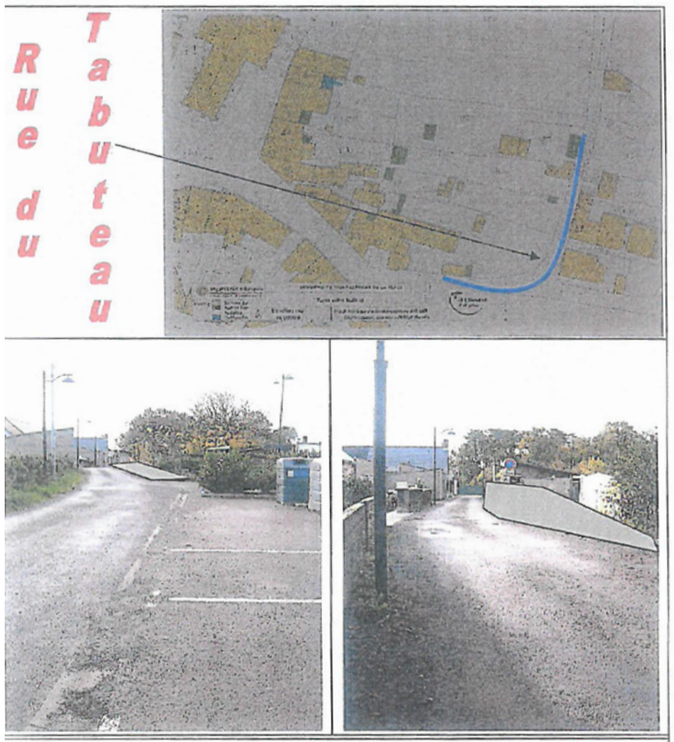

Rue du Tabuteau

Dans le prolongement du chemin de la Plesse, cette rue ne comporte pas de trottoirs et est bordée sur un coté par des maisons et de l'autre coté par des murs en ardoise clôturant des jardins. Elle présente un profil assez sinueux avec un virage très marqué et est sur la fin de la voie bordée par le cimetière. Ce dernier devra être réduit sur l'entrée afin d'ouvrir la rue du Tabuteau à la circulation.

Observations générales

Travail assez lourd nécessitant l'élargissement de la voie après rachat des terrains en bordure.
Le cimetière doit être réaménagé sur l'entrée.

Etablissements Recevant du Public

Un des accès à **la salle culturelle** et au parking de la mairie.
Un des accès au lotissement du Moulin de la Croix.
Un des accès au **cimetière.**

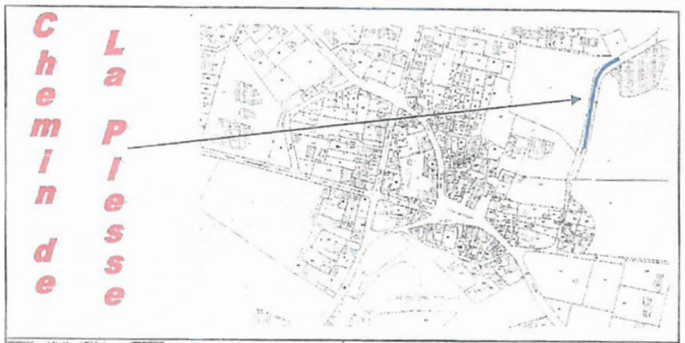

Chemin de La Plesse

Un cheminement sécurisé est possible à partir du lotissement du moulin de la croix en empruntant le chemin de la Plesse et en rejoignant le parking de la salle Hugues Aufray.
Le fossé devra être busé et des réverbères implantés, une possibilité d'élargir ce chemin est possible et permettrait de faire circuler un trafic de VL venant et allant au lotissement.

Observations générales

Prévoir trottoirs, largeur fossé 1,20, largeur berne 1,40 sur une longueur de 140m
Prévoir éclairage public 3 poteaux.
Déplacement d'un passage piétons.

Etablissement Recevant du Public



Rue du Moulin de la Croix

La création d'un chemin piétons vers les jardins communaux et desservants le lotissement du Moulin de la croix et celui du puits doux est à l'étude.
Deux solutions s'offrent à nous et nous devons affiner nos recherches avant de finaliser notre solution.





Observations générales









Rue du Moulin de la Croix

La création d'un chemin piétons vers les jardins communaux et desservants le lotissement du Moulin de la croix et celui du puits doux est à l'étude.
Deux solutions s'offrent à nous et nous devons affiner nos recherches avant de finaliser notre solution.





Observations générales







N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Cout	Evolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	Rue Neuve					9 750,00	
2	Rue du Pinelier					4 350,00	
3	Rue de La Cordelie					26 920,00	
4	Rue du Val de la Plesse					4 900,00	
5	Rond point Route de Bécon					4 000,00	
6	Route d'Angers Haut du bourg					8 070,00	
7	Route d'Angers Bas du bourg					14 320,00	
8	Carrefour Moulin de la Croix/ CD 56					2 700,00	
9	CD 56/ Rue du Stade					910,00	
10	Lotissement du Puits Doux					18 600,00	
11	Route du Moulin de la Croix					2 670,00	
12	Rue du Tabuteau					55 000,00	
13	Chemin de la Plesse					25 000,00	
14	Route de Bécon					4 000,00	
						181 190,00	

code		Fréquentation	Mise en conformité	Accessibilité	Cout		
		Très forte	Très facile	Très facile	Très faible		
		Forte	Facile	Facile	Faible		
		Faible	Difficile	Difficile	Elevé		
		Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé		

Légende

Le critère "mise en conformité" indique les possibilités ou impossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en accessibilité (ce critère n'intègre pas le coût qui est traité à part). Par exemple une rue trop en pente ne pourra jamais être mise aux normes.

Le critère "accessibilité" des ERP indique le niveau actuel de leur accessibilité au public.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

Rapport de Diagnostic Accessibilité

VILLE DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE

CENTRE BOURG NORD

49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE



CENTRE BOURG NORD

1 mars 2011

Sommaire

Page

1ère partie : ETAT DES LIEUX **3**

Situation générale du secteur diagnostiqué (chaîne de déplacement) au regard de la réglementation présentée sous la forme d'un relevé des obstacles à l'Accessibilité.

2ème partie : DIAGNOSTIC **9**

Présenté sous la forme d'un tableau, le diagnostic décrit les Non-conformités et obstacles à l'Accessibilité rencontrés sur le secteur diagnostiqué, ainsi que les préconisations d'amélioration et estimatifs financiers associés. Les Non-conformités et obstacles sont localisés sur le portfolio des cartes.

3ème partie : Présentation du P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public) **100**

Ce tableau présente une synthèse des obstacles rencontrés et des coûts de mise en Accessibilité. Par ailleurs, il fournit plusieurs critères d'aide à la décision pour l'élaboration du P.A.V.E., tels que :

- Hiérarchisation des obstacles selon leur impact sur la chaîne de déplacement
- Niveau d'accessibilité actuel
- Accessibilité de la jonction ERP / voirie publique
- Fréquentation du secteur
- Evaluation de la mise en accessibilité

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		1ère Partie
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 2,4 km	Etat des lieux
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin		

RELEVE DES OSBTACLES

LEGENDE

● : Les points de contrôle marqués d'un point rouge sont des non-conformités à l'accessibilité d'ordre RÉGLEMENTAIRE.

■ : Les points de contrôle marqués d'un carré bleu identifient les obstacles à l'accessibilité **ne relevant pas des obligations réglementaires.** Il s'agit donc de recommandations visant une meilleure accessibilité pour Tous.

Chacun de ces points est décrit dans la 2ème partie du rapport intitulée « Diagnostic ». Les non-conformités et les obstacles sont numérotés afin de pouvoir être « tracés » tout au long du rapport.

1 - STATIONNEMENT	Non conforme	Recom-mandation	N°
Situation de la place adaptée Les emplacements réservés sont répartis de manière homogène sur la totalité de la voirie et des espaces publics	●	■	1.1 1.2
Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée • Largeur ≥ 3.30 m • Si stationnement de plain pied, jonction avec le trottoir ≥0,80 ml largeur • Espace horizontal au dévers et à la pente près de 2 % • Stationnement longitudinal :Larg. ≥ 2,00 ml si trottoir ≥ 1.80 m avec une bande de passage matérialisée de 0.80 m		■	1.3
Signalisation du stationnement adapté Chaque place adaptée destinée au public doit être repérée par un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale.		■	1.4 1.6
Eclairage et niveau d'éclairement Le parc de stationnement doit comporter un dispositif d'éclairage répondant aux exigences suivantes : • Niveau d'éclairement 50 lux en tout point des circulations piétonnes du parc de stationnement • Niveau d'éclairement 20 lux en tout autre point du parc de stationnement Lorsque la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher.	●		1.5 1.7

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		1ère Partie
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 2,4 km	Etat des lieux
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin		

RELEVE DES OSBTACLES

2 - ARRET DE TRANSPORTS COLLECTIFS	Non conforme	Recom-mandation	N°
Dimensions du quai Dimensions du quai : - largeur de passage ≥ 0.90 ml entre bordure de l'emplacement d'arrêt et le retour de l' abri. - largeur de passage ≥ 1.40 ml si le cheminement pour piétons n'est pas accessible - Aire de rotation de 1.50 ml de diamètre pour permettre la manœuvre du dispositif d'aide d'aide à l'embarquement ou au débarquement du véhicule.	●		2.1

3 - CHEMINEMENT, TROTTOIR	Non conforme	Recom-mandation	N°
Dimensions du cheminement • Largeur > 1,40 ml en cheminement courant • Largeur ≥ 1,20 ml libre de tout obstacle • Rétrécissements ponctuels à 0.90 ml de largeur maximum • Dévers ≤ 2%	●		3.4 à 3.198
Pente, rampe et palier • Pente conforme si ≤ 6% • Jusqu'à 10% sur longueur maxi 2 ml • Jusqu'à 12% sur longueur maxi 0,5 ml • Si pente > 5 % palier de repos obligatoire tous les 10 ml • Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente : (larg. 1,20 x longueur 1,40 ml) • Dévers ≤ 3 %" • garde-corps si rupture de niveau de hauteur > 0.40 ml	●		3.32 à 3.181
Seuil et Ressaut Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein et dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur maximale peut toutefois être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %. La distance minimale entre 2 ressauts doit être supérieure ou égale 2.50 m.	●		3.30
Etat du sol Le sol ou le revêtement de sol du cheminement accessible doit être non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. Les trous et fentes situés dans le sol du cheminement doivent avoir une largeur ou un diamètre inférieur ou égal à 2 cm.	●		3.1 à 3.176

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 2,4 km
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

RELEVE DES OSBTACLES

3 - CHEMINEMENT, TROTTOIR	Non conforme	Recommandation	N°
Obstacle en hauteur et saillie latérale Le cheminement accessible doit être libre de tout obstacle. Afin d'être repérables, les éléments éventuels qui ne peuvent pas être mis en dehors du cheminement doivent répondre aux exigences suivantes : • S'ils sont suspendus au-dessus du cheminement, laisser un passage libre d'au moins 2,20 m de hauteur au-dessus du sol ; • S'ils sont implantés sur le cheminement, quelle que soit leur hauteur, ou en saillie latérale de plus de 15 cm sur le cheminement, comporter un élément de contraste visuel par rapport à leur environnement immédiat et un rappel tactile ou un prolongement au sol. • Etre contrastés par rapport à leur environnement.	●		3.2 à 3.200

4 - PASSAGE PIETON	Non conforme	Recommandation	N°
Abaissement de trottoir • Largeur du bateau ≥ 1.20 m ou ≥ 1.40 m en cas d'obstacle (poteau) • Pentes : accès frontal ≤ 5 % , pente de 8 % tolérée sur 2 m et de 12 % sur 0.50 m accès latéral ≤ 12 % (si possible même pente que l'accès frontal) • Ressauts : ≤ 2cm • Ou 4 cm si pente < 33% • Arrondis ou chanfreiné • Dévers ≤ 3% en arrière du bateau pour passage le long du trottoir • Bande podo-tactile sur une longueur > 1 m au droit du bateau, parallèlement à l'axe de la chaussé. (pour des bateaux doubles en carrefour : - des bandes d'éveil doivent être implantées sur toute la longueur de la partie abaissée parallèlement à l'axe de la chaussée - si l'abaissement est continu : une barrière de protection doit être implantée dans l'arrondi du trottoir) • Cheminement (restant) libre de tout obstacle ≥ 1.20 m à l'arrière du bateau	●		4.1 à 4.129
Passage-piéton sécurisé • Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminement • Si cheminement accessible croise voie de circulation, alors éveil de vigilance pour piéton • Passage piéton + marquage au sol + signalisation pour indiquer au conducteur qu'il croise un cheminement pour piéton POSITION : • Par rapport à la ligne de STOP : distance PP ≤ 1.50 m • Par rapport à un carrefour à feux ; distance entre 5 et 7 m • Le PP ne doit pas être de biais, sa position doit être pertinente.	●	■	4.3 à 4.131

5 - EQUIPEMENTS MOBILIERS	Non conforme	Recommandation	N°
Accessibilité des équipements extérieurs Le cheminement accessible permet notamment à une personne ayant une déficience visuelle ou auditive de se localiser, s'orienter et atteindre le bâtiment en sécurité, et permet à une personne ayant une déficience motrice d'accéder à tout équipement ou aménagement donné à l'usage.		■	5.2 5.4 5.12

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 2,4 km
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

RELEVE DES OSBTACLES

5 - EQUIPEMENTS MOBILIERS	Non conforme	Recommandation	N°
Atteinte du système de communication et commandes Les systèmes de communication entre le public et le personnel, ainsi que les dispositifs de commande manuelle mis à la disposition du public, doivent répondre aux exigences suivantes : • Être situés à plus de 0.40 ml d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ; • Être situés à une hauteur comprise entre 0.90 ml et 1.30 ml.	●		5.1
Les équipements / mobiliers ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale Les bornes, poteaux et autres mobiliers urbain situé sur les cheminements doivent comporter une partie contrastée soit avec leur support soit avec leur arrière plan. A minima, présence d'une bande de 10 cm de largeur située entre 1,20 et 1,40 ml ht ou contraste de la partie haute si le mobilier à une hauteur < 1,30 ml.	●		5.6 5.13
Bornes et poteaux Les dimensions du mobilier urbain doivent respecter l'abaque de voirie. Le mobilier urbain doit être contrasté par rapport à son environnement.	●		5.3 5.5 5.9 5.10
Barrières Les éléments mobiliers doivent être détectables par les personnes non-voyantes	●		5.7 5.8 5.11

6 - SIGNALETIQUE & INFORMATION	Non conforme	Recommandation	N°
Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences suivantes : • Être fortement contrastées par rapport au fond du support • Ht des caractères proportionnelle aux circonstances, selon l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture Hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à : • 15 mm pour une lecture proche • 15 cm pour une lecture à 4,00 ml • 20 cm pour une lecture à 6,00 ml		■	6.1 6.3
Compréhension La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes. Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose.	●		6.2 6.4

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 2,4 km
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

RELEVE DES OSBTACLES

7 - SANITAIRES	Non conforme	Recom-mandation	N°
Caractéristiques et aménagements intérieurs du cabinet d'aisance adapté • Dispositif permettant de fermer la porte derrière soi • Espace d'usage latéral de 0.80 m x 1.30 m • Hauteur de la cuvette entre 0.45 et 0.50 m, abattant inclus • Lave-mains accessible d'une hauteur ≤0.85 m • Barre d'appui latérale entre 0.70 et 0.80 m du sol, et supportant tout le poids d'un adulte • Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable • Robinetterie facilement préhensible.	●	■	7.1 7.2
Atteinte des accessoires Les divers aménagements tels que notamment miroir, distributeur de savon, sèche-mains, …, doivent être accessible (hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m). Le bas du miroir doit se situer à une hauteur de 1,05 m	●		7.3 7.4
Éclairage et niveau d'éclairement Le dispositif d'éclairage doit répondre aux exigences suivantes : niveau d'éclairement ≥ 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales Lorsque la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher.	●		7.5

8 - PORTAILS, PORTILLONS, PORTES	Non conforme	Recom-mandation	N°
Poignée de portail facilement préhensible Les poignées doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport au portail / portillon. Les exigences portant sur les poignées de porte s'appliquent à l'exception de celle concernant l'éloignement de leur extrémité de plus de 0.40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche du fauteuil roulant.	●		8.1

9 - CIRCULATION VERTICALE	Domaine d'évaluation SANS OBJET

10 - CABINES, DOUCHES	Domaine d'évaluation SANS OBJET

11 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES	Domaine d'évaluation SANS OBJET

12 - TRANSITION VOIRIE - ERP	Domaine d'évaluation SANS OBJET

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 2,4 km
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

RELEVE DES OSBTACLES

13 - ASCENSEUR	Domaine d'évaluation SANS OBJET

14 - PLAGE	Domaine d'évaluation SANS OBJET

Portfolio des cartes

VILLE DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE

CENTRE BOURG NORD

49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE



CENTRE BOURG NORD

1 mars 2011

Introduction

Le portfolio des cartes a été réalisé dans le but de localiser les non-conformités afin de faciliter la lecture du diagnostic Voirie. Il se compose :

- d'une carte générale permettant de localiser les itinéraires diagnostiqués
- d'une carte par itinéraire diagnostiqué. Chaque carte est éventuellement décomposée en **ZONES**, selon l'étendue de l'itinéraire.
- chaque **ZONE** présente la localisation des fiches obstacles sous la forme suivante 

Sommaire

▶ Localisation des itinéraires diagnostiqués page 3

▶ Carte de l'itinéraire présentant le découpage des **ZONES** page 4

- Carte zone 1 page 5
- Carte zone 2 page 6
- Carte zone 3 page 7
- Carte zone 4 page 8

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG NORD **49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE**	Longueur totale : 2,4 km
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	

Introduction & Sommaire

Carte générale de localisation des itinéraires diagnostiqués

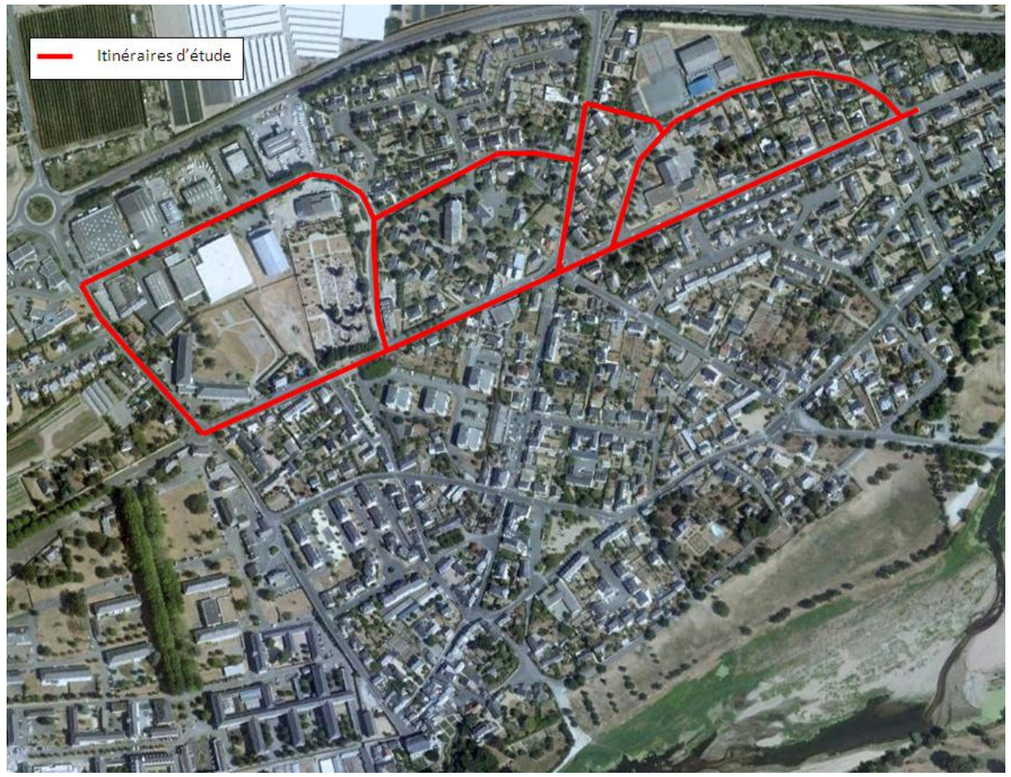

PORTFOLIO DES CARTES
CENTRE BOURG NORD (composé de 4 zones)
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin

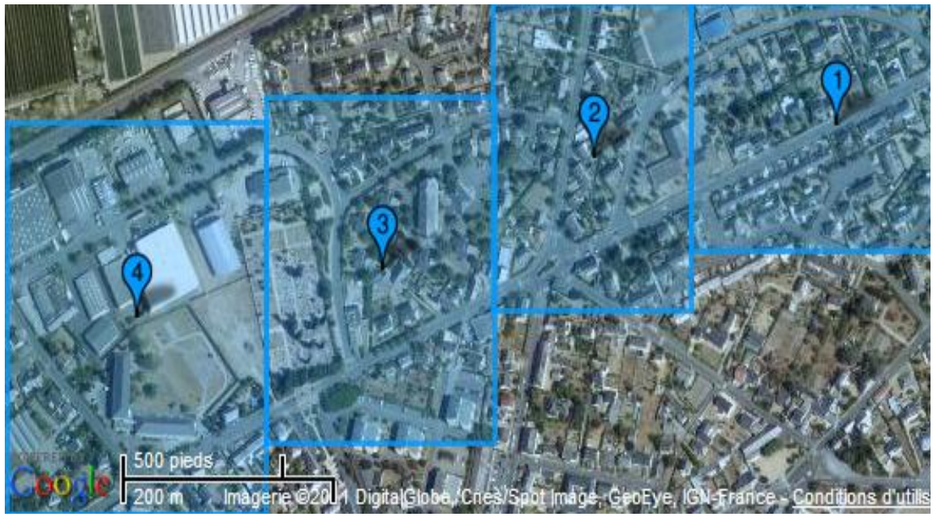

Carte globale présentant la décomposition par zone

PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG NORD	ZONE 1
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	



PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG NORD	ZONE 2
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	



PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG NORD	ZONE 3
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	

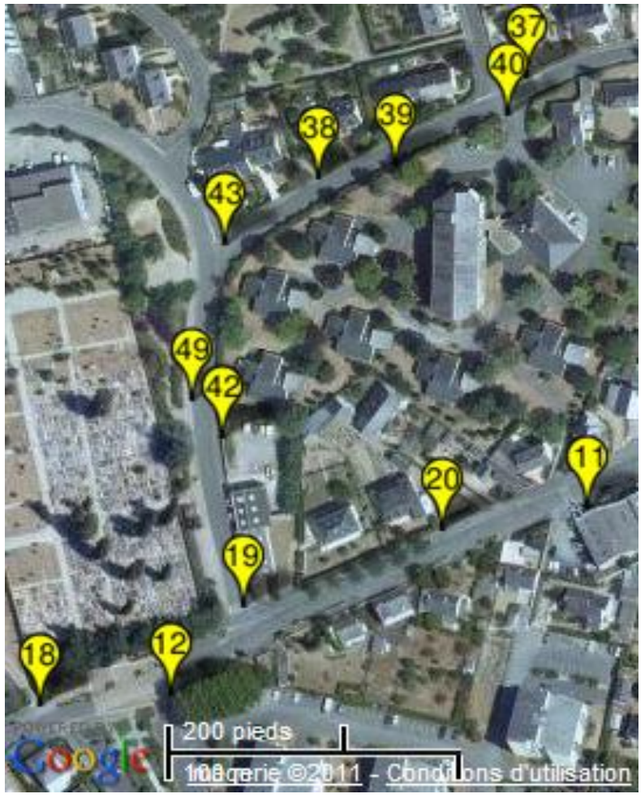

PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG NORD	ZONE 4
Diagnostic réalisé le 1 mars 2011 par Nicolas Papin	



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
1	Passage-piéton sécurisé		4.5	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	1 200,00 €
1	Passage-piéton sécurisé		4.7	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactilement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
1	Passage-piéton sécurisé		4.6	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
1	Etat du sol		3.1	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols	1 250,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
1	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.2	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
1	Abaissement de trottoir		4.1	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
1	Abaissement de trottoir		4.2	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 1 ; longueur relevée en ml : 14.8)	●				Créer un abaissement de trottoir conforme *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
1	Passage-piéton sécurisé		4.4	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.2)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
2	Atteinte du système de communication et commandes		5.1	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le dispositif d'accès / la commande est situé(e) à une hauteur supérieure à 1.30 ml	●				Installer une boîte aux lettres à hauteur adaptée	300,00 €
2	Abaissement de trottoir		4.8	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
2	Abaissement de trottoir		4.9	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 16.7 ; longueur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
2	Abaissement de trottoir		4.10	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351 *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
1	Passage-piéton sécurisé		4.3	ROUTE DES PONTS-DE-CE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
1	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.3	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	100,00 €
2	Dimensions du cheminement		3.4	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 6.9)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
2	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.5	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	100,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
3	Etat du sol		3.8	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer le tampon fonte du regard	200,00 €
4	Passage-piéton sécurisé		4.15	ROUTE DES PONTS-DE-CE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
4	Situation de la place adaptée		1.1	ROUTE DES PONTS-DE-CE STATIONNEMENT Les places de stationnement adaptées ne sont pas réparties de façon homogène	●	●	●	●	Aménager une/des place(s) adaptée(s) suplémentaire(s)	1 500,00 €
4	Dimensions du cheminement		3.9	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.98)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
2	Passage-piéton sécurisé		4.11	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.4)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
2	Passage-piéton sécurisé		4.12	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
3	Dimensions du cheminement		3.6	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
3	Dimensions du cheminement		3.7	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.3)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
4	Passage-piéton sécurisé		4.18	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
4	Passage-piéton sécurisé		4.17	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
5	Dimensions du cheminement		3.11	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
5	Dimensions du cheminement		3.12	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
4	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.10	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
4	Abaissement de trottoir		4.13	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
4	Abaissement de trottoir		4.14	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 1 ; longueur relevée en ml : 14.6)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
4	Passage-piéton sécurisé		4.16	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
6	Passage-piéton sécurisé		4.21	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
7	Dimensions du cheminement		3.14	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.8)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
7	Abaissement de trottoir		4.24	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 2 ; longueur relevée en ml : 10.4)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
7	Abaissement de trottoir		4.23	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 2 ; longueur relevée en ml : 10.4)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE | 2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE | Longueur voirie : 2,4 km
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011 | Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
6	Dimensions du cheminement		3.13	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
6	Abaissement de trottoir		4.19	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
6	Abaissement de trottoir		4.20	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 1 ; longueur relevée en ml : 18.5)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
6	Passage-piéton sécurisé		4.22	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
8	Dimensions du cheminement		3.17	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.4)	●				Reprofiler le sol	5 000,00 €
8	Abaissement de trottoir		4.30	RUE DU CORMIER 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
8	Abaissement de trottoir		4.29	RUE DU CORMIER 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8 ; longueur relevée en ml : 1.40)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
8	Abaissement de trottoir		4.31	RUE DU CORMIER 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	700,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
7	Abaissement de trottoir		4.25	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
7	Abaissement de trottoir		4.26	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
7	Passage-piéton sécurisé		4.27	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.9)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
7	Passage-piéton sécurisé		4.28	ROUTE DES PONTS-DE-CE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
8	Dimensions du cheminement		3.16	RUE DU CORMIER CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.1)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
9	Dimensions du cheminement		3.18	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.9)	●				Reprofiler le sol	5 000,00 €
9	Etat du sol		3.19	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €
9	Abaissement de trottoir		4.35	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 11.8 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
8	Passage-piéton sécurisé		4.32	RUE DU CORMIER 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.5)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
8	Passage-piéton sécurisé		4.33	RUE DU CORMIER 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
8	Passage-piéton sécurisé		4.34	RUE DU CORMIER 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
8	Dimensions du cheminement		3.15	RUE DU CORMIER CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
9	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.20	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
10	Accessibilité des équipements extérieurs		5.2	CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée aux équipements extérieurs accessibles	●				Installer des bancs avec accoudoirs	400,00 €
10	Etat du sol		3.22	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer le tampon fonte du regard	200,00 €
10	Abaissement de trottoir		4.41	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 9.1 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
9	Abaissement de trottoir		4.36	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 1 ; longueur relevée en ml : 14.2)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
9	Abaissement de trottoir		4.37	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
9	Passage-piéton sécurisé		4.38	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
9	Passage-piéton sécurisé		4.39	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
10	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères		6.1	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	1 000,00 €
11	Dimensions du cheminement		3.24	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.3)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
11	Dimensions du cheminement		3.23	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
11	Etat du sol		3.25	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer le tampon fonte du regard	200,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
10	Abaissement de trottoir		4.42	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
10	Abaissement de trottoir		4.40	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 9.2 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
10	Passage-piéton sécurisé		4.43	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
10	Dimensions du cheminement		3.21	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.3)	●				Reprofiler le sol	6 000,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
11	Passage-piéton sécurisé		4.47	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
11	Passage-piéton sécurisé		4.48	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
11	Compréhension		6.2	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Signalètique d'information incomplète	●	●	●	●	Ajouter des éléments de signalétique d'information adaptés à tous indiquant le cheminement piétons accessible. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	300,00 €
12	Dimensions du cheminement		3.27	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
11	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.26	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
11	Abaissement de trottoir		4.44	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
11	Abaissement de trottoir		4.45	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351 *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
11	Passage-piéton sécurisé		4.46	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
12	Dimensions du cheminement		3.28	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.2)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
12	Bornes et poteaux		5.3	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT PIETONS Les dimensions du mobilier sont non-conformes.(largeur/diamètre relevé(e) en ml : 9 pour une hauteur de 0.98 ml)		●			Remplacer le mobilier	3 400,00 €
13	Dimensions du cheminement		3.31	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 8.6)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
13	Pente, rampe et palier		3.32	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.2 ; longueur relevée en ml : 3)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin
2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
12	Seuil et Ressaut		3.30	ROUTE DE BOUCHEMAINE INTERSECTION Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 6 cm de hauteur	●				Aménager un bateau conforme	1 500,00 €
12	Dimensions du cheminement		3.29	ROUTE DE BOUCHEMAINE INTERSECTION Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
12	Abaissement de trottoir		4.49	ROUTE DE BOUCHEMAINE INTERSECTION Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
12	Passage-piéton sécurisé		4.50	ROUTE DE BOUCHEMAINE INTERSECTION Recommandation : le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Effectuer un marquage au sol conforme	800,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
14	Abaissement de trottoir		4.51	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7.3 ; longueur relevée en ml : 1.80)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
14	Abaissement de trottoir		4.52	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 2 ; longueur relevée en ml : 10.7)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
14	Abaissement de trottoir		4.53	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
14	Abaissement de trottoir		4.54	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
13	Etat du sol		3.33	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €
13	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.34	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
14	Dimensions du cheminement		3.35	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
14	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.36	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
15	Abaissement de trottoir		4.56	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 2 ; longueur relevée en ml : 13.1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
15	Abaissement de trottoir		4.57	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
15	Abaissement de trottoir		4.58	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
15	Abaissement de trottoir		4.59	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
14	Passage-piéton sécurisé		4.55	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
15	Dimensions du cheminement		3.37	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
15	Dimensions du cheminement		3.38	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
15	Pente, rampe et palier		3.40	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR PENTE 4.5 Absence de palier intermédiaire	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
16	Dimensions du cheminement		3.42	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 9)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
16	Dimensions du cheminement		3.41	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.04)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
16	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.43	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
16	Accessibilité des équipements extérieurs		5.4	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée aux équipements extérieurs accessibles	●				Installer des bancs avec accoudoirs	400,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
15	Passage-piéton sécurisé		4.60	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.1)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
15	Passage-piéton sécurisé		4.61	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
15	Passage-piéton sécurisé		4.62	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
15	Dimensions du cheminement		3.39	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers > 10 % (dévers relevé en % : 10.5)	●	●		●	Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
16	Passage-piéton sécurisé		4.68	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
16	Passage-piéton sécurisé		4.67	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
17	Dimensions du cheminement		3.46	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.9)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
17	Dimensions du cheminement		3.44	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.95)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
16	Abaissement de trottoir		4.63	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
16	Abaissement de trottoir		4.64	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
16	Passage-piéton sécurisé		4.65	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
16	Passage-piéton sécurisé		4.66	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
18	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.52	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
18	Abaissement de trottoir		4.69	ROUTE DE BOUCHEMAINE INTERSECTION Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
18	Passage-piéton sécurisé		4.70	ROUTE DE BOUCHEMAINE INTERSECTION Le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Effectuer un marquage au sol conforme	800,00 €
18	Passage-piéton sécurisé		4.71	ROUTE DE BOUCHEMAINE INTERSECTION Le passage piéton présente un dévers > 10 % (dévers relevé en % : 11)	●	●		●	Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
17	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.48	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
17	Dimensions du cheminement		3.45	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
17	Etat du sol		3.47	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols	500,00 €
18	Dimensions du cheminement		3.49	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 7.3)	●	●		●	Reprofiler le sol	8 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
18	Pente, rampe et palier		3.50	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR ACCES CIMETIERE Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7.1 ; longueur relevée en ml : 8)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
18	Etat du sol		3.51	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €
18	Bornes et poteaux		5.5	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Les dimensions du mobilier sont non-conformes.(largeur/diamètre relevé(e) en ml : 0.09 pour une hauteur de 0.98 ml)		●			Remplacer le mobilier	1 400,00 €
19	Dimensions du cheminement		3.53	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.3)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
18	Situation de la place adaptée		1.2	ROUTE DE BOUCHEMAINE STATIONNEMENT La place de stationnement adaptée est mal situé	●	●	●	●	Aménager une place adaptée à proximité de l'entrée du bâtiment	1 500,00 €
18	Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée		1.3	ROUTE DE BOUCHEMAINE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE Recommandation liée à l'absence d'un palier à proximité de la place de stationnement adaptée	●	●		●	Aménager un palier adapté, au dévers près, à proximité de la place	350,00 €
18	Signalisation du stationnement adapté		1.4	ROUTE DE BOUCHEMAINE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE Recommandation liée à la signalisation du stationnement adapté	●	●	●	●	Peindre le centre de la place adaptée en bleu	350,00 €
18	Eclairage et niveau d'éclairement		1.5	ROUTE DE BOUCHEMAINE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE Le parc de stationnement est dépourvu d'un dispositif d'éclairage	●	●	●	●	Installer un éclairage assurant un niveau d'éclairement conforme (20 lux mini. dans le parc de stationnement, 50 lux sur les circulations piétonnes du parking)	1 600,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
19	Passage-piéton sécurisé		4.74	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
19	Passage-piéton sécurisé		4.75	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
20	Dimensions du cheminement		3.56	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.5)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
20	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.57	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
19	Etat du sol		3.54	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols	750,00 €
19	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.55	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
19	Abaissement de trottoir		4.72	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
19	Passage-piéton sécurisé		4.73	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.7)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
21	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.61	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en saillie dépourvu d'un rappel tactile ou d'un prolongement au sol		●			Placer un repère tactile et visuel au niveau du sol	80,00 €
21	Abaissement de trottoir		4.76	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.6 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
21	Abaissement de trottoir		4.77	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.2 ; longueur relevée en ml : 3)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
21	Abaissement de trottoir	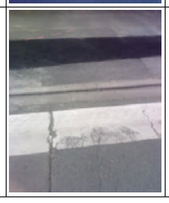	4.78	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
21	Dimensions du cheminement		3.58	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.3)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
21	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.59	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
21	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères		6.3	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	400,00 €
21	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.60	ROUTE DE BOUCHEMAINE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
23	Dimensions du cheminement		3.62	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.32)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
23	Dimensions du cheminement		3.64	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
23	Dimensions du cheminement		3.63	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
24	Dimensions du cheminement		3.66	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
21	Abaissement de trottoir		4.79	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
21	Passage-piéton sécurisé		4.80	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
21	Passage-piéton sécurisé		4.81	ROUTE DE BOUCHEMAINE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
22	Passage-piéton sécurisé		4.82	ROUTE DES PONTS-DE-CE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
24	Passage-piéton sécurisé		4.83	ROUTE DES PONTS-DE-CE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
25	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.73	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
25	Dimensions du cheminement		3.70	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
25	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.72	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
24	Dimensions du cheminement		3.67	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.5)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
24	Pente, rampe et palier		3.68	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 10.2 ; longueur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
24	Dimensions du cheminement		3.65	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
24	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.69	ROUTE DES PONTS-DE-CE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
26	Dimensions du cheminement		3.75	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.5)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
26	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.76	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
26	Abaissement de trottoir		4.84	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
26	Passage-piéton sécurisé		4.85	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Effectuer un marquage au sol conforme	800,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
25	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.71	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
26	Signalisation du stationnement adapté		1.6	RUE DES GRANDS JARDINS STATIONNEMENT 2 PLACES ADAPTEES Recommandation liée à la signalisation du stationnement adapté	●	●	●	●	Peindre le centre de la place adaptée en bleu (x2)	700,00 €
26	Eclairage et niveau d'éclairement		1.7	RUE DES GRANDS JARDINS STATIONNEMENT 2 PLACES ADAPTEES Le parc de stationnement est dépourvu d'un dispositif d'éclairage	●	●	●	●	Installer un éclairage assurant un niveau d'éclairement conforme (20 lux mini. dans le parc de stationnement, 50 lux sur les circulations piétonnes du parking)	1 600,00 €
26	Dimensions du cheminement		3.74	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.20)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	80,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
27	Passage-piéton sécurisé		4.88	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Effectuer un marquage au sol conforme	800,00 €
27	Passage-piéton sécurisé		4.89	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
27	Passage-piéton sécurisé		4.90	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
27	Etat du sol		3.79	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT PIETONS Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
26	Passage-piéton sécurisé		4.86	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
27	Dimensions du cheminement		3.78	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.3)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
27	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.80	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en saillie dépourvu d'un rappel tactile ou d'un prolongement au sol		●			Placer un repère tactile et visuel au niveau du sol	1 050,00 €
27	Abaissement de trottoir		4.87	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
28	Dimensions du cheminement		3.81	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.32)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	80,00 €
28	Dimensions du cheminement		3.82	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
28	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.84	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
28	Abaissement de trottoir		4.91	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
27	Dimensions du cheminement		3.77	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT PIETONS La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.80)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	640,00 €
27	Les équipements / mobiliers ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale		5.6	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT PIETONS Le contraste de l'équipement / mobilier est insuffisant		●		●	Mettre en peinture le mobilier pour le contraster	280,00 €
27	Barrières		5.7	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT PIETONS Absence d' élément bas		●			Installer une lisse basse sur les barrières exitantes conservées	400,00 €
28	Dimensions du cheminement		3.83	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
29	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.90	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m (x2)	60,00 €
29	Dimensions du cheminement		3.88	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
29	Dimensions du cheminement		3.85	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
29	Barrières		5.8	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Absence d' élément bas		●			Installer une lisse basse sur les barrières exitantes conservées	2 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
28	Abaissement de trottoir		4.92	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 9.4 ; longueur relevée en ml : 1.50)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
28	Abaissement de trottoir		4.93	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7 ; longueur relevée en ml : 1.50)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
28	Passage-piéton sécurisé		4.94	RUE DES GRANDS JARDINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
29	Dimensions du cheminement		3.86	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.24)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...) (x4)	3 200,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire
920

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 2,4 km

Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
30	Etat du sol		3.93	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols sur une surface de moins de 1m²	150,00 €
30	Bornes et poteaux		5.9	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Les dimensions du mobilier sont non-conformes.(largeur/diamètre relevé(e) en ml : 0.15 pour une hauteur de 0.39 ml et une longueur relevée en ml : 0.26)		●			Mettre en place un repère tactile et visuel	100,00 €
30	Bornes et poteaux		5.10	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Les dimensions du mobilier sont non-conformes.(largeur/diamètre relevé(e) en ml : 0.2 pour une hauteur de 0.35 ml et une longueur relevée en ml : 0.42)		●			Mettre en place un repère tactile et visuel	100,00 €
31	Dimensions du cheminement		3.95	PASSAGE ENTRE RUE DES GRANGS JARDINS ET ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.8)	●				Reprofiler le sol	7 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 2,4 km

Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
29	Dimensions du cheminement		3.87	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
29	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.89	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
30	Dimensions du cheminement		3.91	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.28)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...) (x10)	8 000,00 €
30	Dimensions du cheminement		3.92	RUE DES GRANDS JARDINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.4)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
32	Abaissement de trottoir		4.96	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.6)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
32	Abaissement de trottoir		4.97	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.8 ; longueur relevée en ml : 1.90)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
32	Passage-piéton sécurisé		4.98	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
32	Passage-piéton sécurisé		4.99	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
31	Dimensions du cheminement		3.94	PASSAGE ENTRE RUE DES GRANGS JARDINS ET ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT PIETONS La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.16)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	320,00 €
31	Barrières		5.11	PASSAGE ENTRE RUE DES GRANGS JARDINS ET ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT PIETONS Absence d' élément bas		●			Installer une lisse basse sur les barrières exitantes conservées	200,00 €
32	Etat du sol		3.99	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols sur une surface de moins de 1m²	150,00 €
32	Abaissement de trottoir		4.95	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
32	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.101	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en saillie dépourvu d'un rappel tactile ou d'un prolongement au sol		●			Placer un repère tactile et visuel au niveau du sol	80,00 €
32	Dimensions du cheminement		3.98	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 8.7)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
32	Dimensions du cheminement		3.96	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.10)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
33	Dimensions du cheminement		3.103	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.75)	●			●	Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
32	Passage-piéton sécurisé		4.100	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
32	Dimensions du quai		2.1	ROUTE D'ANGERS ARRET DE TRANSPORT EN COMMUN La largeur du passage est non-conforme	●				Aménager un quai de transport collectif conforme	9 000,00 €
32	Dimensions du cheminement		3.97	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.16)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
32	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.100	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
33	Passage-piéton sécurisé		4.102	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
34	Dimensions du cheminement		3.107	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.4)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
34	Dimensions du cheminement		3.105	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.93)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
34	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.108	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
33	Dimensions du cheminement		3.102	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
33	Dimensions du cheminement		3.104	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.9)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
33	Abaissement de trottoir		4.101	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
33	Passage-piéton sécurisé		4.103	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
35	Abaissement de trottoir		4.105	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.20)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
35	Abaissement de trottoir		4.104	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
35	Abaissement de trottoir		4.106	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	700,00 €
35	Passage-piéton sécurisé		4.107	ROUTE D'ANGERS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
34	Dimensions du cheminement		3.106	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.55)	●			●	Restructurer le cheminement	0,00 €
35	Dimensions du cheminement		3.109	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.20)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
35	Dimensions du cheminement		3.113	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.8)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
35	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.115	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
36	Dimensions du cheminement		3.117	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●				Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
36	Pente, rampe et palier		3.120	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.3 ; longueur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
36	Dimensions du cheminement		3.118	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.20)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
36	Dimensions du cheminement		3.116	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.07)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
35	Dimensions du cheminement		3.110	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.55)	●			●	Restructurer le cheminement	0,00 €
35	Dimensions du cheminement		3.112	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.3)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
35	Dimensions du cheminement		3.111	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
35	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.114	ROUTE D'ANGERS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
37	Abaissement de trottoir		4.108	RUE DE LA FRAGONELLE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
37	Abaissement de trottoir		4.109	RUE DE LA FRAGONELLE 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.35)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
37	Passage-piéton sécurisé		4.111	RUE DE LA FRAGONELLE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
37	Passage-piéton sécurisé		4.112	RUE DE LA FRAGONELLE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
36	Dimensions du cheminement		3.119	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.9)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
37	Dimensions du cheminement		3.122	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.33)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
37	Dimensions du cheminement		3.123	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.9)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
37	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.125	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
38	Dimensions du cheminement		3.128	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.95)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...) (x3)	2 400,00 €
38	Dimensions du cheminement		3.129	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.60)	●			●	Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
38	Dimensions du cheminement		3.130	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.2)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
38	Dimensions du cheminement		3.126	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
37	Passage-piéton sécurisé		4.110	RUE DE LA FRAGONELLE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
37	Dimensions du cheminement		3.121	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.98)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
37	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.124	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
38	Dimensions du cheminement		3.127	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.30)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
40	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.139	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	60,00 €
40	Dimensions du cheminement		3.135	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.30)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
40	Dimensions du cheminement		3.136	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.4)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
40	Dimensions du cheminement		3.134	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.30)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
38	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.131	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
39	Dimensions du cheminement		3.132	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
39	Dimensions du cheminement		3.133	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 3.5)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
40	Passage-piéton sécurisé		4.113	RUE DE LA FRAGONELLE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
41	Etat du sol		3.143	RUE DE LA FRAGONELLE INTERSECTION Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €
41	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.144	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
41	Dimensions du cheminement		3.140	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.25)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
41	Dimensions du cheminement		3.142	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.7)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
40	Dimensions du cheminement		3.137	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.9)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
40	Etat du sol		3.138	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols	2 300,00 €
41	Dimensions du cheminement		3.141	RUE DE LA FRAGONELLE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.95)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
41	Passage-piéton sécurisé		4.114	RUE DE LA FRAGONELLE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
43	Passage-piéton sécurisé		4.115	RUE DE L'ARTISANAT INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous (x2)	6 000,00 €
43	Dimensions du cheminement		3.146	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.35)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
43	Dimensions du cheminement		3.147	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.94)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
43	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.152	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
42	Dimensions du cheminement		3.145	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.9)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
43	Dimensions du cheminement		3.148	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.30)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
43	Dimensions du cheminement		3.151	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.8)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
43	Dimensions du cheminement		3.149	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.70)	●			●	Tailler la végétation	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
44	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.156	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €
45	Dimensions du cheminement		3.158	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.4)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
45	Etat du sol		3.159	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €
45	Etat du sol		3.160	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols	1 250,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
43	Dimensions du cheminement		3.150	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.9)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
44	Dimensions du cheminement		3.154	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
44	Etat du sol		3.155	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols	2 500,00 €
44	Dimensions du cheminement		3.153	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
46	Passage-piéton sécurisé		4.117	RUE DE L'ARTISANAT 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
46	Dimensions du cheminement		3.162	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.4)	●				Reprofiler le sol	5 000,00 €
47	Dimensions du cheminement		3.165	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.85)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
47	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.169	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en saillie dépourvu d'un rappel tactile ou d'un prolongement au sol		●			Tailler la végétation	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
45	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.161	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €
45	Dimensions du cheminement		3.157	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
46	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.163	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	60,00 €
46	Abaissement de trottoir		4.116	RUE DE L'ARTISANAT 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
48	Dimensions du cheminement		3.170	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.80)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...) (x4)	3 200,00 €
48	Dimensions du cheminement		3.171	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.2)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
49	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.172	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €
49	Accessibilité des équipements extérieurs		5.12	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée aux équipements extérieurs accessibles	●				Installer des bancs avec accoudoirs	400,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
47	Etat du sol		3.168	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols	2 500,00 €
47	Dimensions du cheminement		3.164	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
47	Dimensions du cheminement		3.166	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
47	Dimensions du cheminement		3.167	RUE DE L'ARTISANAT CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.2)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
49	Caractéristiques et aménagements intérieurs du cabinet d'aisance adapté		7.2	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC Recommandation liée aux caractéristiques du cabinet d'aisances adapté	●	●	●	●	Installer des équipements et commandes de couleur claire, sur des parois foncées ou colorées (ou vice-versa)	200,00 €
49	Atteinte des accessoires		7.3	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC L'accessoire, la commande est mal positionné(e) : hauteur non conforme et/ou dans l'angle (miroir, sèche-mains, distributeur, …)	●				Repositionner l'accessoire pour le rendre accessible	50,00 €
49	Atteinte des accessoires		7.4	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC La partie basse du miroir n'est pas à la bonne hauteur	●				Repositionner le miroir à une hauteur conforme	80,00 €
49	Éclairage et niveau d'éclairement	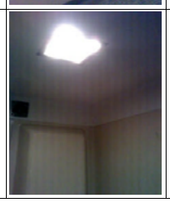	7.5	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC L'éclairage existant est insuffisant dans le cabinet d'aisances (valeur relevée en lux : 87)		●		●	Renforcer l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairement conforme (100 lux minimum). Prévoir l'installation d'ampoules à économie d'énergie	100,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
49	Les équipements / mobiliers ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale		5.13	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC Le contraste de l'équipement / mobilier est insuffisant		●		●	Contraster par un jeu de couleur l'entrée du sanitaire	100,00 €
49	Poignée de portail facilement préhensible		8.1	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC Les poignées du portail sont difficilement manoeuvrables	●			●	Installer des poignées de porte préhensibles	50,00 €
49	Compréhension		6.4	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC Signalètique d'information incomplète	●	●	●	●	Ajouter des éléments de signalétique d'information adaptés à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	150,00 €
49	Caractéristiques et aménagements intérieurs du cabinet d'aisance adapté		7.1	RUE DE L'ARTISANAT SANITAIRE PUBLIC La porte du sanitaire adapté n'est pas pourvue d'un dispositif de fermeture adapté	●				Remplacer le ferme-porte par une barre de fermeture. Prévoir éventuellement l'ouverture de la porte à 180° sur les circulations horizontales	80,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
50	Passage-piéton sécurisé		4.120	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
50	Passage-piéton sécurisé		4.121	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
50	Dimensions du cheminement		3.173	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.17)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
50	Dimensions du cheminement		3.174	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.6)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
50	Etat du sol		3.176	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €
50	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.177	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
50	Abaissement de trottoir		4.118	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
50	Passage-piéton sécurisé		4.119	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.9)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
51	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.182	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
51	Dimensions du cheminement		3.180	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
51	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.183	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
51	Abaissement de trottoir		4.122	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
50	Etat du sol		3.175	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols sur une surface de moins de 1m²	150,00 €
51	Dimensions du cheminement		3.179	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.4)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
51	Dimensions du cheminement		3.178	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.96)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
51	Pente, rampe et palier		3.181	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 10 ; longueur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
52	Dimensions du cheminement		3.184	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.13)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
52	Dimensions du cheminement		3.185	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.3)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
52	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.186	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
53	Dimensions du cheminement		3.189	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.93)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
51	Abaissement de trottoir		4.123	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.8)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
51	Passage-piéton sécurisé		4.124	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.8)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
51	Passage-piéton sécurisé		4.125	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
51	Passage-piéton sécurisé		4.126	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 2,4 km

Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
53	Dimensions du cheminement		3.191	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 9.5)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
53	Dimensions du cheminement		3.190	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.85)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
54	Dimensions du cheminement		3.197	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.10)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
54	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.200	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 2,4 km

Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
53	Dimensions du cheminement		3.192	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 7.2)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
53	Dimensions du cheminement		3.188	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.21)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
53	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.193	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
53	Dimensions du cheminement		3.187	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.05)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km	
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
54	Passage-piéton sécurisé		4.131	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
54	Dimensions du cheminement		3.195	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.25)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
54	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.199	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
54	Dimensions du cheminement		3.196	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.08)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG NORD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 2,4 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
54	Abaissement de trottoir		4.128	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.26)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
54	Abaissement de trottoir		4.129	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	700,00 €
54	Abaissement de trottoir		4.127	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
54	Passage-piéton sécurisé		4.130	RUE DU STADE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.3)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin

3ème Partie P.A.V.E.

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public

CENTRE BOURG NORD

SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

Niveau d'accessibilité par famille de handicap AVANT TRAVAUX				Evaluation globale de la Mise en accessibilité	Accessibilité de la jonction ERP / Voirie publique			Fréquentation du secteur
					Nombre d'ERP présents sur le secteur		Taux (en %) d'ERP disposant d'une jonction accessible	
Non accessible	Peu accessible	Très accessible	Accessible avec quelques travaux		Accessible	Non Accessible		
Répartition des obstacles par famille de handicap (en %) AVANT TRAVAUX								
48,39%	31,12%	4,62%	15,86%	☹	7	2	77,78%	⚠

RECAPITULATIF DES FICHES D'OBSTACLES

FICHE D'OBSTACLES	Impact	Qualification de la fiche obstacles selon thématique	Montant estimatif en € H.T.	Evaluation de la Mise en accessibilité
1	▲		16 180,00 €	😐
2	▲	M	7 500,00 €	😐
3	▲		200,00 €	☹
4	▲	P	13 260,00 €	😐
5	▲		0,00 €	☹
6	▲		8 000,00 €	😐
7	▲		4 850,00 €	☹
8	△		12 350,00 €	😐
9	▲		11 280,00 €	😐
10	△	M	12 550,00 €	😐
11	▲		9 130,00 €	☹
12	▲	M	6 150,00 €	😐
13	△		230,00 €	☹
14	▲		3 780,00 €	☹
15	▲		5 510,00 €	☹
16	△	M	9 510,00 €	😐
17	▲		660,00 €	☹
18	▲	P M	17 480,00 €	☹
19	▲		8 680,00 €	😐
20	○		30,00 €	☹
21	△		6 890,00 €	☹
22	△		3 000,00 €	☹
23	▲		0,00 €	☹
24	▲		3 160,00 €	☹
25	○		60,00 €	☹
26	▲	P	7 710,00 €	☹
27	▲	M	11 370,00 €	☹
28	▲		4 610,00 €	☹

PROGRAMMATION

P1	P2	P3	P4	P5

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles					Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description	Famille de handicap concernée				
54	Dimensions du cheminement		3.198	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (déver relevé en % : 5.8)	●			Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
54	Dimensions du cheminement		3.194	RUE DU STADE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.92)	●			Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €

29	△	M	5 290,00 €	☹						
30	△	M	8 350,00 €	😐						
31	△	M	7 520,00 €	☺						
32	▲		17 860,00 €	☹						
33	▲		5 100,00 €	☹						
34	▲		160,00 €	☹						
35	▲		5 230,00 €	☹						
36	○		0,00 €	☹						
37	▲		9 090,00 €	😐						
38	▲		2 560,00 €	☹						
39	▲		0,00 €	☹						
40	△		5 360,00 €	😐						
41	△		3 230,00 €	☹						
42	△		0,00 €	☹						
43	▲		6 160,00 €	😐						
44	▲		2 500,00 €	😐						
45	▲		1 450,00 €	☹						
46	▲		9 560,00 €	😐						
47	▲		3 460,00 €	☹						
48	△		3 200,00 €	☹						
49	○	M	1 210,00 €	☺						
50	▲		8 080,00 €	☹						
51	▲		7 960,00 €	☹						
52	○		30,00 €	☹						
53	△		160,00 €	☹						
54	▲		8 990,00 €	☹						
			TOTAL 306 640,00 €							

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin

4ème Partie P.A.V.E.

LEGENDE du P.A.V.E.

▶ Evaluation de la mise en Accessibilité

☺ **SIMPLE / AISEE** : travaux ponctuels, localisés sans difficulté particulière

😐 **MOYENNE** : travaux pouvant être nombreux et nécessitant la reprise d'un ouvrage complet (trottoir dans sa totalité)

☹ **DIFFICILE / COMPLEXE** : travaux lourds à envisager à l'occasion d'une réfection complète de la voirie

▶ Impact

Il permet de déterminer la conséquence d'un ou de plusieurs obstacle(s) relevé(s) dans la **FICHE** sur la continuité de la chaîne de déplacement et de participation. A2CH a fixé une échelle permettant la hiérarchisation suivante :

▲ **FORT**
Non-conformité ou obstacle pouvant créer une rupture dans la chaîne de déplacement et de participation, voire un risque pour l'usager en situation de handicap *(exemple : absence d'un abaissé de trottoir, d'une Bande d'Eveil de Vigilance - BEV)*

△ **MOYEN**
Non-conformité ou obstacle ne créant pas une rupture de la chaîne de déplacement et de participation, mais occasionnant une gêne significative *(exemple : absence de nez de marche contrastés sur un escalier, absence d'une signalétique adaptée à tous)*

○ **FAIBLE**
Non-conformité ou obstacle ne créant pas une rupture de la chaîne de déplacement et de participation, et pouvant être contourné ou évité *(exemple : présence d'un escalier Non-Conforme doublé par une rampe adaptée)*

Tous les obstacles accompagnés des pictogrammes ▲△○ constituent des non-conformités au regard de la réglementation en vigueur. Ces points seront donc à traiter dans le cas d'une opération de réfection de la voirie ou de modification d'assiette.

■ **RECOMMANDATION**
Pour des obstacles ne relevant pas des obligations réglementaires, A2CH est amené à produire ses propres recommandations. Il s'agit donc d'amélioration visant une meilleure Accessibilité pour TOUS

▶ Niveau d'accessibilité du secteur AVANT TRAVAUX

Très accessible	Accessible avec quelques travaux	Peu accessible	Non accessible

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG NORD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 2,4 km
Diagnostic réalisé le : 1 mars 2011	Par : Nicolas Papin

4ème Partie P.A.V.E.

LEGENDE du P.A.V.E. (suite)

▶ Accessibilité de la jonction ERP / Voirie publique

On entend par "Jonction ERP / Voirie publique", le dénivelé plus ou moins important entre le niveau de la voirie publique et l'ERP. Il s'agit souvent de la "fameuse" marche d'entrée ou du seuil (non arrondi ou non chranfreiné) > à 2 cm.

Le nombre d'ERP présentant un obstacle au niveau de cette jonction constitue une information importante dans l'élaboration du PAVE. Tous les ERP sont comptabilisés y compris les commerce de 5ème catégorie.

▶ Fréquentation du secteur

Fréquentation élevée — Fréquentation Moyenne — Fréquentation faible — Zone piétonne

Eléments pris en compte pour déterminer la fréquentation d'une zone

. La concentration / le nombre d'Etablissements Recevant du Public (ERP)
. La présence de pôles divers, générateurs de déplacements (accès à un site particulier, présence d'un ERP de 1ère ou 2ème catégorie, …)
. L'existence de moyens de transports en commun (arrêt de bus, station tramway, …)
. Densité de population

▶ Qualifification de la fiche obstacles selon thématique

Chaque FICHE OBSTACLES est qualifiée à l'aide des pictogrammes correspondant aux différentes thématiques présentées ci-dessous. La FICHE peut comporter un ou plusieurs OBSTACLE(S), donc un ou plusieurs pictogramme(s).

- STATIONNEMENT ADAPTE
- ARRET DE TRANSPORTS COLLECTIFS
- CHEMINEMENT, TROTTOIR
- PASSAGE PIETON
- EQUIPEMENTS, MOBILIERS
- SIGNALETIQUE & INFORMATION
- SANITAIRES
- PORTAILS, PORTILLONS, PORTES
- CABINES, DOUCHES
- ESCALIER MECANIQUES ET TAPIS MECA.
- CIRCULATION VERTICALE
- ASCENSEUR
- PLAGE

Rapport de Diagnostic Accessibilité

VILLE DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE

CENTRE BOURG SUD

49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE



CENTRE BOURG SUD

28 février 2011

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG SUD **49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE**	Longueur totale : 1,8 km
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	

Introduction & Sommaire

Sommaire

	Page
1ère partie : ETAT DES LIEUX	**3**
Situation générale du secteur diagnostiqué (chaîne de déplacement) au regard de la réglementation présentée sous la forme d'un relevé des obstacles à l'Accessibilité.	
2ème partie : DIAGNOSTIC	**9**
Présenté sous la forme d'un tableau, le diagnostic décrit les Non-conformités et obstacles à l'Accessibilité rencontrés sur le secteur diagnostiqué, ainsi que les préconisations d'amélioration et estimatifs financiers associés. Les Non-conformités et obstacles sont localisés sur le portfolio des cartes.	
3ème partie : Présentation du P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public)	**108**
Ce tableau présente une synthèse des obstacles rencontrés et des coûts de mise en Accessibilité. Par ailleurs, il fournit plusieurs critères d'aide à la décision pour l'élaboration du P.A.V.E., tels que : - Hiérarchisation des obstacles selon leur impact sur la chaîne de déplacement - Niveau d'accessibilité actuel - Accessibilité de la jonction ERP / voirie publique - Fréquentation du secteur - Evaluation de la mise en accessibilité	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG SUD **49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE**	Longueur totale : 1,8 km
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

LEGENDE

● : Les points de contrôle marqués d'un point rouge sont des non-conformités à l'accessibilité d'ordre RÉGLEMENTAIRE.

■ : Les points de contrôle marqués d'un carré bleu identifient les obstacles à l'accessibilité **ne relevant pas des obligations réglementaires.** Il s'agit donc de recommandations visant une meilleure accessibilité pour Tous.

Chacun de ces points est décrit dans la 2ème partie du rapport intitulée « Diagnostic ». Les non-conformités et les obstacles sont numérotés afin de pouvoir être « tracés » tout au long du rapport.

1 - STATIONNEMENT	Non conforme	Recom-mandation	N°
Situation de la place adaptée Les emplacements réservés sont répartis de manière homogène sur la totalité de la voirie et des espaces publics	●		1.1 1.2 1.12
Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée • Largeur ≥ 3.30 m • Si stationnement de plain pied, jonction avec le trottoir ≥0,80 ml largeur • Espace horizontal au dévers et à la pente près de 2 % • Stationnement longitudinal :Larg. ≥ 2,00 ml si trottoir ≥ 1.80 m avec une bande de passage matérialisée de 0.80 m	●	■	1.3 1.4 1.8 1.9
Raccordement au cheminement Une place de stationnement adaptée doit se raccorder sans ressaut de plus de 2 cm au cheminement d'accès à l'entrée du/des bâtiments ou du trottoir	●		1.5 1.10
Signalisation du stationnement adapté Chaque place adaptée destinée au public doit être repérée par un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale.	●	■	1.6 1.7 1.11

2 - ARRET DE TRANSPORTS COLLECTIFS	Non conforme	Recom-mandation	N°
Dimensions du quai Dimensions du quai : - largeur de passage ≥ 0.90 ml entre bordure de l'emplacement d'arrêt et le retour de l' abri. - largeur de passage ≥ 1.40 ml si le cheminement pour piétons n'est pas accessible - Aire de rotation de 1.50 ml de diamètre pour permettre la manœuvre du dispositif d'aide d'aide à l'embarquement ou au débarquement du véhicule.	●		2.1

RELEVE DES OSBTACLES

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		1ère Partie
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 1,8 km	Etat des lieux
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin		

RELEVE DES OSBTACLES

3 - CHEMINEMENT, TROTTOIR	Non conforme	Recom-mandation	N°
Dimensions du cheminement • Largeur > 1,40 ml en cheminement courant • Largeur ≥ 1,20 ml libre de tout obstacle • Rétrécissements ponctuels à 0.90 ml de largeur maximum • Dévers ≤ 2%	●		3.1 à 3.181
Pente, rampe et palier • Pente conforme si ≤ 6% • Jusqu'à 10% sur longueur maxi 2 ml • Jusqu'à 12% sur longueur maxi 0,5 ml • Si pente > 5 % palier de repos obligatoire tous les 10 ml • Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente : (larg. 1,20 x longueur 1,40 ml) • Dévers ≤ 3 %" • garde-corps si rupture de niveau de hauteur > 0.40 ml	●		3.3 à 3.182
Seuil et Ressaut Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein et dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur maximale peut toutefois être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %. La distance minimale entre 2 ressauts doit être supérieure ou égale 2.50 m.	●		3.4 à 3.127
Etat du sol Le sol ou le revêtement de sol du cheminement accessible doit être non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. Les trous et fentes situés dans le sol du cheminement doivent avoir une largeur ou un diamètre inférieur ou égal à 2 cm.	●		3.41 à 3.142
Obstacle en hauteur et saillie latérale Le cheminement accessible doit être libre de tout obstacle. Afin d'être repérables, les éléments éventuels qui ne peuvent pas être mis en dehors du cheminement doivent répondre aux exigences suivantes : • S'ils sont suspendus au-dessus du cheminement, laisser un passage libre d'au moins 2,20 m de hauteur au-dessus du sol ; • S'ils sont implantés sur le cheminement, quelle que soit leur hauteur, ou en saillie latérale de plus de 15 cm sur le cheminement, comporter un élément de contraste visuel par rapport à leur environnement immédiat et un rappel tactile ou un prolongement au sol. • Etre contrastés par rapport à leur environnement.	●		3.5 à 3.173

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		1ère Partie
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 1,8 km	Etat des lieux
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin		

RELEVE DES OSBTACLES

4 - PASSAGE PIETON	Non conforme	Recom-mandation	N°
Abaissement de trottoir • Largeur du bateau ≥ 1.20 m ou ≥ 1.40 m en cas d'obstacle (poteau) • Pentes : accès frontal ≤ 5 % , pente de 8 % tolérée sur 2 m et de 12 % sur 0.50 m accès latéral ≤ 12 % (si possible même pente que l'accès frontal) • Ressauts : ≤ 2cm • Ou 4 cm si pente < 33% • Arrondis ou chanfreiné • Dévers ≤ 3% en arrière du bateau pour passage le long du trottoir • Bande podo-tactile sur une longueur > 1 m au droit du bateau, parallèlement à l'axe de la chaussé. (pour des bateaux doubles en carrefour : - des bandes d'éveil doivent être implantées sur toute la longueur de la partie abaissée parallèlement à l'axe de la chaussée - si l'abaissement est continu : une barrière de protection doit être implantée dans l'arrondi du trottoir) • Cheminement (restant) libre de tout obstacle ≥ 1.20 m à l'arrière du bateau	●		4.1 à 4.165
Passage-piéton sécurisé • Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminement • Si cheminement accessible croise voie de circulation, alors éveil de vigilance pour piéton • Passage piéton + marquage au sol + signalisation pour indiquer au conducteur qu'il croise un cheminement pour piéton POSITION : • Par rapport à la ligne de STOP : distance PP ≤ 1.50 m • Par rapport à un carrefour à feux ; distance entre 5 et 7 m • Le PP ne doit pas être de biais, sa position doit être pertinente.	●	■	4.4 à 4.168
Eclairage et niveau d'éclairement du cheminement Le cheminement doit comporter un dispositif d'éclairage répondant aux exigences suivantes : • Niveau d'éclairement 20 lux en tout point du cheminement accessible • Lorsque la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher.	●		4.59
Terre-pleins centraux RECOMMANDATIONS : Un îlot-refuge devrait être créé dans certains cas : - lorsque les phases de feux pour une même traversée impliquent une traversée en 2 temps pour les piétons - lorsque la largeur de la voie à traverser est ≥ 12 m - lorsque la traversée peut être source de fatigue • Longueur ≥ 2 m • Largeur d'accès à l'îlot ≥ 2.50 m • Présence de bande d'éveil de vigilance à l'intérieur du refuge • Si passage piéton décalé, des barrières doivent être installées		■	4.25

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 1,8 km
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

5 - EQUIPEMENTS MOBILIERS

	Non conforme	Recommandation	N°
Accessibilité des équipements extérieurs Le cheminement accessible permet notamment à une personne ayant une déficience visuelle ou auditive de se localiser, s'orienter et atteindre le bâtiment en sécurité, et permet à une personne ayant une déficience motrice d'accéder à tout équipement ou aménagement donné à l'usage.		■	5.1 5.5 5.8
Atteinte du système de communication et commandes Les systèmes de communication entre le public et le personnel, ainsi que les dispositifs de commande manuelle mis à la disposition du public, doivent répondre aux exigences suivantes : • Être situés à plus de 0.40 ml d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ; • Être situés à une hauteur comprise entre 0.90 ml et 1.30 ml.	●		5.2
Les équipements / mobiliers ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale Les bornes, poteaux et autres mobiliers urbain situé sur les cheminements doivent comporter une partie contrastée soit avec leur support soit avec leur arrière plan. A minima, présence d'une bande de 10 cm de largeur située entre 1,20 et 1,40 ml ht ou contraste de la partie haute si le mobilier à une hauteur < 1,30 ml.	●		5.3 5.6 5.7
Téléphone public L'équipement doit être accessible (pas de cabine) Les commandes doivent être situées 0.90 ml ≤ h ≤ 1.30 ml. Le téléphone doit être muni d'une Boucle à Induction Magnétique	●		5.4

6 - SIGNALETIQUE & INFORMATION

	Non conforme	Recommandation	N°
Visibilité Les informations doivent être regroupées. Les supports d'informations doivent répondre aux exigences suivantes : • Être contrastés par rapport à l'environnement immédiat • Permettre une vision et une lecture en position "debout" / "assis" • Être choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet, ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel • S'ils sont situés à une hauteur inférieure à 2.20 m, permettre à une personne mal voyante de s'approcher à moins d'un mètre.	●	■	6.1 6.3

RELEVE DES OSBTACLES

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur totale : 1,8 km
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

6 - SIGNALETIQUE & INFORMATION

	Non conforme	Recommandation	N°
Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences suivantes : • Être fortement contrastées par rapport au fond du support • Ht des caractères proportionnelle aux circonstances, selon l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture Hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à : • 15 mm pour une lecture proche • 15 cm pour une lecture à 4,00 ml • 20 cm pour une lecture à 6,00 ml	●	■	6.4 à 6.14
Compréhension La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes. Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose.	●		6.2 à 6.13

7 - SANITAIRES

Domaine d'évaluation SANS OBJET

8 - PORTAILS, PORTILLONS, PORTES

Domaine d'évaluation SANS OBJET

9 - CIRCULATION VERTICALE

	Non conforme	Recommandation	N°
Caractéristiques liées à l'escalier Largeur : • ≥ 1.40 m si entre 2 murs • ≥ 1.30 m si 1 mur • ≥ 1.20 m si aucun mur Marches : • Hauteur des marches ≤ 16 cm • Giron des marches ≥ 28 cm • Nez de marche de couleur contrastée sur une largeur ≥ 5 cm pour la 1ère et la dernière marche • Nez visuellement contrastés par rapport aux marches Mains courantes à partir de 3 marches • 2 mains courante si passage libre > 1.20 ml • 3 mains courantes si larg. esc.> 4.20 ml	●	■	9.1 à 9.8

10 - CABINES, DOUCHES

Domaine d'évaluation SANS OBJET

11 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES

Domaine d'évaluation SANS OBJET

RELEVE DES OSBTACLES

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG SUD **49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE**	Longueur totale : 1,8 km
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	

1ère Partie

Etat des lieux

RELEVE DES OSBTACLES

12 - TRANSITION VOIRIE - ERP	Domaine d'évaluation SANS OBJET
13 - ASCENSEUR	Domaine d'évaluation SANS OBJET
14 - PLAGE	Domaine d'évaluation SANS OBJET

Portfolio des cartes

VILLE DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE

CENTRE BOURG SUD

49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE



CENTRE BOURG SUD

28 février 2011

Introduction

Le portfolio des cartes a été réalisé dans le but de localiser les non-conformités afin de faciliter la lecture du diagnostic Voirie. Il se compose :

- d'une carte générale permettant de localiser les itinéraires diagnostiqués
- d'une carte par itinéraire diagnostiqué. Chaque carte est éventuellement décomposée en **ZONES**, selon l'étendue de l'itinéraire.
- chaque **ZONE** présente la localisation des fiches obstacles sous la forme suivante 

Sommaire

▶ Localisation des itinéraires diagnostiqués page 3

▶ Carte de l'itinéraire présentant le découpage des **ZONES** page 4

- Carte zone 1 page 5
- Carte zone 2 page 6
- Carte zone 3 page 7
- Carte zone 4 page 8
- Carte zone 5 page 9

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur totale : 1,8 km

Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin

Introduction & Sommaire

Carte générale de localisation des itinéraires diagnostiqués

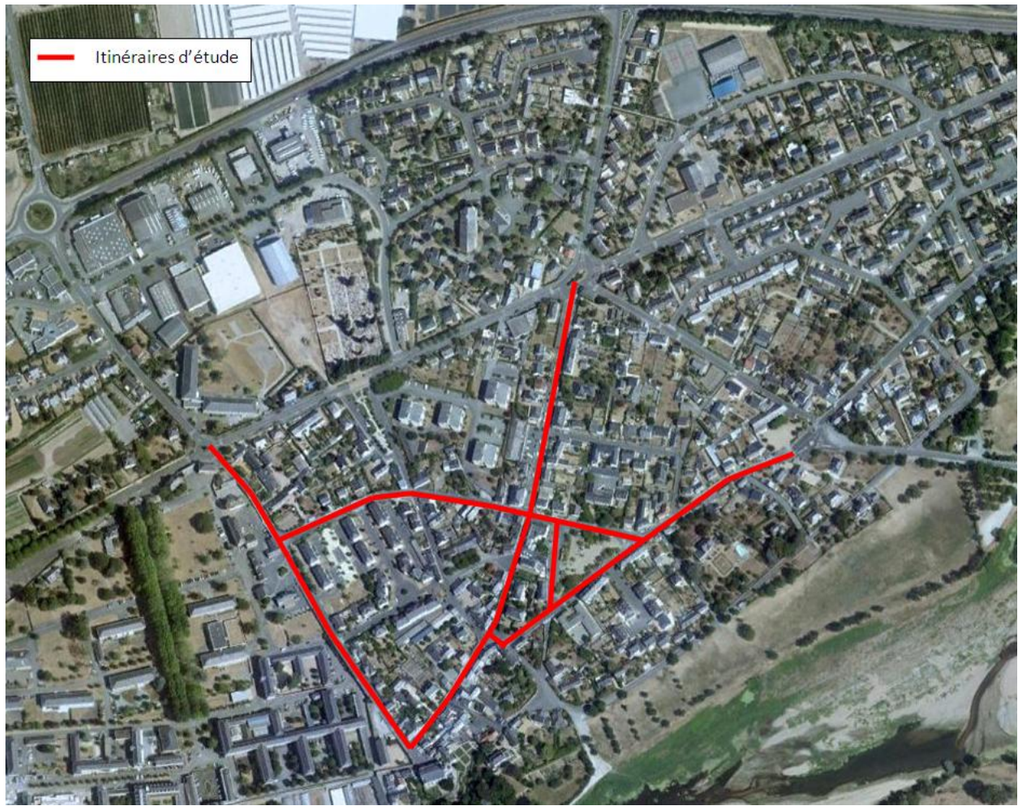

PORTFOLIO DES CARTES
CENTRE BOURG SUD (composé de 5 zones)
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin



Carte globale présentant la décomposition par zone

PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG SUD	**ZONE 1**
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	



PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG SUD	ZONE 2
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	

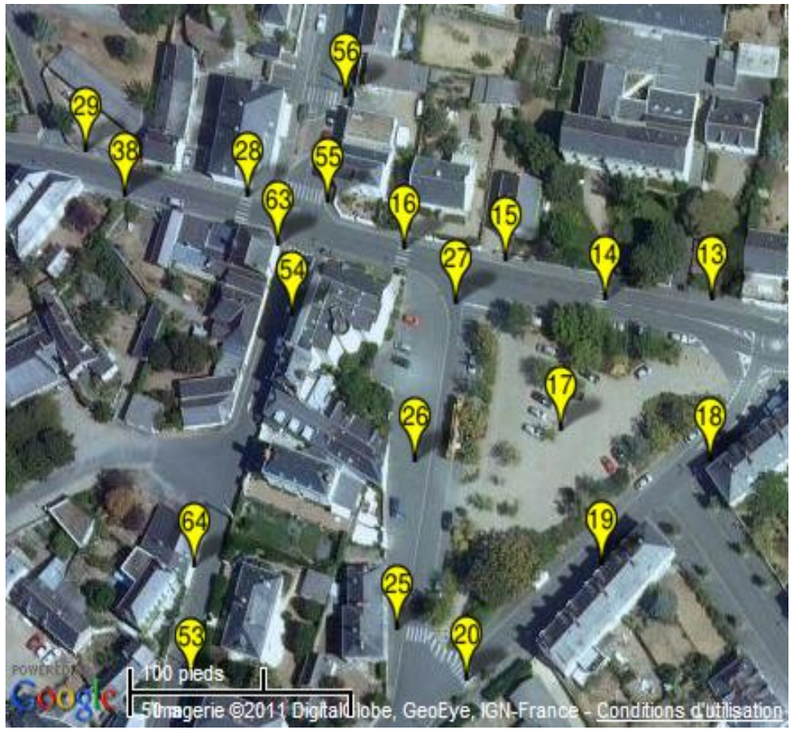

PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG SUD	ZONE 3
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	



PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG SUD	ZONE 4
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	



PORTFOLIO DES CARTES	
CENTRE BOURG SUD	ZONE 5
Diagnostic réalisé le 28 février 2011 par Nicolas Papin	



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
1	Dimensions du cheminement		3.1	PLACE DU CALVAIRE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.75)	●			●	Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
1	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.5	PLACE DU CALVAIRE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
1	Abaissement de trottoir		4.1	PLACE DU CALVAIRE 1 PASSAGE PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4)	●				Reprofiler le cheminement	0,00 €
1	Abaissement de trottoir		4.2	PLACE DU CALVAIRE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
1	Situation de la place adaptée		1.1	PLACE DU CALVAIRE STATIONNEMENT Les places de stationnement adaptées ne sont pas réparties de façon homogène	●	●	●	●	Aménager une/des place(s) adaptée(s) suplémentaire(s)	1 500,00 €
1	Pente, rampe et palier		3.3	PLACE DU CALVAIRE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.9 ; longueur relevée en ml : 10)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
1	Seuil et Ressaut		3.4	PLACE DU CALVAIRE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 5 cm de hauteur	●				Aménager un bateau conforme *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
1	Dimensions du cheminement		3.2	PLACE DU CALVAIRE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.8)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
2	Passage-piéton sécurisé		4.6	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
2	Dimensions du cheminement		3.6	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4)	●				Reprofiler le sol	10 000,00 €
3	Dimensions du cheminement		3.8	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.7)	●				Reprofiler le sol	5 000,00 €
3	Accessibilité des équipements extérieurs		5.1	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée aux équipements extérieurs accessibles	●				Installer des bancs avec accoudoirs	400,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
2	Dimensions du cheminement		3.7	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.6)		●	●	●	Reprofiler le sol	2 500,00 €
2	Abaissement de trottoir		4.3	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
2	Passage-piéton sécurisé		4.4	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.7)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
2	Passage-piéton sécurisé		4.5	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.4)	●				Reprofiler le passage piéton *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
3	Passage-piéton sécurisé		4.11	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
4	Dimensions du cheminement		3.11	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
4	Dimensions du cheminement		3.9	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.27)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
4	Dimensions du cheminement		3.10	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.27)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
3	Abaissement de trottoir		4.9	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7.6 ; longueur relevée en ml : 10)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
3	Abaissement de trottoir		4.7	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
3	Abaissement de trottoir		4.8	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.25)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
3	Passage-piéton sécurisé		4.10	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire
954

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
5	Passage-piéton sécurisé		4.16	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Effectuer un marquage au sol conforme	800,00 €
5	Passage-piéton sécurisé		4.17	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente supérieure à 10 % (pente relevée en % : 10.6)	●			●	Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
5	Passage-piéton sécurisé		4.18	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
5	Passage-piéton sécurisé		4.20	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
4	Dimensions du cheminement		3.12	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.6)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
5	Abaissement de trottoir		4.14	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 1.40 ; longueur relevée en ml : 12.5)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
5	Abaissement de trottoir		4.12	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
5	Abaissement de trottoir		4.13	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.30)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
6	Dimensions du cheminement		3.17	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.2)	●				Reprofiler le sol	8 400,00 €
6	Dimensions du cheminement		3.16	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.10)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
6	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.18	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
6	Dimensions du cheminement		3.15	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.20)	●				Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
5	Passage-piéton sécurisé		4.19	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf préconisation ci-dessus*	0,00 €
5	Dimensions du cheminement		3.13	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 12.1)	●	●		●	Reprofiler le sol	1 500,00 €
5	Passage-piéton sécurisé		4.15	RUE DE L'AUTHION INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
5	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.14	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
7	Passage-piéton sécurisé		4.24	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
7	Terre-pleins centraux		4.25	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Absence d'îlot-refuge	●	●	●	●	Aménager un îlot-refuge conforme	2 200,00 €
8	Dimensions du cheminement		3.22	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers > 10 % (dévers relevé en % : 13.7)	●	●		●	Restructurer le cheminement	0,00 €
8	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.23	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
7	Dimensions du cheminement		3.19	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.27)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
7	Abaissement de trottoir		4.21	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
7	Abaissement de trottoir		4.22	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.4)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
7	Passage-piéton sécurisé		4.23	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.1)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
9	Dimensions du cheminement		3.27	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.7)	●	●		●	Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
9	Dimensions du cheminement		3.26	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.70)	●			●	Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
9	Dimensions du cheminement		3.25	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
10	Dimensions du cheminement		3.28	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.60)	●			●	Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
8	Dimensions du cheminement		3.20	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
8	Dimensions du cheminement		3.21	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.80)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
8	Passage-piéton sécurisé		4.26	RUE DE L'AUTHION INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
9	Dimensions du cheminement		3.24	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.15)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 1,8 km

Diagnostic réalisé le : 28 février 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description	♿	👁	👂	✋		
12	Dimensions du cheminement		3.31	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 7.5)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
12	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.33	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
13	Pente, rampe et palier		3.35	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.6 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
13	Pente, rampe et palier		3.36	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.1 ; longueur relevée en ml : 1.50)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 1,8 km

Diagnostic réalisé le : 28 février 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description	♿	👁	👂	✋		
10	Passage-piéton sécurisé		4.27	RUE DE L'AUTHION INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
11	Dimensions du cheminement		3.29	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.05)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
11	Dimensions du cheminement		3.30	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.1)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
12	Pente, rampe et palier		3.32	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.6 ; longueur relevée en ml : 15)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
14	Passage-piéton sécurisé		4.31	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.7)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
14	Passage-piéton sécurisé		4.32	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactilement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
14	Passage-piéton sécurisé		4.33	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf préconisation ci-dessus*	0,00 €
15	Dimensions du cheminement		3.37	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.20)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
13	Dimensions du cheminement		3.34	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.5)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
14	Abaissement de trottoir		4.28	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.5 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
14	Abaissement de trottoir		4.29	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
14	Abaissement de trottoir		4.30	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire

096

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
16	Abaissement de trottoir		4.36	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
16	Abaissement de trottoir		4.37	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
16	Passage-piéton sécurisé		4.38	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.4)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
16	Passage-piéton sécurisé		4.39	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
15	Pente, rampe et palier		3.39	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.2)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
15	Dimensions du cheminement		3.38	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.5)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
16	Abaissement de trottoir		4.34	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.90)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
16	Abaissement de trottoir		4.35	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.3 ; longueur relevée en ml : 1.50)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
17	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.42	PLACE DE LA MAIRIE MOBILIER (SANICAN) Présence d'un obstacle en saillie dépourvu d'un rappel tactile ou d'un prolongement au sol		●			Abaisser le bas de l'obstacle à 30 cm du sol	50,00 €
17	Atteinte du système de communication et commandes		5.2	PLACE DE LA MAIRIE MOBILIER (SANICAN) Le dispositif d'accès / la commande est situé(e) à une hauteur supérieure à 1.30 ml	●				Déplacer le dispositif d'accès / la commande pour permettre son atteinte	150,00 €
17	Les équipements / mobiliers ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale		5.3	PLACE DE LA MAIRIE MOBILIER (SANICAN) Le contraste de l'équipement / mobilier est insuffisant		●		●	Mettre en peinture le mobilier pour le contraster	70,00 €
17	Caractéristiques liées à l'escalier		9.1	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER PARKING Les nez de marche ne sont pas suffisamment contrastés		●		●	Contraster les nez de marche par la couleur	60,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
17	Situation de la place adaptée		1.2	PLACE DE LA MAIRIE PARKING Les places de stationnement adaptées ne sont pas réparties de façon homogène	●	●	●	●	Aménager une/des place(s) adaptée(s) suplémentaire(s)	2 400,00 €
17	Dimensions du cheminement		3.40	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
17	Etat du sol		3.41	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols sur une surface de plus de 1 m²	630,00 €
17	Visibilité		6.1	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT Recommandation liée à la visibilité des informations et signalisations	●	●	●	●	Matérialiser, par un repère tactile contrasté, l'accès à un équipement / une commande	100,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire
296

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
18	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.44	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
18	Passage-piéton sécurisé		4.40	RUE DE L'AUTHION INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
19	Dimensions du cheminement		3.45	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●				Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
19	Dimensions du cheminement		3.46	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.5)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
17	Caractéristiques liées à l'escalier		9.2	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER PARKING Absence de 2 mains courantes sur l'escalier		●	●	●	Installer une main courante sur les côtés et/ou au milieu de l'escalier	1 050,00 €
17	Caractéristiques liées à l'escalier		9.3	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER PARKING Recommandation liée à l'escalier	●	●	●	●	Contraster les 1ère et dernière contremarches	270,00 €
17	Caractéristiques liées à l'escalier		9.4	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER PARKING Recommandation liée à l'escalier	●	●	●	●	Installer un appel de vigilance, à 50 cm du premier nez de marche, dans le sens de la descente	330,00 €
18	Dimensions du cheminement		3.43	RUE DE L'AUTHION CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 8.2)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
20	Passage-piéton sécurisé		4.44	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.7)	●				Reprofiler le passage piétons	2 600,00 €
20	Passage-piéton sécurisé		4.45	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
20	Passage-piéton sécurisé		4.47	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
20	Passage-piéton sécurisé		4.46	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
20	Dimensions du cheminement		3.47	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.06)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	320,00 €
20	Abaissement de trottoir		4.41	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
20	Abaissement de trottoir		4.42	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351 *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
20	Abaissement de trottoir		4.43	RUE DE L'AUTHION 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	1 400,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire

964

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
22	Dimensions du cheminement		3.49	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT PIETONS Le cheminement présente un dévers > 10 % (dévers relevé en % : 18.5)	●	●		●	Restructurer le cheminement	0,00 €
22	Passage-piéton sécurisé		4.51	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT PIETONS Le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
22	Etat du sol		3.50	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT PIETONS Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols sur une surface de plus de 1 m² *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
22	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.51	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT PIETONS Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
21	Pente, rampe et palier		3.48	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.3 ; longueur relevée en ml : 5)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
21	Abaissement de trottoir		4.48	RUE DE LA POSTE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
21	Passage-piéton sécurisé		4.49	RUE DE LA POSTE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 9.5)	●	●		●	Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
21	Passage-piéton sécurisé		4.50	RUE DE LA POSTE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
23	Abaissement de trottoir		4.55	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	700,00 €
23	Passage-piéton sécurisé		4.56	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.4)	●	●		●	Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
23	Passage-piéton sécurisé		4.57	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
23	Passage-piéton sécurisé		4.58	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
23	Etat du sol		3.53	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €
23	Abaissement de trottoir		4.52	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
23	Abaissement de trottoir		4.53	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.95)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
23	Abaissement de trottoir		4.54	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
24	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.59	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €
24	Dimensions du cheminement		3.55	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
24	Dimensions du cheminement		3.54	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT PIETONS La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Restructurer le cheminement	0,00 €
24	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.58	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT PIETONS Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
23	Eclairage et niveau d'éclairement du cheminement		4.59	RUE DE LA JEANNIERE 1 PASSAGE PIETONS L'éclairage existant ne permet pas d'obtenir un niveau d'éclairement de 20 lux en tout point du cheminement accessible	●	●	●	●	Ajouter un point d'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairement conforme	1 600,00 €
23	Dimensions du cheminement		3.52	RUE DE LA JEANNIERE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.3)	●				Reprofiler le sol	2 500,00 €
24	Compréhension		6.2	RUE DE LA POSTE INTERSECTION Absence de signalétique d'orientation	●	●	●	●	Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	400,00 €
24	Dimensions du cheminement		3.56	RUE DE LA POSTE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.75)	●			●	Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
25	Passage-piéton sécurisé		4.62	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.4)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
25	Passage-piéton sécurisé		4.63	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
25	Téléphone public		5.4	PLACE DE LA MAIRIE TELEPHONE PUBLIC Le téléphone n'est pas accessible (cabine téléphonique et/ou ht commande NC)	●				Demander à l'opérateur téléphonique le remplacement du téléphone par un modèle accessible	0,00 €
26	Dimensions du cheminement		3.61	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers > 10 % (dévers relevé en % : 16.5)	●	●		●	Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
24	Seuil et Ressaut		3.57	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 11 cm de hauteur	●				Aménager un bateau conforme	1 500,00 €
25	Dimensions du cheminement		3.60	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.8)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
25	Abaissement de trottoir		4.60	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
25	Abaissement de trottoir		4.61	PLACE DE LA MAIRIE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
27	Dimensions du quai		2.1	PLACE DE LA MAIRIE ARRET DE TRANSPORT EN COMMUN La largeur du passage est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.8)	●				Aménager un quai de transport collectif conforme	9 000,00 €
27	Dimensions du cheminement		3.62	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.30)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
27	Visibilité		6.3	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le support n'est pas suffisamment contrasté par rapport à son environnement		●			Opter pour des supports fortement contrastés par rapport à leur environnement	700,00 €
27	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères		6.4	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	1 400,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
27	Passage-piéton sécurisé		4.64	PLACE DE LA MAIRIE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
27	Dimensions du cheminement		3.63	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
27	Pente, rampe et palier		3.66	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.2 ; longueur relevée en ml : 20)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
27	Dimensions du cheminement		3.64	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 7.7)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
27	Pente, rampe et palier		3.65	PLACE DE LA MAIRIE CHEMINEMENT PIETONS Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.6 ; longueur relevée en ml : 4)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
28	Abaissement de trottoir		4.66	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.98)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
28	Abaissement de trottoir		4.65	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
28	Abaissement de trottoir		4.67	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 9.7)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE | 2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE | Longueur voirie : 1,8 km
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011 | Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
27	Caractéristiques liées à l'escalier		9.5	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER Les nez de marche ne sont pas suffisamment contrastés		●		●	Contraster les nez de marche par la couleur	50,00 €
27	Caractéristiques liées à l'escalier		9.6	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER Absence de 2 mains courantes sur l'escalier	●	●		●	Installer une main courante sur les côtés et/ou au milieu de l'escalier	1 050,00 €
27	Caractéristiques liées à l'escalier		9.7	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER Recommandation liée à l'escalier	●	●	●	●	Contraster les 1ère et dernière contremarches	220,00 €
27	Caractéristiques liées à l'escalier		9.8	PLACE DE LA MAIRIE ESCALIER Recommandation liée à l'escalier	●	●	●	●	Installer un appel de vigilance, à 50 cm du premier nez de marche, dans le sens de la descente	260,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
29	Dimensions du cheminement		3.68	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.25)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
29	Pente, rampe et palier		3.71	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.1 ; longueur relevée en ml : 4)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
29	Dimensions du cheminement		3.70	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.8)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
29	Dimensions du cheminement		3.67	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
28	Abaissement de trottoir		4.68	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
28	Passage-piéton sécurisé		4.69	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.8)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
28	Passage-piéton sécurisé		4.71	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
28	Passage-piéton sécurisé		4.70	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
31	Abaissement de trottoir		4.73	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.93)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
31	Abaissement de trottoir		4.75	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7.7 ; longueur relevée en ml : 1.40)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
31	Abaissement de trottoir		4.77	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	1 050,00 €
31	Abaissement de trottoir		4.74	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.4 ; longueur relevée en ml : 1)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
29	Pente, rampe et palier		3.72	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.8)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
29	Dimensions du cheminement		3.69	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.8)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
29	Passage-piéton sécurisé		4.72	RUE DES MOULINS INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
30	Dimensions du cheminement		3.73	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
32	Abaissement de trottoir		4.80	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
32	Abaissement de trottoir		4.81	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.77)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
32	Passage-piéton sécurisé		4.82	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
32	Dimensions du cheminement		3.74	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.4)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
31	Abaissement de trottoir		4.76	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
31	Passage-piéton sécurisé		4.78	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée à la position du passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
31	Passage-piéton sécurisé		4.79	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
31	Compréhension		6.5	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Absence de signalétique d'orientation	●	●	●	●	Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	200,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
33	Passage-piéton sécurisé		4.86	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
33	Passage-piéton sécurisé		4.85	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
33	Dimensions du cheminement		3.77	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
33	Etat du sol		3.78	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer le tampon fonte du regard	200,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
32	Etat du sol		3.75	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer le tampon fonte du regard	200,00 €
32	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.76	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €
33	Abaissement de trottoir		4.83	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
33	Passage-piéton sécurisé		4.84	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 9.3)	●				Reprofiler le passage piétons	2 600,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 1,8 km

Diagnostic réalisé le : 28 février 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
34	Passage-piéton sécurisé		4.88	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.8)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
34	Passage-piéton sécurisé		4.89	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	1 800,00 €
34	Passage-piéton sécurisé		4.90	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
35	Dimensions du cheminement		3.83	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.76)	●			●	Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 1,8 km

Diagnostic réalisé le : 28 février 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
33	Etat du sol		3.79	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer le tampon fonte du regard	200,00 €
33	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.80	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €
34	Dimensions du cheminement		3.81	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 8.8)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
34	Abaissement de trottoir		4.87	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
36	Abaissement de trottoir		4.91	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
36	Passage-piéton sécurisé		4.92	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.9)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
36	Passage-piéton sécurisé		4.93	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée à la position du passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
36	Passage-piéton sécurisé		4.94	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
35	Dimensions du cheminement		3.84	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
35	Dimensions du cheminement		3.82	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.93)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...) (x2)	1 600,00 €
36	Dimensions du cheminement		3.87	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.8)	●				Reprofiler le sol	1 050,00 €
36	Etat du sol		3.88	RUE DES MOULINS 1 PASSAGE PIETONS Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	200,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
37	Passage-piéton sécurisé		4.95	RUE DES MOULINS INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
38	Dimensions du cheminement		3.90	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
38	Dimensions du cheminement		3.91	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.88)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
38	Dimensions du cheminement		3.92	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.5)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
36	Dimensions du cheminement		3.85	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.08)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
36	Dimensions du cheminement		3.86	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.6)	●				Reprofiler le sol	2 500,00 €
36	Compréhension		6.6	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Absence de signalétique d'orientation	●	●	●	●	Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	100,00 €
37	Dimensions du cheminement		3.89	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.30)	●			●	Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
39	Signalisation du stationnement adapté		1.6	PLACE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE La signalisation vertical est non conforme	●	●	●	●	Installer une signalisation verticale conforme	250,00 €
39	Signalisation du stationnement adapté		1.7	PLACE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE Recommandation liée à la signalisation du stationnement adapté	●	●	●	●	Peindre le centre de la place adaptée en bleu	350,00 €
39	Dimensions du cheminement		3.98	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.8)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
39	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères	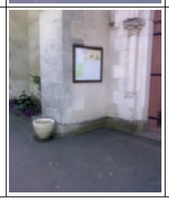	6.7	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT PIETONS La mauvaise position du support ne facilite pas la lecture des informations	●	●		●	Repositionner le support pour rendre les informations lisibles	50,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
38	Pente, rampe et palier		3.93	RUE DES MOULINS CHEMINEMENT TROTTOIR Absence de palier intermédiaire	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
39	Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée		1.3	PLACE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE La place adaptée présente une pente non-conforme (pente relevée en % : 4.8 / nombre de place(s) : 1)	●				Reprofiler la place de stationnement adaptée. Prévoir une pente inférieure ou égale à 2%	1 500,00 €
39	Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée		1.4	PLACE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE Recommandation liée à l'absence d'un palier à proximité de la place de stationnement adaptée	●	●		●	Aménager un palier adapté, au dévers près, à proximité de la place *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
39	Raccordement au cheminement		1.5	PLACE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 1 PLACE ADAPTEE Le raccordement au cheminement n'est pas conforme compte tenu du seuil/ressaut (hauteur relevée en cm : 14)	●	●			Aménager un bateau conforme	1 500,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire
978

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
39	Accessibilité des équipements extérieurs		5.5	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée aux équipements extérieurs accessibles	●				Installer des bancs avec accoudoirs	400,00 €
39	Dimensions du cheminement		3.94	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.37)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
39	Les équipements / mobiliers ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale		5.6	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le contraste de l'équipement / mobilier est insuffisant		●		●	Mettre en peinture le poteau pour le contraster *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
39	Passage-piéton sécurisé		4.96	PLACE DE L'EGLISE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
39	Pente, rampe et palier		3.99	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 11.1 ; longueur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
39	Dimensions du cheminement		3.97	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.7)	●				Reprofiler le sol	2 000,00 €
39	Dimensions du cheminement		3.96	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.6)	●				Reprofiler le sol	1 000,00 €
39	Dimensions du cheminement		3.95	PLACE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.15)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
40	Abaissement de trottoir		4.99	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €
40	Passage-piéton sécurisé		4.101	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.8)	●				Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
40	Passage-piéton sécurisé		4.100	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente supérieure à 10 % (pente relevée en % : 10.5)	●			●	Reprofiler le passage piéton *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
40	Abaissement de trottoir		4.97	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
40	Dimensions du cheminement		3.100	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.35)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
40	Dimensions du cheminement		3.102	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.9)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
40	Dimensions du cheminement		3.101	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Tailler la végétation	0,00 €
40	Abaissement de trottoir		4.98	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire
086

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
41	Dimensions du cheminement		3.103	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
41	Dimensions du cheminement		3.104	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.32)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
41	Dimensions du cheminement		3.105	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.8)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
41	Pente, rampe et palier		3.107	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 9.9 ; longueur relevée en ml : 1.30)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
40	Passage-piéton sécurisé		4.102	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
40	Passage-piéton sécurisé		4.104	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
40	Passage-piéton sécurisé		4.103	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
41	Dimensions du cheminement		3.106	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 9.6)	●	●		●	Reprofiler le sol	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
42	Passage-piéton sécurisé		4.107	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
43	Dimensions du cheminement		3.109	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
43	Passage-piéton sécurisé		4.108	RUE DE BEL AIR INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
43	Les équipements / mobiliers ne sont pas facilement repérables par les personnes ayant une déficience visuelle et/ou mentale		5.7	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le contraste de l'équipement / mobilier est insuffisant		●		●	Mettre en peinture le mobilier pour le contraster	70,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
41	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.108	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en saillie dépourvu d'un rappel tactile ou d'un prolongement au sol		●			Tailler la végétation	0,00 €
42	Compréhension		6.8	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Absence de signalétique d'orientation	●	●	●	●	Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	100,00 €
42	Abaissement de trottoir		4.105	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
42	Abaissement de trottoir		4.106	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.8)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
44	Passage-piéton sécurisé		4.109	RUE DE BEL AIR INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
45	Dimensions du cheminement		3.113	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.08)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
45	Dimensions du cheminement		3.114	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
45	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.115	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	60,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
44	Dimensions du cheminement		3.110	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.27)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
44	Dimensions du cheminement		3.111	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 9.4)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
44	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.112	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
44	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères		6.9	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	200,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
46	Abaissement de trottoir		4.113	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
46	Abaissement de trottoir		4.114	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351 *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
46	Abaissement de trottoir		4.115	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	1 400,00 €
46	Passage-piéton sécurisé		4.116	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente supérieure à 10 % (pente relevée en % : 10.3)	●			●	Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin
2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
45	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.116	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m (x2)	60,00 €
46	Abaissement de trottoir		4.110	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.90)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
46	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères		6.10	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	400,00 €
46	Abaissement de trottoir		4.112	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 1 ; longueur relevée en ml : 10.6)	●				Créer un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 1,8 km

Diagnostic réalisé le : 28 février 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée	Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
47	Dimensions du cheminement		3.119	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.15)	●	Restructurer le cheminement	0,00 €
47	Dimensions du cheminement		3.120	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3)	●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
47	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.121	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur	●	Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
48	Dimensions du cheminement		3.122	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.98)	●	Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Longueur voirie : 1,8 km

Diagnostic réalisé le : 28 février 2011

Par : Nicolas Papin

2ème Partie Diagnostic

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles N°	Non-conformités & obstacles Description	Famille de handicap concernée	Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
46	Passage-piéton sécurisé		4.117	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton	● ●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
46	Abaissement de trottoir		4.111	RUE DE BEL AIR 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.4 ; longueur relevée en ml : 1)	●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
46	Dimensions du cheminement		3.117	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.87)	●	Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
46	Pente, rampe et palier		3.118	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7.6 ; longueur relevée en ml : 10)	●	Restructurer le cheminement	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
48	Passage-piéton sécurisé		4.119	RUE DE BEL AIR INTERSECTION Absence du marquage au sol indiquant le cheminement pour piétons		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	3 000,00 €
48	Passage-piéton sécurisé		4.118	RUE DE BEL AIR INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
48	Dimensions du cheminement		3.123	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT PIETONS Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.5)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
48	Seuil et Ressaut		3.126	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 9 cm de hauteur	●				Aménager un bateau conforme	1 500,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
48	Pente, rampe et palier		3.125	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente ponctuelle entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.4 ; longueur relevée en ml : 5)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
48	Dimensions du cheminement		3.124	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.1)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
48	Seuil et Ressaut		3.127	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 6 cm de hauteur	●				Aménager un bateau conforme	1 500,00 €
48	Etat du sol		3.128	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Remplacer les avaloirs	400,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
49	Dimensions du cheminement		3.133	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.4)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
49	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.134	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
50	Dimensions du cheminement		3.136	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.20)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
50	Dimensions du cheminement		3.138	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 7)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
48	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.129	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
49	Dimensions du cheminement		3.130	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.12)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...) (x3)	2 400,00 €
49	Dimensions du cheminement		3.131	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.37)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
49	Dimensions du cheminement		3.132	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.05)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
51	Dimensions du cheminement		3.140	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
51	Abaissement de trottoir		4.120	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.10)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
51	Etat du sol		3.142	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Présence de trous/fentes supérieurs à 2 cm ; présence de bosses ; stagnation d'eau ; revêtement peu praticable	●	●			Reprendre les sols sur une surface de moins de 1m²	150,00 €
51	Abaissement de trottoir		4.121	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
50	Dimensions du cheminement		3.135	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.97)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	800,00 €
50	Dimensions du cheminement		3.137	RUE DE BEL AIR CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
51	Dimensions du cheminement		3.139	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.98)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
51	Dimensions du cheminement		3.141	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.5)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
51	Passage-piéton sécurisé		4.122	RUE DE L'EGLISE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
52	Dimensions du cheminement		3.143	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.35)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
52	Abaissement de trottoir		4.129	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
52	Abaissement de trottoir		4.130	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
51	Passage-piéton sécurisé		4.123	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Effectuer un marquage au sol conforme	800,00 €
51	Passage-piéton sécurisé	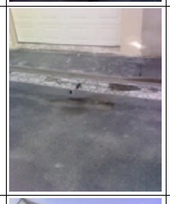	4.124	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7.1)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
51	Passage-piéton sécurisé		4.125	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
51	Passage-piéton sécurisé		4.126	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
52	Abaissement de trottoir		4.127	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	1 500,00 €
52	Abaissement de trottoir		4.128	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS La largeur du trottoir est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.07)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
52	Abaissement de trottoir		4.131	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	700,00 €
52	Passage-piéton sécurisé		4.132	RUE DE L'EGLISE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Redéfinir les circulations piétonnes (plans, signalétique,...)	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
52	Passage-piéton sécurisé		4.133	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Le marquage est dégradé et/ou non réglementaire		●			Effectuer un marquage au sol conforme	800,00 €
52	Passage-piéton sécurisé		4.135	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 7)	●	●		●	Reprofiler le passage piéton	2 800,00 €
52	Passage-piéton sécurisé		4.134	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.7)	●				Reprofiler le passage piétons *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
52	Passage-piéton sécurisé		4.136	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire
066

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
53	Dimensions du cheminement		3.146	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.15)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
53	Dimensions du cheminement		3.148	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Tailler la végétation	0,00 €
53	Pente, rampe et palier		3.150	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 7.7)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
53	Dimensions du cheminement		3.149	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 6.6)	●	●		●	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
52	Pente, rampe et palier		3.145	RUE DE L'EGLISE INTERSECTION Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.7)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
52	Dimensions du cheminement		3.144	RUE DE L'EGLISE INTERSECTION Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.7)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
52	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères		6.11	RUE DE L'EGLISE INTERSECTION Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	400,00 €
52	Compréhension		6.12	RUE DE L'EGLISE INTERSECTION Absence de signalétique d'orientation	●	●	●	●	Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	200,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
54	Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée		1.8	RUE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 2 PLACES ADAPTEES Les dimensions de la place de stationnement adaptée ne sont pas conformes (longueur relevée en ml : 5 ; largeur relevée en ml : 2.30 / nombre de place(s) : 2)	●	●	●	●	Reprendre la configuration au sol (longueur : 5 ml ; largeur : 3.3 ml) *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
54	Raccordement au cheminement		1.10	RUE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 2 PLACES ADAPTEES Le raccordement au cheminement n'est pas conforme compte tenu du devers (dévers relevé en % : 15)	●	●		●	Restructurer le cheminement jusqu'à la place de stationnement adaptée	0,00 €
54	Signalisation du stationnement adapté		1.11	RUE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 2 PLACES ADAPTEES Recommandation liée à la signalisation du stationnement adapté	●	●	●	●	Peindre le centre de la place adaptée en bleu *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
54	Abaissement de trottoir		4.138	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
53	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.151	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT PIETONS Présence d'un obstacle en saillie dépourvu d'un rappel tactile ou d'un prolongement au sol		●			Déplacer le panneau	0,00 €
53	Dimensions du cheminement		3.147	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT PIETONS La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Restructurer le cheminement	0,00 €
53	Compréhension		6.13	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT PIETONS Absence de signalétique d'orientation	●	●	●	●	Installer une signalétique d'orientation adaptée à tous indiquant le cheminement accessible. Prévoir l'intégration des informations en relief / braille	100,00 €
54	Caractéristiques dimensionnelles de la place adaptée		1.9	RUE DE L'EGLISE STATIONNEMENT 2 PLACES ADAPTEES La place adaptée présente un dévers non-conforme (dévers relevé en % : 9.3 / nombre de place(s) : 2)	●	●		●	Reprofiler la place de stationnement adaptée. Prévoir un dévers inférieur ou égal à 2%	3 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
54	Passage-piéton sécurisé		4.141	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
55	Dimensions du cheminement		3.152	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
55	Abaissement de trottoir		4.144	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
55	Abaissement de trottoir		4.145	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
54	Passage-piéton sécurisé		4.140	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.5)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
54	Abaissement de trottoir		4.137	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 1.45 ; longueur relevée en ml : 12.8)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
54	Abaissement de trottoir		4.139	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Les barrières sont absentes ou NC	●	●	●	●	Installer des barrières conformes	1 400,00 €
54	Passage-piéton sécurisé		4.142	RUE DE L'EGLISE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
56	Abaissement de trottoir		4.148	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
56	Abaissement de trottoir		4.150	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 2 ; longueur relevée en ml : 10.1)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
56	Abaissement de trottoir		4.149	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.5 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
56	Passage-piéton sécurisé		4.151	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
55	Passage-piéton sécurisé		4.146	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Le passage piéton présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 5.8)	●				Reprofiler le passage piéton	2 600,00 €
55	Passage-piéton sécurisé		4.147	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
55	Abaissement de trottoir		4.143	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 2 ; longueur relevée en ml : 10.8)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
56	Dimensions du cheminement		3.153	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
57	Abaissement de trottoir		4.154	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
57	Abaissement de trottoir		4.155	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 6.5 ; longueur relevée en ml : 1.50)	●				Restructurer le cheminement *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
57	Passage-piéton sécurisé		4.156	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
57	Passage-piéton sécurisé		4.157	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
56	Passage-piéton sécurisé		4.152	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un passage piéton réhaussé et contrasté (visuellement et tactillement) par rapport à la chaussée	5 000,00 €
56	Passage-piéton sécurisé		4.153	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
57	Dimensions du cheminement		3.154	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
57	Dimensions du cheminement		3.157	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
58	Situation de la place adaptée		1.12	AVENUE DU COMMERCE STATIONNEMENT Les places de stationnement adaptées ne sont pas réparties de façon homogène	●	●	●	●	Aménager une/des place(s) adaptée(s) suplémentaire(s)	2 400,00 €
58	Dimensions du cheminement		3.160	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
58	Dimensions du cheminement		3.161	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 8.1)	●	●		●	Reprofiler le sol	0,00 €
58	Abaissement de trottoir		4.158	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
57	Dimensions du cheminement		3.155	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.08)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
57	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.159	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
57	Dimensions du cheminement		3.156	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.23)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
57	Dimensions du cheminement		3.158	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.2)	●				Reprofiler le sol	3 500,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
59	Dimensions du cheminement		3.163	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4.2)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
59	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.164	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €
60	Dimensions du cheminement		3.165	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 2.7)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
60	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.166	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
58	Abaissement de trottoir		4.159	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.8 ; longueur relevée en ml : 3)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
58	Abaissement de trottoir		4.160	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente > 10 % (pente relevée en % : 2 ; longueur relevée en ml : 13.4)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
58	Passage-piéton sécurisé		4.161	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
58	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.162	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m	30,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
60	Passage-piéton sécurisé		4.166	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Panneaux de signalisation, à l'attention des conducteurs, leur indiquant un cheminement pour piéton absents ou NC	●	●	●	●	Installer des panneaux de signalisation, à destination des conducteurs (A13b)	600,00 €
60	Passage-piéton sécurisé		4.167	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Recommandation liée au passage piéton		●		●	Créer un marquage au sol bénéficiant d'un contraste tactile	1 500,00 €
61	Lisibilité : contraste par rapport au fond du support / taille des caractères		6.14	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée à la lisibilité des informations et signalisations		●		●	Reprendre ou compléter la signalétique d'orientation : privilégier une typographie adaptée, une police sans empattement et sans majuscules. Intégrer dans la signalétique des informations en braille/relief et des pictogrammes	2 000,00 €
61	Dimensions du cheminement		3.167	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.35)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
60	Abaissement de trottoir		4.163	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS L'abaissement de trottoir présente une pente comprise entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.6 ; longueur relevée en ml : 2)	●				Aménager un abaissement de trottoir conforme	3 000,00 €
60	Abaissement de trottoir		4.162	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'abaissement de trottoir	●	●		●	Aménager un abaissement de trottoir conforme *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
60	Abaissement de trottoir		4.164	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Présence d'un seuil ou d'un ressaut inférieur ou égale à 4 cm dépourvu d'un chanfrein à 33 %, soit 12 cm	●				Créer un chanfrein	300,00 €
60	Abaissement de trottoir		4.165	AVENUE DU COMMERCE 1 PASSAGE PIETONS Absence d'un éveil de vigilance pour les piétons au droit du croisement		●		●	Poser une bande d'éveil de vigilance conforme à la norme Norme Afnor NFP 98-351	450,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
63	Dimensions du cheminement		3.171	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 0.98)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	160,00 €
63	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.173	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Réhausser l'obstacle à une hauteur supérieure à 2.20 m *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €
63	Dimensions du cheminement		3.172	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.1)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
64	Dimensions du cheminement		3.174	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.28)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
61	Dimensions du cheminement		3.168	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 3.6)	●				Reprofiler le sol	0,00 €
61	Obstacle en hauteur et saillie latérale		3.169	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Présence d'un obstacle en hauteur situé à moins de 2.20 m de hauteur		●			Tailler la végétation	0,00 €
61	Accessibilité des équipements extérieurs		5.8	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Recommandation liée aux équipements extérieurs accessibles	●				Installer des bancs avec accoudoirs	400,00 €
62	Dimensions du cheminement		3.170	AVENUE DU COMMERCE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 4)	●				Reprofiler le sol	0,00 €

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE		2ème Partie Diagnostic
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km	
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin	

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
64	Dimensions du cheminement		3.175	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.02)	●				Déplacer l'obstacle (borne, poteau,...)	0,00 €
64	Passage-piéton sécurisé		4.168	RUE DE L'EGLISE INTERSECTION Absence de passage piéton	●	●	●	●	Aménager un passage piéton sécurisé et adapté à tous	3 000,00 €
65	Dimensions du cheminement		3.180	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
65	Pente, rampe et palier		3.182	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.3)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Longueur voirie : 1,8 km
2ème Partie Diagnostic
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Par : Nicolas Papin

Fiche	Point examiné	Photo	Non-conformités & obstacles		Famille de handicap concernée				Préconisations & Solutions	Estimatif financier en € HT
			N°	Description						
64	Dimensions du cheminement		3.177	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT PIETONS La largeur du cheminement extérieur est non-conforme	●			●	Interdire le stationnement sur le trottoir	0,00 €
64	Dimensions du cheminement		3.176	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR La largeur du cheminement extérieur est non-conforme (largeur relevée en ml : 1.30)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
64	Pente, rampe et palier		3.179	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente une pente sur toute la longueur entre 5 et 10 % (pente relevée en % : 8.5)	●				Restructurer le cheminement	0,00 €
64	Dimensions du cheminement		3.178	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 2 et 6 % (dévers relevé en % : 5.1)	●				Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*	0,00 €

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire
1000

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin

3ème Partie P.A.V.E.

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public

CENTRE BOURG SUD

SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

Niveau d'accessibilité
par famille de handicap
AVANT TRAVAUX

Non accessible	Peu accessible	Accessible avec quelques travaux	Accessible avec quelques travaux

Répartition des obstacles
par famille de handicap (en %)
AVANT TRAVAUX

49,91%	25,85%	6,06%	18,18%

Evaluation globale de la Mise en accessibilité : ☹

Accessibilité de la jonction ERP / Voirie publique

Nombre d'ERP présents sur le secteur		Taux (en %) d'ERP disposant d'une jonction accessible	Fréquentation du secteur
Accessible	Non Accessible		
16	7	**69,57%**	

RECAPITULATIF DES FICHES D'OBSTACLES

FICHE D'OBSTACLES	Impact	Qualification de la fiche obstacles selon thématique	Montant estimatif en € H.T.	Evaluation de la Mise en accessibilité
1	▲	P, M	2 110,00 €	☹
2	△	M	17 250,00 €	😐
3	▲	M	12 700,00 €	😐
4	▲		0,00 €	☹
5	▲	M	16 730,00 €	😐
6	○		8 560,00 €	☹
7	▲	M	9 660,00 €	😐
8	▲	M	4 630,00 €	☹
9	▲		0,00 €	☹
10	▲	M	3 000,00 €	☹
11	○		0,00 €	☹
12	△		30,00 €	☹
13	○		0,00 €	☹
14	△	M	8 550,00 €	😐
15	△		0,00 €	☹
16	△	M	5 050,00 €	😐
17	△	P, M	5 110,00 €	☺
18	△	M	3 030,00 €	😐
19	○		0,00 €	😐
20	▲	M	11 420,00 €	😐
21	△	M	4 750,00 €	☹
22	▲	M	30,00 €	☹
23	▲	M	11 850,00 €	😐
24	▲		1 930,00 €	☹
25	▲	M	6 250,00 €	😐
26	▲		0,00 €	☹
27	▲	M	16 640,00 €	☹

PROGRAMMATION

P1	P2	P3	P4	P5

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE
CENTRE BOURG SUD
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011
Longueur voirie : 1,8 km
Par : Nicolas Papin
2ème Partie Diagnostic

Fiche	65
Point examiné	Dimensions du cheminement
Photo	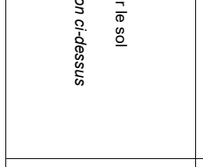
Non-conformités & obstacles — N°	3.181
Non-conformités & obstacles — Description	RUE DE L'EGLISE CHEMINEMENT TROTTOIR Le cheminement présente un dévers entre 6 et 10 % (dévers relevé en % : 8.9)
Famille de handicap concernée	●
Préconisations & Solutions	Reprofiler le sol *Cf. préconisation ci-dessus*
Estimatif financier en € HT	0,00 €

28	▲		9 750,00 €	☹					
29	△		3 000,00 €	☹					
30	○		0,00 €	☹					
31	△		8 750,00 €	😐					
32	▲		4 700,00 €	☹					
33	▲		11 000,00 €	☹					
34	▲		8 900,00 €	☹					
35	▲		2 400,00 €	☹					
36	▲		14 950,00 €	😐					
37	▲		3 000,00 €	☹					
38	△		0,00 €	☹					
39	▲	P M	10 210,00 €	😐					
40	▲		10 650,00 €	☹					
41	△		3 000,00 €	☹					
42	▲		4 600,00 €	😐					
43	△	M	3 070,00 €	☹					
44	△		3 230,00 €	☹					
45	○		120,00 €	☹					
46	▲		9 900,00 €	😐					
47	○		30,00 €	☹					
48	▲		9 590,00 €	☹					
49	○		4 030,00 €	☹					
50	▲		800,00 €	☹					
51	▲		9 100,00 €	☹					
52	▲		8 650,00 €	☹					
53	▲		100,00 €	☹					
54	▲	P	12 450,00 €	😐					
55	▲		4 850,00 €	😐					
56	▲		8 600,00 €	😐					
57	▲		8 630,00 €	😐					
58	▲	P	6 930,00 €	😐					
59	○		30,00 €	☹					
60	▲		5 880,00 €	😐					
61	○	M	2 400,00 €	😐					
62	○		0,00 €	☹					
63	○		160,00 €	☹					
64	▲		3 000,00 €	☹					
65	△		0,00 €	☹					
		TOTAL	345 740,00 €						

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin

4ème Partie P.A.V.E.

LEGENDE du P.A.V.E.

▶ **Evaluation de la mise en Accessibilité**

☺ **SIMPLE / AISEE** : travaux ponctuels, localisés sans difficulté particulière

😐 **MOYENNE** : travaux pouvant être nombreux et nécessitant la reprise d'un ouvrage complet (trottoir dans sa totalité)

☹ **DIFFICILE / COMPLEXE** : travaux lourds à envisager à l'occasion d'une réfection complète de la voirie

▶ **Impact**

Il permet de déterminer la conséquence d'un ou de plusieurs obstacle(s) relevé(s) dans la **FICHE** sur la continuité de la chaîne de déplacement et de participation. A2CH a fixé une échelle permettant la hiérarchisation suivante :

▲ **FORT**
Non-conformité ou obstacle pouvant créer une rupture dans la chaîne de déplacement et de participation, voire un risque pour l'usager en situation de handicap *(exemple : absence d'un abaissé de trottoir, d'une Bande d'Eveil de Vigilance - BEV)*

△ **MOYEN**
Non-conformité ou obstacle ne créant pas une rupture de la chaîne de déplacement et de participation, mais occasionnant une gêne significative *(exemple : absence de nez de marche contrastés sur un escalier, absence d'une signalétique adaptée à tous)*

○ **FAIBLE**
Non-conformité ou obstacle ne créant pas une rupture de la chaîne de déplacement et de participation, et pouvant être contourné ou évité *(exemple : présence d'un escalier Non-Conforme doublé par une rampe adaptée)*

Tous les obstacles accompagnés des pictogrammes ▲△○ constituent des non-conformités au regard de la réglementation en vigueur. Ces points seront donc à traiter dans le cas d'une opération de réfection de la voirie ou de modification d'assiette.

■ **RECOMMANDATION**
Pour des obstacles ne relevant pas des obligations réglementaires, A2CH est amené à produire ses propres recommandations. Il s'agit donc d'amélioration visant une meilleure Accessibilité pour TOUS

▶ **Niveau d'accessibilité du secteur AVANT TRAVAUX**

Très accessible	Accessible avec quelques travaux	Peu accessible	Non accessible

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE	
CENTRE BOURG SUD 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE	Longueur voirie : 1,8 km
Diagnostic réalisé le : 28 février 2011	Par : Nicolas Papin

4ème Partie P.A.V.E.

LEGENDE du P.A.V.E. (suite)

▶ Accessibilité de la jonction ERP / Voirie publique

On entend par "Jonction ERP / Voirie publique", le dénivelé plus ou moins important entre le niveau de la voirie publique et l'ERP. Il s'agit souvent de la "fameuse" marche d'entrée ou du seuil (non arrondi ou non chranfreiné) > à 2 cm.

Le nombre d'ERP présentant un obstacle au niveau de cette jonction constitue une information importante dans l'élaboration du PAVE. Tous les ERP sont comptabilisés y compris les commerce de 5ème catégorie.

▶ Fréquentation du secteur

Fréquentation élevée — Fréquentation Moyenne — Fréquentation faible — Zone piétonne

Eléments pris en compte pour déterminer la fréquentation d'une zone

. La concentration / le nombre d'Etablissements Recevant du Public (ERP)
. La présence de pôles divers, générateurs de déplacements (accès à un site particulier, présence d'un ERP de 1ère ou 2ème catégorie, …)
. L'existence de moyens de transports en commun (arrêt de bus, station tramway, …)
. Densité de population

▶ Qualification de la fiche obstacles selon thématique

Chaque FICHE OBSTACLES est qualifiée à l'aide des pictogrammes correspondant aux différentes thématiques présentées ci-dessous. La FICHE peut comporter un ou plusieurs OBSTACLE(S), donc un ou plusieurs pictogramme(s).

- STATIONNEMENT ADAPTE
- ARRET DE TRANSPORTS COLLECTIFS
- CHEMINEMENT, TROTTOIR
- PASSAGE PIETON
- EQUIPEMENTS, MOBILIERS
- SIGNALETIQUE & INFORMATION
- SANITAIRES
- PORTAILS, PORTILLONS, PORTES
- CABINES, DOUCHES
- ESCALIER MECANIQUES ET TAPIS MECA.
- CIRCULATION VERTICALE
- ASCENSEUR
- PLAGE

SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES



Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

St Jean de Linières

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics .
Elles doivent également réaliser :

- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de ST Jean de Linières a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie.
Un diagnostic du cadre bâti communal fera l'objet d'une étude en 2010.

Historique

La commune de St Jean de Linières s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité le 25/06/2009.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :

- d'élus,
- de commerçants,
- de membres d'associations de la commune,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été discutées et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le ……..

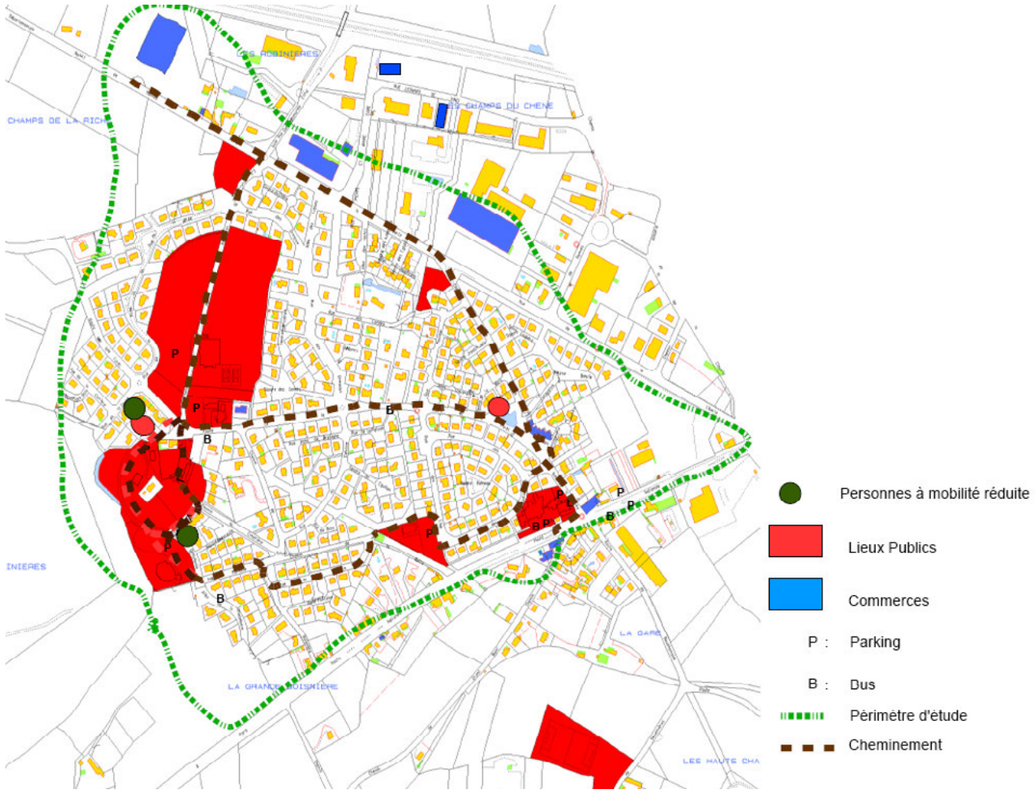

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, maison médicale, église, cimetière, salle de sports, salle culturelle, aires de jeux, commerces,...)
- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,
- les logements des personnes à mobilité réduite connues au moment de l'étude,
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

En dehors du périmètre d'étude, un site est à prendre en compte :

- Le terrain de foot

Synthèse du diagnostic

Saint Jean de Linières est une commune qui, compte-tenu de son évolution, est appelée à connaître des réaménagements :

- La rue de la liberté n'a pas été diagnostiquée car une étude de travaux est en cours.
- La place de la croisée a été étudiée succinctement car un réaménagement est en prévision.
- Un chemin piétonnier traversant le parc de la Forêtrie va être créé. Il permettra de rejoindre l'espace Galilée à la route de la forêt.

La commune a une topographie relativement plane sur le périmètre d'étude, par contre certains trottoirs ont parfois des dévers supérieurs à 2% et des largeurs insuffisantes.

Le stationnement des voitures constitue souvent des obstacles pour les piétons.

Des barrières et pierres ont été mises pour la protection des piétons mais gênent à l'accessibilité.

Pratiquement tous les passages piétons sont à remettre aux normes.

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été mesuré car les relevés sur terrains ont été faits de jour.

Voir annexe 1 : Diagnostic de la voirie et des espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune, pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés, sont divers :
Certains consistent en des réaménagements entiers de voiries, d'autres en des modifications ponctuelles des trottoirs, des parkings …
A chaque phasage de travaux, il faudra vérifier la qualité ou le manque d'éclairage public pour la mise aux normes.
A chaque mise en conformité, la commune devra également s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées. (modifications éventuelles de la réglementation, changement de projets au sein de la commune …)

Voir annexe 2 : Travaux à réaliser
annexe 3 : Solutions techniques et chiffrages

Annexe 4 : Tableau d'aide à la hiérarchisation des travaux

Phasage des travaux

Années	Travaux à réaliser	
2010	Place Plantagenêt – terrain de foot	4200 €
2011	Route de la forêt	6500 €
2012	Route de la forêt – Place de la croisée	8700 €
2013	Rue des lauriers - Ecole	8700 €
2014	Rue des châtaigniers	13500 €
2015	Long terrain de basket – Rue de la source – Allée romaine Traversée Châtellenie	8000 €
2016	Rue de la roche	4000 €
2017	Mairie – Point du jour	3000 €
2018	Chemin des brûlons	4700 €
2019	Chemin des Robinières	15500 €

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.
Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.
En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Route de la forêt (mare →rond point du calvaire)		Passages piétons à créer (chemin de la mare) Abaisser le trottoir (rue pasteur) 4 BEV	Trottoir à élargir par endroits Dévers à reprendre par endroits 3 Panneaux sur cheminement < 2m20
Route de la forêt (rond point du calvaire → place de la croisée)		Passages piétons à créer (genêts) Abaisser le trottoir X 2 2 BEV Avaloir à déplacer	Dévers à reprendre Barrières de bois à supprimer Grille avaloir à mettre à niveau Pierre à enlever
Place de la croisée	Panneau arrêt interdit (près de l'église)	BEV Marquage à redessiner	Cheminement à matérialiser avec une lisse de bois jusqu'au pp Chicanes à enlever
Rue des lauriers			Panneau gênant Revêtement à refaire Dévers à reprendre
Devant école		BEV	Enrobé à refaire par endroits Dévers à reprendre par endroits Déplacer des poteaux
Rue des châtaigniers	A prévoir		Elargir le trottoir ? Revêtement à refaire Dévers à reprendre par endroits 2 poteaux à déplacer Faire un marquage de stationnement Passage barrières à refaire

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Annexe 2

Travaux à réaliser

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passages piétons	Espace voirie
Chemin des Brûlons		2 BEV Passages piétons à créer (rue de la liberté)	Atténuer le dévers, Déplacer un candélabre Panneau dos d'âne < 2.20 m
Place Plantagenêt	Revêtement à refaire Pente importante Abaisser le trottoir 1 Panneau vertical Dimensions un peu justes Grille eau pluviale (Place à repositionnée ?)	Passages piétons à créer	Garage à vélo à déplacer Hauteur stores et enseigne à revoir Matérialiser le cheminement pour les non-voyants Déplacer un candélabre
Rue de la roche	Dévers et pentes à corriger Panneau à changer ? A élargir → à déplacer ? (devant mairie ?)	Passages piétons à déplacer	Revêtement à refaire par endroits Dévers et pentes à corriger (proche mairie) : non chiffré Passage rétréci (proche mairie) : non chiffré
Mairie-Point du jour	A créer ?	Avaloir à modifier Passages piétons à prolonger 1 Abaisser de trottoir 1 BEV	Revêtement à refaire par endroits Matérialiser le cheminement pour les non-voyants

Annexe 3

Solutions techniques et Chiffrages

			totaux
Chemin des Brûlons	- Démolition du trottoir et reprofilage sur 30 ml + pose de bordures CC1 - 2 BEV - Peinture - Déplacer candélabre - Panneau dos d'âne	2160 € 200 € 150 € 1200 € 150 € 3860 € ht	**4700 € TTC**
Place Plantagenêts	- Déplacement place stationnement à l'autre extrémité du parking - + enrobé - Passages piétons en biais - Matérialisation pour les non-voyants	770 € 500 € 1460 € 200 € 2930€ ht	**4000 € TTC**
Rue de la roche	- Déplacement place stationnement GIG-GIC (ou devant mairie) - Enrobé de trottoir : 30 m² x 25 € - Pentes et dévers : solution ? dérogation ? - Passage rétréci : solution ? dérogation ? - Passages piétons + rechargement chaussée	770 € 750 € ? ? 1820 € 3360 € ht	**4000 € TTC**
Mairie- Point du jour	- 1Abaisser trottoir - Peinture - 1 BEV - Enrobé : 20 m² x 25 € - Matérialisation pour les non-voyants - Avaloir à modifier	640 € 300 € 100 € 500 € 200 € 640 € 2380 € ht	**3000 € TTC**
Route de la forêt (mare→rond point calvaire)	- Passages piétons (mare) - Abaisser trottoir + démolition bordure (pasteur) - 4 BEV - Dévers : rechargement trottoir et reprise d'espaces verts - 3 panneaux à rehausser ou déplacer	1460 € 1660 € 400 € 1500 € 450 € 5470 € ht	**6500 € TTC**

Le long du terrain de basket Rue de la source - allée romaine		6 BEV 2 Passages piétons à créer	Passage barrières à refaire Dévers à reprendre par endroits Enrobé à refaire par endroits Accès place Galilée à reprendre
Traversée Châtellenie	Neutraliser place parking	Passage piétons à créer	Passage de la noue (parking Galilée vers square séquoïa)
Chemin des robinières	A prévoir	Passages piétons à créer	Nouveau chemin à créer (presque partout)
Terrain de foot			Panneau (accès handicapé)

Route de la forêt (rond point calvaire→place de la croisée)	- Avaloir à déplacer - Passages piétons à refaire - Dévers : rechargement trottoir et reprise d'espaces verts - Passages piétons (genêts) - Grille avaloir à remettre à niveau - BEV + peinture (devant maison médicale)	700 € 1460 € 900 € 1460 € 150 € 250 € 4920 € ht	**6000 € TTC**
Place de la croisée	- Panneau - Passages piétons (vers église) - Lisses de bois - Chicanes à enlever	150 € 400 € 1500 € 150 € 2200 € ht	**2700 € TTC**
Rue des lauriers	- Elargissement trottoir de 20cm x 10m - Dévers 10ml x 1.40m x 25€	350 € 350 € 700 € ht	**850 € TTC**
Devant école	- Reprofiler et refaire enrobage 250m² x 25€ - Remise à niveau (bac dégraisseur, citerneau, bouche à clé)	6250 € 350 € 6600 € ht	**7900 € TTC**
Rue des châtaigniers	- Elargissement trottoir 80ml x 90 € - 6 remises à niveau sortie EP riverains - Place stationnement GIG-GIC - Reprofilage pour dévers - Voirie vers chemin piéton 15 x 4 x 25	7200 € 900 € 770 € 700 € 1500 € 11000€ht	**13500 € TTC**
long terrain de basket-rue de la source-allée romaine	- 2 Passages piétons - 6 BEV - Chicanes à enlever - Enrobé + dévers - Création cheminement hors voirie (accès Galilée) - Grille	2920 € 600 € 300 € 200 € 1800 € 350 € 6170 € ht	**7400 € TTC**
Traversée Châtellenie	- Passage piétons à créer - Buser la noue - Neutraliser place parking	1 460 € 600 € 100 € 2160 € ht	**2600 € TTC**
Chemin des robinières	- 2 BEV (liberté) - Création chemin proche liberté: 75 m² x 60 € - Passages piétons - Chemin bitumé : marquage vélos / piétons - Création chemin : 45 m² x 60 € - Accessibilité devant salle de sport ? dérogation ?	200 € 4500 € 1460 € 4000 € 2700 € ? 12860€ ht	**15500 € TTC**
Terrain de foot	- Panneau (annonce accès handicapé)	200 € ht	**250 € TTC**

TOTAL : 78900 € TTC

Annexe 4 Tableau d'aide à la hiérarchisation des travaux

Les cheminements	Fréquentation	Mise en conformité	ERP accessibilité	Coût	Ordre de priorité
Chemin des brûlons			Commerces		6
Place Plantagenêt			Commerces		1
Rue de la Roche			Mairie Restaurants		5
Devant Mairie			Mairie Point du Jour		5
Route de la Forêt Mare --> Rond point du calvaire			Commerces Maison médicale		1
Route de la forêt Rond point du calvaire --> Place de la Croisée			Halte Garderie Eglise		1
Place de la Croisée					
Rue des Lauriers			Ecole		2
Devant Ecole			Ecole		2
Rue des Chataigniers			Ecole		4
Rue de la source - allée Romaine			Galilée Cimetière		4
Chemin des robinières			Salle Linériis Commerces		3 Parking-salle 6 pour la suite
Terrain de foot					

Légende	Fréquentation	Mise en conformité	Accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE

Le 05 novembre 2009

Saint Lambert la Potherie

Nos réf : PV/VP
Vos réf : -
Objet :
Dossier suivi par : Pierre VERNOT (06.10.25.14.41)

REÇU LE
24 NOV. 2009
PAR LA PREFECTURE
DE MAINE ET LOIRE

ACCESSIBILITE HANDICAPES
Rapport au conseil municipal

PJ : un plan d'action simplifié

A -Cadre juridique

La loi n°2005/102 du 11/02/2005 relative à l'accessibilité handicapés impose à toute les communes de rendre accessible d'une part les bâtiments ouverts au public et d'autre part, la voirie et les espaces publics ouverts aux piétons (jardins publics, trottoirs, etc...)
Les handicaps visés par cette loi comprennent tous les handicaps :

- le handicap moteur (fauteuil roulant),
- le handicap visuel (qui nécessite des bandes podotactiles et une accentuation des contrastes),
- etc...

Commentaires de la loi :

Le législateur français a eu « la main un peu lourde » en validant des exigences qui sont beaucoup plus souples ailleurs : par exemple des rampes de 2 à 4 % maximum alors que la Norvège accepte des rampes de 4% avec dérogation jusqu'à 8%. Les trottoirs handicapés doivent avoir 1.40m de largeur pour que 2 fauteuils puissent se croiser en tous points, alors que la plupart des autres Etats acceptent des « créneaux » de croisement ou de dépassement, mais n'ont pas exigé une telle largeur sur tout le linéaire d'un cheminement handicapés.

Le gouvernement a pris un décret le 17 mai 2006 pour permettre à chaque Préfet d'accorder des dérogations aussi bien pour les bâtiments que pour la voirie, mais une récente jurisprudence du Conseil d'Etat (21 juillet 2009) a invalidé ce décret, puisque le législateur n'avait pas prévu la possibilité de dérogations !

B -Position de la commune de Saint Lambert la Potherie et orientations :

Après en avoir débattu, le conseil municipal se propose d'appliquer la loi n°2005/102 du 11/02/2005 relative à l'accessibilité handicapés de manière raisonnable et en prenant en compte les moyens financiers limités d'une petite commune.

1- Accessibilité voirie :

a) Cela signifie tout d'abord, qu'aucune des rues de la commune ayant une pente supérieure à 4% ne sera reconstruite. Ceci concerne par exemple les rues Félix Pauger, de la Perraudière, des Carrières sur une partie, etc....

b) Les zones limitées à 30 km/h sont considérées par le législateur comme des espaces mixtes : piétons/voitures, ne nécessitant pas d'aménagement particulier pour les handicapés moteur. Il est possible que des bandes podotactiles soient nécessaires pour signaler des arrêts bus, des passages piétons, etc.... On peut envisager dans ce cadre d'étendre les zones 30 à de petits lotissements fermés (Aubépine, Genêts, etc...). Leur liste est à constituer.

Mairie - 4 rue Félix Pauger - 49070 St Lambert la Potherie - Tél 02.41.77.55.06 - Fax 02.41.77.51.56
www.saintlambertlapotherie.fr – mairie.st.lambert.la.potherie@wanadoo.fr

Pour le reste de la commune (l'obligation se limite à la partie agglomérée), on peut signaler :

- pour le domaine des Ecots et l'Angevine : les trottoirs suffisent. Il reste une liaison (ouvrage d'art en bois) à réaliser entre l'Angevine et le Domaine des Ecots.
- il reste à identifier les trottoirs de largeur insuffisante, lister les bateaux à réaliser sur les passages piétons, ainsi que les autres travaux particuliers.

c) **Accessibilité des arrêts de bus** : l'accessibilité des arrêts de bus nécessite une coordination entre d'une part les investissements sur la voirie et d'autre part les investissements sur le matériel roulant. Le plan d'action adopté par le conseil d'ALM sur ce point s'étale jusqu'en 2020, ce qui confirme le caractère relatif de la loi !

d) **Liens avec le schéma des parcours cyclables** : Ce schéma a pour but de séparer les flux de voitures et ceux de deux roues. Il est bien avancé (JN + HV + comité consultatif) dans la commune. Dans ce cadre, les handicapés moteurs peuvent être conduits à utiliser les parcours cyclables qui sont ainsi assimilés à une « zone 30 ». Tous les parcours réservés aux piétons et vélos sont accessibles aux handicapés. Certains parcours mixtes (voitures/vélos) comme rue Pré Madame peuvent être limités à 30 kms/heure et considérés comme accessibles.

e) **Etudes réalisées par la commune** : dès 2007, le comité consultatif « mieux vivre à Saint Lambert » a commencé à recenser les difficultés des personnes handicapées à se déplacer sur la commune (« bateau » pour accéder à des passages piétons, trottoirs encombrés fréquemment pas des voitures, etc...) Depuis le printemps 2008, la commission voirie et le comité consultatif environnement cadre de vie poursuivent les études de façon à lister de manière aussi exhaustive que possible, tous les problèmes à résoudre.

2- Accessibilité bâtiments :

La commune a demandé à l'APAVE un diagnostic handicapé des principaux bâtiments publics et de leurs parkings. Le programme de travaux qui en résulte est présenté également dans le tableau ci-joint.

C – Calendrier à respecter :

Avant le 19 décembre 2009, la commune de Saint Lambert la Potherie devrait prendre deux délibérations :

1) Une délibération pour annoncer à tous la mise à l'étude d'un plan d'action pour l'accessibilité handicapés de la voirie et des bâtiments communaux.
2) Une seconde délibération (un mois plus tard) pour adopter le plan d'action.

Si nous voulons respecter strictement la loi, le plan d'action d'accessibilité, aussi bien pour la voirie que pour les bâtiments, devrait être entièrement réalisé avant février 2015. Compte tenu des contraintes budgétaires d'une part et des inévitables dérogations, qui seront accordées à d'autres communes d'autre part, je propose que Saint Lambert la Potherie vise la réalisation « des travaux de 1ère urgence » d'ici 2015 et que le conseil municipal se réserve le droit d'évaluer la situation fin 2011 et fin 2013 pour déterminer les ajustements utiles ou nécessaires sur le 1er plan d'action qui sera adopté. Ces 2 rendez-vous intermédiaires, qui seront préparés par le comité consultatif environnement et cadre de vie et la commission voirie, permettront aussi de constater l'avancement des travaux décidés par le conseil.

Je vous propose d'adopter directement le plan d'actions dans une première version en indiquant qu'il sera à compléter et à faire évoluer au fur et à mesure des avis et réactions reçus (Département pour la RD105, associations de handicapés, etc...) et en restant dans les limites financières supportables pour la commune.

Le Maire

Pierre VERNOT

Mairie - 4 rue Félix Pauger - 49070 St Lambert la Potherie - Tél 02.41.77.55.06 - Fax 02.41.77.51.56
www.saintlambertlapotherie.fr – mairie.st.lambert.la.potherie@wanadoo.fr

Réunion du samedi 7 novembre 2009

Rapport sur l'accessibilité handicapés voirie

Nord de Saint Lambert la Potherie

REÇU LE 24 NOV. 2009 PAR LA PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

Présents : Etienne BOYEAU, Didier YOU, Béatrice VERNOT, Jean-Louis GRIMAULT
Absent excusé :

Ref.	Descriptif	Rue	Solution retenue	Coût estimé	Priorité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	Chemin piéton à l'arrière de la maison médicale : bateau à rabaisser	Grand Pré									
2	Rue du Grand Pré – face au n°43 : raboter les bordures au passage piéton ou rehausser la chaussée	Grand Pré									
3	Entrée lotissement le Grand Pré : tronçonner les bordures – zone partagée sur le lotissement	Grand Pré									
4	Entrée lotissement le Grand Pré : déplacer le panneau Cédez le passage	Grand Pré									
5	Rue Paul Cézanne : chemin piétons en boucle	P. Cézanne									
6	N°1 à l'angle de la rue Paul Cézanne : passage surbaissé	P. Cézanne									
7	Angle des rues de l'Aubriaie et Renoir : abaissement des bordures	Aubriaie/Renoir									
8	Passage face au 8 rue Renoir (côté du n°11) : déplacer les poteaux bois pour augmenter le passage	Renoir									
9	Angle des rues Renoir et Manet : élargir le cheminement au droit passage piéton	Renoir/Manet									
10	Du n°13 rue Renoir au côté intérieur de la rue de l'Aubriaie : créer un cheminement piéton	Renoir/Aubriaie									
11	9 rue de la Coltrie : voir la traversée piétonne accès abri bus	Coltrie									
12	Le Grand Chêne : zone partagée	Grand Chêne									
13	Angle du n°7 Le Grand Chêne : abaissement des bordures	Grand Chêne									
14	Angles des n°22, 23, 25 et 26 Le Grand Chêne : abaissement des bordures	Grand Chêne									
15	Entrée Le Grand Chêne par la rue des Potiers : zone partagée, abaissement des bordures	Grand Chêne									
16	N°17 rue des Potiers : traversée piétonne à prévoir	Potiers									
17	Angle des rues de la Renardière et de Mallerie : élargir le chemin piéton côté pelouse	Renardière/Mallerie									
18	Angle du n°17 et face au n°12 rue de Mallerie : enlèvement des bordures	Mallerie									
19	Angle rues de Mallerie et Bois de Brie : abaissement des bordures	Mallerie/Bois de Brie									
20	Rue de Mallerie, angle n°8 et 6 : abaissement des bordures et faire passage protégé	Mallerie									
21	Angle rue d'Anjou au n°5 : faire un passage protégé, et abaissement des bordures, accotement à stabiliser sur 30ml	Anjou									
22	Face aux jardins familiaux : faire un passage protégé	Anjou									
23	Angle des rues d'Anjou et Bois de Brie : abaissement des bordures – 6 points pour trois passages protégés	Anjou/Bois de Brie									
24	Rue du Bois de Brie : zone partagée	Bois de Brie									
25	N°8 rue du Verger : abaissement des bordures	Verger									
26	Rue des Coteaux : faire passage protégé face au n°14, abaissement des bordures	Coteaux									
27	Angle des n°1 rue d'Anjou et n°1 rue des Coteaux : abaissement des bordures	Anjou/Coteaux									
28	2 rue des Roseaux et 2 rue d'Anjou : abaissement des bordures	Roseaux/Anjou									
29	L'Aubépine : zone partagée	Aubépine									

\\Srv-mairie\accueil1\Conseil municipal\Délibérations\ANNEE 2009\23 novembre 2009\Rapport 7 nov 2009_12 11 09 version définitive.xls

Commission environnement cadre de vie

Réunion du samedi 7 novembre 2009

Rapport sur l'accessibilité handicapés voirie

Sud de Saint Lambert la Potherie

REÇU LE 24 NOV. 2009 PAR LA PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

Présents : Gérard PETIT, Henri VOISINE, Monique GIRAULT, Jean-Claude DELESTRE
Absent excusé :

Ref.	Descriptif	Rue	Solution retenue	Coût estimé	Priorité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
30	Prolonger la zone 30 jusqu'au droit du magasin, les trottoirs n'étants pas à la norme des 1m40 alors que la fréquentation des piétons est importante dans ce secteur	Felix Pauger									
31	Prévoir d'élargir 1 des 2 trottoirs sur la totalité de la rue	Felix Pauger									
32	Supprimer le stationement à cheval sur le trottoir et matérialiser celui-ci sur la rue par une zone de 3 ou 4 places éventuellement alternées d'un côté et de l'autre, en prévoyant le cas échéant des propositions en bordures collées à chaque extrémité de zone.	Felix Pauger									
33	Devant la mairie, au droit du mur de séparation avec le parking : déplacer une borne pour élargir le passage à 1m40	Felix Pauger									
34	Au carrefour avec la rue d'anjou : aménager un bateau côté école et abaisser légèrement la bordure à l'autre côté.	Felix Pauger/Anjou									
35	Au niveau de l'entrée de l'école : abaisser la bordure qui traverse le trottoir.	Felix Pauger									
36	Carrefour rue des loisirs : tracer un passage piéton traversant la rue des loisirs et aménager 2 bateaux.	Felix Pauger									
37	Face au n°19 : modifier la position des bornes (3) pour élargir le trottoir	Felix Pauger									
38	Faire 2 passages piétons carrefour les Genêts et l'Aubépine et aménager 2 bateaux (1 au Nord de la rue genêts et l'autre au Sud de la rue de l'aubépine).	Felix Pauger									
39	2 lampadaires à déplacer qui sze trouvent au milieu du trottoir	Felix Pauger									
40	Entrée et sortie des Valérianes :abaisser une bordure qui traverse le trottoir.	Felix Pauger									
41	Carrefour avec les rues des Carrières et Denis Papin : aménager un chemin pour relier les trotoirs de cette rue avec ceux de la rue Denis Papin. Tracer un passage piéton et aménager 2 bateaux.	Felix Pauger									
42	Carrefour rue du stade/entrée SLTS, tracer un passage piéton et aménager 2 bateaux (ou prévoir un plateau surélevésur le carrefour)	Felix Pauger									
43	Rue des Genêts : classer en zone 30 et implanter un panneau "espace partagé".	Les Genêts									
44	Rue de l'Aubépine : classer en zone 30 et implanter un panneau "espace partagé".	Aubépine									
45	Les Valérianes : classer en zone 30 et implanter un panneau "espace partagé".	Les Valérianes									
46	Rue du stade : classer en zone 30 et implanter un panneau "espace partagé".	Stade									
47	Chemin du stade : reprendre le revêtement en grave stabilisé sur une dizaine de mètre à l'extrémité côté chemin du stde et quelques mètres (1ou2) à l'autre extrémité à la jonction avec l'enrobé.	Stade									
48	Carrefour impasse des Frênes/ Rue de la Claye : 1 lampadaire à déplacer.	Frênes/Claye									
49	Rue de la Claye : réaménager le stationnement sur l'ensemble de cette rue pour interdire aux véhicules le stationnement en travers sur le trottoir afin de laisser libre 1m40 pour les piétons.	Claye									
50	Face au n°29 rue de la Claye :modifier l'organisation du parking pour retrouver un trottoir de 1m40.	Claye									
51	Face au 1 impasse des Vignes : Tracer un passage piéton et aménager 2 bateaux.	Vignes									
52	Enre le n°20 et 22 rue de la Claye : Déplacer la barrière qui ferme l'accès des véhicules à l'aire de jeux pour dégager 1m40 sur le côté	Claye									
53	Face au 1 impasse des Vignes : Tracer un passage piéton et aménager 2 bateaux, supprimer le poteau de fixation et de la plaque de rue et placer celle-ci sur le mat du lampadaire.	4 roues									
54	Face au 8 rue de la Claye : tracer un passage piétonet aménager 2 bateaux.	Claye									
55	Impasse des Vignes : classer en zone 30 et implanter un panneau "espace partagé".	Vignes									
56	Impasse des 4 roue : classer en zone 30 et implanter un panneau "espace partagé".	4 roues									
57	Rue des Eglantiers : rectifier la hauteur d'une borudre de trottoir (face au n°1)	Eglantiers									
58	Réduire la largeur de la voie pour dégager l'emprise nécessaire pour un trottoir de 1m40.	Loisirs									
59	Pour la section située entre la salle communale et la rue des Landes : classer en zone 30 et implanter un panneau "espace partagé".	Loisirs									
60	Face à la salle communale et à l'école : reprendre ou aménager 4 bateaux.	Loisirs									
61	Supprimer les bordurettes béton sur le parking et les remplacer par des barrières	Loisirs									
62	Supprimer ensemble chaînes face à l'école	Loisirs									

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Saint Lambert la Potherie — Actualisé le 28/10/09

Programme d'Investissement pour l'accessibilité handicapés SLP 2010-2015

	Batiments communaux	Travaux programmés	Budget TTC estimé en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	N/A	Observation
DOB	Accessibilité handi		98	28	15	15	15	15	10		
	Atelier Communal	Aucun	0,0								
	Ecole maternelle	Accès entrées	2,0			2,0					
	et accueil périscolaire	Passage piétons bordures trottoirs	4,0			4,0				0,0	à préciser
	Propos. Apave 37,6K€ HT	Rampe accès détente coté cour	3,0	3,0							inclus dans aménagement cour
		Accès couloir et classe côté jeux	1,0	1,0							
		Accès école élémentaire et garderie	2,0			2,0					
		Eclairage cheminement vers garderie	4,0			4,0					
		Emplacement adapté parking devant école	4,0		4,0						à préciser 1 place
		Escalier intérieur main courante, repéraget et contraste contre marche	3,0			3,0					Résine
	Ecole élémentaire	accès classes + grille EP	1,0	1,0							
		Sanitaires handicapé	0,3	0,3							
		Escalier extérieur accès cantine- main courante	1,0	1,0							
		cour école									
		Sanitaires (repérage et dispositif fermeture)	0,2	0,2							
	Cantine	Main courante, constrate marches	1,0	1,0							
	Salle communale	Signalisation entrée, bordure trottoirs, bandes podotactiles, passage piéton	2,6		2,6						
		Parking stationnement adapté et éclairage	2,4		2,4						
		Porte d'entrée principale seuil	1,0	1,0							
		Sanitaires homme adapté et femme non-conformes - abs lavabo adapté	5,3		5,3						
	Préfabriqué extérieur		0,0								Sera puet-être supprimé
	Foyer de Jeunes	Sanitaire handicapé RDC	10,0	10,0							Invest déjà prévu au DOB déc 2008
	Vestiaires de Foot	2 rampes accès	5,0				5,0				
	Maison Médicale		0,0	0,0							
	Mairie et locaux annexes	Entrées	1,0	1,0							
		Portes	0,0								
		Parking	0,3	0,3							
		Banque accueil	0,5	0,5							
		Porte entrée local poste	1,5	1,5							
		Circulation locaux associatifs	0,3	0,3							
		Escaliers locaux associatifs	2,0	2,5							
		Porte entrée locaux associatifs	0,5	0,5							
		Sanitaires locaux associatifs	1,0	1,0							
	Eglise	Acces par porte latérale Sud	5,0				5,0				
	1ère Salle OMS	Seuil et poignées de portes	1,0	1,0							
	2ème Salle OMS	Aucun	0,0								
	Total Bâtiments		**65,9**	**27,1**	**14,3**	**15,0**	**10,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	

REÇU LE
24 NOV. 2009
PAR LA PREFECTURE
DE MAINE ET LOIRE

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des espaces publics



Concevoir une voirie accessible pour tous



Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Ce document a pour but de présenter la démarche et les actions engagées par la commune de St Martin du Fouilloux pour la prise en compte des contraintes d'accessibilité sur la voirie et les espaces publics dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 et de son décret d'application n°2006-1657 du 21 Décembre 2006.

Au travers de l'élaboration d'un **Plan de Mise en Accessibilité** et dans le cadre de la **Charte sécurité routière,** la Commune souhaite affirmer sa volonté d'agir en faveur d'un développement urbain durable, socialement vivable dans d'équité et l'intérêt commun, en s'investissant activement dans la promotion et l'autonomie des personnes handicapées

1. Le territoire communal

Département : **Maine et Loire (49)**
Situation : **au sud-ouest d'Angers.**
Population : **1580 habitants.**
Superficie : 1470 ha
Plan centre bourg de la commune

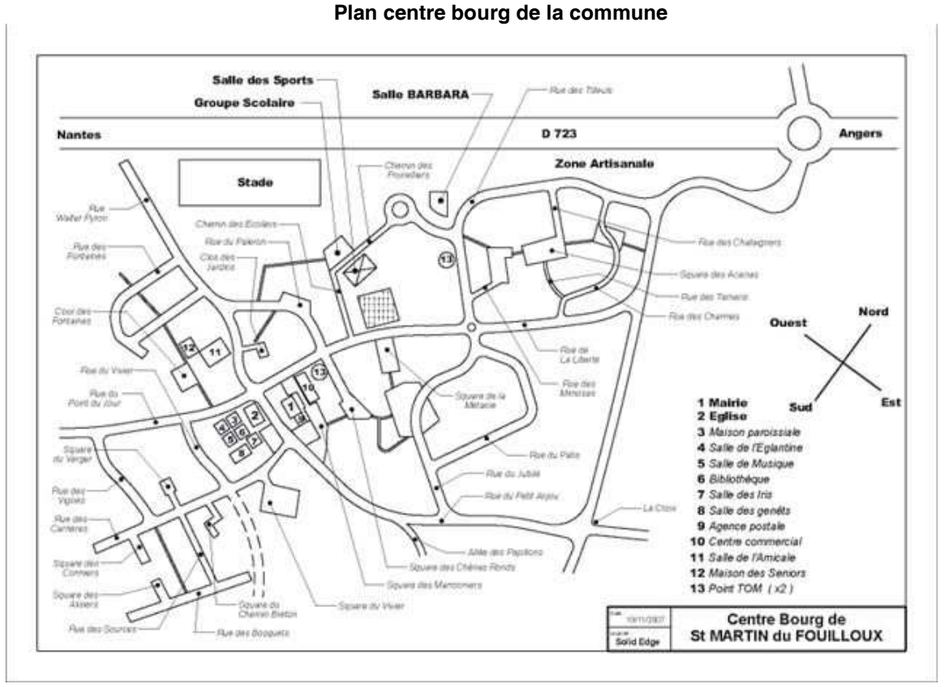

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant compte :
- des sites recevant du public ERP (école, garderie, mairie, église, cimetière, salle de sport, aire de jeux, commerces, salles des fêtes, parc, bureau de postes…)
- les chaines de déplacement permettant de se déplacer entre chaque site
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants

La commune a une topographie plane sur le périmètre d'étude.

2. La composition de la commission d'accessibilité communale

Le Maire
Des élus
Un représentant de l'Association « Handicap International 49 »
Des représentants des Associations sportives et culturelles
Un Représentant de la Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire (DDE 49)
Des représentants du Comité consultatif Voirie
Un représentant du personnel communal
Des habitants volontaires inscrits au programme Accessibilité

3. La sensibilisation interne à l'accessibilité

Le 15 Septembre 2009 une réunion de présentation relative aux exigences règlementaires et techniques a eu lieu.

Des documents (fiches techniques CERTU et Fiche synthétique DDE) et un Compte rendu ont été envoyés aux participants et rappellent les **fondements règlementaires** en matière d'accessibilité et les différents types de contraintes rencontrées conformément aux décrets n°2006-1957 relatif à la mise en accessibili té de la voirie et des espaces publics avant le 23 Décembre 2009.

4. Le recensement sur le terrain

Les Secteurs géographiques

Les recensements sont effectués les samedis matin régulièrement sur l'ensemble des secteurs de la Commune centre bourg.
Le point de départ de la démarche a été le centre bourg de St Martin découpé en 5 zones dont chacune fera l'objet d'un recensement exhaustif. Un référent a été nommé pour chaque zone.

	zone	Rues concernées	Référents	Date samedis	Lieu de rendez vous	Horaire
1	**Centre Bourg** **Zone orange**	-petit Anjou -vivier -liberté - **mairie + commerces + église squares :** marronniers et métairie	Hervé Hérault	03/10	Mairie	09h00
2	**Le Bois – ZA** **Zone Jaune**	Rue des tilleuls, Salle Barbara, chemin prunelliers, Ecole et salle de sport, cimetière, aire de jeux, stade de foot, rues des châtaigniers, des tamaris, des charmes	Arnold Bouget	17/10	Square des acacias	09h00
3	**La Croix** **Zone turquoise**	Allée des papillons, rues jubilé, petit Anjou, du pâtis, la croix, rue liberté	Thierry Raymond	31/10	Place du Julibé	09h00
4	**Chemin Breton** **Zone verte**	Rue des sources, des bosquets, des vignes, des carrières, square du vivier, rue du point du jour	Michel Poupin	14/11	Square du Vivier	09h00
5	**Fontaine** **Zone bleue**	Rue et cour des Fontaines, rue Walter Pyron, rue du paleron, parc des fontaines, clos des jardins	Emmanuelle Colonna	28/11	Place des Fontaine s - Boulodrô me	09h00

L'objectif est de recenser toutes les zones de la commune avant fin décembre 2009

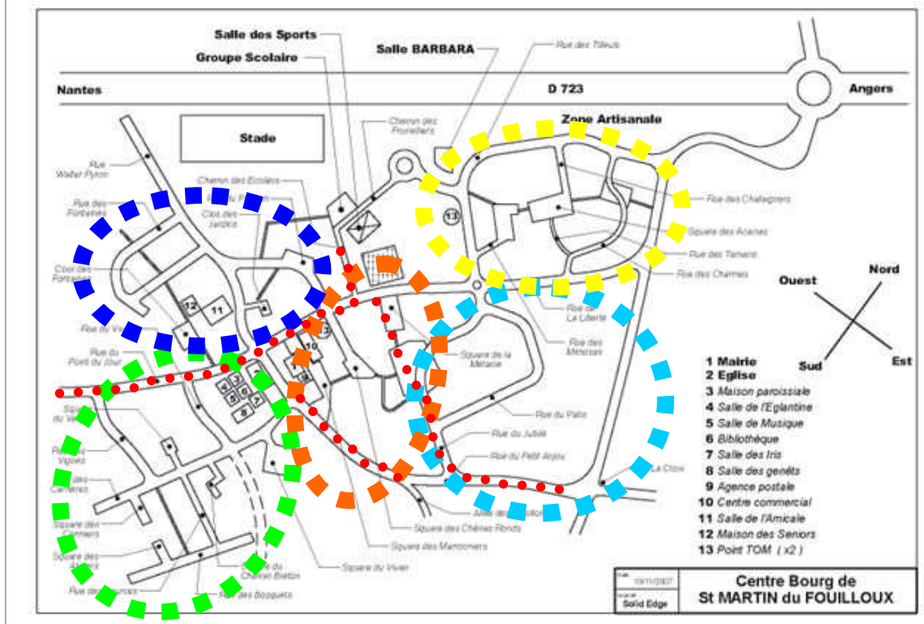

6. Contrainte de la réglementation

Voici les principales contraintes réglementaires présentées sous forme de tableau : l'ensemble de la «commission accessibilité» a dressé un bilan de la commune conformément à ces références. Un travail de concertation qui a facilité les décisions à prendre dans le cadre du suivi de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Code contrainte	Type contrainte	visuel
A1.CHEMINEMENT	**Largeur 1.40m si obstacle** **Sinon 1.20m**	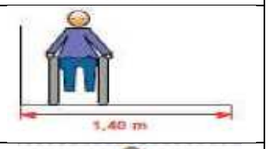
A2.CHEMINEMENT	**Pente < 5%**	
A3.CHEMINEMENT	**Ressauts** **< 2cm si bords arrondis** **<4 cm pente** **2.50m entre 2 ressauts**	
A4.CHEMINEMENT	**Dévers (pente transversale) < 2%**	
A5.CHEMINEMENT	**<u>Sol et grille :</u> trous et fentes < 2cm** **<u>Bornes, Poteaux :</u>** **Partie contrastée de 10cm apposée à hauteur 1.20 à 1.40m** **hauteur entre 1.20 et 1.40 m** **En passage libre : h > 2.20** **En saillie >15cm**	
B1.TROTTOIR	**Bateaux Largueur > 1.20m** **Bande éveil** **Marquage**	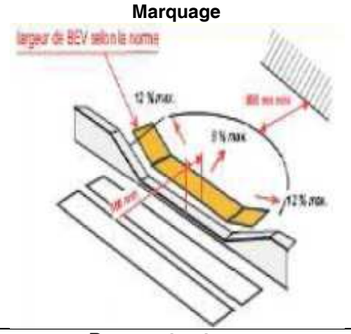
B2.TROTTOIR	**Bornes et poteaux :** **Bande de 10cm entre 1.20 et 1.40 de hauteur** **Hauteur passage 2.20m**	

	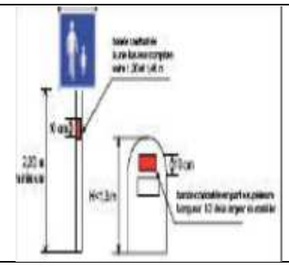	
C.ESCALIERS	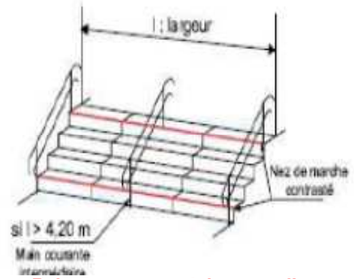 **Rajouter commentaires escaliers**	
D.STATIONNEMENTS		

A noter : les arrêts de bus sont de la compétence d'ALM. Le choix des arrêts est réalisé par la commune mais la mise aux normes est du ressort d'ALM

.

7. Bilan de la voirie

Se reporter aux Annexes sur les zones étudiées en fin de document

Annexe 1	**Zone 1**
Annexe 2	**Zone 2**
Annexe 3	**Zone 3**
Annexe 4&5	**Zone 4&5**

Le bilan récapitulatif permet de mettre en évidence la répartition des types de contraintes par nature et quantitativement afin de mieux se rendre compte de la situation globale sur la commune.

8. CHOIX DES CHEMINEMENTS

Les membres de la commission ont ensuite déterminé 3 cheminements principaux classés par ordre de priorité. Ces zones desservent des ERP et des zones d'habitation et touchent en priorité les PMR.

-	**priorité 1** : En rose. Lotissement chemin Breton – commerces – Mairie – Ecoles – Eglise – salles communales
-	**priorité 2** : En orange ; Lotissement du Bois – salle Barbara – salles de sports – Ecoles – cimetière – Eglise – commerces
-	**priorité 3** : En vert ; la croix – rue du jubilé – cimetière – commerces – rue du petit Anjou

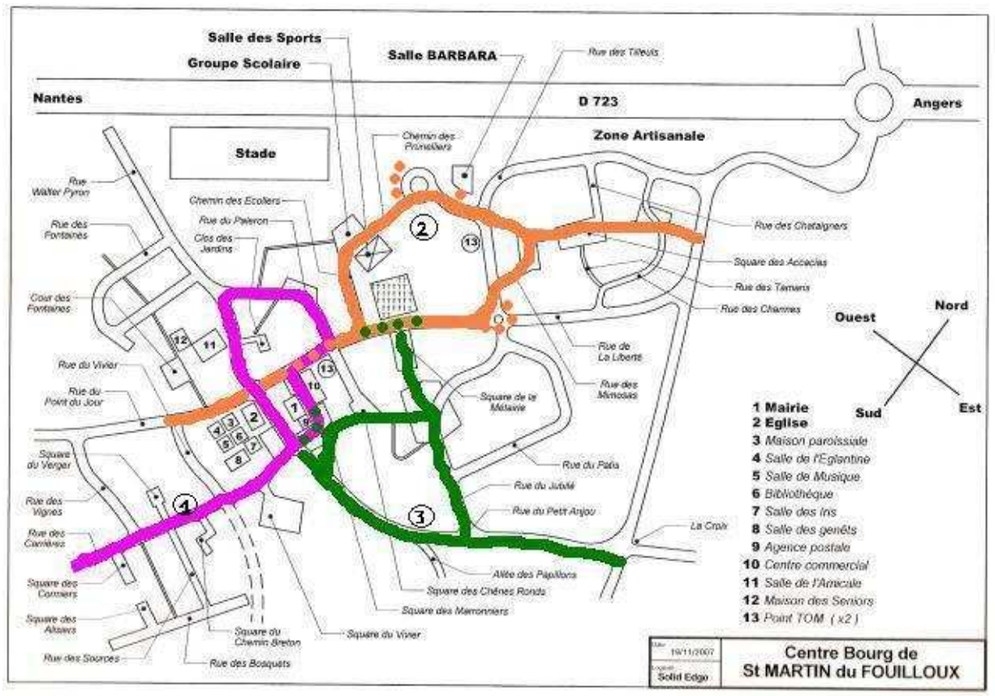

8. CHIFFRAGE DES COUTS

Le chiffrage du PAVE a été réalisé d'après le catalogue de prix de la Direction Départementale des Territoires DDT – Estimation des coûts donnée pour des conditions normales de réalisation des travaux – Valeur Septembre 2009.

Le chiffrage du PAVE prend en compte l'étude réalisée par la DDT49 fin 2012 pour la mise en sécurité de la commune nommé « Schéma de Principe de Modération des Vitesses » :

- le passage de l'actuelle zone 30 en « zone de rencontre » qui vise à une meilleure lisibilité pour l'ensemble des usagers de l'espace public. (zone rouge)
- Le déplacement de l'actuelle zone 30 vers les zones d'habitation et donc un élargissement de celle-ci sur l'ensemble de la commune (zone turquoise)
- la zone 50 se limite aux entrées de la commune et permet un ralentissement progressif des véhicules

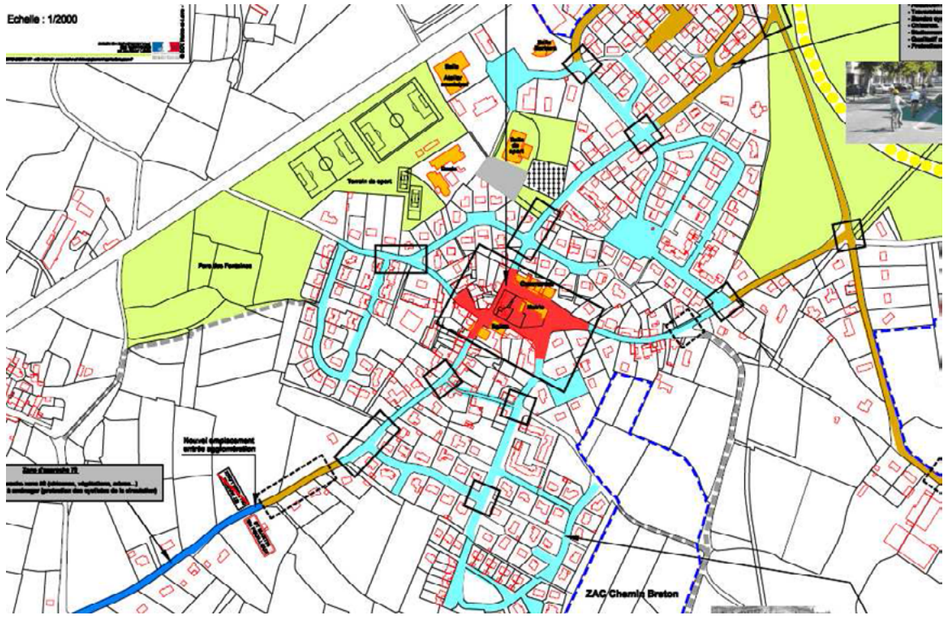



L'objectif de la zone de rencontre est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui.
Dans cet espace, il n'est pas possible ou souhaité d'interdire la circulation des véhicules. Les piétons sont donc prioritaires sur tous les véhicules.

Le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue. Dès que la largeur de la rue le permet, il est important de garder un espace continu réservé aux piétons. Le terme «rencontre» souligne que les conflits doivent se gérer, non pas par un rapport de force mais bien par un comportement de courtoisie au bénéfice des plus vulnérables.



La zone 30 demeure un espace affectée de manière traditionnelle, avec une chaussée pour les usagers motorisés et les cyclistes et des trottoirs pour les piétons.
Son aménagement doit :
• faciliter la circulation des piétons de part et d'autre de la chaussée. Il se caractérise par une nette différenciation des espaces entre chaussée et trottoirs, que l'on cherchera à rendre aussi larges et confortables que possibles;
• faciliter les traversées en tout point de la chaussée, en limitant le recours aux passages piétons PP

- ➔ *le principe retenu est de conserver les PP sur les chaines de déplacements CMR*
- ➔ *pour réduire la vitesse des véhicules, on utilisera des chicanes, écluses, plateau dans les carrefours*

<u>Bilan des coûts selon les tracés 1 à 3</u> (pages 10 à fin du document) :

Identification du tracé	Coûts en euros HT
Tracé 1	34000€
Tracé 2	15000€
Tracé 3	16000€
Total	65000€

9. PHASAGE DU PAVE

Le phasage respectera l'ordre des tracés établis par la commission.

Les 65000€ seront répartis sur une période de 10 ans soient de 2014 à 2024 et nécessitent donc un budget annuel de 6500€ investis chaque année pour la mise en accessibilité.

Ce budget pourra être regroupé sur plusieurs années afin d'optimiser les travaux ou de regrouper des opérations. Et de les intégrer aux travaux d'aménagements étudiés et établis au préalable sur plan dans le cadre des entretiens et aménagements de voirie.

10. REVISION DU PAVE

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an** au mieux sinon tous les deux ans.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.

Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.
Le plan sera révisé tous les 3 ans par les conseillers municipaux en place.

Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal.
En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée

CHAINE DE DEPLACEMENT : tracé n°1

Compte rendu de visite du : samedi Février 2010 de 10h à 12h

Présents : Georges Goujon : adjoint à la voirie
Michel Poupin membre de la commission voirie
Emmanuelle Colonna adjoint accessibilité



N°	Nom de rue	Aménagements	Chiffrage des coûts
1.1	**Rue des carrières Rue des vignes vers la mairie** 	**Cheminement à droite en zone 30**  Marquage au sol en peinture et aménager un PP vers la rue des vignes	**20*20 = 400€** **1430€ (optionnel en zone 30)**
1.2	**Traversée vers Rue des sources** 	Aménager un passage piéton	**1430€ (optionnel en zone 30)**
1.3	**Traversée Vers le square du verger** 	Aménager un passage piéton pour l'accès au square du verger	**1430€ (optionnel en zone 30)**
1.4	**Square du chemin breton**	Création d'un passage piéton	**1430€ (optionnel)**

	ZONE 30		**Ou descendre les trottoirs et mettre bandes podotactiles**
1.5	**Vers la rue du vivier** ZONE 30	Remettre aux normes le passage piéton 	**1280€**
1.6	**Lampadaire gênant**	Déplacer et changer le lampadaire vers le carrefour pour éclairer le bateau et dégager le trottoir	**800€**
1.7	**Trottoir rue des carrières Vers la mairie**	Refaire le revêtement et revoir le dévers du trottoir sur 40 mètres	**40*25= 1000€**
1.8	**Square du vivier**	Création d'un passage piéton	**1430€ (optionnel en zone 30)**
1.9	**Trottoir vers la mairie** ZONE 30	Revêtement à changer sur 40m	**40*25 = 1000€ Ou mise à niveau de la chaussée pour annoncer la zone de rencontre. Et changement de revêtement avec protection des points singuliers**
1.10	**Mairie** 	**Passage en zone de rencontre** Suppression des 6 potelets devant la mairie  **Annonce de la zone de rencontre via un panneau**	**mairie** **250€**
1.11	**Parking des commerces**	Revoir le marquage au sol et changer la grille des EP Retirer les 4 plots béton et mettre 4 poteaux normés **Revoir l'ensemble du parking devant les commerces suite aux travaux de la mairie en 2011**	**100€** **4*200 = 800€** **Travaux réalisées partiellement en 2012 suite aux travaux de la mairie**

		 Démolition trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée en enrobé	**30*30 = 900€**
1.12	**Carrefour Rue de la liberté et square des chênes** ZONE 30	**Sortie de la zone de rencontre vers la zone 30 :** Mise aux normes pour les 4 passages piétons du carrefour  Changement du panneau école	**4*1460 = 5840€** **<u>Ou aménagement d'un plateau pour favoriser le ralentissement des véhicules et marquer la transition entre la zone 30 et la zone de rencontre</u>** **120€**
1.13	**Rue du paleron vers Ecole** ZONE 30	Rajouter un panneau Parking Ecole Création d'un marquage au sol parallèle au parking hachuré soient 20m2 de peinture hachurée au sol Achat de 10 potelets pour limiter le stationnement sur la rue	**250€** **20*20=400€** **10*200 =2000€**
1.14	**Rue du paleron vers école** **Retour vers la rue des Fontaines et vers l'église** ZONE 30	Mise aux normes du passage piéton devant l'école  Achat de 5 potelets 4 lampadaires à déplacer Rue du Paleron	**1280€** **<u>En option :</u> création d'une écluse au droit du PP pour offrir une traversée plus courte et marquer ce point singulier** **5*200 = 1000€** **4*800 = 2400€** **(réalisation fin 2012)**

		 	Chiffrage réel à 2170€ par lampadaire (changement et déplacement) en 2013
1.15	**Rue des fontaines et rue du paleron** 	Aménager un passage piéton sur la rue Walter Pyron vers la rue des Fontaines   Déplacer lampadaire	**1430€ (PP en PMR)** **800€**
1.16	**Rue Walter Pyron Vers Eglise** 	**Cheminement à gauche de la zone 30 vers la zone de rencontre** Retirer trottoir et bordure sur 40 mètres (mise à plat) Mettre une bande de couleur en pépite (résine) pour délimiter le cheminement au niveau de la chaussée sur 60 mètres 	**30*40=1200€** **50*60=3000€** **Il s'agit de marquer la transition vers la zone de rencontre**
1.17	**Rue Walter Pyron** 	**Passage en zone de rencontre** Pose d'un panneau de zone de rencontre 	**250€**
1.18	**Parking rue Walter Pyron** 	Retirer le trottoir et ses bordures vers le parking sur 4m linéaire  Dessiner place de parking handicapé + 1 panneau de signalétique	**4*20 = 80€** **25€ + 250€ = 275€**

1.19	**Place de l'église** 	Supprimer l'ensemble des potelets de la place : Place Eglise+café 16 potelets Rue Walter Pyron 14 potelets Prévoir bouchage des trous	**Prévoir marquage de points particuliers par quelques potelets aux normes**
1.20	**Vers la mairie rue du petit Anjou** 	supprimer 16 potelets le long de l'église 	**Prévoir marquage de points particuliers par quelques potelets aux normes**

CHAINE DE DEPLACEMENT : tracé n°2

Compte rendu de visite du : samedi 21 Février 2010 de 10h à 12h

Présents : Georges Goujon (adjoint à la voirie) et Mme Hermiot



N°	Nom de rue	Aménagements	Chiffrage des coûts
1	**Rue de la liberté vers la rue des mimosas** 	**Cheminement coté droit en zone 30 vers rond point central** Mise aux normes des 4 bateaux existants Déplacement du panneau céder le passage (dépose et repose) 	**4*1280€ = 5120€** **200€**
2	**Rue des mimosas** 	**Cheminement à droite vers le square des acacias** 	

		Création d'un bateau Rajouter panneau voie sans issue 	**1480€ (PP en PMR)** **250€**
3	**Square des acacias vers l'arrêt de bus** 	**Circulation des piétons sur le coté gauche** Stationnement à revoir avec aménagement de la voirie -Passage vers la rue des charmes : grille pluviale à changer rue des charmes Faire passage piéton pour traverser la rue des charmes   Mise aux normes du passage piéton existant 	Hors PAVE (2013) **1480€** **1280€** **(PP en PMR)**
4	**Retour vers rue des mimosas** 	Remplacement des 8 potelets  Panneau Zone 30 à rajouter	**8*200=1600€** **Transition entre la zone 50 et la zone 30 à marquer**

		Passage rue des Mimosas vers salle Barbara : mise aux normes du passage piéton existant 	**1280€** **(PP en PMR)**
5	**Cheminement devant la salle Barbara** **Accès future salle des sports** 	Passage Piéton à mettre aux normes vers la salle Barbara  Place de stationnement handicapé à mettre aux normes sur le parking de la salle Barbara 	**1280€** **(PP en PMR)** **425€**
6	**De la salle Barbara vers la nouvelle salle de sports** 	Traverser le parking de la salle Barbara en direction de la salle de sport SIS - dépose de 4 mètres de bordures  **De la future salle des sports au chemin des prunelliers** - dépose de 4 mètres de bordures à droite - Faire des bandes hachurées sur le parking - Faire une trouée sur le chemin des prunelliers 	**4*20=80€** **4*20=80€** **20m2 *20 = 400€** **mairie**

CHAINE DE DEPLACEMENT : tracé n°3

Compte rendu de visite du : samedi 13 Février 2010 de 10h à 12h

Présents : Thierry Raymond Pascal Tijou - Didier Bruand - Georges Goujon : adjoint à la voirie -



N°	Nom de rue	Aménagements	Chiffrage des coûts
1	**Départ Rue du Jubilé et place du Jubilé** 	Aménagement d'un passage piéton complet face au passage du square du Jubilé Retirer les bordures qui gênent pour rejoindre le square sur 9m 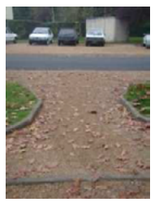	**1480€** **9*20€ = 180€**
2	**Passage entre le square du Jubilé et la Rue du Chêne Rond** 	Prévoir l'abaissement des bordures type P1 ou réaliser un reprofilage devant ces bordures afin d'obtenir un ressaut de moins de 2cm Revêtement du passage mal adapté (« peu roulant et boueux »)→ qualité du sol à améliorer Déposer le plot en béton  Prévoir la création d'un passage piéton à l'arrivée dans la rue du Chêne Rond	**Cet aménagement a été réalisé en fin 2010 : 2500€** **1430€**
3	**Passage entre la rue du Chêne Rond et le Square des Marronniers**	Eclairage du passage insuffisant (« trou noir ») faire un essai en tournant la lanterne du square des Marronniers pour diriger le flux lumineux vers le passage ou déplacer ce candélabre	Mairie

4	**Square des Marronniers** 	Changer la grille d'évacuation des eaux pluviales non conforme (espacements entre les barreaux supérieurs à 2cm) 	**100€**
5	**Passage entre le Square du Jubilé et le Square de la Métairie** 	Côté Square du Jubilé, prévoir l'abaissement des bordures type P1 afin d'obtenir un ressaut de moins de 2cm  1 Grille d'évacuation des eaux pluviales ronde est non conforme (espacements entre les barreaux supérieurs à 2cm) Déposer les 2 plots en béton et les remplacer par des potelets plus hauts avec un espacement ≥ à 1,40m	**2*115€ = 230€** **100€** **2*200 = 400€**
6	**Square de la Métairie vers la rue de la Liberté** 	Absence de trottoir : zone semi piétonne. Le passage se fera par le terre plein central. Prévoir un passage piéton côté du Square de la Métairie pour accéder au terre plein central. rabaisser le trottoir sur 2 mètres pour accéder à la rue de la Liberté 	**1430€ (PP en PMR)** **2 *115 = 230€**

7	**Rue de la Liberté vers l'Ecole** 	supprimer les 4 plots béton libres et déplacer les jardinières supprimer le passage piéton vers la montée de l'école et utiliser le plateau piétonnier en zone hachurée pour le cheminement PMR : - dépose des bordures - bandes hachurées sur le terre-plein central, orientées vers le cheminement de l'école 	**mairie** **500€** **1500€**
8	**Rue du Petit Anjou vers la Mairie** 	**Cheminement à gauche depuis le carrefour de la Croix**  Trottoir côté n° pairs : revêtement usé et dévers supérieur à 3% sur 20m en enrobé  1 Grille d'évacuation carrée des eaux pluviales est non conforme au droit du n°18  Au n°20 déport de toiture avec gouttière à hauteur d'homme très dangereux : Prévoir un balisage d'obstacle 2 Grilles d'évacuation des eaux pluviales sont non conformes au n° 22	**25*20 = 500€** **100€** **Mairie** **2*100 = 200€**

		 Création d'un passage piéton en traversée de la rue du Petit Anjou au niveau du n°22 avec 1 «bateau » du côté du n°21 Création d'un passage piéton en traversée de l'Allée des Papillons  Largeur de trottoir côté du n°26 insuffisante : réduire l'espace vert 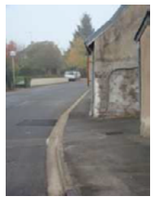	**1460€** **1460€** **mairie**
9	**Carrefour rue du Petit Anjou et rue du Jubilé** 	Création d'un passage piéton en traversée de la rue du Jubilé 	**1460€**
10	**Rue du Petit Anjou vers le carrefour de la Croix** 	Prévoir le balayage des gravillons au niveau du passage piéton notamment sur les bandes podotactiles	**mairie**
11	**Carrefour de la Croix**	L'aménagement du carrefour sera revu lors des travaux de la RD126, cependant en attendant, un passage piéton est nécessaire en traversée du carrefour entre les accès aux deux bois avec l'aménagement d'un passage dans l'îlot	**1460€**

		  A l'entrée du bois déposer le poteau situé à droite afin d'avoir un accès d'au moins 1.40m	**200€**
12	**Carrefour Rue du Jubilé et rue du Pâtis** 	Création d'un passage piéton 	**1460€**

SOULAINES-SUR-AUBANCE



SOULAINES-SUR-AUBANCE

Le diagnostic

SOULAINES
sur AUBANCE

P.A.V.E.

Loi du 11 février 2005

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Les périmètres d'études

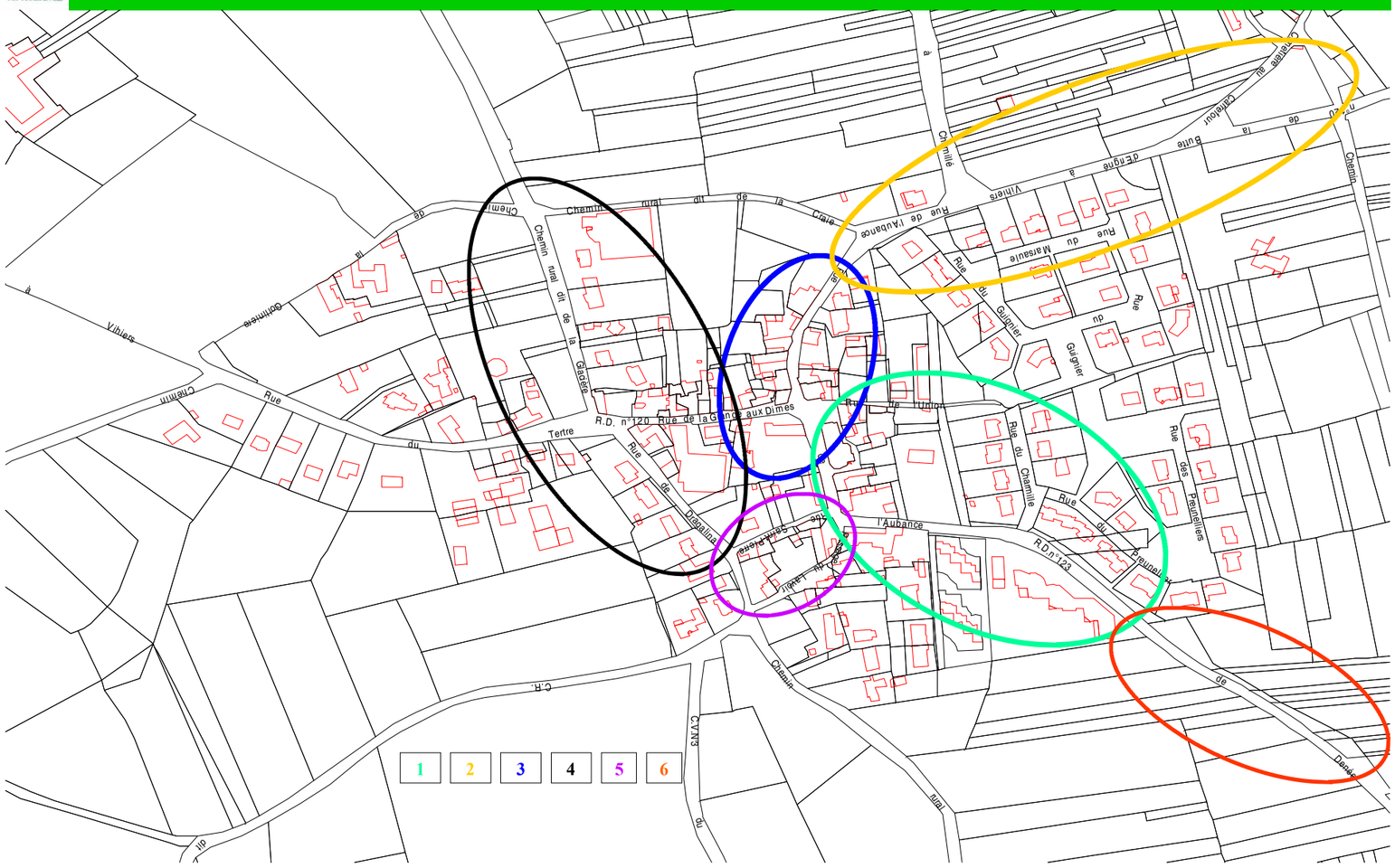

Cartographie de la commune avec E.R.P. et commerces.

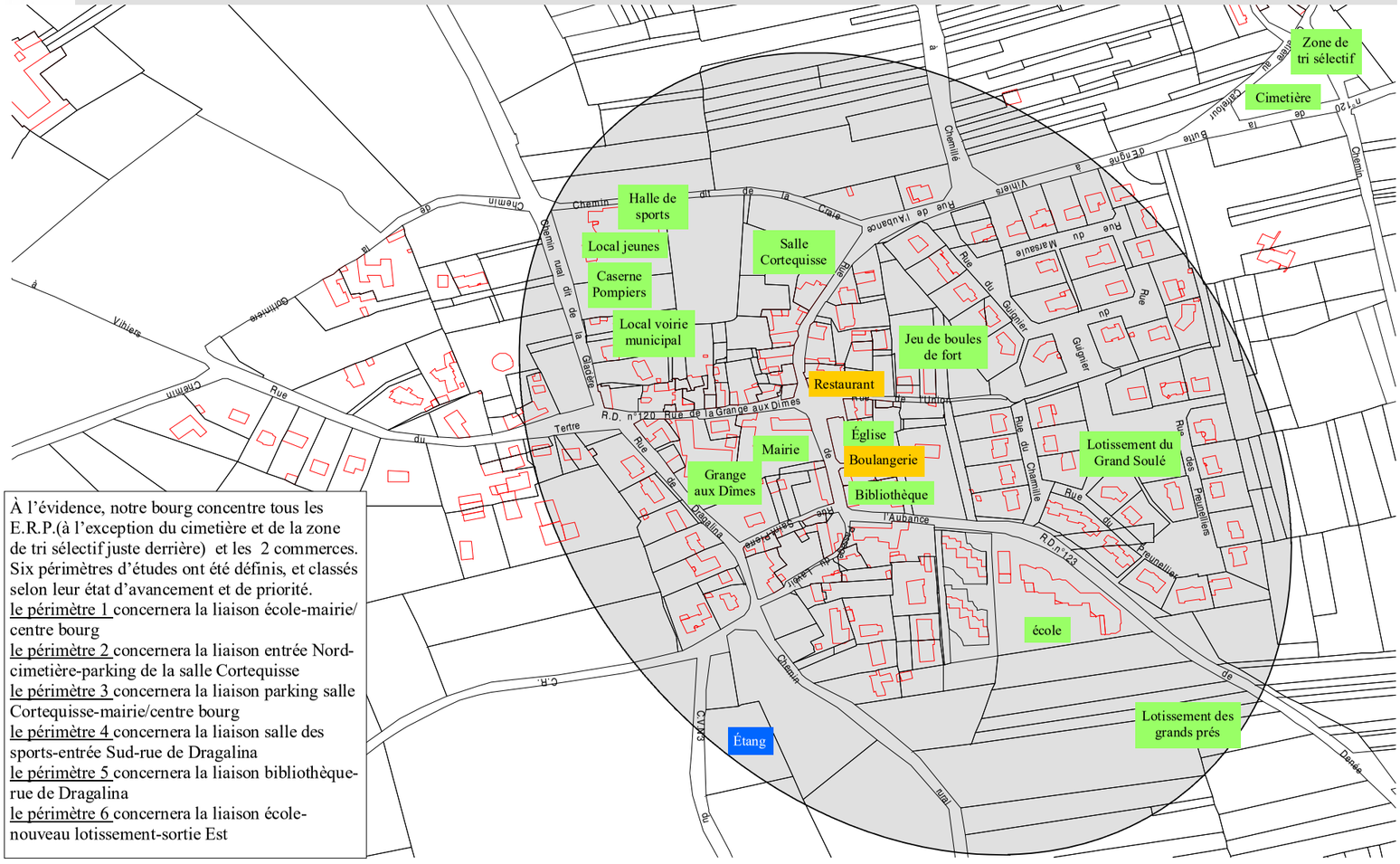

À l'évidence, notre bourg concentre tous les E.R.P.(à l'exception du cimetière et de la zone de tri sélectif juste derrière) et les 2 commerces. Six périmètres d'études ont été définis, et classés selon leur état d'avancement et de priorité.

le périmètre 1 concernera la liaison école-mairie/centre bourg

le périmètre 2 concernera la liaison entrée Nord-cimetière-parking de la salle Cortequisse

le périmètre 3 concernera la liaison parking salle Cortequisse-mairie/centre bourg

le périmètre 4 concernera la liaison salle des sports-entrée Sud-rue de Dragalina

le périmètre 5 concernera la liaison bibliothèque-rue de Dragalina

le périmètre 6 concernera la liaison école-nouveau lotissement-sortie Est

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

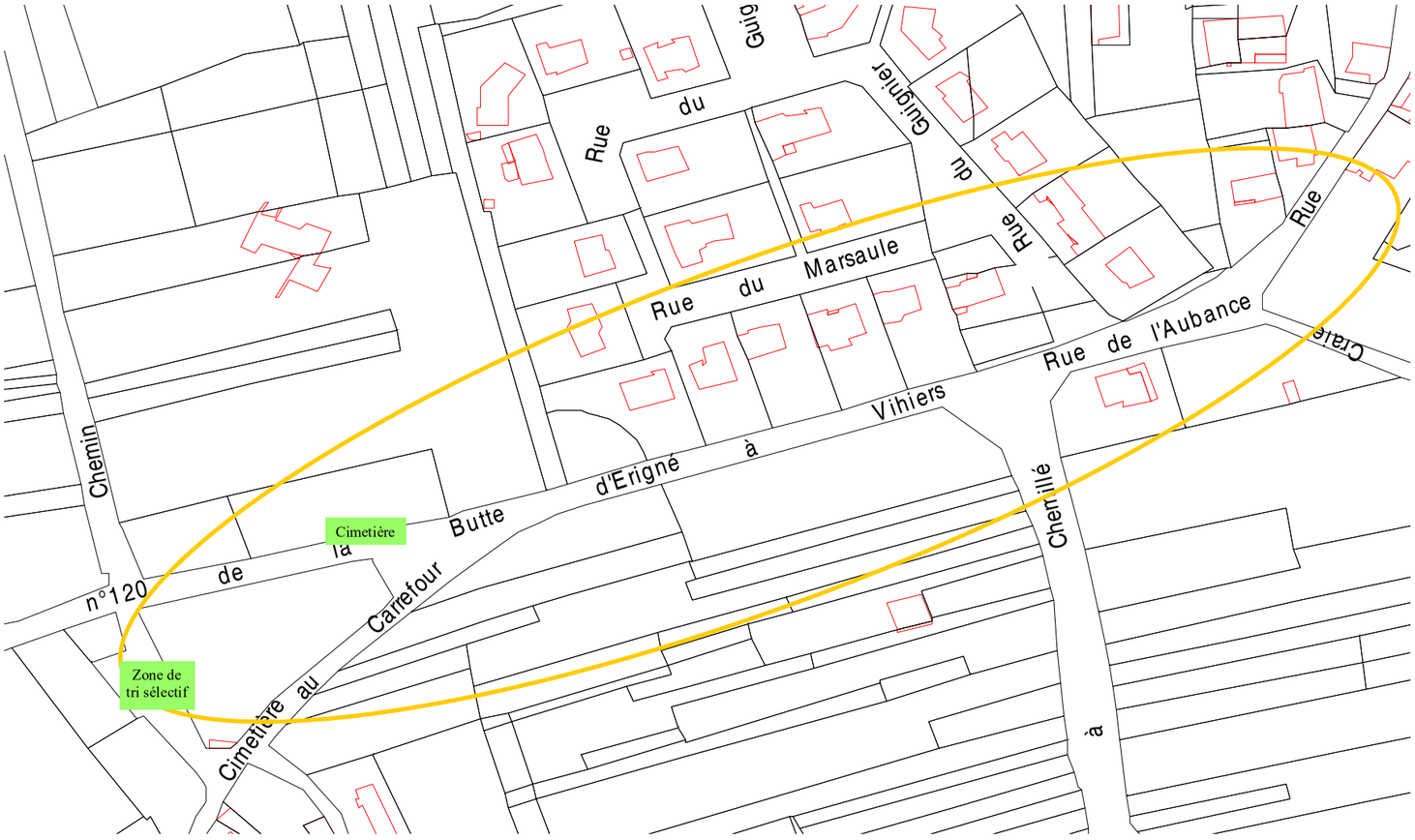

Périmètre 2 : il concerne l'entrée Nord du bourg, du cimetière à l'entrée du parking de la salle Cortequisse..

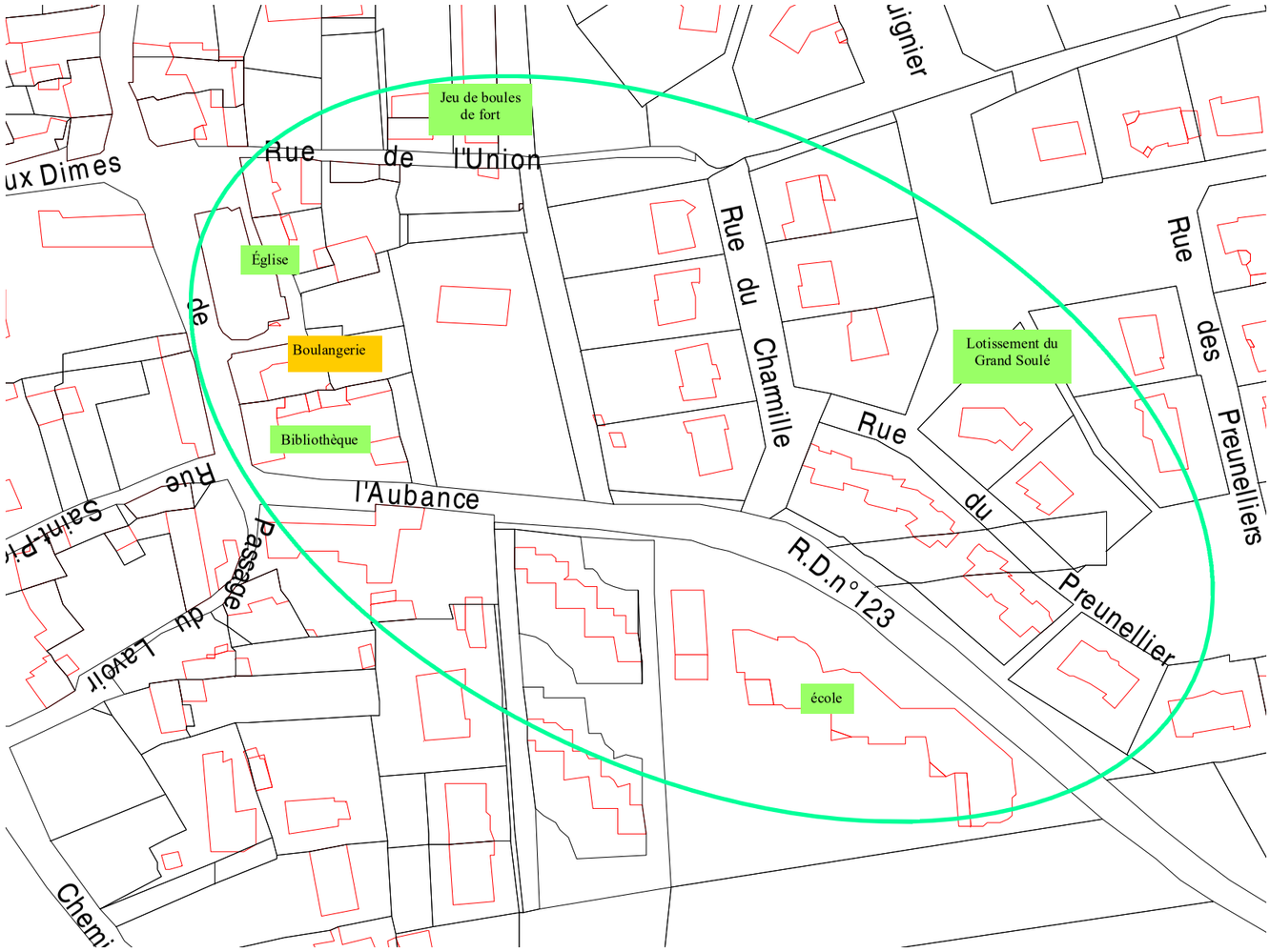

Périmètre 1: il concerne l'entrée Est du bourg, de l'école à l'église, en y incluant la rue de l'Union et le jeu de boules de fort.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

8

4

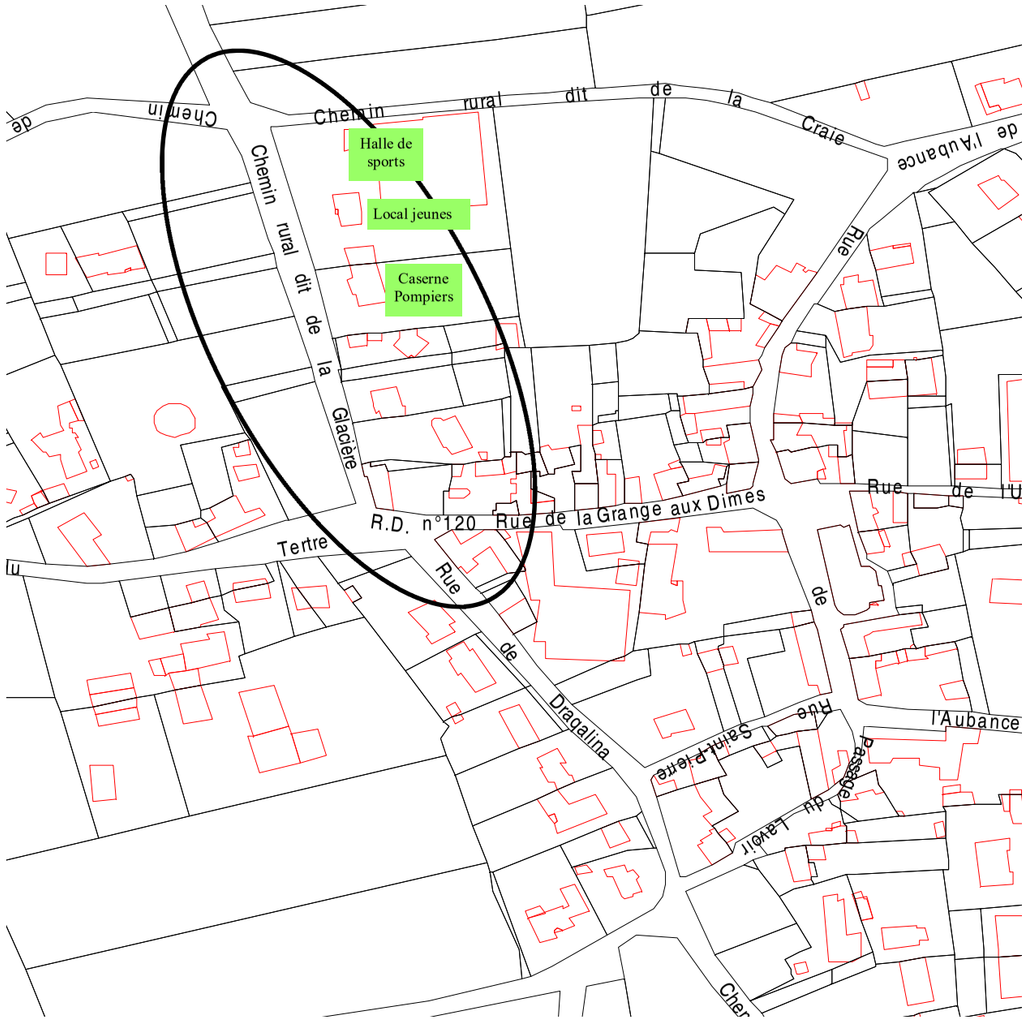

Périmètre 4 : il concerne le chemin de la Glacière et la rue de Dragalina, avec en son milieu un carrefour qu'il faudra « traiter » assez rapidement, ceci afin d'assurer une liaison accessible à tous de la salle de tennis à l'étang.

7

3

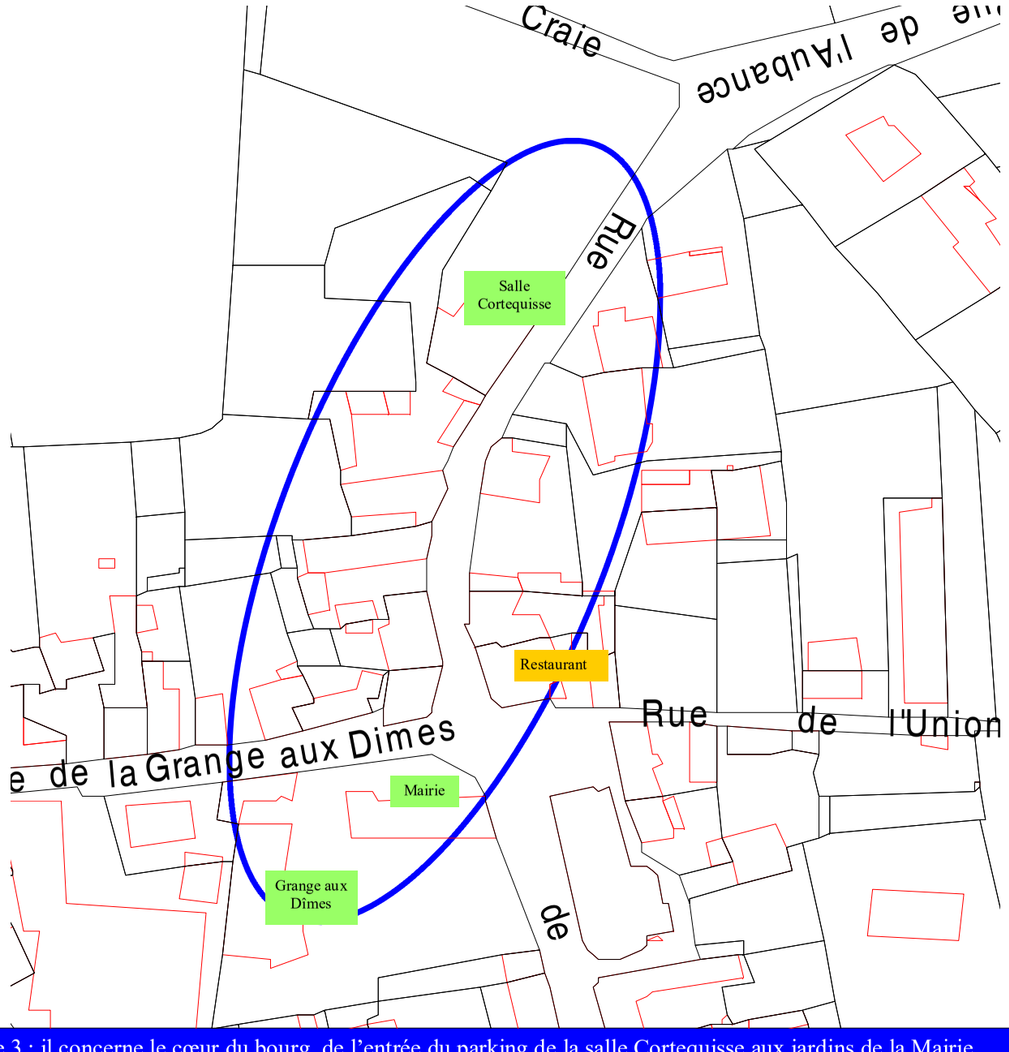

Périmètre 3 : il concerne le cœur du bourg, de l'entrée du parking de la salle Cortequisse aux jardins de la Mairie.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

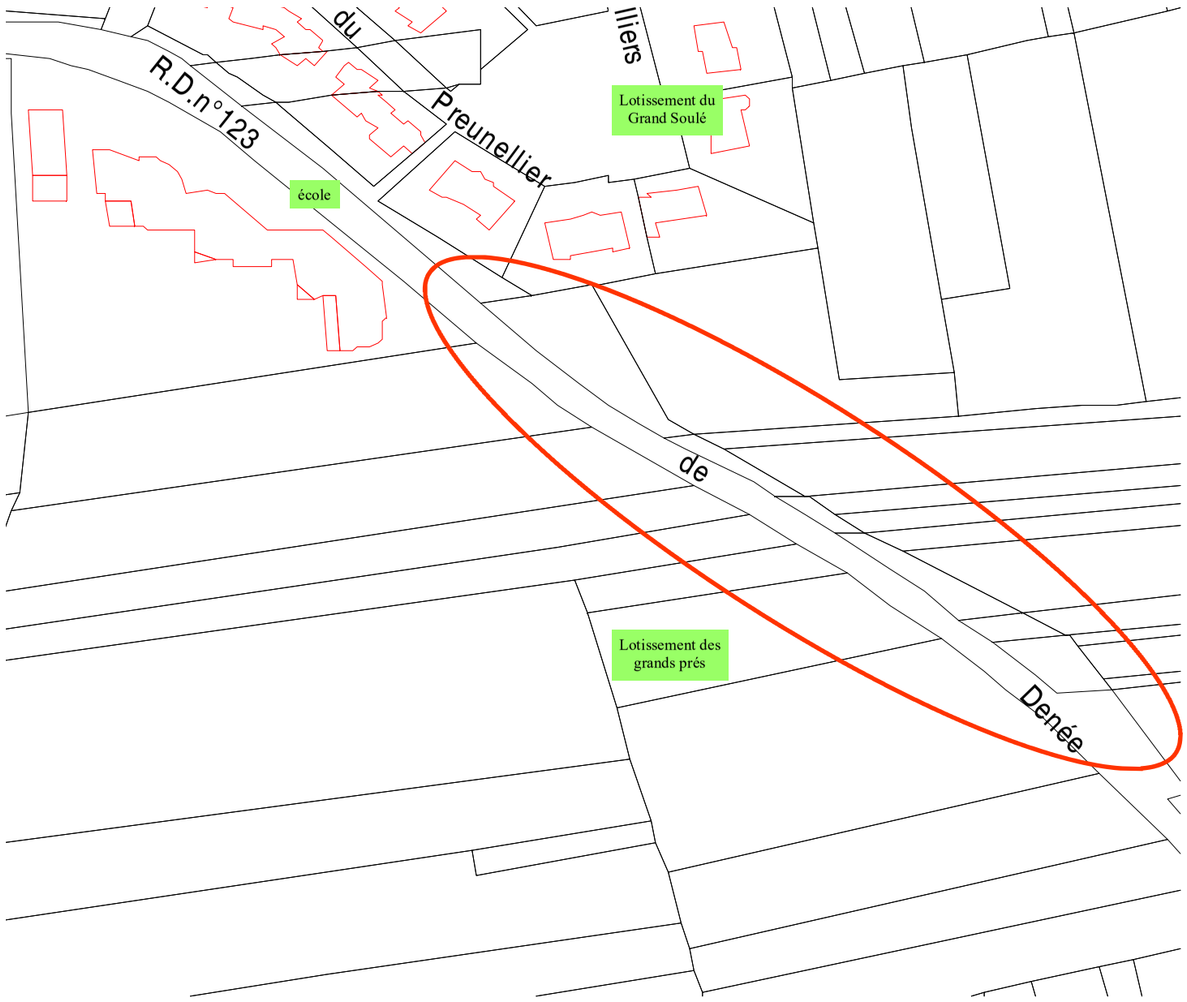

6

Périmètre 6 : il concerne l'entrée Est du bourg, à partir de l'école jusqu'au lieu dit de Malnoue.

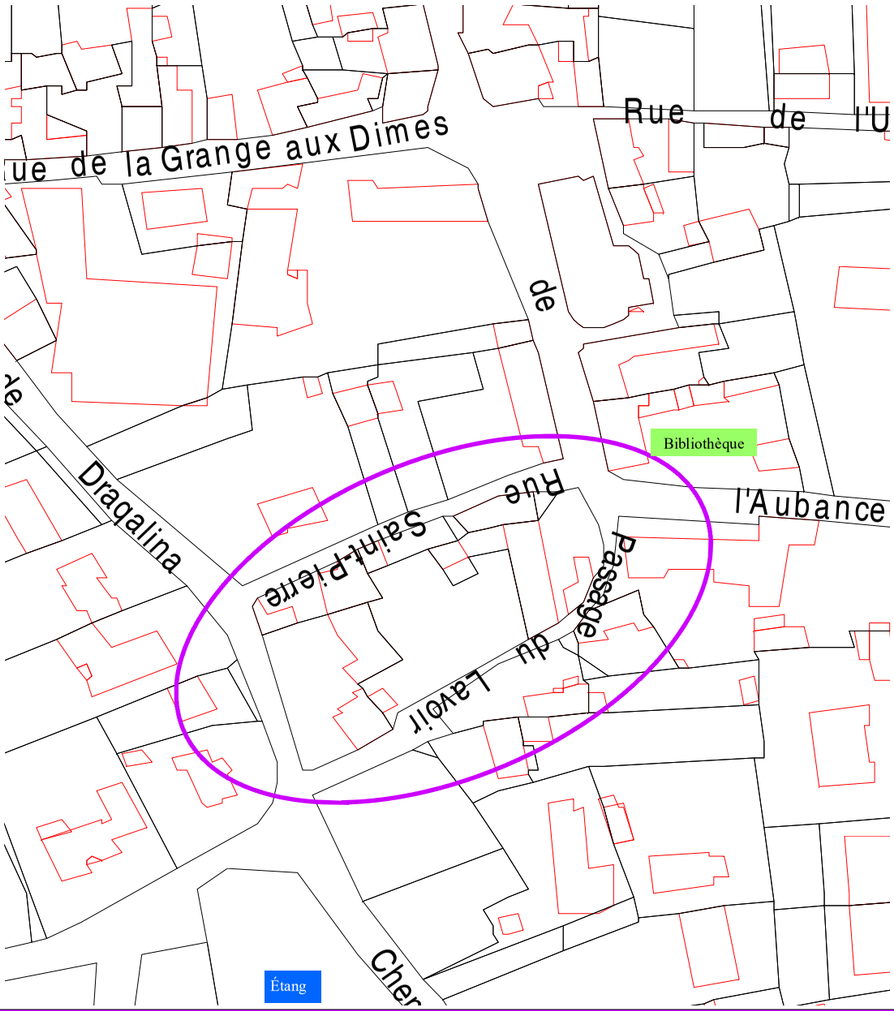

5

Périmètre 5 : il concerne la rue St Pierre et le passage du lavoir.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse du diagnostic

Périmètre 1 De l'école à la Mairie
Voir les plans réalisés par l'architecte B. Ducoq en 2010. Les travaux ont été repoussés d'une année (de 2010 à 2011) pour l'installation du gaz dans différents bâtiments de cette zone. Il faudra prendre en compte les aménagements prévus au périmètre 5 et les intégrer lors de la réalisation de cet aménagement.

Périmètre 2 Du cimetière à l'entrée du parking salle Cortequisse (en cours de réalisation)
Quelques aménagements ont été déjà faits :

- goudronnage de l'entrée du cimetière en remplacement d'une entrée « sable »
- création d'un parking en bordure de route pour favoriser le stationnement et le cheminement des personnes lors de cérémonies
- création d'un passage piétons pour l'entrée du cimetière

La commission s'est réunie in situ et a expérimenté le trajet cimetière-mairie avec un fauteuil roulant et en présence d'une personne déficiente visuelle.

Périmètre 3 Du parking salle Cortequisse aux jardins de la mairie
La rue de l'Aubance a été « expérimentée » par la commission : problème d'absence de trottoir et d'espace protégé pour les piétons ….. Une réflexion est en cours sur l'aménagement de cette partie en « zone de rencontre » ou « zone 30 » afin d'encourager le stationnement sur le parking.
Travaux à envisager sur le trottoir entre le porche de la mairie et le carrefour
Les travaux de rénovation de la mairie ont tenu compte de l'accessibilité aux différentes salles pour toutes les personnes. Les jardins seront aussi réaménagés.

Périmètre 4 Chemin de la Glacière, carrefour du Tertre et rue de Dragalina
Carrefour du Tertre à repenser : trottoir à créer entre le haut de la rue du Tertre et le début de la rue de Dragalina, en y incluant l'abri bus, installer un abri vélo en relation avec les arrêts de bus, aménager le rétrécissement du bas de la rue de la Grange aux Dimes.
Une réflexion sur la rue de la Glacière sera à mener, suite à des projets de construction : voirie à revoir, absence d'un trottoir et d'une bande cyclable qui seraient à créer. Cette rue est utilisée pour l'accès à la Halle de sports, au local jeunes, au local des employés communaux, à la caserne des pompiers, et à des maisons individuelles. (des usages différents par des personnes différentes à des moments différents).

Périmètre 5 Rue St Pierre et passage du lavoir
Réfléchir à un sens de circulation avec la rue St Pierre et le passage du lavoir…. Ces 2 rues ne comporte aucun trottoir permettant la sécurité des piétons (prévoir peut-être un trottoir à droite en montant rue St Pierre afin de déboucher face à la bibliothèque sur le trottoir existant).
Elles sont à certains endroits très peu larges, mais sont cependant utilisées par des voitures, essentiellement par les riverains pour le passage du lavoir. L'idée est d'associer les habitants de ces 2 voies à une réflexion sur un ou des aménagements possibles garantissant une liaison sécurisée entre l'étang et la sortie Est du bourg.

Périmètre 6 De l'école vers Malnoue
Le cheminement sera à continuer en fonction du lotissement en cours de réalisation, en pensant notamment à l'accès à l'école en venant de ce lotissement. Penser à liaison possible vers Charruau et St Melaine, les Baluères et Mûrs Erigné.

Le choix des périmètres d'étude

Le choix des périmètres d'étude a été établi en tenant compte :

- des sites recevant du public (école, mairie, église, cimetière, halle de sports, salle culturelle, espace du tilleul avec bibliothèque, salle des fêtes, commerces,..)
- des chaines de déplacements de différents publics entre chaque site.
- de cheminements privilégiés utilisés par les habitants.
- des projets d'aménagements dans les prochaines années, en privilégiant des liaisons douces.



Bande STOP marquant la limite de la rue St Pierre.

La voiture rouge sort de l'espace extérieur derrière la bibliothèque



Où ? Du virage bibliothèque au petit rond point près de l'école		29
Voirie		
Revêtement	**nature**	enrobé
	état	moyen
Trottoir	**nature**	des 2 côtés avec largeur de moins d'un mètre.
	état	bitume, léger dévers
Obstacles		Boitier EDF/tel sur trottoir dans virage, sortie véhicules de l'espace tilleul dangereux.
Stationnement		
Nombre de places		plus de 20 places
Revêtement	**nature**	terre, enrobé
	état	bon
Pente		légère
Devers		néant
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		Marquage au sol (en partie)
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		absence
Largeur		2 m
Marquage au sol		bon
Établissements recevant du public		
- une salle d'activités inaccessible en fauteuil avec un espace extérieur - une bibliothèque (entrée public) - l'école par le parking		

Observations générales

Les travaux prévus pour 2011 sont reportés en 2012 (suite à l'arrivée du gaz en réseau).
Tous les trottoirs seront aux normes et l'entrée de la bibliothèque sera revue.





Trottoir réduit avec les marches de l'entrée de la bibliothèque.

Boitier EDF sur trottoir

Partie haute de la rue St Pierre



Où ? De l'église au virage bibliothèque		28
Voirie		
Revêtement	**nature**	enrobé
	état	Très bon
Trottoir	**nature**	des 2 côtés avec largeur de moins d'un mètre.
	état	bitume avec léger dévers
Obstacles		Marches côté impair
Stationnement (le long de l'église)		
Nombre de places		3 ou 4 places
Revêtement	**nature**	pavés
	état	bon
Pente		légère
Devers		néant
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		Marquage au sol par revêtement pavés (au pied de l'église)
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		absence
Largeur		2 m
Marquage au sol		bon
Établissements recevant du public		
- l'église - une boulangerie - une bibliothèque (entrée et sortie du public)		

Observations générales

Les travaux prévus pour 2011 sont reportés au deuxième semestre 2012 (suite à l'arrivée du gaz en réseau).

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

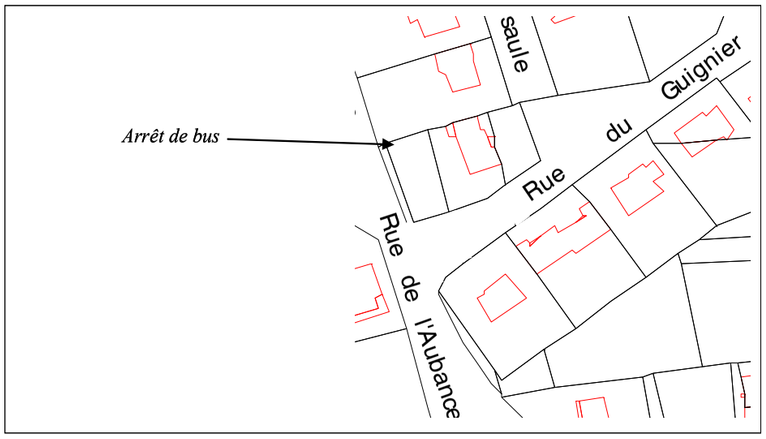





Observations générales

(photo 1) Venant d'Angers, arrêt de bus et trottoir satisfaisants.

(photo 2) Absence d'un passage piéton rue du guignier conjuguée à l'absence d'un trottoir pour accéder à l'arrêt de bus.

L'arrêt pour le bus ainsi que le passage piétons sont bien marqués.

Où ? Angle rue du Guignier et rue de l'Aubance		31
Voirie		
Revêtement	**nature**	enrobé
	état	Très bon état
Trottoir	**nature**	Bitumé recouvert d'un gravillon fin
	état	Bon état
Obstacles		Lampadaire sur un trottoir réduit, à droite en montant Plantations et de fait absence de trottoir de l'autre côté de la rue
Stationnement		
Nombre de places		Aucun stationnement possible
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		Marquage au sol pour arrêt de bus en allant vers le bourg
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut	faible	
B.E.V.	aucune	
Largeur	2 m	
Marquage au sol	Bon état	
Établissements recevant du public		
- 2 arrêts de bus dont un avec abri		

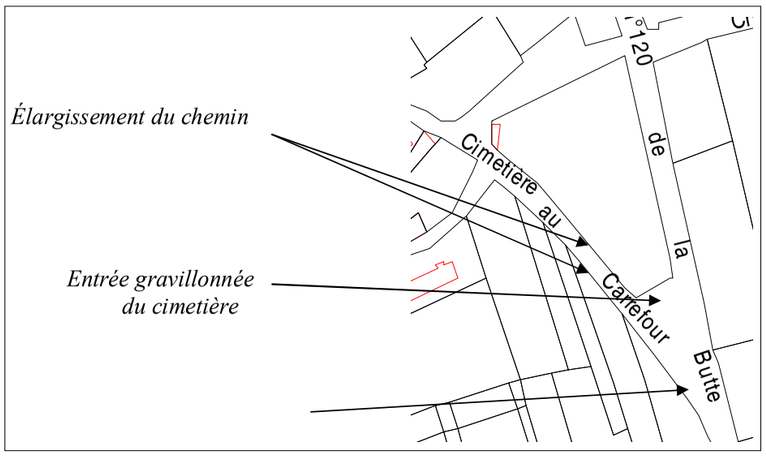

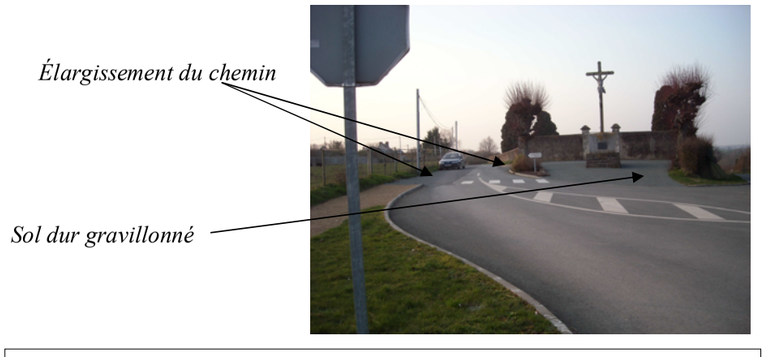

Observations générales

Le sol (sable) de l'entrée du cimetière a été remplacé par un bitume et gravillons. Un fauteuil roulant y a été testé positivement.

Le chemin le long du mur du cimetière a été élargi pour y permettre le stationnement de véhicules sur 10 mètres environnement.
Le fossé a été busé de l'autre côté de la rue.

Où ? Carrefour route de la butte d'Érigné et cimetière		30
Voirie		
Revêtement	**nature**	enrobé
	état	Bon état
Trottoir	**nature**	Largeur 1,40 m en début de rue, absence aux abords immédiats du cimetière, aucun ressaut
	état	bon
Obstacles		Haricot tracé au sol pour accompagner le flux
Stationnement		
Nombre de places		plusieurs
Revêtement	**nature**	Bitume et gravillons
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		aucun
signalisation		aucune
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut	non	
B.E.V.	non	
Largeur		
Marquage au sol	passage incomplet et trop près du carrefour	
Établissements recevant du public		
- le cimetière		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Arrêt du trottoir et début d'un « caniveau »



Où ? Rue de l'Aubance		33
Voirie		
Revêtement	**nature**	enrobé
	état	Bon
Trottoir	**nature**	Sable à droite jusqu'à la salle Cortequisse, goudron à gauche
	état	Bordure au départ, remplacé par un caniveau
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		non
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A à prévoir au niveau du parking	**B** à prévoir au niveau du restaurant
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		
- la salle Cortequisse (accessibilité correcte) - le restaurant		

Observations générales

Il n'y a pour l'instant aucun trottoir pour permettre aux piétons d'accéder au carrefour de la mairie.
Aménager cette rue en « zone 30 » ? Bandes rugueuses à l'entrée ou dessin d'un panneau 30 au sol, zébrage peinture au sol sur les côtés ?
Comment privilégier le parking de la salle Cortequisse si l'accès piétonnier vers la mairie reste dangereux et non protégé ?



Exemple d'aménagement possible



Où ? Zone de tri sélectif		32
Voirie		
Revêtement	**nature**	Bi couche
	état	correct
Trottoir	**nature**	Néant
	état	
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		Non marqué
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		
Zone recevant des voitures qui s'y arrêtent quelques minutes		

Observations générales

La zone de tri sélectif se trouve derrière le cimetière. Elle compte 7 containers pour papier, plastique et verre.
Les containers sont posés sur une dalle de béton.
Faut-il prévoir un aménagement particulier pour une accessibilité meilleure ? plus grande ? Plus sécurisée ?
(zébrage, signalétique arrêt minute….. ?)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Absence d'espace protégé autour des voitures

L'espace devant le bureau du Maire et la salle du Conseil est réduit, et l'accessibilité à ces salles y est impossible.



Observations générales

Cette zone est actuellement difficilement utilisable par des personnes à mobilité réduite, alors que c'est « le centre du bourg » :
- des revêtements mal ou pas adaptés
- des pentes et des dénivelés importants
- des marches pour accéder au bureau du Maire et à la salle du Conseil

Il faut cependant noter que le côté Ouest de la Mairie est totalement accessible et sans marche pour l'accès à la salle des associations, à la salle du conseil, et au secrétariat.

Où ? Aménagements extérieurs du côté Est de la mairie		36
Voirie		
Revêtement	**nature**	Enrobé vers parking GAD
	état	TB
Trottoir	**nature**	végétalisé
	état	
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		5 places dont 1 pour handicapé en haut 9 places parking GAD en bas
Revêtement	**nature**	Enrobé
	état	T bon
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		
- salle des associations - salle du conseil municipal - bureau du maire - salle de spectacle « Grange aux Dimes » (église et restaurant à proximité)		



L'espace devant le secrétariat et la salle du Conseil doit être prochainement réaménagé , afin de permettre une accessibilité maximale.



Observations générales
- trottoir à droite en montant en sable fin
- signalisation à revoir au niveau du carrefour (panneau STOP provisoire)
- ne pas permettre de stationnement devant le secrétariat …. Comment ? Faut-il y aménager une place réservée aux handicapés ?

Où ? Partie haute de la rue de la Grange aux Dimes		35
Voirie		
Revêtement	**nature**	enrobé
	état	bon
Trottoir	**nature**	Sable à partir du porche
	état	moyen
Obstacles		Panneau STOP
Stationnement		
Nombre de places		Non
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		Bande jaune sur bordure
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A à prévoir face secrétariat	**B**
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		
- entrée accueil mairie - entrée restaurant de l'autre côté du carrefour, ainsi que l'église - accès vers société l'Union en face/prolongement de la rue		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Chemin de la Glacière, vu du carrefour du Tertre

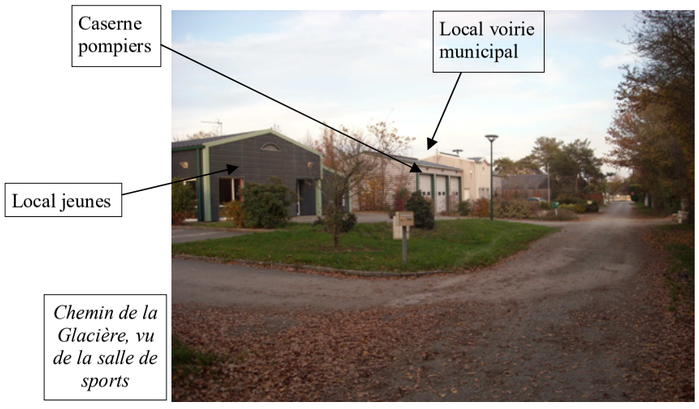

Observations générales

Cette voie dessert plusieurs locaux importants : local voirie municipale, local pompiers, foyer de jeunes, salle de sports. Ceux-ci entrainent de plus en plus de passages qui sont très différents (piétons, vélos, voitures, camions, tracteurs…)
Des aménagements seront à faire rapidement afin de sécuriser tous ces déplacements (voirie à repenser, trottoirs à créer)

Où ? Chemin de la glacière		38
Voirie		
Revêtement	**nature**	Goudron
	état	Bon
Trottoir	**nature**	Aucun
	état	
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		aucun
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		
- local jeunes - local pompiers - salle de sports		

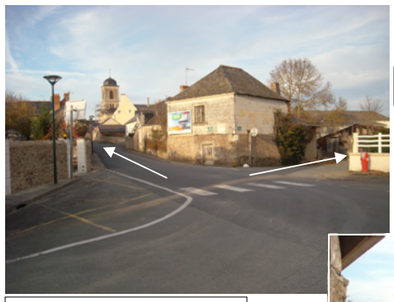

Rue de Dragalina, vers l'Écotière

Rue de la Grange aux Dîmes



Vers La Marzelle



Chemin de la Glacière

Observations générales

Voir trottoir au niveau du carrefour

Où ? Carrefour du tertre		37
Voirie		
Revêtement	**nature**	enrobé
	état	bon
Trottoir	**nature**	Pas de trottoir
	état	
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		Aucun (seulement à partir de la rue du Tertre)
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A Rue de la GAD	**B** Rue de Dragalina
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Passage du lavoir



La rue St Pierre n'offre aucun trottoir aux piétons à sa sortie rue de Dragalina.



Observations générales

L'aménagement de la partie basse de la rue St Pierre et du Passage du Lavoir entrainera certainement de petits aménagements rue de Dragalina (à faire sans doute dans la continuité après une période d'observation)

Où ? Rue St Pierre et passage du lavoir (partie basse)		40
Voirie		
Revêtement	**nature**	Enrobé
	état	moyen
Trottoir	**nature**	aucun
	état	
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		aucun
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		





Passage du lavoir





Rue St Pierre

Observations générales

- quelques habitations rénovées (« vieux bourg »)
- passage très étroit
- aucune signalisation en remontant
- sortie sur virage

Où ? Rue St Pierre et passage du lavoir (partie haute)		39
Voirie		
Revêtement	**nature**	Enrobé
	état	Assez bon
Trottoir	**nature**	Aucun
	état	
Obstacles		Étroitesse de la voie
Stationnement		
Nombre de places		aucun
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Où ? Vers Malnoue		42
Voirie		
Revêtement	**nature**	Bi couche
	état	Bon
Trottoir	**nature**	Aucun trottoir ou espace piétonnier
	état	
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut	À l'entrée de Malnoue	
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		

Observations générales

Peut-on imaginer une liaison douce jusqu'à Ste Melaine ? (desservant les hameaux de Malnoue, et ainsi Noizé et Les Baluères, ainsi que Charruau).



Cheminement « sable » jusqu'à l'école



Emplacement du futur petit rond point avec l'entrée dans le lotissement



Où ? Entre les 2 ronds points		41
Voirie		
Revêtement	**nature**	Goudron
	état	Bon
Trottoir	**nature**	Chemin piétonnier en retrait
	état	
Obstacles		
Stationnement		
Nombre de places		
Revêtement	**nature**	
	état	
Pente		
Devers		
Ressaut avec le trottoir		
signalisation		
Passage piétons (à voir et à positionner)		
	A	B
Ressaut		
B.E.V.		
Largeur		
Marquage au sol		
Établissements recevant du public		

Observations générales

Il sera nécessaire d'attendre un peu afin que la plus grande partie des maisons de ce nouveau lotissement soit terminée avant d'entreprendre des travaux d'aménagements.
Ce cheminement pourrait être pensé comme liaison douce vers Malnoue, avec accès vers Noizé et Les Baluères, et à terme aboutir à Charruau, créant ainsi « une boucle piétonnière ».

- accès par le chemin piétonnier à l'école publique

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

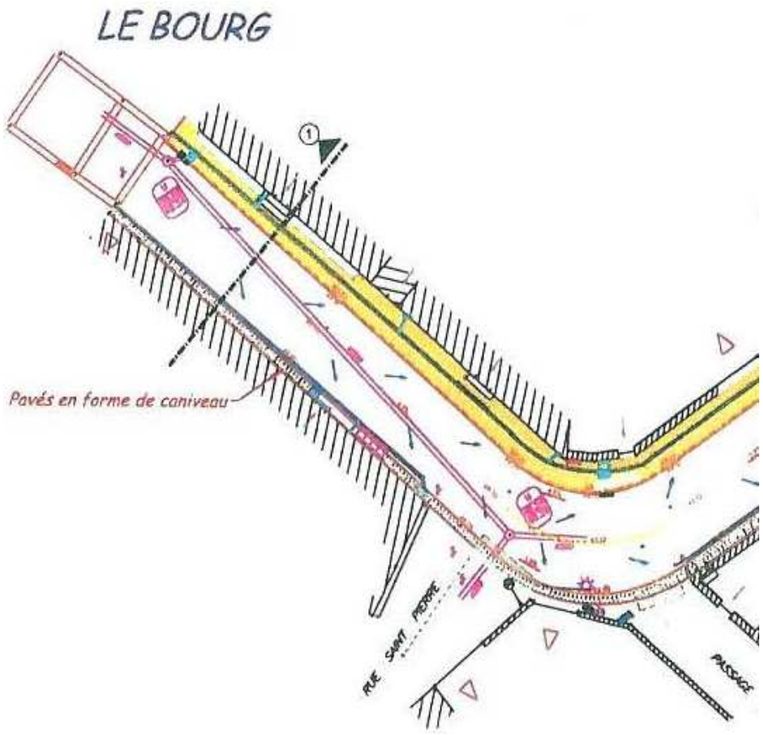

Remarques

Toute l'entrée Nord Est a été chiffrée et mise en investissement

Où ? De l'église au virage bibliothèque	13
Solutions techniques	
Évaluation des couts	
Élargissement des trottoirs……..	



SOULAINES-SUR-AUBANCE

Les solutions techniques et l'évaluation des couts

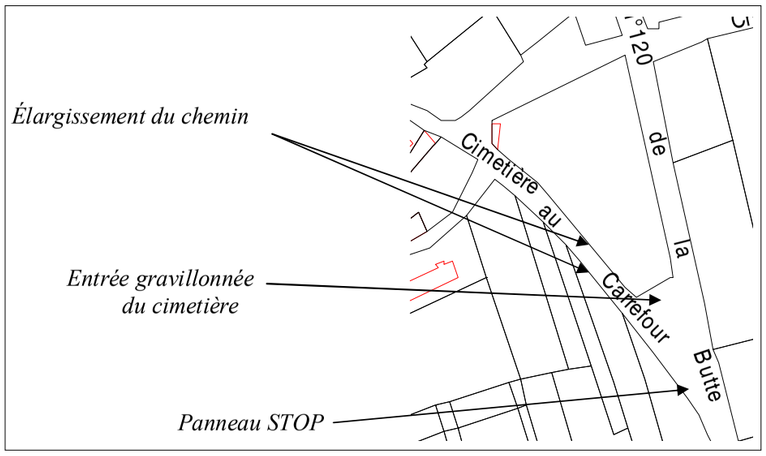

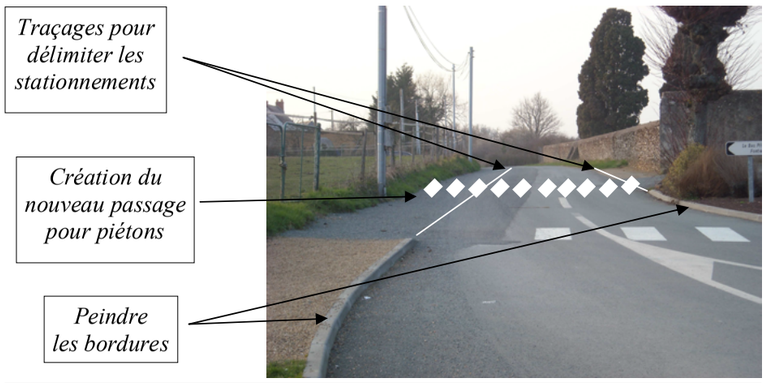

Remarques

Peindre les trottoirs à la suite des 2 lignes blanches de chaque côté.

Où ? Carrefour route de la butte d'Érigné et cimetière — 15

Solutions techniques

Ce qui a déjà été fait :
-une entrée gravillonnée du cimetière
-un élargissement du chemin sur 1,50 m du côté du mur
-un élargissement du chemin sur 2 m côté opposé
-un premier traçage de passage piétons

Ce qui reste à faire :
-refaire un passage piétons plus éloigné du carrefour afin de sécuriser davantage les personnes sortant des véhicules par exemple (supprimer le traçage précédent)
-tracer au sol le prolongement du trottoir afin de délimiter un espace de stationnement
-marquer/peindre les trottoirs de chaque côté en continuité des lignes blanches
-prévoir 2 B.E.V. (à chaque extrémité du passage piétons)

Évaluation des couts

Travaux réalisés par les employés communaux.	
Temps ……*8 heures*……	*240*
Peinture ……...	*120*
B.E.V. ……... (Bande d'Eveil et de Vigilance)	*110*
Total	*470*

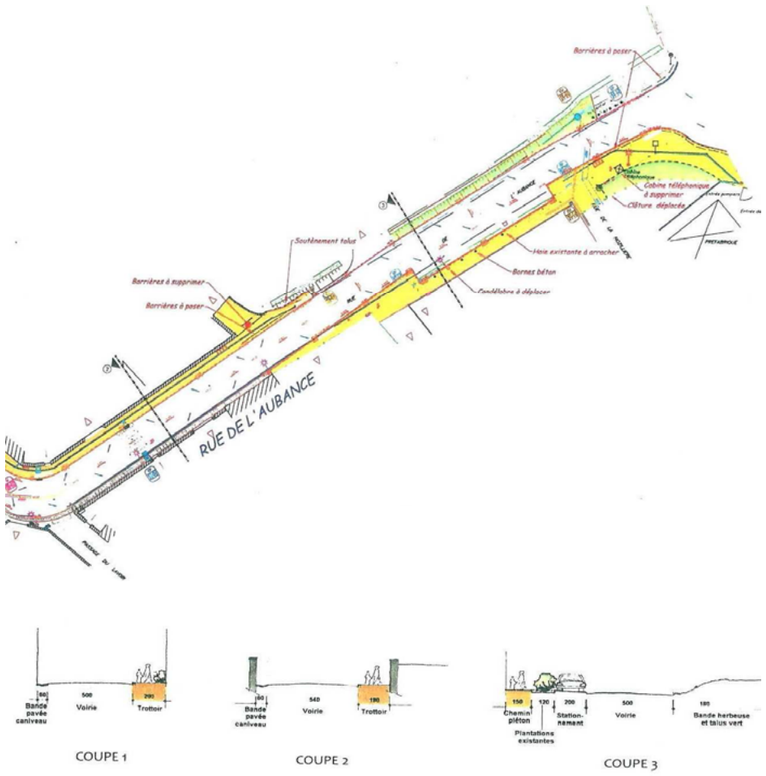

Remarques

Toute l'entrée Nord Est a été chiffrée et mise en investissement.

Où ? Du virage bibliothèque au petit rond point près de l'école — 14

Solutions techniques

Évaluation des couts

Élargissement des trottoirs……	
Création de places de stationnement	
Total des 2 pages	*214005 €*

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Dalle et haie de charmilles

Pose d'un grillage



Tonte de cet espace

Où ? Zone de tri sélectif — 17

Solutions techniques

Les travaux seront faits par les employés communaux.

Évaluation des couts

Plants de charmilles……..	*20*
Temps ……. *2 heures*……..	*60*
Dalle récupérée	
Grillage…….	*100*
Total	*180*

Remarques

- dalle agrandie pour 7 containers
- plantation d'une haie de charmilles
- pose d'un grillage permettant d'arrêter les papiers
- entretien paysager à prévoir derrière les containers

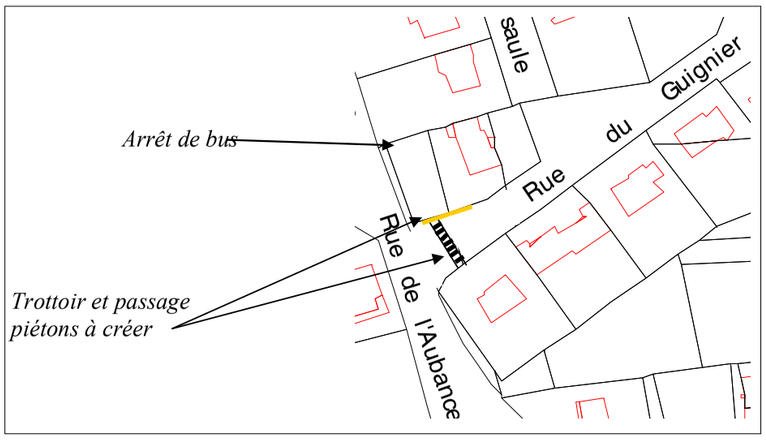





Aménagements réalisés par les employés communaux

Où ? Angle rue du Guignier et rue de l'Aubance — 15

Solutions techniques

Défrichage de 5 m de trottoir (*tracé jaune)* si nécessaire et traçage d'un passage piétons en retrait du carrefour
Prévoir 4 B.E.V.

Évaluation des couts

Les travaux ont été réalisés par les employés communaux. Le défrichage n'a pas été nécessaire.	
Temps ……*4 heures* ……...	*120*
Peinture ……..	*60*
B.E.V. ……..	*220*
Total	*400*

Remarques

Cet aménagement doit faciliter l'accès des personnes du lotissement à l'arrêt de bus *(il faut savoir qu'un certain nombre de trottoirs ont été recréés dans le lotissement afin de permettre la circulation des piétons)*

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Supplément à la page précédente

Réhabilitation d'une liaison douce entre terrains le long de la société « L'Union » et l'accès au parking de la salle Cortequisse, et l'espace sportif en empruntant le chemin de la Craie.

Haie à enlever pour « ouvrir » face au calvaire





Au fond



Chemin piétonnier à créer

Société l'Union





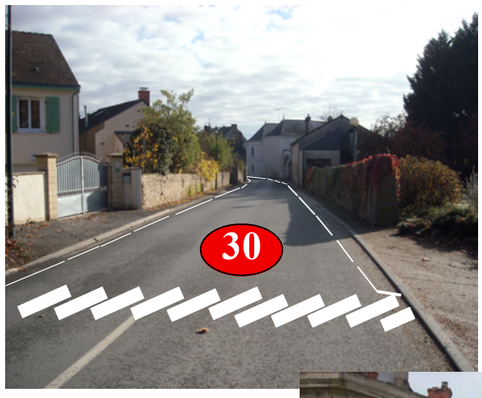



Chiffrer un vrai trottoir à la place du zébrage qui arrondit le virage

Remarques

2 réflexions sont à mener conjointement :

- faut-il « zone 30 » au début de la rue, en limite du parking ? (panneau «30 » peint sur la chaussée en gros, bandes rugueuses ou non, signalétique particulière sur poteaux, « gendarme couché »…….)

- sur la rue jusqu'au carrefour de la mairie, comment matérialiser au sol un trottoir ? De chaque côté ? Quelle largeur ?

Remarque : toutes les entrées du bourg devront être en cohérence.

Où ? Rue de l'Aubance	18
Solutions techniques	
À partir de l'entrée du parking de la salle Cortequisse (si possible face à la liaison douce qui sera réhabilitée), marquage d'un passage piétons. Traçage d'une ligne blanche discontinue de chaque côté de la chaussée. Conserver une largeur de chaussée de 4,50 m. Un zébrage pourrait être tracé au pied des sorties de maison près du carrefour face au restaurant. À plus long terme (prendre contact avec bureau d'études) Une chicane est envisagée ……. L'analyse de la fonctionnalité de ces traçages après un certain temps (une année d'utilisation par exemple) est prévue pour cela. Un « vrai chemin piétonnier » côté salle Cortequisse peut être créé, avec la pose de barrières décoratives.	
Évaluation des couts	
Peinture (passage piétons, logo piétons et zébrage) …… Temps estimé ……*10 heures*…….. 2 B.E.V. …… Total	*100* *300* *110* *510*
Ou	
Résine marquant espace trottoir 250 m² (estimation 250 m x 1m)…… 80 € le m²	*20000*
Chemin piétonnier (derrière Société), abattage haie, création de marches, pose de barrières bois ……..	*2000*
Estimation d'aménagements possibles dans le futur (avec l'aide d'un bureau d'études)	
- pose de barrières à droite - construction d'une chicane avec panneaux	*1000* *1500*

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

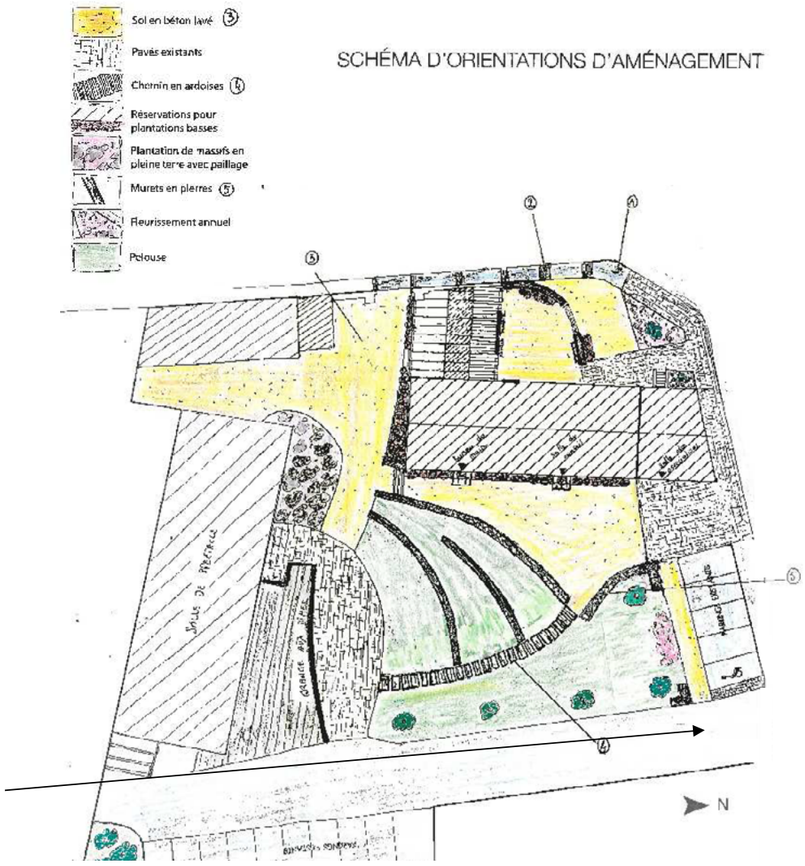

Où ? Aménagements extérieurs du côté Est de la mairie — 20

Solutions techniques

Travaux réalisés en avril 2012 par l'entreprise Clouet.

Évaluation des couts

	14075
	30000
Total	*44075*

Remarques

La réflexion a été menée pendant 6 mois avec le C.A.U.E. de Maine et Loire.

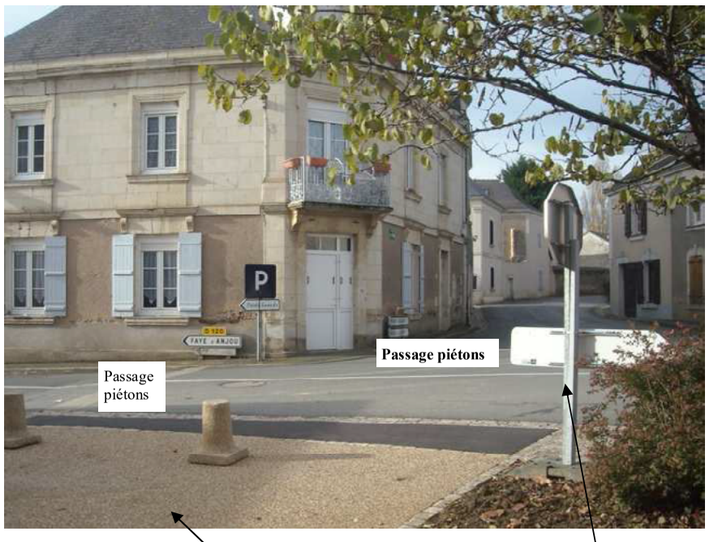

Où ? Partie haute de la rue de la Grange aux Dimes — 19

Solutions techniques

Enrobé sur trottoir avec pose de quelques rangées de pavés de récupération
Traçage d'un passage piéton
Pose définitive d'un panneau STOP
Sur le trottoir côté habitation, enlever panneaux P parking et poids lourd

Évaluation des couts

Enrobé sur trottoir avec pavés de récupération ……	(dans cout global p 35)
Peinture ……	*120*
Temps ……. *4 heures*……	*120*
2 B.E.V……	*110*
Panneau STOP……	*400*
Total	*750*

Remarques

L'enrobé du trottoir sera « coupé » de rangées de pavés (de 4 rangées au carrefour à une rangée au niveau du porche pour servir de repère).

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Où ? Rue de la Glacière — 22

Solutions techniques

Pose d'une lisse en bois sur le côté gauche de la rue en allant vers la halle de sport

Création d'une surface plane et ferme (enrobé ou arène granitique) entre la lisse et la haie

Traçage d'un trait discontinu de l'autre côté de la chaussée

Évaluation des couts

Peinture d'une bande discontinue …….	*100*
Temps …… *4 heures*…….. *(dont élagage des bordures : pompiers, local jeunes ...)*	*120*
Lisse en bois (nbre : 50) + pose (20 heures)	*2200*
Total	*2420*
À plus long terme…. Arène granitique 200 ml x 1 m x 8 € ……	*1600*

Remarques

Pose de la lisse à court terme et prévoir à plus long terme la réalisation d'un espace piétonnier en arène granitique

Travaux de voirie importants à prévoir : faudra-t-il un caniveau ? Avec ou sans trottoir ?

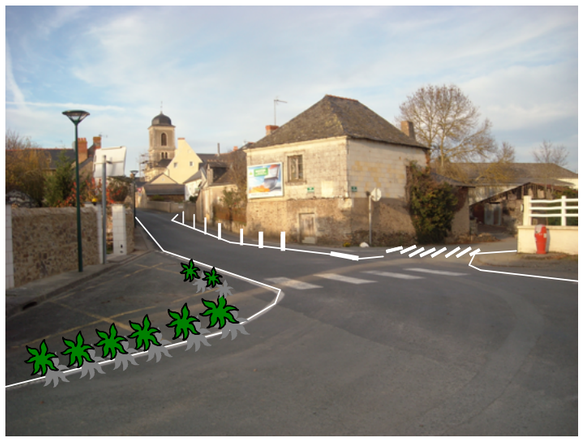

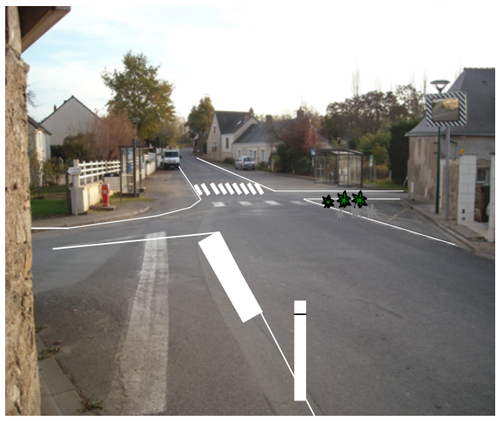

Où ? Carrefour du Tertre — 21

Solutions techniques

Création d'une chicane en bas de la rue de la Grange aux Dîmes avec un sens prioritaire
Élargissement du trottoir (près borne incendie) faisant l'angle avec la rue de Dragalina
Traçage d'un passage piétons rue de Dragalina
Suppression du passage piétons et retraçage de ce passage un peu plus haut, entre arrêt de bus et abri vélo

Réfléchir à l'aménagement de la rue du tertre (réduire la vitesse dans les 2 sens par des panneaux limitation de vitesse, bandes au sol, miroirs pour sorties de maison ???)
Pose d'un trottoir en remplacement de la ligne blanche, à rejoindre le chemin piétonnier existant

Évaluation des couts

2 panneaux « chicane » ……	*800*
Peinture …… ……..	*100*
Temps …… *8 heures* ……	*240*
4 B.E.V. ……	*220*
Balises plastique réfléchissantes (10)……	*900*
bacs à fleurs……..	*600*
Total	*2860*

Remarques

À court terme
- Peinture

À moyen terme
- pose des balises réfléchissantes et des panneaux « chicane »

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics





Rue St Pierre

Passage du lavoir



Où ? Rue St Pierre et passage du lavoir (partie basse) 24

Solutions techniques

Évaluation des couts

2 panneaux « sens interdit »…….	*800*
Peinture (bande STOP) ……	*200*
Temps …….*8 heures* ……	*240*
4 B.E.V. ……..	*220*
Total	*1460*

Remarques

Élaguer haie de charme rue de Dragalina
(près du Stop en bas de la rue St Pierre)

Rue St Pierre





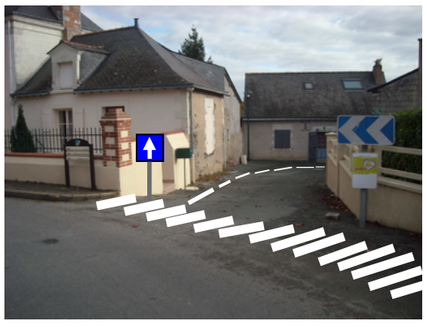

Où ? Rue St Pierre et passage du lavoir (partie haute) 23

Solutions techniques

Des traçages seront réalisés au sol, pour permettre à la fois la traversée de chaque rue, et la continuité du trottoir venant de la mairie avec celui venant de l'école.
Une ligne discontinue sur le côté droit de la rue St Pierre en descendant et une ligne discontinue sur le côté gauche du Passage du lavoir en descendant, permettront la sécurisation des piétons.

Il serait souhaitable que le traçage qui joint les 2 trottoirs, puisse être intégré et donc réalisé lors des travaux d'aménagements de cette rue.

Évaluation des couts

2 panneaux « sens unique »…….	*800*
Peinture avec logo …….	*200*
Temps …….*12 heures* ……	*360*
4 B.E.V. ……..	*220*
Total	*1580*

Remarques

L'espace trottoir sera côté droit

Penser peut-être à des flèches devant chaque sortie de maison : panneau, peinture au sol ? (à voir avec les propriétaires)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Où ? Vers Malnoue — 26

Solutions techniques

Création d'un chemin piétonnier en arène granitique
(peut-être un busage du fossé en fonction du terrain disponible)

Plantation d'une haie à envisager

Traçage d'un passage piéton pour liaison Malnoue-Noizé-Baluères

Évaluation des couts

Arène granitique 200 ml x 2 m x 8 € ……..	*3200*
Peinture …….	*100*
Temps … *4heures* ……..	*120*
2 BEV…….	*110*
Haie bocagère 200 ml…….	*2000*
Achat des terrains ……	*500*
	6030

Remarques

Un chemin piétonnier est à prévoir en fonction de l'avancée du lotissement .
Envisager l'achat de terrains : négociations à engager dès 2013

Où ? Entre les 2 ronds points — 25

Solutions techniques

Évaluation des couts

	?



Remarques

- petit rond point non réalisé en 2011
- chemin piétonnier à réaliser pour liaison lotissement / école

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

n°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP / IOP rencontrés		Couts (€)	Évolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	De l'église à l'école 13/28, 14/29	très forte	facile	forte	difficile	214005	↗
2	...Cimetière 15/30	faible	facile			470	→
3	Rue du Guignier 16/31	forte	facile			400	→
4	Zone de tri 17/32	faible				180	↗
5	Rue de l'Aubance 18/33-34	très forte	très difficile	Très forte	facile		↗
6	Partie haute rue de la GAD 19/34	forte	facile	forte	facile	750	↗
7	Jardins de la mairie 20/35	variable	facile	variable	facile	44075	→
8	Carrefour du Tertre 21/36	très forte	difficile			2860	↗
9	Rue de la Glacière 22/37	forte	très difficile	forte	Facile		↗
10	Rue St Pierre / passage lavoir	faible	très difficile			3040	→
11	Entre les 2 rondpoints	Très faible	facile				↗
12	Vers Malnoue	nulle	difficile			6030	↗
13							

LEGENDE	Le critère « mise en conformité » indique les possibilités ou impossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en accessibilité (ce critère n'intègre pas le cout qui est traité à part). Par exemple, une rue trop en pente ne pourra jamais être mise aux normes. Le critère « accessibilité » des ERP indique le niveau actuel de leur accessibilité au public.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



SOULAINES-SUR-AUBANCE

La hiérarchisation

Avertissement
Ce document présentant un impact sur les routes départementales sera soumis à l'avis du Conseil Général par l'intermédiaire des services de la D.R.D.

Cet avis daté sera repris sur la délibération du Conseil Municipal de Soulaines-sur-Aubance pour l'approbation du P.A.V.E.

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la Commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole, ainsi qu'à la D.R.D.
Le plan sera révisé tous les trois ans .
Cette révision consistera en :

- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement
- une actualisation du phasage des travaux

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole, ainsi qu'à la D.R.D. (Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé)
En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal
de Soulaines-sur-Aubance du

Programmation chiffrée par année					
		2012	**2013**	**2014**	**2015**
Périmètre 1	De l'église au rondpoint après l'école 13/28 et 14/29	214005			
Périmètre 2	Carrefour de la butte d'Erigné et cimetière 15/30	470			
	Angle rue Guigner rue de l'Aubance 16/33	400			
	Zone de tri sélectif 17/32	180			
Périmètre 3	Rue de l'Aubance 18/33		2510	20000	2500
	Rue de la GAD (haut) 17/34		750		
	Aménagements Mairie EST 20/35	44075			
Périmètre 4	Rue de la Glacière 22/37		2420	1600	
	Carrefour du tertre 21/36		2860		
Périmètre 5	Rue St Pierre et passage du lavoir (haut) 23/38		1580		
	Rue St Pierre et passage du lavoir (bas) 24/39		1460		
Périmètre 6	Entre les 2 rondpoints 25/40	Lotisseur			
	Vers Malnoue 26/41			6030	
	TOTAL	259120	11580	27630	2500

TRÉLAZÉ

ERP PRIVES IMPORTANTS

ERP IOP COMMUNAUX

CHEMINEMENTS PRIVILEGIES

(Plan établi sur le fond de plan cadastral SIG mis à disposition par ALM)

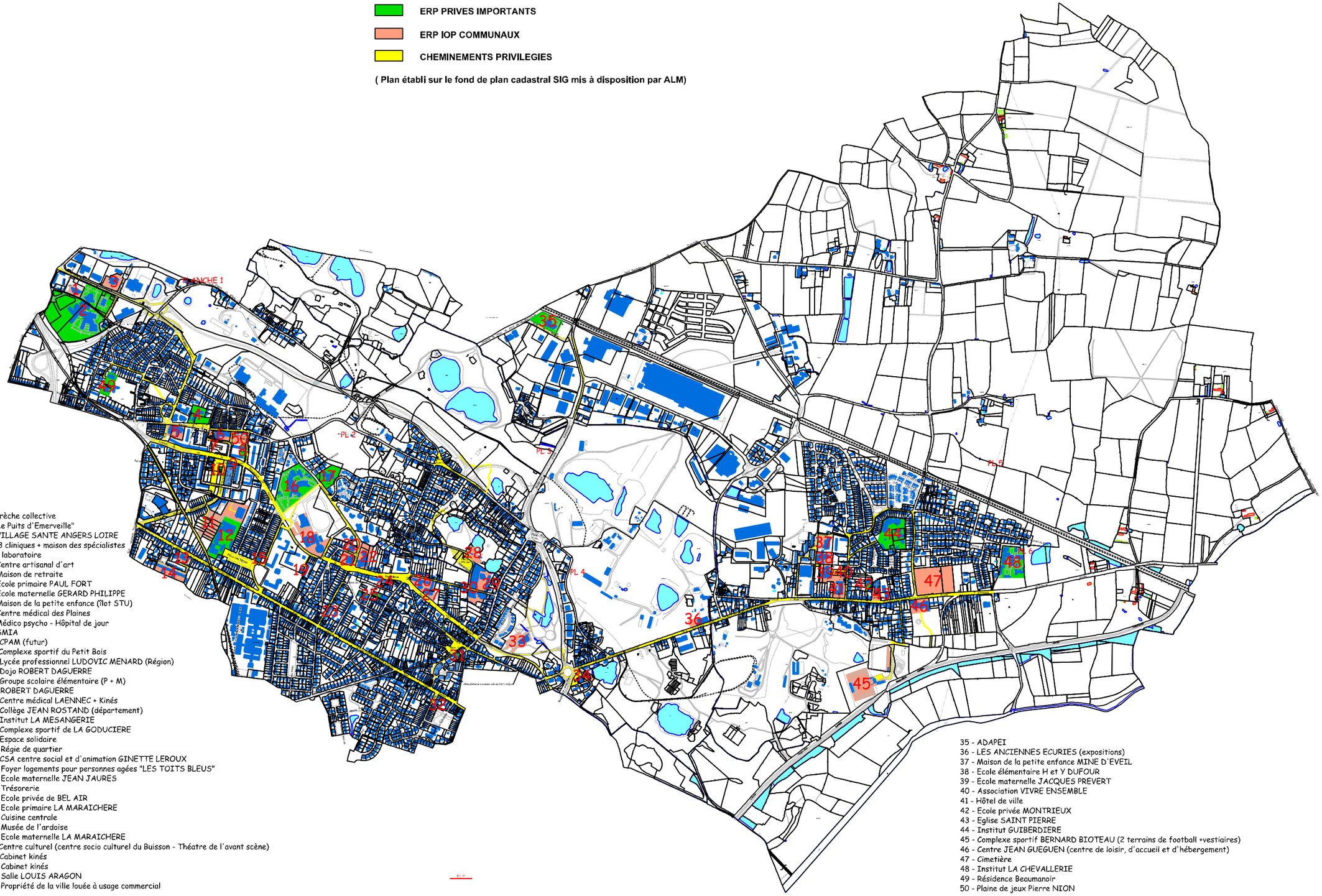

1 - Crèche collective
"Le Puits d'Emerveille"
2 - VILLAGE SANTE ANGERS LOIRE
3 cliniques + maison des spécialistes
+ laboratoire
3 - Centre artisanal d'art
4 - Maison de retraite
5 - Ecole primaire PAUL FORT
6 - Ecole maternelle GERARD PHILIPPE
7 - Maison de la petite enfance (îlot STU)
8 - Centre médical des Plaines
Médico psycho - Hôpital de jour
9 - SMIA
10 - CPAM (futur)
11 - Complexe sportif du Petit Bois
12 - Lycée professionnel LUDOVIC MENARD (Région)
13 - Dojo ROBERT DAGUERRE
14 - Groupe scolaire élémentaire (P + M)
ROBERT DAGUERRE
15 - Centre médical LAENNEC + Kinés
16 - Collège JEAN ROSTAND (département)
17 - Institut LA MESANGERIE
18 - Complexe sportif de LA GODUCIERE
19 - Espace solidaire
20 - Régie de quartier
21 - CSA centre social et d'animation GINETTE LEROUX
22 - Foyer logements pour personnes agées "LES TOITS BLEUS"
23 - Ecole maternelle JEAN JAURES
24 - Trésorerie
25 - Ecole privée de BEL AIR
26 - Ecole primaire LA MARAICHERE
27 - Cuisine centrale
28 - Musée de l'ardoise
29 - Ecole maternelle LA MARAICHERE
30- Centre culturel (centre socio culturel du Buisson - Théatre de l'avant scène)
31 - Cabinet kinés
32 - Cabinet kinés
33 - Salle LOUIS ARAGON
34 - Propriété de la ville louée à usage commercial

35 - ADAPEI
36 - LES ANCIENNES ECURIES (expositions)
37 - Maison de la petite enfance MINE D'EVEIL
38 - Ecole élémentaire H et Y DUFOUR
39 - Ecole maternelle JACQUES PREVERT
40 - Association VIVRE ENSEMBLE
41 - Hôtel de ville
42 - Ecole privée MONTRIEUX
43 - Eglise SAINT PIERRE
44 - Institut GUIBERDIERE
45 - Complexe sportif BERNARD BIOTEAU (2 terrains de football +vestiaires)
46 - Centre JEAN GUEGUEN (centre de loisir, d'accueil et d'hébergement)
47 - Cimetière
48 - Institut LA CHEVALLERIE
49 - Résidence Beaumanoir
50 - Plaine de jeux Pierre NION